

[redacted]

L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnements d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME CENT TRENTE-DEUXIÈME.



PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1847.

TABLE

DU TOME CENT TRENTE-DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU CENT TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

SAMEDI 2 JANVIER 1847. (N° 4319.)

L'AMI DE LA RELIGION.

DES NOUVELLES ET FUNESTES DOCTRINES DU SIÈCLE PRÉSENT, SUR LA RÉORGANISATION SOCIALE.

Tous ceux qui observent avec quelque attention la marche de notre siècle, les vaines doctrines qu'il professe, les théories absurdes et contradictoires qu'il cherche à établir, ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'un mal contagieux, un poison subtil et funeste s'insinue de tous côtés dans la société. Ce mal plus terrible qu'on ne se l'imagine, aveugle les esprits, corrompt les cœurs et tend incessamment à dissoudre toute société religieuse et politique.

Des hommes orgueilleux d'un faux savoir, ennemis de toute domination, s'élèvent continuellement de nos jours contre Dieu, contre son Christ et son Eglise, contre toutes les lois divines et humaines. Ils semblent avoir formé entre eux une sacrilége association, pour briser le joug de la religion qui les fatigue et les importune. Des hommes foibles, déjà vaincus par leurs passions, se laissent prendre aux paroles de ces nouveaux maîtres, et bientôt les disciples surpassent en impiété ceux dont ils reçurent les dangereuses leçons. Les plus ardents et les plus téméraires semblent être les mieux accueillis de la foule avide de mensongères nouveautés.

Ce n'est pas tout : des gens de bien, qui devraient avoir horreur de ces maximes, écoutent les docteurs qui les débitent, vantent leur savoir, admirent leur hardiesse et leur triste courage, envient leur célébrité, se rapprochent tous les jours de leurs idées, de leurs mœurs, de leur langage, se dégoûtent enfin des divins enseignements de Jésus-Christ, et traînant avec ennui un faible reste de christianisme, semblent n'attendre que le moment de s'en défaire. Voilà quels sont les fruits amers des doctrines déplorables que la presse multiplie dans sa prodigieuse activité, et qu'elle envoie avec un zèle infatigable de la capitale dans les villes de province, et jusque dans les campagnes.

Journaux, brochures, illustrations, almanachs de toutes couleurs et de toutes dimensions, rien n'est épargné pour propager les plus désolantes doctrines. Mêlant l'hypocrisie à l'artifice, ces prédicateurs de mensonge abusent du nom même de Jésus-Christ ; ils affectent, par un odieux sacrilége, de l'inscrire à la tête de leurs œuvres, afin qu'il leur serve pour ainsi dire de passeport. Nous allons aujourd'hui découvrir dans toute sa nudité, la plaie hideuse qui afflige notre siècle ; défenseurs

de la vérité, nous ne devons pas reculer devant une tâche pénible, mais suffisamment justifiée par les excès que nous avons à signaler.

Fourier et sa théorie. Un jour un homme fit un rêve ; il s'imagina qu'il étoit appelé à réorganiser la société et à l'établir sur de nouvelles bases. La loi fondamentale de son système fut celle-ci : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.* Ces paroles furent commentées avec une variété de réflexions plus ou moins absurdes, et comme l'*absurde* réussit assez bien de nos jours, une foule de jeunes têtes ardentes, de pauvres ouvriers, d'hommes sans principes vint se grouper autour de maître Fourier, pour apprendre de lui la manière d'organiser la pensée, le travail et l'existence tout entière. Fourier se mit à l'œuvre, et sa théorie compta bientôt plusieurs volumes ; puis arrivèrent les disciples qui grossirent de leurs savantes observations les œuvres du maître ; de telle sorte qu'à leurs yeux, Fourier est l'égal de Jésus-Christ, ni plus ni moins.

Identité des principes chrétiens et des principes de Fourier. Les disciples du grand homme, de l'immortel Fourier, affirment, avec une gravité qui fait sourire, que leur théorie est la même que celle de Jésus-Christ ; et ils disent pour prouver leur assertion : « Toute l'essence du christianisme se résume dans ces versets de la sublime prière de Jésus : « Je ne prie pas seulement pour eux (ses Apôtres), mais encore pour ceux » qui, par leur parole, croiront en moi, afin que tous ils soient un » en nous. Je suis en eux et vous en moi, pour qu'ils soient consommés » en un, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que » vous les avez aimés comme vous m'avez aimé. »

Puis, pour appliquer les paroles de l'Evangile à leur système, ils appellent à leur aide M. Lamennais, qu'ils regardent sans doute comme leur docteur et leur frère. M. Lamennais, disent-ils, fait sur ces versets le commentaire suivant, digne d'être cité : « Le but final qu'il a reçu du Père, le terme où il doit aboutir, est l'unité. Il faut que les hommes soient un ; que comme le Père et le Christ envoyé par le Père sont un, ainsi soient un les frères du Christ, envoyés aussi dans le monde, où, par leur union avec le Christ, ils seront le Christ même continuant sa mission, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie, selon la volonté du Père. Et cet accomplissement sera la parfaite unité... Donc tout ce qui divise, tout ce qui empêche ou retarde la formation de l'unité, n'est pas du Christ, n'est pas de Dieu, appartient à ce que le Christ nomme le monde, le monde pour qui il n'a point prié. Il n'a prié que pour les siens, pour ceux qui sont à lui, parce qu'ils sont au Père, et que le Père les lui a donnés, pour ceux qu'on reconnaît à cet unique caractère : l'amour qu'ils ont les uns pour les autres ; car l'amour est ce qui unit, et la loi de l'unité est la loi de l'amour, et comme l'unité est

la fin, le terme en Dieu de l'humanité progressive ; l'amour est la fin, le terme de toutes les lois et la loi suprême. »

« Ainsi *unité universelle*, tel est en essence le christianisme, ajoutent les disciples de Fourier. Il n'est personne quelque peu initié à ses doctrines qui ne sache que l'*unité universelle* a été la pensée-mère de tous ses travaux, son principe et son but. Son principal traité porte le titre de *Théorie de l'unité universelle*. L'*unitéisme*, nos adversaires ne l'ignorent pas sans doute, résume pour lui toutes les passions, toutes les tendances, tous les instincts de l'humanité. Le triomphe de l'unitéisme est l'idéal phalanstérien. »

Arrêtons-nous ici un instant, et considérons un peu la physionomie des phalanges de deux grands généraux Fourier et Lamennais. Et ce n'est pas sans une tristesse profonde que nous inscrivons un tel rapprochement de noms. Mais tous deux épris du désir de réforme et d'un intérêt admirable pour l'humanité se posent comme réformateurs de la société. Ils organisent leurs armées ou phalanges, inscrivant sur leurs drapeaux ce mot de ralliement : *unité*. Ces deux grands personnages ne nous paraissent pas vouloir arriver à la réforme par les mêmes moyens : Fourier veut organiser les masses par l'association du travail, Lamennais par une réunion de tous les hommes du peuple, en les armant contre les abus du pouvoir. L'un dit : Réunissez tous vos efforts pour vous partager l'empire du monde en vous réunissant autour de moi, sous prétexte de travail. L'autre crie : Venez, armez vos bras, vous êtes les plus nombreux et par conséquent les plus forts, renversez ce qui existe, et construisez un nouvel édifice, dont je ne puis encore préciser la base, mais que j'entrevois dans l'avenir. Fourier parle de *Démocratie pacifique*, Lamennais, en interprétant le livre divin, entonne une *marseillaise évangélique* ; l'un et l'autre abusent étrangement des mots et des choses !

Pénétrons plus avant, et écoutons les nouvelles explications des disciples de Fourier : « Sa théorie, disent-ils, est la continuation de l'œuvre de Jésus, qui a proclamé comme lui le principe de l'*attraction*. Jésus prêchant l'amour seul comme moyen d'union, s'est arrêté au sentiment, qui est le seuil pour ainsi dire de l'union. Le monde de son temps ne pouvait en *porter davantage*. Fourier prenant l'œuvre où Jésus Christ l'avait laissée, a ouvert au sentiment, comprimé par la lutte des intérêts, son libre essor. L'attraction qui manifeste l'amour se réalise dans la *série qui distribue les harmonies* (ceci n'est pas très clair). La théorie de Fourier se présente donc à juste titre comme la conséquence et l'application de l'amour chrétien. » A ces savantes explications, nous opposerons ces objections, lesquelles, à notre avis, les réfutent complétement. Si la loi d'attraction est la loi générale, et en particulier celle de l'humanité, comment jusqu'à Fourier le monde moral n'en a-t-il pas subi l'empire? Si

un bien réel et personnel devait résulter de cette loi suprême, comment l'univers l'a-t-il ignorée? L'attraction de Fourier est donc un rêve. Comment se fait-il qu'il ne soit pas question de cette loi fondamentale dans l'Evangile? Comment le Fils de Dieu n'a-t-il pas dit un mot de cette règle générale du monde, qu'un simple mortel devait révéler au dix-neuvième siècle? Les *fouriéristes* ne peuvent échapper à ce dilemme: ou l'*attraction passionnelle* est bien réellement la grande loi de l'humanité, et alors comment Jésus ne l'a-t-il pas connue? ou cette loi n'est que le rêve d'une imagination en délire. L'Evangile pose en principe qu'il n'y a point de société possible si les hommes se laissent aller à leurs passions. L'enseignement fouriériste dit au contraire, qu'il n'y aura harmonie et bonheur dans les sociétés humaines, que lorsque les passions auront leur libre et complet essor.

A ces objections, qui nous paraissent assez bien fondées, les disciples fouriéristes répondent avec une sorte d'indignation qui achève de trahir leur faiblesse. « L'Evangile condamne l'essor des passions!.... Et qu'est-ce donc que l'amour du mari pour sa femme, de la mère pour ses enfants, l'amour du prochain, l'amour de Dieu, cet amour en qui se résume tout le christianisme, sinon une *passion*, une sainte passion? Et cette peur de l'enfer, que les disciples du Christ surexcitent avec tant de zèle, qu'est-ce encore autre chose qu'une passion retournée? l'amour du bien-être et la haine de la souffrance! Et n'est-ce pas encore au nom de *l'amour de soi*, cette passion si mal famée, que tout bon chrétien réclame sa place dans le paradis? Les passions condamnées par Jésus!... par celui qui glorifie le samaritain pour avoir obéi à la pitié, tendre élan de sympathie passionnelle; par celui qui aima d'une amitié si vive ses apôtres et ses disciples, et le genre humain tout entier, jusqu'à s'immoler pour son salut; par celui qui dit à Madeleine: Il vous sera beaucoup pardonné, parce que vous avez beaucoup aimé! Nommez-nous donc par leur nom les passions que Jésus condamne, et citez les textes? Et par quoi donc l'ame pourrait-elle se mouvoir, si ce n'est par ses passions, comme le corps par ses muscles? Sondez l'homme par tous ses pores, toujours vous vous heurterez à une passion; supprimez les passions, vous n'avez plus qu'un cadavre. » Pour répondre au défi des fouriéristes, il faudrait citer une grande partie des textes de l'Evangile; partout Jésus condamne l'orgueil, la haine, la vengeance, l'avarice, la luxure et toutes les passions honteuses qui perdent et déshonorent ceux qui en sont les esclaves.

Nous touchons à un point très-délicat: si l'attraction est la boussole des destinées de l'humanité, que devient le lien indissoluble du mariage? Ce lien est sacré à ce point que la pensée même de l'adultère est un grave péché; celui-là est coupable d'adultère, qui regarde d'un œil

de convoitise la femme de son prochain. Cependant, selon Fourier, le mariage est une union par attraction, qui peut et doit même être rompue lorsque cette attraction cesse. Voyons comment les disciples expliquent, à ce sujet, la théorie de leur maître :

« Nous nions, disent-ils, que Jésus ait dit un seul mot de l'indissolubilité du mariage. Il a pu convenir aux sociétés de l'établir ; mais nous affirmons que le jour où il plaira aux sociétés de modifier cette règle, même de la supprimer pour ne tenir compte que des lois naturelles ou divines, ce qui est la même chose, de l'attraction des cœurs, elles obéiront bien plus directement aux préceptes du Christ, ou pour mieux dire, alors seulement elles deviendront chrétiennes. *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point!* Et à quel signe reconnaître que Dieu unit les ames, sinon à l'attraction qui les emporte l'une vers l'autre ? Est-il une autre révélation des volontés divines en fait de mariage ? Que les législateurs s'inclinent donc respectueusement devant l'attraction ! Elles sont contraires à la volonté divine les lois humaines qui imposent des limites arbitraires à l'union des ames. Dieu seul, manifesté par la nature et ses divins attraits, a droit de commander. » Nous n'irons pas plus avant dans l'examen du système d'attraction de Fourier, car ses dernières conséquences aboutissent à une immoralité révoltante, dont nous ne pouvons souiller les pages de ce Journal.

Mais il est curieux de voir comment le fouriérisme interprète ce qui concerne le *royaume des cieux*, le *règne de Dieu.*

« On discourt depuis des siècles sur cette parole si facile à comprendre : *Mon royaume n'est pas de ce monde* ; le royaume des cieux ou règne de Dieu doit s'entendre aussi bien de la terre et de la vie présente que de la vie future et de ce séjour inconnu que les chrétiens appellent le paradis : la terre et la société présente où s'accomplira cette union de la nature et de l'humanité doivent donc refléter les harmonies célestes, où règne le bonheur et non le sacrifice. Comprendrait-on en effet que Dieu étalât sur l'horizon des espérances de l'humanité, à titre de récompense, la souffrance et la privation ? Les hommes religieux ont de tout temps compris que la félicité était le couronnement d'épreuves passagères ; et poètes et prêtres se sont complus à peindre en traits splendides les ineffables délices du paradis. Dès que l'on consent à voir dans la terre un des royaumes de Dieu, comment refuser à la terre sa part de bonheur pour l'époque où la volonté de Dieu s'y accomplira ?

» Telle est donc la vraie doctrine du Christ : Anathème au monde, c'est-à-dire à la société subversive ; promesses de félicité à la société harmonique qui sera le règne de Dieu sur la terre ; période transitoire de dévoûment et de sacrifice pour passer du vieux monde au monde nouveau. Telle est aussi dans toute sa pureté la doctrine de Fourier : Anathème au monde, aux sociétés civilisées, parce qu'elles n'ont pas encore secoué le fardeau d'iniquités dont elles étaient chargées du temps de Jésus-Christ ; perspective de bonheur dans l'ordre sociétaire, parce que la volonté de Dieu y sera faite ; période de dévoûment et de sacrifice entre les deux termes de notre destinée. »

Il est difficile d'abuser davantage de la doctrine de Jésus-Christ pour

étayer un système aussi absurde dans ses principes que dangereux dans ses conséquences. Faire des efforts et des sacrifices pour détruire la société telle qu'elle existe, afin de ne suivre que ses instincts et ses passions dans une société nouvelle où doit régner le bonheur, voilà sur le premier plan le plus apparent le but des disciples de Fourier ; s'emparer des masses pour les exploiter à son gré et s'élever à leurs dépens, voilà en définitive et en réalité le dernier mot de ces admirables théories humanitaires !

Après ce vénérable Fourier, qui prétendait réorganiser le monde en abandonnant l'homme à ses instincts et à ses appétits passionnels, apparaît l'illustre Cabet, chef du *communisme ;* la base de son systême est de détruire ce qui existe pour mettre tout en communauté, ce qui doit infailliblement amener l'âge d'or parmi nous. Bien que nous ayons déjà parlé des doctrines du communiste Cabet, en appréciant son *christianisme,* sa place se trouve encore marquée dans cette revue des sages de notre siècle. Ecoutez donc avec attention, car M. Cabet va vous dire lui-même comment il veut faire une révolution radicale, et tout reconstruire à neuf, en conséquence du principe de la communauté.

« Nous avons d'abord remplacé, dit-il dans sa fiction intitulée *Voyage en Icarie,* les expressions *Dieu*, *Divinité*, *Religion*, *Eglise*, *Prêtre*, par des expressions nouvelles et si parfaitement définies qu'elles ne peuvent donner lieu à aucune équivoque. Notre religion universelle ou populaire n'est, à vrai dire, qu'un système de *morale* et de *philosophie*, et n'a d'autre utilité que de porter les hommes à s'aimer comme frères. Notre *culte* même est infiniment simple : chacun admire, remercie, prie et adore la divinité comme il lui plaît, dans l'intérieur de sa maison : nous avons même des *temples* pour nous instruire ou pour adorer en commun ; nous estimons que celui qui sait le mieux l'adorer et lui plaire, c'est celui qui sait être le meilleur père, le meilleur fils, le meilleur citoyen, et surtout celui qui sait le mieux aimer et vénérer la femme, chef-d'œuvre du Créateur. Notre culte est sans aucune cérémonie ou pratique qui sente la superstition, ou qui ait pour but de donner des pouvoirs aux prêtres. Point de jeûnes, point de mortifications, point de pénitence volontaire ou imposée. Nous trouverions absurde de prononcer des prières dans une langue inconnue ou seulement autre que la nôtre, comme nous trouverions presque stupide de réciter des prières officielles que chacun de nous n'aurait pas composées lui-même. Nos temples sont sans images, et pour terminer en deux mots, j'ajouterai que nos prêtres n'ont aucun pouvoir même spirituel ; qu'ils ne peuvent ni punir, ni absoudre ; et qu'ils ne sont que des prédicateurs de morale, des instructeurs religieux, des conseils, des guides et des amis consolateurs.

» Comme en tout, l'éducation est la base du système entier, jusqu'à seize et dix-sept ans les enfans n'entendent pas parler religion, et ne sont enrégimentés sous aucune bannière religieuse. La loi ne permet ni aux parens ni aux étrangers de les influencer avant l'âge de raison ; ce n'est qu'à cet âge, à seize et dix-sept ans, quand leur éducation générale est presque achevée, que le professeur de philosophie et non le prêtre, leur expose pendant un an tous les systèmes religieux, et toutes les opinions religieuses sans exception. Ensuite, chacun adopte en parfaite connaissance de cause l'opinion qui lui paraît la meilleure, et choisit librement la religion qui lui convient.

» Vouloir l'association réelle, ou l'éducation, ou l'aisance, c'est nécessairement vouloir l'*égalité et la communauté*. La réforme est une immense échelle entre le ciel et la terre, par laquelle on arrive au ciel si l'on peut sans obstacle mettre le pied sur le premier échelon, puis sur le second et sur les autres, et dont il faut éloigner les assaillants sans leur permettre d'atteindre le premier échelon. Voyez-vous une seule aristocratie acçorder au peuple l'association, l'éducation, l'aisance? Ne les voyez-vous pas toutes au contraire proclamer le principe de la *conservation* et de l'*immobilité*, parce que, disent-elles, si l'on fait une concession il faudra en faire des milliers, si l'on touche à un abus, il faudra toucher à tous; si l'on souffre un trou dans la digue, on sera bientôt submergé, et si l'on permet à la démocratie d'arriver au premier échelon, elle aura bientôt escaladé jusqu'à la communauté !

» Il faut opter entre entre *tout* et *rien* : vous tous qui ne voulez pas de la communauté, renoncez à l'association, au suffrage, à l'éducation, à l'aisance, à toute amélioration, à tout progrès, Acceptez le *statu quo*, la résistance, l'immobilité, l'organisation actuelle avec tous ses vices, la misère et l'opulence avec toutes leurs calamités. Soyez conservateurs, tories, légitimistes! arrêtez et ramenez même en arrière le char de l'humanité! revenez à l'aristocratie et au droit divin, aux pontifes et aux empereurs déifiés, à la superstition, aux barrières entre les peuples, à l'abrutissement de l'homme, aux castes de l'Egypte et de l'Inde, en un mot à l'esclavage assimilant l'homme à la brute... Vous ne le pouvez pas, dites-vous? Le char est trop lourd, la montée par derrière trop escarpée, et les coursiers trop ardents à descendre... Hě bien alors, en avant, en avant du côté de la communauté! en avant tous! et, quelque nombreuse que soit l'armée, nous marcherons sans désordre, et nous arriverons à petites journées, sans combats, sans dangers et sans fatigues! et tous les peuples auront la communauté! et la terre ne sera qu'un empire! et l'humanité ne fera qu'une famille! et cette immense famille enivrée de bonheur, n'aura que de l'admiration, de la reconnaissance et de l'adoration pour la nature ou la Providence ! »

Il est impossible de s'expliquer plus clairement. Le communisme tend évidemment à renverser ce qui existe pour créer un monde chimérique. Mais heureusement tout concourt à repousser ce système subversif de l'ordre religieux et politique. La nature elle-même, antérieure à la société, n'a-t-elle pas créé les hommes *inégaux* en sexes et en couleur, en forme et en santé, en taille et en force, en intelligence et en génie? Dans les innombrables objets de la création, on ne trouve pas deux êtres, deux hommes, deux animaux, deux feuilles et deux grains de sable qui soient parfaitement égaux en tout; comment nier que la Providence n'ait voulu l'*inégalité?* prétendre substituer à son œuvre l'*égalité*, n'est ce pas se révolter contre Dieu lui-même? Dans la communauté, l'homme le plus éminent et le plus utile par sa science et sa capacité, par son patriotisme et par ses vertus, par ses découvertes et ses services, ne seroit pas mieux traité que les autres. L'ingratitude et l'injustice seraient le principe régulateur de cette nouvelle perfection sociale et gouvernementale. Quels sont ceux qui veulent la communauté et la loi agraire? Ne sont-ce pas généralement les révolutionnaires et les anarchistes, tous ceux qui n'ont rien à perdre, tous ceux qui ne reculent ni devant les at-

tentats, ni devant l'incendie ou l'assassinat, ni devant les spoliations et le pillage, tandis que ceux que M. Cabet désigne en masse sous le nom de *conservateurs*, ne prêchent que l'ordre et la paix, le travail et la tranquillité, le respect de la religion et des lois, le bonheur du peuple et le perfectionnement de l'humanité?

Les ouvriers ont aussi une tribune qui leur est ouverte. L'*Atelier*, rédigé, dit-on, par des ouvriers (ce qui nous paroît très-douteux), prêche également en faveur de l'association. Sans être parfaitement d'accord avec les communistes, il partage, nous le disons à regret, souvent leurs opinions. Certainement nous sommes loin de placer l'*Atelier* sur la même ligne que M. Cabet; mais comment passer à ce journal cette formule de sa profession de foi :

« Vous nous demandez si nous croyons à la sainteté du dogme, de la morale et de la discipline? Nous vous répondons *oui*. Cependant une réserve est à faire pour ce qui est de la discipline, qui contient la question d'obéissance. Nous aimons l'obéissance, mais non pas l'obéissance passive. Celle-ci est toujours stérile et toujours déterminée par une crainte quelconque. Obéir *quand même* dans la peur d'être damné, est une misérable vertu, et certes ce n'est pas celle là que Jésus-Christ demandait. L'obéissance que nous aimons est celle qui est active, libre, raisonnée. Dites à une armée mutinée contre ses chefs : « Je conviens que vos » chefs sont peu dignes, mais il faut obéir, parce que, etc.» Les soldats vous diront : « Nous ne pouvons obéir à qui ne sait pas nous mener au combat, nous » voulons d'autres chefs plus dévoués et plus capables de nous assurer la vic» toire. » Dans l'ordre spirituel, notre parti est *mutiné* pour la même cause : ce sont des chefs nouveaux, plus dévoues, plus intelligens, qu'il nous faut; c'est là notre logique, et nous n'en départirons pas. »

Ces paroles sont assez significatives; elles décèlent le désir d'un nouvel ordre de choses religieuses. Ainsi, fouriéristes, communistes, ouvriers associés, ces derniers, à leur insu peut-être, tous se tiennent par la main ; c'est une conspiration générale contre la religion et la société.

Tandis que les prétendus réformateurs travaillent avec persévérance et opiniâtreté à pervertir le peuple, les savans font aussi leurs efforts pour affoiblir les sentimens religieux dans les classes plus élevées de la société. L'*Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, qui vient d'être publiée récemment par un homme appartenant à l'*enseignement officiel du pays*, M. Vacherot, *directeur des études de l'Ecole normale*, renferme un volume entier, où l'on cherche à établir que les livres saints de l'ancien et du nouveau Testament, les conciles et les travaux des Pères de l'Eglise, ne sont autre chose qu'une compilation et une reproduction de la philosophie persane et de la philosophie grecque ; de telle sorte que les 250 millions de chrétiens répandus sur la terre, et qui s'imaginent avoir reçu de Dieu la loi religieuse qu'ils suivent, la tiennent réellement de Zoroastre et de Platon. C'est avec le plus grand sérieux du monde que M. le directeur des études de l'Ecole normale cherche à établir son opi-

nion. La gazette officielle de l'Université osera-t-elle nier cette scandaleuse publication? et M. de Salvandy pourra-t-il donner son approbation à une semblable doctrine?

Au moment où nous terminions cette critique des funestes doctrines que nous venons de signaler, nous étions heureux de les entendre flétrir d'une manière solennelle par la voix divinement éloquente et bien vénérée du souverain Pontife que le ciel nous a donné dans des vues miséricordieuses! Que nos adversaires écoutent, et qu'ils soient enfin touchés des hauts enseignements du vicaire de Jesus-Christ! « Vous connaissez, » dit le Saint-Père, Vénérables Frères, les autres monstruosités de fraudes et d'erreurs, par lesquelles les enfans de ce siècle s'efforcent chaque jour de combattre avec acharnement la religion catholique, la divine autorité de l'Eglise, et ses lois non moins vénérables. C'est là que » tend ce mode pervers d'enseignement, spécialement celui qui traite » des sciences philosophiques ; à ce même but tend cette exécrable doctrine destructive même du droit naturel, et qu'on appelle le *communisme*, laquelle une fois admise ferait bientôt disparaître entièrement » les droits, les gouvernements, les propriétés, et jusqu'à la société humaine. C'est à ce but funeste que tend cette contagion exécrable de libelles et de volumes qui pleuvent de toutes parts, enseignant la pratique du mal, et causant à la religion les pertes les plus funestes! »

D***.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Aux présentations officielles de la nouvelle année, le roi a reçu, le 31 décembre, Mgr l'Archevêque de Paris et son clergé. Il n'y a pas eu de discours prononcé en cette circonstance.

A l'occasion d'un livre publié contre l'Université, et des témérités de quelques feuilles religieuses déjà signalées par la note de M. l'évêque de Strasbourg, que nous avons insérée dans notre Numéro du 19 décembre, Mgr l'Archevêque adresse à MM. les curés de son diocèse la CIRCULAIRE suivante :

« Paris, 27 décembre 1846.

« Monsieur le Curé,

« Un Prêtre de ce Diocèse, auteur d'une publication dirigée contre l'Université, a oublié les conseils consignés dans notre Instruction pastorale du 4 décembre 1842.

» Tantôt il a exagéré les erreurs et les torts de ceux qu'il combat; tantôt il a eu recours à un persiflage et à des injures que personne, et surtout un prêtre, ne doit jamais se permettre.

» En méconnaissant la modération que lui imposaient son caractère et les règles d'une critique sage et équitable, l'auteur du *Miroir des Collèges* n'a pas servi,

mais a compromis, autant qu'il était en lui, la cause si grande et si belle de la liberté d'enseignement. Je vous prie de faire connaître aux Ecclésiastiques de votre Paroisse le blâme que nous venons de vous exprimer au sujet d'un écrit dont les ennemis de la religion ne manqueraient pas de se prévaloir, si nous ne protestions à l'avance contre tout ce qu'il contient de répréhensible.

» Nous profitons de cette occasion pour vous prier de rendre aux divers Diocèses avec lesquels vous êtes en rapport un utile service.

» Nous apprenons qu'au loin, des Prêtres de bonne foi sont souvent trompés sur les auteurs de certaines controverses fort intempestives pour ne rien dire de plus. Parmi ces écrivains, il en est qui sont suffisamment connus par la condamnation solennelle dont ils ont été l'objet; mais il en est d'autres qui peuvent séduire plus facilement, parce qu'ils affectent un grand dévouement au Saint-Siége, et un grand zèle pour les droits des curés. L'intérêt de l'Eglise exige que vous fassiez connaître dans l'occasion, et le degré de l'autorité dont ils jouissent, et la confiance qu'ils méritent.

» Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux attachement,

» DENIS, *Archevêque de Paris.* »

L'un des plus anciens et des plus vénérables membres de l'épiscopat français nous demande de signaler, en-dehors de tout esprit de contention, les lignes suivantes par lesquelles l'*Univers*, dans son numéro du 30 décembre, clôt ses longs et étranges *détails historiques et statistiques sur la liturgie française :*

« Ainsi, dit l'*Univers*, pendant que dans tout le reste de l'Eglise, en Orient comme en Occident, la liturgie est immuable dans son fonds, soumise dans ses développements à l'autorité du chef de l'Eglise, remonte dans ses origines à l'origine même du christianisme, est, selon les nécessités des temps, mise en ordre, complétée ou réformée par les évêques et les saints, et attaquée par les hérétiques; en France, au dix-huitième siècle, la liturgie est changeante et variable; soustraite tout entière à l'autorité du chef d'église, livrée complétement à l'arbitraire de chaque évêque, tout-à-fait nouvelle, non-seulement complétée ou réformée, mais créée dans toute la force et la rigueur du mot, par de simples prêtres, par des acolytes, par des laïques et par des prêtres, des acolytes, des laïques, *quelques-uns scandaleux, la plupart ou hérétiques déclarés ou fauteurs et propagateurs notoires du schisme et de l'hérésie.*»

On lit dans l'*Univers*, du 1er janvier :

« Mgr l'Archevêque vient d'adresser au clergé de son diocèse l'instruction suivante :

« Vous avez souvent désiré, nos chers Coopérateurs, de voir cesser les innovations introduites depuis cinquante ans dans diverses églises de Paris. A la suite du Concordat plusieurs prêtres étrangers, dont quelques-uns avaient appartenu à des ordres religieux, firent prévaloir des coutumes et des cérémonies empruntées à d'autres diocèses, ou à d'anciens monastères. Outre l'inconvénient de leur diversité, elles ont celui d'être contraires aux rites et statuts de ce diocèse. Cet abus, qui avait attiré l'attention de notre vénérable prédécesseur, a dû exciter aussi notre sollicitude. Nous avons donc encouragé un prêtre fort exact, et très-instruit dans cette matière, à continuer le travail que Mgr de Quélen lui avait confié. Il a reproduit en français l'ancien Cérémonial, sauf de légères modifications, principalement exigées par la suppression des collégiales et d'un cer-

tain nombre d'établissements ecclésiastiques. Avant d'en autoriser la publication, nous avons voulu que ce livre fût examiné par quelques membres de notre Chapitre, et par d'autres ecclésiastiques. Il résulte de cet examen, que le nouveau *Manuel* contient les rites de l'Eglise de Paris, tels qu'ils ont été observés depuis deux siècles environ, époque à laquelle on a publié les premiers Cérémoniaux.

» Ce *Manuel des Cérémonies* (1) est donc très-propre à faire cesser une variété de rites non moins préjudiciable à l'ordre qu'à la piété. En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» A dater du Mercredi des Cendres, 17 février de l'an prochain, MM. les curés, supérieurs, aumôniers et chapelains des diverses communautés ecclésiastiques du diocèse observeront et feront observer exactement les rites et cérémonies décrits dans le présent *Manuel*, que nous autorisons à cet effet ; et nous voulons que personne ne s'en écarte sous aucun prétexte.

» Donné à Paris, sous notre seing, notre sceau, et le contre-sein du secrétaire de notre archevêché, le 2 juillet 1846.

» ✝ DENIS, *Archevêque de Paris*.

» Par Mandement de Mgr l'Archevêque,

» PECQUET, *Chan. Secr.* »

BAVIÈRE. — On nous écrit de Bavière que l'Encyclique de N. S. P. le pape Pie IX a été comme dévorée par l'empressement qu'ont mis à la lire tous les bons catholiques d'Allemagne ; l'impression qu'elle a produite sur tous les esprits est réellement inexprimable. Déjà les *illuminés*, voyant le Saint-Père entreprendre quelques réformes politiques dans les Etats de l'Eglise, répandaient à son de trompe dans tous les journaux dont ils disposent, que Pie IX était *des leurs*. Mais aujourd'hui le journal de Francfort en sera pour ses frais d'éloquence anti-religieuse, aussi bien que les autres journaux anti-catholiques ; car ils s'écrient vainement en chœur : Ce n'est pas Pie IX qui parle dans cette circulaire ; » vainement dans leur colère ils se répandent en invectives contre lui, et ils vocifèrent *contre les Jésuites*, qu'ils nomment les janissaires du pouvoir romain ; rien désormais ne peut plus effrayer les catholiques d'Allemagne ; une confiance illimitée en Pie IX a remplacé les vagues inquiétudes que le langage triomphal du radicalisme allemand était parvenu à répandre parmi quelques catholiques encore trop faibles dans la foi.

GRAND DUCHÉ DE BADE. — L'on apprend que le 16 décembre, les rongistes, voulant donner un signe de vie, se sont réunis en un soi-disant synode provincial composé de députés des villes de Worms, de Manheim, de Heidelberg, de Darmstadt, de Wiesbaden, d'Offenbach, d'Alzic et de quelques autres localités. Ce synode a ordonné la rédaction d'un catéchisme de sa confession, et a nommé à cet effet une commission composée d'un petit nombre de prédicants rongistes et de laïques en plus grand nombre, les chargeant de présenter, au plus tard le 7 mars prochain, des projets parmi lesquels le synode choisira celui qui lui

(1) Un vol. in-8°.

plaira davantage. Il est également difficile d'imaginer ce que doit devenir le catéchisme d'une secte qui n'est encore tombée d'accord sur aucun principe de foi, et de se rendre compte des moyens que cette assemblée pourrait employer pour faire agréer son œuvre à l'universalité des rongistes.

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. — La question de la validité du baptême, administré par des pasteurs protestans, vient de soulever, au grand duché de Posen, une enquête criminelle contre un prêtre catholique qui habituellement renouvelait le baptême sous condition sur des enfans qui lui étaient présentés *ad hoc* par des mères catholiques. Un ministre protestant le dénonça pour ce fait, dans lequel il voyait une injure faite à son église, au gouverneur de la province, qui, après avoir entendu une multitude de témoins pour constater un fait avoué d'ailleurs par son auteur, en renvoya la connaissance à l'archevêque de Posen. Le prêtre inculpé déclara à l'autorité civile avoir en cela suivi les prescriptions de l'Eglise, d'après lesquelles, en cas de doute légitime sur la validité d'un baptême, on est rigoureusement tenu de le réitérer, *sous condition,* sur les personnes appartenant à sa communion, sans qu'on en puisse inférer un acte de mépris pour une autre église. A ce sujet, le prêtre catholique déclara avoir vu de ses yeux plusieurs ministres évangéliques administrer le baptême, en posant simplement sur la tête de l'enfant trois doigts mouillés d'un peu d'eau qu'on leur présentait sur une assiette, de sorte que la peau de la tête des enfans nés chevelus ne pouvant être atteinte par l'eau, le baptême demeurait au moins très-incertain, suivant la doctrine catholique ; désavouant d'ailleurs toute intention injurieuse, et s'en rapportant simplement à l'enseignement de sa propre Eglise, d'où naissait pour lui un rigoureux devoir de conscience. La question se présente ainsi au gouvernement prussien sous une forme au moins très-ardue ; car il ne peut condamner un point de doctrine formellement défini et enseigné par une Eglise non point simplement tolérée, mais légitimement établie dans le royaume ; et s'il n'interdit pas cette pratique, il avoue au moins implicitement que celle de son église officielle est blâmable, et que la plupart de ses sujets protestans pourraient bien n'être point baptisés, et par conséquent n'être pas chrétiens.

PRUSSE. — Le pasteur de la communauté réformée française de Kœnigsberg, M. Detroit, ayant, comme nous l'avons annoncé, marché sur les traces du docteur Rupp, en abjurant publiquement tous les symboles chrétiens, a été immédiatement suspendu de ses fonctions pastorales par le consistoire évangélique de la province. A la première nouvelle de cette disgrâce, la communauté s'est assemblée, et a résolu, à l'unanimité, moins le vote d'un seul de ses membres, pour le cas où cette condamnation deviendrait exécutoire, de s'agréger aussitôt à *l'église libre*, c'est-à-dire ruppiste. Elle compte, dans ce cas, conserver la possession de son temple, dont jusqu'ici l'entretien a été entièrement à sa charge ; mais

on ne laisse pas de croire que l'usage pourra lui en être retiré ; attendu que, dans le cas contraire, le ruppisme se trouverait formellement établi dans la seconde capitale du royaume, et en possession d'un culte public que le gouvernement ne consent à aucun prix à lui reconnaître.

MALAISIE. — On lit dans un journal de Singapore, du 5 novembre :

« Tsin-Shen vient d'être ordonné comme prédicateur de l'Evangile, chargé de cette mission près de ses compatriotes. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle de l'Union. Le service a été célébré en langue chinoise. Le révérend Brunnow a prêché devant cette assemblée chinoise. Des questions ont été adressées au récipiendiaire : un interprète expliquait à l'auditoire chinois toutes les phases de cette cérémonie. C'est la première fois qu'un Chinois est ordonné ministre chrétien en Chine, sous les yeux de ses compatriotes. Le récipiendiaire Tsin-Shen étudiait depuis plusieurs années dans le collége anglo-chinois de Malacca ; il s'y est perfectionné dans la connaissance et la pratique de la langue anglaise. La société des missionnaires de Londres compte beaucoup sur l'efficacité de sa coopération. »

Ainsi voilà les missionnaires protestants qui arrivent en Chine après que les infatigables apôtres de la religion catholique ont préparé par leurs travaux, leurs sueurs et leur sang souvent répandu, la voie à l'Evangile dans ces contrées éloignées.

REVUE JUDICIAIRE.

Ce n'est pas dans les débats souvent scandaleux des plaidoiries et des procès devant les tribunaux, qu'il est permis de rechercher des exemples de morale et de profitables leçons. On sait que c'est là que vont aboutir au contraire les funestes effets du relâchement du frein religieux. Cependant on ne peut éviter d'y puiser parfois ce qu'on pourrait appeler des leçons de morale politique. Les partis trop souvent individualisent les affections, les actes et les sentimens de la cause politique qu'ils défendent exclusivement. Ainsi l'on n'a point oublié le retentissement affecté que l'on donnait sous la Restauration et dans les premières ardeurs réactionnaires de 1830, aux scandales des adultères, avant 89, de quelques princes de la maison de Bourbon. Les libéraux de cette époque n'avaient ni assez d'indignation ni assez d'éloquence vertueuse, non-seulement pour flétrir, comme toute ame honnête le fait, de tels scandales donnés sur le trône, mais ils y joignaient des commentaires plus odieux et plus scandaleux encore que ces déplorables faiblesses de quelques-uns de nos anciens rois. *C'était là*, disaient-ils, *le résultat de la coupable indulgence, et peut-être de la connivence des confesseurs des rois !* On voit toute l'affreuse portée de ces iniques insinuations.

Eh bien ! voici que depuis dix ans nos tribunaux retentissent d'un étrange procès, qui tend à constater un adultère impérial, et cette fois les confesseurs sont assurément hors de cause. Mais ce qu'il y a de plus étrange cependant, c'est que ce sont les mêmes libéraux, si vertueusement indignés contre les Bourbons, qui tiennent le plus à établir aujourd'hui que l'empereur Napoléon est en effet le père du comte Léon, et que madame de Luxbourg, âgée alors de vingt ans, est accouchée de cet enfant naturel dans la maison appartenant à l'empereur et roi, rue de la Victoire, en 1806. Rien n'est plus intéressant, au dire des avocats et

des écrivains impérialistes, que tout ce qui constate les rapports intimes de l'empereur et de mademoiselle Denuelle. Pour nous, nous ne pouvons trouver là autre chose que du scandale ; et si grande qu'on veuille faire cette descendance du comte Léon, il est impossible, en cette circonstance, de ne pas reconnaître une fois de plus l'aveuglement des partis politiques, qui n'ont, en fait de morale, que des éloges ou des malédictions de commande.

En résumé, les tribunaux ont constaté, avec une espèce de respect, la descendance du comte Léon, malgré les fins de non-recevoir de madame la comtesse de Luxbourg. On en jugera par les conclusions du chef du parquet :

M. l'avocat-général Glandaz repousse aussi ces fins de non-recevoir. Après s'être expliqué sur les questions de droit que soulève le procès, M. l'avocat-général poursuit ainsi :

« Nous en avons fini avec le procès. En dehors des questions que nous venons d'examiner, il n'y a rien qui puisse arrêter l'attention de la cour. Suivrons-nous les défenseurs dans le récit des circonstances plus ou moins extraordinaires qui ont accompagné la naissance du comte Léon ? Nous comprenons que ces détails anecdotiques soient livrés en pâture à leur vaine curiosité, mais ils ne peuvent fournir aucun aliment sérieux à vos délibérations. N'est-il pas, d'ailleurs, d'*une haute justice, que l'immortel auteur du Code civil* trouve un abri derrière la sagesse de vos dispositions contre l'indiscrétion ou la témérité de certaines recherches ? Où nous conduiraient-elles d'ailleurs ? A la constatation d'un triste contraste entre la position de l'homme qui est à la barre de la cour, et l'*illustre origine* à laquelle il prétend se rattacher. Prendrions-nous parti entre les reproches que Mme de Luxbourg et le comte Léon ont échangés devant la cour ? De quelle utilité notre jugement sur ce point pourrait-il être pour la cause ? Nous dirons, cependant, pour ne pas manquer à la vérité, que si la conduite du comte Léon avait été moins agitée, plus digne, plus en harmonie avec la haute position qu'il tenait d'*une libéralité magnifique*, il aurait évité sans doute l'éclat de ce procès et n'aurait pas eu besoin de demander à la justice un état que le cœur d'une mère ne lui aurait pas disputé. Puisse-t-il faire un heureux retour sur lui-même, abjurer les erreurs et les fautes du passé ; comprendre ainsi que le but auquel il aspire ne lui confère pas seulement des droits ; qu'il ne s'agit pas uniquement pour lui d'obtenir l'obole de la loi, dont il ne devrait pas avoir besoin ; que ce titre d'enfant lui impose aussi des obligations sérieuses, des devoirs sacrés, qu'il les a trop méconnus, et que les temps sont venus de les accomplir ! »

Après ce réquisitoire, la cour délibère dans la chambre du conseil, et rend ensuite, à l'audience publique, un arrêt qui confirme le jugement de première instance purement et simplement, par les motifs des premiers juges, à savoir que Mme de Luxbourg est tenue de payer une pension à M. le comte Léon, en qualité de fils naturel.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Le vendredi 18 décembre, la Société séricicole a tenu sa séance de rentrée, sous la présidence de M. le vicomte Héricart de Thury.

Le rapport sur la situation de l'industrie de la soie en 1846 a été fait, comme d'habitude, par le secrétaire, M. Frédéric de Boullenois.

M. de Boullenois a signalé d'abord les résultats de la récolte des cocons de 1846. Cette récolte a été médiocre, principalement par suite de l'élévation de la température.

En revanche, les nouvelles et bonnes méthodes appliquées aux magnaneries ont pris une grande extension. L'excellent système de M. d'Arcet pour la ventilation forcée, qui assure le renouvellement de l'air, c'est-à-dire la salubrité des ateliers, se répand chaque jour davantage. Il en est de même de toutes les autres améliorations introduites dans ces dernières années.

La muscardine, cette terrible maladie des vers, qui les rend en quelques heures durs et blancs comme des dragées, et qui n'est autre chose qu'un champignon qui s'introduit dans le corps de l'insecte, produit toujours des désastres qu'il ne faut pas cependant exagérer, mais qu'il seroit bien important, pour la richesse du pays, de prévenir ou d'arrêter.

Un grand nombre d'éducateurs réclament l'envoi, dans les départements ravagés, d'un homme de science chargé d'étudier le fléau, et tous désignent comme le plus capable de remplir cette mission, le digne successeur de M. Victor Audouin, M. Guérin-Menneville, qui a déjà rendu d'importants services dans l'application de l'entomologie à l'agriculture.

M. Camille Beauvais a ensuite rendu compte d'intéressantes expériences; il a signalé l'immense production des soies dans l'Inde et dans l'Orient, et il a adjuré les sériculteurs français de redoubler d'efforts.

M. Brunet de Lagrange, à son tour, a développé des détails statistiques sur l'accroissement des mûriers en France; le nombre des mûriers dans les trente-quatre départements visités par lui, qui n'était en 1835 que de 7,300,000, est maintenant de 15,400,000. Ces renseignements ont captivé l'attention de l'assemblée. Après avoir entendu M. le comte de Grandeff et quelques autres membres, la Société, par l'organe de son président, a proclamé plusieurs médailles et mentions honorables.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 1er janvier. — Le *Moniteur* du 1er janvier renferme l'ordonnance suivante :

« LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,

» A tous présents et à venir, salut.

» Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes,

» Vu la lettre apostolique de Sa Sainteté Pie IX, du 20 novembre 1846;

» Vu la loi du 18 germinal an 10;

» Notre conseil d'Etat entendu,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. La lettre apostolique de Sa Sainteté Pie IX, indicative d'un *jubilé universel* à l'occasion de son avénement au souverain pontificat, est reçue et sera publiée dans le royaume en la forme accoutumée.

» Art. 2. Ladite lettre apostolique est reçue sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme, qui sont ou pourraient être contraires à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane.

» Art. 3. Ladite lettre sera transcrite en latin et en français sur les registres de notre conseil d'Etat; mention desdites transcriptions sera faite par le secrétaire général du conseil sur la pièce enregistrée.

» Art. 4. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département

de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Donné au palais des Tuileries, le 31 décembre 1846.

» LOUIS-PHILIPPE.

» Par le roi :

» *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,*

» N. Martin (du Nord). »

— Le même journal publie un rapport au roi du ministre de l'intérieur, concernant les actes de courage et de dévouement qui lui ont été signalés depuis le 31 janvier dernier jusqu'au 9 août, et qui lui ont paru dignes d'obtenir des récompenses honorifiques.

Outre un grand nombre de médailles d'argent, des médailles d'or ont été décernées : à M. Dupous, propriétaire à Tulle ; à M. de Manduit, propriétaire à Quimperlé ; à M. Rabaste, commissaire central de police à Nancy ; à M. Duval, commissaire des sapeurs-pompiers, à Clermont ; à M. Chabert, gendarme, aux Brotteaux, près Lyon.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, un congé de trois mois est accordé à M. Ravaisson, chef du secrétariat du ministère. M. le marquis d'Aux, chef du cabinet, est chargé des fonctions de chef du secrétariat du ministère de l'instruction publique pendant la durée du congé accordé à M. Ravaisson.

— Par arrêté, en date du 24 décembre, sont nommés membres de l'école française d'Athènes :

M. Lacroix, professeur d'histoire au collége royal Henri IV ; M. Benoît, professeur de rhétorique au collége Stanislas ; M. Lévêque, agrégé de philosophie au collége royal de Besançon ; M. Hanriot, professeur de seconde au collége royal d'Amiens ; M. Roux, professeur de rhétorique au collége royal de Dijon ; M. Rigault, suppléant de seconde au collége royal Charlemagne ; M. Burnouf, suppléant de philosophie au collége royal de Rodez ; M. Grenier, suppléant de seconde au collége royal de Caen.

Tous les membres désignés sont d'anciens élèves de l'école normale.

— Le gouvernement belge a demandé l'admission des membres des Universités de Belgique à l'école française d'Athènes. M. le ministre de l'instruction publique s'est empressé de donner son assentiment.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 décembre, M. Caboche, professeur de rhétorique au collége royal Charlemagne, est nommé professeur de rhétorique au collége royal Henri IV, en remplacement de M. Daveluy, nommé directeur de l'école française d'Athènes.

— L'académie royale des inscriptions et belles-lettres a renouvelé son bureau pour l'année 1847. Le nombre des votants était de 31. M. Reynaud, professeur d'arabe et vice-président, a été nommé président à la majorité de 26 voix ; M. Burnouf, professeur de sanscrit, a été nommé vice-président, à la majorité de 29 voix.

— Un objet d'art, chef-d'œuvre de précision, d'exactitude, du goût le plus exquis, fruit de plusieurs années de travail, vient d'être exposé dans une chapelle particulière de la cathédrale de Paris, La foule se presse pour y admirer ce merveilleux travail, représentant en relief Notre-Dame, sur une échelle de proportion qui permet d'en reconnaître les moindres détails. L'auteur se propose d'exposer prochainement les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin et la cathédrale de Saint-Omer. M. le duc de Bordeaux possède le château de Chambord, du même artiste.

— M. le ministre de la justice est, dit-on, gravement malade. On assure que, malgré son état de souffrance, M. Martin (du Nord) a voulu partir pour Tours, afin d'y recevoir les soins du docteur Bretonneau. (*Siècle.*)

— La question de l'emplacement de la gare du chemin de fer de Lyon dans Paris a fait un pas vers sa solution. Le conseil général des ponts-et-chaussées, après avoir entendu lundi les observations des différentes parties intéressées dans cette question, M. le préfet de la Seine, les représentants des huitième et neuvième arrondissements, ceux de la compagnie concessionnaire, les propriétaires des terrains, etc., etc., s'est réuni extraordinairement le lendemain pour délibérer.

Une majorité considérable, quinze voix contre six, s'est prononcée en faveur du projet qui fait arriver le chemin de fer jusqu'au bassin de la Bastille, boulevard Contrescarpe, conformément aux intentions législatives.

Cette décision n'a pas été prise, toutefois, sans concessions aux exigences locales et sans de nouvelles et lourdes obligations imposées à la compagnie. Les deux rues Moreau et Traversière sont conservées, et afin de permettre d'en relever plus tard le sol, on a porté le niveau des rails au point d'arrivée, à sept mètres au-dessus du pavé.

Ce n'est que dans la réunion de lundi prochain, 4 janvier, que le conseil des ponts-et-chaussées arrêtera définitivement la formule des délibérations qui devra être soumise au conseil des ministres, appelés à décider en dernier ressort.

— Si la cherté des subsistances et la rigueur de la saison nous font déplorer le sort des classes indigentes, nous trouvons quelque consolation dans les moyens ingénieux qu'emploie la bienfaisance à venir au secours de ceux qui souffrent.

A Metz, les officiers du 2e léger se sont chargés de la nourriture de vingt pauvres de la ville, pendant les mois de janvier, février et mars, et les officiers, sous-officiers, brigadiers et dragons du 5e, se sont cotisés pour délivrer, chaque jour, trente-six portions de soupes et légumes.

A Saint-Valéry, une quête faite par les autorités municipales, de concert avec le clergé, a produit 12,000 fr. A Besançon, l'autorité a favorisé l'établissement d'une boucherie municipale qui se contente d'un bénéfice fixe et minime. La ville de Pontarlier a organisé une boulangerie communale. Le bureau de charité d'Haguenau, imitant l'homme au petit manteau bleu, fait distribuer aux indigens des soupes au prix de 10 centimes le litre.

— Nous recevons du syndicat des boulangers de Paris une note à laquelle, nous applaudissons. Quarante-quatre boulangers de Paris ont pris la résolution suivante, et nous ne doutons pas que leurs autres confrères ne s'y rallient :

« Toutes étrennes, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, seront supprimées à partir de ce jour.

» En compensation de cette suppression, la boulangerie de Paris fera, chaque année, dans le cours du mois de janvier, un don de bienfaisance de QUATRE CENT MILLE KILOGRAMMES DE PAIN BLANC, en faveur des classes nécessiteuses.

» La quotité que devra fournir chaque établissement sera déterminée par les boulangers eux-mêmes réunis dans chaque quartier à leur électeur, et d'après une base proportionnelle qui sera prochainement indiquée.

» Ces dispositions seront de suite soumises, par les électeurs, à chaque boulanger qui *s'engagera sur l'honneur* à les exécuter ; et sera, de plus, passible d'une amende de cinq cents francs par chaque infraction qui seroit constatée.

» L'adoption générale étant réalisée, le syndicat sollicitera l'approbation de M. le préfet de police pour l'exécution de ces mesures, et pour la remise à faire

à MM. les maires de Paris, des bons de pain souscrits par chaque établisse
de boulangerie. »

L'assemblée consultée adopte à l'unanimité la susdite résolution, et charg
syndicat d'y donner les suites nécessaires.

— M. Rolland, boucher, rue Saint-Honoré, vient de remettre au maire
1er arrondissement, un nombre considérable de bons de deux kilogramme
viande, pour être distribués la veille et le jour du premier de l'an aux indi
de cet arrondissement. Cet exemple trouvera sans doute des imitateurs parmi
confrères.

— Le conseil municipal de Mâcon s'est réuni mercredi dernier en séance
traordinaire pour délibérer sur la demande d'une allocation nouvelle formée
le bureau de bienfaisance de la ville.

L'administration se contentait de proposer au vote du conseil une simple a
cation de 1,500 fr.; mais, dans une éloquente et chaleureuse improvisati
M. de Lamartine ayant démontré tout ce que ce chiffre si minime avait d'ins
fisant et de dérisoire en présence de la misère publique, le conseil a unani
ment porté l'allocation à 6,000 fr. La moitié de cette somme sera spécialem
affectée à la création d'ateliers de charité. Les autres 3,000 fr. sont mis à la d
position du bureau de bienfaisance pour être distribués en secours, sous for
de diminution dans le prix du pain.

— L'*Union libérale*, de Nevers, annonce que des troubles graves ont éclaté
24 à Prémery (Nièvre), à l'occasion de la cherté des grains. On doit se réjou
néanmoins, de ce que le sang n'a pas coulé dans les luttes nombreuses qui o
signalé le marché du jour indiqué.

L'autorité a fait de nombreuses arrestations.

— Des bandes de mendiants parcourent pendant la nuit l'arrondisseme
d'Yvetot; ces malheureux s'introduisent dans les fermes pour demander des se
cours; plusieurs d'entre eux sont venus, depuis quelques jours, jusque dans l
propriétés qui appartiennent à la commune d'Yvetot, où les pauvres sont cepe
dant déjà trop nombreux pour être efficacement soulagés.

Les habitants voient avec terreur ces réunions de pauvres, qui jusqu'à pré
sent cependant ne se sont livrés à aucun désordre.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« On s'entretient beaucoup dans notre ville de la mystérieuse disparition
M. Descroseaux, maire de Pont-d'Ain, beau-père de M. Dobe, sous-préfet
Vienne, et allié à une famille de notre ville.

» Arrivé à Lyon le 11 courant, M. Descroseaux s'est logé hôtel de France,
après s'être installé dans sa chambre, où il a laissé ses effets et des lettres d
il était porteur, il est sorti le même jour à six heures du soir, annonçant qu'il all
rentrer incessamment, et n'a pas reparu depuis.

» Il était venu à Lyon pour effectuer un paiement qui devait avoir lieu da
une étude de cette ville pour une récente acquisition d'immeubles, mais
ignore s'il avait apporté avec lui la somme nécessaire ou s'il l'avait laissée
Pont-d'Ain.

» Au surplus, l'état de sa fortune et sa situation d'esprit, comme les circonstance
qui se rattachent à son départ et à son séjour, excluent toute idée de suicide. »

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Les journaux anglais du 29 décembre publient les nouvelle
de Lisbonne du 20 décembre et du 21 d'Oporto. Ces nouvelles annoncent un nou
veau changement dans la situation des affaires de ce pays. Le général Bomfi

un corps considérable d'insurgés, ayant passé le Tage au-dessus de Santarem, s'est porté à Torrès-Vedras sur les derrières de l'armée du maréchal Saldanha, et menaçait la capitale par la grande route de Coïmbre. Ce mouvement a obligé le maréchal Saldanha à quitter sa position devant Santarem, et à se mettre en marche pour couvrir la capitale.

La correspondance du *Times* prétend que le baron Cazal, qui bloquait Oporto, est en pleine retraite sur Braga et qu'il avait même abandonné ses bagages et ses vivres. Du reste les correspondances de tous les journaux anglais représentent sous les couleurs les plus sombres la cause du gouvernement actuel de la reine et la situation de la capitale.

IRLANDE. — Une sorte de consternation se fait remarquer en Irlande dans toutes les classes de la société. Les rues fourmillent de malheureux de tout âge, mourant de faim; cependant ce n'est encore rien que ce spectacle auprès des rapports qui arrivent des districts de l'ouest. — Les détails suivans sont extraits du *Cork Constitution* du 24 décembre :

« Dunmanway, lundi à minuit : Je suis arrivé de Bally-Deholl, à dix heures du soir, et j'essaie de vous retracer ci-après quelques-unes des choses horribles que j'ai vues ou entendues. Le cœur manque à l'aspect de tant de misères; toute description reste au-dessous de la réalité. En entrant à Dunmanway, le dimanche, je me suis croisé avec quatre cadavres que l'on transportait au cimetière de Fanlobbus. Le premier était posé sur un brancard grossièrement fait au moyen de deux bâtons; le deuxième, celui d'un enfant, était renfermé dans une bière qu'un homme portait sur son épaule; le troisième était sur une charrette, et le quatrième sur une brouette que poussait une femme.

» A Skibbereen, on ne fait que creuser des fosses toute la journée. Les charpentiers et les menuisiers travaillent jour et nuit, sans excepter le dimanche, et ne peuvent venir à bout de satisfaire aux nombreuses commandes de cercueils qui leur sont faites. — En sortant de Skibbereen, je passai le long du cimetière d'Abbeystrowry, où je vis encore deux morts que l'on se disposait à enterrer.

» Mais c'est à Bally-Deholl que m'attendait le plus affreux spectacle. Les habitants de ce canton menrent par centaines. Ce n'est plus aujourd'hui que l'on dirait d'eux : « que ce sont les plus beaux paysans du monde (*the finest peasantry in the word*)! » Ces malheureux ne sont vraiment plus que des squelettes. On me donne sur les paroisses voisines d'horribles détails. Celle de Sküll renferme 37,922 acres et une population de 18,000 ames, et cependant, il ne s'y trouve que deux propriétaires qui résident sur leurs terres, MM. Limrick et O'Callaghan.

» Tous les autres vivent hors du pays. Dans cette paroisse, de même que dans celles de Killeve et Kilmoc, la mortalité s'accroît chaque jour, et les cadavres sont conduits au cimetière sans cercueil. — Le prêtre catholique de Sküll m'a dit que dans sa commune il y a, en moyenne, pendant la dernière quinzaine, dix décès par jour. On m'a assuré que, dernièrement, quelqu'un pénétrant dans une misérable hutte de ce village, y trouva tout une famille, huit personnes, occupées à dévorer leur chien. On a enterré hier, dans le cimetière de Sküll, 18 personnes; une seule avait un cercueil.

» Les provisions de blé sont presque épuisées; les moulins de M. Swanston, qui fournissent Skibbereen et Bantry, n'ont pas de quoi alimenter leur travail pour dix jours, et on leur fait de toutes parts des commandes auxquelles ils ne peuvent suffire. M. Swanston attend toutefois chaque jour un arrivage de maïs et de blé étranger.

» Les nouvelles des îles de Skerkin et du cap Clear sont tout aussi épouvantables.

» A Berchawen, la famine est à son apogée. On voit à chaque instant qu
habitant de l'île de Cursey tomber d'épuisement et d'inanition.

» Plusieurs propriétaires se sont assemblés mardi à l'hôtel du Lloyd, à C
pour organiser un meeting général du comté, afin de prendre en considér
l'état du pays et d'appeler sur les affaires d'Irlande l'attention de la législat
M. Horace Townsend présidait la réunion. La résolution suivante a été adop

« Il sera présenté au comte de Baudon une requête afin de l'engager à ré
» un meeting du comté, pour examiner l'état alarmant du pays et les me
» qu'il conviendrait de prendre pour empêcher la ruine qui menace toute
» classes de la société. » On pense que le meeting dont il s'agit aura lieu
janvier. »

CHINE. — Nous recevons par la malle de l'Inde des nouvelles de la C
jusqu'au 1er novembre.

Nous apprenons par ces nouvelles que le gouverneur portugais de M
vient, pour la seconde fois, depuis la signature du traité de Nankin, de tir
canon sur les Chinois.

Ce gouverneur, réduit aux expédients pour trouver les moyens de faire v
sa modeste administration, avait frappé un impôt d'un dollar (5 fr. 4£ ..
intrinsèque) sur chacun des bateaux chinois attachés au port de Macao, et il a
annoncé l'intention de faire au besoin rentrer cet impôt par la force.

Les Chinois, qui jusqu'ici ont dénié aux Portugais le droit de souveraineté
sont presque parvenus à se tenir vis-à-vis d'eux sur le pied de la supériori
n'entreprirent pas seulement de résister, mais ils voulurent encore, par une gr
démonstration, imposer le retrait de la mesure.

En conséquence, après avoir appelé à leur secours des gens du voisinage
même de Canton, les bateliers atteints par l'impôt vinrent, le 8 octobre derni
à la tête d'une petite flottille, attaquer la douane portugaise de Macao. M
on était préparé à leur répondre, et ils avaient à peine tiré leur premier coup
canon, que les batteries des forts leur répondaient et ne cessèrent le feu qu'ap
avoir brûlé ou coulé quinze ou vingt de leurs navires, et tué ou blessé une c
quantaine d'hommes, certains rapports disent plus d'une centaine.

Depuis lors, les autorités chinoises ont voulu intervenir dans l'affaire; mai
gouverneur de Macao a maintenu son droit contre elles, et sa fermeté a forcé
Chinois à l'obéissance.

A Canton aussi les esprits sont loin de se calmer. Bien que les Européens
prouvent aucune crainte, et que, loin de là, ils aient toute confiance dans l
force, dussent-ils être abandonnés à eux-mêmes, ils se croient cependant s
cesse à la veille d'être encore attaqués par les Chinois; ils s'attendent à voir
cendier les factoreries, et ils prennent en conséquence toutes leurs précauti
pour être prêts à combattre. Malgré l'opposition des autorités de Hong-Kong
du consul de Canton, qui voient avec inquiétude tous ces préparatifs militai
l'organisation des négociants européens est aujourd'hui complète.

Dans le nord de la Chine, la situation est moins menaçante; à Shang-Haï,
Ning-Po, les mœurs de la population ont toujours été beaucoup plus douces q
Canton, et les Européens y ont joui jusqu'ici d'une sécurité comparative pres
complète.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

[redacted]

DES RAPPORTS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE.

—

n nous remettant cet article, dans lequel les rapports entre l'*Eglise* et l'*Etat* . examinés comme question de *droit public*, l'auteur, très-versé dans les at- ations des deux puissances, nous prie de faire remarquer qu'il laisse entière- it de côté la question théologique et canonique. Mais il ajoute avec raison n ne saurait répandre trop de lumières sur une matière que l'erreur et la ıvaise foi ont concouru à environner, pour les yeux du vulgaire, d'une obscu- que les ennemis de l'Eglise catholique exploitent avec une insultante audace, cipalement dans la grave affaire de l'enseignement secondaire.

'*Eglise* est-elle dans l'*Etat*, ou en-dehors de l'*Etat*? L'*Etat* doit-il être is l'*Eglise*? Peuvent-ils être indépendants l'un de l'autre, ou l'un ne t-il pas être soumis à l'autre? Est-ce l'Eglise à l'Etat, ou l'Etat à l'E- e? Grandes questions auxquelles l'antiquité n'eût rien compris, et agitent la société moderne depuis plusieurs siècles, sans qu'il en soit ulté pour elle jusqu'ici, et sans qu'il paraisse en pouvoir résulter de nds avantages.

Essayons d'abord de définir nettement et clairement ce que c'est que *tat* et l'*Eglise*, et quels doivent être ou sont leurs rapports selon la son, la logique, la morale et la politique.

Pour les hommes irréfléchis et les ignorants, malheureusement trop mbreux, l'*Eglise* n'est autre chose que l'édifice où les fidèles s'assem- nt pour prier ; et lorsqu'ils parlent de l'*esprit de l'Eglise*, expression 'ils traduisent volontiers par celle-ci : l'*esprit de sacristie*, ils n'enten- nt parler que des petites idées, des petits préjugés, de la petite domi- tion qu'ils attribuent à la coterie des bedeaux, des suisses, et tout au is des marguilliers de la paroisse. Cette influence réelle ou supposée 'il ne s'agit point de discuter ici, cette idée misérablement rétrécie de glise, sont au-dessous du grand sujet qui nous occupe.

Pour d'autres, et parmi ceux-là il faut compter des docteurs, l'*Eglise* st le clergé pris dans son ensemble comme corporation ; c'est surtout piscopat, qu'ils se représentent pensant, agissant en masse, ainsi qu'un il homme, sous la direction et l'inspiration du Père et du chef com- un qu'ils ne manquent pas de désigner comme un *souverain étranger*, n de faire ressortir l'anomalie de l'action d'une *domination étrangère* ns les affaires du pays.

Pour les hommes qui ont étudié avec bonne foi, et qui ont médité en- ite consciencieusement, sans parti pris d'avance, sur le sujet de leurs udes, l'*Eglise* est le corps entier des fidèles : ecclésiastiques et laïques ; is, ministres, magistrats ; pape, cardinaux, évêques et simples prêtres;

dignitaires, bourgeois, prolétaires, enfin tout ce qui compose l'arbre social depuis sa cime jusqu'aux plus humbles radicules, tout ce qui se relie par le catholicisme.

Le même procédé de raisonnement qui a fait, pour le vulgaire, du clergé l'*Eglise*, a fait aussi du gouvernement, *l'Etat*. Un trope a suffi pour dénaturer les idées. On ne saurait penser sans confusion et sans épouvante aux erreurs que la seule rhétorique a répandues dans le monde.

Cependant, *clergé*, *gouvernement*, ne sont rien de plus que les régulateurs et les organes de l'être multiple et moral qu'ils représentent. Ils ne sauraient donc normalement avoir d'autres intérêts que les siens.

Voyons maintenant si l'*Etat* et l'*Eglise* pris au vrai peuvent avoir réciproquement des intérêts *opposés*, et quand ils peuvent avoir des intérêts *étrangers*.

En France, l'*Etat* fut, depuis la bataille de Tolbiac jusqu'à la prise de la Bastille, c'est-à-dire pendant quatorze siècles, une même chose que l'*Eglise*, puisque toutes les parties diverses qui le composent étaient reliées en un seul faisceau, en une seule famille par le même lien, le lien catholique. On ne pouvait se demander alors si l'*Eglise* était dans l'*Etat*, c'eût été un non-sens ; mais il est certain que l'*Etat* était dans l'*Eglise*, non pas, qu'on fasse bien attention à ceci, qui est très-important, l'*Etat de France* dans l'*Eglise de France*, mais l'*Etat de France* dans l'*Eglise universelle*.

Quand on dit que l'Etat est dans l'Eglise, cela ne veut donc pas dire que le gouvernement civil et politique d'un pays est assujéti à l'influence ou au pouvoir du clergé du pays, on ne doit entendre par là que sa soumission à l'orthodoxie catholique.

Quand on dit au contraire que l'*Eglise* est dans l'*Etat*, c'est presque toujours, sauf la distinction essentielle que nous ferons tout à l'heure, pour caractériser ou pour motiver l'oppression de la conscience par le pouvoir temporel.

Ce qui prouve la parfaite identité de l'*Etat* et de l'*Eglise* jusque vers le milieu du moyen âge, c'est qu'un assez grand nombre de conciles nationaux différant peu des champs de mai ou des grands plaids tenus par les rois ou les empereurs, sont souvent confondus par le titre aussi bien que par leur composition, et par la similitude des affaires qui s'y traitèrent.

Le temps vint où l'*Etat* cessa presque d'exister ; où l'*Eglise* seule apparut, administrant par ses mandataires les intérêts temporels aussi bien que les intérêts spirituels. Mais c'est qu'alors le corps politique s'était laissé dissoudre lui-même. Les usurpations commises par les seigneurs féodaux, leurs guerres incessantes, les ravages causés par les barbares

plement forcé de toutes les localités, suite inévitable de tous ces fléaux, aient détruit le lien national ; le lien religieux seul subsistait encore, la société en désarroi s'efforçait d'autant mieux de le fortifier, qu'elle ntait, au moins instinctivement, qu'en lui seul résidait son salut. Le uvoir ecclésiastique se trouva donc substitué au pouvoir politique. Si : fut une autre usurpation, on ne peut nier qu'elle ne fût salutaire, et in de la condamner, il faut lui rendre grâces. Mais était-ce une usurtion? Non, car l'*Etat* et l'*Eglise* n'étant alors qu'une seule et même chose, grégation homogène de tous les individus composant le corps social unis par une même foi, ce corps avait bien le droit, dans le péril, de unir tous les genres de pouvoirs dans une même main, dans la seule ui pouvait, au milieu des circonstances, les tenir avec la fermeté et la gesse qu'elles exigeaient.

Que la révolution ait été ou non l'objet d'une délibération impossible, a que, consommée à l'insu de tous par la seule force des choses, elle ait été ratifiée que par un assentiment tacite, il est incontestable et inntesté que le fait s'accomplit sans rencontrer d'autre résistance que lle de quelques intérêts privés.

Lorsque plus tard le droit civil et le droit public acquirent des règles us certaines, que les parlements devenus des corps sédentaires et conitués, mirent de la suite dans l'application de ces règles et purent créer i jurisprudence, quand les rois un peu raffermis eurent commencé à per le pouvoir féodal en attirant à eux, moitié par adresse, moitié par rce, les juridictions, au moyen des appels, les tribunaux du clergé funt exposés aux mêmes entreprises que les justices seigneuriales. Il ait naturel que les causes civiles fussent désormais retirées de leurs tributions, où elles se trouvaient confondues. C'est alors que commença à s'établir sérieusement la distinction entre l'*Etat*, c'est-dire le Prince dispensateur de la justice temporelle, et l'*Eglise*, nt les intérêts sont tout spirituels ; c'est alors, et par rapport aux inrêts temporels ordinairement étrangers au sacerdoce, de domaine tout que, dont le fait de leur dévolution transitoire aux juges ecclésiastiques uit remonter les appels à Rome, que l'on pût considérer le Pape mme un *souverain étranger*. Ce n'était en effet que comme prince ulier, chef de justice temporelle, et non comme successeur du nce des Apôtres, qu'il pouvait connaître d'affaires hors du doine de la foi et de la discipline. Cette dénomination qui était juste s ce point de vue, cette distinction absolue et d'ordre public, des rêts de la société civile et politique, et des intérêts de la société reliuse, ne constituant, souvenons-nous en toujours, qu'une même soé, envisagée seulement sous deux points de vue différents, était parment rationnelle. Mais la dénomination et la distinction ont perdu

leur justesse quand on a voulu les étendre plus loin, faire disparaître sous cette qualification de *souverain étranger* le titre impérissable de chef suprême de l'Eglise universelle, de tout ce qui porte le nom de catholique, ou prétendre que l'*Etat* pouvait avoir des droits ou des intérêts opposés à ceux de l'*Eglise*. Le citoyen ne cessait point, nonobstant la distinction, d'être membre de l'*Eglise*, et comme tel soumis à la loi religieuse, de même que le clerc ne cessait point d'être citoyen et membre de l'*Etat*, et comme tel soumis aux lois spéciales de celui-ci, en tout ce qui ne touchait point à son ministère, pour lequel il ne relevait que de Dieu.

Or, si chaque individu de la famille nationale est à la fois membre de l'*Eglise* et de l'*Etat*, comment concevoir une rivalité, une opposition d'intérêts, de droits, de prétentions, entre lesquels il se trouverait tiraillé, sans possibilité de se soustraire à cette contrainte autrement que par une rébellion quelconque?

On comprend donc que moralement l'*Eglise* et l'*Etat* n'étant, dans un pays catholique, qu'une seule et même chose, ainsi qu'il a déjà été dit, la distinction ne saurait désigner que des attributions différentes et non des intérêts divergents ; qu'il peut sans doute dès-lors y avoir de la part de l'une ou de l'autre autorité chargée spécialement de ces attributions, empiètement de l'une à l'égard de l'autre, et que cela est susceptible d'entraîner quelque confusion dans leur action, toutefois sans possibilité de compromettre virtuellement ces droits, d'établir la rivalité d'intérêts, puisque nul individu ne peut être son propre adversaire, et s'élever contre soi-même.

Mais cette situation relative et normale a subi une profonde modification chez nous, du jour où tous les cultes ont été admis au même titre à la participation des mêmes droits. L'*Etat* est devenu alors nécessairement plus étendu que l'*Eglise*. En France, et dans tous les pays où le système d'égalité et même seulement celui de tolérance légale ont prévalu, l'*Eglise* a réellement cessé d'être identiquement la même chose que l'*Etat*, et s'est trouvée comprise dans celui-ci, dont elle n'est plus qu'une fraction. Peu importe que cette fraction soit de trente-trois millions sur trente-six, et ainsi équivalant presque au tout ; c'est par le principe et non par une équation que le fait s'établit.

Mais le grand principe, le principe fondamental n'en subsiste pas moins. Au lieu d'une seule *Eglise*, admettez-en deux, trois, dix, si vous voulez, autant qu'il est possible d'imaginer de sectes dissidentes admises sur le pied de l'égalité ou de la tolérance légale ; toutes ces églises ne représentent cependant que la société, que l'*Etat* représente aussi, sans rien de plus ni rien de moins politiquement de part ou d'autre. Il faut donc encore ici que les intérêts et les droits généraux de la société con-

dérée comme être religieux, soient non pas identiques, à la vérité, mais nnexes avec ceux de cette même société considérée comme être politique, car la société, en se divisant de croyances, n'a pas entendu pour ela s'abdiquer où se suicider ; user de sa liberté par un côté pour la avir par l'autre.

Prétendre établir une théorie contraire, supposer que l'*Etat*, sous le rétexte qu'il est devenu le tuteur temporel de l'*Eglise*, en raison de la écessité où il est de satisfaire à des croyances diverses et opposées, a acpris celui de l'opprimer d'une manière quelconque, c'est donc supposer, ce ui n'est pas soutenable, à part même la question de la liberté métahysique des consciences ; c'est vouloir non pas mettre la société en conradiction flagrante avec elle-même, car on n'y parviendrait pas ; mais tablir la théorie du despotisme ignorant et brutal du Pouvoir, son mple mandataire, contre elle, et exposer celui-ci à toutes les réactions, toutes les catastrophes qu'entraînent la méconnaissance et le mépris s droits et des principes sociaux. C'est remettre en action la fable des lembres et de l'Estomac.

Mais une fois l'unité de croyance rompue, plus celle-ci se divise, plus unité de l'*Etat* doit tendre à devenir compacte, et plus aussi la distincon entre eux doit devenir tranchée et profonde. Celle-ci s'individualise n même temps que l'autre se généralise. Ce dernier voit donc se créer es droits et des intérêts d'une nature et d'une portée nouvelle qui ne ont plus directement ceux de telle ou telle fraction de la société prise ans son sens religieux, mais qui doivent être combinés ou réglés de manière qu'ils ne soient hostiles à aucune de ces fractions au profit de telle utre, car encore une fois, c'est toujours de la société à la société que se reflète l'action de l'autorité quelle qu'elle soit, et la société ne peut jamais devenir victime d'elle-même que par suicide ou par oppression.

Le point acquis, la conséquence est : impossibilité morale pour l'*Etat*, est-à-dire pour la société *être politique*, de toucher aux droits sacrés de société *être religieux ;* impossibilité pour la société *être religieux* d'ener dans le domaine de la société *être politique*. Principe simple, à la rtée de tout le monde, et qu'il ne faut point obscurcir par des arcanes, core moins par des mots sujets à de fausses définitions.

Ce n'est point, après tout, qu'on ne puisse chercher à établir, qu'on ne isse même parvenir à faire prévaloir des intérêts ou de prétendus droits ntraires à cette harmonie. Mais alors soyons certains que ce n'est ni 'glise qui s'arme contre l'*Etat*, ni l'*Etat* qui s'élève contre l'*Eglise*, qu'il ne s'agit réellement que d'intérêts, de passions, d'ambitions, ut-être de haines privées, empruntant un nom imposant pour se disnuler.

En résumé, l'*Eglise*, partie chez nous de l'*Etat*, ne peut donc avoir la prétention de dominer politiquement dans des choses qui regardent l'Etat tout entier, et l'*Etat* ne seroit plus l'Etat, c'est-à-dire la collection de tous les membres de la société, s'il s'opprimait lui-même dans une de ses parties, encore mieux dans toutes. Ce serait l'on ne sait quoi d'indéfinissable, un être qui s'annullerait on ne saurait dire au profit de qui, et se dévorerait soi-même comme un brasier où ne restent plus que des cendres.

Il y a donc non-sens à dire : l'*Eglise* et l'*Etat* ont des intérêts différents. Leurs intérêts co-relatifs, sont nécessairement connexes, inhérents, inséparables. Quant à l'excédant, il est admis par tout le monde qu'il est en-dehors des nécessités religieuses ; c'est à la politique seule à s'en occuper.

Ce qu'on appelle plus particulièrement l'*Eglise* en France étant la collection des catholiques, trente-trois millions d'ames sur trente-six, la majorité lui est incontestablement acquise sur une minorité presque imperceptible : nous n'en voulons pas conclure, contre nos principes, que cette majorité colossale auroit le droit de l'opprimer; mais il nous semble qu'un tel nombre, si près de l'unanimité, répond victorieusement à l'opinion qui représente les vœux exprimés par les organes de l'*Eglise* comme ceux d'une coterie, ou, pour étendre le mot, d'une corporation toujours opposée au pouvoir civil, et jalouse de domination ; il nous semble que cette opinion qui se pose au nom de l'*Etat*, ne représente que la portion de celui-ci qui n'est point l'*Eglise*, c'est-à-dire seulement la minorité de trois contre un nombre onze fois supérieur ; car ou l'on est de l'*Eglise*, c'est-à-dire de la majorité, ou l'on n'en est pas. Si l'on en est, on ne peut parler autrement qu'elle, et si l'on parle autrement qu'elle, c'est donc qu'on a pour le moins passé dans le camp de la minorité. Est-ce que le transfuge peut jouir à la fois de l'honneur attaché au drapeau qu'il a déserté et des fruits de sa désertion? Alexandre-le-Grand n'en jugeoit point ainsi.

La fameuse querelle entre l'*Eglise* et l'*Etat* ne repose donc que sur un sophisme depuis la fin du moyen âge, et surtout depuis la suppression des justices ecclésiastiques. Ce n'est point sous l'autorité du souverain *temporel* que s'incline l'*Eglise*, car Jésus-Christ a dit : Mon royaume n'est pas de ce monde : c'est sous l'autorité du chef *spirituel*, qui n'a rien à démêler avec les affaires de ce monde purement politiques. Chef et père de la grande famille catholique, comment d'autre part pourrait-il être pour elle un *souverain étranger?* Cette dénomination ne ressemble-t-elle pas à une déclaration qu'on a cessé de faire partie de la grande famille, qu'elle aussi vous est devenue étrangère ? S.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

IE. — Le *Diario* du 22 décembre renferme les actes du consistoire qui a été tenu le 21 au matin dans le palais du Quirinal. Après urte allocution, Sa Sainteté a créé et déclaré cardinaux de la Eglise romaine :

'ordre des prêtres : Mgr Gaëtan Baluffi, archevêque-évêque d'I-né à Ancône le 29 mars 1788.

l'ordre des diacres : Mgr Pierre Marini, gouverneur de Rome, merlingue et directeur-général de la police, né à Rome le 5 octo-94. Le Pape a créé et réservé *in petto* deux autres cardinaux. Son gr le cardinal Acton s'est démis de son titre de *Sainte-Marie-de-r*, et a opté pour celui de *Saint-Marc*.

ite Sa Sainteté a proposé aux Eglises suivantes :

rchevêché de Damas, *in partibus infidelium*, Mgr Dominique Luc- prêtre de Sarrane, secrétaire de la congrégation des évêques et rs, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique néraire et docteur *in utroque jure*.

vêché de Montalte, Mgr Eléonore Aronne, transféré de l'évêché *ibus* de Listri.

vêché de Nardo, Mgr Ferdinand Girardi, transféré de l'évêché San-Angelo des Lombards et de Bisaccia.

vêché de Bagnorea, le R. P. Félix Cantimorri, de l'ordre des Mi-Capucins, prêtre de Russi, diocèse de Faënza, définiteur de la ce de Bologne, préfet des Missions dans les quatre légations des pontificaux, et examinateur pro-synodal de l'archidiocèse de Ra-

vêché de Termoli, le R. D. Dominique Ventura, prêtre de Bis- chanoine de la collégiale des SS. Matthieu et Nicolas de cette re ville et docteur *in utroque jure*.

évêché-uni de S.-Angelo des Lombards et Bisaccia, le R. D. Jo-Janvier Romano, prêtre de Naples, préfet du gymnase archiépi- de cette ville, et docteur en droit civil et canonique.

évêché de Udine, le R. D. Zacharie Bricito, prêtre de Bassano, e de Vicence, et curé de cette église métropolitaine et archi-ytérale.

évêché réuni de Trieste et Capo-d'Istria, le R. D. Barthélemy , prêtre du diocèse de Lubiana, chancelier de l'évêché de Trieste teur en théologie.

'évêché d'Eichstett, le R. D. George Oett, prêtre de l'archi-e de Monaco et Frisinga, et doyen de cette église métropolitaine.

évêhé d'Antipatro, *in partibus*, le R. D. François Mazzuoli, prêtre ville de St.-Pierre, chanoine de cette cathédrale, vicaire-général ocèse d'Albano, docteur *in utroque*, député administrateur de l'é- de Saint-Séverin.

s la fin du consistoire, les instances du pallium ont été adressées ainteté, en faveur de Mgr Charles-Auguste des comtes de Reisach,

archevêque métropolitain de Monaco et de Frisinga, et de Mgr F çois-Norbert Blanchet, archevêque de l'Orégon dans l'Amérique sei trionale.

(*Correspondance particulière de* L'AMI DE LA RELIGION.)

Rome, 22 décembre.

L'élévation du gouverneur de Rome à la dignité de cardinal ava si mal accueillie par la population romaine, que l'on craignait po soirée quelques manifestations injurieuses. De violentes satires c laient dans toutes les mains, et avaient été placardées jusqu'aux p du gouverneur : des lettres anonymes pleines de menaces avaien adressées aux dames romaines pour les empêcher de porter, selor sage, leurs félicitations au nouveau cardinal; mais grâce à l'interve de quelques personnages influens, grâce au bon esprit qui anime le ple de Rome, cette première agitation s'est calmée, les principaux neurs ont abandonné leur petit complot, les huées et les sifflets, qui le genre de charivari des Romains, n'ont point troublé les réceptior ficielles de la soirée. Le temps d'ailleurs n'était guère favorable à ce nes de tumulte : une pluie froide n'a pas cessé de tomber. Tel a été le caractère de cette solennité, qui est célébrée d'ordinaire p grandes manifestations de joie. Quel contraste avec les acclamation verselles qui applaudirent, il y a deux ans à peine, à la nominati Mgr Marini au poste de gouverneur de Rome!

On a attendu jusqu'au dernier moment l'arrivée du nouveau c nal-évêque d'Imola. La rigueur de la saison et les neiges qui encoml les routes l'ont empêché de se rendre au consistoire, auquel le Pap vait appelé par une lettre particulière, la plus honorable et la plus meuse. Un garde-noble est parti hier pour porter à Mgr Baluffi la c rouge, insigne de sa nouvelle dignité. S. Em. viendra plus tard à I recevoir le chapeau de cardinal.

Des mutations importantes dans la haute administration des pr ces, viennent d'être définitivement arrêtées et publiées à la suite du sistoire;

Le cardinal Amat est nommé légat à Bologne, en remplaceme cardinal Vanicelli, qui vient occuper à Rome la présidence d dastre;

Le cardinal Ferretti va remplacer le cardinal della Genga dans gation d'Urbino et Pesaro;

Sont encore nommés :

Mgr Grassellini, gouverneur de Rome;

Mgr Rusconi, délégat à Ancône;

Mgr Consolini, délégat à Perugia;

Mgr Belgrado, clerc de la chambre;

Mgr Bandia, délégat à Rietti;

Mgr Sberretti, autrefois grand-vicaire de Pie IX à Imola, préla mestique et membre de la consulte;

Mgr Bruni, au même titre et aux mêmes fonctions ;
Mgr Ruffini, membre pareillement du tribunal de la consulte ;
Mgr Tiberi, délégat à Ascoli.

L'Eglise romaine vient encore de s'enrichir de l'un des plus grands noms de ses saintes annales. Le jeune Borromée, camérier secret de Sa Sainteté, a reçu successivement, en peu de jours, tous les ordres sacrés. Pie IX a voulu consacrer lui-même ce rejeton béni de l'illustre famille de saint Charles. Il lui a conféré le sous-diaconat le jour de la fête de l'Immaculée Conception, le diaconat le dimanche suivant, et dimanche dernier, il l'a ordonné prêtre.

PARIS.

Voici le discours que Son Exc. Mgr Fornari, archevêque de Nicée et nonce apostolique, a prononcé le 1er janvier au nom du corps diplomatique :

« Sire,

» Le corps diplomatique attend toujours avec la même espérance le retour de cette époque solennelle de l'année naissante, parce qu'il aime à vous offrir, au nom des souverains qu'il a l'honneur de représenter, les vœux les plus sincères pour la prospérité parfaite de Votre Majesté, de sa royale famille et de la France.

» C'est aussi avec une satisfaction profonde qu'il s'empresse de vous féliciter, Sire, du maintien de la paix générale, admirable résultat de la sagesse de Votre Majesté et des autres souverains et de leurs cabinets. C'est le plus beau titre à la reconnaissance des peuples dont cette heureuse harmonie fait la gloire et le bonheur.

» Fière de la félicité générale, Votre Majesté a vu renouveler en même temps les joies de sa royale famille, qui a procuré et procurera toujours les plus douces consolations à votre cœur paternel.

» Votre Majesté verra luire bien des fois encore ce beau jour, qui la trouvera aussi glorieuse sur le trône qu'heureuse à côté de sa royale et vertueuse compagne, au sein de sa nombreuse et brillante famille.

» Daignez, Sire, avec les vœux et les félicitations du corps diplomatique, agréer l'hommage de son profond respect. »

Le roi a répondu :

« Je suis profondément touché de ce que vous venez de m'exprimer pour la France, pour ma famille et pour moi-même, au nom du corps diplomatique et des souverains que vous représentez auprès de moi. J'ai, comme vous, la confiance que le ciel continuera à bénir nos communs efforts pour assurer le maintien de la paix générale, source féconde de la prospérité des Etats et du bonheur des peuples.

» C'est autant en mon nom qu'en celui de la reine et de tous les miens, que je vous remercie de la part que vous prenez au renouvellement des joies de famille que la Providence nous a réservées, et qui sont, comme vous le dites, une des plus douces consolations qu'elle pût nous accorder.

» Vous savez combien il m'est toujours agréable de recevoir par votre organe l'expression des vœux du corps diplomatique. »

Les paroles de félicitations qui ont été prononcées lors de la présentation du clergé aux Tuileries, le jeudi 31 décembre, sont ainsi rapportées par le *Moniteur* :

Discours de Mgr l'Archevêque de Paris.

« SIRE,

» Le clergé et l'archevêque de Paris viennent déposer aux pieds du trône leur respectueux hommage et les vœux sincères qu'ils forment pour Votre Majesté, pour son auguste famille, pour l'illustre princesse qui, en faisant le bonheur de l'un de vos nobles fils, apporte des joies nouvelles à votre cœur paternel. Nous prions Dieu d'exaucer ces vœux et de répandre sur la France ses bénédictions les plus abondantes. »

Le roi a répondu :

« Fort sensible à l'expression de ces vœux, c'est avec plaisir que je vous en remercie, ainsi que le clergé de Paris, dont vous êtes entouré. J'aime à reconnaître le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses importantes fonctions, et les efforts qu'il fait sans cesse pour entretenir dans la population parisienne ces sentiments de religion et ces principes de morale chrétienne qu'il est si essentiel de développer parmi elle. Vous devez toujours compter sur mon concours pour atteindre un but aussi désirable.

» Je suis fort touché de ce que vous témoignez au sujet du mariage d'un de mes fils, et des vœux que vous formez pour la France, pour ma famille et pour moi. »

On lisoit dernièrement dans un journal que M. l'Archevêque de Paris avoit offert des lettres de grand-vicaire à deux ecclésiastiques qui les auroient refusées. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. M. l'Archevêque estime le talent et la piété de ces deux ecclésiastiques ; mais il n'a pas plus songé à leur proposer cette dignité, qu'ils n'ont eu le mérite de la décliner.

En insérant cette rectification, nous devons réparer une omission entièrement involontaire de notre part. En même temps que M. l'abbé Potel, on a installé à Notre-Dame, le 23 décembre dernier, M. l'abbé Castan (Emile), nommé aussi chanoine honoraire de Paris. M. l'abbé Castan est neveu de M. l'Archevêque ; c'est un jeune ecclésiastique de grande espérance, tout récemment revenu de Rome après y avoir obtenu les grades de docteur en théologie, et mérité la faveur d'être ordonné prêtre à 22 ans et quelques mois. Le nouveau chanoine honoraire, né le 5 février 1824, aura par conséquent 23 ans au mois de février prochain.

Dimanche, 3 janvier, s'est ouverte à Saint-Etienne-du-Mont la neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris. A dix heures, la cérémonie a commencé par tierce, l'aspersion, la procession ; ensuite la deuxième grand'messe solennelle de la fête, l'office de sexte et la dernière messe au chœur. Mgr l'Archevêque a donné le salut solennel. Tous les jours de la semaine il y aura messe de communion à neuf heures ; pendant la neuvaine, il y aura à quatre heures exercice et instruction à la chapelle du tombeau de sainte Geneviève. M. l'abbé Lebeau, chanoine de Meaux, prêchera la station. Le dimanche 17, fête patronale de saint Hilaire, il y aura, après les vêpres, sermon de charité en faveur des pauvres assistés par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

La quête ordonnée par Mgr l'archevêque de Cambrai, en faveur des victimes des inondations, a produit 31,550 fr. Cette somme a été répartie, entre les divers diocèses qui ont souffert du désastre, de la manière suivante, savoir :

Diocèse d'Orléans, 4,500 fr.; de Blois, 4,000; de Tours, 4,000; de Lyon, 4,000; de Nevers, 4,000; du Puy, 4,000; de Bourges, 2,000; de Moulins, 2,000; de Clermont, 2,000; d'Autun, 1,050.

Trente-trois protestants ont abjuré leurs erreurs, pendant l'année 1846, dans le diocèse de Cambrai; savoir : douze dans l'arrondissement de Lille, onze dans l'arrondissement de Cambrai, huit dans l'arrondissement de Douai, deux dans l'arrondissement de Dunkerque.

Il a été accordé au diocèse de Bordeaux, dans le courant de cette année, la création de sept nouvelles succursales dans les communes de Saint-Germain-des-Graves, Saint-Antoine, Escaude, Saint-Vincent-de-Paul, Giscos, Lèges et Gauriaguet, ainsi que l'érection d'un vicariat dans les paroisses de Blaye, Caudéran, Langon et Saint-Macaire.

ANGLETERRE. — Mgr Griffith a fait une ordination pour le district de Londres au collége de Saint-Edmond; Mgr Wiseman au collége d'Ascott, pour le district du centre de l'Angleterre. Mgr Walsh, vicaire apostolique de ce dernier district, a ordonné, dans la chapelle du collége de Ratcliffe, près de Longhborough, trois frères de l'ordre de la Charité du docteur Rosmini. Parmi les ordinands des deux districts, il y avoit plusieurs membres du clergé anglican et des universités d'Oxford et de Cambridge, qui ont embrassé la foi dans ces derniers temps.

SUISSE. — Le canton de Vaud se divise aujourd'hui, sous le rapport religieux, en trois églises, savoir : l'Eglise de l'Etat, l'Eglise libre et l'Eglise neutre, ou des indifférents, qui méprise également l'une et l'autre. Tout récemment, trois hommes ridiculement déguisés entrent dans un temple, pendant le service, se placent en face de la chaire qu'occupait le ministre, et aux bruyants applaudissements de l'assistance le persiflent du geste et de la voix, sans que personne se mette en peine de réprimer ce désordre. Dans un autre temple, un inconnu avait pris place sur la tribune en face de la chaire, et chaque fois que le prédicant prononçait le nom de Jésus, il l'apostrophait du nom de *menteur*, et finit par lui crier, à la fin de son discours : *Tu en as menti.* Dans un troisième temple où l'on se préparait à distribuer la cène, le clerc, porteur du pain et du vin qu'il allait placer sur la table, fut attaqué, colleté, battu, et les espèces dont il était porteur furent renversées et foulées aux pieds. Le ministre, témoin d'un scandale qu'il ne pouvait empêcher, fondit en larmes, et devint l'objet des risées des perturbateurs. Ni l'autorité municipale, ni la police ne jugèrent à propos d'intervenir pour protéger la décence du service, et pour châtier ceux qui le troublaient.

L'Eglise libre continue à se gérer comme ferait une société officiellement reconnue. Le 10 novembre, elle s'est réunie en un synode qui se composait de 80 membres, et qui procéda à l'ordination, dite consécration de ses candidats. Le synode nomma en même temps une commission de 9 membres qu'il chargea d'élaborer un projet de constitution de son Eglise. Il paraît que le schisme a pris une importance si grande et si manifeste, que le gouvernement a renoncé, envers lui, à toute mesure répressive.

ETATS-UNIS. — Mgr Hugues a confirmé, à New-York, le dernier dimanche de novembre, dans l'église de la Nativité, 170 personnes, parmi lesquelles on comptoit 19 protestans récemment convertis. Huit jours auparavant, huit autres protestans convertis avoient reçu la confirmation avec 135 personnes à Jersey, diocèse de New-York. Vers la fin du même mois, Mgr Hugues a consacré la belle église de Sainte-Anne, bâtie à Port-Richemond.

REVUE POLITIQUE.

DISCOURS ET COMPLIMENTS OFFICIELS DU JOUR DE L'AN. — RÉFLEXIONS DES JOURNAUX.

On fait quelquefois d'énormes frais de recherches et d'érudition administrative pour établir ce qu'on appelle des statistiques curieuses sur un point donné et sur la situation des esprits. Voici, à propos des harangues du 1er janvier, quelques citations des divers organes de la presse qui pourraient peut-être donner quelque idée de cette souveraine qu'on nomme l'opinion, et qui, assure-t-on, gouverne le monde; voyons comment s'expriment, sur les mêmes faits, les journaux politiques de diverses nuances.

Journal des Débats. — Le roi a reçu hier, à l'occasion du jour de l'an, les félicitations du corps diplomatique, présidé par M. le nonce du Pape, et les hommages des grands corps de l'Etat. Nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur le discours du nonce, discours empreint d'une noble et franche cordialité, et qui exprime fidèlement, nous en sommes convaincus, l'opinion véritable de toutes les nations de l'Europe.

Constitutionnel. — Cette fois, des félicitations adressées au roi par le nonce apostolique au sujet du mariage de M. le duc de Monpensier, en présence du représentant du cabinet britannique, qui a protesté contre ce mariage, pouvaient placer lord Normanby dans une situation difficile. Il paraît du moins qu'il en avait jugé ainsi, car il a demandé et obtenu communication préalable du discours du nonce apostolique. Il est certain que, par suite de cette espèce de négociation, une phrase du discours du nonce apostolique, relative au mariage du prince, a été supprimée; une autre a été tellement modifiée, qu'elle peut se prêter à tous les sens qu'on y veut chercher. La voici : « Votre Majesté a vu renouveler les joies de sa royale famille, qui a procuré et procurera toujours les plus douces consolations à votre cœur paternel. »

Le roi a répondu : « Je vous remercie de la part que vous prenez au renouvellement des joies de famille que la Providence nous a réservées, et qui sont, comme vous le dites, une des plus douces consolations qu'elle pût nous accorder. » Le journal ministériel la *Presse* se donne le ridicule de triompher de cette

équivoque, d'affirmer que la difficulté a été résolue dans un sens contraire aux désirs de l'ambassadeur britannique, et de prétendre sérieusement qu'il y a quelque différence entre la phrase du roi et celle du nonce apostolique.

Le journal ministériel veut considérer le discours du nonce, comme une manifestation réfléchie et collective du corps diplomatique tout entier. Alors il y faut faire deux parts : les réticences au sujet du mariage de M. le duc de Montpensier sont le renouvellement des protestations de l'Angleterre ; l'amplification sur la sagesse des cabinets et sur le bonheur des peuples qui doivent à leurs souverains tant de reconnaissance, est une réponse aux protestations de la France contre la destruction de Cracovie.

Le compliment de M. l'Archevêque de Paris n'est remarquable que par un extrême laconisme.

Commerce. — M. le nonce apostolique a tourné *très-heureusement* la difficulté. Le mot de mariage a été impitoyablement biffé de son discours, et les *joies de la famille royale* seulement y ont trouvé une toute petite place. Or, comme dans une si nombreuse et si brillante famille, les joies annuelles sont de plus d'une nature ; comme, s'il y a eu un mariage, plusieurs naissances aussi ont eu lieu, et que l'Angleterre, qui s'est déclarée hostile à l'union de l'un de nos princes, ne juge pas à propos de trouver mauvais que nos princesses se montrent dans cet état intéressant qu'affectionne tant la reine Victoria elle-même : lord Normanby ne s'est point opposé à la rédaction des *joies de famille* ; et M. Guizot a accepté ce biais, en faisant répondre au roi des Français : « Que les joies de famille sont les plus douces des consolations que le ciel puisse nous accorder. »

Quant au paragraphe que M. le nonce a consacré à la paix européenne, dont le maintien serait dû, selon lui, non-seulement à la sagesse du gouvernement français, mais encore à celle « de tous les autres souverains et de leurs cabinets, » c'est purement et simplement un soufflet donné à l'histoire des derniers mois de l'année 1846.

M. l'Archevêque de Paris s'est borné à appeler sur la France les bénédictions d'en haut. M. Affre a sans doute jugé opportun de ne point ajouter, cette fois, aux embarras extérieurs de M. Guizot, la petite contrariété annuelle qu'il lui ménage habituellement, sur la question des libertés religieuses. C'est montrer un esprit conforme aux prescriptions de la charité évangélique.

L'Esprit public.—Nous abandonnerions à eux-mêmes ces lieux-communs sans valeur, nous dédaignerions de nous en occuper, si, malgré leur insignifiance pompeuse, ils ne laissaient percer les préoccupations du moment, et si parfois ils ne trahissaient quelques indices de la situation. A ce point de vue, les cinq discours publiés par le *Moniteur* et les réponses qu'y a faites la couronne méritent d'arrêter l'attention. Ces discours sont ceux du corps diplomatique, de M. Pasquier au nom de la chambre des pairs, de M. Sauzet au nom de la chambre des députés, de M. Martin (du Nord) au nom du conseil d'Etat, de M. l'Archevêque de Paris au nom du clergé de son diocèse. Le discours de M. l'Archevêque et la réponse qu'il a reçue sont remarquables par le ton de froideur qui règne des deux côtés.

Le Siècle.—Vous aurez peine à comprendre, au premier abord, comment cette pièce d'éloquence a pu être l'objet des plus graves délibérations. Vous n'y voyez qu'un de ces lieux-communs dont le retour périodique a fini par lasser même la patience des conservateurs. Apprenez donc que c'était une qustion des plus hautes et des plus difficiles que de savoir si le corps diplomatique, malgré les ressentiments de lord Palmerston, adresserait au roi des félicitations au sujet du mariage du dernier de ses fils avec l'infante d'Espagne. La question a été résolue, comme vous pourrez en juger, avec une rare subtilité : qui est en droit de se plaindre?

Est-ce le roi Louis-Philippe? Est-ce l'irritable ministre de la Grande-Bretagne?

Dans sa réponse au nonce apostolique, le roi exprime la confiance que le ciel continuera à bénir les communs efforts des gouvernements de l'Europe pour le maintien de cette paix générale, « source féconde de la prospérité des Etats et du bonheur des peuples. »

Et enfin l'*Epoque*. — C'est un sophisme ridicule de prétendre que les paroles adressées par le roi aux hommes ou aux corps qui vont lui rendre hommage sont mises dans sa bouche par ses ministres. Le roi ne peut pas gouverner, administrer, c'est-à-dire prendre des mesures et nommer à des emplois, dans la limite de ses attributions, sans le contre-seing et la responsabilité d'un ministre; mais quand le roi est chez lui, au milieu de sa famille, et qu'il parle aux hôtes illustres qui le visitent, il est lui-même, il est prince, homme privé, et les paroles qu'il prononce n'ont d'autre source que son esprit ou son cœur.

En résumé, le discours du corps diplomatique contient bien une félicitation au roi sur le mariage du dernier de ses enfants : tout le monde l'y a trouvée, et le roi y a répondu; seulement, l'orateur l'avait tournée de façon à la faire accepter de l'ambassadeur britannique lui-même : de telle sorte que, loin de regretter, comme d'autres, la délicatesse des termes du nonce, il nous semble, au contraire, qu'il y a lieu de l'en remercier.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Le message annuel du président était attendu avec une vive impatience. Il était en effet intéressant de savoir quelle attitude prendrait le pouvoir exécutif en présence d'un mouvement électoral qui semble lui être défavorable et des longueurs imprévues de la guerre avec le Mexique. Le président Polk a agi en homme de cœur. Toutes les difficultés sont abordées de front et résolues avec une rare énergie.

Après avoir remercié le dispensateur de tous biens de la prospérité dont jouissent les Etats-Unis et avoir fait remarquer que ce progrès sans exemple a été poursuivi et atteint en pleine paix, le président retrace l'histoire des démêlés du Mexique avec l'Union et démontre par une série de faits que si les Etats-Unis avaient été enclins à la guerre, ils eussent pu depuis long-temps réprimer par les armes des insultes auxquelles ils n'ont opposé que des représentations diplomatiques.

M. Polk déclare que les Etats-Unis trouveront dans le Mexique de larges indemnités territoriales. Il est à remarquer que le président ne proclame pas le mot annexion à propos des Californies et du Nouveau-Mexique. Il dit que le droit des gens autorisant le vainqueur à gouverner pendant la guerre les pays conquis, il est naturel que les généraux américains aient donné à ces pays des formes de gouvernement, se rapprochant le plus possible de celles de l'Union.

En ce qui concerne la durée probable de la guerre, M. Polk n'a point cherché à faire naître de fausses espérances. Il a demandé un crédit de 21 millions de dollars pour conduire les opérations jusqu'au mois de juin 1848. Le président pense que la paix sera rétablie avant cette époque, mais une longue résistance n'étant pas impossible, il demande franchement au congrès les moyens de la surmonter.

Une question grave, celle des lettres de marque, est ensuite abordée par le président. Un assez grand nombre de lettres a été envoyé en blanc à la Havane. Le gouverneur de cette île s'est engagé à ne pas permettre qu'on fît usage de ces instruments de piraterie. Le droit des gens exige, pour qu'une lettre de marque soit valable, que le capitaine et les deux tiers de l'équipage appartiennent à une

des nations belligérantes. Le Mexique est hors d'état d'armer des corsaires dans ces conditions. Les prises ne peuvent être amenées, encore moins vendues dans un port neutre, et le blocus est assez sévère pour empêcher qu'on en introduise aucune dans les ports mexicains. Le commerce des Etats-Unis n'a donc rien, à peu près, à craindre des lettres de marque. Cependant le congrès aura au début de sa session à examiner s'il ne conviendrait pas de prendre de nouvelles mesures législatives contre la piraterie toujours si ingénieuse à éluder les lois faites en vue seulement des cas généraux.

Enfin, M. Polk se prononce en faveur du tarif de 1846, déjà vivement attaqué, quoiqu'il ne soit en exercice que depuis le 1er décembre; la modération des droits étant favorable surtout à l'agriculture, dit M. Polk.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 4 janvier. — Une ordonnance en date du 27 décembre 1846 vient d'apporter quelques changements dans l'organisation des travaux du conseil d'Etat. En voici les principales dispositions :

Art. 1er. Ne seront point portés à l'assemblée générale de notre conseil-d'Etat, et nous seront immédiatement soumis, après avoir été délibérés dans les comités, les projets d'ordonnance qui ont pour objet :

1° D'autoriser l'établissement d'églises, de succursales, de chapelles, d'oratoires et de tous autres établissements consacrés au culte, lorsqu'il n'y aura aucune réclamation ;

2° D'autoriser l'acceptation des dons ou legs faits à des établissements religieux, à des départements, communes, hôpitaux, hospices, et à tous autres établissements publics, tenus de se pourvoir de ladite autorisation, dans le cas seulement où lesdits dons ou legs n'auront donné lieu à aucune réclamation, et ne dépasseront pas cinquante mille francs ; tout projet d'ordonnance portant réduction ou refus d'autorisation sera soumis à l'assemblée générale ;

3° D'autoriser les acquisitions, aliénations, concessions, échanges, baux à long terme, et l'emploi de capitaux, par les mêmes établissements, lorsqu'il n'y aura aucune réclamation;

4° D'autoriser les transactions faites par lesdits établissements, lorsque les autorités, dont l'avis doit être pris aux termes des lois et réglements, auront donné leur adhésion au projet;

5° D'autoriser les emprunts faits par les mêmes établissements, quand le remboursement devra s'opérer à l'aide des revenus ordinaires, et dans un délai de moins de dix annés.

—Une ordonnance du 2 janvier, insérée au *Moniteur*, autorise la société anonyme formée à Lyon pour l'exploitation du chemin de fer de Lyon à Avignon.

— Les réceptions du soir par LL. MM., annoncées pour le dimanche 3 et le mardi 5 janvier, n'auront lieu que le mardi 5 et le jeudi 7, par suite d'une légère indisposition de la reine. (*Débats*.)

— Le *Moniteur Parisien* publie la note suivante :

« Quelques journaux, en parlant d'une indisposition que le garde des sceaux a éprouvée, se sont complètement mépris sur la nature et la gravité de cette indisposition. L'état dans lequel M. Martin (du Nord) s'est trouvé pendant quelques jours n'avait rien qui pût alarmer ses amis, il ne l'a pas empêché d'avoir l'honneur de présenter au roi le conseil d'Etat, pour les félicitations de nouvelle année, et d'assister avec ses collègues aux réceptions solennelles qui ont eu

lieu hier. Nous n'en croyons pas moins devoir rassurer, en rectifiant des bruits trop légèrement répandus, toutes les personnes que des liens de famille ou d'affection attachent au garde des sceaux. »

— M. le lieutenant-colonel Courby de Cognord est nommé à l'emploi de ce grade vacant au 6e régiment de Lanciers en garnison à Nancy.

— M. Charles de Maupas, sous-préfet d'Uzès, vient d'être nommé sous-préfet de Beaune, en remplacement de M. Pautet, décédé.

— Une ordonnance du roi du 13 décembre porte que le nombre des vétérinaires en premier est porté de 100 à 102; celui des sous-aides vétérinaires est élevé de 32 à 38.

— L'*Akhbar* constate l'empressement de bon augure avec lequel les chefs indigènes viennent de tous les points de l'Algérie présenter leurs hommages au maréchal-gouverneur. Le khalifa de la Medjana, qui habite la province de Constantine, un peu au nord-est de Sétif, à 260 kilomètres d'Alger, vient d'en donner un nouvel exemple.

— Une ordonnance royale ouvre un crédit de 300,000 fr. pour réparation des dégâts causés en Algérie par les dernières inondations. 40,000 fr. sont particulièrement destinés à secourir les victimes du fléau.

— La séance de l'Académie Française pour la réception de M. de Rémusat est fixée au jeudi 7 de ce mois. C'est M. Dupaty qui répondra au récipiendaire. M. de Rémusat, comme on sait, succède à M. Royer-Collard.

— Samedi, il a été procédé au trentième tirage au sort des obligations de la ville de Paris.

Il a été extrait de la roue, à ce tirage, 1,173 numéros d'obligations.

Le n° 36,612 a gagné la prime de 50,000 fr.; n° 37,042 celle de 20,000 fr.; n° 16,194, de 15,000 fr.; n° 38,284 de 12,000 fr.; n° 8,206 de 10,000 fr.

Les dix numéros suivans : 16,187, — 8,118, — 26,748, — 15,721, — 32,521, — 38,221, — 5,239, — 26,447, — 14,159, — 23,738 obtiennent chacun une prime de 500 fr.

Enfin le n° 5,307, sorti le 16e de la roue, gagne 1,700 fr.

— Jamais, depuis que la banque de France existe, les encaissements à faire à l'échéance du 31 décembre ne s'étoient élevés au chiffre de 31 millions. C'est le chiffre qu'ils ont atteint jeudi. Ces encaissements se sont opérés avec la plus grande facilité. De son côté, le montant des escomptes s'est élevé à 54 millions.

— M. le comte Lehon vient d'être élu à Tournay, membre de la chambre des représentants, à la majorité de 191 voix. 1,300 électeurs, environ, ont concouru à cette élection.

— Le bey de Tunis s'est embarqué à Toulon le 25 décembre à bord du vapeur le *Labrador*; sa suite est montée à bord du vapeur tunisien le *Dante*.

— Plus de douze cents pièces de canon et obusiers destinés à l'armement de Paris sont déjà disposés et prêts à être mis en place. Du reste, on ne voit point encore arriver à Bourges cet important matériel, puisque aucun local n'est préparé pour le recevoir, ce qui ne pourra avoir lieu qu'à la prochaine campagne.

(*Gazette du Berry.*)

— M. Léon Talabot a publié un compte-rendu sur les forges du Tarn, et le régime auquel sont soumis les ouvriers qu'on y emploie. Voici un extrait de ce rapport :

« Pour 200 ouvriers et leurs familles, en tout 600 personnes, nous livrons par an 40,000 kilogrammes de viande, d'une valeur de 10,000 fr. environ, sur lesquels nous perdons 2,000 fr.; 40,000 kilogrammes de pain, d'une valeur d'envi-

ron 12,000 fr., sur lesquels nous perdons 2,000 fr.; enfin des épiceries diverses, pour une valeur d'environ 10,000 fr., sur lesquelles nous ne perdons rien. »

Ces pertes de 2,000 fr. chacune sur le pain et sur la viande représentent, en réalité, une augmentation équivalente de salaires. Le compte-rendu ajoute : « La perte de 4,000 fr. est *plus que compensée* pour nous par l'amélioration morale et matérielle qui en résulte pour nos ouvriers.

» Sous l'influence de ce nouveau régime, la santé et la force de nos ouvriers éprouvèrent une grande amélioration qui se mesure par cette conséquence remarquable : chacun de nos ouvriers, qui, en 1838, perdait pour cause de maladies et de blessures, en moyenne, quinze jours de travail par an, est arrivé, en 1845, grâce aux améliorations de sa position morale et de son régime alimentaire, à ne perdre que trois jours de travail par an, pour les mêmes causes de blessures et de maladies. »

M. Talabot ne s'est pas borné à cette première amélioration ; convaincu de l'utilité de varier les travaux et d'allier, dans une certaine mesure, les occupations agricoles au dévorant labeur de la forge, il a affermé à ses ouvriers, moyennant 12 fr. par an, des lots de jardins qui leur permettent d'obtenir, presque sans frais, les légumes nécessaires à leur subsistance. Le travail de la forge est trop fatigant pour se prolonger, comme celui des manufactures : les ouvriers ont donc chaque jour quelques heures de répit qu'ils consacrent à la culture de leurs petits carrés de terre. Cette diversion les délasse, cette occupation nouvelle, au grand air, est pour eux un plaisir profitable, puisqu'il contribue à améliorer leurs moyens d'existence.

— M. le comte d'Ussel, ancien conseiller de préfecture, secrétaire-général de la Corrèze pendant les dernières années de la restauration, vient de mourir à l'âge de cent ans, dans son château de Flayat (Creuse), où il s'étoit retiré depuis 1830.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Les inondations de la Loire et de l'Allier ont absorbé l'attention publique et fait passer inaperçus les malheurs de l'Ardèche. Aujourd'hui le chiffre des pertes de ce département est officiellement établi ; il ne s'élève pas à moins de 2,969,430 francs ainsi répartis : routes royales, 160,700 fr.; routes départementales, 141,380 fr.; propriétés rurales 2,667,350 fr. Dans cette évaluation ne sont pas comprises les dégradations des chemins vicinaux qu'on ne saurait estimer au-dessous de 200,000 fr. »

— Les deux médailles commémoratives de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon et des funérailles, la première gravée par M. Galle, la seconde par M. Barre, viennent d'être frappées à l'Hôtel des Monnaies, présentées au roi, et offertes à tous les ministres.

Sur les faces de toutes deux se trouve l'effigie du roi des Français. Le revers de la médaille de la translation offre deux figures drapées, debout sur un navire antique ; l'une de face, la tête ornée de la couronne royale. Sa main droite tient un sceptre, sa gauche s'appuie sur l'épaule de la seconde figure, vue de profil. Cette dernière tient entre ses mains une urne funéraire. Sur la proue du navire, on voit un coq. On lit autour ces mots : *Cineres Neapoleonis in patriam relati*, et à l'exergue : D. XXX. Nov. M. DCCCXL.

Sur le revers de la seconde, on voit dans le fond l'autel des Invalides et le dôme. Sur le sol jonché de couronnes d'immortelles, quatre personnages, la tête ceinte de lauriers, portent sur leurs épaules le cercueil de Napoléon, surmonté des insignes impériaux. Le génie de la navigation les précède et offre le cercueil à la France, figure drapée, qui tient à la main des palmes. On lit cette inscriptio

au haut de la médaille : *Reliquiis receptis*; et à l'exergue : *Neapoleonis. Funus. triumphale.* XV. Déc. M. DCCCXL.

— Une personne bienfaisante, Mme de Lencquesaing, vient de faire aux hospices de Paris, un legs évalué à plus de 800,000 fr., et pour l'acceptation duquel ces établissements sont en instance auprès du gouvernement.

— On lit dans *l'Indépendant de l'Ouest* du 30 décembre : « Une épouvantable catastrophe vient de jeter le deuil et la désolation dans la commune de Saint-Pierre-la-Cour, près Loiron. Le 22 de ce mois, vers minuit, peu d'instants après la relevée des ouvriers de la mine d'anthracite de Saint-Pierre, un éboulement considérable de terre se fit instantanément à l'entrée de la voie. Une cinquantaine d'ouvriers venaient de commencer leur station, et se trouvèrent par le fait littéralement engloutis. Par bonheur, ceux qui avaient quitté le travail étaient encore sur les lieux, et l'on put, à l'aide de leurs indications et d'un travail opiniâtre, pratiquer de l'extérieur une communication avec l'endroit où la plupart de ces malheureux ouvriers avaient pu se sauver. Environ quarante d'entre eux ont été retirés sains et saufs, mais exténués de fatigue, car ils avaient travaillé sans relâche de leur côté à pratiquer la trouée. Trois ont été broyés par l'affaissement des terres, et trois autres n'étaient pas encore retrouvés au moment où l'on nous transmettait la nouvelle de ce désastre. Tous étaient pères de famille. »

— L'empereur Nicolas a couru dernièrement un grand danger au passage du Niémen, près de Kowno. La rivière n'était pas tout à fait prise. On avait couvert la glace, vers le milieu du fleuve, avec des planches de sapin sur lesquelles la voiture impériale devait rouler, traînée à bras, jusqu'à l'endroit où l'attendait un bac, près du rivage. On avait cru la glace assez forte pour se dispenser de la couvrir de planches; on avait même engagé l'empereur à rester tranquillement en voiture avec le comte Orloff. Cependant, après une descente rapide d'un bord escarpé, les roues de devant de la voiture ont brisé la glace, et la voiture plongeait à vue d'œil.

Le comte Orloff s'est tiré d'affaire en sautant sur la glace; l'empereur a voulu faire comme le comte, mais la voiture s'était déjà tellement enfoncée, qu'il a été obligé de monter sans perdre de temps sur le siége du cocher. De là, le voyageur impérial mit les pieds sur les épaules du commandant de la ville de Kowno, qui était déjà plongé dans l'eau jusqu'à la ceinture; s'élançant de ce point d'appui, l'empereur put d'un saut gagner la rive.

Tout cela s'est passé à minuit, à la lueur des feux allumés sur les deux bords du fleuve. L'empereur se rendit alors à la demeure du gouverneur de la province. Dans la nuit, la nouvelle arriva par le télégraphe que la Vistule aussi était devenue d'un passage difficile, et l'empereur prit la résolution de revenir à Saint-Pétersbourg. Le commandant de la ville reçut un cadeau de mille roubles en argent (4,000 fr.) et deux places dans le corps des cadets pour ses deux fils.

— Un violent incendie a jeté l'alarme dans tout un quartier de Londres, au milieu de la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Il en résulte la destruction totale du quai connu sous le nom de Irongate-Wharf, et situé sur les bords de la Tamise, à deux pas de la tour et des docks de Sainte-Catherine. Un incendie terrible a éclaté dans les magasins de ce quai, entre trois et quatre heures du soir, le 31 décembre. On a craint un instant pour tous les docks voisins; heureusement le feu a pu être concentré sur le quai où il avait pris et dont tous les bâtiments sont détruits sur une longueur de 500 pieds et une profondeur de 100. Plusieurs navires amarrés le long du quai ont beaucoup souffert; le dommage total est estimé à 200,000 livres sterling (5 millions de francs). Personne n'a péri. On ignore encore la cause du sinistre.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Une lettre de Madrid du 29 décembre, annonce que le gouvernement espagnol aurait reçu la nouvelle d'un succès éclatant obtenu par les troupes de la reine de Portugal sur le corps des insurgés commandé par le général Bomfim. Ce général, après avoir battu une colonne mobile de la reine près de Leiria, s'avançait vers la capitale. Un mouvement du maréchal Saldanha l'obligea à s'arrêter à Torres-Vedras, où il avait concentré toutes ses forces, s'élevant à 3,000 hommes environ. C'est près de cette ville que le général Bomfim a été attaqué dans la journée du 22 décembre. Nous ne connaissons pas les détails de cette affaire ; seulement un courrier expédié de Lisbonne a apporté à Madrid la nouvelle que le comte Bomfim, abandonné de ses troupes, aurait été obligé de se rendre à discrétion avec 200 officiers.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 31 décembre, par voie extraordinaire :

« La reine vient d'ouvrir en personne la session des cortès. Sa Majesté a été accueillie par de nombreuses acclamations.

» Les nouvelles des provinces sont bonnes partout. »

— Le *Heraldo* du 27 décembre publie une statistique des forces numériques comparatives des diverses opinions représentées dans le nouveau congrès espagnol. On comptera 250 modérés, 48 progressistes, 8 douteux ; 41 élections ne sont pas encore connues. Ce sont notamment les élections de Riano, des Canaries, de Mahon et Iviça. Il y aura à procéder à de nouvelles élections dans 32 colléges, 9 ont nommé des progressistes et 23 des modérés. L'ancien congrès se composait de 241 députés ; 120 ont été réélus, dont 99 de la majorité et 21 de l'opposition ; n'ont pas été réélus, soit parce qu'ils ne se sont pas présentés, soit parce qu'ils ont été vaincus dans les élections, 110 députés, dont 85 de la majorité et 20 de l'opposition. Le futur congrès se composera de 349 députés, 120 ont été réélus comme nous l'avons dit, 48 ont été députés dans diverses législatures ; 140 sont tout-à-fait nouveaux.

ANGLETERRE. — Lord John Russell a envoyé une circulaire à plusieurs membres de la chambre des communes, dans laquelle il les invite à assister aux premières séances du parlement, « attendu qu'il sera procédé à des affaires de grande importance, dès le début de la session. »

IRLANDE. — On écrit de Dublin, le 30 décembre, au *Standard* :

« J'ai à vous rendre compte d'une terible mêlée qui a eu lieu samedi au soir dans le petit village de Garranbawn, à six milles d'ici, sur la route de Carrick. Deux habitants ont été tués et deux constables sont en danger de mort par suite des blessures qu'ils ont reçues. Un détachement de la police de Lamgbrien s'était rendu à Garranbawn pour y arrêter un nommé Coghlan, contre lequel les autorités avaient délivré un mandat. Cet homme était prévenu d'assassinat.

» Coghlan, au moment où la police se présenta, était établi dans un cabaret avec une trentaine de mauvais garnements de son espèce ; deux policemen s'étant avancés pour le saisir, on se jeta sur eux et on les renversa, puis on éteignit les lumières, et une lutte terrible commença dans l'obscurité : les policemen réussirent pourtant à sortir de la maison ; mais Coghlan et ses amis les poursuivirent, et une nouvelle rixe s'étant engagée dans la rue, les policemen, sur le point d'être accablés par le nombre, et voyant déjà deux des leurs hors de combat, firent feu : Coghlan et un autre individu nommé Mooney tombèrent morts, frappés par les balles.

» Malgré cette décharge, les constables, serrés de près, étaient perdus sans

l'arrivée d'un renfort qui survint très à propos. Encore le détachement ne put-il faire retraite que tout couvert de contusions, emmenant deux des siens grièvement blessés, et laissant au pouvoir des mutins quatre carabines, dont deux entièrement brisées, et trois baïonnettes.

» Une enquête subséquente a établi tous ces faits, a exonéré la police de tout reproche, et a constaté qu'agissant pour l'exécution d'un mandat légal et dans le cas de légitime défense, elle n'avait fait usage de ses armes qu'à la dernière extrémité.»

SUISSE. — M. Fazy-Pasteur a donné sa démission de président du grand-conseil de Genève, en déclarant qu'il ne peut plus partager les opinions de la majorité qui l'avait appelé à ce poste.

GRÈCE. — Les nouvelles d'Athènes sont du 20 décembre. Les deux chambres grecques ont voté et présenté au roi l'Adresse en réponse au discours de la couronne. Celle du sénat a été votée presque sans discussion et à l'unanimité. Celle de la chambre des Représentants a été votée par 65 voix contre 25. La chambre se félicite du bon état des relations de la Grèce avec les puissances étrangères et des progrès du bien-être général. Le roi a répondu à la chambre des Représentants en ces termes :

« Messieurs les députés, je reçois avec joie l'expression des sentiments de la chambre. Son attachement à ma personne et à notre commune patrie m'est d'autant plus précieux, qu'il est nécessaire au succès de mes efforts pour le progrès et l'affermissement du bien-être de la nation.

» Confiant dans le zèle dont la chambre me donne l'assurance, et qu'elle consacrera à l'examen du budget et des projets de lois, j'ai la certitude que, bien que de courte durée, la session présente sera fertile en actes importants. »

ORIENT. — On a reçu à Constantinople de tristes nouvelles de Mossoul; un nouvel engagement avec les Yezidis, a été long et sanglant. Les troupes turques, réduites environ de moitié, se sont retirées en désordre. Un grand nombre est tombé entre les mains des Kurdes, qui poursuivaient les fuyards. Tayhar-Pacha, de Mossoul, est mort, selon les uns, des blessures reçues dans le combat; selon les rapports officiels, à la suite d'une maladie dont il souffrait depuis quelque temps. Sa perte sera vivement sentie, car le pachalik se trouvera sans chef au moment même des plus grandes difficultés.

Le choléra fait des ravages à Mossoul; au départ du dernier courrier, il mourait cent cinquante personnes par jour. Dans le pachalik de Bagdad, le fléau a emporté trente mille personnes, dont dix mille à Bagdad même. Il paraît que la peste vient à la suite du choléra pour achever l'œuvre de destruction; elle a déjà décimé la population de Bassora et celle des environs.

En Perse, le choléra a presque complètement cessé ses ravages.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER 1846.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 30 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 79 fr. 95 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 110 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1350 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

ETABLISSEMENTS DES GRECS-UNIS DANS L'EUROPE MERIDIONALE.

Le triste spectacle de la défection des Grecs-Unis dans l'empire de Russie, préparée avec tant de perfidie et consommée par tant de violences, a tourné l'attention de l'Europe sur cette branche de l'Eglise catholique si intéressante sous tant de rapports. La politique russe s'est efforcée de faire croire que le malheureux troupeau qu'elle venait d'arracher au suprême Pasteur et à son Vicaire sur terre, n'était qu'un misérable rameau de l'Eglise orientale, et que partout ailleurs il n'existait de l'Eglise grecque que la confession schismatique. C'est cette erreur qui nous oblige à jeter, en ce moment, un coup-d'œil consciencieux et éclairé sur la vaste étendue de l'Eglise grecque-unie, et sur ses nombreux établissements, seulement en Europe, et spécialement dans les contrées méridionales de cette partie du monde. Mais afin de rendre ce tableau plus exact, nous croyons devoir remonter à l'origine de ses établissements, particulièrement en Italie.

L'introduction du rite oriental dans l'Italie méridionale, date de la domination des empereurs d'Orient sur ces provinces qui, comme l'on sait, survécut assez long-temps à la perte de beaucoup d'autres provinces de l'empire. Une multitude de moines de l'ordre de Saint-Basile, qui étaient parvenus à se soustraire aux persécutions des iconoclastes, s'étant réfugiés en Italie, y furent accueillis avec la vénération qu'inspiraient aux fidèles les saintes rigueurs de leur règle. Ils y fondèrent des monastères qui bientôt se remplirent de nouveaux disciples. Les invasions des Sarrasins en forcèrent beaucoup à se répandre plus au Nord, et c'est ainsi que saint Nilh, un de leurs plus vénérables abbés, vint se réfugier à Gaëte, où il eut une entrevue avec Othon III, empereur d'Occident. Cette entrevue remarquable fait le sujet d'une peinture à fresque que l'on admire encore dans la chapelle du monastère de Grotta-Ferrata. Après la mort de l'empereur Othon, saint Nilh se retira avec tous ses moines dans une des nombreuses solitudes des monts Albaniens, près de Tusculum, ville encore puissante à cette époque. Il fonda près de là un monastère dédié à la sainte Vierge, et qui devint en Italie la maison-mère de l'ordre de Saint-Basile.

La conquête de Constantinople, par Mahomet II, occasionna une très-nombreuse émigration des Grecs de l'ancien Bas-Empire, qui furent accueillis avec honneur et intérêt partout où ils se présentèrent. Après que les Turcs eurent achevé d'effacer les derniers vestiges de l'empire d'Orient, et lorsque, après la mort du vaillant Skanderberg, les Albanais à leur tour eurent subi le joug du croissant, des masses en-

tières d'habitants de ces contrées infortunées suivirent ces premiers émigrants en se jetant, à travers l'Adriatique, sur les côtes d'Italie. Un siècle plus tard, ils furent encore suivis d'une nouvelle émigration de plus de cent mille individus échappés au cimeterre musulman, et c'est ainsi que se formèrent ou se recrutèrent les Eglises orientales en Italie. La situation précaire de ces Eglises les déterminèrent successivement à se soumettre au Saint-Siége; mais en conservant leur rite propre sous la suprématie de l'Eglise romaine.

En 1577, le Pape Grégoire XIII fonda à Rome, pour l'instruction du clergé grec, le collége de Saint-Athanase, qui depuis fut réuni à celui de la Propagande. Le plus important collége grec-uni est aujourd'hui celui de Saint-Benoît, fondé, en 1732, par le Pape Clément XII, à Ullano, diocèse de Bizignano, en Calabre. Il lui donna pour recteur Felix Samuel Rodota, qui s'étoit montré très-actif dans la fondation de cet établissement, et auquel ce Pape conféra la dignité d'archevêque de Berea, *in partibus infidelium*. En 1820, ce collége fut transféré dans l'ancien monastère Basilien de Saint-Adrien, près de Saint Démétrius, au diocèse de Nossano; il se compose habituellement d'une centaine d'élèves, dont les quatre cinquièmes au moins sont grecs. Ce collége sert de résidence à l'évêque *in partibus*, à qui la direction en est confiée, et c'est ce prélat qui confère les ordres sacrés aux lévites formés dans ce séminaire. Les ordinations du rite grec, en Sicile, sont dans les attributions d'un autre évêque dont la résidence est à Prana, ville entièrement grecque de la métropole de Montréale. A Palerme, il se trouve, depuis 1715, un autre séminaire grec-uni, pour 12 élèves seulement, et qui est placé sous la surveillance du clergé catholique-romain. En 1663, il avoit été formé un séminaire grec-uni à Fermo, dans la Marche; mais cet établissement tomba dès le milieu du siècle dernier. C'est à la Propagande qu'est dévolue l'administration centrale de toutes les affaires des Eglises du rite oriental, ainsi que la nomination de leurs évêques, et le réglement des différends qui peuvent surgir entre ces Eglises.

Répandues dans toute l'Italie, ces diverses Eglises conservent tous les rites et la discipline de l'Eglise d'Orient, dont elles suivent les pratiques, surtout en ce qui concerne les abstinences et les quatre Carêmes de cette antique Eglise orientale. A Venise, qui plus qu'aucun autre Etat de l'Europe avait eu des relations importantes avec le Levant, où la république avait envoyé de nombreuses colonies, les Grecs possèdent la belle Eglise de Saint-George-Majeur, qu'administre un curé indépendant du patriarche. A Ancône, ils possédaient encore en 1797 l'Eglise de Sainte-Anne, que le Pape Clément VII leur avait cédée. Mais à l'époque de l'invasion française, le curé de cette église, profitant de l'affaiblissement politique du Saint-Siége, retourna avec tous ses paroissiens à l'Eglise

ismatique. L'église leur fut alors reprise et restituée aux Latins. à Livourne il existe, depuis le commencement du XVIIe siècle, une se orientale schismatique, et à côté d'elle une petite communauté iviron 50 individus, qui ont pour paroisse la chapelle de la très-te Annonciate. C'est dans l'Italie méridionale que se trouvent les s importantes églises du rite grec-uni. Au commencement du XVIe le, un descendant des Paléologues fonda à Naples une paroisse grec--unie qui subsiste encore. Sous le roi Charles III, une colonie alba-ie vint s'établir à Villa-d'Adessa, dans les Abruzzes; on en trouve s la Pouille à Barletta et à Lecce; mais, bien que d'origine grecque, uis long-temps elles ont adopté le rite romain. Le plus grand nombre ces Grecs, qui se composent d'environ 25,000 ames, sont établis en abre, dans les diocèses de Cossano, de Nossano, de Bizignano et d'An-na. Ils sont dispersés en huit colonies, avec 44 églises ou chapelles, ecclésiastiques et environ 12,000 individus. Leur clergé, et surtout les nes prêtres, sont en général célibataires. En Sicile, l'on trouve des onies grecques comptant environ 14,000 ames, aux diocèses de Mont-le et de Girgenti. Dans l'église collégiale grecque-unie de Messine, le lte est célébré en langue grecque, mais suivant le rite romain. En rse, et au diocèse d'Ajaccio, l'on trouve une colonie grecque d'origine inotte, composée d'environ 1,000 individus.

La plupart des communautés latines que l'on trouve dans les îles et r les côtes de l'Archipel, datent de la domination des Vénitiens et des inces occidentaux. Dans les îles Ioniennes, les catholiques romains ont métropole de Corfou, à laquelle est subordonné l'évêque de Cépha-lie-Zante. Dans la mer Egée, ils ont l'archevêché de Naxos, et les évê-s de Tricos-Mycon, d'Andras, de Santora et de Syra. Les anciens chés de Chios et de Candie ne subsistent plus. L'on sait qu'en Alba-, en Epire, mais surtout en Hongrie, il existe un grand nombre d'é-hés du rite grec; dans l'Asie-Mineure, l'on trouve l'évêché de Smyrne quel est subordonné le diocèse de Rhodes.

A Rome, il se trouve toujours en résidence au moins un évêque du e grec-uni (aujourd'hui c'est Mgr Missir, de Smyrne, archevêque d'I-nopolis *in part.*). Il y fait les ordinations de son rite, et assiste au trône ntifical, soit que le Pape célèbre, soit qu'il ne fasse qu'assister à la messe *e de chapelle papale*. Aux messes pontificales, l'épître et l'évangile sont ijours chantés également par un diacre et un sous-diacre grecs, dans ur langue. Les étrangers qui se rendent à Rome ne manquent presque nais d'assister aux offices célébrés dans les églises grecque et armé-nne unies à l'Eglise romaine, et le touchant spectacle de cette unité aquelle ne déroge aucunement la diversité des rites, a déjà ramené plus in frère séparé au grand bercail de l'Eglise romaine. Les privilèges et les

immunités des églises unies se sont conservés intacts jusqu'à nos jours, à cela près qu'en Italie, comme en France à Marseille, beaucoup d'églises du rite oriental, éparses dans beaucoup de diocèses, ont dû être nécessairement placées sous la juridiction des évêques locaux, attendu que dans leur état de dispersion, il eût été beaucoup trop difficile de leur donner en tout lieu des pasteurs de leur rite. Leur hiérarchie ecclésiastique se compose de lecteurs, de chantres, de sous-diacres, de diacres, de prêtres, d'évêques, d'archevêques et de métropolites, qui chacun dans sa situation hiérarchique, officient avec des ornements entièrement semblables à ceux des prélats de l'Eglise orientale.

Par ces détails, l'on voit combien est fausse l'allégation du synode russe, qui, dans un manifeste publié à l'occasion de la défection d'une partie considérable de l'Eglise grecque-unie de Russie, se permettait de soutenir que cette Eglise n'était plus qu'un misérable débris de l'union décrétée par le concile de Florence, et que la main de son souverain avait pris soin de regreffer sur le grand arbre de l'Eglise d'Orient. Ce mensonge intéressé serait encore plus facilement confondu, si nous avions en main les matériaux nécessaires pour établir, par des documents et d'une manière convenable, la statistique de l'Eglise catholique romaine dans toute la vaste étendue de l'Orient. Nous tâcherons de revenir, quelque jour, sur ce dernier point important.

STATION DE L'AVENT DE 1846.

6e CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

Ire partie. — Jésus-Christ est présent dans l'histoire.

« Jésus-Christ a vécu en Dieu, il s'est survécu en Dieu, il s'est préexisté en Dieu, il s'est préexisté dans le peuple juif; il s'est survécu dans l'Eglise catholique, il a exprimé sa vie dans l'Evangile, et c'est ce triple anneau de sa manifestation qui a rendu sa divinité maîtresse ici-bas; et une fois que le genre humain, au bout d'un certain temps, en a vu le développement, il s'est senti comme accablé par cette démonstration; et, de Théodose à Louis XIV, dans l'espace d'environ 1300 ans, la discussion contre le Christ n'a pour ainsi dire été plus possible. Mais, ce laps de temps écoulé, le rationalisme qui avoit été détrôné par le Christ, le rationalisme a essayé de revendiquer l'empire qu'il avoit perdu; il a cru que les siècles ayant marché, le temps ayant couvert de ses flots tout ce formidable édifice, il y avait dans l'oubli des choses, dans la multitude d'événements qui s'étaient passés, qu'il y avait, dis-je, une force qui lui permettrait de recommencer la lutte : et il s'est ainsi trouvé en face du peuple juif, de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique se soutenant l'un par l'autre.

» J'ai défendu l'Eglise catholique et je vous en ai montré la divinité pendant cinq années consécutives. Dernièrement, j'ai cherché, quoique à grande hâte, à vous montrer ce qu'avoit été véritablement le peuple juif. Je ne reviendrai pas sur ces deux points de la discussion, mais le centre reste.

» Au fond, le peuple juif, c'étaient des hommes; l'Eglise catholique, c'étaient des hommes, et ce que font des hommes, si animés qu'ils soient de l'esprit de Dieu, peut toujours à un certain degré prêter le flanc à l'attaque. Mais le centre de la bataille, c'était le Christ; c'était un être évidemment parfait, c'était un être contre lequel rien d'aucune calomnie humaine ne pouvait être dit. Mais, s'il restait là tel que l'Evangile le montre, le rationalisme ne pouvoit pas passer outre, et sa foudre, perdue à droite et à gauche, laissait toujours au cœur de la divinité catholique, laissait toujours le Christ impérissable et dominateur; il fallait donc dire et faire quelque chose contre lui.

» On a dirigé trois assauts contre lui. On en a dirigé un premier tendant à anéantir sa vie; un second pour la dénaturer; un troisième pour l'expliquer.

» La question est de savoir si le Christ est en réalité ou n'est pas en réalité; si le Christ appartient à l'histoire ou s'il appartient à la fable. Eh bien! il s'est rencontré des hommes qui ont dit hardiment que Jésus-Christ et sa vie étaient une chimère, étaient une fable; que rien de pareil ne s'était jamais passé, et que, si tout au plus on accordait qu'un homme avait porté ce nom, et au temps à peu près où l'on a prétendu qu'il a vécu, joué un rôle dans les affaires de ce monde, c'était une exagération telle que le récit de sa vie, qu'on pouvait prononcer hardiment qu'il n'avait pas vécu. Il s'agit de replacer Jésus-Christ dans l'histoire, ou plutôt de faire voir que c'est là son poste. Je vais donc traiter de l'histoire, et quand j'aurai fait voir ce que c'est que ce terrain, je chercherai si Jésus-Christ y est ou s'il n'y est pas, s'il y est présent ou s'il en est absent : voilà toute la division de ce discours.

» L'homme vit dans le temps, c'est-à-dire, Messieurs, dans un élément singulier, qui le fait à la fois vivre et mourir; l'homme s'avance entre le passé qui n'est plus et l'avenir qui n'est pas encore; s'il n'avait pas une faculté qui pût rassembler en lui ces trois temps de son existence, il ne ferait jamais que naître; il ne vivrait jamais, car à peine aurait-il fait un pas que l'oubli en aurait emporté la trace, et ainsi il serait toujours devant lui-même comme une ombre qui sort de terre et s'évanouit. Dieu, contre cette terrible puissance du temps, lui a donné la mémoire, par laquelle l'homme vit dans ce qui n'est plus, aussi bien qu'il vit dans ce qui est présent : en sorte que, ressuscitant à toute heure quand il veut sa vie passée, il se voit dans son identité totale; il marche de son berceau au point de sa vie où il est parvenu, et se rassemble ainsi, en lui-même, comme un édifice dont les assises ont été posées successivement, et qu'on a beau chercher à détruire et à saper, mais qu'on n'a pas pu parvenir à renverser. L'homme vit ainsi. On peut bien ne pas le connaître, les contemporains même ne savent pas, en voyant son front, tout ce qui s'est passé dans son âme, tout ce qui constitue sa vie à cette heure, à ce moment de retour, que l'homme apporte derrière lui, et qui lui révèle sans cesse à lui-même ce qu'il est. Mais de même, Messieurs, si le temps est si puissant contre nous, et s'il a fallu ces prodiges de la mémoire pour sauver notre identité de ses terribles mains, l'humanité est dans une condition bien pire encore; car l'humanité, c'est un composé d'une multitude d'hommes et de races qui passent et disparaissent, qui ne peuvent pas être doués comme nous d'une mémoire une, puisque ces hommes, qui dans un moment donné composent le genre humain, au bout d'un certain temps il n'en existe plus, pas un seul ne subsiste; la mémoire n'est donc pas pour l'humanité ce qu'elle pouvait être pour nous, car une race d'hommes morte, tout s'évanouit avec elle, ses traditions périssent.

» L'histoire, c'est la vie de l'humanité présente à elle-même comme notre vie nous est présente; l'histoire, c'est la mémoire du monde.

» Mais quelle difficulté, Messieurs, pour la créer, l'histoire! Dieu allume en nous une faculté, c'est la mémoire. Voilà qui est fait. Mais faire survivre quelque chose à l'humanité tout entière, faire survivre quelque chose qui soit de l'histoire, qui lui rappelle tout ce qu'elle a été, quelque chose qui soit certain, qui soit immuable, qui ressuscite le genre humain tout entier, lui présente et porte devant lui, comme devant les armées on porte ces enseignes qui nous rappellent tous les hauts faits qui ont précédé et nous engagent à ne pas dégénérer de nos ancêtres, comment faire, Messieurs, comment parvenir à créer cette histoire immortelle, tandis que le genre humain est plein d'incertitudes et meurt entièrement? C'est là une laborieuse entreprise.

» Dieu donc créa l'écriture, il créa le moyen de fixer le récit des faits, de l'enchaîner, de manière qu'une fois écrite, elle subsistât et qu'elle fût comme un airain indestructible. Il créa l'écriture, et l'histoire commence avec l'écriture. Mais c'était peu de chose, Messieurs, que d'avoir fait l'écriture, car on peut écrire le faux, on peut écrire la fable.

» Eh bien, quoi! on a écrit; mais qu'est-ce qui nous prouvera que ce qui est écrit est vrai? Un livre nous dit qu'il y a trois mille ans, dans un tel pays, a régné tel roi, qu'il s'appelait de tel nom, qu'il a fait telle chose. Qu'est-ce qui nous prouve qu'il ne nous trompe pas? Où est ce roi, où sont les monumens qu'il a bâtis? Tout cela a disparu dans le néant. Il faut cependant, si l'histoire doit exister, que nous ayons la certitude que cela est, et qu'il est impossible que cela soit faux.

» Il faut, de même qu'il y a une force mathématique qui ne permet pas de bâtir une maison sur un plan qui ne soit pas en équilibre, de même, il faut une force historique qui entre dans le sens commun de l'homme et ne lui permette pas de dire : Cela est faux; car si l'homme peut dire : Cela est faux, il n'y a pas d'histoire. Par conséquent, l'erreur et la vérité sont dans un combat qui n'a qu'un commencement, qui n'a pas de milieu ni de fin.

» Quelles sont donc, Messieurs, les conditions d'une histoire? les conditions d'une écriture historique? C'est le même problème en un mot. L'écriture est l'élément fondamental, l'écriture est l'élément substantiel de l'histoire; sans écriture, il y a des traditions plus ou moins confuses, mais il n'y a pas d'histoire. Mais comme l'écriture peut tromper, il faut évidemment que nous connaissions les conditions qui élèveront l'écriture à l'état d'écriture historique, c'est-à-dire d'écriture authentique, certaine, vraie, infaillible. Il y a trois conditions, Messieurs, pour que l'écriture arrive à l'état historique : la première, c'est qu'elle soit une écriture publique. Il faut pour qu'une écriture ait été publique, qu'elle ait été entre les mains, non pas seulement d'un peuple, mais de plusieurs peuples; car alors chacun a pu la lire, chacun a pu voir si elle était conforme à ce qui s'était fait, à ce qui avait été dit, à ce qui avait été entendu. Et ainsi, Messieurs, une écriture publique est une écriture qui a été entre les mains des peuples. Voilà la première condition de l'histoire.

» La deuxième, c'est que cette écriture publique doit porter sur des faits publics. Tout fait qui n'est pas public n'est pas du domaine de l'histoire, par la même raison que je disais; car un fait qui n'est pas public, qu'est-ce qui l'a vu? C'est un homme, ce sont deux hommes. L'histoire ne peut pas reposer sur le témoignage d'un homme, sur le témoignage de deux hommes : c'est là le mémoire, qui est tout autre chose. Le mémoire porte sur des récits privés; vous pouvez en faire la distinction; par exemple : Que Louis XIV ait conquis la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Flandre; qu'il ait attaché ces provinces au royaume de France : voilà de l'histoire. Ce sont des faits publics qui ont intéressé

France et toutes les autres nations de l'Europe, qui ont été l'objet de batail-, de traités. Mais que Louis XIV, dans sa chambre à coucher de Versailles, un r au coin de son feu, ait dit, par exemple, en présence du duc de Saint-Simon, prononcé telle parole rapportée dans les mémoires de cet homme d'esprit; ce t des mémoires, mais ce n'est pas de l'histoire. Il vous est permis d'ajouter ou de ne pas ajouter foi aux récits du duc de Saint-Simon. Une dame, une nde dame de l'empire, disait un jour à une de ses amies : « Ma chère, quand songe que ce que nous faisons c'est de l'histoire, cela m'en dégoûte tout-à-it. » On aurait pu lui répondre : « Madame, ce qui se fait autour de vous, › n'est pas de l'histoire, c'est tout au plus du mémoire, et vous avez probable-ent raison de vous en dégoûter. Mais le concordat entre le Pape et le pre-:ier consul, mais le sacre du premier consul à la métropole de Paris, mais Ma-:ngo, mais Austerlitz, mais un jour Sainte-Hélène, voilà, Madame, de l'histoire, . de l'histoire que tout l'univers se donnera la peine de ne pas oublier.»

La troisième condition, pour que l'écriture soit authentique, il faut qu'elle une trame historique; vous savez ce que c'est qu'une trame, c'est un tissu. bien! il faut que tout fait historique entre dans le composé ou le tissu général l'histoire; il faut que le fait dont il est question s'engrène avec ce qui pré-c et avec ce qui suit; car si, en considérant les antécédents historiques et les séquences historiques, il n'y a pas de rapport entre les faits, entre ce qui a cédé et suivi, il est clair que le fait dont il s'agit est en dehors de la trame iérale de l'histoire, qu'il n'est pas soutenu, qu'il est en l'air. C'est la force de stoire, Messieurs, de se soutenir par son ensemble, attendu que rien d'isolé ce monde n'a de force; l'isolement c'est la faiblesse. Quand un homme est il, ce n'est rien; quand un événement est seul, ce n'est rien; mais quand un mme est uni à d'autres hommes, quand il y a société, c'est quelque chose; et même, quand un fait entre en société historique avec d'autres faits, non-seu-ent avec d'autres mais avec tous les autres, lorsqu'il est nécessaire à la trame nérale de l'histoire, lorsque l'histoire ne peut pas être conçue sans cet événe-nt, lorsque, détachant de l'histoire cet événement, l'histoire croule ; la force torique existe, alors il y a véritablement une force historique attachée à cet énement. Ainsi, écriture publique, faits publics, trame publique, voilà les trois ments qui constituent l'histoire, et quand ces trois éléments sont ensemble, lis que l'histoire est invincible et que la force historique existe : je vais le dé-ntrer. En effet, Messieurs, pour que, dans ce cas, l'histoire fût fausse, voilà qu'il faudrait. Il faudrait qu'un homme, le premier venu, affirmât au public ; événements publics, d'une nature publique ; que ces événements faux, sup-sés faux, fussent admis par le public, et entrassent, quoique faux, dans la me générale de l'histoire. Eh bien! c'est impossible : je vais le prouver par exemple. Je suppose que demain matin il me plaise de publier un livre ainsi içu : « Le 1er janvier 1846, la France a déclaré la guerre aux quatre puissan-es continentales de l'Europe ; elle avait pour but de rétablir les puissances in-rieures dont les droits avaient été précédemment violés; on s'est rencontré e part et d'autre dans la plaine de Mayence; la France avait 600,000 hommes us les armes, et les ennemis en avaient un million; on s'est battu, la France été victorieuse; l'Europe a été repartagée; il y a eu un traité à Mayence, si-né par toutes les puissances européennes, et, en définitive, voilà ce qui vient e se passer et ce que je publie à 10,000 exemplaires. » Eh bien, Messieurs, il manifeste que le public n'admettrait pas cette histoire ; il est manifeste que t le monde dirait : « Cela s'est passé hier, et nous n'en avons pas entendu arler ! » Il est manifeste que toutes les puissances continentales réclameraient

contre cette impertinence historique. Partout donc, à quelque moment que vous preniez l'homme, dès qu'il y a eu des événements publics, des faits publics, une trame historique, il est impossible qu'on puisse faire prévaloir un fait public qui soit faux.

» Et remarquez ceci, Messieurs, c'est que le temps contre lequel il s'agissait précisément d'agir, le temps n'a pas le privilége de diminuer la force historique; au contraire, il la confirme.

» Ainsi, dans les développements de notre propre histoire, il y a une foule de choses dont nous doutons aujourd'hui, qui ne nous paraissent pas claires; dans cent ans, elles seront claires pour notre postérité, et pourquoi? Parce que la trame se sera développée, parce que le tissu, en se développant, aura fait ressortir des éléments qui étaient encore obscurs, parce que le dessin n'était pas encore suffisamment sorti des mains de l'ouvrier. Ainsi, l'histoire est un édifice. De même que la fin de l'édifice fait valoir le milieu, et le démontre en quelque sorte, il en est de même de l'histoire : nous ne pouvons pas agir sans que chacun de nos pas retentisse sur ce terrain à la fois solide et mouvant de l'histoire, et n'y répande la force de notre vie propre, de notre génération, de nos convictions, et, par conséquent, solidifie le terrain : comme un terrain que l'on bat et sur lequel passent les générations, finit par acquérir une solidité plus grande que la pierre elle-même. Mais, Messieurs, maintenant l'histoire ainsi définie, existe-t-elle? Y a-t-il dans le monde une histoire? C'est vous demander s'il y a des écritures publiques, des faits publics, une trame publique d'événements. Eh bien! ces écritures publiques existent, ces faits publics existent, cette trame publique de l'histoire existe. Il y a une histoire du genre humain qui ne remonte pas jusqu'à son berceau; nous ne pouvons atteindre à notre berceau que par la tradition; mais, à partir de Moïse, l'écriture ayant été donnée ou du moins étant arrivée à son développement, car je n'oserais pas affirmer qu'elle ne préexistât pas à Moïse, l'histoire a commencé : de Moïse à Hérodote, ç'a été comme l'aurore de l'histoire; d'Hérodote à Auguste, c'est la matinée de l'histoire, et à Auguste, c'est le plein midi historique.

» Toutefois, Messieurs, à mesure que cette masse d'événements et d'incertitudes se développait, il y avait un péril, c'était la perte des monuments, c'était la difficulté de conserver soigneusement toutes ces traces de l'antiquité.

» Dieu y a pourvu à temps : de même qu'il avait donné l'écriture à nos pères quand la tradition de la parole était insuffisante, lorsque l'écriture, par la grande quantité qu'il en existait, était sur le point de souffrir aussi quelque atteinte, Dieu y a pourvu par l'imprimerie; l'imprimerie est un secours que Dieu a donné à l'histoire, au bout de 3,000 ans juste, de Moïse aux inventeurs de l'imprimerie. Il y avoit des manuscrits trop considérables pour que l'art de les conserver pût y réussir, et Dieu créa cet autre art merveilleux de multiplier l'écriture avec très-peu d'hommes et très-peu de temps, et de la mettre dans les mains de tout le monde. L'imprimerie a sauvé l'histoire, et, en sauvant l'histoire, elle a sauvé la vérité. Cela étant, Messieurs, l'histoire existant, l'histoire humaine étant une chose acquise à nous, la question est de savoir si Jésus-Christ est dans l'histoire ou hors de l'histoire.

» J'affirme qu'il est dans l'histoire, et que non-seulement il est dans l'histoire, mais que personne n'y occupe une place plus importante et plus certaine que la sienne.

(*La fin au prochain Numéro.*)

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

(*Correspondance particulière de* L'AMI DE LA RELIGION.)

Rome, 28 décembre.

Les solennités de Noël ont reçu cette année un éclat particulier de la présence de Pie IX à celles de ces grandes cérémonies auxquelles les Papes, depuis plusieurs années, n'assistoient plus. Léon XII est le dernier les souverains Pontifes qui ait célébré, en 1826, la messe de minuit à Sainte-Marie-Majeure. Pie IX, dont la haute piété s'attache avec un èle si édifiant à reprendre toutes les saintes pratiques que l'âge ou les nfirmités de ses deux derniers prédécesseurs ne leur avoient pas permis le continuer, a assisté à l'office du soir, et chanté la messe de la nuit ans la sainte basilique où se conservent encore les touchantes reliques e la crèche du Sauveur. L'Eglise étoit magnifiquement éclairée : une rande foule mêlée de curieux, comme il arrive toujours dans ces solenités, mais composée toutefois d'un nombre immense de pieux fidèles, emplissoit les nefs et se pressoit jusqu'au pied de l'autel, où le Pape offroit les saints mystères sur l'humble crèche où Jésus enfant s'est offert ui-même pour la première fois.

Le lendemain, le Saint-Père a célébré la messe pontificale dans la basilique de Saint-Pierre, avec l'auguste pompe de cet imposant cérémoial. Je ne vous donne aucun détail sur cette solennité, que vous avez u plus d'une fois occasion de décrire. Mais je ne puis me dispenser de ous dire quelques mots d'une fête populaire improvisée en l'honneur le Pie IX, fête nouvelle et tout-à-fait extraordinaire, comme l'amour et 'enthousiasme des Romains pour ce grand souverain Pontife.

C'étoit la veille de la Saint-Jean. Avide de saisir toute occasion de aire éclater son dévoûment, le peuple de Rome s'est souvenu qu'avant le monter sur le trône pontifical, le cardinal JEAN MASTAÏ avoit pour paron le disciple bien-aimé du Sauveur Jésus. Aussitôt s'organise une de es démonstrations publiques dont il faut avoir été témoin pour en imainer l'élan et le touchant caractère. Pour fêter Pie IX, on n'attendra as, selon l'usage, le retour annuel de la fête du saint dont il a pris le om en s'asseyant sur le siége apostolique. Le peuple se porte en masse ous les fenêtres du palais du Quirinal ; et quand je dis le peuple, je n'entends pas cette foule de gens obscurs ou désœuvrés, toujours prêts à e faire acteurs dans le moindre mouvement qui agite la ville. C'étaient les hommes graves appartenant aux classes les plus élevées et les plus clairées. A l'*Ave Maria*, samedi soir, plus de 4,000 hommes rangés sur a place du Peuple, divisés par pelotons, et portant chacun une torche la main, se sont mis en marche pour se rendre au Quirinal, en parourant le *Corso* dans toute sa longueur. Au bruit de la musique qui marchait à leur tête, des milliers de spectateurs accouraient à toutes les enêtres, à tous les balcons, avec des lumières, ajoutant ainsi une nouvelle illumination à celle de 4,000 torches qui s'avançaient dans la rue. Arrivée au Quirinal, sur la place de *Monte Cavallo*, cette multitude a

salué le Pape de si vives acclamations, que dans le silence de la nuit, on eût dit qu'elles étaient répétées par les échos des sept collines. Pie IX a daigné paraître au grand balcon : en ce moment, des feux de Bengale disposés d'avance sur les édifices de la place, ont inondé de lumière la façade du palais et la masse du peuple qui s'était encore augmentée dans le trajet du cortége. Sa Sainteté a salué d'abord avec cette grâce et cette distinction qui donnent tant de charme et de noblesse à ses gestes : puis, au signal qu'il a donné pour annoncer sa bénédiction, toutes les acclamations ont cessé, toutes les torches et tous les fronts se sont inclinés, toute la foule s'est mise à genoux, et la voix sonore de Pie IX a seule retenti dans ce silence solennel ; et sa main pleine de bénédictions s'est abaissée avec amour et lentement, comme pour mieux les bénir, sur des sujets dont l'ardent enthousiasme se montre toujours accompagné d'une religieuse vénération. De nouveaux *vivats* ont répondu à cette sainte bénédiction ; puis, dès que le Pape s'est retiré, en saluant encore de la main et du sourire le plus affectueux, toutes les torches ont été immédiatement éteintes, pas un cri ne s'est plus fait entendre, toute cette multitude s'est écoulée dans le calme et l'ordre le plus parfait, sans qu'on ait vu un seul agent de la force publique Vous eussiez dit de pieux fidèles sortant, graves et recueillis, d'un lieu sacré pour rentrer dans leurs familles, l'ame encore sous l'impression des émotions les plus douces et les plus saintes.

PARIS.

Par une circulaire, en date du 11 décembre dernier, M. l'Archevêque vient de recommander de nouveau au zèle de MM. les Curés du diocèse de Paris, l'œuvre si importante des petits Séminaires :

« Paris, le 11 décembre 1846.

» MONSIEUR LE CURÉ,

» Nous avons recours à votre zèle et au dévouement des Dames admirables qui le secondent, pour solliciter encore la charité de vos Paroissiens en faveur de nos petits Séminaires. La confiance que nous ne l'invoquerions pas en vain, nous a engagé à faire des dépenses qui vous sont connues, et dont le diocèse commence à recueillir les fruits. Nous avons déjà ouvert le bel établissement de la rue Notre-Dame-des-Champs; mais, après y avoir consacré les fonds dont nous pouvions disposer (1) et toutes nos ressources personnelles, nous sommes loin d'avoir acquitté les dettes qu'il nous a forcé de contracter. Nous avons donc besoin d'être soutenu et aidé pendant un temps qui ne peut désormais être très-considérable. Vous nous donnerez avec d'autant plus d'empressement votre concours, que vous voyez d'une manière plus manifeste le progrès que nous faisons chaque année dans une voie meilleure. Vous connaissez aussi les moyens que nous avons employés, afin de faire fleurir de fortes études et une excellente

(1) Parmi ces fonds nous comprenons le produit du nouveau Catéchisme qui n'a pas excédé 7,500 fr.; savoir : 4,500 fr. pour le droit d'imprimer 60,000 exemplaires du Catéchisme des Paroisses; 3,000 fr. pour le droit d'imprimer 15,000 exemplaires du Grand Catéchisme. Aucun droit n'a été perçu sur le Petit Catéchisme destiné aux pauvres, et qui se vend 15 centimes l'exemplaire.

discipline, et de pourvoir d'une manière régulière et certaine au remplacement des Prêtres respectables, qui, après s'être dévoués avec un zèle au-dessus de tout éloge à l'éducation de nos enfants, éprouvent le désir fort légitime, ou même le besoin d'exercer un autre ministère.

» Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

» † DENIS, *Archevêque de Paris.*

Le cours de M. l'abbé Maret, à la Sorbonne, commencera désormais les jeudis, à deux heures très-précises.

En adressant à tout son clergé le Bref honorable et plein de témoignages affectueux qu'il a nouvellement reçu de Sa Sainteté Pie IX, M. l'évêque de Nevers s'exprime ainsi sur la liturgie diocésaine, dans la Lettre-Circulaire suivante :

« NOS BIEN CHERS COOPÉRATEURS,

» Nous ne pouvons résister au désir de vous communiquer le Bref si touchant que vient de nous adresser le souverain Pontife, en réponse aux félicitations que nous nous étions empressé de lui faire parvenir au moment de son exaltation, et que nous avions accompagnées des protestations les plus cordiales de notre respect, de notre obéissance et de notre amour.

» Notre union avec la Chaire apostolique fait notre consolation et notre force : nous recevrons toujours avec un sentiment ineffable de reconnaissance et de joie tout ce qui nous viendra de cette Chaire sacrée.

» Nous profitons de cette occasion pour vous informer des démarches que nous avons faites auprès de Sa Sainteté, afin de tranquilliser pleinement notre conscience sur l'emploi de la liturgie parisienne dans notre Diocèse. Nous avons reçu l'assurance formelle que le Saint-Siége ne trouvait pas mauvais, vu les circonstances, que nous maintinssions l'usage absolu de cette liturgie.

» Son Excellence le Nonce apostolique, que nous avons consulté tout récemment à ce sujet, nous a renouvelé la même assurance, et a pleinement approuvé les dispositions que nous avons prises pour établir l'unité liturgique dans notre Diocèse.

» Recevez, nos chers Coopérateurs, la nouvelle expression de notre affectueux attachement.

» † DOMINIQUE-AUGUSTIN, *Evêque de Nevers.*

» Nevers, le 5 décembre 1846. »

M. l'archevêque d'Avignon a fait parvenir aux inondés de la Loire, par l'intermédiaire des autorités diocésaines, un premier secours de 5.800 fr.

En province comme à Paris, la solennité de Noël avait attiré dans les églises un grand concours de fidèles. A Bordeaux, entre autres, l'espace était trop étroit pour cette multitude empressée de venir rendre hommage à la naissance de celui qui apporta la vérité religieuse et la vérité sociale au monde, et avec elles la civilisation et la liberté.

La messe de minuit a été célébrée, à l'église primatiale, avec une imposante pompe. M. l'archevêque a prononcé un discours plein d'à-pro-

pos, heureusement inspiré par la solennité, et qui a vivement impressionné l'immense auditoire. Aux offices du jour, auxquels a présidé Mgr Donnet, il y a eu également une pieuse et très-nombreuse affluence.

Dans les diverses paroisses de plusieurs diocèses du Midi, à Bordeaux, à Aix, à Toulouse et à Marseille, on a entendu ces vieux *noëls* si populaires et empreints de cette religieuse mélodie qui plaît tant aux cœurs des fidèles chrétiens de ces contrées.

ALLEMAGNE. — Les journaux protestants d'Allemagne, et nommément l'*Observateur rhénan*, et le *Janus* rédigé par le professeur Huber, raisonnant sur les affaires suisses, ne font plus aucune difficulté de reconnaître et de déclarer ce que les catholiques savaient depuis longtemps, mais ce que leurs adversaires ne jugeaient pas encore à propos d'avouer ; c'est que la furieuse polémique aussi bien que les voies de fait dirigées contre les Jésuites, en Suisse et ailleurs, avaient pour véritable objet l'*extirpation de l'Eglise catholique, et par suite, de toute espèce de religion.* C'est bien, en effet, le véritable sens du mot *Jésuitisme*, qui, comme le déclarent les deux journaux protestants, n'a été choisi que pour servir d'enseigne à la faction radicale; mais il est bon de s'appuyer en cette occurrence du témoignage sincère et désintéressé de feuilles protestantes.

ANGLETERRE. — Nous apprenons que Mgr Ullathorne vient de transférer sa résidence épiscopale de Bath à Bristol, où son activité trouvera une plus vaste carrière. L'attention publique s'est, dans ces derniers temps, plus particulièrement fixée sur les conversions de M. Toogood, fondateur et propriétaire de l'*Oxford et Cambridge Rewiew* ; de M. Henry Ponoll, fils d'un magistrat de Middlesex, et de M. Cox, membre de l'Exeter-Collége, à l'université d'Oxford. *La congrégation protestante dite des saints* vient d'envoyer une adresse au roi des Français, pour le sommer d'évacuer l'île de Taïti. De prime-abord, cette société avoit écarté de l'occupation de cet archipel la question politique, pour n'y voir qu'un progrès désespérant de la foi catholique dans ces lointains parages.

ESPAGNE. — L'évêque de la Havane, ancien aumônier de Sa Majesté Catholique, a adressé à ses diocésains une lettre pastorale, en leur commandant la pratique des préceptes évangéliques, et la nécessité de se prémunir contre les attaques de l'incrédulité.

Les Sœurs de la Charité ont fondé à la Havane un établissement de bienfaisance, et se sont chargées du soin des malades des hôpitaux dans l'île de Cuba.

REVUE POLITIQUE.

SUR LA CIRCULAIRE DU CARDINAL GIZZI.

Une brochure intitulée *Considérations sur la circulaire de S. Em. Mgr le cardinal secrétaire d'Etat Gizzi*, circule en ce moment à Rome. Elle est datée de

Paris et écrite en italien. On l'attribue à un personnage haut placé dans le monde diplomatique. Voici quelques-uns des passages les plus importans de cette espèce de document :

« Au moment où l'attention de toute l'Italie, les espérances des uns et les inquiétudes des autres sont tournées vers Rome, il n'est pas étonnant que chaque acte, chaque parole, chaque manifestation du gouvernement pontifical devienne un texte inépuisable d'interprétations et de commentaires. C'est ce qui est arrivé à la circulaire adressée le 24 août dernier par le cardinal Gizzi aux dicastères des Etats de l'Eglise, et publiée par les feuilles de Lucques et de Gênes. Les uns y cherchent la justification des plus ardentes espérances, quand d'autres y découvrent le motif de craintes nouvelles ; pour ceux-ci, c'est une déclaration de principes ; pour ceux-là un pas rétrograde. Tant il est vrai que les jugements des hommes se fondent en grande partie sur des passions individuelles et des intérêts privés. »

Après avoir omis bien à regret les principes généraux, parfaitement exposés dans cette brochure, nous arrivons à la circulaire :

« La circulaire du cardinal Gizzi est une vraie et habile déclaration de principes, au moyen de laquelle le gouvernement des Etats de l'Eglise s'élève au-dessus de tous les partis, et tout en se prononçant pour les idées fondamentales du progrès, rappelle l'opinion publique dans des bornes raisonnables. L'obscurantisme se fie à la loi pénale ; la circulaire déclare la loi pénale insuffisante. L'obscurantisme favorise l'oisiveté, instrument de corruption, et recommande les aumônes, instrumens de dépendance; la circulaire attribue à l'oisiveté l'immoralité publique et prêche aux pauvres la sainte loi du travail. L'obscurantisme exige l'ignorance des basses classes; la circulaire veut amener ces classes à une plus belle existence, au moyen de l'éducation religieuse, morale et civile. L'obscurantisme veut le secret et le monopole du gouvernement ; la circulaire demande la coopération de l'opinion publique, légalement manifestée par les autorités municipales et provinciales. L'obscurantisme veut le *statu quo* à tout prix ; la circulaire promet des réformes basées sur l'instruction populaire ; elle veut une éducation religieuse, et réclame le concours du clergé ; elle veut une éducation morale et intellectuelle, et réclame le concours des citoyens capables ; elle veut une éducation professionnelle, et recommande l'apprentissage des métiers; elle veut un peuple discipliné, et lui apprend le maniement des armes.

» Le bien positif, réel et pratique des sujets, est le but de toute réforme; ce bien est aussi, aux termes de la circulaire, le but de la sollicitude paternelle du nouveau Pape. Un gouvernement qui fait de la discipline militaire un instrument de l'éducation civile, rend hommage à la dignité de l'homme et à la fidélité du sujet. Un gouvernement qui réclame le concours des citoyens pour la réforme de la législation, met fin au monopole. Un gouvernement, enfin, qui ne craint pas d'instruire et d'armer le peuple, déclare à la face du monde qu'il renonce au despotisme.

» Mais l'esprit de système, des préjugés d'éducation ou des témérités d'imagination, pourroient égarer l'opinion vers des systèmes impossibles, et donner aux passions une direction incompatible avec la paix publique. C'est ce que la circulaire a prévu, et, à cet égard, elle donne de sages conseils aux Romains.

» Le Pape régnant sait très-bien que les idées et les tendances communes à la majorité des Italiens ne menacent ni la morale, ni la religion, ni l'Etat. Aussi ne les condamne-t-il pas comme théories ; mais, en même temps qu'il garantit la tolérance à toutes les opinions, il déclare que quelques-unes d'entre elles sont

prématurées, d'autres incompatibles avec la position du gouvernement, d'autres contraires à la paix intérieure et extérieure de l'Etat.

» Les opinions sont incompatibles avec la position du gouvernement, qui pourraient amener une diminution de la souveraineté pontificale ou une violation des droits du sacré collége; la première doit rester intacte, parce qu'elle n'est pas une propriété, mais un dépôt; les seconds sont garantis par les *pacta conventa*, et la volonté du Pape ne peut rien sur eux.

» Les opinions et les tendances sont dangereuses pour la paix publique, qui voudraient contraindre le Pape à allumer une guerre entre les princes chrétiens, ou qui, ne se bornant pas à lui demander l'influence morale et l'autorité de l'exemple, voudraient lui imposer l'ambitieux désir d'agrandissement temporel.

» Que les Italiens ne croient pas le Pape capable de partager la majesté du pouvoir avec le peuple, ou de lui céder une part de la souveraineté. Que les habitants des Etats de l'Eglise n'attendent pas de lui une réforme radicale et immédiate, qui serait condamnée par les raisons d'Etat. Que les princes italiens ne craignent pas de voir le pontificat, renouvelant ses anciennes prétentions, réunir encore une fois sous la bannière des Guelfes toutes les provinces de l'Italie.

» Que les peuples ne nourrissent pas de telles espérances, ni les princes des inquiétudes si grandes. De perfides ennemis pourront s'attacher à provoquer ces craintes et ces espérances; mais la sagesse de Rome triomphera de la ruse.

» Entre un gouvernement constitutionnel, dans le vrai sens du mot, et un gouvernement basé sur des garanties immuables; entre un prince qui abdique une part de la souveraineté, et un prince qui rend à son peuple ses droits sacrés et inviolables usurpés par le despotisme; entre un Pape qui lèveroit le drapeau de l'indépendance italienne, et un Pape qui sert cette indépendance en défendant la sienne contre toutes les ruses et toutes les attaques; il y a un vaste intervalle que ne combleront ni les sophismes, ni les passions, ni la jalousie, ni la crainte. Dans cet intervalle, se trouvent des idées sur la civilisation que Rome vient de proclamer à la face du monde; des idées sur la liberté civile, que le Pape sanctionnera conformément à sa promesse; des tendances auxquelles on pourra satisfaire sans troubler la paix; des tendances progressives que le Pape ne comprimera pas. Ses premiers actes en sont la garantie.

» Que les sujets romains attendent dans le calme que conseille la sagesse, et les promesses seront accomplies.

» Que les Italiens attendent, et le sort de leur beau pays sera pacifiquement et irrévocablement changé.

» Que les uns et les autres, au lieu de se plaindre des retards, méditent les innombrables difficultés que rencontre à chaque pas un prince réformateur; qu'ils ne murmurent pas si les lenteurs de l'exécution ne répondent pas à la rapidité des désirs; que les uns et les autres prouvent à l'Europe, qui les contemple, qu'ils sont dignes d'un meilleur sort; que dans l'attente des événements ils demandent au ciel, pour Pie IX, une longue vie, la sagesse dans ses projets, la constance dans l'exécution, la fermeté dans la résistance à toute espèce de tentation; qu'ils demandent également la sagesse pour les princes, afin qu'ils ne soient plus les instrumens de la crainte des autres, mais les imitateurs des vertus du Pontife; qu'ils demandent pour tous la prudence et la modération : Dieu, qui porte dans sa main l'esprit des princes et le cœur des peuples, ne restera pas sourd à de telles prières.

» Paris, 1846. »

On a reçu, par voie extraordinaire, le discours prononcé par la reine Isabelle à l'ouverture des cortès espagnoles. Nous reproduisons la première partie de ce document :

« Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés,

» Rien ne me cause une satisfaction plus vive que de me retrouver au milieu de vous, et de me livrer de nouveau à l'espoir que votre loyauté et tous vos efforts seront consacrés à cimenter l'union du trône avec les institutions et à continuer l'œuvre de la prospérité de l'Espagne.

» J'ai contracté mariage avec mon auguste cousin, don Francisco d'Assise Maria de Bourbon, comme je l'avais annoncé aux cortès précédentes ; j'espère que le ciel bénira cette union, et que vous aussi, Messieurs, vous joindrez vos prières à celles que j'adresse au Tout-Puissant. Le mariage de ma sœur chérie a eu lieu également, comme il en a été rendu compte aux cortès.

» Dans les relations avec les puissances étrangères, il n'y a eu aucun changement digne de remarque.

» La tranquillité intérieure, ce premier besoin des peuples, se raffermit en dépit des tentatives qui ont été faites pour la troubler ; j'ai la confiance que toutes les opinions *légitimes*, se réunissant sur le vaste et libre champ de nos institutions, laisseront sans appui les factions ennemies de la tranquillité publique, et contribueront à consolider le gouvernement constitutionnel et à effacer les traces des troubles qui ont si long-temps agité la nation.

» Pour atteindre ce but important, j'ai accordé aux personnes impliquées dans ces troubles une amnistie aussi large que le bien de l'Etat m'a permis de le faire : c'est le bien de l'Etat que je consulterai encore plus tard pour étendre cette amnistie à ceux qui, par des considérations graves, en ont jusqu'ici été exclus. »

L'autre partie du discours parle des réformes opérées dans l'armée et la marine, ainsi que des projets de loi qui seront présentés aux nouvelles cortès.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 6 janvier. — Par ordonnances royales, en date du 4 janvier, rendues sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur :

M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. le baron Maurice Duval, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Mercier, préfet de l'Oise, est nommé préfet du département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Desmousseaux de Givré.

M. Mancel, préfet de la Sarthe, est nommé préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. Mercier.

M. Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé préfet du département de la Sarthe, en remplacement de M. Mancel.

M. Boby de la Chapelle, préfet du Lot, est nommé préfet du département de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Ménard.

M. Leroy-Beaulieu, sous-préfet de Saumur, est nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Boby de la Chapelle.

M. Romieu, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet du département d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Godeau d'Entraigues, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Romieu.

M. Barthélemy, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet du département de l'Aube, en remplacement de M. Zédé.

M. Zédé, préfet de l'Aube, est nommé préfet du département de la Loire, en remplacement de M. Paradès de Daunant.

M. Paradès de Daunant, préfet de la Loire, est nommé préfet du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Barthélemy.

M. Mazères, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet du département du Cher, en remplacement de M. le baron Renauldon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. de Verteillac, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet du département de la Haute-Saône, en remplacement de M. Mazères.

M. Fleury, préfet des Landes, est nommé préfet du département de l'Ariége, en remplacement de M. Rebut de la Rhoëllerie, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Leroy (Ernest), sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Fleury.

M. Pardeilhan-Mézin, secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département du Tarn, en remplacement de M. Lafon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée :*

« Par ordonnance royale du 28 décembre 1846, sont promus au grade de lieutenant-général :

» M. le maréchal-de-camp Bougenel, commandant la brigade de cavalerie à Paris.

» M. le maréchal-de-camp de Tarlé, commandant l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

» Sont promus au grade de maréchal-de-camp, par ordonnance du même jour :

» MM. Barbeyrac de Saint-Maurice, colonel du 7e régiment de cuirassiers.
Maudit, colonel du 20e régiment de ligne.
Le comte Gudin, colonel du 2e régiment de lanciers.
Drolenvaux, colonel du 2e régiment d'infanterie légère.
Noizet, colonel au corps royal du génie, directeur des travaux des fortifications (rive gauche). »

— Par décision royale du 28 décembre, M. le lieutenant-général Bougenel est nommé au commandement de la 18e division militaire, en remplacement du lieutenant-général Merlin, passé dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

—L'*Union médicale,* dont le premier numéro vient de paraître, contient, dans sa chronique hebdomadaire, le récit d'un épisode qu'on chercherait en vain dans le récit officiel des visites faites le 1er de l'an au chef de l'Etat :

« On sait que tous les ans, au 1er janvier, notre Académie de médecine jouit de l'insigne honneur d'être reçue aux Tuileries, et de pouvoir complimenter le roi. Ses harangues sont courtes, réservées, convenables, et puisqu'un fort ennuyeux usage les consacre, l'Académie s'en tire aussi bien qu'elle peut.

» Or, cette année a été comme toutes les autres : le président a lu son petit discours ; le roi a répondu avec sa facilité ordinaire, et le programme officiel était épuisé, quand l'auguste visité s'est approché de la députation en disant :

» — Eh bien ! Messieurs, vous qui êtes médecins, que dites-vous de ma santé ?

» La députation s'incline avec respect.

» — Non, non, regardez bien ! On dit que j'ai la gravelle.

» — Oh ! Sire !

» — Que j'ai la pierre et que je vais me faire lithotritier; que j'ai la goutte, que sais-je encore? Je vous assure, Messieurs, et vous pouvez le voir, que tout cela est inexact et que je me porte très-bien. »

» Ces paroles, que je peux garantir textuelles, ont été prononcées avec un entrain plein de gaîté; et, en effet, la députation académique a pu très-sincèrement féliciter le roi sur sa bonne mine, sur son teint frais et vermeil et sur les apparences de la plus florissante santé.

» Cette petite scène n'a pas été faite assurément sans intention; aussi ai-je idée de ne déplaire à personne en la racontant à nos lecteurs. Savez-vous d'ailleurs que de tous les habitants de son royaume, le roi est peut-être le plus rigide observateur des lois de l'hygiène? Lever à cinq heures en toute saison; travail du matin frais, clair et facile; déjeûner des plus simples; longue promenade à pied, qui excite une douce réaction vers la peau; à dîner, constamment et pas autre chose qu'un demi-poulet au riz; pour boisson, de l'eau fraîche et pure. — S. M. est très-difficile sur ce chapitre. — Un demi-verre de vin vieux de Bordeaux à la fin du repas; coucher sur un simple matelas posé sur un lit de camp, six heures de sommeil au plus, telle est la vie sobre et austère de notre souverain. On va loin, je l'assure, avec un tel régime. On sait aussi que Louis-Philippe fait montre volontiers de certaines prétentions médicales. Du reste, elles sont innocentes et ont pour elles la sanction d'un des plus grands praticiens dont s'honore notre art. Comme Sydenham, en effet, le roi pourrait renfermer dans la pomme de sa canne tout l'attirail thérapeutique. La lancette et l'opium, voilà ses grands remèdes. »

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés avant-hier au soir à Paris, par le chemin de fer.

— Le ministre de la justice vient de former une commission chargée d'examiner les modifications qui doivent être apportées au Code d'instruction criminelle.

— La restauration de la Sainte-Chapelle de Paris a fixé, depuis plusieurs années, l'attention du gouvernement et des chambres. Une des questions les plus importantes de ce travail s'applique à la restauration des vitraux peints, qui offrent un si grand intérêt. M. le ministre des travaux publics, partageant la sollicitude de tous les hommes qui s'occupent de nos anciens monuments, et désirant encourager un art trop long-temps négligé, a chargé une commission d'examiner les moyens les plus propres à assurer le succès de cette partie de l'ornementation de la Sainte-Chapelle; elle est composée de : MM. Chevreul, membre de l'académie des Sciences, président; Ferdinand de Lasteyrie, membre de la chambre des députés; Dumas, membre de l'académie des Sciences; Caristie, inspecteur-général des bâtiments civils; Debret, idem; Duban, architecte de la Sainte-Chapelle; Vaudoyer, architecte du Conservatoire des arts et métiers; de Nouе, maître des requêtes, chef de la division des bâtiments civils; Paul Delaroche, peintre d'histoire, membre de l'académie des Beaux-Arts; Flandrin, peintre d'histoire; l'abbé Martin; le baron de Guilhermy; Victor Baltard, architecte de l'hôtel du Timbre; Viollet-Leduc, architecte de l'église royale de Saint-Denis.

Cette commission a entendu plusieurs verriers habiles, elle a passé en revue leurs procédés; mais elle a été d'avis qu'il serait avantageux d'ouvrir un concours sur un programme donné, et auquel seraient appelés à prendre part tous ceux qui ont fait une étude spéciale de la peinture sur verre.

— Le réseau que doivent former les télégraphes électriques va recevoir un nouvel accroissement. On travaille sans relâche à la construction du télégraphe

électrique sur le chemin de fer du Nord ; il aboutira à la tour des télégraphes au ministère de l'intérieur.

— Le *Times* publie une lettre de Taïti, 1er juin, contenant des détails exagérés et se rapportant à des événements déjà connus, mais sur lesquels le gouvernement ne peut se dispenser de fournir de nouvelles explications. Voici cette lettre :

« Les naturels de Taïti et de Huahine ont prouvé qu'ils valaient mieux que les Français, car ils les ont mis hors de combat dans cette île et ont repoussé la frégate l'*Uranie*, de soixante canons, et l'*Uranie* est retournée à Taïti sans avoir obtenu aucun des avantages sur lesquels elle avait compté en attaquant et prenant l'île. Ici, les naturels, stimulés sans doute par cet exemple, ont attaqué la ville, brûlé les maisons des officiers français les plus détestés, blessé et tué beaucoup de soldats, et se sont retirés sans avoir perdu un seul homme.

» Là-dessus les Français très-effrayés ont établi des postes sur toutes les hauteurs autour de la ville. Ces postes ont été attaqués chaque jour par les naturels. A l'arrivée de l'amiral français sur une frégate de soixante canons, ils sont allés attaquer Papenoo avec quatorze cents hommes; mais ils ont été repoussés après avoir brûlé l'église ; ils n'ont pu enlever que quelques chevaux. Après neuf jours d'absence ils sont revenus, et les soldats ont obtenu deux jours de repos. Samedi dernier, ils ont été attaquer à six heures du matin le fort de Bonavia, mais ils ont été repoussés avec perte. Samedi, le steamer le *Phaéton* a ramené cinquante-quatre blessés, parmi lesquels plusieurs officiers, y compris le commandant en chef et l'aide-de-camp du gouverneur. On les attend aujourd'hui lundi.

» *P. S.* Le *Phaéton* vient d'arriver avec des blessés et des mourants; il y en a cinquante. On les débarque aussi promptement que possible. »

— M. Le Verrier a eu les honneurs d'un *meeting* américain. Quatre ou cinq cents personnes se sont réunies à l'appel d'un professeur d'astronomie de New-York, et ont adopté, en bonne et due forme, des résolutions dans lesquelles il est proclamé que la découverte d'une huitième planète dans le système solaire est le plus grand événement qui soit survenu dans le monde scientifique depuis la découverte de la loi de gravitation. Il est déclaré ensuite qu'à M. Le Verrier seul appartient un honneur qu'a voulu lui disputer la jalousie de quelques astronomes anglais. Le *meeting* fait enfin des vœux pour que la nouvelle planète porte le nom de Le Verrier, et ordonne qu'il sera transmis procès-verbal de ces résolutions à M. Arago, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences.

— M. le comte Conrad de Roys, d'une des plus anciennes maisons du Languedoc, est mort au château de Saint-Ange (Seine-et-Marne), à la suite d'une très-courte maladie. Il allait entrer dans sa vingt-neuvième année.

— M. le comte Albéric de Lubersac, dans toute la force de l'âge, a succombé le 1er janvier en son hôtel, rue de l'Arcade, n. 16. La fin de ce noble jeune homme a été aussi chrétienne que toute sa vie marquée par la pratique constante des principes religieux qu'il avait puisés dans sa famille et dans la célèbre maison d'éducation de MM. Liautard et Augé.

— M. Hottinguer, dit le *Morning-Chronicle*, riche banquier de Paris, et l'un des administrateurs de la banque de France, est arrivé à Londres pour remplir une mission auprès de la banque d'Angleterre, et l'on assure qu'il est parvenu à conclure un arrangement pour venir au secours du premier de ces établissements.

— Un journal assure que le bey de Tunis, depuis son arrivée à Toulon, se rendant à Paris, jusqu'à son retour à ce port de mer, a dépensé en cadeaux et dons

charitables, 1,250,000 à 1,500,000 fr. Il a, en outre, accordé 15 décorations du Nichan-Iftechar qui lui coûtent chacune une dizaine de mille francs.

— M. le vicomte de Bonneval vient d'adresser 10,000 fr. au maire de Bourges pour être employés à l'établissement d'ateliers de charité.

— Les boulangers de Neuilly, Courbevoie, Suresnes et Puteaux, réunis en assemblée générale, ont pris, le 30 décembre, à l'instar de leurs confrères de Paris, les résolutions suivantes : Toutes étrennes, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, seront supprimées à partir de ce jour. En compensation de cette suppression, les boulangers de ces quatre communes feront chaque année, dans le cours du mois de janvier, un don de 20,000 bons de 15 c. à valoir sur le prix du pain, qui seront déposés à chacune des mairies desdites communes, pour la distribution en être faite par les soins de l'autorité à la classe ouvrière. Ces engagements ont été contractés sur l'honneur, et toute infraction par l'une des parties entraînera contre elle le paiement d'une amende de 500 fr.

— Le journal de *Maine-et-Loire* rapporte aussi des actes de charité qui méritent d'être cités :

« Un de nos amis, dit-il, qui vient de parcourir les départemens des Côtes-du-Nord et du Finistère, nous rapporte que la crise des subsistances s'y est fait vivement sentir; mais dans plusieurs localités, et notamment dans les communes de l'arrondissement de Lannion qui avoisinent le littoral, les habitants riches des communes, suivant en cela une coutume touchante, se sont partagé les indigents pour les loger et les nourrir, en employant au travail ceux d'entre eux qui sont valides. Le maire d'une de ces communes en a pris quinze à lui seul. »

— On lit dans le *Progrès* de Rennes :

« La fièvre typhoïde sévit avec une grande intensité dans le grand séminaire; il y a déjà plusieurs morts, et un assez grand nombre de malades. En présence de cette terrible épidémie, on a cru devoir prendre une mesure de précaution : le séminaire est congédié pour quinze jours. »

— Dans sa session extraordinaire, occasionnée par l'inondation de la Loire, le conseil-général du Loiret a exprimé le vœu qu'avant de commencer tous travaux qui puissent permettre la mise en circulation des chemins de fer, le gouvernement fît examiner le plus tôt possible quelle a pu être l'influence du viaduc de Vierzon et du remblai à la suite, qui s'étend d'Orléans jusqu'au côteau de la Sologne, sur les désastres causés par la dernière inondation; il a, en outre, exprimé le vœu que les travaux à faire fussent dirigés de telle sorte que les populations en amont et en aval du chemin de fer fussent mises à l'abri de pareils désastres pour l'avenir.

— Il paraît que le mois de décembre a été très-rude dans toute l'Europe; on écrit de la Silésie que plusieurs personnes sont mortes de froid dans les journées du 12 au 20 décembre. Dans certains cercles de la province, on a annoncé officiellement que huit ou dix individus avaient succombé à l'action du froid. On reçoit des nouvelles semblables de la Moravie. L'ouragan qui chassait devant lui des masses de neige et les agglomérait, a interrompu pendant plusieurs jours les communications dans les montagnes et augmenté la misère dans les villages.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — La *Gazette de Madrid* publie une lettre d'Orense, ville frontière du Portugal, à la date du 20 décembre. D'après cette lettre, le baron de Cazal, qui se trouvait devant Oporto, ayant appris que les miguélistes avaient ar-

rêté sa femme et sa fille, en représailles de l'emprisonnement d'un prêtre nommé Agra, a abandonné ses positions devant Oporto et a marché contre les miguélistes. Dans la journée du 20 décembre, il les a attaqués à Braga et les a complétement battus après leur avoir tué beaucoup de monde. Il a fait prisonnière une bande de soixante partisans du Prétendant dans un village aux environs de Braga, et a fait fusiller immédiatement les principaux chefs. (*Débats.*)

ESPAGNE. — Nous recevons aujourd'hui par la voie ordinaire les nouvelles de Madrid du 30 décembre. Le gouvernement venait de donner l'ordre d'arrêter M. Olozaga, qui se rendait à Madrid pour siéger au congrès, et de le conduire sous escorte à Pampelune, où il sera détenu jusqu'à ce que le congrès ait prononcé son admission ou son exclusion. Cet acte arbitraire a produit une fâcheuse sensation dans la capitale. Deux membres notables du parti progressiste, MM. Cantero et Luzuriaga, qui ont été ministres avec M. Olozaga, se sont rendus auprès de M. Isturitz, président du conseil, et ont protesté en termes énergiques contre cette arrestation, qu'ils considèrent comme un attentat à l'inviolabilité du caractère de député.

Voici quelques détails sur les circonstances qui ont accompagné cette arrestation :

M. Olozoga, avant de quitter Paris, avait demandé à l'ambassade d'Espagne à Paris son passeport, qui lui avait été refusé. Malgré ce refus, M. Olozaga a cru devoir partir. Arrivé à Bayonne, il s'est rendu au consulat, et il a requis le visa de M. Bustamente, consul d'Espagne. Le consul avait d'abord refusé, mais en présence du procès-verbal d'élection de M. Olozaga, exhibé par celui-ci, et du texte de la loi du 25 avril, qui prononce la peine de mort contre toute autorité qui arrêterait un député élu, le consul a fini par obtempérer à la requête de M. Olozaga, et il a signé son passeport.

A peine M. Olozaga venait-il de franchir la frontière, que M. Bustamente reçut des dépêches du gouvernement qui lui prescrivaient de ne pas signer le passeport. M. Bustamente s'empressa d'expédier un courrier extraordinaire au gouvernement espagnol pour l'informer de ce qui s'était passé, et le prévenir que M. Olozaga était rentré en Espagne. C'est alors que le gouvernement a donné l'ordre au capitaine de la garde civique d'arrêter M. Olozaga, et de le conduire et retenir à Pampelune jusqu'à ce qu'il eût reçu à son égard des ordres ultérieurs. L'arrestation a eu lieu conformément à l'ordre du gouvernement, et M. Olozaga est en route pour Pampelune sous bonne escorte.

— La nomination de M. Viluma, comme président du sénat, a donné lieu à quelques réclamations dans la presse et parmi les membres du congrès, et tout annonce que les discussions seront, dès le début de la session, passionnées et orageuses.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 55 c.	Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 110 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1355 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3370 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

CORRESPONDANCE DE L'ALGÉRIE.

Alger, 25 décembre 1846.

La nouvelle cathédrale d'Alger a été inaugurée aujourd'hui par la célébration de l'une des plus grandes fêtes chrétiennes, celle de Noël Il y a deux mois à peine que les murs inachevés de l'édifice étaient à ciel ouvert ; depuis lors, une immense voûte les a réunis, mais les machines, les échafaudages sont toujours dressés de toutes parts, au-dehors et au-dedans ; hier encore, l'architecte et les ouvriers étaient à l'œuvre ; demain ils reprendront leurs travaux un instant suspendus ; et nonobstant cet état d'imperfection, Mgr Pavy avait hâte d'ouvrir l'église nouvelle aux besoins sans cesse croissants des catholiques. Les populations de la Méditerranée abondent à Alger, et elles sont de celles qui pratiquent leur foi sans la discuter ; il leur fallait donc un autre lieu de prières, l'église actuelle étant insuffisante depuis long temps, tandis que les protestants sont à l'aise dans leur temple, les juifs dans leur synagogue, les Arabes dans leurs mosquées. Notre évêque avait à cœur aussi de rappeler à la ville d'Alger qu'à pareil jour, il y a seize ans, le christianisme avait repris possession de la terre d'Afrique sur l'islamisme, en célébrant ses mystères dans la mosquée même dont l'emplacement et les matériaux servaient à la nouvelle église. Les offices de Noel y ont donc été célébrés pontificalement. L'édifice est un long parallélogramme formant une vaste nef sans croix ni bas-côtés, et qui se termine par un hémicycle surmonté d'une coupole ; on le voit, c'est la forme simple, trop peut-etre, de la basilique proprement dite, de ce prétoire où le droit romain prit naissance et rendit ses premiers oracles Sur les faces laterales ont été ménagées des chapelles accessoires ; enfin, à l'entrée du monument et en dehors, sous le péristyle, sont placées à droite la chapelle du baptistère, à gauche celle des morts, et au milieu par conséquent l'église, disposition heureuse et symbolique, qui apprend au chrétien qu'entre ces deux extrémités, la vie et la mort, qu'il faut toujours mettre en regard, doit se placer la carrière de ses jours parcourue devant Dieu, et remplie de prières et d'œuvres saintes.

Les choses de forme étaient en effet ce qui nous touchait le moins dans la cérémonie de ce jour, préoccupés que nous étions du sens qu'elle renfermait, et que le prélat officiant a développé dans une courte et vive allocution. Sa parole heureuse et facile ne pouvait suffire à l'abondance des joies et des espérances qui s'échappaient de son cœur d'évêque ; il disait avec foi et enthousiasme que l'apostolat qui commence à la crèche de Bethléem n'est point fini, qu'il n'a jamais cessé, qu'il ne se reposera

jamais, mais au contraire qu'il ira éternellement parcourant la terre, semant, semant toujours devant soi des vérités d'une main et des vertus de l'autre ; que l'essence du christianisme c'est de prêcher, c'est de convertir, puisqu'il doit annoncer partout cette bonne nouvelle qui donne la gloire à Dieu et la paix aux hommes ; que cette œuvre de civilisation universelle par le christianisme s'accomplira certainement, malgré les alternatives de succès et de revers, car c'est Dieu qui la conduit à travers et sous la forme des événements humains ; que l'histoire parlera de ce soufflet donné par un Barbare au représentant d'un grand peuple, et de la conquête qui en fut le châtiment immédiat et mérité ; mais la foi y verra un de ces retours définitifs du christianisme sur une terre qui fut la sienne, puisqu'il l'avait jadis évangélisée ; le soleil n'abandonne jamais les plages qu'il a une fois éclairées. La conquête morale et chrétienne doit suivre, pour la dépasser bientôt, la conquête politique qui maintenant touche aux frontières du Maroc et de Tunis. Ne parlons pas de la force matérielle, parce qu'elle change de mains, mais l'Evangile a pour lui la force de sa doctrine et de sa morale ; et contre lui, quoi? ce Coran qui ne peut plus se défendre par le fer, qui ne l'a jamais su par la parole, et moins encore par la vertu !

C'est avec plaisir que nous retrouvons souvent sur les lèvres de l'éloquent évêque cette pensée apostolique de conversion qui brillait dans sa première lettre pastorale à son troupeau, et qui lui inspirait si bien l'heureuse devise : *Christus resurgens jam non moritur!* Il y a cependant dans certaine région élevée de l'opinion publique, un préjugé qui n'est qu'une faiblesse et qu'une erreur : Il ne faut pas, dit-on, que la religion fasse du prosélytisme ! Si l'on entend par ce mot de la persécution, on a raison, mais raison sans contradicteur, parce qu'il y a long-temps que la pensée de convertir en persécutant n'est plus ni dans l'esprit, ni dans le cœur de personne. Si l'on veut dire qu'il ne faut pas, même par les voies douces de la persuasion, et plus douces encore du bienfait, s'efforcer de propager les doctrines chrétiennes, pour les faire comprendre, pour les faire aimer, on a tort, et l'on prouve en outre que l'on n'a pas compris que la loi du monde spirituel c'est l'expansion, comme celle du monde physique c'est la gravitation. Qui ne sait pas que dans les sciences, quand une vérité nouvelle est découverte, son auteur se hâte de la publier et de la répandre? c'est son premier besoin et c'est aussi sa gloire ; tombée ainsi dans le patrimoine commun de l'intelligence humaine, cette idée en fait naître bientôt d'autres ; car telle est la nature spéciale et généreuse des richesses intellectuelles, qu'en se communiquant à tous, elles s'accroissent, à l'inverse des richesses matérielles qui diminuent par le partage.

Si donc cela est des vérités purement scientifiques et contingentes, de

celles qui ne sont qu'utiles, et que le genre humain aura pu, sans grand dommage, ignorer six mille ans, combien plus doit-il en être ainsi des vérités éminentes et nécessaires par-dessus toutes les autres, qui touchent à l'essence de Dieu et aux destinées éternelles de l'homme? Le christianisme les a résumées en trois mots : Foi, Espérance et Charité. Ils expriment des choses bien vulgaires, sans doute, mais non pas encore autant que l'homme, non pas autant que ses besoins, ses faiblesses, ses passions et ses vices, que ces trois grandes vertus viennent pour guérir; or, ce sont précisément ces vertus que l'apostolat évangélique va porter depuis dix-huit siècles par toute la terre. Une voix divine lui a dit : *Allez!* et il est allé, et il va, et il ira! *Enseignez toutes les nations!* Et il enseigne; et quand il y aura réussi, quand la doctrine sainte sera connue partout, l'humanité tout entière n'aura plus qu'une pensée, qu'un désir et qu'un cœur, et elle s'abîmera au sein de Dieu!

Voilà quelques-unes des pensées que la parole ardente du pasteur excitait ou versait avec profusion dans le cœur de son auditoire, et quel auditoire! composé de toutes les nations du monde! car nous Français nous n'étions pas seuls à cette fête; toutes les nations chrétiennes d'Europe et d'Amérique y étaient représentées; tous les consuls y avaient envoyé leurs pavillons pour décorer de leurs couleurs nationales la mosquée devenue chrétienne. Mais le drapeau de la France, dominé par la croix, dominait l'édifice, car le triomphe de la France fut celui de l'Europe; comme le triomphe de la croix celui de la civilisation sur la barbarie. Enfin, pour la première fois, le carillon des cloches s'est fait entendre dans Alger, jusqu'à ce que, et nous espérons que ce sera bientôt, les clochers de la cathédrale s'élevant au-dessus des minarets, permettent à la voix solennelle de nos cloches d'imposer silence à la voix disgracieuse des muezzins!

Nous ne terminerons pas sans indiquer une des louables tentatives qui se font à Alger : Depuis un an bientôt, une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'y est organisée; il y avait un double motif : le saint prêtre avait visité la terre des pirates, il avait vécu et souffert dans ses bagnes, il y avait été esclave; mais sans doute aussi ses paroles, ses prières, ses vertus y avaient consolé et fortifié des compagnons d'infortune, comme elles avaient converti son maître; à ce titre ceux qui l'ont pris pour patron devaient s'en souvenir. Ils le devaient davantage aussi en voyant sur cette terre, qui est encore celle de bien des misères, le nombre infini de malheureux que des espérances trompeuses ont entassés dans la colonie. Ils ont eu la pensée de les soulager si c'est possible; ils l'auront du moins essayé; ils l'essaient tous les jours, mais ils ne s'abusent pas, les résultats obtenus sont peu de chose; le nombre des ouvriers est si petit, et il se recrute si difficilement dans une population

qui est venue en Afrique pour tout autre motif que celui de la charité ou de l'apostolat ! Nos commencements donc sont pénibles, quelquefois décourageants ; mais que Dieu le veuille, et que saint Vincent de Paul le demande, et le grain de senevé, qui est le plus petit des légumes, pourra devenir par la rosée et l'accroissement céleste, comme un grand arbre, aux rameaux étendus, qui protégera de son ombre, qui nourrira de ses fruits et les familles malheureuses et les enfants délaissés !... J. J.

— La lecture de cette correspondance, si remplie de l'intérêt le plus religieux, pourra peut-être donner satisfaction aux nombreuses questions qui nous étaient adressées sur le silence trop prolongé de M. J. J. dans les colonnes de l'*Ami de la Religion*. A propos de l'article de M. X. Marmier, publié par le *Correspondant*, nous nous étions fait publiquement l'écho de cette bienveillante marque d'intérêt de la part de quelques-uns de nos respectables lecteurs. Ce regret ainsi exprimé, et si honorable d'ailleurs, a produit son effet, car en nous adressant l'article qui précède, voici ce qu'ajoute notre estimable et cher correspondant de l'Algérie :

« Mon cher correspondant, pour calmer votre humeur qui gronde en public dans l'*Ami de la Religion*, je vous envoie un article peu étendu faute d'idées et de temps; j'ai profité cependant d'un moment de repos que la fête de Noël nous a procuré... Nous avons, en ce jour de Noël, 15 degrés de chaleur et un soleil magnifique ; compensation des terribles mois de juillet et août, durant lesquels on ne peut tailler une plume sans mouiller son linge de corps. Notre hiver est pluvieux ; la pluie tombe par raffales mêlées de grêle, avec une violence extrême; la mer est généralement mauvaise, les paquebots arrivent tard ; ce matin j'ai voulu profiter du départ du courrier pour vous envoyer cette *correspondance*; il m'a pris fantaisie de monter une chaloupe, et je suis allé à bord du bateau pour porter mes lettres ; mais au lieu de partir, le paquebot venait d'arriver, en retard qu'il était de deux jours. En redescendant (par parenthèse) j'ai failli me jeter à la mer, et ma lettre était dans ma poche, quelle perte !... Je suis resté accroché à un cordage, et grâces à Dieu me voici. » J. J.

Ces quelques lignes donnent de nouveau une idée assez exacte de ce climat africain qui est perfide comme l'Arabe.

STATION DE L'AVENT DE 1846.

—

6e CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

—

IIe partie. — Jésus-Christ est présent dans l'histoire.

« Jésus-Christ est dans l'histoire, sa vie est contenue dans les écritures publiques et dans les Evangiles.

» Vous m'arrêtez indubitablement tout de suite, et vous me dites : Qui est-ce qui vous prouve que les Evangiles sont des écritures publiques ? C'est l'Evangile même, c'est l'Evangile qui vous a dit qu'il a paru un certain homme, appelé le Christ, qui a parlé, qui a fait des miracles, qui est mort et ressuscité, qui a

changé le monde. Mais c'est un cercle vicieux; la question est précisément de savoir quelle foi nous devons à l'Evangile, et vous expliquez la question par la question, à savoir, l'autorité de l'Evangile par l'Evangile lui-même. Messieurs, cela est vrai, si l'Evangile commençait, si l'Evangile étoit toute l'histoire, peut-être votre argument serait-il difficile à résoudre; mais vous avez donc oublié que l'histoire du genre humain est indépendante de l'Evangile de Jésus-Christ; que Dieu, qui vouloit vous donner la certitude de l'existence et de la mission de son Fils, avait apparemment pris la précaution de préparer le terrain; et comme ce terrain devait être l'histoire, il fallait au jour où Jésus-Christ vint au monde, il fallait que la trame de l'histoire fût dans son plein. Eh bien, j'affirme qu'indépendamment des Evangiles, indépendamment de tout ce qui était écriture chrétienne, il y avait, au temps où l'on place la vie de Jésus-Christ, c'est-à-dire vers Auguste, une histoire que nous n'avons pas faite, une histoire que l'Eglise catholique n'a pas faite, comme on pourrait dire que nous avons fait l'Evangile; une histoire qui a existé malgré nous, une histoire qui a été faite contre nous. Eh bien, c'est cette histoire-là que j'invoque, c'est avec elle que je dis que l'Evangile a un caractère public, parce qu'elle appartenait à une société publique. La question fondamentale, en cette matière, c'est de savoir si la société chrétienne était secrète ou publique. Ah! si elle avait été secrète, nous pourrions penser que quelques hommes réunis sous terre ont préparé un livre, l'ont confronté, l'ont poli, et puis, peu à peu, l'ont semé et répandu dans un certain nombre de mains et d'affidés, et qu'ainsi l'histoire se serait faite. Mais si la société des chrétiens a été publique, si, dès le lendemain ou le surlendemain de la mort du Christ, ses apôtres ont paru sur les places publiques de la Judée, et, plus tard, sur les places publiques de tout l'empire romain, pour provoquer la guerre, et non pas une guerre occulte, non pas une guerre lâche, non pas une guerre qui cherchait les ténèbres et qui se défiait de sa propre vitalité; mais si, descendant avec hardiesse sur le territoire de l'histoire romaine, ils ont provoqué toutes les sociétés existantes, ils ont combattu contre elles en plein soleil, s'ils ont dit : « Jésus-Christ, ce Juif, cet Homme-Dieu, que vous avez immolé, qui est ressuscité d'entre les morts, c'est lui qui vous parle par notre bouche et nous soutient: » s'ils se sont présentés à l'empire romain; si, quand on leur demandait ce qu'ils étaient, ils ont répondu : « Nous sommes chrétiens, c'est-à-dire les » disciples d'un homme qui s'appelait le Christ, que vous avez mis à mort, mais » que le bras de Dieu, plus puissant que les conjurations, a tiré de sa tombe » pour le mettre à la tête de toutes les destinées humaines; » s'ils ont dit cela, si cela est prouvé, non pas par l'Evangile, non pas par des écritures venues de nous, mais par des écrits étrangers, venus de l'étranger, venus de l'ennemi, j'aurai le droit d'affirmer que la société chrétienne était une société publique, et j'en tirerai les conséquences. Mais souvenez-vous de ce fait, souvenez-vous-en, car il est capital; souvenez-vous qu'à la différence de tant de choses qui commencent sous terre, nous avons pour nous les lumières et la force de la vérité. S'il en est ainsi, vous verrez les conséquences historiques qui en découlent; mais il faut que je prouve, car je ne veux pas qu'il puisse vous rester le moindre doute.

» Ecoutez donc Tacite, vingt-sept ans seulement après la mort du Christ; écoutez donc le plus grand des historiens que Dieu a chargé de son doigt puissant de vous tracer l'extrait de naissance et l'extrait de mort de son Fils... J'ai cité Tacite, voici Pline le Jeune. »

L'orateur, après avoir cité et commenté les passages si connus de Tacite et de Pline, continue son éloquente démonstration.

« Ainsi, au commencement du deuxième siècle, la société des chrétiens était

une société publique qui ne se cachait pas ; qui se cachait si peu, que, quelques années après, sous Constantin, 300 ans après la mort de Jésus-Christ, elle arriva tout simplement à l'empire.

» Voilà une société que vous prétendez, j'imagine, car c'est nécessaire à votre thèse, que vous prétendez secrète, qui procède par des écrits secrets, des complots secrets, la voilà qui, tout d'un coup, au bout de trois siècles, dit à Constantin assis sur le siége des Césars : « Va-t-en, et recule jusqu'au Bosphore, car » ici doit être le siége du vicaire de Jésus-Christ, le siége de saint Pierre ! » Et Constantin, obéissant à cet ordre, disparaît de Rome et va fonder dans Bysance la ville de Constantinople.

» Or, Messieurs, jamais société secrète n'a obtenu un pareil résultat. Le propre des sociétés secrètes c'est d'être impuissantes ; car, quand on vous dit société secrète, c'est comme si on vous disait que le néant s'est associé. Les sociétés secrètes pourront travailler sous terre, elles pourront ébranler les étais qui supportent le monde ; mais quand on travaille sous terre, on est frappé de l'incapacité de vivre en plein air...

» Ainsi, par cela seul que la société chrétienne était publique, elle avait des écrits publics, et d'autant plus publics, que des luttes étaient engagées sur ces écrits mêmes : luttes avec les Juifs, luttes avec les hérétiques, luttes avec les rationalistes. Sur quoi portaient ces luttes ? Elles portaient sur les évangiles ; elles portaient si bien sur les Evangiles et sur les faits qui y étaient contenus, que l'une des ressources des hérétiques a été de fabriquer des Evangiles. On fabriquait des évangiles apocryphes, non pas pour nier Jésus-Christ ou ses miracles, mais pour tâcher de détourner quelques-unes de ses maximes dans un sens hérétique. On a eu la simplicité, Messieurs, de nous opposer les évangiles apocryphes ; mais ce sont précisément les évangiles apocryphes qui prouvent l'authenticité du véritable Evangile, car on ne conteste pas ce qui n'existe pas... Il y avait donc société publique des chrétiens, il y avait donc des écrits publics, et les écrits publics ce sont les évangiles contrefaits par nos ennemis, par Porphyre et tant d'autres.

» La seconde condition de l'Evangile était que les faits de Jésus-Christ fussent des faits publics. Or, il est manifeste que les faits de la vie de Jésus-Christ ont été publics...

» Eh bien ! je vous le demande, quelle est, dans toute l'histoire de 3,000 ans, pendant les 3,000 ans historiques, car il n'y en a que 3,000, quelle est la grande question ? n'est-ce pas celle de savoir pourquoi le monde, idolâtre pendant 1.500 ans, est devenu chrétien ?... Où donc, Messieurs, est la cause historique qui a fait que le monde idolâtre est devenu chrétien ? Vous êtes obligés de la taire. Eh bien ! nous vous l'expliquons par la présence d'un homme qui a été envoyé de Dieu, qui a fait des choses prodigieuses, qui a dédaigné l'orgueil de l'homme abattu à ses pieds, qui a mortifié ses sens, en un mot, par le Christ... Nous disons que tous les souvenirs se rattachent à cet homme, le Christ, qui a fait ces changements : que nous avons pour nous toutes les écritures profanes, que nous avons pour nous la trame de toute l'histoire, et qu'avec Jésus-Christ tout s'explique. Nous enchaînons Jésus-Christ dans la trame historique, et non-seulement nous l'y enchaînons, mais, si vous voulez lutter sur ce terrain, je vous défie de faire l'histoire autrement, je vous en défie, si habiles que vous soyez dans les sciences historiques. Je vous propose ce problème : « Faites-moi une histoire appuyée sur » des monumens, qui ne soit pas un roman de votre imagination, et qui déduise » d'années en années, et de causes en causes, comment le monde est devenu chré- » tien, et comment le Pape a remplacé les Césars au Vatican. » Je vous propose

ce problème, et je vous défie de le résoudre. En vous servant des monuments, vous n'arrivez jamais qu'à dire : C'est au Christ sur le Calvaire, c'est à son sang répandu que la rénovation terrestre, la régénération humanitaire a commencé.

» Nous avons donc pour nous les écritures publiques d'Auguste à Constantin, par une société publique; nous avons la trame publique; or, dans cette trame, voilà le plus précieux, le plus important : c'est que nous pouvons vous défier d'expliquer l'histoire autrement que par le Christ que nous reconnaissons et que nous adorons.

» Aussi, Messieurs, avant votre âge, personne n'avait osé nier la réalité historique de Jésus-Christ. Avant vous, Jésus-Christ avait des ennemis, car, avant vous, l'orgueil existait, et l'orgueil est le premier ennemi du Christ; avant vous, Jésus-Christ avait des ennemis, car avant vous la volupté existait, et la volupté est le second ennemi du Christ; avant vous, Jésus-Christ avait des ennemis, car avant vous l'égoïsme existait, et l'égoïsme est le troisième ennemi du Christ! Eh bien! quand il a paru pour la première fois, quand il est venu avec sa croix saper votre orgueil, insulter vos sens, traîner votre égoïsme aux gémonies, croyez-vous qu'il n'y ait pas eu révolte, combat? Oui, il s'est trouvé des homme disposés à le combattre : Celse, Porphyre, toute l'école d'Alexandrie et toute la tourbe des courtisans qui ne demande jamais mieux que de travailler contre la vérité.

» Qu'ont-ils fait, qu'ont-ils dit au Christ? Ils ont pris le Christ, ils ont torturé ses paroles; mais en ont-ils détruit une seule? Ont-ils jamais, dans un seul de leurs livres publics, osé le nier? Non, jamais il n'y a eu une négation contre la réalité de l'Evangile, dans tous les combats qui ont été livrés par le rationalisme, et sous tous les empereurs, d'Auguste à Tibère, de Néron à Constantin. Mais vous êtes venus dix-huit siècles après, et vous avez cru que le temps était l'ennemi de l'histoire, lui qui la fait et la confirme. Vous vous êtes imaginés que, parce que vous envelopperiez l'œuvre du Christ dans quelques idées historiques, l'imbécillité humaine irait, appuyée sur l'orgueil et la volupté, accepter la destruction de l'histoire la plus authentique qui soit au monde! Vous vous êtes trompés, Messieurs; il n'y a pas plus à faire contre la force historique que contre la force physique : c'est de l'histoire, Jésus-Christ est de l'histoire!...

» Mais vous me direz encore : Vous appuyez des choses surhumaines sur une base qui est purement humanitaire, et voilà ce qui fait la résistance à votre histoire du Christ.

» Messieurs, je ne méconnais pas la force de cette objection; je comprends très bien que quand il s'agit de faire l'histoire d'un Dieu, il y faut une autre encre que pour faire l'histoire des plus grands hommes du monde. C'est vrai ; mais aussi je crois que Dieu a résolu l'objection, en vous donnant pour histoire du Christ, une histoire qui n'est pas une histoire humaine non plus, c'est-à-dire qui est dans des proportions si au-dessus des forces de l'homme, que la simple puissance historique n'a pas pu former ces éléments-là. J'en remarque deux.

» Ainsi, vous dites que le témoignage sur lequel nous nous appuyons est un témoignage humain. Je le nie; je dis que le témoignage de l'homme, par rapport à l'histoire de Jésus-Christ, a été élevé au-dessus de l'homme. Comment cela?

» Dites-moi, je vous en prie, Messieurs, parmi les histoires que vous connaissez, quelle est celle qui a eu pendant trois siècles des témoins qui sont morts pour l'attester?... Mais faire l'histoire avec son sang, cimenter le témoignage historique pendant trois cents ans avec du sang humain, voilà ce qui ne s'est pas vu, et ce que nous avons fait; avant d'annoncer l'histoire de Jésus-Christ, il fallait qu'elle fût baignée dans un océan...

» Et pourquoi donnons-nous notre sang? Ce n'est pas pour des opinions politiques, c'est pour des faits que nous sommes morts pendant trois siècles. Ce n'est pas pour une gloire humaine, pour l'éclat de la pourpre, c'est pour les faits que nous sommes morts et que nous mourons tous les jours. Pascal a dit éloquemment : « J'en crois des témoins qui se font égorger. » Et moi, quoiqu'il soit impertinent d'ajouter après Pascal, je dis : « J'en crois le genre humain qui se fait » égorger. »

» Voulez-vous un autre témoignage? Quel est donc, s'il vous plaît, l'ancien peuple le plus illustre du monde qui ait aujourd'hui des gardiens sur son tombeau pour garder, pour raconter son histoire? Où sont les survivants d'Assuérus, des Chaldéens, des Grecs, des Romains? Où sont-ils? Eh bien! nous, le témoin primitif, le témoin homicide, le témoin qui a crucifié Jésus-Christ, nous l'avons gardé, nous l'avons, je puis vous le produire. Le peuple juif est vivant, il est universel, il est partout; de même que l'Eglise est partout, le peuple juif est également partout. Le peuple juif vivant comme l'Eglise universelle; comme l'Eglise, baigné aussi dans le sang, mais dans le sang du juste, dans un sang qui n'est pas le sien, mais qui n'est pas moins éloquent que le nôtre, le peuple juif vous dit qu'il a crucifié Jésus-Christ. Il y a deux sangs ici, Messieurs : il y a le sang qui a été versé sur le Calvaire et celui que les martyrs ont répandu sur les échafauds; il y a du sang à la droite et à la gauche du Christ. Nous attestons donc que Jésus-Christ est réel, qu'il a vécu et souffert, qu'il est mort. Est-ce là une affaire humaine? Le martyre, est-ce un témoignage humain? Le peuple juif, conservé miraculeusement et nous rendant justice, est-ce un témoignage humain?

» Ah! vous portez le défi à Dieu? Mais quand l'homme porte des défis à Dieu, la Providence s'est ménagé de quoi répondre, et voilà ce qu'elle vous répond par ma bouche. C'est donc, Messieurs, pour le dire en finissant, c'est un acte de démence que d'avoir renié le culte du Christ, fondateur de l'Eglise catholique et destructeur de l'idolâtrie, c'est de la démence. Mais aussi, pourquoi aller jusque-là? Quelle nécessité de nier un fait aussi grand et aussi évident que le fait historique de Jésus-Christ? Ah! pourquoi? C'est, on en convient, un coup désespéré, mais c'est un coup nécessaire, et vous verrez dans nos conférences dernières, vous verrez pourquoi ce coup désespéré a dû être donné; car une fois que vous affirmez, que vous admettez la vie de Jésus-Christ, sa réalité, son histoire, les conséquences en sont si flagrantes, la divinité de Jésus-Christ en ressort si manifestement, qu'il a fallu aller à cette extrémité terrible de donner à la vérité de Jésus-Christ ce témoignage de la démence elle-même. Oui, nous sommes, nous, catholiques, par rapport à nos ennemis, comme était ce roi dont l'existence était douteuse; et nous pouvons leur dire ce vers fameux :

» Conteste, si tu peux, et consens, si tu l'oses.»

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

La lettre suivante nous arrive de Digne avec instante prière de n'en rien omettre, malgré son étendue. Le respectable ecclésiastique qui nous adresse cette lettre, s'excuse de sa longueur par l'importance même de son objet. « La citation la rend un peu longue, dit-il, mais elle » résume si bien, sur un point important, toute la controverse trop » maladroitement prolongée dans un autre journal, que vos abonnés,

» j'en suis sûr, la liront avec plaisir. Elle fera d'ailleurs connaître la » pensée des *Institutions*, dénaturée par ceux-là même qui affectent de » la louer le plus. »

Digne, le 1er janvier 1847.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Un passage de l'*Impartial du Rhin* que vous avez inséré dans votre Numéro du 19 décembre, et une note en réponse à ce passage seraient de nature à faire penser que M. l'évêque de Digne dans ses *Institutions diocésaines*, se prononce en droit pour *l'inamovibilité* des desservants, et qu'il l'aurait établie en fait dans son diocèse. Il n'en est pas tout-à-fait ainsi, et avant de louer ou de blâmer les idées et les réglements de notre évêque, il nous semblerait juste qu'on voulût bien les connaître. On ne s'exposerait pas ainsi à les dénaturer sans le savoir. Voici comment s'exprime M. l'évêque de Digne sur la question de l'inamovibilité des desservants, page 482 de ses *Institutions* :

« La question de l'inamovibilité des desservants, que nous n'avons pas le dessein de traiter ici, doit être considérée au double point de vue de la canonicité et de l'opportunité. Est-il contre la discipline de l'Eglise que les desservants des paroisses soient amovibles? Quand on pose ainsi la question, on la pose très-mal, car il n'y a pas une discipline de l'Eglise immuable. Il faudroit donc savoir de quelle discipline on veut parler, si c'est de l'ancienne ou de la moderne, de la discipline des premiers siècles pendant lesquels l'inamovibilité des desservants a été inconnue, ou bien de celle des derniers, qui l'a souvent recommandée. Il vaudrait mieux demander s'il est contraire à la constitution de l'Eglise et à son esprit que les desservants des paroisses ne soient pas pourvus d'un titre inamovible. La réponse alors serait facile. En premier lieu, cet état disciplinaire évidemment n'est pas contraire à la constitution de l'Eglise, car c'est l'état primitif des paroisses dans lesquelles les prêtres du second ordre n'ont été, durant au moins trois cents ans, que comme les vicaires de l'évêque. En second lieu, cet état disciplinaire peut être contraire à l'esprit de l'Eglise, lorsque les circonstances le rendent dangereux. C'est ce qui explique comment les conciles se sont plus d'une fois élevés contre l'usage dans lequel voulaient se maintenir les *curés primitifs*, de faire desservir les paroisses qui leur appartenaient par des vicaires révocables à leur volonté. C'étaient ordinairement des chapitres et des monastères qui avaient dans leur mense des cures à la tête desquelles ils mettaient des prêtres amovibles et tout-à-fait sous leur dépendance. Des abus nombreux s'étaient glissés dans l'usage de cette prérogative, et les évêques mettaient le plus grand zèle à les combattre. Mais il est constant que les conciles et les évêques poursuivaient moins l'amovibilité en elle-même, que les inconvénients qu'elle avait dans les circonstances dont nous parlons. C'était pour eux une question d'opportunité. Ce n'était pas autre chose aussi pour le concile de Trente, qu'on invoque à bon droit, lorsqu'on veut montrer le désir qu'avait l'Eglise de voir alors les paroisses desservies par des prêtres stables. Ce concile laisse aux ordinaires le soin de décider à ce sujet ce qui convient pour le bien de l'Eglise. Aujourd'hui donc, la même question ne doit être également considérée qu'au point de vue de l'opportunité. Dans les circonstances où nous sommes, l'amovibilité des desservants est-elle un bien ou un mal pour l'Eglise de France? Il y a sans doute beaucoup à dire pour ou contre, et ce n'est pas là une question qu'on puisse trancher d'un mot. Nous nous bornerons à faire observer que si la stabilité des pasteurs offrirait d'un côté des avantages, en attachant plus étroitement le curé à la paroisse et la paroisse au curé, elle aurait d'un autre côté de graves inconvénients. Autrefois,

l'inamovibilité pouvoit se perdre par un jugement canonique, aujourd'hui l'inamovibilité, comme on l'entend, s'appuie moins sur l'Eglise que sur l'Etat, et, même après un jugement canonique, on pourrait la conserver. Autrefois, les prêtres étaient nombreux, les grades que la plupart d'entre eux recevaient, étaient des marques extérieures de capacité; on pouvait choisir les curés parmi les plus recommandables pour la piété, la science et l'âge. Aujourd'hui, dans la plupart des diocèses, on n'a pas le nombre de sujets suffisant pour remplir toutes les paroisses. Il faut confier des cures à de jeunes prêtres sans expérience, sortis à peine du séminaire. Serait-il possible de leur donner ainsi, en les dispensant de toute épreuve, un titre qu'ils ne pourraient plus perdre? La raison dit que non; et il est évident qu'il ne serait pas opportun de changer entièrement l'état de discipline actuel.

» Il y a certainement quelque chose à faire pour améliorer le sort des desservants. Il faut, s'il est possible, leur donner une plus grande stabilité. Pour nous, nous sommes entrés dans cette voie, autant que nous le pouvions, par cette loi que nous nous sommes imposée, et qui est devenue une des dispositions du réglement de notre officialité, de ne déplacer aucun desservant malgré lui, si ce n'est quand un jugement, toujours basé sur une faute de sa part, nous y aura autorisé. Cette faute devra être naturellement moindre que celle pour laquelle un curé peut être privé de son titre. Cependant il faudra qu'elle soit suffisante pour légitimer, de la part de l'officialité, la peine de la réprimande ou de l'envoi dans une maison de retraite. De cette manière, nous concilions les besoins de notre diocèse avec les intérêts de nos prêtres. Ce qui leur importe, c'est de ne pas être déplacés arbitrairement malgré eux; ce qui nous importe à nous, pour le bien de l'Eglise, c'est qu'ils puissent l'être facilement, quand il y a des motifs. Voilà à quoi se prête notre organisation. »

Telle est la pensée tout entière de l'évêque de Digne. *Il y a quelque chose à faire pour améliorer le sort des desservants*, et ce qu'il *fait* pour son diocèse, c'est de s'imposer la règle de ne déplacer aucun desservant contre son gré, sans une faute de sa part qui légitime ce déplacement. Cette pratique en elle-même diffère très-peu de la pratique de tous les diocèses, où sans contredit on ne déplace pas sans motifs les desservants malgré eux. En quoi donc peut-elle renfermer, dans les vues du sage prélat, une amélioration au sort des desservants? En ceci: 1° que c'est une règle écrite, une loi que l'évêque s'impose lui-même à la face du soleil; et en ceci: 2° que la faute du desservant devra être *constatée* devant l'officialité, ou le conseil de discipline du diocèse. Voilà tout; et nous ne voyons certes pas ce qui pouvait empêcher l'évêque de Digne de régler ainsi sa propre administration. Il ne changeait pas par là la discipline existante, il se bornait à régulariser la pratique commune. Sans doute, pour ce point en particulier, comme pour plusieurs autres touchés par les *Institutions*, l'intervention d'un concile provincial n'aurait pas été inutile pour donner de la force et de la fixité aux réglements. Mais ceux qui seraient tentés de reprocher à l'évêque de Digne d'avoir tout seul essayé de modifier légèrement la discipline existante, telle que l'ont faite les articles organiques, ne pensent pas qu'il faudra précisément changer cette discipline quand on voudra se réunir en concile, ou seulement se concerter entre évêques. Assurément l'évêque de Digne a assez prouvé qu'il ne croyait pas beaucoup à la valeur des articles organiques, mais s'il a pu seul régler son propre diocèse, il ne pouvait pas seul réunir un concile, et il s'est borné à exprimer pour cela des regrets et des vœux qui, un jour peut-être, ne seront pas stériles.

Au reste, Monsieur le Rédacteur, l'évêque de Digne paraît avoir prévu les reproches qu'on adresserait à son œuvre. Il avait prévu aussi qu'on dénaturerait

ses idées et ses intentions, et d'avance il répondait à ses futurs adversaires, de la page 205 à la page 208 des *Institutions*. Je regrette que les limites dans lesquelles je suis obligé de me renfermer, ne me permettent pas de faire encore cette citation, mais j'y renvoie le lecteur. Qu'on lise également la première partie de l'*avant-propos*, et l'on admirera comment M. l'évêque de Digne a su concilier le courage ferme et prudent dont il a fait preuve, avec le profond respect et la juste déférence qu'il doit à ses collègues.

Après tout, si l'œuvre de M. l'évêque de Digne ne peut échapper à la censure, c'est une destinée qu'elle partagera avec tant d'autres œuvres bénies plus tard.

En attendant, il peut se consoler par l'approbation solennelle que le Saint-Siége a donnée à la partie la plus délicate des *Institutions*, celle qui regarde le chapitre, et par le bref d'encouragement accordé au livre en général et au zèle de l'illustre prélat.

Recevez, etc.

D., *prêtre du diocèse de Digne.*

Sa Sainteté Pie IX, pénétré d'admiration pour les hautes vertus de notre vénéré prélat, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, et pour son dévouement à la cause sainte de la foi, vient de lui faire remettre une précieuse médaille à son effigie, et une lettre écrite de sa main.

(*Réveil du Midi.*)

On écrit de Perpignan, à la date du 28 décembre :

« Malgré le temps froid et brumeux, on a pu remarquer, le jour de Noël, dans toutes les églises, soit aux messes basses, soit aux offices solennels de la nuit, du matin et du soir, la plus grande affluence.

» A la cathédrale, Monseigneur, assisté de son chapitre, a officié pontificalement à la grand'messe du jour et à vêpres. La vaste nef de Saint-Jean contenoit à peine les nombreux fidèles, toujours avides de contempler les traits vénérés de leur digne évêque, et de recevoir sa bénédiction paternelle; à ce dernier moment surtout, l'affluence s'était accrue d'un grand nombre de militaires de toutes armes et de tous grades, jaloux d'incliner leur tête sous la main du pontife.

» Dans les deux églises de Saint-Matthieu et de Saint-Jacques, une retraite préparatoire avait précédé la fête de Noël; plusieurs membres du chapitre et du clergé paroissial s'étaient réunis pour en donner les exercices. Leur zèle et leurs prédications apostoliques ont eu leur effet : les tribunaux de la pénitence ont été assiégés, et de très-nombreux fidèles sont venus s'asseoir à la table sainte. Daigne le Seigneur conserver ces fruits de vie et les multiplier! »

Les prisons de Rodez ont eu aussi leur missionnaire et viennent d'offrir un spectacle bien attendrissant. M. l'abbé Saladin, chanoine de la cathédrale, chargé par Mgr l'évêque d'évangéliser cette portion de son troupeau bien digne de sa sollicitude, a rempli sa mission avec un zèle et un dévouement qui ont été couronnés d'un plein succès. Sa parole toujours chaleureuse et persuasive, a été accueillie avec l'avidité la plus marquée. Les instructions qu'il a données aux détenus deux fois par jour durant la retraite, ont été écoutées avec une religieuse attention et sou-

vent avec une émotion profonde. Tous, au nombre de plus de quatre-vingts, se sont approchés du tribunal de la pénitence, et près de cinquante d'entre eux ont eu le bonheur de recevoir la sainte communion des mains de Mgr l'évêque qui a honoré de sa présence le dernier exercice de cette retraite. Après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, ce digne prélat, entouré de ses archidiacres et de plusieurs ecclésiastiques, a fait une allocution touchante et paternelle qui a visiblement ému l'auditoire et fait couler de douces larmes. Il a ensuite administré le sacrement de confirmation à plusieurs détenus qu'on avait instruits et disposés à cet acte important. (*Echo de l'Aveyron.*)

Madame la baronne de Vialar, supérieure générale des Sœurs de l'Apparition de Saint-Joseph, vient d'établir à Syra (petite île de l'Archipel), un pensionnat de demoiselles. La population catholique de Syra s'élève à plus de 4,000 ames. (*Revue de l'enseignement des Femmes.*)

On lit dans l'*Akhbar* : « La salle d'asile et l'école communale de filles du faubourg Bab-Azoun, à Alger, sont ouvertes depuis une dizaine de jours. Ces deux établissements d'instruction publique et de charité, dirigés par quatre Sœurs de l'ordre de la Doctrine chrétienne de Nancy, comptent déjà plus de cent élèves. » (*Idem.*)

ANGLETERRE. — Le *Morning Post* annonce que M. F. A. Paley, professeur à l'université de Cambridge, dont on a annoncé la conversion au catholicisme en même temps que celle de M. Morris, son élève, a fait ces jours derniers sa profession de foi publique.

Le même journal ajoute que le révérend John Gordon, vicaire à l'église du Christ, de Saint-Pancras (quartier de Londres), a résigné son emploi afin d'embrasser la religion catholique.

BELGIQUE. — A l'occasion de la détresse qui désole les Flandres, M. l'évêque de Gand vient de publier un MANDEMENT très-expressif pour exhorter, au nom de Jésus-Christ, les classes riches à venir en aide à cette excessive misère, et à former *un comité de secours.*

Aussitôt que M. le comte Félix de Mérode, qui ne possède dans les Flandres aucune propriété, a eu connaissance de cet appel, il a écrit au vénérable prélat pour mettre à la disposition du comité de secours institué en faveur de ses malheureux compatriotes, une somme de 250 fr. pour chacun des mois de janvier, février, mars et avril.

DUCHÉ DE BRUNSWICK. — La bureaucratie teutonne pèse de tout son poids sur le clergé catholique, surtout dans les petites souverainetés de l'Allemagne septentrionale, où le nombre des catholiques les rend moins redoutables. Ainsi le duc de Brunswick ayant jugé à propos de signer un arrêt de divorce entre deux conjoints catholiques, avec faculté de se remarier, la chancellerie ducale l'a aussitôt transmis au curé

catholique compétent, avec injonction de le transcrire textuellement sur le livre matricule de la paroisse. Le curé, conformément à son devoir, s'y étant refusé, vient d'être déféré, par ordre souverain, au tribunal criminel pour crime de rébellion.

ESPAGNE — DÉTOURNEMENT ET MALVERSATION DES BIENS DE L'ÉGLISE. — Ce qui se passe en ce moment à Zamora, prouve de nouveau, soit le mauvais vouloir, soit la déplorable administration des biens de l'Eglise par l'Etat depuis 1838. En vertu d'un ordre royal, tous les vases sacrés qui n'étaient pas rigoureusement nécessaires pour le service divin des paroisses, et *tout ce qu'il en restait double*, devaient être remis aux députations provinciales : spécialement on devait livrer le vase ou l'objet du culte le plus précieux. Ainsi, s'il y avait trois croix processionnelles, dont une de bronze, une autre d'argent simple, une troisième d'or et argent, etc. celle de bronze restait à l'église ; les deux autres devaient être livrées aux députations provinciales.

Le vicaire et le maire de Tapioles déposèrent au secrétariat de la députation de Zamora une belle et magnifique croix d'or et argent pour l'usage des processions, laquelle croix, outre son travail de ciselure, etc., pesait 20 livres : le Christ était d'or massif. Eh bien, d'après l'inventaire de la députation de Zamora, il résulte qu'il a été livré par le maire et par le vicaire de Tapioles une croix simple, pesant 24 onces d'argent. Il est inutile de dire que pareille chose est arrivée partout ailleurs dans les mêmes circonstances.

Cependant, le chef politique de Zamora désire indemniser, autant qu'il est en lui, les torts que les églises ont éprouvés dans son département. Plût au ciel qu'il y eût en Espagne un grand nombre de chefs politiques semblables à celui de Zamora !

ITALIE. — A Rome l'on se préoccupe vivement de la situation religieuse de l'Allemagne, et le Saint-Père vient d'attacher Mgr Randadini, jusqu'ici recteur du petit séminaire grec-uni, à la secrétairerie d'Etat, département des affaires étrangères, avec l'attribution spéciale de connaître des affaires et des perturbations religieuses de l'Allemagne, non-seulement par la lecture de ses journaux, mais aussi par une correspondance établie et suivie avec les littérateurs les plus distingués de l'Allemagne catholique. Mgr Randadini aura à s'occuper également des productions théologiques de la presse catholique. Leur nombre et leur orthodoxie auront de quoi satisfaire le père commun des fidèles ; car si l'attaque est violente et continue, la défense est énergique ; et il ne se passe guère de semaine sans que les journaux catholiques publient de nouveaux ouvrages apologétiques ou simplement instructifs sur la foi catholique.

TYROL. — Nos correspondances avec cette province de l'empire d'Autriche nous font connaître que l'année qui vient de finir a fourni au cou-

vent du Saint-Sépulcre deux nouveaux missionnaires, les RR. PP. Edouard et Barnabé, de l'ordre de Saint-François. Il paraît que les soins spirituels à donner aux pélerins de langue allemande qui affluent aux saints lieux, exigeaient impérieusement cette recrue sacerdotale.

REVUE POLITIQUE.

Malgré tout le bon vouloir et les efforts quotidiens qu'affectent les grands meneurs des dissertations politiques, rien de bien saillant ne peut surgir sur la scène européenne. Les derniers événements, tels que les mariages d'Espagne et la suppression de Cracovie, ont été tellement tourmentés en sens contraires par la presse et par des commentaires acharnés, qu'il semble qu'en vérité hommes et choses soient à bout de fournir le moindre intérêt. Encore une fois, il faut savoir accepter ce calme et ce silence que les événements, dans leur apaisement passager, laissent aux rédacteurs suprêmes des discours royaux qui vont se faire entendre dans quelques jours à l'ouverture des parlements de France et d'Angleterre. Les ministres, dans les deux pays, préparent les matières des discussions gouvernementales; l'opposition, ses plans d'attaque et peut-être aussi de défense. C'est là tout ce qui préoccupe en ce moment sur le théâtre des événements politiques.

Quelque chose cependant, qu'on peut nommer incident ou évolution, à son choix, quelque chose d'une nouveauté tant soit peu saillante, commence seulement depuis deux jours à fournir aliment à la curiosité, sinon à une attention très-vive des partis. C'est la découverte d'une scission imminente, que l'œil exercé du *Journal des Débats* vient de faire apercevoir dans les rangs de cette opposition jusqu'ici *une et indivisible* sous la conduite de MM. Thiers et Barrot; et ce sont, au dire de l'organe des intègres conservateurs, et ce sont les mariages espagnols qui ont porté malheur à cette union si compacte de la gauche et du centre gauche. Donc, M. Guizot a parfaitement manœuvré par l'entremise de M. le comte Bresson, en déjouant les intrigues qui avaient pour but d'amener un Cobourg sur le trône d'Espagne, en écartant un prince de l'antique maison de Bourbon. Puis le comble de cette victoire diplomatique, a été de mettre en désarroi la stratégie et les plans de M. Thiers par la défection de MM. Dufaure et Billaut. Voici comment le *Journal du Havre*, qui nous révèle souvent le secret des grandes comédies parisiennes, expose les causes et les motifs de ce revirement qui cause tant de joies dans le camp des ministériels :

« La scission qui s'opère en ce moment, dans le sein du centre gauche, est de nature à changer complètement la physionomie de la chambre des députés. Il y a déjà plusieurs mois qu'on a pu remarquer la polémique opposée qu'avaient adoptée le *Siècle* et le *Constitutionnel* sur les mariages espagnols. Le *Siècle*, qui est rédigé sous l'influence de MM. Billaut et Dufaure, s'est prononcé en faveur des mariages espagnols et contre l'alliance anglaise; le *Constitutionnel*, qui est sous l'influence directe de M. Thiers, a fait de l'opposition au mariage du duc de Montpensier, et a préconisé l'entente cordiale. On doit donc en conclure que les deux fractions du centre gauche vont asseoir leur programme politique sur ces mêmes bases. Il est probable qu'un grand nombre de députés conservateurs, qui étaient restés fidèles l'année dernière à M. Guizot, parce que la présence de M. Thiers dans le centre gauche les empêchait de se rallier à ce parti, n'auront

pas les mêmes répugnances pour MM. Billaut et Dufaure, en sorte que la phalange ministérielle pourrait bien voir ses rangs s'éclaircir.

» Il paraît aussi que la fraction Billaut et la fraction Thiers sont tout-à-fait divisées sur l'affaire de Cracovie. L'une voudrait seulement qu'on proclamât ouvertement la France déliée des traités de 1815; l'autre voudrait que l'on prît immédiatement des mesures pour relever les fortifications d'Huningue. Les deux fractions sont d'ailleurs divisées sur beaucoup d'autre points politiques d'une grande importance.

» On prétend déjà que les partisans de M. le comte Molé, qui espèrent voir arriver prochainement leur patron au pouvoir, ont commencé à sonder les dispositions de M. Billaut et de M. Dufaure pour le cas d'un changement de ministère. Ils semblent croire que, dans ce cas, M. Billaut accepterait le portefeuille de la justice, et M. Dufaure celui de l'intérieur ou des travaux publics. »

On comprend bien que le journal de M. Thiers ne pouvait pas laisser ainsi triompher son rival sans réponse. Entendons le *Constitutionnel* :

« Le *Journal des Débats* prétend que M. Thiers, qu'il lui plaît de mettre en avant, pourra plaider toutes les thèses, parce qu'il a joué tous les rôles. Nous ne comprenons pas comment le *Journal des Débats*, pour lui-même, pour M. Guizot, dont il est l'organe, a la hardiesse de choisir une telle injure. Nous ne redirons pas au *Journal des Débats* tous les rôles qu'il a joués depuis quarante ans; mais nous lui rappellerons ceux qu'a joués M. Guizot.

» L'opposition ne se divisera pas; elle ne justifiera pas les espérances, elle ne méritera pas les dédains du *Journal des Débats*. Le fît-elle? qu'importe? Les discours ne sont rien en ce moment, et les paroles ont peu de portée. Ce n'est pas à l'opposition qu'ont affaire ceux qui nous gouvernent : c'est aux événements qu'ils ont créés, à la situation qu'ils ont faite, aux conséquences de leurs propres fautes. Jamais la France n'a été dans une position plus grave et plus critique; jamais l'avenir n'a été plus incertain, et cependant les conservateurs se divisent, car la *Presse*, qui a vu M. le comte Molé, ne s'entend plus avec le journal de M. Guizot. »

Enfin il y a quelque changement dans l'état d'immobilité, et, comme on dit, *d'arme au bras*, entre les deux déplorables armées du Portugal. Les troupes de la reine viennent de remporter un avantage considérable, mais très-coûteux, contre les insurgés commandés par le général Bomfim. Le marquis de Loulé, oncle de dona Maria, a failli être saisi et livré aux autorités militaires de sa royale nièce; on voit que dans les rangs ascendants de sa famille, la jeune reine ne compte pas seulement don Miguel au nombre des compétiteurs de sa couronne. Toujours est-il que cette victoire, chèrement achetée, ne paraît pas devoir encore malheureusement ramener l'ordre et la paix dans ce Portugal qui semble avoir la même destinée que l'Espagne dans son passage de l'état révolutionnaire à cette phase des gouvernements constitutionnels. Est-ce donc qu'il faut partout, comme en France et en Angleterre, cinquante années de misères, de guerres civiles et de sanglants combats pour arriver au régime que nous voyons dans ces deux derniers pays?

En Espagne, les batailles, les incidents, et peut-être les drames parlementaires commencent avec le discours d'ouverture que la reine Isabelle a prononcé devant les cortès. Ce discours n'a rien de trop extraordinaire ou d'important, si ce n'est le passage très-laconique qui touche à la dotation du clergé, et le silence absolu relatif au concordat tant désiré. Isabelle se borne aux paroles suivantes :

« La dotation fixe et convenable du culte et du clergé est un besoin urgent et

positif aussi essentiel pour le bien de la religion que pour celui de l'Etat. Mon gouvernement vous présentera sous peu une loi sur cette importante matière. »

Là-dessus, seul le *Constitutionnel* ne peut s'empêcher de donner cours à ses vieux instincts révolutionnaires, qui aiment à voir le clergé toujours en état de spoliation et de nudité cruelle. Les acquéreurs et les créanciers des biens nationaux, voilà les victimes qu'il faut plaindre, mais les moines meurent et doivent mourir de faim.

« On a déjà, dit en effet le *Constitutionnel*, dépouillé induement les créanciers de l'Espagne, en rendant au clergé, malgré la loi, les biens nationaux qui étaient leur principale et plus sûre garantie. De là à rétablir les anciens priviléges du clergé, ainsi que le voulait M. de Viluma, il n'y a qu'un pas; on ne tardera pas à le franchir. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 8 janvier. — La chambre des députés tiendra sa séance préparatoire dimanche prochain 10 janvier, dans la salle des Conférences. On sait que le bureau a été constitué, au mois d'août dernier, ainsi qu'il suit : Président, M. Sauzet; vice-présidents, MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Hébert et Benjamin Delessert; secrétaires, MM. Saglio, de Bussières, Oger et Lanjuinais. Le président tirera au sort la grande députation de vingt membres qui doit se rendre le 11 au-devant du roi.

Le lendemain de la séance royale, le mardi 12 janvier, la chambre se réunira en séance publique pour le tirage au sort des bureaux. Elle procédera ensuite dans ses bureaux à leur organisation mensuelle et à l'examen des élections qui ne sont pas encore validées. C'est le mercredi 13 que la chambre nommera la commission de l'adresse. On croit qu'elle sera au grand complet, car déjà trois cents députés environ se trouvent à Paris.

Tous les projets de loi et les propositions de la dernière législature se trouvant annulés, la chambre consacrera ses premières séances à la vérification des pouvoirs de dix députés non admis. La chambre sera aussi appelée à se prononcer sur l'élection de M. Drouilhard, dont l'admission a été ajournée.

— La chambre des pairs se réunira demain samedi pour le tirage au sort de la grande députation qui ira recevoir le roi des Français à son arrivée au Palais-Bourbon.

— Le bruit a couru hier et aujourd'hui que M. Cunin-Gridaine avait offert sa démission au conseil, si le ministère ne consentait pas à autoriser immédiatement, par voie d'ordonnance, l'ouverture en franchise des ports de France aux blés étrangers.

La crise des subsistances qui, de l'avis du journal la *Presse*, doit encore enlever une quantité notable de numéraire à la circulation, pourrait ainsi amener une crise ministérielle. (*Esprit Public.*)

— Une ordonnance récente règle le régime et l'organisation de l'école des chartes, en se fondant sur les dispositions de la dernière loi de finances, en ce qui concerne cette école.

— Le ministre des travaux publics n'a reçu aucune soumission pour l'adjudication du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. Le gouvernement restera donc chargé de l'exécution des travaux de cette ligne.

— Le gouvernement vient d'envoyer l'ordre à tous les lieutenants généraux

commandant les divisions militaires, de rester à leur poste pendant cet hiver. Les congés demandés par ces fonctionnaires ont été refusés.

— Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets les prévient de suspendre toute délivrance de passeports aux réfugiés espagnols *carlistes*, le gouvernement espagnol ayant retiré l'amnistie qu'il leur avait accordée. Cette mesure ne s'applique pas aux autres catégories de réfugiés, comme esparteristes ou progressistes.

— Par ordonnance royale, M. Bourdon, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, passe en la même qualité à Boulogne, en remplacement de M. de Mentque, nommé à la préfecture de la Haute-Marne;

M. Tissanderot, sous-préfet de Largenrière (Ardèche), est nommé à la sous-préfecture de Villefranche (Rhône), en remplacement de M. Pellevey, qui a été promu aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du Rhône;

M. Grachet est nommé sous-préfet de Largentière;

M. Villemain passe de la sous-préfecture de Tournon (Ardèche) à celle d'Autun, en remplacement de M. Meynadier, décédé.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. A. de Wailly, proviseur du collége royal Henri IV, est nommé membre du conseil académique de Paris, en remplacement de M. Rinn, appelé au conseil de l'Université.

— Depuis le 1er janvier, la bibliothèque de l'Académie de Paris ou de la Sorbonne est ouverte le matin, de dix heures à trois heures, tous les jours à l'exception des dimanches et fêtes, et des vacances d'usage. Le service du soir est ouvert également tous les jours depuis le 3 janvier, de sept à dix heures, pour tous les membres de l'Université résidant à Paris ou spécialement autorisés, et pour ceux des élèves des facultés de théologie, des sciences et des lettres, qui seront présentés par MM. les doyens et autorisés par le vice-recteur.

— L'Académie française a tenu hier jeudi une séance solennelle pour la réception de M. de Rémusat. Le récipiendaire a prononcé l'éloge de son prédécesseur, M. Royer-Collard. L'abondance des matières nous force à renvoyer à un autre numéro quelques citations de son discours. M. Dupaty a répondu à M. de Rémusat.

— M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, a quitté Paris pour se rendre à Madrid. M. Martinez de la Rosa va occuper son siége aux cortès, et ne reviendra à son poste diplomatique qu'après la session.

— Le conseil-général des ponts et chaussées a terminé la rédaction de son avis sur la question de l'emplacement du débarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon, et l'a renvoyé au ministre des travaux publics. Nous avons fait connaître, la semaine passée, le résultat des délibérations du conseil. La gare serait maintenue au boulevard Contrescarpe, moyennant des ouvrages considérables d'art, entre autres un viaduc très-coûteux pour la traversée des rue Moreau et Traversière et des dépendances de la nouvelle Force.

— M. Odilon Barot est arrivé à Paris, de retour de son voyage à Constantinople et en Egypte. Le paquebot sur lequel il a fait la traversée d'Alexandrie à Trieste a été obligé de relâcher à Corfou, après avoir essuyé une assez forte tempête.

— Plusieurs journaux ont publié une statistique des élections qui vient se résumer dans le résultat suivant:

124,968 électeurs inscrits, représentés aux colléges par 104,861 votants, n'ont pu nommer que 159 députés, tandis que 111,347 électeurs, représentés dans 300 colléges par 93,103 votants seulement, ont nommé 300 députés; ce qui prouve qu'abstraction faite de toute opinion politique, la majorité des députés a été nom-

mée par la minorité et par une très-faible minorité des électeurs votants, et à plus forte raison des électeurs inscrits pris en masse.

— La souscription en faveur des inondés de la Loire a atteint aujourd'hui le chiffre de deux millions mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs.

— La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter le compte de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1846. L'ensemble de ses opérations présente les résultats suinants :

274,235 versements, compris les transferts envoyés par les caisses d'épargne départementales, ont monté à la somme de fr. 37,558,748 08 cent.

104,514 remboursements, y compris les transferts envoyés aux caisses d'épargne départementales, ont monté à la somme de fr. 43,561,599 21 cent.

Les achats de rentes demandés par 3,881 déposants (conformément à la loi du 22 juin 1845, relative aux caisses d'épargne), ont produit 239,345 fr. de rentes en 5 ou en 3 p. 100, pour un capital de fr. 5,803,619 95 cent.

Si l'on compare ces résultats avec ceux de l'année précédente (1845), on trouve que la somme due aux déposants a diminué de fr. 8,172,796 07 cent., tandis que, au contraire, le nombre des déposants s'est augmenté de 6,649; ce nombre est en ce moment de 184,908 et la somme qu'ils possèdent à la caisse d'épargde s'élève, y compris les intérêts capitalisés au 31 décembre 1846, à fr. 91,864,574 48 cent.

— Le 4 janvier, le marché de Lencloitre (Vienne) a été le théâtre d'un triste et déplorable événement. Le cours du blé était à 25 fr. l'hectolitre; un individu, nommé Rabreau, s'est présenté au marché et a demandé que le prix fût descendu à 15 fr. Par suite de la résistance qu'il a rencontrée, les paysans qui l'accompagnaient se sont précipités sur le blé; les femmes se sont mises à couper les sacs, et, au bout de quelque temps, la place était jonchée de blé. Alors la garde nationale a pris les armes et l'émeute a grossi. Les paysans ont chargé les gardes nationaux à coups de pierres; ceux-ci, ne voulant pas faire usage de leurs armes et exposés à un danger de plus en plus imminent, se sont retirés. La lutte a continué entre les gendarmes et les paysans; elle n'a pas tardé à devenir sanglante. Assaillis par une multitude, les gendarmes, en petit nombre, ont tiré leurs sabres, et deux hommes ont été tués.

Prévenu au milieu de la nuit, le préfet de la Vienne a envoyé sur le théâtre de ce déplorable désordre un escadron de cuirassiers en garnison à Poitiers.

Ces détails sont déjà assez tristes. Dieu veuille qu'il ne s'en joigne pas de plus tristes encore! La nouvelle de cet événement a répandu à Poitiers une grande consternation. On plaint les malheureux qui ont cherché dans l'émeute un remède à leurs misères. On n'a pas encore de renseignements précis sur l'attitude qu'ont prise, dans cette lutte, les insurgés et les gendarmes. Ce qui est malheureusement certain, c'est que deux hommes ont été tués.

— Le 1er conseil de guerre de la division d'Oran a jugé, le 21 décembre, le lieutenant Charles Marin, du 15e léger, chevalier de la Légion-d'Honneur, accusé de s'être rendu à l'ennemi sans combat. On se rappelle que le 27 septembre 1845, le lieutenant Marin avait été chargé de conduire de Tlemcen à la redoute d'Aïn-Temouchen, un renfort de 200 hommes, la plupart convalescents, et qu'il se rendit à Abd-el-Kader avec tout son détachement.

Cet officier, traduit devant le conseil de guerre, a refusé de répondre, déclarant récuser la compétence du conseil de guerre, et son défenseur a pris des conclusions en conséquence. Le conseil s'est déclaré compétent : l'accusé s'est pourvu aussitôt en cassation. Cependant le conseil a passé outre aux débats, et à

au lieutenant Marin de ce que sa présence était contrainte et forcée. ondamné à la peine de mort. Il attendra dans la prison l'arrêt de la ne.

yen de la chambre des communes, M. Byng, qui, depuis cinquante-six entait le comté de Middlesex, vient de renoncer volontairement à son Byng fut envoyé aux communes en 1790, et fit partie, avec Fox et tte opposition, réduite à une trentaine de voix, qui inscrivit sur son la réforme électorale, l'émancipation des catholiques et l'abolition de M. Byng a vécu assez pour voir ce programme réalisé tout entier. Il a chambre des communes d'une extrême considération, et sa réélec- jamais été combattue par aucun parti. Elle ne l'aurait certainement e année ; mais le vétéran du parti libéral a écrit à ses électeurs qu'à is de quatre-vingts ans, et à la veille d'une session orageuse, il ne se la force nécessaire pour être assidu aux séances, et croyait devoir à un député en état de venir toujours appuyer de son vote les mesures le préparait le ministère.

erquisition rigoureuse a été pratiquée à Lyon à l'hôtel de France, où idu M. Decroso. Les caves, l'écurie, le puits, les lieux d'aisances, les es garnis, tout a été visité minutieusement. Cette opération n'a pro- résultat. Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler sur rieuse affaire, qui est l'objet des plus actives investigations.

rnard Legros, peintre-décorateur du théâtre de Lyon, s'étant rendu est reparti vers le milieu de décembre par une diligence pour retourner passant par Dijon. Depuis lors, il n'a plus reparu dans aucune de ces et sa famille n'a reçu ni directement ni indirectement de ses nou- ministre de l'intérieur vient d'envoyer le signalement de M. Bernard utes les brigades de gendarmerie, en prescrivant que d'actives recher- faites pour découvrir ce qu'il est devenu.

EXTÉRIEUR.

GAL. — Les journaux anglais, du 6 janvier, donnent des nouvelles il jusqu'au 31 décembre. Le maréchal Saldanha avait quitté Torres- ır se mettre à la poursuite du général das Antas. M. Mousinho d'Al- ancien ministre, blessé au combat de Torres-Vedras, est mort aus- l'extraction d'une balle qui lui avait traversé la poitrine.

adressé au maréchal Saldanha et à l'armée sous ses ordres un ordre ns lequel il les remercie de la victoire qu'ils ont remporté à Torres- ı disait à la Bourse que les officiers et les chefs de l'insurrection se- rtés dans une colonie pénale sur la côte d'Afrique.

o *officiel* du 30 contient un décret royal, contresigné par tous les mi- suspend le jugement par jurés à l'égard de certains crimes, jusqu'à écret soit révoqué par le corps législatif. Ces crimes sont entre autres ndie, de meurtres, de blessures graves, de rébellion à main armée, de n, de faux en écriture privée, etc.

s-News confirme la nouvelle de la défaite des miguélistes par le baron aga. Le baron Cazal a eu, dit-on, 100 hommes tués ou blessés. Les Mac-Donnell ont eu 312 hommes tués, parmi lesquels il s'en trouvait ıombre qui n'étaient pas armés. Aucun quartier n'a été fait à tout ce oupes ont rencontré dans les rues, et la ville, ajoute le correspondant



de ce journal, a eu à subir une série non interrompue de pillage, d'ex violences de toutes sortes depuis le 20 jusqu'au 22.

ANGLETERRE. — Le compte du revenu vient d'être publié à Lo présente en faveur de l'année 1846 une augmentation de 13,032 liv. ste faveur du trismestre qui a fini le 5 janvier une augmentation de 19,873 li Les recettes sur lesquelles il y a eu principalement augmentation sont c douanes (159,932 liv. sterl. pour le trimestre), celles de l'accise (269, l'impôt sur la propriété (63,254) et des postes (1,400) qui ont donné pou entière une augmentation de 85,000 liv. Les diminutions de recettes o sur le timbre, la rançon de la Chine dont le dernier terme a été pay figure pour un chiffre de 475,280 livres à la colonne de l'année, et pour à la colonne du trimestre, et les remboursements d'avances qui y figur la forte somme de 408,541 liv. à l'année, 101,730 au trimestre. Ces ticles sont remarquables. La diminution qui porte sur la rançon de était prévue et ne doit pas être mise en compte pour établir la com du revenu de l'année avec celui de l'année précédente, car c'était là cette tout extraordinaire. Celle qui porte sur les remboursements des est le résultat des circonstances désastreuses de cette année, mais ell produira les années suivantes, en raison des avances considérables qu faites à l'Irlande. En total, le tableau que la trésorerie anglaise a publi nature à impressionner favorablement, au début de la session, les men parlement, qui verront là les premiers résultats de l'administration de l Russell et du bill des céréales.

IRLANDE. — On écrit de Dublin, le 2, au *Globe* de Londres :

« De jour en jour l'état de l'Irlande semble devenir plus alarmant. L s'étend de plus en plus, et il s'organise un système de pillage presque u de sorte que, dans certains districts, les fermiers sont obligés de rester toute la nuit pour défendre le peu qui leur reste et veiller à la sûreté champs de navets. Toutes les maisons de pauvres (*poor hemses*), excepté Castlebar, sont encombrées. Les administrateurs, pour arrêter les prog famine, distribuent des secours hors de ces établissements (*out door* encourent le blâme des commissaires des pauvres, qui, esclaves de la l draient restreindre ces secours à l'intérieur. Il y a eu, près de la m pauvres de Kilkenny, une émeute qui a obligé les autorités à réclamer chement de police considérable pour protéger non-seulement l'hospice, ville entière. Ces horreurs s'augmentent encore par suite des préparatifs fait dans quelques comtés pour le déguerpissement (*eviction*) de quelqu ciers en retard de paiement. »

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 05 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10 c.	Caisse hypothécaire. 290 fr. 0
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 10 c.	Emprunt romain. 100 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1358 fr. 75 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00

PARIS — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C°, rue Cassette, 2

ESSAI DE STATISTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE.

Cet *Essai de statistique sur les établissements de bienfaisance* est dû à M. de Watteville, inspecteur-général de ces établissements. C'est un travail complet, en ce sens qu'il embrasse toutes les parties du service charitable, hôpitaux et hospices, bureaux de bienfaisance, Monts-de-Piété, enfants-trouvés, institutions de sourds-muets et d'aveugles, aliénés indigents. On y trouve, en quelque sorte, le budget de la charité publique, budget élevé sans doute, mais qui appelle cependant des augmentations et surtout une répartition mieux ordonnée dans ses divers emplois.

Ce sont les hôpitaux et les hospices qui figurent en tête de ce budget. Il existe en France 1,164 administrations hospitalières, dirigeant, sous le nom de commissions administratives, 1,338 hôpitaux ou hospices dont les revenus ordinaires s'élèvent annuellement à plus de 53 millions. C'est une somme considérable sans doute ; mais est-elle suffisante ? Si de ces 1,164 administrations hospitalières, il y en a 80 qui possèdent au total 38 millions de revenus, on en compte, d'autre part, 669 qui ensemble n'ont pas 3 millions, ce qui établit, pour chacune d'elles, un revenu moyen de 4,500 fr. environ. Quel secours espérer d'un hospice qui a si peu de ressources? Ajoutons que, s'il y a quelques départements où ces établissements sont trop multipliés, il y en a un plus grand nombre où ils ne le sont pas assez, en sorte qu'il faut souvent faire plusieurs myriamètres pour en trouver un. De là l'impossibilité, pour le pauvre des campagnes surtout, de recevoir les secours de l'hôpital en cas de maladie ou d'accident. Depuis cinquante ans, on n'a pas fondé en France 30 hôpitaux. On sait que la plupart des hôpitaux sont dus à la charité généreuse des évêques.

Après les hôpitaux, viennent les bureaux de bienfaisance, qui fournissent le genre de secours le plus utile et le plus moral. Ces bureaux étant créés au moyen de souscriptions volontaires, dont le recouvrement est incertain, le nombre en est très-variable. En 1844, il en existait 7,599, présentant ensemble un revenu annuel et ordinaire de 13 à 14 millions. Mais il faut appliquer à ces établissements à peu près les mêmes observations qu'aux hôpitaux. On ne compte que sept villes dont les bureaux de bienfaisance aient plus de 100,000 fr. de revenus. Un grand nombre n'ont pas plus de 8, 12, 18 ou 20 fr. Quel bien peut opérer un établissement de bienfaisance qui possède des ressources aussi insignifiantes? N'y a-t-il pas là des réformes indispensables à faire : soit qu'on augmente les subventions, soit qu'on réunisse plusieurs bureaux entre

eux, soit que les administrations municipales, en diminuant les subve tions qu'elles allouent aux administrations des hospices dont les frais gestion sont très-considérables, surtout depuis qu'on a enlevé l'a ministration aux Sœurs hospitalières, augmentent celles des bureaux bienfaisance, qui n'ont presque pas de frais et n'absorbent pas u grande partie des revenus consacrés au soulagement des pauvres.

Les Monts-de-Piété rendent des services d'un autre genre en prêta à la classe indigente sur nantissement. Ces établissements sont actuell ment au nombre de 46; ils possèdent entre eux un capital de plus 36 millions, et ils ont prêté, en 1844, une somme de 42 millions. moyenne de chaque prêt, qui a été moins de 13 fr., prouve que ce so surtout les individus nécessiteux qui ont recours à cette institution. D lors, comment ne pas s'étonner qu'il y ait des Monts-de-Piété qui pr tent à 10, 11, 12 et jusqu'à 15 p. 100? On sait que le Mont-de-Piété Paris, qui fait à lui seul les quatre neuvièmes des opérations effectué dans les autres établissements, est aussi celui qui prête au plus gros i térêt.

Le service des enfants trouvés constitue encore une partie importan des services charitables. Il coûte 6,700,000 fr. pour entretenir plus 123.000 enfans âgés de moins de douze ans. On a cherché, récemmen à réduire le nombre des enfants abandonnés, en diminuant le nomb de tours, et en déplaçant les enfants. Mais, sans examiner si ces m sures n'ont pas eu des conséquences funestes, on peut dire que ce sont des palliatifs et non des remèdes. C'est en s'attaquant aux causes qu' détruira les effets, et avant tout en inspirant au peuple un plus gra respect pour l'autorité de la religion. Que l'on crée ensuite des fon sur lesquels les mères pauvres seront efficacement secourues; que l' fonde des crèches qui offrent à la première enfance un asile propic ce sont là des moyens plus sûrs, plus humains et plus moraux de re dre plus rare l'abandon des enfants.

En résumé, si aux services que nous venons de passer en revue, ajoute ceux des sourds-muets, des aveugles et des aliénés, on aura budget consacré tous les ans à venir en aide aux infortunes des div genres. Voici ce budget tel qu'il est présenté par M. de Wattevill 9,242 établissements dépensent annuellement 115,441,000 fr.

115 millions, c'est là sans doute une somme considérable ; mais no venons de voir qu'elle est loin de suffire au soulagement de toutes l misères auxquelles les services charitables doivent venir en aide ; no avons également montré tout ce qu'on pourrait gagner, au profit d classes malheureuses, par un meilleur emploi et une répartition pl intelligente des fonds.

Le gouvernement, à la vue du surcroît d'infortunes qui afflige en

ıoment le pays, comprendra-t-il la nécessité de maintenir l'esprit de ıcrifice qui a présidé à la fondation des hôpitaux, de développer nos institutions de bienfaisance, de les coordonner entre elles, d'en réformer s vices et les abus qu'y ont introduits les vues bureaucratiques de note époque? Nous le désirons, mais sans beaucoup l'espérer. M. le ıinistre de l'intérieur, en effet, appartient, dit-on, à une école d'économistes, qui dérive de celle de Malthus, qui accuse les institutions haritables de favoriser le paupérisme en soulageant les pauvres, et ui se borne à conseiller aux classes laborieuses l'ordre, la prévoyance, t surtout une grande réserve dans le mariage. Nous doutons que 'auteur du livre *Sur la Charité publique* fasse jamais un administrateur ien convaincu des institutions de bienfaisance, telles que le christiaıisme les a fondées.

L'art, la science historique, et surtout la piété la plus conforme à esprit de l'Eglise, trouveront un véritable encouragement dans le ANDEMENT que nous nous faisons un double devoir de reproduire. C'est n effet une chose à la fois remarquable et intéressante pour la religion, n'une ville de notre France bâtie exactement sur le plan de Jérusalem, tte capitale des lieux saints, ce théâtre vénéré des miracles et des soufances de l'Homme-Dieu. Et c'est aussi dans la pensée de raviver l'anque foi de nos ancêtres, et de rappeler l'importance même extéieure que les souvenirs des grands et douloureux mystères de la pasion du Sauveur occupaient dans l'ame de nos aïeux, que M. l'évêque de 'alence vient d'adresser aux habitants de Romans, la Jérusalem française, s touchantes considérations suivantes ; tous nos lecteurs les liront, nous n sommes certains, avec autant d'intérêt que de véritable dévotion :

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VALENCE,

AU SUJET DE LA RESTAURATION DU CALVAIRE DE ROMANS.

PIERRE CHATROUSSE, par la grâce de Dieu, et par l'autorité du Saint-Siége apostolique, évêque de Valence,

Au clergé et aux fidèles de la ville de Romans, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

» NOS CHERS ET BIEN-AIMÉS FRÈRES,

» La génération actuelle s'est éprise d'un noble amour pour l'antiquité, pour 'étude et la conservation de tous les objets sur lesquels les siècles ont laissé leur mpreinte. Aucune époque, peut-être, ne s'est montrée plus avide d'explorer les ieilles inscriptions, les vieux monuments, les vieilles ruines, et ne les garde avec n plus religieux respect.

» Ce culte du passé est louable, N. T.-C. F.; il révèle non-seulement l'amour our la science, mais encore l'amour pour les aïeux, la vénération pour les anennes traditions domestiques et nationales, presque toujours liées à quelque seignement de vérité et de vertu, et peut-être trop dédaignées jusqu'ici.

» Mais les monuments qui doivent surtout éveiller l'intérêt et remuer les ames, sont ceux auxquels se rattachent des souvenirs religieux, une pieuse gloire ur les cités ou pour les familles; ces monuments sont chers non-seulement aux

savants, aux archéologues, aux artistes, mais encore et surtout aux chrétiens, aux fidèles enfants de l'Eglise.

» C'est par cette considération que nous venons, N. T.-C. F., recommander à votre religieux intérêt le Calvaire de Romans.

» Ce Calvaire, comme vous le savez, fut fondé l'an 1515, par un honorable habitant de Romans, appelé *Romanet Boffin*.

» Depuis que la Palestine est au pouvoir des Turcs, les pèlerinages vers les lieux sanctifiés par les mystères que le Sauveur opéra pour notre salut, ont presque entièrement cessé; le zèle s'est ralenti à mesure que les difficultés se sont accrues; les fidèles ont été privés et des salutaires impressions que produisait le théâtre de ces augustes mystères, et des indulgences nombreuses dont les souverains Pontifes ont enrichi les stations élevées sur les lieux même témoins de ces mystères.

» Romanet Boffin, qui avait visité ces saints lieux, voulut fonder dans sa ville natale des monuments semblables à ceux qu'il avait vus à Jérusalem; il exécuta ce pieux projet avec foi, dévoûment et persévérance; il fut aidé par les encouragements et par les dons des plus notables habitans de la cité.

» Les stations du Calvaire de Romans sont au même nombre, à la même distance et position respective que celles de Jérusalem; et, par une coïncidence singulière, la partie de la ville de Romans sur laquelle est situé le Calvaire, ressemble beaucoup, par les accidents de sa configuration topographique, au terrain de Jérusalem qui porte les stations; on trouve à peu près le même aspect; c'est le témoignage qu'ont rendu plusieurs religieux qui arrivaient de Jérusalem, et qui connaissaient parfaitement les lieux saints.

» Ce Calvaire a été détruit ou dégradé en 1562 par les protestants, et en 1793 par les révolutionnaires, et il a toujours été restauré par le zèle des pieux fidèles de Romans.

» D'après le court exposé qui précède, vous voyez, N. T.-C. F., que ce Calvaire est une des gloires de votre ville; aucune cité, en France, ne possède un semblable monument de piété; c'est l'étendard de la croix levé hautement dans vos murs; c'est une confession publique du dogme auguste et fondamental de la Rédemption: c'est une hymne perpétuelle de foi, d'amour et de reconnaissance, célébrée, en quelque sorte, par les rues de la cité, en l'honneur de la Victime adorable livrée pour notre rançon sur la montagne du premier Calvaire.

» A ce souvenir touchant de la passion et de la mort du Sauveur, vient s'ajouter la représentation des mystères glorieux opérés pour notre salut. A la suite des stations proprement dites du chemin de la croix, se trouvent les stations de la résurrection, des diverses apparitions, de l'ascension du Sauveur, ce qui n'a pas lieu dans les chemins ordinaires de la croix. Ainsi une plus complète satisfaction est ici donnée à la piété; une ressemblance frappante s'établit entre votre ville et l'antique cité qui reçut le dernier soupir de l'Homme-Dieu; à Romans, comme à Jérusalem, on trouve la représentation des lieux sanctifiés par tous les mystères douloureux et glorieux de Celui *qui a été livré à la mort pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.*

» Vous le savez, N. T.-C. F.; souvent de pieux fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition parcourent, au milieu de vos rues, cette voie consacrée par des mystères si vénérables; leur dévotion est plus ardente, leur confiance plus vive; une vertu surnaturelle sort de ces stations, comme autrefois du divin Original qu'elles représentent, et les infirmités spirituelles sont guéries. L'ame est plus forte; elle s'est élevée vers Dieu, non-seulement par la prière, mais encore par une victoire sur le respect humain; elle a fait, avec un noble et saint

courage, une publique profession de foi en Jésus, Fils de Dieu, Homme-Dieu, Homme de douleurs, mort pour le salut du monde, triomphant maintenant dans le ciel sur un trône qu'il veut partager avec nous, mais à la condition que nous souffrirons avec lui, car il est écrit : *Si nous sommes affligés avec lui, nous règnerons avec lui*; il faut être le généreux compagnon de ses combats, pour être un jour l'heureux héritier de sa gloire.

» Mais une circonstance particulière distingue le Calvaire de Romans; le génie de la piété catholique lui a imprimé une consécration touchante : son sommet est devenu un champ du dernier repos; à l'ombre de sa croix, gisent quelques dépouilles qui vous sont chères; dans son enceinte s'élèvent quelques monuments que l'art, la douleur et l'amour ont formés de concert; ce sont non-seulement des croix, des pierres tombales, mais encore des chapelles funéraires qui renferment les précieuses dépouilles, et, sur ces dépouilles, un autel qui se rougit du sang de la Victime adorable immolée pour ôter à la mort son aiguillon, pour la vaincre, et faire du tombeau le chemin de la vie. Pieux défunts qui dormez dans ce Calvaire, c'est la foi qui vous a choisi ce lieu de sépultnre privilégiée; vos cendres n'y seront pas éternelles; vous en sortirez vivants et glorieux : *Car*, dit Jésus, *celui qui croit en moi ne mourra pas pour toujours*.

» Ajoutons, N. T.-C. F., que cette terre bénie touche à la chapelle et à la maison de notre grand séminaire. Les morts qui y reposent sont confiés à la garde d'une piété vive et sincère; nos jeunes lévites vont s'agenouiller sur ces tombes vénérées; ils les rafraîchissent et les consolent par l'eau lustrale de la religion et par la rosée de leurs prières; ils implorent soulagement et miséricorde pour les saintes ames qui y ont déposé leur corps comme un vêtement usé, et qui, retenues dans le lieu de l'expiation, gémissent et soupirent après le séjour de la lumière et de la paix éternelle.

» Ainsi donc, N. T.-C. F., le Calvaire de Romans offre un intérêt touchant sous tous les rapports : c'est un monument religieux, unique, dont cette ville seule peut se glorifier; c'est une source de grâces spirituelles pour les fidèles pieux qui en parcourent les stations; c'est un champ de repos pour les chrétiens pleins de foi qui veulent dormir leur dernier sommeil à l'ombre et sous la protection de la croix.

» En faut-il davantage, N. T.-C. F., pour vous attacher à ce monument de la piété de vos pères, pour vous décider à arrêter ce ravage insensible d'une incurie qui finirait par le perdre, à le préserver de ses dernières ruines, à le relever et à l'entretenir? Nous connaissons les sentiments de foi qui vous animent, religieux habitants de Romans; nous savons votre tendre dévotion pour les morts, votre empressement à soulager ces saintes ames que la justice de Dieu purifie en attendant que sa miséricorde les béatifie; nous avons donc la confiance que vous entendrez notre voix, que vous répondrez à notre appel, et que vous acquerrez ainsi de nouveaux droits à cet affectueux dévoûment que nous sommes si heureux de vous témoigner.

» Nous voulons couronner les paroles qui précèdent par l'exhortation si vive et si touchante d'un ancien et naïf auteur qui a écrit sur le même sujet; ce sera comme un parfum d'antique piété que votre foi respirera avec bonheur et avec fruit :

« Allez donc, mon cher lecteur, suivez votre Sauveur à la piste, et aux marques du sang qu'il a répandu pour vous; il avait son esprit plein de pensements et son cœur plein d'affections pour votre salut, pendant le voyage du Mont Calvaire; munissez-vous aussi de semblables pensées et affections; compatissez à ce qu'il souffre; gémissez sur le sujet que vous luy en avez donné; plorez avec

» luy pour le déplaisir de vos péchés passez; désirez avec luy de vous en faire
» quite; implorez son secours, fuyez les occasions de mal faire, et enfin mourez
» dans votre cœur d'amour et d'affection pour votre Maistre, ainsi qu'il est mort
» pour vous, et vous ferez un très-utile voyage au Mont Calvaire. »

» Et sera notre présent Mandement lu dans toutes les églises, chapelles, oratoires de la ville de Romans, le dimanche qui en suivra la réception.

» Donné à Valence, sous notre sceau, notre seing, et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 29 novembre 1846, premier dimanche d'Avent.

» ✝ PIERRE, évêque de Valence. »

Suit une ordonnance épiscopale qui établit une commission relative à l'entretien et à la direction de tout ce qui concerne le Calvaire de Romans.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Mgr l'évêque de Périgueux vient d'adresser à MM. les curés de son diocèse, une lettre-circulaire pour recommander à leurs soins les enfants abandonnés placés dans leurs paroisses. On retrouvera dans cette lettre l'ame et la tendre charité de feu Mgr de Cheverus :

« Périgueux, le 28 décembre 1846.

»... Le nombre de ces pauvres enfants s'accroît chaque jour d'une manière effrayante pour les législateurs, qui reconnaissent que la loi, avec ses prescriptions matérielles, est et sera toujours impuissante contre ce fléau si menaçant pour le corps social. La philanthropie avec ses systèmes froids comme le cœur d'une marâtre, n'aura jamais, ni un manteau assez ample pour couvrir tant de misères corporelles et spirituelles, ni une ame assez ardente pour les réchauffer de ce feu qui purifie, ni des mains assez douces pour panser ces plaies déjà si envenimées, sans les irriter encore. Pour les prévenir, les cicatriser ou du moins les circonscrire, il faut la Religion avec ses entrailles maternelles, la Charité avec ce dévouement que rien ne rebute, parce qu'il est inspiré par le Dieu qui seul a pu proférer ces paroles sublimes de tendresse : *Quand une mère oublierait son enfant, pour moi je ne vous oublierai jamais.*

» Combien de fois, pieux Coopérateurs, n'avez-vous pas fait comme nous ces réflexions au pied de votre crucifix, gémissant et cherchant avec nous les moyens de remédier à tant de malheurs! La Providence, toujours bonne, a daigné nous les faciliter, en inspirant à un des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance du royaume et à MM. les administrateurs de l'hospice de Périgueux, en inspirant à ces hommes dont la vie est consacrée aux œuvres de miséricorde, la pensée de venir près de nous solliciter le concours du clergé.

» Pouvions-nous ne pas accueillir avec empressement et reconnaissance une demande si honorable pour le prêtre? C'est donc de concert avec ceux que la loi prépose à la tutelle de l'orphelin, que nous faisons un appel à votre sollicitude, *en faveur du corps et de l'ame des pauvres enfants abandonnés et déposés dans vos paroisses.* Et comment pourrions-nous rester insensibles et froids en présence de ces statistiques qui chaque année viennent jeter la terreur et l'effroi dans l'esprit de l'homme qui observe, compare, et songe à l'avenir?

» En parcourant ces longues listes enfantées par le vice, et ce nécrologe, funèbre produit d'infanticides calculs, tout d'abord nos regards et notre cœur se sont portés vers le Périgord, cette terre de nos labeurs, de nos espérances et de

notre amour. Qui vous dira combien notre cœur a été flétri, brisé, en voyant le rang ignominieux occupé par notre diocèse, soit pour le nombre de ces infortunés enfants, soit surtout pour la mortalité effrayante, qui pèse sur ces malheureuses victimes ?

» Qui donc jettera le cri d'alarme et de pitié, si ce n'est l'évêque ? Si de par la loi il n'est plus que le tuteur officiel des orphelins, de par Dieu n'est-il pas toujours leur père ? De par l'Eglise, il doit être leur défenseur ; de par sa consécration, il sera leur protecteur jusqu'à son dernier soupir. Tels sont nos droits, auxquels vous participez, prêtres de Jésus-Christ, par votre ministère sublime...

» Nous vous aiderons dans ces recherches, bien-aimés collaborateurs ; et les renseignements qui bientôt vous seront transmis, seront pour vous comme l'astre qui indiqua aux mages le toit qui abritait l'enfant qu'ils cherchaient. Lorsque ces documents précieux seront entre vos mains, alors nous vous dirons, mûs par d'autres sentiments que ceux du cruel Hérode, puisque *c'est la charité de J.-C. qui nous presse*, nous vous dirons : *Ite, et interrogate diligenter de puero : et cùm inveneritis, renuntiate mihi.* Voilà votre mission : elle est belle aux yeux de la Religion et de l'humanité.

» *Ite :* Lorsque, chaque année, vous visiterez vos ouailles, n'oubliez pas les plus innocentes et les plus malheureuses. Lorsque vos fonctions vous appelleront sur un point de votre paroisse ; lorsque votre ministère vous laissera quelques instants de loisir ; lorsque surtout votre cœur vous redira, et il vous redira souvent ces paroles de nos livres saints : *Orphano tu eris adjutor,* allez encore visiter l'orphelin et lui donner au moins un sourire : pauvre enfant qui n'aura jamais celui de son père ni de sa mère !...

» Ce n'est pas assez : *Interrogate diligenter de puero.* Son corps et son ame sont-ils dans une atmosphère pure ? A quelles mains est-il confié ? sont-elles dignes et capables ? N'est-il pas abandonné seul à ses cris déchirants, exposé à devenir la proie des flammes ou de la voracité des animaux immondes ? La sordide et barbare avarice ne spécule-t-elle pas jusque sur sa nourriture ? est-elle saine et suffisante ? *Interrogate.* Ses petits membres sont-ils à l'abri des rigueurs des saisons : ne sont-ils pas meurtris par les coups de la brutalité ? Sa couche n'est-elle pas une véritable crèche ? Trop jeune encore, n'exige-t-on pas un travail, ne lui impose-t-on pas des fardeaux au-dessus de ses forces ? Malade, est-il environné de tendres soins ? Combien ne seraient pas morts, si on leur eût prodigué ceux qu'on ne refuse pas à la brute ! Et son esprit, et son ame, et son cœur, y songe-t-on ?...

» *Interrogate diligenter :* Interrogez l'enfant lui-même, ceux qui vivent avec lui, près de lui ; le cœur d'une mère est si ingénieux dans ses recherches quand son enfant en est l'objet !...

» Quelque petite et isolée que soit une paroisse, il n'en est pas une où le prêtre ne puisse faire un appel à quelques ames charitables, soit dans les hauts rangs de la société, soit dans les classes moyennes, soit parmi ceux qui mangent leur pain à la sueur de leur front. Et dans nos campagnes, ne rencontre-t on pas souvent des cœurs nobles, généreux et énergiques pour le bien ? Or, quand vous les aurez réunis au pied des autels, quand vous leur aurez distribué ou promis pour récompense le corps et le sang de J.-C., vous leur transmettrez alors cette même mission que, de par Dieu, *qui est charité*, nous vous donnons : *Ite, et interrogate diligenter de puero.*

» La philanthropie, qui jamais n'enfantera une seule Sœur de Charité, la philanthropie, pour combler l'abîme ou opposer une digue au torrent, pourra bien

employer des bras, faire jouer les ressorts de ses systèmes ; elle parviendra à donner du mouvement, jamais la chaleur et la vie : la charité seule pourra opérer ce prodige.

» Que dans votre personne, bien-aimés coopérateurs, et dans celles que vous aurez choisies pour cette œuvre, la religion vienne s'asseoir de temps en temps près du berceau de l'orphelin ; que par des visites réitérées et une surveillance active, elle préside aux soins nécessaires à son corps et à son ame ; qu'elle soit toujours à ses côtés pendant son enfance ; qu'elle guide sa jeunesse : alors les mœurs et la vertu n'auront plus de ces cruelles alarmes dont nous ne pouvons nous défendre en voyant la plaie s'élargissant de jour en jour.

» Ainsi aurons-nous coupé le mal dans la racine, préparé à la Religion des chrétiens fervents, à la société, à la patrie, d'honnêtes et laborieux citoyens. »

Un P. Jésuite, de la résidence de Marseille, est venu prêcher pendant l'Avent, à Font-Couverte, lieu de la naissance de saint François Régis, une suite d'exercices qui a produit beaucoup de bien dans cette paroisse du diocèse de Carcassonne. Le zèle de M. Arnaud, curé de la paroisse, a bien répondu aux saints travaux du pieux et infatigable missionnaire. Mme la marquise de Nattes a donné une somme afin de perpétuer chaque année de semblables prédications. On sait que Font-Couverte est un lieu de pélerinage en l'honneur de saint François Régis, l'apôtre du Vivarais.

La messe d'inauguration de l'œuvre de l'extinction de la mendicité a été célébrée lundi dernier, dans l'église Saint-Sauveur de Dinan. Mgr de Lesquen avait voulu témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il prend à cette sainte entreprise ; le clergé des deux paroisses assistait aussi à cette cérémonie. M. le curé de Saint-Sauveur est monté en chaire après l'évangile, et, dans un discours approprié à la circonstance, il a fait un nouvel appel à la charité publique en faveur de l'œuvre pour le succès de laquelle on célébrait le saint sacrifice. Une quête faite pour les pauvres a produit une somme de 215 fr. (*Impartial de Bretagne.*)

On écrit de Mirepoix, diocèse de Pamiers :

« Une mission prêchée par les Pères de la Compagnie de Jésus vient de se clôturer dans notre ville. Ici, comme ailleurs, elle a produit des fruits abondants de grâces et de salut.

» Trois communions générales ont amené à la table sainte plus de 2,000 pieux convives sur une population de 3,500 habitants. Sublime et éloquente réponse, donnée aux calomnies qui ont tenté en vain d'arrêter la marche régénératrice de la mission, et de mettre des entraves à l'éloquence, au profond savoir et au dévouement apostolique du Père Guillermet et de ses jeunes et ardents collaborateurs !

» Un chauffoir a été établi par les soins du Père directeur de la mission, et son entretien confié au zèle et à la piété des demoiselles de la Congrégation, a prouvé aux plus obstinés, jusqu'à la dernière évidence, l'efficacité de la parole de Dieu. On a fait des quêtes en faveur des pauvres, et la charité a eu ses héros. On a vu

avec attendrissement les pauvres eux-mêmes donner leur obole pour soulager les membres souffrants de Jésus-Christ.

» Malgré les rigueurs d'un froid excessif, l'exaltation d'un Christ a eu lieu sur une ancienne croix de mission, au milieu d'un concours immense profondément recueilli, et, nous pouvons le dire hautement, rempli d'un saint enthousiasme. Une garde d'honneur, composée d'anciens militaires qui, les premiers, ont profité des grâces de la mission, faisait cortége au pieux triomphe du roi des rois: des salves de mousqueterie, les cris mille fois répétés de : vive la croix ! ébranlaient cette population émue, et portaient dans tous les cœurs les satisfactions les plus douces, celles de témoigner à Dieu leur reconnaissance en exaltant glorieusement les triomphes du Rédempteur. Honneur donc à la piété, au dévoûment éclairé de la population saine de Mirepoix ! Elle s'est montrée digne de son passé, elle ne faillira pas dans l'avenir. »

SUISSE. — Le *Journal de Genève* publie le projet de constitution arrêté par la commission de grand conseil ; nous nous bornons à énumérer les principales dispositions de ce document qui consacre la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de la propriété. La liberté des cultes est assurée, et l'Etat leur accorde une égale protection, sous la réserve des traités et des conditions qui règlent l'exercice des deux cultes reconnus par l'Etat.

La liberté d'enseignement est garantie à tous les Genevois ; les étrangers ne peuvent enseigner qu'après avoir obtenu une autorisation du conseil d'Etat. L'enseignement religieux est distinct des autres parties de l'instruction, afin d'assurer l'admission de tous les Genevois dans les divers établissements d'instruction publique du canton. Aucune corporation ou congrégation ne peut s'établir dans le canton sans l'autorisation du grand conseil.

Nous reproduisons textuellement le chapitre qui a rapport au culte catholique :

« La constitution garantit le maintien, le libre exercice et l'entretien du culte catholique, aux citoyens des territoires réunis au canton de Genève par le traité de Turin, du 16 mars 1816.

» Le conseil d'Etat est chargé, sous réserve de la ratification du grand conseil, de régler avec l'autorité ecclésiastique supérieure ce qui concerne l'approbation du gouvernement sur la nomination des curés.

» Quoique la religion protestante soit celle de la majorité dans le territoire de l'ancienne république, il y aura dans la ville de Genève une église destinée au culte catholique, où il sera célébré comme par le passé.

» L'entretien du culte catholique est à la charge de l'Etat.

» Chaque église catholique a sa fabrique.

» Il n'est aucunement dérogé par les articles précédents aux dispositions du protocole du congrès de Vienne du 29 mars 1815, et du traité de Turin du 16 mars 1816, lesquelles restent en vigueur dans toute leur intégrité. »

TYROL. — Nous avons, dans le temps, fait connaître à nos lecteurs, qu'à l'occasion du troisième jubilé de l'ouverture du saint Concile de Trente, une réunion de prêtres et de laïques s'était formée sous les aus-

pices de l'évêque, pour aviser aux moyens de fonder pour le diocèse un de ces petits séminaires, si recommandés par les canons de la 23e session du saint Concile. Les collectes et les efforts faits pour réaliser ce projet-modèle ont été si constamment soutenus pendant les trois dernières années, que le séminaire se trouve en état de recevoir, dès à présent, 200 élèves, dont la future dispersion pourvoira de pasteurs ce vaste et montueux diocèse.

ÉTATS-UNIS. — Une lettre adressée par le R. P. Boniface Wimmer, fondateur du premier monastère bénédictin aux Etats-Unis, à la *Gazette des postes d'Augsbourg*, donne les renseignements les plus intéressants sur le bel avenir qui déjà s'ouvre dans ces vastes contrées à l'ordre de Saint-Benoît. Cette lettre doit être incessamment publiée par la même feuille, qui paraît ne pas douter qu'elle n'enflamme le zèle du clergé bavarois, et ne porte un certain nombre de ses membres à s'adjoindre à l'œuvre du P. Wimmer et de ses compagnons.

REVUE POLITIQUE.

SÉANCE D'OUVERTURE DE LA SESSION DES CHAMBRES.

Aujourd'hui lundi 11 janvier 1847, a eu lieu, au Palais-Bourbon, la séance royale d'ouverture des chambres. Le roi, sorti des Tuileries, avec le cortége accoutumé, à une heure après-midi, a été reçu à l'entrée du péristyle du Palais-Bourbon par les grandes députations des deux chambres, ayant à leur tête MM. Pasquier et Sauzet. La reine Marie-Amélie, mesdames la princesse Adélaïde, la duchesse de Nemours, la princesse de Joinville, la duchesse d'Aumale, et la duchesse de Montpensier avaient déjà depuis quelques instants pris place dans une tribune réservée. On remarque au banc des ministres M. Martin (du Nord). Le roi, en uniforme de la garde nationale, accompagné de MM. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, entre dans la salle des séances, se place devant le trône, et après avoir invité MM. les pairs et MM. les députés à s'asseoir, se couvre et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS LES PAIRS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

» En vous appelant à reprendre les travaux de cette session, mon premier vœu est que vous prêtiez à mon gouvernement tout votre concours pour soulager les souffrances qui pèsent, cette année, sur une partie de notre population. Je me suis empressé d'ordonner les mesures propres à atteindre ce but. J'espère que, par le ferme maintien de l'ordre, par la liberté et la sécurité des transactions commerciales, par un emploi large et bien entendu de la fortune publique, venant en aide, avec sa puissance, au zèle de la charité individuelle, nous adoucirons ces épreuves que la Providence n'épargne pas toujours aux Etats les plus prospères.

» Mes relations avec toutes les puissances étrangères me donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée.

» Le mariage de mon bien-aimé fils, le duc de Montpensier, avec ma bien-aimée nièce, l'infante d'Espagne, Louise-Fernande, a complété les satisfactions et les consolations que la Providence m'a accordées dans ma famille. Cette union sera un nouveau gage de ces bonnes et intimes relations qui subsistent depuis si long-temps entre la France et l'Espagne, et dont le maintien est aussi désirable pour la prospérité que pour la sécurité réciproque des deux Etats.

» J'ai lieu d'espérer que les affaires de la Plata ne tarderont pas à être réglées conformément aux vues adoptées par mon gouvernement, de concert avec celui de la Grande-Bretagne, pour rétablir dans ces contrées la sécurité de nos relations commerciales.

» J'ai conclu avec l'empereur de Russie un traité de navigation qui nous garantit, par une juste réciprocité, dans nos relations maritimes avec cet empire, des avantages qu'il nous importait de conserver.

» Un événement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. La république de Cracovie, Etat indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction aux traités.

» A l'intérieur, le progrès constant du revenu public, malgré les causes qui auraient pu le suspendre, atteste que l'activité et les ressources du pays continuent de s'accroître. Les lois de finances et diverses lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et l'administration du royaume, seront soumises à vos délibérations.

» Les grands travaux que nous avons entrepris seront conduits à leur terme, avec la persévérance que commandent les intérêts du pays, et la réserve qui convient au maintien du crédit public.

» Vous aurez aussi à vous occuper des mesures propres à seconder dans nos possessions d'Afrique, le progrès de la colonisation et de la prospérité intérieure. La tranquillité si heureusement rétablie, dans l'Algérie, par la valeur et le dévouement de notre armée, permet d'examiner mûrement cette importante question, sur laquelle un projet de loi spécial vous sera présenté.

» Messieurs, un sentiment commun nous anime. Vous êtes tous, comme moi et les miens, dévoués au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique qui convient aux intérêts moraux et matériels, et qui doit assurer dans le présent sa prospérité, dans l'avenir le développement pacifique et régulier de ses destinées. J'attends avec confiance, de votre patriotisme et de votre sagesse, le concours nécessaire à l'accomplissement de ce grand œuvre. Aidons-nous mutuellement à en porter le fardeau, la France recueillera les fruits de nos efforts. »

M. de Pontois, pair nouvellement promu, et MM. les députés nouvellement élus prêtent serment ; puis M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, déclare reprise la session des chambres, et invite MM. les pairs et MM. les députés à se réunir demain mardi dans le lieu respectif de leurs séances pour y commencer le cours de leurs travaux.

Le roi se lève, salue l'assemblée et se retire, accompagné des deux grandes députations.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 11 janvier. — M. de Châteaubriand ayant adressé à Mme la comtesse de Chambord une lettre que nous avons publiée, a reçu de la princesse la réponse suivante :

« Frohsdorf, le 6 décembre 1846.

« Monsieur le vicomte de Châteaubriand, devenue Française de cœur et de sentiments, je suis heureuse et fière que mon mariage ait été pour ma nouvelle patrie une occasion d'entendre votre voix, une des gloires de la France, lui parler encore d'espérance et de joie. Oui, prions avec ferveur pour la prospérité de notre chère patrie, et Dieu fera luire enfin le jour où la France ne voudra plus retenir loin d'elle ses enfants les plus dévoués.

» Recevez, M. le vicomte, l'assurance de tous mes sentiments bien sincères.

» Signé : MARIE-THÉRÈSE. »

— S. A. R. Madame la princesse de Lucques est accouchée d'une princesse le 1er janvier.

— M. de Lamartine est arrivé à Paris pour assister aux premiers travaux de la session.

— C'est jeudi que l'Académie française doit se réunir pour nommer un successeur à M. de Jouy.

Jusqu'ici trois seuls candidats se mettent sur les rangs d'une manière officielle : MM. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres; Empis, chef de division à la liste civile, auteur de plusieurs comédies ; enfin M. Poujoulat. M. Philarète Chasles, qui avait eu d'abord quelque velléité de se présenter, y a renoncé.

— Par ordonnances royales des 22, 24 et 28 décembre, de nombreuses promotions ont été faites dans l'état-major général de l'armée et les cadres des officiers.

— Une ordonnance du roi dispose que l'inspection générale du matériel d'artillerie de la marine sera confiée à un officier-général de l'arme qui aura sous ses ordres un officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel ou chef de bataillon), et deux capitaines.

— Le directeur général de l'administration des douanes vient de publier :

1° Une circulaire portant transmission de deux arrêtés du ministre, qui réduisent de 1 0/0 le taux actuel des escomptes pour le paiement des droits de douane et de la taxe de consommation des sels;

2° Une autre circulaire annonçant que le crédit pour l'acquittement des droits dus pour le plomb destiné aux fabriques de céruse, litharge, minium, etc., est réduit de six mois à quatre mois.

— Aux termes d'une dépêche ministérielle adressée aux intendants des divisions militaires, les agents du service des vivres devront s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de tout achat de blé sur les marchés des villes, les fournitures nécessaires aux manutentions de pain étant assurées par une autre voie.

— Après d'assez longues hésitations, l'affaire de la mission française en Chine vient d'être ainsi réglée :

Le consulat de France à Canton est supprimé. Il est créé un poste de chargé d'affaires de France près le Céleste-Empire ; ce poste est donné à M. Forth-Rouen, qui résidera à Canton, où se trouve le vice-roi, représentant légal de l'em-

pereur de Chine vis-à-vis des Européens. Plus tard si, selon l'espérance qu'en a conçue le gouvernement anglais, les agents étrangers sont admis à Pékin, notre représentant prendra le titre d'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire près de la Chine.

Un interprète, un secrétaire et un chancelier seront attachés à la mission de notre représentant à Canton.

M. Lefevre de Bécourt, consul de France à Canton, est nommé consul-général à Manille ; M. Fabre, élève-consul, qui gère, depuis plusieurs années, le consulat de Manille, est nommé consul de France à Santiago dans l'île de Cuba, et M. de Montigny est nommé agent consulaire à Changhaï.

— On a annoncé à la séance préparatoire de la chambre des députés que M. Ternaux, avocat-général à la cour royale de Paris, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il a succombé presque immédiatement.

— En l'absence de M. Martinez de la Rosa, parti récemment pour Madrid, c'est M. le marquis de Benalua qui remplira les fonctions de chargé d'affaires d'Espagne à Paris.

— M. le baron Anselme de Rotschild, chef de la maison de Francfort, vient d'obtenir de la reine d'Espagne l'ordre d'Elisabeth-la-Catholique, cet ordre qui a été fondé en Espagne pour la glorification de l'expulsion des Maures et des Israélites.

— Il ne se confirme pas, fort heureusement, qu'il y ait eu deux personnes tuées dans les troubles de Lencloître ; mais lorsque le blé a été mis au pillage, les paysans se sont rués les uns sur les autres, et se sont rudement battus à coups de bâton ; toutefois, on n'a pas à déplorer de blessures graves.

Les moyens de répression ont été presque aussi prompts que le désordre même. Les autorités administratives et judiciaires de l'arrondissement de Châtellerault étaient rendues à Lencloître le soir du jour même de ces désordres. Des forces imposantes étaient à leur disposition, et l'instruction, qui a commencé aussitôt, se poursuit avec activité. D'assez nombreuses arrestations ont eu lieu.

— On lit dans le *Progrès de Rennes :*

« Une grande effervescence produite par la cherté des céréales règne dans la ville et dans l'arrondissement de Vitré. Dans plusieurs communes, et notamment dans celle de Bréal, on s'est opposé de vive force à l'enlèvement des grains. Dans la crainte de troubles qui menaçaient de prendre un caractère sérieux, l'autorité a fait partir ce matin de Rennes quarante hommes d'artillerie à cheval, commandés par deux officiers, et une compagnie d'infanterie pour renforcer la garnison de Vitré. »

— Sans infirmer ni confirmer la nouvelle accueillie par le *Censeur* de Lyon, et qui fait voyager M. Decroso en Italie, la *Gazette de Lyon* déclare qu'on ne tardera pas à connaître la vérité sur cette affaire, et que dès aujourd'hui il est permis de croire que M. Decroso n'a pas été assassiné, comme on l'avait supposé d'abord.

On disait qu'un garçon de l'hôtel où était descendu M. Decroso, était retenu prisonnier ; le fait n'est pas exact. La police, toutefois, n'a pas tout à fait perdu ses peines en cherchant M. Decroso, elle a découvert une bande de voleurs qui lui ont paru de bonne prise.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Dans la première séance de la chambre des députés, MM. Lujan et Mendizabal ont fait entendre des paroles de conciliation et d'oubli auxquelles le ministère a répondu d'une manière évasive.

Divers bruits circulaient au sujet de M. Olozaga, dont le père vient de mourir au moment où son fils accourait dans l'espoir de l'embrasser une dernière fois. Le seul de ces bruits que nous souhaiterons de voir réalisé est celui que répète l'*Eco del Comercio*.

« On assure, dit ce journal, que la reine a défendu qu'on fît aucun usage de son témoignage contre M. Olozaga. Qu'il vienne librement à Madrid, aurait dit S. M., qu'il siége aux cortès. »

D'un autre côté on assure que l'intention du ministère serait de faire reconduire en France M. Olozaga.

IRLANDE. — Le *Standard* nous apprend aujourd'hui qu'une souscription vient de s'ouvrir en Angleterre pour fournir des secours aux pauvres de l'Ecosse et de l'Irlande. La reine a inscrit son nom en tête de la liste pour 2,000 liv. st., le prince Albert pour 500, la duchesse de Gloucester pour 200, le duc de Devonshire pour 1,000, et six maisons de commerce de Londres pour 1,000. Ce journal ajoute : « Voilà une liste de souscription qui commence bien, et nous aimons à croire que le chiffre sera assez élevé pour procurer un secours considérable aux pauvres. »

De son côté, le *Morning Hérald* nous annonce que les dames du comté de Cork (Irlande) ont dû tenir vendredi une réunion afin d'aviser à recueillir des souscriptions pour venir au secours des affamés de la partie méridionale du comté de Cork.

Pour notre compte, nous craignons bien que la bienfaisance anglaise ne se soit éveillée un peu tard. Avant que toutes ces collectes aient été réunies, avant surtout que les livres sterling de la charité britannique aient eu le temps de se convertir en pain, bon nombre des malheureux qui meurent aujourd'hui de faim en Irlande et en Ecosse, n'auront plus rien à espérer de ces secours tardifs.

— On lit dans le *Standard* du 8 janvier :

« D'après les nouvelles données par les journaux des provinces en Irlande, l'état de ce pays devient de plus en plus alarmant. Dans une paroisse du comté de Cork, il est mort vingt-cinq personnes par jour la semaine dernière. Le fait a été bien constaté. Des centaines de personnes sont mortes de faim, de fièvres lentes et d'autres maladies occasionnées par le froid et le manque de nourriture. Les personnes assez heureuses pour avoir quelques moyens d'existence se disposent à émigrer au printemps. »

— On écrit de Dublin, le 4 janvier :

« L'Association du Rappel a tenu sa séance aujourd'hui. M. O'Connell a parlé ainsi :

« Je ne puis penser qu'à une seule chose, et j'y pense le matin, le soir et la nuit : la détresse effroyable du peuple. Abstraction faite de tout esprit de parti, j'entends et je vois un peuple qui gémit et qui meurt de faim. Des réunions vont se tenir incessamment pour aviser aux moyens de le soulager. J'assisterai à tous ces *meetings*, et peut-être d'ici à huit jours pourrons-nous indiquer plus complètement ce qu'il conviendra de faire. Quant à moi, je demande qu'un emprunt de 40 millions (1 milliard) soit ajouté à la dette nationale. On a bien payé 20 millions pour les nègres! (Applaudissements.) Il ne faut pas moins de 40 millions.

» Les journaux évaluent à trente par jour les décès par suite de la famine. Ce chiffre est loin d'être exagéré. D'après les renseignements de toute l'Irlande, c'est trois cents qu'il faudrait dire, et chaque jour la situation du peuple devient plus affreuse. Si le gouvernement ne fait pas quelque chose sur une vaste

échelle, les conséquences seront terribles. Je me propose d'être à Londres à l'ouverture du Parlement. Si l'on ne propose pas des mesures larges et bien combinées, je reviendrai en Irlande, et je demanderai à toutes les paroisses de pétitionner pour qu'il soit accordé des secours capables de sauver le peuple. »

SUISSE. — Nous recevons de Suisse des nouvelles qui ne manquent pas de gravité. On savait depuis quelques jours que des tentatives d'agitation avaient été faites sur plusieurs points du canton de Fribourg. Le foyer du mouvement était depuis long-temps le district de Morat, petite contrée protestante assez malencontreusement annexée à un canton très-catholique. L'insurrection prévue dans ces derniers jours a éclaté le 6 janvier. Deux colonnes d'insurgés se sont, dit-on, mises en marche sur Fribourg, en partant d'un côté de Morat et de l'autre de Bulle. Nous ne connaissons pas encore le résultat du mouvement; mais le gouvernement de Fribourg était déjà sur la défensive et prêt à une résistance énergique. (*Débats.*)

Le bruit courait à Genève, le 8, que les insurgés avaient été repoussés par les troupes du gouvernement, après un engagement assez vif.

MEXIQUE.— Le gouvernement mexicain a commencé à délivrer des lettres de marque pour faire la guerre aux Etats-Unis. Un bureau a été ouvert mercredi, dans la Cité de Londres, pour l'expédition de ces lettres. C'est le premier cas de ce genre qui se soit présenté en Angleterre depuis quarante ans. »

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RÉCEPTION DE M. DE RÉMUSAT EN REMPLACEMENT DE M. ROYER-COLLARD.

En philosophie comme en politique, tous nos lecteurs connaissent M. Royer-Collard, que Napoléon nommait le chef des *idéologues*. Nul n'a pu oublier ses premières et célèbres leçons de philosophie à la Sorbonne, sa présidence de la commission d'*Instruction publique*, en 1817, et son triomphe libéral qui lui valut l'honneur d'être nommé sept fois député dans les mêmes élections de 1827. Mais dans un ordre d'idées bien autrement important et élevé, M. Royer-Collard mérite encore un souvenir respectueux ; il a su, dans ces dernières années et depuis 1830, trouver le secret de la philosophie la plus parfaitement sereine : il a vécu et fini en chrétien très-pratiquant. Voilà ce qu'est pour nous M. Royer-Collard, l'un des témoins émus des derniers moments sanctifiés et repentants du prince de Talleyrand.

M. le comte de Rémusat n'a point évité ces principales données; mais il a considéré, dans son discours de réception, bien plutôt M. Royer-Collard comme philosophe, politique, et surtout comme restaurateur de l'Université impériale et royale. M. de Rémusat, on le sait, est l'un des chefs brillants de cette ardente légion d'écrivains libéraux qui firent une guerre à outrance à la restauration ; c'est l'ami et le compagnon de talent et de luttes de MM. Thiers, Mignet, Jouffroy et Duchâtel, dans le fameux *Globe* de 1826. Aussi son discours est-il un reflet de ces temps de passions qui ont abouti à la victoire qui est sous nos yeux. Le philosophe, le littérateur, le publiciste de cette époque, s'exprime aujourd'hui avec toute l'élégance, toute la satisfaction d'un capitaine qui se trouve bien posé dans une place prise, mais non renversée par l'assaut de la veille.

Le spirituel écrivain, l'éloquent philosophe, qui nous a donné tout récemment *la vie d'Abeilard*, a pris goût en parlant de théologie, à traiter *ex professo* la science sainte, comme d'autres laïques prétendent enseigner chaque jour aux prêtres de France quel bréviaire ils doivent choisir et réciter. De même donc

que M. de Rémusat s'est attaché à donner tort dans ce livre à l'illustre et saint abbé de Clairvaux, de même aussi en faisant, devant l'Académie, l'éloge de Royer-Collard, croit-il devoir prendre parti pour les *entêtés* de Port-Royal contre le reste de l'Eglise. *Il n'aimait pas*, dit-il, *ceux que Pascal haïssait*. Comme si les hommes de génie ne devaient pas être blâmés de leurs faiblesses, de leurs passions et de leurs préjugés funestes. *En 1830, nous avons été les ministres de la Providence*, ajoute encore le successeur de M. Royer-Collard. Ces deux indications résument assez bien la pensée du discours de M. de Rémusat, dont nous venons donner quelques passages qui sont, à notre avis, les plus saillants.

«On ne connaîtrait point M. Royer-Collard, si l'on n'osait pas le mettre en présence de ces événements d'éternelle mémoire, dont il a été le spectateur et le juge, toujours en proie aux émotions de l'action, même lorsqu'il semblait n'y prendre aucune part. Il n'était rien moins que le solitaire indifférent qui dédaigne les affaires humaines, et dont l'esprit s'isole sous cette forme de l'égoïsme qui s'appelle l'abstraction. Il était un homme de son temps et de son pays, intimement associé à tout ce que la France a senti et souffert, agité jusqu'au plus profond de son ame par toutes les vicissitudes des choses, résistant presque toujours à leur cours, mais emporté dans le mouvement même qu'il eût voulu retenir ou diriger. Non, l'on ne peut séparer M. Royer-Collard et la révolution française. Il suffit de l'avoir entendu lui-même pour savoir qu'elle revenait incessamment à sa pensée, qu'elle lui apparaissait comme l'histoire vivante, qu'elle lui avait plus appris qu'aucune lecture et qu'aucune méditation. Osons donc les rapprocher dans ce discours, et rappeler des souvenirs qui n'intéressent pas les lettres seules. Aussi bien nous vivons dans un temps où les lettres mêmes ne peuvent éviter la politique. Il n'y a plus de divorce entre les affaires et les idées. Parmi ceux qui m'entendent, sur les bancs de l'Académie, ne vois-je pas des hommes à qui notre pays a plus d'une fois confié ses destinées? On peut d'ailleurs parler de tout, lorsqu'on parle avec modération, lorsqu'on est assuré de ne manquer d'admiration pour aucune gloire, d'indignation pour aucun crime, de respect pour aucun malheur.

» M. Royer-Collard était né presque quarante ans avant la fin du dernier siècle, dans une condition modeste, au sein d'une famille vouée à la vie des champs. Le village où elle résidait offrait le rare spectacle d'une population régénérée presque tout entière par l'enseignement religieux, confirmée dans la foi par l'intelligence. Là des paysans se sentaient chrétiens. C'était l'œuvre de cette secte célèbre qui a cause tant d'inquiétude et fait tant d'honneur à l'Eglise de France. Un oncle de M. Royer-Collard, un doctrinaire, je crois (ne vous méprenez pas, c'était alors le nom d'une congrégation créée pour l'instruction du peuple), avait semé dans ce coin de la Champagne les germes féconds des mœurs et des croyances d'un jansénisme modéré. Sous l'empire de ses maximes, une tribu fidèle s'était formée, dont les restes subsistent encore. Je rappelle ce fait, parce que, sans aucun doute, les premières impressions de l'enfance, les exemples domestiques, l'éducation de la famille et du village, agirent puissamment sur toute la vie de M. Royer-Collard. Dès ses tendres années, il avait appris à connaître, à aimer la dignité, la gravité, le respect, et avec tout cela les mœurs simples. C'était autant de choses qu'il rencontrait chez sa mère; ajoutons qu'à aucune femme il n'a trouvé autant d'esprit : assurément il devait ressembler à sa mère. Les habitudes de pieuse sévérité au milieu desquelles il fut élevé, lui laissèrent une empreinte ineffaçable, fidèlement conservée à travers les agitations de sa vie et de sa pensée. De là le cours naturel de ses études ; de là une vive et persévérante admiration pour cette noble institution de Port-Royal, dont le nom vivra antant que

les lettres françaises. Il n'adopta pas les doctrines subtiles qui en faisaient une secte, mais les principes généraux qui en faisaient une école. Il sentit plutôt qu'il ne pensa comme Port-Royal ; mais il honora tout ce que Port-Royal honorait; il méprisa tout ce qu'on y méprisait ; il n'aima jamais ceux que haïssait Pascal. Ne vous souvenez-vous pas de l'avoir entendu, la dernière fois qu'il siégeait dans une de vos solennités, applaudir avec émotion à l'éloge éloquent de cette élite immortelle d'honnêtes gens et de bons écrivans? C'étaient eux, en effet, qui les premiers l'avaient initié à la vie de l'intelligence. Soit qu'il les suivît dans leurs luttes consciencieuses contre un pouvoir persécuteur, soit qu'il remontât dans leurs ouvrages aux sources du vrai, aux principes du goût, il voyait en eux les modèles du caractère, de la raison, du talent. Il leur accordait un rare privilége, il les reconnaissait pour ses maîtres. Il aurait voulu leur ressembler; mais il ne pouvait être autre que lui-même, et il les égala sans les imiter.

»La première jeunesse de M. Royer-Collard, si l'on en recueillait tous les détails, nous l'expliquerait tout entier. Nous comprendrions mieux en lui ce frappant mélange d'indépendance et de discipline, de témérité et de retenue, de respect pour l'ordre et de mépris pour toute autorité qui n'était pas la raison. Nous verrions, au récit de ses premières années, comment un jour l'esprit du temps passé devait s'unir en lui à l'esprit moderne ; comment son ame, remplie de toutes les saines traditions, devait s'ouvrir à toutes les généreuses nouveautés. Dans le 17e siècle, il admirait surtout ce qui fut l'opposition : il ne pouvait manquer à l'opposition du 18e! Quand il fut d'âge à regarder autour de lui, il vit toutes les institutions en déclin. Des croyances et des lois il ne restait plus qu'une ombre. Jamais il ne lui en a coûté de juger le monde, et la société qu'il avait devant les yeux se livrait d'elle-même à son jugement. La pensée de ce temps-là valait mieux que le temps lui-même, et c'est elle seulement qui méritait d'être respectée.....

» Quelques-uns avaient déjà tout près de lui projeté une réaction complète, et cherché du regard la royauté dans l'exil.

» M. Royer-Collard (il tenait à le dire), au 18 fructidor, n'était pas royaliste. Mais, en l'accusant de l'être, on le porta à le devenir. On le proscrivait pour une opinion qu'il n'avait pas ; elle le tenta, dès qu'il souffrit pour elle. Les lois avaient péri ; il lui sembla que chacun reprenait sa liberté naturelle, et c'est dans l'amertume d'un ressentiment légitime qu'il se prit à rechercher quelles étaient en France les conditions fondamentales de l'ordre. A ce problème, ce n'était pas une solution paradoxale que la monarchie. Mais où prendre le monarque? On n'invente pas les rois ; on les trouve, non pas dans la théorie, dans l'histoire. Quand la gloire et la force ne les donnent pas, c'est le temps qui marque de certaines races, qui les fait royales, qui les élève en les isolant. Même en 1797, dès qu'on voulait la royauté, il était difficile de ne la point chercher hors de la république. Entre elle et nous cependant, que d'insurmontables obstacles, l'émigration, la contre-révolution, l'étranger! M. Royer-Collard se demanda si l'on ne pourrait pas abstraire tous ces obstacles, n'emprunter à cette dynastie sans royaume qu'une idée, celle de l'hérédité royale, et en faire un droit. Cet effort d'abstraction ne l'effraya pas ; c'était le tour naturel de son esprit. Sachant que le mal n'était pas nécessaire, il s'efforçait de ne le pas croire inévitable. C'est ainsi qu'il voulut séparer la royauté de son dangereux cortége, et la rappeler comme un principe et non comme un parti.

» Je touche ici une question si délicate que j'en veux parler plus à l'aise. Disons ce qu'était dans l'esprit de M. Royer-Collard le principe de la légitimité.

» Les grandes révolutions mettent tout l'ordre légal au néant. S'il les fallait ca-

ractériser par un mot, je dirais qu'elles substituent les idées aux nations....

» M. Royer-Collard sentit la nécessité de l'empire; jamais il n'en méconnut la gloire; il se soumit, mais non sans défiance; il avait vu la force dans les origines de ce gouvernement. Imposant silence aux vœux mêmes de sa raison, il retira son esprit de la politique. Ce fut le temps de ses plus profondes études, de celles qui devaient commencer sa renommée.

» Parmi les grandes créations de l'empire, il faut compter l'instruction nationale. L'Université fut fondée, institution cette fois digne de son nom, car elle embrassait toutes les connaissances humaines et toute la France. L'esprit qui l'inspirait était à la fois un et divers, comme l'empire lui-même, *ce composé savant de despotisme et de révolution*. L'éducation publique, dans la pensée de Napoléon, devait revenir aux études classiques, sans écarter les lumières nouvelles. Les principes de la religion, la connaissance de l'antiquité, l'amour sévère des lettres, l'intelligence des méthodes et des découvertes scientifiques, tout devait s'allier et se coordonner dans l'Université sous la loi d'une discipline un peu militaire. A cette œuvre furent conviés par le génie conciliateur du souverain les bons ou grands esprits de toutes les origines, de toutes les écoles. L'empereur ne craignait pas cette diversité, il savait en faire de l'unité. Toutes les lignes devenaient pour lui des rayons dont il était le centre. Cette fois encore, il voulut d'une main habile fondre dans un précieux amalgame les métaux différents sortis de l'ardent creuset des révolutions. Nul homme n'a plus souvent réalisé cette uniformité qui séduit souvent les grands hommes, Montesquieu le dit de Charlemagne, parce qu'elle est la preuve, et pour ainsi dire l'empreinte de la toute-puissance d'une seule volonté.

» On soupçonnait déjà qu'il y avait dans l'homme et dans le monde quelque chose de plus à savoir, qu'il fallait à la morale, à la politique, à la religion, une métaphysique plus vaste et plus profonde. Le nom de M. Royer-Collard fut, dit-on, prononcé devant l'empereur lui-même, et l'empereur le choisit, quoiqu'il ne connût pas sa personne, et qu'il connût sa vie; il le choisit sur la foi de ses principes...

» Cependant, tandis que dans l'ombre des écoles M. Royer-Collard commençait une révolution intellectuelle, le monde changeait de face. L'empire s'écroulait comme un monument gigantesque qui ne peut porter sa hauteur. Sa chute donnait la France à la Restauration. Au malheur irréparable de triompher par nos revers, la Restauration opposait deux grands biens, la paix et la charte. Avec un peu de sagesse, elle pouvait réaliser ce régime conciliateur toujours appelé par les vœux de M. Royer-Collard. Sans doute le principe de l'antiquité monarchique, la légitimité, imposée comme un dogme et non pas enseignée comme une idée, risquait de perdre toute vertu dans les préjugés d'un absolutisme mystique, en devenant, au lieu d'une garantie de justice, le titre de la tyrannie. Mais aussi, dans cette France fatiguée des jeux cruels de la force, l'établissement de ce beau système où le gouvernement se discute, rendait toutes ses chances à la liberté publique. On parlait de respect des droits; on promettait la modération, l'ordre sans abus, la liberté sans excès. M. Royer-Collard se sentit appelé...

» Suivez-le, soit dans l'administration, soit dans la politique. Dans l'administration, que fait-il ? Il sauve d'abord, puis il complète, il *améliore l'Université, cet établissement où respire l'esprit contemporain, et qui ne sera jamais attaqué ni abandonné parmi nous sans que la société nouvelle se sente menacée dans ses intérêts et presque dans son honneur*. C'est ici, c'est dans cette tâche digne de lui, qu'il faut admirer M. Royer-Collard. Le philosophe et l'homme d'Etat s'unissent pour consolider, pour achever ce monument de la raison et de l'unité nationales.

Ses premiers soins sont pour une institution fondamentale qui devait être comme le foyer de tout l'enseignement, pour cette école normale, alors si riche et si brillante, son œuvre de prédilection, sa création chérie, « école non moins célèbre par ses disgrâces que par ses services, a-t-il dit en la louant devant vous, qui a pu périr, mais dont l'esprit a survécu tout entier, parce qu'il n'était autre chose que l'esprit de notre âge et le progrès de la société transporté dans les études qu'il agrandit. » Ces paroles vous expriment la pensée dominante de l'administration universitaire de M. Royer-Collard... Son influence a rendu l'Université féconde, et l'Université a enrichi l'Académie...

» Pendant les quinze années que la France donna à la politique, M. Royer-Collard fit comme elle, et c'est là ce qui placera son nom dans l'histoire. La politique d'un peuple libre se résout en une série de discussions : celle d'un homme qui ne participe au gouvernement que par la tribune, se retrouve dans ses discours. Ceux de M. Royer-Collard, ses premiers titres à vos suffrages, sont les plus grands monuments qu'il ait laissés; mais ils rappellent des querelles apaisées aujourd'hui, et j'hésiterais devant de tels souvenirs s'ils devaient ranimer autre chose que de nobles passions. Heureusement c'étaient de grandes causes qui luttaient ensemble, et lui-même on le rabaisserait de ne lui décerner que l'art de bien dire. Il se défendait devant vous, à cette place, d'avoir jamais à la tribune recherché la gloire du talent. Il entendait que ses discours lui fussent comptés comme des actions...

» Les temps étaient accomplis. Une révolution qui semblait d'avance écrite dans les annales d'un peuple voisin, devait s'opérer au milieu de nous. Le divorce éclata entre la dynastie et la France ; mais cette fois la dynastie en fuyant n'emporta pas avec elle l'ordre ni la monarchie. La Providence qui nous donnait des Stuarts, avait près d'eux placé des Nassau. Elle nous réservait, sur les marches du trône, un prince qui savait prévoir, qui savait attendre, et qu'une position incomparable désignait d'elle-même au choix du pays; un prince fier d'avoir combattu pour l'indépendance, digne de régner par la liberté. C'est la main même de la nation qui le fit monter sur le trône; victorieuse, elle lui remit avec joie le prix de sa victoire: *victoire légitime; révolution pure et juste* qui sera dans l'avenir notre gloire la plus populaire et le meilleur exemple donné par la France aux nations.

» Nous avons eu ce bonheur en 1830, de ne recourir à la *force qu'au nom du droit*...

» Mais je m'arrête, messieurs ; si je disais ici tout ce que je pense, je froisserais d'autres sentiments, et je manquerais en quelque manière à la mémoire de M. Royer-Collard; pour lui, la révolution de 1830 ne fut que nécessaire. Mais il appelait la nécessité *le ministre de la Providence* ..

» Nous l'avons gardé jusqu'au moment où ses forces ressentirent les dernières atteintes de l'âge, et il rentra pour toujours dans la retraite. Il nous devait un dernier exemple; l'exemple d'un esprit puissant, que rien n'altère, ne diminue, n'abat, qui assiste, non sans regret, sans faiblesse pourtant, au déclin inévitable de la nature, mais qui, se ranimant sur les ruines du corps, semble attester sa propre immortalité; l'exemple d'une ame forte qui s'attend, qui se prépare au jour suprême, et qui devient plus calme à mesure qu'elle le sent plus proche, qui ne s'épargne aucun des austères sacrifices, aucun des apprêts redoutés de la dernière épreuve, mais qui les adoucit et les rehausse encore par la courageuse sérénité de la raison et de la foi. Ainsi, messieurs, une sage vie donne une sainte mort...

» Plus j'y songe, Messieurs, plus je me confirme dans cette croyance que,

malgré les dérisions d'une prudence vulgaire, les affaires humaines ne dépé
sent pas dans les mains de ceux qui regardent la pensée comme souverain
ce monde. Voilà beaucoup de temps qu'on élève un conflit entre la théorie e
pratique, et que l'on veut rendre l'une étrangère et comme inutile à l'autre.
cependant, « à vouloir se passer de la théorie, il y a, disait M. Royer-Collard
» prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu
» dit, quand on parle, et ce qu'on fait, quand on agit...

Le philosophe, étranger aux choses humaines, rêve ou s'égare; il
sole, du moins, dans l'impuissance des systèmes, dans l'oisiveté de
spéculation; il languit comme un artiste d'un monde impossible, et d
ses mains la vérité n'est qu'un jouet précieux. Le politique sans princip
esclave des maximes changeantes d'une pratique d'expédients qu'il appelle r
son d'Etat, plus touché des passions que des idées, des intérêts que des dro
abaisse au talent de corrompre l'art de gouverner, et dégrade le pouvoir en a
lissant l'obéissance. L'ambition n'est permise que si le commandement amélio
et gouverner devrait être la plus haute manière de faire le bien. Assez long-tem
on a cru la force et la ruse maîtresses de la terre. Et de quoi donc serviraient
révolutions douloureuses qui bouleversent les sociétés au nom des idées, si el
ne rendaient au droit un peu d'empire sur le fait, si elles ne constituaient av
le temps un nouveau progrès de la philosophie sur la politique? Platon a do
raison, Messieurs, et Socrate faisait bien d'enseigner la sagesse à l'ambitieux f
de Clinias. Oui, la philosophie doit régner; c'est une parole qu'on peut redi
devant le tombeau de celui qui fit du vœu de Platon la règle de sa vie. Oui,
génie de l'homme, qu'il étudie la nature ou gouverne la société, doit s'élever pl
haut que le sensible et l'utile. Sans doute, la politique, comme la philosop
même, ne peut commencer que par la simple expérience; mais en aucune cho
l'expérience ne donne toute la vérité. Les faits sont en quelque sorte multipl
par les idées, et le regard de la pensée s'étend au-delà des limites de l'observ
tion. L'univers physique lui-même a des mystères qui ne se révèlent qu'à la pe
intelligence, et toutes les sciences ont leur philosophie. Je rends hommage à
sagacité patiente qui, s'armant des instruments admirables que l'art prête à n
organes, aperçoit laborieusement des phénomènes cachés au vulgaire. Guid
par le talent de l'expérience, la vue devient perçante et pénètre dans les deu
infinis. Mais j'admire davantage encore celui qui, seulement appuyé de quelqu
observations variables, projette sur la nuit de l'inconnu la lumière d'une inducti
hardie, qui, sans autre instrument que cette analyse merveilleuse, œuvre direc
et abstraite de la raison, devine au sein de l'invisible un monde nouveau,
constate sans l'observer, le démontre sans le connaître, le prédit en quelq
sorte, dédaignant de le découvrir, retrouve la création dans sa pensée, et semb
à la fois agrandir le ciel et l'esprit humain. »

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 10 c.	Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 65 c.	Caisse hypothécaire. 290 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 1/8.
Quatre 1/2 p. 0/0. 110 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1352 fr. 75 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

OEUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE (1).

L'OEuvre de la Sainte-Enfance vient de publier le second numéro de ses Annales, dans lequel nous voyons que, du 18 avril 1845 au 20 mai 1846, les recettes se sont élevées à la somme de 129,944 fr. 26 c.; et les dépenses à celle de 89,258 fr. 66 c.; ce qui produit un excédant de recettes sur les dépenses, de 40,685 fr. 60 c.

Dans le total des recettes est compté un reliquat entre les mains du trésorier, au 16 avril 1845, de 30,657 fr. 61 c.; ce qui fait monter à 99,286 fr. 65 c. la recette nette de la dernière année.

Ce résultat est très-remarquable, et prouve combien l'utilité de cette OEuvre de charité et de propagande tout à la fois, a été comprise et estimée à sa juste valeur par les nombreux souscripteurs. Déjà le conseil de l'OEuvre a pu faire parvenir aux différents vicaires apostoliques en Chine, en Cochinchine, dans le Tong-King, la Malaisie, la Mantchourie, la Tartarie Mongole, le royaume de Siam et les îles Sandwich, une somme de 80,000 fr. pour aider à la formation de cinq établissements en faveur des enfants de la Chine et des autres pays infidèles. Cette décision du conseil est de tout point conforme à l'avis de la Propagande qui recommande ces établissements spéciaux comme les moyens les plus énergiques *de développer la foi catholique, de la perpétuer et de la mettre en honneur par toute la terre.*

Outre le compte-rendu financier dont nous venons de donner l'extrait, le numéro que nous annonçons renferme, sous le titre de correspondance, des détails sur les progrès de l'OEuvre. La Belgique, surtout, doit être placée au premier rang après la France, pour l'accueil fait par cette nation éminemment catholique à l'OEuvre de la Sainte-Enfance. On sait que les enfants du roi des Belges furent les premiers à s'y associer et à la prendre sous leur protection. On ne lira pas sans intérêt plusieurs extraits de lettres de vicaires apostoliques de la Chine et des pays adjacents, rendant compte de la position vraiment digne de pitié de tant de pauvres enfants abandonnés, et des efforts faits jusqu'à ce jour par les missionnaires pour procurer au moins la grâce du baptême à ceux qu'ils ne pouvaient soustraire à la mort à laquelle les condamnent de barbares parents. Nous recommandons cette lecture à ceux qui ont émis le doute qu'en effet le nombre des enfants abandonnés fût aussi grand en Chine qu'on le prétendait.

(1) Les *Annales de l'OEuvre de la Sainte-Enfance* se trouvent aux bureaux de cette OEuvre, rue de Grenelle-Saint-Germain, 122, et chez Sagnier et Bray, libraires, rue des Saints-Pères, 64, à Paris.



malgré les déri-
sent pas dans
ce monde. Vo
pratique, et c
cependant, «
» prétention
» dit, quand
Le phil
sole, du
spéculatic
ses main
esclave
son d'Et
abaisse
lissant
et gou
on a c
révolt
ne re
le te
raise
de
des
gé
ha
m
l'e
p
ti
i

...délivrance de ta
... païenne, premi
... chrétien ne voudr
... contribuer au salu
... malheureuses pour ête
...mière de l'Evangile ? Non
...dorénavant la publication de
... plus fréquente et plus atta
... de propager cette pieuse c
... un des moindres titres à la recon
...que qui, le premier, en conçut l

L'AVENT DE 1846.

LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

... un mythe. — Première partie.

...Christ est réelle, sa divinité n'est pas prou-
...tes. J'ai posé hypothétiquement comme réell
... divinité par sa réalité ; mais enfin, pour qu
... que j'établisse la réalité de son histoire. Ce
...dres, et ainsi, en prouvant en dernier lieu l
... établir une hypothèse sur laquelle je m'étais ap
Voilà le rapport de toutes les conférences de cett
...ux. Mais l'incroyance s'est-elle arrêtée là ? Apr
... que la vie du Christ était une fable, s'est-elle a
... puérile ? Non, elle ne s'y est pas arrêtée ; le tem
... dans les esprits la lumière ou en y ranimant, à pro
... bon sens, il a imposé à l'incrédulité, au rationa
... pas de plus, et au commencement de ce siècle
... en France, mais en Allemagne, un système nou
... Non, la vie du Christ n'est pas une fable, mais c'e
... le mythe ? La vie du Christ est-elle un mythe ? C'es
... discours d'aujourd'hui.
...mpte d'abord, Messieurs, d'où est venu le besoin d'u
... on n'a pas pu finalement consentir à la réalité histo
... Messieurs, il reste encore, sans doute, bien des question
...s-Christ a vécu, quand on a dit et prouvé que Jésu
...gion, et que cette religion subsiste, il reste bien des que
... ce qui frappe l'esprit, c'est qu'une fois cette réalité cor
... suite en face de ce dilemme : ou bien Jésus-Christ et s
...res, ou bien ils ont été des imposteurs. Dire : ils ont été si
... confesser la divinité de leur œuvre ; car, d'un côté, la réa
...posée, et de l'autre la sincérité de cette même vie étant ac
... pas, devant les événements qui constituent cette histoire, nie
... divinité. Il faut donc admettre que Jésus-Christ, que ses apô
... imposteurs. Cela est dur, Messieurs, cela est très-dur ; pourquoi

Parce que tout Jésus-Christ, tous les apôtres, tous les martyrs, c'est la sincérité de l'homme à son plus haut degré ; parce que Dieu a mis dans la personne de Jésus-Christ, dans la vie de ses apôtres, dans la mort des martyrs, il a mis un si formidable éclat de bonne foi, qu'on ne peut pas se persuader qu'il y ait eu, pendant trois siècles à peu près, un tissu d'impostures plongées dans le sang.

» Et de plus, aujourd'hui, Messieurs, le christianisme est sincère. On ne peut pas accuser ces 260 millions d'hommes qui croient à Jésus-Christ, qui prétendent en avoir la démonstration quotidienne, qui disent que, indépendamment même de l'Evangile, indépendamment même de tout ce qui se fait aujourd'hui, la seule action du Christ sur eux en démontre la vérité ; et c'est la thèse d'un Allemand célèbre qui, faisant le vide historique autour de lui, se mettant en rapport avec le Christ, se racontant à lui-même son existence avec le Christ, a dit : « C'est une » réalité : moi, je sens, je vis, je pense, je communique avec le Christ, et le » Christ me rend pur. » Or jamais, Messieurs, l'imagination, jamais l'illusion ne peuvent produire un si remarquable, un si merveilleux effet dans la créature mortelle ; donc, le Christ est vivant. Nous sommes sincères, nous prouvons à tout le monde notre sincérité. Il y a deux cent millions d'hommes à peu près, le tiers du genre humain, si vous voulez, un sur trois, qui prouvent la réalité de Jésus-Christ par ses œuvres intérieures et extérieures ; mais c'est énorme ! On ne peut pas nous appeler hypocrites. Et puis, pourquoi serions-nous hypocrites ? Quel but aurions-nous dans l'hypocrisie ? Quel intérêt d'être chaste par hypocrisie ? Quel intérêt de contenir son ambition par hypocrisie, de réprimer ses affections, ses penchants par hypocrisie ? Quel singulier dessein et quel étrange salaire de ce sacrifice ! Non, non, nous sommes sincères, et nous pouvons dire tous de Jésus-Christ, l'époux de nos ames, comme Pauline à Polyeucte, avec sincérité :

Mon époux, en mourant, m'a laissé ses lumières :
Je vois, je sais, je crois.

» Nous sommes sincères ; mais comment d'une source corrompue par l'imposture, comment de la plus haute imposture possible, qui est de se dire Dieu, comment ce torrent, cette mer de sincérité aurait-elle étendu ses golfes, son horizon jusqu'au centre de l'humanité actuelle, jusqu'à nous ? Une source souillée ne peut sortir qu'un cours impur. Si aujourd'hui le christianisme est sincère, il l'était hier, il l'était avant-hier ; il l'était en Jésus-Christ, le premier cœur d'où il est sorti pour embraser le nôtre. Vous voyez la difficulté, vous la comprenez : la sincérité du christianisme, c'est sa divinité. On ne peut pas nier sa sincérité actuelle : le christianisme est démontré vrai dans sa source et dans son cours, il est par conséquent divin. Il faut donc nier à toute force, il faut nier, pour être incroyant, la réalité de la vie de Jésus-Christ ; et quiconque ne la nie pas, Messieurs, quiconque n'a pas la hardiesse de nos ancêtres français, quiconque ne reprend pas la question où ils l'ont laissée, est un lâche dans l'ordre de la négation et un enfant. Nos pères, là comme ailleurs, ont été droit au fond des choses ; avec leur bon sens et l'intrépidité naturelle de leur esprit, ils ont compris qu'il falloit tout nier ou tout accorder, et je les en loue ; car, après tout, quand on veut tomber dans l'erreur, il vaut mieux naviguer en pleine mer, comme Colomb, que comme ces navigateurs maladroits et timides qui n'osent pas se risquer dans l'Océan, et qui se brisent à la pointe même du rocher.

» On a donc, Messieurs, pour subir cette nécessité, on a dû imaginer le mythe. Qu'est-ce que le mythe ? Ecartez de la main les voûtes de cette cathédrale, et regardez dans cette voûte profonde dont Pascal a dit : « Le silence éternel de ces espaces inconnus m'effraie dans ses voûtes profondes. » Votre œil, en y pénétrant et en cherchant à en découvrir l'extrême frontière, finit par entrevoir à

l'horizon je ne sais quelles étoiles, dont la substance devient problématique. Sont-elles réelles? sont-elles en état de formation? Y a-t-il quelque chose que notre esprit leur prête et quelque chose aussi de subsistant? Voilà évidemment, Messieurs, toutes les fois qu'on s'élance aux extrémités, ce qui arrive; c'est-à-dire quelque chose où le fait existe encore, mais où l'imagination a une grande prise.

» Or, si vous regardez au fond de l'antiquité, il est manifeste que vous apercevrez à sa frontière des récits dont vous ne pourrez pas tout à la fois repousser ni admettre la pleine réalité. L'homme fait de la réalité, et par conséquent, puisqu'il admettait Prométhée, Bacchus, Hercule, l'âge d'or et le reste, il y avoit au fond quelque réalité analogue à ces choses. Mais cependant, nous concevons aussi très-bien que quoique l'homme parte de la réalité, ainsi à mesure que le temps coule, que les traditions s'éloignent, le tissu vrai des choses se confond dans son esprit. L'imagination, la puissance de création agit, et l'homme transforme peu à peu ces éléments primitifs, et c'est là le mythe. Le mythe, c'est un fait primitif que le temps a enveloppé de fables. Toute l'antiquité nous apparaît à sa frontière, je répète l'expression, comme gardée par une armée de mythes, de faits universellement admis, mais que l'imagination de l'homme a transformés.

» Cela étant, la chose étant incontestable, pourquoi Jésus-Christ ne serait-il pas un mythe? Pourquoi les récits de l'Evangile ne seraient-ils pas des mythes? Voyons si cette chose n'est pas possible, et puis nous chercherons à montrer que la chose n'est pas seulement possible, mais qu'elle est encore réelle.

» Elle est possible; car quelle est la religion, l'idolâtrie, le bramisme, le bouddhisme, quelle est la religion qui soit autre chose que le résultat de mythes? Et vous, chrétiens, n'êtes-vous pas obligés de l'admettre? Si vous dites que ce sont des fables, vous vous portez à vous-mêmes un bien grand coup; si vous affirmez que le genre humain, pendant tant de siècles, a pu adorer des fables, c'est faire de votre espèce humaine une bien triste espèce. Non, avec nous, vous conviendrez que jamais l'homme n'a adoré la fable; avec nous, vous conviendrez que partout où il a fléchi le genou, il y avoit des faits et puis des idées, et que c'est le mélange de ces faits et de ces idées, se pénétrant les uns par les autres, qui a produit toutes ces religions antiques. Mais, si cela est partout, pourquoi, vous chrétiens, seriez-vous exempts de cette fatalité commune? Eh bien! oui, vous avez des faits; on ne les nie pas, on les admet partout : on ne peut pas croire que jamais l'humanité ait marché en-dehors des faits. Oui, vous avez des faits; mais vos idées sont entrées dans les faits; elles les ont manipulés, transfigurés; et, quoiqu'il y ait de la réalité dans le Christ, le Christ a subi cette transformation qui l'a réduit à un mythe; et ainsi, par l'analogie générale, on ne voit pas pourquoi vous n'auriez pas dans le Christ, dans ses Evangiles, un ensemble mythique. De plus, remarquez bien que le moment précis des Evangiles n'est pas déterminé; ce n'est qu'au milieu du second siècle, lorsque toutes les hérésies ont été en vigueur, qu'on peut poser la ligne de démarcation qui assure d'une manière complète l'authenticité des Evangiles. Jusque-là ils sont trop flottants dans l'histoire pour qu'on puisse les regarder comme pourvus d'une authenticité suffisante. Eh bien! s'il s'est écoulé environ 120 ou 150 ans entre la promulgation de l'écriture de Jésus-Christ et son histoire elle-même, vous voyez donc que vous avez eu parfaitement le temps, dans vos ancêtres, de transfigurer l'idée de Jésus-Christ.

» Remarquez, en troisième lieu, que vous ne pouvez pas nier (c'est un de vos arguments) que l'idée messianique préexistait dans le peuple juif. Qu'est-ce que c'était que l'idée messianique? C'était évidemment une idée et un fait vivant dans

e peuple juif. Ses ancêtres lui avaient dit cela, et il le croyait; il avait publié 'idée messianique; enfin, il attendait le Christ. Eh bien! cette idée messianique, préexistant pendant 2,000 ans au Christ, était naturelle, c'était comme la matrice ù se formait le mythe de Jésus-Christ lui-même; on y a travaillé 2,000 ans avant u'il parût, et puis, dans des circonstances favorables; le moule a reçu la maière chrétienne, et l'Eglise catholique en est sortie à l'œil étonné des générations.

» Il y a donc possibilité par l'analogie, il y a donc possibilité par le laps de emps, il y a donc possibilité à cause de l'idée messianique, que le Christ soit enré par le même moyen de formation d'où sont sorties toutes les antiques relilons. Mais il y a plus, Messieurs, prenez garde; il y a plus que la possibilité, il a dans l'œuvre du Christ tous les caractères du mythe. Le premier, c'est que out est miraculeux, tout est merveilleux dans le caractère de Jésus-Christ. Or, e caractère propre du mythe, c'est le merveilleux; rien ne se passe de merveilux sous nos regards pendant que nous sommes dans ce monde; toutes les fois ue nous trouvons le merveilleux, où est-ce que nous le trouvons? Dans l'antiuité. Il est assez singulier que, tout allant dans notre vie dans un cours ordiaire, chaque fois que nous regardons dans l'antiquité le merveilleux nous apparaisse. Or, pourquoi voulez-vous scinder l'histoire du merveilleux en deux paries : l'une que vos croyances admettent comme fausse, et l'autre comme véritale, quoique au fond vous ne voyiez rien de merveilleux de votre vivant, et que outes les fois que vous voulez en chercher le type, ce soit dans l'antiquité qu'il aille vous donner rendez-vous? Et puis, vous êtes obligés de couper l'antiquité n deux, et de dire qu'une chose est vraie, et que l'autre est fausse. Il ne semble as que le procédé soit logique.

» Mais ce qui met le comble a cette contradiction, c'est que, dans les écrits, nême évangéliques, le caractère du mythe, c'est-à-dire le défaut d'engrènenent, de concordance, les contradictions perpétuelles de ces configurations ragmentaires prouvent qu'on n'a pas fait une histoire, mais qu'on a ramassé au nilieu des esprits une certaine quantité de matériaux, sans même se donner la peine de les mettre en harmonie les uns avec les autres; et le docteur Strauss, qui m'occupe en ce moment comme étant le plus subtil argumentateur mythique le l'Allemagne, le docteur Strauss a fait ses quatre volumes exprès pour nous démontrer des contradictions perpétuelles dans les Evangiles. En sorte que nonseulement il y a possibilité que l'Evangile soit un mythe, mais il y a dans son caractère merveilleux, dans son caractère fragmentaire et contradictoire, il y a outes les preuves de mythes, c'est-à-dire des faits, des idées condensés, qui ont été ramassés à peu près au commencement de l'ère chrétienne, et qui ont contitué les récits que nous appelons les saints Evangiles.

» Voilà, Messieurs, l'argumentation; je ne crois pas vous en avoir dissimulé la orce : je n'aime pas à dissimuler la force d'un adversaire, pourquoi? c'est parce que, comme on l'a dit :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

t puis parce que cela ne sert absolument à rien. Vous concevez très-bien que, parce que j'aurais un moment abusé de vous et de votre science historique, ous concevez très-bien qu'en rentrant chez vous, et en ouvrant le docteur Strauss, i je vous ai dissimulé la force de toute son argumentation, vous n'aurez besoin que de cette preuve de cette insincérité de ma part, pour corroborer les argunents des adversaires de la doctrine catholique. Non, Messieurs, c'est un plaisir l'être sincère quand on a la vérité pour soi, et par conséquent, si je n'ai pas été plus loin, c'est qu'en réalité, après une lecture qui a duré au-delà de trois

mois, des livres qui concernent les mythes de Jésus-Christ, je n'ai pas pu les réunir, les condenser avec plus de force que je viens de le faire.

» Mais, avant de passer à leur réfutation, remarquez-en bien l'avantage : c'est nouveau, c'est très-nouveau, mais en même temps c'est infiniment habile, car on ne vous nie plus la réalité de Jésus-Christ. On va plus loin. On dit que jamais l'humanité ne part autrement que du réel; la frontière, le point de départ de toutes les actions qui ont du poids, qui ont de la vitalité, c'est d'être réel : on vous l'accorde. Donc Jésus-Christ est réel, donc je n'ai plus à combattre tous ces arguments qui se sont présentés dans notre dernière conférence pour établir la réalité du Christ; on vous l'accorde. La bonne foi de vos ancêtres n'est plus niée; oui, vous êtes de bonne foi dans la croyance de cette idée, c'est précisément là ce qui fait que le christianisme est un tissu de faits, d'idées; vos pères y ont cru avant vous, chaque génération y a cru avant vous, et par conséquent la réalité du Christ est admise et en même temps la vérité, la sincérité du Christ, de ses apôtres, de ses martyrs et de vous-mêmes. Oui, vous croyez à des faits, à des idées; oui, vous donnez votre sang pour des faits, pour des idées.

» Mais vous ne les entendez pas bien; or, il est permis de mourir pour des choses que l'on n'entend pas bien.

» Voyez, Messieurs, ce que nous allons faire contre cette grande machine de guerre germanique.

» Nierai-je l'existence du mythe? Non, Messieurs; le mythe me paraît, historiquement, la chose du monde la plus véritable. J'admets que l'homme, abandonné à la tradition pendant un long cours de siècles, finit par ne plus discerner l'encadrement primitif des faits. Il est comme un tableau devant lequel le spectateur recule, et, à force de reculer, il n'en discerne plus bien l'action, ou du moins, si quelque chose de l'action réelle subsiste encore devant ses yeux, cependant l'imagination, travaillant sur ce spectacle demeuré lointain, y a jeté évidemment des traits nouveaux. L'idée domine le fait, et alors il se produit quelque chose qui n'est plus ni une histoire, ni une fable, mais qui est ce que nous appelons un mythe; et la mythologie n'est pas autre chose que l'ensemble de toutes ces créations à la fois, et des actes et des travaux de l'esprit de l'homme.

» Mais, remarquez-le, Messieurs, quel est le théâtre du mythe? C'est la tradition, ce sont les eaux mortes de la tradition, c'est un fait posé dans le monde, mais abandonné tout seul au cours de l'humanité qui le porte en avançant et en le poussant; c'est la tradition pure qui est le siége du mythe. Mais là où se lève l'histoire, là où apparaît le récit immobilisé, là où le récit scripturaire est posé en face des générations, à l'instant toute la pensée mythique de l'homme s'évanouit; car le fait alors reste devant lui : il reste dans ses proportions véridiques; il reste en témoignage de son imagination; il reste en lui disant toujours : « J'ai » été comme cela il y a mille ans, et je suis resté comme cela. »

» Depuis dix-huit cents ans qu'on a signalé des mythes dans l'histoire, Charlemagne est-il devenu un mythe? Comptez-vous parmi les mythes Auguste, César, Tibère, et toute la suite des empereurs? Non; le point le plus éloigné où l'historien moderne cherche à découvrir des mythes, c'est, par exemple, le commencement de Rome, à l'époque de Romulus et de Rémus! Pourquoi? parce qu'il n'avait pas encore reçu la garde de l'histoire romaine. Mais une fois l'écriture vivante, le fait réel s'est emparé de la trame de l'histoire, et à l'instant le moule mythique s'est brisé pour ne jamais revenir. Aussi plus rien n'a été mythique à partir d'Hérodote ou d'Auguste, si vous voulez; aucune génération ne peut vous montrer des mythes dans la suite de son histoire.

» Où donc, au temps de Jésus-Christ, le mythe est-il possible? où est le terrain où le mythe croîtra et poussera ses racines? Et ne voyez-vous pas que Dieu, dans sa providence, l'avait bien prévu? Pourquoi, indépendamment de bien d'autres causes, Jésus-Christ est il venu si tard? Messieurs, pour n'être pas dans l'antiquité. Il est venu si tard pour être au centre de l'écriture. Il n'est pas la première écriture; il s'en est bien gardé : il est l'écriture après quinze cents ans; et quand vous n'admettriez depuis Hérodote jusqu'à Jésus-Christ que cinq cents ans d'histoire; quand bien même nous vivrions dix mille ans, au moyen de l'écriture tout serait moderne, parce que, en un instant, en un coup-d'œil, nous pouvons parcourir tout le tissu de l'histoire. Ainsi, l'écriture étant fondée au moment où Jésus-Christ a paru, Jésus-Christ serait toujours moderne, se soutenant non plus mythiquement, mais dans sa réalité pleine et absolue.

» Cela dit, Messieurs, vous voyez que tout est à bas; je n'ai plus rien à ajouter sur les conditions fondamentales du mythe. Et remarquez que Strauss dit lui-même que là où est l'écriture il n'y a plus de mythes possibles. Mais, disant cela, comment peut-il affirmer que le mythe existe en Jésus-Christ? Je vous le dirai tout à l'heure; je vous ferai remarquer les détours par lesquels, tout en avouant que la tradition est le seul terrain mythique, tout en avouant que le Christ était venu à une époque scripturaire ou scripturale, il a voulu maintenir cependant qu'il avait un caractère mythique. » (*La fin au prochain Numéro.*)

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Rome a été témoin encore une fois de l'une de ces démonstrations affectueuses et tout-à-fait spontanées, qui révèlent si bien l'amour du peuple envers son auguste souverain.

Dans la matinée du premier jour de l'an, une immense multitude de personnes de tout rang s'était rassemblée sur la place du Peuple, pour se rendre de là au Quirinal devant la demeure pontificale, souhaiter au Saint-Père un heureux commencement d'année et toutes sortes de prospérités pour le bien général de l'Eglise et de ses affectionnés sujets. Cette pensée qui occupait déjà depuis quelque temps le cœur des Romains, s'est réalisée avec un ordre admirable, et une harmonie plus admirable encore.

La rue du Corso était déjà encombrée de promeneurs, lorsque vers les onze heures du matin on entendit retentir l'air des sons de la musique et du chant d'hymnes en l'honneur du souverain adoré. Ce fut un concours, une joie, un empressement universel à se joindre à la fête religieuse qui se préparait dans ce jour si heureux et si solennel.

On vit en effet un peuple immense, guidé par cet amour de l'ordre qui assure le bonheur d'un pays, se former en groupes réguliers, parcourir le Corso et les autres rues jusqu'au sommet du Quirinal avec tant de calme et en si bon ordre, qu'on devinait clairement l'objet de cette publique ovation.

Toute cette multitude se rangea avec le même ordre sur la place du Quirinal, tandis que deux corps de musiciens faisaient entendre alternativement d'harmonieuses symphonies. Bientôt on vit paraître au balcon du palais les *Parafrenieri* pontificaux qui venaient dérouler une riche tenture de damas rouge, et déposer sur la balustrade un coussin de

velours. Ces préparatifs annonçaient la prochaine arrivée du Souverain Pontife. A la vue de Sa Sainteté ce fut un immense cri de joie, une allégresse, un transport universel. Après avoir obtenu un moment de silence et remercié le peuple de la manière la plus affable, le Saint-Père se disposa à réciter les prières de la bénédiction solennelle. Il se fit aussitôt dans l'immensité de l'espace un silence si respectueux et si profond, qu'on entendit distinctement de tous les points les paroles sacrées prononcées par le Saint-Père, auxquelles tout le peuple répondit en chœur comme s'il n'avait eu qu'une seule voix. La bénédiction solennelle fut ainsi donnée, et un *Amen* sonore et prolongé termina cette pieuse et joyeuse solennité.

Le Saint-Père daigna rester ensuite quelques moments au balcon du palais pour y entendre un hymne en musique composé en son honneur pour cette circonstance. Sa Sainteté exprima plus d'une fois sa souveraine satisfaction aux cardinaux qui l'entouraient.

Ainsi se termina cette fête populaire à laquelle le ciel lui-même parut se montrer propice, car la pluie qui était tombée toute la matinée fit place un moment aux rayons du soleil, et ne recommença qu'après la bénédiction pontificale.

Le soir du même jour une cantate composée pour cette auguste cérémonie fut exécutée dans la grande salle du Capitole.

PARIS.

La question liturgique est devenue, dans quelques feuilles religieuses, l'objet de discussions auxquelles nous avons cru devoir nous abstenir de prendre part.

Le maintien ou le rétablissement de telle ou telle liturgie dans un diocèse est selon nous un de ces actes qui appartiennent essentiellement à l'autorité toute divine que les évêques ont reçue du Saint-Esprit pour le gouvernement de leurs Eglises. Dès-lors il nous a paru que dans les mesures que chaque évêque pouvait se croire dans la nécessité de prescrire sur ce point si important de son administration spirituelle, il n'avait de conseils à demander et de compte à rendre qu'à Dieu et au Saint-Siége. Nous pouvons assurer que c'est de ce point de vue véritablement catholique qu'on envisage à Rome une question dont un faux zèle et peut-être d'autres motifs moins excusables cherchent à faire tant de bruit parmi nous.

C'est avec une satisfaction bien vive que nous voyons nos vénérables évêques consacrer dans la pratique ce principe si simple et pourtant si malheureusement obscurci.

Nous avons rapporté dernièrement la lettre par laquelle M. l'évêque de Nevers annonçait à son clergé l'autorisation qu'il venait de recevoir du Saint-Siége, de conserver l'usage du Bréviaire et du Missel parisiens dans son diocèse.

Aujourd'hui M. l'évêque de Saint-Brieuc communique à son clergé une réponse de la *sainte Congrégation du Concile*, qui, consultée sur le

même sujet, exprime le vœu que la liturgie romaine soit rétablie dans son diocèse.

Voilà, ce nous semble, les vrais principes catholiques mis en pratique. Les évêques soumettent leurs vues, leurs désirs ou leurs doutes au Saint-Siége, et le chef suprême de l'Eglise leur indique, dans sa haute sagesse, ce que les temps et les circonstances lui font juger plus opportun et plus utile, pour chaque situation particulière, au bien spirituel de leur Eglise.

Nous donnerons dans notre prochain Numéro la lettre-circulaire de M. l'évêque de Saint-Brieuc.

Quoique le discours de la couronne n'ait annoncé ni laissé entrevoir aucun projet de loi sur la liberté d'enseignement, on croit assez généralement que cette grave question sera soumise aux délibérations des chambres dans la session qui vient de s'ouvrir.

M. le ministre de l'instruction publique tient, dit-on, son projet tout prêt, et l'on assure qu'il n'attend qu'une interpellation dans le bureau dont il est membre, pour le déposer.

D'un autre côté, on annonce que dans le cas où le ministère persisterait trop long-temps à tenir son projet de loi en portefeuille, M. Cousin userait de l'initiative parlementaire pour saisir la chambre des pairs de cette importante question.

On remarquera avec satisfaction que le budget de 1848, présenté hier à la chambre par M. le ministre des finances, porte au ministère des cultes une allocation spéciale, ayant pour objet d'augmenter de 100 francs le modique traitement de nos respectables curés de campagne.

A la suite de la *lettre-circulaire sur les enfants abandonnés*, et dont nous avons donné quelques extraits dans le dernier Numéro, M. l'évêque de Périgueux a publié l'*avis* suivant, dont on appréciera toute l'opportunité :

« En attendant qu'une instruction spéciale soit adressée au clergé et aux fidèles du diocèse, au sujet des *colporteurs* qui infestent, par leurs livres et leurs doctrines, les villes et les campagnes, MM. les curés sont priés de les signaler du haut de leurs chaires. Ils préviendront leurs paroissiens, qu'outre les livres anti-catholiques et immoraux que ces hommes dangereux cherchent à vendre à bas prix, à donner même quelquefois, ils ne doivent rien acheter ni recevoir de ces émissaires de l'erreur et du vice, ni ces *petits livres* prétendus livres de piété et de religion qui contiennent un venin caché, ni les *Bibles et Nouveaux Testaments* qui leur seraient offerts.

» L'hérésie a tronqué ces Bibles, et dans la traduction de ces Nouveaux Testaments percent le calvinisme et le jansénisme, comme au verset 12 du chapitre XVII de l'Evangile selon saint Jean, qui est ainsi traduit : *J'ai conservé ceux que vous m'avez donnés, et nul d'eux ne s'est perdu* ; IL N'Y A EU DE PERDU QUE CELUI QUI ÉTAIT *enfant de perdition*.

» Tandis que la traduction *catholique* est celle-ci : *J'ai conservé ceux que vous*

m'avez donnés, et nul d'eux n'a péri, SI CE N'EST *le fils de perdition*. Seul sens littéral et vrai de ces paroles divines : *Quos dedisti mihi custodivi, et nemo ex eis periit* NISI *filius perditionis*.

» MM. les curés feront donc tous leurs efforts pour que les pères et mères, les maîtres et maîtresses, les instituteurs et institutrices, au nom de la foi et des mœurs, éloignent comme une peste, de leurs maisons et de leurs écoles, ces dogmatiseurs marchands. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Ce que nous ne pouvons nous expliquer encore, c'est la présence de M. Matter dans le conseil de M. de Salvandy. M. Matter, qui appartient à la *religion protestante*, était inspecteur-général lorsque l'*on commença à sacrifier l'Université au clergé*. On trouva dangereux de faire faire des tournées d'inspection à un protestant, et M. Matter fut prié de toucher ses appointements et de ne pas les gagner. Survint M. de Salvandy qui jugea qu'un protestant ne pouvoit même pas être inspecteur-général : il fit donc sortir M. Matter de l'Université, et le nomma inspecteur des bibliothèques du royaume. M. Matter se trouvant donc en-dehors des réglemens, M. de Salvandy, avec la logique qui lui est habituelle, s'empressa de l'appeler au conseil royal. Il l'y a maintenu cette année.

» Mais voici ce qui arrive. M. Matter est membre du chapitre protestant de Saint-Thomas à Strasbourg; et comme chanoine, il est obligé à résidence sous peine de perdre sa prébende. Le doyen du chapitre a sommé M. Matter d'opter, lui objectant qu'on ne peut pas entendre deux fois par semaine à Paris les harangues de M. de Salvandy, remplir les devoirs de chanoine résidant à Strasbourg, et inspecter par-dessus le marché les bibliothèques départementales. Le doyen comptait sans la sagacité de M. de Salvandy, qui a préféré se priver d'un auditeur, et qui accorde à M. Matter, comme inspecteur des bibliothèques, un congé sans cesse renouvelé. M. Matter passe donc son existence à accabler de visites le doyen du chapitre de Saint-Thomas, pour lui prouver qu'il réside, et à courir en poste la route de Strasbourg à Paris pour obtenir la continuation de son congé; en jetant entre les relais un coup-d'œil sur les bibliothèques devant lesquelles il passe. Quant au conseil, cette vie agitée ne lui permet pas d'y paraître. Quel autre que M. de Salvandy se serait avisé de l'y faire entrer, et de l'y laisser après l'expérience d'une année? »

Ces bouffées de zèle du journal de M. Thiers contre les hauts fonctionnaires *protestants* de l'Université sont assez piquantes. Le *Constitutionnel* n'a-t-il découvert de tels abus, que depuis que M. Cousin n'est plus à la tête du ministère de l'instruction publique?

ANGLETERRE. — Mgr Wiseman a reçu l'abjuration du révérend H.-M. Walker, du collége d'Oriel, à Oxford, et celle du révérend F. Laing, du collége de la Reine; à Cambridge.

Trois autres conversions marquantes ont eu lieu à Leeds. La position de ces derniers convertis donnait le plus vif intérêt à cet événement. Les trois néophytes ont été reçus dans l'Eglise, le 1er janvier, par le révérend H. Wamesley, prêtre de la chapelle Sainte-Anne, à Leeds.

Le premier est le révérend R G. Macmullen, *fellow* du collége de Corpus-Christi, à Oxford, qui habitait à Leeds, chez le vicaire de la paroisse Saint-Sauveur.

Le second est M. T.-V. Wilkinson B. A., d'une famille distinguée, du comté de Durham, et qui a reçu ses grades universitaires à l'Université de ce nom.

Le troisième, M. D.-H. Haigh, jeune négociant récemment retiré des affaires, à la suite d'un héritage considérable, comme on en fait en Angleterre.

Dans les environs du manoir de Grâce-Dieu, dans le Leicestershire, où il se fait depuis quelques années des conversions nombreuses, trente protestants ont abjuré l'erreur dans le cours de l'année 1846. Dans l'île de Jersey, sept protestants ont été admis dans l'Eglise, le 20 décembre dernier ; le révérend Cunningham, chargé de cette mission, en a déjà converti plus de deux cents.

M. le vicaire apostolique du district occidental a confirmé trente convertis à Taunton.

Ces faits disent assez que le mouvement vers Rome est loin de se ralentir.

Les dernières ordinations ont été plus nombreuses que jamais. On comptait surtout parmi les ordinands des ministres convertis à la fin de 1845 et dans le courant de cette année.

PAYS-BAS. — D'après l'almanach populaire catholique de la Néerlande, qui a paru pour cette année, l'administration ecclésiastique catholique comprend actuellement quatre districts ou diocèses, savoir : la mission de Hollande, le vicariat-général apostolique de La Haye, et les vicariats apostoliques de Breda et de Limbourg, comprenant ensemble 110 stations, 286 paroisses, 12 pastorats et 172 succursales, desservis par 682 curés, et par 761 autres prêtres. L'ensemble de la population du royaume est de 1,075,800 ames. On y trouve, outre les églises paroissiales et succursales, 4 séminaires, 12 monastères, dont un de religieuses vivant d'aumônes, et 3 instituts pour l'instruction des jeunes personnes. Une si nombreuse population catholique dans un si petit royaume protestant, impose nécessairement au gouvernement le devoir de compter avec elle.

PRUSSE. — La *Gazette ecclésiastique universelle de Berlin*, qui se tient fort au courant des affaires germano-catholiques, raconte que dans une assemblée générale extraordinaire, tenue le 14 décembre, mais qui ne se composait que de soixante membres, le président Dornbusch avait annoncé, que par les soins du prévôt Brünkmann, la communauté de leurs frères de Spandau se montrait disposée à rentrer au sein de l'Eglise romaine, et que ce malheur ne pouvait être évité qu'en leur envoyant un prédicant capable, aux appointements de 500 écus, mais à la condition de pouvoir en changer tous les six mois ; ajoutant que leur caisse était si obérée, qu'il était devenu indispensable d'en appeler, par la voie des journaux, à la générosité de tous leurs amis, et particulièrement des *loges maçonniques*, dont jusque-là ils avaient reçu leur princi-

pale assistance. C'est donc par leurs propres aveux que l'on connaît aujourd'hui et leur état de détresse, et les sources dont ils tiraient le moyen de soutenir leur frêle et incertaine existence.

La *Gazette ecclésiastique universelle de Berlin* donne d'ailleurs sur les moyens employés par la secte, pour se grandir aux yeux du public, de curieux détails. Suivant cette feuille protestante et rationaliste, par conséquent favorable à la secte, l'on inscrit au registre de la secte quiconque se présente pour se faire délivrer une carte d'entrée à son culte dominical, sans s'informer s'il y vient comme *curieux payant*, ou comme membre effectif de la secte ; et s'il est marié, on inscrit avec lui toute sa famille, sans s'inquiéter de savoir si elle consent à cette inscription. Il s'ensuit que la plupart de ces curieux se font inscrire sous des noms supposés, et indiquent de faux domiciles, d'où il est arrivé que déjà, l'année dernière, le collecteur se plaignait publiquement de n'avoir pu, sur 300 de ces inscriptions, parvenir à découvrir le nom ni le domicile d'un seul de ces inscrits. L'on a eu soin de maintenir sur la matricule tous ceux (et dans le nombre se trouvaient plus de 100 familles) qui, mieux éclairés sur l'esprit de la secte, s'en étaient retirés, tant on tient à faire illusion au public sur son peu d'importance, surtout quant au nombre de ses adeptes. La secte compte 800 membres votants, et cependant jamais elle ne parvient à en réunir plus de 40 à 60 ; ce qui devrait frapper de nullité toutes ses résolutions, puisqu'aux termes des statuts il faut, pour en prendre une valable, la présence des deux tiers au moins des membres votants. C'est par la réunion de tous ces frauduleux et misérables moyens qu'elle a persuadé qu'elle se compose de 3000 adeptes.

REVUE POLITIQUE.

LE DISCOURS DE LA COURONNE.

Nos lecteurs ont déjà pu apprécier par eux-mêmes le manifeste du gouvernement sur la politique générale et sur les graves questions qui vont être débattues durant la session qui commence. Comme tous les esprits qui savent se maintenir dans une région entièrement en dehors des agitations souvent intéressées des partis, ils auront remarqué et reconnu le soin extrême, l'habileté et la grande connaissance du jeu parlementaire qui ont présidé à cette rédaction, en apparence très-simple et nettement formulée. C'est un tissu de politique à laquelle la dextérité de l'artiste a voulu donner deux qualités essentielles et sensibles, la fermeté et la souplesse. Car ce discours n'est pas uniquement saillant par les grandes questions qu'il aborde, mais encore il est tout brillant, pourrions-nous dire, de celles qu'il omet en les laissant toutefois entrevoir. Que de choses, en effet, peuvent être comprises ou sous-entendues dans cette demi-phrase : *Diverses lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et l'administration du royaume seront soumises à vos délibérations!* Il y a là de quoi défrayer, pendant la durée de la session entière, toutes les interpellations qui se préparent, assure-t-on, pour les séances, dans les bureaux des commissions. Nous serons donc, d'une manière ou d'une autre, parfaitement au courant de la politique exprimée ou sous-

entendue dans le discours royal. En attendant, comme résumé assez exact de tout ce qui s'est dit dans la presse, relativement à cette solennelle déclaration de la couronne et du gouvernement, nous croyons devoir citer quelques passages des deux journaux qui sont plus spécialement les organes, l'un de l'opposition de gauche, et l'autre du ministère :

Constitutionnel.— « Le discours du trône est la première preuve que nous puissions donner du peu d'importance des phrases et de la vanité des paroles, au moment où les faits sont si graves et si bien connus du monde entier. Une loi sur la colonisation de l'Algérie est annoncée ; il n'est pas question de la loi sur la liberté de l'enseignement.

» Une partie de la majorité a fort applaudi quelques passages de ce discours Il y a des cris de vive le roi qui ne s'adressent évidemment qu'à la personne même du chef de l'Etat ; ceux-là précèdent et terminent le discours. Il y en a d'autres qui sont évidemment une acclamation d'adhésion politique. Ces derniers ont été rares, mais violents. Il y a au sein de la majorité une sorte de faction qui n'est pas nombreuse, mais qui supplée au nombre par le bruit et par le fanatisme. On la pouvait reconnaître à ces cris d'une véhémence extraordinaire. Ce sont *les montagnards du parti conservateur*. Ils espèrent entraîner tout le reste, et, s'ils le peuvent, ils le mèneront loin.

» Le discours a produit à la Bourse un moment de baisse. »

Journal des Débats. — « La couronne, qui a eu à s'expliquer depuis dix-sept ans sur les plus redoutables difficultés de la politique, a-t-elle parlé souvent un langage plus net, plus précis, plus ferme et en même temps plus modéré, plus national et aussi plus habile ? Car le souci des grands intérêts du pays et le sentiment de sa dignité n'excluent pas l'habileté qui sert à les apprécier justement et à les défendre avec opportunité. Tous ces mérites, disons-le, qui sont ceux de la politique du gouvernement, se retrouvent à un très-haut degré dans le discours du roi ; nous n'en voulons d'autre témoignage que les acclamations presque unanimes qui l'ont interrompu à plusieurs reprises, et le sentiment général de satisfaction patriotique qui en a suivi la lecture.

» Tel est, sur les points les plus importants de la politique, le caractère du discours royal, un mélange remarquable de modération dans la forme et de fermeté dans les principes, le dessein de n'éluder aucune difficulté, de ne sacrifier aucun droit, d'échapper à l'insignifiance par l'élévation des aperçus, et au danger des récriminations stériles par la noble tranquillité du langage. C'est cette vigueur calme et soutenue qui convient aux paroles d'un roi respecté comme à ses actes ; et ce que nous approuvons surtout dans le discours de la couronne, c'est qu'il est un résumé fidèle et comme un tranquille écho de sa politique. L'effet du discours royal sera, nous le croyons, le même dans le pays qu'il a été dans la chambre. C'est commencer sous d'heureux auspices une session qui promet d'être féconde. C'est inaugurer, par une noble exposition de la politique nationale, une législature sur qui reposent les sérieuses et patriotiques espérances du pays ! »

TENTATIVE DE RÉVOLUTION DANS LE CANTON DE FRIBOURG (Suisse).

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la tentative de révolution faite par les radicaux de Fribourg a complétement échoué. Le plan des insurgés était de marcher de trois côtés, Morat, La Gruyère et Estevayer, sur Fribourg, et de se rejoindre à quelque distance de la ville pour combiner leur attaque. La colonne de Morat, forte de 600 hommes, mais dépourvue de chefs capables, s'avança

sans obtacle jusqu'à Courtepin, village situé à 4 kilomètres environ de Fribourg, où elle arriva le 7 au matin. Là, elle fut arrêtée par quelques troupes du gouvernement, avec lesquelles elle échangea quelques coups de fusil, mais sans aucun résultat de part et d'autre.

Les Moratois, craignant d'avancer, résolurent d'attendre en cet endroit leurs auxiliaires; mais la division de La Gruyère tout aussi mal disciplinée que celle de Morat, avait aussi rencontré à Bry, à 8 kilomètres de Fribourg, un détachement des troupes du gouvernement, et, au premier feu, avait lâché pied, en laissant quelques prisonniers au pouvoir de ce détachement. Enfin la colonne d'Estevayer, tout aussi mal organisée que les deux autres, mais plus prudente, ayant appris la déroute de ses camarades, se hâta de regagner son district. Les Moratois, après avoir vainement attendu leurs confédérés pendant plusieurs heures, furent forcés de battre en retraite, et poursuivis par les troupes du gouvernement se retirèrent dans le plus grand désordre.

Le gouvernement de Fribourg a aussitôt envoyé des forces prendre possession de Morat, chef-lieu de l'agitation. Les troupes sont entrées dans la ville l'arme au bras.

CORTÈS ESPAGNOLES.

M. le marquis de Viluma, nommé président du sénat, a prononcé, en prenant possession de son fauteuil, le discours suivant :

« Messieurs,

» Je reçois avec vénération, avec le respect le plus profond, l'insigne honneur que S. M. a daigné me faire en me choisissant pour président du sénat. Je reconnais mon insuffisance pour remplir dignement un poste si élevé. Mais je crois qu'il n'est point de ceux que l'on puisse refuser, et dès lors je me suis décidé à l'accepter. Je crois d'ailleurs qu'il n'a et ne doit avoir aucune signification politique applicable aux affaires de l'Etat. Ce principe nouveau, méconnu partout ailleurs, qui tend à s'introduire chez nous et qui consiste à donner à la nomination des présidents des corps législatifs une signification politique relative au gouvernement, est contraire à la marche libre et régulière du régime constitutionnel. Je m'efforcerai de défendre les prérogatives du sénat dans le cercle tracé par la constitution. Lorsque les pouvoirs politiques envahissent ou usurpent les attributions les uns des autres, le gouvernement constitutionnel est dérangé dans son mécanisme, la concorde nécessaire se brise, la constitution disparaît, et l'Etat tombe dans l'anarchie et le despotisme. Malheureusement la nation a eu à souffrir de ces deux fléaux, et c'est pour tous les hommes honorables une obligation constante que de chercher à en prévenir le retour. Je m'attacherai à diriger les débats avec impartialité, liberté et tolérance pour toutes les opinions, avec la décence, la dignité qui conviennent à la gravité de cette assemblée, et toujours dans les limites de la constitution et du réglement.

» Telles sont les règles générales que je me propose de suivre dans l'accomplissement des hautes fonctions que je dois à la bienveillance de S. M. Je compte d'ailleurs sur le secours de la sagesse, de la prudence de MM. les sénateurs. »

Après cette allocution, le sénat a procédé à la nomination de ses quatre secrétaires, qui sont MM. Ruiz de la Vega, Medrano, le duc d'Abrantès et le général Mazarredo.

D'après cette élection et ce discours de M. de Viluma, il demeure démontré que ce personnage a entièrement abandonné ses anciens amis politiques.

On avait dit que la Pologne devait perdre son nom pour prendre celui de *nouvelle Russie*, cette nouvelle est démentie par la *Gazette* du grand-duché de Posen, et voici, suivant ce journal, les raisons qui ont arrêté l'empereur Nicolas.

« La crainte que nous avons eue que le royaume de Pologne ne disparaisse à dater du 1er janvier 1847 a complètement cessé, et nous croyons que c'est pour toujours. Un pareil projet existait réellement à Saint-Pétersbourg, mais deux motifs d'une haute importance l'ont fait rejeter : l'empereur Nicolas est aujourd'hui roi de Pologne, et à ce titre il peut faire valoir une prétention à l'égard de beaucoup de provinces qui jamais n'ont appartenu à la Russie, et qui cependant, depuis le commencement de l'histoire des Etats actuels de l'Europe, faisaient partie de la Pologne. C'est là un motif d'avenir; un autre concernant le présent est plus grave encore. On sait que le trésor du royaume de Pologne possède une grande confiance à l'ouest de l'Europe, par l'intermédiaire de la banque de Varsovie. Le gouvernement russe a fait ses principaux emprunts sur le royaume de Pologne, comme le prouvent, par exemple, ces obligations renouvelées après la révolution du 20 novembre ; ces obligations sont basées sur le régime hypothécaire, inconnu en Russie. Or, tous les banquiers du royaume et de l'étranger sont parvenus à persuader au gouvernement russe, au moyen des influences indirectes, que la suppression du nom de Pologne, qui n'est pourtant absolument rien, amènerait des conséquences graves pour l'empire russe, sous le rapport du crédit étranger. D'ailleurs, la douane entre la Pologne et la Russie donne au trésor russe un revenu assez considérable. Ainsi des motifs purement financiers ont contribué principalement à sauver le mot Pologne. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 13 janvier. — La chambre des députés a procédé hier à la formation de ses bureaux. En voici la composition :

1er bureau. — M. Hébert, président; M. Calmon fils, secrétaire.

2e bureau. — M. de Golbéry, président; M. le duc d'Elchingen, secrétaire.

3e bureau. — M. Calmon père, président; M. de la Tourette, secrétaire.

4e bureau. — M. Félix Réal, président; M. le marquis de Bérangcr, secrétaire.

5e bureau. — M. le lieutenant-général Schneider, président ; M. Paul de Gasparin, secrétaire.

6e bureau. — M. Sapey, président; M. de Mérode, secrétaire.

7e bureau. — M. le maréchal comte Sébastiani, président ; M. Hallez Claparède, secrétaire.

8e bureau. — M. Croissant, président; M. Teisserenc, secrétaire.

9e bureau. — M. le lieutenant-général Meynadier, président; M. de Goulard, secrétaire. M. le vicomte de Falloux a obtenu 13 voix contre M. de Goulard.

— Les deux chambres n'ont pas siégé aujourd'hui.

— On lit dans un journal ministériel :

« Nous croyons pouvoir assurer que le conseil des ministres a décidé qu'aucun projet de loi portant adjudication ou concession de nouvelles lignes de chemins de fer ne sera présenté aux chambres cette année. On se bornera à presser l'exécution des travaux déjà entrepris. »

— Une lettre de Valparaiso du 28 octobre, adressée au *Times*, donne les nouvelles suivantes de Taïti, qui remontent au 18 août :

« D'après les nouvelles apportées ici par des Français récemment arrivés de Taïti, la reine Pomaré serait disposée à retourner dans cette île, et à se placer

sous le protectorat. Un brick de guerre a été expédié à Raïatea pour la ramener; mais elle a de nouveau hésité à se remettre entre les mains des Français. Toutefois, les négociations restaient pendantes, et l'on espérait les voir aboutir au retour de la reine à Papaete.

» A Taïti, les indigènes se montraient toujours aussi hostiles ; lors du départ du dernier vaisseau arrivé de ce point à Valparaiso, le 17 et le 18 août, on faisait marcher toutes les troupes disponibles sur Fontana, campement indigène le plus rapproché de Papaete.

» Le brick anglais *New-Pink*, de Londres, capitaine Joseph Smith, s'est perdu sur cette côte, à environ 21 milles de Valparaiso. Ce bâtiment portait une riche cargaison de marchandises, ainsi que des approvisionnements envoyés par le gouvernement britannique à son escadre dans l'Océan Pacifique. »

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique convertit la chaire de droit public français créée dans la faculté de droit de Toulouse en une chaire de droit criminel.

A partir du 1er janvier de cette année, l'enseignement de la législation criminelle et de la procédure criminelle est détaché de la chaire de législation criminelle et de procédure civile et criminelle à la Faculté de droit de Toulouse, laquelle a pris le titre de chaire de procédure civile. Le titre de la nouvelle chaire est celui de chaire de droit criminel.

Le cours de droit criminel et le cours de procédure civile sont également obligatoires pour les élèves de seconde année ainsi que pour les élèves aspirant au certificat de capacité.

— On avait parlé à Rennes de troubles assez graves, occasionnés par la cherté des grains dans le Morbihan. L'*Auxiliaire Breton*, qui se publie à Rennes, en avait contesté l'importance, tout en convenant qu'il y avait eu en effet obstacle sur quelques points à la libre circulation, et vente à prix forcé.

Mais voici que l'on annonce que, le lendemain de cette publication, à Rennes même, une émeute aurait éclaté, suscitée par les mêmes causes :

« Des lettres reçues par les députés d'Ille-et-Villaines, et lues aujourd'hui à la chambre, dit un journal du soir, donnent à l'émeute de Rennes un caractère fort grave : le préfet aurait été grièvement blessé par le rassemblement, et on aurait dû le rapporter à l'hôtel de la préfecture sur une civière. Deux adjoints au maire de Rennes auraient reçu des blessures plus ou moins graves. Un grand déploiement de forces aurait eu lieu, et plusieurs arrestations auraient été faites. Au départ du courrier, le rassemblement n'était pas encore dissipé.

» Les lettres ajoutent qu'un bateau de grains et des boutiques de boulangers ont été pillés. »

L'*Auxiliaire breton* donne aujourd'hui de longs détails sur les troubles de Rennes. Le désordre a duré deux jours. Plusieurs arrestations ont été faites. Le préfet du département a été blessé, mais légèrement, par une pierre lancée par un des perturbateurs. Les mesures les plus sévères ont été prises pour que l'ordre ne soit plus troublé.

Le même journal rapporte qu'à Amanlis, où une charette de grains avait été pillée, des rassemblements ayant voulu empêcher la troupe d'emmener les prisonniers, un homme a été tué à la suite d'une décharge faite par les soldats.

— M. le comte de Sallabéry, ancien membre de la chambre des députés, vient de mourir à sa terre de Fossé, à la suite d'une courte maladie et dans un âge avancé. Depuis la révolution de 1830, M. de Sallabéry s'était retiré de la vie politique, et vivait dans sa terre de Fossé, s'occupant de littérature.

— M. le baron Rothschild vient d'adresser à M. le maire du 6e arrondissement deux mille cartes de deux kilogrammes de pain chacune, pour ses indigents. On assure que tous les maires de Paris ont reçu pareillement des bons dans la proportion de leur population indigente.

— On vient de frapper, à l'hôtel des Monnaies de Paris, une belle médaille du module de 68 millimètres, due au burin de M. Vautier Galle. Cette médaille a deux objets : le premier de perpétuer le souvenir de l'empressement que tous les habitants de la France ont mis à venir en aide aux inondés de la Loire, leurs frères et concitoyens; le second d'être délivré à titre de récompense honorable aux citoyens qui se sont distingués en portant des secours dans les grands cataclysmes. D'un côté, on voit sur cette médaille le génie de la bienfaisance qui vient au secours d'une pauvre femme ensevelie au milieu des ruines de sa demeure. La légende est ainsi conçue : « Secours apportés aux inondés de la Loire, 1846. » Le revers porte ces inscriptions : 1° au centre, dans un cercle d'étoiles : « Honneur et reconnaissance; » 2° cette légende : « Au courageux dévouement, aux sympathies généreuses. » Cette médaille est une des plus belles qui soient sorties des ateliers de la Monnaie cette année.

— Un des astronomes qui assistaient au fameux meeting tenu récemment à New-York, a déclaré qu'il avait constaté l'existence d'un satellite à la planète de M. Leverrier.

— La salle des séances de la chambre des pairs a reçu les statues en marbre blanc de Charlemagne et de saint Louis, qui sont érigées aux deux extrémités des couloirs de droite et de gauche. Les piédestaux, qui étaient placés depuis long-temps entre chacune des colonnes de l'hémicycle, derrière le bureau de M. le chancelier, ont également reçu les statues auxquelles ils étaient destinés; ce sont celles de Turgot, de d'Aguesseau, de l'Hospital, de Colbert, de Matthieu Molé, de Malesherbes, de Portalis.

— La bibliothèque de la ville est entièrement transférée du quai d'Austerlitz à la préfecture de la Seine, où elle occupe le second étage des pavillons nord-est.

— Sous peu de temps, la belle fontaine de la place Saint-Sulpice, construite sur les dessins de M. Visconsti, va recevoir plusieurs statues allégoriques, pour lesquelles des niches ont été ménagées dans le piédouche.

L'ancien hôtel Charrost, rue du Pot-de-Fer, qu'on avait condamné à être démoli pour l'agrandissement de la place Saint-Sulpice, vient d'être rasé. Enfin, le séminaire Saint-Sulpice lui-même a été pourvu d'un large trottoir, qui s'avance, en longeant la rue du Pot-de-Fer, jusqu'à la rue de Vaugirard, en face du Luxembourg.

—Une contrainte personnelle avait été décernée, pour le paiement d'une taxe, contre une femme habitant une des communes voisines de Villefranche. Les gendarmes de cette résidence, chargés de la faire exécuter, s'étant transportés au domicile de cette femme, reconnurent l'évidence de sa pauvreté, et, touchés de sa situation, se cotisèrent pour payer la somme qu'elle devait au fisc. Ils apportèrent cette somme à l'agent du fisc; mais celui-ci, touché lui-même d'une situation si déplorable, sur laquelle il avait été mal renseigné, et de la démarche délicate et généreuse des gendarmes, refusa de recevoir d'autre somme que celle minime représentant les frais de poursuite.

— Par une récent ukase, l'empereur de Russie a imposé une forte taxe sur tous les livres se rattachant au culte hébraïque, soit qu'ils aient été imprimés en Russie, soit qu'ils viennent de l'étranger.

— L'affaire de l'expédition du général Florès occupe en ce moment le tribunal de police de la Tamise. On sait que les enrôlements étrangers sont défendus en Angleterre. Le colonel Richard Wright, fondé de pouvoirs de l'ex-président de la république de l'Equateur, pour se soustraire à la loi, donnait aux enrôlés les noms d'inspecteurs, de contre-maîtres, de journaliers et d'apprentis; mais ce subterfuge n'a pas prévalu devant la déposition de M. Harvey, qui a déclaré avoir été engagé par M. Wright avec le grade de lieutenant-colonel.

Le tribunal a déclaré que M. Wright ne serait rendu à la liberté que sous une caution de 10,000 fr. et avec la garantie de deux représentants de 5,000 fr. chacun.

EXTÉRIEUR.

IRLANDE. — M. Staunton, le nouveau lord-maire de Dublin, a donné, dans *Mansion-House*, un dîner d'inauguration. Le lord-lieutenant d'Irlande, le secrétaire en chef M. Labouchère, M. O'Connell, M. Smith, le maître des rôles, chargé il y a quelque temps de poursuivre M. O'Connell, assistaient à ce banquet, où chacun, à l'envi, a fait des démonstrations en faveur de l'accord et de l'union de l'Irlande et de l'Angleterre. Le lord-lieutenant, en portant un toast au lord-maire, s'est réjoui de ce que sa qualité de propriétaire irlandais lui permettait de bien connaître les besoins du pays au service duquel il s'est dévoué.

Le lord-maire a bu aux ministres de S. M. britannique. M. Labouchère a déclaré qu'il n'avait point peur de se trouver, seul Anglais, dans une réunion tout irlandaise. Et l'assemblée d'applaudir, en riant, à l'assurance manifestée par M. le secrétaire en chef. Sur un nouveau toast du lord-maire, aux représentants de l'Irlande, M. O'Connell s'est levé et a prononcé des paroles qui méritent d'être rapportées :

« Messieurs, a-t-il dit, le terrain neutre, nous y sommes en ce moment, est pour moi quelque peu insolite. J'y ferais peut-être une figure assez gauche. (On rit.) Mais, j'en ai la conviction, ce terrain neutre est celui du salut de la patrie. (On applaudit.) Je m'y tiendrai donc solidement. Oui, le terrain neutre, c'est la bienveillance de tous envers l'Irlande. Quelles qu'aient été jusqu'ici nos divisions, en présence de la famine et de tous les maux à soulager, il ne doit plus y avoir que l'union ; je parle de l'union des cœurs. »

POLOGNE. — La *Gazette d'Augsbourg* dément aujourd'hui le bruit qui avait couru de l'incorporation définitive et formelle du royaume de Pologne à la Russie. Ce journal ne sait même pas si ce projet a jamais existé. Dans tous les cas, dit-il, le gouvernement russe est trop habile pour le mettre à exécution en temps inopportun.

— On écrit de Cracovie, le 5 janvier :

« Je m'empresse de vous communiquer une nouvelle importante. Le général russe Rudiger occupe, à la tête de 10,000 hommes, les frontières du territoire de notre ancienne république, et même celles de la Gallicie proprement dite. Des troupes autrichiennes ont sur-le-champ reçu ordre de se rendre sur les mêmes frontières. On ne s'explique pas ces mouvements de troupes.

» D'un autre côté, on écrit de Varsovie, le 2 janvier, que le recrutement n'a jamais été fait avec tant de rigueur. On prend jusqu'aux jeunes gens de quinze ans. Quant à la noblesse, on ne dispense que ceux dont les titres ont été reconnus par l'ukase de 1836. Les fils de fonctionnaires, qui ont le rang de nobles, ne sont exempts que lorsque leur noblesse est héréditaire.

» On sait que le général Rudiger a commandé les Russes qui ont été à Craco-

vie avec les Autrichiens, et que ses officiers n'ont pas fraternisé avec ces derniers. » (*Gazette universelle allemande.*)

CHAMBRE DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier. — *Séance du 12 janvier.*

Après la lecture du procès-verbal, M. le président donne lecture du discours du trône.

M. le président tire au sort le renouvellement des bureaux.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre les documents relatifs aux mariages espagnols et à l'affaire de Cracovie. J'ai pris des mesures pour qu'ils soient promptement imprimés. Dans la journée de demain, ils seront distribués aux membres de la chambre.

La chambre vérifie les titres des pairs nommés depuis la dernière session.

Elle se retire ensuite dans ses bureaux pour y procéder à leur organisation et nommer :

1° La commission des pétitions ;

2° La commission de l'adresse.

Voici la composition de cette dernière commission : MM. Villemain, de Fréville, Passy, Barthe, comte Molé, Mérilhou et de Barante.

La séance est levée à quatre heures et demie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 12 janvier.*

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs députés sont admis à prêter serment.

La chambre se retire dans ses bureaux pour procéder à leur organisation.

L'ordre du jour appelle les vérifications de pouvoirs.

Les élections de MM. le général Lamoricière, Bethmont, Guerrin, Drault, nommés depuis le mois d'août, sont déclarées régulières, mais l'admission est ajournée jusqu'à production de pièces.

MM. Convers, Hennecart, du Roure, élus également depuis l'ordonnance de prorogation, sont admis.

MM. d'Andigné de la Chasse, Lavielle, de Thiars, Poulle, Berryer, Ressigeac, dont l'admission avait été ajournée dans la première partie de la session, ont depuis produit des pièces établissant leur éligibilité, et sont admis.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre :

1° Le projet de loi portant réglement définitif des comptes de l'exercice 1844 ;

2° Le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1846-1847, et aux exercices clos.

M. le ministre commence ensuite la lecture de l'exposé des motifs du budget de 1848. Sa voix est fatiguée et peut à peine se faire entendre.

De toutes parts : Déposez ! déposez !

M. le ministre dépose sur le bureau l'exposé des motifs du budget.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation du budget, et ordonne le renvoi dans les bureaux. Il est entendu que les bu-



reaux ne seront convoqués, pour l'examen du budget, que trois jours après distribution du projet et des pièces qui y sont jointes.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY demande qu'aux termes de l'article 69 du régl ment, la chambre nomme la commission du budget en séance générale et scrutin de liste. Il pense que de la sorte il sera plus facile à la commission faire prévaloir l'intérêt général sur les prétentions locales et d'arriver ainsi à ı tablir entre les recettes et les dépenses l'équilibre vainement espéré et deman par les deux législatures précédentes.

Cette proposition est rejetée après une épreuve douteuse.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, donne lectu d'un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 1er. Les grains et farines importées, soit par terre, soit par navir français et étrangers, ne seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847, qu'au minimu des droits établis par la loi du 15 avril 1832.

» Art. 2. Jusqu'à la même époque, les navires de tout pavillon chargés grains et farines seront exempts de tous droits de tonnage. »

Ce projet est renvoyé à l'examen des bureaux.

La séance est levée à quatre heures.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le procureur-général près la cour royale de Nîmes s'est adressé au conseil d'I tat pour obtenir l'autorisation de poursuivre le sieur Couderc, desservant de succursale de Saint-Laurent-sous-Loiron (Ardèche), inculpé du délit prévu p l'art. 199 du code pénal, pour avoir reçu la déclaration réciproque du sieur D villiers et de la demoiselle Marie Boyard, qu'ils se prenaient pour époux et fen me légitimes, et en avoir dressé procès-verbal, en présence de quatre témoin sans qu'il lui eût été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par l'off cier de l'état civil.

Le conseil d'Etat, après avoir entendu le rapport de M. Mottet, a rendu un ordonnance qui renvoie le sieur Couderc devant les tribunaux compétents, à ra son des faits qui lui sont imputés.

Nous annonçons aujourd'hui un livre de théologie mystique dont la publicati est à la fois un service important rendu au clergé et une bonne œuvre. Son Er Mgr le cardinal de Bonald et S. G. Mgr l'évêque de Lausanne et Genève aya approuvé et recommandé cet ouvrage à leur clergé respectif, nous ne douto point qu'il ne soit accueilli avec faveur dans tous les diocèses, et que tous l prêtres ne s'empressent, en achetant ce livre, de répondre à l'appel fait à le amour pour la science sacrée et à leur zèle pour la propagation de la foi. (*Vo aux Annonces.*)

Le Gérant, ADRIEN LE CLERE.

BOURSE DE PARIS DU 13 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 75 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 30 c.	Caisse hypothécaire. 285 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 110 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1350 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3209 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DES GOUVERNEMENTS RATIONALISTES ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE,

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT.

—

Par Mgr l'évêque de Langres (1).

—

Sous ce titre déjà si grave et si important, M. l'évêque de Langres vient de reprendre, dans une nouvelle production, les questions les plus délicates et les plus ardues du temps actuel ; nous voulons dire, les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il faut lire en entier ce remarquable travail de Mgr Parisis, si l'on veut le juger à fond ; il suffira cependant, pour en faire apprécier le but et la portée, d'en citer l'exposition, l'énoncé des chapitres et la conclusion, qui renferment et résument très-bien la pensée de l'auteur. Voici comment débute Mgr Parisis :

« Révélation ! rationalisme ! C'est sous ces deux drapeaux que se partage aujourd'hui le monde, et que luttent avec une ardeur toujours croissante, surtout en Europe, les deux grands partis qui prétendent à la conquête de l'avenir.

» Dans les longs déchirements de l'Espagne, comme dans le long martyre de la Pologne ; dans les fureurs sauvages de la jeune Suisse, comme dans les noirs complots de la jeune Italie ; dans les théories sensualistes des écoles humanitaires, comme dans les parodies impuissantes du synode de Berlin, partout, sous des formes diverses et plus ou moins déguisées, partout, c'est d'un côté la raison de l'homme s'élevant contre la raison divine, et de l'autre la révélation résistant au rationalisme.

» Dire qu'il en est ainsi en France, c'est ne rien apprendre à personne. Mais ce qui n'a pas été assez remarqué, c'est que la lutte actuelle de l'épiscopat avec le gouvernement se réduit absolument à ces deux termes, non-seulement en ce qui regarde les doctrines, mais en ce qui concerne les pouvoirs eux-mêmes qui sont en présence.

» Que l'épiscopat combatte en faveur de la religion révélée, et que la foi catholique soit comme personnifiée en lui, c'est ce que personne n'ignore ; mais que le gouvernement agisse au nom du rationalisme seul, que le gouvernement soit aujourd'hui en France, aussi bien que tous les pouvoirs de l'Etat, essentiellement et nécessairement rationaliste, c'est ce que presque personne ne comprend ou ne remarque. Cependant, nous ne craignons pas de dire que c'est là ce qu'il y a de plus essentiel et de plus intime dans les questions qui s'agitent depuis quelques années, et surtout dans celle de la liberté d'enseignement.

» C'est ce que cette publication a pour but de démontrer. »

Suivent quatre chapitres dont les titres seuls indiqueront la portée et les vues de chaque développement : I. *Le gouvernement constitué en* 1830 *est forcément rationaliste.* II. *Un gouvernement rationaliste ne peut avoir aucun droit légitime, ni de direction, ni d'action sur un enseignement que l'on veut maintenir dans les principes de la religion révélée.* III. *Le gouvernement, quoique rationaliste, prétend diriger souverainement, même l'éducation*

(1) Chez Sirou, rue des Noyers, 37, et Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

d'un peuple dont la religion reconnue par la loi repousse essentiellement le système du rationalisme. IV. Enfin, *le monopole de l'enseignement tend à remplacer l'Eglise par l'Université rationaliste.* L'intitulé de ces quatre chapitres résume très-bien cette brochure dont le dernier chapitre renferme des rapprochements curieux et piquants, en ce qui a trait à la hiérarchie universitaire calquée, selon Mgr Parisis, sur la hiérarchie ecclésiastique. Nous oserons indiquer au zèle du prélat un autre rapprochement malheureusement trop exact : c'est que la pensée qui présida à la fondation de l'école normale fut une prétention à reconstituer l'école religieuse laïque de Port-Royal. M. Cousin pourrait peut-être nous renseigner encore mieux sur cette entreprise de *l'enseignement sécularisé.* Quoi qu'il en soit de notre observation, voici la conclusion de la nouvelle brochure de Mgr Parisis :

CONCLUSION.

« Le gouvernement veut la paix; ses intérêts matériels et même ses conditions d'existence la réclament. L'Eglise la veut aussi. Il est dans la nature de sa mission divine de prêcher et de maintenir la paix.

» Mais tout en voulant la paix, le gouvernement repousse la domination de l'Eglise, et lui dit : Vous êtes exclusive dans vos doctrines : ma constitution ne me permet pas de me soumettre, comme gouvernement, à des doctrines exclusives.

» L'Eglise également, tout en désirant la paix, repousse, en ce qui regarde les doctrines, la domination du gouvernement, et lui dit : Vous êtes essentiellement rationaliste : ma foi se refuse à ce que vous forciez les enfants que Dieu m'a confiés à recevoir, n'importe à quel titre, votre enseignement.

» Entre ces deux puissances, qui existent simultanément sur ce sol de la France, l'une, représentée par les pouvoirs de l'Etat et ses trente-trois millions de sujets, l'autre, par ses quatre-vingts évêques, ses quarante mille prêtres et ses trente millions de fidèles; entre ces deux puissances, qui refusent mutuellement de se soumettre l'une à l'autre par un certain côté, quelle est la voie de la conciliation et de la paix, d'une paix sérieuse, durable, utile à tous? Evidemment, cette voie ne peut se trouver que dans la liberté absolue de l'une et de l'autre, dans la convention mutuelle de ne s'entraver en rien, de ne se troubler en rien réciproquement.

» Que l'Etat ait des écoles publiques réglées par une loi, ainsi que le veut formellement la constitution du pays; que les familles, qui auront confiance dans l'éducation qui y sera donnée, y envoient leurs enfants, tel est l'ordre légal. Si l'Eglise y mettait obstacle, on pourrait légitimement, de ce côté, l'accuser de troubler la paix.

» Mais aussi, en retour, que l'Eglise ouvre librement et sans aucun obstacle des écoles pour les familles qui voudront que leurs enfants soient élevés par elle. Tel est son droit civil aussi bien que son droit divin; et si le gouvernement s'y opposait en quelque manière, s'il prétendait dominer ou diriger ces écoles libres autrement que par l'application générale de ses lois de haute police, il est bien clair que c'est lui qui ne voudrait pas la paix...

» D'un côté le rationalisme, de l'autre la religion révélée.

» Soutenir la domination de l'Université, ou, ce qui revient absolument au même, reconnaître au gouvernement actuel un droit suprême d'action sur l'en-

seignement de toute la jeunesse, c'est vouloir directement le triomphe du rationalisme.

» Au contraire, travailler pour la vraie liberté d'enseignement, c'est-à-dire pour la liberté affranchie de toute mesure préventive et de toute direction imposée, c'est travailler au succès d'une cause dont dépend la conservation de la foi révélée, et conséquemment le salut de la religion en France.

» On a beau vouloir se faire illusion, tel est l'état des choses, il n'y a pas de position intermédiaire (1).

» Maintenant que chacun choisisse la bannière sous laquelle il veut se placer.»

STATION DE L'AVENT DE 1846.

7e CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

Jésus-Christ n'est pas un mythe. — Seconde partie.

« Entrons dans le détail des preuves données par cette école (Strauss).

« Premièrement, nous dit-elle, nous retrouvons dans votre religion la possi-
» bilité du mythe, puisque enfin toutes les religions anciennes, toutes les reli-
» gions connues, excepté la vôtre, peut-être, sont mythiques. »

» Je réponds : toutes les religions antérieures à nous sont mythiques, parce que toutes les religions antérieures à nous vivaient avant l'écriture, parce que toutes les religions de l'idolâtrie de l'Inde, etc., se sont formées à une époque purement traditionnelle, que l'Ecriture n'avait pas fixée dogmatiquement et historiquement. Mais Mahomet, par exemple, voilà bien une religion qui n'est pas la nôtre. Eh bien ! nous chrétiens, et vous qui combattez le christianisme, pouvons-nous jamais dire, pour combattre Mahomet, que Mahomet est mythique, que le Coran est mythique ? Non, vous ne pouvez pas le dire, ni moi non plus. Et pourquoi ? Parce que Mahomet appartient à une époque scripturale. Nous sommes obligés de dire qu'il était un imposteur, et nous n'avons pas autre chose à dire. Par conséquent, il n'est pas vrai que toutes les religions modernes, que toutes les sectes modernes, que tout ce qui s'est établi postérieurement au christianisme, tout cela est mythique ; non, tout cela a des fondements traditionnels, il faut seulement les apprécier, et, en définitive, il faut partir, pour les juger, de la base historique. L'analogie que vous nous opposez est donc fausse, car les sectes dont il s'agit ont été purement traditionnelles, et notre culte à nous n'est pas traditionnel.

» On nous dit, en second lieu : « Mais vous n'avez pas été scripturaires dès l'origine. Les Evangiles, tels qu'ils existent, nous vous accordons qu'à partir de l'an 150 leur authenticité est assurée; mais avant, elle ne l'est pas, et par conséquent il s'est écoulé 120 ans environ de tradition entre la figure du Christ et l'Evangile. »

» Messieurs, cela n'est pas exact; mais, quand bien même je l'accorderais, quand bien même je ferais cette concession que nos Evangiles n'ont été vivants d'abord que dans la prédication apostolique, quand je me bornerais à dire qu'ils

(1) Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas certains degrés à franchir pour arriver à la liberté qu'il s'agit d'atteindre, et que nous ne puissions pas, en pratique, nous résigner à rester provisoirement sur ces degrés intermédiaires ; mais cela veut dire qu'en principe nous devons demander, pour nos consciences, l'affranchissement total de toute entrave et de toute contrainte civile, sous peine de concéder des droits de domination au rationalisme.

n'ont paru qu'en 150, qu'est-ce que cela ferait à ma thèse? Avant 150, on annonçait Jésus-Christ mort et ressuscité; partout avant 150, et je l'ai prouvé, on combattait l'empire romain; avant 150, j'ai cité Tacite, j'ai cité Pline le Jeune, j'aurais pu citer bien d'autres monuments; on traduisait les chrétiens devant les tribunaux, on leur demandait compte de leur foi, et des milliers de récits de ces faits existent. Eh bien! ces récits, ces témoignages, ces prédications, tout cela c'était de la discussion publique; ce n'était pas une tradition morte, abandonnée deux mille ans à son cours naturel; on se battait, on s'égorgeait, on témoignait, on discutait, et quatre sociétés ensemble étaient sur ce grand champ de bataille dont vous circonscrivez vous-même à cent cinquante ans les limites purement traditionnelles. Eh quoi! les Juifs, qui avaient crucifié Jésus-Christ, les Juifs, qui avaient des synagogues partout, les présidens des tribunaux devant lesquels on traduisait ces chrétiens, quoi! rien de tout cela ne protestait contre ces idées mythiques! Non, tout le monde était dans le sang; par conséquent tous les faits étaient publics, tout le monde était dans la gloire et la force de la publicité, qui est le fondement de toute l'histoire. Ainsi, peu m'importe que nous ayons cent cinquante ans de tradition. Comparez une religion de 150 ans de tradition aux religions qui ont précédé Jésus-Christ, et qui ont duré trois mille ou quatre mille ans sans écriture.

» Dire qu'entre l'époque où le Christ a vécu et l'époque où les Evangiles ont été écrits, on a eu le temps de tout oublier, c'est méconnaître la puissance d'un fait dans une société publique. Mais, du reste, le plus loin qu'on puisse reculer la mort des apôtres qui ont écrit les Evangiles, c'est aux derniers moments du siècle. Ainsi, il est certain qu'avant l'an 37 de la mort de Jésus-Christ et l'an 100, où les Evangiles auraient paru sous le nom des auteurs dont ils portent la griffe au frontispice, il est certain que le temps était tout historique, tout vivant, et qu'il n'y a rien de comparable entre cette courte époque et ce qui a été dans le passé, comme l'abîme sourd et sans échos dans lequel les cultes mythiques se sont long-temps élaborés.

» Mais on vous dit que l'idée messianique était une idée mythique. Non; l'idée messianique appartenait à un peuple scriptural : le peuple juif était un peuple écrivant. Ce n'était donc pas une idée et un fait qui se formaient à la longue, c'était une idée fixe, un fait fixe. Eh bien! quand même l'idée primitive aurait été mythique, son application à Jésus-Christ, voilà la question, son application à Jésus-Christ était toute moderne, était à une époque toute publique, toute scripturale, et par conséquent, quand même j'admettrais préalablement que l'idée messianique était mythique, à l'époque où elle a été appliquée à Jésus-Christ, elle a cessé de l'être. Vous voyez, Messieurs, la vanité, la puérilité de tous ces raisonnements.

»Arrivons aux deux arguments par lesquels on veut établir la réalité du mythe dans l'histoire.

« On nous dit : le merveilleux est dans les Evangiles, et le merveilleux est le caractère mythique proprement dit. En un mot, partout où il y a des miracles, il n'y a pas d'histoire, et la preuve en est *à priori*, parce que le miracle étant impossible, il est impossible que l'histoire qui le contient soit une véritable histoire. « Ainsi, je renverse, dit Strauss, je renverse toute votre dogmatisation histori-» que par un seul mot : « L'Evangile est un tissu de miracles; le miracle est im-» possible dans l'histoire, donc l'histoire est impossible. Or, une histoire impos-» sible n'est pas. »

» Messieurs, c'est là la question. C'est une question métaphysique que celle de savoir s'il existe des miracles ou s'il n'en existe pas. Mais, étant une question

pendante et problématique, comment pouvez-vous opposer un fait d'un ordre métaphysique à des faits positifs et enchaînés, qu'il ne vous est pas permis de nier sans nier la logique et le sens commun ? Vous ne le pouvez pas ; l'histoire est un fait, et elle a une force et une puissance que rien ne peut détruire. Nous chrétiens, nous croyons qu'il y a des miracles, nous croyons qu'ils sont, non pas de l'antiquité, mais de tous les jours ; nous en voyons, non pas avec la prodigalité avec laquelle on a pu les voir autrefois, mais, pour nous, le miracle n'est pas seulement constaté dans le passé, il l'est encore dans le présent. L'idée de Dieu, sans l'idée du miracle, est une idée contradictoire. Ou Dieu n'est pas, ou il est l'auteur, le maître du monde. Ainsi, vouloir attaquer l'histoire sous prétexte qu'elle est miraculeuse, c'est attaquer Dieu, car Dieu de sa nature est miraculeux. Ainsi, du même coup qu'on prétend renverser le miracle, on renverse l'histoire. Jamais on ne peut opposer un raisonnement à un fait : le fait est impitoyable, le fait commande à tout *à priori*. Il n'y a rien contre un fait, quand il est solidement établi.

» Mais venons à ce qu'il y a de plus grave, Messieurs ; venons enfin à la preuve intrinsèque saisie dans la page évangélique elle-même, à son caractère mythique.

» On nous dit que tout est contradictoire dans l'Evangile ; que pas un de ses récits ne s'accorde avec un autre, et on fait quatre volumes pour l'établir. J'ai lu ces quatre volumes, et voici comment je les lisais : je prenais Strauss ; il m'en coûtait beaucoup. Je le prenais (il y a 150 paragraphes à peu près qui contiennent chacun une prétendue contradiction des Evangiles) ; je lisais attentivement un paragraphe, et, je vous le dirai, quelquefois avec une sorte de frayeur, tant je voyais de science de citations amassées dans ces pages écrites assurément par un homme d'une grande lecture ; puis, quand j'avais fait cela, ce qui était un très-grand sacrifice, et je ne pouvais pas en lire plus d'un paragraphe par jour, je fermais le livre ; je prenais les Evangiles ; je regardais tous les textes qui étaient mis en opposition les uns avec les autres ; je me disais : « Voyons, indépendamment de toute science, supposons que je sois un homme » simple et sans lecture ; ces textes-là sont-ils contradictoires ? ne peuvent-ils » pas marcher de front ? » Eh bien ! je vous déclare que je ne suis jamais resté plus de dix minutes sans avoir une solution, et je vais vous en donner un exemple. Seulement vous sentez, Messieurs, qu'il est absolument impossible que j'apporte ici cet abîme de textes ; mais je vais citer deux cas que je prends au hasard, pour vous montrer le procédé de l'écrivain et le procédé de mes solutions.

» Par exemple, il est dit, dans une phrase de l'Evangile, qu'il sortit un édit de César-Auguste pour dénombrer toute la terre, et immédiatement l'évangéliste ajoute : « Ce dénombrement fut fait par le président Cyrinus. » Aussitôt, que fait Strauss ? Il ouvre les *Antiquités judaïques*, de Flavien Josèphe ; il prouve, par un passage formel, que le président Cyrinus ne gouverna la Syrie que dix ans après la naissance du Christ. « Vous voyez donc bien, ajoute-t-il, que votre évan» géliste, écrivain contemporain, ne savait pas même qui gouvernait la Judée au » temps de Jésus-Christ. Il fait un anachronisme de dix ans. »

» Eh bien, Messieurs, qu'y a-t-il pour résoudre l'objection ? Croyez-vous qu'il faille changer un mot, retrancher une lettre du texte ? Point du tout. Je crois que la plupart d'entre vous connaissent au moins les éléments du grec, et par conséquent la valeur d'un accent placé sur une lettre grecque. Eh bien, retournez un accent, il n'y a pas d'autre procédé à prendre, retournez un accent, et vous aurez l'explication du texte qui dit : « Il sortit un édit de César-Auguste pour dé-

» nombrer toute la terre. C'est ce même dénombrement qui fut accompli par le » président Cyrinus. » C'est-à-dire que l'ordre ayant été donné et ayant reçu un commencement d'exécution, il ne fut réellement accompli que dix ans après, sous Cyrinus. C'est ce même dénombrement qui fut accompli, et si l'historien sacré fait mention de Cyrinus, c'est précisément, Messieurs, pour donner un caractère authentique à sa déclaration; car s'il s'était contenté de dire : « Il sortit » un édit de César-Auguste pour dénombrer toute la terre, » on lui aurait dit : « Vous ne savez pas ce que vous dites : à l'époque de la naissance de Jésus-» Christ le dénombrement ne fut point accompli. » Il prévient l'objection en disant : « C'est le même dénombrement qui fut accompli sous Cyrinus; » et s'il n'ajoute pas les mots : « plus tard, » c'est parce que la lettre grecque renferme ce fait de la manière la plus claire du monde. Eh bien! voilà comment l'évangéliste était en contradiction avec l'histoire..

» Voulez-vous un autre exemple? Il est dit, à propos de la résurrection de notre Seigneur, que les saintes femmes Marie et Madeleine, allant au tombeau, y allèrent, selon saint Marc, pendant les ténèbres de la nuit, et, selon saint Jean, au contraire, *orto jam sole*, après le lever du soleil. Strauss nous dit : « Voyez le fait de la résurrection, ce fait capital du christianisme, vous ne savez pas même le moment, d'après vos propres évangélistes, où il a eu lieu. Les uns disent que les saintes femmes vont au tombeau pendant le soleil, et les autres pendant les ténèbres. » Eh bien! que faut-il pour résoudre l'objection? peu de chose: tout le monde comprend que quand l'on part de grand matin pour faire une longue course, on peut partir avec les ténèbres et arriver avec le soleil levé; cela n'est pas bien difficile. Or, je vous atteste sur mon honneur, qu'à part trois ou quatre passages, moi tout seul, qui ne suis pas le moins du monde un archéologue, j'ai résolu toutes les difficultés de Strauss avec cette extrême facilité. En sorte qu'après que le livre m'était tombé des mains par l'ennui, les mains me tombaient encore, en pensant que c'était là de la science et de la science allemande, cette science en vertu de laquelle on nous insulte chaque soir, nous pauvres prédicateurs, en nous disant : « Vos paroles du Christ et des Evangiles, vous le savez bien, n'existent plus; l'Allemagne a détruit le Christ et les Evangiles; tout cela est vieux et n'existe plus que dans votre imagination française » Quelle pitié, Messieurs, que la science, quand l'esprit le plus fertile peut arriver à de semblables arguties!

» Mais arrivons plus loin, cherchons la raison fondamentale pourquoi nos Evangiles prêtent à ce genre d'attaque? C'est, Messieurs, que Dieu voulait qu'il y eût dans l'histoire même de Jésus-Christ, indépendamment de son concours avec l'histoire antérieure et postérieure, il voulait qu'il y eût là des caractères de vérité souverainement frappants; et alors qu'a-t-il fait? Vous ne l'avez peut-être jamais remarqué : il a fait qu'au lieu d'un historien qui aurait pris Jésus-Christ à sa naissance et l'aurait conduit par un lien simple et chronologique jusqu'à sa mort, il a fait que quatre historiens se sont présentés, différents d'âge, différents de génie, comme cela se voit dans leurs propres écrits, et qu'aucun n'a voulu faire une histoire de Jésus-Christ; chacun a voulu simplement raconter d'une manière fragmentaire quelques-uns des faits de la vie du Christ. Et remarquez quelle était la conséquence de ce tour de force historique, c'est celui-ci : c'est que des hommes, ne faisant pas une histoire, des hommes, n'employant que des fragments, ces hommes, évidemment, devaient prêter le flanc dans de légers détails à la critique, au doute, à l'incertitude. On pouvait dire : « Oui, on ne sait » pas dans quel temps cela s'est passé; il semble que saint Jean place ce fait » avant saint Luc, et saint Marc, après. Oui, c'est vrai, et c'est ce qui prouve

» qu'ils n'ont pas agi de concert. » C'est beaucoup pour une histoire profane.

» Mais quel est le problème que Dieu avait voulu résoudre avec les quatre évangélistes établis comme une preuve suprême de la vérité de son Evangile? C'est celui-ci : c'est que le type tant proposé, ce type de quatre hommes différents d'éducation, de génie naturel, tous n'employant pas les mêmes événements, les uns disant ceci, les autres cela, il soit cependant sorti d'eux quatre ensemble, il soit sorti la même figure, ayant dans sa quadruple expression une unité absolue. Il est vraiment singulier que saint Matthieu, saint Luc, saint Marc, saint Jean, ces hommes si différents, car il est évident, pour quiconque est un homme lettré, sachant ce que c'est que le style, que ces quatre hommes qui prennent l'histoire, produisent tous LE CHRIST avec une unité de ressemblance si parfaite, que, soit dans saint Jean, soit dans les autres, la parole de Jésus-Christ ait toujours la même simplicité, la même sublimité, la même tendresse de cœur; en un mot que ce soit toujours le Christ.

» En sorte que plus il y a de contradictions dans les détails, plus l'on dira aux évangélistes : « Vous n'avez pas le sens commun, vous ne connaissez pas l'histoire, » vous ne connaissez pas le président Cyrinus; » plus on s'étonnera que ces hommes simples, ignorants, ne sachant rien, ne sachant pas agencer ce qu'ils ont vu, partout ils reproduisent avec un pinceau différent, mais parfait, le type de la figure de Jésus-Christ. Et c'est cela, Messieurs, c'est cela qui a fait dire à un homme célèbre, dont je vous ai déjà cité le génie, qui lui a fait dire sur la divinité du Christ cette parole française; remarquez, Messieurs, que je dis cette parole française, parce qu'elle est simple et claire, parce qu'elle n'est pas un effroyable abîme de discussion scientifique pour arriver à l'absurde même; en quelques mots il dit ce que tout le monde sent. Ecoutez-le donc : « Dirons-nous » que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est pas ainsi » qu'on invente, etc. »

» Voilà, Messieurs, la langue française et le génie français, c'est-à-dire de la lucidité et de la sincérité, et c'est pourquoi vous ne devez pas vous étonner de revenir si facilement au Christ après une erreur momentanée; c'est que vous avez reçu ce génie de notre pays, qui voit de loin, qui voit en haut. C'est là l'esprit français qui ne ressemble en rien à ces abîmes hérissés de science, et qui ne sont hérissés que d'absurdités et de blasphèmes.

» Messieurs, ce que je vais dire revient à l'inanité de ces systèmes. Après que pendant un siècle on a dit : « Jésus-Christ est une fable : rien n'est vrai dans » son histoire, » d'autres hommes viennent qui vous disent : « Il n'y a rien de » faux dans le genre humain, le genre humain part de la réalité. » Ainsi, ils ont renversé tout ce qui a précédé, et y ont substitué la puérilité. En faisant allusion à ces systèmes qui viennent se briser aux pieds de Jésus-Christ, je me rappelle un mot fameux : Quand Julien-l'Apostat faisait cette grande guerre au christianisme que vous savez, et qu'il était parti pour combattre les Perses, pour sanctionner par la victoire sa puissance et sa popularité, il avait le projet de revenir pour écraser ce qu'il appelait le Galiléen. Et un de ses familiers, de ces rhéteurs dont l'erreur est toujours abondamment pourvue, rencontrant un chrétien, lui dit : « Eh bien! qu'est-ce que fait le Galiléen? » le chrétien répondit : « Il fait un cercueil. » Et quelque temps après on rapporta dans un cercueil le corps transpercé de Julien-l'Apostat.

» Eh bien! ce que le Galiléen faisait alors contre ses ennemis, quelles que soient les armes qu'on emploie dans le cours du temps, il le fait encore. Ainsi, quand, bien plus tard, à la fin du dernier siècle, Voltaire se frottait les mains, en disant : « Dans vingt ans, Dieu verra beau jeu! » le Galiléen faisait un cercueil :

c'était le cercueil de la monarchie française. Et quand, dans des temps plus voisins de nous, on présageait la chute de la papauté, retenue captive devant le pouvoir qui régnait alors, le Galiléen faisait un cercueil : c'était le cercueil de Sainte-Hélène. Et aujourd'hui que l'Allemand s'agite dans ces vains systèmes scientifiques dont je vous ai donné l'échantillon, je puis le dire sans être un prophète : le Galiléen fait encore un cercueil, il fait le cercueil de l'Allemagne.

» Et vous, génération nouvelle, qui n'adorez pas le Christ, qui lui suscitez depuis un siècle de nouveaux arguments, contre vous tous, de quelques régions du Nord, de l'Occident ou du Midi que vous soyez venus, le Galiléen ne fait qu'une chose, c'est un cercueil : c'est le cercueil de vos idées les plus chères. Il ne fait jamais que deux choses, le Galiléen, il vit de sa personne, et ensuite, tantôt avec le sang, tantôt avec l'oubli, tantôt avec la honte, tantôt avec la contradiction, il fait de tous ses ennemis un cercueil. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc à son clergé.

« Nos chers Coopérateurs,

» Nous eûmes soin de vous faire connaître, l'année dernière, qu'en envoyant M. l'abbé Le Borgne à notre place près du Saint-Siége apostolique, nous l'avions chargé d'un état concernant notre diocèse, qu'il devait remettre au souverain Pontife. Cet état était dressé conformément au programme consigné dans le traité du Synode du pape Benoît XIV. Nous attendions depuis lors la réponse de la sacrée congrégation du concile de Trente, chargée de l'examen de notre compte-rendu. Nous l'avons enfin reçue ; elle nous est parvenue le 7 de ce mois.

» Avant tout, nous devions communiquer cette réponse au vénérable chapitre de notre église cathédrale. C'est ce que nous avons fait le 9 du courant. Il nous semble que vous êtes désireux de la connaître vous-mêmes. Nous nous empressons de satisfaire votre désir. Vous verrez, en la lisant, qu'elle nous impose des devoirs à vous comme à nous, et aidés de la grâce de Dieu, nous nous soumettrons les uns et les autres avec une parfaite obéissance à ce qu'elle nous recommande.

» L'article II de la réponse exprime le vœu de l'établissement de la liturgie romaine dans notre diocèse. Un simple désir du Vicaire de Jésus-Christ sera toujours pour nous un ordre auquel nous nous empresserons d'obtempérer. Ainsi, nos chers coopérateurs, nous vous déclarons que nous sommes déterminé à adopter cette liturgie, et ce sera le plus tôt possible que nous mettrons cette mesure à exécution. Notre vénérable chapitre, dont nous devions prendre l'avis en pareille circonstance, s'est associé à notre détermination par un acquiescement unanime. Cependant nous maintenons toutes choses dans l'état où elles sont, jusqu'au temps où nous pourrons accomplir un changement qui ne sera propre qu'à fortifier et à resserrer les liens qui nous attachent à la chaire de Pierre.

» Désireux de ne donner à notre diocèse que la vraie et pure liturgie du Saint-Siége, nous avons prié le Saint-Siége de nous la procurer lui-même. Ce sera sur les exemplaires qu'il nous enverra que nous ferons imprimer les livres à notre usage. Nous avions aussi besoin d'une décision de Rome, touchant les offices propres à notre diocèse. Nous l'avons demandée également et nous l'attendons.

» Vous comprendrez d'après cela, nos chers coopérateurs, que vous vous exposeriez à des dépenses inutiles si, dès à présent, vous alliez vous pourvoir des

livres romains dont vous aurez besoin plus tard. Déjà nous avons pu nous assurer, pour ce qui regarde les livres de chant, que ceux que l'on trouve en France ne sont pas d'accord entre eux. Peut-être en est-il de même du Missel, du Bréviaire, etc.

» Dans l'article III de sa réponse, la sacrée congrégation parle de l'établissement dans notre cathédrale des fonctions de théologal et de pénitencier. Le Saint-Siége, à ce qu'il paraît, regarde ces fonctions comme très-importantes ; car tous les évêques, dans leurs bulles d'institution canonique, reçoivent des recommandations dans le même sens. Notre résolution ne peut être l'objet pour vous d'aucun doute. Mais nous vous ferons observer que l'établissement d'un pénitencier nous mettra peut-être dans la nécessité de modifier nos usages par rapport au pouvoir d'absoudre des cas réservés. Cependant, nous ne statuerons rien sur ce grave sujet qu'après les plus mûres réflexions, et après avoir pris l'avis de personnes compétentes.

» Tout le IVe article roule sur le clergé paroissial. Lisez-le avec attention, nos chers coopérateurs, vous y verrez en premier lieu, que nous n'avions pas parlé de vous au Saint-Père d'une manière désavantageuse; vous y retrouverez aussi les instructions et les exhortations que nous vous avons adressées précédemment dans les retraites, dans nos circulaires, dans nos entretiens particuliers, touchant le zèle pour travailler au salut du prochain, l'assiduité aux fonctions du saint ministère, la piété dont vous devez être pénétrés.

» Mais voici une recommandation très-grave : *Porrò eminentissimi Patres maximè tibi commendant ut Romanum Catechismum adhibeant (parochi et qui ipsis adjutores sunt) in informandis catholicâ veritate populis, quò tùm eruditionis unitas, tùm charitas, animorumque concordia servetur.* Nous regardons comme un bonheur que notre catéchisme diocésain ne soit que la reproduction abrégée de ce catéchisme romain, qu'on peut appeler le catéchisme par excellence. Cependant, nos chers coopérateurs, il nous semble que nous n'aurions pas rempli les intentions des Eminentissimes Pères de la congrégation dont nous venons de rapporter les paroles, si nous ne vous pressions pas tous et chacun de vous procurer au plus tôt cet ouvrage si respectable et si solide, de le lire fréquemment, de l'apprendre presque mot à mot, afin de vous en servir en toute occasion pour l'instruction des fidèles.

» L'article V rappelle l'obligation où est chaque recteur d'appliquer à ses paroissiens l'intention de la messe, même les jours de fêtes supprimées par le concordat. Ce point était réglé d'avance.

» Le jugement que le Saint-Siége porte, dans les articles VI et VII, des retraites pastorales et des conférences ecclésiastiques, est bien propre à vous rendre plus vénérables ces deux institutions diocésaines. Vous en prendrez occasion d'être plus exacts que jamais à venir chacun au moins une fois tous les trois ans, vous renouveler ici, dans la société de vos frères, par les exercices de la retraite; et quant aux conférences, vous vous porterez avec courage et assiduité aux travaux qu'elles vous imposent; vous regarderez comme l'un de vos principaux devoirs d'assister très-régulièrement aux séances.

» Vous vous réjouirez aussi avec nous, nos chers Coopérateurs, de la haute approbation qu'il accorde à notre sollicitude pour ce qui regarde notre grand séminaire et nos écoles ecclésiastiques (art. VIII). Avec quelle élévation de vues il envisage ces précieux établissements ! Comment, après cela surtout, pourrions-nous nous relâcher dans les soins que nous devons leur prodiguer? Quel dédommagement de nos fatigues et de nos sacrifices ne devons-nous pas trouver dans l'appréciation qu'il fait de notre entreprise du nouveau séminaire ?

» La maison Saint-Charles (art. IX) n'a pas moins fixé son attention, et ce qu'il en dit vous fera sentir l'importance de cette fondation; vous comprendrez ainsi pourquoi nous avons si fort à cœur sa conservation, et pourquoi nous réclamons en sa faveur, avec tant d'instance, votre généreux concours.

» Il semble, nos chers coopérateurs, que la sacrée Congrégation n'ait voulu rien omettre de ce qui existe dans notre diocèse. Considérez comment elle parle des divers instituts religieux de femmes que nous avons l'avantage de posséder (art. X), et quel intérêt elle prend à l'éducation chrétienne des jeunes personnes du sexe. Il est certain, en effet, et vous le comprenez comme nous, que de cette éducation dépend en grande partie la conservation de notre sainte religion parmi nous.

» Nous désirons tous que la piété fleurisse et se raffermisse, que le règne de Jésus-Christ se propage et s'étende de plus en plus. C'est aussi le vœu du Saint-Siége, qui, dans le document que nous analysons, nous indique pour cela (art. XI et XII) des moyens auxquels nous ne manquerons pas de recourir : ces moyens sont, de la part des fidèles, la fréquente participation à la divine Eucharistie, la sanctification des dimanches et fêtes, le respect pour les lieux saints, l'assistance aux divins offices; et, de la part du clergé, la prédication, l'instruction et l'exhortation.

» En terminant, nos chers coopérateurs, souffrez que nous vous conjurions de nouveau de vous bien pénétrer de l'excellence de votre vocation, et de travailler avec un redoublement de courage et d'efforts à acquérir toutes les qualités et toutes les vertus qui feront de vous des prêtres selon le cœur de Dieu, tels enfin que les simples chrétiens trouvent en vous des modèles à imiter.

» Nous vous recommandons instamment à tous de lire notre présente Circulaire et la réponse de la sacrée Congrégation, que nous consignons à la suite (1). Ceux à qui nous l'adresserons auront la complaisance de la communiquer aux prêtres de leurs paroisses, auxquels il ne nous serait pas facile de l'envoyer.

» Recevez, nos chers coopérateurs, l'assurance de notre estime et de notre affection,

» Votre dévoué serviteur,

» † J. J. Pierre, Ev. de Saint-Brieuc.

» Saint-Brieuc, 15 décembre 1846.»

Une assemblée de charité, en faveur de l'OEuvre des pauvres malades, aura lieu dimanche prochain dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Coquereau, chanoine du Chapitre royal de Saint-Denis, missionnaire apostolique, etc.

Les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, établie sur la paroisse Saint-Etienne-du-Mont, invitent les fidèles à vouloir bien assister à l'assemblée de charité qui aura lieu dans cette église, le dimanche 17 janvier, en faveur des pauvres qu'ils visitent.

A deux heures et demie, vêpres, sermon par M. Deguerry, curé de Saint-Eustache, chanoine honoraire de Notre-Dame.

(1) La réponse de la sacrée Congrégation étant analysée dans la Circulaire de M. l'évêque de Saint-Brieuc, nous croyons inutile de la reproduire.

Mgr de Morlhon, évêque nommé du Puy, officiera à vêpres et au salut du très-saint Sacrement.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée sont priées d'envoyer leur offrande à M. le curé, à M. Deguerry, ou à M. Auguste Mesnard, trésorier de la Conférence, rue de la Vieille-Estrapade, 17.

Demain dimanche, 17 janvier, on célèbrera solennellement à Saint-Sulpice la fête du saint patron de cette église, saint Sulpice, évêque de Bourges.

A deux heures et demie, il y aura sermon par M. l'abbé Duquesnay, chanoine honoraire de Paris, premier aumônier du collége royal Henri IV.

M. l'évêque d'Ajaccio officiera pontificalement à la grand'messe, à dix heures et demie, et l'après-midi, après le sermon.

Le *Journal des Débats* confirme ce matin, dans les termes suivants, la nouvelle que avons donnée de la prochaine présentation de la loi sur l'instruction secondaire :

« D'après une déclaration faite aujourd'hui par le ministre de l'instruction publique dans le bureau dont il fait partie, le projet de loi sur l'instruction secondaire sera incessamment présenté aux chambres. »

Le comité des OEuvres charitables de la ville de Paris nous prie d'insérer la note que voici :

« Dans ce moment où la charité individuelle doit plus que jamais placer ses aumônes avec discernement, peut-être est-il utile de porter à la connaissance du public les indications suivantes.

» En 1842, il s'est formé un comité composé des présidents et secrétaires des principales OEuvres ou associations de la ville de Paris, pour faciliter entre elles les échanges de services et les rapports de bienfaisance.

» Au commencement de l'hiver dernier, ce comité a institué auprès des *Annales de la charité* un *bureau de renseignements*, à la vérification duquel les personnes charitables peuvent adresser les demandes qu'elles reçoivent sans cesse des pauvres. Cette vérification se fait sans retard et sans *aucuns frais* : le grand nombre de demandes frauduleuses qu'elle a fait rejeter, et en même temps les misères réelles qu'elle a fait secourir, prouvent surabondamment l'utilité de cette institution.

» Encouragé par le succès, le comité des OEuvres a voulu faire davantage. Lorsque les solliciteurs ont été reconnus dignes d'intérêt, il reste encore pour les personnes charitables un écueil à éviter : le mauvais emploi de leurs aumônes. Personne ne sait moins se servir de l'argent que certains pauvres. Il faut donc encore les aider à mettre à profit la générosité de leurs bienfaiteurs. Pour atteindre ce but, il n'est pas de moyen plus facile que de remplacer les aumônes pécuniaires par des secours en nature

» Le comité a créé des *bons* avec lesquels le pauvre pourra se faire délivrer du pain chez le boulanger de son quartier. Ces bons sont mis à la disposition de toutes les personnes qui préféreront changer l'argent en pain.

» Il leur suffira d'envoyer prendre au *bureau des Annales*, au prix du tarif, le nombre de bons qu'elles jugeront convenable : chaque bon est de deux kilogrammes (80 centimes), et porte au dos l'adresse d'un boulanger par chaque arrondissement. Le bureau *des Annales de la charité*, rue de la Planche, 25, faubourg Saint-Germain, est ouvert tous les jours de midi à quatre heures.

» Si cette première mesure réussit, le comité complétera l'organisation de son bureau de secours. Il commence par le plus pressé : la subsistance du pauvre. Plus tard, il s'occupera de le chauffer, de le vêtir ; enfin de toutes les améliorations que pourra suggérer l'expérience de la charité »

M. le cardinal-archevêque de Lyon nous demande de faire connaître qu'il n'a pas fait examiner, et que par conséquent il n'a pas approuvé la *Theologia mystica* qui a été annoncée dans l'*Univers*, et plus tard dans l'*Ami de la Religion*, comme ayant reçu l'approbation de Son Eminence.

Le 7 janvier, est parti de Marseille pour Paris M. l'abbé Gabet, Lazariste, Missionnaire apostolique de la Mongolie. Cet intrépide et savant prêtre, qui revenait du fond de la Tartarie chinoise, voisine, comme on sait, de la Sibérie, a eu les pieds gelés en traversant ces immenses déserts, ces affreuses solitudes où les traces du chemin ne se font reconnaître que par les ossements d'hommes et de chameaux. Dans le même trajet et le même jour, 30 à 40 hommes furent gelés et abandonnés.

Arrivé dans le Thibet, à la grande *lamaserie*, M. l'abbé Gabet y fut très-bien accueilli par le personnage faisant fonctions de régent pendant la minorité du Grand-Lama, ainsi que son compagnon, M. Huc, Lazariste comme lui ; mais le représentant de l'empire de la Chine à la même résidence, jaloux du séjour de ces deux missionnaires, réussit par ses intrigues, à neutraliser les pouvoirs du régent, et fit si bien, qu'il obtint l'expulsion immédiate des deux apôtres. Le délégué chinois leur intima donc l'ordre de départ, mais au lieu de les acheminer par la route la plus directe et la plus courte, en les dirigeant sur l'Indostan et les premiers postes européens, qui n'étaient qu'à 25 ou 30 journées de chemin, il les fit conduire à Macao à travers la double étendue du Thibet et de la Chine, accompagnés par des satellites qui leur donnaient une mauvaise nourriture, sans toutefois les maltraiter autrement. M. Gabet et son confrère ont mis huit mois à faire ce trajet de 700 lieues. Du point de leur expulsion jusqu'à Marseille, c'est un voyage de 4,000 lieues et plus.

Les lecteurs assidus des *Annales de la Propagation de la Foi* doivent se

rappeler que ce fut M. Gabet qui convertit si admirablement deux Lamas en 1838. Le récit touchant de ces deux conversions est consigné dans le treizième volume, page 512. L'un de ces deux Lamas est sur le point d'être ordonné prêtre.

M. Gabet a laissé M. Huc à Macao. Lui-même se rend à Paris pour les intérêts de la lointaine mission au sein de laquelle il espère bien retourner. M l'abbé Gabet est auteur d'un dictionnaire et d'une grammaire mantchou. Il est âgé de 38 ans.

ALGER. — Le mois de décembre a été signalé par plusieurs circonstances heureuses pour l'Eglise d'Alger. D'abord ç'a été la publication de l'ordonnance du 20 novembre, autorisant, ainsi que nous l'avons annoncé, la création d'un petit Séminaire et le nombre de 100 élèves. On a été surpris de la promptitude avec laquelle Mgr a conduit et fait réussir cette affaire si délicate. Aujourd'hui le petit Séminaire compte déjà 33 pensionnaires, il est situé dans une admirable position sur la Bouzaréah. Puis ç'a été pour le grand Séminaire, une considérable recrue de jeunes théologiens venant de divers diocèses de France, et entrant dans une maison dont le gouvernement a consenti, pour 6,200 fr., la location, afin d'agrandir ainsi provisoirement le local actuel, jusqu'à ce qu'on transporte définitivement aux environs d'Alger ce précieux établissement qui compte aujourd'hui 25 élèves.

Le jour de Noël est arrivé. Mgr avait témoigné dès les premiers jours de son arrivée le désir d'officier pontificalement ce jour-là dans la nouvelle cathédrale. Il y avait d'immenses travaux à faire pour cela, ils ont été poussés avec une surprenante activité, et la fête s'est célébrée selon les désirs du prélat. La voûte était terminée, l'intérieur déblayé; les pavillons de la marine tapissaient les murs et la charpente, un autel avait été improvisé, un chœur de musiciens et de chantres caché derrière cet autel, répondait à la musique militaire placée sur la galerie de l'orgue; la croix et le drapeau flottaient ensemble sur le faîte. La cérémonie a été magnifique, la foule immense, le recueillement profond; plus de 10,000 personnes ont visité l'église, dans la journée, ou pendant les offices: c'était une fête pour toute la population. Notre correspondant d'Afrique nous en a déjà donné les détails pleins d'intérêt.

Le 28, une autre cérémonie, bien nouvelle pour l'Afrique, appelait M. l'évêque à la Trappe de Staouëli, avec toutes les principales autorités d'Alger, M. le directeur-général, M. le procureur-général, MM. les directeurs de l'intérieur, des travaux publics, M. l'intendant militaire, etc., le chapitre de la cathédrale d'Alger, etc. L'objet de la fête était la bénédiction solennelle du premier abbé de la Trappe, le R. P. Jean-François Régis. M. le maréchal gouverneur, qui avait témoigné le désir d'y assister, a été retenu par des affaires importantes. Le R. P. Régis était assisté du révérendissime abbé de Mortagne, et du R. P. Fulgence, abbé et procureur-général de l'ordre. Cette cérémonie est la consécration définitive du bel établissement de Staoueli. Puisse la nouvelle abbaye se

propager en Afrique à l'exemple de ses sœurs de France, et y por comme elles l'édification de la vertu, et l'exemple du labeur patient religieux !

On dit que M. l'évêque se propose d'introduire prochainement Algérie les Frères de la Doctrine chrétienne, et qu'il est sur le po d'entamer des négociations à ce sujet avec leur supérieur-général et av le gouvernement. Dieu veuille continuer à bénir comme il l'a fait ju qu'à présent, les saintes entreprises de M. l'évêque d'Alger !

SUISSE. — Lorsque le bienheureux Nicolas de Flüe, ce saint que Suisse compte au nombre de ses protecteurs au ciel, conseillait à la di de Stanz, en 1481, d'admettre Fribourg dans la confédération, il di *Un temps viendra où Fribourg rendra de grands services à la Suisse.*

Ces paroles de l'homme de Dieu sont gravées dans les cœurs fribou geois. Elles servent à expliquer l'inaltérable confiance qui ne nous a mais abandonnés dans toutes les crises que la Suisse traverse depuis long-temps, mais surtout depuis deux ans. A mesure que le danger a c le canton de Fribourg, séparé par sa position topographique de ses all naturels, entouré presque entièrement de populations que l'on a ch ché à exciter contre lui, n'a jamais perdu la foi qu'il place avec une e tière assurance dans l'assistance du ciel. Suivez son histoire depuis de ans, et vous verrez son courage augmenter avec le danger, cette cal énergie qui le distingue se développer à mesure que les circonstances l en montrent le devoir. Lucerne est attaqué. Au lieu de s'effacer, d'obje ter sa position isolée, comme vient le conseiller un parti qui ne possè que l'instinct du mal en croyant posséder le génie de l'habileté, Fr bourg arme ses bataillons et se prépare à remplir tous ses devoirs, qu qu'ils soient. Vaud succombe plus tard à la révolte ; en ce moment grand conseil de Fribourg était assemblé ; la majorité, chancelante a paravant, se renforce et décide l'accession à l'alliance catholique. L événements de sinistre augure se succèdent ; Genève croule à son to emporté par les flots de l'émeute. Fribourg se relève plus énergique e core, et s'organise contre une attaque qu'il sait devoir être plus imm nente et plus sérieuse. Cette attaque se présente dans les ténèbres de nuit. Elle est dirigée de plusieurs points à la fois. Comme elle est le fru d'une trame longuement ourdie, il est impossible de savoir au premi moment si toutes les populations qui entourent notre canton ne vie nent pas fondre ensemble sur notre malheureux pays. Fribourg ne ca cule pas le nombre de ses ennemis. Il se lève, s'ébranle, accourt, dans trois heures de temps, toute sa population est prête au combat. D rons-nous son union, son excellent esprit, son imperturbable sang-fro au moment du danger, et surtout cet enthousiasme qui exaltait tous l cœurs? Non, nous n'y suffirions pas, nous l'avons vu, nous l'avons pa tagé, mais nous ne saurions le décrire. Où chercher maintenant la cau de ces étonnantes dispositions dans un peuple habituellement si calm si bon, si ami de toutes les douceurs de la paix ? Où la chercher ? Dans

protection visible de la Providence, dans les grâces qu'elle répand sur ceux qui l'implorent et qui, sachant qu'ils ne peuvent rien d'eux-mêmes, savent aussi qu'ils peuvent tout avec le secours du ciel. Fribourg a prié; depuis long-temps dans toutes les églises, dans toutes les familles, des mains suppliantes se sont élevées vers Dieu : Fribourg a la foi.

(*Union suisse*)

REVUE POLITIQUE.

M. le ministre des affaires étrangères a communiqué aux deux chambres les documents diplomatiques suivants, relatifs aux mariages espagnols et aux affaires de Cracovie :

MARIAGES ESPAGNOLS.

N° I. — Lord Palmerston au marquis de Normanby, 22 septembre 1846.

N° II. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 5 octobre 1846.

Annexe de la dépêche N° II.

A. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 20 juillet 1846 (particulière).

B. — 1° M. Guizot à M. le comte de Flahault, 4 juillet 1842 (particulière), extrait; — 2° M. Guizot à M. le duc de Gluksberg, 11 novembre 1843 (particulière), extrait; 3° M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 13 novembre 1843 (particulière), extrait; — 4° M. Guizot à M. le comte Bresson, 2 septembre 1845 (particulière), extrait; — 5° M. le comte Bresson à M. Guizot, 28 juin 1846 (particulière), extrait; — 6° M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 19 août 1846 (particulière), extrait.

C. — Lord Palmerston à lord Normanby, 22 août 1846, extrait. — Dépêche communiquée à M. Guizot par lord Normanby, le 28 août.

D. — 1° M. Guizot à M. Casimir Périer, 23 juin 1842; 2° M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 13 mars 1843 (particulière), extrait.

E. — Memorandum. Paris, 27 février 1846. (Communiqué par M. le comte de Sainte-Aulaire à lord Aberdeen, le 4 mars 1846.)

F. — Lord Palmerston à M. Bulwer, 19 juillet 1846, extrait.

G. — M. Guizot à M. le comte Bresson, 10 décembre 1845 (particulière).

H. — 1° Art. 6 du traité d'Utrecht du 11 avril 1713; — 2° Lettres-patentes de Louis XIV, autorisant la renonciation de Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne, à la couronne de France; et celles de Charles, duc de Berry, et Philippe, duc d'Orléans, comme princes de France, à la couronne d'Espagne, 15 mars 1713; — 3° Renonciation de Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne, à la couronne de France, pour lui et tous ses descendants à perpétuité, 5 et 7 novembre 1712; — Renonciation du duc d'Orléans à ses droits éventuels à la couronne d'Espagne, 9 novembre 1712.

I. — Loi passée dans les cortès d'Espagne le 10 mai 1713, sur l'ordre de succession à la couronne dans les descendants du roi catholique Philippe V (traduction).

N° III. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 11 octobre 1846.

N° IV. — Lord Palmerston au marquis de Normanby, 31 octobre 1846.

N° V. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 22 novembre 1846.

CRACOVIE.

I. — Le prince de Metternich à M. le comte d'Appony, 20 février 1846. Annexe : précis. Vienne, 20 février 1846.

II. — M. Guizot à M. le comte de Flahault, 23 mars 1846.

III. — M. Guizot à M. le comte de Flahault, 23 mars 1846.

IV. — M. le comte de Flahault à M. Guizot, 1er avril 1846 (particulière).

V. — M. Humann à M. Guizot, 3 avril 1846 (extrait).

VI. — M. le prince de Metternich à M. de Thom, 6 novembre 1846. Annexe. Mémoire.

VII. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 19 novembre 1846.

VIII. — M. Guizot à M. le comte de Flahault, 3 décembre 1846.

IX. — M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 3 décembre 1846.

LES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARIAGES D'ESPAGNE.

Le nombre et l'étendue de ces pièces distribuées aux deux chambres ne nous permettent pas de les reproduire dans notre Journal. La discussion qui va s'ouvrir en fera d'ailleurs suffisamment connaître le sens et la portée, car les orateurs y puiseront les principales données de leurs discours.

Nous ne ferons que deux simples remarques spéciales à propos des pièces relatives aux mariages contractés en Espagne : c'est qu'au point de vue où s'est trouvé placé le gouvernement français, il est bien étrange qu'on vienne, dans notre France, prendre parti en cette affaire pour lord Palmerston et son gouvernement. Car, ainsi que le déclare si loyalement la *Quotidienne*, « il ne convient pas d'intervenir pour l'Angleterre dans une polémique contre le gouvernement français quel qu'il soit. Nous ne voulons, ajoute parfaitement ce journal, ni appuyer, ni développer ses arguments, encore moins voulons-nous lui en suggérer. » Les journaux libéraux voudront-ils enfin comprendre le véritable et sincère patriotisme des organes légitimistes ?

L'autre observation, qu'on ne peut s'empêcher de faire sur ces documents, c'est la déclaration malheureusement tranchante avec laquelle M. Guizot prononce que, parmi les candidats de la maison de Bourbon à la main de la reine d'Espagne, *les fils de don Carlos étaient devenus impossibles et par leurs propres prétentions et par l'exclusion prononcée législativement contre eux*. S'ils étaient doublement impossibles, ils ne pouvaient donc pas être compris parmi les candidats. Mais si, au contraire, ainsi que vous l'avouez tacitement, on pouvait surmonter les difficultés de l'exclusion législative, quelle responsabilité n'avez-vous pas assumée devant l'histoire en n'unissant pas la reine Isabelle avec son cousin le comte de Montemolin ? Certainement l'Angleterre ne vous eût pas retiré son entente cordiale, et vous eussiez assuré en Espagne le principe de l'ordre et de la paix civile et religieuse.

La question de l'enseignement a été soulevée dans le septième et dans le neuvième bureau, par MM. Nicolas et de Falloux. M. Nicolas n'a pu obtenir aucune raison. M. de Falloux ayant demandé compte au ministre présent du silence de la couronne relativement à la liberté d'enseignement, M. Dumon a répondu que le conseil n'avait point encore jugé à propos d'examiner cette question. M. de Falloux a fait observer qu'on traitait avec une singulière légèreté les intérêts de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral dans un discours où les intérêts matériels avaient obtenu leur légitime part. M. le ministre n'y a point contredit, mais il a refusé de nouveau d'engager sa parole pour ou contre la présentation du projet de loi.

SCISSION DANS L'OPPOSITION DE GAUCHE. — RÉUNION BILLAULT.

On lit dans le *Courrier français* :

« Une réunion nombreuse de députés de l'opposition a eu lieu hier soir chez M. Billault : la scission dont on a tant parlé ces jours derniers, a été l'objet d'une longue et sérieuse conférence, et nous pouvons dire qu'elle est dès ce moment un fait accompli. MM. Billault et Dufaure ont exposé à leurs collègues tous les points de leur programme politique ; toutes les questions, intérieures ou extérieures, ont été nettement, explicitement traitées par les deux orateurs, et ils ont l'un et l'autre manifesté l'intention bien formelle d'en finir avec la petite stratégie parlementaire, la guerre d'intrigue dans laquelle s'est amoindrie, déconsidérée, perdue l'opposition constitutionnelle à la suite de M. Thiers.

» Les explications de MM. Billault et Dufaure ont obtenu l'approbation complète de la réunion. Les deux honorables députés n'avaient point à former la conviction des hommes consciencieux et sincères devant lesquels ils exprimaient leurs intentions et leurs principes : cette conviction était arrêtée depuis longtemps déjà, mais ils l'ont décidée à se manifester au grand jour, et l'on peut dire enfin que l'opposition nouvelle, qui entend n'avoir rien de commun avec M. Thiers, est pleinement constituée. La réunion, dont la première séance s'est tenue hier, aura lieu désormais régulièrement chez M. Billault. Le jour est pris déjà pour la seconde conférence : elle se tiendra immédiatement après les débats de l'Adresse à la chambre des pairs. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 15 janvier. — La commission de la chambre des pairs chargée de la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du roi, a nommé M. Molé pour son président et M. Barthe pour son rapporteur.

— La chambre des députés a procédé hier, dans ses bureaux, à la nomination de la commission de l'adresse. Cette nomination ne s'est pas faite sans une vive opposition, et dans presque tous les bureaux, les commissaires n'ont été nommés qu'au second tour de scrutin.

En voici le résultat : 1er bureau, M. Hébert; 2e bureau, M. d'Haussonville; 3e bureau, M. Muret de Bort; 4e bureau, M. de Bussières; 5e bureau, M. Saunac; 6e bureau, M. de Carné; 7e bureau, M. de Peyramont; 8e bureau, M. Vitet; 9e bureau, M. Desmousseaux de Givré.

— La chambre a nommé aujourd'hui, dans ses bureaux, la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les grains. Tous les députés qui ont pris part à cette première opération ont reconnu l'urgence de la loi et la nécessité d'arriver très-promptement au vote. M. Sauzet a déclaré, dans le 7e bureau, dont il fait partie, qu'il prendrait des mesures pour faire réunir immédiatement la commission, et qu'une fois son travail prêt, il convoquerait la chambre de manière à faire voter la loi avant le projet d'adresse.

La commission est composée de MM. Poisat, Clappier, Darblay, Proa, Paul de Gasparin, Clappier (Victor), Edm. Blanc, de Lavergne et Chegaray.

— Par suite de l'option de M. de Salvandy pour le collége d'Evreux, le collége électoral de Lectoure vient d'être convoqué pour le 6 février prochain, à l'effet d'élire un député.

— Le 1er bureau de la chambre a discuté longuement la validité de l'élection de M. de Sieyès, élu à Valence. Il a semblé au bureau que la signature apposée

sur une pièce n'était pas celle du maire, et que l'élu ne payait pas le cens; le bureau a prononcé l'ajournement.

— On assure, dit la *Sentinelle de Toulon*, qu'un congé vient d'être accordé au maréchal Bugeaud pour qu'il puisse venir à Paris prendre part aux travaux de la session. Le général Lamoricière doit aussi venir siéger à la chambre.

— M. le ministre de la justice et des cultes, dont la santé a éprouvé dans ces derniers temps une assez grave altération, est parti ce matin, non pour l'Italie, comme on l'avait annoncé, mais pour une de ses terres dans le département du Nord, où l'on croit qu'il passera l'hiver.

— Le *Moniteur* publie officiellement un grand nombre de nominations et de promotions dans l'ordre royal de la Légion d'honneur. En voici les principales:

MM. le vice-amiral Fédor Pétrowitch Lütke, aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie, grand-officier; de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, grand-officier; Moffeth, capitaine de vaisseau de premier rang dans la marine russe, commandeur; de Glasenapp, capitaine de vaisseau, aide-de-camp de S. M. I., commandeur; le comte de Reyneval, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, officier; le père de Ferrara, évêque de Rosalia *in partibus*, vicaire apostolique du Saint Siége, chevalier; Piscatory, ministre plénipotentiaire du roi à Athènes, commandeur; le duc de Glucksberg, premier secrétaire d'ambassade du roi à Madrid, commandeur; le baron de Théis, consul de France à Varsovie, officier.

Ces nominations ont eu lieu sur la proposition de M. le ministre des affaires étrangères.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Letronne est nommé directeur de l'école des chartres.

— La commission existant aux termes de l'ordonnance de 1829 et qui est maintenue, par arrêté en date du 7 janvier, sous le titre de conseil de perfectionnement de l'école des chartres, se compose de MM. Pardessus, président; Letronne, Naudet, Raoul-Rochette, Hase, Champollion-Figeac, Walkenaer.

Le ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour lui demander de vouloir bien lui présenter les deux membres qui doivent compléter le conseil de perfectionnement.

— Le conseil de régence de la banque de France a décidé hier, 14 janvier que le taux de l'escompte et des avances, serait, à partir d'aujourd'hui, porté de 4 à 5 0|0, pour l'établissement principal comme pour ses comptoirs.

— Le pain reste taxé à 47 centimes le kilog. pour la deuxième quinzaine de janvier. Rien n'annonce malheureusement qu'il puisse diminuer le mois prochain Mercredi, à la halle, le cours des farines a augmenté sensiblement, et en général l'aspect des principaux marchés est à la hausse. Cependant, les importations de farines et de grains étrangers deviennent considérables.

— L'Académie française s'était réunie hier matin pour nommer un successeur à M. de Jouy. Les candidats étaient M. Victor Leclerc, doyen de la faculté des lettres de l'Académie de Paris; M. Empis, auteur dramatique; M. Em. Deschamps et M. Poujoulat, l'un des deux auteurs de l'*Histoire des Croisades*. Il y a eu cinq tours de scrutin. La majorité n'ayant pu se réunir sur un des candidats, l'élection a été remise à un mois.

— On écrit de Bologne, 6 janvier :

« Il y a eu hier soir, ainsi qu'on l'avait annoncé, grand spectacle au théâtre communal à l'occasion de l'arrivée du cardinal Amat. De vifs applaudissements sont partis de tous les côtés de la salle au moment où le nouveau légat s'est présenté; les vivats : à Pie IX ! à Amat! se sont répétés pendant les entr'actes, é

la fin du spectacle, les jeunes gens l'ont reconduit avec des bannières et des rches.

» L'enthousiasme a été doublé en cette occasion, parce que les lettres de ome, reçues dans la journée, portaient que M. Grassellini, nouveau gouverneur e Rome, en prenant possession de sa charge de directeur-général de la police e l'Etat, avait destitué plusieurs employés qui étaient mal vus par la popu-ation. »

— M. le comte de Bondy, pair de France, conseiller d'Etat, intendant-général moraire de la liste civile, ancien préfet de la Seine, grand-officier de la Légion-'Honneur, vient de mourir à Paris à la suite d'une courte maladie.

— On écrit du Mans, le 12 janvier :

« Dimanche, à deux heures de l'après-midi, un escadron de carabiniers, faisant rtie de notre garnison, est parti pour Laval; il avait ordre de s'y rendre à mar-hes forcées et d'y arriver lundi à deux heures.

» On disait hier que, sur plusieurs points de la route de Laval au Mans, des voi-ures chargées de blé avaient été arrêtées et que les sacs avaient été ouverts. »

(*Courrier de la Sarthe.*)

— On écrit de Laval, le 7 janvier, au même journal :

« Des troubles ont éclaté, dit-on, au Port-Brillet. Nous n'en connaissons pas : vrai motif. Un détachement du 12ᵉ, en garnison à Laval, est parti immédiate-ment.

» Des rassemblements d'ouvriers ont eu lieu aussi à Laval aujourd'hui. Aucun ccès, du reste, n'a été commis à l'heure où nous écrivons ces lignes. Le maire, ccompagné du commissaire de police et de plusieurs gendarmes, est descendu r la place de la mairie pour engager les rassemblements à se dissiper. Il paraît ue les ouvriers qui appartiennent à la classe des terrassiers voudraient voir aug-enter leur salaire. »

— Une affaire très-grave vient d'occuper pendant quinze jours la cour d'assi-s de la Vienne. Il s'agissait de malversations et de désordres considérables dans service des subsistances maritimes à Rochefort. Le jury n'a pas mis moins de ize heures pour rendre son verdict. D'après sa déclaration, les meuniers Gau-ier et la veuve Balloge ont été condamnés à six mois de prison. Le garde-ma-sin Duparc a été condamné à deux ans de la même peine. Les employés ain et Laugaudin, ont été condamnés, le premier à cinq ans de prison, l'autre à cinq ans de réclusion. Les autres accusés, déclarés non-coupables, ont été mis en liberté.

— L'*Impartial du Nord*, traduit devant le tribunal correctionnel de Valencien-es, sur la poursuite de M. Bourgeois, curé du canton du Quesnoy, sous l'accu-ation de diffamation, a été condamné, pour outrages et injures, à 500 fr. d'a-ende et 500 fr. de dommages-intérêts.

—Le 27 décembre dernier, une déplorable catastrophe est arrivée dans le bas e l'Aveyron. Plusieurs habitans de La Guépie, dans le département du Tarn, se ouvaient sur le pont construit en cet endroit, lorsqu'une crue subite de l'Avey-on, ébranlant la pile du milieu, fit crouler la charpente et précipita dans la rivière ne douzaine de personnes. Quelques-unes réussirent à se sauver; mais les au-tres, au nombre de quatre ou cinq, ont péri sans qu'il ait été possible de leur por-ter aucun secours.

— On écrit de Lyon, le 11 janvier :

« Il y a aujourd'hui un mois que M. Decroso a disparu, et que de toutes les ...s faites sur sa disparition, aucune n'a pu être encore éclaircie. »

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — On a reçu en Angleterre, par le bateau à vapeur l'*Achil* des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 6 janvier. Le général das Antas continuait retraite vers Oporto. Il ne s'était pas arrêté à Coïmbre, où le maréchal Saldan était entré le 1er janvier. On parlait de négociations entamées entre la jun d'Oporto et les chefs miguélistes qui ont réuni quelques bandes dans la provin de Beïra et dans celle de Tras-os-Montes. Néanmoins les principaux chefs lib raux, et entre autres le vicomte Sa da Bandeira qui commande toutes les forc des insurgés à Oporto, ont repoussé toute idée d'alliance avec les partisans don Miguel.

BELGIQUE. — Le gouvernement belge vient de soumettre à la législatu un projet de loi tendant à augmenter de treize le nombre des représentans et sept celui des sénateurs, afin de les mettre en rapport avec la population du pay aux termes de la Constitution, qui exige un sénateur et deux représentans p cent mille ames.

ANGLETERRE. — Le parlement anglais a été prorogé officiellement le de ce mois.

Le lord chancelier et les autres lords commissaires ont pris place sur le siéges, en face du trône, à deux heures.

Quelques minutes après, les officiers de la chambre des communes ont paru la barre.

La communication a été lue ; les autres formalités ont été accomplies, et le lo chancelier a déclaré le parlement actuel prorogé jusqu'au mardi 19 janvier, ép que à laquelle il se réunira pour traiter diverses affaires importantes et urgent

IRLANDE. — M. O'Connell vient de faire remise à ses fermiers de 50 0/0 s leurs redevances.

— La misère est telle dans le comté de Cork (Irlande), que quatre indivic qui, poursuivis depuis le mois d'août 1845 pour un assassinat, avaient échap jusqu'ici à toutes les recherches, en se cachant chez les paysans, se sont ren d'eux-mêmes entre les mains de la police. « Nous savons bien, ont-ils dit, q nous serons pendus ; mais ceux qui nous ont nourris jusqu'à présent n'ont plus quoi se nourrir eux-mêmes, et nous aimons mieux périr sur l'échafaud que faim. » L'un de ces meurtriers, espèce d'athlète, il y a quelques mois, était tel ment maigri et exténué, qu'on ne l'a reconnu qu'après qu'il eût décliné son no

SUISSE. — Le conseil d'Etat du canton de Fribourg vient d'adresser à t les autres cantons confédérés une circulaire dans laquelle il les informe des év nements survenus sur son territoire le 6 janvier, et leur annonce, en même tem que la répression de la révolte à main armée, l'occupation militaire proviso des districts de Morat et de Bulle, qui ont pris la principale part à cette écha fourée.

Le Gérant, Adrien Le Clere

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 25 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 85 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1350 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3210 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER,

Evêque d'Autun et martyr,

ET DE L'ÉGLISE DES FRANCS AU SEPTIÈME SIÈCLE,

Par DOM PITRA, Bénédictin de Solesme (1).

—

A une époque où des évêques, des clercs et des moines fondaient la monarchie française, la ville d'Autun eut un saint pontife, moine et martyr, digne d'être moins oublié. Elevé au palais mérovingien, clerc et archidiacre à Poitiers, moine à Luxeuil, et abbé de Saint-Maixent, propagateur et panégyriste de la règle de Saint-Benoît, conseiller et ministre sous quatre rois, évêque d'une cité encore renommée, et à ce titre puissant en Bourgogne, lié de près aux Pépins et aux plus illustres Austrasiens, maire du palais, saint Léger ou Léodégar, par cette universalité d'action, exerça une vaste influence. Autour de lui et au loin on sent comme une vertu s'échapper de ses lèvres et de ses yeux mutilés, de ses ossements dispersés et du sang fécond de sa famille. Son frère Warein meurt à côté de lui, martyr ; sa mère, sainte Sigrade, monte avec lui au ciel et sur les autels ; sa famille est neuf fois nommée parmi les saints en trois générations ; elle compte en un siècle cinq évêques et quatorze moines. Par elle les Vosges, l'Alsace, les bords du Rhin se couvrent de monastères. Le patronage de saint Léger s'étend sur la France et au-delà ; tout un canton Suisse, la catholique Lucerne, conserve son vocable dans ses églises, son effigie sur ses monnaies, toute sa passion dans les curieuses peintures d'une chapelle. Long-temps sa famille est féconde en saints et en héros : Gérard de Roussillon et les Welfes lui appartiennent ; un petit-fils de Charlemagne se fait gloire d'en descendre ; ses rameaux s'étendent au loin dans les maisons de Lorraine, de Bourgogne, de France, et jusque sur le trône de Constantinople et la chaire de saint Pierre. Avant de s'épuiser, elle donne à l'Eglise saint Léon IX, le précurseur de saint Grégoire VII ; à l'ordre monastique, saint Norbert, fondateur des Prémontrés ; et à l'empire, ce Rodolphe de Habsbourg, qui, au jour de son sacre, ne retrouvant plus l'épée de Charlemagne, prit la croix en disant : Voilà mon sceptre !

Ainsi cette vie, oubliée et consumée dans l'ombre, se lie à un vaste ensemble. Cet holocauste d'un martyr et d'un pontife est une offrande donnée au ciel, sur le berceau de nos Francs, sinon en échange de leurs destinées, sinon en gage de leur avenir, au moins en expiation de leurs premières iniquités. Mais il faut l'avouer, il y avait en ce moment

(1) Un vol. in-8° de 700 pages ; 1846. — Librairie de Waille, rue Cassette, 6.

un certain courage à se jeter brusquement en plein septième siècle, avec des noms oubliés et un grand homme à peu près inédit. Les six premiers siècles ont trouvé grâce aux yeux des savants; les âges postérieurs à Charlemagne ont été successivement réhabilités. Quant aux septième et huitième siècles, il était convenu jusqu'ici de n'y voir qu'un chaos qui se débrouille dans une ombre épaisse. Il fallait la science courageuse et persévérante de l'un des nouveaux Bénédictins pour pénétrer dans ces obscurités. Dom Pitra a accompli son œuvre avec une grande érudition, et lui a donné une belle forme artistique et littéraire. Il est le premier de notre époque qui ait, pour ainsi dire, fait descendre Dieu dans les récits mérovingiens, et cela lui a porté bonheur : la vérité a revêtu son style d'un reflet de son éclat, et en France les nouveaux enfants de Saint-Benoît pourront présenter au public un livre qui rappelle l'immense érudition de leurs aînés de la Congrégation de Saint-Maur, et qui égale peut-être, pour la manière et la forme, les produits les plus vantés de la nouvelle école historique. Si l'Institut daignait s'apercevoir que la science et l'aptitude historique ne sont pas restreintes dans le petit nombre des écrivains fatalistes, en distribuant ses palmes, qu'il semble avoir fixées dans des mains à la fois heureuses et habiles, il reconnaîtrait que les colonnes d'Hercule, posées par M. Thierry, ont été franchies et dépassées par l'histoire de saint Léger. Nous osons croire et affirmer sans crainte d'être démentis par ceux qui ont étudié ces matières, et qui ont lu le volume de Dom Pitra, qu'il n'y a pas eu, à notre époque, un seul ouvrage qui soit mieux pensé et mieux écrit sur l'histoire de France.

Nous venons essayer de justifier notre opinion simplement en analysant le travail de Dom Pitra; et certes nous nous garderons bien d'avoir la prétention de le faire connaître à fond; notre seul but est d'inspirer le désir de le lire, et ceux qui auront trouvé du plaisir à parcourir ces lignes, voudront bien se souvenir que nous empruntons toujours les expressions du laborieux Bénédictin; ainsi tout ici lui appartient.

Au septième siècle, quatre grands peuples se partagent l'Europe : les Lombards en Italie, les Goths en Espagne, les Anglo-Saxons en Bretagne, et les Francs dans les Gaules. A cette époque, tous arrivent au christianisme complet, mais par deux voies : les Lombards et les Goths traversent l'Arianisme; les Francs et les Anglo-Saxons passent sans transition, sans faux pas au giron de l'Eglise. On sent qu'une main froide a touché les premiers; leur vie est convulsive et anormale, leur développement hâtif et fébrile, et pourtant ils semblent d'abord prendre le pas sur les deux autres peuples.

Le Lombard a de la grandeur, il vit se développer dans son sein de

fortes armes et de savantes combinaisons sociales ; il attache son nom à toute une face de l'art, à toute la civilisation d'une époque. Mais il ne parvient pas à la maturité d'un peuple chrétien, et le souffle des Papes et des Francs le chasse de la scène du monde.

Le sort de l'Espagne visigothique est plus étrange encore ; son premier essor ne saurait être plus précoce et plus rapide ; mais au-dessous de cette civilisation il y a une corruption profonde ; le concubinage enraciné dans le clergé arien des Suèves et des Goths, disparut mal après sa conversion ; les Lombards ont aussi subi cet ulcère qui s'attache aux flancs d'un peuple hérétique. La virginité est impossible sans une foi intègre. N'est-ce point le secret de ce phénomène qui effraya le monde chrétien, la chute soudaine d'une nation catholique tombant sous les pieds des Musulmans ?

Il manqua donc aux Goths et aux Lombards, à leur entrée dans la vie sociale, la foi catholique, et après leur retour, ce sel d'un sacerdoce vierge qui conserve pur et intarissable le sang des générations. Des causes analogues amenèrent la décadence de cette race arabe qui, depuis dix siècles, n'apparaît dans le monde que pour jeter de loin en loin comme un factice et fugitif éclair, et retomber dans une invincible obscurité. La pureté des traditions religieuses, l'incorruptibilité du sacerdoce, n'est-ce point le secret du triage qui se fait des peuples au VIIe siècle?

En quelques jours, ils se précipitent tous ensemble sur l'Occident, et en quelques années presque tous disparaissent. Deux peuples seulement laissent un nom durable au sol qui les reçoit, et vivent une longue vie sur la terre ; à eux seuls, aujourd'hui encore, appartient le monde presque en entier ; à l'un la mer et ses explorations immenses : à l'autre, la terre et le commerce des idées ; à tous deux la plus large part à la civilisation et à l'apostolat des nations. Or l'histoire doit noter un fait grave : les Francs et les Anglo-Saxons passèrent sans transition de l'idolâtrie à la foi catholique, et furent élevés par un clergé admirable de sainteté et d'intégrité. L'île des Saints est l'œuvre des moines, la France chrétienne est l'œuvre des évêques et des moines. L'*Histoire de saint Léger* est une magnifique démonstration de cette vérité, et D. Pitra a épuisé les textes et les ressources d'une érudition neuve et profonde, pour reconstruire le *conventus* et l'*episcopium* antiques. Saint Léger est la plus haute et la plus pure expression de l'évêque au VIIe siècle.

L'Église occupait la vaste circonscription de provinces, de proconsulats, de métropoles, de municipes et de colonies, dessinée par l'épée romaine : après le départ des géants, les fils de Dieu habitaient cette cité cyclopéenne dont les murs sont encore debout. Dieu la sauva en lui donnant pour *défenseurs* ces vieillards assis sur leurs chaires épiscopales, sénateurs du sanctuaire, qui seuls demeurèrent à leur poste à l'arrivée des

Barbares ; sentinelles infatigables qui veillaient à toutes les voies, sur les tours, aux brèches des remparts, arrêtant les conquérants, les désarmant et lançant l'anathème contre ceux qui leur livraient la cité.

Le caractère dominant de ces vieux évêques, c'est une maturité active et calme, un génie prévoyant et conservateur, un infatigable esprit d'ordre et de discipline, qui formule avec une grande fécondité des réglements et des lois que l'Eglise retrouvera après ses mauvais jours, et par-dessus tout quelque chose de paternel et de souverain qui convenait à la première éducation des jeunes races occidentales.

Après les évêques, viennent les institutions monastiques qui transportent ces hommes barbares dans un monde nouveau créé par le christianisme, découvert, manifesté, vulgarisé par les moines. D'où viennent à ces hommes de fer, à peine rassemblés en tumulte aux lisières des bois, la tête appuyée sur leurs lances, ces mystiques et rêveuses préoccupations, ces longues échappées dans la région des idées et des symboles? Des moines pensaient pour ces peuples à peine en âge de penser ; ou plutôt ils agissaient devant eux, ils travaillaient avec eux ; ils parlaient au milieu d'eux une nouvelle langue, exprimée par des monuments populaires, par des institutions plus durables que le granit des pyramides; ils revêtaient de formes saisissantes toute une vaste synthèse de données primitives, venues des âges les plus lointains, et renouvelées par leur foi, qui suppléait à tout. Cette science se résumait principalement dans le monastère, où convergeaient comme en leur centre, toutes les lignes éparses de ces traditions. Les six années de saint Léger passées au monastère, ont donné occasion à D. Pitrat d'étudier avec soin l'influence de la règle de saint Benoît. Les savants *analecta* tirés des manuscrits de Poitiers, de Saint-Gall et de Murbach, prouvent surabondamment le soin scrupuleux apporté à cette restauration historique de saint Léger ; et le docte Bénédictin a eu raison d'écrire ces mots : « Peut-» être, en achevant de lire la dernière de ces pages, se trouvera-t-on » plus dévoué à Dieu, à ses frères, à l'Eglise, à notre belle France. »

Ch. de M.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME, 5 janvier. — Notre Saint-Père le Pape Pie IX, au milieu de ses nombreuses sollicitudes, prenant à cœur la bonne et prompte administration de la justice criminelle, pendant que la commission nommée pour cet objet s'occupe de l'examen des lois et de la procédure, a voulu préparer une voie plus facile à ses travaux, en profitant de plusieurs vacances survenues dans les tribunaux criminels de Rome. En conséquence, un ordre émané de la secrétairerie d'Etat, en date du 1er janvier, prescrit la réunion en un seul tribunal, celui *del Governo*, présidé par le gouverneur de Rome, des autres deux tribunaux *du Capitole et de l'Audito-*

nal de la chambre. Et pour que les provinces recueillent aussi un avantage de ses soins paternels, Pie IX a jugé à propos de placer leurs tribunaux sous la surveillance de la *S. Consulte*. Sa Sainteté a de plus fourni à ce dernier tribunal les moyens de dresser périodiquement une statistique criminelle, élément indispensable pour prévenir les délits, en recherchant leurs causes, en déterminant leur nombre, pour servir de règle et de base aux réformes et à toutes les dispositions que les circonstances de temps et de lieux pourront exiger. Afin d'atteindre plus efficacement le but de toutes ces améliorations, le Pape a ordonné de placer dans les tribunaux que nous venons de désigner, des personnes capables d'en relever la considération et l'éclat par leur probité, par leurs lumières et par l'estime publique : il a fait choix de deux professeurs distingués de droit criminel, et de jurisconsultes qui ont acquis déjà une juste réputation dans le célèbre tribunal de la S. Rote romaine.

Le Saint-Père a prescrit encore des règlements pour l'admission des nouveaux candidats, conçus de manière à récompenser le mérite et à donner au pays de probes et habiles magistrats. Seront choisis de préférence, comme candidats aux places vacantes dans ces tribunaux, les sujets qui se sont le plus distingués dans le dernier concours du droit criminel dans l'Université romaine.

Enfin, pour compléter ces sages dispositions sur un objet si important, le Saint-Père a jugé convenable d'augmenter considérablement le nombre de ces magistrats, sans imposer de nouvelles charges au trésor public qui se trouvera au contraire soulagé. C'est ici le cas de dire qu'en déchargeant l'*Archiconfrérie de l'Assomption* de l'obligation de pourvoir aux dépenses du tribunal du Capitole, il a donné à ce pieux établissement le moyen d'augmenter le nombre des dots qu'il accorde annuellement. En un mot, par la nouvelle organisation que nous venons de mentionner, le Saint-Père s'est proposé d'atteindre le but le plus élevé, celui de favoriser tout à la fois les intérêts de la morale et de l'économie publique.

PARIS.

Le *Moniteur* a publié l'ordonnance suivante :

« Louis-Philippe, roi des Français,

» A tous présents et à venir, salut.

» Sur le rapport de notre président du conseil des ministres,

» Considérant que M. Martin (du Nord), notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a besoin, pour sa santé, de quelque repos,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» M. Dumon, ministre secrétaire d'Etat des travaux publics, est chargé de l'intérim du ministère de la justice et des cultes.

» Notre président du conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Donné au palais des Tuileries, le 15 janvier 1847. Louis-Philippe.

» Par le roi :

» Le président du conseil des ministres,

» Maréchal duc de Dalmatie. »

Lettre circulaire de M. l'évêque d'Angers au clergé de son diocèse, concernant les Fabriques.

« Angers, 12 décembre 1846.

» MONSIEUR ET CHER CURÉ,

» Plus d'une fois des conflits pénibles se sont élevés entre les fabriques et le conseils municipaux, au sujet des constructions ou des réparations des églises et des presbytères. L'ignorance des réglemens, plus encore que la mauvaise volonté, a donné lieu à ces divergences, qui entravent la marche des affaires et font naître entre les divers pouvoirs des défiances et une irritation qui nuisent au bien. Pour prévenir ces conflits, nous avons pensé que le meilleur moyen était d'éclairer les uns et les autres sur leurs devoirs ou sur leurs droits; de leur faire connaître les limites qu'ils ne doivent pas dépasser, et que nous devrons nous-mêmes faire respecter. En conséquence, Monsieur et cher Curé, nous vous adressons le travail ci-joint sur ces questions; vous devrez en donner connaissance au conseil de Fabrique. Vous pourrez le communiquer à l'autorité locale; puis vous le déposerez dans les archives de la fabrique pour le consulter au besoin. Mention de cette communication au conseil de fabrique sera faite dans le procès-verbal de la séance du mois de janvier prochain.

» Recevez, etc.

» † GUILLAUME, év. d'Angers. »

Ce travail *sur les fabriques*, qui accompagne la circulaire de M. l'évêque d'Angers, est un complément succinct et très-opportun de tous les ouvrages qui ont paru sur ces matières. Il a pour titre : *Attributions et obligations légales des fabriques, en ce qui concerne les constructions et les réparations des églises et des presbytères.* Nous le ferons connaître plus en détail en poursuivant, selon la tâche nouvellement commencée dans l'*Ami de la Religion*, l'examen de tout ce qui se rattache aux *Questions pratiques d'administration et de fabrique.*

On lit dans le *Siècle*, dans le *Commerce* et dans la *Réforme* la note suivante :

« Nous avons raconté, dans le temps, comment un pauvre prêtre de campagne, M. Thions, curé de Chânes, près de Mâcon, avait été destitué par Mgr d'Autun, son évêque, pour avoir refusé de souscrire, sans examen, à une formule qui lui était signifiée.

» M. l'abbé Thions, frappé par cette sévère mesure, se trouve, au milieu d'un hiver rigoureux, sans asile, sans état, sans ressources; ce triste sort intéresse vivement tous ceux qui ont connu ce digne pasteur. Des hommes honorables ont pensé qu'il appartenait au pays de prendre sous sa protection celui qui a été victime de ses nobles et courageuses manifestations en faveur de la liberté de conscience; une souscription vient donc d'être ouverte, avec ce double but, de garantir, s'il est possible, l'existence d'un prêtre qui a consacré sa vie à instruire et à moraliser le peuple; et d'honorer la fermeté de l'homme qui a compromis son avenir pour obéir à sa conscience en défendant la vérité.

» Nous apprenons que cette souscription, dont l'idée appartient aux habitants de Chânes, est ouverte à Lyon, à Mâcon, à Châlon, et enfin à Paris. »

Si cette note n'a pas d'autre but que de procurer quelques secours à un ecclésiastique qui se trouve dans la malheureuse nécessité de recou-

rir pour vivre à la charité publique, nous ne pouvons assurément blâmer ce sentiment de commisération.

Mais si, comme nous avons plus d'une raison de le craindre, on se propose avant tout de protéger et d'encourager la rébellion d'un prêtre contre l'autorité de son évêque, c'est un scandale de plus ajouté à tous ceux qu'a déjà fournis la déplorable affaire de M. Thions.

La quête ordonnée par Mgr l'évêque de Metz, en faveur des victimes des inondations de la Loire, a produit 16,000 fr. Cette somme a été répartie ainsi qu'il suit entre les évêques des diocèses affligés par ce désastre : Orléans, 2,500 fr.; Le Puy, 2,250 fr.; Lyon, 2,000 fr.; Tours, 2,000 fr.; Blois, 2,000 fr.; Nevers, 2,000 fr.; Moulins, 1,000 fr.; Bourges, 750 fr.; Autun, 750 fr.; Clermont, 750 fr.

On lira avec un pieux intérêt la lettre suivante qui nous est adressée par un vénérable ecclésiastique du diocèse de Marseille :

« Marseille, le 8 janvier 1847.

» MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

» Je ne saurais m'empêcher de vous faire connaître quelques détails sur une pieuse solennité qui vient d'avoir lieu dans notre voisinage.

» Une mission couronnée du plus heureux succès était donnée dans la ville de Saint-Maximin, diocèse de Fréjus, par les *Oblats de Marie Immaculée*, qui depuis plus de trente ans évangélisent les diocèses du Midi, où leur association, aujourd'hui répandue jusqu'en Amérique et en Angleterre, a pris naissance par les soins de Mgr l'évêque actuel de Marseille, son fondateur. Ce prélat, invité par Mgr l'évêque de Fréjus, s'était fait un devoir d'aller, dimanche dernier 3 du courant, se joindre à son vénérable collègue pour célébrer avec lui le jour de la communion générale des hommes, et rendre ensemble un culte solennel au chef de sainte Marie-Madeleine que possède l'église de Saint-Maximin, qui fut bâtie en son honneur par les comtes de Provence, dans le moyen-âge.

» La présence des deux évêques donna à la fête un éclat inaccoutumé. Ce fut Mgr l'évêque de Fréjus qui, en sa qualité de premier pasteur du lieu, célébra la messe de communion; il y distribua lui seul la sainte eucharistie à plus de huit cents hommes — les femmes avaient communié le dimanche d'auparavant — et il donna la confirmation à trois ou quatre cents hommes, dont un bon nombre avancés en âge, et à peu près à autant de femmes. Le prélat, ravi d'un si beau spectacle, heureux de voir se resserrer ainsi les liens qui l'unissent à cette portion de son troupeau, touché vivement du recueillement et de l'esprit profondément pénétré de tous ceux à qui il dispensait les mystères de Dieu, ne put, après la communion, contenir la joie dont son cœur surabondait. Il éclata en transports d'actions de grâces envers le Seigneur pour le bien qui venait d'être fait à ceux qu'il appelait ses enfants bien-aimés. Il fit entendre pour ceux-ci les accents les plus pénétrants d'une paternelle affection; il paya ensuite un tribut de reconnaissance aux excellents missionnaires qui avaient été pour lui et pour son peuple les instruments d'un si grand bonheur, et à Mgr de Marseille à qui il les devait. Enfin il amena avec beaucoup d'à-propos des paroles pleines d'onction et de piété sur le sacrement de confirmation qu'il allait administrer immédiatement. Cette allocution, qui fut assez longue, fut aussi écoutée avec le plus vif intérêt.

» Mgr l'évêque de Marseille, qui n'était venu que pour témoigner par sa présence de la part qu'il prenait dans son cœur à l'œuvre de Dieu, fut témoin de tout, mais il s'abstint encore de prendre la parole et se contenta d'officier aux vêpres, voulant laisser à Mgr de Fréjus et aux Missionnaires le soin de donner une suite entière aux inspirations de leur zèle. A l'issue des vêpres, le P. Mille, supérieur de la mission, monta en chaire, et d'une voix qui remplissait l'immense et magnifique basilique en se répandant sur un auditoire de trois mille personnes, total à peu près de la population de Saint-Maximin, il fit ressortir tout ce qu'il y avait de saisissant dans la circonstance. Il parla avec une convenance parfaite des deux prélats qui l'écoutaient, et en tira, en disant pour chacun d'eux les choses les plus méritées, des motifs de faire rendre par tous les cœurs de pieux hommages à l'épiscopat si dignement représenté, en même temps que d'imprimer plus profondément dans les cœurs l'obligation d'une fidélité promise à Dieu en présence de ces pontifes. Après que Mgr de Marseille eut béni solennellement la croix destinée à être plantée le dimanche suivant comme le monument toujours subsistant de toutes les grâces reçues, Mgr de Fréjus monta en chaire; il rappela que c'était sous les auspices de sainte Marie-Madeleine que tant de bien s'était accompli, il dit les droits de la Sainte à leur dévotion et à la reconnaissance spéciale des habitants de Saint-Maximin et de la Provence entière. Il glorifia avec une sainte confiance la tradition si bien établie de nos Eglises, tradition que son vénérable collègue qui l'écoutait avait naguère encore si victorieusement vengée des préventions sans fondement que l'esprit du dix-huitième siècle avait jetées sur elle. Il fit sentir en termes tels que la piété les inspire, combien était précieuse la relique de sainte Marie-Madeleine exposée sur le grand autel à la vénération qu'elle commande à tous les fidèles. Il retraça rapidement les traits de la vie de la Sainte, qui, par les rapports qu'elle eut avec Notre-Seigneur, rendaient son auguste chef qu'on avait sous les yeux, plus cher, plus sacré et plus vénérable encore à la piété. Rien ne manquait à ce qui devait être dit, quand le prélat annonça l'intention d'intéresser tout son diocèse pour la construction d'un magnifique autel dans le crypte où est le tombeau de sainte Madeleine. Les deux évêques accompagnèrent ensuite la sainte relique que l'on rapporta processionnellement et avec des chants de triomphe dans la chapelle souterraine où elle est conservée, et Mgr de Marseille termina la cérémonie par la bénédiction du très-saint Sacrement.

» Tous les habitants de Saint-Maximin ont vivement senti tout ce qu'il y avait de significatif dans cet hommage solennel que le successeur de saint Lazare était venu rendre avec leur évêque à sainte Madeleine. Cette pieuse reconnaissance du sacré dépôt dont ils s'honorent d'être les gardiens favorisés du ciel, les a beaucoup touchés; l'impression s'en est communiquée à toute la contrée. On tient à ce que le souvenir en soit consigné par écrit; et votre journal, comme recueil des faits qui intéressent l'Eglise et surtout la France catholique, semble naturellement appelé à reproduire le récit abrégé de ce qui s'est passé en cette occasion, qui retrace quelque chose de l'époque où les reliques de sainte Madeleine retrouvées à Saint-Maximin y furent solennellement reconnues par plusieurs évêques assistés aussi d'un concours considérable d'ecclésiastiques.

» Bientôt paraîtra l'ouvrage de M. Faillon, prêtre de la Compagnie de MM. de Saint-Sulpice; là, la vérité de la tradition provençale sera mise dans tout son jour, comme l'annonça, l'an dernier, dans son écrit, Mgr de Marseille. Ce grand ouvrage, qui est en Provence l'objet de l'attente générale, se trouve en quelque sorte préconisé de nouveau avant sa publication par la cérémonie dont la belle et imposante église de Saint-Maximin a été témoin en un jour digne du siècle de

foi auquel elle a été bâtie et dont elle porte le caractère avec toute la splendeur religieuse de son architecture gothique sous cette voûte immense où le regard se perd à une hauteur étonnante. »

Le 26 décembre dernier, dans la grande réception qui eut lieu à l'hôtel de la préfecture maritime de Toulon, M. l'amiral Baudin présenta au bey de Tunis les autorités civiles et militaires ; M. l'archiprêtre de Toulon, qui se trouvait au nombre des personnes présentées, remercia S. A. au nom du clergé, de la protection éclairée et bienveillante qu'elle donnait à la religion catholique et aux établissements qu'elle avait formés dans sa régence. Le bey lui répondit : « Qu'il saisissait avec bonheur » cette occasion pour manifester toute sa sympathie pour les hommes » pieux et pour tout ce qui porte le caractère religieux, et sa résolution » de protéger tous les cultes ; » et il ajouta que : « par affection, estime » et admiration pour la France, il se ferait un devoir de protéger et de » favoriser la religion professée par les Français. »

Ces paroles du bey, prononcées dans une circonstance solennelle, devant les ministres et les officiers de sa cour, en présence des autorités de Toulon, ont été accueillies avec le plus vif intérêt, et elles ne peuvent qu'avoir une heureuse influence pour la cause de la civilisation et pour la propagation du catholicisme dans la régence et en Afrique.

On nous écrit de Lezoux, diocèse de Clermont :

« Permettez-moi de me servir de votre excellent Journal que je lis depuis 1814, et dont je possède la précieuse collection jusqu'à ce jour, pour exprimer combien fut chère et bien remplie la vie de M. Jean-Baptiste-Marie Defournoux, curé depuis 1803 de la ville de Lezoux, ma patrie. Il est un de ces hommes qu'on n'oublie pas, même après leur mort. Il était né à Crocq, petite ville qui était alors du célèbre diocèse de Clermont-Ferrand, de parents honnêtes et craignant Dieu. Ses premières études se firent avec succès au collége de la ville épiscopale. Il fit son grand séminaire avec distinction sous MM. de Saint-Sulpice qui dirigeaient alors, comme aujourd'hui, cette maison mère de notre clergé. Avant comme après la révolution de 93, le vénérable supérieur du grand séminaire de Clermont, M. Jean-François Bouillaud, avait pour M. le curé de Lezoux une haute estime. Seule, elle suffirait pour faire son éloge. Mais on peut assurer que tous ceux qui l'ont connu, tels que les De Bonal son évêque, les Flaget évêque de Bardstown, saint missionnaire des Etats-Unis, les vicaires-généraux et les curés les plus distingués de son diocèse, ont eu pour lui et pour ses œuvres une profonde vénération. Comme prêtre d'un mérite supérieur, il a toujours fixé l'attention de ses chefs ecclésiastiques. La première révolution le trouva curé à Saint-Avit, village et paroisse du diocèse de Clermont, canton de Pont-au-Mur. On pense bien qu'il imita son immortel et courageux évêque Mgr De Bonal et ses bien-aimés directeurs de Saint-Sulpice, et qu'il refusa de prêter un serment illicite et coupable, puisqu'il était condamné par l'Eglise. Ses paroissiens chéris étant doués d'une foi vive comme tous les habitants de cette heureuse contrée où il se trouvait, il put long-temps exercer le saint ministère parmi eux sans tomber entre les mains des satellites révolutionnaires. Il y était même encore à l'arrivée de l'évêque constitutionnel, auquel il fit une belle leçon que je

vais rapporter : M. Périer, évêque intrus, plus tard évêque d'Avignon, lui adressa une circulaire pour lui annoncer sa visite à jour fixe. L'abbé Defournoux l'attendit devant sa porte, et au moment de son arrivée il monte à cheval et part. « Curé! curé! lui crient l'évêque et ses vicaires épiscopaux, vous n'avez donc pas reçu ma lettre... — C'est parce que je l'ai reçue que je m'en vais : mais si vous avez quelque chose à voir, mon sacristain vous accompagnera. »

» Quoique M. Périer ne fût pas un de ces hommes ardents constitutionnels comme tant d'autres de la même fabrique, néanmoins son rapport aux autorités ne fut pas favorable au curé de Saint-Avit; et celui-ci fut obligé de quitter la France. Son cœur le porta naturellement vers une ville, qui, après avoir été la maîtresse du monde par les armes, en est encore la reine par la religion et par les innombrables merveilles qu'elle renferme. Là, pendant plusieurs années, il vécut, comme plusieurs autres de ses confrères, de l'accueil empressé et charitable de l'immortel Pie VI, et des bienfaits des nobles familles de la ville éternelle. Son attachement pour le saint Siége et pour l'Eglise romaine s'accrut sur cette terre bénie, qui est le centre de la religion, et où la foi semble répandue jusque dans l'air que l'on respire à Rome.

» Des jours moins mauvais ayant reparu, M. Defournoux rentra dans sa patrie, et demanda à Mgr de Dampierre, son nouvel évêque légitime, la paroisse de son cœur. On eut beau lui représenter que ses vertus, ses talents et sa belle éducation lui faisaient un devoir d'accepter un poste plus important : il ne voulut que son Saint-Avit, qu'il aimait de toute son ame ; car il n'allait jamais à Clermont sans dire la sainte messe sur son autel qui avait été transporté dans l'église de Notre-Dame-du-Port.

» Cependant, plus tard, l'amour de l'obéissance l'emporta sur ses goûts; il fallut quitter sa chère montagne pour venir à Lezoux. Ses supérieurs avaient bien jugé : il fallait dans ce pays-là, à cette époque, un homme à toute épreuve, qui ne craignît pas le martyre, qui bénît Dieu s'il l'y trouvait; en un mot, il y falloit un saint pasteur. Et que l'on ne croie pas qu'il y ait ici une expression exagérée; ce n'est que la plus exacte et la plus simple vérité. Aucune paroisse de ce vaste diocèse n'a été plus révolutionnaire que cette petite ville. Le cruel, le vandale Couthon y avait exercé toute sa fureur impie. Religion, foi, églises, châteaux, tout s'était englouti sur son passage. Les deux curés titulaires de Saint-Pierre et de Notre-Dame, MM. Lavort et Romufe, vivaient encore, et on ne les voulait pas. Le curé intrus, *Cornet*, et le supérieur des Augustins, *Mouret*, étaient mariés dans Lezoux. Grand Dieu! que de mal!!! Oui, il fallait M. Defournoux dans cette ville pour réparer tant de désordres. Honneur donc à Mgr de Dampierre, si digne de l'amour de ses diocésains, le père de son peuple! Honneur aux dignes dépositaires de sa confiance, qui, en accomplissant la volonté de Dieu, remplissaient tous les vœux des bons chrétiens de cette malheureuse paroisse!

» A peine le nouveau Xavier, capable, comme lui, d'écrire à ses supérieurs à genoux, pour preuve de son obéissance et de l'estime qu'il fait d'eux, est-il arrivé, qu'il ne trouve que des cœurs froids, prévenus, et point d'église ni de presbytère. Cependant quelques ames privilégiées que le bon Dieu avait conservées, lui donnèrent un asile. Dans les premiers jours il va dire la messe dans la très-petite chapelle des Augustins, qui seule était restée debout. Il eut d'abord peu d'auditeurs; encore sur ce petit nombre il y avait plusieurs curieux. Comme il s'y attendait, il se garda bien de perdre courage : ajoutez à cela que l'on ne portait pas encore publiquement la soutane, privation douloureuse pour un prêtre aussi pieux que M. Defournoux. Enfin, trois ans se sont à peine écoulés, que le bandeau de la prévention contre les prêtres tombe des yeux de la presque totalité des habitants

de cette petite ville, si malheureuse par circonstance : ils voient dans leur curé un de ces prêtres qui font le plus d'honneur au sacerdoce par l'esprit d'une charité immense, la pureté des mœurs, l'étendue des lumières sacerdotales, l'indépendance du jugement et cette touchante modestie qui s'allie si bien avec le savoir. En homme habile et plein de l'esprit de Dieu, il profite aussi du moment de la grâce, il catéchise, il prêche, et touj urs avec succès, parce que le don de toucher et de persuader lui était donné. Que ses paroles avaient de grâce et d'onction ! qu'elles avaient de force et d'énergie pour convertir les cœurs et ramener les incrédules à la prudence des justes ! Jamais il n'est à lui, toujours aux autres; il est intrépide dans le bien; avec sa santé de fer, il va, il vient, il court, il vole, il se multiplie, il est partout à la fois; et il a le bonheur de convertir les prêtres schismatiques, ainsi qu'un grand nombre de ses paroissiens. Tous, hommes et femmes, riches et pauvres, se dépouillent de ce qu'ils avaient de plus précieux, et vont bientôt le porter aux pieds du saint pasteur, pour relever la maison du Seigneur et l'habitation de son ministre : c'est ainsi qu'il est venu à bout de faire édifier une des belles églises du diocèse, magnifiquement ornée avec un clocher et ses quatre cloches, et enfin un presbytère remarquable. Il a fini par laisser bien des paroissiens qui sont, sinon des modèles de toutes les vertus, du moins très-bien préparés et capables de le devenir.

» Un des enfants de la ville de Lezoux :

» L'abbé CHARDON, prêtre, ancien secrétaire-général de l'évêché de Clermont. »

BAVIÈRE. — Un rescrit émané du consistoire provincial du Palatinat bavarois lui prescrit de veiller à ce que ceux des ministres qui ne peuvent s'abstenir de prononcer des sermons de controverse ne sortent pas des limites prescrites par les lois, et de bien s'assurer surtout si leurs prédications sont conformes aux doctrines de l'Ecriture sainte ainsi qu'à celles de la foi protestante, *telle qu'elle a été fixée par l'acte d'union*. Il défend également toute controverse contre les doctrines préexistantes à cet acte. Le consistoire déclare en même temps qu'il ne souffrirait pas des sorties propres à blesser la conscience des paroissiens, et à favoriser les schismes qui déchirent l'Eglise évangélique. Par la teneur de ce rescrit, l'on voit qu'après avoir, pendant trois siècles, impunément insulté les doctrines catholiques, la controverse protestante s'est tournée contre ses propres doctrines, et il en est de même dans toute l'Allemagne.

L'on parle beaucoup à Berlin d'un édit de tolérance universelle qui, dit-on, doit bientôt y paraître. Les communautés séparatistes, de toutes couleurs, jouiraient de la liberté confessionnelle; mais quant aux droits qu'elles viendraient à réclamer, le roi se réserverait à statuer sur ces demandes par des ordres du cabinet. Ce qu'il y aurait de plus remarquable dans le projet de cet édit, c'est que *le roi agirait comme chef du gouvernement religieux dans ses Etats, gouvernement dont d'ailleurs il aurait l'intention de se départir*. C'est, en effet, un fardeau bien lourd pour des épaules royales, que celui de régler les croyances et de régenter la conscience des sujets d'un royaume livré à l'effervescence des passions irréligieuses.

RUSSIE. — On lit dans la *Gazette de Cologne* du 16 janvier :

« Ce que divers journaux allemands ont dit de la propagande greco-schismatique que le gouvernement russe poursuit sans relâche, n'est pas du tout exagéré. Toutes les personnes venues de la Livonie le confirment. Les priviléges garantis à la population allemande et à l'Eglise protestante par le traité de Nystadt, en 1721, sont abolis peu à peu, et toute voie de recours serait infructueuse, attendu qu'il est dans le système du gouvernement russe d'arriver à la plus grande unité dans l'empire par la suppression de tout ce qui est élément hétérogène. Quoique plus doux dans les formes, c'est toujours au fond le même système que celui qui cherche à dénationaliser la Pologne : la religion doit être schismatique, et la langue et la législation doivent être russes. Les écoles et l'université de Dorpat sont placées plus ou moins sous l'autorité militaire. En même temps, on cherche à toute force à faire des prosélytes parmi les paysans esthoniens et livoniens, et, dès qu'un individu a été entraîné par quelque moyen que ce soit à communier d'après le rite grec, il ne peut plus retourner à la religion protestante sans s'exposer aux peines les plus sévères. Pour détruire tous les droits et la nationalité en Pologne, le gouvernement russe avait allégué pour prétexte l'insurrection; mais les provinces de la Baltique ne se sont jamais insurgées contre la Russie, et tous leurs droits et tous leurs priviléges n'en sont pas moins anéantis. »

SCHWYTZ. — Le nouvel abbé d'Einsiedlen a distribué 3,500 fr. aux pauvres de la commune ; il a avancé au conseil communal 12,000 fr. qui doivent être employés à l'achat de céréales. Cette œuvre de charité a produit le meilleur effet sur l'opinion publique.

REVUE POLITIQUE.

LE TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE. — LES REVENUS PUBLICS.

Que faut-il penser de notre situation financière? sommes-nous, oui ou non, menacés d'une crise commerciale, d'une perturbation dans les affaires d'argent qui doive légitimer les anxiétés et les alarmes qui commencent à s'emparer des hommes ordinairement les plus calmes et les plus clairvoyants? Pour répondre à ces graves questions, il n'est pas nécessaire d'emprunter en ce moment les calculs des écrivains de l'opposition, toujours suspects à l'optimisme des journaux du ministère. De l'aveu même des conservateurs, la Banque de France, si bien fournie et si merveilleusement assise sur ses millions et sur ses dividendes toujours opimes, la Banque de France vient de prendre une mesure capable de faire naître les plus graves appréhensions. Le taux de l'escompte, qui n'était que de 4 p. 100, est élevé jusqu'à 5 p. 100, ce qui est énorme et inouï dans les annales du commerce et de la Banque de France depuis près d'un siècle. On dit que c'est là le résultat de plusieurs circonstances récentes : les entreprises trop multipliées des chemins de fer, les scandaleux agiotages de la Bourse, l'exportation du numéraire français à raison des achats immenses de grains étrangers, enfin les inondations et la disette de certaines récoltes, voilà les causes assignées à cette élévation du taux de la Banque de France, qui a pris les proportions d'un événement sur la place de Paris. Aussi les journaux du ministère déclarent-ils que la gérance de la Banque s'est mise, bien à tort et contre ses propres intérêts, à la tête de ce fâcheux événement financier. Ecoutons l'*Epoque :*

« En élevant le taux de ses escomptes de 4 à 5 p. 100, la Banque de France vient de prendre une mesure d'une certaine gravité, et qui est sans précédents dans son passé d'un demi-siècle. Lorsqu'en 1840 on renouvela son privilége, on disait à sa louange que ses caisses n'avaient jamais été fermées dans les jours de danger, que, tandis qu'à Londres l'escompte s'étoit élevé à 6, 8 et même 10 p. 100, et qu'il avait atteint à Philadelphie le taux incroyable de 36 p. 100, la Banque de France n'avait jamais cessé d'escompter à 4 p. 100, même avec la certitude qu'un certain nombre d'effets ne seraient pas payés à l'échéance. Elle vient de déroger, pour la première fois, à cette constante habitude. »

Le *Commerce*, en constatant la baisse des fonds publics et les agitations de la Bourse, explique de son côté l'élévation de l'escompte :

« L'élévation du taux de l'escompte, dit-il, a pour effet nécessaire de relever aussi le taux de l'intérêt produit par toutes les valeurs, et conséquemment de faire baisser leur prix vénal. C'est ainsi que les capitaux peuvent revenir sur le marché par l'attrait d'un placement avantageux, et c'est là le but que s'est proposé la Banque de France pour ramener le numéraire dans ses coffres. Sans doute, c'est un remède violent, qui peut causer la ruine de beaucoup de spéculateurs ; c'est un remède dont le public paiera les frais, et dont la Banque recueillera les avantages; on aurait pu ne pas le rendre nécessaire avec un peu plus de prévoyance.

» On ne peut se dissimuler que la question des subsistances complique aussi gravement la situation. Non-seulement la disette retire le numéraire, mais elle frappe aussi toutes les industries. »

Mais les émeutes à l'occasion de la pénurie des grains, qui se fait sentir dans quelques provinces, mais les nuées de mendiants qui parcourent les fermes de la Beauce, de la Bretagne et du Maine, en y répandant les menaces et l'effroi, tout cela est bien propre à ajouter aux embarras politiques, et à rendre explicable notre situation commerciale et financière. On dit dans les régions politiques que les hauts barons de la finance sont moins touchés des calamités et des fléaux partiels qui atteignent nos populations, que de la phrase menaçante que lord Palmerston se prépare à faire prononcer contre la France dans le discours de la reine Victoria. Certes, si de tels bruits avaient quelque fondement, nos puissants financiers seraient donc des hommes sans entrailles et sans patriotisme? A ce compte, leurs caisses et leurs profits passeraient avant tout. Qu'ils se souviennent de ce mot qui fit fortune sous la Restauration, en cette année même de 1816, si cruelle et si durement dévastatrice par la famine et les fléaux qui atteignirent presque toute la France ; la Banque et les fonds publics ne fléchirent pas, puisqu'on put dire au roi Louis XVIII : Sire, les écus sont royalistes. Pour la tranquillité et le repos de la France en ce moment, les financiers ne paraissent pas tenir à ce qu'on dise aujourd'hui que les *écus sont conservateurs.*

Quant au revenu public, les uns le veulent placer en déficit, d'autres ne le trouvent pas menacé sans compensation. Le budget présenté par M. le ministre des finances parle assez haut, cependant, et d'ailleurs voici comment s'exprime le *Journal des Débats*, qui n'est point dans les rangs des alarmistes :

« Nous ne cherchons nullement à nous dissimuler les rudes épreuves auxquelles est soumise en ce moment la fortune matérielle de la France, et nous n'avons pas à nous défendre, on le sait, d'y être demeurés indifférents. Peu d'années auront été aussi gravement affectées que celle de 1846 : inondations, pé-

nurie des subsistances, embarras politiques, tout a pesé sur elle; et cependant, à travers toutes ces complications, il est consolant de voir à quel point sont fécondes les ressources que le pays sait trouver en lui-même. C'est ce qui résulte, avec pleine évidence, du tableau du revenu public qu'a donné hier le *Moniteur*.

La recette générale des impôts et des revenus indirects s'est élevée, pour 1846, à 823 millions 291,000 fr., contre 803 millions 902,000 fr. en 1845; accroissement, 19 millions 389,000 fr. L'augmentation en 1845 n'avait été que de 15 millions 38,000 fr.; l'avantage reste donc à 1846. Un fait non moins remarquable, c'est que la plus forte part de cet accroissement a porte sur le dernier trimestre, celui qu'on aurait cru devoir être le plus vivement affecté par la situation : les neuf premiers mois avaient donné, en excédant, 13 millions 183,000 fr.; les trois derniers ont produit un surplus de 6 millions 206,000 fr.

» En résumé, sur dix-huit branches de produits, trois seulement, le sucre colonial, les sels et les malles-postes laissent apercevoir, en 1846, quelques diminutions. »

Il résulte de tout cet exposé historique et impartial que notre situation *matérielle* est très-grave.

» Les ministres de Prusse, d'Autriche et de Russie ont adressé au vorort une note non collective, mais conçue à peu près dans les mêmes termes.

Voici le texte original français de la note de l'envoyé russe, sur laquelle les deux autres sont fidèlement calquées :

A S. E. M. le président et Messieurs du conseil-exécutif du canton de Berne, directoire fédéral.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies près la Confédération suisse, a reçu du gouvernement du canton de Zurich, alors directoire fédéral, la notification d'usage annonçant qu'à dater du 1er janvier de la présente année, les fonctions directoriales dont il était investi se trouveraient remises entre les mains du canton de Berne.

» D'après les ordres dont il est muni, le soussigné doit avoir l'honneur de faire connaître au nouveau directoire de la Confédération suisse, que, voyant en lui l'autorité qui, en vertu de l'article 10 du pacte conclu le 7 août 1815, est appelée à gérer les affaires générales de la Confédération, la Russie entretiendra ses rapports de bienveillance accoutumée avec elle par l'organe du directoire actuel, aussi long-temps que la base sur laquelle son pouvoir repose n'aura point été entamée dans son essence, ni viciée dans son esprit. Cette base est le pacte fédéral de 1815, et l'esprit de cet acte n'est maintenu dans son intégrité qu'autant que les souverainetés cantonales, garanties par le pacte et limitées seulement pour des buts spéciaux que la constitution fédérale indique, sont scrupuleusement respectées.

» Plus les circonstances au milieu desquelles le canton de Berne se charge des hautes fonctions qui lui sont imposées, sont graves, plus la cour impériale se croit obligée à ne point laisser dans l'incertitude sur ses sentiments et sur les conséquences qui en découlent naturellement.

» En s'acquittant ainsi des ordres de son gouvernement, le soussigné saisit cette occasion d'offrir à Son Excellence M. le président et Messieurs du conseil exécutif du canton de Berne, directoire fédéral, l'assurance de sa plus haute considération.

» Zurich, 29 décembre 1846. — 10 janvier 1847. Signé : KRUDENER. »

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne. L'attente publique n'a pas été médiocrement trompée. On avait annoncé que des orateurs éminents prendraient la parole : on s'attendait à un débat sérieux, élevé, sur les graves questions à l'ordre du jour. Les tribunes s'étaient remplies de bonne heure ; plusieurs princesses, attirées sans doute comme le public par l'espérance d'une discussion intéressantes, occupaient une tribune réservée. Les ducs de Nemours et d'Aumale, le prince de Joinville s'étaient rendus à la séance... M. le marquis de Boissy semble avoir pris à tâche de mystifier et la noble chambre et le public et les membres de la famille royale. Il a pris dix fois au moins la parole pour ressasser dans le décousu d'une conversation sans cesse interrompue de petits faits et de petites accusations vraiment indignes d'un tel auditoire et d'une telle discussion. La chambre a voté les deux premiers paragraphes. Espérons que demain les orateurs que M. de Boissy nous a privés d'entendre reporteront la discussion sur le terrain, et à la hauteur d'où elle est si malheureusement descendue dans la séance d'aujourd'hui.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 18 janvier. — La commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'importation des grains a entendu hier M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Dans cette conférence, qui a duré plus de trois heures, tout ce qui se rattache à la question des subsistances a été examiné avec soin. Le ministre a donné son adhésion à une modification de forme proposée par un membre et acceptée par la commission.

M. Darblay a été nommé rapporteur. Le travail de l'honorable député a été communiqué aujourd'hui à la commission et sera lu après-demain en séance publique. La discussion et le vote auront lieu immédiatement.

— Le 7e bureau de la chambre des députés s'est occupé aujourd'hui de l'élection du collége de Toulon, qui a nommé, le 11 octobre dernier, M. Ernest Portalis. Une protestation de divers électeurs contre cette élection a été adressée à la chambre. Ce document, qui a été soumis au bureau, en demande la nullité en se fondant sur ce que M. Ernest Portalis ne remplissait ni la condition d'âge, ni la condition du cens d'éligibilité exigées par la loi.

Après une longue discussion, le bureau s'est prononcé pour l'annulation à la presque unanimité, parce que l'art. 59 de la loi du 19 avril 1831 porte formellement qu'il faut avoir trente ans au jour de l'élection. L'annulation sera proposée à la première séance publique.

— La chambre des pairs s'est réunie samedi dans ses bureaux pour prendre communication du projet d'adresse en réponse au discours du roi.

Les observations et les modifications apportées par les bureaux au projet d'adresse ont été fort peu importantes, et n'ont porté que sur des changements de rédaction. La pensée fondamentale de la commission a été maintenue.

— Le *Moniteur* contient une ordonnance qui nomme, conseiller à la cour royale de Metz, M. Marlier, procureur du roi près le tribunal de première instance de Charleville. La même ordonnance comprend un grand nombre de nominations moins importantes dans l'ordre judiciaire.

— M. le ministre des finances a adressé au roi le rapport suivant :

« Sire, M. Lavallée, employé de l'administration des contributions indirectes à Orléans, marié, père de cinq enfants, et seul soutien d'un père de quatre-vingts ans, oubliant tous les liens qui devaient l'attacher à la vie, est parvenu à sauver quarante personnes d'une mort imminente pendant les dernières inondations qui ont affligé le département du Loiret. Une telle conduite, Sire, me paraît mériter une récompense dont l'éclat témoigne aux yeux de tous de la vive sollicitude de Votre Majesté pour ceux qui, en donnant l'exemple d'un grand courage, ont bien mérité du pays. J'ai l'honneur de demander à Votre Majesté la croix de la Légion-d'Honneur pour M. Lavallée. »

En suite de ce rapport, le roi a rendu une ordonnance qui nomme M. Lavallée chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Madame la comtesse de Ségur, née d'Aguesseau, arrière-petite-fille de l'illustre chancelier, vient de mourir à l'âge de 68 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— Le 7 janvier est décédé à Ofen, des suites d'une maladie d'entrailles et à l'âge de 70 ans, l'archiduc Joseph-Antoine-Jean d'Autriche, palatin, gouverneur et capitaine général de Hongrie. La perte de l'archiduc Joseph causera des regrets universels dans l'empire d'Autriche. Il était considéré comme représentant le principe libéral au sein de l'administration autrichienne, et la Hongrie a dû à son gouvernement sage et éclairé le repos dont elle jouit et la fin de ses luttes intestines.

Les comitats hongrois vont être appelés à procéder à l'élection d'un nouveau palatin, et on désigne dès à présent, pour cette haute dignité, l'archiduc Etienne, né le 14 septembre 1817, actuellement gouverneur de Bohême, fils du feu archiduc Joseph, et qui semble avoir hérité des sympathies populaires en même temps que des vues libérales de son père.

—M. Byng, doyen de la chambre des communes d'Angleterre, où il représentait le comté de Middlessex, vient de mourir à l'âge de 82 ans. Il y a quelque temps, on se le rappelle, nous annoncions que M. Byng avait pris congé de ses électeurs qu'il a représentés dans seize parlements successifs.

— La cour royale d'Angers s'est prononcée dans l'affaire relative à l'élection de Quimperlé, et a renvoyé devant les assises de Maine-et-Loire :

MM. Drouillard, banquier à Paris; Peyron, négociant à Quimperlé; Jossin, boulanger à Quimperlé; Carré, marchand de bois à Quimperle; Leflecher, propriétaire à Renien; Leflecher fils, cultivateur à Kerrein; Dagorn, cultivateur, électeur à Melgven; Andreu, cultivateur, électeur à Clohars; Michel, id.

La prévention qui pèse sur ces neuf accusés, est celle d'achat et de vente de suffrages électoraux.

— Le tribunal correctionnel de Tours vient encore de juger vingt-sept individus par suite des troubles que la cherté des grains a excités. Des condamnations de huit jours à trois mois de prison et à l'amende ont été prononcées contre la plupart des prévenus.

TROUBLES POUR LA CHERTÉ DES GRAINS.

Des troubles d'une nature très-grave ont eu lieu dans le département de l'Indre. Plusieurs charrettes de grains qui traversaient l'arrondissement de Châteauroux ont été arrêtées, dans la journée du 13, entre Levroux et Buzançais. Les at-

troupements ont fait remiser les grains à Buzançais et ont exigé que le blé fût vendu à vil prix.

Les rassemblements se sont grossis pendant la nuit, et, dans la journée du 14, le désordre a pris un caractère plus prononcé de violence. Cinq ou six maisons ont été pillées, et l'un des propriétaires, ayant voulu résister aux assaillants, a été tué par eux.

Les propriétés des personnes qui avaient consenti à livrer leur blé au prix fixé par les émeutiers ont été respectées.

Le préfet de l'Indre s'est porté immédiatement sur les lieux, avec le procureur du roi; mais, n'ayant à sa disposition que des forces insuffisantes, il s'est adressé au gouvernement, qui a immédiatement ordonné d'envoyer des renforts pour rétablir l'ordre et assurer une répression exemplaire.

— Une lettre de Châteauroux, du 16, annonce qu'une bande d'émeutiers s'était avancée la veille jusqu'au Parçay, à peu de distance de Châteauroux, dans l'intention d'y provoquer un mouvement analogue à ceux de Buzançais et de Villedieu. Le préfet a organisé aussitôt une colonne qui arriva au Parçay après minuit, au moment où les émeutiers venaient de quitter ce village, après s'être gorgés de vin et d'eau-de-vie, et marchaient processionnellement, portant chacun une chandelle. Les dragons les ont chargés aussitôt; mais les émeutiers ayant jeté leurs lumières se sont échappés à la faveur de l'obscurité. Cependant 14 individus ont été arrêtés.

— On écrit de Chinon, le 12 janvier, au *National de l'Ouest* :

« Je n'ai malheureusement à vous signaler que les plus affligeantes nouvelles. Presque tous nos marchés environnants sont le théâtre de troubles, tous plus sérieux les uns que les autres, causés par une hausse que rien ne peut justifier, car nos contrées sont assurément garanties de disette.

» De nouvelles relations me mettront à même de vous donner des détails sur les marchés de Saint-Maur, Richelieu et Lencloître. Cette dernière localité a vu, à son dernier marché, éclater des troubles des plus graves. Les autorités ont été méconnues, le maire et son adjoint traînés dans la boue, l'écharpe du maire arrachée, plusieurs gendarmes blessés et un tué.

» Le marché de Chinon était fort peu approvisionné jeudi dernier; il fallait tout le déploiement de la force qui y est entretenue pour contenir le peuple dans les limites de l'ordre. »

— Nous lisons dans le *Journal du Cher* :

« Le marché de Lignières, du 11 courant, a été troublé par des scènes affligeantes. Des individus, non munis de sacs et venant des communes de Saint-Baudeul et Mareuil, se sont présentés au nombre d'un cent environ, sur le marché, vers l'heure du midi. L'autorité enjoignit à ces hommes, dont l'attitude était menaçante, de se retirer et de quitter les bâtons dont ils étaient armés. A cette injonction, ils répondirent par des coups. M. le commissaire de police fut le premier atteint.

» Les gendarmes, malgré leurs efforts, devenaient impuissants à résister à cette brusque attaque, quand le détachement de dragons appelé de Saint-Amand par le maire, qui s'attendait à quelques désordres, est arrivé à l'improviste dans cette mêlée. Les dragons sont parvenus à dégager les agents de l'autorité et à refouler les perturbateurs qui, cernés de tous côtés par la garde nationale, ont vu arrêter une trentaine des leurs. Le calme s'est rétabli; la justice informe.

» Le détachement de dragons, qui se trouvait à Lignières au moment de ces troubles, ayant dû retourner le lendemain à Saint-Amand pour le marché qui tombait ce jour-là, M. le maire a demandé et obtenu de M. le préfet par intérim

qu'un autre détachement lui fût envoyé de Bourges pour maintenir au besoin l'ordre, hier mercredi, jour de foire à Lignières, l'autorité n'étant pas complètement rassurée sur la situation des esprits. Ce détachement est en effet parti mardi matin. Une personne arrivée hier fort tard nous informe que la journée s'est heureusement passée sans nouveaux désordres. »

— On lit dans l'*Hermine*, de Nantes :

« Des scènes de tumulte ont eu lieu dans la soirée de dimanche à lundi dernier, au bourg de Roche-Servières (Vendée). Une trentaine d'ouvriers se sont présentés chez plusieurs habitants de l'endroit, demandant du travail et de l'argent. On leur a proposé des travaux à la terre, le seul ouvrage qu'on ait à faire dans cette saison. Ces hommes ont refusé toute offre de cette nature, et l'on a jugé nécessaire de faire intervenir la force armée; vingt-quatre gendarmes sont donc venus renforcer la brigade, et l'on attend l'arrivée d'un piquet d'infanterie.

» Nous déplorons ces scènes de désordres que rien ne saurait justifier; elles portent préjudice aux malheureux eux-mêmes, et ne peuvent qu'empêcher l'exercice de la charité. »

— Depuis dimanche, dit l'*Indépendant de l'Ouest*, journal publié à Laval, notre ville est assez calme; mais l'agitation s'est propagée dans le département. Nous apprenons que des troubles ont éclaté sur plusieurs points de la Mayenne. Des charrettes, chargées de grains, ont été arrêtées et pillées dans plusieurs localités.

Nous espérons toutefois que les bruits qui ont couru à Laval à ce sujet sont quelque peu exagérés.

Quoi qu'il en soit, des détachements de troupes partent chaque jour pour une direction ou une autre. Il en est parti hier soir. Il en est encore parti ce matin. Depuis lundi, il nous est arrivé à Laval un escadron de carabiniers de la garnison du Mans. Cet escadron doit rester dans nos murs pendant deux mois.

De nombreuses arrestations ont été faites tous ces jours-ci.

— La petite ville de Liffré a été aussi dimanche 10, atteinte par l'émeute. Cent cinquante hommes et femmes environ se sont portés, vers huit heures du soir, devant la maison du sieur Buffé, marchand de grains, en proférant des menaces contre lui, et manifestant l'intention de piller ses greniers. La gendarmerie accourue sur le lieu du désordre, a réussi à dissiper le rassemblement, mais non sans qu'il y eût des dommages. Tous les carreaux de vitres ont été brisés, et les gendarmes eux-mêmes ont été assaillis de coups de pierres.

— Un rassemblement s'est porté ces jours derniers à Fougères. Il était composé d'environ 200 bûcherons et charbonniers proférant des menaces et se plaignant de la cherté du grain. Ils ne se sont livrés, au reste, à aucune voie de fait, et se sont retirés sans avoir fait autre chose que pousser des cris.

— Au Guildo (Côtes-du-Nord), une effervescence assez vive s'est manifestée à l'occasion de l'embarquement des grains. On manque de détails sur les scènes malheureuses qui, dit-on, se sont passées sur cette côte.

— Les journaux de Dunkerque nous apprennent que mardi dernier, à l'occasion d'une expédition de pommes de terre qui se fait de ce port pour Londres, quelques chariots ont été pillés par un rassemblement d'ouvriers sans ouvrage, de femmes et d'enfants. La présence des autorités et de quelques gendarmes a sufli pour rétablir l'ordre; mais, par suite des investigations qui ont eu lieu, plusieurs individus ont été arrêtés.

EXTÉRIEUR.

RTUGAL. — Les lettres de Lisbonne sont du 6 janvier. Elles représen-
la situation du Portugal sous les couleurs les plus sombres. La dernière vic-
du maréchal Saldanha a affaibli le parti septembriste, mais ne l'a pas dé-
agé. On annonce même que plusieurs hommes importans du pays, qui étaient
l'à présent restés neutres, se sont prononcés pour l'insurrection, entre au-
M. Castello Branco, membre de la cour de cassation, et un des plus riches
riétaires du pays, qui est allé offrir ses services et sa fortune à l'insurrection.
inéral Povoa, qui a commandé un instant l'armée de don Miguel, est allé se
e sous les ordres de la junte d'Oporto sans condition. Il paraît que la junte
usé d'entrer en négociations avec le général Macdonald, qui se trouve à la
les bandes miguélistes dans les provinces du nord.

IGLETERRE. — On assure que le gouvernement anglais doit, le jour de
erture du parlement, proposer plusieurs grandes mesures de réforme inté-
e.

organe le plus accrédité du cabinet annonce positivement aujourd'hui qu'un
t de loi sera présenté pour abolir *immédiatement* tous les droits qui sont en-
prélevés sur l'importation des grains étrangers. Il annonce aussi d'une ma-
non moins formelle une complète réforme dans les lois de navigation et
celles qui régissent la fabrication des boissons fermentées.

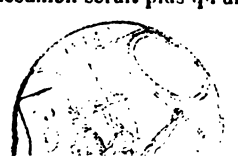
PAGNE. — Le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne a
u dans la séance du sénat espagnol du 11 janvier. Ce document n'est comme
bitude qu'une espèce de paraphrase du discours lui-même. Le passage rela-
a double mariage est ainsi conçu : « Le sénat, qui a déjà eu l'honneur de fé-
iter V. M. à l'occasion du mariage qu'elle a contracté avec son auguste cou-
don Francisco de Assis Maria de Bourbon, unit ses vœux fervents aux vôtres
ır prier le ciel de bénir cette union. Il fait les mêmes vœux relativement au
riage de votre auguste sœur. »

LANDE. — La situation de l'Irlande est si désespérée, le mal qui la tra-
e est si grand et profond, qu'une sorte de miracle vient de s'accomplir. Tous
artis qui divisaient le pays abjurent leurs animosités; ils se confondent
rmais en un parti unique, qui veut s'appeler le *parti de l'Irlande*, et ne s'oc-
ra, dans les chambres et hors des chambres, que de ce qui touche aux inté-
de l'Irlande. O'Connell et ses fils y figurent à côté des chefs du protestan-
. Les quarante-six pairs et les députés qui représentent la verte Erin dans
ssemblées législatives ont été les premiers à signer ce pacte d'union, qui
iste dans les résolutions suivantes :

Dans une calamité aussi terrible, le premier devoir de tout Irlandais est de
vouer tout entier à son pays, sans se laisser influencer dans l'accomplisse-
de ce devoir, ni par l'esprit de parti, ni par le sentiment de ses intérêts ou
ommage qu'il peut éprouver.

Autant nous sommes profondément convaincus que nos divisions sont l'uni-
cause de nos malheurs; qu'en affaiblissant notre influence dans les conseils
empire, elles nous ont privés de la part qui nous revenait dans la prospérité
rale; autant nous devons proclamer que l'union seule pourra réparer les
dont souffre le pays.

Si la nécessité du bon accord est urgente pour l'Irlande dans les temps ordi-
s, elle est bien plus impérieuse en ce moment, où il s'agit, non plus seule-
de notre bonheur futur, mais de la vie présente de milliers d'hommes. Au-
l'hui, la désunion serait plus qu'une faute, elle serait un crime !



» Pour rendre une pareille entente efficace, il sera indispensable d'établir, no seulement une communauté de sentiments, mais aussi une communauté d'actio de prendre des mesures pour s'assurer une adhésion unie ou une oppositi unie aux mesures qui pourront être présentées relativement à l'Irlande dans parlement.

» A cet effet, nous conseillons aux membres irlandais du parlement de se r unir, de se concerter, de modifier leurs opinions personnelles de manière à l faire cadrer avec les sentiments de tous ; de bannir de leur esprit toutes cons dérations de parti, toutes préventions, au moment où la vie et les intérêts leurs concitoyens courent de si grands dangers. »

Ce document est signé par les plus grands noms de l'Irlande, sans distincti d'opinions.

POLOGNE. — La *Gazette de Cracovie* du 5 janvier publie une proclamati du commissaire impérial autrichien, le comte Deym, qui, en vertu d'un décret S. M. l'empereur d'Autriche, du 16 décembre dernier, amnistie tous ceux qui o pris part aux derniers troubles de la Gallicie et de Cracovie. De cette grâce so cependant exclus les chefs, et ceux qui par leur excitation ont le plus contrib à ces menées révolutionnaires ; ensuite ceux qui se sont déjà rendus coupabl du crime de rébellion contre l'autorité, et les fonctionnaires qui ont pris part a désordres. Dans cette catégorie sont compris aussi les avocats, notaires, eccl siastiques, etc.

RUSSIE. — On écrit de Constantinople, le 20 décembre, au *Journal allema de Francfort* :

« Des lettres arrivées d'Odessa et de Trébisonde annoncent que divers comb ont été livrés sur les bords de la mer Noire, et que la position des Russes dans Daghestan est plus critique jamais.

» Les Russes répandent le bruit que Suleiman-Effendi, qui jouit d'une gran influence parmi les Circassiens, est parmi eux. Les Circassiens prétendent contraire que Suleiman combat du côté de Schamyl. »

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. — On a reçu en Angleterre des nouvel du Cap de Bonne-Espérance, qui vont jusqu'au 7 novembre. Elles sont extrêm ment favorables à la cause britannique, et annoncent que la guerre contre Cafres touche à son terme. La plupart des chefs indigènes, fatigués d'une gue de partisans qui les forçait de vivre retirés dans les forêts et les montagnes, sa autre profit que la prise de quelque bétail, se sont décidés à se soumettre sa condition, se mettant, avec leurs partisans, à la disposition du gouverneur. I hostilités ont été suspendues pour transmettre ces ouvertures au gouverne qui sans doute leur accordera la paix, moyennant la remise de toutes leurs arm et la cession d'une partie de territoire.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1847.

Cinq p. 0/0. 115 fr. 70 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 77 fr. 40 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1340 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3150 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

STATION DE L'AVENT DE 1846.

8e ET DERNIÈRE CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

Jésus-Christ est Dieu, et non pas seulement le fils aîné et le représentant illustre de l'humanité.

« C'est donc en vain que le rationalisme a fait effort pour anéantir et pour dénaturer la vie de Jésus-Christ. Jésus-Christ est debout ; la puissance de l'histoire le protége contre toutes les attaques. Et aussi a-t-il fallu que le rationalisme tentât un dernier et suprême effort pour expliquer au moins cette vie qu'il n'avait pu mettre à néant, et dont il n'avait pu non plus briser les fragments. Il n'est, dit-il, ni le fils de Dieu, ni le fils de l'homme ; il est le fils aîné le plus grand, le plus illustre de l'humanité ; il est, en un mot, le représentant de cette action sourde, progressive de l'humanité, de cette progression de doctrines et de faits, qui à certain moment s'ouvre, s'épanouit, tire de son sein un être extraordinaire, le pose pour des siècles sur un terrain où tout ce qui viendra le confirmera jusqu'à ce que l'humanité, tout d'un coup, se trouve mal représentée par cet être souverain, et un jour, le saluant d'un dernier respect, le pose à terre et lui dise adieu.

» C'est à réfuter ce système, Messieurs, que je vais consacrer notre dernière conférence de cette année. Cela fait, tout ce qui est de l'Eglise, tout ce qui est du Christ vous ayant été manifesté dans cet enseignement, depuis dix années, il ne nous restera qu'une chose : ce sera d'entrer dans la doctrine même de l'Eglise et du Christ, de vous l'exposer dans tout son enchaînement ; et cela fait, en dernier lieu, nous n'aurons plus qu'à nous reposer, vous, de votre attention, et moi du bonheur de vous avoir enseignés si long-temps.

Première partie.

» Trois choses sont à expliquer dans la vie et le succès du Christ : sa doctrine, qui paraît surpasser toutes les autres, la foi que le monde a donnée à cette doctrine, et enfin, en troisième lieu, la réunion de cette doctrine et de cette foi dans un corps hiérarchiquement et dogmatiquement constitué, qui est l'Eglise. Pour expliquer la puissance du Christ, évidemment il faut expliquer cette triple formation de sa doctrine, de la foi qu'elle a obtenue, et de l'Eglise qu'elle a constituée. Or, ce triple phénomène s'explique par l'état général des doctrines au moment où Jésus-Christ a paru, par l'état général des esprits et par l'état général des nations.

» D'abord, par l'état général des doctrines ; on se représente la doctrine de Jésus comme une doctrine neuve, inconnue, créatrice, comme quelque chose qui n'avait point de racine dans le passé ; c'est, au dire du rationalisme, une erreur palpable : jamais le genre humain n'a été sans doctrine, il ne peut vivre sans doctrine. Quelque idiot, fatigué des débauches de son orgueil et de ses sens, peut bien passer dans l'humanité sans avoir de doctrine, comme un grain de poussière emporté par le vent passe et s'en va ; mais l'humanité est plus profonde qu'un tel être, il faut qu'elle connaisse quelque chose, qu'elle systématise quelque chose : jamais elle n'a vécu sans cela.

» Or, non-seulement elle a besoin de doctrines, mais incessamment et toujours elle travaille, elle remue ces doctrines, comme elle travaille et elle remue le globe terrestre, comme elle travaille et elle remue l'atmosphère qui enveloppe le

tout. Ainsi, il y a de la part de l'humanité un travail doctrinal, un travail scientifique, un travail continu qui ne cesse jamais.

» Trois lieux ont été le théâtre du travail doctrinal du genre humain : l'Orient l'Occident et le peuple hébraïque, qui était le centre de cette opération des doctrines. L'Orient avait conservé les doctrines sous cette forme, que l'homme étai profondément déchu, et qu'il avait besoin d'une expiation perpétuelle, pour retourner à un état meilleur, expiation que favorisaient de cycle en cycle les incarnations mystérieuses de Dieu. Les incarnations orientales, les expiation orientales, la métempsycose orientale, rien n'est plus célèbre que tout cela, e il suffit de vous poser ces termes devant l'esprit, pour qu'à l'instant, allant jusqu'au fond de l'Indostan, vous y voyiez encore subsistant cet ordre d'idées.

» Quant à l'Occident, un travail plus actif s'était opéré. A mesure que l'Occident se civilisait, il se dépouillait des mythes passés, il cherchait une sagesse qu fût moins fondée sur la tradition que sur les explorations de la raison pure ; e Platon avait été le chef-d'œuvre de ces explorations de l'esprit humain.

» En troisième lieu, le peuple hébreu avait conservé d'une manière plus par ticulière le dogme de l'unité de Dieu, de la création, et ensuite d'une certain espérance de voir l'unité fondamentale de l'homme se reconstituer un jour, tell qu'elle était dans la famille primitive.

» Voilà évidemment, Messieurs, l'état des doctrines au temps du Christ, et ce doctrines, depuis 4,000 ans, étaient en jeu ; et par suite des conquêtes d'Alexandr et de ses successeurs et de la pénétration de l'Orient jusqu'en Occident, et dan la Judée qui est au centre, tout cela s'était comme donné un rendez-vous fina à l'époque où Auguste parut et ferma les portes du temple de Janus. Le Chris naquit dans ce moment favorable, et, avec le coup d'œil d'un génie évidemmen prodigieux, il sonda le terrain de son époque : il y vit ce triple confluent de doc trines, il comprit que le moment de l'unité, le moment de fondre dans un seu bloc toutes ces idées et de leur donner satisfaction était arrivé, et que, si o pouvait parvenir à faire entrer dans une seule forme l'Orient et l'Occident, o arriverait à une unité de doctrine qui séduirait le plus grand nombre des esprits Il posa donc la thèse orientale de la chute de l'humanité ; il déclara que le mond était déchu, et que lui, incarnation dernière et supérieure à toutes celles qu avaient paru auparavant, il arrivait pour expier ces fautes primitives du genr humain et restituer aux hommes la pureté originelle. Et puis, comme les incar nations orientales étaient par trop environnées d'ombres et de fables, il appuy l'idée de son incarnation à lui sur le verbe de Platon, qui avait dégagé les communications de Dieu avec les hommes du monde traditionnel. Il déclara donc qu'i était le Verbe de Dieu, la raison de Dieu, la totalité des idées subsistantes e Dieu ; et que, de même que dès l'origine il y avait eu communication entre l'homm et Dieu, par la communication des idées, il venait aussi poser devant ces idée internes, lui, par sa personnalité et par sa parole, les idées dont celles de l'homm n'étaient que le type ; en sorte qu'en comparant l'idée intime du genre humai avec l'idée de Dieu, manifestée dans lui et sa parole, il y aurait une reconnaissance du modèle avec ce qui était sorti du modèle, et que le type avec ce qui e était sorti s'embrasseraient et se donneraient un baiser qui unirait et illuminerai toute l'humanité. Et enfin, comme il fallait donner satisfaction au peuple jui il admet l'unité de Dieu et il admet également le dogme de la création que l'Orient n'avait pas connu et que l'Occident n'avait peut-être guère mieux conn que Platon lui-même repoussait, quoiqu'avec moins d'énergie qu'Aristote.

» Voilà, Messieurs, le thème rationaliste : la doctrine chrétienne est sortie d

la fusion de toutes les doctrines terrestres, humaines : ce n'est pas un succès de création, c'est un succès de fusion.

» Or, Messieurs, comment d'abord, pour répondre à ce système, comment Jésus-Christ s'est-il posé? Sachons-le bien : Jésus-Christ s'est-il donné lui-même comme créateur? s'est-il donné comme inventeur? a-t-il dit : Je suis l'inventeur de la vérité, comme de bonnes gens nous disent tous les jours? Il s'en est bien gardé. Il n'a pas dit : Je suis l'inventeur de la vérité, mais je suis la vérité, je suis cette vérité de tous les temps, je suis cette vérité qui était dans le sein du père, qui est apparue au premier homme dans les jours du paradis terrestre, que les patriarches et leurs successeurs ont connue, que Noë en descendant de l'arche reçut et proclama de nouveau, qu'Abraham, aux champs de la Chaldée et de la Syrie, vit et entendit, que Moïse, au pied du Sinaï, recueillit de la bouche même de Dieu et grava sur des tables; enfin, je suis cette vérité qui a été toujours, qui n'a jamais été totalement inconnue et dont les hommes n'ont jamais pu se passer. Il ne s'est donc pas donné comme cherchant un succès de nouveauté, de création ; non, et nous ne le posons pas ainsi ; nous n'avons jamais dit que le christianisme commençait au Christ : c'eût été tuer le christianisme que de lui donner une origine si récente. Le christianisme remonte plus haut : tout ce qui est vrai a toujours été chrétien.

» Cependant, Messieurs, à côté de ce phénomène de la propagation de la vérité chrétienne et du christianisme, comprenons aussi qu'il y avait un autre phénomène, c'était celui de l'altération, de la corruption, de la négation du christianisme. Et ainsi Jésus-Christ, tout en n'étant pas nouveau, tout en n'étant que le continuateur et l'interprète de l'antiquité, Jésus-Christ, néanmoins, apportait à l'humanité quelque chose que l'humanité avait connu, mais qu'elle avait corrompu, qu'elle avait dégradé, qu'elle avait oublié, qu'elle avait nié, qu'elle avait déshonoré.

» Et pour commencer tout de suite par l'Orient, en suivant la marche de nos adversaires, l'Orient avait retenu l'idée de la chute de l'homme, de l'intervention divine pour le réparer : cela est incontestable. Mais l'Orient avait mêlé ces idées au fond de deux absurdités, qui étaient le panthéisme et la métempsycose, qui supposait que la transformation de l'homme devait se faire par un retour de l'être humain à la substance de la divinité; en sorte que son état final était de s'absorber en Dieu dans le repos éternel et absolu. Mais Jésus-Christ, Messieurs, a-t-il admis le panthéisme? Jésus-Christ a-t-il transigé avec l'Orient sur le panthéisme? Non, il a dit : « Il n'y a qu'un Dieu, le Seigneur de toutes choses, et » vous, par la création, vous n'êtes qu'un néant, qui n'existe que par la parole » protectrice de Dieu, et s'il plaisait à Dieu de vous retirer cette parole, immé» diatement vous retomberiez dans la poudre d'où vous êtes sortis. » Ainsi, d'une part, par le panthéisme, on vous avait élevés trop haut, et d'autre part, par le panthéisme, on vous avait jetés trop bas. En effet, on vous avait comparés à la substance divine, ce qui était vous élever trop, et on vous jetait trop bas aussi, parce qu'on vous ôtait votre dualité avec Dieu.

» Non, ce n'est pas là la vérité ; la vérité, c'est que Dieu et l'homme sont deux choses ; la vérité, c'est que Dieu a fait l'homme pour l'élever, que l'homme aspire à Dieu, et qu'un jour nous le verrons ce Dieu, dans sa magnificence, sa puissance et sa bonté ; mais je vous le demande, Messieurs, n'est-ce pas là le type oriental ?

» On parle de Platon. Mais, d'abord, Platon est-il tout l'Occident? Est-ce que les épicuriens et tant d'autres sectes n'existaient pas? Qu'est-ce à dire que Platon est tout l'Occident? Vous avez dit, il est vrai, que ce n'est pas tout l'Occident,

mais le chef-d'œuvre de l'Occident. Eh bien! je le veux. Mais, encore une fois, qu'était-ce donc que Platon? La négation de Dieu, en admettant que le monde ou le principe du monde était la matière créée existant de toute éternité. Qu'était-ce que Platon dans l'ordre moral? C'était la négation du libre arbitre, la négation du bien et du mal.

» Voilà, Messieurs, au fond, ce Platon tant admiré, ce Platon que j'ai loué moi-même, que je louerai encore, qui est un homme admirable pour revêtir, çà et là, d'idées et d'images magnifiques tout un discours; mais qui, en somme, quand on le prend dans toutes ses doctrines, est, comme tous les autres, un homme descendu très-bas dans la région de l'erreur; seulement, quand il dit la vérité, il lui donne un manteau royal, et c'est ce qui a fait l'illustration de son nom, la célébrité de son style et la majesté de sa gloire. Il n'y avait donc pas, de la part de Jésus-Christ, satisfaction donnée à l'Occident, par le dogme du libre arbitre et des peines éternelles: il niait le dogme platonicien, comme le panthéisme indien.

» Quant aux Juifs, ils avaient plus de vérité; ils l'avaient conservée même en très-grande partie, et cependant ils la corrompaient aussi.

» Si vous voulez vous assurer, Messieurs, que la doctrine chrétienne n'avait pas un succès de fusion, mais un succès de contradictions: contradictions à l'Orient, contradictions à l'Occident, et chez le peuple hébreu; vous n'avez qu'à voir le panthéisme indien: Dieu l'a conservé. Quant au platonicisme, nous le voyons ressuscité plein de vie et d'éclat. Voyons donc si le christianisme, comme on le prétend, a été la fusion de toutes ces doctrines; voyons ce que le judaïsme subsistant, ce que le platonicisme ressuscité sont à la doctrine de Jésus-Christ.

» Quant au panthéisme indien, aucune erreur n'a plus résisté à l'apostolat chrétien. Ce pays nous est ouvert depuis environ trois siècles, que nos flottes y ont abordé. Plusieurs nations chrétiennes, les Espagnols, les Portugais y ont également pénétré. Non-seulement les Anglais sont en communication avec l'Indoustan, mais ils en sont les maîtres. Eh bien, rien n'a encore pu détruire le système du panthéisme indien. Nos missionnaires sont sur les lieux, y travaillent, et pour peu que vous ayez lu leurs relations, vous savez que nulle part, même en Chine, ils n'ont rencontré plus de difficultés que là.

» Le système brahmiste ou bouddhiste a résisté à tous les efforts que nous avons faits, pourquoi? Précisément parce que ceux qui le suivent sont plus près de la vérité; précisément parce que l'idée de la chute de l'homme et de sa réparation est répandue, parce que l'organisation scripturale de cette doctrine, étant près de la vraie source, a conservé une grande force de résistance contre le christianisme; car, plus on approche de la vérité quand on ne l'atteint pas, plus on s'en éloigne. C'est ainsi qu'un homme éclairé est quelquefois plus loin de Jésus-Christ que tel homme perdu d'honneur et de réputation. Dieu a dit dans son Évangile: « Cette femme, que vous dites perdue, vous précédera dans le » royaume du ciel, car elle approche de la vérité par son humilité, par la juste » appréciation d'elle-même. » Elle touche, comme Madeleine, les pieds de Jésus-Christ, et quand on en est là, on est bien près de son cœur.

» Ainsi, Messieurs, la doctrine de Jésus-Christ a contredit toutes les doctrines humaines. Voilà comment la doctrine orientale nous résiste depuis dix-huit cents ans. Relativement au judaïsme lui-même, à part quelques conversions que Dieu nous accorde, tout le monde sait que le peuple juif a résisté à tous les efforts de l'apostolat. Et quant à ceux qui nient le dogme de la création, en admettant avec Platon le dogme de l'unité de Dieu, pour peu que vous soyez au courant de la littérature contemporaine, vous ne m'accuserez pas d'en dire trop, en disant que

cette école du platonicisme a produit de nos jours le champ de bataille le plus redoutable. Ainsi, comment, si le succès du Christ avait été dans la fusion des doctrines orientales, platoniciennes et hébraïques, comment, aujourd'hui, les trois points les plus vulnérables de notre action seraient-ils le panthéisme, le judaïsme et le platonicisme, je vous le demande?

» Mais il fallait expliquer la foi à cette doctrine, car ce n'est pas tout, Messieurs, ce n'est pas tout que d'avoir dit : Jésus-Christ a fondu toutes les doctrines ensemble, il a fait une sorte de synthésisme religieux, pour me servir d'une expression technique ; il fallait montrer comment cet Orient et comment cet Occident allaient abdiquer leurs propres doctrines pour adopter celle du Christ. Là-dessus que fait tous les jours le rationalisme? Il dit : A l'époque d'Auguste, l'esprit humain était las ; d'une part, il n'acceptait plus l'idolâtrie, qui était la forme populaire de l'erreur ou de la religion, et, d'un autre côté, le rationalisme ou la philosophie n'ayant pu, depuis six cents ans, rien fonder, une double lassitude préoccupait l'intelligence humaine : lassitude de la religion publique, lassitude des efforts impuissants du rationalisme. Tout le monde appelait la foi, tout le monde voulait la foi. Jésus-Christ est venu, il a présenté des doctrines qui étaient connues, qui ne choquaient qu'à-demi le sens de chacun, et on s'est précipité dans ses bras pour en finir.

» Mais, Messieurs, cette abdication du rationalisme, à cause de cette impuissance de six siècles, si elle était réelle, aujourd'hui que le rationalisme a dix-huit cents ans d'impuissance de plus sur le corps, il devrait à plus forte raison abdiquer sa personnalité dans la personnalité du Christ, et vous voyez si le rationalisme y est présentement disposé. Non, non, connaissez la réalité des choses : le rationalisme n'est jamais las de lui ; quand même dix mille ans d'expérience lui démontreraient son impuissance, le lendemain matin, en se levant, le philosophe monterait encore dans sa chaire, et dirait : « Messieurs, nous allons créer la vérité et la philosophie ; nous allons les créer, car elles n'existaient pas encore ; si elles existaient, nous n'aurions pas besoin de les mettre au monde. Du moins, si nous ne les fondons pas, nous aurons l'honneur d'en préparer les matériaux et d'en poser les premières assises. » Aucune expérience ne peut dégoûter le rationalisme. Et pourquoi? Parce qu'il part d'un principe. Et comment voulez-vous qu'en partant d'un principe diamétralement opposé à la foi, il puisse accepter la foi sans changer de principe? Ce n'est pas là de la fatigue, ce n'est pas là de l'abnégation ; c'est se faire renégat de sa propre doctrine, c'est se convertir.

» Mais d'ailleurs, Messieurs, l'exposition de l'état des esprits sous Auguste est fausse. Non, on n'en était pas là. Oui, sans doute, quelques esprits supérieurs méprisaient l'idolâtrie, mais le peuple ne la méprisait pas ; l'esprit public était un esprit fidèle à l'idolâtrie ; l'esprit public ne méprisait pas l'idolâtrie, il la regardait comme nécessaire, et cherchait à l'arc-bouter pour la soutenir. Et certes, on vit bien où en était l'esprit populaire, l'esprit politique, quand enfin Jésus-Christ vint et demanda à Rome le droit de cité. On vit bien quels furent ses ennemis. Eh bien, n'est-il pas de la dernière publicité que l'esprit populaire lui résistait, et allait prendre le sang des martyrs pour le jeter avec ignominie à leurs figures sacrées, et que pendant que les proconsuls rendaient leurs arrêts, le peuple rendait aussi les siens?

» L'esprit populaire, l'esprit politique qui soutenaient l'idolâtrie, l'esprit rationaliste lui-même, ce platonicisme qu'on vantait, étant passé en des mains habiles et à une plume retrempée d'énergie, attaqua à Alexandrie et dans tout l'empire la doctrine du Christ. En sorte que ce qu'on nous représente comme ayant abdi-

qué l'esprit populaire, le rationalisme, c'est cela même qui a fait crucifier Jésu Christ. Mais quand nous parûmes au concile de Nicée, à côté de l'empire Constantin, nous avions vaincu l'esprit populaire, nous avions vaincu le ratioı lisme, et l'univers tout entier disait le fameux mot de Julien-l'Apostat : « Le (» liléen a vaincu. » Ce n'est pas là, Messieurs, un succès de fusion, c'est un su cès de contradiction ; de même que Jésus-Christ a contredit toutes les doctrin il a contredit tous les esprits, et, comme il est vainqueur de toutes les doctrin il a vaincu tous les esprits : voilà la vérité. » (*La fin au prochain Numéro.*

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — En remplacement de Mgr Rusconi, envoyé à Ancône qualité de délégat apostolique, Sa Sainteté a nommé Mgr Amici a fonctions de secrétaire de la commission chargée de préparer un pro pour une meilleure division des attributions des diverses branches l'administration publique.

Le 5 janvier, les premières vêpres de l'Epiphanie ont été chantées da la chapelle du palais Quirinal. Sa Sainteté y a assisté, ainsi que les ca dinaux, le collége des prélats et d'autres personnages éminents.

La grande solennité de ce jour fut annoncée, dès l'aube, par une do ble salve du château Saint-Ange. Sa Sainteté, revêtue de ses habits po tificaux et portant la tiare, se rendit dans la même chapelle pour ass ter sur son trône à la messe solennelle, qui fut célébrée par S. Em. cardinal Lambruschini, évêque de Sabine. Après l'évangile, le R. Alduino Patscheider, procureur-général des serviteurs de Marie, p nonça un éloquent discours latin analogue à la solennité. Les cardinaı les archevêques et les évêques assistants au trône pontifical, les mag trats romains, le collége des prélats et toute la cour pontificale étai présents à cette solennité.

PARIS.

L'*Univers* avait publié une correspondance de Rome relative à la gı rison extraordinaire d'un missionnaire français par la mère Makrena à la visite faite par le Saint-Père au couvent des Dames du Sacré-Co où demeure la vénérable supérieure des Basiliennes de Minsk.

Ce récit était accompagné de circonstances dont quelques-unes étai complètement controuvées et quelques autres fort peu vraisemblable

L'*Ami de la Religion*, sur la demande qui lui en fut faite par un gr personnage, exprima le regret que des faits suffisamment intéressa par eux-mêmes fussent ainsi présentés dans les journaux religieux, a des circonstances qui étaient de nature à faire naître des doutes, e l'appui de cette remarque, il publia le récit officiel de la visite du Pa tiré du *Diario*.

L'auteur de cette correspondance de l'*Univers*, M. l'abbé Chéruel plaint aujourd'hui de notre rectification, et il joint à sa lettre, com pièce justificative, une autre lettre signée par quelques Anglais cath ques qui résident à Rome.

Il ne peut entrer dans notre pensée d'engager une controverse sur des circonstances dont l'authenticité ne sera pour nous hors de doute que lorsque l'enquête ecclésiastique aura prononcé. Le fait principal, loin de le contester, nous avons été les premiers à le publier pour l'édification des ames pieuses. Le personnage qui a bien voulu nous communiquer ultérieurement ses réflexions, n'a blâmé qu'une chose, cet empressement à livrer à la publicité des détails trop extraordinaires et trop peu prouvés encore pour ne pas commander plus de réserve.

Quant à la singulière assertion de M. l'abbé Chéruel qui, pour affaiblir l'autorité du *Diario* et du personnage qui nous en a transmis un extrait, déclare bravement que *ce journal n'a aucun caractère officiel*, nous nous bornons à l'enregistrer. Elle suffira pour donner à tous ceux qui connaissent un peu Rome, la mesure de l'incroyable aplomb avec lequel certains correspondants nient ou dénaturent ce qu'il y a de plus notoire et de plus avéré au monde.

L'éditeur de la *Theologia mystica* nous écrit pour expliquer l'espèce de malentendu qui a donné lieu à la réclamation de Mgr le cardinal-archevêque de Lyon, au sujet de l'approbation dont Son Eminence aurait, avait-on dit, revêtu cet ouvrage.

Il est très-vrai que Mgr le cardinal de Bonald n'a point examiné ni fait examiner ce livre. Mais après avoir pris connaissance de l'examen qu'en avait fait et de l'approbation canonique que lui avait donnée Mgr l'évêque de Lausanne, Mgr le cardinal-archevêque de Lyon a bien voulu le recommander par écrit au clergé de son diocèse. C'est cette recommandation écrite que l'éditeur de la *Theologia mystica* a cru, de très-bonne foi, pouvoir considérer comme une approbation.

Quoi qu'il en soit du sens trop large donné à la recommandation de Son Eminence, nous nous empressons, sur la demande du respectable éditeur, de publier le texte même de l'approbation doctrinale de Mgr l'évêque de Lausanne, accompagnée de la recommandation de Mgr le cardinal de Bonald. Cette pièce prouvera, que si l'éditeur de la *Theologia mystica* a interprété trop largement les paroles bienveillantes de Son Eminence, l'ouvrage n'en mérite pas moins toute l'estime et toute la confiance du clergé :

« STEPHANUS MARILLEY, Dei et sanctæ Sedis apost. gratiâ, episcopus et comes Lausannensis, episcopus Genevensis, S. R. I. Princeps, etc., etc.

» Opus cui titulus : *Theologia mystica, ad usum directorum animarum, ex S. Scriptura, conciliis, SS. Patribus, mysticis primariis ac theologicis ratiociniis adornata*, à Nobis examini subjectum, non solùm imprimi posse censemus, sed etiam tanti esse momenti judicamus, ut ab omnibus animarum curatoribus libenter excipiendum et studiosè evolvendum fore credatur. Cùm enim hoc opus facili et lucidâ methodo illam præstantem tradat scientiam quæ Christianos ad sanctitatem et evangelicam perfectionem manuducit, et *ars artium* meritò nuncupatur, non mediocrem sentimus indè percepturos utilitatem quotquot animarum directioni, *operi sanè omnium divinorum divinissimo*, sed innumeris maximisque difficultatibus obsito, adlaborant. Ex hac quippe *Theologia mystica*, ut Nobis vide-

tur, tum adæquatam vitæ spiritualis haurient notionem, tum suum adeo excellens spirituale magisterium accuratiùs discent suo fideliumque majori commodo exercere, tunc maximè discernendum spirituum arduam acquirent scientiam. Quà propter præsentem *Theologiam mysticam* Nostro clero utilem fore sperantes, cam omnibus Nostræ Diœcesis sacerdotibus commendamus et ad eam sedulò legendam illos in Domino hortamur, quò faciliùs copiosiùsque ad ovium Nobis et ipsis concreditarum salutem, quæ tantopere Nobis cordi est, conferre valeant.

» Datum Friburgi Helvetiorum, ex ædibus episcopalibus, die septimâ novembris, anno millesimo octingentesimo quadragesimo sexto.

» † STEPHANUS, episc. Lausan. et Genev. »

« Hoc opus, de quo suprà, clero nostræ diœceseos commendamus.

» Lugduni, die primâ decembris 1846.

(Locus sigilli.) » L. J. M. CARD. DE BONALD, archiepiscopus Lugdunensis.»

Le *Moniteur* du 19 annonce que, sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et à l'occasion des services rendus durant les dernières inondations, le roi a conféré la décoration de la Légion-d'honneur à Mgr Fabre-des-Essarts, évêque de Blois, et à MM. Richard, desservant de Seur (Loir-et-Cher); Tachon, desservant de Briennon (Loire) ; et Landré, desservant de Ferolles (Loiret).

La quête que Mgr l'évêque de Grenoble a ordonnée dans son diocèse en faveur des infortunées victimes des inondations de la Loire a produit 17,200 fr., qui ont été répartis entre NN. SS. les archevêques et évêques de Lyon, Bourges, Tours, Orléans, Blois, Nevers, Autun, Clermont, Moulins et du Puy.

Une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs le dimanche 24 janvier 1847, en faveur des pauvres secourus par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul établie sur cette paroisse.

A deux heures et demie, vêpres, complies, sermon par M. l'abbé Rivière, vicaire-général de Bayeux, archidiacre de Pont-l'Evêque, chanoine honoraire de Paris.

Mgr l'archevêque de Chalcédoine officiera pontificalement au salut qui sera chanté en musique.

Les personnes qui ne pourraient y assister sont priées de remettre leurs offrandes à M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

BOLOGNE. — Des lettres du 5 janvier nous apprennent que la veille au point du jour, des salves d'artillerie avaient annoncé et salué l'heureuse arrivée dans cette ville de Son Eminence le cardinal Amat de Saint-Philippe et Sorse, nouveau légat de la province. Quoique arrivé fort tard dans la soirée précédente, l'illustre envoyé du Saint-Père n'en trouva pas moins dans les cours et sur toutes les avenues de son palais une foule immense qui le reçut au milieu des démonstrations de la joie la plus vive.

Ces démonstrations de publique et universelle allégresse se sont renouvelées pendant toute la journée du lendemain. Des milliers de citoyens, et la fleur de la jeunesse bolonaise, divisés en pelotons, portant des bannières aux couleurs pontificales, et précédés d'une brillante troupe de musiciens, se rendirent sur la grande place, sous les fenêtres du palais, pour offrir le respectueux hommage de la population au nouveau représentant de leur bien-aimé souverain. Son Eminence reçut ensuite les hommages des autorités locales, de la noblesse et de la bourgeoisie, avec cette noble et gracieuse affabilité qui la distinguent. Le soir toute la ville fut illuminée.

Cette joie des habitants de Bologne s'explique facilement par les souvenirs et par les regrets qu'avait laissés dans cette ville l'illustre cardinal qui dans un autre poste avait déjà fait briller les hautes qualités de son esprit et de son cœur.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant la proclamation publiée le même jour par le nouveau légat :

« LOUIS cardinal AMAT, du titre de Sainte-Marie *in via*, légat apostolique de la ville et de la province de Bologne.

» Bolonais,

» Ce grand Pontife que la divine Providence a placé sur la Chaire de Pierre, ce magnanime Souverain qui fut si prompt à essuyer les larmes de ses enfants, Pie IX que le monde admire, nous envoie vers vous comme interprète de sa souveraine volonté. Tout occupé du bonheur de son peuple, il demande que son peuple le seconde par son respect envers notre sainte religion, par son obéissance aux lois, par sa soumission aux autorités. Convaincu de l'amour de ses sujets, convaincu de leur reconnaissance qui a éclaté en tant de manières, il ne désire aujourd'hui de vous qu'une chose, c'est que vous continuiez par le fidèle accomplissement de ces devoirs sacrés, à fournir un plus pressant motif de vous faire du bien à ce cœur généreux qui chaque jour s'enflamme davantage au feu de la religion pour le bonheur de ses fils bien-aimés.

» Nous, qu'il a chargé d'une mission si glorieuse, nous qui savons par de doux et bien chers souvenirs combien vous êtes recommandables, nous ne pouvons nous empêcher de vous rappeler combien vous devez correspondre à ces nobles intentions. Pleins de confiance dans le cœur paternel de votre souverain, laissez sous les auspices de la paix et de la tranquillité si nécessaire au bien-être des peuples, se développer librement les généreuses pensées qu'il vous a manifestées par l'organe de son premier ministre. Attendez que lui-même, à qui vos besoins sont connus, attendez avec le calme et la confiance qui vous distinguent, qu'il y applique ces remèdes que dans sa grande ame il vous a déjà préparés. Faites enfin que celui qu'il a chargé d'être son interprète auprès de vous puisse être aussi votre organe auprès de sa personne sacrée et lui exprimer en toute occasion vos juste désirs.

» Bolonais ! tout notre zèle, tous nos efforts, ne tendront qu'à nous affermir dans l'inébranlable résolution où nous sommes de faire votre bien, ce bien qui doit consolider parmi vous la paix, la tranquillité, et avec elles toutes les améliorations qui, en satisfaisant à vos vœux légitimes, vous feront avancer dans la voie de la véritable félicité.

» LOUIS, card. AMAT. »

REVUE POLITIQUE.

La question des mariages espagnols a occupé toute la séance de mardi à la chambre des pairs. Cette fois la discussion a été digne d'un tel sujet, digne des grandes nations dont les intérêts, l'influence ou les susceptibilités ont fait et font encore de cette question l'objet d'un débat qui a déjà troublé la bonne harmonie de leurs rapports, et qui peut encore amener des complications sérieuses dans la politique générale de l'Europe. Deux hommes éminents par le caractère, par le talent, par la haute considération qui les environne, M. le duc de Broglie et M. le duc de Noailles, ont surtout fixé l'attention de la noble chambre en développant devant elle les considérations les plus élevées, les vues politiques les plus nationales.

M. le duc de Broglie s'est attaché à montrer quel était, dans le double mariage de la reine et de l'infante d'Espagne, le grand, le véritable intérêt de la France. Ce n'est pas seulement un événement heureux pour les deux royales familles dont cette illustre alliance a resserré les liens. Il ne faut pas y chercher non plus l'acte ambitieux d'une politique qui tendrait à établir sur une grande nation comme l'Espagne, une sorte de *protectorat* injurieux pour elle et fort onéreux pour la France. Selon M. le duc de Broglie, le gouvernement n'a employé tous les efforts de sa politique, dans ces longues et difficiles négociations, qu'à empêcher l'Angleterre d'étendre sur l'Espagne cette tutelle un peu arrogante qu'elle exerce déjà sur le Portugal, et qui eût été le renversement complet de l'œuvre de Louis XIV. M. le duc de Broglie a fait, à ce sujet, un aveu qui mérite d'être recueilli : ministre des affaires étrangères à l'époque où le gouvernement français reconnut la reine Isabelle, il a eu la franchise d'avouer que cette reconnaissance, commandée par les nécessités politiques de 1830, avait porté une atteinte grave à l'édifice monarchique si laborieusement élevé par Louis XIV en Espagne. — Dès le moment où cette reconnaissance avait eu lieu, il avait été facile de prévoir que la couronne de Philippe V pourrait sortir de la maison de Bourbon et être portée, par un mariage, dans une autre famille régnante. La double alliance matrimoniale, conseillée et obtenue par la France, n'a eu d'autre but que de prévenir ce danger.

M. le duc de Noailles, après un tel discours écouté par la chambre avec une attention soutenue, avait besoin de toute la faveur que lui ont conciliée depuis long-temps la noblesse de son caractère, l'élévation de sa sévère éloquence, et l'autorité de sa parole toujours consciencieuse, pour obtenir une attention pareille. Dès son début, un généreux sentiment de patriotisme noblement et simplement exprimé, a fait éclater sur tous les bancs de la chambre un vif mouvement d'approbation qui s'est renouvelé plus d'une fois pendant ce remarquable discours de l'illustre orateur. M. le duc de Noailles a vivement et justement reproché au gouvernement français d'avoir d'abord ratifié l'abolition de la loi salique en Espagne, et ensuite de n'avoir pas usé de toute son influence pour faire triompher dans l'affaire des mariages la seule candidature qui, à tous les avantages de la combinaison qui a prévalu, joignait pour l'Espagne l'infaillible garantie d'une pacification présente et d'une sécurité profonde pour l'avenir. A part ce juste grief contre le ministère, qui n'a pas su voir ou qui n'a pas voulu donner



à l'Espagne le moyen de mettre un terme à ses sanglantes discordes par le mariage de la reine avec le fils aîné de D. Carlos, M. le duc de Noailles, mettant ses sentiments de patriotisme au-dessus de toutes les préventions de parti, se range ouvertement du côté du gouvernement français contre les jalousies et les amères récriminations de l'Angleterre. Ce suffrage d'un généreux adversaire, cette loyale franchise d'un honnête homme n'honorent pas moins le noble caractère de M. le duc de Noailles, que l'opinion politique dont il est le plus illustre et le plus éloquent organe dans la chambre des pairs.

Cette solennelle discussion a été close aujourd'hui par un discours du plus haut intérêt, dans lequel M. Guizot a exposé fort en détail, devant la chambre, l'origine, la suite et les diverses péripéties des négociations diplomatiques qui ont abouti au double mariage. M. le ministre des affaires étrangères a terminé par cette rassurante conclusion, que ni du côté de l'Espagne, ni du côté des puissances européennes, ni de l'Angleterre en particulier, la France n'a à redouter aucune conséquence fâcheuse du fait désormais irrévocable qui vient de s'accomplir.

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Hier, 19 janvier, la reine d'Angleterre a ouvert en personne la session du parlement. Sa Majesté a prononcé le discours suivant :

« MYLORDS ET MESSIEURS,

» C'est avec le plus profond et le plus pénible intérêt, qu'au moment où vous vous réunissez de nouveau, j'ai à appeler votre attention sur la disette de vivres qui afflige l'Irlande et quelques parties de l'Ecosse.

» En Irlande, surtout, la perte de la récolte qui sert habituellement à la nourriture du peuple, a été cause de cruelles souffrances et de maladies, et a grandement accru la mortalité parmi les classes les plus pauvres. Ses crimes devenus plus fréquents ont été principalement dirigés contre la propriété, et le transport des approvisionnements est devenu dangereux dans quelques parties du pays.

» En vue d'adoucir tous ces maux, on a donné du travail et des salaires à un grand nombre d'hommes, conformément à la loi qui a été passée dans la dernière session du parlement. Quelques dérogations à cette loi ont été autorisées par le lord-lieutenant d'Irlande, dans le but de rendre plus utile l'emploi des bras, elles recevront, je n'en doute point, votre approbation. Des mesures ont été prises pour diminuer l'étendue des besoins dans les districts qui sont le plus éloignés des sources ordinaires d'approvisionnements. Les crimes ont été réprimés autant qu'il se pouvait par la force militaire et par la police.

» Il est consolant pour moi de remarquer que dans plusieurs des districts qui ont le plus souffert, la patience et la résignation du peuple ont été exemplaires.

» L'insuffisance de la récolte en France, en Allemagne et dans les autres parties de l'Europe, a ajouté à la difficulté d'obtenir pour nous des suppléments de provisions proportionnés à nos besoins.

» Notre devoir sera d'examiner les mesures auxquelles il convient d'avoir recours encore pour alléger la détresse qui existe. Je vous recommande de prendre en très-sérieuse considération si, en augmentant pour un temps limité la facilité d'importation des blés étrangers, et par un emploi plus considérable du sucre dans les brasseries et les distilleries, la quantité de nourriture alimentaire pourrait être utilement accrue.

» J'ai encore à diriger toute votre sollicitude sur la condition permanente de

l'Irlande. Vous trouverez dans l'absence des excitations politiques une occasion de jeter un coup-d'œil impartial sur les calamités sociales qui affligent cette portion du royaume-uni. Différentes mesures seront portées devant vous; si elles sont adoptées par le parlement, elles pourront contribuer au bien-être de la grande masse du peuple, favoriser l'agriculture et amortir cet esprit de [illegible] pour la possession de la terre, qui a été une source féconde de crimes et de misère.

» Le mariage de l'infante Louise-Ferdinande d'Espagne, avec le duc de Montpensier, a donné lieu à une correspondance entre mon gouvernement et ceux de France et d'Espagne.

» La suppression de l'État libre de Cracovie m'a semblé être une violation manifeste du traité de Vienne, que j'ai ordonné qu'une protestation contre cet acte fût transmise aux cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, qui ont été parties contractantes dans le traité. Des copies de ces divers documents seront mises sous vos yeux.

» Je conserve l'espoir fondé que les hostilités qui ont si long-temps interrompu le commerce dans la Plata cesseront avant peu; mes efforts, réunis à ceux de [illegible] seront avec le plus grand soin dirigés vers ce but.

» Mes rapports, en général, avec les puissances étrangères me donnent la plus grande confiance dans le maintien de la paix. »

Le reste du discours se rapporte à l'administration intérieure du royaume.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS [illegible] — M. [illegible] a donné lecture aujourd'hui, à la chambre [illegible] de la commission chargée d'examiner le projet de loi [illegible] l'importation des grains étrangers. La discussion a été fixée à vendredi.

— [illegible] janvier prohibe l'exportation des légumes [illegible] jusqu'au 31 juillet prochain.

— [illegible] occasionnées par l'élévation du prix du [illegible] tous les bienfaits qui viennent à notre [illegible] imitateurs.

[illegible] a distribué 2,000 cartes, avec lesquelles on [illegible] pour 60 c. Il est évident que si, dans chaque [illegible] agissaient ainsi, toutes les infortunes pourraient [illegible].

[illegible] de Sully, propriétaire du château de son aïeul au [illegible] de l'effroyable misère qui pèse sur la contrée, a fait remise [illegible] de fermage à ses fermiers inondés, vendu une meute de cent cinquante chiens et sept chevaux, et réformé sa maison; la meilleure part de son [illegible] aux pauvres.

Nous apprenons que dans la petite commune de Bonchamps, M. le curé, de concert avec M. le maire et M. M***, vient de faire un appel en faveur des pauvres, qui a produit environ quinze cents francs.

M. Lebourgeois, maire de Blosseville-Bon-Secours, offrait le pain bénit dimanche dernier, à l'église de cette commune. Nous apprenons que, dérogeant à l'usage ordinaire d'une façon qui mérite d'être imitée, M. Lebourgeois, au lieu d'envoyer à tous ses amis une part de pain bénit, a fait distribuer des bons de pain à tous les pauvres inscrits au bureau de bienfaisance de Bon-Secours.

à l'Espagne le moyen de mettre un terme à ses sanglantes discordes par le mariage de la reine avec le fils aîné de D. Carlos, M. le duc de Noailles, mettant ses sentiments de patriotisme au-dessus de toutes les préventions de parti, se range ouvertement du côté du gouvernement français contre les jalousies et les amères récriminations de l'Angleterre. Ce suffrage d'un généreux adversaire, cette loyale franchise d'un honnête homme n'honorent pas moins le noble caractère de M. le duc de Noailles, que l'opinion politique dont il est le plus illustre et le plus éloquent organe dans la chambre des pairs.

Cette solennelle discussion a été close aujourd'hui par un discours du plus haut intérêt, dans lequel M. Guizot a exposé fort en détail, devant la chambre, l'origine, la suite et les diverses péripéties des négociations diplomatiques qui ont abouti au double mariage. M. le ministre des affaires étrangères a terminé par cette rassurante conclusion, que ni du côté de l'Espagne, ni du côté des puissances européennes, ni de l'Angleterre en particulier, la France n'a à redouter aucune conséquence fâcheuse du fait désormais irrévocable qui vient de s'accomplir.

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Hier, 19 janvier, la reine d'Angleterre a ouvert en personne la session du parlement. Sa Majesté a prononcé le discours suivant :

« MYLORDS ET MESSIEURS,

» C'est avec le plus profond et le plus pénible intérêt, qu'au moment où vous vous réunissez de nouveau, j'ai à appeler votre attention sur la disette de vivres qui afflige l Irlande et quelques parties de l'Ecosse.

» En Irlande, surtout, la perte de la récolte qui sert habituellement à la nourriture du peuple, a été cause de cruelles souffrances et de maladies, et a grandement accru la mortalité parmi les classes les plus pauvres. Ses crimes devenus plus fréquents ont été principalement dirigés contre la propriété, et le transport des approvisionnements est devenu dangereux dans quelques parties du pays.

» En vue d'adoucir tous ces maux, on a donné du travail et des salaires à un grand nombre d'hommes, conformément à la loi qui a été passée dans la dernière session du parlement. Quelques dérogations à cette loi ont été autorisées par le lord-lieutenant d'Irlande, dans le but de rendre plus utile l'emploi des bras, elles recevront, je n'en doute point, votre approbation. Des mesures ont été prises pour diminuer l'étendue des besoins dans les districts qui sont le plus éloignés des sources ordinaires d'approvisionnements. Les crimes ont été réprimés autant qu'il se pouvait par la force militaire et par la police.

» Il est consolant pour moi de remarquer que dans plusieurs des districts qui ont le plus souffert, la patience et la résignation du peuple ont été exemplaires.

» L'insuffisance de la récolte en France, en Allemagne et dans les autres parties de l'Europe, a ajouté à la difficulté d'obtenir pour nous des suppléments de provisions proportionnés à nos besoins.

» Notre devoir sera d'examiner les mesures auxquelles il convient d'avoir recours encore pour alléger la détresse qui existe. Je vous recommande de prendre en très-sérieuse considération si, en augmentant pour un temps limité la facilité d'importation des blés étrangers, et par un emploi plus considérable du sucre dans les brasseries et les distilleries, la quantité de nourriture alimentaire pourrait être utilement accrue.

» J'ai encore à diriger toute votre sollicitude sur la condition permanente de

—Dans les départements de l'Ouest, les habitants continuent à entraver par la violence le transport des grains, d'où il résulte que les marchés des villes cesseront d'être approvisionnés si ce funeste état de choses se prolonge.

Segré, ville de 10,000 ames et chef-lieu d'un des arrondissements de Maine-et-Loire, a couru le risque d'une vaste émeute, et, de plus, celui d'être attaquée par une masse d'hommes du dehors. Dans de pareilles circonstances la garde nationale de Segré a refusé de marcher, d'après ce que nous apprend l'*Echo de l'Ouest*, sans nous dire les motifs que pouvaient avoir ces gardes nationaux de refuser le service. Deux compagnies d'infanterie ont dû être appelées d'Angers pour protéger une ville que ses propres citoyens, par une inconcevable apathie, laissaient à la merci des perturbateurs.

EXTÉRIEUR.

IRLANDE. — On écrit de Dublin, le 14 janvier :

« Hier soir, le parti de la jeune Irlande s'est réuni dans la Rotonde, pour faire la démonstration qu'il avait annoncée.

» M. S. O'Brien était présent. La discussion a été calme et convenable. Pour se distinguer du parti de Conciliation-Hall, le parti de la jeune Irlande a résolu de prendre le titre de Confédération Irlandaise. Il ne sera exigé aucune somme des personnes qui voudront entrer dans l'association; mais on fera des souscriptions pour payer les dépenses qui deviendraient nécessaires. Quel que soit le ministère, whig, tory ou radical, aucun membre de la confédération ne devra accepter le patronage du gouvernement. »

CHAMBRE DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier. — *Séance du 19 janvier.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

Lecture est donnée du 3e paragraphe, relatif au mariage du duc de Montpensier.

M. PELET (de la Lozère) croit que le mariage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne peut être considéré comme un événement avantageux pour la France; mais il est d'avis qu'on pouvait obtenir le même avantage sans sacrifier une alliance qui était la meilleure garantie de la paix du monde, et que la conduite du cabinet français, dans cette affaire, a été de nature à amener de fâcheuses complications politiques.

M. DE BROGLIE. Messieurs les pairs, si la question que nous discutons n'avait trait qu'à des intérêts de famille, j'y prendrais la part que tout ancien serviteur du roi doit prendre aux joies que sa solution a apportées à son auguste famille; mais si le fait accompli avait pour but d'augmenter la prépondérance de notre pays sur le pays limitrophe, je m'en réjouirais peut-être, peut-être aussi je ne l'approuverais pas. Tout gouvernement qui veut s'immiscer trop avant dans les affaires d'un autre gouvernement fait une faute : tôt ou tard, il n'obtient de son protégé que de l'ingratitude et de mauvais procédés.

Si la France voulait exercer sur l'Espagne cette influence un peu arrogante que l'Angleterre exerce sur le Portugal, je ne l'approuverais pas ; car autant je regarde comme saine et utile la politique qui consiste à ne laisser s'établir sur nos frontières aucune influence de ce genre, par qui que ce soit, autant je regarde comme maladroite et dangereuse la politique qui voudrait nous faire passer nos frontières pour l'exercer nous-mêmes chez nos voisins.

Il faut que l'Espagne soit libre chez elle ; il ne faut pas qu'elle soit l'annexe du Portugal ; c'est la politique suivie par la France. Pour le prouver, je n'ai qu'à rappeler mes souvenirs.

A la mort de Ferdinand VII j'avais l'honneur d'être ministre du roi. C'est moi qui ai proposé au cabinet français de reconnaître la reine Isabelle. Le conseil a approuvé cette reconnaissance, mais aucun des ministres d'alors ne s'est fait illusion sur ses conséquences. Dès ce moment, nous avons compris que si la reine Isabelle prenait un jour un époux étranger à la France, toute la politique ancienne tombait ; tous les bons rapports existant depeis deux cents ans entre l'Espagne et la France étaient détruits. Or, vous le savez, pour jouer dans les affaires générales de l'Europe le rôle qui nous appartient, il faut que l'Espagne soit, ou notre alliée naturelle, comme elle l'est depuis le traité d'Utrecht, ou notre ennemie naturelle, comme elle l'était avant ce traité. Cela est écrit dans l'histoire, cela est écrit sur la carte.

Telle était la situation que nous créait la reconnaissance de la reine d'Espagne, et cette situation pouvait, nous le savions, se compliquer lorsque viendrait, pour la reine d'Espagne, le moment de choisir un époux. Il y avait une famille qui avait donné déjà un roi à la Belgique, un autre au Portugal ; il était à craindre que le choix de l'Espagne ne se portât encore sur cette famille. Il y avait de grands obstacles à la faire rejeter. Le cabinet français les a surmontés, ou plutôt, c'est l'Espagne elle-même, qui, satisfaite de la conduite du gouvernement français, les a surmontés elle-même.

Tandis que nous félicitons ici le gouvernement de l'issue des mariages, de l'autre côté du détroit on se plaint, on parle de surprise, d'engagements rompus, de manque d'égards. Depuis huit mois que lord Palmerston tient le portefeuille des affaires extérieures, il persiste à présenter la convention arrêtée avant lui, entre le cabinet français et lord Aberdeen, comme un marché où chaque partie intervenante aurait trafiqué de ce qui ne lui appartenait pas ; à ses yeux, la préférence accordée par la jeune reine à l'aîné de ses deux cousins est regrettable ; il reproche enfin au gouvernement français de lui avoir manqué personnellement en précipitant les deux mariages à son insu.

Y a-t-il dans ces plaintes, dans ces reproches, quelque chose de vrai ? Pour moi, je ne le pense pas. Et d'abord, est-ce que la préférence accordée par la reine Isabelle à don François d'Assises ne s'explique pas tout naturellement par la position de ce jeune prince, qui était demeuré en Espagne, qui avait fait acte de sujet fidèle, tandis que son frère se laissait placer à la tête d'une faction, et se voyait par suite obligé de quitter l'Espagne ? En quoi donc ce fait est-il une atteinte portée au traité d'Utrecht ?

Passant au second grief, est-il vrai que le mariage d'un héritier de la couronne de France à un degré quelconque avec une héritière de la couronne d'Espagne à un degré quelconque soit une atteinte portée à l'article 6 du traité d'Utrecht, un démenti donné aux renonciations qui garantissent l'exécution de cet article ? Est-il vrai que les enfants nés d'un tel mariage soient en quelque sorte entachés d'un péché originel, qu'ils doivent être considérés comme frappés d'une double exclusion, d'une double déchéance ; déchus de leurs droits à la couronne de France, parce qu'ils descendraient de la branche des Bourbons d'Espagne ; et déchus de la couronne d'Espagne, parce qu'ils descendraient de la branche des Bourbons de France ?

Il serait fâcheux que cela fût ; car voyez les conséquences ! Comme cette théorie est nouvelle, comme on ne s'en était pas avisé jusqu'ici ; comme il s'est con-

clu beaucoup de mariages entre les deux branches de la maison de Bourbon, on peut dire qu'il n'y a en ce moment sur les marches du trône de France, aucun prince qui n'ait dans ses veines un peu de sang des Bourbons d'Espagne. Les fils du roi sont les fils de la reine, et la reine descend de Philippe V. On peut dire également qu'il n'y a, ni sur le trône, ni sur les marches du trône d'Espagne, aucun prince, aucune princesse, qui n'ait dans les veines un peu de sang des Bourbons de France. La reine Isabelle, l'infante sa sœur, ses oncles et ses cousins, sont tous fils ou petits-fils de Charles IV, et la femme de Charles IV, la mère ou l'aïeule de ces princes ou princesses, était petite-fille de Louis XV; d'où il suit que si cette théorie devait prévaloir, le plus pressé serait de faire dans les deux pays maison nette des races royales, de déclarer les deux trônes vacants, et de convoquer les deux nations pour y pourvoir.

Mais rassurons-nous, le traité d'Utrecht n'est pas si méchant; il n'a voulu qu'une seule chose, la séparation absolue et perpétuelle des deux couronnes. Pour y parvenir, il s'y est pris de plusieurs manières. Il a été d'abord au plus pressé.

Philippe V était roi d'Espagne, et en même temps héritier de la couronne de France, si bien qu'il n'y avait entre lui et le trône que la frêle existence d'un enfant de deux ans. Philippe V touchait presque de la main la couronne de France; le grand dauphin son père, le duc de Bourgogne son frère, le duc de Bretagne, fils aîné du duc de Bourgogne, étaient morts; on a exigé qu'il renonçât à tous droits éventuels à la couronne de France. On a pris la même précaution en sens opposé ; cela n'était ni moins nécessaire ni moins urgent. En effet, les héritiers de la couronne de France après Philippe V, à savoir le duc de Berri son frère, et le duc d'Orléans son oncle, étaient héritiers de Philippe V à la couronne d'Espagne. Entre la couronne d'Espagne et eux, il n'y avait que Philippe V et sa famille. Or, à cette époque, Philippe V n'avait que trois enfants en bas âge. La reine leur mère était mourante d'une maladie héréditaire et qu'on croyait contagieuse. Philippe V lui-même était atteint d'un mal incurable qui plus d'une fois a porté atteinte à sa raison. On avait encore sous les yeux la funeste destinée du duc de Bourgogne, qui avait été moissonné lui et sa famille en peu de mois. On a exigé du duc de Berri et du duc d'Orléans qu'ils renonçassent à leurs droits de succession à la couronne d'Espagne.

Cela fait, et ces deux précautions prises, l'art. 6 du traité d'Utrecht, prévoyant qu'on pouvait arriver à la couronne par d'autres voies encore que par voie de succession, par élection, par testament, par mariage, cet article a posé le principe général que la sécurité de l'Europe ne permettait pas que, dans aucun cas, les deux couronnes fussent réunies sur la même tête, le prince à qui elles tomberaient en partage, en même temps, serait contraint d'opter, de résigner l'une ou l'autre.

Voilà ce qu'a fait le traité d'Utrecht ; ce qu'il a fait avant que Philippe V eût promulgué cette nouvelle loi de succession, qui reléguait la succession féminine au dernier rang; la succession, en Espagne, était telle qu'elle existe aujourd'hui. Ces stipulations sont encore en pleine vigueur. Aujourd'hui encore si, ce qu'à Dieu ne plaise, toute la branche des Bourbons d'Espagne venait à s'éteindre, aucun des princes de la branche des Bourbons de France ne pourrait prétendre à leur succéder. De même, si ce qu'à Dieu ne plaise, toutes les branches des Bourbons de France venaient à s'éteindre, aucun prince de la branche des Bourbons d'Espagne ne pourrait prétendre à leur succéder. Aujourd'hui encore si, par un concours de circonstances quelconque, les deux couronnes venaient à se réunir sur la même tête, il y aurait lieu à option.

Mais dire que le traité d'Utrecht a à jamais prohibé le mariage entre les deux ranches, il est impossible de trouver trace de cela, ni dans l'art. 6 du traité 'Utrecht, ni dans le texte des renonciations; il n'y a là aucune clause dont on uisse inférer rien de semblable. Non-seulement on ne le peut pas, mais remarez que deux ou trois années après le traité d'Utrecht, lorsque toutes les parties ui l'avaient signé étaient vivantes, lorsqu'en Angleterre le gouvernement de eorges I[er] poursuivait lord Bolingbrocke et lord Oxford, Louis XV, roi de rance, a été fiancé à la fille aînée de Philippe V, et Louis I[er], prince des Astus, héritier de la couronne d'Espagne, a été fiancé à la fille du régent. A-t-on nais pensé que les enfants qui naîtraient de ces mariages seraient privés : l'un, la couronne de France; l'autre, de la couronne d'Espagne? Non, parce que ns le texte du traité, ni dans celui des renonciations, il n'y avait rien qui pût toriser une induction semblable. C'est donc une supposition parfaitement graite et parfaitement arbitraire; arbitraire, parce que le traité est muet sur ce int; gratuite, parce que si le cas se présentait que les deux couronnes de ance et d'Espagne fussent réunies sur la même tête, il y aurait lieu à option.

Mais il est vrai que le ministère anglais actuel trouve dans le traité d'Utrecht autre sens que celui-ci. A son avis, le but de ce traité n'a pas été seulement prévenir l'union des deux couronnes, mais de prévenir une union trop intime, op étroite entre la France et l'Espagne, l'union, par exemple, qui résulterait de simple fait que le père étant assis sur le trône de France, le fils serait assis r le trône d'Espagne. Oh, Messieurs, si le traité a voulu prévenir cela, il s'y t singulièrement pris : ce qu'il voulait prévenir, il l'a fait précisément; il n'a s fait descendre Louis XIV du trône de France, il a reconnu les droits de Phipe V; il a donc fait absolument et sur-le-champ ce qu'on prétend qu'il ne vouit pas faire.

Est-il vrai maintenant que le plan de conduite arrêté entre le gouvernement ançais et le ministère anglais précédent, au mois de septembre 1845, soit un te dans lequel les deux parties auraient trafiqué de ce qui ne leur appartenait s, de la couronne d'Espagne et de la main de la reine?

Je dirai d'abord que la transaction intervenue à Eu, a consisté en un échange déclarations purement verbales : lord Aberdeen a déclaré qu'il n'entendait pas voriser un candidat de la maison des Bourbons de France, et qu'un prince de descendance de Philippe V lui paraissait préférable; de son côté, le ministre roi des Français, a déclaré qu'il n'entrait aucunement dans la pensée du roi présenter comme candidat à la main de la reine l'un de ses fils, mais qu'il se servait de solliciter pour lui la main de l'infante.

M. de Broglie venge ensuite le gouvernement du reproche de duplicité; puis il oute :

Parce que l'occasion s'est présentée de défendre un intérêt de sécurité pour s frontières des Pyrénées, et que le gouvernement français n'a pu faire triomer cet intérêt sans mécontenter un peu l'Angleterre, on s'écrie qu'on a sarifié l'alliance anglaise, que la France est isolée en Europe, et que tout est rdu!

J'appelle cela ne pas être de son avis. Sachons, messieurs, accepter une siation inévitable. L'isolement est d'ailleurs la situation naturelle de toute puisnce en temps de paix. Les alliances ont leurs bons et leurs mauvais côtés. Ne sons rien, toutefois, pour irriter une susceptibilité mal fondée; nous n'avons aucun tort dans le passé, n'en ayons pas davantage dans l'avenir.

Ne donnons pas à penser que nous voulons user ou abuser de nos avantages en



du beaucoup de mariages entre les deux b-
peut dire qu'il n'y a en ce moment
prince qui n'ait dans ses veines u
du roi sont les fils de la reine,
également qu'il n'y a, ni sur l
aucun prince, aucune prince
Bourbons de France. La r
sins, sont tous fils ou peti
ou l'aïeule de ces prince
que si cette théorie de
pays maison nette de
convoquer les deux

Mais rassurons-
qu'une seule cho
Pour y parvenir
pressé.

Philippe V
France, si b
fant de deu
le grand d
fils aîné d
droits é
opposé
de la c
le du
gne.
mill
reir
gie
a j
di
e

...là ce que nous avons
... nous regrettons ce
... comme selon nos intérêts

... de partis; ne faisons pas
... hargneux qui disent oui que

... soit notre opinion sur la conduite
... négociations dont il s'agit, il importe au
... nous trouverait unanimes pour mainte
... contre d'injustes prétentions. C'est sous l'i
... j'examinerai la situation nouvelle que les derni
... à la France.

... dans l'intérêt des deux pays, que la reine d'Espagne
... La combinaison la plus heureuse, eût été de mar
... l'infant fils de don Carlos; cette combinaison eût permis
... et de rétablir la loi salique.

... doit-on cependant blâmer le cabinet français de la so
... L'orateur ne le pense pas. En présence de l'Angleterre, e
... les difficultés de la situation, je donne, dit l'honorable pair, mo
... à l'œuvre du ministère. Il a maintenu la couronne d'Espagne
... d'un prince du sang français; sa conduite a été loyale, ferme

La justification de cette conduite se trouve dans la violence même des attaques dirigées contre elle. Depuis long-temps, l'union des deux pays fait partie de l'équilibre européen. L'Espagne sait que l'influence anglaise lui est fatale; elle sait, au contraire, que l'alliance de la France lui est paternelle, et pour nous résumer sur ce point, au point de vue des appréhensions, la marine espagnole unie à celle de la France peut tenir en échec la marine anglaise.

Le double mariage est un acte politique d'une haute portée, c'est au gouvernement français à lui en conserver le caractère, à en étendre et développer les conséquences.

M. BEUGNOT déclare également donner sa pleine adhésion à la conduite du gouvernement dans l'affaire des mariages. Il ne croit pas d'ailleurs que le dissentiment survenu entre les deux gouvernements puisse avoir une longue durée, ni dégénérer en une rupture.

Séance du 20 janvier.

M. PASSY blâme le mariage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne. Sans la rupture de la bonne intelligence avec l'Angleterre, dit-il, Cracovie serait encore debout et indépendante. En présence des deux nations libres de l'Europe occidentale d'accord et unies, jamais on n'eût osé porté ce coup audacieux. L'imprudence du ministère a fermé la nouvelle sphère d'action qui allait s'ouvrir pour la politique française. L'orateur termine en disant : De l'union de la France et de l'Angleterre dépend la paix du monde; et c'est là une vérité que le temps se chargera de mettre en lumière.

M. GUIZOT. La chambre, pendant plusieurs années, a soutenu le gouvernement du roi quand on l'a accusé de manquer de dignité et de fermeté. Aujourd'hui la chambre nous défendra, je l'espère, quand on nous accuse d'avoir manqué de loyauté et de franchise.

Je vais faire le récit de ce qui s'est passé devant mon pays, devant l'Espagne, devant l'Angleterre et devant l'Europe.

Je me suis toujours attaché à ce qu'il n'y eût dans notre politique aucune irré-lution. J'ai cru qu'il importait que le trône d'Espagne ne sortît pas de la maison Bourbon, et que la jeune reine choisît son époux dans sa famille.

L'équilibre européen l'exigeait. Ce principe, je l'ai exprimé dès l'origine de la iestion; je l'ai exprimé tout haut, et j'en ai fait la règle constante de mon lan-ige et de mes actes.

Ici M. Guizot lit une dépêche à M. de Flahaut, dans laquelle est examinée la mbinaison du mariage de la reine d'Espagne avec le fils de don Carlos. Cette pêche est datée du 29 avril 1842.

Le ministre déclare qu'il voit dans cette union de grands avantages; mais i'elle ne serait possible que si l'Europe était unanime pour le conseiller à Espagne, et l'Espagne pour l'accepter. Cela n'étant pas, la combinaison n'est pas ›ssible.

De 1841 à 1843, le gouvernement anglais ne repoussait pas le concert avec la rance. En 1843, lors de la chute d'Espartero, les choses changèrent de face. ette chute était celle de l'influence anglaise, et le bruit se répandit que le gou-ernement espagnol demandait le mariage de la reine avec Mgr le duc d'Au-iale.

Dans une dépêche du 21 juillet 1843, le gouvernement anglais demandait au ›uvernement français de s'unir à lui pour l'apaisement des troubles de l'Es-igne; dans sa réponse, en date du 10 août, le gouvernement français déclara re prêt à concourir à ce but, ajoutant que le concert des deux puissances devait abord s'appliquer au mariage de la reine, mariage dont il n'était pas question ms la dépêche anglaise.

Ces bases furent acceptées. C'est alors qu'eut lieu la première visite de la reine Angleterre au château d'Eu. La question fut traitée dans diverses conférences. à, il fut convenu qu'il n'y aurait d'exclusion que pour un Cobourg et un fils du i. L'admission d'un Cobourg serait la résurrection de la candidature du duc 'Aumale.

Le premier candidat admis fut le comte de Trapani, proposé par la reine Chris-ne; c'était dans son droit comme mère; on ne saurait blâmer son intervention ıns une question de cette nature.

Cette combinaison avait l'avantage de concilier les trois branches de la famille es Bourbons, mais à la condition de l'assentiment du peuple espagnol et de l'ob-ervation des règles constitutionnelles.

La choix du comte de Trapani fut approuvé par le gouvernement français, ourvu que le prince obtînt l'assentiment du peuple espagnol.

Ce mariage inquiétait l'Angleterre; on s'expliqua au château d'Eu, et je dis que 'était un mariage parfaitement convenable. Mais tant que la reine d'Espagne 'est pas mariée, ai-je ajouté, tant que la succession au trône n'est pas assurée, mariage de l'infante doit être ajourné. Employons notre influence à marier la eine Isabelle avec un descendant de Philippe V, puis le mariage du duc de Iontpensier se fera.

Il y avait donc trois politiques en présence: la politique espagnole, qui de-nandait une alliance avec un prince français ou un Cobourg; la politique fran-aise et la politique anglaise.

L'orateur entre dans de nouvelles explications sur les incidents de cette af-aire.

Je me hâte, ajoute-t-il, d'écarter le reproche de mauvaise foi; dans les discus-ions diplomatiques, je n'introduirai jamais un pareil élément. Je ferai toujours,



à ceux avec qui je traite, l'honneur de croire à leur bonne foi; je réputerai toute accusation de déloyauté, une bassesse et une infamie.

Le cabinet anglais étant changé, nous avons offert à lord Palmerston le concert que nous avions offert à son prédécesseur. Le changement de la politique du cabinet anglais s'est manifesté pour la première fois par la dépêche de M. Bulwer. Cette dépêche marque une ère nouvelle dans la marche du ministère anglais. On y place en première ligne la candidature d'un Cobourg; on y établit les principes d'une politique intérieure toute nouvelle.

J'ai dû attacher à cette dépêche toute l'importance qu'y attachait lord Palmerston lui-même. J'ai, en conséquence, prescrit à M. Bresson de consulter désormais uniquement l'intérêt français, combiné avec l'intérêt espagnol, sans souci de l'intérêt anglais, mais tout en restant fidèle à la convention du château d'Eu.

Mes instructions se résumaient sur deux points:

1° Accepter le choix que ferait la reine de l'un des deux princes de la famille royale;

2° Demander que le mariage de M. le duc de Montpensier fût simultané avec celui de la reine.

Les événements ont marché avec régularité: l'assentiment des chambres a été librement demandé et donné; dans tout cela, nous avons fait notre devoir sans manquer de procédé et de convenance.

Nous avons tenu compte des engagements du château d'Eu, en tant qu'il a été possible de s'y conformer.

Nous avons le droit de dire que ce qui s'est passé en Espagne s'est passé librement, avec le plein consentement du peuple espagnol; il n'y a rien eu d'étranger. La liberté de la reine a été pleinement respectée.

Quant à l'Europe, aucune des puissances n'a adhéré, et j'ajoute, n'a voulu adhérer aux protestations du gouvernement anglais.

Quant à l'Angleterre... Si d'une part nous ne changeons notre politique générale, si nous nous montrons bien décidés à soutenir ce que nous avons fait, tenons pour certain que le mécontentement anglais s'éteindra, qu'il s'éteindra dans la gravité des événements ultérieurs, gravité qui est aussi bien sentie en Angleterre qu'en France.

La nation anglaise et son gouvernement entendent les conseils de la justice, et la justice les frappe aussi bien que la nécessité.

Présentez-vous sous ce double aspect: fermes dans votre droit, fermes dans le fait accompli, et j'ai la confiance que la paix ne sera point troublée.

Le paragraphe 3 est adopté, ainsi que les paragraphes 4 et 5. Sur la demande de M. de Montalembert, la discussion du paragraphe 6, relatif à Cracovie, est renvoyée à demain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 20 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 85 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 85 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1340 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3210 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

STATION DE L'AVENT DE 1846.

8e ET DERNIÈRE CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

Jésus-Christ est Dieu, et non pas seulement le fils aîné et le représentant illustre de l'humanité. — Deuxième partie.

« Voyons maintenant l'explication de la formation de l'Eglise.

» Ce n'était pas tout, pour le Christ, que de former une doctrine et d'obtenir la foi ; ce n'était pas tout que de former une doctrine en contredisant toutes les autres, il fallait fonder l'Eglise, c'est-à-dire fonder cette doctrine et fonder la foi dans un corps hiérarchiquement constitué. Comme c'était ici une plus grande merveille, il a fallu que le rationalisme trouvât de nouvelles sources d'explications. Qu'a-t-il dit? Il a dit que l'Eglise avait été fondée par suite de l'état général des nations ; que les nations étaient arrivées, à l'époque d'Auguste, à un état, à un besoin d'affranchissement, d'une part, à un besoin d'unité, de l'autre. A un besoin d'affranchissement, car la terre était lasse, disent-ils, du joug des Romains. Torturé par eux, par leurs lois, torturé dans son indépendance, le genre humain épiait d'un œil inquiet les progrès de la corruption de ce corps puissant, et, comme tous les esclaves, il attendait le moment de secouer ses chaînes et d'écraser ses maîtres.

» Ce besoin d'affranchissement ne peut pas se nier. Et que venait faire Jésus-Christ? Il venait affranchir; il venait affranchir les petits, au nom de l'égalité commune de notre origine; il venait affranchir les faibles, les femmes, les enfants, tout ce qui était au-dessous, pour le mettre au niveau, non pas du partage d'une souveraineté chimérique, mais du partage des droits communs, et assurer les garanties communes. Donc, quand du fond de la Judée cette parole libératrice fut proclamée, avec quelle lueur d'espoir le genre humain dut se lever et tressaillir au-dedans de lui! Et qu'y-a-t-il d'étonnant si des ouvriers, des femmes, des esclaves, des artisans de toute sorte, ont formé un cortége au Christ, et l'ont accompagné, non-seulement au jour de son entrée à Jérusalem, mais par toute la terre, après sa mort, en répandant des rameaux, en jetant leurs habits par terre, et en criant : *Hosanna* au fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! — Cet *hosanna*, c'était le cri de délivrance adressé au Sauveur, à l'homme qui avait compris son temps et les besoins de l'univers. De quelque part qu'il vînt, quelle que fût sa race, quelle que fût son origine, il était accepté; car, quand on souffre, quand on est opprimé, qu'importe quel est le libérateur?

» Qui sauve son pays est inspiré des cieux!

» Messieurs, cela est beau pour l'humanité, cela nous touche. On a pensé que quand les peuples sont esclaves et corrompus, ils aspirent à l'affranchissement. Mais, hélas! quand on connaît l'histoire et le cœur de l'homme, on sait que l'homme et la nation tombés dans la servitude ne désirent pas la liberté, et que de même que l'apostat de la vérité la maudit, l'apostat de la liberté, celui qui l'a perdue, et on la perd toujours par sa faute, en prenant un cœur d'esclave, celui-là n'aspire point à la retrouver, il la maudit, il souffre, il est avili. Mais, pour reconquérir la liberté, il faut commencer par avoir un cœur d'homme libre, c'est-à-dire qu'il faut savoir mourir, qu'il faut savoir souffrir, qu'il faut savoir tout dédaigner, qu'il faut savoir préférer tous les autres à soi, qu'il faut savoir jeter sa vie au vent, pour que de la cendre il naisse à ses contemporains et à la

postérité un enseignement qui leur présage l'heure, l'instant de la délivrance.

» Mais l'esclave n'a pas ces sentiments-là. Vous l'avez sous les yeux, le spectacle de l'esclavage : et je ne veux pas aujourd'hui m'adresser à des nations européennes, je prendrai sur les côtes d'Afrique, cette partie du genre humain qui est chargée d'opprobre depuis trois siècles. Eh bien, vous et les Anglais vous y avez envoyé des escadres, mais avez-vous la simplicité de croire que vos escadres empêcheront la traite? Eh non ! partout où l'homme veut se vendre, il trouve des acheteurs. Partout où des esclaves se rencontrent, ils forment des maîtres, quand bien même il n'y en aurait pas. Tant que sur la côte d'Afrique la race nègre se méprisera assez pour rester esclave plutôt que de tout souffrir, toutes les escadres du monde civilisé n'y pourront rien ; le nègre passera de sa terre natale à l'opprobre de la servitude, et c'est justice : il se vend, il doit souffrir l'opprobre de la servitude. Eh bien, ce que fait le nègre aujourd'hui, l'homme corrompu, le peuple corrompu, l'homme esclave l'ont toujours fait. Ils ne demandent pas mieux que de se vendre. Et cet empire romain que l'on prétend avoir appelé le Christ à sa délivrance, le Christ l'a-t-il délivré de la servitude physique et morale? Non ; ce peuple, qui allait de siècle en siècle et d'ignominie en ignominie, de Tibère à Néron, et de Néron aux eunuques de Constantinople, n'a même pas su comprendre la main latine, la main romaine qui pouvait le délivrer ; et pendant que nos chevaliers avaient abandonné leurs familles, leurs biens et toutes leurs aises pour aller leur porter la délivrance, les malheureux, ils allaient se cacher derrière les murailles de Constantinople, parce qu'ils avaient peur de voir des hommes libres qui savaient se battre et s'abdiquer. Non, Messieurs, le Christ n'a pas pu remédier à cette épouvantable servitude, parce qu'il aurait fallu créer une ame; mais il l'a fait en quelques cas : en ceux qui ont accepté sa doctrine, comme il le fait tous les jours encore ; mais, en somme, la masse du peuple est restée ce qu'elle était, avilie et corrompue. Ainsi, la passion de la servitude, de l'*eunuquisme* a combattu, comme elle combat encore. Eh! Messieurs, nous avons beau nous parer du mot de liberté, nous qui en goûtons les fruits ; nous sentons tous le besoin du repos, des aises, de la richesse, du luxe, les besoins de tout ce qui fait les esclaves. Si nous ne le sommes pas encore, n'en accusez ni la force de vos lois ni la générosité de vos ames : le christianisme veille sur nous, et s'il n'était pas là, il ne faudrait pas huit jours à l'Europe pour retomber dans la servitude politique la plus ignoble !

» Maintenant, on dit qu'à côté de cela il y avait un besoin d'unité qui favorisait, avec le besoin de l'affranchissement, l'établissement de l'Eglise. Le besoin de l'unité, oui, comme nous la comprenons aujourd'hui ; en ce sens, qu'une nation fût la maîtresse de l'autre, que César fût le maître de l'univers ; mais l'unité spirituelle, l'unité hiérarchique, on n'en avait pas l'idée, et l'on ne pouvait pas aspirer à ce dont il n'y avait pas de modèle sur la terre. Et aujourd'hui, après dix-huit siècles de christianisme, je vous le demande, où est l'unité de la république chrétienne? où sont les nations qui cherchent à reconstituer cette république qui n'est plus, qui est dissoute? Je ne veux pas nommer les choses par leur nom ; mais le seul sentiment qui domine encore en Europe, c'est l'égoïsme, c'est la passion de la nationalité, tout au plus, le désir que sa nationalité prévale sur les autres : voilà le fond de toute la pensée européenne, humaine. En sorte que Jésus-Christ a contredit toutes les doctrines, et que le succès de sa propre doctrine a été un succès de contradiction, et que ce qui la combat encore, ce sont toutes les forces de l'humanité conjurées ensemble contre lui. Voilà, Messieurs, encore une fois la vérité.

» Mais cherchons-en les causes ; cherchons, ces contradictions existant, où en

est la cause intime et profonde? Ce n'est pas dans les régions de l'esprit qu'il faut chercher pourquoi la doctrine de Jésus-Christ, son esprit, son Eglise sont contredits. N'en demandez pas non plus le secret à l'intelligence; non, il y a une chose que le rationalisme ne songe jamais à expliquer, et qui est le principe de solution de tout; c'est que par toute doctrine qui touche l'esprit, outre l'esprit lui-même, outre l'Eglise, Jésus-Christ s'adresse à l'homme qui tient le milieu de tout, et lui demande la sainteté, lui demande l'humilité, lui demande la chasteté, lui demande la charité. Or, Messieurs, pour vous montrer que vaincre ces résistances n'est pas de l'homme, je ne vous ferai qu'une seule proposition. Ce n'est pas de convertir le monde à la sainteté; non, mais je vous dirai à vous, rationalistes, vous, si puissants, je vous dirai que je vous défie, quoique vous vous réunissiez tous ensemble, de faire un homme humble, un homme chaste, c'est-à-dire de faire un pénitent, un homme qui règle ses sens, qui se juge de sang-froid, qui se baisse, qui se méprise, se convertisse, et par là devienne un véritable chretien; vous ne l'obtiendrez pas, vous ne l'obtiendrez jamais. Qu'un roi vous mande dans son cabinet et vous dise de vous confesser à lui, vous lui répondrez : « Moi, sire, j'aimerais mieux me confesser au cordonnier qui me chausse.» Que le rationaliste le plus éclatant de nos jours vous demande d'être pénitent et de vous mettre à genoux, vous ne prendrez pas même la peine de lui tourner les talons pour lui rire au nez.

» Pardonnez-moi mes expressions, Messieurs, j'emploie toujours celles qui me paraissent justes et vraies.

» Eh bien! ce que vous, rationalistes, à aucun prix ne pouvez obtenir, un pauvre prêtre, un homme inconnu, le plus obscur dans sa chaire, l'obtient. Des hommes qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vus, se mettent à ses pieds, lui racontent leur vie, et travaillent à fonder en eux l'humilité et la chasteté. Ce sont les pénitents qui forment les églises particulières, et les églises particulières forment l'Eglise catholique ou universelle. Ainsi la doctrine de Jésus-Christ a fait des pénitents, ce que vous ne pouvez pas faire. Voilà l'obstacle, le principe de la contradiction; voilà pourquoi, dans la doctrine, dans l'esprit, Jésus-Christ était combattu hier, l'est aujourd'hui, et le sera toujours, parce que Jésus-Christ est saint, et le monde est corrompu; sa doctrine est sainte, et le monde est corrompu; son esprit est saint, et le monde est corrompu; son Eglise est sainte, et le monde est corrompu. Eh bien! entre la sainteté et la corruption, il y a une désharmonie mathématique. Il y a donc, Messieurs, non pas fusion, il y a contradiction, et je vous en ai dit la source. Le mot de Tacite, écrit vingt-sept ans après la mort de Jésus-Christ, est vrai : lorsque pour la première fois les chrétiens parurent devant le tribunal de l'empereur, Tacite dit qu'ils furent convaincus de haine contre le genre humain. Vous voyez que Tacite avait une sorte de courage que nos rationalistes d'aujourd'hui n'ont pas. Ceux qui les représentaient alors avaient raison : Jésus-Christ avait la haine de l'orgueil humain, des doctrines humaines, de l'esprit humain, de la nationalité égoïste et étroite; il était convaincu de haine envers tout le genre humain, et c'est ainsi qu'il était signalé. Lorsque l'univers le prit dans ses bras, cette parole fut dite sur lui : « *Positus est ut signum contradictionis*; il a été posé comme un signe de contradiction. Et lui-même, rappelant une parole plus ancienne, disait : « Cette pierre, que les architectes ont posée, est devenue la pierre de l'angle.» Ce qui était alors est encore aujourd'hui : la pierre a été rejetée, elle a été rejetée par les nations, par les princes, par les lois; elle est rejetée par les sectes, par les philosophes, par tout ce qu'il y a d'éclat humain et de purement humain. Et cependant c'est la pierre de l'angle, et la merveille en est sous vos yeux.

» Et s'il n'en était pas ainsi, ne voyez-vous pas le nœud de la difficulté, ne tirez-vous pas la conséquence? c'est que si Jésus-Christ n'était pas confessé, ce que disent les rationalistes, l'humanité le dirait. Elle dirait : C'est nous qui avons fait le Christ, et c'est nous qui continuons à le faire, et demain, si nous voulons l'écarter, nous le remplacerons. Au lieu que Jésus-Christ, vaincu dans l'humanité, l'humanité ne pourrait l'adopter. Une partie l'exècre, l'autre le bénit; une partie est à ses pieds, l'autre aussi est à ses pieds, mais pour le renverser et le fouler. Mais il est et il reste la pierre de l'angle; et ainsi nous devons accepter les tribulations, nous chrétiens, c'est la nécessité de notre force, de toute la force de démonstration qui est en nous. Il faut que nous soyons broyés, méprisés, découragés, et que nous subsistions toujours comme l'angle qui porte tout, et qu'ainsi tout à la fois abattus et triomphants, nous disions au Christ : La pierre que rejettent les architectes est devenue la pierre de l'angle, et la merveille en est sous nos yeux. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Le grand scandale et la profanation d'une église, dont les catholiques de la capitale furent les témoins consternés en 1831, à l'occasion des funérailles sacriléges de Grégoire, évêque constitutionel de Loir-et-Cher, viennent de se renouveler à Périgueux. M. Feytaud, doyen du barreau de cette ville, prêtre constitutionnel, et ancien vicaire épiscopal de l'évêque intrus de la Dordogne, est mort sans avoir voulu reconnaître ses erreurs et accepter les secours de la religion moyennant la rétractation exigée par la discipline canonique. Malgré toutes les tentatives du clergé, et les touchantes exhortations personnelles de Mgr George, et bien auparavant du vénérable Mgr de Lostanges, M. Feytaud a persisté dans son opiniâtreté schismatique, et a mérité que l'autorité diocésaine déclarât que ses restes seraient privés des honneurs de la sépulture ecclésiastique. Là-dessus l'émeute, c'est-à-dire la philosophie et l'impiété se sont soulevées dans la ville de Périgueux, et se préparaient, selon l'habitude, à des actes de violence contre les églises, contre l'évêque et le clergé. Le *Siècle*, bien entendu, laisse de côté les droits de la religion et de la conscience, pour se ranger du parti du maire et du préfet, qui n'ont pas reculé devant l'introduction de vive force dans une église catholique, des restes d'un homme qui a vécu et a voulu mourir schismatique. *La ville de Périgueux*, dit le *Siècle*, *a failli devenir le théâtre de troubles par la faute de son évêque.*

Mais le *Journal des Débats*, plus équitable appréciateur des faits, est loin de partager cette opinion manifestement inique.

« Nous croyons, dit-il, que tous les esprits impartiaux et partisans de la liberté de conscience en fait de culte, jugeront avec nous que l'évêque et le clergé étaient incontestablement dans leur droit. Cependant les autorités ont cru devoir forcer les portes de l'église pour y présenter le corps du défunt.»

Puis, après avoir rapporté ce que racontent les journaux du pays sur cette triste affaire, le *Journal des Débats* ajoute :

« A la suite du récit, le *Conservateur de la Dordogne* publie une note très-étendue émanant de l'évêché, qui expose le détail circonstancié des négociations

qui ont eu lieu entre l'autorité municipale et l'autorité ecclésiastique au sujet des honneurs funèbres que l'on demandait à l'église pour le corps de M. Feytaud. Les motifs établis et discutés à fond dans cette note ne peuvent que nous confirmer dans l'opinion que nous émettons plus haut et que nous avons toujours soutenue dans les circonstances de ce genre sur le droit et la liberté du clergé, comme conséquence même du droit commun et de la liberté des cultes.

» Il est d'ailleurs une circonstance qui fait tomber toutes les récriminations qu'on voudrait porter contre le clergé de cette ville, et qui rend même inconcevable l'obstination de l'autorité municipale à introduire le corps de M. Feytaud dans l'église. Voici cette circonstance vraiment remarquable :

» La persistance de M. Feytaud dans le schisme est prouvée par toutes les tentatives faites pour l'engager à une rétractation, ou du moins à l'expression d'un regret sur sa conduite passée. Les efforts réitérés faits par Mgr de Lostanges, de pieuse et vénérable mémoire, ont été impuissants. Mgr George, évêque actuel, a plusieurs fois supplié M. Feytaud de rentrer en lui-même, de reconnaître ses torts, et d'éviter ainsi le triste événement que son obstination devait entraîner. Tout fut inutile. Dans une dernière conférence, Mgr George renouvela toutes ses instances, et sur l'observation que lui fit S. G. de la triste nécessité où on se trouverait, dans le cas où la mort viendrait à le surprendre, de lui refuser les honneurs de la sépulture, il n'obtint d'autre réponse que celle-ci : « Vous auriez raison. »

» Mgr George, désespéré de l'insuccès de ses tentatives, s'écria encore une fois : « Mais, lorsque vous mourrez, je ne pourrai vous enterrer ! — Vous ne le » devrez pas ! et je ne veux pas être enterré par l'Eglise, » répondit M. Feytaud, qui était un homme conséquent avec lui-même. Le prélat disait dimanche, en rapportant ces paroles : « Il est singulier que je sois le seul exécuteur testa- » mentaire de M. Feytaud ! »

Nous aurons certainement à revenir sur ce déplorable scandale donné par les autorités de Périgueux, lorsque la note publiée par l'autorité ecclésiastique nous sera parvenue. Mais nous n'attendrons pas jusque-là pour exprimer toute notre indignation contre ce sacrilége abus de l'autorité et de la force. C'était bien assez que la religion et la conscience catholique eussent été cruellement violentées en 1831 par les profanateurs de l'église de l'Abbaye-aux-Bois où le gouvernement fit également introduire par force les restes du constitutionnel et régicide Grégoire. C'était trop que de malheureux prêtres interdits, soudoyés par le ministère des cultes à cette époque de réaction anti-religieuse, fussent venus procéder à ces cérémonies doublement sacriléges. La honte et le regret qu'on en avait publiquement exprimé, était comme une espèce d'expiation. Tout le monde sait, en effet, qu'au moment de mourir, le célèbre Casimir Périer déclara qu'il ne pouvait trop se repentir de la violation de l'église de l'Abbaye-aux-Bois, comme ayant été de la part du gouvernement un *acte de force brutale que l'entraînement des circonstances n'excusait pas*. Mais le préfet et l'autorité municipale de Périgueux, qu'ont-ils à opposer aujourd'hui pour excuser leur indigne participation au sacrilége qui a désolé une ville épiscopale ? Qu'est-ce donc que cet *office des morts* ordonné par eux, et accompli par un *boulanger, ancien serpent* de la cathédrale ? En vérité, il n'y a pas de termes pour flétrir, en ce moment où tous les esprits se portent vers l'ordre et la religion, cet emploi brutal de la force publique pour l'accom-

plissement d'un sacrilége, comme on l'emploie partout ailleurs pour réprimer l'émeute et le brigandage.

Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 24 janvier 1847, en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, en faveur des familles pauvres secourues par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

L'assemblée sera présidée par M. l'évêque-nommé du Puy, qui célébrera la grand'messe à dix heures très-précises.

Le sermon sera prêché après l'évangile, par M. l'abbé Coquereau, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, missionnaire apostolique.

Un sermon de charité sera prêché dimanche 24 janvier par M. l'abbé Duquesnay, chanoine de Paris, et premier aumônier du collége royal Henri IV, en l'église de Saint-Gervais, à l'issue de la messe de midi et demi.

On fera une quête destinée au soutien de le petite œuvre connue sous le nom de la Sainte-Enfance de Marie; on sait de quelle utilité est cette belle œuvre!

Madame de Vialar, fondatrice et supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, est en ce moment à Toulouse. Cette œuvre de dévoûment et de charité s'est développée d'une manière admirable, malgré toutes les contradictions qu'elle a eu à éprouver dans les commencements. Elle compte aujourd'hui un bon nombre d'établissements en Europe et en Asie. La maison fondée à Rome en 1840 est l'objet d'une bienveillance toute spéciale de la part de N. S. Père le Pape. En Toscane, les Sœurs de Saint-Joseph sont chargées des prisons des femmes où elles ont déjà opéré de salutaires réformes. Dans la régence de Tunis, elles possèdent une maison et deux hospices où on reçoit les infidèles qui sont ravis du dévoûment et de la charité de ces saintes filles. Protégées par la Propagande, elles ont encore fondé des établissements dans l'île de Chypre, dans l'île de Malte, à Beyrout, en Syrie, à Syra en Grèce; enfin poussées par le zèle le plus ardent, elles sont parvenues à s'établir à Moulmain dans l'Indo-Chine, où, de concert avec les missionnaires, elles travaillent à la régénération de ces malheureux peuples assis à l'ombre de la mort.

Madame de Vialar, ayant fondé cette congrégation principalement pour les missions étrangères, est dans l'intention de transporter la maison-mère à Rome, où Sa Sainteté Pie IX vient de lui donner dans une audience particulière des témoignages d'estime et d'encouragement bien capables de la dédommager de tous ses sacrifices et de toutes ses épreuves. (*Réveil du Midi.*)

On lit dans le journal catholique d'Amsterdam, *De Tyd*, du 12 janvier :

« Nous nous estimons heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs la bonne

nouvelle que l'exercice du culte catholique sera bientôt rétabli dans les Indes orientales. Nous apprenons, de bonne source, que l'affaire de Java est enfin complétement terminée. Mgr Grooff ne retournera pas à Java ; mais il se rendra, avec une mission extraordinaire, comme visiteur apostolique, à Surinam. On donnera à Sa Grandeur un coadjuteur pour l'administration de Java. Nous apprenons en même temps que l'évêque missionnaire prépare déjà son départ pour les Indes occidentales. »

Il a été récemment question à Rennes d'une apparition miraculeuse de la sainte Vierge à deux enfants qui gardaient leurs troupeaux près de Corps (Isère). On allait même jusqu'à dire que la relation de ces deux enfants avait été certifiée par Mgr l'évêque de Grenoble, et qu'ainsi la prophétie des jeunes pâtres méritait toute créance. Or, il ne s'agissait rien moins que de l'annonce de quatre grands fléaux pour l'année 1847, la guerre, la peste, la famine et les inondations. Voici ce qu'il y a d'exact à cet égard ; les habitants de Corps et des environs croient, en effet, à cette apparition et à la prophétie. Mgr l'évêque de Grenoble a pensé devoir nommer deux commissions d'enquête, composées d'hommes instruits et graves, pour vérifier le fait ; et ces deux commissions, après avoir opéré séparément, ont été amenées à déclarer que, dans l'état, rien n'était prouvé. (*Journal de Rennes.*)

ESPAGNE. — *El Catolico*, de Madrid, dans son numéro du 8 janvier, rapporte, d'après des lettres de Macao et de Manille, les détails d'un naufrage qui a coûté la vie, le 1er juillet dernier, au P. François Pumerada, de l'ordre des Dominicains. Dans le même navire, qui faisait voile pour Macao, se trouvait Mgr Jimeno, évêque élu de Zébu. Les naufragés n'eurent d'autre moyen de sauvetage que les débris épars du navire. Quelques-uns d'entre eux furent jetés à la côte après 16 heures de submersion. De ce nombre se trouve l'évêque, qu'on a recueilli meurtri et épuisé de fatigue dans le village chinois de Le-Phu, d'où il a dû regagner Macao.

Le P. Pumerada était originaire d'Espagne. Il avait quitté, en 1841, un haut poste ecclésiastique dans la province des Asturies, pour prendre l'habit de Saint-Dominique. Deux de ses frères, plus jeunes que lui, suivirent son exemple. Arrivé aux îles Philippines, il avait été attaché à la périlleuse mission du Tong-King, et c'était pour les intérêts de cette mission qu'il accompagnait l'évêque.

REVUE POLITIQUE.

La destruction de la république de Cracovie, ce sanglant et dernier lambeau de la Pologne mutilée, le coup mortel porté par les puissances du Nord à ce peu qui restait de la liberté, de la nationalité Polonaise, l'existence des petits Etats indépendants désormais sans garantie devant cet acte inouï d'une politique qui consacre les droits de la force, et que les traités les plus solennels n'arrêtent plus, c'était là un magnifique sujet à traiter, un sujet digne d'enflammer une

ame généreuse et chrétienne, digne d'inspirer un beau talent. C'est dire que M. le comte de Montalembert devait s'en emparer. On le savait : on se pressait d'avance dans les tribunes de la chambre des pairs pour entendre la plainte éloquente de ce noble cœur qui, depuis quinze ans, répond à chaque blessure, à chaque outrage fait à la Pologne, par un cri de douleur et d'indignation. L'attente publique n'a pas été trompée. M. le comte de Montalembert a trouvé dans son amour pour cette nation si malheureuse, dans la douloureuse indignation et jusque dans la pitié que lui inspirent ces dernières violences des puissances spoliatrices, enfin dans sa foi inébranlable en un meilleur avenir pour ces vingt millions de catholiques, d'énergiques paroles pour flétrir l'acte du 6 novembre, de chaleureux élans et de profondes vues pour en marquer le caractère et en signaler les conséquences, des considérations politiques de l'ordre le plus élevé pour justifier et le blâme, et les craintes, et les espérances qu'il voulait faire partager à la noble assemblée. Il nous a paru que la chambre répondait en effet à tous les sentiments, à toutes les sympathies de l'éloquent défenseur de la cause polonaise. Des marques nombreuses d'universelle approbation ont prouvé à M. le comte de Montalembert que, selon ses vœux, il y aurait unanimité dans la chambre, dans les pouvoirs publics, dans le pays tout entier, pour donner à la protestation du discours de la couronne toute la force d'une protestation nationale. On pouvait craindre que M. de Montalembert ne se laissât peut-être quelquefois entraîner par l'amertume des sentiments que ce dernier malheur de la Pologne a dû lui faire éprouver ; le noble pair a su contenir les pénibles émotions de son ame, et nous pouvons dire que l'immense effet de son discours a été encore augmenté par une sagesse de vues, et une modération de langage auxquelles ses adversaires habituels se sont empressés d'applaudir. M. le comte de Montalembert a montré selon nous autant de courage que d'habileté (si la pensée d'être habile pouvait se mêler aux graves préoccupations d'une si noble cause), en finissant son discours par d'austères mais sages conseils qui ne seront peut-être pas également goûtés par tous, en proclamant bien haut que la malheureuse Pologne doit redouter aujourd'hui une quatrième ennemie plus cruelle et plus fatale pour elle que les trois puissances spoliatrices, l'ANARCHIE, LES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES. Si ses premiers oppresseurs chargent ses mains d'indignes chaînes, mettent le pied ou le glaive sur sa gorge, les sanglantes représailles du terrorisme, les doctrines anti-sociales d'un communisme impie attacheraient une honte éternelle à son front, et tueraient dans les autres gouvernements d'Europe ces vives et publiques sympathies qui peuvent un jour la retirer de son tombeau.

M. Villemain, que le nom seul de la Pologne arrache encore aux mélancoliques pensées de la solitude intérieure où cette belle intelligence semble s'être enfermée, a retrouvé pour protester lui aussi contre la chute de Cracovie, la chaleur et le brillant éclat de son éloquence. Il a surtout répandu les magnifiques clartés de sa parole sur un côté de la question que M. le comte de Montalembert, précisément à cause de ses sentiments bien connus, avait, peut-être à dessein, laissé dans l'ombre, le côté religieux. Nous ne saurions dire avec quelle émotion nous avons entendu M. Villemain flétrir comme une des plus grandes iniquités de notre époque, cette barbare oppression des consciences, cette tyrannie persévérante

contre la foi d'un peuple qu'on arrache violemment aux saintes croyances du catholicisme, pour le jeter par la force et par la ruse dans les erreurs du schisme.

Après ces deux discours, et quelques courtes réflexions de MM. d'Harcourt et de Tascher sur les traités de Vienne, M. Guizot n'a pu que donner son plein et entier assentiment à des paroles qui exprimaient si bien la pensée du gouvernement et les sentiments de la chambre. Le paragraphe relatif à la protestation contre l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, a été voté à l'unanimité.

PARLEMENT ANGLAIS.

Nous avons donné hier le discours de la reine d'Angleterre. L'adresse en réponse à ce discours le suit à peu près textuellement, selon l'usage. Elle a été votée dans les deux chambres sans division. Lord John Russell et lord Palmerston ont donné quelques explications sur Cracovie et les mariages espagnols; lord Palmerston a été très-sobre sur ce sujet.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 22 janvier. — La chambre des députés a voté aujourd'hui à l'unanimité et presque sans discussion le projet de loi sur l'introduction des grains étrangers.

— M. de Saint-Priest, ancien député, auteur de la proposition relative à la réforme postale, discutée dans la dernière session, vient d'adresser à la chambre des députés une pétition et un mémoire relatifs à cet objet, qui ont été déposés sur le bureau de la chambre, au commencement de la séance d'avant-hier.

— M. Jules Persil a été réélu député par le collége de Condom. Il a obtenu 354 suffrages contre 159 donnés à M. de Cormenin, candidat de l'opposition.

—Si certains bruits accueillis par plusieurs journaux sont exacts, nous sommes à la veille d'une petite modification ministérielle. Dans la combinaison nouvelle, M. Hebert serait laissé de côté, et M. Dumon conserverait définitivement le portefeuille de la justice et des cultes, tandis que M. Vitet serait chargé du département des travaux pub ics.

— Le préfet de la Seine vient d'adresser aux maires des communes rurales du département une circulaire par laquelle il les autorise à convoquer immédiatement les conseils municipaux, à l'effet de délibérer sur les travaux que leurs communes pourraient avoir à faire exécuter en vue de procurer du travail à la classe indigente.

— Tous les préfets qui étaient en congé à Paris ont reçu l'ordre de retourner dans leurs départements.

— Quelques troubles ont éclaté la nuit dernière dans la division de l'école préparatoire du collége Sainte-Barbe. Des détachements de la garde municipale et de la troupe de ligne sont parvenus, sous les ordres de commissaires de police et avec l'assistance du directeur, à rétablir le calme. Les motifs de ce désordre sont, à ce que l'on assure, des plus futiles.

Dans l'intérêt de l'observation de la discipline, et par suite de ces faits, le directeur de cet établissement a décidé que les élèves qui avaient pris part aux troubles seraient renvoyés dans leurs familles. (*Moniteur Parisien.*)

— M. le comte de Chambord vient de faire distribuer à Saint-Dié, près Chambord, un grand nombre de bourrées pour les pauvres. Il a ordonné, en outre, que le pain fût livré aux indigents pour 1 fr. 50 c., au lieu de 2 fr. 50 c., prix courant de la mercuriale.

TROUBLES POUR LA CHERTÉ DES GRAINS.

Voici quelques nouveaux détails sur les troubles de Buzançais :

On sait que les émeutiers exigeaient des propriétaires de signer l'engagement de donner leur blé à 3 fr. le double-décalitre, au lieu de 7 fr., cours du marché.

Quelques-uns résistèrent. Pour échapper aux sévices de cette troupe menaçante, ils se cachèrent ou s'enfuirent. C'est ce que voulait faire M. Chambert-Huart, lorsqu'on lui présenta la liste. Les émeutiers le poursuivirent. Au moment où ceux qui marchaient les premiers se présentèrent à la porte du jardin qu'il allait franchir, M. Chambert, homme robuste de trente-six ans, qui avait été militaire, sortit deux pistolets de sa poche et leur dit : « Laissez-moi ! respectez la liberté des citoyens ! — Signez, lui cria-t-on. — Je ne signerai rien de force, répliqua-t-il. Le premier qui vient sur moi, je lui brûle la cervelle ! »

Soit de leur propre mouvement, soit poussés par la foule, plusieurs des mutins s'avancèrent. M. Chambert tira ses deux coups : le premier tua l'homme qui lui avait parlé; le second blessa l'un de ceux qui étaient auprès.

Alors le groupe, exaspéré, se jeta sur M. Chambert, désormais sans défense. Un homme, armé d'une fourche en fer, lui en porta un coup à la figure, lui creva un œil et le renversa d'un second coup dans le ventre. L'infortuné se débattait vainement, appelait vainement au secours ; on le frappa avec des bâtons, avec des pioches, avec des pavés; quand on l'eut tué, on s'acharna après son cadavre, qui fut porté, n'ayant plus forme humaine, à l'hospice.

L'attroupement se mit ensuite à dévaster la maison, dont heureusement la femme et la mère de la victime s'étaient évadées. De chez M. Chambert, ils allèrent au moulin à bluter appartenant à M. Cloquemin père. Lorsqu'il vit sa maison et son usine envahies par les émeutiers, il leur offrit de leur livrer son blé et ses farines, s'en rapportant à eux du prix et de l'époque du paiement. « Nous ne voulons rien payer, » dirent ces misérables; et aussitôt ils se mirent à tout saccager dans l'usine. M. Cloquemin fils, notaire à Buzançais, accourut au secours de son père. On lui cria : « N'approchez pas, vous y passerez ! » M. Cloquemin fils, ne tenant aucun compte de cette menace, s'élança dans le groupe pour le traverser et arriver auprès du vieillard. Un individu, placé derrière ce fils courageux, leva alors une hache sur sa tête; on eût eu certainement une autre mort à déplorer, sans l'intervention d'un homme à qui M. Cloquemin avait rendu service, et qui détourna le bras du meurtrier.

— A Bellabre (arrondissement du Blanc), M. Robin-Taillaut, un des habitants notables et ancien maire de la commune, a été assassiné dans la soirée du 17, à la suite des troubles de la journée. Il avait envoyé à un des marchés du pays un chargement de grains provenant de la récolte ; le dimanche suivant il avait passé la journée à distribuer du blé aux habitants de Bellabre. On lui a tiré un coup de fusil à bout portant, comme il rentrait dans sa maison. Malgré tant d'excès déjà commis avec une aveugle fureur, ce meurtre odieux a paru inexplicable.

— Les lettres de Châteauroux du 20 janvier annoncent que les mesures énergiques prises par les autorités et l'arrivée des troupes dans cette ville et sur plusieurs points du département de l'Indre ont rassuré complètement les populations et ont permis déjà à la justice de commencer l'instruction de cette déplorable affaire.

Le préfet, le procureur-général, le conseiller instructeur s'étaient rendus le 19 à Buzançais, et ont procédé aussitôt à l'arrestation des auteurs du pillage du 14. Les assassins de M. Chambert sont tous sous la main de la justice.

— Des émeutes ont aussi eu lieu dans d'autres départements : à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), et à Saint-Michel-en-l'Herme (Vendée).

CHAMBRE DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier. — *Séance du 21 janvier.*

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Messieurs, la chambre, en me voyant chercher à fixer son attention sur l'incorporation de Cracovie, se figure peut-être que je vais dresser un nouvel acte d'accusation contre les puissances spoliatrices, ou bien faire de cet acte un thème d'opposition contre le gouvernement, contre le ministère que j'ai l'habitude de combattre. Je ne viens faire ni l'un ni l'autre. Je ne ferai pas un acte d'accusation contre les puissances spoliatrices, comme je l'ai fait l'année dernière, parce que les circonstances sont toutes différentes.

Je n'en ferai pas non plus un thème d'opposition contre le gouvernement; la tâche serait à la fois trop facile et trop stérile. La pensée dans laquelle je monte à cette tribune est toute différente. Il s'est élevé en France une réprobation unanime contre l'incorporation de Cracovie. Je ne veux pour rien au monde troubler cette unanimité. Je ne veux pas par des récriminations plus ou moins fondées l'affaiblir en la divisant. Je désire, au contraire, réunir tous les partis, toutes les opinions, dans l'expression formelle et solennelle de cette réprobation que votre adresse doit exprimer, après que le discours de la couronne l'a déjà constatée. C'est au nom même de ces intérêts supérieurs que M. le ministre des affaires étrangères a invoqués hier avec tant d'éloquence, de ces intérêts supérieurs qui doivent ramener et maintenir tous les partis, toutes les opinions de la France, dans l'expression d'un même sentiment, en ce qui touche la Pologne et Cracovie.

L'opinion libérale, en Europe, a partout des représentants ; elle a partout des échos; mais j'ose dire que nous, chambres françaises, nous en sommes les représentants principaux. Un grand attentat a été commis; nous sommes chargés non de le punir, mais de le juger.

Au moment où je parle, les assises de la chrétienté sont en quelque sorte ouvertes : des deux côtés du détroit se réunissent à la fois ces grandes assemblées qui ont le privilége de juger, de faire en quelque sorte comparaître devant elles tous les pouvoirs et tous les événements de l'histoire contemporaine. Je sens, Messieurs, quelle est l'importance de ce mandat, et combien il doit imposer silence à tous les sentiments personnels, à toutes les vues de parti; et pour mieux l'exercer, je contiendrai mon cœur, je modérerai autant que je le pourrai l'expression de ma douloureuse indignation, afin de ne rien dire qui ne puisse être accepté par tout le monde dans cette enceinte et dans ce pays. (Très-bien !)

Ce que je désire, c'est que la chambre des pairs, cette assemblée de sages, cette assemblée modérée qui représente essentiellement l'élément de l'ordre et de l'autorité, soit unanime, se lève comme un seul homme pour proclamer que la force n'est pas le seul arbitre des choses humaines, qu'elle ne l'emporte pas sur le droit, et qu'il y a autre chose dans ce monde que les violences et les artifices du despotisme. (Approbation.)

Et en effet, que devons-nous tous vouloir ? C'est de placer à côté de la protestation du gouvernement, non pas seulement la protestation de l'opposition, mais la protestation de la nation tout entière, afin qu'on sache bien que cet acte diplomatique, que cet acte gouvernemental sort de la mesure ordinaire des actes de ce genre, et porte au suprême degré l'empreinte de l'unanimité puissante d'un sentiment national. (Nouveaux mouvements d'approbation.)



Mais avant tout, j'ose le dire, j'en appelle à la sympathie des opinions conservatrices; car qu'y a-t-il au fond d'atteint en Europe par cet événement? Est-ce la Pologne? Oui, et je dirai comment tout à l'heure. Est-ce la France? Oui, et je dirai encore comment. Mais c'est encore quelque chose de plus : c'est l'ordre, la justice, la paix surtout; c'est tout ce que la politique conservatrice est destinée à défendre et à maintenir. Voilà ce qui a été surtout attaqué, outragé dans l'affaire de Cracovie; et c'est pourquoi vous ne laisserez pas à la politique démagogique, aux manifestes fougueux de la démocratie le soin et la mission de protester contre cette iniquité, et de la flétrir par leur réprobation. De quoi se plaindraient donc tous les révolutionnaires et les anarchistes en Europe?... Mais on fait leurs affaires. Jamais depuis cinquante ans rien ne leur a été plus favorable. L'incorporation de Cracovie! mais ce sont les ordonnances de juillet de la diplomatie du Nord (Très-bien! très-bien!), c'est-à-dire un fait qui jette un défi au bon sens, qui jette un défi à l'ordre, qui jette un défi à la justice, et qui, par conséquent, fait au suprême degré les affaires de l'anarchie, du désordre, et de tous les fauteurs de troubles que peut renfermer l'Europe. (Vive adhésion.)

Certes, l'occasion serait tentante de qualifier la politique coupable de ces attentats, et notamment la politique de l'Autriche. J'y résiste avec quelque peine, mais j'y résiste, et voici pourquoi : c'est que j'éprouve maintenant pour cette politique encore plus de pitié que d'indignation. L'année dernière, ce qui m'a fait monter à cette tribune, ce qui m'a valu, j'ose le rappeler, votre sympathie, c'était l'indignation. Maintenant ce n'est plus cela, c'est, je le répète, de la pitié; oui, la pitié que doit inspirer le spectacle d'un grand et illustre empire, de cette grande et fière maison de Habsbourg, chargée par son histoire, par ses antécédents, par sa gloire passée, d'être le boulevard de l'Occident contre la barbarie orientale, d'être le boulevard du catholicisme et de la civilisation, et qui aujourd'hui est enchaîné par une politique décrépite et dépravée au char du schisme et de la barbarie. Oui, quand je vois un grand empire, une ancienne et glorieuse dynastie, une illustre monarchie s'écarter à ce point de ses traditions, de ses devoirs, de sa gloire, et s'associer à tous les complots de la Russie contre la paix et l'indépendance du monde, je l'avoue, c'est la pitié qui l'emporte sur l'indignation. (Mouvements divers.)

Le noble pair pose ces trois principes : 1° qu'il n'y avait rien dans le traité de Vienne de plus formellement consacré que l'indépendance de Cracovie; 2° que cet acte général n'était pas un simple enregistrement; et il cite à cet égard l'autorité de l'empereur Alexandre et celle du prince de Metternich; 3° que cette violation du traité de Vienne dégage la France de toutes les obligations qu'elle a prises dans ce même traité de Vienne. Déjà M. de Montalembert voit dans le silence de la chambre, dans cette absence totale de défenseurs de la conduite des trois puissances, un premier châtiment de l'attentat.

J'arrive maintenant, ajoute-il, aux conséquences de cet attentat. Elles sont de trois genres : conséquences pour la Pologne, conséquences pour le droit public de l'Europe et tous les Etats secondaires de l'Europe, et conséquences pour la politique française.

Vous le savez tous, Cracovie, comme le disait, dans son éloquent langage, M. Villemain, il y a quelques années, c'était un lambeau sanglant de la Pologne; c'était le dernier débris de sa nationalité, le dernier asile de son indépendance, de sa langue, de ses souvenirs historiques; là étaient le château de ses rois, les tombeaux de ses saints et de ses héros, de la reine Hedwige, de Sobieski, de Kosciusko, de Poniatowski; enfin, tous les souvenirs les plus précieux, les plus chers; là régnait encore, par le code Napoléon, le souvenir de la récente indé-

pendance du grand-duché de Varsovie; là régnait, enfin, ce que les peuples de nos jours estiment beaucoup, la liberté commerciale. Tout cela a été anéanti. C'est une grande perte pour ceux qui en sont les victimes; et c'est une perte encore pour cette grande chose qu'on appelle la nationalité polonaise.

Eh bien, cependant, et ce que je vais dire paraîtra peut-être dur, dur à une cause que j'ai à cœur de servir plus que toute autre; eh bien, je ne crois pas que cette perte soit sans compensation, je ne crois pas que ce soit un grand malheur pour la cause polonaise. C'est un malheur pour les habitants de Cracovie, je n'en fais aucun doute, je le déplore sous ce rapport; mais que ce soit un malheur sans compensation pour la cause polonaise, je ne le crois pas, et voici pourquoi : c'est qu'au fond Cracovie n'était plus une ville indépendante. Depuis long-temps déjà, grâce à ce que je ne voudrais pas appeler la connivence, mais grâce à l'extrême faiblesse de la France et de l'Angleterre, Cracovie n'était plus une république ni une ville libre; les trois puissances, et notamment l'Autriche, en faisaient à peu près tout ce qu'elles voulaient.

Non-seulement elles usaient et abusaient du droit d'extradition, que leur garantissait en quelque sorte le congrès de Vienne, mais encore du droit d'occupation, qui ne leur était ni accordé ni garanti; l'Autriche surtout en usait d'une façon permanente. En outre, les tribunaux y étaient à sa dévotion; on avait même obtenu de Rome l'éloignement de l'évêque, qui paraissait trop indépendant; on avait supprimé à peu près l'université; à vrai dire, il n'y avait plus de république de Cracovie.

Cracovie n'avait donc de polonais que le nom et le cœur; le nom lui est ôté, mais le cœur lui restera. Or, se figurer que d'arborer l'aigle autrichien au lieu de l'aigle blanc des Polonais, que de braquer des canons autrichiens sur les places publiques de Cracovie, de faire crier *Qui vive !* aux sentinelles en allemand; que tout cela détruira le sentiment polonais dans le cœur de Cracovie, c'est bien mal connaître le cœur humain, et surtout le cœur polonais. (Assentiment.)

Maintenant quels sont les avantages qui résultent pour la cause polonaise de cet attentat? Les avantages, les voici : c'est que la cause de la Pologne redevient ce qu'elle a toujours été au fond, mais ce qui avait pu disparaître pendant quelque temps aux yeux de certaines personnes : la cause du droit; non pas la cause de la révolution, non pas la cause de l'insurrection, mais la cause de tous les Etats, la cause de tous les peuples, la cause de tout ce qui est respectable et légitime en Europe. (Marques d'assentiment.)

Une autre conséquence non moins importante et non moins évidente pour moi, c'est l'abolition du quatrième partage de la Pologne. J'entends par le quatrième partage de la Pologne ce qui s'est fait au congrès de Vienne, c'est-à-dire la sanction imprimée par l'Europe aux trois partages antérieurs de la Pologne.

L'Europe entière était devenue en 1815 complice du plus grand crime des temps modernes; aujourd'hui elle ne l'est plus. Les iniquités de 1775 à 1795 étaient alors entrées dans le droit public de l'Europe; aujourd'hui elles en sont sorties. Il faut nous en féliciter. A une possession sinon légitime, du moins légale, sinon légitime quant au droit universel de l'humanité, du moins légale quant au droit secondaire des traités, à cette possession les puissances spoliatrices ont substitué une possession violente et par conséquent précaire. L'Europe se trouvera donc par cela déliée de toute communauté dans cette odieuse affaire. La Pologne reprend tous ses droits, le droit de vivre, de vivre tout entière; elle prouve ce droit par la terreur qu'elle inspire à ses ennemis, et aujourd'hui comme au premier jour de son existence, par cette vitalité invincible et incomparable qui la distingue.

La Pologne a-t-elle jamais plus vécu qu'elle ne vit aujourd'hui ? Je ne le crois pas. Jamais, à mon avis, elle n'a occupé une si grande place en Europe.

Reportez-vous, je vous prie, à ce qui s'est passé en Europe lors du partage de 1775 ; il a passé presque inaperçu en Europe, tant la vitalité de la Pologne était alors chose de peu d'importance, peu comprise ou peu sensible.

Aujourd'hui, c'est tout autre chose ; on a beau égorger la noblesse, peupler la Sibérie d'exilés, bâillonner tout ce qui reste dans le pays ; l'Europe sent que la vie est là. Il est impossible de le dissimuler, et il est également impossible d'en désespérer. Comme l'a si bien dit l'homme éloquent que j'aime tant à citer, surtout quand je ne le combats pas, M. Viliemain, « depuis que le Christ a paru dans le monde, aucune nation, qui a reçu le baptême, n'a disparu de la chrétienté. » Voilà ce qu'il a dit, l'année dernière, dans un langage que vous n'avez pas oublié. Cette admirable vérité, proclamée par lui, est surtout applicable à la Pologne.

Toutes les fois qu'on a essayé d'anéantir une nation, cette nation est devenue le châtiment de la puissance qui a essayé de l'anéantir. La nation opprimée est restée attachée comme une plaie vengeresse, toujours saignante, toujours poignante, aux flancs de la puissance opprimante.

Voyez l'Irlande et voyez la Pologne ! Qui pourrait mesurer le mal qui résulte pour ces trois puissances du partage de la Pologne ? Quel est l'homme sage, quel est le véritable homme d'Etat qui oserait affirmer que la Pologne, restée indépendante, eût été une plus grande cause de faiblesse, de sollicitude, de troubles pour les trois puissances, que la Pologne dépecée et répartie entre elles ?

Savez-vous, messieurs, ce que rappelle la Pologne écrasée sous le poids de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche ? elle rappelle ce géant de la fable qu'on avait cru anéantir en l'écrasant sous l'Etna. Loin de l'anéantir, chacune de ses agitations faisait trembler la terre et éclater les volcans, comme l'a dit le poète :

> Et fessum quoties mutat latus, intremere omnem
> Murmure Trinacriam.

Voilà le symbole parfait de la Pologne, chaque mouvement de son cœur héroïque ébranle l'Europe ! On a cru anéantir un peuple, on a créé un volcan. (Approbation.) Essayez donc d'en éteindre les éruptions : autant vaudrait essayer d'éteindre le Vésuve.

Il y a des insensés parmi nous qui disent que c'en est fait de la Pologne, qu'elle est condamnée, qu'elle est morte et qu'elle ne fait plus que se débattre. Messieurs, sachez bien que, quand la Pologne aura cessé d'exister, vous vous en apercevrez bien autrement qu'aujourd'hui. Quand la Pologne n'existera plus, c'est-à-dire quand ses 20 millions de Slaves auront été agrégés, non pas à l'Autriche, non pas à la Prusse, cela est impossible, mais à la Russie, ce qui peut bien arriver, vous verrez ce qui se passera en Europe ; l'indépendance de l'Occident tremblera sur sa base, et les destinées de la civilisation seront menacées comme elles ne l'ont jamais été depuis les jours d'Attila.

Si la Pologne pouvait cesser d'exister et de résister, si la noblesse, qui conserve la tradition nationale, pouvait être anéantie, comme on y travaille, savez-vous ce qui en résulterait ? C'est que la Russie, ayant 20 millions de Slaves de plus, dévoués à sa cause, 20 millions d'hommes qui, pour se venger eux-mêmes, deviendraient les instruments dociles de ses entreprises, la Russie serait irrésistible, et ces millions de Polonais, transformés, enrégimentés dans ses armées, soudés pour ainsi dire aux destinées moscovites, viendraient, après avoir châtié,

après avoir anéanti l'Allemagne, viendraient jusque sur le Rhin bouleverser l'Occident. (Sensation.)

Voilà ce qui me fait croire que cet acte, destiné à ouvrir les yeux à l'Europe, n'est pas un malheur complet pour la cause de la Pologne. Il en est tout autrement du droit public de l'Europe.

Ainsi je crois pouvoir poser en principe que l'incorporation de Cracovie ôte au traité de Vienne la force obligatoire qui liait par un engagement commun et réciproque toutes les puissances signataires. Du moment où les cinq ou six articles du congrès de Vienne, qui sont relatifs à Cracovie, n'engagent plus personne, il est évident que les articles subséquents n'engagent plus personne non plus. Il n'y a plus de garantie pour personne. Ainsi, par exemple, la Prusse n'a plus rien qui lui garantisse la possession de la Poméranie suédoise ou de la portion de la Saxe qui lui avait été attribuée par le congrès de Vienne.

Il y a d'autres villes libres que Cracovie dans le monde; je ne parle pas de Francfort, qui n'est plus depuis long-temps que le bureau de la confédération germanique (hilarité); mais il y a une autre ville libre très-importante, Hambourg. Eh bien, tous ceux qui sont au courant des affaires de l'Allemagne savent qu'en ce moment-ci la position de Hambourg est très-délicate, car cette ville libre ayant une grande marine, un grand commerce, n'a pas voulu adhérer à ce système que la Prusse a inventé, qu'a adopté presque toute l'Allemagne, moins le Hanovre et l'Autriche, et qu'on appelle l'union douanière. L'ambition de l'union douanière est d'avoir un port, et elle n'en a pas; une marine, et elle n'en a pas; mais elle trouverait l'un et l'autre dans la ville de Hambourg. Eh bien, avec la nouvelle théorie dont l'incorporation de Cracovie donne le signal, rien ne serait plus facile que de dire : Mais l'indépendance de cette ville de Hambourg est incompatible avec la sécurité et la prospérité de l'Allemagne; et il serait dangereux de la maintenir; il faut l'incorporer à la monarchie prussienne; l'unité et la nationalité allemande, dont l'union douanière est le premier gage, trouveront ainsi l'élément maritime qui leur manque.

De plus, cette nouvelle théorie s'appliquera à tous les petits Etats d'Allemagne, à la Bavière, à la Saxe, à tous ces Etats constitutionnels de l'Allemagne.

Si nous sortons des frontières de la confédération germanique (Cracovie et la Gallicie n'en étaient pas), et que nous entrions en Italie, c'est là que nous trouverons à appliquer le principe. Il se développe aujourd'hui en Italie un esprit sagement libéral auquel nous applaudissons tous, mais qui est accompagné d'une violente indisposition contre l'Autriche. Eh bien, quand l'Autriche voudra, elle dira que cet esprit, se propageant dans les populations qui touchent la Lombardie, est un danger sérieux pour elle; elle dira que les légations où elle a droit de garnison, à Ferrare et à Comacchio, d'après les traités de Vienne, deviennent peu à peu des foyers de sédition incompatibles avec sa sécurité. (Mouvements divers), et elle aurait mille fois raison. Certainement la liberté et l'indépendance de Cracovie n'offraient pas à la domination autrichienne en Gallicie des dangers analogues à ceux que l'existence et l'efflorescence, si je puis parler ainsi, d'un esprit libéral et modéré à la fois dans les légations n'en offriraient au maintien de la domination autrichienne en Italie. Si le prétexte a été bon, valable, acceptable pour l'incorporation de Cracovie, il l'est dix fois pour l'incorporation des légations : car, comme à Cracovie, par rapport à la Gallicie, il y a dans les légations par rapport au royaume Lombardo-Vénitien, il y a identité de race, de langue, de religion, toutes choses qui rendent le mal plus contagieux, le remède plus pressant. Voilà ce que l'Autriche dira. Que l'Europe y songe et y avise!

Il en est de même aussi pour d'autres pays, qui méritent tout votre intérêt et toute votre attention, pour les principautés du Danube, la Moldavie et la Valachie, placés sous le protectorat de la Russie. Là aussi il y a un foyer d'idées françaises. La jeunesse de ce pays vient se faire élever en France, elle rapporte chez elle les idées françaises. Ainsi, quand on voudra, on publiera un acte, un manifeste comme celui qui a eu lieu au sujet de Cracovie; on dira que, ne pouvant atteindre l'esprit révolutionnaire là où il a sa source, c'est-à-dire chez nous, on veut du moins atteindre le foyer qui menace la sécurité, la prospérité des puissances limitrophes.

En Autriche, il y a une foule d'hommes estimables et honnêtes, d'hommes d'élite, qui maudissent le jour où Marie-Thérèse a mis la main sur la Gallicie, et a entraîné l'Autriche dans cette voie honteuse et sanglante : et ce sentiment ne peut évidemment que grandir.

Pourquoi ne grandit-il pas plus vite en Europe et en Allemagne? Voici pourquoi : et je demande ici la permission d'être complétement franc. Je touche à un point très-délicat, mais où il y a un véritable danger pour notre pays, et où, par conséquent, il importe à tout bon Français de tâcher de le conjurer. Qu'est-ce qui fait en Allemagne qu'on a les yeux fermés sur ce grand danger dont la menace la Russie, qu'on les a si ouverts sur celui qu'on redoute de notre côté? Eh, mon Dieu! il faut bien le dire, c'est que lorsque nous témoignons avec une sincérité dont personne ne devrait douter, l'indignation que nous inspire cette violation de la nationalité, on nous dit : Mais vous en avez fait autant : vous blâmez cela aujourd'hui; mais il n'y a pas si long-temps que vous avez donné le même exemple à l'Europe.

Eh bien, que faut-il répondre à cela? La vérité; et la vérité, la voilà, selon moi. Oui, quand l'empereur Napoléon, dont j'admire autant que personne la grandeur et la gloire, quand Napoléon portait les frontières de la France, d'un côté jusqu'au Tibre et de l'autre jusqu'aux bouches de l'Elbe, quand il décrétait, à coup de sénatus-consultes, la ruine de tant de dynasties, de tant de nationalités, il a semé dans le cœur de toutes ces nations une incurable défiance contre nous. (Approbations.) C'est là la cause de notre faiblesse en Allemagne. (Vive approbation.)

C'est ce qui fait qu'en présence de ces monstrueux attentats dont la Pologne est victime aujourd'hui, dont l'Allemagne sera peut-être victime demain, on trouve des écrivains occupés à conjurer les dangers dont ils supposent que la France les menace.

Eh bien, je le dis une fois pour toutes, je tiens que les bons Français, les amis de la vraie gloire, de la vraie puissance, de l'influence légitime, de la solide grandeur, de la véritable politique de leur pays, ne doivent pas perdre une occasion de s'élever contre ces erreurs.

Et à ce sujet, je ne ferai pas de théories de générosité, de modération, auxquelles on ne croirait peut-être pas. Je dirai seulement que la France ne veut pas étendre ses frontières, par une raison toute simple, c'est qu'elle n'en a pas besoin. Quand on a 36 millions d'hommes profondément et ardemment unis, comme le sont les Français, dans le culte de leur nationalité, on n'a pas besoin d'un homme de plus ni d'un pouce de terre de plus en Europe. (Très-bien! très-bien).

J'ajouterai que la France seule au monde peut, avec l'Espagne, se rendre un témoignage pareil. Oui, seule, parmi les grandes puissances, la France a cet avantage immense de ne pas compter sous ses lois un seul homme qui ne soit pas fier d'être Français, ou dont le rêve le plus ambitieux soit d'être autre chose que Français. (Nouvelle et vive approbation.)

Depuis la Flandre française jusqu'au pays basque, et je parle à dessein, vous le voyez, de pays qui ne sont pas d'origine française : depuis la Flandre jusqu'au pays basque, depuis la Bretagne jusqu'à Strasbourg, il n'y a pas un valet de ferme qui ne désire rester Français, et qui ne s'enorgueillisse de l'être.

Nous n'avons pas d'Irlande, nous, chargée de nous faire expier trois siècles de confiscation et de spoliation, nous n'avons pas de Lombardie frémissante sous notre joug ; nous n'avons pas de Gallicie ni de Pologne, qu'il faille de temps en temps tremper dans le sang pour assouplir ses membres enchaînés ; nous n'avons rien de tout cela. Nous sommes 36 millions d'hommes qui aimons avec passion la domination de la France, qui voulons tous être ce que nous sommes ! eh bien ! quand on est comme cela, non-seulement on n'a rien à craindre, rien à redouter, mais encore on n'a rien à désirer, rien à envier au monde, et l'on n'a pas besoin de se créer près de soi, par une extension de territoire mal avisée et illégitime, un sujet perpétuel d'inquiétude, une source éternelle d'embarras et de discorde qui armerait contre nous toutes les défiances, et nous affaiblirait à jamais moralement et matériellement. (Longue et vive approbation.)

Voilà, Messieurs, suivant moi, le véritable principe de la grandeur et de la supériorité de la France en Europe ; voilà ce qui lui donne une incomparable et souveraine majesté parmi les nations du monde. Pourquoi donc le sentiment profond et fécond de cette supériorité ne prévaut-il pas dans notre politique ? Pourquoi cette confiance si bien fondée, et que vous comprenez si bien, ne donne-t-elle pas toujours la force et l'énergie qu'elle devrait donner aux conseils de notre pays ?

M. de Montalembert montre que l'attentat contre Cracovie est le résultat de la politique du gouvernement français depuis 16 ans. Si en 1832, en 1836 et en 1840, la France avait montré de la fermeté, l'Europe eût reculé ou du moins eût attendu avant de commettre l'attentat que nous déplorons. Mais notre faiblesse lui a donné de l'audace, et l'influence française a été attaquée impunément dans le Liban et dans la Pologne. C'est bien à regret que l'orateur voit l'accomplissement de ses prédictions, il eût donné tout au monde pour que sa confusion fût le gage du triomphe de la politique française. Il ajoute :

Hier, M. le ministre des affaires étrangères vous l'a dit, et vous y avez tous applaudi, vous avez saisi à l'instant le sens et la portée de sa parole ; il vous a dit, en parlant de l'Angleterre : Pas de concessions, pas d'avances !

Eh bien, messieurs, je vous le demande en grâce, si ce doit être là notre politique vis-à-vis de l'Angleterre, que ce soit encore cent fois plus notre politique vis-à-vis des puissances qui viennent de commettre l'attentat de Cracovie. Ainsi donc, qu'il soit bien entendu que la protestation qu'on vous demande de répéter dans votre adresse implique l'impossibilité absolue de toute concession vis-à-vis des puissances coupables de l'incorporation de Cracovie.

N'allons pas, de grâce, messieurs, ressaisir la main qui nous a frappés, quand on aura intérêt de nous la tendre de nouveau, ni rentrer dans l'ornière où nous avons versé.

Ce qui est incontestable, c'est que cet événement appelle dans un avenir plus ou moins éloigné des conséquences qu'il nous est impossible d'envisager et de définir aujourd'hui, mais qui, bien certainement, amèneront de grands changements en Europe.

Je crois que personne au monde n'est assez insensé pour se figurer que les choses, dans vingt ans d'ici, seront en Europe sur le même pied où elles sont aujourd'hui. Eh bien, messieurs, sachons regarder en avant et non pas en arrière ; ayons au moins la ferme résolution de ne pas sacrifier au désir de rentrer

en bonne intelligence avec les coupables, les chances de notre avenir; et api ce que je viens de vous dire, vous sentez ce que j'entends par ces chances. ne sont pas les chances d'un agrandissement territorial, ce sont les chances ur quement d'un agrandissement moral, d'une influence légitime, et beaucoup pl puissante qu'on ne se le figure ordinairement sur tous les Etats faibles, sur t les Etats secondaires de l'Europe, qui ont besoin d'être défendus dans leur i dépendance, et qui ne peuvent l'être que par nous.

Voilà quelle doit être notre mission et notre gloire future.

Que la France et la Pologne sachent donc attendre! Attendre, pour la Pologn c'est un mot bien dur; car prêcher à ceux qui sont arrivés au dernier degré malheur, leur prêcher la patience et l'attente, c'est s'exposer à paraître bien i sensible à leurs angoisses. Cependant je n'ai pas besoin de vous dire que ce n' pas là le sentiment qui m'anime. J'espère que l'attente ne sera pas longue, j'ai la confiance qu'elle sera profitable, à une condition toutefois : c'est que Pologne réussisse, pendant cette longue épreuve, à tenir loin d'elle les perfid conseils qui s'acharnent aujourd'hui à sa perte; j'entends par là les conseils l'anarchie. (Approbation.)

Malheureusement, messieurs, la Pologne a affaire à une quatrième ennemi A côté des trois puissances qui l'ont dépouillée, il y en a une autre qui cherc à la déshonorer; c'est l'anarchie. Il y a les démagogues qui sont les pires con plices de ses spoliateurs; il y a ces insensés qui prétendent la sauver à for d'anarchie, et qui aspirent à lui faire adopter le terrorisme de 93, comme co pensation et comme remède au terrorisme de l'Autriche et de la Russie. Voi ce qu'il faut que la Pologne sache, et ce qu'il faut qu'elle redoute et repousse lo d'elle, comme le plus terrible et le plus implacable de ses ennemis! (Nouve approbation.)

La France, elle aussi, doit attendre; attendre avec cette fière confiance qu' éprouve lorsqu'on sait qu'on a la justice de son côté.

C'est dans cette mesure que j'adhère à la protestation du Gouvernement que chambre va adopter et appuyer.

Toujours dominé par le sentiment que j'exprimais en commençant, j'accepte j'adhère, dans l'intérêt de la cause que j'ai plaidée si souvent devant vous, à la pr testation du gouvernement, telle qu'elle est répétée et appuyée par la chambre d pairs. Cette protestation, je le sais, peut entraîner, et constater pour nous qu'on appelle l'isolement; eh bien, je ne crois pas qu'il y ait rien à redouter da cet isolement.

Restons isolés, Messieurs; s'il le faut, nous resterons seuls, mais seuls avec justice, avec la bonne foi, avec l'ordre, avec l'humanité. Quelle glorieuse sol tude ! ou plutôt quelle bonne et belle compagnie !

Quoi qu'il en soit, le contre-coup de cet attentat ne se fera pas attendre, moins que la justice ne soit bannie du ciel aussi bien que de la terre ; il retou bera sur la tête de ses auteurs, et nous y serons! Jusque-là j'admets qu'on puis se borner à cette protestation.

Je sais bien qu'en France, et surtout au dehors, quelques hommes s'en m quent par avance; ils disent tout haut que cette protestation n'est rien, que ce sont que de vaines paroles sans conséquence et sans force. Vous l'avouerai-j Messieurs, telle a été aussi ma première impression ; mais en y réfléchissai dans ma tristesse, je me suis éclairé.

Non, ce n'est pas un rien qu'une protestation semblable.

Il y a dans la parole humaine, employée avec désintéressement au service bien, il y a une force mystérieuse et invisible dont ne se doutent pas les desp

tes ou leurs hommes d'Etat; c'est l'honneur de notre gouvernement d'en être l'instrument, c'est l'honneur de cette tribune d'en être l'écho.

Quand une protestation est faite par la bouche d'un roi sur son trône, répétée par les assemblées législatives d'un grand pays, de deux grands pays, lorsque cette protestation descend ainsi du trône jusque dans les dernières chaumières où pénètre un journal, non ce n'est pas un vain mot, ce n'est pas un néant! Il y a des mots qui valent plus que des faits. La nation qui proteste ainsi, en appelle à Dieu et à l'avenir; et en ce faisant, elle dépose dans les cœurs des autres nations autre chose qu'un mot, elle y dépose un sentiment et une force, le sentiment du droit, la force du droit. Le droit lui-même, après tout, n'est qu'un mot, mais c'est un mot immortel; c'est une force que rien n'étouffe, qui vit dans le fond des cœurs, qui y brûle, qui y luit comme une flamme inextinguible, et c'est à cette flamme que Dieu allumera un jour l'incendie de sa justice et de sa vengeance. (Très-bien ! très-bien!)

L'orateur, retourné à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de pairs.

MM. le prince de la Moskowa, d'Harcourt et de Tascher, témoignent du profond intérêt qu'ils portent à la cause de la Pologne.

M. le ministre des affaires étrangères déclare qu'il y a quelques jours, en réponse à une lettre de M. de Metternich, il a notifié à M. l'ambassadeur d'Autriche qu'il maintenait tout entière dans ses termes comme dans son esprit sa protestation du 3 décembre.

M. VILLEMAIN. Messieurs, il y a bien des années, M. le ministre des affaires étrangères, présidant, comme chef d'une administration publique, une grande réunion, disait, en parlant de l'Europe d'alors :

« Tous les gouvernements n'ont pas le bonheur d'être constitutionnels, mais tous ont aujourd'hui l'ambition d'être philanthropes. »

Je voudrais que ces paroles fussent encore vraies aujourd'hui, et que la question qui nous occupe ne vînt pas leur donner un cruel démenti. Devant les faits qu'on a rappelés, est-ce assez, messieurs, de cette unanimité que l'on voudrait maintenant silencieuse?

Et croyez-vous que renouveler l'expression du sentiment qui existe parmi vous, que le reproduire sans chercher à égaler la parole de feu de M. de Montalembert, soit une œuvre indigne de cette tribune? Je sais bien qu'on doit éprouver en ce moment une sorte de pudeur à user de la parole et à invoquer le droit; car il semble qu'en proportion même des efforts qu'on a faits pour invoquer le droit, la force a redoublé de rigueurs illégales ; c'est une étrange lutte que celle de la parole seule et de la force matérielle toute puissante qui agit au-dehors et au loin, et qui répond par des actes terribles à des protestations en apparence inutiles. Cependant il y a dans cette parole, quand elle est vraie, une puissance à laquelle il ne faut pas renoncer, et qu'il faut réitérer, afin qu'elle ne s'efface pas des cœurs même de ceux qui d'abord en ont été émus.

Messieurs, ce n'est pas seulement au point de vue de la sainteté du droit et de l'extinction graduelle de la nationalité d'un peuple que la question préoccupe la conscience publique de notre pays; il est un autre intérêt qui doit fixer l'attention de tous les hommes graves attachés aux principes sur lesquels repose l'ordre des sociétés. La conquête, la prise de possession de la Pologne n'est pas, dans l'état présent, un simple acte de domination ou même d'usurpation, c'est une action violente exercée sur les consciences et sur les ames; c'est une perturbation de ce principe de tolérance religieuse qui est entré dans le droit public de l'Europe et qui fait l'une des grandes libertés du monde civilisé. (Très-bien!)

Il importe de savoir si l'Europe occidentale, si cette partie de l'Europe qu
constitutionnelle et attachée à la religion catholique et au principe de la lit
des cultes, deux choses que la raison éclairée ne sépare plus; si, dis-je,
grande portion de l'Europe, également zélée pour ces deux principes, verra
indifférence une puissance absolue et terrible travailler à arracher au reste
peuple sa conviction religieuse, à lui enlever son culte national et domestiq
le forcer d'entrer dans un culte nouveau comme on entre dans une servitud
enfin à le convertir insolemment à la foi du vainqueur, afin de le soumettre
complétement à son pouvoir et de le rendre esclave davantage. (Approbatio

Cette violation, je ne dirai pas simplement de la foi la plus antique, et
cela même la plus respectable à tous les yeux, mais de la liberté de conscie
cette violation indigne du 19e siècle, indigne de l'avenir, est un des plus gr
attentats que la force puisse commettre contre la vérité; et je ne crois pas
soit possible de supposer que cet attentat, illimité dans ses moyens d'act
soit victorieux et aille jusqu'à son dernier terme; car, s'il en était ainsi, les
cipes même sur lesquels reposent l'ordre et la liberté de l'Europe, seraient
menacés, et l'on verrait se réaliser et se consolider à la fois l'esclavage des
sonnes et la tyrannie sur les consciences.

Je ne crois pas qu'au milieu des préoccupations très-graves qu'a excitées
tentat diplomatique de Cracovie, on puisse négliger l'immense gravité de
tentat religieux qui s'y mêle et qui l'a précédé. Oui, messieurs, non-seule
c'est un événement déplorable que la disparition, la dislocation d'un a
peuple, complétée par la confiscation d'une ville libre et neutre à perpét
mais c'est un attentat immense que la conversion par la force introduite au
fit du pouvoir absolu. Je ne connais rien qui doive révolter davantage le s
ment moral, qui doive soulever plus d'inquiétudes chez toutes les nations e
réclame plus cette sauvegarde et cette défensive que la politique du Gouve
ment actuel doit au moins maintenir pour prix et dernier degré de la modér
dans laquelle il a persisté à travers tant d'obstacles.

M. Guizot donne lecture d'une dépêche de M. de Nesselrode au chargé
faires de Russie. Dans cette dépêche, le ministre russe autorise M. Kisselef
mentir de la manière la plus formelle les rumeurs répandues au sujet de l'i
poration présumée de la Pologne à l'empire de Russie.

Le paragraphe relatif à Cracovie est adopté. La chambre passe au par
phe 7 qui a trait à notre situation financière.

Séance du 22.

Nous ne mentionnerons de cette séance que la promesse faite par M. Gui
l'occasion d'une interpellation de M. de Barthélemy, appuyée par M. de M
lembert, de la présentation, pendant cette session, du projet de loi sur l'ens
ment. L'adresse a été adoptée par 141 voix contre 8.

Le Gérant, Adrien Le Cle

BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1847.

Cinq p. 0/0. 117 fr. 00 c.	Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 77 fr. 80 c.	Caisse hypothécaire. 275 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr.

PARIS — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

CONSEIL D'ÉTAT.

Procès intenté aux Dames Religieuses Bénédictines du Temple par l'administration des Domaines. — Décision par ordonnance royale.

—

L'enclos actuel du Temple est occupé par un couvent de Religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, consacrées à l'éducation gratuite, et par une chapelle affectée au culte et ouverte au public. Cet état de choses existe en vertu de deux ordonnances royales des 8 février 1815 et 30 octobre 1816. Plusieurs fois la tribune de la chambre des députés a retenti des réclamations élevées à cet égard, et enfin le conseil d'Etat a été saisi de l'appréciation de ces actes de l'autorité royale.

Avant d'entrer dans l'examen des faits du procès, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil rapide sur les souvenirs historiques que réveille ce procès.

Le Temple, comme son nom l'indique, fut le siége de l'ordre célèbre des Templiers, dont l'existence ecclésiastique fut reconnue en 1128 par le Pape Honoré II, au concile de Troyes. Cet ordre militaire fit d'immenses progrès en France, et l'enclos du Temple, au treizième siècle, était d'une étendue si considérable, qu'il renfermait tout l'espace compris entre le faubourg du Temple et la rue de la Verrerie, et qu'il occupait une partie des marais connus alors sous le nom de Culture-du-Temple.

Les chevaliers du Temple par leur richesse avaient excité l'envie des grands et les murmures du peuple; ils furent accusés de crimes horribles, et Philippe-le-Bel, du consentement du Pape Clément V, et d'après la décision d'un concile de Vienne en Dauphiné, poursuivit l'extinction de l'ordre et l'extermination des chevaliers. En 1307, le roi s'empara du Temple à Paris; en mai 1311, cinquante-sept chevaliers montèrent sur le bûcher; en 1312, l'ordre fut aboli, et le 11 mars 1314, les trois plus considérables d'entre les chevaliers du Temple, Molay, le dernier grand-maître; Gui, dauphin d'Auvergne, et Rugues de Peralde, furent tour à tour brûlés vifs dans l'île du Palais. Par une faiblesse coupable, sans doute, ils avaient avoué les crimes dont on accusait leur ordre; mais, du haut du bûcher, Molay fit une protestation solennelle, qui à elle seule suffit pour convaincre la foule qui l'entourait de l'innocence de l'ordre.

Le Temple fut affecté, de 1313 à 1790 et 1792, à l'ordre des chevaliers de Malte; il devint le séjour des grands prieurs de l'ordre. Sous leur autorité, l'enclos du Temple resta le dernier lieu d'*asile*, où les débiteurs insolvables, les criminels et les prévenus pouvaient échapper aux

recors, aux sergents et aux gardes de la maréchaussée. Ce droit d'asile dura jusqu'au commencement de la révolution ; mais, par de tristes représailles, ce lieu d'une liberté peut-être exagérée fut converti en prison. Le 14 août 1792, à une heure du matin, deux jours après la déchéance du roi, prononcée par l'assemblée législative, Louis XVI et sa famille entraient au Temple. Le 21 janvier 1793, ce malheureux roi en sortait pour monter à l'échafaud ; le 16 octobre suivant, l'infortunée Marie-Antoinette subissait le même sort, et le 9 mai 1794, la sœur du roi, Mme Elisabeth, quittait le Temple pour aller à la Conciergerie, et de là au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort.

Il ne restait plus au Temple que deux jeunes enfants : le dauphin, livré à Simon, le savetier, qui, après avoir torturé le pauvre enfant, le vit mourir le 8 juin 1795. Enfin, au mois de décembre 1795, la fille de Louis XVI, Mme la duchesse d'Angoulême, deux fois condamnée à l'exil, fut arrachée à sa prison, pour être échangée contre les quatre commissaires de la Convention, retenus prisonniers par l'armée prussienne.

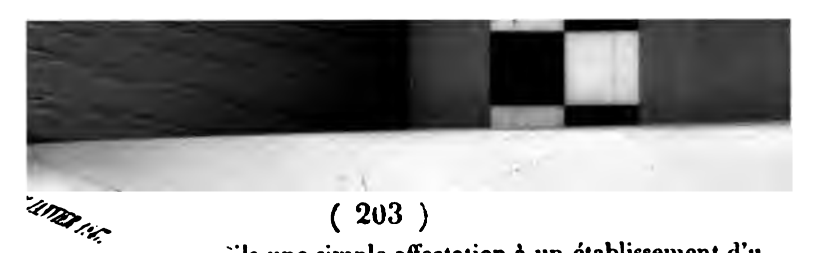
Depuis, les murs du Temple ont reçu d'autres prisonniers célèbres : William Sidney-Smith, amiral anglais, entré au Temple le 20 avril 1796, et évadé le 10 mai 1798 ; Toussaint-Louverture, chef de l'insurrection de Saint-Domingue, entré au Temple le 7 août 1800, puis conduit au fort de Joux, où il mourut en 1803 ; le général Pichegru, mis au Temple le 4 septembre 1797, le lendemain condamné à la déportation, repris à Paris et réintégré au Temple, où, le 6 avril suivant, il fut trouvé étranglé ; enfin Moreau, Lajollais, Cadoudal, le marquis de Rivière et les trois frères Polignac, ont été également enfermés au donjon du Temple.

Plus tard, on fit du Temple une caserne de gendarmerie ; mais, en 1811, un décret du 8 février affectait le palais du Temple au ministère des cultes, à l'habitation du ministre et à l'emplacement de ses bureaux. La tour fut rasée, et les travaux du nouveau ministère étaient en cours d'exécution, lorsque survinrent la première et la seconde restauration.

Une pensée pleine de dignité et de pieuse convenance, dicta à Louis XVIII les deux ordonnances royales des 8 février 1815 et 30 octobre 1816, qui consacrent à la prière, à l'instruction gratuite de la jeunesse et aux œuvres de charité, ce qui restait de l'ancien enclos du Temple, théâtre sinistre de tant de crimes et de châtiments politiques si divers.

Aujourd'hui, ce monument fait pendant au monument expiatoire de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, élevé sur l'emplacement des tombeaux de Louis XVI et de sa famille.

Ces actes par lesquels le Temple passa aux Dames Bénédictines du Temple, en la personne de leur supérieure, Mme Louise-Adélaïde de



...ils une simple affectation à un établissement d'u-
...r de la puissance royale, où sont-ils une
...national? Telle est la question du pro-

...e de l'ordre des Religieuses Bénédic-
... du Saint-Sacrement?
...euse existait avant 1789; le roi nommait à
...bayes; elle fut supprimée de droit par les lois
...ux monastiques et des Congrégations religieuses;
s'était réunie rue Cassette, et elle reçut pour supé-
...que de 1815 et 1816, la princesse Louise-Adélaïde de
...ndé, qui, en religion, portait le nom de *Sœur Marie-Joseph*
...séricorde.

...est d'ailleurs ce que constate le rapport de M. l'abbé d'Astros, alors
...ire-général de Paris, dans lequel il est dit :

Que Mme Louise voulait fonder au Temple sa communauté à titre
...ciété expiatrice des crimes commis sur la personne de Louis XVI,
...hargée d'implorer la miséricorde du ciel sur la France; que des
...res y seraient faites, dans ce double but, tous les mois, à certains
...s; qu'en outre, la communauté s'appliquant par son institution, à
...ucation de la jeunesse, un certain nombre de demoiselles sans for-
..., désignées par le roi, de concert avec l'archevêque de Paris, y rece-
...ent pendant trois ans une éducation soignée et gratuite; que l'éta-
...ement projeté était donc autre chose que l'ancienne Congrégation
...a rue Cassette, et qu'il y avait lieu, dès-lors, de modifier la première
...onnance. »

...'est dans cet état d'existence de fait, que les ordonnances de février
...5 et d'octobre 1816 prennent cette Congrégation religieuse; la pre-
...re autorise purement et simplement le ministre de l'intérieur à lui
...er gratuitement les terrains, emplacement, jardins et constructions
...iennes et nouvelles du palais du Temple; la seconde impose la con-
...on d'y fonder un institut de l'ordre des Bénédictines.

...lus tard, la supérieure lègue à la Congrégation la terre de Vatau
...re), et une ordonnance de 1825 en autorise l'acceptation, « considé-
...t, est-il dit, que les ordonnances de 1815 et 1816 ont implicitement
...nnu cet institut, et que cette ordonnance est antérieure à la loi du
...nvier 1817. »

...nfin, le 20 août 1827, une seconde ordonnance autorise l'institut des
...rs Bénédictines à accepter un legs de 10,000 fr., à charge d'emploi
...entes sur l'Etat; et bientôt, en vertu de la capacité légale reconnue
...congrégations religieuses par la loi du 24 mai 1825, une seule in-
...iption de rentes sur le Grand-Livre réunit les inscriptions partielles

qui y figuraient auparavant sous le nom propre de telles ou telles de ces Sœurs.

Depuis que la légalité des ordonnances de 1815 et 1816 a fait l'objet de débats publics à la chambre des députés, les Sœurs Bénédictines ont demandé, en tant que de besoin, à être reconnues régulièrement; et le gouvernement, par une ordonnance du 17 novembre 1841, sur l'avis favorable du conseil municipal de Paris, du préfet de la Seine et de l'archevêque, les a organisées définitivement après avoir, par une ordonnance du 10 du même mois, approuvé les statuts que doit suivre ladite congrégation.

Tels sont les faits qui se rattachent à l'existence des Dames Bénédictines du Temple. Nous devons ajouter que d'après le rapport au roi, sur lequel a été rendue l'ordonnance de 1816, un certain nombre de demoiselles sans fortune, désignées par le roi, de concert avec l'Archevêque de Paris, devaient y recevoir pendant trois ans une éducation soignée et gratuite; de là, ces termes de la seconde ordonnance, qui obligent la supérieure à établir une communauté de l'institut des Bénédictines, à laquelle les terrains, emplacement et constructions demeureront affectés, en ajoutant « que les dispositions de l'ordonnance précédente qui pourraient être interprétées dans un sens contraire, sont et demeurent annulées. »

C'est en cet état de choses que le 2 septembre 1841, l'administration des Domaines assigna la Sœur Saint-Louis, en sa qualité de supérieure des Dames Bénédictines, et en tant que de besoin, S. A. R. le duc d'Aumale, comme légataire du prince de Condé, lequel était héritier de sa sœur Mme Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, pour voir dire que le domaine du Temple sera restitué à l'Etat dans l'état où il est, avec restitution de fruits, à dater de la demande. Avant que cette assignation eût reçu aucune décision, le ministre des finances s'est déterminé à attaquer par la voie contentieuse, les ordonnances de 1815 et 1816, comme contenant une aliénation d'un domaine national, faite contrairement à la loi du 22 novembre et 1er décembre 1790.

Voici le texte de la décision en conseil d'État qui est intervenue sur les conclusions conformes de M. Boulatignier, commissaire du roi, et de Me Saint-Malo, avocat des Dames religieuses du Temple.

Me Tessier-Desfarges, avocat de S. A. R. le duc d'Aumale, intervenu au procès sur l'assignation du ministre des finances, s'était borné à demander la mise hors de cause du prince, attendu qu'il n'avait jamais prétendu, ni en son nom, ni au nom du duc de Bourbon-Condé, aucun droit sur l'immeuble dont il s'agit.

« Louis-Philippe, etc.

» Vu le rapport à nous présenté par notre ministre-secrétaire d'Etat du départe-

ment des finances; ledit rapport enregistré au secrétariat-général de notre onseil d'Etat, le 18 juillet 1844, tendant à ce qu'il nous plaise annuler les ordonnances royales des 8 février 1815 et 30 octobre 1816, relatives à l'ancien Palis du Temple, tant contre notre bien-aimé fils le duc d'Aumale, légataire uniersel du duc de Bourbon, qui lui-même était l'héritier de la princesse de Bouron-Condé, sa sœur, que contre les dames composant la communauté des Bénéictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement;

» Vu la loi des 22 novembre, 1er décembre 1790;

» Vu les lois des 16 brumaire an v, 15 et 16 floréal an x, 5 ventôse an xii, dérets du 3 août 1811, du 19 septembre 1792;

» Vu l'article 5 de l'arrêté du 13 messidor an x;

» Vu la loi des finances du 31 janvier 1833, et l'ordonnance réglementaire du 4 juin même année;

» Sur la compétence :

» Considérant qu'il s'agit dans l'espèce de déterminer le sens et les effets des rdonnances royales ci-dessus visées des 8 février 1815 et 30 octobre 1816, et u'il n'appartient qu'à nous en notre conseil d'Etat d'y statuer;

» Au fond :

» Considérant que si, aux termes des lois susvisées, le domaine de l'Etat ne eut être aliéné que dans les formes et sous les conditions spéciales déterminées par lesdites ordonnances, ce principe d'inaliénabilité ne fait pas obstacle ce que les immeubles qui dépendent de ce domaine, soient et demeurent sous a surveillance et l'autorité du gouvernement, affectés à un service public;

» Que ces affectations dont les convenances et les conditions sont essentiellement subordonnées à l'appréciation du gouvernement, ne créent aucun droit privé ur lesdits immeubles qui continuent d'être détenus et possédés au nom et au roit de l'Etat, en quelques mains qu'ils aient été remis, et quel que soit le mode uivant lequel ce service doive être exercé;

» Considérant qu'avant la loi du 31 janvier 1833 et l'ordonnance réglementaire u 14 juin 1833, aucune disposition n'avait réglé le mode à suivre dans tous s cas où il s'agit d'affecter un immeuble domanial à un service public de Etat;

» Considérant que les ordonnances royales des 8 février 1815 et 30 octobre 816, ainsi que le reconnaissent notre bien-aimé fils le duc d'Aumale et les dames Bénédictines du Saint-Sacrement, n'ont eu ni pour but ni pour effet d'aliéner irectement ou indirectement les terrains, emplacements et constructions du Palis du Temple qui dépendent du domaine de l'Etat; et qu'en affectant à un serice public, religieux et d'instruction gratuite, les lieux antérieurement affectés, ar décret du 3 août 1811, au service du ministère des cultes, ces ordonnances nt été rendues dans les limites des pouvoirs qui, aux termes de l'article 5 du écret du 13 messidor an x, appartenaient au gouvernement, et n'ont violé aucune loi;

» Que, dès-lors, c'est à tort que notre ministre des finances s'est pourvu parevant nous en annulation desdites ordonnances;

» Art. 1er. Il est déclaré que par les ordonnances des 8 février 1815 et 30 octobre 1816, aucune aliénation n'a été faite des terrains, emplacements et contructions anciennes et nouvelles du Palais du Temple;

» Art. 2. Les conclusions de notre ministre des finances sont rejetées;

» Art. 3. Acte est donné à notre ministre des finances de la déclaration faite ar notre bien-aimé fils le duc d'Aumale, qu'il n'a ni ne prétend aucun droit sur a propriété du Temple et ses accessoires, soit en son nom personnel, soit comme

des funérailles de M. Feytaud, des détails appuyés de documents qu'il nous paraît important de reproduire :

« La persistance de M. Feytaud dans le schisme est prouvée par toutes les tentatives faites pour l'engager à une rétractation, ou du moins à l'expression d'un regret sur sa conduite passée. Nous savons les efforts réitérés faits par Mgr de Lostanges, de pieuse et vénérable mémoire, et on peut invoquer sur ce point les graves témoignages de l'illustre archevêque de Reims, de M. l'abbé Querry, son vicaire-général, et de Mgr George, évêque actuel. La charité de ces prélats les a portés plusieurs fois à supplier M. Feytaud de rentrer en lui-même, de reconnaître ses torts, et de leur éviter ainsi le triste événement que son obstination devait entraîner.

» Tout fut inutile. Dans une dernière conférence, Mgr Georges renouvela toutes ses instances; et sur l'observation que lui fit S. G. de la triste nécessité où on se trouverait, dans le cas où la mort viendrait à le surprendre, de lui refuser les honneurs de la sépulture, il n'obtint d'autre réponse que celle-ci : *Vous auriez raison.*

» A ces témoignages si graves et si imposants, dont nous garantissons l'authenticité, viennent se joindre ceux d'ecclésiastiques vénérables par leur âge et leurs vertus, honorés de la confiance et de l'estime de tous, entre autres MM. Lasserre, doyen du chapitre, Vechembre et Labat, chanoines de la cathédrale.

» La notoriété de la persistance de M. Feytaud dans le schisme, ne saurait être révoquée en doute. La mort est arrivée : Mgr était dans son droit en lui refusant la sépulture ecclésiastique.

» Immédiatement après cette détermination, nous savons que Mgr s'est rendu chez M. le préfet et chez M. le maire, pour leur en faire part. Ces magistrats n'en parurent nullement surpris, et ajoutèrent qu'elle serait comprise par les personnes graves.

» Vers trois heures de l'après-midi, M. le maire se présenta au palais épiscopal, annonçant que les suffrages de l'Eglise étant refusés à M. Feytaud, sa famille et ses amis insistaient pour que le corps fût présenté et introduit dans l'église. Mgr observa à M. le maire que le refus de recevoir le corps à l'église était une conséquence patente et absolue du refus de sépulture; et que, comme évêque, comme gardien du temple exclusivement réservé aux cérémonies catholiques, il s'opposerait de tout son pouvoir à ce que l'on introduisit dans la cathédrale le corps d'un homme dont l'existence, jusqu'à l'heure suprême, avait été extérieurement, au su et au vu de toute une population, notoirement schismatique. M. le maire objecta l'art. 19 du décret du 23 prairial an XII, d'après lequel le maire, en cas de refus de concours par le clergé pour des funérailles, est autorisé à faire porter, présenter, déposer et inhumer, etc... Mgr discuta les termes et la force du décret rendu dans des circonstances où tout, dans les esprits, portait encore l'empreinte de la haine contre la religion, démontra que, conformément à nos mœurs, à nos usages, à la liberté des cultes, il n'y avait plus lieu de pouvoir le mettre en vigueur; que du reste, il était implicitement abrogé par la charte, et que tel était l'esprit dans lequel le ministère, plusieurs fois consulté, l'avait interprété. Sa Grandeur cita, à l'appui de son opinion, diverses circulaires ministérielles, entre autres celle du ministre de l'intérieur, en date du 1805; et la lettre de M. le préfet de Seine-et-Oise, du 14 septembre 1838, dans laquelle ce magistrat, après avoir consulté le ministre, et sur ses ordres, enjoint à MM. les maires, en cas de refus de sépulture par l'autorité ecclésiastique, d'avoir à faire conduire le corps de la maison mortuaire directement au cimetière.

» M. le maire prit congé de Monseigneur. Rien n'avait été ni arrêté ni conclu. Quelques heures après, S. G. reçut la lettre suivante :

« Périgueux, le 16 janvier 1847.

» Monseigneur,

» L'article 19 du décret du 23 prairial an XII porte que lorsque les ministres d'un culte refusent leur ministère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile est chargée de le faire porter, *présenter*, déposer et inhumer.

» Cet article donne au maire le droit de faire ouvrir les portes de l'église, pour que la *présentation* dans cet édifice puisse avoir lieu.

» Les amis et la famille de M. Feytaud, avocat, ont requis, de ma part, l'exécution de l'article dont je viens de parler, pour l'inhumation de ses restes mortels. Aussi serais-je dans l'obligation de faire ouvrir de force les portes de l'église, si elles étaient fermées lors de la présentation du corps.

» Il résultera de cette mesure, Monseigneur, un grand scandale, qu'il serait peut-être possible d'éviter, si, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, vous consentiez à ce que les portes fussent fermées de manière qu'on pût les ouvrir sans employer les moyens violents.

» Cette affaire, Monseigneur, est de nature à occasionner, dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvons, des désordres auxquels la résistance de l'autorité ecclésiastique servirait de prétexte. Ce sera peut-être, pour vous, une raison puissante de modifier votre décision.

» Vous comprendrez, Monseigneur, combien est grande la peine que j'éprouve en me voyant obligé à agir contre votre autorité. Ce serait pour moi une vive satisfaction, si vous vouliez bien m'accorder ce que je vous demande.

» Daignez agréer, etc.

» Le maire de Périgueux. Signé : ESTIGNARD.

» *P. S.* L'enterrement aura lieu demain à une heure de l'après-midi. »

» En réponse à cette dépêche, Monseigneur adressa à M. le maire la lettre ci-après :

« Périgueux, le 16 janvier 1847.

» Monsieur le Maire,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée à l'occasion des obsèques de M. Feytaud.

» J'ai eu l'honneur de vous exposer les motifs qui ont fixé ma détermination dans cette malheureuse et déplorable circonstance : ils sont graves, ils sont légitimes, je ne puis donc m'en écarter, même en présence des suites qui peuvent résulter de la démarche que vous m'annoncez.

» Vous avez la force, j'ai ma conscience et mon droit.

» Quel que soit l'événement, devant Dieu et l'Eglise mon devoir sera rempli.

» Agréez, etc.

» Signé : JEAN, évêque de Périgueux. »

» Sur ces entrefaites, S. G. reçut la visite de M. le préfet, qui, abandonnant la question du refus de sépulture, discuta de nouveau le droit de faire présenter par le maire le corps dans l'intérieur de l'église, et proposa, comme moyen terme, ainsi que l'avait déjà fait M. le maire dans sa lettre, de faire fermer les portes de l'église de manière à ce qu'elles pussent s'ouvrir sans obstacle. Mgr, agissant en conscience, refusa de se prêter à cet expédient, comme peu digne de sa position et de la gravité de son caractère. Cette fois encore, la question ne put recevoir une solution définitive.

» Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au lendemain, dimanche, vers dix heures et demie. M. le maire alors se présenta de nouveau à l'évêché, sans

doute après avoir réfléchi, puisqu'il protesta à Mgr que jamais il ne donnerait l'ordre d'enfoncer les portes de la cathédrale, qu'il s'y opposerait de toute son énergie et qu'il ferait rédiger procès-verbal contre quiconque oserait en sa présence en faire la tentative. M. le maire ajouta, que seulement le corps serait présenté devant l'église; que dans le cas où il en trouverait les portes fermées il dresserait acte du refus d'ouverture et qu'il userait de toute son influence pour faire conduire le corps directement au cimetière. Sur l'observation de Monseigneur, que s'il y avait une messe de midi on s'opposerait peut-être à la fermeture des portes, M. le maire, reconnaissant le droit de l'évêque, répondit qu'en cas d'opposition il lui ferait prêter main-forte pour l'exercice de ce droit.

» M. le maire, en se retirant, exprima à Mgr le regret d'une phrase de sa lettre, qu'il rejeta sur son secrétaire; cette phrase, d'après l'entrevue, ne pouvait être que celle relative à l'effraction des portes de l'église.

» De l'évêché, M. le maire se rendit à la préfecture, porteur de la circulaire en date du 14 septembre 1838, d'après laquelle, comme déjà nous l'avons rapporté ailleurs, M. le préfet de Seine-et-Oise enjoint à MM. les maires, conformément aux instructions qu'il avait reçues du ministre, et contrairement à l'art. 19 du décret du 22 prairial an XII, de faire conduire les corps, de la maison mortuaire directement au cimetière.

» Une heure après environ, M. le maire, porteur d'ordres positifs de M. le préfet, revint à l'évêché ; et grand fut l'étonnement de l'évêque, lorsque ce magistrat déclara que dès lors il était résolu de faire enfoncer les portes de la cathédrale, à moins que les clefs ne fussent remises à M. le commissaire de police, sur sa réquisition. Comme le premier, ce nouvel expédient ne pouvait être adopté sans inconséquence de la part de l'évêque.

» Cependant un public nombreux ne pouvant être privé de messe le saint jour de dimanche, et Mgr se confiant dans la parole de M. le maire, crut pouvoir laisser les portes ouvertes jusqu'à l'issue de la messe de midi. Un prêtre, alors, délégué par l'évêque, se présenta pour faire opérer la fermeture des portes; par ordre supérieur, la force publique les avait envahies. Opposition fut donc faite à l'ecclésiastique délégué, qui en dressa procès-verbal. »

» Déjà, par ordre de Mgr, l'église avait été dépouillée de ses ornements, les autels dégarnis, le Saint-Sacrement enlevé, et les tabernacles ouverts en signe de deuil.

» A une heure et quelques minutes, les restes mortels de M. Feytaud, suivis d'un nombreux cortége ayant à sa tête M. le maire et ses deux adjoints, MM. Léon Lagrange et Delphin de Gamanson, fut introduit dans l'église. Là, une scène de désordre que nous n'entreprendrons point de qualifier, vint affliger tous les cœurs honnêtes et chrétiens. Contrairement aux prescriptions de la loi, et cependant en présence et sous les yeux de l'autorité, un homme sortant de la foule osa usurper des fonctions qui n'appartiennent qu'au ministre des autels, ou qui du moins ne sont remplies que par leurs ordres. Au scandale de tout un peuple, il eut le triste courage d'élever la voix, et, par une indigne parodie des chants sacrés, il mit le comble à l'odieux de cette déplorable cérémonie. »

Nous trouvons dans l'*Epoque* du 25 janvier, sur ce scandaleux sacrilége, quelques considérations qui méritent d'être recueillies. La feuille ministérielle s'efforce de faire honte à la démocratie, des brutalités exercées en cette circonstance contre les droits de la conscience et de la liberté religieuse :

« Nous vivons, dit l'*Epoque*, sous un régime qui laisse à tous les citoyens la

liberté la plus complète, en fait de religion; on peut professer tel ou tel culte, en changer, et même n'en avoir aucun, ce qui est, soit dit en passant, une liberté passablement excessive, parce qu'un homme qui n'appartient à aucune religion est une monstruosité morale; mais si l'on ne peut forcer personne à suivre un culte dont il ne veut pas, il est tout naturel qu'on ne puisse forcer un culte à recueillir dans son sein et à recevoir à sa communion des individus en révolte ouverte contre les lois fondamentales de ce culte.

» Bien évidemment, la liberté religieuse doit profiter à tout le monde. Un évêque, un prêtre doivent avoir le droit d'observer les lois et les devoirs de leur état; et il serait monstrueux de prétendre les forcer à des actes qui violeraient leur caractère sacerdotal ainsi que leur conscience. D'un autre côté, les citoyens qui professent un culte ont le droit de le voir respecter; or, leur culte ne serait pas respecté, si on lui imposait des profanations; et c'est assurément une profanation que d'obliger l'Eglise à faire des prières sur le cadavre de ceux qui ont refusé constamment d'entrer ou de rentrer dans l'Eglise.

» Les républicains se piquent d'être athées, ou à peu près; en tout cas, ils affectent pour la religion le mépris le plus révoltant. Ainsi, la *Réforme* trouve très-spirituel de donner à l'extrême-onction le nom de *sinapisme de sacristie*. Nous n'avons pas la prétention de ramener les démocrates à d'autres idées; s'ils trouvent que la religion est ridicule, et ses ministres aussi, ils en sont les maîtres; mais nous avons le droit, comme catholiques, de leur demander pour notre culte la liberté qu'ils réclament par eux-mêmes; et nous prétendons qu'ils laissent nos prêtres et notre culte aussi tranquilles dans leurs principes, que nous les laissons tranquilles dans les leurs. »

Puis, après avoir exposé le fait, l'*Epoque* poursuit en ces termes :

« La *Réforme* rapporte un décret du 23 prairial an XII, disposant que, dans le cas où le ministre d'un culte refuserait son ministère pour inhumer un corps, l'autorité civile *commettra un autre ministre* du même culte; la *Réforme* oublie que le second ministre ne peut pas plus être forcé que le premier de violer les lois canoniques; qu'un prêtre reçoit un traitement pour remplir son ministère, conformément aux principes fondamentaux du culte auquel il appartient, de même qu'un magistrat reçoit des honoraires, pour rendre la justice conformément au code; que ni le prêtre, ni le magistrat ne sont tenus d'obéir à autre chose qu'au texte des lois qu'ils sont chargés d'appliquer : que nul pouvoir au monde n'a le droit de les faire prévariquer, et qu'ils sont inviolables dans leur conscience.

» A-t-on jamais vu personne voulant forcer les rabbins à rendre les honneurs funèbres à un catholique? A-t-on jamais vu personne vouloir obliger les ministres protestants à obéir aux évêques ou au pape? De pareilles extravagances soulèveraient des moqueries; et cependant les républicains prétendent forcer l'Eglise catholique à donner ses prières à ceux qui l'ont publiquement et constamment reniée; ce qui est aussi stupide que si l'on voulait obliger un évêque à officier pour un mahométan...

» Les républicains en veulent profondément à la religion, parce qu'elle ne se pliera jamais à leur tyrannie. Ils l'ont déjà éprouvé. On peut égorger ses ministres, mais on ne saurait les pervertir, car un prêtre apostat n'est plus prêtre. Le temps est venu heureusement où la liberté triomphe pour tous, et où chaque citoyen est disposé à faire respecter la sienne. Soyez athées, tant qu'il vous plaira; moquez-vous des *sinapismes de sacristie*; mais laissez-nous nos croyances, laissez-nous notre culte; et quand il ne vous aura pas convenu d'entrer vivants dans

notre communion, tâchez, s'il vous plaît, de ne pas nous envoyer vos cadavres. Soyez certains que nous ne vous enverrons pas les nôtres. »

Tous ces raisonnements sont à merveille ; mais franchement, et sans phrases, sont-ce les républicains qui ont voulu ici faire violence à la conscience d'un évêque, et qui ont introduit de vive force, dans une église catholique, le cadavre d'un prêtre apostat? C'est le préfet, c'est le maire de Périgueux, qui, abusant de la force que la loi met dans leurs mains pour le maintien de l'ordre public et la défense des droits de tous, s'en sont servi pour violer les droits les plus incontestables de l'Eglise, et protéger une scandaleuse émeute autour d'un cercueil. Voilà les intolérants, voilà les violateurs des lois qu'il fallait blâmer et punir. Nous verrons ce que fera le ministère.

La Mission des Deux-Guinées vient d'être érigée par le Pape Pie IX en vicariat apostolique. M. l'abbé Truffet, membre de la congrégation du Saint-Cœur-de-Marie, a été nommé à ce nouveau vicariat avec le titre d'évêque de Callipolis. Le prélat missionnaire a reçu aujourd'hui, dans l'église Notre-Dame-des-Victoires, la consécration épiscopale des mains de Mgr l'évêque d'Amiens, assisté de NN. SS. les évêques de Versailles et d'Ajaccio. M. l'abbé Truffet est le premier évêque de la congrégation du Saint-Cœur-de-Marie, fondée à Amiens par M. l'abbé Liebermann qui en est le supérieur-général.

Sa Sainteté le pape Pie IX, dans l'intérêt des fidèles des diocèses, dans lesquels l'indiction du jubilé universel aura lieu pendant le Carême, a daigné permettre que les jours du jeûne commandé par l'Eglise dans ce saint temps, puissent satisfaire également aux trois jours de jeûne prescrits par le bref apostolique.

Le R. P. Deschamps, célèbre prédicateur et frère du ministre des affaires étrangères en Belgique, a traversé Paris en compagnie du R. P. Pilat, supérieur des Rédemptoristes de Bruxelles, se rendant à Rome et à Naples. Ce voyage a été nécessité par les fatigues qu'a éprouvées le R. P. Deschamps à la suite de ses travaux apostoliques, et notamment de ses prédications pendant le jubilé de Liége.

Sa Sainteté le pape Pie IX vient d'adresser un bref très-honorable au savant théologien de cette même congrégation du Saint-Rédempteur, qui a traduit en allemand la théologie et les œuvres de saint Alphonse de Liguori. Dans ce bref, le Pape loue avec effusion la doctrine du saint fondateur des Redemptoristes et le zèle du fidèle traducteur.

Le diocèse de Sens a été cette année le théâtre de déplorables incendies. Par une circulaire du 15 août dernier, après sa longue et pénible visite pastorale, Mgr l'archevêque ordonna de faire des quêtes dans toutes les paroisses, et, le 25 novembre, M. le secrétaire-général, trésorier

de la commission, présentait un compte-rendu où le produit détaillé des quêtes et des souscriptions s'élevait à la somme de 17,750 fr. 75 c.

Le 13 novembre, Mgr l'archevêque faisait un nouvel appel à la charité de ses diocésains en faveur des victimes des inondations de la Loire; sa voix a été entendue, et malgré les sacrifices imposés par les désastres de l'année, une somme de 6,622 fr. 30 c., produit des quêtes faites dans le diocèse, a été par Mgr l'archevêque et son conseil répartie ainsi qu'il suit :

A Mgr l'évêque d'Orléans.	2,000 fr.	
A Mgr l'évêque de Blois.	1,622	30 c.
A Mgr l'archevêque de Tours.	1,000	
A Mgr l'évêque de Nevers.	1,000	
A Mgr l'évêque du Puy.	1,000	
Total.	6,622	30

PRUSSE.—L'on nous mande de Berlin que les Sœurs de la Charité qui n'y sont arrivées que depuis peu de semaines, et qui depuis lors y déploient leur charitable activité, ont gagné la confiance du clergé protestant lui-même; bien entendu de la partie de ce clergé qui est demeurée chrétienne. Ce revirement de l'opinion est d'autant plus remarquable, qu'il avait été précédé d'une sorte de déchaînement piétistique contre les bonnes Sœurs que d'avance on accusait d'un prosélytisme cruel. Ce préjugé est tombé devant le fait que les Sœurs admettent dans les salles sans difficulté, les ministres demandés par les malades, et ne les gênent en rien dans l'exercice de leurs fonctions. Les charitables soins que les Sœurs prodiguent à tous leurs malades, sans distinction de religion, ont si profondément touché un des ministres les plus distingués de la capitale, qu'en se retirant, il n'a pu s'empêcher de prononcer une formule de bénédiction sur tout l'établissement. Il est à remarquer que l'hôpital desservi par les Sœurs de la Charité admet indistinctement les malades de toutes confessions, tandis que le grand hôpital de Berlin est et demeure fermé aux catholiques.

REVUE POLITIQUE.

Samedi, à neuf heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue aux Tuileries. M. Pasquier, président de la chambre, a donné lecture de l'adresse.

Le roi a répondu :

« Je suis bien touché des sentiments que m'exprime la chambre des pairs pour ma famille et pour moi. Je la remercie surtout du concours qu'elle a constamment prêté à mon gouvernement, et de l'appui qu'elle lui donne pour conserver à la France les avantages dont elle jouit, et dont le maintien de l'ordre est la première condition. Les souffrances qui pèsent sur quelques parties de notre population m'affligent profondément. Vous continuerez à seconder nos efforts pour en

alléger le fardeau et en abréger la durée, et j'aime à vous manifester la confiance que, malgré ces pénibles épreuves, la prospérité de la France, objet de tous nos vœux, continuera à suivre cette marche progressive dont il m'est bien doux de pouvoir me féliciter avec vous. »

Dans la même soirée, le bureau de la chambre des députés a présenté au roi le projet de loi sur les grains, adopté la veille. Ce projet de loi a été porté aujourd'hui à la chambre des pairs, qui a immédiatement nommé une commission pour l'examiner.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi sur l'admirable discours que M. le comte de Montalembert a prononcé dans la chambre des pairs au sujet de l'incorporation de Cracovie :

« La chambre aime la modération. La faveur avec laquelle cette assemblée si sage et si politique a accueilli le discours de M. de Montalembert est un témoignage expressif des sentiments qu'on éprouve en France. Personne n'a été tenté de trouver de l'excès dans le langage si vif du jeune orateur, dans ses paroles de feu, pour nous servir de l'expression de M. Villemain. Sur tous les bancs de la chambre, M. de Montalembert a paru modéré. Voilà ce qu'il faut que l'Europe sache, et ce que nous aimons à constater hautement! Oui, la chambre, en acceptant M. de Montalembert pour son interprète, a voté pour ainsi dire le discours de cet orateur!

» Nous sommes heureux de pouvoir féliciter sans réserve M. le comte de Montalembert du beau succès qu'il a obtenu aujourd'hui. Nous lui passons bien volontiers les critiques qu'il a cru devoir faire de la politique de la France depuis seize ans, d'autant qu'après avoir taxé cette politique de faiblesse et de timidité, M. de Montalembert l'a représentée sous un jour plus juste et plus vrai, en disant que la France seule, sous l'empire de ses libres institutions, n'avait tiré l'épée que pour la cause du droit, pour affranchir la Grèce, pour détruire la piraterie, pour rendre à la Belgique sa nationalité et sa liberté. Nous demandons ce magnifique éloge, nous n'en acceptons pas d'autre. Nous sommes convaincus que la France est plus forte qu'elle ne l'a jamais été, parce qu'on n'a pas une injustice, pas une violence à lui reprocher. C'est ce qui donne aujourd'hui à ses protestations contre la violation des traités, c'est ce qui donne aux paroles mêmes de M. de Montalembert sur l'attentat de Cracovie une si haute et si légitime portée! »

Nous croyons devoir revenir sur la discussion de l'adresse dans le parlement anglais.

A la chambre des lords, l'adresse a été proposée par lord Hatherton, qui a surtout parlé de la question d'Irlande. Sur le mariage Montpensier il a glissé, donnant pour motif de son silence que les papiers relatifs à cette affaire n'avaient pas été publiés. L'incorporation de Cracovie a été signalée par lui comme un crime et une folie.

Plusieurs membres ont annoncé des motions parmi lesquelles nous remarquons celle de M. Hume, à l'effet de cesser le paiement de 2 millions 500,000 fr. que le gouvernement anglais fait annuellement à la Russie pour observer fidèlement le traité de Vienne.

L'adresse a été proposée à la chambre des communes par lord Howard. M. O'Brien a rendu le gouvernement responsable de toutes les morts par famine

qui ont affligé et nécessairement affligeront encore l'Irlande jusqu'au moment où le parlement aura pris des mesures susceptibles de faire disparaître la disette dans ce pays.

Voici comment lord Palmerston s'est exprimé au sujet de Cracovie et des mariages espagnols :

«Je ne discuterai certainement pas aujourd'hui les traités de Vienne et d'Utrecht, parce que ce n'est pas l'occasion ; mais je ne puis acquiescer par mon silence à l'interprétation donnée au traité de Vienne par M. Disraëli. Si son interprétation est juste, alors ce traité n'est pas un traité du tout. Il dit que ce traité n'est qu'une compilation d'engagements séparés et distincts, contractés par différentes parties dans divers lieux, qui ne contenaient aucune obligation, et que cependant les parties signataires en ont garanti la continuation. L'honorable membre se trompe complètement sur la signification du traité de Vienne relativement à l'occupation et à l'annexion de Cracovie. Il semble croire que l'érection de Cracovie en Etat séparé a été le résultat d'un traité séparé entre les trois puissances, et auquel n'ont pas participé les autres signataires du traité de Vienne. S'il voulait bien jeter un coup d'œil sur ce traité, il verrait qu'il n'en est pas ainsi.

»Les 6e, 7e, 8e, et je crois le 10e article du traité, ont trait à l'état de Cracovie; et ils font tout autant partie du traité signé par les puissances contractantes à Vienne que toutes les autres dispositions; et cependant, d'après l'interprétation de l'honorable membre, cette partie du traité serait sans valeur aucune.

»En ce qui regarde la Belgique, j'ai seulement à faire observer que ce n'est pas le gouvernement de lord Grey qui a établi la conférence ; les deux premiers protocoles ont été signés par lord Aberdeen. La séparation de la Belgique a été opérée à la suite d'une longue négociation à laquelle ont pris part toutes les puissances intéressées ; elle a été le résultat d'un traité régulier signé et conclu par ces puissances. Quant au traité d'Utrecht, on a dit que les renonciations n'étaient pas valables parce qu'elles ne faisaient pas partie des nouvelles lois municipales de France et d'Espagne. C'est une erreur, elles ont été comprises dans les lois municipales des deux pays.

»Je désire qu'il soit bien compris que la base adoptée par le gouvernement anglais n'a pas été qu'il se trouvât rien dans le traité d'Utrecht qui défendît les mariages entre les familles royales de France et d'Espagne, mais que les renonciations du traité d'Utrecht, et les lois qui les ont sanctionnées, empêchaient la succession au trône d'Espagne d'aucun des descendants du duc d'Orléans. Voilà le terrain sur lequel s'est établi le gouvernement de la reine. Je ne discuterai pas actuellement ces questions. Je serai tout prêt, lorsque les papiers seront soumis à la chambre, à expliquer les faits; mais en attendant, j'ai cru ne devoir pas laisser passer sans rectification des interprétations erronées de ces traités.»

Il se fait, depuis quelques jours, de tristes révélations sur les trafics de la presse marchande. Nous ne saurions redire les accusations mutuelles des journaux voués au culte de l'agiotage; ce serait pourtant l'indice le plus frappant de l'abaissement des lettres dynastiques. Les procès s'ajoutent à ces scandales. En ce moment M. Alexandre Dumas se débat devant la 1re chambre, contre le traité que nous avons publié, et par lequel il s'oblige à fournir à deux journaux des flots de volumes. Une autre affaire occupe les tribunaux; c'est un procès de l'*Epoque* : nous en publierons quelques extraits. On verra où en est arrivée la presse marchande. (*Quotidienne.*)

Première liste de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

Département du Calvados, Caen, 812 signatures.

Département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 47; Vildé, 21 ; Letron, 30, Plestan, 28; Saint-Mandez, 42; Trigaroux, 101, Caulnes, 58; Langueux, 132 ; Pleudihen, 700; Saint-Carné, 58; Tramain, 59; Plonnevez, 42; Plougouver, 99 ; Guingamp, 96; Lalandec, 39 ; Mahel-Carhaix, 44 ; Saint-Quay-du-Port, 132 ; Morieux, 26 ; Ploeuc, 80 ; Yffiniac, 75.

Département du Gers, Condom, 150.

Département du Cantal, Saint-Flour, 196; Pierrefort, 146.

Département des Landes, Saint-Sever, 200.

En tout, 3,443 signatures.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 25 janvier.— M. Vitet a donné lecture de son rapport à la commission de l'adresse. On assure que le paragraphe relatif à l'affaire de Cracovie est conçu en termes beaucoup plus énergiques que ceux qu'on avait d'abord l'intention d'employer. Il paraît, du reste, que cette transformation de style s'est opérée sur la demande même du ministère, qui a voulu ainsi prévenir tout amendement sur ce sujet de la part de l'opposition.

— M. de Cormenin a adressé à un électeur de l'arrondissement de Condom la lettre suivante :

« Je ne puis, Monsieur, qu'être très-honoré de la résolution imprévue et unanime des électeurs indépendants de Condom, qui veulent bien me relever sur un champ de bataille où je ne suis tombé que pour la meilleure des causes, celle du peuple. La résolution que vous venez de prendre, quelle que soit son issue, vaut pour moi une élection ; et si vous croyez en effet que mon nom puisse servir de ralliement, je le mets à votre disposition.

» Ma profession de foi, s'il en était besoin d'une, ne sera pas longue : « Je » veux, dans une mesure convenable et dans leur indépendance réciproque, trois » excellentes choses : le pouvoir, la religion et la liberté. J'ai renoncé, pour » mieux les défendre, à tous les salaires, à toutes les dignités, à tous les hon» neurs qui venaient au-devant de moi. Je leur ai consacré ma plume et ma » vie, et comme elles ont eu mes premiers combats, elles auront mon dernier » soupir. »

» Je vous réponds à la hâte, à la minute. Le succès dépend plus de votre zèle que de mon nom, et je regrette de ne pouvoir me trouver au milieu de vous pour entretenir vos efforts ; mais j'y serai en esprit, sinon en réalité, et la reconnaissance la plus vive et la plus sincère restera attachée dans mon cœur à votre œuvre si pure, si spontanée et si flatteuse pour celui qui a l'honneur d'être, etc.

» CORMENIN. »

— M. le marquis de la Rochejaquelein a essuyé coup sur coup, depuis quatre mois, plusieurs indispositions graves. Sa santé, bien qu'elle ne soit pas alarmante, ne permet pas de penser qu'il puisse prendre part aux premiers travaux de la session.

— Nous n'avons heureusement aujourd'hui aucun fait affligeant à noter à l'occasion de la cherté des subsistances. Le département de l'Indre, grâce à la force que l'autorité a déployée, est à peu près rentré dans l'ordre.

Le bruit rapporté par le *Journal du Havre* d'un mouvement populaire qui aurait éclaté à Caen au sujet des grains, et dans lequel le maire de cette ville au-

rait été tué et l'un de ses adjoints blessé, est tout-à-fait dénué de fondement. Des lettres de Caen arrivées aujourd'hui, ainsi que le journal de cette ville, ne font aucune mention des troubles annoncés. Toutefois, sur l'avis qui s'en était répandu, des troupes ont été embarquées aussitôt au Havre pour Honfleur, en destination pour la ville de Caen.

— La feuille rédigée à Madrid avec un si éminent talent par le docteur Balmès, *El Pensamiento de la Nacion*, a cessé de paraître. Depuis le mariage de la reine, cette feuille, dont le rôle était à ce moment même fini, ne se publiait que tous les quinze jours; son directeur annonce qu'il abandonne définitivement et tout-à-fait les travaux de la presse politique.

Dans un article qui remplit le dernier numéro de cette feuille, M. Balmès résume toute sa pensée sur la situation de l'Espagne. Il ne dissimule point un mécontentement amer et des prévisions sinistres. Il souhaite au trône d'Isabelle un avenir plus fortuné que celui qu'il pressent : pour lui, si les événements se mettent d'accord avec de sombres présages, il aura du moins cette consolation d'avoir mieux vu, mieux jugé et mieux parlé que les maîtres de la chose publique.

Du reste, en quittant l'arène politique, M. Balmès ne se retire pas dans un stérile silence : nous savons qu'il se consacrera désormais, avec toutes les ressources de sa vive ardeur, à des études scientifiques et philosophiques où sa plume n'a pas de moins grands services à rendre. Son ouvrage intitulé : *Filosofia fundamental*, a paru en entier; un nouveau livre, destiné à l'enseignement élémentaire de la philosophie, ne tardera pas à voir le jour.

—M. Alexandre Dumas, que le ministre avait chargé d'une mission très-réelle, le budget le sait bien, dînait avant-hier chez M. de Salvandy. On voulait fêter son retour, et beaucoup de personnages avaient été invités. Le romancier crut devoir se mettre en tenue d'ambassadeur, et suspendit toute sa brochette à son habit noir. Il arriva resplendissant. Malheureusement les ambassadeurs, sachant qu'ils allaient dîner avec un simple homme de lettres, avaient eu le mauvais goût de laisser leurs décorations chez eux. Jugez si le romancier se trouva embarrassé des siennes.

La maudite brochette le gênait plus qu'on ne peut dire ; mais la décrocher devant tout le monde n'était point chose possible. Alexandre Dumas, qui est fort adroit de ses mains, s'avisa d'un expédient. Tout en causant, tout en mangeant, et en s'aidant de sa serviette pour couvrir la manœuvre, il se prit à arracher ses croix l'une après l'autre. Au bout d'une heure, il avait tout serré dans ses poches, et au dessert, il s'était débarrassé de sa brochette. (*Courrier.*)

— Nous lisons dans une correspondance d'Oran, en date du 10 janvier :

« Les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur sont satisfaisantes; partout règne une grande tranquillité.

» Pendant plus d'un mois, il y a eu pénurie de céréales sur notre place ; mais il vient d'en arriver deux cargaisons, l'une expédiée de Marseille et l'autre de Gênes.

» Depuis le 15 décembre, il est arrivé de Londres cinq navires chargés de foins ; c'est la première fois que nous recevons des fourrages de ce pays. »

—Le 25 décembre, dit la *Seybouse*, des désordres qui pouvaient avoir les conséquences les plus graves ont eu lieu au camp des travailleurs, au Ruisseau-d'Or.

Plusieurs sous-officiers du deuxième régiment de la légion étrangère étaient à boire dans l'auberge du sieur Leroy. L'un d'eux se prit de querelle avec le garçon, celui-ci le frappa. Tous les sous-officiers attablés se levèrent, le malheureux garçon fut renversé et frappé de la manière la plus cruelle. Cependant les personnes de la maison s'étaient rendues près du commandant du camp pour faire

mettre fin à cette scène. La garde vint et ne put se rendre maîtresse de ces forcénés; la présence même de plusieurs officiers ne put les contenir. Le sergent Scosio, espagnol, était sorti de la maison et s'était dirigé, le sabre nu, proférant les plus atroces menaces, vers la tente de M. le capitaine Lucher, commandant le bataillon ; il était entré dans la tente où il avait tout renversé, mais le capitaine n'y était pas, puis, passant près des tentes des soldats devant lesquelles les fusils étaient en faisceaux, il s'était écrié en espagnol : *Meurent les Français ! Aux armes ! Espagnols !...* A ce cri, quelques soldats avaient sauté sur leurs fusils. Le désordre était à son comble; une compagnie que l'on rallia prit aussitôt les armes pour maintenir les révoltés. Cette contenance décisive et l'énergie de plusieurs officiers fit rentrer ces mutins dans le devoir. Cependant l'insubordination des sous-officiers continuait; M. Gauthier, sous-lieutenant, parvint à obtenir de Scosio qu'il lui remît son sabre et le conduisit à la garde du camp.

Plusieurs sous- officiers et soldats ont été conduits à la prison militaire de Bône. On s'attend qu'ils vont être traduits devant le conseil de guerre.

Un rapport circonstancié a été adressé à M. le lieutenant-général.

Le lendemain, la garde du camp était renforcée, les troupes avaient repris dans le plus grand ordre leurs travaux habituels.

— MM. Carpentier, gérant du journal la *Colonne*, et Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, étaient cités à comparaître vendredi devant la cour d'assises de la Seine, comme prévenus du délit d'attaque contre le serment, délit résultant, suivant le ministère public, d'un article inséré dans la *Colonne* et reproduit par la *Gazette*. M. Aubry-Foucault ne se présentant pas, la cour, jugeant sans l'assistance du jury, l'a condamné par défaut à six mois de prison et mille francs d'amende.

Me Madier de Montjau, avocat de M. Carpentier, a demandé ensuite que les deux causes fussent disjointes, et que son client fût jugé immédiatement; mais la cour n'a pas obtempéré à cette demande, et elle a renvoyé la cause de M. Carpentier à huitaine.

— Sur le rapport de son ministre de l'instruction publique, l'empereur de Russie vient d'accorder au célèbre astronome Leverrier, l'ordre de Saint-Stanislas de 2e classe, comme témoignage de sa bienveillance particulière.

— M. le chevalier de Solirène, ancien gentilhomme de la chambre de Charles X, ancien colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à l'âge de 83 ans.

— M. le comte de Clarac, membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiques, est décédé le 20 janvier.

— Madame la comtesse de Labourdonnais vient d'être enlevée aux pauvres, dont elle était la bienfaitrice, à l'âge de 75 ans. Ses dépouilles mortelles ont été transportées de Paris à Angers.

— M. le comte Le Coat de Kervéguen, contre-amiral en retraite, vient de mourir à Toulon (Var), à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — L'*Espagnol* du 17, et le *Clamor publico* du 18, font mention de troubles suscités dans la Navarre, à la suite du recrutement, et au milieu desquels le nom du comte de Montemolin serait prononcé d'une manière alarmante pour la cause de la reine Isabelle.

ANGLETERRE. — Lord John Russell a proposé à la chambre des communes de suspendre, jusqu'au 1er septembre, la perception de 4 schellings par quarter

auquel sont assujétis les blés étrangers à leur entrée en Angleterre, et de suspendre également jusqu'à la même date les effets de la loi de navigation. Cette motion n'a été combattue par personne. Lord Bentinck s'est donné seulement le plaisir de faire remarquer que le commerce maritime, après avoir appuyé le corn-bill contre l'intérêt agricole, avait enfin son tour. La motion a été aussitôt soumise aux épreuves ordinaires.

A l'exception d'une interpellation de M. Roebuck, adressée à lord Palmerston, la séance n'a rien offert d'ailleurs qui mérite d'être rapporté. Mylord Roebuck voulait savoir s'il était vrai que lord Palmerston ait autorisé la délivrance de lettres de marque mexicaines, comme le bruit s'en était répandu. Il n'y avait dans ce bruit rien de fondé.

— Dans la chambre des lords de vendredi, le marquis de Lansdowne, président du conseil, a déposé sur le bureau la correspondance relative aux mariages espagnols. Lord Palmerston a dû la déposer dans la chambre des communes aujourd'hui lundi. Les journaux ne donnent pas encore la nomenclature de ces pièces. On croit que lord Aberdeen parlera mercredi ou jeudi, et que dans la chambre des communes la discussion ne commencera pas avant vendredi.

La chambre des communes a voté la troisième lecture, c'est-à-dire l'adoption du bill qui suspend les droits de navigation jusqu'au 1er septembre. Elle a aussi voté la deuxième lecture du bill qui suspend les droits sur le blé.

— La Banque d'Angleterre, qui, la semaine dernière, avait porté le taux de ses escomptes de 3 p. 100 à 3 et demi, vient de l'élever à 4, et les lettres de Londres, reçues aujourd'hui, annoncent qu'elle le portera plus haut encore avant peu.

IRLANDE. — Le *Standard* du 22 janvier continue à enregistrer le progrès de la famine en Irlande. Le journal de Castlebar rend compte de vingt-cinq enquêtes tenues dans le comté de Mayo par trois coroners dans l'espace de quelque jours ; le verdict dans ces vingt-cinq enquêtes a été : *Mort d'inanition*. Dans les districts éloignés, des centaines d'individus ont succombé sans qu'il ait été fait d'enquête. Dans le comté de Tipperary, pendant ces derniers jours, on a tenu quatre enquêtes; mais les habitants mourant chaque jour par vingtaines dans toutes les baronies du sud et de l'ouest de l'Irlande, il serait superflu de donner des détails. Les nouvelles venues de Kerry sont extrêmement affligeantes.

—O'Connell, à la dernière séance de l'association du Rappel, a fait ses adieux en promettant qu'il ne suivrait par lord John Russell un seul jour du moment où il reconnaîtrait que l'Irlande ne doit pas attendre de ce ministre tout ce que l'on s'en promet, c'est-à-dire rien moins que quarante ou cinquante millions sterlings pour le moment. Il a ensuite charitablement averti la jeune Irlande que son association la mettait sous le coup de poursuites judiciaires. Enfin il a rendu compte de lettres qui évaluent à cinq mille le nombre de personnes mortes de faim dans les seuls districts de Cloyne et Ross, où deux fois autant de malheureux se voient prochainement menacés du même sort.

— Le roi de Hanovre vient d'envoyer à Londres mille livres sterling (25,000 fr.), pour le fonds de secours destiné au soulagement des malheureux d'Irlande, en sa qualité de duc de Cumberland et de chancelier de l'Université de Dublin.

— Sous ce titre : la *Famine*, on lit dans le *Standard* du 18 janvier :

« Le bruit court que le gouvernement s'est engagé, dès jeudi prochain, à n'employer aucun navire de guerre au transport des denrées à tirer des ports étrangers; ces navires ne serviront qu'à transporter des vivres des principaux ports d'Angleterre sur les divers points de la côte d'Irlande où la misère est la plus intense,

» Chaque jour on voit gagner du terrain à l'opinion qu'il n'y a plus dans le pays que des provisions pour quelques semaines, et qu'à moins d'immenses importations, la famine doit atteindre les hautes classes aussi bien que les paysans et les ouvriers. »

HONGRIE. — On écrit de Vienne, le 17 janvier, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« L'empereur vient de nommer l'archiduc Etienne palatin par intérim de Hongrie, par suite de la mort de l'archiduc Jean. Cette décision a été transmise hier officiellement à la chancellerie de Hongrie, qui siége ici.

» Le dernier palatin était né en 1776, et a occupé cette dignité pendant cinquante ans. L'élection et la nomination de son successeur ne peuvent être différées au-delà d'un an. Le gouvernement présente trois candidats à la Diète hongroise, qui en choisit un. »

POLOGNE. — La *Gazette d'Augsbourg* mentionne, mais comme un bruit qu'on ne saurait garantir, la nouvelle qu'une conspiration aurait éclaté à Cracovie.

REVUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE.

Inhalation des vapeurs d'éther. Nouvelles expériences dans les hôpitaux de Paris.

Les académies savantes se sont fort occupées dernièrement d'une découverte étonnante, mais dont les merveilleux effets paraissent déjà constatés par de nombreuses expériences. Il s'agit de l'emploi de la vapeur de l'éther, que l'on fait respirer au malade, et qui enlève toute sensation de douleur durant les opérations chirurgicales. C'est d'abord en Amérique et en Angleterre qu'avaient eu lieu les premières expériences mises en suspicion par quelques journaux de médecine. Mais aujourd'hui tous nos savants et nos praticiens les plus célèbres cherchent à donner l'appui de leurs expérimentations particulières au premier succès de cette merveilleuse invention. Nous avons donc cru devoir, en reprenant la suite de nos revues scientifiques, mentionner les expériences qui viennent d'avoir lieu à Paris. L'une d'elles appartient à M. Velpeau, qui dernièrement encore, à l'Académie de Médecine, exprimait si vivement ses doutes sur les mérites du procédé.

Il y a quelques jours, à la Charité, le savant professeur que nous venons de nommer a pu enlever une énorme tumeur cancéreuse qui s'enfonçait profondément dans la cuisse, et qui a exigé une dissection de quelques minutes, sans que l'opéré manifestât la moindre sensation douloureuse. A en juger par l'expression de ses yeux, cet homme était dans le ravissement de l'extase. La ligature des vaisseaux effectuée et le pansement déjà fait en partie, l'opérateur demanda au patient ce qu'il avait ressenti. — Rien, répondit-il ; je me sentais *bien aise ;* j'étais *très-heureux.*

Le pansement a été ensuite terminé, et le malade, qui est revenu entièrement à lui-même, continue à témoigner sa satisfaction pendant qu'on le porte à son lit.

Une autre expérience, presque aussi décisive, a été pratiquée le lendemain, à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. Blandin. L'individu sur lequel on a opéré est un jeune homme affecté de tumeur blanche au genou. On devait cautériser avec le fer rouge. La stupeur n'a pas été complète, le patient a poussé un petit cri et cherché à retirer son membre au moment où l'on y appliquait le cautère. Quatre raies de feu ont été successivement tracées sur le genou. Lorsqu'on a ensuite

questionné le malade sur ce qui lui a été fait, il n'en a eu nullement conscience; il a ressenti, dit-il, comme un chatouillement au genou. Il éprouve, ajoute-t-il, de la pesanteur de tête.

M. Guersent fils, à l'hôpital des Enfants, M. Roux, à l'Hôtel-Dieu, M. Malgaigne et une foule d'autres chirurgiens distingués ont été tout aussi heureux que leurs confrères. L'un des chirurgiens de l'hôpital Saint-Louis, M. Jobert (de Lamballe), a plusieurs fois opéré avec le même succès. Indépendamment des cas qui se sont présentés dans son service d'hôpital, il a, mardi dernier, dans la maison de santé du docteur Deschamps, amputé une cuisse sur un jeune homme de 26 ans, très-irritable, et qui, sans avoir été plongé dans une stupeur complète, n'a perçu aucune douleur pendant l'opération; ce n'est qu'au moment des dernières ligatures et du pansement que, l'effet de l'éther commençant à se dissiper, le patient a fait entendre quelques plaintes.

Maintenant, il reste donc constant que lorsqu'on n'a pas réussi à produire les effets de l'insensibilité à la douleur, c'est que les expériences ont été mal faites. En outre, jusqu'à présent, les opérations pratiquées sur des sujets stupéfiés par l'éther n'ont pas offert plus de dangers consécutifs. Un jeune homme, opéré la semaine dernière à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. Roux, pour une fistule, après avoir été soumis à la vapeur d'éther, non-seulement n'a point souffert pendant l'opération, mais la nuit qui a suivi a été parfaite. Ce même jeune homme d'une intelligence développée, qui rend bien compte de ses sensations, avait déjà auparavant subi la même opération; outre la douleur qu'il éprouva alors, il ne put fermer l'œil que la quatrième nuit.

Mais il est plus d'un genre de précautions à prendre pour se mettre à l'abri des accidents que peut occasionner l'éther, que l'on sait être le produit de la distillation d'un mélange à parties égales d'alcool et d'acide sulfurique. L'éther est explosif et très-inflammable; il faut donc éloigner de l'appareil qui le contient une bougie allumée et tout corps en ignition.

On ne saurait trop faire remarquer que les vapeurs d'éther ne doivent jamais être respirées isolément, mais seulement dans l'air atmosphérique, qui en devient le véhicule ou le conducteur dans nos organes pulmonaires. Aussi, convient-il d'introduire dans un appareil à deux tubulures 60 à 100 grammes d'éther rectifié, et une certaine quantité de morceaux d'éponge, afin de multiplier les surfaces, et favoriser ainsi l'évaporisation. Quatre à cinq grandes inspirations suffisent pour déterminer l'ivresse extatique, qui n'a qu'un quart-d'heure comme maximum de durée. Il faut encore comprimer les narines, pour forcer la respiration par la bouche.

Cette ressource merveilleuse doit être réservée pour des besoins réels, son usage doit être sobre; autrement, les fonctions nerveuses en seraient nécessairement perturbées à la longue.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1847.

Cinq p. 0/0. 117 fr. 30 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 50 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0

PARIS — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DU SCANDALE DES FUNÉRAILLES DE M. FEYTAUD,

AU POINT DE VUE DU SIMPLE BON SENS ET DE LA LÉGALITÉ.

Une fois encore, le sanctuaire a été violé pour y introduire le cadavre d'un homme mort volontairement et publiquement en-dehors de l'Eglise catholique. Tout le monde connaissait ses sentiments à cet égard, ainsi que les efforts tentés depuis un grand nombre d'années par trois évèques qui se sont succédé sur le même siége, pour obtenir que cet homme revînt aux sentiments qu'il avait abandonnés ; tout cela n'a pas empêché que ses amis, soi-disant, n'aient insisté, malgré les refus bien motivés du clergé, pour que l'on ouvrît à son corps, après sa mort, l'église qu'il avait désertée de son vivant. Etait-ce de leur part, présomption respectable au fond, que le défunt avait pu faire un retour sur lui, sur son passé, au moment suprême ; désir d'essayer d'attirer la miséricorde de Dieu sur ce repentir qui n'avait pas eu le temps de se manifester? La charité obligerait de le croire, si tout ce qui s'est passé n'attestait point l'intention de braver les devoirs imposés à la conscience d'un prêtre, d'un évêque, plutôt que le besoin de satisfaire à un mouvement de piété. Etrange piété, en effet, serait celle qui recourt à la force matérielle pour contraindre un pasteur à faire ce qui lui est interdit, qui se contente d'une ignoble parodie du lugubre office des morts dans une église abandonnée de ses ministres, et où tout annonce la désolation qu'une coupable profanation amène avec elle!

Si les auteurs et les acteurs de cette honteuse et déplorable facétie, soutenus, protégés par des autorités dont la conduite sera sans doute appréciée comme elle doit l'être par le pouvoir placé au-dessus d'elles, étaient susceptibles de raisonnement, on pourrait leur dire :

Est-ce comme chrétiens que vous attachez du prix aux prières, aux cérémonies de l'Eglise? Mais par la violence que vous employez pour obtenir ces prières, vous insultez jusque dans l'église le ministre du culte auquel vous pensez rendre hommage, vous outragez Dieu même, que vous forcez à se retirer de votre présence.

N'est-ce qu'un honneur que vous entendiez rendre à un homme qui avait votre estime et vos sympathies? Depuis quand, suivant quelle morale, quelle civilisation, l'honneur se manifeste-t-il sous l'accompagnement du scandale? Vous vouliez lui faire honneur! Quoi! vous ne voyiez point que vous lui faisiez en réalité un sanglant outrage en le forçant à venir rendre un hommage dernier et solennel à cette église catholique qu'il méprisait? Vous ne compreniez point que c'était une espèce d'amende honorable que vous lui imposiez lorsqu'il ne pouvait plus s'en défendre? Vous n'avez pas frémi de la crainte que le sentiment de

la violence que vous lui faisiez, ne le forçât, en quelque sorte, de se lever de son cercueil sur les marches de cette église, où il avait si opiniâtrément déclaré ne vouloir pas entrer ?

N'est-ce que le droit de la liberté de conscience que vous avez prétendu exercer ? La liberté de conscience ! mais vous l'avez violée à l'égard du mort, en le conduisant à l'église où il ne voulait point aller ; vous l'avez violée à l'égard d'un évêque qui se refusait de souscrire à ce que sa conscience lui défendait d'autoriser ; vous l'avez violée à l'égard de tous les catholiques que votre conduite a affligés et blessés. Sous aucun rapport donc, votre conduite n'est excusable ; sous tous les rapports, elle mérite d'être flétrie.

Voilà certainement ce qu'on pourrait dire à des gens qui n'auraient été coupables que d'imprudence. Mais il est évident qu'il y a eu ici quelque chose de plus; qu'il y a eu dessein formel et arrêté de braver l'autorité épiscopale, de montrer son impuissance à protéger ses droits, de constater l'abandon où ceux qui sont chargés de la force publique pour veiller à la sûreté de tous les intérêts, peuvent ou veulent quelquefois laisser cette autorité désarmée. Ce sont de tristes, mais de certains encouragements à faire plus, quand les efforts poursuivis sans relâche par le parti anti-catholique auront obtenu quelques nouveaux progrès. Cependant, que les catholiques ne se découragent pas. Leur religion a triomphé de bien d'autres obstacles, de bien d'autres mauvais vouloirs, d'ennemis bien autrement puissants.

Mais il ne suffit pas de se confier à la bonté de sa cause. Dieu veut qu'on use des moyens légitimes qui se trouvent à notre portée. Les lois du pays, d'un pays libre, dit-on, sont faites pour tous : nous les voyons souvent invoquées contre nous; invoquons-les donc à notre tour, non pas dans de stériles lieux communs, mais par des actes positifs. Il n'est question de demander d'ailleurs la punition de personne; mais tout le monde conviendra qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable d'obtenir au moins une sauve-garde contre le renouvellement des excès qui ont profané, pour le même motif et à quelques années de distance, une des églises de Clermont et la cathédrale de Périgueux.

La loi du 8 avril 1802 (18 germinal an x) établit par son art. 6 : « qu'il » y aura recours au conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des » supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. » Certes, on ne se fait pas faute d'user de cette disposition ; le recueil des arrêts de déclaration d'abus rendus par le conseil d'Etat, commence à devenir assez volumineux. Pourquoi donc oublie-t-on que l'article suivant dit expressément : « Il y aura pareillement recours au conseil d'Etat, s'il est porté » atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et ré- » glements garantissent à ses ministres ? »

Nonobstant cette disposition bien formelle, on ne trouve dans aucun auteur mention d'arrêt indiquant que des recours ont été élevés, par qui que ce soit, contre de semblables entreprises, quoique les sujets n'aient pas manqué.

On conçoit que le clergé ait quelque répugnance à prendre l'initiative d'une poursuite, même pour une semblable cause. Cependant, la lettre protectrice de la loi ne saurait demeurer une lettre morte, quand la lettre accusatrice reçoit à chaque instant une nouvelle vie. Tellement que nous ne serions pas étonnés d'apprendre au premier jour que M. le préfet ou M. le maire de Périgueux ont déféré la conduite de l'évêque de ce diocèse au conseil d'Etat, en vertu de l'article 6.

Or, il nous semble que rien ne justifierait mieux l'usage de l'article 7, que ce qui vient de se passer dans cette ville; que rien ne caractérise mieux le délit *d'atteinte portée à la liberté que les lois et réglements garantissent aux ministres du culte*, que la violence morale exercée contre un curé, contre un évêque, relativement à l'exercice de leur autorité ecclésiastique; que l'envahissement d'une église dont *la police appartient exclusivement au curé* (1), canoniquement (2) et légalement, et la menace d'enfoncer les portes, si on ne les trouvait pas ouvertes; que la nécessité où le clergé a été mis de dépouiller, par suite de cette menace, l'église de ses ornements, de ses vases sacrés, et d'en retirer les saintes espèces, pour empêcher du moins que le sacrilége ne vînt s'ajouter à la profanation.

Une décision du conseil d'Etat qui reconnaîtrait l'abus, suffirait, nous aimons à le croire, pour avertir les autorités administratives, sinon pour ouvrir les yeux à l'esprit de parti, pour ramener à la raison des gens qui ont fait divorce avec elle. Maintenant qui intentera l'action? et si on ne l'intente pas, comment obtenir un arrêt? On sentira quelles convenances nous obligent à nous arrêter devant ces questions.

De semblables poursuites ne pourraient s'exercer d'office par le ministère public, car le ministère public ne saurait procéder d'office pour un fait administratif contre un administrateur justiciable avant tout de son supérieur direct.

S'il faut, comme il est à craindre, renoncer à la protection d'un arrêt, il serait au moins possible d'y suppléer, jusqu'à un certain point, par une consultation de quelques célèbres jurisconsultes et publicistes, tels que les Pardessus, les Vatimesnil et autres, dont les lumières, en plus d'une circonstance, ont déjà prêté leur puissant secours aux droits violés ou menacés de l'Eglise. La publicité donnée à cette consultation serait déjà un grand bienfait, en ce qu'elle contribuerait à fixer les idées sur

(1) Décision impériale (*Almanach du clergé*).

(2) La violation des canons est un des cas prévus par l'article précédent.

une question qui nous paraît entièrement neuve, et peut-être à vaincre beaucoup de répugnances peu fondées, si l'on fait attention surtout que les déclarations d'abus n'entraînant aucune sanction pénale, on peut ne les considérer que comme des rappels au texte ou à l'esprit de la loi.

A l'appui de ces réflexions, nous croyons utile de publier la lettre suivante qui vient de nous être adressée :

A M. le Rédacteur de l'Ami de la Religion.

« MONSIEUR,

» Au moment où les divers organes de la publicité apprécient, chacun selon ses vues, les uns blâmant, les autres approuvant, la conduite de Mgr l'évêque de Périgueux, dans l'affaire Feytaud, il est bon que les amis comme les ennemis de la religion sachent que la conduite de Mgr George a été en tout conforme non-seulement au droit ecclésiastique, mais encore à l'opinion des plus habiles jurisconsultes qui ont traité cette matière. M. Solon, avocat, dans son répertoire des juridictions civile, commerciale et administrative, tome 1er, page 159, n° 47, s'exprime ainsi : « Le ministre du culte doit-il nécessairement son concours à » ceux qui le lui demandent ; et, en cas de refus, est-il passible de l'appel pour » cause d'abus ? Nous répondrons d'abord avec une conviction entière, que le » prêtre ne doit son concours de prières et les sacrements qu'aux croyants, c'est- » à-dire à ceux qui le requièrent et qui consentent à se soumettre aux conditions » que l'Eglise attache à l'administration des sacrements. Forcer le prêtre de prier » pour celui qui refuse ses prières, ou qui les a refusées de son vivant, c'est vio- » lenter ses convictions, c'est attaquer son indépendance. Nous n'hésitons donc » pas à soutenir que le ministre du culte ne doit nullement craindre l'appel comme » d'abus, lorsqu'il a refusé d'accompagner de sa présence et de ses prières le ca- » davre de celui qui a refusé de le recevoir à son dernier moment. Un pareil re- » fus atteste un défaut de croyance ; et, comme l'a dit fort à propos M. de Cor- » menin : *Si vous ne croyez pas, ne demandez pas à l'Eglise ce qu'elle n'accorde* » *qu'aux croyants ; si vous avez la foi, soumettez-vous à ceux qui gouvernent la* » *foi.* Il en serait de même, dans le cas où celui dont il s'agirait d'accompagner » les dépouilles mortelles aurait notoirement scandalisé ses concitoyens par son » mépris pour les dogmes religieux, et par son impiété. Exiger, dans ce cas, le » concours du prêtre serait plus odieux que d'exiger d'un magistrat un jugement » contraire à ses convictions et à une loi formelle....... »

» L'opinion de tels hommes dédommage assez des clameurs de l'ignorance ou de la passion haineuse contre la religion ; et si le prêtre avait besoin de soutien dans l'accomplissement des devoirs que la religion et sa conscience lui imposent, la loi et les hommes habiles qui en sont les interprètes, lui prêteraient leur concours.

» En vous priant de porter à la connaissance du public l'opinion d'un jurisconsulte consciencieux et instruit, j'ai voulu encourager les timides que les clameurs irréligieuses pourraient troubler. Je serai heureux si j'ai atteint mon but.

» Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération et de mon respect.

» AGRIFFOUL, chanoine honoraire de Montauban. »

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. BARTHE, DU DIOCÈSE DE RODEZ.

M. l'abbé Barthe (Jean-Baptiste), était né à Lanauq, paroisse de la Romiguière, le 24 mars 1762. Ses parents, alliés à la bourgeoisie la plus honorable

du canton de Saint-Rome du Tarn et chez lesquels les mœurs vraiment chrétiennes étaient héréditaires, avaient inculqué dans son esprit les pensées religieuses dont ils étaient eux-mêmes pénétrés, et fait germer dans son cœur les semences de toutes les vertus. Il fit ses études classiques au collége de Rodez, où il fut le condisciple et l'ami de l'évêque d'Hermopolis qui lui conserva toujours un souvenir de cordiale affection; il s'attira l'estime et la bienveillance de ses maîtres, spécialement de l'abbé Carnus, professeur de physique. En sortant du collége, il suivit son goût très-prononcé pour l'état ecclésiastique et alla étudier la théologie au séminaire d'Alby, dirigé par des prêtres de Saint-Lazare. Le supérieur, M. Bories, mort pour la foi en 93, appréciant la vivacité, la promptitude, la profondeur de son esprit, la rectitude étonnante de son jugement, l'élévation de son caractère, sa tendre piété, lui témoigna toujours une amitié et même une confiance particulières. Prêtre, il rentra dans le diocèse de Vabres, précédé d'une réputation très-honorable qu'il justifia pleinement sous tous les rapports. Mgr de Castries, son évêque, le nomma professeur dans un établissement que ce digne prélat voulait fonder à Saint-Affrique. Son zèle infatigable lui permit de desservir en même temps la chapelle vicariale de Gozon. Cependant ces travaux trop divers et trop multipliés, altérant sa santé, lui firent désirer un peu plus de calme. Loin d'être tourmenté par les pensées d'ambition qui auraient pu exciter les désirs d'une ame moins noble et moins pure, il céda aux sentiments de l'amitié la plus intime, en demandant le vicariat de Brusque où M. Belloc était curé. Monseigneur, étonné d'une pareille abnégation, n'accorda son consentement que pour ne pas peiner les deux amis.

A l'époque de la tourmente révolutionnaire, cette fermeté de caractère qu'il a montrée jusqu'à son dernier soupir, soutenue par sa fidélité à la foi apostolique, le porta à subir les rigueurs de l'exil. Ainsi que son digne curé, il refusa, en 1792, le serment à la constitution civile, et quitta sa patrie en compagnie d'un certain nombre d'autres prêtres du même diocèse de Vabres: tous ensemble se dirigèrent vers l'Italie.

Ses qualités rares, jointes à l'austérité de ses mœurs, à son affable piété, à ses manières douces et engageantes, lui attirèrent la tendre affection du R. P. supérieur du couvent des Hyéronimites. Le respectable abbé Courbon, grand-vicaire de Lyon, M. l'abbé Arbaud, mort évêque de Gap, il y a peu d'années, avec lesquels il partagea pendant quatre ans les peines de l'exil, l'honorèrent aussi de leur sincère amitié.

De retour en France en 1796, malgré les périls qui le menaçaient à une époque où la religion était encore loin d'être libre, il se chargea de desservir la paroisse de la Roque-de-Fayet, où il fut constamment chéri, respecté, obéi comme un père, et où sa mémoire sera long-temps en bénédiction.

Après quelques années, son frère aîné, qui était alors un membre distingué du barreau de Saint-Affrique, chercha à l'attirer dans cette ville dont M. Barthe fut nommé vicaire. En 1803, il fonda, de concert avec le respectable abbé Brunet, son ami, le collége de Saint-Affrique dont la prospérité alla toujours croissant, sous sa direction, pendant 25 ans. Que de prêtres (1), que de membres de la magistrature et du barreau, que d'employés dans l'administration, que de pères de famille s'associeront à nous pour payer un tribut de reconnaissance à celui qui leur a distribué le bienfait de l'éducation, qui les a rendus propres à remplir avec honneur et distinction les différents emplois que Dieu et la société leur ont départis!

(1) Plus de 200 prêtres sont sortis de cet établissement, entre autres M. Carrière, de Saint-Sulpice.

Le collége ne suffisait pas au zèle, à l'activité de M. Barthe. Tout en dirigeant la maison importante dont il était le chef, il trouvait le moyen de rendre à la paroisse presque les services d'un vicaire, soit pour la confession, soit pour la prédication. Ses sermons, pleins de force et de raisonnement, accompagnés de mouvements oratoires remarquables, annonçaient une grande aptitude pour la chaire.

Jusqu'à lui la ville de Saint-Affrique avait eu un hôpital sans ressources. On peut même dire qu'il n'existait pas d'asile où le pauvre pût se mettre à l'abri de la misère, trouver un soulagement pour les infirmités de l'âge et les atteintes de la maladie, tant était grand l'état de détresse de la maison qui existe aujourd'hui. Pressé par sa charité, par son amour pour les malheureux, il chercha le moyen de la relever du dénuement dans lequel l'avait plongée la révolution de 93. Une seule sœur, vénérable débris de la communauté qui la desservait avant cette époque, y donnait ses soins à un petit nombre d'enfants trouvés, tandis qu'elle-même vivait des aumônes de quelques personnes charitables de la ville. M. Barthe, après avoir long-temps mûri son projet de restaurer ou ressusciter cet établissement, s'adressa, mais en vain, à plusieurs congrégations religieuses pour leur proposer de lui venir en aide. Après bien des instances, il obtint trois sœurs de Nevers qu'il entretint à ses frais jusqu'à ce que la maison pût fournir à leurs besoins.

Pour assurer leur existence et procurer du secours aux pauvres, il imagina la création d'un pensionnat de demoiselles, dont les revenus seraient versés dans la caisse de l'hospice. Ce dessein qui aurait dû exciter la sympathie universelle, vu surtout qu'alors il n'y avait dans la ville aucune maison d'éducation pour les personnes du sexe, rencontra les oppositions les plus nombreuses et même les plus violentes. M. Barthe, qui n'a jamais reculé devant une difficulté de ce genre, avait une trop grande fermeté de caractère pour s'en émouvoir ; avec son habileté connue, il tourna les difficultés qu'il ne put attaquer de front; avec sa logique serrée et insinuante, il amena à lui les esprits susceptibles d'être éclairés par l'exposition du bon droit ; il fit si bien, que depuis longues années le pensionnat des dames de Nevers est peut-être le plus brillant de tout le département de l'Aveyron.

Membre de la commission administrative de l'hospice depuis sa résurrection jusqu'en 1830, il s'est toujours montré l'ami et le père de cette maison qu'il a cherché et réussi à faire prospérer.

La révolution de 1830 ayant exigé de lui un serment qui répugnait à ses convictions politiques, priva la commission administrative de ses lumières et de son zèle, mais il n'en resta pas moins dévoué à la maison, dont on peut, à bon droit, l'appeler le second fondateur. Peiné de ce que la plupart des enfants de la classe ouvrière étaient privés du bienfait de l'éducation, il stimula le zèle et la charité de ses nombreux amis disséminés dans plusieurs diocèses, recueillit des souscriptions, suppléa lui-même à leur insuffisance, et parvint à établir dans nos murs l'institution bienfaisante des Frères de la Doctrine chrétienne qui produit de nos jours de si heureux résultats. Plus tard, il concourut efficacement et présida à la fondation de la maison de la miséricorde dont les Sœurs distribuent des secours en nature à tous les pauvres de la ville et vont visiter et soigner les malades à domicile.

L'église paroissiale doit, en grande partie, son orgue aux soins de M. Barthe; il renouvela pour cette œuvre ce qu'il avait fait pour l'établissement des frères, et dans moins d'une année, il célébrait le cinquantième anniversaire de sa prêtrise au son de cet instrument, qui contribue si bien à relever les diverses solennités

du culte catholique. C'est lui, enfin, qui a fait fructifier l'œuvre de la Propagation de la Foi dans l'arrondissément, et qui par son zèle importun, si nous osons nous exprimer ainsi, l'a mise sur le pied florissant où elle est.

Voilà ce que la ville de Saint-Affrique a vu et voit encore.

Les années qui diminuaient les forces du serviteur de Dieu, loin d'affaiblir son zèle et sa charité, rendaient son cœur plus sensible, plus compatissant aux misères d'autrui. Depuis long-temps il envisageait la mort avec cette sérénité imposante, ce calme inébranlable qui caractérisent l'homme juste et courageux. Depuis long-temps il se préparait à ce terrible passage par un redoublement de ferveur. La vivacité de sa foi, ses prières continuelles qu'il n'a cessées qu'un moment avant d'expirer, la joie divine qui brillait dans ses regards où l'on voyait déjà quelque chose qui n'était pas de ce monde, l'égalité de son esprit au milieu de ses douleurs, sa résignation sublime resteront profondément gravées dans notre cœur. La mort, malgré l'amertume de la séparation, a offert de bien grandes consolations à ses dignes parents et à ses amis.

Les pauvres dont il avait soulagé la misère et qu'il avait aidés de ses conseils, les riches qui respectaient sa vertu et estimaient ses lumières, les prêtres qui avaient trouvé en lui un excellent ami et mis à l'épreuve son cœur sensible et compatissant, ont tous manifesté les regrets les plus touchants en l'accompagnant à sa dernière demeure. Le collége, l'école chrétienne, les différentes communautés ont voulu aussi payer le tribut de leur juste douleur en se réunissant à son cortége, auquel a présidé, ainsi que nous l'avons dit, M. l'évêque de Rodez.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le nouveau système introduit par le Pape Pie IX dans l'administration de la justice criminelle, a été accueilli avec une satisfaction générale. On ne doute pas que les autres réformes administratives qui se préparent, ne répondent à la sagesse et à l'utilité de cette première amélioration. Les choix des nouveaux membres qui complètent l'organisation des tribunaux de la *S. Consulta* et *del Governo*, ont également reçu l'approbation publique. L'avocat Morandi, qui a été nommé fiscal général du tribunal *del Governo*, est un des plus célèbres criminalistes des Etats pontificaux, et passe à bon droit pour un homme d'un caractère ferme et loyal, d'une probité sévère.

Le Pape a reçu dernièrement une députation chargée de mettre aux pieds de S. S. les remercîmens de la ville d'Imola, au sujet de l'élévation de son évêque, Mgr Baluffi, à la dignité de cardinal. Le Saint-Père daigna s'entretenir longuement, et avec une bienveillance toute particulière, de son ancien diocèse et du pasteur qu'il lui a donné à sa place. Les membres de cette députation se plurent à faire remarquer à S. S. cette circonstance singulière que ce furent précisément les mêmes personnages qui eurent l'honneur de présenter en 1840 au pape Grégoire XVI un semblable tribut de reconnaissance de la part de la ville d'Imola, pour avoir revêtu de la pourpre son illustre évêque Jean-Marie Mastaï, qui est assis aujourd'hui sur le trône pontifical. Pie IX parut vivement touché de ce souvenir, et ne congédia la députation qu'après lui avoir adressé de nouveau les paroles les plus affectueuses, et donné sa bénédiction apostolique.

La réunion solennelle qui a lieu tous les ans le dimanche dans l'octav de l'Epiphanie, en l'honneur des Rois mages, a été tenue le 10 janvie dans l'église de la Propagande par les élèves cosmopolites de cette célèbr maison. On y entendit des compositions en cinquante-deux langues dif férentes, récitées presque toutes par des élèves originaires des diver pays dont ils parlaient l'idiôme Cette prodigieuse variété de langues, d physionomies, de modulations même et de couleurs, offrait certainemen le spectacle le plus curieux et le plus intéressant qui se puisse voir en au cun lieu du monde. Il est permis de le citer comme une des gloires de l foi catholique dont il est l'œuvre. Plusieurs cardinaux et un grand nom bre d'illustres personnages assistaient à cette réunion, que MM. les di recteurs de la Propagande voulurent bien permettre de tenir encore l jour suivant, pour satisfaire au désir d'une foule de personnes qui n'a vaient pas pu trouver de place à la première assemblée.

PARIS.

M. l'archevêque de Bourges vient de faire une perte bien douloureus par la mort de Mme Thérèse du Pont, née Siga, sa mère, décédée à l'âg de quatre-vingts ans, munie de tous les sacrements de l'Eglise. Mai cette cruelle et trop légitime douleur n'arrête point le zèle du pieux pon tife, qui adresse à son clergé, en ce moment de disette, une lettre-cir culaire où respire une charité aussi tendre que prévoyante. On en lir avec intérêt les passages suivants :

« La sollicitude du gouvernement et la charité individuelle préviendront ou at ténueront bien des maux. Il ne faut donc pas se trop préoccuper d'un avenir qu aura sans doute ses embarras, mais que de précieuses ressources aideront à tra verser. Prenez garde, N. T.-C. F., que de fâcheuses prévisions ne resserrent vo entrailles et n'arrêtent votre élan. Quand vous avez sous les yeux l'affligean spectacle d'une affreuse détresse, vous ne pouvez écouter des craintes chiméri ques qui vous empêcheraient de secourir efficacement une misère réelle. D peur de manquer vous-mêmes un jour, n'usez point d'une cruelle parcimonie en vers ces pauvres qui ne peuvent subsister que par vos bienfaits. Soyez plutô prodigues de vos dons ; ne vous réservez rien au-delà de vos propres besoins et consacrez tout ce dont vous pourrez disposer au soulagement des malheureu qui succomberaient peut-être aux angoisses de la faim, si vous ne leur tendie une main secourable. Partagez donc avec eux votre pain ; vous recueillerez comme Job, les bénédictions de ceux qui, sans votre assistance, auraient péri Ces bénédictions en obtiendront d'autres ; car elles sont un sûr garant des divine miséricordes.

» Mais vous qui souffrez, tournez vos regards vers le ciel...

» Nous savons, nos bien-aimés Coopérateurs, les sentiments qui vous animen dans ces tristes conjonctures : nous les trouvons dans notre propre cœur. Vou regrettez avec nous de n'avoir ni or ni argent pour subvenir à tous les besoin qui nous environnent ; mais tant pauvres que nous sommes des biens de c monde, nous pouvons encore beaucoup ; car vous n'ignorez pas toute la vert d'un ministère qui vient du ciel. La charité met sur nos lèvres les divines pa roles qui inspirent de généreux sacrifices en faveur du pauvre, et portent la con solation et l'espérance dans l'ame de celui qui souffre. Fidèles à la bienfaisant

mission qui nous est confiée, nous ne nous lasserons pas de faire entendre un langage qui doit être fécond en fruits de paix, et par la persévérance de nos charitables efforts, nous ferons comprendre à tous leurs véritables intérêts. Daigne la divine Bonté bénir notre zèle et notre sollicitude, et toutes les souffrances seront adoucies, toutes les inquiétudes calmées, et des jours meilleurs assurés. »

Une assemblée de charité aura lieu aujourd'hui jeudi, à une heure et demie, dans l'église de Saint-Sulpice, en faveur de l'ouvroir de Gérando.

Le R. P. Lacordaire prononcera le sermon. La quête sera faite, après un salut solennel, par Mesdames la princesse douairière de Salm-Salm, la duchesse de Liancourt, la vicomtesse de Barrol, Dalloz, Meignan et Lecoq.

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE CHALONS.

*A M. le Rédacteur de l'*AMI DE LA RELIGION.

« Châlons, le 18 janvier 1847.

» Monsieur,

» C'est après avoir lu l'article de Mgr de Langres, rapporté dans votre estimable Journal, au sujet du *gouvernement rationaliste et de la religion révélée*, que je vous adresse à mon tour quelques réflexions. Elles n'apprendront rien de nouveau, n'étant que la répétition de ce que le digne prélat et vous avez si parfaitement expliqué, et d'où vous concluez, comme tous les pères de famille, qu'il faut faire des pétitions, user de ce droit, et ne jamais se lasser; ce langage sera compris, je l'espère, il y va de notre plus cher intérêt.

» Mais observez qu'avant nous et avec nous, il y en a un autre qui a réclamé, qui réclamera toujours, quoi qu'on fasse : *c'est le bon sens*, car lui imposera-t-on silence? Cela ne se peut. Si l'on usait de violence pour le comprimer, rin ne serait fini, ce serait toujours à recommencer. On ne pourra étouffer le cri public pas plus qu'un remords, ou si malheureusement on y parvenait, la conscience du genre humain serait-là pour juger et enregistrer tous les faits. Les plaintes, les murmures, l'inquiétude des familles ne cesseraient pas jusqu'à ce que justice fût rendue et chacun mis en possession du bien qui lui appartient.

» Il en est de la liberté d'enseignement expliquée même selon la charte, et prise dans son propre sens : *prout verba sonant*; il en est, dis-je, de cette liberté comme de ces axiômes éternels qu'on ne détruira jamais, parce que la source en est prise dans la conscience du genre humain, et qu'ils sont essentiellement vrais. C'est pour avoir substitué le mensonge à la vérité que tout souffre, que tout est en désaccord autour de nous. Et qui sait si ce n'est pas pour punir ce crime que Dieu nous envoie à la fois tous les fléaux?

» Quoi qu'il en soit, on va remettre en question la grande affaire qui préoccupe depuis si long-temps tous les esprits. Nous nous en réjouissons, parce que c'est aussi la cause de Dieu, celle du bon sens, de ce bon sens qui est vrai et éternel comme lui.

» Comparé à la foi, le rationalisme est bien nouveau chez nous, quoiqu'à certains égards il soit bien ancien aussi : Satan en fut l'inventeur, et il s'en servit pour tromper nos premiers parents. C'est le fond de toutes les hérésies, de toutes les révoltes de la créature contre son auteur. Satan voulait raisonner, et Dieu ne

le voulait pas ; Dieu voulait une foi soumise, et c'est celle que nous prêchons *Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu cela?* Insidieuse et insolente question à qu Eve aurait dû se dispenser de répondre. C'est encore la question des rationa listes, c'est ce qu'ils répètent, avec leur air quelquefois mielleux, c'est par c moyen qu'ils font tous les jours tant de dupes, c'est ce qui fait de leurs maxime et de leurs enseignements des doctrines toutes diaboliques. Et c'est de quoi nou ne voulons pas, nous hommes de foi qui n'avons point d'autre règle que les vé rités enseignées par la sainte Eglise catholique, et qui voulant demeurer fidèles Dieu, ne saurions nous payer de ce que disent les hommes, de ce qu'ils ont tir de leur propre fond.

» Si ces courtes réflexions, M. le Rédacteur, vous paraissent de quelque utilité faites-en usage ; personne ne peut juger mieux que vous si elles conviennent notre sujet.

» Recevez, je vous prie, l'assurance de la considération distinguée, avec la quelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteu

» † M. J., Ev. de Châlons. »

On lit dans le *Périgord :*

« L'*Echo* annonce que M. l'évêque de Périgueux est parti lundi dernier pou Bordeaux. Ce journal est on ne peut plus mal renseigné à cet égard. Le préla n'a pas quitté un instant sa ville épiscopale, où l'on a pu le voir plusieurs fois soit dans les rues, soit au palais épiscopal, où il ne cesse pas d'être environn d'un grand nombre de personnes qui viennent à chaque instant lui apporter l témoignage de leur sympathie, et où, pas plus tard qu'hier, ont pu constater s présence près de trois cents pauvres venus pour recevoir le pain que le chef d diocèse fait distribuer chaque semaine aux malheureux depuis le commencemen de l'hiver.

» Dans son dernier numéro, l'*Echo* affirme qu'il est faux que M. Feytaud ai répondu à Monseigneur, *vous auriez raison* de me refuser la sépulture ; et, à c sujet, il fait tenir à M. Feytaud un langage étrange, ironique, presque sacrilége et fort peu digne d'un homme d'esprit et de sens. Quand M. Feytaud aurait di une fois, cent fois ce que rapporte notre confrère, cela ne prouverait pas qu'l n'ait pas dit, une autre fois, une autre chose. D'ailleurs, entre l'affirmation d l'évêque, qui dit avoir entendu, et celle de l'*Echo*, nos lecteurs jugeront.

» Il est de notre devoir de consigner ici un fait des plus honorables pour u des membres du barreau de notre ville. Le corps des avocats s'était rendu à l maison mortuaire de M. Feytaud. Au moment où le cortége allait entrer dan l'église, Mr Charpentier de Bellecour s'est séparé de la foule, et a hautemen protesté. Cette conduite est digne de tout éloge. »

Le mauvais vouloir de l'Université à l'endroit du clergé se traduit partout, dans les choses importantes comme dans les moindres occasions. Il est d'usage que les communes qui ne peuvent avoir d'instituteur breveté se pourvoient d'un instituteur provisoire à qui l'Université délègue, jusqu'aux prochains examens, la faculté de faire l'école. La commune de Prâlon se trouvait dans ce cas à l'entrée de l'hiver : elle n'avait ni instituteur breveté, ni même d'instituteur provisoire ; dans ces circonstances M. le curé de Prâlon, ne consultant que son zèle, s'offrit de faire lui-même l'école, et sollicita l'autorisation provisoire de M. le recteur. Ce [illegible], qui avait certes déjà signé pour des personnes bien moins recom-

mandables (il le sait), des autorisations de cette nature, fut cette fois inflexible, et se retrancha impitoyablement derrière ce qu'il appelait la loi. L'affaire fut portée dans les premiers jours du mois de décembre dernier, au comité d'arrondissement, qui ne crut pas devoir exclure M. le curé de Prâlon du droit commun, et décida qu'une autorisation provisoire lui serait accordée. Enfin, M. le recteur a fait écrire, il y a six jours, à M. le curé de Prâlon qu'il était provisoirement autorisé. C'est fort bien ; mais il a fallu trois mois pour obtenir cette autorisation qu'on eût pu accorder tout d'abord. En attendant, pendant ces trois mois où les écoles sont fréquentées, il n'y a pas eu d'école à Prâlon. Sitôt le dégel venu, les enfants iront aux champs ou à la charrue, et le but de M. le recteur, d'empêcher M. le curé de Prâlon de faire gratuitement l'école aux enfants de sa paroisse, aura été atteint. C'est toujours là un succès !

(*Spectateur de Dijon.*)

Le révérend John D. Dalgairns, l'un des membres de l'université d'Oxford convertis à la fin de l'année 1845, et qui se trouve en ce moment à Langres, où il vient de recevoir les ordres sacrés, nous écrit pour désavouer, au nom de son ami M. Newman, la traduction de son ouvrage — *Essai sur le développement de la Doctrine chrétienne* — qui vient d'être publiée à Paris. M. Dalgairns signale ce travail *comme un amas inintelligible de paroles sans idées*, dans lequel le traducteur a *donné une apparence d'hérésie aux phrases de l'auteur.*

Voici la lettre que nous avons reçue du révérend M. Dalgairns :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*,

» La bienveillante sympathie que la France a toujours témoignée aux néophytes anglais, me fait espérer que vous aurez la bonté d'insérer cette lettre dans votre journal. Un article de l'*Univers* m'a fait connaître l'existence d'une traduction du dernier ouvrage de M. Newman. Après avoir parcouru une partie considérable de cette traduction, il m'a paru d'un devoir impérieux pour moi de la désavouer au nom de l'auteur. S'il s'agissait simplement de l'ouvrage d'une personne inconnue, quelque cher que put m'être l'auteur, et quelque intimes que soient, à tant de titres, les rapports qui existent entre moi et M. Newman, je n'oserais jamais occuper le public d'une protestation contre une traduction infidèle. Mais la conversion marquante de l'auteur du livre en question, a, en quelque sorte, identifié sa cause à celle de l'Eglise en Angleterre, et il en résulterait évidemment un très-grand mal, si le livre dans lequel l'auteur rend compte des raisons de son retour au catholicisme, était présenté à la France comme un travail nul et insignifiant. En l'absence donc de l'auteur, je crois devoir protester contre cette traduction. L'enchaînement des pensées et des arguments y a tellement disparu, que la logique serrée de M. Newman est remplacée par un amas inintelligible de paroles sans idées. Et, même en plus d'un endroit, le traducteur, soit par ignorance du langage théologique, soit faute de comprendre les nuances délicates des tournures anglaises, a donné une apparence d'hérésie aux phrases de l'auteur.

» Ce n'est pas sans peine que je me suis décidé à faire cette démarche, car naturellement un auteur et tous ceux qui l'affectionnent, doivent savoir gré à celui qui prend la peine de traduire son ouvrage, et je suis bien sûr que M. Newman

tiendra compte au traducteur du dévoûment avec lequel il a entrepris un travail si pénible. En rendant donc toute justice aux intentions de M. L. Boyeldieu-d'Auvigny, je ne peux pas m'empêcher de mettre le public en garde contre les idées fausses que sa traduction lui inspirerait.

» Je vous prie, Monsieur, de croire à la considération respectueuse de votre serviteur très-humble,

» JEAN DOBRÉE-DALGAIRNS, prêtre.

» Langres, 14 janvier. »

Notre impartialité nous impose l'obligation de mentionner la réponse de Mme Boyeldieu-d'Auvigny qui se plaint *des critiques passionnées* dont sa traduction est l'objet dans cette lettre.

« *Ces critiques*, dit madame Boyeldieu-d'Auvigny, ne consistant que dans des allégations gratuites, sans aucune preuve à l'appui, je me bornerai, pour toute réponse, à prier le public impartial de suspendre son jugement et de ne pas accueillir de confiance des accusations qui ont pu être dictées par l'esprit de coterie, si habile à revêtir toutes les formes, même les plus respectables, et qui, s'attaquant à une femme, manquent tout à la fois de convenance et de vérité.»

PRUSSE. — Il était inévitable que la négation absolue de toute religion positive, qui de plus en plus devient prédominante dans le protestantisme prussien, se traduisît en faits, au sujet desquels l'intérêt de la législation civile obligerait le gouvernement à intervenir. Un pareil fait vient de se produire à Kœnigsberg, dans le mariage contracté par un juif nommé Falcon avec une fille chrétienne, ou plutôt protestante-illuminée. L'on connaît la gravité des questions matrimoniales, sous le rapport de la légitimité des enfants à naître, des droits de succession et de tant d'autres questions qui en dépendent. Aussi l'opinion publique se préoccupe-t-elle beaucoup du mariage Falcon, dont les journaux voués au rationalisme soutiennent la validité, tandis que les feuilles du gouvernement la contestent, le code (Landrecht) à la main. Il y est dit, en effet, partie II, titre 1, § 170 : « Un chrétien ne peut pas contracter mariage avec une personne empêchée par sa propre religion de se soumettre aux lois matrimoniales du christianisme ; » et plus loin, § 933 : « Des mariages qui, à raison de cette défense, ne peuvent jamais subsister, sont appelés invalides ; » et § 939 : « Les mariages sont nuls lorsque la différence des religions leur oppose un obstacle légal ; » et enfin § 950 : « Le juge n'a pas le droit de tolérer la continuation de mariages nuls. »

Malgré des prescriptions aussi claires et aussi péremptoires, le tribunal provincial supérieur de Kœnigsberg, intimidé sans doute par la prépondérance de l'opinion publique qui réprouve cette partie de la législation civile, vient d'adresser au rabbinat supérieur de la province plusieurs questions, dont il lui demande la solution, suivant la *casuistique du Talmud ;* car le gouvernement prussien veut, en toutes choses, le maintien de l'orthodoxie, dans le mosaïsme non moins que dans l'évangélisme, tandis que la grande majorité des Juifs et des protestants ne veulent plus que le *progrès*, c'est-à-dire l'abandon de tout symbole et de toute tradition. La première question posée au rabbinat est de savoir, si

un juif ou une juive peuvent se soumettre aux lois chrétiennes qui régissent le mariage. Or, on vient de voir que le code civil se prononce sur cette question dans un sens négatif. Que dire donc de l'administration judiciaire d'un grand royaume, où un tribunal provincial renvoie à l'autorité rabbinique à décider si le code civil a bien ou mal jugé cette question, et que penser de la force d'un gouvernement qui tolère de pareils écarts ?

CANADA.—Le jeudi 3 décembre, jour de saint François-Xavier, a été une fête bien solennelle pour les sauvages du Sault-Saint-Louis. M. Marcoux, leur missionnaire, avait prié Mgr de Walla-Walla de vouloir bien officier pontificalement ce jour-là dans l'église de sa mission. Sa Grandeur s'est rendue à ses désirs, et est arrivée la veille, accompagnée de plusieurs prêtres, au village indien. Les sauvages, malgré le mauvais temps, l'attendaient à la grève, et s'étant prosternés en deux files, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, ils ont reçu sa bénédiction ; pendant ce temps, les cloches et le canon du village retentissaient au loin.

Pendant la grand'messe, les sauvages ont fait une collecte dont le modeste produit a été déposé entre les mains de l'évêque, pour lui témoigner leur satisfaction de les avoir honorés de sa visite, et pour contribuer, selon leurs faibles moyens, au voyage que ce zélé prélat doit entreprendre pour la conversion de leurs frères encore infidèles.

REVUE POLITIQUE.

L'échange de notes diplomatiques entre lord Palmerston et M. Guizot continue à retenir sur la scène politique, déjà si compliquée, l'affaire des mariages espagnols, mais spécialement en ce qui touche aux conséquences éventuelles du mariage Montpensier. En vain notre tribune française de la chambre des pairs a fait entendre sur ce sujet de hautes considérations par l'organe de MM. les ducs de Broglie et de Noailles, et des révélations curieuses par le ministre qui avait tenu dans ses mains tous les fils de cette trame diplomatique ; en vain de son côté la tribune anglaise nous a renvoyé les protestations pacifiques de ses orateurs et de ses hommes d'Etat les plus éminents sur cette affaire des mariages. Lord Palmerston ne veut pas recevoir en cette circonstance la haute leçon que les événements et M. Guizot lui imposent comme de concert. Si donc la guerre entre les deux nations ne ressort pas de cette animosité qui éclate chaque jour plus vive comme une rivalité personnelle entre le ministre des relations extérieures de la Grande-Bretagne et notre ministre des affaires étrangères, il n'en est pas moins certain que l'entente cordiale, déjà si fortement ébranlée, ne peut que s'altérer de plus en plus et périr sous les coups de ces notes pleines d'aigreur qui ont remplacé le langage habituellement digne et courtois de la diplomatie. On se renvoie de l'un et l'autre *foreing-office* ces boulets rouges de nouvelle invention : *Vous avez manqué de mémoire ou de justice*, etc., etc. Tout le monde sait ce que veulent dire, en prose ordinaire et non diplomatique, de semblables accusations parties de si haut.

Encore une fois que résultera-t-il de ces batailles diplomatiques entre les ministres de deux peuples, qui ont le plus grand intérêt à rester politiquement d'accord? Rien, si ce n'est le spectacle assez triste du rabaissement de quelques hommes. Constatons néanmoins que lord Palmerston ne compte pas seulement en Angleterre des journaux approbateurs de ses déplorables rancunes ; sa politique et ses ressentiments, à propos des mariages espagnols, trouvent encore des soutiens chez nous, principalement dans les colonnes du *Constitutionnel* et du *National*, c'est-à-dire chez les écrivains de notre pays, qui affectent de se dire les seuls vrais patriotes. Cela ne rappelle-t-il pas involontairement qu'en 1823 lors de la guerre d'Espagne, et en 1830 pendant l'expédition d'Alger, ces mêmes journaux patriotes, libéraux, prophétisaient chaque jour la défaite de notre armée, et fournissaient souvent à l'ennemi des renseignements contraires aux plans de nos généraux et au succès de nos armes? Il est vrai que le jeune Carrel se battait alors contre le drapeau blanc, au passage de la Bidassoa; et qu'aujourd'hui M. Thiers veut conquérir le portefeuille que M. Guizot ne paraît point disposé à lui céder sous les coups de lord Palmerston. Mais combien l'aveuglement des hommes de parti n'est-il pas profond, et cependant toujours le même, en des temps et au milieu de circonstances si diverses! On dit que les moyens diplomatiques ont remplacé dans le progrès de notre civilisation la force du canon, et qu'ainsi les malheurs et les désolantes suites de la guerre sont à jamais évités. Oui, cela pourra sembler démontré, tant que les peuples seront disposés à demeurer pacifiques, malgré les fautes de ceux qui mènent leurs affaires. La France et l'Angleterre ont bien assez d'ailleurs de leurs embarras occasionnés par la disette qui menace l'une, et par l'affreuse famine qui décime chez l'autre la malheureuse population irlandaise. Et du reste, quand la grande infortune de la Pologne arrache à peine dans les assemblées législatives quelques paroles d'éloquentes mais impuissantes protestations, comment peut-on redouter la guerre, à propos de mariages et d'unions princières, qui ne sont qu'une conséquence même de ce traité bâtard de 1832 qu'on a nommé *la quadruple alliance*, et dont M. de Talleyrand fut aussi le célèbre parrain ? Nous n'aurons donc ni la guerre, ni la paix d'Utrecht. C'est là, à notre avis, tout le résultat probable de la situation et de la politique actuelle. Mais silence, voici venir la grande discussion de l'adresse à la chambre des députés.

On lit dans la *Presse* la nouvelle suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Une lettre que nous recevons de Londres nous donne d'intéressants détails sur une explication très-animée qui aurait eu lieu entre S. M. la reine Victoria et lord Palmerston, à l'occasion de correspondances de ce ministre qui seraient tombées au pouvoir de la reine dona Maria, et desquelles il résulterait qu'il aurait pris indirectement la part la plus active à la dernière insurrection, mu par le désir, et entraîné par l'espoir que la révolution victorieuse à Lisbonne aurait à Madrid son contre-coup, et que la chute de la reine dona Maria pourrait entraîner celle de la reine dona Isabelle. Une copie de ces correspondances a été envoyée à S. M. le roi des Belges, dont on sait que le roi de Portugal est le neveu.

» Ferdinand-Auguste-François-Antoine, mari de la reine de Portugal, n'est pas seulement neveu du roi des Belges, il est encore :—cousin-germain du prince

Albert, mari de la reine d'Angleterre; — frère de S. A. R. la duchesse de Nemours, et frère de M. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, mari de la princesse Clémentine. — Tous ces liens n'ont pas suffi pour arrêter lord Palmerston dans la poursuite de ses ressentiments. Que faut-il penser d'un ministre dont la politique se traduit ainsi : Périssent deux trônes (peut-être trois), plutôt qu'une rancune ! »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 27 janvier. — Le gouvernement vient de recevoir les différentes pièces relatives à l'affaire des mariages espagnols, qui ont été déposées au parlement anglais. Aussitôt que ces pièces auront été traduites, elles seront communiquées à la chambre, qui en sera saisie avant la discussion de l'adresse, remise sans doute pour ce motif à lundi.

— A huit heures ce matin 27 janvier, un secrétaire du bureau de la chambre attendait les députés qui devaient se faire inscrire pour ou contre le projet d'adresse. A neuf heures, personne n'était inscrit contre, et M. Desmousseaux de Givré seul était inscrit pour. Plusieurs députés cependant s'étaient présentés; mais comme il fallait tirer au sort l'ordre des inscrits, personne n'a voulu s'y soumettre.

— On lit dans la *Quotidienne* :

« A mon retour à Paris, je lis les paroles trop bienveillantes que la *Mode* a publiées sur la visite que j'ai faite à l'exil. C'est un motif de sortir de mes habitudes de silence et de réserve; j'obéis au besoin de parler de ma gratitude pour les bontés extrêmes qui m'ont accueilli, et de publier des jugements qui peut-être intéressent la raison de tous les partis.

» Il m'a été donné de voir M. le comte de Chambord sous tous les aspects possibles, et toujours je me suis étonné de la variété de cette nature à la fois délicate et ferme, bienveillante et digne, ingénieuse et grave, pénétrante et contenue, rare ensemble de qualités par où se révèlerait une haute destinée, à défaut des titres qui, dans les temps réglés, assurent l'empire.

» M. le comte de Chambord comprend mieux qu'on ne le saurait croire les conditions et les besoins de la société présente. Dégagé des événements qui l'ont jeté loin de la patrie, il les juge avec impartialité. Exempt des haines politiques, il domine les partis par une raison forte et libre. Nourri des études de l'histoire, il sait par quelle fatale interruption la politique des rois ses aïeux fut, au commencement du XVIII° siècle, détournée de sa marche d'affranchissement populaire, et engagée dans une voie de réaction, au bout de laquelle devaient se trouver des luttes aveugles et furieuses; nul ne sent mieux le besoin de réparer les maux produits par cette succession de représailles, de ressaisir les parties éparses de la société française, et de les raviver sous l'action d'une loi commune et d'une liberté égale.

» Tel est, en quelques mots, le comte de Chambord. Comment ne pas le dire aux partis, même à ceux qui seraient le plus assurés de maîtriser l'avenir? Le signe extrême de dégradation d'une époque serait qu'elle ne pût supporter l'hommage rendu aux vertus et aux grandeurs de l'adversité.

» Que mon témoignage ne soit point suspect. Je n'aurais pas voulu flatter la puissance; je n'aurais pas su flatter l'exil. Et pourquoi ne serais-je point cru? J'ai trouvé dans la solitude d'un château égaré dans les neiges d'Allemagne, le plus aimable des Français et le plus brillant des princes; qui s'en étonnera?

M. le comte de Chambord n'est-il pas du sang de France, et le génie national ne respire-t-il pas depuis mille ans en cette race, dont il garde et fait revivre les plus vrais instincts?

» Que n'aurais-je point à dire, si je parlais des vertus qui viennent d'être associées à la destinée du jeune prince? Madame la comtesse de Chambord, dans sa gracieuse et affectueuse physionomie, porte l'expression des pensées pures et nobles qui remplissent son ame. Elle est spirituelle et bonne, deux qualités par où elle est déjà toute française. Elle est d'une dignité résolue, grande vertu dans une femme qui porte le nom de Marie-Thérèse.

» Et enfin que dirais-je de celle qu'en France il nous est au moins donné de désigner par un nom sacré, celui de fille de Louis XVI? Dieu semble avoir voulu couronner cette vie d'épreuve par des jours de consolation. Combien douce et calme est cette joie tardive! Avec quels admirables retours l'auguste princesse lui donne un caractère touchant de patriotisme, en reportant vers la France les vœux dont elle couvre l'avenir des jeunes époux qui sont devenus ses enfants!

» Telles sont les impressions que je rapporte d'un voyage dont je ne pensais pas que j'aurais à parler en public. Je ne me plaindrai pas que mes amis de la *Mode* aient trahi le secret d'une bienveillance dont les témoignages ont rempli mon ame de gratitude, si la publicité de mes jugements dispose les hommes honnêtes de toute opinion à se souvenir de la destinée de la maison de France, à méditer le grand office de liberté nationale qu'il lui fut donné de remplir durant huit siècles, et à mettre ces souvenirs en regard d'un exil ennobli par le courage, agrandi par l'intelligence et sanctifié par la vertu. LAURENTIE. »

— Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant la lettre suivante que M. de Châteaubriand vient d'adresser à l'auteur d'un recueil de poésie:

« Je veux répondre, Monsieur, aux questions de vos dernières strophes: Si j'en étais à recommencer ma vie, je n'écrirais pas un seul mot, et je voudrais mourir complètement ignoré; mais je serais toujours chrétien comme je l'ai été, et plus que je ne l'ai été. Tout compté, il ne reste dans la vie qu'une chose: la religion; c'est elle qui donne l'ordre et la liberté au monde, et après cette vie une vie meilleure. Sans doute j'ai eu, dans les chagrins de mon existence, des moments d'incertitude et de langueur; mais en avançant vers le terme où j'arriverai bientôt, mes pas se sont affermis, et j'ai d'autant plus de foi dans cet accroissement de mes forces que mon esprit n'a rien perdu de la vigueur de la jeunesse; je suis resté tel que j'ai toujours été. J'ai cru avant tout, dans la politique, à la liberté; je l'ai voulue par les rois, parce qu'il me semblait que, venant du principe du pouvoir, elle effraierait moins et serait mieux ordonnée. Si les rois n'en ont pas voulu, ce n'est pas ma faute, et je leur ai assez prédit leur sort quand ils ont pris une fausse route. Maintenant les rois tombent; je leur reste fidèle par honneur plutôt que par goût: la vie n'a quelque dignité que dans son unité et sa droiture. Voilà, Monsieur, où j'en suis: je me prépare à mourir citoyen libre, royaliste fidèle et chrétien persuadé. L'avenir du monde est dans le christianisme, et c'est dans le christianisme que renaîtra, après un ou deux siècles, la vieille société qui se décompose à présent.

» CHATEAUBRIAND. »

— Bou-Maza, dont la présence était signalée depuis quelque temps chez les Ouled-Naïls, a soulevé quelques populations du petit désert, au sud-ouest de Biskara, province de Constantine. Nos troupes ont eu à livrer un combat très-vif, où cent trente hommes, dont plusieurs officiers, ont été tués ou blessés. En même temps, le schérif Muley-ou-Mohammed, qui se tenait caché dans la montagne, a recommencé la guerre au nord-est de Sétif. Mais là nous avons été fidèlement

servis par le cheik Bou-Akkas, notre allié, qui gouverne héréditairement tout le Sahel ou littoral de Bougie à Philippeville. Bou-Akkas a de son propre mouvement attaqué le schérif et l'a battu. Par suite de ces événements imprévus, plusieurs colonnes de la province de Constantine et la colonne de Médéah se sont mises en mouvement dans diverses directions.

— Il a été importé en France pendant la première quinzaine du mois de janvier, 250,000 hectolitres de grains et farines de toutes provenances, et les existences dans les entrepôts, à la fin de cette quinzaine, étaient de plus de 200,000 hectolitres.

Du 16 au 20 janvier, il est entré dans le seul port de Marseille 76 bâtiments venant d'Alexandrie, Constantinople, Odessa, Galatz, Taganrok, etc., et portant 50,024 hectolitres de grains.

Dans le port du Havre, les arrivages des 22 et 23 janvier ont été de 31,206 barils représentant 27,300 quintaux de farine. Ces introductions, l'importance des arrivages attendus et les nouvelles de Liverpool, annonçant la baisse, ont fait fléchir les prix. Il a été vendu le 23, 500 barils attendus à 47-50 ; 450, disponibles 46-50, et 250, attendus à 46. Les cours de la veille étaient 48 le disponible et 9 l'attendu. (*Moniteur parisien.*)

— Le conseil municipal de Paris a voté 260,000 fr. pour la dépense que doit occasionner la distribution des bons de pain pendant la dernière quinzaine de janvier et pendant le mois de février.

— Il paraît que les conditions faites à la compagnie de Lyon pour le maintien du débarcadère sur le boulevard Contrescarpe étaient tellement dispendieuses, qu'elle y a renoncé. En effet, la dépense qui eût été imposée à la compagnie par les constructions se serait élevée à deux millions au moins ; elle a préféré reculer sa gare plutôt que de les entreprendre.

— Le ministre vient d'adresser aux chambres de commerce des ports de mer une dépêche qui a pour objet de rappeler aux capitaines et armateurs qu'une des lois de l'Etat de Georgie (Etats-Unis) interdit, sous des peines rigoureuses, tous capitaines de navire, tant nationaux qu'étrangers, de se présenter dans les ports de cet Etat lorsqu'ils ont à bord des gens de couleur (mulâtres ou nègres), soit comme marins, soit comme passagers. Le ministre signale qu'une infraction à cette règle par le capitaine d'un bâtiment français destiné pour la Nouvelle-Orléans a récemment donné lieu à des difficultés dans lesquelles l'intervention de l'autorité consulaire est demeurée impuissante.

— Dans ces graves circonstances d'agitations populaires, les curés de campagne ont de grands devoirs à remplir ; ils peuvent beaucoup pour calmer les esprits, pour empêcher le désordre. Nous accordons tous nos éloges à M. Massis, curé de Saint-Genou (Indre), qui a donné un bel exemple que lui-même fait connaître par la lettre suivante, adressée au *Journal de l'Indre* :

« Monsieur,

» A la vue des désordres qui ont éclaté dans ce département, sous prétexte de la cherté des grains, j'ai cru qu'il n'y avait pas de meilleur moyen, pour empêcher que ces désordres n'aient lieu dans ma paroisse, que de créer un bureau de charité, afin de donner du pain à ceux qui en manquent.

» A cet effet, j'ai réuni chez moi quelques personnes de mon bourg, et une heure après j'étais à même de donner du pain aux malheureux de la localité.

» Si vous êtes assez bon, Monsieur, pour signaler ce qui a été fait dans ma paroisse, ce sera, j'aime à le croire, un stimulant pour les communes qui n'auraient pas songé encore à s'imposer des sacrifices pour alléger la misère publique.

» Il n'est peut-être pas inutile de vous faire observer que la réunion dont il s'agit n'était composée que de cultivateurs, à l'exception de M. Franquelin, ancien percepteur.

» Agréez, etc. MASSIS.

» Saint-Genou, le 21 janvier 1847. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 23 janvier, au sujet de la disparition mystérieuse de M. Decroso :

« M. Decroso a été rencontré, vendredi dernier 15, sur la place du Peyrou, à Montpellier, et s'est entretenu pendant quelques instants avec une personne de sa connaissance dont le nom n'est plus un mystère. Cette personne est M. Despinay, étudiant en médecine, appartenant par sa famille au département de l'Ain. M. Despinay connaît depuis long-temps M. Decroso, et lui a exprimé, en l'abordant, l'étonnement qu'il éprouvait à le voir à Montpellier, quand il était l'objet des recherches les plus actives, et que sa disparition était le sujet de toutes les conversations et des plus tristes conjectures. M. Decroso n'a point nié son identité, et il a exprimé à son tour sa surprise pour le retentissement qu'on avait cru devoir donner à une affaire qui le concernait seul, et dans laquelle personne n'avait rien à voir. Il a brisé aussitôt la conversation, et s'est éloigné de son interlocuteur pour faire ses préparatifs de départ.

» Plusieurs heures s'étaient déjà écoulées quand M. Despinay a pris le parti d'avertir la police de la rencontre qu'il venait de faire ; mais M. Decroso avait eu le temps de prendre le convoi de deux heures du chemin de fer de Nîmes »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Nous avons reçu des nouvelles de Madrid du 21 janvier.

Le matin, M. Castro y Orozco avait été nommé président du congrès par 111 voix contre 93 obtenues par M. Bravo Murillo.

Le ministère a donné sa démission.

La reine a chargé immédiatement le duc de Sotomayor de former un ministère.

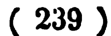
M. de Sotomayor a offert à M. Bravo Murillo le portefeuille de la justice, qu'il a accepté. Il s'est adressé ensuite à M. Mon pour le prier de conserver le portefeuille des finances, M. Mon a refusé. Ce refus remettrait tout en question. La reine a fait appeler M. Mon, et cherchait, dit-on, à triompher de sa résistance. Les noms que l'on cite comme devant faire partie du nouveau cabinet sont ceux de MM. Artera, le général Pavia, et Sotello.

M. le duc de Sotomayor, plus connu sous le nom du marquis de Casa-Yrujo, est ambassadeur à Londres. Il appartient, ainsi que M. Bravo Murillo, au parti modéré.

SUISSE. — La *Gazette fédérale* annonce, sur la foi d'une lettre de Milan, que 3,000 hommes de la garnison de cette place se sont portés avec de l'artillerie vers la frontière du canton suisse du Tessin.

— Voici la réponse adressée par le Directoire fédéral à la Note qui lui a été communiquée par M. de Krudener, ambassadeur de Russie :

« A peine les président et conseil d'Etat du canton de Berne avaient-ils été investis des attributions et des fonctions de Directoire de la Confédération suisse, conformément aux prescriptions du Pacte fédéral conclu le 7 août 1815 entre les vingt-deux cantons souverains de la Suisse, que S. Ex. M. le baron de Krudener, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, s'est trouvé engagé, par suite d'ordres reçus, à déclarer dans une Note, datée du 10 de ce



ois, que le Pacte sus-mentionné serait la base sur laquelle la légation impé-
ıle de Russie continuerait d'entretenir par l'organe du Directoire fédéral de
rne, les relations d'amitié existant entre la Confédération suisse et la
ussie.

» S. Exc. a déclaré de plus, que ces rapports seront continués aussi longtemps
ue la base de laquelle découle le pouvoir conféré au Directoire actuel et exercé
ır le canton de Berne, n'aura point été entamée dans son essence, ni viciée
ans son esprit.

» Autant il est agréable au conseil d'Etat du canton de Berne, comme Direc-
oire fédéral, d'entrer en rapport d'affaires avec S. Exc., autant il doit sincère-
ent regretter que ces relations aient commencé d'une manière insolite et peu
onforme à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent à cet égard.

» Les président et conseil d'Etat du Directoire fédéral de Berne, se feront
onstamment un devoir de cultiver soigneusement et de consolider toujours da-
antage, sur la base d'une entière réciprocité, les rapports internationaux que la
Confédération suisse aime à entretenir avec tous les Etats amis.

» Quant à ce qui concerne la gestion par le Directoire des affaires fédérales,
qui se rapportent directement aux intérêts fédéraux de la Suisse, les président et
onseil d'Etat du Directoire de Berne ne peuvent s'empêcher de faire observer à
S. Exc., qu'à l'égard de cette gestion, ils sont responsables vis-à-vis des can-
ons confédérés seulement, et que, tout en s'efforçant de remplir consciencieuse-
ment les obligations qui leur sont imposées par leur position, ils sont d'un autre
côté fermement résolus à sauve-garder l'indépendance de la Confédération
suisse et de ses autorités établies en vertu du Pacte, bien déterminés qu'ils sont
à s'opposer à toute tentative quelconque d'intervention dans les affaires inté-
rieures de la Confédération.

» Les président et conseil d'Etat du Directoire de Berne, saisissent cette oc-
casion d'assurer S. Exc. M. le baron de Krudener, de leur haute considé-
ration. »

DUCHÉ DE BRUNSWICK. — La nouvelle protestation que le duc de
Brunswick a publiée à Londres, le 1er janvier, a été transmise à la diète Germa-
nique, qui a repris ses séances le 14 de ce mois. Cette protestation est dirigée
contre l'ordre de choses actuel dans le duché de Brunswick, et contre la
vente de plusieurs propriétés domaniales dans ce duché.

GALLICIE.—Des correspondances, reçues des frontières de la Pologne, an-
noncent que les troubles suscités par le mécontentement des paysans en Gal-
licie, recommencent de nouveau et menacent de s'étendre dans le royaume.
C'est là le motif pour lequel un corps de troupes russes, sous le commandement
du général Rudiger, a été échelonné sur la frontière gallicienne. L'Autriche,
de son côté, a réuni quelques mille hommes, qui occupent la frontière de Cra-
covie. Les propriétaires sont tous dans une grande anxiété, ne sachant pas
quelles mesures prendront les deux gouvernements pour empêcher de nouveaux
désastres.

— Le gouvernement de Lemberg vient de publier une ordonnance destinée
à régler les nouveaux rapports qui doivent désormais exister entre les paysans
galliciens et leurs seigneurs. Nous empruntons à l'analyse que la *Gazette de Co-
logne* du 24 nous donne de cette ordonnance, les deux dispositions fondamentales
qui suivent :

1° Les paysans auront dorénavant la libre disposition de leurs biens, avec cette
restriction toutefois qu'ils ne pourront les grever d'hypothèques que pour les
deux tiers de leur valeur. En compensation de ce nouveau droit des paysans,



l'obligation de fournir du blé pour la nourriture du cultivateur et l'ensem ment des terres dans les années de disette, cessera d'exister pour le sei foncier ; mais trois ans seulement après la suppression des anciens rapport

2° Au point de vue des titres de propriété, l'année 1820, et non plus l' 1786, sera considérée comme devant servir de point de départ. Les bien en 1820, se trouvaient être entre les mains des paysans, prendront le car de biens ruraux, et ceux qui étaient dans la possession des gentilshommes dront place parmi les propriétés domaniales.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des pairs a eu hier une séance fort courte. M. le baron C Dupin a présenté le rapport sur le projet de loi relatif à l'importation des étrangers. L'honorable rapporteur a conclu à l'adoption de ce projet tel q chambre des députés l'a voté.

Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, M. le duc de Crillon a prono loge funèbre de M. le duc de Montmorency, décédé le 25 mai 1846. La ch a passé ensuite à la discussion du projet de loi relatif à l'importation des étrangers. Après quelques paroles échangées entre plusieurs membres chambre, le projet de loi a été voté à l'unanimité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 26 janvier.*

M. le président donne lecture du projet d'adresse.

La chambre, consultée sur la fixation du jour de la discussion, décide q aura lieu lundi.

M. DE BUSSIÈRES, l'un des secrétaires, présente quelques observations mode à employer pour l'inscription des orateurs. Il voudrait que les no orateurs fussent inscrits sans tenir aucun compte du rang dans lequel ils raient présentés pour se faire inscrire, et que le sort décidât pour la priorit

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ combat cette modification, et dit que le bure pas le droit de changer les traditions de la chambre.

M. DURAND DE ROMORANTIN fait remarquer que la proposition de M. de sières n'est pas une question de bureau, mais une question de réglement. norable membre lit un article du réglement qu'il prétend être opposé com ment à ce que M. de Bussières voudrait pratiquer.

Néanmoins la proposition de M. de Bussières est mise aux voix et adopt

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE lit l'exposé des motifs d'un projet de lo dant à demander une allocation de 4 millions 500 mille fr. pour accrois de l'effectif de l'armée dans les divisions de l'intérieur du royaume.

Le Gérant, Adrien Le Cl

BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 60 c.	Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 00 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LA VRAIE ET SOLIDE PIÉTÉ,

PAR FÉNELON,

Recueillie de ses œuvres par M. l'abbé DUPANLOUP, *chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris.*

—

La vraie et solide piété, c'est tout le christianisme ; car il ne faut pas se flatter d'être disciple de Jésus, enfant du Père céleste, si l'on ne marche dans cette voie de perfection à laquelle est convié tout le peuple de la nouvelle alliance. Heureux celui qui parcourt ces hautes régions de la spiritualité et de la vie intérieure, à la suite d'un guide aussi sûr que Fénelon ! Il ne doit pas craindre de s'égarer ; une aimable sagesse veille sans cesse sur ses pas ; une ingénieuse prévoyance va au-devant de ce qui pourrait lui nuire, et lui indique les moyens de s'y soustraire, en même temps qu'un cœur embrasé de l'amour divin lui en retrace les charmes, et lui donne un avant-goût des joies célestes et d'une immortelle félicité.

M. l'abbé Dupanloup avait déjà *présenté le Christianisme*, recueilli des œuvres de Fénelon, *aux hommes du monde.* C'était le christianisme dans ses fondements, dans ses dogmes, dans sa grandeur, dans ses preuves triomphantes ; aujourd'hui c'est la même religion dans ses préceptes, ses devoirs, ses conseils et ses saintes pratiques. Après l'édifice assis sur des bases indestructibles, nous en contemplons la beauté intérieure, les richesses et la magnificence des ornements.

Un discours préliminaire sur les caractères de la vraie et solide piété, forme le pérystile naturel de cet ouvrage, et en donne une juste et suffisante idée. Nous ne devons pas nous contenter, observe Fénelon, d'une conduite extérieurement régulière ; il faut que l'essentiel de la piété se trouve dans nos sentiments et dans nos actions. Piété utile à tous, piété simple et désintéressée, piété constante, piété qui fait le bien et qui le cache, piété qui ne veut plaire aux hommes que pour plaire à Dieu, piété enfin qui va jusqu'à s'oublier soi-même pour n'être appliquée qu'à la correction de ses défauts, et à l'accomplissement de ses devoirs. Fénelon examine si notre piété est faite de la sorte, et il fait cet examen par rapport à Dieu, par rapport à nous-mêmes, par rapport au prochain.

« Si j'étais sérieusement persuadé, dit le saint archevêque, que la vie » chrétienne est une vie de patience et de renoncement continuel à nos » propres inclinations ; si j'aimais de bonne foi Jésus-Christ souffrant et » humilié pour moi, refuserais-je de m'humilier et de souffrir pour l'a» mour de lui ? Me contenterais-je de parler des croix lorsqu'il s'agit de

» n'en porter aucune? En ferais-je des leçons aux autres, sans me les ap-
» pliquer à moi-même dans les occasions? Serais-je si impatient dans les
» moindres infirmités, si découragé dans les traverses de la vie, si inquiet
» dans les embarras, si délicat et si sensible dans les mécomptes des ami-
» tiés humaines; si jaloux, si soupçonneux, si incompatible avec les gens
» que je dois ménager; si sévère pour corriger les défauts d'autrui; si
» lâche et si immortifié quand il s'agit de corriger les miens? Serais-je si
» prompt à murmurer dans les mépris et dans les contradictions, qui
» sont autant de croix dont Dieu me charge pour me sanctifier? »

L'illustre auteur examine ensuite si notre zèle n'est point une impru-dence autorisée du prétexte de la religion ; si notre prudence n'est point une politique charnelle ; si notre dévotion n'est point un effet de l'hu-meur ; si notre charité n'est point un amusement. Il n'a pas de peine à prouver que l'origine de ce prétendu zèle est honteuse, que les défauts de notre prochain choquent les nôtres, que notre vanité ne peut souffrir celle d'autrui, que c'est par la fierté que nous trouvons celle de notre prochain ridicule et insupportable, que notre inquiétude nous soulève contre la paresse et l'indolence de celui-ci, que notre chagrin nous irrite contre les divertissements excessifs de celui-là, notre brusquerie contre la finesse de cet autre. Quelle justesse dans cette réflexion qu'on ne sau-rait trop méditer, et dont les conséquences sont si fécondes ! « Si nous » étions sans défauts, nous sentirions bien moins vivement ceux des per-» sonnes avec qui nous sommes obligés de vivre. » C'est la plus haute sagesse et une profonde connaissance du cœur humain qui le font élever hautement contre les corrections dures et hautaines. « Où voyons-nous » s'écrie-t-il avec une éloquente douleur, le fruit de ces conduites dures? » Il faut gagner les cœurs quand il s'agit de religion ; et les cœurs ne se » gagnent que par des marques de charité et de condescendance. Il ne » suffit pas d'avoir raison; c'est gâter la raison, c'est la déshonorer que de » la soutenir d'une manière brusque et hautaine. » Et certes, si en me corrigeant vous suivez votre humeur, je ne serai guère disposé à corri-ger la mienne. Mon amour-propre sera ingénieux à se révolter contre des instructions faites avec chagrin : «Dieu même, dit excellemment Fé-» nelon, ne bénit point ces sortes de conduites. »

Il nous sera permis de dire après cet incomparable maître de la vie spirituelle, qu'il y a des gens qui ne quittent le monde et ses vanités que pour se retrancher dans des amusements encore plus vains; des gens qui ne cherchent la retraite et le silence que par tempérament, et pour fa-voriser leur naturel sauvage et bizarre; des gens qui sont modestes et tranquilles, plutôt par faiblesse que par vertu. « On voit, dit Fénelon » des dévotions de toutes les humeurs. Quoiqu'il n'y ait qu'un seul » Evangile, chacun l'ajuste à ses inclinations particulières ; et au lieu qu

» tous les chrétiens devraient continuellement faire violence à leur na-
» turel pour le conformer à cette règle sainte, on ne s'applique qu'à faire
» plier cette règle, et souvent qu'à la rompre, pour la conformer à nos
» inclinations et à nos intérêts. »

Après avoir examiné les sentiments de notre cœur, Fénelon étudie le détail de nos actions par rapport au prochain, et je crois que c'est ici le moyen infaillible de discerner la véritable piété de celle qui n'en porte que le nom. Donnez-moi un homme qui ne juge point son prochain, qui sait s'abaisser, agir et souffrir, dès-lors sa dévotion est pure, solide, et assise sur les fondements les plus inébranlables. Oh ! l'admirable exemple que nous donne le pieux Rodriguez, quand il parle d'un religieux qui ne passait point pour le plus fervent de son monastère, et qui, cependant, à ses derniers moments montrait la sérénité du juste. Son supérieur lui témoigne son étonnement de ce qu'il montre une si grande tranquillité d'esprit, sur le point d'aller rendre compte à Dieu de ses fautes, lui qui avait vécu d'une manière si relâchée : « Ne vous étonnez point mon père, lui répond-il ; le Seigneur m'a envoyé un ange, pour m'assurer que je serais sauvé, et qu'il tiendrait la parole qu'il a donnée, lorsqu'il a dit : « Ne jugez point, et vous ne serez point jugés, ne » condamnez point, et vous ne serez point condamnés. » Bourdaloue s'est élevé dans la chaire chrétienne contre le *Tartuffe* de Molière, avec la sainte autorité de son ministère et de son talent, et dans ses réflexions sur cette comédie, il se montra, au jugement de Geoffroy, qui n'est pas suspect, non pas dévot et fanatique, mais grand philosophe et grand homme d'Etat. « Comme la vraie et la fausse dévotion, dit l'orateur » chrétien, ont je ne sais combien d'actions qui leur sont communes ; » comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tous semblables, » il est non-seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire, que la » même raillerie qui attaque l'une intéresse l'autre, et que les traits » dont on peint celle-ci, défigurent celle-là. » Ces réflexions sont excellentes ; elles avertissent les jeunes prédicateurs de la sage réserve avec laquelle ils doivent traiter le sujet de l'hypocrisie qui n'est pas, dit-on, la maladie de notre siècle. Mais il sera impossible à la malignité la plus noire d'abuser de leur censure contre la fausse piété, s'ils ne combattent qu'une dévotion qui ne serait point sanctifiée par la charité. Quoi ! nous offririons nos hommages à l'homme devant qui la vertu la plus pure n'est pas sans tache, au juge inique et passionné de son prochain, à celui qui critique tout, qui censure tout, qui blâme tout ? Célébrez en sa présence les qualités aimables, les grâces touchantes, le mérite solide de votre frère, vous verrez aussitôt le sourire fuir de ses lèvres, sa joie s'éteindre, et le dépit contracter son front. Il vous accusera de ne pas connaître le cœur humain, d'être dupe des apparences. Il serait heu-

reux de penser favorablement comme vous ; mais son œil clairvoyant démêlé des faiblesses, des imperfections, des vices, là où vous ne voy que des vertus à bénir. Veut-il perdre auprès de ses supérieurs un riv qui lui porte ombrage, et qu'il serait bien aise d'éloigner ; la plus bas jalousie répandra sur ses paroles toute l'amertume cachée dans sc cœur ; et pendant que ses traits barbares immolent son frère, il se glor fiera de n'être animé que par un sentiment généreux du bien publi Il ne s'est décidé, assure-t-il, à rompre le silence qu'à la dernière ex trémité; la démarche qu'il vient de faire a bien coûté à son caractère; eût été plus doux pour lui de n'avoir que des éloges à donner. Ma enfin la vérité revendiquait ses droits, et elle devait se faire entendr S'il eût été personnellement offensé, il n'eût rien dit; c'est à des consid rations bien plus graves qu'il a cédé, en dévoilant les fautes cachées c son prochain. Dites-lui qu'il a été dupe de quelque esprit brouillo d'une langue médisante, qu'on ne serait pas si empressé à lui faire d rapports mensongers, si on le savait moins prompt à recueillir l moindres rumeurs injurieuses, qu'il devrait peser le témoignage d délateurs, discuter la valeur de leurs raisons, il vous écoutera d'un a de pitié, et, joignant pieusement ses mains, levant les yeux au ciel, soupirera et ne saura comment expliquer tant de simplicité. Un sup rieur peut, il est vrai, se trouver dans de grands embarras ; il doit veill sur ses inférieurs, connaître leurs actions pour les avertir ou les r prendre, pour les punir ou les récompenser. Qu'il se rassure, Dieu q l'appelle à la conduite des ames, lui donnera la grâce d'allier la pr dence avec la charité. Mais quelle grâce peut espérer celui dont la sol citude, non contente de se borner à ceux qu'il doit diriger, s'étend s toutes les églises, qui donne des conseils, indique des choix, écarte l'u pousse l'autre, comme un homme de la situation ? Quelle bénédicti descendra sur ceux qui s'arrogent la mission de régénérer la Fran qui croient le sort de la religion attaché à la réussite de leurs systèm et qu'on embarrasserait bien si on leur demandait l'explication du Sy bole des apôtres? A les entendre, leur polémique insultante est u sainte énergie ; leurs perfides insinuations, les accents timides d'u pieuse charité, qui craint de dévoiler tout le mal. Et après qu'ils s ront fait planer les soupçons les plus perfides sur les hommes revê d'un caractère sacré, sur les premiers pasteurs, sur les oints du Très-Ha ils diront qu'ils ont obéi à des ordres supérieurs, qu'ils ont été les p miers à gémir de la controverse fâcheuse qu'ils ont dû soulever. Ah ! la main sur la conscience, ils peuvent se rendre le consolant témoign qu'aucun vil motif ne s'est mêlé à leur zèle religieux, j'admire leur curité.

Nous conseillons le précieux ouvrage de Fénelon à tous ceux c

veulent se pénétrer du véritable esprit de la piété chrétienne, et en faire la règle de leur conduite. Ils ne doivent pas craindre de trouver de l'exagération dans tout ce que l'illustre auteur dit du pur amour, de sa possibilité et de ses motifs, du renoncement à soi-même, et de la véritable abnégation. L'état habituel du pur amour n'a jamais été condamné par l'Eglise. Le sentiment de Fénelon sur cette matière était généralement approuvé à Rome et en France pendant la controverse du Quiétisme, et depuis cette controverse, il est conforme à l'enseignement commun des théologiens et des écoles catholiques. L'on se tromperait seulement si on soutenait qu'il est permis de faire des actes de pur amour, dans lesquels on renonce formellement au désir de la béatitude; ou qu'il y a en cette vie *un état habituel de pur amour dans lequel la crainte des châtiments et le désir des récompenses n'ont plus de part*. C'est donc avec raison que Fénelon disoit, en 1710, à M. de Ramsay : « L'Eglise n'a » point condamné le pur amour en condamnant mon livre ; cette » doctrine est enseignée dans toutes les écoles catholiques; mais les » termes dont je m'étais servi n'étaient pas propres pour un ouvrage » dogmatique. » Le renoncement à soi-même est prescrit par l'Evangile. Se renoncer à soi-même, c'est laisser faire la main toute-puissante de Dieu, qui saura bien nous arracher à nous-mêmes. Le lecteur pieux se nourrira avec fruit de ces touchantes effusions d'un cœur embrasé du plus pur amour de Dieu, et il saura gré à M. l'abbé Dupanloup d'avoir disposé dans un ordre suivi et méthodique les règles de la spiritualité si bien tracées par l'immortel Fénelon. L'abbé Dassance.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous avons déjà donné, d'après notre correspondance particulière, quelques détails sur la visite du Saint-Père à l'église de *Saint-Andréa della Valle* le dernier jour de l'octave de l'Epiphanie, et sur l'allocution prononcée dans cette circonstance par Sa Sainteté.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Diario* du 19 janvier, sur cet événement qui a fait une si vive sensation à Rome, un récit authentique et complet que nous nous empressons de reproduire, parce qu'il ne peut qu'édifier et réjouir les lecteurs de l'*Ami de la Religion* :

« Ce qui a rendu la solennité de cette octave à jamais mémorable, dit le *Diario*, c'est la circonstance aussi imposante qu'inattendue de l'apparition du Saint-Père à la tribune d'où le P. Ventura, pendant les sept premiers jours de l'octave, avait expliqué les vérités et les grandeurs de la religion : c'est la pensée de venir lui-même proposer au même auditoire les pieuses résolutions par lesquelles il est d'usage de clore le cours de ces prédications évangéliques, renouvelant ainsi par un nouvel exemple, les antiques exemples des Léon, des Grégoire, des Innocent, ses glorieux et saints prédécesseurs.

» Pour éviter un concours extraordinaire de peuple qui, dans l'espace trop restreint d'une église, aurait pu donner lieu à de graves inconvénients, comme aussi

pour que sa prédication, au lieu d'être un vain spectacle pour les curieux, fût u agréable surprise et une pieuse récompense du zèle et de la dévotion de ce qui, les jours précédents, s'étaient montrés assidus à ce saint exercice, Sa Sai teté avait voulu tenir dans le plus profond secret cette démarche, que lui avaie inspirée son amour, sa sollicitude pastorale et sa piété. Sans être donc précé comme il est d'usage en pareille circonstance, par la garde suisse, le Pape, simple équipage de ville, descendit à trois heures et demie à la porte du couv de Saint-André *della Valle*, où il fut reçu par S. Em. le cardinal Patrizi, vica de Rome, et par le R. P. Ventura, à la tête de sa communauté. Sa Sainteté a immédiatement dans le sanctuaire adorer le très-saint Sacrement, et après prière, précédée de la croix et accompagnée du même cardinal-vicaire, du m tre de la chambre, de Mgr Teoli, son aumônier, de Mgr Sacrista, de ses cam riers secrets et des religieux théatins, Elle traversa l'église pour se rendre à tribune sacrée, n'ayant pour ouvrir et protéger son passage, que le profond re pect, le dévoûment et l'amour de son peuple.

» Nous n'essaierons pas de décrire le murmure de surprise, le frémissement douce joie qui courut sur toutes les lèvres, ni le sentiment de ravissement et plaisir qui se peignit sur tous les visages de cette nombreuse assemblée, lorsq la place du grand orateur qu'elle attendait, elle vit apparaître sur l'estrade éle en avant de la chaire, le Vicaire de Jésus-Christ dans toute la majesté du Po tife, tempérée par cette expression de douceur et de grâce qui forme le fo du caractère de Pie IX, qui brille sur son visage et commande la vénérat et l'amour. Il y a des choses qu'il est plus facile de sentir que de décrire. majesté du lieu saint fut seule capable de contenir dans le cœur de tout peuple les sentiments divers que la présence inattendue du Souverain Pontif avait fait naître.

» A un signe de Sa Sainteté pour indiquer qu'elle voulait parler, il se fit un silence dans la foule, qu'à peine si parmi ces huit ou dix mille personnes agit de sentiments si divers, quelqu'un osait respirer. La voix solennelle en mê temps que douce et pénétrante du Saint-Père, put retentir pleinement sous voûtes de cette vaste église, et trouver un puissant et délicieux écho dans cœurs. Dès que le Pape eut prononcé ces suaves paroles : *Mes fils bi aimés, Miei amatissimi figli*, —chacun crut sentir dans son cœur une impress de douceur ineffable, comme une rosée du ciel. Tous les yeux se remplirent larmes. Rappelant les vives et respectueuses marques de vénération et de dév ment, les souhaits de bonheur que son peuple fidèle lui avait portés au palais Quirinal, le premier jour de l'an, le Saint-Père commença par dire combien tou ces démonstrations avaient pénétré son cœur de reconnaissance et d'amour, e ajouta qu'afin qu'elles lui fussent plus douces encore, il exhortait, il priait bon peuple de se montrer plus religieux, plus fidèle et plus pieux envers le P commun, envers le Dieu du ciel « dont, tout indigne que je suis, s'écria-t-il » tiens la place sur la terre. » Il rappela encore avec quelle émotion, dans même premier jour de l'an, ayant annoncé sa bénédiction et invité le peup louer le nom de Dieu, par ces paroles : *Sit nomen Domini benedictum*, il a entendu trente mille personnes répondre comme un seul homme : *Oui, qu'il béni à présent et toujours, ex hoc nunc et usque in seculum*. Ce cri unan avait été la preuve la plus douce à son cœur du respect et de l'amour du pe romain pour le saint nom de Dieu. Il se plaignit cependant que dans cette m Rome, centre et siége de la véritable religion, il se rencontrât des hommes petit nombre toutefois, qui profanent et outragent par le blasphème ce nom vin. Et ici faisant voir en quelques paroles courtes mais énergiques, l'horreu

le scandale d'un tel vice dans la bouche d'un chrétien, en même temps que les châtiments qu'il attire sur les malheureux qui s'en rendent coupables : « Je vous » donne mission, s'écria-t-il, ô mes chers fils, de vous appliquer, par tous les » moyens qui sont en votre pouvoir, à réprimer ce langage infernal, à détruire » ce vice dans la sainte cité. »

» A cette première exhortation de respecter Dieu de qui tout pouvoir descend, et sa religion qui est la première base de la félicité des peuples, il ajouta un autre avertissement contre le désordre des mœurs, « qui, d'après les plaintes que je » reçois, dit-il, de beaucoup de pères de famille, tend à multiplier de plus en plus » ses ravages. » Et véritable Vicaire du Sauveur du monde qui, tout en guérissant les ames des infirmités du vice et de l'erreur, s'appliquait aussi à soulager les misères du corps, le Saint-Père flétrit du nom de *démon de la luxure* ce vice qui ruine les ames, moissonne d'innombrables existences, altère la santé publique, et porte le désordre, le déshonneur, la discorde au sein des familles chrétiennes. « Contre un pareil démon, dit le Saint-Père, Jésus-Christ notre Seigneur » nous a laissé deux armes puissantes, le jeûne ou la mortification, et la prière : » *Hoc genus dæmoniorum in nullo potest ejici, nisi in oratione et jejunio.* »

» Le Saint-Père exhorta vivement les fidèles à ces deux pratiques pour accomplir la loi de l'Eglise qui particulièrement dans le Carême où nous allons entrer, impose à ses enfants l'obligation de s'approcher des sacrements et de pratiquer le jeûne et la prière.

» Sa Sainteté se tournant ensuite vers Jésus-Christ, Sauveur du monde, pour lui recommander l'Eglise, sa vigne choisie, révéla de plus en plus l'esprit de charité dont son ame est remplie. « Visitez, Seigneur, s'écria-t-elle, visitez cette vigne » que votre droite a plantée et que vous avez arrosée de votre précieux sang, » *visita vineam istam quam plantavit dextera tua.* Mais hélas! Seigneur, que ce » ne soit pas une visite de justice pour punir les ouvriers coupables, mais plutôt » une visite de miséricorde qui les convertisse et qui les sauve. » Puis il recommanda à Dieu Rome et l'Etat, pour qu'il y maintienne la concorde, pour qu'il en éloigne de partout les haines entre citoyens ; les familles, pour qu'il y fasse fleurir la foi et la piété ; la jeunesse, pour qu'il la fasse briller des deux caractères qui la rendent chère à Dieu et aux hommes, la modestie et la docilité ; les sentinelles d'Israël, pour qu'elles veillent avec une ferme prudence à la garde des peuples commis à leurs soins ; les pays désolés par l'erreur ou l'incrédulité, pour qu'ils reviennent à la véritable religion. Enfin, demandant à J.-C. d'éloigner les ennemis de l'Eglise, de répandre la bénédiction et la paix sur toute la chrétienté, sur le monde entier, il termina en donnant à tout ce peuple ivre d'une sainte joie, sa bénédiction apostolique.

» Ce discours du Saint-Père, prononcé avec l'accent du cœur, fit sur tous ceux qui eurent le bonheur de l'entendre une impression impossible à imaginer, impossible à rendre. Les personnes étrangères à la foi catholique qui s'y trouvaient en grand nombre pour entendre, comme les jours précédents, le P. Ventura, en furent, comme les catholiques, émues jusqu'aux larmes. Toutes les ames en éprouvèrent un sentiment inexprimable de foi et de religion. Les victimes du schisme et de l'hérésie, subjuguées par une force invisible, furent contraintes de baisser la tête, de reconnaître quelque chose de surhumain dans le souverain Pontife, et de lui rendre hommage. Nul doute que chacun ne se soit senti meilleur et touché d'un véritable sentiment de foi.

» Après le sermon, Sa Sainteté retourna dans le sanctuaire et voulut assister aux litanies de la sainte Vierge et au *Te Deum* chantés alternativement par les

élèves du séminaire romain et par le peuple qui répondit avec l'accent d'une pieuse joie et d'une foi extraordinaire.

» Oh ! comme ils durent monter haut, comme ils subjuguèrent tous les cœurs, ces chants sacrés entonnés par les voix pures de cette jeunesse d'élite, et continués par la voix du peuple fidèle à laquelle se mêlait la voix auguste du chef suprême de l'Eglise ! Les hérétiques qui étaient présents, enveloppés dans cette atmosphère catholique, semblèrent un moment être eux-mêmes devenus catholiques, car on les entendit mêler leur voix à ce sublime concert. Assurément un tel hymne d'actions de grâces et de louanges, accompagné des sentiments les plus vifs de religion et de piété, ne peut manquer d'être agréable à la majesté de Dieu. Pendant le chant du *Tantum ergo*, le Pape encensait le très-saint Sacrement, et la triple bénédiction qui fut donnée en silence par le cardinal-vicaire termina cette imposante cérémonie, qui laissera, sans nul doute, un souvenir ineffaçable dans la mémoire et plus encore dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

» Lorsqu'après avoir entendu les détails consolants qui lui furent donnés sur les heureux fruits de cette Octave, le Pape parut à la porte du couvent pour remonter en voiture ; personne ne pourrait se faire une idée de l'enthousiasme, des transports et des cris d'ivresse que fit éclater l'immense multitude accourue pour contempler encore une fois l'auguste Pontife. Les mêmes témoignages de respect, d'amour et d'allégresse l'accompagnèrent sur tout son passage jusqu'au palais du Quirinal.

» L'effet produit au-dehors par cette parole descendue de si haut ne peut pas davantage s'exprimer. Avant la fin du jour le bruit de ce discours prononcé par le Pape, s'était répandu par toute la ville, dans les rues les plus éloignées. Partout on répétait *que le Vicaire de Jésus-Christ avait menacé des châtiments du ciel le blasphème et l'impureté*, et l'on prenait la résolution d'éviter ces deux vices, résolutions que plusieurs, à ce qu'on assure, ont exprimées tout haut en termes pleins de force et d'énergie. Cette démarche de Pie IX, qui a voulu, avec une admirable simplicité et la plus tendre sollicitude, paître les plus humbles brebis de son troupeau, a réveillé, pour leur donner une force nouvelle, l'admiration et l'amour de tout son peuple. »

PARIS.

Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 31 janvier 1847, en l'église de Saint-Roch, en faveur des familles pauvres secourues par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Le sermon sera prononcé par Mgr l'évêque d'Evreux, à une heure et demie précise.

La quête sera faite par Mesdames Boutron, rue Richelieu, 93 ; Delalain, rue Saint-Honoré, 46 ; Mellerio, rue de la Paix, 5 ; la baronne Richerand, rue de Tournon, 12.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon sont priées d'envoyer leur offrande, soit à M. le curé de la paroisse, soit à Mesdames les quêteuses.

Mgr l'évêque d'Evreux officiera pontificalement aux offices du matin et du soir, à l'occasion de la fête de saint François-de-Sales, patron du clergé de la paroisse.

Dimanche dernier, 24 janvier, l'ouverture du Jubilé accordé à l'Eglise niverselle par notre Saint-Père le Pape Pie IX, a eu lieu dans toutes ›s églises du diocèse du Mans. Dès la veille, le son des cloches avait ans toutes les paroisses et communautés religieuses, annoncé aux fidè- es l'heureuse nouvelle de ces jours de grâce et de salut. Le dimanche natin, la grand'messe fut précédée par le chant de *Veni, Creator*, et le oir il y eut bénédiction du Saint-Sacrement dans toutes les églises et hapelles des communautés et autres établissements publics.

A l'occasion de ce Jubilé qui doit durer depuis le dimanche 24 jan- ier jusqu'au 14 février, dimanche de la Quinquagésime, inclusive- nent, M. l'évèque du Mans a publié un Mandement dans lequel, après ivoir établi la doctrine catholique touchant la divine constitution de 'Eglise, le savant et sage pontife signale à son clergé le danger de ces éméraires disputes que *des esprits turbulents* cherchent à renouveler le nos jours sur des questions propres uniquement *à troubler l'harmonie ui règne entre celui qui dirige la navigation* de l'Eglise *et ceux qui en par- agent la responsabilité avec lui*. Nous recommandons le passage suivant ux méditations des hommes sincèrement religieux, à qui des inten- ions pures auraient pu jusqu'ici ne pas laisser apercevoir les inconvé- iients de ces fâcheuses controverses :

« Rien de plus important ni de plus élevé, rien en même temps de plus utile t de plus consolant que cette magnifique promesse de l'infaillibilité faite si clai- ement, dans les personnes des apôtres, à leurs successeurs chargés de perpé- uer, au travers des siècles, l'enseignement religieux qui leur a été confié, c'est- -dire aux évêques unis à leur chef; car ce sont eux qui ont reçu le dépôt de la oi et en sont constitués les gardiens.

» Voilà, N. T.-C. F., l'idée que vous devez vous former de l'Eglise ensei- nante et sa véritable notion. Placée au milieu du monde comme un phare lu- nineux, elle éclaire les esprits attentifs, signale les écueils et les fait éviter. C'est ne cour suprême d'un genre particulier. A de rares intervalles, elle tient ses ssises générales, délibère et prononce solennellement. Mais jamais elle ne sus- end sa vigilance, et son autorité ne souffre pas d'affaiblissement ni d'éclipse. Ses nembres, dispersés dans l'univers, jouissent partout de la plénitude de leurs roits : ils jugent en première instance, s'entendent avec celui qui préside au entre de la catholicité, prennent ses avis, reçoivent son influence et font confir- ner leurs jugements par son autorité; le plus souvent, c'est lui qui prend l'ini- iative, et ils adhèrent à ses décrets. D'une manière ou d'un autre, dès qu'il y a ccord entre eux, soit qu'ils prononcent en assemblée générale, soit qu'ils res- ent dispersés, leur jugement n'en est pas moins une règle définitive qui ne peut tre et ne sera jamais réformée. Car ils ne créent pas les vérités qu'ils enseignent t ne les tirent point de leur intelligence : ils les puisent au dépôt de la révéla- ion, dans les saintes Ecritures et dans la tradition, et disent, avec autorité, ce u'il faut croire ou pratiquer, ce qu'il faut rejeter comme faux ou fuir comme nauvais...

» Une des plus grandes calamités qui soient sous le ciel, au témoignage du age, est que le monde soit livré à la dispute des hommes : tout devient sujet l'interminables contestations qui amènent des divisions affligeantes.

» Des esprits turbulents et amateurs de nouveautés, ne voulant point marcher ans les voies communes ni se contenter de croire avec simplicité, ont soumis à

leurs investigations la nature même du corps constitué pour gouverner l'Eglise, enseigner les vérités religieuses, et terminer, par un jugement infaillible, toutes les controverses qui pourraient s'élever en ces matières.

» Les uns ont abaissé le Pontife romain, chef de l'épiscopat, jusqu'à ne lui laisser qu'une primauté d'honneur; les autres, au contraire, ont tellement exalté ses prérogatives, que les évêques ne seraient, à peu près, que des délégués incapables de rien faire par eux-mêmes. D'autres encore, allant plus loin, ont soutenu : ceux-ci, que les évêques avaient, dans certains ecclésiastiques du second ordre, des associés indispensables au gouvernement des diocèses, des conseillers nécessaires, sans l'avis desquels ils ne pouvaient prendre aucune résolution importante, ni porter un jugement doctrinal; ceux-là, que les puissances séculières devaient participer aux actes extérieurs de la religion, et que, sous plus d'un rapport, l'Eglise leur était subordonnée. D'AUTRES ENFIN, EMPORTÉS PAR UN ZÈLE INDISCRET, TRACENT HARDIMENT AUX ÉVÊQUES, ET MÊME AU PAPE, LES VOIES DANS LESQUELLES ILS VOUDRAIENT QU'ILS MARCHASSENT, LES TAXENT DE PUSILLANIMITÉ ET DE FAIBLESSE, ET NE CRAIGNENT PAS D'EXERCER A LEUR ÉGARD UN JUGEMENT SÉVÈRE, COMME S'ILS ÉTAIENT LEURS SUPÉRIEURS. Les funestes conflits, les scandales déplorables qui ont été ou sont encore le résultat de ces fâcheuses discussions, ne peuvent être attribués qu'aux passions des hommes, et non à la divine institution qu'ils dénaturent, chacun selon son penchant, ses vues particulières ou son intérêt.

» Que quelques-uns des pontifes catholiques aient élevé parfois des prétentions exorbitantes; que dans la chaleur des disputes il s'en soit trouvé qui aient dépassé les limites de la vérité, nous n'avons aucun intérêt à le contester, ni la volonté de le faire. Les promesses de Jésus-Christ ne rendent point impeccables ceux qui sont destinés à les accomplir, et ne les dépouillent pas de leurs défauts personnels; elles ne garantissent qu'une chose, l'indéfectibilité de l'enseignement religieux confié aux apôtres pour être transmis, sans altération, jusqu'à la fin des siècles; d'un enseignement étranger, par conséquent, aux intérêts mondains, qui n'ait pour but que de glorifier Dieu, d'éclairer les hommes, de les sanctifier, de les conduire au salut éternel.

» En cela consiste la mission qu'a reçue l'Eglise, mission qu'elle a fidèlement remplie jusqu'ici, et dans laquelle nous croyons fermement qu'elle ne faillira jamais, parce que la parole de Dieu y est engagée. Cette assurance nous donne une sécurité parfaite au milieu des agitations et des doutes qui, surgissant de toutes parts, ne laissent apercevoir qu'abîmes sans fond aux ames privées de la certitude de la foi et de la douceur de ses consolations....

» Vous tous, nos dignes Coopérateurs et N. T. C. F., à qui le soin de conduire cette barque mystérieuse n'a point été donné, n'allez pas vous occuper inutilement de ce que feront ceux à qui cette charge a été imposée. Il doit vous suffire de savoir qu'ils ne se tromperont pas, et qu'en vous laissant diriger par eux, vous ne périrez jamais.

» Regardez comme téméraires et aveugles ceux qui, sans mission, veulent mettre la main au gouvernail; ils ne peuvent que troubler l'harmonie qui règne entre celui qui dirige la navigation et ceux qui en partagent la responsabilité avec lui. Pour parler sans figure, ne vous immiscez point dans ce qui regarde le Pape et les évêques, sous prétexte de les aider dans l'accomplissement des pénibles devoirs de leur redoutable ministère. Laissez-les s'entendre entre eux, et régler leurs rapports avec les gouvernements civils. Soyez sans inquiétude: le Saint-Esprit, qui les assiste, ne permettra pas plus, à l'avenir que par le passé, qu'ils se divisent sur aucun point tenant à la foi, à la morale ou à la discipline

générale de l'Eglise. Demeurez donc dans un calme parfait, et ne songez qu'à montrer une entière soumission. »

Le conseil municipal de Paris a voté tout récemment des secours en faveur des établissements charitables du département de la Seine. On ne peut qu'applaudir, sous le point de vue général, à ces libéralités de l'administration municipale. Mais que faut-il penser de l'esprit qui a présidé à certaines allocations de fonds, comme à certains refus de la charité officielle? Par exemple, les diaconesses protestantes du faubourg Saint-Antoine, dont le dangereux prosélytisme s'exerce surtout par des largesses pécuniaires vis-à-vis des pauvres ouvriers de ce quartier, ne figuraient, sur la liste du préfet de la Seine, que pour une somme de 1,000 fr. Le conseil leur en a octroyé 3,000! Au contraire, M. de Rambuteau demandait pour l'œuvre si utile *des apprentis* une somme de 3,000 fr. Le conseil a refusé toute allocation. Il faut entendre la singulière explication de ce refus que formule ainsi le *Journal des Débats* :

« Une association charitable, dit-il, s'est proposé de réunir les jeunes apprentis, le soir et les fêtes et dimanches, pour continuer leur éducation morale et religieuse, et les soustraire aux mauvais penchants que favorisent l'oisiveté et le vagabondage. Le conseil municipal a cru devoir suspendre toute subvention à cette œuvre, par la raison que les *réunions de jeunes apprentis, le soir, de huit à dix heures, paraissent constituer et favoriser une violation de la loi sur le travail des enfants*. En effet, en portant à une heure si avancée de la soirée les réunions dont il s'agit, on donne aux maîtres la facilité de faire travailler de jeunes enfants jusqu'à quatorze heures par jour. Le conseil a pensé qu'il était de son devoir de venir en aide aux justes dispositions de la loi en refusant une subvention pour des réunions qui permettent d'éluder les sages prescriptions du législateur.»

Ainsi, instruire et faire prier de jeunes apprentis, de 8 à 10 heures du soir, au lieu de les laisser livrés à eux-mêmes et à tous les dangers des rues de Paris, c'est favoriser la violation de la loi sur le travail des enfants. Quelle dérision qu'une pareille excuse!

C'est avec une bien vive satisfaction, que nous voyons le bel établissement de Notre-Dame du Refuge, fondé à Toulouse par un des plus vénérables prêtres de cette ville, prendre tous les jours un nouveau développement, grâce au zèle et à la direction éclairée de M. l'abbé Berger, vicaire-général, supérieur de cette maison. Les religieuses de ce couvent, qui appartiennent pour la plupart aux familles les plus distinguées et les plus honorables, prodiguent leurs soins affectueux à plus de cent quarante pénitentes qu'elles s'appliquent à former à la pratique de la vertu et à l'amour du travail. Leur charité industrieuse répand tant de charmes et de variété dans les actions qui remplissent la journée, tant d'encouragements et de consolations dans la pratique des bonnes œuvres, tant d'adoucissements dans le travail, que toutes celles qui ont réellement à cœur leur salut, marchent sans se fatiguer dans la voie étroite, avouent que le joug de Jésus-Christ est doux et son fardeau léger, et qu'elles goûtent incomparablement plus de joie sous le nom et l'habit de péni-

tentes que lorsqu'elles s'abandonnaient à leurs mauvaises passions et recherchaient les faux plaisirs du monde. Et quel autre charme que celui de la plus aimable charité pourrait attirer au *Refuge*, c'est-à-dire dans l'asile du repentir et de la pénitence, tant de jeunes personnes accoutumées pour la plupart à une vie de plaisir et de licence? Dieu répand sur cette belle œuvre ses plus abondantes bénédictions; chaque année, les religieuses de Notre-Dame de Charité ont la consolation de rendre à leurs familles nombre de jeunes personnes animées des meilleurs sentiments et sincèrement revenues à la vertu. D'autres sont confiées à de vertueuses dames chargées de veiller sur elles, et de leur procurer des places convenables où leur seconde innocence ne soit pas exposée à de nouveaux dangers.

Enfin, parmi les pénitentes, il en est quelques-unes plus ferventes et plus généreuses que leurs compagnes, qui redoutant de revenir au milieu du monde dont elles connaissent toutes les séductions, sont admises à former, sous le titre si touchantes de *Magdelaines*, une petite communauté très-fervente. Aussi, est-ce avec peine qu'on a vu le conseil municipal, qui prête si justement son concours à la société de Saint-François-Régis, refuser une modique allocation destinée à venir au secours du *Refuge*, obligé à tant de sacrifices, pour élever et entretenir un si grand nombre de filles exposées pour la plupart à toutes les horreurs de la misère et du vice. Heureusement que la ville de Toulouse renferme encore des ames chrétiennes et généreuses, qui savent par leurs pieuses largesses suppléer à ce que ne fait pas la charité officielle.

AUTRICHE. — Suivant les ordonnances de Joseph II, l'érection de congrégations ou de confréries religieuses est subordonnée au bon plaisir du gouvernement autrichien, qui les approuve ou les interdit à son gré. Il paraît que cette détestable législation tombe peu à peu en désuétude, car notre correspondance d'Autriche nous informe que plusieurs confréries (entre autres celle du Rosaire vivant) s'y propagent et s'y consolident sous les seuls auspices de l'autorité ecclésiastique, et sans que l'autorité civile s'en mêle.

PRUSSE. — Un nouveau journal catholique, intitulé *Pierre et Paul*, vient de s'établir à Berlin. Le prospectus annonce qu'il s'occupera des affaires ecclésiastiques et politiques, le tout, bien entendu, sous le bon plaisir et l'étroite surveillance de la censure.

— Le 13 janvier, la réunion locale de la société Gustave-Adolphienne s'étant occupée des mesures préparatoires pour la prochaine assemblée générale de la société à Berlin, la province de Prusse, dont Kœnigsberg est la capitale, avait à nommer deux députés pour la représenter à cette réunion centrale. Après d'assez longs débats, une majorité de 60 suffrages contre 44 refusa de nommer de nouveaux députés, ne voulant reconnaître pour représentants que les docteurs Rupp et Watzler. Ainsi voilà tout une province qui adhère formellement aux doctrines ruppis-

, c'est-à-dire à la négation absolue de toutes les vérités chré-
nnes.

UISSE. — L'affaire de l'évêché de Saint-Gall agite beaucoup les ca-
liques de ce canton. L'on sait que le concordat, qui a pour objet l'é-
ion de ce siége, n'a pu être ratifié à Rome, parce que l'influence pro-
ante, alors prépondérante dans le grand conseil, avait fait annexer
ieusement au décret d'exécution, des clauses qui dénaturaient l'es-
du concordat. Le souverain Pontife, cependant, crut devoir nom-
au nouveau siége M. Mirer, jusque-là vicaire apostolique ; et cette
iination avait comblé de joie toute la population catholique du can-
Mais les feuilles protestantes et radicales de Saint-Gall, ne manquè-
; pas de s'élever contre cette nomination, assurant que le gouverne-
it ne pouvait reconnaître un évêque sans bulle de circonscription de
diocèse. Les catholiques, de leur côté, veulent leur évêque, et décla-
; qu'ils insisteront près du grand conseil pour l'acceptation pure et
ple de la bulle d'institution, et qu'en cas de refus, ils proclameront la
nnaissance du nouvel évêque.
ans ces conjonctures, le collége catholique du grand conseil s'as-
bla le 10 janvier au soir pour entendre le rapport de son conseil ad-
istratif sur cette affaire. On y fit lecture du bref adressé par le Saint-
e à ce conseil. Par suite des difficultés qui s'opposent encore à l'ex-
ition de la bulle d'érection de l'église de Saint-Gall en évêché, le
seil d'administration catholique proposa de rendre grâces au Saint-
e du choix qu'il avait daigné faire de M. Mirer pour occuper le nou-
u siége épiscopal ; de charger le conseil administratif de tenter tout
qui serait possible pour obtenir la bulle d'institution et de circonscrip-
ı du diocèse ; de demander des modifications au concordat, autant
elles ne seraient contraires ni à la constitution ni aux lois de l'Etat, et
n de prendre tous les moyens possibles, et au besoin d'envoyer à
ne une députation spéciale, pour arriver au dénoûment final de ces
gues négociations. Cet avis fut adopté par le collége, à la majorité de
voix contre 10.

REVUE POLITIQUE.

es difficultés et les graves embarras politiques du moment ne sont pas certes
usivement renfermés dans la querelle que lord Palmerston persiste à vouloir
etenir entre notre gouvernement et celui de l'Angleterre. L'Europe, ou plutôt
leux continents, sont travaillés, en plusieurs de leurs points importants, par
troubles et des fléaux, par des guerres ou des divisions de plus en plus fu-
es. Laissons un instant l'Espagne, dont les cortès viennent de renverser le
istère Isturitz presque le lendemain du mariage de la reine, cette œuvre ca-
e de l'administration dite *des modérés*. Disons seulement que c'est là un sin-
r symptôme du ralliement général des esprits. Le ministère Isturitz a tout
n amenant la conclusion du mariage de la reine Isabelle, et voilà que sa chute
e précisément à l'heure où les insurrections et les guérillas carlistes se mon-

trent en Catalogne ou sur d'autres points de la Péninsule. Ajoutez à cela qu l'infant don Henrique, accusé de nouveau de favoriser les menées progressiste est menacé d'être renvoyé de la cour et encore une fois de l'Espagne. Mais surtou la motion de l'évêque des Canaries, sur le triste état du clergé espagnol, se dress comme la plus solennelle des protestations contre les prétendus succès de la poli tique du gouvernement espagnol. Vous n'avez pas voulu du comte de Montemo lin pour pacifier les divisions politiques; quand donc au moins aurez-vous u concordat qui relève de son l'état si déplorable votre antique et fidèle Eglise MM. Mon et Narvaez pourraient peut-être répondre à cette question, et ne p attendre l'arrivée aux affaires du fameux Mendizabal.

Il ne faut pas non plus s'arrêter longuement, dans ce coup d'œil politique, su tout ce qui se passe en Portugal. On ne sait plus dire s'il y a là révolution ajou tée à une autre, ou bien un simple dénoûment d'une complication politique, in troduite il y a dix ans par les armes de don Pedro que soutenaient la France e l'Angleterre. Est-ce la reine dona Maria, sont-ce les miguélistes ou les radicau qui l'emportent à cette heure? Ni les correspondances des journaux, ni les dé pêches de la diplomatie, ne savent rien nous révéler de décisif sur les sanglante évolutions des trois partis qui se disputent le sol désolé de la Lusitanie. Soyez assurés, néanmoins, que dès que nos amis les Anglais l'auront permis ou voulu l'un des drapeaux ennemis flottera également victorieux sur les remparts d Lisbonne et d'Oporto.

Plus près de nous, aux portes de la France, la Suisse radicale cherche à mon trer que l'intolérance politique et religieuse ne sait respecter ni pactes, ni consti tutions, sur le sol même des plus antiques libertés. Ce que les corps francs avaien osé contre Lucerne, il y a tantôt deux ans, les radicaux et les protestans de Mo rat viennent de l'essayer contre la ville si catholique de Fribourg. L'esprit révo lutionnaire du canton de Vaud s'était imaginé que Fribourg, l'un des centres du catholicisme suisse, se laisserait renverser comme les *conservateurs protestant* de Genève. *Il est facile,* disait-il, *de venir à bout des six Jésuites qui dominent l comme dans leur Paraguay.* Mais il a fallu compter avec de bonnes troupes e une excellente bourgeoisie. Comme à Lucerne et dans le Haut-Valais, les Fri bourgeois se sont montrés aussi bons soldats qu'intrépides citoyens et fidèles ca tholiques.

L'Autriche et la Prusse sont en proie, l'une aux difficultés qu'entraîne à sa suit l'attentat contre Cracovie, l'autre aux déchirements intérieurs que suscitent le idées et les complots communistes, et les demandes jusqu'ici non satisfaites, d'un *constitution.*

La Russie épuise presque ses trésors, et emploie la plus grande partie de s troupes à la guerre du Caucase, et à ses plans destructeurs de la nationalité po lonaise. C'est là ce qui absorbe la politique russe qui conserve, cependant, tou jours ouvert son œil de convoitise sur la Grèce et sur la Turquie.

En Amérique, l'intérêt public est entièrement absorbé par deux faits de la pl sérieuse gravité : la guerre avec le Mexique, et la scission qui vient de s'opér entre le congrès et M. Polk, président des Etats-Unis. Tandis que le génér Taylor, à la tête de l'armée américaine, lutte avec Santa-Anna, la guerre i testine la plus animée au sein du gouvernement de Washington, paralyse to

tes les mesures propres à seconder les succès du général en chef. M. Polk, jadis si populaire, et nommé comme par acclamation, est devenu, dit-on, très impopopulaire à raison de son incapacité, et à cause de cette guerre du Mexique, qui déplaît fort aux Anglais. D'autre part, Santa-Anna a recours aux moyens les plus violents pour soutenir l'armée mexicaine ; il vient, aux applaudissements du *Constitutionnel*, de frapper d'un impôt exorbitant et spécial tous les biens du clergé et les revenus des églises du Mexique, ce qui n'avait pu jusqu'ici être exécuté sans exciter le soulèvement général. C'est donc ainsi que dans les deux hémisphères, dans ses embarras comme dans ses triomphes, la politique révolutionnaire trouve toujours moyen de pressurer l'Eglise et la vraie liberté.

Le bureau de la chambre des pairs, ayant à sa tête le président et le grand-référendaire, a été reçu aux Tuileries mercredi dans la soirée, et a présenté au roi la loi sur l'importation des grains étrangers. Voici les dispositions de cette loi qui a reçu la sanction royale :

Art. 1er. Les grains et farines importés, soit par terre, soit par navires français ou par navires étrangers, et sans distinction de provenance, ne seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847, qu'au minimum des droits déterminés par la loi du 15 avril 1832.

Les riz, les légumes secs, les gruaux et fécules, importés de la même manière et de quelque provenance que ce soit, ne seront soumis, jusqu'à ladite époque du 31 juillet prochain, qu'à un droit de vingt-cinq centimes par cent kilogrammes.

Art. 2. Jusqu'à la même époque, les navires de tous pavillons, qui arriveront dans les ports du royaume avec des chargements de grains ou de farines, riz, légumes secs, gruaux et fécules, seront exemptés des droits de tonnage.

Art. 3. Les dispositions des articles précédents seront applicables à tout bâtiment français ou étranger dont les papiers d'expédition constateront que le chargement en grains, farines ou autres denrées comprises dans la présente loi, aura été complété et le départ effectué d'un port étranger quelconque avant le 1er juillet, même dans le cas où il n'entrerait dans un port français qu'à une époque postérieure au 31 juillet.

Art. 4. L'autorisation accordée au gouvernement par l'art. 8 de la loi du 22 juin 1846, de modifier les droits d'importation et d'exportation des grains et des farines de maïs, est maintenue jusqu'au 31 juillet 1847.

La même faculté de modifier les droits d'importation et d'exportation des grains et des farines de sarrasin est accordée au gouvernement jusqu'à ladite époque.

Art. 5. Les compagnies concessionnaires ou adjudicataires de chemins de fer, qui abaisseront leurs tarifs sur le transport des grains et farines et des pommes de terre, d'ici au 31 juillet 1847, auront, après cette époque, la faculté de les relever, dans les limites du maximum autorisé par les lois de concession, sans attendre les délais portés dans leurs cahiers des charges.

Art. 6. Jusqu'au 31 juillet 1847, tout bateau chargé en entier de grains et farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs, circulant sur les rivières ou sur les canaux non concédés, sera affranchi de tout droit de navigation intérieure perçu au profit de l'Etat.

Il en sera de même du droit établi sur les canaux soumissionnés et perçu par les agents de l'Etat. Dans le décompte du produit net desdits canaux à fournir annuellement aux compagnies soumissionnaires, conformément aux stipulations des

traités, il sera fait état des sommes qui auraient été perçues si la présente exem tion n'avait pas été accordée.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

L'affaire la plus importante soumise dernièrement à l'assemblée municip était la distribution des secours aux établissements charitables.

Voici comment ces secours ont été répartis :

A l'œuvre des fabricants et artisans réunis pour l'adoption des orphelins deux sexes, 1,000 fr.; à la société des ouvriers qui recueillent les femmes s ouvrage, 1,500 f.; à l'asile Fénelon, établi à Vaujours (hors Paris), pour l'édu tion des enfants nouveau-nés, 5,000 fr.; aux trois crèches les plus pauvres de ville, comme encouragement et à titre d'essai, 1,500 fr.; à la société organi pour renvoyer dans leur famille les domestiques-femmes sans place, et les fe mes délaissées, 1,000 fr.; au comité consistorial israélite de secours et d'enco ragement, 500 fr.; à la maison de diaconesses protestantes, 3,000 fr. (M. le p fet de la Seine ne demandait pour cet établissement que 1,000 fr.); à la mai de refuge pour les sourdes-muettes adultes, 1,000 fr.; à l'asile ouvroir du Cœ de-Marie, qui a recueilli, en 1846, 140 convalescentes sortant des hôpitaux et jeunes filles pauvres 1,500 fr.; à l'asile ouvroir de Gérando qui a recueilli 1 convalescents, 2,000 fr.; à l'œuvre du Bon Pasteur, 2,000 fr. au lieu de 3,000 q demandait le préfet; au comité de patronage pour les prévenus acquittés, 1,000 à l'asile royal de la Providence, maison de refuge pour les vieillards, 3,500 fr. l'infirmerie Marie-Thérèse, 2,000 fr.; à l'association des Mères de famille, 1,500 à la société de la Charité maternelle, dont la reine est protectrice et présiden 6,000 fr. ; à la société philantropique, 1,500 fr.; à la société de Saint-Franço Régis, qui a pour but de faire légitimer les enfants naturels, et d'engager au riage ceux qui vivent en concubinage, 3,800 fr.; à la société de patronage pou jeunesse délaissée, 6,000 fr.; à un pensionnat de jeunes filles luthérienn 1,000 fr.; à l'établissement de Saint-Louis, qui reçoit les jeunes filles orpheli ou privées de leurs mères, 1,000 fr. au lieu de 1,500 demandés par le pré à l'atelier fondé par Mlle Chauvin pour recueillir les jeunes filles abandonné 1,000 fr.; à l'association des jeunes économes fondateurs d'asiles ouvro 3,500 f. au lieu de 5,000 demandés ; à l'association de Sainte-Anne, qui patro les enfants en apprentissage, 1,500 fr.; à la société protectrice de l'enfan 1,000 fr.; à l'association de patronage des jeunes détenus libérés, 5,500 fr l'association de patronage des jeunes filles détenues, libérées et abandonné 2,000 fr.; à la société d'adoption pour les enfants trouvés, 4,000 fr.; à la soci de Saint-Casimir, qui recueille les orphelines polonaises, 500 fr.; à l'ouv Saint-Louis-d'Antin, qui donne un refuge aux femmes sans travail, 500 f l'asile Notre-Dame-Auxiliatrice, qui recueille les domestiques arrivant de p vince, 400 fr. M. le préfet demandait pour l'œuvre des apprentis et ouvri 3,000 fr.; le conseil municipal a refusé de lui accorder l'allocation demandée

---

Deuxième liste de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

MORBIHAN. — *Arrondissement de Lorient.* — Auray, 224; Plouarmel, 12; (beron, 73; Plœrin, 13; Plumeret, 12; Locoal-Mendon, 8; Camors, 20; Ploug melène, 28; Plumergate, 55; Brech, 34; Erdeven, 68; Pluvigner, 37; Ploe 35; Locmariaquer, 51; Merlevenez, 42; Landaul, 13; Sainte-Hélène, 6; Fe 26; Kervignac, 84. — *Arrondissement d'Ambon*, 26. — *Arrondissement de V nes.* — Tamoël, 28; Rochebernard, 136; Arzon, 40; Noyalo, 32; Suniac, 51; D

gan, 9; Surzun, 115; Baden, 78; Sarzeau, 36; Marzan, 102; Saint-Gildas, 25; Pénétin, 101; Nevillac, 88. — *Arrondissement de Pontivy.* — Baud, 60; Malguenac, 22; Plumelian, 56; Guern, 47; Locminé, 150; Bienzy, 47; Guenin, 31; Plumelin, 48; Moustoirac, 80.

HÉRAULT. — *Arrondissement de Montpellier.* — Lunel, 48; Saint-Christol, 75; Saussines, 40; Saint-Seriès, 23; Verargues, 15; Saint-Jean de Buèges, 32; Pegayrolles, 6; Saint-Paul et Valmalle, 41; Montarnand, 25; Meze, 43; Loupian, 8; Saussan, 53; Saturargues, 14. — *Arrondissement de Lodève.* — Puylaches, 18; Clermont, 43; Nebian, 9; Canet, 17.

COTE-D'OR. — Dijon, 293.

AVEYRON. — La Loubière, 53.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Arrondissement de Dieppe.* — Dieppe, 102; Envermeu, 66; Eu, 140.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Arrondissements de Nantes et Savenay.* — Saint-Philbert, 82; Missillac, 19; Saint-Joachim, 71; Crossac, 46; Herbignac, 143; Asserac, 50; Saint-Molf, 16; La Chapelle du Marais, 118. — *Arrondissement de Châteaubriand.* — Petit-Mars, 17.

Total, 3,993.

Total de la précédente liste, 3,443.

Total général, 7,436.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 29 janvier. — Par suite de l'option de M. Berger pour le 2e arrondissement électoral de Paris, le collége du 6e arrondissement électoral du département du Puy-de-Dôme est convoqué à Thiers, pour le 20 février prochain, à l'effet d'élire un député.

— M. le ministre de l'intérieur a reçu avis de la situation fâcheuse des routes qui desservent Marseille, Avignon et Arles. Les pluies continuelles, jointes au nombreux et long roulage affecté au transport des grains, ont détrempé le sol et labouré ces voies de communication qui en ce moment sont à peine praticables. Celle d'Avignon à Arles est abandonnée complètement, aucun véhicule ne peut s'y hasarder sans courir risque d'être renversé et brisé. Des ordres ont été transmis aux autorités pour qu'on procède immédiatement aux travaux de réparation les plus urgents.

— Il s'est glissé une erreur importante dans l'état que nous avons donné des importations de grains et de farines effectuées en France pendant la première quinzaine du mois de janvier. Les importations alors connues s'élevaient à 350,000 hectolitres, et non à 250,000; elles sont en ce moment de 385,268 hectolitres.

— La *Gazette de France* et la *Colonne* étaient citées aujourd'hui devant la cour d'assises, pour un article sur le serment, publié par la *Colonne* et reproduit huit jours après par la *Gazette*. M. Carpentier, gérant de la *Colonne*, a été condamné à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende; et M. Aubry-Foucaud à *six mois* de prison et 1,000 fr. d'amende.

— L'infant don Henri vient d'être déclaré majeur. La reine Isabelle a bien voulu lui faire remise de l'année et des mois qui restaient à courir pour qu'il eût atteint l'âge légal.

— M. le duc de Sabran, pair de France, vient de mourir à Marseille, dans un âge avancé.

— Le *Constitutionnel* a annoncé hier, et le *Journal des Débats* répète aujourd'hui que l'observatoire de Paris se serait entendu avec les différents observatoires de l'Europe pour changer le nom imposé par M. Arago lui-même à la planète de M. Leverrier. Nous sommes en état d'affirmer que cette nouvelle est entièrement fausse.

Le nom de Leverrier, donné à la planète, n'a pas eu pour objet de satisfaire un amour-propre d'auteur; ç'a été, dans l'origine, une réponse aux mauvais vouloirs qui se manifestaient dans le sein même de l'Academie des sciences contre cette immortelle découverte, et les prétentions exorbitantes des astronomes anglais sont venues ensuite le consacrer d'une manière définitive. (*Presse.*)

— Un véritable orage a éclaté hier sur Paris, vers quatre heures de l'après-midi. Le tonnerre s'est fait entendre plusieurs fois au milieu d'une pluie torrentielle mêlée de forts grêlons.

— Une lettre de Lyon, en date du 21 janvier, communiquée au *Réveil de l'Ain*, porte ce qui suit :

« M. Decroso a été arrêté à Nîmes, par ordre de M. le préfet du Gard. Le préfet de Lyon, prévenu par son collègue, a immédiatement envoyé à Nîmes un commissaire de police qui a reconnu M. Decroso. Ce commissaire est à l'instant de retour de sa mission et a confirmé la nouvelle. Maintenant que va t-on faire de M. Decroso, car il a un compte à rendre sur les motifs de sa fuite? M. Decroso s'était présenté à Montpellier sous le titre de *comte de Latour.* »

Les journaux de Lyon d'aujourd'hui ne disent rien de cette lettre, et ne prononcent pas même le nom de M. Decroso.

TROUBLES POUR LA CHERTÉ DES GRAINS.

L'instruction snr les troubles de l'Indre est poursuivie rapidement. On parle même d'une session extraordinaire des assises qui serait tenue en février, sous la présidence de M. Matter, premier président de la cour de Bourges. En ce moment le calme est rétabli, mais les arrestations continuent.

Sur quelques points des départements du Nord et du Pas-de-Calais, il y a eu encore des obstacles apportés à la circulation des subsistances. Il en a été de même à Dinan (côtes du Nord). Les troubles qui s'étaient manifestés dans les Deux-Sèvres ont été réprimés. Dans la Vendée, on a arrêté et conduit à Fontenay les principaux auteurs des démonstrations coupables qui avaient eu lieu à Saint-Michel en l'Herm et à Simon-la-Vineuse.

A Pont-l'Abbé, il a fallu l'intervention de la force armée pour faire respecter la libre circulation des grains. Il y a eu aussi quelques troubles à Saint-Renan; mais il faut dire qu'il n'y avait rien de vrai dans ce qu'on avait annoncé de l'apparition de drapeaux blancs à Cugan et à Bruffière. La politique est restée étrangère aux faits déplorables qui ont eu lieu sur quelques points de l'Ouest.

— On écrit de Saint-Omer au *Progrès* du Pas-de-Calais :

« Nous venons d'avoir un commencement d'émeute, à l'occasion de plusieurs voitures de pommes de terre qui ont traversé la ville pour être embarquées au faubourg du Haut-Pont. Un rassemblement considérable s'était formé; l'agitation était extrême; la police a eu beaucoup de peine à protéger les voitures et leurs denrées. L'agitation s'est calmée quand le peuple a appris qu'on venait d'interdire l'exportation des légumes secs, et surtout des pommes de terre. »

— Les embarquements de légumes secs et de pommes de terre ont continué, à Dunkerque, le 26 janvier, sans obstacle jusqu'au soir du dimanche 24. Le lundi 25, l'ordonnance royale du 19, qui en prohibe l'exportation, était devenue exécutoire. Les embarquements n'étant plus possibles, et la tranquillité étant par-

», le piquet de gardes nationaux établi à l'Hôtel-de-Ville en a été retiré ‖, à une heure de relevée.

– A Segré (Maine-et-Loire), le 24 janvier, la présence des autorités de Segré łazé-Henry, où des rassemblements se formaient, a donné lieu à l'arrestation ılusieurs individus qui, sous l'escorte de la troupe et de la gendarmerie, ont amenés dimanche au soir à la prison de la ville.

– Une lettre de Douville (Dordogne) du 23 janvier annonce qu'une grande fermentation règne parmi le peuple de ces contrées. On craint des désordres par ›e de l'augmentation du taux des grains.

Enfin, le *Propagateur des Ardennes* rapporte que M. le maire de Donchery a ı des lettres menaçantes. La garde nationale est depuis trois jours sur pied, l'escadron de cuirassiers caserné dans cette ville y fait de nombreuses patrouilles.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Dans la séance du sénat espagnol du 22, M. Mon, ministre des ınces, a annoncé officiellement qu'en conséquence du vote sur la présidence, ministres avaient remis leurs démissions à S. M., et qu'ils ne conservaient rs portefeuilles que provisoirement et en attendant la nomination de leurs successeurs.

.a composition définitive du nouveau cabinet n'était pas encore connue le 23 ıs la soirée.

ANGLETERRE. — Dans la chambre des lords du 25, le marquis de Landsowne a demandé communication des papiers relatifs à l'Irlande, et a invité les ıistres à s'expliquer sur les mesures prises ou à prendre pour soulager ce malıreux pays.

Aux communes, lord Russell a commencé l'explication sollicitée par le marıs de Landsowne.

La description qu'il a faite de la détresse excessive qui afflige l'Irlande est 'e, que la chambre n'a pu l'écouter sans ressentir une vive émotion.

Rien ne peut lui être comparé, a dit lord Russell, que la famine du treizième :le.

— La sanction royale a été donnée au bill qui autorise en Angleterre l'importıon des grains étrangers en franchise de droits, et au bill qui suspend les lois navigation. Ainsi ces deux mesures sont dès à présent en vigueur jusqu'au septembre prochain.

SUISSE. — La banque de Berne vient de déclarer qu'elle n'ouvrira plus de ·dits pour le moment. Cette mesure est commandée par la rareté du numére. Cette rareté se fait sentir aussi dans le canton de Vaud, dont la banque a emprunter 1 million 200,000 fr. à l'Etat de Berne, et qui commence à payer ; fonctionnaires en bons sur les caisses des receveurs, lesquelles sont fort sount vides

CAUCASE. — On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette univerelle de* *russe* :

« Le gouvernement a reçu du Caucase un rapport détaillé sur l'exploit héroïe de la garnison du fort de Golowin, dans le pays des Ubiches, sur la côte ientale de la mer Noire.

» Les Ubiches, après avoir bloqué la forteresse, livrèrent l'assaut le 10 démbre, à huit heures du matin.

» La garnison, qui se composait de 500 hommes, attendit courageusement nnemi.

» Le fort fut attaqué de trois côtés à la fois : sur le front gauche, le long de côte ; entre le blockhaus et la mer Noire, et enfin sur le devant du fort.

» L'attaque fut repoussée avec bravoure sur tous les points. A onze heur on ne voyait plus aucune trace de l'ennemi ; il avait laissé 64 morts sur le fro sur le glacis beaucoup d'armes, et environ 50 morts autour de la forteresse. lui prit quatre drapeaux et on lui fit un prisonnier; mais il mourut bientôt de blessures.

» Nous avons eu 4 morts et 12 blessés. L'ennemi a perdu en morts et bless 500 hommes.

» Après l'assaut, l'ennemi se retira dans le défilé de Bordane, entre Golov et Nawagin. »

AMÉRIQUE. — Le paquebot américain *Anglo-Saxon*, parti le 5 janvier Boston, est entré samedi à Liverpool. Les dernières nouvelles de Washingt sont du 3; la veille, le congrès fédéral avait repris ses travaux qui étaient int rompus depuis Noël. Le premier vote de la chambre des représentants a été échec pour le gouvernement. Dans la séance du 2, la chambre a été appelé décider si, conformément aux vœux exprimés par le président dans son mess et par le secrétaire du trésor dans son rapport sur la situation des finances, il rait imposé sur le thé et le café une taxe de 20 p. 100, destinée à réduire vingt-trois à dix-neuf millions de dollars l'emprunt dont le gouvernement a l soin pour subvenir, jusqu'au 30 juin 1848, aux frais de la guerre du Mexique.

A peine la question avait-elle été évoquée, qu'un représentant démocrate l'Etat d'Illinois, M. Wentworth, formula une proposition dans laquelle il était claré qu'il était inopportun d'imposer aucune espèce de droits sur le thé et café. Cette proposition fut adoptée séance tenante, presque sans discussion, une majorité de 115 voix contre 48.

Les bulletins reçus du théâtre de la guerre, depuis le départ du steamer *Ca bria*, ne contenaient rien d'important. On annonçait seulement le départ du gé ral Scott pour Tampico, où il devait organiser un nouveau corps d'armée des à jouer le principal rôle dans la prochaine campagne. Trois régiments éta déjà partis de Matamoras pour se rendre à Tampico. Quant au général Taylo a dû sortir le 12 novembre de Monterey pour descendre à Victoria, où l'atten dit-on, le général mexicain Urrea, à la tête de 6,000 hommes.

On s'était trop hâté en annonçant la rentrée définitive de l'Etat de Yuc dans le giron de la confédération mexicaine. La ville de Campêche a prot contre la résolution prise à ce sujet par le congrès yucatèque, et aux derni dates, tout était remis en question.

D'un autre côté, l'Etat de Tabasco s'est déclaré indépendant, pour se ve de l'abandon dont il a été victime de la part du gouvernement mexicain, lor la flotte américaine est allée bombarder Tabasco.

Le Gérant, **Adrien Le Cler**

BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 50 c.	Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 60 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

LES SAINTES LÉGENDES.

—

TRADITIONS DES MONTAGNES ET DES COUVENTS MARONITES.

LES MARONITES D'AUJOURDHUI SONT LES MÊMES QUE LES ANCIENS SOLITAIRES DE SYRIE.

—

(1re partie. Article IV. Voir les Nos 4294, 4302 et 4311.)

—

Parallèle des solitaires chrétiens avec les solitaires brahmaniques. — Tout nous ramène à la Syrie comme au point de départ de la vie solitaire. — Ressemblance entre les solitaires d'autrefois et les Maronites d'aujourd'hui. — Ce que l'on a dit des uns s'applique aux autres. Preuves : Le P. Besson et M. de Lamartine.

—

De même que les prophètes de l'ancienne loi étaient appelés les *chariots* et les *coursiers de guerre d'Israël*, de même regardait-on les anachorètes de la loi nouvelle comme des *colonnes de lumière qui soutenaient l'Univers* (1), et comme des hommes de Dieu *dont les vertus faisaient subsister ce monde*, rempli d'ailleurs de germes de mort, de vices et de désordres. Ces derniers mots; *dont les vertus faisaient subsister le monde*, sont fort remarquables en ce qu'ils sont d'une tournure tout-à-fait orientale, et qu'ils peignent bien ce que l'on attribuait en Asie aux saints solitaires. En parlant des leurs, les livres indiens se servent des mêmes expressions ; mais comme ils exagèrent tout, ils disent qu'un solitaire peut même obtenir par ses pénitences la force de détrôner les dieux, et de les remplacer, devenu dieu lui-même. C'est au trône d'INDRA, Dieu des *svargas* ou ciel visible, qu'ils aspirent en premier lieu, puis à l'union et même à l'identification avec le BRAHM ou le BOUDDHA suprême. S'ils ne peuvent atteindre jusque-là, si pour quelque imperfection ou quelque faute ils reviennent en ce monde; s'ils sont obligés de rentrer dans les épreuves et dans les cercles métempsychiques de la vie, ils seront du moins princes ou rois dans cette nouvelle existence. Si cependant ils tombent trop bas, ils peuvent bien renaître *Gros-Jeans comme devant*. Cela leur arrive assez souvent, car le Dieu du firmament, Indra, qui a autant d'yeux que d'étoiles, et qui s'en défie, les surveille et les tente. Parfois au beau milieu de leur *Thapa* il leur envoie sur un rayon de soleil ou dans un nuage une belle *yoguini* ou nymphe céleste qui, dansant sur les fleurs au son d'une harmonie céleste comme elle, leur fait en un instant perdre avec le trésor de leur vertu, l'arsenal de leurs mérites, et avec leurs mérites leur puissance. Indra est tranquille alors dans la lumière de son trône de saphir; mais s'ils savent résister aux séductions de ses mouches célestes, de ces démons femelles, gare à lui!

Ainsi un orgueil divin, une ambition malfaisante et folle, l'ambition de troubler, de révolutionner le ciel, et d'en chasser les dieux au lieu de les révérer et de les servir, tel est le dernier terme, la fin suprême des pénitences vraiment étonnantes que font les Hindous. A quoi bon se tant fatiguer pour cela? Ce n'est point à la vertu, c'est au plus grand des vices, ce n'est point à Dieu,

(1) Dixit Hilarion Antonio : Pax tibi, columna lucis quæ sustines orbem. — *Vie des Pères du désert*, t. 1, p. 32.

c'est à eux-mêmes qu'ils s'immolent. Telles étaient aussi les prétentions des géants, dont, comme je l'ai dit ailleurs, la doctrine et les traditions contemporaines, parallèles et rivales de celles de la Bible, comme la nuit l'est du jour, survivent dans les Indes. Pour assiéger le ciel, ils entassaient efforts sur efforts, montagnes sur montagnes: mais le ciel n'était pas ce qu'ils croyaient; il n'était pas Dieu, comme ils l'avaient rêvé, et le vrai Dieu les jeta à coups de foudre au fond de l'abîme où ils gémissent maintenant. Les Hindous sont-ils donc condamnés à y gémir aussi? A Dieu ne plaise! qu'il les sauve d'eux-mêmes; mais que l'on compare l'humilité de nos solitaires chrétiens avec l'orgueil gigantesquement insensé des solitaires brahmaniques, et l'on verra la différence.

Les uns fuient le monde comme indignes, pour aller s'enterrer dans les sables ou se cacher dans les monts; ils renoncent aux honneurs, et après toute une vie d'austérités, ils n'aspirent qu'à la plus petite place dans le paradis, non pas aux pieds de Dieu, non pas aux pieds des anges, mais aux pieds des derniers des élus: encore tremblent-ils, après de longues pénitences et des prières infinies, de n'y pouvoir arriver.

Les autres, ou du moins quelques-uns des autres, les plus avancés surtout dans la voie de leur funeste perfection, croient par leurs pénitences s'élever non-seulement au-dessus des hommes et des génies, mais même des dieux, et gagner de plein vol, comme ils disent, le *trône des trois mondes*. Un prince se condamne aux fatigues de la guerre pour être roi; un Yoguin (1) hindou se condamne à l'austérité de la pénitence pour être Dieu : ce n'est point le repos des justes, c'est la puissance des forts qu'ils désirent; ce n'est point le ciel, c'est eux-mêmes qu'ils honorent et qu'ils servent; ce n'est point l'humilité, mais la gloire; ce n'est point l'obéissance, mais l'empire qu'il leur faut. Loin d'être des mérites, leurs œuvres en ce sens sont donc autant d'attentats, et leur prétendue sainteté une révolte. Insensés! où vont-ils en s'égarant sur les traces des géants, comme les géants se sont égarés sur celles de Lucifer? Il était celui-ci le premier ange d'en-haut; par sa révolte, il s'est rendu le premier maudit d'en-bas.

Combien différent est l'esprit, et différentes sont les voies de nos premiers solitaires! combien l'auteur que nous venons de citer a raison de s'écrier: « Qui » n'admirera la fécondité de ces grands exemples de charité et d'amour qui ré» pandaient cette flamme sacrée dans toutes les provinces du monde, et ont pro» duit de cette divine semence tous les religieux de l'Occident, et particulière» ment les Camaldules et les Chartreux, qui semblent avoir reçu comme aînés

(1) *Yoguin*, ou *uni* à Dieu : c'est la catégorie la plus mystique des pénitents de l'Inde. Après eux viennent les *Sannyassis* et les *Vanaprasthas* ou *habitants* des lieux *vains* ou *vides*, c'est-à-dire des *déserts*. Le Vanaprastha conserve sa famille dans la solitude. Le *Sannyassi* est seul, menant généralement une vie de voyageur ou de pèlerin. Le *Sannyassi* conserve des vêtements simples, mais souvent l'*Yoguin* les dédaigne. Quelquefois nos missionnaires dans l'Inde croient, ou du moins ont cru devoir s'habiller en Sannyassi pour effaroucher moins les Hindous et avoir plus facile accès auprès d'eux. Les *Sophis* et les Fakirs de la Perse, les *Okals* des Druzes et les *Derviches* de la Turquie, que j'essaierai de faire connaître dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, sont de la même famille et dans les mêmes principes à peu près que les Sannyassis et les Yoguins de l'Inde. Chez les uns comme chez les autres c'est le même espoir, la même ambition dans le même gnosticisme, le même panthéisme et le même quiétisme.

» l'héritage de ces vénérables Pères du désert, par la parfaite imitation de leur » vie solitaire et pénitente : ils sont encore aujourd'hui des tableaux vivants, des » monastères et des cellules de la Thébaïde et de la Syrie (1). »

Ainsi tout nous ramène à la Syrie et à sa *blanche et odorante montagne*, comme point de départ du christianisme et de la vie religieuse ; cela devait être. C'est en Syrie que le Christ naquit et qu'il répandit sa doctrine : c'est là qu'il consacra la montagne et le désert par sa retraite, sa prière, ses discours : là que saint Jean, et tant d'autres vinrent se sanctifier après lui ; c'est de là que la bonne nouvelle et le bon exemple sortirent vers les quatre parties du monde ; que la sainte famille des apôtres, et après eux la grande tribu des solitaires et des religieux, se répandit sur la terre.

C'est donc ce point culminant, ce Liban si vanté, si hanté des prophètes et des saints, ce grand faîte d'où sont descendues dans nos plaines les eaux vivifiantes de la foi, qu'il faut étudier.

Nous avons vu les solitaires Libaniotes, puissants et illustres sous tous les rapports dès les premiers temps de l'Eglise. Puisque dès-lors ils étaient si nombreux, puisqu'avant la mort d'Hilarion ils avaient plus de trois mille établissements sur la montagne ; puisque, dès le règne du grand Théodose, ils avaient assez d'influence pour sauver une ville de sa foudre ; puisque sous Justinien et du temps des croisades ils se montrèrent avec tant d'éclat dans la guerre, comment se ferait-il qu'ils eussent entièrement disparu, qu'il n'en soit pas resté quelques débris, quelque semence sur ce Liban où rien ne se perd, où se conservent même les cultes et les sectes du monde primitif? ainsi que je le ferai voir en parlant de la religion des Yézidis, des Ansariés et des Druzes, qu'il importe à nos missionnaires de bien connaître, afin de savoir à quel genre d'antagonistes ils ont affaire en Syrie, et comment ils doivent préserver les chrétiens des piéges qu'ils leur tendent avec une perfidie bien plus habile, bien plus savante, bien plus profonde qu'on ne pourrait croire.

Puisque toutes les erreurs se conservent si bien dans la montagne, pourquoi les traditions et les mœurs du christianisme primitif ne s'y seraient-ils pas aussi conservés, et pourquoi les religieux Maronites qui ressemblent de tous points aux anciens solitaires de la Syrie et du Liban, n'en descendraient-ils pas?

Les beaux éloges des solitaires et de leur vie que nous venons de lire ci-dessus, et qui s'adressaient jadis aux solitaires de Syrie tout aussi bien qu'à ceux de l'Egypte, qui d'ailleurs étaient les mêmes, conviennent encore aux religieux maronites, tout aussi bien que la robe d'un père convient à un fils qui lui ressemble. Tout le bien que les anciens auteurs ont dit des solitaires de la Thébaïde et de la Syrie, les voyageurs, les missionnaires même le disent encore non-seulement des moines, mais même du peuple maronites. Nous verrons qu'ils sont unanimes à cet égard. Citons d'abord le P. Joseph Besson, jésuite ; c'est l'un des plus explicites et des plus vifs sur ce point. Missionnaire zélé, écrivain original et piquant comme sa célèbre compagnie en produit tant, il avait vécu trente ans parmi les Maronites, et voici comment il nous en parle dans sa *Syrie sainte*, à propos d'une maison que le scheik Abou-Naufel avait donnée à son ordre dans les beaux parages d'Antoura.

(1) *Vie des Pères du désert*, t. I, p. 47.

« La Providence nous a ouvert depuis deux ans une résidence que je puis appeler un lieu de refuge : elle est établie dans un pays de trente mille Maronites, appelé Kesroan, d'où la secte de Mahomet est quasi bannie, et où les sujets du Grand-Seigneur jouissent d'une entière liberté et d'une profonde paix ; on n'y voit guère de visages affreux de Maures et d'Arabes ; on n'y parle point de vol ni de larcin ; la simplicité des premiers siècles et la bonté y fleurissent : l'état ecclésiastique y est en sa pleine vigueur : *l'ordre religieux y a un ordre inconnu à l'Europe*, et néanmoins très-religieux et très-austère ; en un mot, les missionnaires de la Syrie peuvent s'assurer qu'en tout événement ils trouveront dans cette partie du Liban trente mille chrétiens qui leur *serviront de rempart et de défense*. »

Le P. Besson dit ici une grande vérité : les Latins en eurent la preuve dès le temps des croisades ; et dans une lettre où il les remercie des présents et d'un secours de 25,000 hommes qu'ils envoyèrent au-devant de lui à St.-Jean-d'Acre au sortir de sa captivité, saint Louis les appelle les Français de l'Orient et les déclare aptes aux honneurs et aux dignités de son royaume. Cette lettre seule fait voir que, quoi qu'on ait dit, tous les Maronites n'étaient point alors hérétiques ou fraîchement convertis ; ce que d'ailleurs j'espère démontrer en retraçant leur intéressante histoire d'après leurs propres historiens dans la vie *Vie de François de Chasteuil, gentilhomme de Provence et solitaire au Liban*.

Qu'ils les connussent ou non, François I[er], Henri IV, Louis XIII et surtout Louis XIV marchèrent sur les traces et agirent d'après les promesses de Louis IX aussi bien que d'après les inspirations d'une bonne politique, en s'appuyant sur les Maronites, en les protégeant, en prenant parfois parmi eux des consuls et en en faisant d'autres chevaliers de leurs ordres.

Voilà pourquoi ces bons montagnards nous sont encore si fort attachés, et n'ont pas cessé d'espérer en nous.

Les Turcs le savent bien : voilà pourquoi ils s'acharnent à ruiner ce rempart chrétien, cette Pologne orientale. Et nous qui pourrions, qui devrions la soutenir, nous souffrons que comme l'autre elle s'abîme sous ses ruines et se noie dans son sang ! Que Dieu nous le pardonne ! Laissons le P. Besson continuer :

« Je pourrais seulement appréhender, ajoute-t-il, qu'il n'y eût trop de douceur et de complaisance à instruire un peuple extrêmement passionné pour la parole de Dieu. Au reste, figurez-vous si nous pouvons appeler cette mission sainte, puisque la nation des Maronites tire toute son ancienneté et son avantage d'un célèbre monastère de saints religieux appelés Maronites, parce qu'ils étaient disciples du saint abbé Maron, comme le monastère des Studites reconnaissait un certain Studius, et celui des Sabaïtes, ce grand personnage Saba (1). »

Ainsi, d'après le P. Besson, qui s'en exprime encore plus formellement ailleurs, ce n'est pas d'un hérésiarque mais d'un *Maron* ou *Saint* orthodoxe que les *Maronites* ont pris leur nom. Quant à moi je vais plus loin, et je répète ici ce dont j'ai donné la preuve dans la vie de Chasteuil et ci-dessus : que c'est moins d'un homme que de son christianisme et de sa vertu, que le peuple dont nous parlons a pris ou reçu le nom de *Maronite*, c'est-à-dire de *Saint*. En effet, le mot *Mar* en syriaque, sa langue primitive, veut dire *Saint*. D'ailleurs il y avait des hommes nommés *Maron* chez les *Maronites*, bien long-temps avant cet abbé

(1) *Syrie sainte*, 16-17-20.

dont on parle à tort et à travers en le faisant tantôt hérétique et tantôt orthodoxe, tantôt ancien, tantôt moderne.

Dans l'*Oriens Christianus* du P. Lequien, que le P. Besson, qui vivait auparavant, n'a pu lire, ont trouve dès les premiers jours du christianisme un Maron, évêque du pays de Tripoly, évangélisant les Libaniotes. Les Maronites de nos jours sont encore voisins de Tripoly et Libaniotes en même temps. Le Kesroan, leur pays, c'est l'entrée du Liban, c'est son premier degré, c'est le Liban extérieur. Le mot Maronite est donc une épithète, un nom de peuple plutôt qu'un nom d'homme; un nom de nation plutôt qu'un nom d'abbé ou de religieux. Dire en syriaque, les *Maronites* du Liban, c'était dire les chrétiens, les fidèles, les *Saints* du Liban : voilà tout le mystère. Le *Mar*, dans le sens de saint, reste encore attaché à plusieurs de ses localités; c'est ainsi que l'on dit le couvent de *Mar-Antonios* ou de *Saint-Antoine*, de *Mar*-Elicha ou de Saint-Elisée.

Et il ne faut pas s'étonner du nom de *Maronite* ou de *Saint* donné en quelque sorte avec le baptême apostolique à ce bon peuple; car tous ceux qui en parlent, tous ceux qui l'ont vu, conviennent qu'il en est digne, surtout relativement aux immorales et cruelles populations qui l'entourent.

« Pour ce qui est de l'état religieux, dit encore le P. Besson, il y a cinq monastères de l'ordre de Saint-Antoine au Liban : les religieux y sont bons et simples, et leur vie c'est de prier, jeûner et labourer la terre. Il y a aussi un monastère de religieuses du même ordre qui est d'une haute réputation de sainteté : tout l'emploi de ces servantes de Dieu, c'est de chanter le divin office, de méditer, de prier et de travailler. Les prières commencent dès les deux heures du matin, et le travail dès le point du jour dans les jardins qu'elles cultivent, et dans les terres du monastère où ces mains vierges manient la bêche. L'obéissance qu'elles rendent à leur supérieure est admirable, et leur simplicité comme divine.

» Quelqu'un peut-être croira que je donne ici l'idée d'une île fortunée, et que je décris les avantages du siècle d'or : mais je le prie de considérer que cette nation des Maronites étant toute chrétienne, toute religieuse, le christianisme et l'Etat religieux joints ensemble ont dû produire ces beaux fruits. »

M. de Lamartine parle à cet égard comme le P. Besson :

« Si l'on veut, nous dit-il, avoir sous les yeux ce que l'imagination se figure du temps du christianisme naissant et pur, si l'on veut voir la ferveur et la simplicité de la foi primitive, la pureté des mœurs, le désintéressement, l'influence sans abus, l'autorité sans domination, la pauvreté sans mendicité, la dignité sans orgueil, la prière, les veilles, la sobriété, la chasteté, le travail des mains, il faut venir chez les Maronites.

» Le philosophe le plus rigide n'y trouvera pas une réforme à faire dans l'existence publique et privée de ces prêtres qui sont restés les modèles, les conseillers et les serviteurs du peuple... Je ne doute pas que si ce peuple était plus connu, si la magnifique contrée qu'il habite était plus souvent visitée, beaucoup d'Européens n'allassent s'établir parmi les Maronites. Beauté des sites, admirable perfection du climat, modicité du prix de toute chose, analogie de religion, hospitalité de mœurs, pureté et tranquillité individuelles, tout concourt à faire désirer d'habiter parmi ce peuple.

» La plus admirable police, résultat de la religion et des mœurs bien plus que d'aucune législation, règne dans toute l'étendue du pays habité par les Maronites : vous voyagez seul et sans guide le jour et la nuit, sans craindre ni vol ni violence; les crimes y sont presque inconnus. L'étranger est sacré pour l'Arabe

mahométan, il l'est encore plus pour l'Arabe chrétien : sa porte lui est ouverte à toute heure ; il tue son chevreau pour lui faire honneur, il abandonne sa natte de jonc pour lui faire place.

» Il existe environ deux cents monastères Maronites, de différents ordres, sur toute la surface du Liban. Ces monastères sont peuplés de vingt à vingt-cinq mille moines, ni riches ni mendiants : ce sont des réunions d'hommes simples et laborieux, qui voulant se consacrer à une vie de prière, se consacrent à Dieu. Leur vie est celle d'un paysan laborieux : ils soignent le bétail ou le ver à soie; ils fendent le rocher, ils bâtissent de leurs mains les murs de terrassement de leurs champs, ils bèchent, ils labourent, ils moissonnent. J'ai fréquenté plusieurs de ces monastères, et je n'ai jamais entendu parler d'un scandale quelconque donné par ces moines : il n'y a pas un murmure contre eux. Chaque monastère n'est qu'une pauvre ferme dont les serviteurs sont volóntaires, et ne reçoivent pour tout salaire que le toit, une nourriture d'anachorète, et les prières de leur Eglise.

» Le travail utile est tellement la loi de l'homme, que je n'ai pas vu un seul de ces solitaires qui ne portât sur ses traits l'empreinte de la paix de l'ame, du contentement et de la santé. »

De même que le P. Besson, M. de Lamartine regarde aussi les Maronites comme le boulevard du christianisme en Orient. Il va plus loin : il leur prédit la possibilité de devenir maîtres de ces contrées. Nous désirons que cette prédiction s'accomplisse; mais nous craignons qu'en attendant elle leur ait été bien funeste, et qu'ils ne l'expient encore d'une manière bien triste en ce moment. Avant de leur promettre l'empire, il faudrait leur donner quelque indépendance, quelque liberté. Les intentions de M. de Lamartine sont bonnes; mais il aurait dû se dire, qu'exalter l'imagination d'un peuple dont on ne peut soutenir ensuite les efforts, c'est le livrer au glaive.

Qu'il entende les cris, qu'il contemple les larmes de ceux qui viennent d'arriver d'Asie en France pour implorer encore ces secours, cette protection qui leur sont dus, et vers lesquels ils ont si souvent levé en vain leurs mains désarmées du haut de leurs montagnes. Si le député de Macon retournait au Liban, il ne le trouverait plus tel qu'il nous l'a décrit. La haine anglaise, l'envie autrichienne, le schisme de Pétersbourg ont passé par là, ont déchaîné les Druses en laissant faire, en excitant, en secondant la barbarie du Croissant. Ce n'est plus assez que l'islamisme dévaste l'Orient ; il faut que des flottes chrétiennes coalisées, que des vaisseaux anglais aillent bombarder Beyrouth : voilà comment ils répandent la civilisation. Autrefois les chrétiens se croisaient pour le Christ, aujourd'hui c'est pour Mahomet. M. de Lamartine ne pourrait plus dire de la montagne :

« Que peut-on trouver de plus doux que ces paisibles villages maronites aux pieds ou sur les flancs du Liban, au sein d'une population simple, religieuse, bienveillante, avec la vue de la mer et des hautes neiges, sous le palmier et sous l'oranger d'un des jardins de ces monastères (1) ? »

Ces villages sont détruits, cette population décimée, cette mer pleine de martyrs, ces palmiers renversés, ces orangers abattus comme les hommes, ces jardins détruits, ces églises en ruines, ces monastères en cendres. Le sang chrétien

(1) *Voyage en Orient.*

a coulé plus abondant que les eaux vives sur la montagne, et elle en est restée flétrie, stérile, désolée. Toujours elle crie vers nous : elle nous dépêche aujourd'hui des interprètes de ses maux. Hélas! ils verront la France aussi dans un triste moment. Ils comprendront que, malgré sa bienveillance, la France ne peut tout faire : l'Europe est si jalouse et le Liban est si loin! DANIÉLO.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME, 21 janvier. — Mgr Grassellini, gouverneur de Rome, a fait recueillir dernièrement environ deux cents mendiants sur les places et dans les rues de la ville. Tous ceux qui sont étrangers à l'Etat pontifical ont été reconduits dans leur pays. Quant aux autres, le gouvernement prend toutes les dispositions nécessaires pour faire disparaître également de la voie publique le triste spectacle de ces pauvres, qui, selon l'expression de Tacite, *lâches paresseux, s'abandonnent eux-mêmes, et sont aux autres une charge intolérable.*

Cette sage mesure, conforme aux intentions que le Saint-Père avait fait exprimer dans la circulaire du secrétaire d'Etat, en date du 24 août 1846, a été universellement approuvée par la population romaine et par tous les étrangers. On la considère comme le prélude d'autres dispositions non moins intéressantes ni moins utiles.

On ne doute pas que les établissements charitables, si nombreux à Rome, ne se fassent un pieux devoir de seconder le succès de cette mesure, en recevant ceux de ces pauvres qui seront jugés dignes de la charité publique.

On écrit de Pesaro, le 15 janvier :

« Le cardinal Ferretti, notre nouveau légat, vient d'arriver dans cette ville, où il a été reçu avec de vives démonstrations de joie. La population entière est allée à sa rencontre et l'a accompagné jusqu'à sa demeure.

» Les habitants de Pesaro ont présenté à S. Em. une adresse imprimée, dans laquelle ils manifestent leurs sentiments en faveur du nouveau légat, que l'on sait être fort affectionné à Pie IX, et qui s'est prononcé l'un des premiers, parmi les cardinaux, pour l'amnistie politique.

» Le cardinal Ferretti, en prenant possession de sa nouvelle charge, a publié une proclamation dans laquelle il se réjouit d'être l'interprète du Souverain Pontife, dont la ferme intention est de satisfaire aux vœux éclairés des populations. »

PARIS.

La cour royale de Nîmes vient de prononcer son arrêt dans le procès de M. Geoffroy, ancien maire d'Avignon et médecin en chef de la maison royale des aliénés, contre la *Gazette de Vaucluse*. Au mois de juillet dernier, nous fîmes connaître à nos lecteurs le jugement du tribunal d'Avignon qui avait repoussé la demande formée par M. Geoffroy contre la *Gazette de Vaucluse*, jugement dont il se rendit appelant. On se rappelle que M. Geoffroy se plaignait, devant la juridiction civile, d'avoir été dif-

famé par la *Gazette de Vaucluse*, comme maire et comme médecin en chef de la maison des aliénés. Il n'avait réclamé qu'une réparation pécuniaire, afin d'échapper à la juridiction du jury ; mais il ne faisait que changer de juges, et devait rencontrer une justice impartiale.

Nous ne pouvons rentrer ici dans les détails du procès, qui rappellent toute cette triste affaire soulevée contre de pauvres religieuses si respectées dans la ville d'Avignon. Encore moins pouvons-nous reproduire cette partie du procès qui se rapporte à la honteuse visite faite sur la personne de la Sœur Clémence Olivier, bien qu'on y trouve à la fois la justification de la *Gazette de Vaucluse* et celle des Sœurs de Saint-Joseph, dont les épreuves ont si douloureusement retenti dans le monde catholique.

Nous nous bornerons à faire connaître l'issue définitive de ce procès. Après les plaidoiries des avocats, le substitut du procureur-général, M. Gaston Barangon, a conclu à la réformation du jugement de première instance et à la condamnation de la *Gazette de Vaucluse ;* mais la cour, adoptant les motifs des premiers juges, a démis M. Geoffroy de son appel et l'a condamné aux dépens.

Ainsi le dévoûment le plus pur, le zèle sans reproche, comme le bon droit et la justice, demeurent acquis aux religieuses de Saint-Joseph d'Avignon.

Un sermon, pour l'OEuvre des Crèches du 1er arrondissement, sera prêché par M. l'abbé Coquereau, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, et missionnaire apostolique, en l'église de la Madeleine, le mercredi 3 février 1847, à deux heures.

Après le sermon, salut solennel et bénédiction.

Les Crèches du 1er arrondissement, (rue Pauquet, 5; rue du Faubourg-du-Roule, 12; rue Saint-Lazare, 148; et rue Saint-Honoré, 357) ont étendu leurs bienfaits sur plus de 500 familles pauvres, et comptent déjà 34,000 journées d'enfants.

Les Crèches ne sont encore soutenues que par la charité.

On peut les visiter les jours non fériés. On y trouve les écrits relatifs à l'organisation, à la tenue et à la surveillance de ces utiles établissements.

Un bref du Saint-Père accorde des indulgences aux personnes qui secourent la Crèche : « *Peramanter elargitus est.* »

Une assemblée de charité en faveur de l'OEuvre du Placement gratuit, aura lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice.

A deux heures et demie précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé Le Dreuille, directeur de l'OEuvre.

Cette OEuvre a pour but de procurer de l'occupation aux personnes qui n'en ont pas, et des sujets capables à ceux qui les emploient.

Depuis deux ans et quelques mois, elle a placé, en France et à l'é-

tranger, plus de quarante mille personnes, d'âge, de sexe et d'état divers.

L'OEuvre est organisée aujourd'hui de manière à placer gratuitement soixante mille personnes par année sans une notable augmentation de dépenses.

L'OEuvre du placement gratuit, intermédiaire bienveillant entre toutes les classes, n'a d'autres ressources que les souscriptions et offrandes volontaires de chacun. Comme elle oblige selon ses forces, sans acception de rang, de position, de religion, d'âge, de sexe, d'opinion, ni de pays, elle fait appel à tout le monde.

Dès que l'on eut appris en France l'inondation de Rome, et les mesures de secours prescrites avec tant de sagesse et de charité par le Saint-Père, M. Besnier, curé de Nort, dans le diocèse de Nantes, s'empressa de remettre à Mgr le Nonce apostolique à Paris une somme de 50 fr. au profit des pauvres de Rome qui avaient le plus souffert de l'inondation. Un tel acte de générosité de la part d'un curé pauvre lui-même, mérite d'être recueilli, dit avec raison le *Diario*, car il montre une fois de plus que la charité de l'Eglise de Rome, qui s'étend à tous les fidèles du monde, trouve une touchante correspondance dans la charité des autres Eglises pour les besoins de la population romaine.

On lit dans le *Conservateur de la Dordogne :*

« Nous apprenons de source certaine que le gouvernement s'est prononcé pleinement en faveur de la liberté des cultes, et a déclaré que Mgr l'évêque de Périgueux avait agi dans la limite de ses droits. »

Les quêtes faites par ordre de M. l'évêque de Chartres, dans les diverses églises du diocèse, en faveur des inondés de la Loire, ont produit, jusqu'à ce jour, la somme de 10,114 fr. Cette somme a été adressée par le prélat aux évêques et archevêques des divers diocèses qui ont été victimes du fléau dévastateur, et répartie de la manière suivante :

Orléans, 1,600 fr.; Blois, 1,300 fr.; Tours, 1,300 fr.; Lyon, 1,200 fr.; Nevers, 1,200 fr.; le Puy, 1,200 fr.; Moulins, 614 fr.; Clermont, 600 fr.; Autun, 600 fr.; Avignon, 500. — Total, 10,114 fr.

M. l'évêque de Bayeux a fait deux nouveaux versements au profit des inondés de la Loire. Ils s'élèvent à 7,000 fr., ce qui porte à 22,000 fr. les versements faits par le prélat jusqu'à ce jour.

Quatre missionnaires de la congrégation des Oblats, fondée à Marseille par Mgr de Mazenod, sont partis de Marseille pour le Havre où ils doivent s'embarquer pour les missions étrangères. Ce sont les Pères Ricarol, Pandosi, Blanchet et Chirouze; les deux premiers du diocèse de Marseille, le troisième de celui de Grenoble, et le quatrième de celui de Valence. Ils sont destinés à accompagner dans l'Orégon Mgr Blanchet,

évêque de Walla-Walla, siége d'un des nouveaux diocèses créés dernièrement dans cette contrée lointaine.

Un Frère catéchiste est parti avec eux.

La messe annuelle pour l'œuvre du patronage des jeunes filles, a été célébrée par Son Eminence le cardinal de Bonald, mercredi 27 janvier, dans l'église de saint Bonaventure. Tout a concouru à la beauté de cette cérémonie. La présence du vénérable prélat, l'intérêt toujours croissant qu'inspire cette œuvre si éminemment utile à la société, avaient réuni dans la vaste basilique un grand nombre de personnes pieuses et charitables. Pendant la messe, les sons harmonieux de l'orgue ont accompagné des chœurs de cantiques admirablement exécutés par de jeunes demoiselles de la paroisse. A l'Evangile, M. l'abbé Desgeorge est monté en chaire; ses paroles éloquentes et tout empreintes de l'onction de la charité, ont éveillé dans tous les cœurs de vives sympathies pour l'œuvre qui réalise déjà de si grands bienfaits, et qui est appelée à en opérer de plus grands encore. Nous croyons devoir mentionner ici un fait trop honorable à la charité lyonnaise pour le laisser ignoré. Pendant la quête, une main mystérieuse a glissé furtivement, dans le bassin de l'une des dames quêteuses, deux billets de banque de deux cent cinquante francs.

(*Gazette de Lyon.*)

La chapelle de Saint-Michel, fondée en 962, par Godescalque, 30e évêque du Puy en Vélay, sur le sommet du rocher de Saint-Michel, vient d'être complètement restaurée et rendue au culte public. Cette chapelle vraiment aérienne, car elle est élevée à 362 pieds au-dessus du niveau de la rivière de Borne, sur les rives de laquelle s'élève le rocher Saint-Michel, a été décorée de magnifiques peintures à fresque.

Quelques journaux parlent du voyage fait à Rome par M. Clavel, ancien rédacteur du *Bien social*. Mais ils ne nous disent pas si parmi les *circonstances particulières qui ont appelé cet ecclésiastique à Rome*, il faut compter ses démêlés avec M. l'Archevêque de Paris, au sujet de son journal. Nous aimons à croire que M. Clavel qui a, dit-on, fait hommage au Saint-Père de plusieurs de ses ouvrages, n'aura pas manqué une si belle occasion de s'expliquer sur les doctrines que professait le *Bien social*, comme sur la condamnation dont Mgr Affre les a frappées. Si M. l'abbé Clavel veut suivre, comme nous n'en doutons pas, les sages conseils qu'il a dû recueillir d'une bouche auguste, le nouveau journal qu'il rédige ressemblera peu, soit pour le fond, soit pour la forme, à l'ancien *Bien social*.

Voici du reste le récit, passablement original, que nous lisons dans plusieurs journaux :

« Le 4 de ce mois, Pie IX a daigné recevoir, en audience particulière, M. le chanoine Clavel.

» Avant de recevoir la bénédiction du Saint-Père, à la fin d'un entretien sé-

rieux sur les plus graves controverses de notre époque, après avoir répondu avec simplicité aux questions que le Pape lui adressait sur les hommes et les affaires de l'Eglise de France, M. Clavel a prié Pie IX de permettre qu'il offrît encore à Sa Sainteté un fruit de France, comme emblème de son cœur entièrement dévoué au Saint-Siége ; et au même instant l'ingénieux chanoine a présenté au Pape une magnifique *poire* DE BON CHRÉTIEN.—Pie IX s'est mis à rire avec la plus aimable franchise, et, acceptant ce présent tout-à-fait original, il a serré affectueusement les deux mains de celui qui le lui offrait, en ajoutant : *Un cadeau de cette sorte ne peut qu'être de bon augure, surtout à la veille de l'*Epiphanie, *ou fête* des Rois ; *j'aime beaucoup vos sentiments, monsieur le Chanoine, car le Pape est l'ami des bons chrétiens, de la justice et de la paix.* »

On sait que la congrégation de Jésus-Marie, fondée par le Père Jean Eude, dans la ville de Caen, il y a deux siècles, a été rétablie à Rennes en 1826, et qu'elle a dans cette ville sa maison-mère et son noviciat. Elle étend actuellement son zèle jusque dans l'Amérique, où elle a envoyé des sujets. M. l'abbé Louis, supérieur-général de cette congrégation, se rend à Rome, accompagné de l'un de ses confrères, pour demander une approbation qu'il obtiendra, nous en avons l'espérance.

(*Hermine de Nantes.*)

Dans la dernière séance du cercle catholique, présidée par M. l'Archevêque de Paris, M. Rendu, membre du conseil de l'Université, a adressé à la studieuse jeunesse qui fait partie de cette réunion, une remarquable allocution, où il s'est plu à rendre un juste et public hommage aux vertus et aux lumières éclatantes du nouveau pape Pie IX, ainsi qu'aux généreuses et utiles réformes que Sa Sainteté a entreprises pour la gloire de l'Eglise et le triomphe de la religion.

Le *Mémorial des Pyrénées* publie la note suivante sur les dispositions testamentaires de M. Lormand, ancien député et maire de Bayonne :

« M. Lormand a laissé environ 5 millions et demi de fortune. Il a légué :

» 1. A la cathédrale de Bayonne, pour être employés dans l'intérieur de la cathédrale, construire une maison curiale et dire une messe à perpétuité, 40,000 f. de rente 5 p. 100 ;

» 2. A l'église Saint-André de Bayonne, pour la reconstruire, bâtir une maison curiale et dire une messe à perpétuité, 14,000 fr. de rente 5 p. 100;

» 3. Au séminaire de Bayonne, 12,000 fr. de rente 3 p. 100.

» 4. A celui de Larressore, 2,000 fr. de rente 3 p. 100;

» 5. Au séminaire d'Aire, deux propriétés évaluées 400,000 fr., et rapportant environ 15,000 fr. de rente;

» 6. Pour fonder dans la banlieue de Bayonne une maison de refuge pour les vieux prêtres, 12,000 fr. de rente 4 p. 100;

» 7. Pour construire une chapelle dans le quartier Saint-Léon de Bayonne, 3,500 fr. de rente 4 p. 100;

» 8. A l'hospice civil de Bayonne, pour le reconstruire avec une chapelle, 20,000 fr. de rente 3 p. 100;

» 9. Au bureau de bienfaisance de Bayonne, 29,000 fr. de rente; savoir :

12,000 fr. à la Miséricorde ; 12,000 fr. au dépôt de mendicité ; 2,000 fr. aux orphelines ; 3,000 fr. au bureau de bienfaisance ;

» 10. Pour fonder un établissement de sourds-et-muets à Bayonne, 1,500 fr. de rente 4 p. 100 ;

» 11. Pour la salle d'asile de Bayonne, 500 fr. de rente 3 p. 100 ;

» 12. Pour fonder une école d'adultes, 1,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

» 13. A la ville de Saint-Esprit, pour l'hôpital, le bureau de bienfaisance et l'église, 4,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

» 14. A la confrérie du Saint-Sacrement, 20,000 fr. en capital ;

» 15. A l'école des filles, 10,000 fr. en capital ;

» 16. A celle des Frères, 10,000 fr. en capital ;

» 17. Aux chanoines, pour dire des messes, 20,000 fr. »

M. l'abbé Bouzigues, aumônier des Dames de Saint-Maur, a été nommé par M. l'archevêque de Toulouse, sous-promoteur de la foi, dans le procès apostolique qui s'instruit dans ce moment sur les miracles *in specie*, attribués à la vénérable Germaine Cousin, dont le procès de béatification se poursuit avec activité.

Le 25 janvier il y a eu, dans la chapelle de l'archevêché, une réunion pieuse et choisie de dames coopératrices de l'œuvre des Bons-Livres ; elle a été présidée par M. l'abbé Berger, vicaire-général, et directeur de l'œuvre. Dans une courte allocution, ce digne ecclésiastique en a fait comprendre le but, les avantages, et a exposé les progrès merveilleux qu'elle avait faits dans le diocèse. Nous sommes informés qu'un nouveau catalogue, renfermant l'indication d'un grand nombre de livres nouveaux acquis par l'œuvre, sera publié avant peu.

(*Gazette du Languedoc.*)

On écrit de Luçon (Vendée), le 27 janvier :

« Un ouragan épouvantable, qui a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, a démoli une partie de la voûte de notre belle et antique cathédrale, qui avait depuis bien des siècles résisté aux terribles coups de vent de sud-ouest. Le magnifique jeu d'orgues s'est trouvé abîmé dans cette chute, ainsi que toutes les belle sculptures en bois qui le décoraient. Le vent a été si violent, que le coq qui surmontait la flèche, et qui devait peser au moins de 25 à 30 kilogrammes, a été enlevé et jeté à plus de 300 mètres. Le drapeau tricolore en tôle, qui se trouvait aux basses galeries de la flèche depuis la révolution de juillet, et qui était maintenu par trois barres de fer dont chacune avait au moins 12 ou 15 centimètres de tour, a été arraché, et est allé tomber à plus de 300 mètres dans la cour d'un habitant, qui a été fort surpris de trouver chez lui cet étendard national. Heureusement il n'y avait alors personne dans l'église ; car autrement, que de malheurs de plus à déplorer ! On estime à 40,000 ou 50,000 fr. au moins le dommage causé par cet ouragan. »

PRUSSE. — Un conflit fort grave vient de s'élever entre le tribunal provincial de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau. Ce tribunal, à la fois civil et criminel, a dans ses attributions la surveillance de tous les tribunaux inférieurs de la province, et se prévalant tout à coup d'une situa-

on qui jusqu'ici ne s'était pas étendue sur le for ecclésiastique, il vient 'exiger du consistoire épiscopal la remise du tableau de toutes les cau-s sur lesquelles il avait eu à prononcer pendant le cours de l'année ernière. Le consistoire s'est refusé à cette demande, déclarant qu'il ne econnaissait, en cette matière, que la juridiction du prince-évêque. Le ibunal provincial persistant dans sa prétention, et le consistoire dans n refus, le premier déclara son intention d'en venir aux *voies exécutoi-s*, ce qui, pour le cas de résistance ultérieure, implique l'emploi de la *rce militaire*. Il est vraisemblable que le prince-évêque opposera à ces ienaces un recours direct au roi. Le gouvernement prussien aurait à se convaincre que ses baïonnettes ne peuvent rien contre la fermeté s prélats catholiques.

REVUE POLITIQUE.

DES SUBSISTANCES. — LA FAMINE D'IRLANDE.

Quoi qu'en disent nos journaux patriotes dans leurs interminables *moyens et ions* en faveur de la conduite de lord Palmerston, relativement aux mariages pagnols; la grande et grave question politique n'est point dans une telle que-le. Elle est tout entière et très-urgente en France et en Angleterre, quoiqu'à s degrés différents, dans ce qu'on a justement nommé la grande question des bsistances. En France, grâce à Dieu, bien que le pain et les denrées de pre-ière nécessité soient arrivés à un prix qui égale celui des funestes années : 1812, 1816, 1832, les mesures prises en même temps avec une admirable nulation, par la charité officielle et celle des particuliers, permettent d'atten-e prochainement une amélioration notable et favorable à la classe labo-euse de notre patrie. Les arrivages de blés étrangers encombrent nos ports, et entôt, il faut l'espérer, cette abondance pénétrera au centre comme aux extré-ités du pays. Mais ce n'en est pas moins là une affaire capitale, qui doit dominer utes les autres, puisqu'elle touche à la nourriture et au salaire du pauvre et de uvrier, et qu'elle atteint l'agriculteur et le commerçant, par la liberté et la cessité des importations. Jamais l'économie sociale et politique n'a été mise ieux en demeure de prouver son utilité pratique que dans les conjonctures ésentes, à la suite d'une disette et de fléaux pareils à ceux qui viennent de us atteindre.

En Angleterre, l'état des choses est bien autrement affligeant. Lord John Rus-l, qui est le chef le plus illustre des whigs et du cabinet actuel, semble laisser a collègue lord Palmerston se consumer dans la triste querelle qu'il fait à Guizot sur le mariage Montpensier, pour attirer l'attention et les méditations plus graves du parlement, sur la terrible famine qui désole l'Irlande et une rtié de l'Ecosse, famine, selon l'expression malheureusement trop exacte de homme d'Etat, qui n'a de comparable que celle du treizième siècle. En con-quence, le premier ministre vient exposer à la chambre des communes l'ensem-des mesures qui lui paraissent propres à remédier en partie aux horribles ra-ges du fléau destructeur. De son côté, le marquis de Lansdowne proposait les mes mesures à la chambre des lords. Mais d'avance les deux ministres annon-nt que l'Angleterre doit s'attendre à faire pour l'Irlande des sacrifices im-

menses et *inouïs*. Il était temps, car d'après les avis officiels la malheureuse population irlandaise succombe et meurt de faim, comme autrefois les enfants de l'Egypte frappés par l'ange exterminateur. Ainsi le fléau qui décime l'Irlande, qui tend à l'exterminer, pourra servir la politique et les plans réparateurs de lord Russell et de ses amis que sir Robert Peel a promis de seconder.

Puisse cet homme d'Etat parvenir enfin à donner à cette Irlande catholique, opprimée depuis près de deux siècles par la politique protestante, cette part de liberté, de richesse et de prospérité qu'on ne peut lui refuser plus long-temps sans iniquité! Puisse la malheureuse Irlande devenir en réalité pour ses enfants si dévoués la verte et féconde Erin !

D'après lord John Russell, déjà environ soixante millions de francs ont été dépensés en travaux publics, aux termes d'un acte rendu à la fin de la dernière session, dans le but de procurer des moyens d'existence à la population irlandaise. La plupart de ces travaux sont actuellement sans utilité pour le pays; les routes qui ont été construites ne serviront point; mais ces ouvrages improductifs ont du moins donné du pain à beaucoup de malheureux qu'il aurait fallu nourrir et qui ont gagné ce pain en travaillant. Le nombre des travailleurs occupés ainsi aux frais de l'Etat s'est accru de 30,135 en septembre dernier: à 440,689 en décembre, il est en ce moment d'environ 500,000; en calculant que chacun d'eux gagne environ de quoi nourrir au moins quatre personnes, lord John Russell constate que deux millions d'individus, soit le quart de la population de l'île, sont entretenus par le trésor public.

L'emploi d'une si grande multitude d'hommes dans un pays depuis long-temps avili, et que dévore la lèpre de la mendicité, a donné lieu à de graves abus; d'abord le travail à la journée a été exécuté avec mollesse; puis le travail à la tâche, qu'on lui a substitué, a donné des salaires si supérieurs à ceux que procure habituellement en Irlande l'industrie particulière, qu'on est accouru de tous côtés pour s'employer aux routes, et que les secours destinés aux indigents ont été souvent obtenus par des familles relativement aisées. Nous n'entrerons pas dans le détail des mesures projetées pour mettre un terme à ces abus, pour assurer une répartition plus équitable des secours, pour remédier enfin à la crise actuelle. Nous signalerons cependant une mesure de prévoyance pour l'an prochain, celle d'un vote de 1,250,000 fr. destinés à être prêtés aux propriétaires pour acheter des semences.

Une des plus importantes parmi les propositions de lord Russell est celle qui alloue une somme de 25 millions de fr. pour le défrichement des terres incultes de l'Irlande. On estime que, sur ce sol aujourd'hui impuissant à nourrir ceux qui l'habitent, 4,600,000 acres de plus environ pourraient être mis utilement en culture. Au moyen des fonds dont il s'agit, l'Etat ferait des avances aux propriétaires qui entreprendraient des travaux dans ce but, ou leur achèterait de gré à gré les portions de leurs domaines qu'actuellement ils ne cultivent pas; des pouvoirs plus étendus même lui seraient confiés. Dans le cas où les propriétaires se refuseraient à effectuer des défrichements à l'aide de ces avances ou avec leurs propres ressources, il aurait à leur égard un droit d'expropriation qui serait exercé par les commissaires des eaux et forêts. Les terres qui seraient tombées ainsi entre ses mains, il les améliorerait d'abord à ses frais, en opérant des dessèche-

ments en grand, en construisant des routes, en élevant des bâtiments; puis il les vendrait en lots de 25 à 50 acres, et ainsi se constituerait en Irlande une classe de petits propriétaires destinée à devenir un des éléments les plus utiles de sa future organisation.

Un autre projet encore mal défini, mais qui paraît de nature à exercer une grande influence sur l'avenir de l'Irlande, est celui d'une modification dans les conditions de la propriété. Lord John Russell en attend de grands résultats, si du moins les Irlandais eux-mêmes, par leurs propres efforts, par la mise en œuvre de toutes leurs ressources, secondent l'action du gouvernement. Les plaies actuelles de l'Irlande ne lui paraissent ni plus affreuses ni plus incurables que celles qui désolaient l'Angleterre et l'Ecosse il y a deux siècles, et il exprime l'espoir que cette île si fertile, dont on a dit qu'elle pourrait nourrir jusqu'à 17 millions d'hommes et dont les habitants déploient ailleurs tant d'énergie, se relevant peu à peu de son abaissement et de sa misère, atteindra au même degré de prospérité et de splendeur que les autres royaumes aux destinées desquelles elle est unie. Du reste, contre la famine qui décime l'Irlande en ce moment, lord John Russell confesse avec douleur l'impuissance du gouvernement : alléger la détresse des habitants, diminuer un peu les horreurs du fléau auquel ils sont en proie, le gouvernement, dit-il, ne peut rien de plus ; le reste excède les forces humaines.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 1er février. — MM. Billaut et Dufaure ont déposé sur le bureau de la chambre des députés l'amendement suivant, en addition au 3e paragraphe du projet d'adresse, relatif au mariage du duc de Montpensier :

« ... Si, à l'occasion de cet événement, il s'est manifesté quelque dissidence entre votre gouvernement et celui d'un peuple voisin, la France a droit de compter que les bons rapports se rétabliront sans qu'il en coûte ni à ses intérêts ni à sa dignité. »

— M. le ministre de la guerre a présenté aujourd'hui à la chambre des pairs un projet de loi portant modification de la loi du 21 mars 1832, concernant les remplacements et les substitutions militaires.

— Par suite de l'option de M. Thiard pour le 4e collége de Saône-et-Loire, le collége du 5e arrondissement électoral du département des Côtes-du-Nord est convoqué à Lannion pour le 20 de ce mois, à l'effet d'élire un député.

— Par suite de l'annulation de l'élection de M. Ernest Portalis, le collége du arrondissement électoral du département du Var est convoqué à Toulon pour le 27 du même mois, à l'effet d'élire un député.

— Par ordonnance, l'exportation des gruaux et fécules de toute espèce, ainsi que des marrons, châtaignes et de leurs farines, est prohibée jusqu'au 31 juillet prochain.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur adressée à tous les préfets, et motivée par les violences commises dans plusieurs localités à l'occasion du renchérissement des grains, indique à ces fonctionnaires les moyens que les lois mettent à la disposition de l'administration, pour assurer le maintien de l'ordre public et de la liberté du commerce. Elle les engage en conséquence à faire connaître dans toutes les communes, les articles de la loi du 10 vendémiaire an IV,

dont la publication, en éclairant les citoyens sur leurs devoirs, pourra prévenir de nouveaux désordres.

— Une proposition pour l'abolition des lois de septembre va être déposée à la chambre. On se rappelle que ces lois ont été rendues sous le coup de la machine infernale de Fieschi, et qu'elles ont été déclarées temporaires. C'est à cause de cette assurance que beaucoup de députés les ont votées. (*Esprit public.*)

— Une dépêche télégraphique, datée de Marseille, annonce que le bâtiment à vapeur l'*Etna* a fait côte sur le Tenez, le 20 janvier.

L'équipage et les passagers ont été sauvés.

— Des dégradations assez importantes ont été commises il y a quelques jours au buffet d'orgues de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. L'auteur de cet acte de vandalisme n'a pu être encore signalé d'une manière positive, bien que différentes circonstances induisent à penser qu'il a agi sous l'empire d'une idée de vengeance.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

« M. d'Ecquevilley, qui a figuré dans le procès Beauvallon, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, comme accusé de faux témoignage. »

— Lundi dernier, il s'est passé au marché de Nauphle-le-Château un fait qui, par sa rareté, mérite à coup sûr les honneurs de la publicité.

Le blé se vendait 56 et 58 fr., et au moment où on le voulait vendre 60, un petit cultivateur des environs offre le sien à *cinquante francs*, dix francs au-dessous du cours. Un meunier s'approche, achète un setier, le paie, et, voyant que ce n'était pas une plaisanterie, demande aussitôt à acheter les six setiers restant. Mais le cultivateur déclare qu'il veut les vendre à six acheteurs différents : « Il y a tant de misère, dit-il, que je rougirais de spéculer et de profiter d'un prix exorbitant. Si j'étais plus riche, je vendrais à meilleur marché. »

— Voici encore un trait qui mérite d'être cité : Un fabricant de Saint-Omer avait récolté une centaine d'hectolitres de pommes de terre ; il les a vendues à ses ouvriers, au prix de 4 fr. l'hectolitre, alors qu'elles valaient 10 et 12 fr.

— A Auxi-le-Château le blé manquait à la fin du dernier marché ; des personnes peu aisées allaient être obligées de retourner sans en avoir obtenu, et déjà il y avait sur la place une certaine fermentation, lorsque M. Duboille fils, propriétaire et fabricant de farine, offrit de vendre à tous ceux qui n'avaient pu s'en procurer. Il satisfit ainsi à son usine soixante-trois personnes, et il leur vendit sa marchandise à 1 fr. 50 c. l'hectolitre au-dessous du cours.

— Le 27, la petite ville de Breteuil a eu son marché troublé par une violente émeute. Trois ou quatre cents ouvriers ont envahi la halle aux blés, en ont chassé les meuniers, blatiers et autres marchands de grains, et ont déclaré, en s'emparant des sacs de blé, qu'au lieu de payer le sac 80 fr., ils ne voulaient plus le payer que 50 fr. La brigade de gendarmerie est accourue sur le lieu du désordre ; mais que pouvaient six hommes contre trois cents ouvriers menaçants et déterminés ! Restez en repos ! leur a crié la foule, sinon nous allons repousser la force par la force ! — La générale a battu, mais deux ou trois gardes nationaux se sont seuls présentés, et l'émeute victorieuse s'est retirée, emportant avec elle tout le blé que la halle contenait.

— Nous lisons dans le *Journal de Cherbourg :*

« Le blé devient de plus en plus rare sur les marchés de Cherbourg et de ses environs. Il augmente chaque jour, et le prix du pain est aujourd'hui devenu si élevé, que bientôt le salaire des malheureux ouvriers ne suffira plus pour qu'ils puissent s'en procurer.

» On nous assure qu'une vive agitation, causée par la cherté des grains, a eu

lieu au dernier marché de Périers, près Coutances, et que la présence des autorités a été nécessaire pour rétablir le calme.»

— Le prix du blé augmente toujours d'une manière sensible dans le département d'Eure-et-Loir. Samedi dernier, à Chartres, la hausse a été de 2 fr. 50 c. par hectolitre.

— On lit dans l'*Eclaireur de Saint-Omer* : « La misère est très-grande, les vivres sont hors de la portée des travailleurs, et l'ouvrage manque partout. Dire comment vivent des centaines d'individus est impossible, c'est un mystère pour tous et les souffrances sont à peine connues.»

— On nous annonce, dit le *National de l'Ouest*, que M. Domergue, curé de Vertou, a été arrêté hier matin, dans son domicile, par des gendarmes, qui l'ont fait monter en voiture pour l'amener à la maison d'arrêt, où il a été écroué. On ne dit pas quelle prévention pèse sur M. Domergue. Nombre d'honorables habitants de Vertou, ajoute la feuille nantaise, nous ont exprimé tout l'intérêt qu'ils portent à leur curé. M. Domergue est un homme de paix et de conciliation; il est généralement estimé : son dévouement aux malheureux est connu.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Dans la séance de la chambre des communes du 28 janvier, M. Roëbuck, le député radical, a annoncé qu'il suppléerait par une motion spéciale aux lacunes qui existent, selon lui, dans les projets que le cabinet a annoncés au sujet de l'Irlande.

Il veut demander :

1° L'appropriation des revenus de l'église protestante en Irlande à l'enseignement public;

2° L'application de la taxe du revenu et de la propriété à l'Irlande;

3° La modification de l'acte d'éloignement des pauvres, de façon à permettre aux paroisses d'Angleterre de renvoyer chez eux tous les pauvres irlandais aux frais des paroisses auxquelles ils appartiennent.

Le même membre a demandé à lord John Russell si le gouvernement avait exactement calculé ce qu'il en coûterait pour réaliser les mesures annoncées dans l'exposé ministériel.

Lord John Russell a répondu qu'une chose pouvait être exactement établie jusqu'à présent : c'est que, si l'on persévérait dans le système de travaux adopté l'année dernière et aujourd'hui en cours d'exécution, la dépense de l'échiquier s'élèverait au mois d'août prochain à près de *deux cents millions*. Il y a donc nécessité de faire autre chose; c'est ce qui a déterminé le gouvernement à proposer des mesures nouvelles. Lord John Russell a, du reste, promis de donner plus tard l'évaluation approximative des dépenses que peuvent entraîner ces nouvelles mesures.

— D'après la correspondance de Londres, lord Aberdeen aurait demandé vendredi, dans la chambre des lords, si le gouvernement anglais avait reçu de M. Guizot une réponse à la dernière Note de lord Palmerston. Lord Lansdowne a dit qu'une copie de cette réponse serait communiquée.

Lord Aberdeen aurait, à cette occasion, exprimé le vœu qu'un terme fût mis, dans l'intérêt public, à la correspondance actuelle des deux gouvernements sur ce point. Lord Brougham aurait aussi exprimé le même désir.

Dans la chambre des communes, lord Palmerston a annoncé que le gouvernement avait fait saisir dans les ports anglais trois bâtiments chargés d'armes, que l'on supposait destinées à l'insurrection portugaise.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 1er février.*

L'élection de M. Sieyes, à Valence, est annulée par défaut de constatation du cens d'éligibilité.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau un projet de loi portant demande d'une somme de 2 millions destinée aux hospices, aux bureaux de charité et aux établissements de bienfaisance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse.

M. ROGER (du Nord) soumet quelques observations sur nos relations extérieures, et plus particulièrement avec le Nord. Prenez-y garde, dit-il; les puissances du Nord semblent disposées à tout oser. Elles ne cherchent même pas à jeter sur leurs actes une apparence de justice, de raison et d'équité. Un matin, vous apprenez que Cracovie, qui avait été déclarée libre et indépendante, est incorporée à l'empire d'Autriche. On vous signifie que cette république, qui avait été constituée en 1815 par les trois cours souveraines du Nord, s'arrogeant le droit de disposer du sort de Cracovie, a dû s'éteindre en vertu du même droit.

L'adjonction de ce débris d'un grand peuple au territoire autrichien, voilà donc l'issue et le digne couronnement de ces massacres dont la Gallicie a été le théâtre. Ce n'était pas assez d'avoir traqué ces nobles Polonais comme des bêtes fauves à l'aide des meutes d'assassins dont les coups étaient tarifés et largements récompensés par les gouvernements oppresseurs, il fallait que la nationalité polonaise succombât après ces massacres, et comptât parmi les morts.

Et que de désastres, que de pertes, que de scènes déplorables ont précédé cette grande iniquité! Je vous citerai une seule de ces scènes, elle vous montrera le caractère de la guerre faite à ces populations infortunées.

A Cracovie, le peuple, précédé de ses prêtres portant la croix et les reliques des églises, s'avança processionnellement vers les vainqueurs: c'était pour ainsi dire une invocation à une trêve de Dieu. Ces chrétiens suppliants trouvèrent les ennemis qui, au lieu de se laisser toucher par leurs supplications, les repoussèrent par leurs armes. Cet appel à la justice de Dieu fut impuissant devant eux... Mais cette justice n'en frappera pas moins sûrement quelque jour; elle peut tarder, mais elle arrive tôt ou tard, et c'est là la consolation et l'espérance des opprimés.

L'orateur termine ainsi :

Vous avez entendu l'immense retentissement qu'ont eu les paroles prononcées l'année dernière dans le parlement britannique. Les puissances du nord ont détaché la première pierre de l'édifice construit depuis trente années; pour ma part, je les en remercie: ce n'est pas la France qui s'en plaindra. Si une lutte s'engage, nous sortirons du repos, et nous prouverons à l'Europe que nous sommes toujours préparés à tous les événements.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ ne pense pas que la paix du monde soit troublée par les deux grands événements qui viennent de s'accomplir en Europe. La France ne prendra pas les armes pour ressusciter Cracovie. L'Angleterre ne songe point à abolir par la force les résultats des mariages espagnols. Cependant la paix dépend des événements inattendus. Il faut que le gouvernement continue ce qu'il a fait déjà pour affermir la paix et se préparer à des éventualités plus menaçantes.

L'orateur s'occupe en terminant des intérêts matériels du pays. Si aujour-

d'hui, dit-il, l'opposition vient nous demander des réformes sérieuses, utiles, nous sommes disposés à l'écouter.

M. GARNIER-PAGÈS soutient que, par les mariages espagnols, le gouvernement a compromis les intérêts français, le commerce et l'industrie française. Le gouvernement français, dit-il, devait faire entendre des réclamations au gouvernement espagnol ; il devait exiger le paiement de 80 millions dus à des nationaux, à des créanciers français ; quelle démarche a-t-il faite pour les obtenir ? aucune, absolument ; il a tout abandonné, il a renoncé à toute espèce de réclamation.

Je ne suis pas de ceux qui veulent rabaisser le débat à de mesquines questions d'argent et de dotation, quoique cependant nous connaissions vos sympathies pour les dotations...

Je me vois cependant forcé de blâmer ici la source impure où a été puisée la dotation espagnole. Cet argent que vous avez obtenu, il sort de la poche des Français ; c'est là où il a été pris. Pendant dix années, le roi Ferdinand VII a négocié sur la place de Paris 436 millions de francs ; et ce sont les bénéfices de ces négociations qui sont la source de la dotation que vous avez obtenue.

L'orateur passe en revue la situation financière de la France ; puis il montre dans la confiscation de Cracovie la conséquence des mariages espagnols, et ajoute :

Je terminerai comme j'ai commencé, je dirai au ministre : Si vous voulez marcher franchement, si vous voulez maintenir le drapeau de la France, si vous voulez sortir de la servitude des traités de 1815, si vous voulez maintenir l'honneur, la dignité de la France, soyez sûrs que vous trouverez sur tous les bancs, dans toutes les parties de cette chambre un loyal appui ; nous oublierons votre passé.

La discussion générale est fermée. Le président donne lecture du 1er paragraphe, qui est mis aux voix et adopté.

§ 2. « Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée ; nous nous en félicitons avec vous. »

M. BILLAULT. J'éprouve, en montant à cette tribune, un sentiment que j'ai besoin d'expliquer. Dans le cours de la dernière législature, quelques-unes de mes paroles, dans lesquelles on a voulu voir je ne sais quelle concurrence ministérielle, étaient accueillies par la partie de la chambre à laquelle nous n'appartenions pas, avec une interprétation qu'elles ne méritaient pas le moins du monde.

Il n'en sera pas ainsi désormais, car dans l'état des choses il est bien évident que le cabinet actuel a une majorité incontestable ; aucun de nous ne songe à la contester, aucun de nous ne songe, par des moyens qu'on n'oserait pas avouer à cette tribune, à diviser ou à détruire cette majorité. Nous n'avons à ce sujet aucune prétention ; nous n'en avons plus qu'une seule en face de cette majorité ainsi constituée, c'est de lui dire sincèrement, loyalement, ce que nous croyons vrai dans l'intérêt du pays. Quand nous aurons le bonheur de nous rencontrer avec elle, nous en serons enchantés ; mais, du reste, rien ne nous fera dévier de nos principes passés. Cela dit, je me débarrasse de toute préoccupation personnelle.

L'orateur approuve les mariages espagnols, parce qu'il y voit une garantie contre les envahissements d'une autre puissance. Il les approuve au fond ; il les a lui-même conseillés ; mais la forme lui semble répréhensible. Il a vu avec déplaisir le débat élevé entre deux ministres de deux grandes puissances, sortir du ton qui convient aux affaires pour devenir personnel, et rejette une grande partie du blâme sur le ministre anglais.

Quoi qu'il en soit, ajoute M. Billaut, le résultat certain de cette affaire d'Espa-

gne, c'est que l'alliance anglaise, que depuis 17 ans la politique du gouvernement a cherché à conserver, est singulièrement affectée aujourd'hui. Elle l'est encore par un autre fait, par celui de Cracovie... Je ne parlerai pas aujourd'hui de cette question grave; un moment viendra où j'aurai à m'expliquer à cet égard. Je n'en parle aujourd'hui qu'en ce qui est relatif à nos rapports avec l'Europe. Les trois puissances qui ont signé l'incorporation de Varsovie à l'Autriche, ont formulé un principe funeste. Dans toutes les dépêches qui nous ont été communiquées, nous voyons cette étrange doctrine, qui porte la plus vive atteinte au principe du concert européen. Il suffira du moindre prétexte pour mettre cette doctrine en action; et si demain, par hasard, il se manifestait quelque agitation dans un autre Etat, ce serait un motif pour que l'une de ces trois puissances s'en emparât immédiatement. Voyez à vos portes même, à vos frontières, la Suisse, dont la liberté importe tant à votre tranquillité, la Suisse s'agite aujourd'hui dans des débats politiques intérieurs, qui ne sont peut-être pas sans danger. Si l'Autriche venait à penser qu'il importe à la tranquillité même de la Suisse de faire cesser ces débats, elle profiterait de ce motif pour s'en emparer. Et si ce fait arrivait, je demande alors quelle serait la ligne de conduite que devrait tenir le gouvernement. (Mouvement.)

Il faut, selon M. Billaut, que l'on sache que la France a la noble mission de défendre les idées généreuses et de leur prêter l'appui de son nom.

Dites cela, messieurs, dites-le bien haut, afin qu'on le sache, et tenez pour certaine une autre chose, c'est que quand on n'aura plus l'espoir de vous créer des hostilités sur le Rhin, on sera plus à vous de l'autre côté de la Manche.

Je sais, messieurs, que dans une conduite, une tendance de ce genre, on ne peut rien faire d'immédiat, de décisif; les choses ne vont pas si vite en diplomatie; mais par la volonté et la persistance on agit toujours efficacement.

C'est dans ce sens que nous avons présenté un amendement qui tend à indiquer la nécessité de cette politique.

Nous avons voulu, d'une part, rassurer la France; d'autre part, qu'on sût bien au-delà de la Manche quelles sont les idées d'indépendance, de force, de dignité qui conviennent à la France dans le monde, afin que l'on sût que ce n'est point par des menaces qu'on fera fléchir le parlement français.

M. BUREAUX DE PUZY demande la suppression du paragraphe proposé par la commission.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, propose à la chambre de ne voter le paragraphe 2 qu'après la discussion approfondie des paragraphes relatifs aux mariages espagnols et à Cracovie. De cette manière, la chambre saurait positivement la portée de son vote.

Cette proposition est adoptée.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 1er FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 75 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 85 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Depuis long-temps plusieurs de nos correspondants nous expriment le vœu de voir rétablir les Conférences ecclésiastiques dans les diocèses où différentes circonstances n'ont pas encore permis d'organiser ces réunions instructives qui intéressent à un si haut degré le sort de la religion, le bien spirituel des fidèles et l'honneur du sacerdoce. Il nous arrive aussi fréquemment d'autres diocèses des observations sur les moyens à employer pour l'amélioration des Conférences qui y sont rétablies depuis plusieurs années. Nous nous faisons un devoir de répondre aux vœux qui nous sont exprimés de part et d'autre.

Nous nous associons bien sincèrement au désir si louable de voir rétablir les Conférences de MM. les curés, comme elles avaient lieu autrefois, dans les diocèses où elles n'existent pas encore. Les Conférences ecclésiastiques ont le double avantage de faire jaillir la lumière par le rapprochement des opinions, et de répandre l'émulation, le goût du travail et de l'étude parmi les prêtres. L'amour de l'étude doit être une des qualités essentielles du véritable prêtre, parce que ses lèvres doivent être dépositaires de la science, et sa bouche l'interprète de la loi de Dieu. Le prêtre qui étudie dans les moments de loisir que lui laisse son ministère, jouit nécessairement d'une plus grande considération ; sa tenue est plus grave, ses paroles sont plus mesurées, ses habitudes moins vulgaires. Le peuple lui-même sait établir une grande différence entre l'ecclésiastique qui aime l'étude et donne des preuves de son instruction, et celui qui, même avec une conduite irréprochable, ne peut faire preuve de talent et de lumières. L'émulation qui résulte de la tenue des Conférences n'est pas le seul avantage attaché à ces laborieuses réunions; ceux qui les fréquentent y apprennent à douter, en remarquant l'attention scrupuleuse, et l'importance avec laquelle des juges beaucoup plus instruits qu'eux, discutent des questions qui avaient peut-être été regardées comme exemptes de toute difficulté, et le temps qu'ils mettent à donner une décision sur des points que des personnes moins instruites décident quelquefois à la hâte et sans le moindre embarras. Ces Conférences contribuent donc beaucoup à maintenir cet esprit de modestie et de sagesse qui convient au prêtre véritablement instruit. Elles sont aussi un des moyens les plus efficaces pour entretenir l'union dans le clergé et l'unité dans l'enseignement et dans l'exercice des fonctions pastorales.

Les saints Pères et les historiens ecclésiastiques nous apprennent que, dès les premiers siècles de l'Eglise, les évêques se faisaient un devoir de réunir autour d'eux les membres de leur clergé, pour conférer sur

l'Écriture sainte, et les principaux devoirs de l'apostolat. Les synodes n'étaient, à proprement parler, que des Conférences ecclésiastiques; on pourroit même en dire autant des conciles, où l'on discutait avec solennité les points les plus importants controversés par les hérétiques, et où, après avoir rendu contre eux des décisions dogmatiques, on faisait des réglements sur la morale et la discipline.

Quand les prêtres devinrent plus nombreux, ils se réunirent dans les monastères, ou chez les pasteurs les plus anciens et les plus éclairés, désignés sous le nom de doyens, pour conférer ensemble sur les moyens de propager la foi, de corriger les mœurs, de nourrir et de fortifier la piété. Saint Basile, saint Ambroise, Eusèbe de Césarée, Hincmar de Reims, parlent avec beaucoup d'intérêt des Conférences ecclésiastiques. Plusieurs conciles tenus en France, en Angleterre, en Italie, dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, recommandent ces réunions et indiquent les règles qu'il convient d'y observer.

Ce fut surtout après les troubles du XVIe siècle, que tous les évêques, persuadés que l'ignorance avait beaucoup favorisé les progrès rapides que firent les erreurs de Luther et de Calvin, se firent un devoir d'établir des Conférences ecclésiastiques dans leurs diocèses. Saint Charles-Borromée en parle d'une manière fort étendue dans les Actes de Milan; saint Vincent-de-Paul mit tant de zèle à propager cette institution salutaire, qu'il en a été regardé comme le restaurateur en France. Ainsi la question d'utilité est décidée dans l'esprit des hommes sages et religieux ; l'exécution seule peut être problématique, parce qu'elle présente en quelques diocèses de sérieuses difficultés, bien qu'elles ne soient pas insurmontables.

Les événements désastreux de la révolution ont totalement changé la manière d'être du clergé. Avant ces malheurs, les curés étaient plus rapprochés les uns des autres, et leur proximité rendait les communications plus faciles; chaque paroisse ayant son pasteur, les travaux du ministère étaient moins nombreux et moins fatigants; un curé trouvait facilement un aide obligeant dans le confrère voisin, ou un suppléant momentané dans un prêtre sans titre ; certains ordres religieux étaient, par principe de leur institut, les auxiliaires du clergé séculier, et offraient de grandes ressources dans les cas d'urgence; en sorte qu'un pasteur de paroisse n'était pas exclusivement occupé de ses fonctions, et pouvait consacrer de longs moments à l'étude. Aussi remarquait-on dans le clergé un fonds d'instruction, auquel chacun rendait justice. Les curés, sans être opulents, jouissaient presque tous d'une honnête aisance, qui leur permettait de faire les dépenses qu'exigeaient les réunions alternatives pour les Conférences. Aux sages économies qu'ils pouvaient faire sur le revenu clérical, plusieurs joignaient les res-

sources d'un patrimoine de famille, qui leur donnaient la faculté de se procurer des livres. Tout concourait à favoriser leur instruction. Les jeunes prêtres recevaient d'abord une mission de vicaires; ils se trouvaient pour l'ordinaire placés auprès de vénérables curés qui avaient pour eux la maturité de l'age, l'étude et l'expérience. Sous les auspices et à l'école de ces respectables pasteurs, les néophytes du sacerdoce se formaient aux exercices du ministère, s'instruisaient des devoirs de leur état, et de la manière de les remplir avec prudence et succès. La maison du pasteur était un second séminaire. Après ce noviciat de plusieurs années, les jeunes lévites prenaient rang parmi les pasteurs en titre, et ne craignaient pas de paraître dans les réunions du doyenné, où l'on discutait les matières de la morale et de la discipline, parce qu'ils pouvaient y figurer avec honneur, ayant une modeste confiance dans leur capacité, tout en conservant encore la louable intention de s'instruire.

Les prêtres, au XIXe siècle, sont loin d'avoir les mêmes avantages ; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur l'état des diocèses de France, et sur les rangs où se recrute le clergé. La très-grande majorité des jeunes lévites ne trouvent aucune ressource dans leurs revenus temporels; la dotation est plus que médiocre, le patrimoine est nul. Il faut en dire autant sous les rapports moraux. La pénurie des sujets abrège le temps d'une sorte d'apprentissage qui est si nécessaire ; ils passent promptement à l'exercice des fonctions pastorales, n'ayant d'autre science que celle qu'on acquiert sur les bancs, et qui n'est, comme on sait, qu'une préparation à des études plus longues et plus sérieuses. S'ils sont envoyés comme vicaires, ce n'est que pour un temps fort court, et ils sont souvent les collaborateurs d'un contemporain d'étude, qui a lui-même à se plaindre des malheurs des temps. Les uns et les autres sont réduits à quelques volumes, modestes compagnons de la Bible et du Bréviaire : fussent-ils plus nombreux, la surcharge des travaux serait souvent un prétexte pour se dispenser d'en faire usage. Alors le jeune ecclésiastique se sentirait peu empressé à assister aux Conférences, où chacun doit apporter le tribut de ses talents, de ses lumières, et le fruit de ses études. L'amour-propre, en fait de science, est extrêmement susceptible : il craindrait de se montrer dans une assemblée où son mérite justifieroit mal son titre. Si l'on suppose ces dispositions dans un grand nombre de sujets, sans pourtant faire d'application particulière à aucun diocèse, il est évident que les Conférences n'auront pas lieu ; il serait même à craindre que la désuétude prolongée n'en fît perdre le souvenir. Nous ne voulons rien dire encore des Conférences mal tenues.

Ces fâcheux inconvénients, et d'autres qu'il serait facile d'indiquer, rendent plus difficile qu'on ne pense le rétablissement ou l'utile importance des Conférences dans certaines localités. Il est cependant un moyen de re-

médier à ces difficultés, ou du moins de les diminuer. Il existe encore dans les différents diocèses de France, un bon nombre de prêtres qui ont en leur possession des bibliothèques plus ou moins nombreuses, et composées de livres de choix ; il suffirait de faire un appel à leur pieux dévouement à la religion et à la gloire du sacerdoce, pour les décider à en faire un généreux abandon à l'évêque diocésain, soit par donation pure et simple, de leur vivant, soit par acte testamentaire qui n'aurait d'effet qu'après leur mort ; car il est des ecclésiastiques pour qui l'étude est un besoin de toute la vie. L'évêque ferait des collections particulières et sagement ordonnées, et les ferait placer dans le chef-lieu du canton, sous la garde et la responsabilité de l'archiprêtre ; chaque ecclésiastique de cette petite division territoriale aurait le droit d'y venir consulter les ouvrages dont il aurait besoin. Si l'éloignement, la difficulté des chemins, ou tout autre motif légitime, ne lui permettait pas de s'y transporter souvent, l'archiprêtre serait autorisé à lui prêter les livres qu'il demanderait, mais pour un temps déterminé, et sous la garantie d'un récépissé en forme. Cette bibliothèque serait, pour ainsi dire, le patrimoine du clergé cantonal, et passerait de génération en génération. On pourrait l'augmenter chaque année, à peu de frais, soit au moyen d'une faible rétribution, soit en cherchant à réunir tous les livres ecclésiastiques, qui se trouvent dans les maisons particulières où ils sont inutiles ; l'acquisition qu'on en ferait coûterait peu ; souvent même on les obtiendrait pour rien. Cette bibliothèque cantonale, une fois bien établie et bien administrée, offrirait une ressource précieuse aux ecclésiastiques, et contribuerait puissamment à faciliter le rétablissement des Conférences.

(*La fin au prochain Numéro.*)

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Pasteur suprême et père commun de tous les fidèles, Pie IX a été vivement et douloureusement ému de la cruelle disette qui ravage l'Irlande. Non contente d'avoir déjà donné une somme de mille écus romains (5,400 fr.), Sa Sainteté a ordonné qu'il fût célébré dans l'église de Saint-André *della Valle* pendant trois jours, du 24 au 27 janvier, un pieux exercice de prédication et de prières en faveur de cette malheureuse nation. Les sermons qui ont pour objet de provoquer les secours de la charité des fidèles, seront prêchés dans trois langues différentes. Le premier jour, le R. P. Ventura prêchera en italien ; Mgr Cullen, recteur du collége irlandais à Rome, prêchera le second jour en anglais ; et le discours français sera prononcé le troisième jour par Mgr l'évêque de Montréal. Les personnes qui ne pourront pas assister aux réunions du *Triduo*, ont été invitées à faire remettre à la sainte Congrégation de la Propagande les offrandes qu'elles auraient l'intention de consacrer à une si grande infortune.

PARIS.

Nous avons annoncé que M. le ministre de l'intérieur avait désapprouvé la conduite des autorités civiles de Périgueux dans le scandale qui a récemment affligé cette ville. Aujourd'hui nous avons sous les yeux la lettre écrite sur ce sujet par M. le comte Duchâtel à M. l'évêque de Périgueux. Nous croyons utile de la publier, car elle constate deux points essentiels; à savoir : 1° que l'autorité civile a excédé ses pouvoirs, 2° que le gouvernement reconnaît qu'il est de son devoir de réprimer toutes tentatives pareilles comme contraires à la liberté des cultes, garantie par nos institutions. C'est avouer, ce nous semble, que non-seulement l'article 19 du décret du 23 prairial an XII, sur lequel M. le préfet de la Dordogne a voulu s'appuyer, a été par lui fort mal interprété, mais de plus que cet article est de fait aboli par la charte. Espérons que, pour prévenir de nouveaux scandales, il suffira de cette déclaration du gouvernement : nous l'en louons et nous en prenons acte.

« Paris, le 23 janvier 1847.

» MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

» J'ai reçu la réclamation que vous m'avez adressée, le 18 de ce mois, à la suite du regrettable incident qui a signalé les obsèques de M. Feytaud, avocat à Périgueux et ancien vicaire-général de l'évêque constitutionnel de la Dordogne.

» J'ai reconnu avec vous, qu'en cette circonstance, l'autorité civile avait excédé ses pouvoirs. Aussi me suis-je empressé de refuser mon approbation à la ligne de conduite qu'elle avait suivie, et de la rappeler à une interprétation plus saine de la loi. Les ordres que j'ai donnés préviendront le retour des faits qui ont motivé vos plaintes. Défenseur des intérêts de la religion, comme des libertés publiques, le gouvernement n'hésitera pas à réprimer toutes les tentatives qui seraient de nature à compromettre ou à menacer le principe de la liberté des cultes, garanti par nos institutions.

» Recevez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'intérieur,

» DUCHATEL. »

Les conseillères de l'Association des Jeunes-Economes feront dire une messe pour le 24e anniversaire de la fondation de l'œuvre, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, le samedi 6 février 1847, à midi et demi précis.

A une heure, sermon par M. l'abbé Cœur, chanoine de l'église métropolitaine, professeur d'éloquence sacrée. Après le sermon, bénédiction du très-saint Sacrement.

Les jeunes filles soutenues par l'œuvre seront présentes, selon l'usage.

Les personnes qui ne pourraient venir à l'assemblée sont priées d'envoyer leur offrande chez M. l'abbé Surat, supérieur de l'œuvre, ou chez Mlles les quêteuses ou Mlles les conseillères.

Le prix du pain qui augmente, le pauvre qui souffre, l'émeute qui agite quelques parties de la France, ont inspiré à M. l'archevêque de Bordeaux des sentiments, des considérations et d'admirables conseils de charité qui rendent non moins touchante qu'opportune sa LETTRE PASTORALE dont nous avons extrait les passages suivants :

« Nous n'ignorons pas que vos facultés s'épuisent par les aumônes de chaque jour; mais nous avons espéré que les entrailles de votre miséricorde se dilateraient à mesure que se manifestent les besoins, et que vous ne refuseriez pas de reconnaître un ami, un frère, dans chaque compatriote qui implore votre assistance. Vous ne démentirez jamais la confiance que nous avons placée dans la générosité de vos sentiments.

» Le gouvernement a déjà ouvert des crédits considérables, et beaucoup d'ouvriers, en participant aux travaux publics qui ont commencé de toutes parts, vont trouver de nombreux moyens d'existence. Que les particuliers imitent cet exemple : le plus puissant des secours, a dit une voix éloquente et amie du pauvre, c'est le secours mutuel de trente-quatre millions d'hommes à trente-quatre millions d'hommes. Que chacun se répande en aumônes : faites des sacrifices de revenu et même de capital ; ne reculez pas devant les entreprises d'amélioration de vos propriétés ou de vos industries, qui peuvent donner du travail dans un moment où de nombreux besoins se font si vivement sentir.

» Ce conseil bien simple, mais dicté par notre amour pour les membres souffrants de la grande famille, sera entendu, nous n'en doutons pas. Il y a beaucoup de propriétaires, de négociants et de capitalistes, qui seront heureux de devancer les constructions, les défrichements, les plantations, les embellissements même qu'ils auraient exécutés plus tard, dussent-ils dépasser les limites ordinaires de leurs dépenses. Un de nos prédécesseurs, de sainte mémoire, fit élever, durant un hiver rigoureux, la magnifique tour qui porte son nom (1). Les ouvriers sans travail mirent la main à cette œuvre gigantesque ; leur pain de chaque jour fut assuré, et Bordeaux fut enrichi de l'un de ses plus beaux monuments. N'oublions jamais que les années de disette se résolvent en une taxe que la Providence impose aux nations, et que Dieu ne pardonne point aux peuples qui hésitent à s'en acquitter.

» En faisant appel à tous les nobles sentiments, c'est aussi pour nous une obligation d'avertir ceux de nos bien-aimés diocésains que troubleraient des craintes exagérées, du devoir qu'ils ont à remplir dans ces circonstances douloureuses. Plus ils se renfermeront dans les bornes de la modération, plus les riches seront disposés à leur fournir du travail et à leur prodiguer des secours. Ne faisons entendre qu'une voix de résignation et de patience, n'outrageons pas le Seigneur par des murmures : c'est en nous abandonnant à son adorable bonté que nous mériterons son assistance et que nous lui prouverons notre amour. Hélas ! qu'a provoqué dans quelques parties de la France l'oubli des avis salutaires que nous vous donnons? le désordre, la misère, les rigueurs de la loi.

» Ce n'est pas en flattant les préjugés et les passions, qu'on éclaire les peuples et qu'on améliore leur condition. Quiconque aime sincèrement ses frères, leur doit la vérité toujours, mais surtout quand on s'efforce de la leur cacher à l'aide d'adulations intéressées et odieusement égoïstes. On s'y prend quelquefois bien mal pour prévenir ou réparer un malheur : la force et la violence n'ont jamais rien obtenu pour le bonheur de l'humanité. Le peuple ne vit pas sans doute seulement de pain, mais il vit encore moins des haines qu'on travaillerait à lui inspirer :

(1) Le Puy-Berland.

tel qui cherche à l'enivrer de lui-même et compose à son usage quelques mauvais livres, l'assiste rarement de ses deniers, et lui fait payer cher son aveugle confiance.

» La Religion ne flatte personne; mais elle vous dira, pauvres et indigents, qu'elle veut ranimer votre courage, soutenir votre patience, et vous inspirer un abandon tout filial en cette Providence aimable, qui ne sut jamais abandonner ses enfants. »

On lit dans la *Revue Musicale*, publiée à Paris :

« Mgr l'évêque de Limoges s'occupe avec la plus active sollicitude de l'amélioration du chant dans sa cathédrale et dans son diocèse. Non content d'avoir fourni de ses deniers une somme très-considérable pour la construction et l'organisation d'une maîtrise, Mgr Buissas s'est encore assuré le concours d'un maître de chapelle zélé et intelligent, M. Jonquière, et d'un organiste de talent, élève de la maîtrise de Paris. Un orgue d'accompagnement va être établi dans le chœur de la cathédrale; les enfants de la maîtrise seront formés à l'étude de l'orgue en même temps qu'à la pratique du chant. Toutes ces mesures sont excellentes, et non-seulement le diocèse de Limoges, mais les amis de l'art religieux, doivent la plus grande reconnaissance à ce digne prélat, pour l'exemple qu'il donne et les sacrifices qu'il fait. »

On lit aussi dans le même journal :

« La bibliothèque publique de Limoges possède un graduel manuscrit de la deuxième moitié du treizième siècle. La beauté des vignettes et enluminures, la perfection de l'écriture, non moins que la date et l'étendue de ce manuscrit, en font un des plus précieux monuments de l'ancien chant ecclésiastique. Ce graduel fut donné en 1387, environ 100 ans après qu'il avait été écrit, à l'église de Saint-Junien de Limoges, par Paschel Huguenot, abbé de Saint-Pierre-de-La-couture du Mans. Il contient tous les chants de la messe, suivant le rit gallicano-romain, usité alors dans la plupart des églises de France. M. l'abbé Tessier, directeur de la maîtrise de Limoges, et l'un des plus savants chrétiens de ce temps, a bien voulu nous promettre de nous adresser le calque exact de plusieurs de ces chants si intéressants et si rares. »

Il serait injuste de ne pas signaler à la reconnaissance de l'opinion publique le zèle et le dévoûment déployés par M. le curé de Caudebec pour soulager les pauvres de sa paroisse. On sait qu'il n'existe pas à Caudebec de bureau de bienfaisance. Le digne pasteur n'épargne rien pour combler cette lacune. Sa vigilance et son ardeur sont infatigables ; il se multiplie, en quelque sorte, pour porter des consolations et des soulagements aux malheureux. Ses mains s'ouvrent pour tous ceux qui ont besoin de secours. Espérons que tant de sacrifices, de désintéressement et d'abnégation ne seront pas perdus, et que la commune de Caudebec comprendra la nécessité de pratiquer à son tour la charité dont M. le curé lui donne un si bel exemple. (*Journal d'Elbeuf.*)

ALLEMAGNE. — L'on avait répandu en Allemagne le bruit injurieux que Mme la baronne de Speth, dame de S. A. R. madame la duchesse de Kent, mère de la reine d'Angleterre, s'était volontairement agrégée à l'E-

glise anglicane, et cette nouvelle, empruntée au *Standard*, avait été propagée l'année dernière en Allemagne par la *Gazette universelle d'Augsbourg*. Aujourd'hui cette feuille rétracte son imprudente allégation, en déclarant que la baronne de Speth n'a pas cessé de demeurer fidèle à sa foi, qui est celle de l'Eglise catholique-romaine. En revanche, la *Gazette* de l'*Allemagne méridionale* annonce qu'une personne de haut parage, la femme d'un ministre du roi de Saxe, dont le mari est encore protestant, vient d'embrasser la foi catholique, et qu'un assez bon nombre de dames de Dresde se montrent si favorables à cette foi, qu'il y a lieu d'espérer que peu à peu elles suivront cet exemple. Un mouvement du même genre se fait remarquer à Leipsick, et ces tendances au catholicisme sont la conséquence naturelle et depuis long-temps prévue de la dissolution actuelle du protestantisme.

BAVIÈRE —Le 23 janvier, lendemain du jour où le nouvel archevêque de Munich-Freysing, Mgr de Reisach, avait été revêtu par Mgr le nonce apostolique du *pallium*, il a été intronisé avec la plus grande pompe dans sa métropole de Notre-Dame. Revêtu de la *cappa magna*, et couvert du chapeau archiépiscopal, il se rendit d'abord à l'église collégiale de Saint-Gaétan. Là il prit les ornements épiscopaux, la mitre et la crosse, et fut ensuite conduit sous le dais à Notre-Dame, où se fit la cérémonie de la prise de possession. Assis sur son trône, le nouvel archevêque reçut l'obédience du grand chapitre et de tout le clergé de la ville et des environs. A cette occasion, une belle lettre pastorale fut publiée et répandue parmi le peuple. Pendant toute la procession, la multitude agenouillée des deux côtés des rues, recevait la bénédiction de son nouveau pasteur. Nous apprenons en même temps que le sacre de son successeur comme évêque d'Aichstœdt, est fixé au dimanche de la Sexagésime. Cette consécration aura également lieu dans la cathédrale de Munich, et par le ministère du nouvel archevêque.

DUCHÉS DE SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Le clergé protestant rationaliste des duchés de Schleswig-Holstein vient de perdre son chef, dans la personne du docteur Nicolas Funk, qui, pendant des années, avait exercé les fonctions de second pasteur du principal temple d'Altona, où il vient de mourir octogénaire. Ce malheureux apostat de la foi chrétienne avait publié une prétendue traduction de la Bible, où il avait accumulé les altérations et les interprétations les plus blasphématoires. Le gouvernement danois avait proscrit cette œuvre d'impiété, et les protestants qui se disent orthodoxes, en recherchaient à grands frais tous les exemplaires qu'ils pouvaient s'en procurer pour les lacérer et les brûler.

SUISSE. — Nous avons déjà annoncé que la fête d'actions de grâce, décrétée par le grand conseil pour remercier le ciel de la victoire qu'il nous a accordée, sera célébrée le jour de la Purification, le 2 février.

Or, le même jour, tous les Etats de l'alliance catholique feront célébrer des offices religieux dans la même intention ; dans toutes les églises, par toute la Suisse primitive comme dans la vallée du Rhône, les vœux les plus ardents s'élèveront vers le ciel pour remercier le Tout-Puissant des faveurs qu'il nous a accordées, et pour le conjurer de nous défendre contre nos injustes ennemis. Cela doit être pour nous un puissant motif de prier avec une nouvelle ferveur. (*Union suisse.*)

WURTEMBERG. — Le gouvernement de Wurtemberg vient de donner une nouvelle preuve de son mauvais vouloir pour les catholiques ; il refuse au conseiller de justice Wuest, nommé député à la chambre, le congé dont, en sa qualité de fonctionnaire public, il a besoin pour pouvoir prendre part à ses séances. M. Wuest est un fervent catholique et un homme de loi fort distingué, dont le ministère redoute la droiture et les talents.

REVUE POLITIQUE.

Pendant deux jours la chambre des députés, dans la discussion de l'adresse, ne nous a fait assister qu'à des escarmouches ou à des combats d'avant-postes. Les grands orateurs, les véritables chefs de file, ont paru, à l'exemple de M. Guizot, réserver leurs forces pour un moment plus décisif. Le terrain d'ailleurs sur lequel on lutte encore aujourd'hui, le mariage Montpensier, commence, il faut en convenir, à paraître à tout le monde suffisamment battu. Les documents diplomatiques, déposés par les deux gouvernements de France et d'Angleterre, les discours si remarquables de MM. de Broglie, de Noailles et Guizot, à la chambre des pairs, laissaient peu de chose à nous apprendre sur ces mariages espagnols et sur leurs conséquences. Aussi le débat, dans la chambre des députés, a-t-il été très-froid et complétement dénué d'intérêt.

Mais quelque chose de nouveau et de très-saillant a cependant éclaté vers la fin de la séance de mardi. C'est la scission qui vient de se produire au sein de la gauche et d'une partie du centre-gauche constituant l'ancienne opposition. MM. Billaut, Dufaure et de Tocqueville, etc., se séparent ouvertement de MM. Thiers et Odilon-Barrot, à propos de la question du mariage Montpensier. Est-ce là une simple division de conscience, comme on dit, ou bien une tactique de cette partie de la gauche prête à recueillir les portefeuilles qui paraissent s'éloigner de plus en plus de M. Thiers et de ses amis ? MM. Dufaure et Billaut ne veulent-ils pas au fond se rendre *possibles?* L'avenir expliquera tous les doutes ; mais en attendant il faut bien s'en tenir à la déclaration de M. Billaut, qui affirme ne point songer en ce moment à la conquête du pouvoir trop bien défendu par une majorité évidemment compacte.

La séance d'aujourd'hui a présenté plusieurs incidents remarquables. M. Thiers, qui s'était tenu immobile et presque abattu sur son banc pendant le débat de la veille sur les mariages espagnols, a paru regretter tout à coup son silence, et par un de ces mouvements d'humeur assez brusque qu'on lui connaît, il a essayé de rappeler son illustre antagoniste dans la lice. Cette manœuvre n'a pas eu le suc-

cès désiré. M. Guizot, qui, loin de refuser le combat dans la séance de mardi, avait mis une sorte de fierté superbe à provoquer l'opposition, n'a pas voulu sortir de sa réserve, et le paragraphe a été adopté.

Le débat s'est alors ouvert sur l'affaire de Cracovie. Après un excellent discours de M. le vicomte de Falloux, M. de Genoude est monté à la tribune pour développer et soutenir un amendement additionnel au paragraphe de la protestation. On se figure le mouvement de curiosité qui s'est manifesté sur tous les bancs de la chambre et dans les tribunes publiques. C'était en effet une espèce d'événement que le début de M. de Genoude. Et toutefois nous ne voulons rien dire de ce discours. Ce n'est pas parce qu'il est prêtre que nous couvririons de notre silence le député de Toulouse, car ni le public, ni la chambre, personne, pas plus que nous-même, n'a vu dans M. de Genoude à la tribune autre chose que l'homme politique. Un autre sentiment nous fait nous abstenir de toute réflexion sur ce fâcheux début. Nous ne connaissons rien de plus triste que de voir un homme considérable renier, nous ne savons sous quelle maheureuse influence, des sentiments, des alliances, des opinions dont il avait, toute sa vie, pris la défense ou suivi la bannière. M. de Genoude a porté aujourd'hui à la tribune contre la restauration des accusations inouïes qui lui ont valu quelques applaudissements de la gauche, mais qui ont soulevé sur les bancs de la droite d'énergiques protestations. Le parti légitimiste l'a hautement et publiquement, par l'organe de M. Benoît, rejeté de son sein. Si M. de Genoude est aussi grand partisan qu'il le dit de la sincérité de la représentation nationale, il ne lui reste, selon nous, qu'un seul parti à prendre, qu'un devoir à remplir, celui de se présenter de nouveau devant le collége électoral de Toulouse. Après son discours d'aujourd'hui, il est manifeste que M. de Genoude ne représente plus les opinions politiques des hommes qui l'ont envoyé à la chambre comme le successeur du fidèle duc de Valmy.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 3 février.—Les bureaux de la chambre des députés ont examiné lundi le projet de loi tendant à ouvrir au ministère de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 4,501,384 fr., pour apporter une augmentation à l'effectif de l'armée dans les divisions territoriales de l'intérieur.

Les désordres qui se sont manifestés sur quelques points du royaume, à l'occasion du renchérissement des subsistances, rendent nécessaire cette mesure de prévoyance. Il s'agit, en effet, non-seulement d'assurer la tranquillité publique, mais encore de maintenir partout, et d'avance, le respect de la propriété menacée, et déjà même douloureusement attaquée dans quelques localités.

Il devient donc nécessaire d'entretenir, tant en nouvelles brigades de gendarmerie qu'en soldats d'infanterie, un supplément d'effectif qui permette de faire face aux besoins d'une situation que ces sages précautions mettront à l'abri de toute tentative coupable.

Ce projet de loi a causé un assez vif débat dans la plupart des bureaux.

(*Epoque.*)

—MM. Gustave de Beaumont, Bethmont et Léon de Malleville ont déposé un amendement, en addition au dernier paragraphe de l'adresse. Il est ainsi conçu :

« Qu'une politique libérale et modérée assure au gouvernement l'autorité morale qui lui est si nécessaire; à l'administration, le respect que la probité commande; à nos institutions, leur développement pacifique et régulier, et Votre Majesté peut compter sur notre concours indépendant et désintéressé. »

— De fâcheuses manifestations au sujet de la cherté des grains ont encore eu lieu dans l'Eure et dans l'Ouest. On lit dans le *Courrier de l'Eure* du 31 janvier:

« Les nouvelles que nous recevons ce matin du département indiquent la même nature de faits dans divers marchés. A Broglie, comme à Brienne, comme au Bec, comme à Conches, des individus se sont emparés de grains en les payant un prix au-dessous du cours. Nulle part il n'y a eu de collision ni d'accident.

» Les faits sont même plutôt une œuvre isolée dans chaque localité que l'œuvre de la foule. Mais comme il ne faut pas laisser établir de pareils exemples, l'autorité a sévi partout. Des arrestations ont eu lieu ; en outre, des forces vont être dirigées sur les points les plus inquiétés. De la troupe doit partir demain pour l'arrondissement de Bernay, où il s'est plus particulièrement manifesté des inquiétudes, et chaque marché sera surveillé de manière à éviter le retour des faits qui ont eu lieu. »

— On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 30 janvier :

« Mercredi dernier, un chargement de grains qui se rendait de Pouancé à Vergonnes a été arrêté dans le bourg d'Armaillé, par les habitants de cette commune. Sous prétexte de faire un grenier d'abondance dans l'intérêt public, ils ont forcé les conducteurs de ce chargement de déposer les sacs de blé qui le composaient dans le bâtiment de la mairie. Seulement, interrogés plus tard par M. le sous-préfet de Segré sur leurs intentions, les émeutiers, qui prétendaient d'abord que leur but avait été d'acheter la marchandise arrêtée, ont été forcés de convenir qu'ils n'avaient ni les uns ni les autres aucun moyen de la payer. C'était donc tout simplement un pillage bien caractérisé.

» Mais ce qui donne à l'émeute de la commune d'Armaillé un caractère spécial et nouveau, un caractère qui sera unique, nous en avons l'espoir, c'est que le maire, M. Brejouin, s'est rangé de son avis, ainsi que l'adjoint, M. Deshays. Ces deux magistrats, dont la conduite ne saurait recevoir un blâme trop vif et trop général, se sont bien rendus sur le théâtre du désordre, mais pour approuver les pillards, et non défendre la loi, dont ils étaient alors les uniques représentants au milieu de leurs concitoyens. »

— Par un arrêté du préfet de Maine-et-Loire, daté du 30 janvier, MM. Brejouin et Deshays ont été suspendus de leurs fonctions de maire et d'adjoint de la commune d'Armaillé.

— Des lettres de Quintin (Côtes-du-Nord), annoncent que des désordres ont eu lieu mardi, jour de marché, dans cette ville.

Une troupe d'habitants de la campagne, armée de bâtons, s'est précipitée sur le marché aux grains, et s'en est emparée. Des gens de la ville se sont joints à eux; et, d'un commun accord, ils ont vendu tout le blé qui se trouvait sur le marché à 5 fr., au lieu de 8 fr. 50 c. qu'il valait. Cela ne s'est pas fait sans opposition : quelques luttes ont eu lieu, et plusieurs marchands n'ont même pas reçu le prix de 5 fr. fixé par les émeutiers.

La garde nationale a été convoquée, mais trop tard. Un rassemblement s'est formé devant la maison de M. D..., négociant, qu'ils accusaient d'enlever le grain du pays. M. D... leur assura qu'il n'avait que de l'avoine dans ses greniers, et leur offrit de les visiter. Cette proposition ne calma pas l'exaspération de ces

furieux, et, sans l'intervention de quelques citoyens, il se seraient sans doute portés à des actes de violence.

Un détachement du 71e de ligne est arrivé le même jour. Huit personnes ont été arrêtées.

— Un fort détachement de dragons s'est porté il y a deux jours de Nevers à Luthenay-Uxeloup, où la tranquillité publique avait été menacée.

M. le préfet de la Nièvre a également, sur la demande de M. le maire de Sancoins, fait partir un détachement de dragons pour protéger le marché de cette ville.

— La princesse régnante de Hohenzollern-Sigmaringen, Antoinette, nièce de Joachim Murat, est morte à Sigmaringen, le 19 janvier, à l'âge de cinquante-trois ans. Etrangère en Allemagne et restée Française de cœur, elle avait su se faire chérir et révérer. Sa mort est regardée comme un malheur public dans la principauté, et les regrets unanimes de la population ont accompagné dans la tombe la pieuse et charitable princesse.

— La mort vient de frapper, à l'âge de 46 ans, M. le comte Achille d'Autichamp, enlevé, après une courte mais cruelle maladie, à sa femme, à ses jeunes enfants et à toute sa famille, que ce coup inattendu plonge dans la douleur. Il a reçu, plein de foi et de résignation, les secours de la religion qui l'a assisté dans ses derniers moments.

— M. le baron de La Ferté, intendant des Menus-Plaisirs sous Louis XVIII et sous Charles X, vient de mourir à Paris.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid du 27 ne nous apportent pas encore la solution de la crise ministérielle. *El Tiempo* prétend que c'est le comte Bresson qui entrave la formation d'un nouveau cabinet.

PORTUGAL. — Les nouvelles du Portugal que nous recevons par voie d'Espagne vont jusqu'au 20 janvier. Ces nouvelles paraissent être favorables à la cause de la reine. Le maréchal Saldanha était parvenu par sa seule présence à rétablir la tranquillité dans la province de Beira. Le général das Antas se trouvait à Oporto, n'ayant plus, dit-on, que mille hommes de troupes régulières.

ANGLETERRE. — Les évêques anglicans ont conclu avec le gouvernement un arrangement d'après lequel il sera créé quatre nouveaux évêques qui ne siégeront pas à la chambre des lords. Le gouvernement proposait de nommer un évêque à Manchester qui aurait fait partie de la chambre haute.

GRÈCE. — Les journaux d'Athènes du 19 janvier nous apprennent que la chambre des députés s'occupait de la loi sur la réorganisation des évêchés. Un député, M. Capinanaki, représentant de Sparte, avait proposé de prendre pour type de l'organisation intérieure des évêchés l'ordre mystique qui règne dans le paradis, la hiérarchie des archanges, des anges, des séraphins, des chérubins, des trônes et des puissances.

L'examen du budget ne devait commencer qu'après l'adoption ou le rejet du projet de loi sur les évêchés.

C'est M. Piscatory, ministre de France, qui a harangué le roi au nom du corps diplomatique, à l'occasion de la solennité du nouvel an selon le calendrier grec.

ÉTATS-UNIS. — On lit dans le journal des *Débats* :

« Nous recevons encore, aujourd'hui, des nouvelles des Etats-Unis. Cette fois, c'est par le Havre qu'elles nous arrivent, et *l'Albany*, qui les a apportées, est parti de New-York le 9 janvier. Nous trouvons dans ces journaux l'un des plus

ıiers exemples de changement subit d'opinion qu'ait jamais offert une as-
ıiée représentative. Nous donnions, avant-hier, le texte d'un message du
dent, dans lequel, en recommandant l'augmentation de l'armée, M. Polk de-
le la création d'un grade de commandant en chef des forces américaines au
que, avec le titre de lieutenant-général. Nous disions, hier, que la chambre
eprésentants avait, dans sa séance du 5, écarté cette proposition à l'unani-
Nous apprenons aujourd'hui que, dans sa séance du 6, cette même chambre
:idé précisément le contraire de ce qu'elle avait voté la veille. Sur la motion
de ses membres, M. Hamlin, la proposition du président a été reprise en
ıdération, et, cette fois, elle s'est trouvée appuyée par 97 voix contre 92, et
›yée, en conséquence, à l'examen du comité général, pour être discutée pro-
ıement. »

EXIQUE. — Les avis du Mexique sont assez importans; en voici la subs-
: : Santa-Anna, qui avait réuni 37,000 hommes à San-Luis de Potosi, aurait
ıvé de la difficulté à les y faire vivre et se serait porté à huit étapes en
t, sur la route de Sattillo. Il aurait reçu, après avoir commencé son mouve-
, la nouvelle qu'un pronunciamieuto aurait éclaté à Mexico, et qu'Herrera au-
ıbassé Almonte de cette capitale, et il aurait sur-le-champ détaché de son
ıe sept régiments sur Mexico, pour étouffer cette insurrection. D'après des
ıs de Tampico, un corps de sept mille hommes de cavalerie mexicaine au-
ıté repoussé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 2 février.*

ɔrdre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. La chambre
arrêtée hier à l'art. 3 du projet ainsi conçu :

.a France, qui a partagé vos douleurs de père, s'associe avec bonheur aux
ɔlations que la Providence vous envoie. Le mariage de votre bien-aimé fils
c de Montpensier avec votre bien-aimée nièce l'infante Louise-Fernande, en
e temps qu'il complète les satisfactions réservées à votre famille, est accueilli
ıous comme un nouveau gage, entre la France et l'Espagne, de ces bonnes et
ıes relations établies depuis tant d'années, et dont le maintien importait aussi
à la prospérité qu'à la sûreté réciproque des deux Etats. »

CH. LESSEPS attaque les mariages espagnols au point de vue de la révolution
830.

DE LAVERGNE soutient qu'il était impossible que le *chef de la maison de*
·bon ne voulût point maintenir le sang de Philippe V sur le trône d'Espagne.

CRÉMIEUX somme M. Guizot de s'expliquer sur la politique qu'il va suivre.
hambre, dit-il, doit refuser son concours à un ministre qui, au lieu de faire
ıpher les principes nationaux, les sacrifie, et nous ramène, par l'isolement
lequel il jette le pays, au point où nous étions en 1840.

GUIZOT. Messieurs, je n'ai que peu de mots à dire, et c'est pour moi un de-
de les dire.

ıand ce débat a été prévu, beaucoup d'hommes sages s'en sont inquiétés.
: parlements en présence, deux tribunes se répondant d'un jour à l'autre;
grands gouvernements exposant et soutenant publiquement leurs griefs
une question actuelle et vive : il y avait là bien des causes d'irritation, de
ı. Mais, messieurs, jusqu'ici les inquiétudes dont je parle ne se sont point
sées.

ıux débats, l'un chez nous, dans une autre enceinte, l'autre à Londres, dans
eux chambres du parlement, ont eu lieu presque en même temps. Je n'ai

rien à dire de ce qui s'est passé chez nous, mais je dois dire que, dans le parlement anglais, les débats ont été empreints d'un véritable esprit de modération et de conciliation.

Des hommes éminents par leur position, par leur caractère, se sont chargés d'exprimer un désir sincère de la paix et de bons rapports, de bonne intelligence avec le gouvernement français. Ils ont successivement évité tout ce qui pouvait aggraver la question; ils se sont appliqués à montrer que les sentiments du parlement et du public anglais étaient bienveillants pour notre pays.

Messieurs, le gouvernement du roi partage ces sentiments; ces intentions sont les siennes. Le gouvernement a défendu et soutenu, comme il a cru devoir le faire, les intérêts de la politique de son pays, mais il n'a pas cessé de penser que les bons rapports, que la bonne intelligence, que l'amitié entre la France et l'Angleterre étaient essentiels au bien des deux pays, au repos, au bonheur et à la civilisation du monde.

Je ne dirai pas un mot en réponse à ce qui a été dit dans le parlement anglais; je ne dirai pas un mot de contraire à l'esprit de modération qui s'y est manifesté.

Si la nécessité m'obligeait à défendre la politique du gouvernement du roi, je le ferais, cela n'est pas douteux; mais comme la nécessité ne m'y oblige pas, je m'abstiens de parler.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre le paragraphe aux voix.

M. DROUYN DE LHUYS s'étonne de ce que M. Guizot, après avoir promis hier à M. Bureaux de Puzy de donner des explications sur la question espagnole, croit devoir garder le silence.

M. le président lit le paragraphe 3 et le met aux voix; il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. MM. Dufaure et Billaut proposent l'amendement suivant en addition au paragraphe 3 :

« Si, à l'occasion de cet événement, il s'est manifesté quelque dissentiment entre votre gouvernement et celui d'un peuple voisin, la France a droit de compter que les bons rapports se rétabliront sans qu'il en coûte rien ni à ses intérêts, ni à sa dignité. »

La parole est à M. Dufaure pour soutenir son amendement.

M. DUFAURE, après avoir blâmé la précipitation avec laquelle on traite la question, s'exprime ainsi :

Le préliminaire indispensable de l'amendement que nous avons présenté disparaît, et c'est dans la situation que vient de nous faire le silence du cabinet et le vote du paragraphe, que nous avons à expliquer l'intention, l'esprit de notre amendement. Je vais le faire aussi brièvement qu'il me sera possible. Cet amendement a eu trois intentions principales.

La première est celle-ci :

Nous nous sommes demandé s'il était convenable, lorsqu'un dissentiment si considérable a éclaté entre la France et l'Angleterre, que la chambre des députés, s'adressant au roi des Français, se bornât à lui dire que la paix du monde est assurée et eût l'air de ne pas savoir que ce grand dissentiment auquel donnent lieu les mariages espagnols existe.

Était-il convenable que notre adresse n'en parlât point? Pourquoi faisons-nous des adresses, si ce n'est pas pour parler ouvertement et avec franchise?

Pourquoi avons-nous l'air de taire ce que nous savons? Pourquoi la chambre n'interviendrait-elle pas, soit pour appuyer le gouvernement s'il a besoin que le pays lui prête plus de force, soit pour l'arrêter s'il s'égare?

Nous avons cru qu'il n'était pas bon, devant un événement qui peut avoir des

conséquences si graves, que la chambre eût l'air de l'ignorer et trouvât sa dignité dans le silence.

Notre amendement a donc eu pour premier objet de substituer à ce silence une opinion : ce sera celle que vous voudrez : celle de notre amendement ou telle autre que vous formulerez.

Le second motif de notre amendement était le suivant : Nous désirons exprimer le souhait que les bons rapports entre la France et l'Angleterre, qui sont altérés en ce moment, soient rétablis. Ce souhait, nous l'exprimons avec dignité, avec convenance, avec toute la réserve qui appartient à un grand corps politique, mais nous avons tenu à l'exprimer.

Je n'entrerai pas dans le développement des motifs qui doivent faire le rétablissement de la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre, puisque la discussion générale est fermée.

Nous croyons que dans ces dernières années on a fait trop pour la bonne intelligence de la France avec l'Angleterre. A en croire le langage qu'on tenait à cette tribune, il sembloit que le salut de la France dépendait uniquement de l'alliance anglaise ; on a fait par là un grand mal ; on a fait croire aux autres nations de l'Europe que leur alliance ne nous importait nullement, et on les a habituées à nous laisser dès qu'une rupture éclaterait avec l'Angleterre, dans l'état d'isolement où nous étions il y a six ans.

Et cependant il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on a dit de l'importance et de l'utilité de l'alliance anglaise. C'est pour accomplir la mission que la Providence a donnée à la France et à l'Angleterre dans ce monde ; c'est parce que la France et l'Angleterre représentent les idées libérales; c'est parce que les deux peuples se gouvernent par eux-mêmes, qu'ils seront beaucoup plus forts en élevant la voix ensemble.

Si d'autres puissances résistent aveuglément à des améliorations dignes de notre siècle, le meilleur moyen de les y contraindre, c'est l'union de la France et de l'Angleterre.

Voilà pourquoi nous exprimons le désir que ces bons rapports soient rétablis.

Le troisième but de notre amendement, c'est d'obtenir que les bons rapports entre la France et l'Angleterre soient rétablis d'une manière conforme à notre honneur et à nos intérêts.

Nous prenons nos précautions en exprimant le vœu de voir rétablir l'entente ; nous demandons qu'elle ne le soit pas avec des concessions indignes de la France.

Dans la question des mariages espagnols, il peut y avoir eu des fautes commises, mais il n'y a eu aucun droit blessé.

Le gouvernement anglais, quand il s'est fondé sur un droit pour réclamer, a eu tort. En agissant comme nous avons agi, nous avons fait ce que nous avions le droit de faire. Et puisqu'aucun droit de l'Angleterre n'a été méconnu et blessé, nous ne lui devons aucune réparation au nom de la France.

Rappelez-vous cependant ce qui s'est passé en 1840. — Alors non plus l'Angleterre n'avait vu aucun de ses droits blessé ; et pourtant, quelque temps après, le traité du droit de visite nous était imposé par l'Angleterre comme la condition de la rentrée de la France dans le concert européen.

Nous tremblons que l'Angleterre, blessée par les mariages espagnols, ne se croie encore autorisée à exiger de nous de nouvelles concessions. Je ne crois pas que l'on puisse affirmer que l'on ne fera pas en 1847 ce qu'on a fait en 1841 : car je persiste à penser que le droit de visite est une concession faite à lord Aberdeen, pour rentrer dans le concert européen.

Le passé m'autorise à prendre des précautions pour l'avenir, et c'est dans ce but qu'a été rédigée la troisième partie de l'amendement que nous avons proposé. Le passé ne me permet pas d'avoir une entière confiance dans les promesses du ministère.

C'est donc pour prendre nos précautions contre les ministres qui sont sur ces bancs, et contre ceux qui peuvent leur succéder, que nous avons proposé notre amendement; et nous demandons que l'alliance anglaise ne soit pas rachetée aux dépens des intérêts et de l'honneur du pays.

M. GUIZOT remercie l'honorable préopinant de la netteté et de la franchise avec lesquelles il a posé son amendement. Quant à la défiance exprimée par M. Dufaure, il ne la croit pas plus fondée dans l'avenir que dans le passé. D'un autre côté, M. le ministre des affaires étrangères ne croit pas utile d'écrire dans l'adresse un dissentiment dont ni le discours de la couronne, ni les discours des orateurs d'Angleterre n'ont parlé pas plus que les deux adresses du parlement. C'est pourquoi le cabinet repousse l'amendement.

M. BILLAUT. J'ai eu l'honneur d'expliquer hier à la chambre que le but de notre amendement était d'éviter toute confusion, d'éviter qu'on pût confondre entre elles deux politiques très-divergentes.

Mes amis et moi, nous avons pendant cinq ans prophétisé les événements qui se passent aujourd'hui, ils n'ont donc pas lieu de nous étonner; mais si la majorité de la chambre croit que les bons rapports avec l'Angleterre doivent encore être renoués, nous voulons du moins indiquer à quelles conditions ces bons rapports doivent se rétablir.

Nous avons craint qu'en présence des prétentions de l'Angleterre, quelque combinaison ne vînt altérer la situation, la dignité de notre pays.

Il y a eu en-dehors de cette tribune je ne sais quelle supposition de combinaison qui aurait pour but de rompre certains liens entre l'opposition; eh bien! il faut que cette supposition cesse, et c'est pour cela que nous invitons l'opposition tout entière à voter l'amendement que nous avons soumis à la chambre.

M. O. BARROT. Si l'amendement proposé se bornait à prendre des garanties pour l'avenir, sous l'influence de l'expérience du passé, je n'hésiterais pas à lui donner la plus complète approbation; mais comme il implique une adhésion, comme je ne puis pas, quant à moi, donner cette adhésion, je regrette d'être obligé, en cette circonstance, de me séparer de ceux de mes amis qui ont présenté l'amendement.

M. BILLAUT prend la parole pour défendre de nouveau son amendement qui ne porte pas, dit-il, sur la question du mariage, mais bien sur la conduite future du gouvernement. A cet égard, il ne devrait pas exister de dissentiments entre les membres de l'opposition, à quelque nuance qu'ils appartiennent.

M. DE TOCQUEVILLE exprime ses regrets profonds d'être séparé de M. Odilon-Barrot, et il pense que si l'on est en désaccord sur la question des mariages, on doit s'entendre et s'accorder sur la question de défiance.

M. O. BARROT monte de nouveau à la tribune. Il regrette beaucoup le dissentiment qui s'est élevé entre les membres de la gauche dynastique; mais il est des convictions vives et sincères auxquelles on ne peut faire aucun sacrifice. Je n'aurais pas fait au public et à la chambre la confidence de nos dissentiments, ajoute l'orateur. J'espérais toujours que les hommes qui se sont séparés de moi auraient jugé au moins inutiles des explications de cette nature.

Nous avons été sous le même drapeau, et j'espère que, quelles que soient les nuances qui nous divisent momentanément, nous éprouverons toujours les mêmes sentiments.

M. le président annonce que la chambre va voter sur l'amendement de MM. Billault et Dufaure.

On procède à l'appel nominal. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votans,	270
Majorité absolue,	136
Boules blanches,	28
Boules noires,	242

La chambre rejette l'amendement.

Séance du 3.

Les paragraphes 4 et 5, relatifs, le premier aux affaires de la Plata, le second au traité de navigation conclu avec l'empereur de Russie, sont adoptés sans discussion.

M. THIERS s'unit de tout son cœur à la protestation qui a retenti d'un bout de l'Europe à l'autre contre la confiscation de Cracovie, acte, dit-il, inutile aux puissances qui l'ont commis, et attentatoire au droit des autres nations. Selon lui les mariages espagnols ne sont pas étrangers à cet acte. L'orateur demande à à M. le ministre des affaires étrangères s'il persiste dans l'appel qu'il a fait à la réserve de la chambre.

M. GUIZOT. Il appartient à chacun de régler sa conduite comme il l'entend. Pour ma part, je ne vois pas qu'il puisse y avoir de graves inconvénients dans une discussion libre et modérée. Si je me crois obligé d'entrer dans la discussion, je pourrai dire des choses délicates, difficiles; mais jusqu'ici il ne me paraît pas qu'il y ait nécessité de le faire pour la défense du gouvernement et de sa politique. Pour rentrer dans la discussion, il faudrait que la nécessité de la défense me fût démontrée, et qu'elle fût également démontrée pour tout le monde dans cette chambre et de l'autre côté du détroit. Voilà quel a été le motif de la conduite du gouvernement; mais, je le répète, il n'a fait appel à personne, il n'a fait de provocation à personne, et il est prêt à entrer dans la discussion, si l'opportunité de cette discussion lui est démontrée.

M. THIERS. Je demande la permission d'adresser à M. le ministre une seule question : Croit-il que dans l'intérêt du rétablissement des bonnes relations entre les deux peuples, il vaille mieux que la discussion ne se prolonge pas? La discussion aurait-elle du danger? Croit-il, au contraire, que la continuation de la discussion n'apporterait aucun péril, aucune perturbation dans le rétablissement des bons rapports entre les deux peuples? S'il le regarde comme indifférent, alors nous demanderons que le débat continue et que le gouvernement s'explique.

M. GUIZOT. Je tiens à constater que le gouvernement n'a pas été attaqué, et qu'il n'est pas tenu dès-lors de prendre l'initiative. Je reste dans la situation que j'ai prise hier. A chacun il appartient de résoudre pour soi-même, comme il l'entendra, la question de responsabilité.

M. BERRYER. A la séance de lundi, M. le ministre des affaires étrangères a saisi vivement l'observation présentée par M. Bureaux de Puzy, que la chambre n'était pas complètement éclairée... Il a dit qu'après l'examen approfondi des paragraphes relatifs aux mariages espagnols et à Cracovie, tous les membres de la chambre seraient à même de décider s'il y a lieu à donner un bill de confiance au ministère, si la paix est assurée.

Il semble que la situation résultant pour tous de cette déclaration, c'est qu'il est indispensable que le ministère vienne ajouter un commentaire aux documents qu'il a fait distribuer.

Ces documents que nous avons tous lus ne sont certes pas rassurants. Il faut donc qu'à côté des protocoles des dépêches diplomatiques, le ministre vienne nous dire quels sont les motifs de sa sécurité, quelle est la véritable situation, au nom de qui la paix est assurée.

M. GUIZOT. On n'a jamais demandé au gouvernement de fournir à l'opposition le thème de sa discussion et de ses attaques. Le gouvernement lui fournit ce thème par ses actes, par sa conduite, par la publicité de sa conduite. L'opposition est libre d'attaquer ces actes, cette conduite. De nombreux documents ont été distribués; l'opposition ne peut pas dire que les matériaux lui manquent. Lorsque le deuxième paragraphe reviendra, si quelque membre de la chambre veut rouvrir la discussion, je serai tout prêt à répondre; je ne demande pas mieux.

La discussion continue entre le ministre et MM. Thiers et Berryer; les deux honorables députés demandant que le gouvernement mette sous les yeux de la chambre la situation du pays ; et M. Guizot répondant que c'est à l'opposition à prendre l'initiative de l'attaque, et que le gouvernement expliquera sa conduite.

M. DUPIN. C'est comme à Fontenoy, où les ennemis se disputaient courtoisement à qui ne tirerait pas le premier? (Rire prolongé.) Et cependant on a fini par tirer.

Après quelques mots de M. Crémieux, la chambre passe à la discussion du § 6 ainsi conçu :

« Un événement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne ; la république de Cracovie, Etat indépendant et neutre, a été incorporé à l'empire d'Autriche. La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des Etats, et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps les autres. En protestant contre cette violation des traités, nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise, Votre Majesté a rempli un impérieux devoir, et répondu à la juste émotion de la conscience publique. »

M. DE FALLOUX. La question qui doit nous préoccuper dans ce débat est celle-ci : La France peut-elle quelque chose? Ne peut-elle rien ?

En 1815, je ne remonterai pas plus haut, la France avait été vaincue par la force, mais son droit était respecté. Il pesait dans la balance des puissances victorieuses, et la France l'a souvent manifesté en faveur de la Pologne.

Depuis la révolution de juillet, deux partis se sont montrés en France : celui de la résistance et celui du mouvement. Le parti de la résistance l'a emporté. Une fois l'Europe calmée, on s'engageait à reprendre les questions où elles avaient été laissées, et non à reculer. On a reculé cependant. Qu'en est-il résulté? l'incorporation de Cracovie.

Qu'a t-on voulu faire par l'incorporation de Cracovie ? Arrêter, détruire la force d'expansion de cette petite république. Les idées de liberté qu'on y professait se répandaient dans toute l'Allemagne : les puissances du Nord y ont vu un danger.

Elles ont voulu, d'un autre côté, répondre cruellement aux discours de la tribune française et de la tribune anglaise, à ces vaines protestations dans lesquelles on croyait avoir tout fait, en disant : « *La nationalité polonaise ne périt pas !* »

L'incorporation de Cracovie n'est donc pas seulement un attentat de la force contre la faiblesse, elle est une insolente provocation aux gouvernements constitutionnels de l'Europe.

Le ministère disait sans cesse à l'opposition : Vous voulez la guerre ; l'opposi-
on répondait : Nous voulons la paix, mais avec plus de dignité.

Un jour le ministère a suivi le conseil de l'opposition. Eh bien ! il faut persé-
rer dans cette voie, pratiquer une politique plus digne et plus sévère.

M. DE GENOUDE, qui a proposé un amendement sur le paragraphe en discussion, expose longuement les motifs, et se livre, à l'occasion des traités de 1814 et 1815, à de violentes attaques contre la Restauration.

M. BENOIST prend la parole pour déclarer que M. de Genoude n'appartient pas ux opinions que représente le côté droit de la chambre.

L'amendement de M. de Genoude n'est pas adopté.

M. O. BARROT propose d'ajouter dans le paragraphe en discussion, après ces mots : « Une nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise » ceux-ci : « Et ui est une menace incessante contre tous les Etats dont l'existence reposait sur e respect des traités. »

M. GUIZOT. Quand les événements de Cracovie ont éclaté, le gouvernement du oi a réclamé contre les mesures prises, comme l'avaient fait les cabinets précédents dans des circonstances analogues ; il s'est élevé contre toute idée d'une occupation permanente de Cracovie ; il a maintenu son droit de regarder à ce qui se assait sur le territoire de Cracovie. Il l'a fait dans la même mesure, dans les mêmes termes que les cabinets précédents. Il a reçu la même réponse, les mêmes assurances que les cabinets précédents. L'occupation de Cracovie devait être purement militaire, temporaire ; elle ne devait durer qu'autant que la nécessité l'exigerait. Le gouvernement du roi accueillit ces assurances ; trois mois après, dans une autre enceinte, dans une discussion publique, il a renouvelé ces mêmes déclarations, maintenu tous les droits, ceux de l'État de Cracovie, ceux de la France. Il est vrai que le gouvernement du roi n'a eu aucune connaissance avant le mois de novembre d'aucune résolution contre Cracovie, d'aucun projet de résolution de la part des trois puissances.

Ce qui est arrivé au gouvernement du roi est également arrivé au gouvernement anglais. Il n'a été prévenu ni plus ni autrement que nous ; il n'a agi ni plus ni autrement que nous. Les deux gouvernements sont absolument dans une situation analogue. L'événement consommé, qu'a fait le gouvernement du roi ? Il a protesté. Il a vu dans la destruction de la franchise de Cracovie un fait contraire au droit européen. Il l'a qualifié selon sa pensée. Et en même temps il en a pris acte afin, dans l'avenir, s'il y avait lieu, d'en tenir le compte que lui conseilleraient les intérêts légitimes du pays. Voilà toute notre pensée, ni plus ni moins.

En même temps qu'il protestait contre la violation du droit, le gouvernement n'a pas considéré l'événement de Cracovie comme un cas de guerre... Entendez-vous bien ce que je dis?

Et là où il ne voyait pas un cas de guerre, le gouvernement n'a pas voulu tenir le langage, il n'a pas voulu faire le bruit de la guerre. Il n'y auroit eu à cela ni dignité ni sûreté.

Nous n'avons donc pas voulu faire de ce triste événement un cas de guerre : nous n'avons pas voulu arriver à la guerre ; nous avons cru que cela serait contraire aux intérêts du pays, aux intérêts de l'Europe, aux intérêts même du droit, et nous avons renfermé notre protestation dans le sens et dans les limites que j'ai déclarées à la chambre.

Mais indépendamment de cette immense et décisive raison, nous en avons eu une autre.

Nous n'avons pas cru que le moment où nous protestions contre un infraction



aux traités fût celui de professer le mépris des traités; ce langage n'eût eu aucune dignité, aucune force morale ; j'ajoute qu'il n'y avait pas pour nous de plus grand danger.

Je parle au nom du gouvernement, avec le sentiment de sa responsabilité ; je dois et je veux dire toute ma pensée.

Le gouvernement est convaincu que s'il avait donné un autre sens à ses paroles, s'il avait laissé croire qu'elles pussent avoir un autre sens, nous aurions créé une situation qu'il est de notre devoir d'écarter tant qu'elle n'est pas commandée par la nécessité : en Europe, de nouveau quatre puissances contre nous...

A gauche. Lesquelles ? lesquelles ?

M. GUIZOT. Le jour où nous croirons, où nous croirions que la dignité du pays, que l'intérêt du pays le commandent, nous ne reculerions pas plus que d'autres devant cette situation. Mais nous sommes convaincus que l'événement de Cracovie n'était pas, n'est pas un motif suffisant pour laisser cette situation s'établir.

Nous avons protesté contre l'occupation, contre un acte contraire au droit, nous en avons pris acte dans l'intérêt de notre politique à venir. Cela dit, cette réserve faite, nous tenons que les traités subsistent, et nous sommes résolus à les exécuter.

Depuis 1830, la politique du gouvernement repose sur deux bases : au-dedans, le maintien des lois, au-dehors le maintien des traités; c'est avec ces deux freins que nous avons réprimé depuis seize ans l'esprit d'anarchie et l'esprit de guerre. Nous n'abandonnons ni l'un ni l'autre, et nous sommes convaincus que s'il arrivait un jour où la France, dans un intérêt légitime et bien entendu, eût à faire valoir la réserve que nous avons faite, elle trouverait plus de force dans sa fidélité aux traités, à les observer loyalement quand les autres les avaient violés, plus de force que dans la politique qu'on lui conseillait tout à l'heure.

Si la France déclare les traités abolis, se considérant comme sortie des traités, il n'y a plus de droit public entre elle et les puissances du Nord. Si on le croit, il faut le dire. Il faut se préparer à se conduire en conséquence ; nous ne le croyons pas.

Nous avons pris acte de ce que nous regardons comme une violation du droit; mais nous croyons que cette violation n'empêche pas qu'il existe encore entre les puissances qui l'ont commise, et nous, un droit général. Nous sommes décidés à l'observer loyalement ; nous croyons que c'est là vraiment la bonne politique, dans l'intérêt du pays et de sa grandeur.

MM. Dupin, Odilon-Barrot, Vitet et Guizot échangent encore quelques mots.

On passe ensuite au vote sur la rédaction de la commission. Le paragraphe est voté par assis et levé à l'unanimité.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 50 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 100 fr. 75 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Réponses de M. l'évêque de Bayeux aux questions proposées au clergé de son diocèse dans les Conférences de 1845.

—

(Suite et fin. — Voir le N° 4333.)

—

On nous a aussi exprimé le désir de voir quelquefois MM. les grands-icaires, et dans les occasions solennelles l'évêque lui-même, présider les éunions du clergé. Leur visite sans cesse attendue, sans que le jour en ût indiqué d'avance, serait un motif toujours pressant d'émulation. Les liscussions orales qui auraient lieu en leur présence, feraient connaître ux supérieurs les principes et les talents de ceux qui assistent aux conérences, et leur donneraient aisément la mesure de leur capacité. Nous ous en rapportons entièrement à ce sujet au zèle éclairé de NN. SS. les vêques, qui savent mieux que personne par quels moyens ils doivent timuler l'émulation de leur clergé.

D'autres désireraient qu'on ajoutât au programme des conférences qui 'imprime chaque année, sans rien changer quant au fond des questions le théologie, quelques thèses sur les causes et les principes du mouvement qui agite la société actuelle, sur ses erreurs, ses dangereuses théories, ses prétendues découvertes pour régénérer la société, et les productions plus ou moins irréligieuses qu'il importe de connaître et d'apprécier. NN. SS. l'archevêque de Reims et l'évêque du Mans, ont plus d'une fois discuté dans leurs œuvres théologiques des questions d'actualité et parfaitement appropriées au temps où nous vivons. On trouve même, à la fin de la théologie de Mgr Gousset, un chapitre sur le *magnétisme*. Ces investigations sagement dirigées, habitueraient les prêtres à suivre les questions du temps, et leur donneraient la facilité de répondre avec assurance aux objections qui leur sont souvent adressées, lorsqu'ils sont obligés de se trouver dans le monde. Nous soumettons encore les vœux qui nous ont été exprimés à ce sujet, à la prudence des premiers pasteurs appelés à conduire et à diriger en toutes choses le troupeau qui leur est confié. Ils connaissent mieux que nous ces belles paroles de Fénelon, qui engage les pasteurs à redoubler de zèle pour combattre les nouveautés profanes. « Sommes-nous donc arrivés, s'écrie-t-il, à ces » temps où les hommes ne souffriront plus la sainte doctrine, et où, sen- » tant une démangeaison d'oreilles, ils entasseront docteurs sur docteurs, » détournant leur attention de la vérité, pour se tourner vers des fables » monstrueuses? Dans ce péril du dernier naufrage de la foi, que ne de- » vons-nous pas tenter pour briser ce fruit d'erreur qui est dans la bou-

» che des peuples? Non, il n'y a rien qu'il ne faille essayer pour rompre
» le charme et pour guérir les esprits malades, qui ont le goût de la sé-
» duction. Un pasteur doit, à l'exemple de l'Apôtre, diversifier sa voix,
» imiter la grâce, qui prend toutes les différentes formes, et se fait tout
» à tous pour arrêter le torrent de l'erreur. »

Le mandement publié par M. l'Archevêque de Paris sur le rétablissement des Conférences dans son diocèse, a fait naître partout le vif désir de voir livrer à l'impression le résultat des Conférences qui ont lieu sous la direction du savant prélat. On nous fait remarquer que le diocèse de Paris se trouvant au centre des lumières, au milieu d'un grand nombre de bibliothèques, qu'il est facile de consulter, peut mieux que tout autre porter à un grand degré de perfection un travail qui sera toujours imparfait dans les provinces, où les ressources sont infiniment moins abondantes. Qui pourrait mieux que MM. de Saint-Sulpice, par exemple, rédiger ces Conférences après la discussion et l'appréciation qui ont lieu tous les ans, sous la présidence de M. l'Archevêque? Ce vœu, si honorable pour le diocèse de Paris, nous paraît très-bien fondé, et mérite d'être pris en considération. On n'a point oublié le zèle qui présida, dans des temps plus heureux, aux utiles travaux de plusieurs diocèses qui se sont illustrés par l'étendue et la pureté de leur science. Paris, Angers, Poitiers, Lyon, Grenoble, Rodez, Lodève, offraient autrefois des décisions lumineuses sur les points les plus importants de la science sacerdotale. Espérons que nous verrons bientôt revivre parmi nous, dans toute leur splendeur, ces Conférences dont il doit résulter de si grands avantages pour l'instruction du clergé, et pour la conduite et l'édification des fidèles.

Voici déjà un bel exemple qui nous arrive de l'un des diocèses de la Normandie, les plus rapprochés de Paris. Mgr l'évêque de Bayeux, en effet, vient de publier pour son diocèse, un écrit parfaitement conforme au vœu que nous exprimons. Ce savant prélat, après avoir donné à son clergé une série de questions à résoudre, sur l'Ecriture sainte, sur le dogme et sur la morale, a rédigé lui-même, avec autant de clarté que de précision, des réponses aux questions proposées au clergé de son diocèse. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement ici cet intéressant résumé des Conférences de 1845. Nous citerons seulement, afin d'en donner une idée, la réponse à cette question du mois de mars: « *En quel sens doit-on entendre le passage du texte sacré, Filii autem David sacerdotes erant?* » (Chap. VIII, v. 17.) « Il est certain qu'ici le mot *sacer-*
» *dotes* n'est pas pris dans son acception ordinaire. David n'avait pas violé
» la constitution de son pays, et donné à ses fils une dignité qui était ré-
» servée aux enfants de Lévi. D'ailleurs, en citant les principaux officiers
» de sa cour, le texte a déjà nommé Sadoc et Abiathar comme les princes
» des prêtres. Les Paralipomènes, en répétant ce passage en d'autres ter-

» mes, en donnent le véritable sens ; car l'Ecriture ne saurait avoir de » meilleur interprète qu'elle-même. *Ils étaient les premiers à la main du » roi.* C'est dans le même sens que l'ont entendu et les Septante : *Aularchæ erant*, c'est-à-dire *princes de la cour ;* et la paraphrase chaldaïque : » *Magnates erant ; ils étaient les grands, les premiers de la cour.* Carrière et » d'autres commentateurs interprètent plutôt qu'ils ne traduisent ce pas- » sage : *Les enfants de David étaient auprès de lui, comme les prêtres autour » d'Aaron, prêts à exécuter ses ordres.* La royauté est, en effet, le plus au- » guste emblême de la divinité, et, à cause de cela, ses ministres ont été » appelés prêtres, métaphoriquement. » Mgr l'évêque de Bayeux traite encore un grand nombre de questions très-variées avec un talent remarquable : tous ceux qui liront ses *réponses* en tireront bien certainement un grand profit.

Il est ordonné au prêtre comme au prophète de dévorer le volume sacré de la loi, selon l'énergique expression d'Ezéchiel, malgré toutes les amertumes que traînent après soi les études et les veilles. Il faut qu'il se nourrisse du pain des Ecritures à la sueur de son front ; qu'il orne le dedans de son ame de la loi de Dieu, comme les prêtres juifs en ornaient les dehors de leurs vêtements. Les Ecritures divines sont la substance, et comme la base du sacerdoce chrétien. Les prêtres sont comparés par les docteurs de l'Eglise à ces deux grandes lumières que Dieu plaça d'abord dans le firmament. Ils doivent présider au jour et à la nuit : au jour, en guidant la foi et la piété des fidèles ; à la nuit, en éclairant les ténèbres de l'erreur, de l'incrédulité et de toutes les doctrines étrangères ; ils sont les interprètes de la loi, les docteurs et les oracles des peuples, les voyants et les prophètes pour éclairer les doutes, ou pour manifester les volontés du Seigneur. Quel est le prêtre capable de présider au jour ? Celui qui, plein de Dieu, vide des choses de la terre, mûri par une sage expérience, l'esprit orné des maximes évangéliques, des décisions des Pères et des conciles, de la doctrine des maîtres de la vie spirituelle, les applique efficacement à la conduite de ses frères ; offrant à tous la nourriture qui leur convient, pressant ceux-là, encourageant ceux-ci, fortifiant les uns, retenant les autres, procurant à chacun des justes ou des pénitents qu'il doit guider, la sobriété de la sagesse. Quel est le prêtre vraiment digne de présider à la nuit ? sinon celui qui va jusqu'à reproduire la foi dans le cœur de l'impie qui la laissa s'éteindre ; jusqu'à faire succéder, dans l'ame du grand pécheur, la douce confiance au désespoir ; jusqu'à arracher à l'amour du monde les victimes qu'il a séduites ; jusqu'à démêler les sourdes menées, les intrigues, les sophismes du faux esprit fort ; jusqu'à confondre les blasphèmes de l'incrédule, l'aveugle opiniâtreté du sectaire, l'audace téméraire du schismatique. On se perd, pour ainsi dire, dans ce dédale comme infini, des connaissances

que doit posséder le ministre du Seigneur. Il ne doit être nouveau pour rien, étranger à rien! A quelle source pourra-t-il puiser toutes ces connaissances qui lui sont nécessaires? Dans l'application à l'étude, et les Conférences ecclésiastiques auxquelles il doit avoir soin de prendre la part la plus active.

Depuis le rétablissement des Conférences ecclésiastiques, on remarque dans les prêtres des diocèses où elles se tiennent régulièrement, et d'une manière intéressante, plus d'instruction et de régularité qu'ailleurs : nous pourrions citer des exemples, si la prudence nous permettoit d'établir des comparaisons. Ainsi le clergé donne à ses ennemis un solennel démenti. Tandis qu'une vaine philosophie reproche aux prêtres d'être stationnaires, et bien en arrière des lumières du siècle, malgré ces reproches qu'on ne leur adresse que pour chercher à les avilir aux yeux des peuples, les prêtres se renferment dans le sanctuaire pour étudier la loi ; ils mettent une louable émulation à discuter dans leurs Conférences tous les points qui intéressent la religion et la société ! On veut en faire de simples officiers de morale ; on ose dire que la classe des prêtres est inutile à l'Etat ; mais le clergé comprenant la sublimité de sa vocation, ajoute à l'étude de tous ses devoirs la charité d'une vie active ; dans les villes, dans les campagnes, le pasteur s'occupe sans cesse à faire fleurir la justice et à rendre les hommes religieux, équitables, modestes, vrais, tempérants, fidèles, généreux, compatissants ; apprenant aux grands à commander avec bonté, prescrivant aux petits de se soumettre et d'obéir sans murmure.

L'ordre sacerdotal, sans se laisser émouvoir par les vaines déclamations de ceux qui lui disputent l'honneur d'éclairer et de régénérer la société, poursuit sa carrière bienfaisante ; partout il cherche à répandre des lumières dans les esprits, et de généreux sentiments dans les cœurs. Ce droit d'instruire et de gouverner ses frères, le clergé le tient du souverain pasteur des ames, qui seul pouvait le conférer aux hommes. Qu'y a-t-il de plus noble, de plus apostolique, que de rendre les mœurs et la conduite des chrétiens dignes de leur suprême législateur? Cette tâche si belle, les prêtres l'accomplissent chaque jour avec zèle, pour le bonheur de la société, et méritent par leurs travaux la reconnaissance et le respect des peuples.

D***.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La ville de Ravenne fut témoin, le dimanche 10 janvier, d'une cérémonie religieuse qui se voit rarement. S. Em. le cardinal-archevêque, spécialement délégué à cet effet par le souverain Pontife, remit la *Berretta* au cardinal Baluffi, archevêque-évêque d'Imola, dont il suffit de dire, pour tout éloge, que Pie IX l'a jugé digne d'être son suc-

cesseur immédiat dans l'épiscopat, et sa première créature dans le sacré-collége.

S. Em. Mgr Baluffi, accompagné de Mgr Taddeo della Volpe, ablégat apostolique, d'une députation de la magistrature, du chapitre et des curés d'Imola, était arrivé dans la soirée du 8 à Ravenne. Les voitures de gala du cardinal-archevêque avaient été envoyées à sa rencontre jusqu'au faubourg Adrien. Entré dans la ville au son des cloches et au bruit de plusieurs salves d'artillerie, il mit pied à terre devant la porte principale de la métropole, où il fut reçu et complimenté par l'archidiacre à la tête du chapitre. De là, après avoir adoré le très-saint Sacrement, il se rendit au palais archiépiscopal, où l'attendait S. Em. le cardinal Falconieri, entouré du prodélégat de la province, des évêques de Faënza, de Sarsena et de Bernitoro, de Mgr Pacheco-e-Souza, évêque de Guarda en Portugal, et de plusieurs personnages de distinction qui s'étaient réunis dans les appartements de l'archevêché pour y offrir leurs premiers hommages au nouveau cardinal.

Dans la soirée du lendemain, Son Eminence prêta le serment d'usage entre les mains de Mgr l'ablégat, en présence du cardinal-archevêque, du prodélégat, des cinq évêques de la province, du chapitre de la métropole, et des diverses députations d'Imola. Cette première cérémonie eut lieu dans la riche chapelle de l'archevêché, dédiée à Saint-Pierre Chrysologue.

La cérémonie de la remise de la *Berretta* se fit le dimanche avec une grande solennité dans l'église métropolitaine. Les troupes étaient rangées sur la place, le peuple était accouru de tous les points de la ville, et remplissait l'église : toutes les autorités étaient présentes. La *Berretta* fut apportée par l'ablégat du palais Pasolini à la métropole, en équipage de gala. A la fin de la grand'messe, chantée en musique, et célébrée par M. l'évêque de Faënza, Mgr l'ablégat présenta à S. Em. le cardinal-archevêque de Ravenne le bref apostolique relatif à sa mission. Il en fut fait lecture, après quoi le nouveau cardinal s'étant levé du trône qu'il occupait sous le même dais, et s'étant placé devant le cardinal Falconieri, reçut de ses mains la *Berretta*, et ensuite le baiser de paix. En ce moment, toutes les cloches de la ville sonnèrent à grande volée, le bruit du canon et de vives décharges de mousqueterie des troppes qui stationnaient sur la place, retentirent au milieu des joyeuses acclamations de la foule.

Un acte de piété bien digne des deux illustres cardinaux et des évêques qui se trouvaient réunis pour cette solennelle cérémonie, a marqué le dernier jour que Mgr l'archevêque-évêque d'Imola a passé à Ravenne. Le lundi 11 janvier, ces vénérables pontifes se sont rendus en pèlerinage au tombeau de saint Apollinaire, apôtre de cette partie de l'Italie : il était beau de voir les fils et les successeurs du saint évêque-martyr lui offrir cet hommage public de leur pieuse dévotion, et demander sur son tombeau les grâces nécessaires pour continuer avec le même zèle et les mêmes fruits son glorieux apostolat.

Les pauvres de Ravenne n'ont pas été oubliés dans cette courte apparition du cardinal-évêque d'Imola. Son Eminence leur avait fait distribuer d'abondantes aumônes la veille du jour de la cérémonie. Mgr Baluffi est parti le 12 avec sa nombreuse suite pour retourner dans son diocèse. S. E. le cardinal Falconieri a voulu, comme dernier témoignage d'une hospitalité aussi généreuse que cordiale, accompagner son illustre collègue plusieurs milles au-delà de Ravenne.

Une brillante découverte scientifique nous est annoncée par le journal officiel des Etats pontificaux.

L'œuvre de Champollion vient, après de longs travaux, d'être complétée par un savant Jésuite, le Père Secchi, bibliothécaire du collége romain. La lecture des hiéroglyphes égyptiens n'aura plus désormais d'obscurités et d'incertitudes.

Dans la séance tenue le 14 janvier par l'Académie pontificale d'archéologie, l'auteur du nouveau système a donné connaissance de sa méthode à ses confrères, en prouvant par des applications usuelles la vérité de tout ce qu'il avançait.

« Cette découverte, féconde en conséquences, dit le *Diario* de Rome, et que Champollion lui-même désira faire ou voir faire par d'autres pour connaître le lien de ses caractères phonétiques avec les symboliques, occupera de nouveau, dans d'autres séances, l'Académie romaine et pontificale d'archéologie. En cette occasion, la séance qui avait attiré des savants et polyglottes distingués de Rome des autres Etats d'Italie et même d'outre-monts, a été honorée de la présence de LL. EEm. MMgrs les cardinaux Ostini, Castracane degli Antelminelli, Mezzofante et Altieri. Tous, d'accord avec l'incomparable polyglotte d'Italie, ont manifesté leur satisfaction et leur admiration pour le nouveau système. »

PARIS.

Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 7 février 1847, en l'église de Saint Gervais, en faveur des familles pauvres secourues par la Conférence de Saint Vincent-de-Paul.

A midi très-précis, messe basse avec musique : les solos seront exécutés par M. Alexis Dupont, et les chants d'ensemble par deux chœurs.

Après la messe, le sermon sera prêché par M l'abbé Deguerry, chanoine honoraire, curé de Saint-Eustache.

Les misères que s'efforce de secourir la Conférence de Saint-Gervais (située au milieu du 9e arrondissement, l'un des plus pauvres de Paris, sont telles que, parfois, elle rencontre couchés sur un peu de paille, ou sur une mauvaise planche, des enfants et des malades.

Des faits semblables parlent assez d'eux-mêmes, et n'ont besoin sans doute que d'être rapportés pour émouvoir profondément la charité publique.

Une autre assemblée de charité aura lieu en faveur de l'OEuvre de la *Marmite* des pauvres, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, le dimanche 7 février 1847.

A quatre heures, sermon par M. l'abbé Lefèvre. Après le sermon, sa-t et bénédiction du saint Sacrement par Mgr l'évêque d'Ajaccio.

La quête sera faite par Mesdames Blache, rue de Rivoli, 10 ; Bucquet, ie de la Tixéranderie, 35 ; d'Escuns, quai d'Orsay, 19 ; Rouxel, rue eslay, 12 ; Anaïs Ségalas, rue de Crussol, 1 ; la baronne de Vatry, ace Saint-Georges, rue Laferrière, 20.

Une troisième assemblée de charité aura lieu le dimanche 7 février ochain, à deux heures précises, en l'église Saint-Merri, en faveur des èches du 7e arrondissement.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Coquereau, chanoine du chatre royal de Saint Denis, missionnaire apostolique.

M. Melcher, de Vienne, vicaire-général du Missouri, où la colonisan allemande prospère d'une manière extraordinaire, ayant été envoyé Allemagne par Mgr Kenrick, évêque de Saint-Louis, afin d'engager, ur l'œuvre de sa mission, un plus grand nombre d'ecclésiastiques almands, n'a pu jusqu'ici réunir que trois prêtres du diocèse de Strasurg, avec lesquels il se rend à Rome, pour de là repasser en Amérique. : zélé missionnaire n'a pas cependant perdu tout espoir d'augmenter le mbre de ses collaborateurs : il vient de faire au zèle de ses compatrios un nouvel appel que publient les journaux catholiques les plus réndus en Allemagne.

Nous lisons dans l'*Union franc-comtoise :*

« Voici le fragment d'une lettre adressée à un citoyen de notre ville, et datée : Pinang (Chine), le 27 octobre 1846 :

« A l'instant même où j'écris, je reçois de Cochinchine, *via Macao*, les nouvels les plus tristes et les plus affligeantes. Mgr Lefèvre et M. Duclos, l'un et l'aue délivrés des prisons de Cochinchine à différentes époques, par les remonnces énergiques de deux capitaines de bâtiments de guerre français, étaient partis pour la Cochinchine, où leur présence était très-nécessaire, en juin derer. Ils firent voile de Singapour, précédés et suivis de plusieurs barques coinchinoises. Après huit à dix jours de navigation, ils purent débarquer; mais avaient à peine mis pied à terre qu'ils furent arrêtés, la barque saisie et tout n chargement confisqué. Quatre jours après M. Duclos mourut, et Mgr Lefèvre it conduit à la capitale pour y être jugé, au moment où notre correspondant rminait sa lettre. Son sort définitif est incertain. Les chrétientés de Basse-Coinchine vont souffrir terriblement par suite de ces fâcheux événements. Les mmes de l'embarcation sont tous des chrétiens, chefs de famille, qui vont enîner toute leur parenté dans la persécution, la misère, la ruine, l'exil, et peutre la mort. Que le bon Dieu daigne venir au secours de ces chrétientés, qui deis si long-temps gémissent et souffrent sous la main de fer de leurs injustes rsécuteurs ! ! !

» BIGANDET, missionnaire apost. »

Le 19 janvier dernier, Mlle Marie Georgina Rintoul, née à Londres 22 août 1819, et élevée dans l'hérésie anglicane, a fait son abjuration

entre les mains de M. Préfontaine, curé-doyen de Laigle, dans l'église de Saint-Martin de cette ville, au diocèse de Séez, et a reçu le baptême sous condition. Le dimanche suivant, 24 janvier, la nouvelle fille de l'Eglise catholique a été admise à faire sa première communion.

REVUE POLITIQUE.

Après les petites escarmouches, la grande bataille. Après l'assaut de courtoisie, renouvelé de Fontenoy, *tirez, messieurs les Anglais*; *à vous, messieurs les Français*, est venue l'attaque sérieuse, l'assaut véritable: les Anglais se sont décidés à tirer; l'allié de lord Palmerston a fait feu de toutes ses pièces; M. Thiers, enfin, a lancé pendant trois heures contre les rangs ministériels toute l'artillerie d'un incommensurable discours long-temps contenu, durant plusieurs jours menacé d'avorter. M. Thiers, à lui seul, a rempli la séance de jeudi: et nous ne surprendrons personne en disant que l'attention de la chambre n'a pas un moment fait défaut au célèbre orateur. C'est l'heureux privilége non-seulement de la haute position parlementaire de M. Thiers, mais encore de sa parole toujours claire, facile et vive, alors même qu'elle est diffuse, de charmer presque toujours, de ne jamais fatiguer ni ses amis, ni ses adversaires.

Quoique l'ancien président du 1er mars ait parcouru le vaste cercle de la politique générale de la France et de l'Europe, quoique sa main hardie, quelquefois jusqu'à la témérité, ait touché à toutes les questions brûlantes du moment, nous devons dire que sa parole n'a été ni aussi agressive, ni aussi indiscrète que quelques-uns pouvaient le craindre, que beaucoup peut-être le désiraient. M. Thiers a senti les périls de sa situation, périls qui sans doute l'avaient jusque-là fait hésiter à monter à la tribune, et il a su les éviter.

Cette mesure que le *Journal des Débats* se plaît à louer ce matin, dont M. Guizot l'a remercié aujourd'hui, a pourtant privé M. Thiers de l'un de ses plus grands moyens de succès : il a intéressé la chambre sans l'émouvoir, sans la passionner une seule fois, sans soulever dans son sein aucun de ces orages d'où éclatent les bravos et les murmures des partis opposés.

Quant à nous, il y a un passage de ce discours que nous avons recueilli avec une joie fidèle: c'est le juste éloge de notre Père commun ; c'est l'hommage solennel et (nous voulons le croire) sincère rendu par M. Thiers dans une chambre française, à l'auguste Pie IX, à ce grand Pontife *qui joint à la piété d'un saint prêtre les lumières d'un prince éclairé*. Nous sommes heureux de voir adresser de si haut, et dans une telle assemblée, à ce que nous aimons et vénérons le plus sur la terre, des témoignages de sympathie auxquels ni M. Thiers, ni son parti, ni ses journaux, ne nous avaient habitués. Nous nous permettrons seulement de dire aux hommes qui semblent si bien apprécier les généreuses pensées de Pie IX, que le libéralisme chrétien de ce sage Pontife n'a rien de commun avec ce libéralisme de mauvais aloi qui préconise en Suisse les sauvages entreprises des corps francs, et qui veut étouffer en France la liberté de l'Eglise sous les décrets de la révolution ou de l'Empire, et la foi des jeunes générations dans le moule d'airain du monopole universitaire. C'est bien d'offrir le concours de la France à l'auguste Pontife qui n'a besoin cependant que de la confiance et de l'amour dont ses sujets l'environnent, pour réaliser les nobles desseins de son

grand cœur. Mais pour avoir le droit de lui crier, *courage*, il faudrait, ce nous semble, montrer par d'autres actes que par un mouvement de tribune, qu'on est prêt à soutenir chez nous aussi bien qu'en Italie un système de réforme générale qui aurait pour base fondamentale les principes éternels de la justice et de la religion.

La manière dont M. Thiers a envisagé l'affaire des mariages espagnols rendait moins difficile la réponse de son illustre adversaire. M. Thiers ne blâme pas absolument la solution donnée par le ministère à ces négociations : il approuve le mariage de la reine avec le duc de Cadix, et dans celui de M. le duc de Montpensier avec l'infante, il ne blâme que la précipitation qu'on a mise à le conclure et les procédés qui ont blessé l'Angleterre. Les conséquences malheureuses qui résultent pour la France des faits actuellement accomplis, sont le grief le plus grave de M. Thiers contre la politique ministérielle.

M. Guizot a suivi pas à pas l'ancien président du 1er mars sur toutes les questions ainsi posées. Sur la question de conduite, il a prouvé par l'examen détaillé des diverses phases de la négociation sous le ministère de lord Aberdeen et sous celui de lord Palmerston, que le gouvernement français avait dû, pour couper court à toutes les intrigues, consentir à faire célébrer le mariage du duc de Montpensier, en même temps que celui de la reine. Quant à la question de loyauté, M. le ministre des affaires étrangères s'est attaché à tirer de la lecture même de la correspondance diplomatique, la preuve que ni à Londres, ni à Madrid, ni à Paris, personne n'est en droit de l'accuser de mauvaise foi, de mensonge ou d'équivoque. L'examen de la situation nouvelle que les mariages ont faite à la France vis-à-vis de l'Espagne, de l'Angleterre, des trois puissances du Nord et des autres Etats secondaires d'Europe, a donné à cette partie du débat une gravité, une solennité que présentent rarement les discussions parlementaires. L'éloge d'un ministre peut embarrasser quelquefois ceux qui défendent habituellement sa politique et qui l'approuvent quand même : nous qui, sans faire jamais d'opposition systématique, avons dû critiquer souvent, et particulièrement dans cette question espagnole, la conduite du ministère, nous n'hésitons pas à reconnaître que le discours de M. Guizot, la clarté de son exposition dans le débat, son argumentation, son énergie dans les points qui intéressaient la dignité nationale, lui ont valu aujourd'hui un succès qui peut compter parmi ses plus beaux triomphes.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 5 février. — Le *Moniteur* publie diverses nominations de sous-préfets dont plusieurs sont déjà connues. M. Lagarde est nommé sous préfet de Schelestadt; M. Charreyron de Bellac; M. Burin de Buisson, de Bourganeuf; M. Grachet, de Mortain; M. Launay Le Prevost, de Largentière; M. P. Leroy, de Bayonne; M. Labatu, de Castelnaudary; M. Bories fils, de Saint-Girons; M. Bonnet, de Limoux; M. le baron Michel, de Chinon; M. Carré La Cronière, de Bar-sur-Aube; M. Migneret, de Neufchâteau; M. le comte Malartic, de Château-Chinon; M. Gervais Lafond, de Nantua; M. Elie Decazes, de Montmorillon.

— L'infant don Juan, second fils du roi Charles V, a dû épouser, le 2 février,

à Modène, Mme l'archiduchesse Béatrix, sœur de Madame la comtesse de Chambord.

— La *Quotidienne* et l'*Echo français* ont été saisis mercredi pour la reproduction d'un article de l'*Indépendant de l'Ouest*, dans lequel on disait que la police de Paris avait envoyé de nombreux agents dans les départemens de l'Ouest. Ces deux journaux déclarent aujourd'hui que cet article a été répété par inadvertance.

— M. de Lamartine, qui devait prendre la parole contre le paragraphe relatif aux mariages espagnols, retenu chez lui depuis dimanche dernier par une fluxion et par la fièvre, n'a pu assister jusqu'ici aux séances de la chambre.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 27 janvier, M. Jules Blancard, bachelier ès-lettres, est nommé secrétaire-interprète de l'Ecole française à Athènes.

— On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger :

« Le mauvais temps qui persiste et les embarras financiers qui se sont manifestés dans le commerce de la place d'Alger, ont fait suspendre beaucoup de travaux, et un grand nombre d'ouvriers ne trouvent plus le moyen d'employer leurs bras. M. le maréchal gouverneur, vivement touché du tableau de ces misères, a provoqué des souscriptions dans l'armée, dans toutes les administrations civiles et dans le sein de la population aisée. »

— Dans la nuit du 1er au 2 février, une centaine d'individus de la commune d'Escarmain (Nord), armés les uns de fusils, les autres de fourches ou de bâtons, ont parcouru le village par bandes, et sont allés dans plusieurs fermes demandant du pain. Les fermiers qui refusaient de leur en livrer étaient forcés de donner du grain. Les vitres d'une maison ont été brisées. Après avoir terminé leur tournée, les émeutiers se sont réunis sur la place près de l'église, où ils se sont distribué leur butin. Le capitaine de la garde nationale de la commune a fait battre le rappel et a organisé sur-le-champ un service de sûreté. L'émeute, commencée à onze heures du soir, s'est terminée à trois heures du matin. Aucun des émeutiers n'a été reconnu : ils avaient eu le soin de se déguiser.

— Une ordonnance royale vient de dissoudre la garde nationale de la ville de Buzançais, département de l'Indre ; il va être procédé immédiatement à sa réorganisation.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La crise ministérielle en Espagne est enfin terminée, et les journaux de Madrid du 29 janvier nous apportent la confirmation de la nouvelle donnée la veille par *El Tiempo*. Le duc de Sotomayor, qui, le matin encore, se montrait peu disposé à faire partie du ministère, s'était rendu aux vœux de la reine et, dans la soirée du 27, avait consenti à faire partie de la combinaison formée sous les auspices de M. Castro y Orozco.

Le nouveau cabinet est ainsi définitivement constitué : Affaires étrangères et présidence, le duc de Sotomayor (Casa-Irujo). — Grâce et justice, M. Bravo Murillo. — Finances, M. Santillan. — Guerre, le général Pavia. — Intérieur, M. Seijas Lozano. — Commerce, instruction et travaux publics (ministère de création nouvelle), M. Martano Roca de Togores. — Marine, M. Baldasano.

En l'absence du général Pavia, M. Mesina est chargé du département de la guerre.

Il est à remarquer que la faction puritaine ou dissidente du parti modéré est représentée, dans le nouveau cabinet, par MM. Roca de Togores et Seijas Lozano.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 5 février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. Elle porte ur le § 2, relatif à la paix du monde. En voici le texte :

« Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères nous onnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée ; nous nous en fécitons avec vous. »

La parole est à M. Thiers.

M. Thiers se défend de tout mouvement ambitieux en prenant la parole ; il cède un entraînement patriotique et au désir de soutenir l'honneur des opinions de on parti. Je viens, dit-il, apprécier la situation que nous ont faite les mariages spagnols et l'événement de Cracovie.

Quant à la question des mariages, j'annonce tout de suite mon opinion. J'ai ru que le premier projet d'unir la reine à un fils de François de Paule était bon, tile ; quant à l'union avec le duc de Montpensier, qui pouvait paraître désirable ous beaucoup de rapports, je la considérais comme peu utile à notre politique, t, dans tous les cas, comme prématurée.

L'orateur rappelle ici qu'il faisait partie du cabinet qui a signé le traité de la quadruple alliance, qui avait pour but d'empêcher d'abord la contre-révolution n Espagne, puis ensuite de prévenir toute espèce de brouille entre la France et 'Angleterre. Il reproche ensuite au cabinet actuel de n'avoir pas su atteindre le econd résultat que se proposait le traité.

C'est surtout sur la question du mariage de la reine que la dissidence a éclaté. Quel était le but des trois puissances : la France, l'Espagne et l'Angleterre ?

La France a posé un principe : c'est qu'elle voulait, pour la reine, un prince de la maison de Bourbon. Messieurs, je me bornerai à une seule réflexion, et c'est celle-ci : Selon moi, le cabinet n'a pas songé au siècle dans lequel il vit ; il a cru qu'il était un cabinet de Versailles... (Hilarité.) Sans doute on posait ces principes il y a soixante ans, mais maintenant ?

L'intérêt de la France est que le trône d'Espagne soit occupé par un prince engagé dans les intérêts de la révolution. Or, une partie de la maison de Bourbon est engagée dans les intérêts contraires. Vous voyez donc bien que, pour être fidèles aux intérêts permanents de la France, il ne vous était guère possible de poser un principe absolu.

L'orateur examine ensuite les diverses candidatures ; il dit que le ministère a bien fait d'écarter celle de la maison Cobourg, et il avoue que si son choix avait été restreint entre cette maison et celle de Lucques, il aurait été fort embarrassé pour se décider.

L'Angleterre aurait désiré qu'un prince de la maison de Cobourg s'assît sur le trône d'Espagne ; mais, considérant la rivalité inouie avec laquelle la France repoussait cette combinaison, elle a vu que des troubles considérables pouvaient en résulter, et que les avantages de ce mariage ne balançaient pas les dangers qu'il pouvait susciter en Europe, et elle y a renoncé.

On a cherché une autre combinaison, et on a trouvé, dans l'un des neveux de la reine Christine, le prince qui pourrait satisfaire au principe posé par la France.

L'orateur cherche l'intention vraie de tous les partis. La France poursuivait l'union avec la maison de Bourbon, l'Espagne poursuivait pour la maison de Cobourg, et l'Angleterre poursuivait pour don Henri, qui représentait le parti progressiste.

Telle était la situation, lorsque survint ce qui s'est passé au château d'Eu,

et que le ministère a appelé une espèce d'accord entre la France et l'Angleterre.

L'orateur explique que les deux gouvernements s'unirent ensuite pour favoriser la candidature de don Henri. Quant au comte de Montemolin, dit-il, il était impossible, parce qu'il ne reconnaissait pas les droits de la reine.

Enfin don François de Paule fut choisi. Eh bien! c'est là où il fallait s'arrêter; c'est parce qu'on ne l'a pas fait, c'est parce qu'on s'est livré à une précipitation dangereuse qu'on est dans la situation actuelle.

Restait un second mariage à faire; celui de l'Altesse Royale, l'infante dona Luisa.

Après avoir interdit à don Henri la première place, on voulait encore lui interdire la seconde. Je comprends ce désir de la part du parti modéré, et leurs désirs s'unissaient à vos propres désirs.

Nous, partisans très-sincères de la monarchie que nous avons fondée, nous devons désirer tout ce qui peut être heureux pour la dynastie. L'infante, d'illustre origine, apportait d'excellentes qualités. (Sourires à gauche.) Les modérés désiraient son alliance avec un prince français. Eh bien, il fallait résister.

On a dit que ce mariage était la condition du premier, que l'un devenait impossible si l'autre ne s'accomplissait pas. Messieurs, j'ai cherché dans la discussion de la chambre des pairs, et dans les documents qui ont été produits et en France et dans le parlement anglais, la preuve de la liaison inévitable des deux mariages, et je déclare que, loin de l'y trouver, j'y ai trouvé la preuve contraire.

En effet, le premier mariage a été convenu dans la nuit du 28 août, et le lendemain matin, 29, la *Gazette officielle* contenait un décret dans lequel la reine Isabelle annonçait aux Espagnes qu'elle épouserait son cousin don François, et par lequel elle convoquait les cortès.

Ainsi le mariage de la reine était un fait acquis avant que, dans le public, il fût question du second mariage, et certes la majorité des cortès, appartenant au parti modéré, n'aurait pas cassé le fait acquis du mariage de la reine, parce que l'autre mariage n'aurait pas été accepté par vous.

Je dis donc que vous deviez vous arrêter, et que, si vous aviez suivi la meilleure politique, on aurait marié les deux frères avec les deux sœurs...

L'orateur traite ici la question de procédés en ce qui concerne la simultanéité des deux mariages; il reproche au gouvernement d'avoir usé de ruse pour dissimuler cette simultanéité à l'ambassadeur britannique. Il était bien plus simple, dit-il, et plus digne de dire la vérité pure à l'ambassadeur d'Angleterre. Il fallait lui dire : Les deux mariages se feront en même temps parce que les circonstances nous ont vaincus.

Permettez-moi, messieurs, un simple souvenir. En 1840, lorsque je soutenais une politique que pour mon compte je trouvais hardie, mais que je croyais bonne pour l'honneur du pays, on eut besoin d'une victime pour expier le pas fait en arrière dans cette voie où j'étais engagé avec d'autres. Alors on a dit, non pas il est vrai à cette tribune, mais ailleurs, on a dit que j'avais trompé l'Angleterre! Aujourd'hui, messieurs, je pourrais tirer une éclatante vengeance de cette accusation, mais je ne veux pas récriminer, je ne le ferai pas. (Agitation.) Je dis qu'on a bien fait de faire essuyer à l'Angleterre le premier et le second échecs, mais on devait s'arrêter là.

La séance reste suspendue pendant un quart-d'heure.

M. THIERS. Maintenant, j'examinerai trois choses : Quelles sont nos relations avec l'Espagne, avec l'Angleterre, enfin avec le continent?

Quant à l'Espagne, je dis que votre politique est nulle ou dangereuse.

On parle sans cesse de la politique de Louis XIV. Voici ce qui ressort constamment de l'histoire, relativement à l'Espagne : Le premier intérêt de la France c'est d'être avec l'Espagne dans des rapports tels, qu'elle ne soit jamais notre ennemie ; car il ne faut pas que la France, si elle avait à combattre sur le Rhin, fût menacée du côté des Pyrénées. Napoléon aurait pu sauver la France en 1814, s'il ne s'était pas trouvé dans cette situation.

Si on examine l'histoire, on voit que le peuple espagnol a une aversion sans égale de l'étranger ; cela tient à ses traditions ; il a toujours reçu ses dynasties de l'étranger, et il a toujours crié contre l'étranger.

Il faut donc qu'il y ait en Espagne une politique amie de la nôtre ; il ne faut prétendre influencer en rien le peuple espagnol, gouvernable par son gouvernement, mais ingouvernable par un gouvernement étranger. Il ne faut pas permettre qu'il naisse à Madrid une politique ennemie de la nôtre. Eh bien, le plus mauvais moyen pour arriver à ce résultat, c'était le mariage... (Bruit au centre.)

L'orateur soutient que la politique de parenté a été pour Louis XIV et Napoléon une amère déception.

Après la révolution de juillet, instruits par ces enseignements, tout ce que nous avions à faire, c'était de faire alliance entre les deux révolutions de France et d'Espagne. C'est ce qui a été fait : nous devions nous en tenir là.

Parcourez l'Espagne de Bayonne jusqu'à Cadix, et vous entendrez partout accuser la reine Christine d'appartenir au parti français, de sacrifier les intérêts de l'Espagne à ceux de la France. Dans cette disposition des esprits, quelle position auriez-vous faite à M. de Montpensier, si des dissentiments politiques s'élevaient entre le nouveau roi et la reine-mère? Serait-il pour sa belle-mère contre son beau-frère, ou réciproquement?

Voilà le fait. Je dis donc que vous avez fait une chose nulle, politiquement.

Mais si nous avons fait une chose nulle, comment l'Angleterre est-elle si jalouse? Parce que vous avez fait une chose dangereuse. Supposez que la reine Isabelle n'ait pas d'héritiers... Vous priez Dieu qu'elle en ait, et je le prie aussi avec vous...

Maintenant, quelle est notre situation envers l'Angleterre? Ne vous hâtez pas de soulever des objections ; je parle ici pour moi. Les opinions s'individualisent tellement que je ne puis guère parler que pour mon propre compte.

L'orateur déclare qu'à toutes les époques il a été partisan de l'alliance anglaise. Selon lui, cette alliance a un grand but, celui de la liberté et de l'indépendance des peuples en Europe. Dans le monde moderne, dit-il, le rôle de la France est de patronner les peuples qui veulent la liberté ; il faut qu'elle se mette à la tête des peuples qui veulent défendre leur indépendance.

Quel moment, ajoute l'orateur, avez-vous choisi pour rompre l'alliance anglaise? le moment où Cracovie devenait le théâtre d'un attentat que vous n'aviez pas prévu, bien que tout le monde vous l'annonçât ; c'est le moment que vous avez choisi pour conclure les mariages espagnols, et pour mécontenter l'Angleterre.

Quant aux puissances du Nord, quant à leur action sur Cracovie, vous n'en aviez aucun souci ; ne nous aviez-vous pas répondu l'année dernière quand nous vous exprimions la crainte de voir les trois puissances confisquer Cracovie : «Ce ne sont que les révolutionnaires qui se permettent ces choses-là.» L'événement a répondu à vos espérances.

Vous n'avez pas vu ce qui se préparait, soit ; les diplomaties les mieux servies, les plus habiles, peuvent à un moment donné laisser un fait inaperçu ; mais l'état du monde devait vous rendre prévoyant ; ce qui se passait en Italie, ce qui se

passait en Suisse devait vous tenir en éveil. Permettez-moi de vous dire un mot de l'état de l'Europe aujourd'hui.

En Italie, un député dont je n'ai pas l'habitude de recueillir les paroles vous disait l'autre jour que, dans une nuit, depuis les montagnes de la Ligurie jusqu'à celles de la Calabre, les Apennins se sont trouvés tout à coup illuminés. Qu'est-ce qui a produit ce singulier phénomène? Ce qui l'a produit, c'est l'espérance. Oui, messieurs, l'Italie espère aujourd'hui, et l'espérance agite le cœur de l'homme autant que le sentiment contraire. Elle est agitée... pourquoi? Un saint Pontife, qui joint à la piété d'un prêtre les lumières d'un prince éclairé, a formé ce projet si noble, de conjurer les révolutions en accordant aux peuples la satisfaction de leurs justes besoins. Il l'a entrepris : c'est une œuvre admirable que celle-là. Ce n'est pas la première fois qu'elle est tentée dans le monde. Les royautés plus d'une fois ont essayé de conjurer les révolutions; elles ont été saisies de cette bonne pensée, de cette prudente pensée. La royauté prussienne aujourd'hui, la royauté française, dans le dernier siècle, et d'autres royautés autrefois, ont essayé de conjurer les révolutions. Qu'est-ce qui les a empêchées de réussir? La force leur a manqué.

Le Saint-Père, aujourd'hui, tente cette belle œuvre; s'il pouvait réformer non pas seulement l'Etat romain, mais, par imitation, par contagion, entraîner les autres princes de l'Italie à réformer leurs Etats, oh! il rendrait un bien grand service à l'humanité; il nous en rendrait à tous un bien grand! Mais les royautés de la terre ont échoué à cette œuvre; si la Papauté y réussissait, ce serait un spectacle bien sublime, et qui ferait des croyants beaucoup plus que le soin qu'on met de faire égorger des Suisses pour le maintien des Jésuites... (Mouvements divers. — Murmures au centre.)

Oui, messieurs, s'il réussissait dans cette œuvre, il rendrait un grand service à l'humanité, il ferait beaucoup de croyants. Mais que lui faut-il? Ecoutez ce peuple italien, plein de tant d'intelligence et d'heureux instincts; naguère, suivant le Saint-Père dans les rues de Rome, il lui disait : « Saint-Père, courage! courage! »

Eh bien, moi aussi, si la voix d'un faible individu, si une voix partie de la France, de cette France que l'on calomnie à Rome pour y rendre suspecte la source des lumières, si la voix d'un individu pouvait retentir dans le cœur de ce noble Pontife, je lui dirais, moi aussi : « Courage, Saint-Père! courage! » (Profonde sensation. — Très-bien! très-bien!)

Mais, qu'est-ce que c'est que la voix d'un individu? Supposez que la France et l'Angleterre, unies malgré la différence de leur foi religieuse, ce qui n'empêche pas de s'unir dans un but d'humanité et de politique, supposez qu'elles lui disent : « Courage, Saint-Père, courage! » Ne croyez-vous pas qu'il serait dans son œuvre bien plus fort, et qu'il pourrait rendre à l'humanité un service signalé? (Très-bien! très-bien!)

Après avoir essayé de démontrer l'utilité, la nécessité de l'alliance anglaise, l'orateur ajoute :

Messieurs, en examinant la position prise par les trois grandes puissances dans l'affaire des mariages espagnols, je commence par dire que vous avez une grande obligation à la composition actuelle du cabinet anglais. (Agitation.)

Si les tories eussent été au pouvoir, vous eussiez vu les puissances se réunir avec l'Angleterre dans une même coalition contre vous.

Les puissances du Nord se sont bornées à dire que, ne reconnaissant pas Isabelle, elles n'avaient pas, quant à présent, à s'occuper de la succession espagnole. Et elles ont fait de cette affaire l'épée de Damoclès suspendue sur notre

…ie. J'espère que malgré cette menace vous saurez faire votre devoir en Suisse et en Italie ; mais ce devoir sera d'une difficile exécution.

Séance du 6.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. GUIZOT. Messieurs, je dois à l'honorable M. Thiers une justice et un remercîment. Il a clairement marqué et posé les seules questions qui pourraient paraître encore douteuses et obscures. Ces questions sont maintenant le véritable objet du débat.

L'honorable M. Thiers les a traitées avec modération en disant toute sa pensée, mais de manière, cependant, à compromettre le moins possible les grands et délicats intérêts nationaux qui y sont engagés.

Je marcherai dans la même voie ; j'irai droit aux points attaqués, et à ceux-là seulement. Je porterai, dans ma défense, ce qui a été porté dans l'attaque, toute franchise et toute mesure. A ces conditions même, le débat reste bien grave et bien difficile. Mais il peut du moins, il doit être instructif pour le pays et le gouvernement, car le pays et le gouvernement ont dans cette affaire un grand, un impérieux besoin que la lumière se fasse partout, et que le feu ne s'allume nulle part.

Je n'oublierai pas un instant ce double but.

L'honorable M. Thiers n'a pas attaqué au fond la double solution qu'a reçue l'affaire des mariages espagnols. Il n'a pas désapprouvé complétement le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Il a prétendu que ce mariage s'était fait mal-à-propos, qu'on s'y était mal pris. A ses yeux, c'est simplement une question de conduite. Il nous reproche, je le répète, de nous être trop pressés, et de n'avoir pas observé les ménagements qui doivent être maintenus entre deux grandes puissances. Il a vu, à la suite de cet oubli ou de cette violation des convenances, une situation embarrassante et compromettante vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Europe. Mais sa critique n'a pas frappé sur le but atteint par nous.

La question de conduite, dans le discours de M. Thiers, ne s'est pas présentée simplement, elle se formule en deux reproches : il n'y avait pas nécessité, il n'y a pas eu loyauté.

Si je ne me trompe, voici l'analyse la plus complète de cette partie de son discours :

Y a-t-il eu nécessité à faire ce que nous avons fait? Y a-t-il eu loyauté à le faire? Tout est là : voilà toute la question ; je ne me propose de sortir de ces deux questions que lorsque j'aurai mis la nécessité et la loyauté de notre conduite hors de toute contestation.

Pour bien juger de la nécessité qui a dirigé notre conduite, il faut se rendre un compte exact et complet de la situation dans laquelle nous nous trouvions au mois de juin dernier, à l'égard de lord Aberdeen, et de la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés à la fin du mois de juillet dernier vis-à-vis de lord Palmerston. De cette comparaison doit sortir la solution du débat.

Voici, d'après des documents incontestables, et, selon moi, incontestés, quelle était notre situation en présence de lord Aberdeen.

En principe, le gouvernement anglais respectait l'indépendance de l'Espagne, de la reine Isabelle et du gouvernement espagnol, dans le choix d'un époux pour la reine, et sur ce point nous étions parfaitement d'accord avec lui, et nous portions à l'indépendance de l'Espagne, de la reine et de son gouvernement, le même respect que le gouvernement anglais.

Je vous le demande, vous croyez donc ne porter aucune atteinte à l'indépen-

dance de l'Espagne quand vous dites que l'Angleterre a pu regarder certain choix comme menaçant, et y mettre obstacle?

Si vous croyez que par là aucune atteinte n'a été portée à l'indépendance de l'Espagne, eh bien! que faisons-nous de plus quand la France fait sur un autre nom une déclaration analogue par des motifs analogues?

Lord Aberdeen, interpellé sur la combinaison favorable à l'intérêt anglais, ne disait pas un non aussi péremptoire que le *non* que nous disions relativement aux prétentions de M. le duc de Montpensier à la main de la reine.

Cependant nous étions arrivés à une entente, à un concert complet.

M. Guizot montre, par des dépêches officielles, qu'il y a eu d'abord concert entre la France et l'Angleterre en faveur d'un descendant de Philippe V, et ensuite que les deux mêmes puissances s'entendirent pour travailler à écarter tout candidat étranger à la famille des Bourbons d'Espagne, et principalement le prince de Cobourg.

Cela est si vrai, ajoute le ministre, que quand l'ambassadeur anglais à Madrid écrivit au chef de la maison de Cobourg, lord Aberdeen le blâma et lui intima l'ordre de ne pas donner suite à ces démarches. J'ai cette lettre à ma disposition, mais la chambre comprendra que j'aurais besoin de l'autorisation du signataire pour en faire usage ici. (Mouvement.) Mais, je le répète, cette lettre est telle, et l'ouverture de l'ambassadeur, dans ce sens, est blâmée par le ministre anglais.

Qu'objecte-t-on à des textes aussi positifs? Une dépêche de M. Soto-Mayor et une réponse de lord Aberdeen. On oublie qu'il ne s'agit pas d'une instruction diplomatique, mais d'une simple question et de sa réponse. Et que lit-on dans cette réponse? Que la reine d'Espagne doit conserver l'indépendance la plus complète, qu'elle ne doit pas craindre d'encourir ainsi le désaveu de l'Angleterre, et que si la France voulait imposer un choix à la reine, l'Espagne, dans son refus, inspirerait les plus vives sympathies à l'Angleterre.

L'orateur prouve que les whigs comme les tories sont animés envers la France du même esprit de paix, du même bon vouloir. Lors du changement de ministère, il m'importait, dit M. Guizot, de savoir si cette politique n'avait pas changé, et c'est pour cela que j'ai cru devoir rester sur la réserve. Voilà pour la politique en général.

Les faits particuliers sont bientôt venus m'imposer, me commander une réserve encore plus grande. Je les réduis à deux (l'attention redouble) : la dépêche du 19 juillet et le silence gardé pendant plus d'un mois sur ma proposition du 3 août.

La dépêche du 19 juillet peut se résumer en ces trois points : 1° le prince de Cobourg est mentionné pour la première fois comme candidat à la main de la reine; 2° ce candidat a des chances; 3° l'Angleterre ne verra aucune objection à ce qu'il soit choisi... (Murmures.—Réclamations diverses.)

Je ne pense pas que le sens que je donne à la dépêche soit contesté. On désigne le prince de Cobourg comme candidat. On ne mentionne pas le comte Trapani et le comte de Montemolin, ce qui prouve qu'on considère le prince de Cobourg comme ayant des chances. Enfin l'on dit que l'Angleterre ne fera pas d'objection à ce mariage. (Bruit, interruptions, auxquelles prend part M. Barrot.)

L'honorable M. Barrot ne peut rien changer aux faits. S'il a le moindre doute, je vais lire le texte même de la dépêche. (Non! non!)

J'ajouterai que dans cette même dépêche du 19 juillet, il n'y a pas un mot de la France; pas un mot des rapports de la France et de l'Espagne; pas un conseil à l'Espagne sur l'attitude qu'elle doit prendre vis-à-vis de la France. De sorte qu'entre la dépêche de lord Aberdeen au duc de Sotomayor, et la dépêche de

ord Palmerston à M. Bulwer, il y a cette différence : le prince de Saxe-Cobourg de plus, et la France de moins. (Sensation. Agitation prolongée.)

Voilà les rapports des deux situations et des deux politiques.

M. Guizot montre lord Palmerston abandonnant le prince de Cobourg pour 'infant don Enrique, puis écartant le duc de Montpensier et les deux princes de a branche de François de Paule ; enfin les termes des conversations de l'envoyé rançais et du ministre anglais au sujet du mariage, prouvent que les Anglais se ont toujours posés comme spectateurs bénévoles, et qu'ils ont voulu avant tout naintenir la *neutralité* entre le prince de Cobourg et les infants qui se présentaient comme prétendants. Il est vrai que parmi les prétendants l'infant don Enique attirait à lui les sympathies anglaises ; mais l'infant don Enrique ne serait entré dans le palais de la reine que comme un conquérant, et c'était là une position que nous ne pouvions accepter, parce qu'elles était contraire à la dignité, à la considération de la France en Espagne. La France, elle, ne repoussait pas 'infant don François de Paule : que si la reine et le gouvernement d'Espagne 'avait accueilli, l'Angleterre elle-même n'aurait fait aucune objection ; mais le gouvernement espagnol résistait à l'un et à l'autre choix. Il voulait, pour consolider le mariage de la reine, l'appui de la France ; voilà quelle était sa situation.

Cependant le gouvernement espagnol voulait conclure le mariage de la reine. l était pressé de le conclure, parce qu'il se sentait menacé, parce qu'il voyait urgir au-dedans comme au-dehors l'insurrection et la conspiration. Il ne pouvait plus ajourner la question. La reine-mère, le gouvernement, la jeune reine étaient unanimes pour donner une solution à cette importante question.

Qu'est-il arrivé ? La cour espagnole nous a proposé le 9 août, le mariage de a reine avec le duc de Cadix, pourvu que le mariage du duc de Montpensier avec infante s'accomplît en même temps. L'état de la question étant ce qu'il était, nous aurions été aveugles, coupables, nous aurions manqué à tous nos devoirs, i nous avions dédaigné ces ouvertures ; nous aurions jeté l'Espagne dans la combinaison que nous n'avions cessé de combattre. En présence de ces nécessités, il fallait résoudre la question comme nous l'avons fait, ou bien il fallait compromettre tous nos intérêts. Voilà ce qu'on ne peut contester ; on ne peut contester a différence des relations du gouvernement de la France avec lord Aberdeen, ni elles de notre gouvernement avec celles de lord Palmerston.

Cette question de nécessité vidée, vient la question de loyauté.

Messieurs, j'ai le regret de le dire, le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a as tenu un langage, dans cette question, qui me paraisse conforme à celui que 'ai toujours employé. Je n'ai jamais, pour mon compte, inculpé la bonne foi, la oyauté de personne. Quand je discute ce que je regarde comme une erreur, omme une politique mauvaise, je le fais avec mesure, sans jamais incriminer la onne foi ou la loyauté de ceux à qui je m'adresse.

La liberté et la dignité des relations diplomatiques comme des débats parlementaires en dépendent. Quelqu'en différente conduite qu'on tienne envers moi, et ui que ce soit qui la tienne, je ne changerai pas de maxime et de pratique.

M. le ministre prouve pièces en main qu'à Londres, comme à Madrid et à Paris, les procédés du gouvernement ont été honnêtes et sincères.

A Londres : Rien n'a été négligé de la part de la France pour maintenir un concert commun entre les deux puissances. M. Guizot proposait à lord Palmerston e lui communiquer les instructions adressées à M. Bresson, à la condition que s instructions adressées à M. Bulwer lui seraient soumises. Le gouvernement ançais déclarait en même temps qu'il n'agirait isolément en Espagne, que si initiative de la politique isolée était prise à Londres.

A Madrid : Malgré les termes de la dépêche anglaise à ce sujet, il n'y a point eu de moyens violents et coërcitifs employés pour extorquer le consentement de la reine. La reine a agi tout librement, tout spontanément. Le ministre cite en preuve cette dépêche de M. Bresson, en date du 3 octobre :

« La reine a pris sa résolution en pleine liberté ; je ne l'ai pas vue antérieurement à sa détermination ; je n'ai donc pu lui adresser un seul mot relativement à son mariage ; je ne lui en ai pas parlé une seule fois. Lorsque j'ai été reçu en audience par la reine, le programme en avait été réglé par avance : les portes de la salle sont restées ouvertes, et je ne l'ai entretenue que des objets convenus déjà. »

A Paris : Lorsque j'ai appris que le mariage d'Espagne était décidé, j'ai fait venir lord Normanby ; je l'ai informé de la résolution de Madrid ; je lui ai fait part du projet des deux mariages, que je ne connaissais encore que par une dépêche télégraphique. Lord Normanby m'a demandé si les deux mariages se feraient en même temps. Je lui ai répondu que non ; j'étais en droit de répondre ainsi, car non-seulement rien n'était encore décidé à cet égard, mais encore nous travaillions à Madrid pour que les deux mariages ne se fissent pas simultanément. C'est ce qui résulte à cet égard de la lettre que m'adressait, le 28 août, M. le comte Bresson. Vous vous rappelez que le gouvernement français approuvait les deux mariages ; qu'il ne voulait pas que l'un se fît sans l'autre ; mais qu'il désirait qu'ils ne fussent pas faits simultanément.

Ici M. le ministre donne lecture de cette dépêche dans laquelle M. Bresson annonçait qu'il avait fait tous ses efforts pour faire déclarer que les deux mariages ne se feraient pas simultanément ; il demandait que la forme et l'époque de ces mariages fussent déterminées, mais il demandait en même temps que ces mariages ne se fissent pas simultanément.

Cependant, des dangers immenses pouvant résulter du retard qui serait apporté au mariage de l'infante, le gouvernement français se décida, sur les instances de M. Bresson et du ministère espagnol, à accorder la simultanéité. Il ne crut pas devoir en faire part à l'ambassadeur d'Angleterre ; ce n'était pas à lui à donner à ses adversaires le temps de préparer leurs armes.

Le 25 septembre, la situation était complétement changée. M. l'ambassadeur d'Angleterre m'apportait la protestation de son gouvernement contre le mariage de M. le duc de Montpensier, protestation annonçant que l'Angleterre ferait tout ce qu'elle pourrait pour empêcher ce mariage. Je recevais d'Espagne des dépêches m'annonçant qu'en effet on agissait dans ce but, qu'on ne négligeait rien. Je voyais un grand effort intérieur et extérieur contre la solution que nous avions accueillie ; je me suis senti, je me suis vu, et le mot que je vais dire ne doit avoir rien de blessant pour personne, je me suis senti, je me suis vu en présence d'un adversaire. (Sensation.) Je me suis senti obligé de ne rien dire qui ne fût vrai, mais obligé aussi de ne rien dire qui pût nuire à ma cause.

Voilà donc cette seconde question, cette question de loyauté vidée, éclairée, aussi complétement à Madrid, à Londres, à Paris, que la question de nécessité. Nous n'avons rien fait que nous ne dussions faire.

Cette double question se trouve résolue par la preuve qu'il nous était impossible de conclure l'un des deux mariages sans l'autre, par la démonstration que la loyauté a été scrupuleusement respectée. Nous avons tenu grand compte des engagements que nous avions pris, mais nous avons tenu grand compte aussi de la nécessité qui s'est révélée à nous.

Reste une seconde question, plus grave que la première, et je serai bref ce-

endant sur ce point : je veux parler des conséquences que peut avoir la solu-
on donnée à la question des mariages espagnols sur notre situation en Espagne,
n Angleterre, en Europe.

Je ne nie pas la gravité de la situation ; je désire au contraire que la chambre, ue le pays la connaissent bien, la comprennent tout entière. Les situations gra-es font les bonnes conduites, et c'est par les bonnes conduites que se décident es situations graves.

Je ne veux donc rien dire qui diminue la gravité de la situation, je voudrais, u contraire, par mes paroles, s'il en était besoin, en pénétrer davantage la hambre; mais, cependant, il ne faut pas les faire plus graves, plus complexes u'elles ne le sont.

M. Guizot déclare que nous n'avons rien à demander, rien à désirer en Espa-gne qu'une politique amie.

Je ne m'exagère pas, ajoute-t-il, la valeur des unions de famille ; mais quand es intérêts de deux pays sont identiques, les unions des princes sont puissantes pour resserrer leur alliance. C'est là ce qui fait que j'attache de l'importance à ces mariages. Ne croyez pas, d'ailleurs... et c'est là une erreur grossière qui prend trop de crédit de jour en jour ; ne croyez pas que les rapports entre les peuples résultent uniquement de je ne sais quelles influences matérielles : les sentiments personnels, les instincts, jouent un grand rôle dans ces relations ! Oui, que la politique soit fondée sur les sentiments, sur les instincts, sur les besoins de l'ame ! Cette mécanique à laquelle on veut réduire aujourd'hui la vie des sociétés est fausse et honteuse !

Nous sommes évidemment en meilleure situation vis-à-vis de l'Espagne qu'avant les mariages. Et ces mariages se sont faits en pleine liberté. Les élections, qui se sont faites ensuite, se sont faites en pleine liberté. Le ministère change à l'heure qu'il est. Mais est-ce que cela ne prouve pas complètement l'indépendance de l'Espagne, le libre jeu de ses institutions? Oui, le ministère qui a conclu les mariages cède la place à un autre. Est-ce une réaction contre nous? non. L'un des principaux membres du nouveau ministère a été le rapporteur au congrès sur les mariages ; point de mouvement anti français; libre jeu des institutions, voilà tout, et sans que notre politique reçoive la moindre atteinte. Voilà la position.

Pour ce qui est de l'Angleterre, le ministre montre que depuis cent ans tous les changements ont eu lieu à notre détriment.

On n'a donc pas le droit de s'étonner que nous portions nos regards de ce côté. L'inquiétude de l'Angleterre est injuste, erronée. Les faits ne tarderont pas à le démontrer, ils prouveront l'équité des considérations que je soumets à la chambre.

Quant aux trois grandes puissances, leur conduite, leur attitude dans la question d'Espagne, ne nous ont donné aucun sujet de plainte. Elles n'ont pas adhéré à la politique de l'Angleterre.

Seulement, ne vous y trompez pas... les instances seront probablement continuées... des efforts seront faits... Si le gouvernement du roi garde bien la position qu'il a prise, s'il continue la politique de conservation et d'ordre européen, sans rien abandonner des principes et des sentiments qui conviennent à la révolution de juillet, ne craignez pas que les grandes puissances s'engagent contre nous.

Vous ne pouvez compter sur leur sympathie, mais comptez sur leur sagesse, sur leur intelligence, sur leur intérêt bien entendu. (Sensation.) Elles vous l'ont prouvé depuis seize ans, elles vous le prouveront encore si vous ne vous écartez pas de la politique qui est la nôtre.

Un dernier mot sur les puissances secondaires auxquelles l'honorable M. Thi a touché en passant, et dont il faut tenir un grand compte.

Voulez-vous que je vous dise ce qui leur est arrivé dans cette affaire des m riages espagnols? Messieurs, quand les puissances secondaires ne craignent pas France comme puissance révolutionnaire et conquérante, elles lui sont très-bi veillantes et désirent sa force. Eh bien ! j'ose dire qu'aujourd'hui elles ne cr gnent pas la France (Hilarité à gauche), et je m'en félicite grandement dans l'i térêt de mon pays; car le jour où la France ne passera plus pour une nation ré lutionnaire et conquérante, tenez pour certain que sa force, déjà si grande, se considérablement augmentée.

Eh bien ! les puissances secondaires ont vu dans l'affaire des mariages esp gnols une preuve de la force, de l'indépendance de notre politique. Elles en toutes porté ce jugement, toutes elles nous ont approuvé, toutes elles se sont r jouies de notre succès.

Messieurs, l'affaire des mariages espagnols est la première grande chose q nous ayons faite seuls, complètement seuls en Europe, depuis 1830. (Mouveme divers.)

L'Europe spectatrice, l'Europe impartiale en a porté ce jugement. Soyez sû que cet événement nous a affermis en Espagne et agrandis en Europe, dans pensée surtout des puissances secondaires, qui suivent avec joie les progrès notre politique.

Ne nous écartons pas de la ligne de conduite que je viens de tracer. Av l'Espagne, de bons rapports et des intérêts communs; avec l'Angleterr une bonne conduite et des sentiments de bienveillance; avec les pui sances continentales, pourvu que vous persévériez dans la politique d'ordre (Bruyante interruption.) S'il fallait à chaque instant recommencer les lutt que nous avons soutenues ici, s'il faut prouver de nouveau que la politiq d'ordre et de conservation n'est pas une politique d'abaissement, mais qu'elle grandi et remis en honneur en Europe le nom de la France, il n'y a plus de di cussion possible. Il faut bien que nous partions des points vidés, des résulta obtenus depuis dix-sept ans à la sueur de notre front. Non, la politique d'ord et de conservation n'a pas abaissé la France, mais elle l'a grandie, elle a doub son influence, fait respecter son nom en Europe. Et si cette politique n'avait p été suivie, vous n'eussiez pas été en état de résoudre la question des mariag espagnols, ou plutôt elle eût été résolue contre vous.

Après ce discours, qui est suivi d'une vive agitation, M. Billaut traite la que tion des alliances. L'orateur soutient que l'alliance anglaise n'a pas donné jusqu'i à la France des avantages comparables aux sacrifices qu'elle a exigés.

Sur la demande de M. Berryer, la suite de la discussion est renvoyée à de main.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 45 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 100 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3277 fr. 50 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

POÉSIE DU FOYER,

Par Madame C. GUINARD (née DEMANTE).

1 volume in-8°. — Au profit des inondés et des pauvres.

Credo, spero, amo, telle est l'épigraphe que Madame Guinard (née Demante) a placée en tête de son nouveau recueil. Elle ne pouvait en donner une idée plus poétique et plus précise. On ne va pas au ciel sans les trois vertus théologales, et non plus, j'oserais dire, à la cime de cette montagne enchantée que les chrétiens continuent d'appeler assez singulièrement le Parnasse. Sans doute qu'Homère et Virgile n'avaient point appris le catéchisme de Paris pour faire l'Iliade et l'Enéide ; mais, si peu qu'on y réfléchisse, il est aisé de voir que leurs plus magnifiques inspirations procèdent de la foi, de l'espérance et de l'amour, autant qu'ils pouvaient croire, espérer et aimer sous l'énervante obsession d'une théogonie matérialiste et voluptueuse. M. de Châteaubriand ne nous a-t-il pas donné un chef-d'œuvre pour prouver que la poésie est naturellement et nécessairement chrétienne?

Aligner avec succès des mots harmonieux, et semer à pleines mains des rimes opulentes, c'est versifier ; si l'on s'en tient là, ce n'est pas faire de la poésie. De nos jours, que n'a-t-on pas mis en vers, depuis les manœuvres de la diplomatie occulte jusqu'aux agiotages de la Bourse, depuis les scènes et entr'actes de la chambre des députés jusqu'au savoir faire des académiciens de Toulon et de Rochefort? Qu'il se rencontre, dans ce fétide pèle-mèle, des vers d'une facture ingénieuse, la prosodie s'en félicite plus ou moins ; la poésie n'y participe qu'en ce sens qu'on lui vole outrageusement sa robe pour en affubler le premier mannequin venu.

La poésie, la vraie poésie, c'est celle de l'ame et du cœur ; c'est celle qui croit, qui espère, qui aime, celle qui vit dans l'incessante contemplation des grandeurs et de la providence de Dieu, qui lui raconte ses douleurs et lui confie ses joies, qui se consume devant lui comme un encens de délicieuse odeur. La poésie est comme ces anges de bonheur et de paix dont parle Isaïe; elle pose ses beaux pieds sur les montagnes, elle n'aspire qu'à l'infini, et ne pouvant jamais y atteindre, elle jette un long cri vers le ciel, cri sublime, mêlé de soupirs et de brûlante prière, cri d'espérance et d'amour que la terre écoute dans le ravissement. La poésie habite avec Moïse et chante les prodiges que multiplie le Seigneur Dieu pour l'affranchissement de son peuple ; elle dicte au roi pénitent ses immortels cantiques, elle inspire le pauvre exilé qui

appelle la patrie absente, elle recherche surtout le cœur de nos mères.

Et en effet, si c'est par exception que les femmes réunissent les sollicitudes de la famille et l'étude de la prosodie, où trouver une mère qui, dans ses sentiments, dans ses actions, dans son langage le plus ordinaire, ne révèle point tous les trésors et toutes les grâces de la poésie? soit qu'elle veille avec une anxiété charmante sur le sommeil doré de son enfant, soit qu'elle exerce ses tendres petits pieds à former pour les premières fois quelques pas indécis, soit qu'elle le fasse jouer de ses jeux, sourire de son sourire, ou même copier après une faute innocente, ses feintes douleurs; soit qu'on l'ait vue tressaillir à la bien-venue de son fils dans le monde, ou redire sur un tombeau les inconsolables gémissements de Rachel.

Voilà précisément l'histoire de Madame Guinard et de son livre. Elle est mère. Suivant l'admirable expression des saintes Ecritures, elle a été comme une vigne abondante dans sa maison ; ses enfants se sont multipliés autour de sa table comme les fruits nouveaux de ses oliviers.

Elle aussi, couronnée de cette brillante phalange, elle s'écriait avec la Mère divine : *Toutes les générations me diront bienheureuse.* Voyez ses doux triomphes, son aimable et naïf orgueil, ces ravissants défis qu'elle jette à l'avenir du sein de son bonheur, et où se mêle par intervalles je ne sais quelle imperceptible tristesse qu'on prendrait pour un pressentiment :

Mon doux trésor,... ange au calme sourire,
Au regard vif et gracieux,
D'où vient qu'à ton aspect en secret je soupire,
Et que des pleurs mouillent mes yeux?

Ces pressentiments n'étaient pas trompeurs. Hélas ! une fleur se détacha de la couronne maternelle, une fleur à peine éclose. Auguste vit à peine la terre, et s'envola parmi les anges.

A tes pleurs laisse-moi mêler mes pleurs, ô mère!
J'ai vu l'œil de mon fils languir... je l'ai fermé;
J'ai vu sur son beau front déposer le suaire,
J'ai tenu dans mes bras son corps inanimé...
Je t'avais confié cette tête chérie ;
De l'orphelin au ciel sois la mère, ô Marie!
Avec tout mon amour souris à mon enfant.

Pour peindre la douleur du poète, il faudrait citer tous les vers de son recueil qui furent composés depuis la mort d'Auguste. Homère a dit, en parlant d'Andromaque, qu'elle *riait des larmes ;* le mot peut s'appliquer à madame Guinard. Le désespoir ne convient point à son cœur, puisqu'elle reverra un jour son fils, et qu'elle le sait heureux pour l'éternité. Voici une place vide au foyer, mais il y reste encore des êtres bien-aimés ; elle est tout entière et tout à la fois à sa tristesse et à ses pieuses

ouissances, elle chante et pleure, et, dans ses plus vives plaintes, res-
e constamment, avec l'amour, l'espérance, fille de la foi :

Mon bien-aimé, mon Auguste aux traits d'ange,
Quitte pour moi la céleste phalange,
Un peu de temps !
De ton aspect mon ame est altérée,
Je veux revoir ton image adorée ;
Viens, je t'attends.

Viens occuper ta place accoutumée,
Viens reposer ta tête bien-aimée
Sur mes genoux.
Mets dans ma main ta main blanche, amaigrie,
Et fixe encore sur ta mère attendrie
Tes yeux si doux.

Lorsqu'en hiver, au temps des longues veilles,
Du Dieu sauveur je comptais les merveilles
Au coin du feu,
Tu me disais : « Encore, encor ma mère,
» J'écouterais pendant la nuit entière
» Parler de Dieu. »

Ta mère, hélas! n'a plus rien à t'apprendre!
Tu sais de Dieu ce que ne peut entendre
Un cœur mortel ;
O mon enfant, c'est à toi de m'instruire ;
Beau séraphin, c'est à toi de conduire
Ta mère au ciel.

Faute d'espace, nous ne pouvons qu'indiquer maintenant les princi-
es pièces du recueil. *A mon fils, le jour de sa première communion*, sou-
iir de l'abbé Nicolle, *Abandon à Dieu*, *Naissance d'Abel*, *Aux pieds du*
uveur, *Nuit de Noël*, *Au jardin des Oliviers*, *Chant d'amour à Notre-Sei-*
ur, etc.

)n dit que M. de Lamartine place madame Guinard au premier rang
:mi les femmes poètes de ce temps-ci. C'est un jugement souverain
juel nous souscrivons de toute notre ame, applaudissant surtout à la
stination charitable de *cette œuvre* glorieusement placée sous l'égide
génie et de la religion. H. B.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — L'impulsion donnée à la charité des fidèles par le généreux
:mple et les paternelles exhortations du Saint-Père, se fait sentir au
a, et produit déjà partout, comme à Rome, des fruits abondants. A
logne, dans les légations, et jusque dans les Etats du grand-duc de
scane, des collectes ont été faites spontanément en faveur des victi-
s de l'inondation du Tibre. La commission de secours nommée par
souverain Pontife, et présidée par S. Em. le cardinal Patrizzi, re-
:ille et distribue avec une judicieuse sollicitude toutes les offrandes

qui lui sont adressées du dehors. On publiera prochainement un état détaillé des dons reçus et de la répartition qui en aura été faite.

Le vice-consul de France à Ferrare, nouvellement nommé, est arrivé à Rome, et va se rendre à son poste. Dans les circonstances actuelles, la présence de cet agent français n'est pas sans importance.

Les nouveaux légats envoyés dans les provinces du Nord, et accueillis, comme on l'a vu, avec un véritable enthousiasme par les populations, secondent merveilleusement les paternelles et généreuses intentions du pape Pie IX. De cette confiance mutuelle, de cet admirable accord entre le souverain, ses représentants et ses sujets, il ne peut manquer de sortir tout le bien que l'auguste Pontife, depuis le jour qu'il est monté sur le trone, médite pour la prospérité de ses Etats.

Voici la proclamation qu'a publiée S. Em. le cardinal Ferretti, en prenant possession du gouvernement de la province d'Urbino et Pesaro :

« HABITANTS DE LA LÉGATION D'URBINO ET PESARO,

» Le magnanime et très-clément pontife, notre souverain Pie IX, a daigné, par un effet de son auguste bienveillance, distinguer notre humble personne pour nous confier sans aucun mérite de notre part le gouvernement de la province d'Urbino et Pesaro; de cette province dont fait partie l'importante cité de Senigallia, qui a la gloire de l'avoir vu naître, gloire qui rejaillit sur toute la province, laquelle en est à bon droit heureuse et fière. Nous donc aussi, nous sommes heureux et nous tenons comme un grand honneur de commander à une telle province, à des populations si nombreuses, si bonnes et si tranquilles, leur donnant l'assurance que notre désir et notre ferme volonté sont de les gouverner avec une parfaite douceur de manières et une justice impartiale. Pour atteindre un but si élevé, nous serons toujours prêt à entendre toute réclamation verbale ou écrite, et à y faire droit quand elle sera juste, voulant encore imiter en cela l'auguste souverain qui met tant de soin et d'importance à écouter les demandes de ses bien-aimés fils et sujets.

» Nous n'apporterons pas une moindre sollicitude à étudier et à connaître les besoins publics, soit à l'égard du commerce et de l'agriculture, pour en favoriser les progrès et la prospérité, soit à l'égard d'autres objets du plus haut intérêt, comme l'éducation civile, morale et religieuse, que notre Père et adoré souverain a si vivement à cœur, à cause des nombreux et durables avantages qui en résultent pour la société. Nous n'épargnerons ni soins, ni fatigues pour seconder et pour accroître, autant qu'il dépendra de nos efforts, la félicité du pays, ainsi que la joie et l'allégresse publique en toute chose licite, honnête et convenable. Ce sera pour nous une vive satisfaction, un véritable bonheur, toutes les fois qu'il nous sera donné de concourir à quelque amélioration importante pour la province, ou de pouvoir accorder quelque chose d'agréable au pays.

» Voilà nos sentiments que nous aimons à proclamer, et que jamais nous ne démentirons : nous avons l'espoir que vous y répondrez par une confiance sans limites, par une entière soumission aux lois, par un grand dévoûment au maintien de l'ordre public.

» Donné en notre résidence, au palais apostolique de Pesaro, le 14 janvier 1847.

» Le légat,

» G. card. FERRETTI. »

M. l'Archevêque de Paris vient de notifier à MM. les curés du diocèse, par une circulaire en date du 20 janvier 1847, une mesure grave relative aux catéchismes qui se font dans les pensions et institutions de Paris. En voici les dispositions :

« Art. 1er. A dater du 1er octobre prochain, les petits catéchismes et les catéchismes de première communion sont supprimés dans les pensions, dans les institutions des deux sexes, et dans les maisons particulières, sauf les exceptions suivantes :

» 1° Un aumônier pourra être accordé aux pensions de 150 élèves, et aux pensions de 100 élèves qui sont à plus d'un kilomètre de l'église paroissiale, lorsque nous aurons des prêtres libres et aptes à remplir cette fonction.

» 2° Des instructions particulières pourront être données dans les familles aux adultes qui ne sauraient pas leur catéchisme.

» Art. 2. Les aumôniers des pensions ne pourront être attachés au service ordinaire d'une paroisse. Ainsi, 1° ils ne seront ni vicaires, ni prêtres administrateurs ; 2° ils seront placés pour l'exercice de leurs fonctions sous la surveillance du curé de la paroisse ; 3° le traitement ne sera jamais l'objet d'une convention entre l'aumônier et le maître de pension ; il sera réglé de concert avec nous, ou avec l'un de nos vicaires-généraux.

» Art. 3. Il est expressément défendu à MM. les curés d'admettre à la première communion les enfants qui n'auront pas suivi pendant deux ans le catéchisme de la paroisse (1).

» MM. les curés sont invités à ne rien négliger pour réunir tous les enfants du catéchisme de persévérance dans l'église paroissiale. Cependant, là où cette réunion rencontrerait des obstacles trop considérables, ils pourront permettre, comme par le passé, des instructions particulières dans les pensions. »

Prévoyant, toutefois, que cette mesure pourra soulever des réclamations, M. l'Archevêque invite MM. les curés à la justifier par les motifs exprimés dans sa circulaire :

« Tous ces motifs, dit Mgr Affre en terminant, ont évidemment pour but de rendre plus utile l'instruction religieuse des enfants, et de procurer l'avantage spirituel de votre clergé et de votre paroisse : on ne pourrait nous en supposer un autre sans injustice. Si nous n'avions consulté que notre tranquillité et notre intérêt personnel, nous aurions eu bien des raisons de ne pas changer la situation présente.

» Et sera notre présente ordonnance, communiquée immédiatement à tous les chefs des institutions, des pensions et autres écoles, en possession de recevoir une instruction religieuse particulière.

» Agréez, etc. » † Denis, archev. de Paris. »

Une autre circulaire de M. l'Archevêque, portant la même date, et relative aux tarifs des chaises dans les églises, se termine par les prescriptions suivantes :

« Nous prescrivons : 1° que le prix des places soit affiché dans toutes les églises,

(1) Cette défense ne devant pas avoir d'effet rétroactif, sera seulement applicable aux enfants qui doivent faire leur première communion en 1849. Il suffira donc pour l'année 1848 qu'ils aient suivi le catéchisme de la paroisse depuis le 1er octobre prochain.

conformément au vœu du décret de 1809 ; 2° que jamais les personnes chargées de le percevoir ne puissent exiger des fidèles qu'ils prennent deux chaises ; 3° qu'elles ne puissent le demander deux fois pour deux offices qui se succèdent sans interruption ; 4° que l'on conserve l'espace libre exigé par le décret de 1809.

» Nous conseillons : 1° d'afficher à l'entrée de l'église un avis dans lequel il sera dit que les fidèles de la paroisse dont les ressources sont trop restreintes pour payer le prix fixé par le tarif, pourront, au moyen de cartes qui leur seront délivrées à la sacristie, ne donner que 5 centimes pour chaque office ; 2° de réduire en faveur de tous les fidèles, sans distinction, le prix des chaises à 5 centimes pour les dimanches ordinaires ; à 10 centimes pour les principales solennités de l'année, pour les premières communions et pour les confirmations ; 3° de n'exiger, même les jours des grandes solennités, que 5 centimes là où les fabriques croiront que cette réduction n'entraînera aucun abus.

» Tels sont, Monsieur le Curé, les prescriptions et les conseils dont nous confions l'exécution à votre zèle pour le bien spirituel de vos paroissiens. »

Une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Roch, le mercredi 10 février, à deux heures précises, pour l'érection à Moulins de la première église du Sacré-Cœur en France.

Le sermon sera prêché par le R. P. Lacordaire.

Les personnes qui ne pourraient pas assister au sermon, sont priées d'envoyer leurs offrandes, soit à M. le curé de Saint-Séverin, soit aux dames quêteuses, soit à Mme Sophie du Sançoy, religieuse du Sacré-Cœur, rue de Varennes, 41, soit à M. Adrien Le Clere, trésorier de l'OEuvre, rue Cassette, 29.

Afin d'exciter le zèle et la générosité des catholiques en faveur de cette œuvre toute pastorale, nous ne pouvons mieux faire que de citer le passage suivant de la Notice publiée sur cette pieuse entreprise :

« *Je vais être jugé par celui que j'aime !* disait, avec une douce confiance, l'un des anges de l'épiscopat, Monseigneur de Quelen, sur son lit de mort, dans l'enceinte de la maison du Sacré-Cœur de Paris.

» La prière de Belzunce, comme la prière du roi-martyr, avait promis un temple au Sacré-Cœur ; ils ont ainsi légué ce vœu aux générations nouvelles qui en acceptent aujourd'hui la solidarité.

» Déjà Monseigneur de Pons, évêque de Moulins et, par son âge, doyen de l'épiscopat français, avait voué tout son diocèse au Sacré-Cœur, à une époque où la reconstruction de la nouvelle église était encore imprévue. Il faut rappeler aussi que la première chapelle dédiée en France au Sacré-Cœur a été érigée dans l'église de la Visitation de la même ville de Moulins où elle existe encore.

» Enfin c'est dans l'ancien diocèse d'Autun, dont Moulins faisait partie autrefois, c'est à Paray-le-Monial, que la dévotion au Sacré-Cœur a été comme ressuscitée en France, à la suite des révélations de la vénérable Marguerite Marie, vers la fin du dix-septième siècle.

» Tous ces rapprochements ne sont-ils pas providentiels, et ne doivent-ils pas encourager le zèle des adorateurs du Cœur de Jésus ?

» Les offrandes des fidèles recueillies par M. l'abbé Martinet, curé de la paroisse, s'élèvent à plus de cent quarante mille francs ; il a fait lui même de grands sacrifices personnels et il a voué toute sa vie à cette œuvre. Ces pieuses collectes ont provoqué le concours du gouvernement, qui a d'abord alloué une somme de

cinquante mille francs et qui voudra sans doute proportionner une nouvelle allocation à l'importance des travaux. Le conseil municipal a donné aussi de justes espérances de coopération ; il est permis de croire que le conseil général de l'Allier n'y restera pas étranger. Toutes les fondations sont faites et les murs de l'église s'élèvent de plus d'un mètre au-dessus du sol.

» Avec la foi de nos pères, ayons la même persévérance. Il ne s'agit point d'une cathédrale, œuvre de plusieurs siècles ; mais d'une église paroissiale, œuvre de quelques années. »

La liste des offrandes recueillies dans le diocèse du Mans n'est pas close, et déjà M. l'évêque a pu disposer de 34,000 fr. qu'il a envoyés aux évêques des diocèses les plus affligés, et dont il a fait la répartition ainsi qu'il suit :

A MM. les évêques d'Orléans, 6,000 fr.; du Puy, 5,000 fr.; de Nevers, 4,000 fr.; de Blois, 4,000 fr.; de Clermont, 4,000 fr.; de Moulins, 4,000 fr., et à M. l'archevêque de Tours, 3,000 fr.

On a lieu d'espérer que lorsque tous les dons seront recueillis, M. l'évêque du Mans pourra faire une nouvelle répartition s'élevant encore à bien près de 2,000 fr.

Ces jours derniers, nous lisions une relation qui circule dans notre ville, et d'après laquelle il y aurait eu près de Corps, diocèse de Grenoble, une apparition, annonçant à la France des malheurs et des fléaux plus rudes encore que ceux qui pèsent sur nous en ce moment.

A la seule lecture de cette pièce, nous étions peu disposé à ajouter foi aux affirmations qu'elle contient, et nous étions disposé à écrire à Grenoble pour obtenir des renseignements, quand nous avons appris par une voie différente, mais authentique, que M. l'évêque de Grenoble avait tout d'abord nommé deux commissions qui ont dû procéder séparément et avec défense de communiquer entre elles.

Or, le résultat de cette double enquête est connu maintenant : il y a eu une concordance de déclaration de la part des deux commissions. Elles n'ont obtenu, ni l'une ni l'autre, *aucune preuve*.

Nous engageons vivement les fidèles à se montrer pleins de réserve à l'endroit des relations et histoires de cette sorte, toujours nombreuses dans les temps difficiles, et qui, quelquefois propagées par des personnes faibles et crédules, sont souvent inventées ou exploitées par des charlatans qui s'en font une industrie.

Autant la foi doit être entière et profonde en présence des miracles authentiques, autant elle sait se défier des imaginations des visionnaires et des inventions intéressées des fourbes et des jongleurs.

Or, pour un chrétien, il n'y a d'autres preuves de l'authenticité d'un miracle, que la déclaration formelle de l'Eglise. (*Spectateur de Dijon.*)

PROVINCES-RHÉNANES — L'archevêque de Cologne vient de promulguer la sentence d'excommunication qu'il a prononcée contre l'excuré Engelmann, aujourd'hui prédicant rongiste à Elberfeld, qu'il re-

commande toutefois aux prières des fidèles pour obtenir son retour au bercail de Jésus-Christ. Parmi les 1,500 prêtres et les 1,500,000 catholiques laïques que comprend le diocèse de Cologne, Engelmann est le seul qui se soit laissé entraîner aux séductions des rongistes.

—Le petit séminaire du diocèse de Paderborn vient de s'ouvrir sous les auspices de l'évêque ; il compte quatorze élèves. Quant à celui de Cologne, il rencontre dans le gouvernement prussien des obstacles très-inattendus. Bien que le trésor public dût, aux termes du concordat, pourvoir à son entretien, et qu'au contraire tout, à cet égard, reste abandonné à la charité publique, le ministère n'en prétend pas moins nommer son directeur, prétention qu'à aucun prix l'archevêque ne veut admettre.

REVUE POLITIQUE.

DISCOURS DE M. BERRYER.

Il faut être Français en France! Jamais ce vieil et patriotique adage que nos rois et nos poètes ont si souvent répété, n'a été plus éloquemment proclamé ni entendu avec plus d'enthousiasme, que dans la séance de samedi 6 février, à la chambre des députés. L'ancienne et la nouvelle France, avec tous leurs invincibles instincts de gloire et de générosité, de noble fierté et d'indestructible indépendance, s'exprimaient par la bouche du grand orateur français. M. Berryer n'était plus dans cette assemblée tout à la fois attentive, captivée, émue et enthousiaste, un homme de parti, un membre de l'opposition ; sa parole si entraînante et si vraie était la parole même et la voix de la patrie, la voix de la France entière. Aussi comment rappeler son effet et son magnifique triomphe, triomphe inouï, auquel ne pouvait rien ajouter ni rien ôter l'adoption ou le rejet d'un amendement !

M. Berryer n'est point venu attaquer le discours ni la conduite de M. Guizot dans cette question des mariages. La France, par la bouche éloquente de l'illustre député de Marseille, est venue déclarer au contraire, et aux applaudissements de la chambre, qu'en cette circonstance le cabinet français était glorieusement rentré dans la politique séculaire de notre pays. On eût dit que le génie de Louis XIV et de Napoléon planait sur l'assemblée pendant tout ce discours, inspirant et réchauffant jusqu'à l'enthousiasme tous les cœurs français, que de telles paroles ont trouvés merveilleusement unanimes ! Oh ! que c'est bien là le triomphe de la patrie, et qu'il sera vrai et honorable toujours, quoi que dise et fasse l'Angleterre, d'agir et de se montrer FRANÇAIS EN FRANCE !

Tous les organes de la presse n'ont pas assez d'enthousiasme à leur tour pour applaudir aux patriotiques élans de M. Berryer : la *Presse*, l'*Epoque*, comme le *National* et la *Réforme*, expriment également, sans aucun esprit de parti, toute leur admiration. Pourquoi faut-il qu'un journal, ordinairement plus juste, même dans ses mécomptes, plus modéré jusque dans l'expression de ses antipathies, pourquoi faut-il que le *Journal des Débats*, seul dans toute la presse française, par on ne sait quelle déplorable préoccupation, n'ait pas craint d'imprimer cette appréciation plus qu'étrange du discours et de l'éloquence de M. Berryer !

« Le débat a été clos, dit-il, par un discours de M. Berryer. Nous ne dirons

ɔn de ce discours, sinon qu'il nous a paru plus vide encore que ne le sont d'ha-tude les brillantes et laborieuses déclamations de M. Berryer. Dieu fasse paix à ›ux qui admirent cette éloquence qui vient, non de l'ame, mais du corps! Nous ; chercherons pas à troubler leur enthousiasme. »

Puisqu'il est convenu de par la solennelle déclaration de M. le ministre des af-ires étrangères, qu'il n'y a dans toutes ces questions si vivement débattues, *ni lloyauté, ni mauvaise foi*, mais *simplement des erreurs*, il faut croire que le *›urnal des Débats* n'a pas manqué de patriotisme en ne partageant pas l'en-ousiasme qu'a excité la parole patriotique de M. Berryer; chez lui ce ne sera, l'on veut, qu'un défaut de goût à peine pardonnable dans une feuille anglaise. ais comment qualifier le silence de la *Gazette de France* au milieu de cet una-me concert de sentiments et d'applaudissements qu'a excité le discours de . Berryer?

CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE PRUSSE.

L'événement tant de fois annoncé et démenti depuis deux ans vient enfin de se aliser, mais d'une manière très-incomplète. Par diverses ordonnances, insérées journal officiel de Berlin, Frédéric-Guillaume a doté son royaume de l'institu-›n des Etats-généraux.

Toutes les fois que les besoins de l'Etat exigeront soit de nouveaux emprunts, it de nouveaux impôts, le roi convoquera en une seule assemblée, sous le nom *diète réunie*, les huit diètes provinciales de la monarchie, et fera appel à leur ncours pour ces questions fiscales, qui ne pourront être décidées sans leur as-ntiment.

Le roi se réserve en outre de convoquer la diète réunie chaque fois qu'il le ju-ra utile aux intérêts de l'Etat, ou qu'il s'agira d'apporter des changements à l'é-t des personnes ou des propriétés.

La convocation de chaque diète aura lieu par ordonnance royale déterminant siége de l'assemblée, la durée de la session, le jour de son ouverture.

La diète n'a pas d'époque de réunion fixe, la convocation est entièrement su-›rdonnée à la volonté royale. Mais à côté d'elle et en quelque sorte pour la :mplacer, est institué un *comité permanent des Etats* qui se réunit périodique-ient, au moins une fois tous les quatre ans, et dans lequel, à la différence de ce ni aura lieu dans les Etats Généraux, les députés des deux ordres, ceux des :igneurs et ceux de l'ordre équestre, siégeront réunis en une seule assemblée.

La diète réunie et le comité permanent sont investis du droit de connaître des ›étitions qui leur seront adressées.

Une ordonnance règle la manière dont sera organisée la diète réunie.

Les princes de la maison royale, aussitôt qu'ils auront acquis la majorité d'a-près la teneur des lois de famille, siégeront à cette diète et voteront dans l'ordre de princes, comtes et seigneurs. Formeront en outre l'ordre des seigneurs, les anciens Etats de l'empire d'Allemagne, princes et comtes appelés aux diètes pro-vinciales, les princes et seigneurs de la Silésie, et tous les princes, comtes, sei-gneurs et établissements ayant des voix viriles ou prenant part à des voix collec-tives.

Les princes pourront, en cas d'empêchement, charger un autre prince de vo-ter pour eux, mais en vertu d'une procuration soumise au roi.

Le roi institue également une commission composée de huit membres, à nom-mer par les Etats, pour le contrôle de l'administration de la dette publique.

Bien que les ordonnances n'indiquent pas l'époque de la première réunion de la diète, on peut croire que cette réunion ne se fera pas attendre. Les mêmes motifs qui ont enfin décidé Frédéric-Guillaume à mettre au jour une œuvre, objet de si longues hésitations, le décideront à consulter très-prochainement les États. Les finances de la Prusse se trouvent dans un désarroi dont les causes et l'étendue ne sont pas secrètes. Pour les rétablir, il faut choisir entre un emprunt considérable ou de nouveaux impôts. Aussi faut-il voir, dans la détermination du roi, autant un sacrifice imposé par les circonstances qu'une satisfaction donnée à l'opinion publique, et, sous ce rapport, la convocation des premiers Etats-généraux de Prusse présentera quelque analogie avec celle des derniers Etats-généraux de France en 1789.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 8 février. — Le *Moniteur de l'armée* annonce que, par décision du 13 janvier 1847, le roi a conféré à M. le duc de Montpensier, maréchal-de-camp, le titre et l'emploi de commandant supérieur de l'artillerie du département de la Seine.

En cette qualité, S. A. R. aura le commandement supérieur sur le personnel et les établissements de cette arme dans le département de la Seine, sera l'intermédiaire par lequel devront être transmis les ordres de l'autorité supérieure, et continuera à exercer, à Vincennes, les attributions de commandant d'école spécifiées par l'ordonnance et le réglement du 20 mai 1835.

— Une circulaire, émanée du ministère de l'intérieur, invite les préfets à mettre en usage tous les moyens de publicité qu'ils peuvent avoir à leur disposition pour bien faire connaître aux populations toute l'étendue des dispositions de la loi du 10 vendémiaire an IV. On sait qu'aux termes de cette loi les communes sont civilement responsables des attentats commis sur leur territoire, soit envers les personnes, soit contre les propriétés; les habitants de ces communes encourent la même responsabilité. Ainsi tous les dégâts commis dans certains départements et tous les dommages-intérêts dus aux familles des propriétaires blessés ou tués seront payés par les communes et par les habitants qui n'auront pas fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher ces attentats.

— Le garde des sceaux vient de communiquer aux procureurs-généraux, pour être soumis à l'examen des cours royales, un projet de loi dont l'objet est d'abréger, en matière civile et commerciale, les délais judiciaires, à raison des distances ou de la difficulté des communications.

— Par ordonnance du 11 janvier dernier, le marquis de Ferrière-le-Vayer, secrétaire de la mission en Chine, est nommé secrétaire de légation à Lisbonne.

— Les versements effectués à la caisse centrale du Trésor pour souscriptions en faveur des inondés de la Loire s'élevaient, le 6 février, à la somme de 2 millions 312,770 fr.

— Les journaux royalistes, la *Quotidienne*, la *France* et l'*Echo français* se sont réunis en un seul journal qui paraît depuis hier dimanche sous le titre de: l'*Union monarchique*.

— M. le baron Pasquier père, premier chirurgien du roi, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chirurgien-inspecteur, membre du conseil de santé des armées (en retraite), etc., vient de succomber dans sa 74e année à une longue et cruelle maladie.

— M. Jaubert, pair de France et beau-père de M. Dufaure, vient de mourir Paris.

— Plusieurs commissaires de police de Paris ont saisi, la semaine dernière, hez tous les libraires, en exécution de mandats judiciaires, une brochure intitulée : *A mitraille sur les agioteurs.*

— Un commencement de coalition s'est déclaré à Paris parmi les cambreurs ouvriers tanneurs qui préparent les tiges de bottes). Ces ouvriers ont voulu exiger de leurs maîtres une augmentation de salaire. Comptant sur la difficulté de rouver des apprentis qui connaissent cet état, ils se sont entendus pour ne travailler qu'autant que leurs maîtres voudraient souscrire à leurs conditions. L'autorité a dû intervenir, et huit ouvriers ont été déjà arrêtés.

— Les ouvriers couvreurs de Nantes se sont mis en grève : ils demandent une augmentation de salaire.

— On lit dans le *Charentais :*

« Des faits graves, se rattachant à la cherté des grains, viennent de se passer dans l'arrondissement de Confolens. Les renseignements précis à cet égard nous manquent; nous ne connaissons ces faits que par ouï-dire. Voici ce qui nous a été raconté : Des individus assez mal famés ou étrangers au pays se sont présentés dans quelques communes, notamment à Montembœuf et à Vitrac, ont exigé de plusieurs particuliers qu'ils leur livrassent des grains, soit à un prix réduit, soit gratuitement. L'un d'eux obéit aux injonctions menaçantes qui lui furent faites, mais les autres résistèrent et firent prévenir l'autorité. M. le sous-préfet, informé de ce qui se passait, s'empressa de diriger sur les lieux du désordre les brigades de gendarmerie qu'il avait à sa disposition. M. le procureur du roi s'y transporta aussi, et bientôt un assez grand nombre de ces individus purent être arrêtés et envoyés dans la maison d'arrêt de Confolens. La tranquillité est rétablie. »

— On écrit du Quesnoy, 4 février, à l'*Echo de la frontière :*

« Il paraît qu'une émeute violente vient de se déclarer à Poix. Une masse de pauvres se ruent, dit-on, sur les fermes pour avoir du blé ou du pain. M. le maire de Poix a fait appeler du secours du Quesnoy.

» La brigade de gendarmerie et une compagnie du 59ᵉ sont dirigés à la hâte sur cette commune. M. Brabant fils, suppléant du juge de paix, les devance pour tâcher de ramener les esprits. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 6 :

« Un commencement d'émeute a eu lieu à Bolbec, la nuit dernière. La devanture d'une boulangerie a été brisée, et l'irritation de la population est telle, qu'on assure que les ouvriers ont pris la résolution de se rendre en masse à la halle au blé, lundi prochain, pour empêcher l'augmentation dont ils se croient menacés. »

— Au marché de Vic-Fezensac (Gers), le 29 janvier, sous le prétexte que le blé était trop cher pour les classes ouvrières, et qu'il allait manquer dans le pays si on permettait aux négociants d'en acheter et d'en faire sortir de la ville, quelques ouvriers se sont opposés à ce que des achats fussent faits par les négociants et boulangers; ils ont même fait décharger une charrette chargée de grains que l'on se disposait à faire partir.

— Le samedi 30 janvier, un pillage de grains a eu lieu à Brain, arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine). Les marchands ont été menacés d'être jetés à l'eau s'ils n'abandonnaient pas leur blé sur le marché; ceux-ci, contraints par la force, ont été obligés de laisser leur marchandise au pouvoir des émeutiers. Le procureur du roi de Redon, accompagné de gendarmes et d'un détachement d'infanterie, s'est rendu sur le lieu du désordre et a pris des mesures répressives.

— On lit dans le *National de l'Ouest* du 2 :

« Quelques rassemblements ont eu lieu hier, à Nantes, à l'occasion de la cherté du pain : des groupes ont parcouru quelques rues en criant et chantant, mais sans se livrer à aucun excès. »

— Le nord de l'Ecosse, à en juger par les dernières nouvelles, n'est guère en meilleure position que l'Irlande. La cherté des grains y a occasionné des désordres sérieux.

ÉBOULEMENT SUR LE CHEMIN DE FER DE DIEPPE. — Une épouvantable catastrophe a eu lieu il y a quelques jours, vers dix heures du soir, sur la ligne du chemin de fer de Dieppe et sur le territoire de la commune de Malaunay.

Huit ouvriers terrassiers étaient à travailler dans une tranchée de 6 à 7 mètres de profondeur, lorsque tout à coup les terres des deux côtés de cette tranchée se sont rejointes par un éboulement considérable. Les huit ouvriers ont été engloutis, et, quand on est venu à leur secours, l'un d'eux était déjà mort; les sept autres ont été plus ou moins grièvement blessés.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Dans la séance de la chambre des communes du 4 février, lord George Bentinck a dévelopé une motion qui a pour objet de demander à l'Angleterre de prêter à l'Irlande 16 millions sterling, au taux auquel elle-même aura emprunté cette somme et sans autre charge. Le prêt se rattacherait à l'établissement de chemins de fer en Irlande jusqu'à concurrence d'une dépense de 24 millions sterling. Il en résulterait, suivant l'honorable membre, un énorme accroissement de revenu dans la plus forte consommation d'articles de l'accise et des douanes. L'intérêt de l'emprunt commencerait à courir du jour où l'argent aurait été avancé. Le capital serait remboursé en trente ans, par versements qui commenceraient sept ans après la délivrance du certificat constatant l'achèvement des chemins de fer. Le noble lord a provoqué, à diverses reprises, les applaudissements de l'assemblée pendant son discours, qui a duré deux heures et demie.

Lord John Russell a exprimé la pensée que l'établissement de chemins de fer en Irlande pourrait être d'une grande utilité; mais il ne trouverait pas sage de consacrer 16 millions sterling à l'encouragement de ces entreprises. Toutefois, il ne combattra pas la motion du noble lord G. Bentinck, consistant à demander l'autorisation de présenter ce bill; quand il sera lu en comité, il appartiendra au gouvernement d'adopter le projet comme sien, ou de le repousser tout-à-fait. La chambre, après une longue discussion, a accordé l'autorisation de présenter le bill.

Le bill a été, en effet, lu pour la première fois; la deuxième lecture est fixée à jeudi prochain.

— M. D. O'Connell a paru, le 1er février, à la chambre des communes pour la première fois depuis l'ouverture de la session, et a déposé sur le bureau plusieurs pétitions en faveur des pauvres d'Irlande. L'honorable membre s'est assis sur les bancs de l'opposition. Son plus jeune fils, qui s'appelle comme lui Daniel O'Connell, a prêté serment le même jour, comme membre du parlement pour le bourg de Dundalk.

SUISSE. — Le conseil d'Etat de Fribourg vient de frapper un coup vigoureux; il a dissous le conseil communal de Fribourg. On a arrêté M. Remy, ancien vice-chancelier, le lieutenant Hartmann, l'avocat Folly. Tout est tranquille.

INDE. — Le *Bombay-Times* du 2 janvier annonce un changement capital dans le gouvernement du Pendjab. Le visir Lall-Sing, accusé de connivence avec les insurgés de Cachemire, a comparu devant une commission mi-partie de chefs sikhes et d'officiers anglais, qui l'a déclaré atteint et convaincu de trahison. En conséquence de ce verdict, Lall-Sing a été déposé et conduit sous escorte anglaise dans l'Indostan. Le gouvernement de Lahore a été confié à un conseil de chefs qui, après quelques tiraillements ou tergiversations, a fini par prier les Anglais de laisser dans cette capitale, jusqu'à la majorité du jeune maharajah Dulep-Sing, âgé de sept ans, un corps d'occupation de 10,000 hommes, et un commissaire qui exercera virtuellement les fonctions de visir.

Toutes les dépenses du corps d'occupation seront défrayées par le gouvernement de Lahore, c'est-à-dire que voilà pour dix ans au moins le royaume de Lahore placé sous la protection britannique, à l'instar des îles Ioniennes. Par suite de cet arrangement, le 10e régiment d'infanterie européen et 8 régiments indigènes de la compagnie des Indes, avec plusieurs batteries d'artillerie, ont été désignés pour relever les forces qui depuis dix mois formaient la garnison de Lahore.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 6 février.*

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau deux projets de loi d'intérêt local pour le département de l'Allier. Il s'agit, dit le ministre, d'organiser des ressources pour des ateliers de charité.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le paragraphe 2 du projet d'adresse.

M. BERRYER. La chambre a dû attendre que les explications que devait donner M. le ministre des affaires étrangères fussent fournies. Aujourd'hui qu'elles sont complétées, il est possible de juger les faits, d'en calculer les conséquences, d'apprécier la politique du cabinet et pour le passé et pour l'avenir.

Je ne prolongerai pas long-temps la discussion sur l'examen des négociations qui ont eu lieu entre les deux gouvernements, des dépêches qui ont été échangées entre les deux cabinets. Comme je l'ai dit hier à la fin de la séance, j'ai demandé la parole au moment où M. le ministre des affaires étrangères parlait des bonnes intentions qui, selon lui, animent tous les partis en Angleterre en faveur de la France, les whigs comme les torys. J'ai vu là une confiance qui pouvait nous être funeste.

J'ai relu le passage du projet d'adresse qui renferme la même expression de sécurité, et j'ai cru qu'il y avait dans ce passage, comme dans les paroles de M. le ministre, une confiance exagérée. A l'égard de l'étranger, il n'est pas bon de proclamer une semblable assurance; je crains que cette assurance ne montre de la part de notre gouvernement trop de dispositions à se soumettre aux conditions qui lui seront imposées pour le maintien de la paix. A l'égard de notre gouvernement, cette expression de sécurité a un double inconvénient : elle nous expose à être pris au dépourvu par un événement inattendu; elle crée une situation des esprits regrettable au sortir des circonstances que nous venons de traverser.

M. le ministre disait hier que notre devoir à tous est de ne pas aggraver les difficultés; mais c'est un devoir aussi de travailler à les vaincre; il faut écarter les nuages; mais il faut aussi faire percer la lumière.

L'honorable M. Thiers disait avant-hier que les difficultés n'existeraient pas, que le refroidissement et le dissentiment qui se sont produits entre l'Angleterre

et nous n'auraient pas pris naissance, si après le mariage de la reine on se fût arrêté, si le mariage de l'infante, décidé en principe, eût été ajourné. Je ne partage en aucune façon cet avis.

Le mariage de la reine consommé, celui de l'infante arrêté en principe, mais ajourné seulement quant à la célébration, la situation serait la même, avec des embarras plus graves, des difficultés plus menaçantes pour l'avenir. Et si le choix du mari de l'infante n'eût pas été arrêté, s'il n'y eût eu à cet égard rien de décidé, le ressentiment eût été moins prompt, mais les choses auraient été les mêmes, les mêmes complications auraient éclaté le jour où l'époux de l'infante aurait été choisi, si ce choix ne fût pas tombé sur un candidat qui n'aurait pas été agréable à l'Angleterre. C'est cette situation qui me fait repousser les expressions de sécurité que je trouve dans le projet d'Adresse. Il y a là pour la France et l'Angleterre des intérêts qu'il est impossible de concilier.

La politique de la France, messieurs (je ne ne veux pas rentrer dans la discussion générale, je veux autant que possible résumer le débat, mais permettez-moi quelques aperçus généraux), la politique de la France est séculaire quant à ses rapports avec l'Espagne ; elle est faite par une expérience de quatre siècles ; elle n'a pas changé, elle ne peut pas changer tant qu'une commotion terrestre ne viendra pas déchirer et déplacer les territoires du continent européen. (Mouvement.)

C'est la situation même des deux pays qui fait leur politique respective nécessaire.

M. Berryer montre Louis XIV et Napoléon s'efforçant d'établir leur empire en Espagne, et il ajoute : Après toutes ces luttes et malgré tous nos malheurs, cette garantie voulue pour la France par deux grands génies, par Louis XIV et par Napoléon, grandes images qui se dressent ici pour défendre cette vieille politique française; à la suite de nos malheurs, disais-je, cette garantie nous est restée : la loi de succession masculine nous préservait des difficultés, des malheurs, des controverses, des embarras, des rivalités, sous le poids desquels nous nous trouvons aujourd'hui. (Agitation.)

L'orateur prouve que, même après l'abolition de la loi salique, la plupart des ministères qui se sont succédé en France ont cherché à maintenir notre influence en Espagne, les uns en proclamant que c'était une honte de ne pas intervenir en Espagne, et le ministère actuel lui-même, en déclarant, il y a cinq ans, qu'on n'accepterait pour mari de la reine qu'un descendant de Philippe V, un prince de la maison de Bourbon.

M. Berryer examine s'il est vrai que les rapports de l'Angleterre et de la France, altérés par la conclusion des mariages espagnols, sont de nature à se rétablir; et il montre que ce n'est pas ici une question posée seulement entre les deux cabinets français et britannique, mais une question entre la France et l'Angleterre. Quelque parti qui eût été au pouvoir, dit M. Berryer, les mariages espagnols auraient rencontré en Angleterre les mêmes dispositions des esprits et auraient suscité les mêmes embarras.

La Méditerranée a conquis une importance nouvelle; elle est devenue le centre du monde ; elle ouvre les marchés de l'Inde avec leurs cent millions de consommateurs. Vous comprenez que l'influence et l'ascendant sur la Méditerranée et sur le littoral si étendu de l'Espagne importent plus que jamais à l'Angleterre, et qu'elle se montre plus susceptible, plus jalouse, plus inquiète en ce qui touche les faveurs, les amitiés de ce littoral. (Sensation.)

Il y a long-temps que j'ai dit : Peu m'importe à moi qui l'emporte en Espagne! ce n'est pas d'hier que je l'ai déclaré. Que me fait le triomphe de don Carlos

u de Christine! Ce que je veux, c'est que le gouvernement qui triomphe soit ıvorable à la France. Voilà ce que j'ai dit en tout temps et dans les discussions s plus vives qui touchaient à des sympathies qui ne sont rien pour moi auprès es intérêts du pays.

Eh bien! oui, vous avez fait, en concluant les mariages espagnols, un acte écessaire, et vous en avez parfaitement démontré la nécessité. Mais les avanıges, quels seront-ils? Ils dépendent de votre politique, de votre fermeté, de otre courage. Le mariage de la reine d'Espagne, ç'a été l'exclusion du candidat nglais, ç'a été un lien nouveau entre la France et l'Espagne. Mais si, à Dieu ne laise! si la reine d'Espagne mourait sans héritiers, vous savez quelles chances eraient ouvertes, quelles luttes renaîtraient. Vous avez dû comprendre votre ôle avec toutes ses conséquences, et vous devez l'accepter dans toute sa granleur.

Les mariages espagnols n'ont pas, dites-vous, été pour vous une affaire de amille, mais un fait politique, un lien nouveau entre la France et l'Espagne. lessieurs, ce n'est pas une affaire d'un moment, d'un jour, c'est une affaire d'aenir. Vous avez maintenant à continuer votre œuvre, vous avez à profiter des onnes relations établies entre la France et l'Espagne pour écarter de nous des omplications funestes.

Vous êtes sortis d'une voie mauvaise, vous êtes entrés dans une bonne politiue; je vous en félicite. A vous maintenant à sauver l'avenir. Vous êtes bien avec 'Espagne; la reine Isabelle est entourée de députés nouveaux favorables à la 'rance; le nouveau chef du cabinet est l'auteur du rapport adressé aux cortès ur les mariages; profitez de tous les avantages de cette situation, complétez otre œuvre, et qu'une nouvelle loi détruise ce que vous avez fait en 1832. Sensation.)

Quelles négociations avez-vous entamées, quelles mesures avez-vous prises our qu'au moment où éclaterait entre l'Angleterre et vous une espèce de rupure, vous fussiez au moins en état de bons rapports avec les puissances du Nord? Quelles ont été vos prévisions? Quelle a été votre conduite? Je réponds par un ait : c'est au moment où les mariages espagnols amenaient un refroidissement lans vos relations avec l'Angleterre, c'est à ce moment qu'éclatait l'événement inattendu de Cracovie. Et il y a cinq ans que vous dirigez votre politique vers le but que vous avez atteint pour créer cette situation ! (Sensation.)

M. Berryer traite ensuite la question de Cracovie. Après avoir fait un juste éloge de la fidélité de la Pologne pour la France dans nos plus grands désastres, et rappelé que c'est à la France, malgré l'opposition de l'Angleterre, que ce malheureux pays a dû d'avoir conservé jusqu'à ce jour sa nationalité; l'orateur continue ainsi :

Le fait est consommé. C'est à cela que je m'arrête. Ce fait contient d'abord une atteinte aux traités. On dit à la France : « Vous n'êtes pas dans ces traités partie contractante; vous n'êtes pas partie garante, et nous passons outre. » Ah! Messieurs, il y a là un acte de mépris... un défi qui m'a profondément ému. C'est une atteinte à notre droit, à notre honneur, à notre puissance d'action !

Quant à l'événement, on nous dit : La France et l'Angleterre ont tout ignoré. Voilà, je l'avoue, de quoi exciter l'étonnement, l'incrédulité.

Quoi ! deux grandes puissances, deux peuples armés d'ambassadeurs si nombreux, n'ont pas su ce qui se passait ! (Mouvement.) Messieurs, nous avons dans les mains des journaux publiés en Allemagne; nous avons dans les mains un journal qui se publie à Paris, et dont les opinions sont sur la limite de celles du cabinet, le *Portefeuille*... (Rires et rumeurs.)

Au centre. Le *Portefeuille* ne savait rien.

M. BERRYER. Il s'agit d'examiner si ceux qui d'ordinaire ne savent rien, ont su cette fois ce qui s'était passé. (On rit.)

Eh bien, oui, le *Portefeuille* a su exactement ce qui se passait, ce que je suis étonné que vous n'ayez pas su.

Vous avez dû savoir, avec les journaux, que les conférences de Berlin avaient été transportées à Vienne. Comment nous dites-vous que vous avez tout ignoré?

Vous nous dites : L'Angleterre s'est trouvée dans la même position que nous, comme nous elle a gardé le silence.

Messieurs, la Chambre me permettra deux choses : d'abord, d'ignorer les motifs qui ont dirigé l'Angleterre dans cette circonstance ; ensuite de croire qu'il y a plus de paroles que de vérité dans la protestation anglaise, parce que l'Angleterre n'a pas d'intérêt direct dans la question. Quant à nous qui avons des intérêts politiques engagés dans la question de Cracovie, nous n'avons pas osé faire entendre une protestation aussi vive. Le cabinet a pensé qu'une protestation faite après l'incorporation n'aurait pas les inconvénients d'une protestation faite auparavant ; et cependant, si le gouvernement avait eu connaissance de cette incorporation avant qu'elle eût été accomplie, et s'il avait protesté auparavant, sait-on quel eût été le résultat de cette protestation sur la détermination des trois puissances du Nord, surtout si la France avait eu le courage de soutenir sa protestation? (Mouvement.)

Je n'ai plus qu'un mot à dire, et je termine.

L'Allemagne, messieurs, on vous l'a dit, dans le grand nombre de petites souverainetés qui partagent tout son territoire central, l'Allemagne a reçu des garanties pour chacun de ces Etats, petits ou grands, des garanties d'indépendance, et l'événement de Cracovie les inquiète.

On a beaucoup parlé dans ces derniers jours de la Prusse, des modifications de son gouvernement, de son rapprochement constitutionnel avec nous.

Je ne sais ce qui se fera ; j'attends pour connaître ; vous admettrez sans doute comme moi qu'il faut attendre ce que deviendra cette Allemagne centrale ; la Prusse, déjà liée habilement, par un calcul très-bien développé dans un mémoire de M. de Berztsoff en 1831, déjà liée dans une communauté d'intérêts commerciaux ; je ne sais trop quelle sera sa position, si cette constitution dont on nous parle comme devant opérer un rapprochement avec nous, si cette constitution sera aristocratique ou si elle donnera une représentation d'Etats!

J'attends cette constitution que le roi de Prusse va donner à son pays. (Mouvement.) Mais, en l'attendant, je sais que les Etats secondaires de l'Allemagne ont besoin que la France assure sa protection à leur indépendance.

On vous a parlé de l'Italie, des gouvernements d'Italie, des Etats de l'Eglise, où de saintes, de sublimes intentions doivent être protégées par vous.

La Suisse! elle a la liberté de ses cantons, leur lien fédéral, la neutralité que vous avez à faire maintenir et à faire respecter. Oui, cette grande garantie de la liberté de la Suisse, c'est à nous à en assurer le maintien et le respect vis-à-vis de tous.

Je ne m'abandonne pas à un inutile jeu d'imagination ; mais quand on parle de l'isolement de la France dans le monde, je vois un peu autour de la carte quelle est sa situation, quels sont ceux qui ont besoin d'elle, quels sont ses devoirs et quel peut être le développement de sa puissance. Le protectorat de la France, nous vous l'avons demandé au fond de la Méditerranée, nous vous l'avons de-

ıandé pour les chrétiens de la Syrie; mais vous avez été mous à répondre à nos œux. Le droit de protectorat a été violé ailleurs, et sans doute vous sentirez un ıouvement plus généreux pour le faire respecter là où nos frères expirent sous ; fer.

La position de la France dans la Méditerranée doit, dites-vous, être aux yeux e l'Angleterre une juste compensation du développement du commerce britanique, et l'Angleterre, à cet égard, a une crainte ombrageuse, si je me rappelle ien vos paroles d'hier; mais les faits, avez-vous dit, prouveront que ces craintes ont mal fondées. Moi je dis que les faits doivent prouver au contraire que ces raintes sont bien fondées, et qu'en effet nous prenons en Espagne une position vec laquelle l'Angleterre doit compter et doit compter beaucoup. (Assentiment.)

Vous avez fait quelque chose pour cela; vous l'avez fait contre le mauvais engagement politique par lequel vous avez initié votre ministère. Vos premiers pas ans le cabinet ont été de raviver, de sanctionner, de maintenir la vassalité de Égypte à l'égard du sultan.

Messieurs, qu'est-ce que cette vassalité des puissances africaines à l'égard de ı Porte? Est-ce, en effet, une force pour soutenir la Porte-Ottomane contre les nvahissements qui peuvent la menacer et qui peuvent donner des agglomérations e grandes populations à un empire déjà si immensément peuplé? Non, ce n'est as une force pour la Turquie; c'est une situation difficile, une situation inquiète our les vassaux de la Porte-Ottomane. Vous avez consacré la vassalité du fier acha d'Egypte, vous avez eu tort en commençant.

Mais je vous comprends, ici, encore une fois, et avec plaisir, je vous rends ommage, car je crois que vous êtes sortis de cette politique.

Ce ne sont pas de vains spectacles qui ont été produits aux yeux du peuple de aris et de la France; et quand un autre vassal de la Porte-Ottomane, quand le ey de Tunis est venu ici, et a été reçu et reconnu en souverain, assurément on st sorti alors du système de vassalité de 1840 et de 1841.

J'aime à croire qu'il en est encore ainsi pour l'ambassade que vous avez reçue u Maroc, et que, malgré la précipitation du traité que nous avons condamné, ous vous êtes efforcés de réparer le mal quand vous avez eu la visite solennelle, stueuse, d'un ambassadeur du Maroc auprès de la France. J'aime à croire aussi ue, quand le fils de Mehemet-Ali, Ibrahim, s'est promené au milieu de la rance, qu'il a inspecté nos soldats et causé avec nos meilleurs capitaines, quand a serré la main de ceux qui l'avaient arrêté aux champs de Nézib, et qui, au lus fort de ses victoires, l'ont empêché de repousser les Turcs par-delà le Bosphore; quand, dis-je, il a serré la main, à Paris, à ceux qui l'avaient arrêté ainsi, 'est qu'il en avait obtenu quelque chose, c'est que vous vouliez apporter un reıède légitime à cette vassalité égyptienne, que vous avez si malheureusement onservée pour rentrer dans le concert européen à la fin de 1840. (Sensations diverses. — Agitation.)

Oui, vous êtes dans une bonne voie, bonne à cet égard. Eh, messieurs, envisageons la situation telle qu'elle se peut faire. Si on n'a pas eu cette intention, l'on ne nous a donné que de vains et inutiles spectacles, la politique de la rance veut que ce soit là des réalités. Comptons avec les puissances qui nous ifient, arithmétiquement, mathématiquement, puisqu'elles évaluent leurs forces ır masses d'hommes, puisqu'elles partagent les peuples comme des trouıaux!

Où en est la France avec ses 35 millions de Français? Où est son isolement? le protége l'indépendance des gouvernements d'Italie; elle protége le chef de chrétienté; elle protége, et nous le dirons haut, la liberté de la Suisse; elle

protége tous les Etats secondaires de l'Allemagne; elle s'allie avec toutes les puissances barbaresques; elle rend indépendants de la Porte : l'Egypte, Tunis et le Maroc. La France, elle a l'Algérie, et elle entre enfin dans un système de colonisation qui permettra de modérer l'immense dispensation de ses forces dans ce pays. Elle peut avoir de belles réserves aguerries au feu des campagnes; elle va les rallier en constituant son système de colonisation. Elle vient d'acquérir de bons raports sur l'immense littoral de l'Espagne, depuis le sommet de la Catalogne jusqu'aux rivages de l'Andalousie; voilà sur la Méditerranée la position qui nous appartient.

Pour la conserver et la développer, il faut une politique ferme, il faut une politique grande; il faut une politique avouée pour manier cette force, pour gouverner ce glorieux et puissant pays. Ne le restreignez pas, je vous en conjure, entre les mots de folie et de faiblesse. Ne nous parlez plus d'un contre quatre, ce qui n'est que la traduction du mauvais mot de l'année dernière!

Un contre quatre! Je ne fais pas de rodomontade; mais je dis : Ce n'est pas dans l'action que cette position est mauvaise pour la France, c'est dans les négociations (Sensation.-Applaudissements à gauche), c'est dans les conférences, dans les souterrains des congrès diplomatiques, c'est dans ce que vous appelez le concert européen, que cette position de la France, un contre quatre, est une trahison (Bravos à gauche et à droite); mais au grand jour, au soleil, c'est autre chose!... Ils ont, eux, leurs jalousies, leurs défiances, leurs rivalités; nous avons, nous, notre unité puissante, notre attachement au droit, la résolution de protéger tous ceux qui ont besoin que le droit les maintienne dans le monde. Nous avons cela pour notre force. Nous n'avons pas attachées à notre bras une Pologne ou une Irlande (Acclamations prolongées); nous sommes libres, et je dois le dire, nous n'avons pas même chez nous, grâce à notre caractère, nous n'avons pas même l'embarras des partis. Je n'en connais pas... (Applaudissements.)

Laissez-moi le dire, je n'en connais pas un où il y ait un homme assez coupable, assez peu digne d'être Français, pour que, le jour où vous porterez noblement, fièrement, sincèrement devant l'Europe la question de ces grands intérêts français, quand il s'agira de l'intégrité de notre influence et de nos droits, pour qu'il y ait un homme de parti qui en conserve le ressentiment. (Très-bien! très-bien!) Je n'en connais d'assez haïssable nulle part. (Acclamations générales.)

Voilà donc, messieurs, la position de la France, voilà sa force, mais aussi voilà la politique qu'il nous faut.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous ai écouté hier avec une religieuse attention; je vous ai écouté comme un homme qui approuvait fondamentalement la politique que vous avez suivie, comme un homme qui voulait la louer et la proclamer dans cette enceinte en parlant des bancs les plus extrêmes de l'opposition. C'est dans ce sentiment que je vous ai écouté hier. Mais j'ai senti un froid dans votre discours, quelque chose de vague, d'hésitant, d'incertain, d'abandonné au hasard, au temps, à l'avenir, dans toute votre politique. Ce quelque chose m'a effrayé. (Bravos à gauche.) J'ai voulu parler pour repousser une confiance qui abuserait nos cœurs et nos esprits. Je parle contre le deuxième paragraphe de l'adresse; je demande qu'il soit refait, et qu'après avoir accepté la confiance entière dans la paix, que le Gouvernement nous dit qu'il a, la commission dise que la France désire cette paix, et qu'elle saura la maintenir sous la sauvegarde de sa dignité et de ses légitimes intérêts. (Vives marques d'approbation à droite et à gauche.)

(L'orateur reçoit à son banc de nombreuses félicitations.)

M. O.-Barrot appuie l'amendement proposé par M. Berryer.

Cet amendement consiste, après la suppression de ces mots : *Nous nous en félitons avec vous*, à ajouter : « La France désire cette paix sous la sauvegarde sa dignité et de ses légitimes intérêts. »

La commission, par l'organe de M. Hébert, demande à la chambre de rejeter mendement de M. Berryer.

M. J. de Lasteyrie croit que ce qu'il y a de mieux dans la situation présente, st le silence. En conséquence il propose de supprimer le paragraphe.

M. Berryer se réunit à M. de Lasteyrie.

M. GUIZOT combat cette proposition. Il y a, dit le ministre, des questions aves sur la scène ; ces questions peuvent amener des difficultés, tout le monde sait comme vous. Et c'est en présence de ces difficultés, quand toutes les issances européennes les plus engagées ont la conviction intime que la paix est surée, que vous viendriez exprimer des doutes !

Tenez pour certain que cette conviction et cette confiance sont un des gages s plus assurés de cette paix ; gardez-vous de l'ébranler ; ne donnez pas le fuste exemple du doute, vous seriez en contradiction avec l'Europe et avec vos opres opinions.

M. Berryer fait observer qu'il y a plus de réserve dans le discours de la counne en Angleterre, que dans le discours de la couronne en France.

Après quelques mots de MM. Bureaux de Puzy et Monier de la Sizeranne, le aragraphe de la commission est adopté.

M. DE QUATREBARBES appelle l'attention de la chambre sur l'abandon des chréens du Liban par la France, et demande à M. le ministre des affaires étrangères ses relations avec les puissances de l'Europe lui permettent enfin de porter cours à ces populations malheureuses. N'avons-nous plus une obole pour seourir les Maronites ? n'avons-nous plus une épée pour les défendre ?

L'honorable membre lit une lettre adressée dernièrement par le clergé et le euple maronites au révérend Père Lazare pour demander l'appui de la France. s'écrie en terminant : Non, nous ne pouvons abandonner sans honte ce glorieux patronage !

M. GUIZOT. Je ne répondrai à l'honorable préopinant que par deux observaions :

Je puis lui donner l'assurance que le gouvernement du roi est loin de renoncer u patronage qu'il a toujours exercé sur les chrétiens du Liban ; il entend au ontraire le maintenir et le pratiquer dans l'intérêt des chrétiens eux-mêmes et our son propre honneur.

J'ajouterai que, d'après des renseignements récents, il y aurait maintenant des nconvénients très-graves à entrer à fond dans l'examen de la situation du Liban. Au moment de la discussion du budget, je demanderai moi-même à la chambre a permission de l'entretenir de l'état du Liban et du système d'administration qui prévaut et qui a pour objet de détruire le régime féodal. Mais les chrétiens eux-mêmes regretteraient une discussion prématurée ; je prie donc la chambre l'ajourner le débat jusqu'à la discussion du budget.

M. DE QUATREBARBES. Je remercie l'honorable M. Guizot de l'intérêt qu'il témoigne pour les chrétiens du Liban. Mais je lui ferai observer que, depuis cinq ans, il tient le même langage, et que pendant chaque moment de retard, des centaines de chrétiens sont immolés.

Quelques membres adressent ensuite des questions au ministère, au sujet des affaires de Taïti.

Séance du 8.

A l'ouverture de la séance, la chambre adopte sans discussion un projet de

loi autorisant le département du Loiret à emprunter une somme de 150,000 fr. qui sera appliquée tant à la création d'ateliers de charité qu'à celle de secours à distribuer par les bureaux et comités de bienfaisance.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

La chambre s'est arrêtée au paragraphe 7, ainsi conçu :

« Nous apprenons avec satisfaction que, malgré les causes qui auraient pu suspendre ses progres, le revenu public n'a pas cessé de s'accroître. Mais quelle que soit notre confiance dans les puissantes ressources de la France, les charges imprévues qui, cette année, pèsent sur le trésor, nous imposent le devoir d'apporter, dans l'examen des lois de finances, la plus attentive économie. Nous veillerons surtout à ne laisser s'introduire aucune dépense nouvelle, que ne justifierait pas une évidente nécessité. »

M. de Lasteyrie s'élève contre l'énormité des dépenses portées au budget.

M. de Castellane attaque le budget de 1848, et dit qu'il est du devoir des jeunes députés conservateurs de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

M. Ledru-Rollin fait voir l'assujétissement du ministère aux grandes maisons de finances et de la domination des écus sur le gouvernement.

M. Lacave-Laplagne établit qu'il y a eu diminution sur les budgets depuis qu'il est aux finances.

M. Achille Fould fait quelques observations au ministre contre le budget.

M. Quinette présente la situation financière depuis dix ans : elle est effrayante. C'est en vain que M. Lacave-Laplagne a voulu répondre ; les chiffres sont écrasants.

M. Gautier de Rumilly commence ainsi : Gouverner, c'est prévoir. Le ministère de la grande politique a été le ministère de la grande dépense et le ministère de l'imprévoyance.

L'orateur montre que l'Angleterre va toujours en diminuant ses impôts, et que la France ne cesse d'augmenter les siens.

M. Mauguin s'occupe de la Banque de France, et s'élève contre l'abus qu'elle fait de son privilége. Si le ministre des finances avait retiré les 54 millions confiés à la Banque, la Banque n'aurait pas eu la possibilité de payer ses billets au porteur. La Banque a manqué, dit-il, aux intérêts de tous, elle a restreint les escomptes et élevé l'intérêt. Elle a manqué à son contrat.

M. d'Eichtal soutient que jamais le conseil de la Banque de France n'a perdu de vue les intérêts du commerce ; il est tout naturel que la Banque hausse le prix de l'intérêt, puisque l'argent est rare. Elle n'a fait que déclarer par là que l'argent serait aussi cher chez elle qu'ailleurs.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 25 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 85 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1325 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 33 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

JEUDI 11 FÉVRIER 1847. (N° 4336.)

SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE L'ÉGLISE,

INSTRUCTION PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

A l'occcasion du Carême de 1847.

On se rappelle avec quelle éloquente énergie M. l'évêque d'Orléans avait tracé, l'année dernière, le triste et désolant tableau des maladies morales qui menacent, dit-il, les sociétés modernes d'une dissolution prochaine. On sait combien ce zèle et ces avertissements consciencieux d'un évêque justement alarmé, furent mal appréciés dans la presse et ailleurs. « *La lumière,* dit l'illustre prélat dans son nouveau Mande- » ment, *était un peu vive, nous l'avouons, elle a blessé des yeux peu accoutu- » més à la voir en face ; et cependant c'était* LA LUMIÈRE VRAIE... A ne con- » sulter que notre repos et cette nouvelle réputation de *sagesse* qui » menace de s'attacher au silence de vos premiers pasteurs, peut-être » devrions-nous attendre des jours meilleurs et de meilleures disposi- » tions : mais la parole de Dieu n'est pas notre parole... qu'elle soit ac- » cueillie avec bonheur ou repoussée avec mépris, notre devoir est le » même. »

Voilà pourquoi, sans découragement comme sans amertume, Mgr Fayet vient révéler non-seulement aux fidèles de son diocèse, mais on peut le dire, à la France entière, le principe des agitations politiques et religieuses qui ont travaillé et bouleversé notre patrie depuis cinquante ans. Cette source de malaise universel n'est autre que l'irréligion qui est passée de la tête de quelques écrivains dans leurs livres, des livres dans les lois, des lois dans les mœurs publiques.

Tout le but de cette Instruction pastorale non moins belle, non moins éloquente que la précédente, est donc de montrer comment « il suffit » d'un seul faux principe introduit dans le monde des intelligences » pour en troubler l'harmonie, en chasser le bonheur et en ébranler » tous les fondements. » Or, le faux principe qui de nos jours a porté une perturbation profonde dans la société, c'est le principe de la souveraineté de l'homme substitué au principe de la souveraineté de Dieu. Cette thèse est développée et parfaitement démontrée dans la suite de cette Instruction pastorale qui, à son point de vue, expose non pas précisément l'état de l'Eglise, mais la situation de notre malheureuse société politique et religieuse. C'est ainsi que, sous la Restauration, le zèle et l'entraînante éloquence de l'illustre Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, s'exerçaient de préférence sur des sujets qui touchaient aux bases mêmes des Etats ; c'est ainsi que l'épiscopat de toutes les époques

vient toujours en aide à la société, soit qu'elle applaudisse, soit qu'elle couvre de ses dédains orgueilleux de telles paroles apostoliques.

Nous ne pouvons, on le comprend bien, citer dans son entier, ni peut-être faire suffisamment connaître par des extraits, toute cette forte et magnifique démonstration. Nous venons d'en exposer le plan et le but; en voici la conclusion pratique : l'Etat doit avoir sa religion publique, son culte public ; or, cette religion ne saurait être en France que la religion catholique, sans que pour cela les autres cultes eussent rien à perdre ni de la liberté ni de la protection que la constitution leur assure. Laissons parler l'éloquent prélat : il serait difficile de combattre dans un style plus élevé et par des considérations plus justes, les deux préjugés que l'on oppose aux conclusions de sa thèse :

« Voyez, N. T.-C. F., ce que serait devenu le clergé catholique, s'il eût embrassé tour à tour, avec le même enthousiasme, les constitutions humaines qui se sont succédé depuis soixante ans! Où serait sa dignité et l'autorité sainte de son ministère? Son attitude calme et patiente au sein de tant de mouvements divers a mérité l'admiration de ses ennemis, et cette immobilité qu'on lui reproche a fait sa force et sa gloire. Ainsi, tenir le clergé en suspicion parce qu'il habite des hauteurs inaccessibles aux passions politiques, le soumettre à une inquiète surveillance, pénétrer autant qu'on peut dans sa pensée, pour savoir s'il aime ou s'il n'aime pas les changements qui s'opèrent autour de lui, hélas! vouloir former cet amour dans son ame par des colères et des menaces, inventer de nouvelles manières de parler, pour exprimer énergiquement la défiance qu'il inspire, et, par suite, les rigueurs qu'il pourrait mériter, dans un prochain avenir, proclamer bien haut, et dans des discours superbes, *que l'Etat doit être laïque, que le gouvernement et l'enseignement doivent être laïques*, si ce n'est point là un préjugé déplorable, et le plus aveugle des préjugés, qu'est-ce donc? Et cependant il se reproduit sans cesse, et sous toutes les formes. On s'imagine que rendre à la religion sa légitime influence, ce ne serait autre chose que rendre au clergé les prérogatives temporelles dont il a été dépouillé pour toujours. On nous suppose des regrets immortels pour un passé que nous n'avons point vu. Les plus anciens d'entre nous sont nés au bruit des révolutions; en ouvrant les yeux à la lumière, ils n'ont vu que les autels sur lesquels on égorgeait les martyrs, la terre a toujours tremblé sous leurs pieds, et ne les a jamais nourris que de fruits amers. Qu'avons-nous à regretter? Si nous avions désiré les biens et les honneurs du monde, nous serions restés dans le monde; *et le monde ne nous hait que parce que nous ne sommes pas de lui, et il ne nous frappe de son mépris que parce qu'il a méprisé le premier celui qui nous envoie*, et il ne demande à grands cris notre abaissement que *parce qu'il a couvert l'auguste visage de notre divin maître de crachats et de soufflets*. Pour plus de ressemblance encore, ne vient-il pas *de nous confondre avec les malfaiteurs*! Et n'a-t-on pas vu, dans certaines contrées, les charitables pasteurs des peuples signalés aux sauvages de la civilisation et surveillés par la force publique, de peur qu'ils ne portassent l'incendie aux pauvres chaumières où ils allaient porter leur dernier morceau de pain! *Mais, au sein de ces tribulations, notre ame surabonde de joie, parce que nous sommes trouvés dignes de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ*. Plus le clergé catholique a d'ennemis à aimer, de calomniateurs à bénir, d'outrages à recevoir, plus est profonde la paix de son cœur, plus il est assuré de

vaincre l'enfer et le monde. Si l'on voulait sincèrement le connaître, il faudrait peut-être demander ce qu'il est ailleurs qu'aux théâtres et aux romans; qu'on le demande aux malheureux dont il sèche les larmes, aux ames flétries qu'il ranime par le souffle consolateur de ses sages conseils, au pauvre peuple qui connaît encore le chemin de l'église et du presbytère, aux hommes de toutes conditions qui conservent avec lui des relations intimes, aux hommes du pouvoir surtout, le mieux placés pour apprécier avec justice l'esprit de modération et les heureuses tendances de notre ministère : qu'ils disent enfin ce qu'on doit penser les regrets et de l'ambition du clergé catholique.

» Un autre préjugé, non moins dénué de tout fondement, c'est qu'une restau-ation religieuse ne pourrait s'opérer sans porter atteinte à la liberté des cultes, remière condition de la liberté humaine, et première nécessité des temps mo-lernes. A Dieu ne plaise qu'il puisse y avoir une nécessité politique, pour les ouvoirs publics, de ne rendre aucun culte à Dieu, et de ne professer publique-nent aucune religion! Cette nécessité n'a jamais existé, elle n'existe pas, elle l'existera jamais, et la faire imposer aux grands pouvoirs de l'Etat par la liberté les cultes, c'est calomnier cette liberté même et la changer en une odieuse tyran-ie. *Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection*; cela voudrait donc dire : Il est défendu au gouvernement d'a-oir aucune religion et de professer aucun culte; quelle dérision! Si la liberté des ultes fait partie du droit public de la nation, l'autorité publique doit en jouir omme les particuliers; à moins qu'on ne soutienne que le gouvernement est ors la loi, et qu'il est condamné à l'esclavage par la même législation qui rend out le monde libre. Répétons-le donc hautement : La loi divine ne renferme au-un précepte politique, elle laisse *à la raison d'Etat* à régler les libertés exté-ieures, celle des cultes comme les autres. Les pouvoirs suprêmes disposent ouverainement de cet ordre de choses purement temporel, ils n'ont point de iges sur la terre pour les actes qui s'y rapportent; et lorsqu'ils ont déclaré l'é-ablissement de la liberté des cultes nécessaire au maintien de l'ordre social, ils 'en doivent compte qu'à Dieu seul, et les hommes religieux doivent obéir à ces ortes de lois temporelles, avant tous les autres, et plus que les autres. Mais plus liberté des cultes est inviolable, plus elle est étendue, plus les pouvoirs pu-lics ont droit d'y participer. Ne serait-ce pas lui donner des bornes que de les n exclure?

» O vous tous, qui présidez aux destinées d'une grande nation, dépositaires de puissance redoutable de la perdre ou de la sauver, souffrez qu'avec tout le res-ect que nous avons appris du grand apôtre à professer pour l'autorité suprême, ous vous répétions cette maxime éternelle, fondement de tout ordre et de toute urée : Point de société sans religion publique, et point de religion sans culte ublic; point de droit humain sans la reconnaissance d'un droit divin qui l'auto-se et le consacre; point de loi humaine sans une divine loi dont elle emprunte force morale. *Si Dieu ne construit avec vous l'édifice de vos institutions, vous availlerez en vain à l'élever et à l'affermir.*

» Vous voyez déjà quelle douloureuse instabilité se fait sentir de plus en plus ans l'œuvre de vos mains. Ni les vues les plus droites, ni les plus nobles inten-ons, ni les plus vrais dévoûments ne peuvent se promettre aucun succès dura-e de leurs efforts réunis. Le talent des affaires, l'art de l'éloquence, les hautes mbinaisons du savoir, le génie même de la politique n'y suffisent plus; tout sse, et rien ne se renouvelle; vous vous succédez à la manœuvre comme des atelots infatigables, et le navire reste toujours engagé dans des écueils; un ob-acle disparaît, un autre prend sa place, et souvent, le dernier qui survient est

plus grand et plus triste que celui qui s'en va. Si vous prêtez l'oreille, vous pouvez entendre un bruit sourd gronder au fond des abîmes, *comme le bruit des grandes eaux*; c'est celui d'une société nouvelle qui s'organise dans les ténèbres, qui nomme ses chefs et exerce ses armées, et qui a pris pour mots de guerre : *La destruction et la mort!* Triste consolation, que celle de se dire que la condition sociale à laquelle nous sommes arrivés est de tenir les hommes et les choses dans une perpétuelle inconstance ou dans une constante agitation. Hélas! tout chancelle, parce que tout est mal assis, et tout est mal assis, parce que la société manque d'une base morale. Par le développement régulier de vos institutions, rendez-lui ses fondements naturels, achevez d'effacer du frontispice de nos lois cette maxime féconde en révolutions : *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le peuple.* Tous les législateurs n'ont-ils pas professé que *le principe de toute souveraineté réside essentiellement en Dieu*? N'êtes-vous pas *les ministres de Dieu pour le bien des hommes, ses représentants sur la terre, les dépositaires de sa puissance*; et, à tant de titres augustes, ne lui devez-vous pas un culte d'adoration, de reconnaissance et d'amour? Marquez du sceau de la réprobation nationale cette longue suite de décrets impies destinés par *une politique insensée à exiler Dieu de la nature* et de la société; appuyez vos lois sur ses saintes lois. Il est surtout un commandement divin dont l'observance attire plus particulièrement la bénédiction du ciel sur les empires : puisse donc le repos sacré du jour du dimanche sortir enfin de la législation pour passer dans la conduite! Que les réunions profanes, *les comices et les revues* ne soient plus, de préférence, assignés à ce saint jour, et qu'à l'heure même où l'airain sacré invite les fidèles à l'office divin, d'autres voix ne les convoquent plus sur les places publiques, sous peine *d'amende ou de prison*! Rentrons dans la voie où toutes les nations nous ont précédés, et dans laquelle elles marchent encore; ne restons pas plus longtemps isolés au milieu de l'ancien monde. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les difficultés qui ont retardé jusqu'ici la conclusion d'un concordat avec l'Espagne semblent devoir prochainement s'aplanir. Les dispositions du gouvernement espagnol sont aujourd'hui plus favorables ; et tout fait espérer que les négociations tant de fois entravées, si long-temps interrompues, aboutiront enfin à un résultat non moins désirable pour la tranquillité de l'Etat que pour la paix de l'Eglise en Espagne. Mgr Brunelli, secrétaire de la Propagande, nommé par le pape Grégoire XVI, délégat apostolique près du gouvernement de Madrid, va partir dans les premiers jours de février pour se rendre à son poste. On sait que la rupture des négociations entre le Saint-Siége et le gouvernement espagnol avait retardé jusqu'ici le départ de Mgr Brunelli.

Pendant que ces heureuses nouvelles nous arrivaient de Rome, le chef du nouveau ministère espagnol, M. le duc de Sotomayor, confirmait à Madrid ces espérances d'un arrangement prochain. Voici comment il s'est exprimé sur ce sujet dans la séance du congrès du 1er février :

« Messieurs, il sera très-agréable et très-satisfaisant pour le nouveau cabinet de pouvoir renouer les relations interrompues avec le Saint-Siége; il ne négligera rien pour y parvenir, en conciliant les intérêts de l'Eglise et de ses ministres avec les modifications qu'ont éprouvées nos institutions politiques et notre système financier et administratif. »

— Le 23 janvier dernier, dans la chapelle intérieure du palais de M. le baron Vincenzo Grazioli, richement décorée pour cette circonstance, a été baptisée et confirmée par S. Em. le cardinal Mattei, évêque de Frascati, une circassienne du nom de Fatime, âgée de 35 ans. Le parrain et la marraine étaient S. Exc. le commandeur Pio Grazioli et la comtesse Céline-Marie-Louise de Viella, veuve du comte de Divonne, maréchal-de-camp et pair de France.

S. Em. le cardinal Mezzofanti et plusieurs nobles personnages assistaient à cette touchante cérémonie, bénissant la miséricorde de Dieu qui appelle ainsi à la véritable religion ceux qui paraissent en être les plus éloignés.

PARIS.

M. l'Archevêque de Paris publie, à l'occasion du Jubilé et du Carême de 1847, un MANDEMENT et une INSTRUCTION PASTORALE. Le Mandement renferme, outre le dispositif et les dispenses ordinaires du Carême, tout ce qui règle l'ouverture, la tenue et la clôture du Jubilé qui commencera pour le diocèse de Paris, le dimanche 14 mars, et sera clos le saint jour de Paque, le 4 avril prochain.

Relativement aux Conférences de Notre-Dame, M. l'Archevêque s'exprime ainsi :

« L'orateur éminent qui, pendant dix ans, a donné ces Conférences » avec tant de succès, mais dont le zèle et le dévouement ont épuisé les » forces, sera remplacé cette année par M. l'abbé Plantier, de Lyon, » dont le clergé de Paris a apprécié le remarquable talent à la retraite » pastorale de 1845. »

L'INSTRUCTION PASTORALE roule cette année *sur la nécessité et les avantages de la foi*. Le prélat déclare qu'il ne vient pas dans une instruction dont le caractère « doit être simple et pacifique, entamer une discussion » dont les développements, dit-il, nous entraîneraient, sans utilité pour » vous, dans des questions ardues et subtiles, fort déplacées dans la bouche » de votre évêque ; mais nous nous croyons obligé de faire un appel à » votre bon sens... Nous nous bornerons à vous exposer avec exacti- » tude les faux principes sur lesquels reposent les erreurs des ennemis » de la foi ; il suffira ensuite de quelques réflexions fort simples pour » en faire sentir l'absurdité et le danger. » Les passages suivants indiqueront combien M. l'Archevêque s'est montré fidèle à ce plan :

« Notre-Seigneur nous dit dans l'Evangile : Jamais un bon arbre ne porte de mauvais fruits, jamais un mauvais n'en porte de bons. Ainsi, mettez à la place de la foi chrétienne les instincts naturellement dépravés de l'homme, des lois, des conventions, un honneur, une gloire, altérés ou corrompus par ces mêmes instincts, vous n'en ferez jamais sortir des maximes d'une morale pure, et l'homme formé à cette école ne sera pas meilleur que la règle qui aura dirigé sa vie.

» Ce qui est vrai des individus est vrai des nations entières. Si vous vous sentez meilleur avec la foi que lorsque vous êtes privé de son secours, il est certain que sous ce rapport les autres hommes doivent vous ressembler ; mais si tous les membres d'une société sont plus réglés dans leurs mœurs, plus justes, plus

vertueux, il est impossible que la société tout entière ne soit pas meilleure. Gardons-nous ici de plusieurs méprises grossières. La perfection d'une société, comme celle de chaque individu, ne vient pas de sa prospérité et de sa grandeur matérielles. La société chrétienne qui se composait d'hommes obscurs et opprimés, bannis des charges publiques, des académies, des écoles, de tous les théâtres sur lesquels s'exerce le génie de l'homme, était bien supérieure à la société romaine, qui possédait les richesses du monde, imposait partout ses lois, ses écoles, ses mœurs et sa domination. Si vous cherchez des points de comparaison parmi les peuples chrétiens, opposez les peuples qui ont conservé la foi, non pas dans quelques formes extérieures dénuées de vie, mais dans leurs affections les plus vives, dans leurs plus profondes convictions, aux peuples qui n'ont plus pour cette lumière divine qu'un sentiment d'indifférence ou de mépris. Comparez leurs lois, leurs mœurs, leurs vertus, la générosité des uns et l'égoïsme des autres : d'une part, la droiture, la simplicité, la modestie, l'abnégation, l'esprit de sacrifice porté jusqu'à l'héroïsme sont des vertus communes ; d'autre part, la société a besoin de réunir tout ce qu'elle a de science, de force, de ressources de toute espèce pour contenter les passions, si elle le peut ; pour les contenir, lorsque, ce qui arrive toujours, elles menacent de franchir les digues anciennes, de bouleverser les lois, les gouvernements et l'ordre social tout entier.

» Nous n'ignorons pas tout ce que l'on peut nous opposer. Ce sera d'abord la prodigieuse fortune de certains peuples qui ne sont pas catholiques. Examinons de plus près les causes de leur prospérité, et nous verrons qu'il est impossible de l'attribuer à leur croyance ; que notre foi, au contraire, si elle était pratiquée fidèlement, préserverait ces peuples d'une grande dureté pour les pauvres ; que leurs vertus tiennent à ce qu'en rejetant quelques vérités chrétiennes, ils ont conservé les plus importantes. Nous sommes étonnés de l'infériorité de certaines contrées catholiques, sous le rapport des lumières, des arts et de l'industrie ; mais en étudiant plus attentivement leur histoire, nous acquérons la preuve que les plus beaux jours de leur gloire nationale ont été ceux où ils ont honoré davantage leur foi ; et que cette gloire n'a commencé à s'obscurcir que quand ils ont été livrés à des gouvernements dont l'impiété secrète était plus coupable et plus funeste que ne l'aurait été une impiété avouée ; lorsque ces mêmes gouvernements ont fait prévaloir des droits qui ont énervé le zèle et paralysé le ministère de leurs pasteurs ; lorsque les abus se sont multipliés au point de substituer à une foi vive et efficace, une foi morte, sans puissance, sans vertu.

» Mais quand il serait vrai qu'un peuple plein de foi a moins de prospérité, qu'en conclurez-vous ? N'oubliez pas que la foi est destinée à nous modérer dans l'usage des biens de ce monde ; elle ne nous a pas été donnée pour nous apprendre à concentrer les richesses de l'univers sur un point du globe. Dieu n'a pas envoyé son Fils pour multiplier les créateurs de machines, les riches marchands, les littérateurs, les philosophes ; mais pour former des cœurs purs, compatissants, des ames humbles : c'est seulement par surcroît qu'il a donné quelquefois à ses enfants d'autres trésors et une autre gloire que le trésor et la gloire de la vertu. »

M. l'Archevêque, en insistant sur le *jeûne* et sur la prière qui doivent accompagner toutes les œuvres de pénitence, termine ainsi sa Pastorale :

« La prière nous est toujours nécessaire ; elle est toujours puissante auprès de Dieu, quand elle est animée et épurée par la Foi, quand elle a pour objet la réforme de notre vie, la grâce d'aimer, de servir Dieu, de sauver notre ame ; mais, si Notre-Seigneur a dit qu'il se trouvait au milieu de deux ou trois per-

nnes priant en son nom, combien plus puissante ne sera point la prière de glise entière, lorsqu'à la voix de son Chef, les catholiques de toutes les parties la terre lèveront leurs mains vers le ciel pour implorer ensemble les misérirdes du Seigneur! Unissons-nous à cet admirable concert de supplications et bonnes œuvres; prions pour nous d'abord, afin d'obtenir cette droiture de :ur, cette fermeté dans la Foi, ce courage dans la vertu, sans lesquels nous ne urrions répondre aux adorables desseins de Dieu sur nous.

» Prions pour nos familles, afin que Dieu y conserve la sainteté des mœurs, 'il soit honoré, béni, comme un père tendrement aimé.

» Prions pour la France, beaucoup moins pour demander à Dieu de la combler de :hesses, de la rendre grande et puissante entre toutes les nations de l'Europe, ie pour le conjurer de lui conserver la pureté de la Foi, la paix et l'union des eurs, et les vertus qui font la force d'un peuple, sa gloire la plus pure et la us solide. Que la France soit toujours le royaume très-chrétien, et elle méritera être le plus beau royaume de la terre!

» Prions pour le gouvernement. Qu'un rayon de cette sagesse éternelle qui assiste ns vos conseils, ô mon Dieu, descende dans les conseils de ceux qui président nos destinées; qu'ils aient avec la modération qui apaise et prévient les temtes politiques, cette profonde intelligence des moyens qui préservent un peuple : sa décadence morale, et assurent, pour l'avenir, sa véritable grandeur.

» Prions pour l'Eglise, qui renferme plus que jamais toutes les espérances du onde. Que deviendrions-nous, si la Foi dont elle est depositaire venait à disraître? nous serions livrés à cet esprit d'erreur, qui, tôt ou tard, introduit dans s contrées qu'il parvient à dominer, un froid égoïsme, l'abaissement des caracres, l'indifférence pour la patrie, et tous les vices avant-coureurs de la ruine un peuple.

» Prions pour le Pontife qui préside si glorieusement aux destinées de l'Eglise; i'il soit investi de la protection céleste, revêtu de la force d'en-haut, rempli une sagesse égale à la grandeur et aux innombrables difficultés de sa mission; i'il gouverne toujours d'une main sûre le vaisseau qu'il est appelé à diriger au ilieu de tant d'écueils. C'est ainsi que nous témoignerons notre inviolable attaement, notre filiale obéissance, notre vénération profonde pour celui qui, en ontant sur le siége de Pierre, est devenu tout à coup l'objet de tant d'amour et fait naître tant d'espérances, qu'il sera fidèle à accomplir. »

Le diocèse de Paris et toutes les ames religieuses en France ap-endront avec douleur la perte de Madame la vicomtesse de Château-iand. Cette mère des bonnes œuvres diocésaines, cet ange qui veilla si ng-temps avec une piété et des soins si touchants sur les vétérans du cerdoce, recueillis à l'infirmerie de *Marie-Thérèse*, la vertueuse com-igne de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, est morte hier Paris. Elle s'était endormie après son déjeûner qu'elle avait pris lon son ordinaire, et sans aucun symptôme d'indisposition. Sa femme : chambre, voyant que le sommeil se prolongeait trop, s'en inquiéta vi-ement, et fit appeler à la hâte le docteur Charpentier, qui déclara que était l'agonie; on peut redire ici que cette agonie a été douce comme vie de celle qui l'a éprouvée. L'approche de la mort, en effet, n'a pu rprendre cette ame chrétienne. Madame de Châteaubriand, pressen-nt peut-être cette prompte fin, venait de faire une confession générale

et de préparer toutes les choses suprêmes qu'on règle à la veille de quitter la vie. Au souvenir de toutes ses bonnes œuvres, et particulièrement de l'exquise et parfaite charité qu'elle exerça envers les vieux prêtres malades, infirmes et malheureux, quelle qu'en fût la cause, tout le clergé déposera des prières sur cette tombe. Il n'oubliera point non plus de demander au ciel pour ce vieillard sublime, laissé seul sur la terre, éloigné de tout ce qui fit sa gloire, séparé de tout ce qui lui fut cher, ces grandes consolations intimes de la foi catholique, que M. de Châteaubriand respecta toujours, et célébra si magnifiquement dans ses immortels ouvrages.

Un acte de violence et d'impiété sacrilége, que nous ne pouvons attribuer qu'à un accès de folie, a porté dimanche dernier le trouble et la consternation parmi les fidèles réunis pour le *Salut* dans l'église paroissiale de Saint-Merry. Au moment ou s'avançait la procession du très-saint Sacrement, un individu, vêtu d'une blouse, se jeta comme un furieux sur le prêtre qui portait l'ostensoir, et s'efforça de le lui arracher des mains. Heureusement, plusieurs des assistants se précipitèrent au secours de l'ecclésiastique assailli par ce furieux, et parvinrent, non sans de grands efforts, à se rendre maîtres de ce malheureux, qui paraît doué d'une force athlétique. La sainte hostie n'a pas été profanée.

L'auteur de ce scandale, immédiatement arrêté et conduit devant le commissaire de police, auquel il refusa de dire son nom et de faire connaître son domicile, fut envoyé au dépôt de la Préfecture de police. Là, dit la *Gazette des Tribunaux*, il se montra en proie à une telle exaltation que l'on se vit contraint de le revêtir de la camisole de force.

Durant toute la nuit, ce malheureux fit retentir sa cellule de chants incohérens et de vociférations bizarres. Le lendemain matin, enfin, il a été examiné par les hommes de l'art, qui se sont accordés à reconnaître qu'il était atteint d'une folie complète.

Comme on ignore qui il est (il ne portait aucun papier dans ses vêtements et n'a été réclamé par personne), il va être provisoirement conduit dans une maison d'aliénés.

Quoi qu'il en soit de la situation mentale de ce malheureux, M. l'Archevêque de Paris, à propos de cet affligeant scandale, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les curés du diocèse.

« Paris, le 8 février 1847.

» MONSIEUR LE CURÉ,

» L'Eglise appelle dans quelques jours ses plus fidèles enfants à se rendre au pied des autels, afin que leurs profondes adorations et la vivacité de leur foi dédommagent notre divin Sauveur de l'indifférence des mauvais chrétiens et des outrages qu'ils lui prodiguent. Vous inviterez cette année vos paroissiens à offrir d'une manière plus spéciale les prières de Quarante-Heures, qui auront lieu les dimanche, lundi et mardi de la semaine prochaine, comme une expiation solennelle du sacrilége attentat commis le dimanche 7 de ce mois, dans l'église de Saint-Merry.

» Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux attachement.

» † DENIS, archev. de Paris. »

M. l'évêque de Nantes est arrivé dimanche, à cinq heures du matin, dans sa ville épiscopale, après une absence de trois-mois. Le son de toutes les cloches de la cathédrale a annoncé l'heureux retour du prélat. A la grand'messe, Sa Grandeur a monté en chaire, et, dans l'effusion du cœur le plus ému, elle a exprimé le bonheur qu'elle éprouvait à revoir un diocèse qui lui était si cher. Monseigneur est ensuite entré dans quelques détails on ne peut plus intéressants sur ce qu'il avait vu dans son pieux pélerinage à la ville éternelle, sur la beauté, la richesse des monuments religieux de l'Italie, sur la piété et la foi des familles qui les ont fait construire ou qui les entretiennent, enfin sur la grandeur des souvenirs que l'on rencontre à chaque pas, et qui sont si consolants pour l'ame du chrétien et du prêtre. Mais ce qui a surtout ému le pieux auditoire, ce sont les détails relatifs au souverain Pontife ; les larmes empêchaient le pieux prélat d'exprimer tout ce qu'il se rappelait de sa bonté, de son affabilité, de l'affection qu'il lui a témoignée et pour le diocèse de Nantes et pour toute la France. Tout le monde a été vivement impressionné de la scène touchante qui se passa, lorsque l'évêque, humblement prosterné aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, sollicitait l'abondance de *toutes* les bénédictions célestes et pour les fidèles et pour ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être dans la voie de la vérité, et lorsque le souverain Pontife, non moins ému, appelait ces bénédictions avec toute la ferveur de son ame de père et dans toute l'étendue que ses vœux pouvaient leur donner. Après cette touchante allocution, qui a fait verser bien des larmes de joie, Monseigneur descendait de chaire, lorsque M. le président du chapitre a solennellement entonné le *Te Deum*, qui a été continué avec enthousiasme par tous les fidèles. Cette belle cérémonie s'est terminée par la bénédiction pontificale.

Demain mardi à neuf heures, il y aura une messe très-solennelle en action de grâces du retour de Monseigneur. (*L'Hermine.*)

ALLEMAGNE. — La commune libre de Halle, à laquelle les femmes se font agréger aussi bien que les hommes, vient d'abroger le baptême, comme incompatible avec son projet avoué de ne vouloir pas former une Eglise, c'est-à-dire une congrégation religieuse, mais tout simplement une *communauté humaine*.

L'on voit par ce nouveau fait où doit aboutir en Allemagne et ailleurs le rationalisme athée. Alarmé de cette apostasie presque générale du christianisme, qui se manifeste sur tous les points de l'évangélisme prussien, le clergé protestant de la Poméranie, au nombre de plus de cent pasteurs, vient de déclarer que si le gouvernement ne se hâte de formuler et de rendre obligatoire une profession de foi chrétienne, suivant la proposition faite, il y a six mois, par la minorité du concile national, lui-même prononcerait sa séparation de l'Eglise évangélique. Ainsi elle croule de toutes parts, cette œuvre politique, le chef-d'œuvre du dernier règne : les uns en sortent parce qu'elle semble offrir encore quelque chose de sem-

blable à une église, les autres l'abandonnent parce qu'elle n'ose plus tenir à aucun symbole.

BAVIÈRE. — La cérémonie du sacre de Mgr Georges d'OEtte, nommé le 7 octobre dernier par le roi de Bavière à l'évêché d'Eichstædt, et préconisé dans le consistoire du 21 décembre, était toujours, suivant notre correspondance de Munich, fixée au dimanche 7 février. Le nouveau prélat est né le 26 janvier 1794, à Gengheim, commune bavaroise; il a été promu au sacerdoce le 15 septembre 1817, et à la dignité de doyen du chapitre métropolitain de Munich, le 20 novembre 1832.

SUISSE.—Le mardi, jour de la Purification, a été célébrée dans toute la partie catholique du canton de Fribourg, la fête d'actions de grâces décrétée par l'autorité civile en mémoire des derniers événements. Annoncée dès le grand matin et dès la veille même par le son des cloches et par des salves d'artillerie, cette fête a été celle de tous les cœurs religieux et reconnaissants, de tous les cœurs vraiment fribourgeois, jaloux de remercier le ciel et d'appeler de nouveaux bienfaits sur le pays.

Dans le chef-lieu, toutes les églises étaient parées comme pour les plus beaux jours de fête et remplies d'une foule pieuse pénétrée des saints devoirs qu'elle avait à remplir. A Saint-Nicolas, église du gouvernement, les corps de l'Etat, les autorités civiles et militaires, le corps des officiers assistaient à un office solennel célébré par M. l'évêque de Lausanne et de Genève. L'office avait été précédé d'un éloquent discours prononcé par M. le révérend chanoine et doyen Aeby, pendant 22 ans curé de la ville de Fribourg.

Dans l'après-midi, vers les deux heures, il y eut, à l'église de Saint-Nicolas, bénédiction solennelle d'un drapeau. Ce drapeau, aux couleurs cantonales, porte en allemand et en français cette légende : Dieu et Patrie, Gott und Vaterland, avec l'écusson fribourgeois d'un côté, et de l'autre l'image de celle que l'Eglise catholique et la reconnaissance des peuples fidèles ont proclamée depuis des siècles : *le secours des chrétiens, forte comme une armée rangée en bataille; fortis ut acies ordinata.*

Un grand nombre de fidèles s'étaient préparés par la sainte communion à cette belle fête.

Une autre messe d'actions de grâces fut célébrée avec non moins de pompe dans l'église du collége, ainsi qu'un salut solennel dans l'après-midi. Le maître-autel était décoré et illuminé avec autant de richesse que de goût.

Le prédicateur habituel du collége prêcha le sermon d'actions de grâces. Le cantique de Marie lui offrit pour texte ces paroles qui trouvèrent un écho dans tous les cœurs : *Magnificat anima mea Dominum.* Après avoir montré l'intervention palpable et si puissante de la Providence dans les derniers événements, il présenta un tableau pathétique des malheurs dont le ciel a préservé la ville, et des biens qu'il lui a ga-

rantis. La foi, les institutions religieuses et politiques, la liberté, le bonheur et la paix du canton, tout ce qu'il avait de plus cher était menacé par les sinistres projets de l'impiété ; mais de l'Europe entière un concert de prières est monté vers le ciel ; le bienheureux Nicolas de Flüe, le vénérable P. Canisius, dont les cendres reposent dans ce sanctuaire, se sont souvenus de Fribourg, et Dieu l'a sauvé !

Le sermon fut suivi d'un *Te Deum* solennel, et de la bénédiction du très-saint Sacrement. M. l'évêque de Lausanne et de Genève daigna, à l'issue même de la cérémonie qui a été célébrée à Saint-Nicolas, officier au collége. Ceux-là seuls pourront s'en étonner, à qui son zèle infatigable serait moins bien connu qu'il ne l'est à ses heureux diocésains.

Un moment surtout toucha vivement l'assemblée : ce fut celui où, la cérémonie étant terminée, Monseigneur revêtu des insignes pontificaux, et prêt à quitter l'autel, se retourna vers la foule immense agenouillée à ses pieds. Quelle douce émotion dut s'emparer du cœur de ce vénérable prélat, à la vue des nombreux fidèles qui se pressaient avec une si touchante dévotion sous les voûtes du sanctuaire ! Quel tableau consolant pour ses regards paternels, que celui de cette population toute catholique, animée d'une seule pensée ; celle de la plus sincère et de la plus vive reconnaissance, et qui, si elle comprimait dans son cœur, retenue par un saint respect, l'élan de son bonheur et de sa foi, laissait éclater sur son visage tous les sentiments qui la pénétraient !

REVUE POLITIQUE.

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE.

Après les grandes discussions sur les affaires de la politique extérieure, la chambre des députés, encore sous l'impression des derniers et si solennels débats, s'est occupée de notre situation financière. MM. de Lasteyrie, de Castellane et Ledru-Rollin n'ont pas épargné les critiques et les reproches d'imprévoyance au ministre des finances. M. de Hauranne est ensuite venu déclarer que la situation de nos finances n'était autre qu'un véritable *déficit*, de quelque nom qu'on voulût d'ailleurs chercher à le déguiser. Le spirituel orateur de l'opposition, l'aide-de-camp infatigable du chef du cabinet du 1er mars, accuse le ministère du 29 octobre d'avoir, par négligence ou par connivence, amené cet état si déplorable de nos finances, à raison de l'excessif développement des chemins de fer, et par l'appui au moins tacite qu'il accordait sinon à l'agiotage, du moins à la fièvre des intérêts matériels. M. Grandin, l'un des manufacturiers les plus considérables de la Seine-Inférieure, est venu aussi reprocher au ministère d'avoir aidé à la désorganisation et au malaise du commerce et de l'industrie, en favorisant les *meetings* des libres-échangistes, en ne réprimant pas les discours et les écrits propres à soulever la classe ouvrière contre les propriétaires et les grands manufacturiers. M. le ministre des finances a répondu à toutes ces récriminations par des calculs et des considérations qui ont obtenu l'assentiment des centres. Il a surtout insisté sur deux points : 1° il n'y a pas crise financière, puisqu'il nous reste en réserve plus de 180 millions ; 2° les chemins de fer ont tous été votés par une grande majorité, et en particulier par l'assentiment d'une

partie de l'opposition, et notamment de M. Thiers. Du reste, la fièvre de l'agiotage n'a pas plus été favorisée par le ministère, qu'il n'est cause de la dureté de la saison ou de la disette de la récolte qui ont amené la perturbation actuelle. La chambre, à la suite de ce discours, a voté le paragraphe 7 de l'adresse à une grande majorité. Mais le vote de ce paragraphe important, qui semble compléter l'approbation de la conduite politique du ministère au-dehors comme au-dedans du pays, ne changera rien malheureusement à ce que la situation a de difficile et même de cruel dans un grand nombre de nos départements que la cherté des subsistances tient constamment en alarmes.

La lutte entre les protectionnistes et les libres-échangistes, ouverte mardi à la tribune par M. Grandin, a été soutenue aujourd'hui par M. Blanqui. Les deux systèmes sont en présence : il est bon que le débat qui ne s'est engagé jusqu'ici que dans la presse et dans quelques réunions particulières, se produise au grand jour des discussions parlementaires. Ce sera peu divertissant peut-être pour MM. les députés; mais dût-il n'en sortir qu'une vérité utile aux intérêts de la France, cet avantage ne sera pas trop chèrement payé par les quelques heures d'ennui qu'il pourra coûter à nos honorables. Du reste, il semble que pour les reposer de la fatigue de ces discussions sérieuses, chaque paragraphe de l'adresse doive faire naître un incident qui amuse la chambre. Aujourd'hui les singulières promenades de M. Alexandre Dumas dans la Méditerranée, si libéralement payées par la munificence de M. le comte de Salvandy, ont été le sujet d'un intermède assez divertissant, qui a déridé un moment le front de nos graves législateurs. Hâtons-nous de le dire, cependant, tous les membres de la chambre ne se sont pas montrés d'humeur à rire du voyage princier de M. le marquis de la Pailleterie. Il s'en est trouvé qui, abandonnant le côté ridicule de cette étrange mission, n'ont voulu voir que son côté sérieux, et se sont permis de demander aux ministres un compte sévère de l'argent de la France, si scandaleusement gaspillé, et de sa dignité si légèrement compromise. M. de Salvandy est le seul qui ait avoué avoir chargé M. Alexandre Dumas d'explorer les rivages d'Afrique pour y placer sans doute le lieu de la scène de quelque roman nouveau. Tous les autres ministres inculpés ont pris plus sagement le parti de se taire ou de décliner toute participation à ce que M. Lacrosse appelle trop justement un scandale. Nous ne saurons donc pas encore par qui le *Véloce* a été mis à la disposition de M. Alexandre Dumas et de sa suite. Attendez donc la lumière des discussions de la chambre !

MOEURS LITTÉRAIRES DES SPÉCULATEURS ET DES AUTEURS DE FEUILLETONS.

« La comédie judiciaire de M. A. Dumas, disait naguère la *Quotidienne*, a mis en belle humeur la presse d'épigrammes. LA PRESSE GRAVE N'A RIEN DIT. »

Mais comment en effet rendre compte d'un procès qui a mis si honteusement à nu les mœurs littéraires de la France nouvelle ? comment contenir l'indignation et le dégoût que soulève un pareil spectacle ? Quels sont ceux qu'on doit le plus flétrir : l'écrivain manœuvre qui fournit 180,000 lignes de feuilletons le plus souvent scandaleux, le spéculateur qui les commande et les paye, le public des salons qui en raffole et s'en enivre, comme la populace avec le funeste gin ? M. A. Dumas se vendant corps et ame à des trafiquants qui l'exploitent, M. A. Dumas s'enga-

geant à fournir 80 volumes par an, et défiant les quarante membres de l'Académie française de produire à eux tous autant de lignes que lui seul en écrit de sa propre main, c'est quelque chose de si absurde et de si ridicule, que ni la verve de Molière, ni la colère de Juvénal n'auraient voulu peut-être l'honorer de leurs traits. Nos neveux ne voudront jamais croire à un tel excès d'extravagance et de cupidité littéraire; laissons donc à sa fécondité et à ses admirateurs le marquis de la Pailleterie, qui se pose comme l'empereur du roman-feuilleton.

Mais voici une autre curiosité fournie par les mœurs littéraires qu'on nous a faites; c'est la richesse plus qu'opulente des comédiens et des littérateurs, historiens, poètes ou romanciers en renom. L'un d'eux, critique spirituel, mécontent du sort de ses confrères, a osé dire que le sort des grands artistes, des poètes et des littérateurs était, comme jadis, *précaire et souffreteux*. Seuls les spéculateurs journalistes et autres, mais les spéculateurs journalistes surtout, faisaient fortune et exploitaient le talent d'autrui! C'est M. Théophile Gautier qui s'est permis cette sortie contre les spéculateurs dans la *Presse* même, le journal de la spéculation par excellence. Or M. E. de Girardin ne veut pas qu'on tire ainsi sur ses troupes dans son propre camp : voici sa réplique ; elle nous a paru curieuse :

« Grâce à un *spéculateur*, (les spéculateurs ne dévorent donc pas tout vivants les poètes et les écrivains!) en quatre ou cinq ans, M. Thiers aura gagné 500,000 francs avec l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Mais peut-être, dira-t-on, M. Thiers n'est pas un poète... Accordé. — Est-ce que M. de Lamartine n'est pas un poète, un grand poète, un sublime rêveur? — Sans doute. — Eh bien! est-ce que chaque volume de l'*Histoire des Girondins* ne lui est pas payé 50,000 francs l'un? Est-ce que la *Presse* n'a pas acheté et payé 40,000 francs un seul volume : les *Confidences*? En deux ans, la plume immortelle du député de Mâcon lui aura rapporté la somme ronde de 350,000 francs. La propriété littéraire qu'il aura ainsi créée, avant le jour où elle disparaîtra pour tomber dans le domaine public, aura produit certainement plus de deux millions de francs. N'est-ce donc rien? M. Louis Blanc, qui, avant l'*Histoire de dix ans*, n'était pas électeur, après l'*Histoire de la Révolution française*, dont le premier volume vient de paraître, ne sera pas seulement éligible, ce sera un capitaliste...; ce sera, le radical me pardonne, ce sera un *bourgeois!* Qu'est-ce qu'un bourgeois? Je pose, en passant, la question à M. Louis Blanc. Combien d'exemples pareils ne pourrais-je pas entasser ici, sans parler de 65,000 francs de rentes que le *Constitutionnel* et la *Presse* servent à M. A. Dumas, sans préjudice des sommes au moins égales qu'il aura à recevoir de ses éditeurs après la publication de ses romans en feuilletons? Quatre volumes par an de M. Eugène Sue lui assurent 60,000 francs de revenu. Il y a quelques jours, George Sand recevait à son château de Nohant, par l'entremise d'une grande maison de banque de Paris, 22,000 francs pour les trois volumes du *Piccinino* que la *Presse* doit faire paraître aussitôt après que la publication de *Valcreuse* en feuilletons aura achevé de donner au talent de M. Jules Sandeau la popularité qui, peut-être, lui manquait. Est-ce que l'auteur du *Conseiller d'Etat*, M. Frédéric Soulié, au bout de l'année, n'a pas gagné quatre ou cinq fois le traitement d'un conseiller d'Etat? Est-ce que M. Théophile Gautier lui-même, sur qui doit retomber toute la responsabilité de cette sorte de feuilleton improvisé, — car, sans deux ou trois mots du sien, celui-ci n'eût jamais eu la pensée de naître, — ne reçoit pas annuellement, de la *Presse*, plus que ne reçoivent les présidents de chambre de la première cour

royale du royaume? Est-ce que s'il n'était pas écrivain, poète même, il occuperait, dans ce vaste amphithéâtre qu'on appelle la société, une place meilleure? Est-ce que toute autre fonction qu'il remplirait lui serait plus lucrative? C'est de lui-même à lui-même que nous en appelons.

» Une fois pour toutes, au moins dans ce journal, laissons donc à l'écart tous les lieux communs sur les grands esprits qui meurent méconnus et sur les poètes devenus critiques *faute de pain*. Ils n'ont qu'à faire des vers comme les *Méditations*, les *Harmonies*, les *Recueillements*, les *Orientales*, les *Odes et Ballades*, les *Consolations*, etc., les poésies d'Alfred de Musset, les poèmes d'Alfred de Vigny, les *Chansons de Béranger*, etc.; ils ne manqueront ni de pain, ni d'éditeurs; ils auront, sinon la fortune, au moins l'aisance, et l'illustration par-dessus le marché; ils seront académiciens, députés, pairs de France, et de toutes parts recherchés. »

M. de Girardin a raison dans cette défense des spéculateurs, puisque le chanteur Duprez a 150 mille livres de rentes, l'actrice Rachel 200 mille, la danseuse Grisi le double peut-être; les romanciers n'ont pas à se plaindre de n'obtenir que 60 mille francs par trimestre; et Lafontaine a trop bien dit:

O temps! ô mœurs! j'ai beau crier,
Tout le monde se fait payer...

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 10 février. — Le collége électoral de Lectoure s'est réuni à l'effet de nommer un député, par suite de l'option de M. le comte de Salvandy pour le collége d'Evreux.

M. le comte de La Ferronnays, candidat conservateur, a été élu par 207 voix contre 179, données à M. Aylies, candidat des oppositions réunies.

— Le *Moniteur Parisien* publie un rapport adressé par le général Bedeau au gouverneur de l'Algérie, et contenant des détails sur un combat livré par le général Herbillon aux Ouled-Djellal, le 10 janvier.

— Avant-hier, après une journée très-sereine, quoiqu'un peu froide, nous avons eu à Paris, le soir, et durant toute la nuit, une violente tourmente mêlée de neige. Hier matin, le temps était redevenu magnifique, et il gelait; mais, vers le soir, la neige est revenue en plus grande abondance. Il paraît que la tourmente de la nuit a occasionné du retard sur quelques chemins de fer.

— La recrudescence du froid qui s'est déclaré vient de faire suspendre une fois encore une multitude de travaux de construction que l'adoucissement de la température avait permis de reprendre. Par ce fait, des milliers d'ouvriers sont forcés de rester oisifs et sans ressources.

— L'association formée dans le département de la Nièvre, grâce à l'initiative généreuse de M. Denys Benoist, a trouvé sur plusieurs points des imitateurs. Des propriétaires réunis à Bourges ont formé une société de prévoyance pour l'approvisionnement des marchés du canton. L'acte social a été couvert, séance tenante, d'un grand nombre de signatures, et le chiffre des adhésions s'est élevé à 97,000 fr. Des sociétés semblables se sont formées à Saint-Amand et à Dun-le-Roi.

— Des troubles d'une nature assez grave ont éclaté dans l'arrondissement de Montmorillon (Vienne) et en particulier dans la commune d'Adriers. Les hommes et les femmes se portaient en foule chez les propriétaires avec des cris et des

menaces; on assure même que de graves désordres ont été commis et quelques maisons pillées.

Instruite de ces mouvements, l'autorité envoya aussitôt un détachement de dragons à Montmorillon, et un autre, composé de trente hommes, dans la commune d'Adriers: là, le procureur du roi fit arrêter huit individus, qui avaient été signalés comme s'étant portés à des menaces contre le maire. Mais lorsqu'il fallut emmener les prisonniers, quatre ou cinq cents individus, armés de pierres et de bâtons, s'y opposèrent de vive force, et il fallut exécuter une charge pour en avoir raison. Il y eut d'abord beaucoup de confusion, mais personne ne fut blessé: un seul prisonnier fut enlevé par la foule.

— Des troubles avaient eu lieu, au commencement du mois dernier, à Lignières (Cher), à l'occasion de la cherté des grains. Le tribunal de Saint-Amand, devant lequel étaient traduits les auteurs et instigateurs de ces désordres, vient de rendre son jugement. Seize individus ont été condamnés, savoir: deux à cinq ans de prison, neuf à deux ans, cinq à quinze mois.

Le tribunal de Cosne a aussi prononcé sur les troubles de Prémery (Nièvre). Vingt-trois individus ont été condamnés, les uns à un an, les autres à six mois, trois mois et dix-huit jours de prison.

—Le Vésuve a recommencé ses éruptions le 4 janvier. Dans la nuit un magnifique torrent de lave s'est ouvert un passage à soixante pieds environ au-dessous du bord le plus élevé du nouveau cratère.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 3 février, que la commission de l'adresse a tenu la veille sa première réunion; elle a élu pour président M. Martinez de la Rosa, et pour secrétaire M. Benavides. Il paraît que les membres de la commission (à l'exception de M. Ros de Olano, qui probablement proposera une rédaction particulière) sont d'accord sur les bases du projet d'adresse. On croit que le projet de la majorité de la commission, dicté par un esprit conservateur, sera voté.

PORTUGAL. — La situation du Portugal continue de préoccuper les esprits à Madrid.

« Il est certain, dit l'*Heraldo*, que dimanche dernier, M. le comte de Thomar, ambassadeur de Portugal, a eu une conférence avec M. le duc de Sotomayor, président du conseil. Ces messieurs ont dû examiner sérieusement la situation du Portugal, et la crainte que la révolte ne devienne formidable contre la dynastie de don Pédro. Les révolutionnaires et les miguélistes ont proclamé don Miguel roi, dans certaines localités. Nous croyons cependant que le Portugal sera assez fort pour étouffer lui-même cette rébellion. S'il en était autrement, nous prierions le gouvernement espagnol de tendre la main à ceux qui nous ont rendu le même service durant notre guerre civile. »

CRACOVIE. — On écrit de Breslau, le 1er février, au *Journal allemand de Francfort :*

« Les premiers effets de l'incorporation de Cracovie dans la monarchie autrichienne, se font déjà sentir, relativement au commerce de la place.

» Par suite de la fermeture de la frontière, qui a eu lieu ces jours derniers, le plus grand nombre des négociants de Cracovie ont déclaré ne plus pouvoir remplir leurs engagements, et annoncé qu'ils ne donneraient que 5 pour cent. Notre place y perdra beaucoup, ainsi que Berlin, Leipsick et Hambourg. »

PRUSSE. — La santé de la reine donne depuis quelque temps des inquiétudes assez graves. On écrit de Berlin le 5 février :

« La maladie de la reine s'est compliquée depuis hier soir d'une forte toux qui prive S. M. de tout sommeil. »

TURQUIE. — D'après une correspondance de Constantinople en date du 20 janvier, le sultan Abdul-Medjid aurait ordonné la suppression du marché aux esclaves. Cette mesure peut être considérée comme un premier pas de fait vers l'abolition complète de l'esclavage, et à ce titre les amis de l'humanité ne sauraient trop applaudir à l'initiative du jeune souverain.

HAITI.—On a reçu des nouvelles de Port-au-Prince, en date du 15 décembre. Le président Riché était revenu de Jacmel à Port-au-Prince. Profitant de la tranquillité de la république pour se montrer clément, le président a, d'après l'avis du conseil des ministres, levé le sequestre qui frappait les immeubles appartenant à l'ex-président Boyer; tous ses biens lui sont restitués, et il sera indemnisé de ceux qui ont été vendus.

Le sénat a voté une loi relative au commerce des marchandises étrangères par les négociants consignataires, d'après laquelle ces derniers ne peuvent débiter des marchandises sèches pour une valeur moindre de 200 gourdes (haïtiennes), et des comestibles pour une valeur moindre de 70 gourdes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 9 février.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le paragraphe 7 de l'adresse.

M. MAUGUIN se défend d'avoir voulu attaquer le crédit de la Banque de France. Il croit que c'est l'établissement le plus solide de l'Europe; mais il n'en persiste pas moins à dire que la Banque avait agi avec beaucoup d'imprudence et qu'elle s'était exposée à ne pas pouvoir rembourser ses billets si on les eût présentés en grand nombre.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, considère comme très-graves les paroles du préopinant : d'autant plus que, suivant M. le ministre, les accusations de M. Mauguin sont dénuées de fondement. D'abord les capitalistes qui avaient déposé des fonds à la Banque ne les ont pas retirés par défiance, mais ils n'y ont presque pas touché par besoin. Ce matin même, les comptes-courants s'élevaient à 74 millions.

On ne peut pas reprocher à la Banque de France d'avoir laissé tomber son numéraire au-dessous de ses billets; on ne peut pas non plus lui reprocher d'avoir couvert son capital, même ses réserves en rentes sur l'Etat, car il n'y a dans ses statuts aucune disposition qui s'y oppose.

Le ministre ajoute que le Trésor a déposé, il est vrai, 25 millions à la Banque sans en demander l'intérêt; mais que les statuts de la Banque s'opposent formellement à ce qu'elle accepte des capitaux moyennant intérêt.

M. LÉON FAUCHER ne saurait partager l'optimisme du gouvernement sur la situation financière. La Banque a fait de grandes fautes, et le gouvernement ne peut pas en repousser la responsabilité; car il nomme le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque, et il lui est possible d'agir sur cet établissement sinon par voie d'autorité, du moins par voie de conseil. L'orateur voit de grands dangers dans la simultanéité de deux faits : la diminution des réserves métalliques coïncide avec l'élévation du taux de l'escompte.

M. DUVERGIER DE HAURANNE propose un amendement ainsi conçu :

« Les charges qui pèsent sur le Trésor nous imposent le devoir de ramener dans les finances de l'Etat l'ordre et l'économie. »

Le reste comme au paragraphe.

Cet amendement, repoussé par M. le ministre des finances et par M. Vitet, ıpporteur de l'adresse, est mis aux voix et rejeté.

Le paragraphe 7 est mis aux voix et adopté.

La chambre passe au paragraphe 8, relatif aux améliorations à apporter dans la gislation et l'administration du royaume.

M. DE CARNÉ. La chambre a pu remarquer, dans le paragraphe soumis à ses déıérations, un mot qui semble combler une lacune que beaucoup d'esprits avaient ımarquée dans le discours de la couronne.

La commission manifeste la pensée que la chambre consacrera ses efforts à udier avec soin les questions qui se rapportent au bien-être et à l'instruction ıs différentes classes de la société.

Messieurs, le sens de cette manifestation a été évidemment, dans la pensée de commission, et je puis le déclarer comme un de ses membres, l'expression 'un vœu pour voir saisir la législature, à son ouverture même, de la grande ıestion qui préoccupe le pays depuis long-temps, de la question de l'instruction ıcondaire. Je demande à M. le ministre de l'instruction publique s'il peut déırer à la chambre, comme il l'a fait dans une autre enceinte, que la chambre ıra mise en mesure de discuter, dès le début de la session, la question à laıelle je fais allusion.

M. SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je remercie la commission avoir proposé au vote de la chambre une rédaction qui embrasse tous les inrêts et toutes les pensées dont se préoccupe le gouvernement du roi. Le gouırnement du roi a l'intention de proposer prochainement à cette chambre un ojet de loi relatif aux intérêts de l'instruction primaire et à ceux de l'instruction condaire.

M. ISAMBERT. Et l'organisation de l'Université?

M. SALVANDY. Je ne dépose pas dans ce moment de projets de loi, je me borne les annoncer.

M. ISAMBERT. M. le ministre de l'instruction publique présentera-t-il une loi r l'organisation de l'Université?

M. SALVANDY. L'honorable M. Isambert doit comprendre que je ne regarde pas mme étant de mon devoir de donner, dans ce moment, des explications sur la ture des projets de loi qui vont être présentés prochainement à la chambre. ısqu'ils lui seront présentés, la chambre jugera s'ils répondent ou non à son ente.

M. ISAMBERT. Cela ne détruit en rien l'opportunité de nos observations. L'anе dernière, M. le ministre des affaires étrangères a déclaré solennellement à la ambre qu'il y avait nécessité urgente à faire cesser le provisoire qui existe ns l'organisation de l'Université; il a reconnu quel ordonnance devait faire ıce à une loi, et il a ajouté que cette loi devait précéder la question de l'inıction secondaire.

En effet, messieurs, il est constant que les attributions du conseil royal, quant ıésent, sont arbitraires, que rien n'est déterminé. Quelles sont les compéıces, quelles sont les règles que le conseil royal doit suivre, de quelles affaires it-il être saisi? Tout cela est livré à un arbitraire indéfini. Il est nécessaire, ınt qu'on s'occupe de l'organisation inférieure, de savoir comment les pouvoirs périeurs de l'Etat interviendront dans le gouvernement de l'instruction puque. Je demande qu'en conformité de la promesse solennellement faite par le ministre des affaires étrangères, qui était quelque peu en contradiction

avec ce qu'avait annoncé l'honorable M. Salvandy dans la discussion précédente, la chambre soit informée si cette loi d'organisation du conseil royal lui sera enfin présentée.

M. SALVANDY. Je persiste à penser que le moment n'est pas opportun. (Rumeurs à gauche.) J'ai le droit d'avoir cette opinion et celui de l'exprimer.

M. LUNEAU. Et même de ne pas en avoir du tout. (Murmures.)

M. SALVANDY. J'aurais le droit, comme le dit l'honorable M. Luneau, de me refuser à l'expression de toute opinion sur la question que traite l'honorable M. Isambert.

Je pense que le moment n'est pas venu de m'expliquer sur des projets de loi qui doivent être présentés très-prochainement à la chambre. Je dois toutefois protester dès aujourd'hui contre les paroles de M. Isambert. Non, il n'y a pas dans le pays un pouvoir qui ne repose pas sur des bases légales. Le conseil royal de l'instruction publique a une existence légale; la cour de cassation a décidé plusieurs fois que les décrets, lois et ordonnances, en vertu desquels existe l'Université, devaient être exécutés, et que cette institution repose sur des bases légales; et quant à la question dont parle l'honorable M. Isambert, elle se trouvera éclaircie et tranchée par les discussions auxquelles la chambre se trouvera appelée.

M. GRANDIN trace un triste tableau de la situation des classes ouvrières, et se plaint que le ministère n'ait rien fait pour remédier à ces malheurs. Il proteste contre les horribles scandales qui se passent à la Bourse, ce temple de l'agiotage; il blâme la faiblesse du ministère, toujours prêt à plier devant des exigences insatiables.

L'orateur s'élève contre la protection accordée par le gouvernement aux partisans du libre échange, et termine ainsi :

Un ministre leur a dit : Soyez forts, et nous vous protégerons. Ils auraient bien tort de ne pas marcher dans cette voie. A voir la tolérance dont ils sont l'objet, ils ne peuvent manquer de réussir un jour à écraser le travail national.

Séance du 10.

M. BLANQUI, en réponse au discours de M. Grandin, soutient que le ministère a permis aux partisans du libre-échange de se réunir, comme il en a donné l'autorisation à leurs adversaires. Seulement, ceux ci n'en ont pas profité. Le ministre de l'intérieur n'a accordé son autorisation qu'après s'être convaincu que la réunion des libres-échangistes ne s'occuperait que de questions commerciales.

L'orateur repousse vivement le reproche adressé aux réunions dont il fait partie, de jeter la perturbation dans les fabriques et d'exciter les ouvriers contre les maîtres.

Cet incident n'a pas de suite. Le débat sur ce point est renvoyé à la question des douanes.

M. DELAPLESSE. Je viens adresser au gouvernement, une interpellation qui a une grande importance. Il s'agit des congrégations religieuses. (Murmures.) Il s'agit de savoir ce qu'est devenue la négociation entamée avec Rome; grâce à l'intervention des chambres, il semblait que certaines congrégations dussent disparaître; le gouvernement l'avait promis, mais depuis, les congrégations se sont montrées, et elles relèvent la tête dans certaines villes. Le gouvernement a-t-il repris les négociations? voilà ce que je désire savoir.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. La négociation à laquelle l'honorable préopinant a fait allusion n'est point abandonnée; cette négociation, comme il le disait lui-même, doit conduire à la reconnaissance d'un principe qui a été consacré, La chambre comprendra que le changement du Pontife a retardé cette

;ociation; mais je donne à la chambre l'assurance qu'elle sera reprise et me-
; à fin. Nous sommes déjà arrivés à un certain résultat : les principes reconnus
· le Pontife précédent ont été reconnus par le souverain Pontife actuel.

M. DUPIN. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Le gouvernement ne s'en est pas tenu là ; il a signalé au souverain ntife certains lieux, certains établissements qui nous inspiraient quelques iintes; c'est à ce point que la négociation en est aujourd'hui. Je répète que le ivernement ne l'abandonnera pas.

M. DUPIN. Il faut proclamer qu'elle se poursuit sous l'influence de ces princi- ; que la France a le droit de repousser les congrégations, si la négociation ne ussit pas.

M. GUIZOT. Il est évident que notre droit public est supérieur à toutes les né- ciations.

M. DUPIN. Oui, il doit être bien entendu que, dans tous les cas, la France a le oit de repousser certaines congrégations.

Le paragraphe 8 est adopté. Le paragraphe 9 relatif aux travaux entrepris dans ntérêt du pays, est voté sans discussion.

La discussion appelle le paragraphe 10 qui concerne l'Algérie.

M. DE CASTELLANE. Il y a quelques mois, un bruit s'est répandu dans le public 'un célèbre entrepreneur de feuilletons (hilarité générale) avait été chargé, sur ; fonds destinés à encourager la littérature indigente, d'une mission pour aller plorer l'Algérie française et la faire connaître à la France... (Interruption.)

Une voix : Et à la chambre.

M. DE CASTELLANE. Ce n'est pas tout : un bâtiment de la marine royale, le ba- au à vapeur le *Véloce*, aurait été détourné de sa destination; il aurait été en- yé à Cadix, il y aurait été pour prendre ce monsieur.... (Nouvelle explosion iilarité.) Il aurait été mis à sa disposition absolue; il l'aurait promené à Alger, Tunis, à Bone, à Philippeville, et l'aurait enfin rapporté dans la capitale de Afrique.

Je ne vous parlerai pas de la dépense occasionnée par ce voyage à la marine yale; mais le respect du pavillon, les sentiments les plus vulgaires, s'oppo- ;ent à un voyage de ce genre, dans un bâtiment qui avait porté la personne ême de Sa Majesté. J'ai pris des informations, et je suis bien convaincu que . le ministre de l'instruction publique, qui n'est pas là, et je le regrette vive- ent, pourrait vous en donner; à son défaut, je m'adresse à M. le ministre de la arine et à M. le ministre de la guerre. Toujours est-il qu'un acte de ce genre t inouï, et c'est pour empêcher qu'un pareil fait puisse se renouveler que j'ai ;mandé la parole.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'il n'a été pour rien dans les ordres qui it été donnés et qui ont conduit le *Véloce* sur les côtes d'Alger. C'est par suite un malentendu que la personne dont il a été question, au lieu de se diriger sur ran, est allée, comme on vous l'a dit, par erreur à Alger. Un ordre mal inter- rété du commandant de la marine a été cause de cette erreur, et l'erreur était autant plus difficile à éviter, que l'homme que portait le *Véloce* disait très-haut tout le monde qu'il était chargé d'une mission spéciale.

L'amiral qui commande à Alger a eu tort de croire à des assertions sembla- les (Mouvement), et d'autoriser le bâtiment à continuer sa route jusqu'à Cons- ntine. M. le maréchal Bugeaud m'a écrit qu'il regrettait que la personne qui a isposé du *Véloce* eût changé la destination d'un navire de la marine royale. Je e puis rien dire de plus.

MM. LHERBETTE ET LACROSSE voudraient que les dépenses considérables occa-

sionnées par le changement de destination du *Véloce* retombassent à la charge de ceux qui ont commis la faute.

M. LÉON DE MALLEVILLE demande des explications sur la mission relative au voyage de M. Al. Dumas.

M. SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je précise dans des termes très-brefs et très-exacts la mission. Je n'ai donné de mission ni pour Tunis, ni pour l'Espagne; j'ai donné une mission pour l'Algérie. Quelle est cette mission? Je ne crois pas qu'il soit de la dignité de la chambre, ni de la mienne, de dire dans quels termes j'ai donné cette mission ; il ne me convient pas de redire une conversation qui a eu lieu dans mon cabinet entre moi et un homme de lettres. Il me suffira de répondre que tous mes collègues savent qu'il n'entre pas dans mes habitudes de m'expliquer d'une manière peu révérencieuse pour les concours publics, soit dans mon cabinet, soit ailleurs. J'ajouterai que le même écrivain, sous presque toutes les administrations précédentes, a reçu des missions de même nature, sans que jamais les commissions chargées d'examiner le budget aient songé à s'en plaindre.

Quant à l'Algérie, j'ai pensé qu'il était bon que cette terre, récemment française, fût mise le plus possible en relation avec la France, par la multiplicité des rapports; il n'est jamais arrivé, d'ailleurs, qu'un homme de lettres ait eu le désir d'aller voir l'Algérie, sans que je lui en aie aussitôt facilité les moyens. Je crois être, par là, entré dans la pensée que le pays n'a pas cessé d'exprimer depuis seize ans, qu'il était utile de créer le plus de liens possible entre la France et l'Algérie.

M. BUREAUX DE PUZY s'élève contre les marchés passés pour les fournitures de blé et de fourrages en Algérie, et contre la condescendance avec laquelle certaines fournitures sont reçues au détriment du Trésor et de la santé de nos soldats.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'il ne croit pas avoir mérité les reproches qu'on adresse à son administration.

Sur une interpellation de M. Dufaure, le même ministre annonce que sous peu de temps le projet de loi relatif au port d'Alger sera soumis à la chambre.

Le paragraphe est adopté avec la rédaction de la commission.

La discussion s'ouvre sur le dernier paragraphe, et M. G. de Beaumont développe à la tribune l'amendement qu'il a proposé de concert avec MM. Bethmont et Léon de Malleville. Cet amendement inflige un blâme sévère à la politique du cabinet; l'honorable orateur, en le défendant devant la chambre, énumère un grand nombre de faits par suite desquels il fait peser sur le cabinet l'accusation de corruption. M. le ministre des finances et M. Lanyer sont entendus après M. de Beaumont, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 75 c.	Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 35 c.	Caisse hypothécaire. 285 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 00/.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

[redacted]

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

En parcourant ces hauts enseignements de nos vénérables pontifes, on n'y retrouvera pas seulement ces nobles inspirations de la foi, ces vives sollicitudes pour le salut des ames, ce zèle pour la propagation de la véritable doctrine, qui sont traditionnels dans notre Eglise de France. On y remarquera plus particulièrement cette année une expression unanime et plus éclatante de dévouement profond, d'attachement inviolable à la chaire de Pierre, et de tendre vénération pour l'auguste chef de toute l'Eglise. C'est là une gloire et une grande leçon pour notre siècle; puisse-t-il s'associer à la première, comprendre et pratiquer la seconde!

Selon notre usage, et dans l'impuissance de faire connaître, comme nous le désirerions, tous ces Mandements, nous venons en donner quelques extraits.

M. l'archevêque de Bordeaux salue avec une respectueuse admiration les grandes et saintes espérances qu'ont fait naître dans toute l'Eglise les premiers actes et les premières paroles du nouveau souverain Pontife :

« Nous ne nous étions pas trompé, N. T.-C. F., lorsque adressant, il y a quelques mois, notre parole de dernier adieu au saint Pontife que la mort nous ravissait, nous présagions au monde chrétien, dans le successeur de Grégoire XVI, l'homme du présent et de l'avenir.

» Elevé, comme par acclamation, au pontificat suprême, Pie IX est aujourd'hui, dans le sentiment des consciences catholiques, le chef visible que réclamaient les besoins de notre époque. Il y a un jugement de Dieu dans chaque mouvement des empires, comme dans la vie de chaque homme : des ruines, des révolutions ne sont pas des embarras pour la Providence. Si la vieille société s'efface avec une promptitude inouïe dans l'histoire, et si un vent violent en jette au loin les débris, il nous semble, d'autre part, qu'une nouvelle lumière se lève sur le monde, et que Dieu va reprendre sa place au milieu d'une génération disposée à ne plus le méconnaître.

» Le Père de la famille catholique, éclairé par cette sagesse suprême que l'Esprit d'en haut fait toujours descendre sur les hommes qu'il destine aux grandes choses, vient d'entrer, avec une sainte hardiesse, dans la voie de ce progrès légitime et normal, qui est le besoin et la condition de vie de tout ce qui a sur la terre instinct de sa force, certitude de sa durée.

» Qu'il soit béni de s'être placé, avec une si parfaite mesure, entre les exigences du passé et les idées trop ardentes de ceux qui, mus par des intentions généreuses mais exagérées, feignent d'ignorer que l'humanité ne change pas du jour au lendemain, et qu'il faut, dans le bien même, tracer lentement le sillon

des améliorations et des réformes. La politique du ciel ne parle pas la même langue que les diplomaties de la terre : ses moyens sont la prière, la patience, le pardon. Aussi, comme notre regard se porte avec amour vers la ville éternelle, illustrée par tant de siècles de gloire, par tant de triomphes et par tant de bienfaits !

» .... Nous tenons à honneur de proclamer, au nom du clergé comme des fidèles de notre diocèse, combien plus que jamais l'Eglise de France porte de vénération profonde, de filiale soumission à cette Eglise romaine, à laquelle, selon le mot si souvent répété et si vrai du plus grand de ses docteurs, elle tient par le fond de ses entrailles.»

M. l'archevêque de Bourges traite le sujet important de *la parole de Dieu*. Le peu de fruit qu'on retire, de nos jours, des prédications même qui attirent le plus la foule, fournit au vénérable Prélat ce rapprochement d'une affligeante justesse :

« C'est un grand malheur, N. T.-C. F., de ne point entendre la parole de Dieu; mais ce n'en est pas un moins grand de l'entendre mal. Lorsque le Prophète Ezéchiel remplissait la mission que le Seigneur lui avait confiée, les enfants d'Israël ne fuyaient pas sa présence ; bien loin de laisser régner autour de lui une vaste solitude, dès qu'il ouvrait la bouche, ils se pressaient en foule pour l'entendre. Dans les rues, aux portes des maisons, l'homme de Dieu était le sujet de leurs entretiens : ils n'en parlaient qu'avec une sorte d'admiration, et lui amenaient de nouveaux auditeurs. Car ils s'attiraient les uns les autres, en se disant mutuellement : Venez avec nous, et allons écouter la parole qui sort de la bouche du Seigneur. Ils l'entouraient donc et formaient une assistance nombreuse. Le peuple tout entier était là : une multitude immense prêtait une oreille attentive. Quels heureux résultats ne devait pas se promettre le Prophète témoin de ce concours empressé et de cette attitude recueillie des enfants d'Israël ? Et cependant son ministère était stérile, sa parole ne portait aucun fruit. On l'écoutait, mais on se bornait là, et on ne tenait aucun compte de ses discours pour la pratique. Le Prophète obtenait des suffrages dont il n'était point jaloux. On paraissait ému, attendri ; mais le cœur n'était pas entamé, il demeurait esclave d'un vil intérêt, et il n'en suivait que trop fidèlement les funestes suggestions. Aussi point de réforme dans la conduite ; toujours les mêmes habitudes, les mêmes désordres. Israël ne cherchait qu'un vain plaisir, un frivole amusement dans les enseignements du Prophète dont la parole était pour lui comme une douce mélodie qui flatte agréablement l'oreille ; il ne voulait rien de plus. Voilà, dit le Seigneur à son Prophète, voilà pourquoi ils t'écoutent si volontiers, sans toutefois pratiquer en rien ce que tu leur enseignes. Mais lorsque s'accompliront les maux que tu leur annonces, et le temps n'en est pas éloigné, ils comprendront enfin ce qu'ils ne comprennent pas aujourd'hui, et ils sauront, mais trop tard, que c'était réellement un Prophète qui leur parlait. Et, en effet, pour avoir négligé des avertissements salutaires et s'être endormis sur le bord même de l'abîme, au bruit des menaces du Prophète qui tonnait dans le but de les arracher à leur fatale sécurité, ils ne tardèrent pas à voir tomber sur eux les fléaux vengeurs qu'ils auraient prévenus, en se rendant aux remontrances qui leur étaient faites de la part du ciel.»

M. l'évêque de Perpignan termine ainsi de belles considérations *sur l'Immortalité* :

« Ainsi donc, N. T.-C. F., *itaque, fratres mei dilecti*, demeurez fermes et iné-

branlables dans la foi de la résurrection et de l'immortalité : *stabiles estote et immobiles* : et dans cette double assurance, travaillez sans relâche à l'œuvre de Dieu, *abundantes in opere Domini semper*; sachant bien que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur, qui certainement reconnaîtra avec usure dans l'autre monde tout ce que vous aurez fait en celui-ci pour son amour : *scientes quod labor vester non est inanis in Domino*; mais permettez-nous de vous le demander, votre foi est-elle agissante, et votre conduite en rapport avec vos principes? Franchement, appréciez-vous à sa juste valeur cette ame dont l'immortalité est incontestable? ses intérêts spirituels vous préoccupent-ils exclusivement? et à chacune de vos actions, vous mettant au-dessus de toute considération humaine, pouvez-vous dire hardiment, comme ce peintre de l'antiquité à ses détracteurs : Peu importe vos critiques et vos éloges, je travaille pour l'immortalité, *ad immortalitatem*? Et ce corps dont la résurrection est infaillible, comment le traitez-vous? le châtiez-vous de temps en temps? essayez-vous de le réduire en servitude, de crainte qu'il ne compromette le salut de votre ame? Vous le logez, vous le nourrissez, vous l'entretenez délicieusement, vous le soignez avec recherche, vous le parez avec élégance. Ne serait-ce pas une victime que vous engraissez pour le saint sacrifice? porte-t-il quelque trace de la mortification de Jésus-Christ? a-t-il quelque trait de ressemblance avec le crucifié? Or, si vous êtes couronné de roses, votre chef, qui est couronné d'épines, voudra-t-il vous avouer? Ne rougira-t-il pas de vous à la face du ciel et de la terre; et dans les transports de sa juste fureur, n'imprimera-t-il pas sur vos membres coupables le sceau d'une réprobation éternelle? »

M. l'évêque de Saint Claude expose aux fidèles les hauts enseignements renfermés dans l'Encyclique du Pape Pie IX. Le vénérable prélat exprime les regrets de ne pouvoir se rendre à l'invitation, particulière aux évêques, de faire le pélerinage *ad sacra limina* :

« Si notre grand âge et nos infirmités ne nous permettent pas de répondre personnellement à une invitation si pleine de bienveillance, croyez bien, N. T.-C. F. que nous y répondrons en recourant, comme nous l'avons toujours fait, à cette source de lumière permanente dans l'Eglise catholique, afin d'en recevoir une infaillible direction; car nous le professons ici hautement, nous sommes et nous serons toujours, comme nous n'avons jamais cessé de l'être, le fils respectueux et soumis de celui qui tient la place de J.-C. sur la terre...

» De votre côté, N. T.-C. F., unissez vos ferventes prières à celles de votre évêque, et montrez-vous aussi, à son exemple, pleins d'une affection vraiment filiale envers notre Père commun. Que la foi du Pontife de Rome soit votre foi, et que ses décisions suprêmes soient la règle invariable de votre conduite. Eloignez-vous avec le plus grand soin de ces hommes dont les pensées et les mœurs sont toutes païennes; qui ont osé se persuader que le premier gardien de la discipline, celui qui du haut de sa chaire proclame les vertus héroïques de ceux que l'Eglise honore d'un culte solennel, ne pouvait se montrer grand et ami du progrès social sans avilir et souiller la voie de la sainteté, en la rendant semblable à la voie large de la perdition; sans favoriser le sensualisme, en dispensant les chrétiens des œuvres de pénitence et de mortification; sans lâcher la bride à toutes les passions et à tous les crimes, en délivrant l'homme de cette crainte salutaire des supplices éternels qu'on trouve même chez les peuples les plus corrompus; enfin, sans ramener parmi nous le culte de la déesse Raison, en donnant aux peuples des ministres dignes d'elle, et en transformant le prêtre, l'homme spirituel par excellence, en homme tout-à-fait terrestre, en homme de chair et

de sang. Ah! N. T.-C. F., ces déclamateurs impies, ces prêcheurs immondes font entendre aujourd'hui leur voix jusque dans les hameaux les plus isolés, au moyen de ces écrits périodiques où, presque à chaque page, l'immoralité et l'irréligion le disputent à l'ineptie et à la mauvaise foi. Défiez-vous de ces poisons qui infestent le monde entier; souvenez-vous qu'il n'y a qu'une Eglise qui, par l'organe de son chef, proclame seule la règle infaillible de la foi et des mœurs; et que ce n'est que dans son sein, et en vivant conformément à ses lois, qu'on peut espérer le salut éternel.

» Ecoutez donc avec docilité la voix de cette tendre mère; écoutez celle de Pierre qui vit et parle toujours dans sa chaire; car *c'est la voix même du Seigneur.* »

M. l'évêque de Valence, qui expose aux fidèles tout ce qu'il y a de providentiel dans la nomination du Pape Pie IX, explique ainsi le sujet de sa pastorale :

« Lorsque le souverain Pontife parle, N. T.-C. F., les évêques écoutent avec respect et soumission; les premiers pasteurs deviennent des brebis dociles; nous nous conformerons donc aux intentions de celui qui, dans l'enseignement de la foi, est notre maître comme il est le vôtre; nous vous parlerons, à l'ouverture de la carrière quadragésimale, de la primauté du Saint-Siége. Puissent les principes que nous allons exposer ranimer votre foi et votre piété, sanctifier vos œuvres, et vous préparer ainsi aux grands mystères qui suivront ces jours de pénitence!

» Dans la divine et admirable économie de la fondation et du gouvernement de l'Eglise, Jésus-Christ a établi saint Pierre chef des apôtres;

» Cette primauté devait passer aux successeurs de saint Pierre;

» Les évêques de Rome sont les successeurs de saint Pierre.

» Ce sont les trois propositions que nous allons présenter aux réflexions et à l'assentiment de votre foi...

» Vers la fin du dix-septième siècle, Bossuet, l'oracle et la gloire de cet illustre clergé de France, s'écriait dans son sermon sur la résurrection : Pierre est toujours vivant sur son siége.

» D'après l'enseignement qui précède, N. T. C. F., gravez profondément dans vos ames la foi, l'amour, le respect pour cette sainte et vénérable Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises; prenez la douce habitude de recevoir avec une soumission filiale, et de pratiquer avec une fidélité empressée, tous les enseignements qui émanent de ce centre de la vérité; et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, notre patrie était bouleversée par de nouveaux schismes, de nouvelles hérésies, par des divisions religieuses quelconques, rappelez-vous que le bon parti, le parti de la vérité et du salut est toujours le parti de l'Eglise romaine. »

M. l'évêque de Quimper traite aussi, dans son MANDEMENT, de l'*Autorité du souverain Pontife;* et après avoir fortement établi cette autorité sur la parole de Jésus-Christ, sur les conciles et sur toute la tradition, spécialement sur la tradition et la pratique constante de l'Eglise de France, le prélat termine ainsi :

« Serrons-nous, N. T.-C. F., autour de la chaire apostolique : que la voix de notre soumission et de notre reconnaissance arrive au cœur du Pontife que la Providence vient d'y asseoir. O père et docteur de tous les chrétiens, nous vous présentons l'hommage des chrétiens de ce diocèse, en tout temps soumis à votre siége suprême, l'hommage du clergé toujours uni à la foi de *saint Pierre* · rece-

ez aussi l'hommage du pasteur de ce troupeau ; il vous l'offre, et vous daignerez 'accueillir comme celui d'un humble représentant de la vieille et fidèle *Eglise gallicane*. Nous la désignons comme les siècles antérieurs, comme vos augustes prédécesseurs dans leurs communications si paternelles, car votre autorité ne l'a point frappée de ses anathèmes, vos lèvres sacrées ne lui ont pas reproché son nom comme une flétrissure. Fille aînée de l'Eglise romaine, elle a combattu pour es droits de sa mère ; elle les a proclamés sous la main des spoliateurs, sous le er des bourreaux, dans les misères de l'exil : et quand, pour épreuve suprême, a main qui la bénissait avec amour lui a retiré avec angoisse sa houlette pastorale, elle a compris cette marque prodigieuse d'estime et de confiance et reçu ce dernier coup comme la plus belle récompense de ses luttes et de ses victoires. O Eglise gallicane, ton courage fut grand, ta fidélité inaltérable, ta résignation sublime ; et si le manteau qui enveloppe tes blessures laisse voir quelques taches, ce sont les taches de ton sang noblement versé, mais non celles du schisme ou de l'hérésie. »

M. l'évêque de Fréjus insiste dans son INSTRUCTION PASTORALE *sur l'attachement et la soumission dus au successeur de saint Pierre*. Le prélat développe solidement la suite des preuves tirées de l'Evangile et de l'histoire du christianisme, et termine ainsi :

« L'infaillibilité, N. T. C. F., ne nous fut pas promise. Il pourrait arriver à un évêque particulier de s'écarter plus ou moins de la pure orthodoxie, d'altérer d'une main téméraire ou inhabile les règles immuables des mœurs chrétiennes ou les lois générales de la discipline catholique placées au-dessus de son pouvoir. Dieu veuille nous préserver à jamais d'un tel malheur, et nous envoyer une prompte mort, plutôt que de souffrir qu'une autre doctrine que celle de la vérité se trouve un seul instant sous notre plume, sur nos lèvres ou dans notre cœur ! Mais enfin, au pasteur séduit, dont l'enseignement ne serait plus en harmonie parfaite avec celui de l'Eglise universelle, avec celui de Rome, le troupeau désolé, en priant pour lui, n'aurait plus qu'un seul mot à dire : Nous ne pouvons plus vous suivre, vous vous égarez ! Puis, tournant les yeux vers l'inébranlable colonne de l'éternelle VÉRITÉ, comme l'apôtre la nomme, répéter à toutes voix ces nobles paroles d'un illustre docteur : *Très-saint Père, c'est à vous, c'est à la chaire de Pierre, que, selon l'ordre du Sauveur, nous demeurons invariablement unis. Nous ne connaissons que vous. Quiconque mange l'agneau hors de votre Eglise est un profane ; quiconque sort de cette arche, périra dans les eaux du déluge.*

» Il en est ainsi, N. T. C. F. ; un évêque particulier peut faillir, s'il ne prie, s'il ne veille humblement sur lui-même, s'il n'a soin de se tenir étroitement uni au centre de la vraie foi et de l'unité catholique, dans l'Eglise romaine. Allons plus loin ; et pour ne laisser aucune obscurité sur ces graves matières, ajoutons qu'un Pape lui-même peut, dans certaines mesures d'administration secondaire, quoique appartenant au gouvernement ecclésiastique, ne point faire en toutes circonstances le choix le plus constamment heureux, qu'il pourrait dans des entretiens particuliers ou des écrits privés, soutenir une thèse qui, dans l'ordre des opinions libres et même des vérités certaines, ne serait ni la plus sage ni la plus sûre : pareilles choses se sont peut-être vues, quoique très-rarement. Voilà ce que nous devons avouer sans détour.—Mais que, dans l'interprétation des divines Ecritures et de la tradition, parlant au nom de Dieu tout-puissant, et en vertu des promesses faites par Jésus-Christ à son Eglise dans la personne de Pierre et pour ses successeurs, le Pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, le pasteur des pasteurs ait prononcé une sentence, ait proclamé un dogme,

qui ne fût rigoureusement conforme à la doctrine ancienne, qui n'ait été immédiatement reconnu comme vrai, et reçu avec une respectueuse adhésion, par le corps des évêques dispersés dans les diverses parties du monde, et qui ont leur part de jugement dans les questions dogmatiques et dans le gouvernement de l'Eglise : non, quoi qu'on ait essayé d'en penser, cela ne s'est jamais vu, cela ne se verra dans aucun temps. Dans tous les siècles, les évêques, les prêtres, les fidèles, tout ce qui dans le monde portait un cœur catholique, tous, à l'exception des *fils de perdition*, comme Jésus-Christ les nomme, que la sentence apostolique frappait de réprobation, tous ont dit, tous diront comme les Pères assemblés à Chalcédoine et à Constantinople : *C'est Pierre qui a parlé par la bouche de Léon... C'est Pierre qui a parlé par la bouche d'Agaton...* C'est Pierre par la bouche de tous ses successeurs; et par Pierre, c'est Jésus-Christ... Jésus-Christ continuant de répéter jusqu'à la fin du monde : *J'ai prié spécialement pour toi, Pierre, afin que tu ne puisses faillir; et je te charge de confirmer tes frères dans la foi.*

» Vous n'en demanderez pas davantage, N. T. C. F., pour vous associer aux acclamations des siècles ; et tous, avec plus de force que jamais, vous vous attacherez inviolablement à ce centre immobile de l'éternelle vérité, que nous vous avons montré par l'Evangile et par l'histoire entière du christianisme, dans le Saint-Siége apostolique et dans le Pontife romain. »

M. l'évêque de Pamiers, dont la voix pastorale se fait entendre pour la première fois à l'entrée du Carême, exhorte ses diocésains à la foi, et surtout à la foi pratique de l'Evangile :

« En commençant avec vous, N. T.-C. F., la sainte carrière de la pénitence chrétienne, instituée par l'Eglise pour rappeler le pécheur à lui-même, et le mettre face à face avec sa conscience, nous venons offrir à votre piété et à vos méditations quelques considérations propres à nourrir votre foi et à vous encourager dans les observances de la loi de Dieu, dans la pratique des saintes règles de la pénitence.

» Vous avez le bonheur de vivre dans un temps où la vérité n'est plus comme autrefois inconnue sur la terre, mais où elle est devenue d'un accès facile à tous; la religion vous a tracé une voie qui aboutit à la gloire et à l'immortalité ; vous avez, pour guider vos pas, au milieu des écueils sans nombre et souvent invisibles, qui vous environnent, une lumière toujours sûre et qui brille toujours, malgré les incertitudes des temps et les orages des passions; c'est la parole même de Dieu : *Ce flambeau lumineux, qui éclaire tout homme venant en ce monde.*

» Cette contrée, plus favorisée que tant d'autres à cet égard, a le bonheur d'avoir conservé à la religion son salutaire empire. Le saint empressement avec lequel votre premier pasteur a été accueilli par les diverses populations qu'il vient de visiter, témoigne de leur foi et des pieux sentiments qui les animent. Il est permis toutefois de craindre que tous n'acceptent pas en particulier la douce influence de la religion que nous remarquons dans les masses ; il en est malheureusement qui repoussent la loi de Dieu, qui refusent de se rendre aux invitations, aux supplications de l'Eglise, notre mère à tous ; qui préfèrent le honteux esclavage des sens et des passions, et sacrifient ainsi le bonheur du ciel aux avantages et aux jouissances du moment. Ils aiment mieux s'égarer dans les ténèbres de l'erreur et suivre en aveugles les routes battues du péché et de la mort. *Et dilexerunt magis tenebras*. En effet, jetons les yeux sur la scène du monde, soulevons un moment, par la pensée, le voile qui nous cache son état réel, voyons-le tel qu'il est devant Dieu, et comparons, le livre de l'Evangile à la main, ce que nous voyons d'un côté et ce que nous lisons de l'autre. Ici il est écrit que

celui qui ne croit pas sera condamné; que la foi sans les œuvres est une foi morte; que celui qui viole la loi en un seul point, est coupable comme l'ayant violée tout entière. Voilà la règle; il n'y en a pas deux. Si l'Evangile est vrai, cet Evangile qui renferme tous les secrets de l'avenir, oh ! qu'il sera redoutable le *jour du Seigneur* pour ceux dont la vie aura toujours été en opposition avec ses saints commandements ! »

Le prélat termine ainsi :

« Puissions-nous, N. T.-C. F., ne pas nous contenter de savoir purement en théorie ce qu'il faut faire pour notre sanctification. L'Evangile nous apprend que la foi qui sauve est une foi accompagnée des œuvres. Attachons-nous donc à la pratique de nos devoirs; rendons nos actions saintes et méritoires en purifiant notre cœur de tout péché. Une occasion bien favorable et bien encourageante se présente à nous, cette année. Du haut de la chaire apostolique, le Pontife suprême, qui gouverne avec tant de sagesse tout le peuple chrétien, a publié, pour le monde catholique, un jubilé universel, à l'occasion de son exaltation sur le siége de saint Pierre et de sa prise de possession solennelle dans l'église de Saint-Jean-de-Latran.

» Pour correspondre aux intentions miséricordieuses du Père commun des fidèles, et obéir à la voix du chef visible de l'Eglise universelle qui nous représente Jésus-Christ, son chef immortel, nous avons résolu de vous annoncer la grâce du jubilé pour le saint temps du Carême dans lequel nous allons entrer. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Ce que si souvent nous avons annoncé comme un fait prochain et inévitable, est aujourd'hui franchement avoué et formellement déclaré par la *Gazette évangelico ecclésiastique* du docteur Hengstenberg, dernière voix qui, à Berlin, s'élève encore pour la défense du système évangélique dans le protestantisme. Dans un article intitulé : *Point de séparation des deux routes*, cette feuille reconnaît : « que le schisme qui existe aujourd'hui dans l'Eglise évangélique est trop profond, trop large et trop grand pour que l'on puisse espérer d'y porter aucun remède. Il est inévitable, selon ce journal, que les deux fractions opposées continuent à se séparer et à se diviser en deux parties fort inégales, à savoir : UNE FRACTION CROYANTE TRÈS-MINIME, ET UNE ÉNORME FRACTION INCROYANTE, C'EST-A-DIRE RATIONALISTE. » A cette occasion, la feuille protestante appelle l'attention de ses lecteurs *sur le puissant organisme de l'Eglise catholique* dont l'indestructible unité fait la confusion du protestantisme avec tous ses déchirements. « Nous avons vu, dit-elle, l'Eglise romaine » se fortifier par l'effet même de la défection du germano-catholicisme, » et nous la félicitons de s'être débarrassée de pareils prêtres, et d'avoir » de plus en plus appris *non à compter*, mais à peser ceux qui sont à elle. » Notre Eglise évangélique est pleine d'humeurs morbides ; il lui faudrait un puissant exutoire, au moins pendant six années, pour s'en » débarrasser et rendre à son sang de la pureté et de la vitalité. Ah ! si » notre Mère bien-aimée était redevenue plus fidèle à sa foi et à sa con» fession, alors elle pourrait se réédifier et reprendre son ancienne » beauté ! »

Il est vraiment incompréhensible qu'un homme aussi éclairé que le docteur Hengstenberg attribue à une simple différence d'organisation, ce qui perd l'une des deux sociétés dont il s'occupe, et conserve l'autre. Celle-ci condamne toutes les erreurs, sans aucune considération du nombre de ceux qui les professent ; elle répudie jusqu'aux tendances erronées ou suspectes d'erreur, et elle exige la même soumisson de tous ses enfants, excluant de son sein tous ceux qui lui refusent obéissance. L'autre, au contraire, *tolère* chez elle toutes les erreurs ; elle se les affilie toutes, de sorte qu'il suffit de nier quelque dogme de l'Eglise universelle pour être protestant bien venu et très-bien accueilli. Les dissidences sont sa vie, comme l'unité est la vie de l'Eglise catholique. Ce sont deux natures diamétralement opposées, et dont le sort final doit être la vie et la mort.

M. l'évêque de Langres vient d'envoyer au secours des malheureuses victimes des inondations de la Loire et des autres rivières une somme de 17,000 fr, produit des quêtes ordonnées par le prélat dans son diocèse. La distribution en a été faite aux diocèses suivants : d'Orléans, 4,000 fr.; de Lyon, 3,000 fr.; de Tours, 2,000 fr.; de Blois, 2,000 fr.; du Puy, 1,500 fr.; de Nevers, 1,000 fr.; d'Autun, 500 fr.; de Moulins, 1,000 fr., de Bourges, 1,000 fr.; de Clermont, 1,000 fr.

En 1833, la commune de Scy-Chazelles n'avait encore qu'une seule école pour les enfants des deux sexes ; grâce à la pieuse générosité de M. le général de Bouteiller et de sa famille, elle possède maintenant une école particulière pour les filles, et même une salle d'asile, qui sont réunies dans une maison achetée par le digne général pour cette destination, et pour y loger les institutrices. C'est surtout l'institution des salles d'asile, qui jusqu'ici n'a été guère connue que dans les villes, qu'il serait utile de propager dans les campagnes.

La salle d'asile de Scy est fréquentée par 40 à 50 petits enfants des deux sexes ; une Sœur de la Providence de Peltre les surveille et les dirige avec intelligence ; les enfants y reçoivent l'éducation convenable à leur âge ; ils se livrent gaîment aux exercices qu'on leur fait faire, et qui sont utiles à leur santé aussi bien qu'au développement de leurs facultés morales. Les enfants plus âgés, et à leur défaut les parents, conduisent les petits à la salle d'asile et les ramènent le soir à la maison ; ils y viennent avec plaisir, et les parents, délivrés de ces soucis, se livrent plus activement à leur travail, auquel ils emploient maintenant tout le temps qu'ils consacraient à soigner ces enfants en bas âge.

Puisse la généreuse piété de M. le général de Bouteiller trouver des imitateurs dans d'autres localités !

On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Le dimanche 31 janvier, jour de la Septuagésime, a eu lieu la clôture de la mission prêchée à Grigny par trois RR. PP. Capucins, non moins distingués par

urs vertus que par leurs talents. Malgré les efforts de l'impiété, pendant quatre semaines, les exercices de cette mission ont été suivis avec assiduité et édification ; l'enceinte de l'église était insuffisante. Il était beau de voir cette population avide se presser autour de la chaire sacrée et des saints tribunaux, et chercher dans la pratique de leurs devoirs le véritable bonheur, qu'ils avaient vainement espéré trouver dans l'aridité du doute et les coupables joies du monde.

» Mais c'est surtout le jour de la clôture qu'on a pu justement apprécier les fruits de cette mission. La communion a été nombreuse : consolation bien douce pour le zélé et vertueux pasteur de cette paroisse, dont, jusqu'à ce jour, plus de vingt ans de travaux et de sueurs avaient presque semblé frappés de stérilité.

» C'est en vain que quelques hommes, derniers héritiers des préjugés et des haines du siècle précédent, hommes pour qui toute manifestation religieuse est un cauchemar, avaient essayé d'arrêter l'élan de la population tout entière ; malgré leurs sourdes menées, une souscription spontanée s'est ouverte comme par enchantement, et a permis d'élever une magnifique croix. Jours de joie et de consolation pour les chrétiens persévérants, et peut-être d'un salutaire repentir pour les malheureux parjures. Les hommes de toutes les conditions, de tous les âges et de tous les états, magistrats en tête, se disputaient à l'envi l'honneur de porter ce glorieux trophée. Les cris de joie, les saints *vivat* qu'ils faisaient entendre ont trouvé un écho fidèle dans tous les cœurs. La croix, escortée par une foule recueillie et pieuse, a parcouru triomphalement les principales rues de Grigny. Arrivé sur la place des Missions, des bras se sont prêtés pour élever ce signe sacré de notre rédemption sur un élégant piédestal, du haut duquel le R. P. Athanase a fait entendre des paroles sublimes qui ont ravi et touché tous les cœurs. Le R. P. a, dans un discours plein d'émotion et de vérité, tracé un tableau touchant des bienfaits que la société a reçus de la croix. Malgré la rigueur du temps, il a été constamment écouté avec une religieuse attention.

» La procession s'est ensuite rendue solennellement à l'église. Après la bénédiction du saint Sacrement, le R. P. est monté en chaire ; il a appelé sur tous en général et sur chacun en particulier les bénédictions du ciel les plus abondantes. Au moment où il a annoncé aux bons habitants de Grigny que l'heure de la séparation était arrivée, sa voix a été entrecoupée par des soupirs et des sanglots qui se faisaient entendre de toutes parts ; tous les yeux étaient mouillés de larmes. »

On écrit de Londres :

« Sa Sainteté le pape Pie IX a gracieusement conféré la grand'croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand au comte de Shrewsbury; c'est une marque d'estime très-précieuse de la part du souverain Pontife. L'envoi était accompagné d'une lettre très-flatteuse de Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat. »

BAVIÈRE. — Le roi de Bavière vient de faire aux catholiques de la ville de Neustadt (Palatinat bavarois) le don d'une somme de 20,000 florins, pris sur sa cassette privée, et en même temps il a autorisé une collecte générale dans toutes les églises du royaume, pour la construction d'une église catholique dans cette petite ville.

— Suivant un relevé officiel, publié en Bavière, la congrégation du Très-Saint-Rédempteur y a donné, en 1846, 26 missions, dont 15 pour l'archidiocèse de Munich-Freysing, 9 pour le diocèse de Ratisbonne, 2 pour celui de Passau. De plus, ces religieux ont donné 9 retraites,

dont 3 ecclésiastiques, pour les diocèses de Munich et de Ratisbonne. Pour l'année courante, il leur a déjà été demandé 82 missions pour les diocèses précités, plus celui d'Eichstœdt, et 14 pour celui de Vurtzbourg. Une des plus salutaires de ces missions est celle que les zélés religieux ont donnée dans la maison de détention de Munich, où, sur 590 détenus, pas un seul n'a manqué à purifier sa conscience et à recevoir la sainte Eucharistie, bien que toute liberté leur eût été laissée à cet égard. Outre toutes ces missions locales, 30 de ces Pères résident à Alt-OEttingen, sanctuaire très-révéré de la Mère de Dieu, où ils exercent une espèce de mission permanente et de tous les jours.

HOLLANDE. — Du 1er juillet au 7 octobre dernier, sept églises catholiques ont été consacrées ou bénites en Hollande. C'est à cette dernière date que Mgr de Curium, vicaire apostolique, a consacré l'église de Saint-Antoine de Padoue, appartenant aux Franciscains, et qui était l'ancienne chapelle de la légation de France à La Haye.

PRUSSE. — Voici de nouveaux détails sur le conflit qui s'est élevé entre le tribunal supérieur de la province de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau, tels que nous les trouvons dans une lettre qui nous est écrite de cette ville.

Le consistoire épiscopal a pour principale attribution le jugement des causes matrimoniales en ce qui concerne le lien sacramentel, qui n'est ni ne peut être du ressort des tribunaux civils. Celui de Silésie s'étant adressé directement, et en déclinant l'autorité épiscopale, au consistoire pour en recevoir le compte-rendu des sentences qu'il avait prononcées en ces matières, en a reçu le refus de transmission dont nous avons parlé, et qui était d'autant plus à sa place, que l'évêque avait déjà eu soin de le transmettre au ministre des cultes, dans lequel seul il reconnaît le dépositaire et l'organe du droit de l'Etat *circa sacra*, et non point *in sacra*. Le tribunal, comme nous l'avons dit, a eu recours à la force publique, et a fait crocheter, en présence de Mgr de Latussek, évêque-suffragant du diocèse et président du consistoire, les armoires où étaient déposés les registres des affaires jugées ou pendantes encore, et le commissaire chargé de cette odieuse opération les a emportés sans autre opposition que les protestations du prélat. Le prince évêque en a fait rapport au roi et à son ministre, et l'on doute d'autant moins qu'il n'obtienne la satisfaction qu'il réclame, que depuis dix huit mois qu'il gouverne le diocèse, il n'a cessé de faire preuve de son esprit de paix et de conciliation, en toute occasion où les droits de l'Eglise ne se trouvaient pas lésés ou compromis.

SUISSE. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que le malheur arrivé à l'antique abbaye bénédictine de Dissentis est loin d'avoir eu la gravité qu'on lui avait d'abord supposée. L'incendie qui a consumé le monastère, en épargnant sa vénérable église, n'a point été, comme on

l'avait cru d'abord, l'effet d'une fanatique malveillance. Tout ce qui était transportable a été sauvé des flammes, et aucun des Frères n'a péri. Les religieux s'occupent avec un zèle et une activité que l'on ne saurait trop louer, de la reconstruction du monastère, à laquelle les communes environnantes coopèrent de tout leur pouvoir. Des quêtes ont été organisées tant au canton des Grisons que dans le reste de la Suisse, pour venir en aide au rétablissement intégral de cette belle abbaye.

— A l'exemple de l'Allemagne catholique, les retraites ecclésiastiques reprennent faveur en Suisse. L'abbé de Dissentis en a fait suivre une par ses religieux, en même temps que deux autres réunissaient successivement le clergé du diocèse de Coire au séminaire de Sainte-Lucie. M. l'évêque les a suivies toutes deux, vivant en communauté dans ce séminaire avec son respectable clergé.

— La proposition d'exclure de tout emploi ecclésiastique, militaire ou civil, tout élève des Jésuites, a été prise en considération par le grand-conseil de Berne, et ne manquera pas, selon toute apparence, de passer en loi. Le radicalisme a enlevé aux catholiques toutes leurs bonnes écoles à l'intérieur, et pour compléter la mesure, il leur interdit les maisons que leurs enfants pourraient fréquenter à l'étranger, et tout cela par suite des théories de la liberté individuelle et de l'indépendance populaire.

— A Genève, on a publié un pamphlet exprimant *trente* vœux ou injonctions du peuple. Parmi ces vœux, l'on distingue celui de voir fermer le pensionnat catholique d'Onex, et de voir chasser du canton les Frères des Ecoles chrétiennes. Les catholiques de Genève feront bien de se tenir sur leurs gardes. Les dispositions favorables que paraît leur montrer le nouveau gouvernement, ne doivent pas suffire pour les rassurer.

WURTEMBERG.—Nous recevons d'affligeantes nouvelles sur la situation religieuse du Wurtemberg.

Depuis que le refus fait par le Saint-Siége de confirmer l'élection de M. de Strœbelé est connu, il n'est sorte de conjectures que l'on ne forme sur le sujet qui pourra être présenté à sa place. Mais, chose douloureuse, parmi tous ces candidats, il n'en est pas un seul qui ne laisse quelque inquiétude. Le chapitre de Rottenbourg, profondément irrité du rejet de son élu, se refuse à ordonner les prières publiques qui de toutes parts lui sont demandées pour une seconde et meilleure élection épiscopale. Le Saint-Siége aura besoin de toute son énergie pour préserver la population catholique du royaume d'avoir un loup pour pasteur.

REVUE POLITIQUE.

Si la chambre a paru n'en pas finir avec la discussion de l'adresse, il faut du moins lui rendre cette justice, que les membres de cette grave assemblée se sont prêtés volontiers à toutes digressions sur toute espèce de matières et de sujets imprévus. Opposition, ministres, centres et extrémités, tout ce monde délibératif a semblé prendre autant de plaisir à l'escarmouche légère, que naguère à la grande et solennelle bataille. Voyez, en effet; après le comique incident et les incroya-

bles révélations de M. Alexandre Dumas, héros de théâtre et de feuilleton que personne n'a voulu nommer, nous avons vu surgir sur la scène les honorables MM. de Laplesse et Dupin, réveillant le *fantôme* ou le *monstre* des congrégations religieuses ! Quand certaine opposition est à bout de voie, et se retire de la mêlée toute confuse de sa défaite, comptez sur un appel aux passions irréligieuses; soyez sûr que M. Dupin ou tout autre compère, est là tout prêt à crier contre les *moines*, pour couvrir la retraite de la gauche en déroute. Donc il reste démontré, d'après une simple interpellation d'un membre de la gauche, et sur l'instance de M. Dupin, qu'il est urgent d'aviser à ce que certaines congrégations religieuses ne relèvent pas de nouveau la tête, durement écrasée par l'*ordre du jour motivé* de M. Thiers. Et M. le ministre des affaires étrangères, homme grave et politique habile, s'est laissé prendre à ce jeu, il a promis satisfaction à d'aussi misérables rancunes! *On négocie*, a dit M. Guizot, *mais il est bien entendu que notre droit public est supérieur à tout!* Et tout cela, à propos de quelques prêtres qui se livrent paisiblement à l'exercice du saint ministère, sous la direction supérieure des évêques diocésains ! En vérité, il ne faut plus prononcer le nom de liberté ni celui de la charte, dès qu'il s'agit d'ordres religieux et de congrégations en France ! Mais ne sera-ce pas éternellement la honte de la gauche, de provoquer ainsi des exclusions arbitraires et des mesures tellement odieuses, qu'elles laisseront Fouché bien au-dessus de MM. de Laplesse et Dupin, nos libérâtres du moment ?

FIN DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE.

C'est à l'occasion du dernier paragraphe de l'adresse, que la question de politique intérieure a été débattue. Sans les malices spirituelles de M. de Malleville et les piquantes anecdotes dont son discours était assaisonné, cette partie de la discussion n'aurait peut-être excité qu'à demi l'intérêt et l'attention de la chambre. La corruption électorale, l'emploi des fonds secrets, la distribution des fonctions publiques, ce sont-là des sujets trop usés, des abus depuis trop long-temps passés en usage, pour que la chambre prenne grand souci du plus ou du moins dans un état de choses qui fut, qui est et qui sera à des degrés divers, l'inévitable condition de tout gouvernement. C'est l'avis de M. le ministre de l'intérieur, qui s'est donné le plaisir de rappeler à l'opposition que, dans son passage au pouvoir, elle s'était montrée non moins sujette que les ministres qu'elle attaque aujourd'hui à ces tristes infirmités de la nature humaine. La chambre aurait donc exprimé tout de suite par un vote son parti pris de vivre, comme par le passé, au milieu de toutes ces misères du régime constitutionnel, sans trop crier, sans trop se plaindre, s'efforçant seulement de tirer, à son profit, de ce mal nécessaire le plus de bien possible. Mais M. Dufaure tenait à exposer sa théorie sur l'égalité politique, et M. de Genoude avait à cœur de ne pas laisser ignorer à la chambre ses principes sur le suffrage universel et sa découverte du *parti national*. La chambre n'a voulu contrister ni l'un ni l'autre de ces honorables utopistes. Elle a laissé parler M. Dufaure, et promis à M. de Genoude qu'il parlerait le lendemain.

Aujourd'hui en effet, à deux heures et demie, la chambre ne comptant guère qu'une trentaine de membres sur ses bancs, M. de Genoude a été appelé à la

tribune pour y développer son amendement. Cet amendement est fort simple : il consiste à remplacer dans le dernier paragraphe de l'adresse les mots de *politique libérale et modérée*, par ceux de *politique nationale*. Nous ne savons si la curiosité de MM. les députés avait été suffisamment satisfaite par le premier début de leur nouveau collègue : toujours est-il qu'ils n'ont montré cette fois qu'un empressement fort peu civil à se rendre à leurs places, et qu'ils n'ont ensuite paru s'asseoir que pour causer plus à leur aise. M. de Genoude est doué d'un organe fort et sonore; mais tel a été le *crescendo* des conversations particulières, que malgré les vigoureux efforts de l'honorable orateur, malgré les coups répétés de la sonnette du président, sa voix n'a pu dominer le bruit, ni commander le silence. Du reste, M. de Genoude en a pris son parti avec un courage que nous avons admiré : « *Laissez*, a-t-il dit à M. le président qui se rompait le bras à secouer sa sonnette, *laissez-les parler, je ne demande pas qu'ils m'écoutent, ce n'est pas pour eux que je parle.* » Nous ne saurions expliquer cette grande irrévérence, de la chambre qu'en supposant qu'elle savait par cœur, comme M. de Genoude lui-même, le discours récité devant elle : il y a dix ans qu'elle le lit dans la *Gazette de France*. Mais qu'importe que la chambre l'écoute, le lise ou le devine : M. de Genoude n'en a pas moins obtenu le succès qu'il ambitionne. Il n'est monté cette fois encore à la tribune que pour convaincre la chambre qu'*il n'appartient et ne veut appartenir à aucun des partis dont elle se compose ;* or, la démonstration nous a paru complète : M. de Genoude n'a eu qu'une seule voix pour son amendement, c'est la sienne. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est peut-être pas assez pour faire le *parti national*.

On lit dans la *Presse* :

« Dans son dernier discours, M. Guizot a annoncé que lord Palmeston avait renouvelé ses instances auprès des trois cours du Nord, pour obtenir d'elles une déclaration contraire aux droits éventuels de S. A. R. Madame la duchesse de Montpensier, dans le cas où la reine Isabelle viendrait à décéder sans héritiers.

» Il paraît que lord Palmerston a réussi auprès de la cour de Prusse. Le cabinet de Berlin s'est, dit-on, prononcé dans le sens de l'Angleterre à cet égard. »

M. O'Connell a pris la parole, dans la chambre des communes de lundi dernier, sur les mesures destinées à l'Irlande. Il a fait un appel à la compassion de l'assemblée pour le soulagement des misères qui désolent le pays.

« Cinq mille adultes et dix mille enfants sont déjà morts de faim, s'est-il écrié, et si vous ne vous chargez pas de subvenir aux besoins d'un peuple affamé, le quart de la population périra avant six mois. »

Des dons partiels, de légers secours, des aumônes individuelles ne sauraient suffire à de si vastes exigences; il faut, suivant la parole même d'O'Connell, un grand acte de charité nationale. Une sorte de peste se joint à la famine. La fièvre typhoïde frappe par centaines les hommes des classes laborieuses, et sur dix malades elle en enlève neuf.

D'après un rapport de la commission d'enquête sur l'état des pauvres, le nombre des indigents est chaque année en Irlande, sur cette terre classique de la misère, de 2,300,000 ; cette année, selon un autre rapport de la même commission, il atteint le chiffre 4,000,000. C'est le devoir des propriétaires de distribuer des secours; plusieurs ont rempli cette obligation sacrée, et O'Connell a demandé

que le gouvernement fût investi d'un pouvoir discrétionnaire pour contraindre ceux qui s'y sont soustraits jusqu'à ce jour. Mais, quoi qu'on fasse, l'Irlande ne peut pas cet hiver se nourrir elle-même; c'est à la législature d'user de son pouvoir avec la munificence et la générosité que réclament des circonstances déplorables.

Tel a été l'appel d'O'Connell; nous espérons qu'il sera entendu; nous l'espérons, parce qu'il y aurait pour l'Angleterre un danger sérieux à fermer les oreilles aux cris de détresse de quatre millions d'hommes.

Quant aux diverses mesures ministérielles actuellement en discussion, O'Connell s'est contenté de déclarer que, sans approuver toutes les parties du plan de lord John Russell, il ne s'opposerait point à ce qu'il fût adopté.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 12 février. — Les opérations du collége du 1er arrondissement électorale de la Drôme ayant été annulées, ce collége est convoqué à Valence, pour le 6 mars prochain, à l'effet d'élire un député.

— M. Demesmay a déposé de nouveau sa proposition relative à la réduction de l'impôt du sel. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour des bureaux aussitôt après la discussion de l'adresse.

— On lit dans la *Gazette de France* la nouvelle suivante, qui nous paraît mériter confirmation :

« Un nouvel embarras vient encore de se joindre aux nombreuses difficultés de la situation actuelle. Le gouvernement a reçu, dit-on, l'avis officiel que l'empereur de Russie a rendu un décret qui prohibe l'exportation des grains hors de ses Etats.

» Cette mesure semble avoir été adoptée dans un but de malveillance contre la France, qui attend l'envoi de nombreuses commandes récemment faites à Odessa. »

— M. Alexandre Dumas a adressé la lettre suivante au *Siècle* :

« Monsieur,

» On m'apporte, au milieu de ma répétition, une épreuve du *Moniteur* dans laquelle je vois que j'ai été aujourd'hui à la chambre l'objet d'une attaque sinon inattendue, du moins inouïe.

» Un ministre a été jusqu'à dire : L'*homme* qui montait le *Véloce* se disait chargé d'une mission extraordinaire.

» L'*homme* qui montait le *Véloce* est un homme qui n'a jamais dit que ce qui est : — d'ailleurs, il n'avait besoin de rien dire puisque le fait était consigné sur son passeport, et que ce passeport, émané du ministère des affaires étrangères, et signé Guizot, était déposé entre les mains du capitaine.

» Maintenant cette mission extraordinaire, dans quelles conditions l'accomplissait-il? En quittant pour l'accomplir les affaires les plus importantes, en perdant trois mois et demi de son temps et en ajoutant vingt mille francs de son argent aux dix mille francs que lui avait alloués M. le ministre de l'instruction publique.

» Quant au *Véloce*, que je m'étais approprié, dit-on, *par surprise*, il m'a été parfaitement envoyé à Cadix par M. le maréchal Bugeaud. Il avait l'ordre de prendre moi et les personnes qui m'accompagnaient, *soit à Cadix même, soit sur tout autre point de la côte où je pourrais me trouver, et où il devait aller me chercher*.

» En arrivant à Alger, et en l'absence de M. le maréchal Bugeaud, le *Véloce* fut remis à ma disposition pour dix-huit jours. J'avais toute liberté d'*aller où je*

avec le Véloce, *l'ordre n'était pas une erreur*, *l'ordre n'était pas un mal-*
, *l'ordre était donné par M. le contre-amiral de Rigodit.*
illeurs, il ne se fait pas de si graves erreurs, il ne se commet pas de si sin-
malentendus.
remercie M. le ministre de l'instruction publique d'avoir pris ma défense.
alvandy, dans cette circonstance, a, comme il fait toujours, arboré la
evise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*
reste, j'ai gardé lettres et passeports; si besoin est, je produirai des pièces
es.
illez agréer, etc. ALEXANDRE DUMAS. »

Gazette de Vaucluse annonce que, par ordre ministériel reçu à Avignon,
ral Polo, beau-frère de Cabrera, a été mis en liberté.

EXTÉRIEUR.

TUGAL.—On a reçu à Londres, par le paquebot l'*Iberia*, des nouvelles
onne jusqu'au 30 janvier, et d'Oporto jusqu'au 2 février. Le maréchal
a se trouvait depuis plus de quinze jours en avant de Coïmbre, sur la
'Oporto, avec un corps d'armée de 6,000 hommes au plus, dont il a été
le détacher des colonnes mobiles pour combattre les soulèvements popu-
ui auraient éclaté de toutes parts.
nnonce que le général miguéliste Mac-Donnel a été battu complétement
province de Tras-os-Montes par les généraux de la reine Vinhaes et Leyra.
même que le général Mac-Donnel aurait péri dans le combat. Un autre
miguéliste, Povoas, qui a reconnu la junte d'Oporto, a passé, dit-on, le
la tête de 1,800 hommes, et est entré dans l'Alentejo pour soulever de
u cette province.
ouvernement de Lisbonne a ordonné de transférer à bord d'un brick de
le comte Bomfim, le comte Villaréal et les autres officiers, depuis le rang
taine jusqu'à celui de général, qui ont été faits prisonniers au combat de
-Vedras. Le brick doit mettre prochainement à la voile pour conduire les
iers à la colonie pénale de Bissao, dans la baie de Biafra, qui est la partie
malsaine de la côte d'Afrique. Le ministre plénipotentiaire d'Angleterre
nne, M. Southern, a adressé, dit-on, des remontrances au gouvernement
is sur la mesure qu'il a prise à l'égard de ces prisonniers ; mais le gou-
ent paraît résolu à faire exécuter sa décision.

GLETERRE.—Les travaux du parlement anglais suivent leur cours sans
encore été question des rapports avec le dehors. Le 8, on s'est occupé de
e, puis le bill sur l'emploi du sucre dans les brasseries a passé en comité ;
emain, M. Ricardo a présenté une motion relative aux droits de naviga-
lier, la chambre a dû discuter le bill de lord Bentinck sur les che-
fer en Irlande. Aujourd'hui, on devait s'occuper des douanes. Lundi est le
é pour le bill des secours pour l'Irlande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du* 11 *février*.

re du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.
ON DE MALLEVILLE vient appuyer l'amendement qu'il a proposé avec
stave de Beaumont et Bethmont.
MALLEVILLE. En rassemblant autour d'eux toutes les affaires, les minis-
sont rendus maîtres de tous les votes. Il y a long-temps que M. Royer-
signalait ce danger.

Maîtres de tous les choix dans les administrations, les ministres peuvent ainsi répandre les faveurs sur ceux qu'ils protégent. La loi dit que les charges pèsent sur tous, est-il raisonnable de dire que les faveurs n'arriveront pas également à tous, et, comme le disait un contribuable, est-ce que M. le ministre des finances, quand il reçoit l'argent des impôts, s'inquiète s'il est sorti d'une poche ministérielle ou d'une poche libérale?

La corruption dont on se plaint fait chaque jour de nouveaux progrès; je suis fâché d'être obligé de parler de moi; mais je dois dire ce qui m'est arrivé. Parmi les électeurs qui, depuis douze ans, m'honorent de leurs suffrages, il en est un qui m'est attaché par une longue amitié. Quelque temps avant les élections, il vint me trouver pour me reprocher la négligence, la mollesse que je mettais à soutenir mon élection. La veille de l'élection, je rencontrai cet électeur; je fus frappé de son changement à mon égard, et j'appris qu'il venait de recevoir du ministère une faveur qu'il n'avait pas sollicitée. Après l'élection, il vint me trouver, les larmes aux yeux, et il me dit : Je suis pauvre, j'ai de la famille; on m'a offert un emploi que je ne sollicitais pas, je n'ai pas osé le refuser. Ce n'est pas pour ce malheureux que j'ai réservé mon indignation, c'est pour les infâmes corrupteurs qui ont forcé ce malheureux à trahir son devoir.

Et voyez, messieurs, ce qui serait arrivé si l'élection avait eu lieu à la majorité d'une seule voix. N'est-ce pas là la preuve de la corruption qu'on répand partout? Et croyez-vous qu'après toutes les plaintes qui ont été faites à ce sujet à cette tribune, ces abus aient cessé?

On ne s'est pas contenté de corrompre les électeurs, on a menacé et puni les fonctionnaires qui auraient pu voter selon leur conscience. Et maintenant, il est un fait constaté, c'est qu'à cet égard le ministère ne s'est refusé aucune satisfaction, et qu'il a destitué tous ceux qui ne lui ont pas obéi.

N'est-il pas honteux de voir les préfets se placer en face des maires et les menacer de destitution s'ils ne votaient pas selon la volonté du préfet? Eh bien! je le déclare hautement, j'ai, à ce sujet, conseillé la rébellion; j'ai dit aux maires: Si le préfet veut vous imposer un vote contraire à votre conscience, résistez; vous serez brisés sans doute, mais si d'autres maires ont le même courage que vous, vous verrez que bientôt la chambre se prononcera sur ce scandale.

Un énorme scandale encore, c'est l'affaire du journal l'*Epoque*. Il y a eu deux procès; dans l'un, le gérant de l'*Epoque*, interrogé sur la source des fonds qu'il avait, répondit : Nous avons un riche capitaliste, et ce capitaliste, on n'a pas osé le nommer.

Un second procès a eu lieu; là il y a eu la preuve d'une subvention dissimulée. On sait qu'un rédacteur de ce journal a été doté d'un privilége de théâtre qui a été accordé comme récompense des services politiques de ce rédacteur. Cette subvention est la plus honteuse; car enfin nous votons des fonds secrets et nous n'en demandons pas compte; mais ici on a été prendre cette subvention dans la poche d'un père de famille qui s'est rendu le véritable adjudicataire du privilége donné à ce rédacteur pour de prétendus services politiques. Je dis que cela est honteux.

Il est un autre fait sur lequel je dois insister, car je suis un de ceux qui ont demandé des explications sur la mission donnée à un individu dont il a été question hier. Cet individu s'est adressé à la publicité, et voilà ce qu'il écrit.

L'homme qui montait le *Véloce* est un homme qui n'a jamais dit que ce qui est. Un ministre a osé dire que cet homme n'avait pas de mission; et cette mission était consignée sur son passeport, signé Guizot.

La lettre dit ensuite que le *Véloce* était mis à la disposition et sous les ordres de cet individu par le gouverneur de l'Algérie.

N'est-il pas incompréhensible, messieurs, ajoute l'orateur, qu'on mette ainsi notre pavillon sous les ordres du premier venu? Et soyez-en bien persuadés, cela est plus grave qu'on ne croit; car il n'est pas un de nos marins qui n'ait été blessé de voir le peu de cas qu'on faisait d'eux en les livrant ainsi aux caprices, aux idées romanesques d'un homme étranger à leur noble profession.

L'amendement a pour objet de demander au ministère de ramener dans toutes les branches de l'administration cet amour de la probité dont elle n'aurait jamais dû s'écarter. Rappelez-vous les paroles d'un administrateur dans le procès de Rochefort. Il disait : Le mal est si invétéré, il est tellement passé en habitude, que le contrôle même n'est plus suffisant pour l'arrêter.

Ces paroles vous démontrent à quel point il est nécessaire d'apporter de la fermeté et de la sévérité dans l'administration. Tel est le but de l'amendement.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dit qu'il ne peut pas accepter la discussion telle qu'elle a été posée. Il a entendu ce qui a été dit depuis le commencement de la délibération ; on a fait entendre que le ministère était composé d'hommes seulement occupés de leur intérêt personnel et lui sacrifiant tous les intérêts du pays. Le ministère ne répondra pas à cette inculpation qui est démentie par tous les faits.

De même que M. Duvergier de Hauranne, M. de Malleville a dit à la majorité qu'elle appuierait tous les cabinets, qu'ils vinssent de la droite ou de la gauche ; je dis que c'est faire à la chambre la plus sanglante injure.

On a dit il y a long-temps, et cela paraissait très-ridicule : Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis. Il y a une partie de la chambre qui va plus loin et qui dit : Nul n'aura des sentiments d'honneur et de probité que nous et nos amis du moment.

L'amendement a pour objet de déclarer que le ministère a corrompu le pays, et on veut que la chambre nouvelle le déclare dès l'ouverture de ses travaux. Je ne crois pas qu'elle consente à tenir un pareil langage.

M. DUFAURE, après avoir dit quelques mots sur l'inégalité de l'impôt qui tend de plus en plus à écraser les classes pauvres, ajoute : Nous avons, messieurs, dans ces derniers temps, reçu de tristes avertissements. Jamais je n'aurais pu croire que, dans un pays que l'on proclame le plus intelligent, des masses de population, agitées par la terreur, aient pu se montrer assez folles pour employer précisément les moyens qui devaient rendre la crise plus affreuse, et assez barbares pour porter le fer et le feu dans les fermes et massacrer ceux qui ne commettaient d'autre crime que de défendre leur propriété. (Mouvement.)

Ces malheurs m'ont démontré une douloureuse vérité, c'est que le gouvernement a encore beaucoup à faire pour l'éducation intellectuelle des populations de nos campagnes.

Il ne faut pas être injuste : la révolution de Juillet a fait la loi d'instruction primaire et elle lui a apporté d'heureux développements; mais nous sommes tous d'accord pour reconnaître que cette loi est encore incomplète et qu'il y a d'importantes lacunes à combler.

Les enfants de nos campagnes restent dans les écoles jusqu'à 12 ans ; ils y apprennent à lire et à écrire. Mais ensuite vous ne vous en occupez plus, et ils retombent dans l'ignorance avec toutes les conséquences de l'ignorance, ou bien les livres immoraux dont les colporteurs inondent nos campagnes deviennent leur pâture.

Voilà la triste vérité, et le gouvernement n'a pris aucune mesure pour y re-

médier. Si je demandais en outre à M. le ministre de l'intérieur, qui concentre tant de pouvoirs, ce qu'il fait pour les enfants de nos hôpitaux qui figurent en si grand nombre dans les statistiques judiciaires, que me répondrait-on?

J'ai donc le droit de reprocher à une administration qui a géré pendant 6 ans les affaires du pays, qu'elle est inexcusable de n'avoir rien fait pour remédier à des plaies saignantes.

Un des plus grands maux de l'époque, c'est l'exemple donné par l'administration, et ici je dois revenir sur quelques-uns des faits déjà signalés dans cette discussion. N'est-il pas naturel que l'exemple du supérieur entraîne le subalterne? Et si vous considérez l'affaire déplorable de Rochefort sous ce point de vue, quelle influence n'a-t-elle pas eue sur la population entière?

Vous avez vu des habitants de la campagne disant avec une incroyable simplicité devant la justice ce qu'ils avaient fait; il semblait qu'en fraudant sur les farines, ils n'aient fait rien que de naturel; ils ne voyaient pas qu'ils avaient commis un double crime en volant l'Etat et en compromettant la vie de leurs semblables par la mauvaise qualité des subsistances. C'est que depuis 10, 15, 20 ans, ils avaient les tristes exemples des chefs de l'inscription maritime, de l'administration tout entière, et ils se disaient qu'on ne pouvait mal faire en faisant comme des hommes si haut placés et portant tant de décorations.

J'ajoute un mot pris dans un autre ordre de choses ; je veux dire un mot des compagnies de chemins de fer. Nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment de douleur lorsque nous avons vu les existences les plus élevées entrer dans ces combinaisons où les actionnaires étaient moins sérieux encore que les plans. Cette douleur, je l'ai manifestée à la tribune; j'ai fait remarquer à messieurs les ministres que beaucoup de leurs surbordonnés avaient pris part à ces manœuvres de bourse.

On me disait : Mais prenez garde, si vous laissez les banquiers seulement sur ce terrain, vous diminuez les chances de moralité des entreprises. Laissez les pairs de France, laissez les députés se mêler à ces combinaisons. Et l'administration n'a pris aucun moyen pour empêcher le mal. Oui, il y a eu des compagnies qui ont loyalement exécuté leurs engagements.

Il y a d'autres compagnies qui, après avoir obtenu leur privilége, l'ont abdiqué à la face du pays. Pourquoi? On prenait des actions beaucoup au-dessus de sa fortune... on comptait sur des primes... Les temps malheureux sont venus... plus de primes... et alors la crise est arrivée. On a vu dans une compagnie, au deuxième versement, 24,000 actionnaires sur 28,000 refuser le versement.

Si M. le ministre vient nous demander des faveurs pour cette compagnie, je demanderai qu'on nous produise les noms de ces actionnaires déloyaux. Et je suis convaincu qu'on trouvera là des noms de beaucoup d'agents du gouvernement. (Mouvement.)

Messieurs, lorsque des agents du gouvernement donnent l'exemple de pareils scandales, n'est-ce pas un déplorable exemple? Et cet exemple ne produit-il pas dans les villes le même effet que l'exemple des administrateurs de Rochefort a produit dans les campagnes environnantes? (Très-bien!)

Messieurs, je sais que, par ces moyens, le gouvernement satisfait certains appétits qui, pour le moment, lui viennent en aide. Mais cela ne dure pas. Les mauvaises passions sont insatiables. Vienne le jour des refus, alors il n'y a pas de limites à la haine que ces passions vous portent! Et comme, en même temps, vous avez blessé les sentiments généreux du pays, il arrive un jour qu'un gouvernement qui s'est ainsi conduit est, à l'intérieur, comme il l'est déjà à l'extérieur, dans un état complet d'isolement.

ne là mes observations.

urs, ne dites pas, je vous en supplie, que le progrès est un vain mot, et a rien à faire au-delà de ce qui a été fait. Comme le projet d'adresse que le pays n'a pas d'autres besoins que de continuer la politique libéodérée du cabinet actuel, je voterai contre le projet d'adresse.

ON, ministre des travaux publics, défend la rédaction de la commission; 'elle n'est pas incompatible avec le progrès. Selon lui, on a tort de se de la loi électorale qui assure tous les droits. Il pense que toutes ces ations ne tendent qu'à un déplacement de pouvoir; il défend l'adminisles reproches qui lui ont été adressés, et s'attache surtout à démontrer y a eu de l'agiotage dans les actions des chemins de fer, il faut en accuosition qui, en exagérant les bénéfices qu'on pouvait faire, a excité la des joueurs. Il termine en engageant la chambre à repousser l'amendens l'intérêt même du progrès.

UGUIN présente quelques observations sur le cens électoral, et dit que ant l'électorat est un titre aux faveurs et à l'avancement.

ÉMIEUX. M. le ministre des travaux publics vient de dire à cette tribu position avait contribué à favoriser l'agiotage déplorable qui s'est établi chemins de fer, et qui a amené la crise que vous savez. Il y a dans un grand nombre de députés nouveaux, mais il y en a aussi beaucoup s, et je n'ai besoin que de faire appel à leurs souvenirs. avions proposé, fait adopter un amendement qui interdisait aux pairs utés de faire partie de l'administration des chemins de fer. Le ministre ttu vivement cet article à la chambre des pairs ; il l'a combattu ici de , et il est parvenu à le faire écarter en mettant habilement en avant la d'arrêter l'exécution des chemins par un amendement qui renverrait la tre chambre. Et alors, qu'est-il arrivé? Les pairs, les députés se sont mis des compagnies, et à la Bourse on a vendu non plus telle ou telle ligne, pair de France, tel député. (Très-bien ! très-bien !)

usez donc pas les dires, les actes de l'opposition.

ON. Vous ne répondez pas à ce que j'ai dit.

ÉMIEUX. Je repousse les accusations que vous avez dirigées contre l'oppo-

ON. J'ai dit que, par ses calculs exagérés, l'opposition avait fait esour certaines lignes, notamment pour celle du Nord, des bénéfices ims.

ÉMIEUX. Vous êtes bien mal inspiré en rappelant le chemin du Nord. us oublié dans quelles conditions, à peine croyables aujourd'hui, vous à une compagnie ?

ON. Je n'étais pas ministre alors.

ÉMIEUX. Je ne parle pas au ministre, mais au ministère. Vous aviez vousnodifié ces conditions, mais elles étaient telles encore qu'il nous a fallu pour les faire réduire. Nous avons conservé de la sorte plus de 400 milns les caisses du trésor, et, dans les circonstances actuelles, 400 millions elque chose, et nous devons nous féliciter de les avoir conservés au pays. la vérité sur cette question des chemins de fer, et vous nous reprochez rts qu'il a fallu faire pour atteindre ce résultat ! Vous voulez nous associer sponsabilité de vos propres actes. Nous protestons, comme nous le ferons doptant le paragraphe de l'adresse, la chambre s'associe à cette politique st pas la sienne, et que vous qualifiez de libérale et modérée. Ce sont-là nsonges constitutionnels qui sont permis parce que toutes les fictions

sont permises ; mais laissez-nous réclamer le bénéfice de nos propres actes.

On procède au scrutin de division sur l'amendement. En voici le résultat :

Votans,	383
Pour l'adoption,	130
Contre,	243

La chambre n'a pas adopté.

Séance du 12.

M. DE GENOUDE développe un amendement qu'il a proposé et qui consiste à substituer ces mots : *Une politique nationale*, à ceux-ci : *Une politique libérale et modérée*, dans le dernier paragraphe de l'adresse. L'orateur soutient que ce ne sont point les hommes qui manquent au pays, mais les principes qui manquent aux hommes. Tous nos maux depuis 50 ans viennent de ce que tous les partis qui sont arrivés au gouvernement ont cru qu'ils pouvaient sacrifier les droits et les libertés des peuples à leur existence ; et par là leur pouvoir a toujours été une épée suspendue sur la tête de tous les citoyens. M. de Genoude demande une représentation vraiment nationale, au lieu de la représentation fictive que nous avons : il termine ainsi son discours :

Le jour où vous aurez une représentation véritable du pays, la chambre pourra bien encore se scinder en deux, être divisée sur des mesures particulières, sur tel ou tel mode d'application, mais les principes seront les mêmes, et alors vous aurez une force grande à l'intérieur et formidable pour l'extérieur.

Messieurs, les questions de forme de gouvernement qui nous ont divisés (nommons les choses par leur nom), les questions de royauté et de république répondent, dans la pensée de chacun de nous, à une question qui domine toutes les autres. Les gouvernements ne sont que l'instrument de la politique. Nous cherchons tous, depuis plus d'un demi siècle, l'instrument le plus propre à faire de la France la souveraine civilisatrice de l'Europe.

Quant à moi, messieurs, qui ne songe qu'à la grandeur et à la puissance de ma patrie, ce n'est pas pour qu'il y ait un roi en France que je soutiens les idées monarchiques, mais pour que la France soit la reine du monde.

L'amendement de M. de Genoude, n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix. Le dernier paragraphe de l'adresse est mis aux voix et adopté. Le scrutin sur l'ensemble de l'adresse donne pour résultat l'adoption par 248 voix contre 84.

La chambre adopte ensuite à l'unanimité : 1° le projet de loi relatif au cabotage des grains, farines, etc., de l'Océan dans la Méditerranée et de la Méditerranée dans l'Océan ; 2° le projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 2.000.000 fr. pour secours aux hôpitaux, bureaux de bienfaisance et institutions de charité.

MM. les députés seront convoqués à domicile pour la prochaine séance.

Le Gérant. **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1847.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 05 c.	Quatre canaux. 1247 fr. 50 c.
Trois p. 0/0. 77 fr. 55 c.	Caisse hypothécaire. 290 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1520 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3255 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

DU DROIT DES EVÊQUES SUR L'IMPRESSION DES LIVRES LITURGIQUES

La cour royale de Paris a jugé dernièrement l'importante question du droit des évêques *sur l'impression des livres d'église*. L'arrêt, qui résout une question nouvelle, et qui, sur un point important, déroge à la jurisprudence de la cour, mérite une attention particulière.

Le débat avait lieu dans les circonstances suivantes :

M. l'Archevêque de Paris a déclaré, dans une lettre pastorale publiée le 4 décembre 1842, qu'il réclamerait désormais la stricte observation du décret du 7 germinal an XIII, sur l'impression et la réimpression du Catéchisme et des livres d'église contenant, en totalité ou en partie, le Bréviaire, le Missel, le Pontifical, le Rituel, tels que sont les Paroissiens et Eucologes. Le prélat ajoutait qu'il était disposé à user d'indulgence, toutes les fois qu'il lui serait démontré que l'impression du livre avait été faite de bonne foi avant la publication de cet avertissement. Cependant il ne se hâta pas de mettre cet avertissement à exécution. Deux ans après, le 22 décembre 1844, par une lettre adressée à MM. les curés, M. l'Archevêque publia un traité fait avec plusieurs libraires auxquels il avait permis de faire réimprimer les livres d'église. Par ce traité, les libraires prenaient entr'autres engagements, 1° celui d'admettre les libraires et imprimeurs désignés par Monseigneur postérieurement à la date de l'acte (19 décembre 1844), à la condition qu'ils participeraient aux frais déjà faits où à faire de tous les livres liturgiques ; 2° l'engagement de faire imprimer, lorsqu'ils seraient épuisés, tous les livres liturgiques à l'usage du diocèse, même ceux d'un débit moins rapide, en sorte qu'aucun de ces livres ne manquât jamais aux églises du diocèse. M. l'Archevêque invitait MM. les curés à faire connaître, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, l'intention où il était d'empêcher que son droit ne fût pas plus long-temps méconnu. Enfin la lettre rappelait que la doctrine exposée dans la lettre pasorale de 1842, avait été confirmée depuis par un arrêt de la cour de cassation en date du 9 juin 1843.

Cependant, et sans tenir compte de ces avertissements multipliés qui avaient reçu une grande publicité, des libraires firent imprimer et vendirent des livres d'église à l'usage du diocèse de Paris, dont les exemplaires ne portaient pas en tête la permission de M. l'Archevêque.

Monseigneur Affre a porté plainte, et une instruction a été suivie contre ces libraires, qui ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle.

A l'audience fixée pour le débat, MM. Le Clere et Ce, Dehansy, Poussielgue-Rusand, Delalain, Lesort, Mame, et Périsse frères, qui avaient imprimé et publié des livres d'église avec permission, sont intervenus comme parties civiles, et ont réclamé des dommages-intérêts, non comme propriétaires ou cessionnaires, mais en vertu des principes du droit com-

mun, suivant lequel l'action en réparation du dommage causé par un délit peut être exercé par tous ceux qui ont souffert de ce dommage. Or, le dommage causé à ces libraires était constant. La vente de livres non-revêtus de permission, qui se faisait en concurrence des livres publiés par les libraires auxquels M. l'Archevêque avait confié l'impression des livres à l'usage du diocèse, nuisait à la vente et au débit de ces derniers. De là un préjudice dont la réparation semblait due par les auteurs du délit ou de la contravention, à ceux qui se conformaient aux prescriptions de la loi. Le tribunal a rendu le 7 juillet 1846 un jugement qui a été reproduit par l'*Ami de la Religion ;* cependant nous en remettons le texte sous les yeux de nos lecteurs, afin de mieux faire comprendre le dernier arrêt de la cour royale, et les observations qui en suivront le texte.

« Le tribunal, — Attendu qu'aux termes du décret du 7 germinal an XIII, les livres d'église, les Heures et Prières ne peuvent être imprimés ou réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, laquelle permission sera textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire ;

» Attendu que l'existence du culte se lie intimement à la pureté des publications religieuses, lesquelles ainsi ont dû être placées sous la main de l'évêque diocésain; que, sans qu'il soit besoin de définir son droit d'une manière plus précise, ce droit, par la nature des choses, est absolu, sans bornes, comme sans contrôle, et que l'évêque est le maître d'en organiser l'exercice de la manière qui lui paraît la plus conforme aux grands intérêts confiés à sa loyauté et à sa prudence ;

» Que, dans ce sens, et dans la spécialité de la matière, ce n'est point un privilége qu'il reçoit et qu'il transmet, et que c'est un acte de haute discipline ecclésiastique qu'il fait dans toute l'indépendance de son ministère : ce qui entraîne nécessairement aussi la faculté de choisir la personne à qui il confie l'impression et la publication des livres devant servir à enseigner et à propager la doctrine;

» Et attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, que les impressions et réimpressions incriminées ont été faites sans la permission de M. l'Archevêque de Paris ;

» D'où il suit que leurs auteurs ont encouru l'application et la pénalité de la loi du 19 juillet 1793, à laquelle se réfèrent le décret de germinal an XIII et l'article 427 du code pénal ;

» Mais, attendu les circonstances atténuantes, appliquant l'art. 463 ;

» Condamne Langlumé, Moronval, la veuve Thiériot, Belin-Leprieur et la veuve Janet, chacun en 25 fr. d'amende ; prononce la confiscation dans les termes dudit article 427, sans autre disposition ;

» Statuant sur les conclusions de Le Clere et consorts, attendu que, dans les termes généraux du droit, il suffit qu'ils aient été lésés par le délit dont Langlumé et consorts sont convaincus pour qu'ils soient admis à se plaindre ; et qu'il est constant pour le tribunal qu'ils en ont ressenti un préjudice dont il leur est dû réparation, et dont la cause présente des éléments d'appréciation ;

» Condamne lesdits Langlumé et consorts, par corps, à payer chacun une somme de 100 fr. à Le Clere et consorts, à titre de dommages-intérêts ; les condamne en tous les dépens, etc. »

Appel a été interjeté de ce jugement. Les avocats des parties, Me Paillet pour MM. Langlumé et consorts appelants, Me Lauras pour MM. Le

Clere et autres intimés, ont plaidé à l'audience du 27 janvier 1847. M. de Royer, avocat-général, a soutenu le système du jugement, sauf en ce qui concerne l'intervention des parties civiles qui, dans l'opinion de ce magistrat, sont non-recevables dans leur demande.

La cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, sous la présidence de M. Cauchy, a rendu le 6 février dernier l'arrêt suivant :

« La Cour,

» En ce qui touche l'action des parties civiles :

» Considérant que la permission accordée dans les termes du décret du 7 germinal an XIII par l'évêque diocésain à un ou plusieurs libraires d'imprimer ou réimprimer certains livres d'église, d'heures ou de prières, ne confère à ceux qui l'ont obtenue aucun droit exclusif à la publication des livres qui en sont l'objet, l'évêque demeurant toujours le maître d'accorder la même permission à d'autres libraires; d'où il suit que les libraires pourvus d'une semblable permission sont sans droit et sans qualité pour demander judiciairement contre les libraires non pourvus de permission, soit des dommages-intérêts, soit la confiscation des livres, et ne peuvent être reçus à intervenir comme parties civiles dans les poursuites dirigées par le ministère public à raison de cette publication ;

» En ce qui touche l'action publique:

» Considérant que du texte même du décret du 7 germinal an XIII, ainsi que de la considération des grands intérêts religieux qu'il a pour objet de garantir, il résulte que le droit reconnu à l'évêque diocésain, d'accorder ou de ne pas accorder la permission exigée pour la publication des livres d'église, d'heures et de prières est absolue et sans contrôle ;

» Que l'évêque, dans l'exercice de la haute surveillance qui lui appartient sur la publication de ces sortes de livres, pour le maintien de la pureté du dogme de l'unité de la liturgie et de l'intégrité de la discipline, n'est pas tenu à donner les motifs de ses décisions, de la convenance, de l'opportunité desquelles il est le seul juge, et que leur permission dont l'absence seule suffit pour rendre l'impression ou la réimpression illicite, doit être donnée spécialement pour chaque réimpression du livre, et personnellement à l'imprimeur ou libraire qui l'a entreprise, la permission donnée pour une seule édition ne pouvant être appliquée aux éditions postérieures, ni transmise sans le consentement de l'évêque à un imprimeur ou libraire autre que celui à qui elle a été donnée ;

» Considérant dès-lors qu'en imprimant ou réimprimant, faisant imprimer ou réimprimer, sans une permission spéciale à eux personnelle de M. l'Archevêque de Paris les livres énoncés en l'ordonnance du conseil, du 14 mars dernier, Languemé, la veuve Thiériot, Moronval, Belin-Leprieur et la veuve Janet ont commis le délit prévu par l'article 2 du décret du 7 germinal an XIII ;

» Considérant qu'aux termes de cet article, ladite infraction doit être poursuivie conformément à la loi du 19 juillet 1793;

» Considérant que les dispositions répressives de cette loi sont aujourd'hui remplacées par les articles 425 et suivants du Code pénal, relatifs à la contrefaçon, lesquels prononcent contre le contrefacteur la peine de l'amende et de la confiscation ;

» Considérant néanmoins, en ce qui touche la confiscation, qu'aux termes de l'article 427, le produit des confiscations prononcées par l'article 426 devant être remis au propriétaire à titre de réparation du dommage à lui causé, il s'ensuit qu'il n'y a lieu de prononcer cette confiscation lorsqu'il n'existe pas dans l'espèce de propriétaires à qui elle puisse profiter ;

» Considérant que le droit reconnu à l'évêque par le décret du 7 germinal an XIII ne peut constituer pour sa personne à l'égard des ouvrages dont il n'est pas l'auteur un droit de propriété de la nature de celui en vue duquel a été prononcée l'attribution faite par l'article 429; que les parties civiles se trouvant d'ailleurs exclues du débat, ne peuvent non plus réclamer cette attribution; que dès-lors il n'y a lieu de prononcer aucune confiscation;

» Met le jugement dont est appel au néant, en ce que Le Clere et consorts ont été reçus parties civiles au procès, et en ce que des condamnations pécuniaires ont été prononcées contre Langlumé et consorts;

» Emendant quant à ce et statuant au principal déclare les parties civiles non-recevables dans leur action, et les condamne aux dépens par elle faits;

» Dit qu'il n'y a pas lieu de prononcer la confiscation contre Langlumé et consorts, le jugement au résidu sortissant effet;

» Condamne les appelants aux dépens faits sur la poursuite du ministère public. »

Cet arrêt, ainsi qu'on le voit, consacre d'une manière encore plus explicite que les arrêts précédents, le droit de surveillance des évêques sur les livres d'église; il pose les principes avec force, et résout toutes les objections qu'on avait soulevées contre l'exercice de ce droit, mais il infirme sur deux chefs le jugement de première instance.

1° Il déclare les parties civiles non-recevables dans leur intervention;

2° Il supprime la peine de la confiscation, et n'applique que l'amende.

Sous le premier rapport, l'arrêt semble se conformer à la doctrine de l'arrêt de la cour de cassation du 28 mai 1836. Jusqu'à cette dernière époque, la cour de cassation avait considéré le droit des évêques sur les livres d'église comme un droit de propriété (arrêts des 30 avril 1825 et 23 juillet 1830). Il est même vrai de dire que cette interprétation s'est trouvée pleinement confirmée depuis par le rapport de M. Portalis ministre des cultes, sur lequel a été rendu le décret du 7 germinal an XIII, et qui n'a été publiée que postérieurement (1). On y lisait : « L'article 1er de la loi du 19 juillet 1793 accorde aux auteurs la propriété de leurs écrits pendant leur vie entière. *Cette disposition doit être indéfinie relativement aux livres d'église et de prières; les droits résultant de la propriété ne doivent pas seulement appartenir aux évêques auteurs de ces livres, mais sous le rapport de la surveillance, ces droits doivent s'étendre à tous les évêques successeurs.* » Cependant, par l'arrêt de 1836, la cour de cassation a déclaré que le décret de l'an XIII ne conférait pas aux évêques le droit de propriété des livres d'église, mais qu'il n'avait fait qu'établir un droit de haute censure épiscopale. . et qu'il suivait de là que les évêques ou les imprimeurs auxquels ils ont accordé la permission d'imprimer ou de réimprimer les livres de cette nature, étaient sans qualité pour intenter l'action résultant de la loi du 19 juillet

(1) Dans le Traité des droits d'auteur, par M. Renouard, qui a paru en 1838.

793, et des articles 425, 427, 429 du Code pénal. Cependant il n'y a as, selon nous, de similitude à établir entre l'exercice du droit d'au-eur ou de propriétaire, ou de cessionnaire de ce droit, et l'action qui était ortée devant les tribunaux dans l'affaire actuelle. Les libraires interve-ants et parties civiles n'invoquaient pas la loi de 1793, ni les dispositions u Code pénal sur les atteintes portées à la propriété des auteurs. On ne met-ait plus en question le droit de propriété. M. l'Archevêque, dans sa plain-e, ne revendiquait que le droit de surveillance ; de leur côté, les libraires nvoquaient seulement le droit commun qui assure une réparation à tous eux qui éprouvent un dommage causé par un délit ou une contraven-ion. Ce dommage était évident. La vente des livres non revêtus de per-nission, vente qui est un délit ou une contravention, nuisait à la vente t au débit des livres revêtus de la permission de l'évêque. De là naissait, n vertu des règles générales du droit, de l'article 1382 du Code civil, le l'article 1 du Code d'instruction criminelle, une action en réparation lu dommage. Cette action n'est pas écartée par la considération que 'évêque est toujours le maître d'accorder la même permission à d'autres ibraires. Il reste toujours vrai que tant que cette permission n'est pas lonnée à d'autres libraires que ceux à qui l'évêque l'a primitivement ac-ordée, ceux-ci ont un droit qui pourra sans doute être ultérieurement ommuniqué, mais qui jusque-là est exclusif. D'ailleurs, ce droit est ssujetti à des charges ; est-il équitable, est-il juste que celui qui s'est oumis à ces charges, les supporte sans obtenir une juste réparation de eux qui les rendent plus onéreuses? Telle est cependant la question. La nanière dont elle a été résolue, par l'arrêt du 6 février, ne nous paraît onforme ni à la loi spéciale de la matière, ni au droit commun sur 'action en réparation du dommage causé par les délits ou contraven-ions.

En ce qui concerne la pénalité, l'arrêt du 6 février donne une inter-rétation nouvelle du décret ; cette partie de l'arrêt qui lève la peine de a confiscation que prononçaient les premiers juges, est rédigée dans la pensée que la confiscation n'étant prononcée qu'au profit des proprié-aires, il n'y a pas lieu de la prononcer lorsqu'il n'existe pas de proprié-aire. Cette interprétation est repoussée à la fois et par le décret du 7 germinal an XIII, et par les articles 427 et 429 du Code pénal. Le texte lu décret, son esprit si clairement développé par le rapport de M. Por-talis, expriment de la manière la moins équivoque que le droit des évê-ques, droit de propriété indéfinie, simple droit de surveillance si l'on veut, est mis sous la protection des lois gardiennes de la propriété litté-raire. *Les imprimeurs libraires*, dit l'article 2 du décret, *qui feraient im-primer, réimprimer, etc... seront poursuivis conformément à la loi du* 19 *juil-let* 1793.

Il est vrai que cette loi prononçait la confiscation *au profit des auteurs* (article 3); mais il importe peu, en présence du texte du décret de l'an XIII, que l'évêque soit ou non auteur; il est certain que les impri-meurs qui doivent être poursuivis conformément à la loi de 1793, s'ex-

posent aux peines portées par cette loi. Mais on sait que les dispositions pénales de la loi de 1793 ont été remplacées par celles des articles 425 et suivants du Code pénal. Or, il est à remarquer que les peines prononcées par ces articles sont distinctes des réparations accordées aux propriétaires. Elles ne sont plus confondues commes elles l'étaient dans la loi du 19 juillet 1793. Ainsi l'article 427 prononce d'abord la peine de l'amende, puis la confiscation pure et simple, sans attribution aucune. — Ce n'est que l'article 429 qui dispose que le produit des confiscations sera remis au propriétaire pour l'indemniser d'autant du préjudice, etc... En ne considérant même le droit de l'évêque que comme un droit de haute censure avec l'arrêt de 1836, il est impossible de ne pas reconnaître que les atteintes portées à ce droit doivent toujours être poursuivies conformément aux lois qui protégent la propriété littéraire. C'était donc avec une grande sagesse que le jugement de première instance avait prononcé la confiscation dans les termes de l'article 427, *sans autre disposition*, c'est-à-dire sans remise au propriétaire du produit des confiscations, car il n'y avait pas de propriétaire. Le jugement prononçait la confiscation purement et simplement comme confiscation du corps du délit, ou des choses produites par le délit, suivant l'article 11 du Code pénal. Par là le jugement se conformait à la fois et au texte et à l'esprit du décret de l'an XIII et de l'article 427 du Code pénal — Ne peut-on pas, au contraire, reprocher à l'arrêt de faire en quelque sorte un choix arbitraire dans les peines que prononce l'article 427, d'appliquer l'amende et de rejeter la confiscation, quoique ces deux peines soient prononcées par le même article? Enfin ce système nouveau, que n'avait pas admis la cour royale de Paris elle-même dans son précédent arrêt du 25 novembre 1842, ni la cour de cassation dans son arrêt du 9 juin 1843, n'a-t-il pas le grave inconvénient de laisser le décret du 7 germinal dépourvu de sanction? Les graves intérêts que le décret a voulu protéger, comme l'exprime si bien d'ailleurs l'arrêt du 6 février, trouveront-ils une garantie suffisante dans la simple pénalité de l'amende? Ce délit enfin sera-t-il le seul dans la législation pénale, dont le *corps* et les *produits*, pour nous servir des termes de la loi (Code pénal, article 11), restent entre les mains des auteurs de ce délit? Telles seraient cependant les conséquences de l'arrêt du 6 février.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

De la discussion de certaines questions de discipline ecclésiastique dans la presse périodique, il devait naître un danger contre lequel nous avons plus d'une fois essayé de prémunir les écrivains qu'un zèle louable dans son principe portait à discuter ces graves et délicates matières. Il était à craindre que la chaleur de la dispute, et le désir naturel à tout homme qui s'engage dans les luttes de la presse, de faire triompher ses opinions comme étant seules véritables, n'entraînassent quelques esprits impatients à des écarts qui peuvent être sans inconvénients dans les débats

politiques, mais qui sont de nature à porter une grande perturbation dans l'Eglise, lorsqu'il s'agit de questions qui se rattachent à son gouvernement spirituel. L'esprit de parti ou de système remplace alors l'esprit de paix et de charité ; l'amertume et quelquefois la violence de la critique jettent le lecteur et l'écrivain bien loin de la sainte gravité des sujets en discussion : on s'échauffe, on se passionne, et souvent on finit par oublier que la liberté de défendre son opinion, ne donne à personne dans l'Eglise de Jésus-Christ le droit de se mettre à la place ou au-dessus des pasteurs légitimes que le Saint-Esprit a chargés de nous guider et de nous instruire.

Déjà plusieurs de nos vénérables évêques ont cru le danger assez manifeste et le mal assez grave, pour signaler et condamner hautement ces funestes tendances. NN. SS. les évêques du Mans et de Strasbourg, et Mgr l'Archevêque de Paris, ont fait entendre à cet égard des avertissements que nous nous sommes empressés de recueillir, et qui seront sans doute écoutés. Mgr l'évêque de Saint-Flour, dans une lettre pastorale très-remarquable qu'il vient de publier à l'occasion du Carême et du Jubilé, sur les *Devoirs des fidèles envers le chef de l'Eglise*, adresse, à ce sujet, au clergé et aux fidèles de son diocèse des avis non moins sages qu'opportuns.

Voïci comment le zélé prélat parle de ces écrivains qui affichent la prétention de s'ériger dans l'Eglise en docteurs infaillibles, et trop souvent en téméraires censeurs de l'autorité spirituelle :

« Aimez-la cette Eglise romaine qui vous envoya vos premiers apôtres, et vous enfanta à l'Evangile au prix de leurs travaux et souvent de leur sang. Aimez-la cette Eglise romaine qui s'est plu si souvent à exalter la piété de vos rois, la régularité et le zèle de vos pontifes, l'attachement filial de vos ancêtres, et dites avec le grand Bossuet : *O Eglise romaine, si je t'oublie jamais, puissé-je m'oublier moi-même ! Que ma langue demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mes cantiques de réjouissance !* Obéissez humblement au successeur de Pierre qui vous parle par la bouche de vos évêques, avides de recueillir ses enseignements, de consoler son cœur et de resserrer de plus en plus les liens de l'unité.

» Et vous, N. T.-C. Coopérateurs, laissez dire et écrire ces esprits téméraires et brouillons qui osent calomnier notre Eglise de France et la représenter comme en état de révolte contre le Saint-Siége depuis deux siècles, parce qu'elle a joui de quelques priviléges, et suivi des usages que la maternelle indulgence de l'Eglise mère ne lui avait point interdits. QU'IMPORTE QUE DES CANONISTES DE JOURNAUX OU DES THÉOLOGIENS A ROBE COURTE enregistrent avec emphase leurs décisions dans les colonnes de leurs feuilles légères et sans autre valeur que le nom qui les signe, anathématisent tour à tour, sans mission et sans discernement, les bréviaires, missels, catéchismes, statuts qui ne reviennent pas à leurs idées, inspirent aux ames timorées des scrupules, et imposent des règles pratiques qui ne tendent à rien moins qu'à mettre le trouble et l'anarchie dans les diocèses ! Vous ne reconnaîtrez jamais la compétence de leur prétendu tribunal ; et en lisant ces audacieux censeurs du grand siècle qui les écrase de toute sa gloire, des évêques qui ont porté si haut l'éclat et la fidélité de l'Eglise gallicane, comme de ceux qui, dans ces derniers temps, ont donné le premier coup à un système tristement cé-

lèbre dont ils répudient les erreurs, mais dont ils conservent l'esprit, vous direz avec nous : *Le doigt de Dieu n'est pas là.*

» Lisez avec réserve et même avec une sage défiance les publications de ces écrivains à systèmes, quels que soient d'ailleurs leurs talents, la droiture de leurs intentions et la pureté de leurs vues. Sous leur plume, les faits les plus simples se décomposent, les conséquences les plus naturelles s'exagèrent, la vérité même de l'histoire s'altère. Sous prétexte d'être profonds et nouveaux, ils posent avec emphase leurs prétendus axiomes, cherchent avec préoccupation des appuis à leurs idées préconçues, plient tout, bon gré mal gré, à leurs opinions, et donnent comme d'incontestables vérités les rêves de leur imagination plus brillante que réglée, et les points de vue de leur jugement privé. N'oubliez pas que la modération sert toujours une bonne cause, que la grande loi du respect à l'égard de nos devanciers comme envers les personnes et les opinions contemporaines, est toujours chère à une haute intelligence et à un noble cœur, et que *la sobriété est louable jusque dans la sagesse*, selon la belle expression de l'apôtre.

» Nous connaissons, nos bien-aimés Coopérateurs, votre dévoûment à l'Eglise romaine, et nous sommes heureux d'être le pasteur d'un diocèse demeuré fidèle gardien de la liturgie et des usages du Saint-Siége. Nous les maintiendrons avec autant de respect que d'amour, et vous montrer l'exemple d'une obéissance filiale au Saint-Père, sera pour notre cœur un devoir doux et facile à remplir. Si nous avons cru utile de vous précautionner contre des exagérations dangereuses, c'est qu'il y a des hommes *qui ont un zèle qui n'est pas selon la science*, ET QUI, SOUS PRÉTEXTE D'EXALTER LA CHAIRE APOSTOLIQUE, ILS RELACHENT, PAR UNE POLÉMIQUE INCONVENANTE ET TÉMÉRAIRE, LES LIENS SACRÉS QUI DOIVENT ATTACHER LES FIDÈLES ET LE CLERGÉ A L'ÉVÊQUE, UNI LUI-MÊME A SON CHEF HIÉRARCHIQUE, agissant par son autorité, organe de sa voix et dispensateur des faveurs et des grâces extraordinaires que le Pontife suprême envoie par ses mains à ses enfants. »

Les quêtes faites par ordre de Mgr l'évêque de Perpignan dans les diverses églises de son diocèse, en faveur des inondés de la Loire, ont produit la somme de 3,150 fr. 60 cent. Cette somme a été adressée par le Prélat aux archevêques et évêques des divers diocèses qui ont été victimes du fléau dévastateur, et répartie de la manière suivante :

Lyon, 650 fr. 60 cent.; Tours, 500 fr.; Orléans, 500 fr.; Blois, 500 fr.; Nevers, 500 fr.; Le Puy, 500 fr. Total, 3,150 fr. 60 cent.

Le Doyenné de Nogent-sur-Seine et le diocèse de Troyes viennent de faire une perte sensible dans la personne de M. Jean-Baptiste Lalevée, né à Neuville-sur-Seine, en 1789, de parents plus favorisés des dons de la religion que de ceux de la fortune. Son intelligence précoce le fit remarquer par le pieux et charitable pasteur du lieu, *Nicolas Breton*, dont la mémoire est restée en vénération dans ce pays. M. Lalevée professa la philosophie au séminaire de Troyes, puis fut nommé vicaire de la cathédrale, ensuite curé de Villenauxe, et depuis quatorze ans curé de Nogent-sur-Seine, où il s'était fait aimer et respecter par ses vertus autant que par ses talents. Malade depuis quelques années, son zèle n'en était point ralenti : quand il en était besoin il retrouvait toute son énergie et même son ancienne gaîté. Il savait se rendre aimable et utile à tous. A

a dernière retraite ecclésiastique, qui eut lieu le 25 juillet dernier; il tait encore du nombre des confesseurs ; et il n'était pas le moins recherbé malgré ses infirmités qui affligeaient tous ses confrères.

. Une mort prématurée vient d'enlever presque subitement M. l'abbé raillard, économe du séminaire de Rodez. Tout entier aux modestes, nais utiles fonctions dans lesquelles sa santé, trop tôt usée par les fatiues de l'enseignement, l'avaient contraint de se renfermer, il semblait voir encore devant lui un long avenir, lorsque sa dernière heure a onné tout à coup, et qu'il est allé recevoir la récompense due à la plus endre piété et à la vertu la plus pure, dont le souvenir sera toujours our ceux qui ont eu le bonheur de le connaître comme un parfum du iel.

Cette perte si inattendue a été vivement, et on peut dire universellement sentie. Tout le clergé de Rodez, dans les rangs duquel on voyait igurer jusqu'à MM. les vicaires-généraux, s'est empressé d'assister aux bsèques du bon et digne prêtre. Il a voulu, en mêlant ainsi ses regrets t ses prières à celles des jeunes lévites et de leurs zélés directeurs, doner aux uns et aux autres, dans cette douloureuse circonstance, un témoignage unanime d'intérêt, en même temps qu'il offrait à la mémoire u respectable défunt un dernier hommage, et un hommage bien méité.

M. Labeyrie-Hourticat, premier vicaire-général de M. l'évêque d'Aire, st décédé à Aire le 6 de ce mois, à sept heures du matin, dans sa 83e anée. M. Labeyrie laisse dans la mémoire de tous les membres du clergé e bons et pieux souvenirs... Aux saintes et grandes qualités du ministre e Dieu, il joignait l'éclatant mérite de l'homme à l'érudition vaste et rofonde, possédant un cœur noble et dévoué. (*Journal des Landes.*)

Les journaux protestants d'Allemagne et de Suisse ont fait grand ruit d'une condamnation à mort, prononcée par un tribunal néerlanais, contre un jeune prêtre accusé du double crime d'attentat à la puleur et de tentative d'assassinat sur la personne d'une jeune fille, et ertains journaux de Paris n'ont pas manqué de se saisir de ce thème dieux et de l'exploiter à leur manière. Or, voici le précis des renseinements qui nous sont parvenus sur cette affaire.

Une jeune personne avait contracté une liaison illégitime avec un de es compatriotes, qui ayant conçu l'affreuse pensée de se défaire d'elle, la onduisit dans la campagne, et, caché derrière un buisson qui bordait un chemin, il se mit à la frapper pour lui donner la mort. La jeune fille e défendit avec tant de vigueur, que le meurtrier se vit réduit à prendre a fuite, non sans laisser sur elle des traces sanglantes de son crime. Bientôt après vint à passer près du buisson, derrière lequel la victime était emeurée évanouie, un jeune vicaire d'une paroisse des environs. Reveue de son évanouissement, mais en proie, à ce qu'il paraît, à une hal-

lucination furieuse, la jeune fille se jeta sur l'ecclésiastique avec une espèce de frénésie. Celui-ci toutefois parvint à s'arracher de ses mains, et à regagner son domicile. La chose fit du bruit, l'ecclésiastique fut arrêté et traduit par-devant la justice criminelle, qui, prenant les traces de sang encore visibles sur ses vêtements pour un indice irréfragable du crime dont il était accusé, le condamna à mort. Mais bientôt la jeune fille, effrayée de la sentence capitale qui venait d'être prononcée contre lui, accourut au tribunal, et y déclara toute la vérité. Il s'ensuivit une révision du procès, qui mit au grand jour l'innocence de l'accusé, et eut pour résultat sa réhabilitation la plus complète, heureusement avant l'exécution de la sentence qui l'avait condamné au supplice de la corde.

Il eût été de toute justice que les journaux qui avaient publié la condamnation de l'ecclésiastique eussent également informé leurs lecteurs de son innocence judiciairement reconnue et proclamée : mais la probité n'est pas, comme l'on sait, la vertu capitale des journaux hostiles au clergé catholique.

Une mission vient d'avoir lieu à Corbas (près de Lyon, dans le diocèse de Grenoble. Les exercices en ont été suivis assidument par les fidèles de cette paroisse, et par beaucoup d'habitants des environs, qui ont voulu s'approcher avec eux du banquet eucharistique.

Une suite d'instructions a été donnée par le R. P. Burfin, de la société des Oblats de Marie. Grâce à son éloquence persuasive et au zèle constant de M. le curé (l'abbé Couturier), une belle croix a été solennellement plantée, afin de perpétuer la mémoire de ces jours de salut et de bénédiction.

Un des meilleurs journaux catholiques d'Allemagne, la *Nouvelle Sion*, montre combien, sous le double rapport de l'instruction universitaire et du ministère pastoral, le sort des protestants, en Bavière, est préférable à celui des sujets catholiques de la monarchie prussienne. La Prusse possède et entretient largement quatre universités exclusivement protestantes; deux autres universités, Breslau et Bonn toutes deux de fondation catholique), sont aujourd'hui mixtes, et n'ont chacune qu'une faculté théologique-catholique; le reste de l'enseignement, à peu d'exceptions près, est confié à des professeurs protestants.

Quant à l'administration pastorale, voici le tableau qu'en trace cette estimable feuille, en ne citant que les deux provinces de la Marche de Brandebourg et de la Poméranie, dépendantes l'une et l'autre du diocèse de Breslau.

Berlin, avec une population de 25,000 catholiques, dont 5,000 soldats, n'a que cinq prêtres, à savoir : un prévôt et quatre chapelains. Ce clergé, si exigu, dessert, par charité, Charlottenbourg avec 130 catholiques; Rixdorf avec 150; Kœpenik avec 70; Fürstenwalde avec 70; Nauen avec 130; Oraminbourg avec 20; Zechdnik avec 20; Neustadt-Eberswald avec 50; Wrietzen avec 160; Straussberg avec 50; Greifenberg et

Schwedt avec 70 ; Neu-Ruppine avec 500, et Neu-Strelitz avec 80. Quelle circonscription paroissiale pour cinq prêtres !

Potsdam, qui compte dans son enceinte 2,500 catholiques, dont la moitié appartient à la garnison, et la mission de Lückenwalde, qui en dépend, avec 200 catholiques, n'ont que deux prêtres. Spandau n'en a qu'un seul, avec ses 1,000 catholiques, dont 500 militaires. Francfort-sur-l'Oder n'en a qu'un pour administrer 200 catholiques disséminés en dix communes des environs. Stettin compte, *intra-muros*, 850 catholiques, et environ 3,000 répandus en vingt-quatre missions circonvoisines, et n'a que deux prêtres. Stralsund, avec ses îles adjacentes des Rügan, Bergen et Puttbus ; Greifswalde avec 110 catholiques et Wolgart n'a qu'un seul prêtre. Il faut y joindre encore les deux chapellenies locales de Brandebourg avec 400, et Stargard, en Poméranie, avec 450 catholiques, administrées chacune par un prêtre. Dans les lieux appelés missions, le service divin n'est célébré qu'une ou tout au plus deux fois dans l'année ; mais ces brebis dispersées d'Israël s'assemblent les dimanches et fêtes dans un local particulier, et y entendent la lecture que leur fait un catéchiste, de quelques sermons bien orthodoxes. A Hoppenheim, à Vicreck et à Louisenthal, ces catéchistes lecteurs autorisés à cet effet, confèrent même le baptême aux enfants.

Telle est la situation de la population catholique, lorsqu'elle se trouve en minorité, dans ceux des domaines de cette maison de Brandebourg, si engraissée des dépouilles de l'Eglise. Ce n'est pas à dire que là où les catholiques sont en majorité, leur situation soit beaucoup plus heureuse. Si l'administration spirituelle y est moins entravée, et si le culte y est plus assuré, en revanche ils sont chaque jour plus tourmentés par les exigences du pouvoir temporel, qui, pour n'en citer qu'un seul exemple, prétend à la nomination du supérieur du petit séminaire, fondé par les seules ressources que vient de lui fournir le charitable zèle de la population catholique.

Le journal anglais *Britannia* publie sur la situation de l'Eglise catholique, en Angleterre seulement, la notice suivante :

« Les catholiques romains possèdent 622 églises ou chapelles, 11 colléges, 42 monastères d'hommes et de femmes, 818 prêtres qui s'occupent du travail des missions. »

Cette situation paraît fort menaçante à cette feuille, qui d'ailleurs annonce que jamais les relations des catholiques anglais avec Rome n'ont été plus actives et plus fréquentes.

REVUE POLITIQUE.

Les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre se compliquent de plus en plus, et peuvent, si ces animosités ne se calment pas bientôt, prendre un caractère alarmant pour la tranquillité des deux nations. Ce n'est plus seulement la sécheresse et l'aigreur qui se révèlent aujourd'hui dans ces rapports, dont la franchise et la bienveillance réciproque semblaient naguère avoir à

jamais consacré l'entente cordiale des deux gouvernements. On en est venu après de secrets dissentiments, après des récriminations contenues, à faire éclater tout haut des sentiments hostiles, à se donner publiquement en face de l'Europe des démentis dont aucun homme d'honneur, dans ses relations privées, ne voudrait endurer l'injure. Ce qui paraissait n'être d'abord qu'une lutte d'amour-propre, qu'une rivalité personnelle entre les deux ministres qui dirigent la politique extérieure des deux pays, prend aujourd'hui par une espèce d'inévitable solidarité, les proportions plus graves d'une querelle entre deux gouvernements long-temps amis. Voici deux pièces diplomatiques qui semblent justifier les craintes que nous venons d'exprimer. La première est une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre à lord Palmerston : la seconde est la réponse de lord Palmerston à cette lettre de lord Normanby. Toutes les deux ont été mises sous les yeux du parlement anglais.

Lord Normanby à lord Palmerston.

Reçue le 7 février.—(Extrait.)

« Paris, 6 février.

» Mylord,

» Je vous envoie copie du discours de M. Guizot, que je viens de lire dans le *Moniteur* de ce matin. Bien des points touchés dans ce discours méritent un commentaire; mais l'objet de ma lettre à Votre Seigneurie m'est tout personnel.

» M. Guizot, faisant allusion à mon entrevue avec lui du 25 septembre, s'est servi de ces mots : « Mais j'ose dire que si M. l'ambassadeur d'Angleterre m'avait » fait l'honneur de me communiquer sa dépêche du 25 septembre, comme il m'a» vait communiqué celle du 1er septembre, j'aurais parlé autrement, et peut-être » mieux qu'il ne m'a fait parler. »

» Si M. Guizot veut dire que si j'étais retourné chez lui le lendemain, et lui avais lu ma dépêche, mon récit aurait été plus exact, je dois répéter, une fois pour toutes, dans les termes les plus énergiques que la langue puisse fournir, que le rapport que j'ai fait à Votre Seigneurie dans cette dépêche est la stricte et littérale traduction de chaque phrase employée, et de chaque explication produite par M. Guizot dans le cours de cette conversation.

» Votre Seigneurie remarquera que M. Guizot ne donne pas le plus léger indice sur la nature d'une correction quelconque qu'il aurait eu à faire en cette occasion.

» Si M. Guizot veut dire seulement que si j'étais retourné chez lui le jour suivant, le texte de ses réponses aurait pu être amélioré à sa demande, je le crois très-volontiers. Si je lui avais donné une seconde fois cette facilité, tout-à-fait inusitée, que je lui ai offerte le 2 septembre, par esprit de courtoisie, je ne doute pas que cette fois encore il aurait modifié une des phrases employées par lui, comme la première fois il avait suppléé une omission remarquée par lui. Mais après ce qui a été avancé hier, il devient important que Votre Seigneurie se mette bien dans l'esprit quelle était la nature de l'unique exactitude de ma dépêche du 1er septembre. M. Guizot lui-même, le 2 septembre, reconnut que j'avais rapporté littéralement chacune des expressions employées par lui, sauf que je n'avais pas clairement expliqué la nature du memorandum du 27 février. Désirant donner à M. Guizot toute facilité de faire connaître ses arguments à Votre Seigneurie, j'adoptai sa suggestion, et j'insérai la phrase qu'il désira ; mais je me trouve obligé, dans l'intérêt de ma défense personnelle, de déclarer que le pré-

mier jour M. Guizot n'avait pas réussi à m'expliquer la nature de ce memorandum aussi clairement qu'il le fit la seconde.

» J'aurais été on ne peut plus satisfait que l'affaire en restât au point où elle est; mais je crois devoir à mon caractère personnel, qu'aucune considération ne pourrait un seul moment me déterminer à compromettre, de prier Votre Seigneurie de donner à cette dépêche la même publicité qu'au reste de la correspondance. »

Lord Palmerston à lord Normanby.

« Foreign-Office, 11 février.

» Mylord,

» Votre dépêche du 6 nous est parvenue; je dois, en réponse, vous donner l'assurance que le gouvernement de S. M. accorde la plus entière confiance à l'exactitude de vos rapports, et que rien de ce qui s'est passé dans la chambre des députés, le 5 de ce mois, n'a ébranlé au moindre degré la conviction où est le gouvernement de S. M., que le compte-rendu, contenu dans votre dépêche du 25 septembre dernier, de votre conversation du même jour avec M. Guizot, était complètement et strictement exact. »

La *Presse*, qui n'a cessé durant toute la discussion des mariages espagnols d'attaquer vivement la conduite de lord Palmerston, paraît croire que ce nouvel incident dont elle ne se dissimule pas la gravité ne peut que tourner à la confusion du gouvernement anglais et de son ambassadeur. Elle se demande ce qui va sortir de ces démentis mutuels? « Rien à nos yeux, dit-elle, qu'une situation » plus nette, que plus de franchise dans l'attitude hostile de l'Angleterre. [illegible] » toujours bon de savoir où l'on est. Il y a quelques jours, une discussion » grave s'est élevée dans le parlement anglais, et lord Palmerston a été sommé » assez nettement de mettre un terme à la controverse irritante qu'il entretenait » contre le gouvernement français. Lord Palmerston s'est vu forcé d'obéir; mais il » a trouvé une occasion de ranimer la guerre et d'envenimer la rupture. Lord » Normanby est venu à son secours, et la manière insolite dont les deux dernières » dépêches ont été publiées à Paris et à Londres, même avant que les membres » du parlement en eussent connaissance, a produit le résultat qu'il appelait. Au» jourd'hui, les rapports entre les deux gouvernements sont devenus, grâce à lui, » aussi difficiles qu'on peut le supposer à moins de rupture complète. Lord Nor» manby ne doit pas, ne peut pas continuer de représenter son gouvernement au» près du ministre à l'égard duquel il a usé de tels procédés, et nous doutons » qu'aucun ministre français, M. Thiers peut être excepté, le vît sans répugnance » chargé de reprendre avec lui les rapports entre les deux pays. La France assu» rément ne va pas changer de ministres pour la satisfaction personnelle d'un » agent étranger, et, pour nous, toutes les difficultés que l'Angleterre sème sous » les pas d'un ministre dont la politique est acceptée dans les deux chambres par » la plus forte majorité qui se soit montrée depuis seize ans, toutes ces difficultés, » disons-nous, ne font que rendre son pouvoir plus solide. Qui donc aujourd'hui » oserait, aux mépris de tous les principes constitutionnels, au mépris de tous les » sentiments du pays, songer à provoquer le renversement du cabinet comme sa» tisfaction pour l'Angleterre? Qui donc oserait accepter le pouvoir au prix d'une » humiliation pour le pays? Nous doutons que M. Thiers lui-même, quoi qu'en dise » un journal qui tient à lui par des liens de toutes natures, consentît à prendre la » responsabilité d'un changement de cabinet qui ne serait autre chose aujourd'hui

» qu'une nouvelle indemnité Pritchard portée aux proportions les plus vastes. Per» sonne, en France, ne peut y songer, et il faudra bien que lord Palmerston, lord » Normanby et l'Angleterre, si elle approuve la conduite de ces messieurs, en » prennent résolument leur parti. »

C'est fort bien; mais si l'Angleterre soutient comme la France son ministre, si elle s'obstine à maintenir au pouvoir, elle aussi, l'homme d'Etat qui vient de rompre, ou à peu près, avec notre ministre des affaires étrangères, que ferez-vous? Les embarras de la situation ne pourront dans cette hypothèse que s'aggraver, et certes vous ne nous donnerez pas comme une solution de ces difficultés l'opiniâtre volonté des chambres françaises et du parlement britannique à ne pas changer de ministres pour la satisfaction personnelle de l'un ou de l'autre antagoniste.

On lit dans l'*Union monarchique* :

« Notre correspondant de Londres annonce que les pourparlers continuent concernant le mariage du comte de Montemolin avec la princesse Marie, fille du duc de Cambridge, oncle de la reine Victoria. La princesse Marie est née le 3 novembre 1833. Le seul obstacle sérieux à cette union se rencontre dans la différence de religion; mais on pense que cet obstacle sera levé, et que la princesse embrassera le catholicisme. »

CONVOCATION DE LA DIÈTE GÉNÉRALE DE PRUSSE.

La *Gazette universelle* de Prusse du 10 février contient dans sa partie officielle l'ordonnance suivante, concernant la convocation de la Diète générale :

« Nous, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, roi de Prusse, etc.;

» Par l'ordonnance concernant l'institution des Etats, du 3 de ce mois, et autres ordonnances du même jour, nous avons déclaré notre intention de réunir en une Diète générale les huit Diètes provinciales de notre monarchie, non-seulement toutes les fois que les besoins de l'Etat exigeraient la conclusion de nouveaux emprunts ou une augmentation des impôts existants, mais aussi pour d'autres affaires importantes de l'Etat. L'administration financière, parfaitement réglée pendant une paix longue et heureuse, n'exige nullement une pareille réunion; mais comme il y a quelques objets importants et de nature à être discutés par la Diète générale, et que nous sentons en outre le besoin de marquer l'événement important de la formation d'assemblées centrales d'Etats réguliers, en réunissant autour de nous les fidèles Etats de notre monarchie, nous avons résolu d'ouvrir en personne, dans notre capitale et résidence de Berlin, la Diète générale, le dimanche 11 avril de cette année, et nous chargeons le ministère d'Etat de faire convoquer la Diète par le ministre de l'intérieur, et de faire les autres prépaparatifs nécessaires.

» Donné à Berlin, le 8 février.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

3e *Liste de pétitions pour la liberté d'enseignement.*

VENDÉE. — *Arrondissement de Bourbon-Vendée.* — Chaillé-les-Ormeaux, 45; Saint-Christophe, 46; Sainte-Hermine, 132; Le Bourg, 57; Le Tablier, 31; Aizenay, 41; La Chaise-le-Vicomte, 74; La Boissière-des-Landes, 27; Fontenay, 23; Saint-Fulgent, 41; Nesmy, 37; Puisauges, 92.

PUY-DE-DOME. — Ambert, 371.

EURE-ET-LOIR. — Courville, 67.

COTES-DU-NORD. — Pleumeur, 39.

MORBIHAN. — Elven, 58. — *Arrondissement de Lorient.* — Languidic, 100; Hennebon, 86; Pontscorff, 24.

MAYENNE. — *Arrondissement de Château-Gonthier.* — Château-Gonthier, 315, Chemazé, 15; Longuefuge, 43.

COTE-D'OR. — *Arrondissement de Dijon.* — La Roche-en-Bresnil, 40; Vitteaux, 128; Arnay-le-Duc, 33; Braine, 21; Ville-Ferry, 15.

MAINE-ET-LOIRE. — *Arrondissement de Beaupréau.* — Beaupréau, 12; Noaillé; 11; La Tour-Landry, 86; Melay, 176; Montfaucon, 56; Saint-Laurent-en-Plaine, 102; Mesnil-en-Vallée, 27; La Jumellière, 229; Saint-Laurent-des-Autels, 97; Saint-André-de-la-Marche, 202; Boutonchère, 61; Saint-Florent, 130; Botz, 48; La Chapelle Saint-Florent, 198. — *Arrondissement de Saumur.* — Villebernier, 14; La Salle-de-Vihiers, 54. — *Arrondissement d'Angers.* — Angers, 164; Gonnord, 55; Saint-Melaine, 40: Chaudefonds, 52. — *Arrondissement de Ségré.* — Montguillien, 17. — *Arrondissement de Beaugé.* — Lesigné, 7; Parçay, 41; Huillé, 31; Noyant, 51. — *Arrondissement de Chollet.* — Yzernay, 51.

VAR. — *Arrondissement de Toulon.* — Cuer, 192.

Total, 4,625.

Total des listes précédentes, 7,436.

Total général, 12,061.

SUBSISTANCES.

La baisse des céréales n'a duré qu'un instant dans le rayon d'approvisionnement de Paris. Les dernières nouvelles de Chartres, Etampes, Provins, Melun, Montereau, sont toutes à la hausse; les cours ont regagné ce qu'ils avaient perdu depuis quinze jours.

Dans tout le nord-est, la progression des prix va toujours croissant. A Strasbourg, le froment est monté jusqu'à 48 fr. l'hectolitre; la mercuriale a gagné 3 fr. d'augmentation en un seul jour. Toute l'Alsace, la Lorraine, les Vosges, l'Aube et la Marne, n'ont qu'un approvisionnement très-faible; les blés étrangers n'y arrivent qu'en imperceptible quantité. Le gouvernement devrait aviser à fournir des moyens de transport faciles et économiques, qui permettraient au commerce de diriger les importations sur les points les plus nécessiteux du royaume.

Dans le rayon d'approvisionnement de Lyon, les marchés sont devenus assez calmes; ils ont même éprouvé un peu de baisse. Néanmoins, une hausse subite et fort vive s'est manifestée à Saint-Etienne : le blé s'y cote maintenant 40 fr., et le seigle plus de 35 fr. l'hectolitre.

De nouveaux arrivages ont un peu calmé la mercuriale de Marseille. Dans le sud, à Carcassonne et Montpellier, qui expédient beaucoup de farine pour Bordeaux, les côtes du Rhône et le Dauphiné, le cours du froment est coté en hausse, mais ne dépasse pas 30 fr. l'hectolitre. Le maïs a baissé de 2 ou 3 fr. depuis l'ordonnance qui en prohibe la sortie hors du royaume.

Dans l'ouest, sur les côtes de l'Océan, les cours sont assez calmes; ils tendent à la hausse sur les marchés de l'intérieur.

Le centre, proprement dit, n'est plus aussi fortement agité; les classes pauvres supportent leurs souffrances avec plus de résignation; mais la hausse continue toujours. Aux derniers marchés, le blé s'est payé, à Sancerre, 34 et 36 fr. l'hectolitre; à Valençay, 37 fr. 50 c.; à Bourges, 35 à 38 fr. 50 c.

Dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, la réaction en

hausse ne s'est pas encore manifestée. Cependant les grains inférieurs s'écoulent toujours rapidement, et les détenteurs les tiennent fermes.

En résumé, la situation générale ne s'améliore pas; elle ne peut pas s'améliorer. Toutes les illusions sont évanouies; mais le mal qu'elle ont causé n'est pas encore arrivé à son terme.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 15 février. — Voici la réponse du roi à l'adresse de la chambre des députés :

« Messieurs les députés,

» C'est avec une bien vive satisfaction que je reçois cette adresse. Je remercie la chambre du loyal concours qu'elle prête à mon gouvernement dans l'intérêt général, et, grâce à ce concours, grâce à notre union et à la force qu'elle nous assure, nous avons droit de compter sur le maintien de la politique qui garantit l'ordre intérieur et la paix du monde. C'est aussi grâce à ce concours que nous allégerons les souffrances qui pèsent sur une partie de notre population, tout en maintenant l'ordre public et la sécurité des transactions commerciales.

» Je suis bien touché de la cordialité des félicitations qus vous m'offrez sur le mariage de mon fils le duc de Montpensier; je ne le suis pas moins de votre confiance dans le sentiment qui nous anime, qui est le mien comme le vôtre, et qui est aussi celui de mes fils : ils prouveront comme moi, en toute occasion, que leur vie entiere est consacrée à la France. »

— On assure qu'il est arrivé de Tunis des dépêches importantes. Dans ces dépêches se trouverait une note remise par le premier ministre du bey à notre chargé d'affaires, dans laquelle il dépeindrait au gouvernement français les embarras sérieux que lui suscite la Porte, et demanderoit que la France se prononçât sérieusement et ouvertement pour lui, ainsi que le ministère le lui a promis. Cette note a, dit-on, vivement préoccupé M. Guizot.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« On a répandu le bruit depuis deux ou trois jours que l'empereur de Russie venait de fermer les ports de son empire à l'exportation des grains.

» Les lettres les plus récentes de Saint-Pétersbourg ne confirment en aucune sorte cette nouvelle. »

Ce bruit est aussi démenti par la *Gazette universelle* de Prusse.

— L'affaire du *Véloce*, dont il a été question à la chambre des députés, a déterminé le ministre de la marine a adresser une circulaire à tous les commandants des bateaux à vapeur de l'Etat, pour leur enjoindre de ne plus recevoir à leur bord aucune personne sans un ordre de sa main, du préfet maritime, ou du commandant de la marine du chef-lieu.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir de M. le gouverneur des établissements français de l'Océanie, des rapports qui vont jusqu'au 5 octobre et qui font suite à celui du 4 juin, publié dans le *Moniteur* du 11 octobre.

» Dans tout cet intervalle les hostilités n'avaient point été renouvelées. Au moyen des travaux de défense exécutés à Punavia, nos troupes, devenues plus disponibles, tenaient les Indiens dissidents en échec dans les vallées, et les mettaient hors d'état de prendre l'offensive.

» Les communications entre Papéiti et nos divers postes étaient pleinement as-

ırées. Nos alliés indigènes avaient fait plusieurs incursions dans les vallées et ımené plus de soixante prisonniers, parmi lesquels quatre chefs, et notamment ı chef principal qui avait fait défection au protectorat. La plupart de ces prisonıiers, ayant fait leur soumission, ont été mis en liberté.

» Le gouverneur comptait sur l'impression morale que devait produire la présence des renforts par lui réclamés, convaincu que la résistance cesserait d'autant lus promptement que l'impuissance en serait mieux démontrée. Il voyait aussi ıns la prochaine arrivée des troupes expéditionnaires le grand avantage d'ôter ıx chefs restés fidèles au protectorat toute crainte sur l'avenir. »

— M. le marquis de La Rochejaquelein vient de donner un grand exemple de ıarité publique. La rareté des subsistances ayant fait élever, à Paris, le prix du ıin de 72 c. à 1 fr. 2 c. les deux kilogrammes, M. de La Rochejaquelein a dé-»sé à l'église Saint-Philippe-du-Roule et à la mairie du 1er arrondissement un ·and nombre de *bons* de trente centimes qui seront appliqués en déduction d'un ıin de deux kilogrammes.

— Une exposition publique, au bénéfice des indigents, vient de s'ouvrir à Pa-s dans les salles de l'ancienne mairie du 2e arrondissement, rue Pinon ; elle ne nferme que quatre tableaux, mais ce sont quatre chefs-d'œuvre.

L'Abondance, par Botticelli ; *Lucrèce et Tarquin*, par Titien ; *l'Ange de la aix* et le *véritable original* de la *Vierge de Notre-Dame-de-Lorette*, par Raıaël.

— Les journaux d'Alsace et de Lorraine tracent le plus sombre tableau des ıuffrances de la population des campagnes. Là, comme dans le Nord, les menıants organisent leurs rondes nocturnes et leurs emprunts forcés. Ceux qui ; veulent pas voler font pour vivre le sacrifice de leur liberté. Voici ce qu'on , dans le *Progrès* d'Altkirch du 11 :

« Hier il se présenta, au corps-de-garde de notre ville, un homme de quaınte-quatre ans, qui voulait par force entrer en prison, en disant : Voilà deux ours que je n'ai plus rien mangé, et j'ai faim (*voler on n'ose pas*). Là-dessus les rgents de police lui répondirent qu'ils ne pouvaient le mettre en prison, parce ı'il n'avait commis ni crime ni délit ; il sortit, et cassa les vitres à un voisin, ı disant : Mettez-moi maintenant en prison ! Alors les sergents de police ont tisfait à sa demande. »

— Le duc de Northumberland est mort jeudi dernier dans sa résidence d'Almıick-Castle. Il était âgé de 62 ans. C'était un des plus riches personnages de ıngleterre. On sait le luxe qu'il déploya en France lorsqu'il fut nommé ambasıdeur extraordinaire à l'occasion du sacre de Charles X. Il a été quelque temps rd lieutenant d'Irlande sous l'administration du duc de Wellington. Son frère rd Prudhoe lui succède et prend ses titres.

— Pendant que les audiences des tribunaux civils et les débats de la chambre s députés révèlent les mœurs de la littérature à la mode, la cour d'assises fait ınnaître, de son côté, les mœurs de ce monde qu'avait déjà mis à nu le procès ; Rouen, au sujet du duel de MM. Dujarrier et Beauvallon. Un monsieur Félix ıuthier, se disant *homme de lettres*, âgé de 43 ans, père de famille, comparaisit, il y a quelques jours, devant la cour d'assises comme coupable de faux et d'abus ; blanc-seing dans une compagnie dont il était l'employé : *la compagnie Chastellux*. ınstruction a révélé que *cet homme de lettres* avait englouti, en moins de trois maines, pendant que sa femme avait à peine de quoi vivre, près de 50,000 fr. pensés en grande partie en orgies à la *Maison dorée* et dans plusieurs autres ıtaurants. La carte, pour quatre personnes, s'élevait en moyenne, chaque soir, ıuinze ou dix-huit cents francs ! Les détails qu'a révélés cette affaire ont causé

sur le jury la plus douloureuse impression, et il a fallu que Mᵉ Auguste Avond, défenseur de l'accusé, stigmatisât lui-même énergiquement toutes ces scènes de débauche, et fît appel aux sentiments de commisération que devait faire naître la famille du coupable, dont tous les membres jouissent de la plus légitime considération, pour que le jury écartât tout ce qu'il y avait d'infamant dans la peine qui aurait pu intervenir. Faisant droit aux demandes de l'avocat et à l'indulgence de M. l'avocat-général de Royer, qui a flétri cette vie honteuse dans un réquisitoire fort remarquable, le jury n'a condamné Félix Gauthier qu'à cinq ans de prison.

— Le *Mémorial de Rouen* raconte le fait suivant :

« Ces jours derniers, un événement tragique a eu lieu dans la commune de Goupillères-Renfeugères. On était à table dans l'auberge du sieur Sylvain Levaillant. Parmi plusieurs ouvriers réunis, l'un se prit à jurer le nom de Dieu, plus par habitude que par mauvaise intention. Le maître du logis lui fit, à cet égard, quelques remontrances amicales qui furent bien accueillies par cet ouvrier, qui, du reste, a des sentiments religieux. Alors, un autre convive nommé Hérubel, ouvrier tisserand, voulant faire l'esprit fort, prit la parole à son tour et commença par nier qu'il y eût un Dieu ; puis, s'encourageant à la fanfaronnade par ses discours impies, il se mit à vomir contre Dieu et la religion les plus horribles blasphèmes. Le sieur Levaillant chercha à calmer cette frénésie par des paroles de douceur.

» L'ouvrier répond avec ironie : « Ton Dieu, je veux aller souper ce soir avec lui. » Et au même instant il tombe frappé comme d'un coup de foudre, la face contre terre. Il avait cessé de vivre. On ne saurait peindre la stupéfaction des assistants, qui ont vu, dit-on, dans cette mort, une punition du ciel. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 6 février :

« La *Gazette* publie la nomination de M. Gonzalès Romero aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice, et de M. Pacheco à celles de procureur-général près le tribunal suprême de justice. M. Bravo Murillo, nouveau ministre de la justice, conserve le titre de président de la commission des Codes.

» Le *Tiempo* annonce que la reine, de l'avis de son conseil des ministres, a refusé le consentement demandé par l'infant don Henri au mariage qu'il projetait avec la sœur du comte de Castellon. Le même journal prétend que le ministère a ordonné la formation d'une armée d'observation sur les frontières de Portugal. »

— Le 7, dans l'après-midi, l'infant don Henri est parti pour Barcelone, sous la garde du brigadier don Rafael Mayalde, colonel du régiment de Marie-Christine. Il devra y attendre les ordres de la reine. En donnant cette nouvelle dans un supplément, l'*Espagnol* du 8 février promet pour le lendemain des détails sur cet *étrange* événement.

PORTUGAL. — Les journaux anglais annoncent que don Miguel a quitté l'Italie, se rendant en Portugal. Le *Morning-Chronicle* dit que le bruit s'est répandu que le prince était à Londres, mais que ce bruit a besoin de confirmation.

ANGLETERRE. — Lord G. Bentinck a proposé la deuxième lecture de son bill sur les chemins de fer d'Irlande. On sait que ce bill demande que 24 millions sterling (600 millions de francs) soient appliqués à construire en Irlande des voies

pides, afin de développer le commerce et l'industrie dans cette partie du
yaume-uni. Les deux tiers de la somme nécessaire à cet immense travail, soit
0 millions, seraient prêtés par le gouvernement, et le surplus fourni par l'in-
strie particulière.

Sans entrer dans la question de savoir si les chemins de fer ont la puissance
créer l'industrie et le commerce, là où les germes n'en existent pas, lord Rus-
ll a déclaré, en se fondant sur la situation financière, que si la deuxième lec-
re du bill de lord Bentinck était adoptée, le cabinet donnerait sa démission.
s membres irlandais, comprenant combien, en ce moment, une crise ministé-
elle serait fatale à leur pays, ont promis de s'opposer à la demande immédiate
la deuxième lecture. MM. O'Brien et Daniel O'Connell ont donc invité lord
entinck à ajourner sa proposition. Lord Bentinck paraissait disposé à acquiescer
l'invitation qui lui était adressée, mais lord Russell ayant dit que le gouverne-
ent désirait que la question fût vidée au fond sur-le-champ, lord Bentinck a ac-
epté le défi.

« Ni moi, ni mes amis, a-t-il dit, n'avons peur d'une menace de démission ;
ous sommes préparés à toutes les conséquences de cette détermination. »

Alors le jeune chef du vieux parti tory a donné la deuxième lecture de son bill,
au départ du courrier la discussion allait commencer.

AUTRICHE. — Le gouvernement autrichien continue de donner tous ses
ins à la législation de la propriété. La difficulté des circonstances lui a fait
omprendre la nécessité des réformes fondamentales ; il la reconnait.

Il a commencé, après les affaires de Gallicie, par publier une ordonnance qui
olissait certaines corvées abusives, mais qui était fort loin de remédier à tous
s maux constatés. Cependant, la manière dont on avait procédé, sans le con-
ours des propriétaires, impliquait l'avènement d'un principe nouveau dans la
gislation féodale. L'Etat s'attribuait, au détriment des seigneurs, le droit de
ropriété sur les terres cultivées par les paysans, et acquérait ainsi le moyen de
ur transmettre ce droit, de sa pleine autorité.

Et en effet, à la fin de l'année dernière, les paysans de la Gallicie ont été re-
onnus pour possesseurs héréditaires. Mais on a laissé subsister la corvée, avec
ne légère modification ; le travail à la tâche a été substitué simplement au tra-
ail à la journée.

Le gouvernement vient de faire un pas de plus dans cette voie ; il vient de
ompléter ces mesures par une mesure plus hardie et d'une application plus éten-
ue. Il a décrété que les corvées serait rachetables dans la monarchie entière.

Sans aucun doute, ce décret n'aura point immédiatement toutes les bonnes con-
équences qu'il contient en germe. Dans les provinces pauvres et agitées comme
a Gallicie, le rachat n'aura lieu que lentement. Dans la Transylvanie, où la classe
es paysans est encore plus misérable, il en sera de même, si la diète actuelle-
ent assemblée ne seconde pas vigoureusement, par des lois plus équitables,
es progrès si utiles et si urgents.

Mais dans les provinces occidentales, où l'aisance est manifeste, les classes la-
orieuses peuvent profiter dès maintenant des facilités qui leur sont offertes.

Enfin, en Hongrie, le principe du rachat est admis dans les codes, bien qu'il
oit fort peu pratiqué ; et la prochaine diète, qui se promet d'ajouter beaucoup
le réformes aux grandes réformes accomplies par les deux précédentes, s'em-
ressera certainement d'adopter et de développer une pensée d'un caractère vrai-
ent libéral.

Du reste, quoi qu'il advienne, la conduite du gouvernement dans cette ques-
ion est très-hautement approuvée dans tout l'empire. Les seigneurs eux-mêmes

s'en réjouissent; le sacrifice qu'on leur impose avec beaucoup de justice, n'est point sans compensation. En cessant d'être pour leurs paysans des maîtres, ils cesseront aussi d'être des ennemis. C'est beaucoup, après l'irritation créée de part et d'autre par les événements de la Gallicie et en face du danger qu'ils faisaient craindre.

MEXIQUE. — Les dernières nouvelles du Mexique vont jusqu'au 31 décembre.

Le Congrès s'était assemblé le 6; Santa-Anna a été nommé président, Gomez Farias, vice-président. Ce dernier a composé le nouveau ministère ainsi qu'il suit :

MM. Ortiz, département de la justice ; Ramirez, affaires étrangères ; Jubréta, finances ; général Canalizó, guerre.

Santa-Anna se trouvait à San-Luis de Potosi avec son armée, et à Mexico on avait appris qu'il était sorti à la rencontre de l'armée américaine. Un combat allait probablement en résulter.

Le congrès mexicain est entièrement occupé à trouver les moyens les plus efficaces pour résister aux Américains.

Les Américains avaient presque achevé les fortifications de Tampico, à la date du 22 décembre ; soixante pièces de canon de fort calibre sont prêtes, et huit ou neuf cents volontaires sont sous les armes. Le général Scott est journellement attendu à la tête de 2,500 hommes.

CHAMBRE DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier. — *Séance du 15 février.*

M. Duchâtel présente : 1° un projet de loi portant allocation d'un crédit de deux millions pour secours aux hospices et autres établissements de bienfaisance ; 2° un projet de loi relatif au cabotage pour le transport des grains ; 3° un projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. le comte Beugnot rend compte d'une pétition signée par 32 citoyens, réclamant la présentation d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement, et demande le renvoi au bureau des renseignements au nom de la commission dont il est rapporteur.

M. DE SALVANDY. Le pétitionnaire était sûr de trouver d'éloquents interprètes dans cette chambre ; j'aime à redire qu'il se passera peu de jours sans qu'un projet de loi sur l'enseignement secondaire soit présenté à la chambre des députés.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1847.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 75 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 00 c.	Caisse hypothécaire. 285 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 00/.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

JEUDI 18 FÉVRIER 1847. (N° 4339.)

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

—

M. l'archevêque de Tours exhorte vivement les fidèles, dès le début de son mandement, à accueillir avec une profonde reconnaissance les faveurs du jubilé accordé par le souverain Pontife, et à pratiquer les œuvres satisfactoires prescrites par le chef suprême de l'Eglise :

« A peine entré en possession de la chaire apostolique d'où il gouverne toutes les Eglises avec la double primauté de juridiction et d'honneur, le digne successeur de saint Pierre daigne accorder un jubilé universel, proclamer solennellement cette plénière indulgence qui, moyennant quelques conditions faciles, mais accomplies avec la ferveur d'une sincère contrition et d'une véritable pénitence, nous aide à acquitter nos dettes envers la souveraine justice. Dispensateur suprême des trésors infinis de l'Eglise, le chef des pasteurs, après en avoir enrichi la ville où se conserve sans altération le dépôt de la foi, a voulu les ouvrir à tous ceux que le suprême évêque de nos ames lui a associés dans la hiérarchie sacrée, afin qu'à leur tour chacun d'eux pût les communiquer à la portion de l'héritage de Jésus-Christ dont la garde et le soin lui ont été confiés. »

Puis, le charitable et sage prélat, rappelant les paroles mêmes de Pie IX, ajoute quelques considérations toutes particulières sur les malheurs et les troubles qui ont affligé la Touraine :

« Vous ne sauriez méconnaître, N. T.-C. F., la gravité et la puissance de ces paroles descendues de la chaire apostolique, surtout dans les tristes circonstances où elles viennent frapper vos oreilles. Ne gémissez-vous pas sous le poids des plus tristes catastrophes? N'êtes-vous pas encore saisis d'épouvante au souvenir des scènes de désolation dont nos rives ont été témoins lorsque les eaux débordées les ont envahies? Que de souffrances à la suite des inondations! quelle misère dans nos villes! quel dénûment dans nos campagnes! quelle année calamiteuse et remplie d'angoisses et de tribulations! Ah! si du moins, au milieu de tant de besoins et d'alarmes, nous ne formions tous qu'un peuple de frères occupés de se soutenir, de s'entr'aider et de se consoler! mais non, et pour mettre le comble à nos maux, il a fallu que le démon de la discorde vînt aussi parmi nous exercer ses ravages!..... Cette province, si justement renommée par la douceur de ses mœurs, la modération des esprits, la bienveillance du caractère, a offert le triste et humiliant spectacle de soulèvements passionnés et violents...

» Hélas! pouvons-nous du moins être pleinement rassurés quant au présent et sur l'avenir qui vous est réservé? Nous osons l'espérer, N. T.-C. F.; et cependant, si la paix et le bon ordre ne pouvaient se maintenir que par des mesures extraordinaires de fermeté et d'énergie, que par un vaste déploiement de force propre à imposer aux perturbateurs, la tranquillité serait plus apparente que réelle, plus à la surface qu'au-dedans; et voilà pourquoi nous vous conjurons, au nom des sentiments qui nous unissent à vous, au nom de vos plus chers intérêts en ce monde périssable et dans l'avenir éternel, de vous montrer plus que jamais

attentifs et vigilants pour conserver en vous, et faire fleurir dans vos familles, les principes qui seuls peuvent assurer la stabilité et le bonheur...

» On voudrait vous persuader que vous pourriez avoir une part plus large aux jouissances de ce monde, aux avantages de la fortune, à des satisfactions qu'on vous représente comme injustement réservées à un petit nombre; on vous parle d'oppression et de servitude, parce qu'il en est qui commandent et d'autres qui obéissent! Mais, croyez-en notre parole sincère et notre affection pour vous, de tout temps ces doctrines subversives de l'ordre et de la société ont été plus ou moins répandues dans le monde, et de tout temps aussi elles ont abouti à d'amères déceptions et à d'épouvantables catastrophes. En prétendant follement faire disparaître ce qu'on appelle les abus de l'ordre social, c'est au cœur même de la société qu'on porte le coup mortel. La société ne vit que par les lois, les lois ne subsistent que par la morale, et la morale n'est puissante que par la religion. Toute la force d'une nation, sa vigueur et sa prospérité consistent dans l'union de ses membres sous l'empire de la même foi, sous l'autorité tutélaire des lois. Se fatigue-t-elle de ce joug, les liens de subordination et de dépendance sont-ils rompus, la voix douce et salutaire de la religion est-elle méconnue et étouffée, tout se divise et se morcelle; on n'aperçoit plus que des hommes isolés, poussés en sens contraires par des instincts grossiers et malfaisants, ou réunis pour un moment, par centaines, sous la bannière des factions; jusqu'à ce que bientôt la patrie éplorée n'ait plus qu'à s'asseoir sur des monceaux de cendres et de débris...

» Cœurs bons et sensibles, ames vraiment généreuses et charitables, qui, dans ces jours de tribulations et d'épreuves, prêtez une oreille si favorable aux accents de la misère, aux supplications de l'indigence, recevez nos actions de grâces pour tant de consolations répandues, tant de secours appliqués aux souffrances et aux infortunes...

» Pourrions-nous garder le silence sur ces autres témoignages si nombreux, si admirables d'intérêt et de compassion, que nous avons reçus de tous les points du royaume, à la suite des inondations et de nos lamentables désastres? Ah! notre cœur surabonde de joie et de gratitude, en voyant se multiplier entre nos mains, grâce à la charité des évêques de France et de leurs diocèses, les moyens de soulager les victimes du terrible fléau! Que tous reçoivent ici le tribut de notre vive reconnaissance! Que vos voix, N. T.-C. F., s'unissent à la nôtre pour exalter leur charité, pour les bénir, pour que le Tout-Puissant leur rende au centuple ce qu'ils ont fait en notre faveur! »

M. l'évêque de Rodez, après avoir traité l'année dernière de la pénitence, s'occupe aujourd'hui du sacrement de l'Eucharistie, et en particulier de la sainte communion :

« Et dans quel temps nous convient-il mieux de vous exciter à la communion, terme de nos devoirs religieux ici bas, moyen de notre arrivée au ciel, que dans ce moment où notre très-saint Père le Pape accorde une indulgence plénière, en forme de Jubilé, et ouvre les trésors du ciel pour les répandre sur toute sa famille chrétienne? Qui d'entre vous ignore la manière prompte et merveilleuse, pour n'en pas dire davantage, dont le Seigneur l'a donné, ce grand Pontife, et a soudain arrêté les pleurs que nous avait arrachés la perte de l'illustre et vertueux Grégoire XVI? Qui ne sait avec quelles acclamations il est monté sur la Chaire de saint Pierre, et comme ce qu'il a fait et ce que le monde en attend lui a gagné tous les cœurs? en sorte qu'aux yeux de l'Europe, que disons-nous? du monde entier, sans distinction de peuples, de partis, de systèmes et

même de religion, on le proclame et le célèbre comme le père et l'espérance de la société humaine tout entière.

» L'un des premiers soins de ce grand Pontife a été de nous adresser une lettre encyclique où il nous instruit, comme un père enseigne son fils, où il nous recommande de veiller sur notre troupeau et, en particulier, de vous nourrir de la doctrine sainte, ce que votre docilité rend bien facile et bien doux à notre cœur. En même temps, comme J.-C., lorsqu'il ouvrit sa prédication, il publie l'année de grâce et de miséricorde pour évangéliser les pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs du péché leur délivrance, et à ceux qui sont aveuglés par les passions, que la vue, s'ils le veulent, leur sera rendue. Profitez de cette grâce divine, N. T.-C. F., rendez-vous attentifs à ce que le Saint-Père demande de vous, depuis les actes de la satisfaction et de la pénitence jusqu'à la sainte communion, qui sera le couronnement de cette œuvre de salut. »

M. l'évêque de Limoges exhorte les fidèles à l'accomplissement du précepte divin de la *Prière* :

« Oui, N. T.-C. F., quiconque est élevé par la foi, par l'espérance et par l'amour, éprouve le besoin de s'élever encore, et, par conséquent, de prier; car où pourrait aller l'ame en son essor, si ce n'est vers Dieu? Toujours la prière fut la transfiguration des sublimes pensées, des nobles sentiments, l'élan des ames généreuses qui ont besoin de l'infini pour répondre à l'immensité de leurs désirs.

» Gardez-vous de compter pour peu de chose votre prière, et de la croire inutile et insuffisante; Dieu n'en juge pas ainsi : il l'apprécie, il en connaît la valeur. Ne dites pas que vous n'êtes qu'un atôme perdu dans les splendeurs de la création, et que vottre voix impuissante se perdrait dans l'espace avant d'aller à Dieu. Connaissez mieux votre dignité, votre grandeur et le rang auguste que l'homme occupe dans la hiérarchie des êtres créés. Placé, par son ame, aux derniers confins du monde des esprits, et, par son corps, sur la première limite du monde de la matière, il réunit en lui ces deux mondes, il en est le suprême médiateur. Dieu l'a fait roi de la terre; autour de lui viennent se ranger les animaux domptés et dociles, empressés à le servir. Les éléments, l'eau, l'air, le feu, sont maîtrisés par sa main puissante, et deviennent les instruments de son génie; les montagnes lui versent leurs ondes, les forêts leur ombrage protecteur; la terre se pare pour lui de fleurs, de fruits, de moissons, et l'homme, lui donnant, par son génie, une nouvelle fécondité, fait, pour ainsi dire, éclore de son sein les temples, les palais, les cités. Quelle cour immense! Oui, mais c'est à une condition : ce monarque superbe a Dieu pour suzerain; en sa qualité de vassal, il lui doit foi et hommage; il faut que, par son ame active et libre, il s'élance jusqu'au pied du trône divin, pour y porter un magnifique tribut; que, sur l'autel éternel, pontife investi d'un noble sacerdoce, il offre l'holocauste de la terre, et anime de sa voix le chœur immense de la création; il faut que cette ame intelligente, qui connaît la justice et cultive la vertu, en présente les fruits; qu'il entoure le sacrifice de ces présents d'honneur, qui peuvent seuls le rendre agréable, et y mêle cet encens de l'amour, que les esprits célestes recueillent dans des urnes d'or. Et alors Dieu s'incline, il verse de son sein inépuisable des trésors de grâce de d'amour; l'homme les reçoit le premier; son intelligence s'éclaire, son cœur se fortifie, sa volonté s'affermit; de l'homme la vie ruisselle à flots, s'épanchant dans toutes les parties de la terre; il n'est pas jusqu'à l'arbuste flexible, jusqu'au brin d'herbe des vallées qui ne sente la sève circuler dans ses veines. Ainsi s'accomplit, par la méditation et par la prière de l'homme, l'hy-

men du ciel et de la terre, du monde de la grâce et du monde de la nature; ainsi nous arrivent d'en haut la foi, les progrès, les vertus. »

M. l'évêque de Bayeux poursuit d'une manière très-solide et intéressante le cours de ses expositions sur les *Prérogatives de l'Eglise :*

« Ne vous étonnez pas, N. T.-C. F., qu'au moment où l'Eglise nous ordonne de vous annoncer la pénitence quadragésimale, nous prenions, cette fois encore, pour texte de notre enseignement pastoral, les prérogatives de l'Epouse de Jésus-Christ. Déjà nous l'avons montrée dépositaire de la vérité catholique, toujours aux prises avec le sarcasme, le mensonge et le blasphème, et toujours victorieuse de l'erreur qui n'envahira jamais son domaine : mais ce n'est pas sous ce seul aspect que nous devons l'envisager; il est pour elle une autre destinée non moins glorieuse, et qui complète sa mission divine. Sa doctrine n'est pas seulement l'expression lumineuse des dogmes les plus purs, elle est aussi une source féconde des plus solides vertus. »

Le zélé prélat résume ainsi pour la pratique son excellent enseignement :

« C'est donc à tort, N. T.-C. F., qu'on reproche à la morale catholique le rigorisme et le relâchement. Egalement éloignée de l'un et de l'autre, elle sait garder le juste tempérament nécessaire pour nourrir et perfectionner la vertu, pour expier et réprimer le vice. Les moyens de salut qu'elle offre, les règles qu'elle trace, les devoirs qu'elle prescrit, les obligations que l'Eglise impose à ses enfants, conduisent sûrement à la sainteté. Les justes y puisent tous les jours l'aliment de leur piété, les pécheurs y trouvent le frein qui arrête leurs désordres, la satisfaction qui les répare. Elle va ouvrir devant nous, N. T. C. F., la sainte carrière de la pénitence; parcourons-la avec le zèle, la ferveur et la docilité qui distinguent les vrais disciples de Jésus-Christ, qui caractérisent les véritables enfants de l'Eglise. Aux œuvres de la pénitence, ajoutons spécialement celles de la charité. En aucun temps peut-être cette vertu ne fut plus obligatoire qu'à l'époque où nous vivons. Riches bienfaisants, continuez, multipliez, augmentez vos aumônes, vous souvenant que *donner aux pauvres c'est prêter à usure entre les mains du Seigneur : Fœneratur Domino qui miseretur pauperis.* Vous qui vivez dans la médiocrité, partagez le peu que vous avez avec ceux qui n'ont rien; ce que vous donnerez d'un côté, la Providence vous le rendra de l'autre. Et vous, laborieux artisans, vous respectables pères de famille que la cherté des vivres réduit au strict nécessaire, ne croyez pas pour cela pouvoir rester étrangers au ministère de la charité. Si vous n'avez rien à donner, imitez la conduite de Marie envers les époux de Cana... A son exemple, allez exposer les besoins de vos frères plus malheureux que vous encore, à ceux qui peuvent les soulager. Faites appel à leurs sentiments, excitez leur commisération, en leur disant, avec l'éloquence d'un cœur compatissant : Ils n'ont point de pain ces infortunés vieillards que la faim dévore; ils n'ont point de vêtements ces pauvres petits enfants dont le froid glace et raidit les membres. Il n'a point de remèdes ce malade étendu sur le grabat, seul témoin de ses souffrances; il n'a point d'ouvrage cet honnête ouvrier qui ne fit jamais défaut au travail, mais à qui le travail manque en ce moment. Elle n'a ni pain, ni vêtement, ni remèdes, cette veuve désolée qui demeure oubliée dans le misérable réduit où la honte et les infirmités la retiennent captive. Faites ces démarches, N. T.-C. F., et, au nom des ames généreuses à qui vous vous adresserez, nous vous garantissons un plein succès. »

M. l'évêque de Nancy et de Toul, justement alarmé de la perte des

.nes par la corruption des mœurs, s'élève contre ce fléau, et indique le :mède que l'Eglise nous offre dans la pénitence et les grâces du jubilé :

« Oui, N. T.-C. F., la corruption existe, elle est grande, elle est menaçante, la licence effrenée tient maintenant ses grands jours, » nous le disons, non pas ulement comme spectateur attentif des choses humaines, et capable, ainsi que ut autre, d'en apprécier le cours, mais nous le disons avec la sainte autorité que ous donne notre ministère, pour censurer les mœurs dissolues, et dénoncer le ècle aux hommes mêmes du siècle. Les esprits sont dépravés par l'action incesinte des doctrines rationalistes qui ne cessent de se répandre au détriment de foi. Les cœurs sont dépravés, et souvent abrutis, par l'égoïsme, par les maximes ensuelles et flétrissantes qui se propagent au milieu de nous. Les mœurs sont épravées par le mépris des saintes lois de Dieu, et par tous les raffinements de débauche mis au service de nos passions criminelles.

» Si donc, N. T.-C. F., l'usage que nous avons fait du passé est tel que la orruption soit montée à son comble et qu'elle nous déborde de toutes parts, ne evons-nous pas employer le présent et l'avenir à une amélioration sérieuse et ndispensable? La nécessité imminente d'une réforme dans les mœurs publiques t privées, voilà ce que nous croyons devoir aujourd'hui vous inculquer, avec tous s hommes clairvoyants et zélés pour les intérêts de leurs semblables.

» Cette réforme que nous vous prêchons, N. T.-C. F., n'est pas celle des rincipes de la Religion et de la morale pour les adapter à nos faiblesses. Non, ertes, elle n'a rien de semblable au travail de destruction commencé, il y a trois iècles, par le Protestantisme, et qui s'achève de nos jours; mais c'est le chanement de vos esprits et de vos cœurs, pour les soumettre aux règles immuables e la Religion et de la morale chrétienne et catholique. Nous ne vous parlons s non plus de ces réformes politiques, légales ou scientifiques qui préoccupent vivement les capacités de nos jours et vont agiter l'homme du peuple qui ne s comprend pas. De plus grands intérêts, ceux de vos ames immortelles, nous bsorbent en ce moment, et nous rendent étrangers à tous ces débats qui conernent uniquement la vie présente....

» Voici maintenant, N. T.-C. F., voici le temps favorable, voici le jour du alut. La sainte quarantaine est une époque de prières, de repentir, de pénitence t d'aumônes; or, voilà ce qui correspond aux besoins de nos ames et ce qui doit aire refleurir les bonnes mœurs avec la foi. Un Carême bien observé, selon l'esrit de l'Eglise, et terminé par une sainte quinzaine de Pâques, suffirait pour régénérer tout un peuple. Mais nous avons à vous annoncer en même temps une utre bonne nouvelle qui doublera pour vous le prix de la première : c'est celle 'un Jubilé général publié par notre saint Père le Pape Pie IX. A peine monté ur le siége de Saint-Pierre, aux applaudissements de toute l'Eglise, ce grand 'ontife qui réjouit nos cœurs par l'éclat de ses vertus et par la sagesse profonde e son gouvernement, s'est empressé d'ouvrir le trésor des grâces et des indulences célestes, en publiant l'année sainte, dans laquelle le Seigneur notre Dieu montrera plus miséricordieux encore et plus facile à apaiser, si nous savons rofiter de cette insigne faveur....

» Nous ne pouvons nous empêcher, N. T.-C. F., de vous faire admirer à cette ccasion le magnifique spectacle que l'Eglise présente aux anges et aux hommes ans la personne de son chef. Sur ce siége illustré par une si belle et si longue accession de Pontifes, dans cette ville de Rome, qui domine par l'unité de la i bien plus de nations qu'elle n'en avait autrefois enchaînées à ses chars de

triomphe, il nous est donné de contempler la plus haute personnification de la puissance morale qui se soit jamais vue sur la terre. A ce centre de la société chrétienne, comme à un foyer radieux, viennent aboutir tous les rayons épars des traditions apostoliques : aussi il suffit d'interroger le successeur de Pierre, pour interroger toute l'Eglise, et de communiquer avec lui, pour communiquer avec toute l'Eglise. Gardien du dépôt sacré, le Pasteur des pasteurs ne cesse de transmettre à chacun les pensées de tous, en sorte qu'il y ait toujours, comme dit l'Apôtre, une seule foi, un seul Seigneur, un seul baptême. Telle est l'œuvre admirable que Dieu a su faire pour constituer d'une manière inébranlable l'intelligence humaine sous l'empire de sa sainte parole. »

M. l'évêque de La Rochelle a pensé ne pouvoir mieux disposer les fidèles aux grâces du Carême et du jubilé, qu'en donnant en substance les paroles mêmes du pape Pie IX dans son Encyclique :

« C'est bien moins, dit le modeste et pieux prélat, notre voix que vous entendrez, au commencement de cette sainte Quarantaine, N. T.-C. F., que la voix du Père commun des fidèles. En nous annonçant la faveur d'un jubilé, à l'occasion de son exaltation sur le siége de saint Pierre, il verse tout son cœur paternel dans celui des évêques, pour leur faire partager sa vive sollicitude à l'égard des maux et des besoins de la sainte Eglise. Vous ne serez pas insensibles aux sentiments exprimés par le Vicaire de Jésus-Christ. Nous allons vous les communiquer en substance...

» Il est doux, N. T.-C. F., de penser que les instructions qui nous sont adressées partent de cette chaire qui est le centre de l'unité catholique, le point suprême de l'épiscopat et la source de toute son autorité.

» Concourons tous, chacun dans notre sphère, à la réalisation de ces vœux. Si Dieu nous a donné quelque autorité, faisons-la servir à la défense et au triomphe de l'Eglise notre mère. Allons tous nous jeter au pied du trône de la grâce, pour implorer le Père des miséricordes; demandons-lui, par les mérites de son Fils unique, des faveurs spéciales pour le saint Pontife qu'il a placé à la tête de son Eglise. Son exaltation a consolé l'univers de la perte de l'immortel Grégoire XVI; toutes les nations ont salué avec des transports d'allégresse le couronnement de l'admirable Pie IX : demandons au ciel pour lui une carrière longue et prospère. Que ses vertus triomphent de tous les desseins pervers des ennemis de sa chaire; qu'il voie la divine foi et la piété croître et prospérer sous son règne, la sainte Eglise respirer enfin après tant et de si cruelles adversités; que les erreurs de tous les genres qui inondent la terre, cessent de déchirer le cœur de la plus tendre des mères; qu'il n'y ait plus bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La solennité de la Purification de la très sainte Vierge et de la Présentation de N. S. Jésus-Christ, qui avait lieu depuis quelques années dans la basilique de Saint-Pierre, a été célébrée le 2 de ce mois dans la chapelle Sixtine du palais du Quirinal. Le pape Pie IX, revêtu des habits pontificaux, commença la cérémonie par la bénédiction solennelle et la distribution des cierges. Sa Sainteté, précédée du sacré collége et de la prélature, suivit ensuite la procession qui se fit dans la salle royale. La messe solennelle, à laquelle le Saint-Père assista également, fut chantée par Son Eminence le cardinal Mezzofanti. Rome célèbre cette fête de l'Eglise avec une pompe et une dévotion particulière,

parce qu'elle consacre aussi le souvenir de la protection miraculeuse qui en 1703 préserva cette ville d'un effroyable tremblement de terre. Afin de perpétuer la pieuse reconnaissance des Romains, le pape Clément XI ordonna qu'un *Te Deum* solennel serait chanté tous les ans, à l'issue de la messe pontificale, et il prescrivit un jeûne pour la veille de cette fête.

Après cette auguste et religieuse cérémonie, le Pape, rentré dans ses appartements, a reçu les hommages et les cierges que viennent lui offrir tous les ans, à pareil jour, les chapitres des principales basiliques de Rome, et les chefs d'ordres religieux. Le R. P. de Géramb, abbé-procureur-général de la Trappe, a eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté, au nom de la pieuse famille des Trappistes de Rancé, un cierge qui se distingue, comme tous ceux qu'il a offerts au Pape Grégoire XVI dans les années précdentes, par l'énormité de son poids et la richesse des ornements. Une inscription française, simple et touchante expression des sentiments du vénérable Trappiste, était tracée en lettres d'or sur ce beau cierge :

Le Père Marie Joseph de Géramb,
Abbé, Procureur Général de la Congrégation de Notre Dame de la Trappe de Rancé,
à l'occasion du retour de la Fête
DE LA PURIFICATION DE MARIE,
offrant un Cierge à PIE IX, ce Pontife miraculeusement élu,
adresse au Seigneur la Prière suivante :
GRAND DIEU! SI LES PRIÈRES D'UN PÉCHEUR
COMME LE PÈRE GÉRAMB POUVAIENT ÊTRE EXAUCÉES,
BÉNISSEZ, PROTÉGEZ, CONSERVEZ
PIE IX.
Rome, le 2 Février 1847.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelles paroles affables et quelle gracieuse bienveillance, Pie IX a daigné accueillir cet hommage symbolique et les vœux du célèbre Trappiste dont la longue barbe blanche, l'air vénérable et la profonde émotion donnaient à cette scène si touchante, un caractère de grandeur religieuse qui a saisi et vivement attendri tous les assistants. Il était beau en effet de voir le Père commun de tous les fidèles, le chef auguste de l'Eglise universelle tendre une main affectueuse et prodiguer ces témoignages publics d'intérêt et de haute estime à ce vieillard autrefois renommé dans le monde, et qui aujourd'hui sous la bure du Trappiste et sous les stigmates d'une longue pénitence cache tout ce qu'il y a eu d'éclatant dans sa vie, pour ne laisser plus paraître que les humbles dehors d'un pauvre religieux. Par une de ces délicates inspirations du cœur, si naturelles à Pie IX, Sa Sainteté avait daigné faire mettre sa chaise à porteur à la disposition du R. P. de Géramb, que son âge et ses infirmités auraient empêché de monter les escaliers du palais du Quirinal.

PARIS.

Nous aurions désiré que la connaissance de la situation désastreuse où se trouve réduit le grand séminaire de Versailles, demeurât renfermée entre le respectable évêque qui s'efforce d'y porter remède, et le clergé de son diocèse, dont il réclame le généreux concours. Mais notre silence ne pouvant plus suffire à tenir secrets des malheurs qu'il eût été possible de réparer sans les divulguer, nous ne devons plus chercher qu'à tirer quelque bien du mal que peut causer la publicité fâcheuse que leur ont donnée quelques journaux. C'est donc avec douleur, mais en même temps avec la confiance que cette révélation excitera l'intérêt des ames charitables, que nous reproduisons la lettre suivante, adressée par M. l'évêque de Versailles à MM. les curés de son diocèse. Nous imiterons la réserve que ce prélat s'est imposée au milieu de sa profonde affliction, sur les causes de ce désastre ; mais notre pieux et filial respect pour la mémoire de Mgr Borderies nous donne le droit, et peut-être nous impose le devoir de rappeler, qu'après avoir, grâce au concours du gouvernement de cette époque, et aux largesses de plusieurs familles riches, relevé les établissements religieux de son diocèse, il leur avait assuré avant de mourir une prospérité qui semblait ne laisser à ses successeurs d'autre soin que celui de les maintenir dans cette situation florissante. Nous croyons savoir que ce sage et saint pontife avait en particulier constitué, au profit de son grand séminaire, une rente de 20,000 fr. sur les fonds romains.

Voici la lettre de Mgr Gros :

« 4 février 1847.

» MONSIEUR LE CURÉ,

» Je crois devoir, sans tarder davantage, faire à votre zèle un appel de confiance. Les besoins urgents de mes séminaires m'en font une nécessité.

» Ces établissements ont éprouvé, il y a dix ans, de déplorables malheurs, et subi des pertes immenses. Depuis cette époque, ils ne se sont soutenus que par des emprunts successifs. Les rentes annuelles, tant viagères que perpétuelles, dont les capitaux ont disparu, s'élèvent à la somme de 22,000 fr. Je ne parle ni d'une dette de 127,000 fr., dont on réclame le paiement, et que j'ai l'espérance d'éteindre par transaction, avec le concours de mon prédécesseur, et en sacrifiant une partie de mes faibles ressources, ni du déficit extraordinaire que doit occasionner, cette année, la cherté du pain et des denrées, ni des pertes qui doivent résulter du changement d'économe et de comptes embrouillés.

» Fermer les séminaires, ce serait frapper d'un coup mortel l'avenir du diocèse, sans remédier à la situation présente! Je perdrais l'indemnité des bourses, le prix des pensions, et il me resterait la charge, non-seulement d'entretenir les édifices, mais encore de payer, chaque année, la rente exorbitante qui pèse sur le diocèse.

» Mon unique ressource est de solliciter la charité des prêtres et des fidèles.

» † JEAN, évêque de Versailles. »

La station quadragésimale sera prêchée cette année, dans les principales églises de Paris, par les orateurs dont voici les noms : A Notre-Dame, par M. l'abbé Bernard de Charpieu, en dehors des conférences que prê-

chera M. l'abbé Plantier ; à Saint-Etienne-du-Mont, par M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis, missionnaire apostolique ; à Saint-Thomas-d'Aquin, par M. l'abbé Humphry. A Saint-Germain-l'Auxerrois, M. l'abbé Lecourtier, théologal de Paris, fera son cours de conférences tous les mardis et jeudis de Carême, à neuf heures et demie du matin, et tous les dimanches jusqu'au dimanche de Quasimodo inclusivement, après les vêpres qui commencent à deux heures et demie. A la Madeleine, M. l'abbé Cœur, chanoine de Paris ; à Saint-Roch, M. l'abbé de Lestang, du clergé de Saint-Laurent ; M. l'abbé de Moligny prêchera tous les vendredis l'exercice de la Passion. A Saint-Sulpice, M. Delavigne ; M. Milleriot donnera, dans cette même église, des conférences les mardis, mercredis et vendredis à sept heures et demie du soir. A Saint-Eustache, M. Bautain ; à Saint-Merry, M. Cadiergue, prêtre de la Miséricorde ; aux Missions-Etrangères, le P. Jandel, de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; à l'Abbaye-aux-Bois, M. l'abbé de Dreux-Brézé ; à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, M. Pons, chanoine de Perpignan ; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Leblastier ; à Saint-Vincent-de-Paul, M. l'abbé Martin (de Cahors) ; à Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, M. l'abbé Watrin, du clergé de Saint-Sulpice, etc.

La Société formée pour le soulagement et la délivrance des Prisonniers pour dettes, tiendra une assemblée de charité en l'église de Saint-Roch, vendredi 19 février 1847, fête des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, à une heure précise. Le sermon sera prêché par M. l'abbé Lavigne.

Après le sermon, bénédiction solennelle du très-saint-sacrement.

La quête sera faite pour les Pauvres Prisonniers, par Mesdames la comtesse Gabriel d'Erceville, rue de la Chaise, n° 1 ; la vicomtesse de Malezieux, rue Vanneau, n° 29 ; Alcide d'Orbigny, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, n° 4 ; Jules Saivres, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Les dons peuvent être aussi déposés chez Mme des Glajeux, née d'Ormesson, trésorière, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 23.

L'on s'occupe en ce moment avec activité, dans le diocèse de Cahors, de la reprise du procès commencé pour la béatification du vénérable Alain de Solminhiac, évêque de ce diocèse. Mgr Bardou a déjà adressé une circulaire à son clergé pour demander tous les renseignements qui pourraient servir à cette cause. Rome a accueilli cette proposition de la manière la plus favorable.

On nous écrit de Carcassonne : Nous ne saurions assez déplorer la perte que vient de faire notre ville et notre diocèse. Une mort prématurée nous a ravi, à l'âge de 45 ans, après une maladie de quatre jours seulement, M. l'abbé Canut, chanoine titulaire de Carcassonne. Pour donner une idée du respect et de la vénération que l'on portait à ce digne et charitable ecclésiastique, nous dirons qu'une foule de deux mille per-

sonnes s'est empressée d'accompagner sa dépouille mortelle, jusqu'à son dernier asile, et de venir pleurer sur la tombe de celui qui fut le modèle du prêtre et la providence du malheureux. (*Réveil du Midi.*)

On écrit de Dinan (Côtes-du-Nord), le 14 février :

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, un vol des plus audacieux a été commis dans l'église Saint-Sauveur de Dinan. La sacristie était fermée par une porte de chêne de trois pouces au moins d'épaisseur et solidement maintenue par une forte serrure. Cet obstacle, qui semblait défier les tentatives les plus hardies, n'a pu résister aux efforts des voleurs. La porte a été brisée à l'endroit de la serrure, et de larges éclats de bois qui en ont été enlevés témoignent de l'énergie avec laquelle cette porte a été attaquée. Après avoir été mise à découvert, la serrure ainsi que le crampon du pène ont été brisés, et les voleurs se sont introduits dans la sacristie. Là, ils ont brisé les armoires où les prêtres déposent les ornements et les vases sacrés qui leur sont nécessaires pour l'exercice du ministère, et ont enlevé tous les objets de quelque valeur qu'elles contenaient. On cite entre autres, comme étant devenus la proie de ces misérables, un calice et sa patène en vermeil, sept calices et leurs patènes en argent, un encensoir avec sa navette en argent, une croix en argent, dans laquelle était enchâssé un morceau de la vraie croix, deux burettes en argent, neuf chandeliers et deux girandoles plaqués en argent, deux aubes d'enfant de chœur portant pour marque deux SS en coton rouge ; tous ces objets sont estimés environ 6,000 fr. Le magnifique ostensoir de Saint-Sauveur, étant déposé au presbytère, a heureusement échappé à la rapacité des voleurs. Ils ont essayé d'ouvrir un secrétaire, mais sans pouvoir y parvenir, le trou qu'ils ont pratiqué dans la porte de ce meuble n'ayant pas été percé dans la direction du pène de la serrure. Ils ont aussi forcé deux troncs où était déposé le produit des quêtes pour les pauvres, et ils en ont volé le contenu. »

Vendredi dernier, la ville de Thielt, en Belgique, a offert un spectacle des plus touchants. M. le curé avait réuni tous les enfants de la ville qui sont en ce moment secourus par la charité publique ; ils étaient au nombre d'environ 1,200, qui ont traversé la ville, portant des bannières sur lesquelles se lisaient les noms des villes qui ont pris part aux dons transmis du dehors à M. le curé. Ces enfants sont allés entendre une messe que M. le curé a célébrée ce jour-là avec toutes les pompes de l'église, en l'honneur des villes du pays qui l'ont aidé dans son œuvre de bienfaisance. Les noms de Bruxelles, de Mons, de Liége, de Gand, de Bruges, brillaient sur ces bannières.

François Gargarol, frère Mariste, dirigeant l'école primaire de Réquista, vient de recevoir une médaille d'honneur pour avoir sauvé, en différentes occasions, la vie à quatre personnes sur le point de périr lors de l'inondation du Viaur (Aveyron) en 1844 et 1845.

ALLEMAGNE — L'on avait dernièrement répandu à Magdebourg le bruit que le pasteur Uhlich, ce grand coryphée du rationalisme, avait été suspendu par le consistoire évangélique de la province. Ce bruit s'est trouvé faux ou au moins prématuré, puisque le lendemain, dimanche,

il a prêché devant un auditoire si nombreux, que l'ancienne métropole de Magdebourg avait peine à le contenir. L'on peut être assuré, nous écrit-on à ce sujet, que si Uhlich eût été véritablement suspendu de la chaire, le même jour il se serait formé dans la ville une immense église indépendante, qui eût déclaré sa réunion à la grande communauté des mécréants prussiens. Ainsi il est évident que l'évangélisme ne continue à traîner les restes de sa misérable existence, qu'à la faveur de cette tolérance qui le porte à conserver dans son sein une multitude d'hommes sans foi. Il ne faudrait qu'une impulsion donnée par quelques personnages considérables pour faire éclater un incendie du sein de cette église où se développe sourdement, comme dans un secret foyer, la négation absolue de toute croyance révélée.

ANGLETERRE. — M. Walter Buckle, commoner, membre du collége d'Exeter, à Oxford, s'est retiré de cette corporation pour se faire admettre dans le giron de l'Eglise catholique romaine. Le père de ce jeune gentilhomme, qui occupe un emploi du gouvernement à Ramsgate, vient de faire publiquement profession de la même religion, et sa femme avait été reçue quelque temps auparavant dans la communion catholique par le cardinal Acton à Rome.

BAVIÈRE. — Le sacre de Mgr Georges d'OEttl, nouvel évêque d'Eichstadt, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le 7 février, dans la métropole de Notre-Dame de Munich, par le ministère de l'archevêque, assisté des évêques d'Augsbourg et de Passau. A cette occasion, les habitants de Munich ont fait, en l'honneur de leur archevêque, une procession aux flambeaux du caractère le plus imposant.

SUISSE. — Le président Gmür, de Saint-Gall, envoyé à Rome pour y régler directement avec le Saint-Siége les dernières stipulations de la convention relative à l'évêché de Saint-Gall, vient d'écrire à ses commettants que, d'après le désir exprimé par le pape Pie IX, il y a lieu d'espérer que cette négociation atteindra bientôt son terme. Le Saint-Père a daigné recevoir M. Gmür en audience particulière ; et Sa Sainteté lui aurait dit : D'ici à Pâque, vous aurez l'évêché et l'évêque.

Des lettres postérieures du président Gmür font mention d'une nouvelle audience que le Pape lui a accordée le 16 janvier. Cette audience serait la dernière, attendu que les difficultés suscitées par le mauvais vouloir du grand-conseil de Saint Gall, contre certaines stipulations du concordat, auraient été levées. L'érection du nouveau siége de Saint-Gall est donc aujourd'hui assurée. Cet heureux résultat est dû à la fermeté apostolique de Sa Sainteté qui, sans s'arrêter à d'interminables chicanes, a, comme l'on sait, nommé l'évêque avant d'avoir publié la bulle d'érection du nouveau siége.

REVUE POLITIQUE.

Nous assistons à un singulier spectacle; c'est celui que nous présente en Europe la politique de la paix. Grâces aux progrès de la civilisation, pour le bonheur des peuples et dans l'intérêt des rois, la diplomatie nouvelle, affirmait-on, devait obtenir de plus féconds résultats que les batailles les plus signalées. Comme pendant aux triomphes de l'aigle victorieuse à Austerlitz et à Marengo, M. Thiers, quand il était ministre ou près des affaires, nous promettait le règne d'un Napoléon de la paix. A l'entendre, les puissances du Nord, isolées et réduites dans les débris de la *Sainte-Alliance* démembrée, n'oseraient jamais jeter leur épée dans le plateau opposé du fameux traité anglo-français que M. de Talleyrand baptisa du nom de la quadruple alliance. Voilà ce que nous disait, pendant dix ans de pouvoir ou de faveur, l'illustre historien de la révolution française.

Si vous voulez savoir à cette heure comment a disparu cet avenir promis depuis 1830, vous n'avez qu'à lire le *Constitutionnel* d'avant-hier. Tous ces succès se sont évanouis depuis que M. Thiers n'est plus célèbre que dans l'opposition. C'est là le petit côté, la partie misérable de cette grave situation politique que les démêlés personnels entre lord Palmerston et lord Normanby d'une part, et M. Guizot, de l'autre, semblent préparer aux deux gouvernements si longtemps amis.

Mais que va-t-il résulter de ce conflit d'amour-propre poussé jusqu'à l'outrage diplomatique? Comment la France et l'Angleterre vont-elles s'entendre après ces débats irritants entre ceux qui les représentent? Nul ne peut le dire en ce moment, car l'orgueil national, quoi qu'on en dise, est bien en jeu de toute part. A notre avis, le changement ou la chute d'un ministère ne serait pas un évènement inusité en pareille circonstance. C'est même l'issue la plus probable, puisque tout s'agite sur le terrain du système représentatif. Sir Robert Peel n'a-t-il pas su montrer au monde qu'un homme d'Etat pouvait glorieusement abandonner le faîte des affaires, bien qu'il fût soutenu par une majorité compacte et par les sympathies les plus considérables dans le pays? Alors une telle retraite est toute dans l'intérêt de la patrie. Mais du moins le système politique du rival de Robert Peel n'était pas réduit aux petites nuances qui séparent M. Thiers de M. Guizot dans l'affaire des mariages espagnols et du rétablissement des bons rapports entre la France et l'Angleterre. L'Europe et la quadruple alliance n'en seront ni moins inquiètes, ni moins atteintes, puisqu'en changeant de personnes la France devra conserver ces principes et les faits accomplis. Examinez en effet très-sommairement les points ardus de la situation : le Portugal est non-seulement en proie à la guerre civile la plus acharnée, mais il est menacé à Lisbonne de voir proclamer roi le fils de dona Maria, tandis que la junte d'Oporto attend d'heure en heure le débarquement et l'intronisation nouvelle de don Miguel. Ne parlons point encore de la menace que fait l'Espagne d'une intervention en Lusitanie. L'Espagne elle-même, à peine débarrassée d'Espartero, à peine conciliée et consolidée dans son intérieur, disait-on, par le mariage d'Isabelle, l'Espagne est de nouveau travaillée par les menées des agents anglais qui ont trouvé dans le prince don Enrique un autre représentant de leurs intérêts et un instrument de leurs intrigues. Le second fils de don François de Paule, le frère du roi François d'Assise, vient donc d'être expulsé du sol espa-

gnol, à raison de ses sympathies pour les anglo-esparteristes. Puis lord Palmerston, qui a tant travaillé en 1836 pour étouffer la cause et l'énergie des héroïques défenseurs des droits de don Carlos, lord Palmerston, à cette heure, favorise l'alliance du comte de Montemolin avec une parente de la reine Victoria. Il lui ménage une rentrée prochaine sur le sol espagnol ; tout cela en haine du mariage Montpensier et des succès diplomatiques de M. Guizot. Voilà, en ce qui touche aux affaires de la Péninsule, un simple aperçu des difficultés sorties de la quadruple alliance et des derniers mariages. Nous ne voulons pas nous donner la triste satisfaction d'avoir prédit de tels résultats à la politique qui excluait le fils de don Carlos. Mais est-il possible de ne pas constater au moins l'impuissance de la diplomatie à maintenir la paix, si habiles que soient ses moyens, si éminents que soient les talents des négociateurs, quand on néglige ou qu'on foule aux pieds les principes ou les faits propres à éteindre les révolutions?

Nous empruntons à l'*Heraldo* du 9 février les détails suivants, sur les projets de mariage du fils de don François de Paule :

« Il paraît certain qu'il y a huit jours, S. A. R. l'infant don Francisco (père du roi et de l'infant don Henri) fit appeler le comte de Castellar, descendant d'une riche et noble famille de Valence, gentilhomme de Sa Majesté, et qui sert dans un des régiments de cavalerie en garnison à Madrid. Dans une longue conversation, Son Altesse exprima le désir de son fils don Henri de contracter mariage avec la jeune sœur du comte, laquelle est camériste de LL. AA. les infantes dona Josepha et dona Luisa. Le comte de Castellar exposa à S. A. les considérations qu'il crut de son devoir de lui soumettre ; et avant d'accepter pour sa maison l'insigne honneur qui lui était proposé, il jugea devoir en conférer avec d'augustes personnages, chez lesquels, à ce qu'il paraît, il ne trouva point d'obstacles, et qui, au contraire, appuyèrent les vœux de S. A. l'infant don Henri.

» Le ministère, instruit de ces démarches, crut devoir conseiller à S. M. de refuser la permission nécessaire pour cette union avec une demoiselle qui, quoique descendante d'une des familles les plus illustres, et digne à divers titres de toute considération, n'était cependant pas à la hauteur d'un prince qui pouvait, peut-être, se voir appelé un jour au trône d'Espagne. Mais cette mesure arriva sans doute trop tard, ou du moins elle n'empêcha pas que, dans la soirée de vendredi, le contrat civil des fiançailles entre S. A. l'infant don Henri et la sœur du comte de Castellar ne fût dressé, au palais de Saint-Jean, en présence de son auguste famille, et de quelques généraux et grands de Castille.

» D'après cela le gouvernement crut urgent de faire partir de Madrid S. A., et dans la soirée du samedi l'ordre en fut envoyé au général Pezuela. Le capitaine-général de Madrid, dit le journal *la Esperanza*, ne pensa guère qu'il fût opportun d'exécuter cet ordre dans la soirée même, attendu surtout que la garde d'honneur du palais de Saint-Jean n'était pas aux ordres des autorités de la place. Ainsi il ajourna cette mesure jusqu'au lendemain dimanche, à neuf heures, moment où le général Pezuela se transportant en personne dans l'appartement du prince, après avoir lui-même relevé les gardes, il communiqua à S. A. l'ordre de S. M. L'infant demanda un délai pour se préparer à ce voyage, et le général dut le lui accorder, conciliant ainsi les considérations de respect et de délicatesse envers le prince, avec les graves obligations de l'ordre qu'il avait reçu; car il ne monta dans la voiture, disposée à cet effet, qu'à midi précis. S. A. fut accompagnée par le brigadier Mensalde et par un capitaine qui avaient l'ordre de payer toutes les

dépenses et de prendre les heures de repos ordinaires de jour et de nuit, comme le règlerait l'infant, excepté à Sarragosse, où l'on ne devrait s'arrêter que le temps nécessaire pour relayer. »

Une correspondance particulière, dont les renseignements sont d'un jour plus récents que ceux fournis par l'*Heraldo*, nous apprend aujourd'hui que le comte de Castellar, d'abord arrêté, ensuite relâché, a été définitivement banni de Madrid, et que sa sœur a été conduite au couvent de las Mesas.

On communique au *Journal des Débats* une lettre écrite à M. Valery, bibliothécaire du roi à Versailles, mort il y a peu de jours. Cette lettre, écrite par un ancien colonel de l'armée d'Italie, et qui est retourné en Italie après l'amnistie, est une franche et intime expression des sentiments d'un des plus honorables patriotes italiens, et nous a paru très-digne d'intérêt :

» Je me trouve très-bien ici, je suis parfaitement reçu par tout le monde. Je ne saurais pas vous dire combien la vie est agréable à Rome en ce moment : la concorde, la sécurité, la confiance dans l'avenir y font le bonheur de tout le monde. Vous n'entendez plus parler de crimes ni de désordres. L'exemple du souverain, la crainte de lui déplaire, ont gagné tous les cœurs et amélioré toutes les classes du peuple. De vous dire combien le Pape est bon, juste, bienveillant, éclairé, ce serait chose impossible; aucun peuple n'a peut-être eu jamais le bonheur d'être gouverné avec tant d'amour, de sagesse, avec une sollicitude aussi paternelle. Aussi la vénération et la reconnaissance pour le pontife sont-ils à leur comble. L'immense majorité, à Rome et dans les provinces, et tous les hommes qui pensent et qui ont quelque énergie, lui sont dévoués de cœur et d'ame.

» Mon projet est de ne partir d'ici qu'après Pâques pour revenir à Paris, où pourtant je ne pense pas rester long-temps, car des raisons graves et irrésistibles m'engagent à redevenir Romain. Ce ne sera pas sans un vif regret que je me résignerai à quitter cette bonne et belle France, mais toujours avec l'espoir de revenir de temps en temps me retremper au milieu des excellents amis que j'y ai laissés. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 17 février. — M. le comte de Montalembert a déposé, sur le bureau de la chambre des pairs, une pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, laquelle est revêtue de 648 signatures des membres les plus honorables du clergé catholique, parmi lesquelles on remarque 27 curés de Paris.

— M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, est de retour à la chancellerie. Il a reçu aujourd'hui la visite du ministre des affaires étrangères.

— Dans sa séance du 15 février, la commission du budget a nommé son président. M. Bignon, rapporteur du budget des dépenses.

— On assure que M. le prince de Joinville doit prochainement se rendre à Toulon pour inspecter les préparatifs d'armement de l'escadre qu'il va commander au printemps. Cette escadre sortirait cette année de la Méditerranée pour aller visiter nos possessions coloniales.

— Le gouvernement vient d'apprendre la mort de M. le contre-amiral Quernel, décédé à Toulon, à la suite d'une courte maladie. M. le contre-amiral Quernel était enseigne de vaisseau en 1811; il avait été nommé contre-amiral le 1er novembre 1843. Il commandait, en dernier lieu, une division de l'escadre de la Méditerranée, et il avait son pavillon à bord du vaisseau l'*Inflexible*.

— Par suite des pluies et de la fonte des neiges, le niveau de la Seine s'est encore élevé depuis vingt-quatre heures. Toute navigation est suspendue. Ce fait est d'autant plus fâcheux que l'arrivée au port Saint-Nicolas des blés et des farines exotiques se trouve empêchée.

— On écrit de Marseille, le 11 février :

« Il y a en ce moment dans notre ville une existence en grains de plus de 600,000 hectolitres qui s'expédient journellement pour l'intérieur; on compte, en outre, dans les ports de quarantaine de Pomègue et du Frioul, en libre pratique, de 170 à 180 bâtiments chargés qui attendent leur tour d'admission et de déchargement dans le port de Marseille.

» Le Rhône est redevenu navigable, et les transports sont en grande activité.»

— Le préfet de la Haute-Vienne vient, par arrêté du 6, de suspendre de leurs fonctions deux adjoints de communes de son département, qui, revêtus de leurs écharpes, ont pris part à la mesure du recensement des grains, dont les rassemblements tumultueux de l'arrondissement de Bellac avaient commencé l'exécution.

Un capitaine de la garde nationale, qui, armé et en costume, s'était mis à la tête de sept à huit cents perturbateurs, pour demander aussi la visite des greniers et la prohibition de la sortie des grains, a été arrêté et écroué dans la prison de Bellac.

— L'association formée à Besançon pour acheter des grains qui seront livrés au prix de revient aux classes laborieuses et indigentes, a réuni une somme de 200,000 fr. Elle a commencé ses opérations par l'achat d'une assez grande quantité de farine dans un marché de l'intérieur, non loin de la ville et fort bien approvisionné, afin que l'arrivage en fût plus prompt au lieu où elle est nécessaire. L'association, maintenant qu'elle a pourvu aux plus pressants besoins, va s'adresser directement aux ports maritimes où débarquent les blés étrangers.

— A Vesoul, une association proposée en conseil municipal, pour acheter des blés étrangers, et les livrer au prix de revient, a été adoptée à l'unanimité : séance tenante, les membres présents ont souscrit avec la ville pour une somme de 40,000 fr., qui sera versée au fur et à mesure des besoins. La commission des hospices a souscrit pour une somme de 10,000 fr. sur les fonds de l'établissement, et M. le préfet de la Haute-Saône a approuvé les délibérations prises au nom de la ville ainsi que des hospices, et s'est inscrit sur la liste pour 1,000 fr.

— On remarque depuis quelques jours en ville, dit le *Phare de Bayonne*, des hommes pour la plupart ayant des lambeaux d'uniformes jaunes et présentant la plus profonde misère. Ces hommes sont les Français qui avaient été enrôlés pour l'expédition du général Florès. Ceux que nous avons questionnés ont dit qu'il y avait environ 100 Français d'enrôlés et 1,500 Espagnols, et que l'expédition étant abandonnée, tous ces hommes s'étaient dispersés.

— Le directeur et les élèves de l'Ecole française d'Athènes se sont embarqués sur le *Télémaque*, paquebot de l'administration des postes, parti de Marseille le 11 au soir pour le Levant. Sur le même paquebot se trouvait, entr'autres voyageurs de distinction, Mgr Murphy, évêque catholique d'Angleterre.

— Un coup de vent très-violent a renversé la tour de l'église paroissiale de Coulounieix (Dordogne). Le clocher a été littéralement emporté, et est allé s'implanter en terre, à quelque distance de là. Les toitures et la charpente du bâtiment qu'il surmontait et de la maison curiale ont beaucoup souffert.

— La cour d'appel de Gand s'est occupée, pendant ses audiences des 5, 6 et 10 de ce mois, de la cause de MM. les princes de Broglie, héritiers de l'ancien évêque de Gand. Plusieurs fins de non-recevoir, soulevées par l'Etat, ont

déjà été repoussées, après avoir parcouru tous les degrés de juridiction. Deux exceptions nouvelles ayant été présentées, la cour a décidé qu'elles seraient jointes au fond. Toutes les questions ont donc été plaidées et vont enfin recevoir une solution.

On se rappelle que le prince-évêque de Gand fut condamné, sous Guillaume, à une peine infamante et à l'exposition publique, par un arrêt rendu à Bruxelles, et exécuté en effigie sur le Marché-aux-Grains à Gand. La réhabilitation de la mémoire du prélat est, depuis 1820, l'objet incessant des efforts de sa famille. M. Jouhaud, avocat du barreau de Paris, qui avait été un des conseils de l'évêque, a poursuivi, pendant vingt-cinq ans, l'œuvre à laquelle il s'est dévoué. Il a plaidé de nouveau, avec Me Lantheere, pour MM. de Broglie. L'Etat a été représenté par Me Wannaar. La cause a été continuée à quinzaine pour entendre les conclusions de M. le procureur-général Gauser.

— M. l'archevêque de Bordeaux avait écrit à M. le curé de Saint-Jean-d'Illac d'inviter M. le maire à assister à une délibération de la fabrique, qui devait avoir pour objet d'examiner l'opportunité de l'érection en succursale de l'annexe de Martignas. Ce magistrat, qui sait que nous sommes en carnaval, a voulu contribuer sans doute aux plaisirs de ce temps-ci, en écrivant la lettre suivante :

« St Jean D'Illac le 13 *jeanvié* 1847

» Monsieur le *Curai*

» Je *repon* à votre *letre* par laquelle vous me dites que *Monsegneur* vous a fait *Conaitre* que *Can* la *délivrations* du *Consil* de *favrique* qu'il *put porté léglise* de Martignas *Cicursalle*.

» Je *vou* dirai Monsieur le *Curai* qu'il faut que vous *ayes* quelque *Interait* à *Sela*.

» *Jaive* vous dire de vous *mêlé* de votre *menistere* non *a feres* des *deliveratiôns* qui ne vous *regarde* pas.

» *S'il* vous *netes* pas *Contan* de votre *Comunne* demandez votre *Changement*

» Je vous salue BONDON. »

Il est facile de s'apercevoir, à la lecture de cette lettre, que l'éducation littéraire de M. le maire de Saint-Jean-d'Illac n'est pas encore terminée. Nous prions M. le préfet d'engager M. l'inspecteur des écoles primaires à donner à M. Bondon quelques leçons d'orthodoxie, de style, d'orthographe et de politesse.

(*Guienne*.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 10 février :

« Aujourd'hui à midi, a été célébré au palais le mariage de l'infante, fille de l'infant don François de Paule, avec le fils aîné du comte d'Altamira.

» Le congrès s'est assemblé aujourd'hui : il a entendu lecture du rapport de la commission d'adresse. Ce rapport est basé sur les principes du parti modéré et tout-à-fait favorable au ministère. Quelques louanges y sont données à l'ordre introduit dans les finances sous l'administration de M. Mon. MM. Ros de Olano et Benavidès, membres de la commission, proposent un amendement relativement à l'expédition du général Florès.

» Le paragraphe du projet d'adresse relatif aux mariages royaux contient l'expression d'une approbation formelle et sans réserve.

» Les débats doivent s'ouvrir incessamment.

» Après la lecture de l'adresse, M. Mendizabal a pris la parole pour développer des considérations à l'appui d'une demande de documents financiers.

:s ministres de la justice, des finances, de l'intérieur et de l'instruction pu- assistaient à la séance. »

GLETERRE. — On lit dans le *Morning-Post* du 13 février :

er, dans l'après-midi, la reine a tenu un lever (le premier de la saison) au de Saint-James. S. M. la reine et le prince Albert sont arrivés au palais de ıgham à deux heures. Leur suite se composait de la duchesse de Suther- de la marquise de Douro, du comte de Morton et du colonel Charles etc., etc. Parmi les diplomates étrangers, on remarquait M. le comte de -Aulaire, le comte de Jarnac, le comte Dietrichstein, ambassadeur d'Au- M. Van de Weyer, ambassadeur belge, et le baron de Brunow, ambassa- e Russie. »

.e 13, M. de Sainte-Aulaire a eu l'honneur de dîner chez la reine.

I. D. O'Connell est malade, et il ne peut, pour le moment, assister aux s de la chambre des communes.

SSE. — Le conseil exécutif de Berne, dans son assemblée du 5 février, a t, jusqu'au 31 juillet, l'exportation des grains de toute espèce pour la ı, se fondant sur ce que cet Etat, sous la date du 30 janvier, a grevé rtation des blés, farines et maïs d'un droit qui équivaut à une prohibition.

JSSE. — La *Gazette de Cologne* annonce que les deux maréchaux (prési- de la future diète de Prusse sont déjà nommés. Ce seraient, d'après ce l, MM. de Rochow et d'Arnim, ministres d'Etat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 17 février.*

de Genoude dépose une proposition tendant à autoriser les communes ısquelles il existe des octrois municipaux, à les convertir en taxes munici-

)emesmay présente sa proposition relative à l'abaissement de la taxe des

ilais-Bizoin dépose une proposition ayant pour but d'établir une taxe uni- sur les lettres.

'ould dépose une proposition sur l'amortissement.

l'Angeville dépose une proposition sur les irrigations.

Lamoricière est proclamé député et prête serment : il siége au centre :.

Chabaud-Latour présente le rapport de la commission chargée d'examiner et de loi relatif au crédit de 4 millions 500,000 fr. demandé par M. le mi- de la guerre pour augmentation de l'effectif dans les divisions territoriales térieur.

rojet de loi sera discuté lundi prochain. Samedi, la chambre entendra des ts de pétitions.

ni divers projets de loi que présente M. le ministre des finances, nous ci- celui qui tend à autoriser la Banque de France à émettre des billets de

---

REVUE SCIENTIFIQUE.

COURS DE M. ARAGO A L'OBSERVATOIRE.

(Leçon du 4 février.)

Phénomènes de la Lumière. — Les Phares maritimes.

riétés de la lumière. — La lumière est ce quelque chose, matière ou mou- , qui, pénétrant dans l'œil, produit la sensation de la vision.

Quoique semblables en apparence, les corps que nous voyons se partagent en deux grandes classes ; les uns se rendent visibles par une lumière propre, dont ils ont la source en eux-mêmes; les autres ne sont visibles qu'autant qu'ils sont éclairés par une lumière étrangère et empruntée : alors, à l'exception toutefois des corps polis, ils sont vus dans toutes les directions comme s'ils émettaient eux-mêmes la lumière. On désigne sous le nom de *faisceau lumineux* toute nappe de lumière quelque peu étendue ; le *pinceau de lumière* est un faisceau plus resserré ; le *rayon*, enfin, est un pinceau infiniment délié, l'élément du pinceau. On appelle milieu la substance diaphane quelconque que la lumière pénètre, et à travers laquelle elle se transmet. Un milieu, d'ailleurs, peut être homogène ou hétérogène.

Propagation rectiligne de la lumière. — Dans un milieu homogène, la lumière se propage toujours en ligne droite. En disposant sur une longue règle trois disques percés, en leur centre, d'un trou très-petit, on voit, ou l'on ne voit pas, la flamme d'une bougie placée derrière le premier disque, suivant que les trous sont ou ne sont pas en ligne droite. Si, par un petit trou percé dans un volet, on fait entrer dans une chambre un rayon de lumière, ce rayon en éclairant les atomes de poussière qui voltigent dans l'air, trace sa marche, et cette marche apparaît évidemment rectiligne. Cette propagation en ligne droite est toute naturelle; il n'y a pas de raison, en effet, pour que la lumière se dévie à droite ou à gauche, en haut ou en bas. Ici, comme partout, ce grand principe de la raison suffisante, sagement appliqué, conduit à la démonstration d'un grand nombre de lois fondamentales. Les expériences par lesquelles nous venons de constater cette propagation rectiligne de la lumière sont par trop grossières; en voici une plus rigoureuse et plus concluante.

Considérons le rayon parti d'une étoile, et admettons un instant qu'au lieu de décrire, en parvenant jusqu'à nous, une ligne droite, il a parcouru une trajectoire curviligne, comme s'il avait cédé, par exemple, à l'attraction du pôle nord de la terre, à la façon des aiguilles aimantées. Nous voyons l'étoile dans la direction qu'a le rayon en arrivant à notre œil, sur le prolongement de son dernier élément, ou, ce qui revient au même, suivant la tangente à la courbe qu'il a décrite.

Si cette courbe est réelle, les tangentes à ses divers points ne coïncideront pas, et par conséquent, en nous élevant du rez-de-chaussée de l'Observatoire au premier étage, du premier étage à la terrasse, nous verrons l'étoile correspondre à divers points du ciel. Or il n'en est rien, que nous l'observions d'en-haut ou d'en-bas, elle se projette sur un seul et même point ; donc la lumière qui la rend visible ou par laquelle elle révèle sa présence, suit exactement la ligne droite qui la joint à notre œil.

Réflection de la lumière. — Nous venons de voir que, quand elle n'est arrêtée par aucun obstacle, la lumière suit une seule et même direction rectiligne. Examinons maintenant le cas où elle rencontre une surface capable de la réfléchir, un miroir, un meuble poli, la surface d'une eau tranquille, etc. L'expérience de tous les jours montre que, dans ces circonstances, le rayon rebondit en sens contraire de sa direction première : on dit alors qu'il est réfléchi. Suivant quelle loi se fait cette réflection ? Suivant une loi très-simple :

Menons par le point où le rayon rencontre la surface en question, une perpendiculaire ou normale à cette même surface. La direction primitive du rayon, ou le rayon incident, fait avec cette perpendiculaire un certain angle ; eh bien ! la seconde direction, ou le rayon réfléchi, fera avec cette même normale précisément le même angle ; et la loi générale de la réflection de la lumière, identique

rec la loi de réflection de tous les corps élastiques, doit s'énoncer comme il suit: *'angle de réflection est toujours égal à l'angle d'incidence.*

Réfraction de la lumière. — Pour mettre en évidence le fait fondamental de la fraction, ou le brisement du rayon, on fait une expérience bien ancienne, bien mple, mais toujours frappante. On prend un vase à rebords, d'abord vide, et fond duquel on place une pièce de monnaie : puis l'on s'éloigne assez pour e l'œil rasant le rebord, n'aperçoive plus la pièce de monnaie. Si, dans cette sition, on verse dans le vase un liquide plus réfringent que l'air, de l'eau par temple, la pièce réapparaît tout à coup. Elle n'a cependant pas changé de place: on, sans doute; mais les rayons qu'elle envoie à la surface se sont écartés de la rmale par l'effet de la réfraction, ils se sont infléchis, ils sont devenus plus bliques, et ils arrivent dès-lors à l'œil, que d'abord ils ne pouvaient pas atteindre.

Considérons maintenant un milieu terminé par deux surfaces parallèles, par eux surfaces par conséquent qui ont une même normale ou perpendiculaire. Le ayon qui arrive à la première surface pénètre dans le milieu, se réfracte, s'infléchit, se rapproche de la perpendiculaire et se meut dans le milieu, suivant une ertaine ligne droite. Arrivé à la seconde surface, au moment de repasser du milieu plus réfringent au milieu moins réfringent, il se réfractera, il s'infléchira encore, mais cette fois en s'éloignant de la perpendiculaire, qui est restée toujours a même, quant à la direction, et en s'en écartant précisément de la quantité dont l s'en était rapproché d'abord : il reprendra dès-lors sa direction primitive ; l'inlexion n'aura été que transitoire, elle aura eu pour effet de transporter le rayon droite ou à gauche, sur une seconde ligne parallèle à celle qu'il a d'abord uivie.

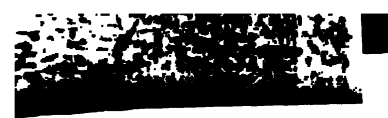
Loi de la réfraction. — Nous avons dit qu'en pénétrant d'un premier milieu ans un second plus ou moins réfringent, le rayon lumineux s'infléchissait et s'écartait de sa direction primitive, en s'approchant ou s'éloignant de la perpendiculaire à la surface de séparation; mais nous n'avons pas encore déterminé 'amplitude de cet écart ; il est cependant soumis à une loi très-simple et très-emarquable.

Par une disposition providentielle, la théorie s'accorde avec l'expérience pour démontrer que les rayons qui tombent sur une lentille parallèlement à son axe convergent tous vers un même point que l'on désigne sous le nom de foyer, parce que la condensation en ce point de la chaleur et de la lumière éparse d'abord dans chaque rayon, produit des effets étonnants de combustion et d'éclat.

Une lentille, dès-lors, jouit de cette double propriété, *de faire converger au foyer les rayons qui la rencontrent, parallèlement à l'axe, et de rendre parallèles les rayons qui partent en divergeant de son foyer.* Ce simple fait renferme la théorie entière de l'œil et des lunettes; pour le rendre plus saillant encore, rattachons-le à une grande pensée, en rappelant l'application qu'on en a faite à la construction des phares.

Les personnes étrangères à l'art nautique sont toujours saisies d'une sorte d'effroi, lorsque le navire qui les porte, très-éloigné des continents et des îles, a pour uniques témoins de sa marche les astres et les îlots de l'Océan. La vue de la côte la plus aride, la plus escarpée, dissipe, comme par enchantement, ces craintes indéfinissables qu'un isolement absolu avait inspirées; tandis que, pour le navigateur expérimenté, c'est près de terre seulement que commencent les dangers.

Il est des ports dans lesquels un navigateur prudent n'entre jamais sans pilote



Quoique semblables en apparence, les corps que nous vo
deux grandes classes ; les uns se rendent visibles par une
ils ont la source en eux-mêmes; les autres ne sont visible
éclairés par une lumière étrangère et empruntée : alors
des corps polis, ils sont vus dans toutes les directior
eux-mêmes la lumière. On désigne sous le nom d
nappe de lumière quelque peu étendue ; le pincea
plus resserré ; le *rayon*, enfin, est un pinceau infi
ceau. On appelle milieu la substance diaphane q
et à travers laquelle elle se transmet. Un milie
ou hétérogène.

Propagation rectiligne de la lumière. — I
se propage toujours en ligne droite. En di
ques percés, en leur centre, d'un trou tr ... tre
flamme d'une bougie placée derrière le ... acheux
ou ne sont pas en ligne droite. Si, par ... d faisceau
entrer dans une chambre un rayon d ... er d'une len
de poussière qui voltigent dans l'air ... eux qui la trav
évidemment rectiligne. Cette pro ... que la largeur de
n'y a pas de raison, en effet, po ... ensions à toute dist
en haut ou en bas. Ici, comme ... reilles, diversement or
sagement appliqué, conduit à ... spaces complètement obsc
mentales. Les expériences
gation rectiligne de la lumi ... en imprimant, à l'aide d'un
reuse et plus concluante. ... de rotation à la lentille réfl

Considérons le rayon ... alors successivement dirigé vers
décrire, en parvenant ... aperçoit un instant, et voit c
toire curviligne, com ... dans une grande étendue de côte
de la terre, à la face ... pas deux mouvements de rotatio
tion qu'a le rayon ... ainsi dire individualisés. D'après
élément, ou, ce ... ou deux éclipses successives de l
crite. ... portion de la côte est en vue ; il ne se

Si cette co ... phare telle planète, telle étoile de pren
pas, et par ce ... son coucher, ou tel feu accidentel allu
premier éta ... bûcherons et des charbonniers; surprises
à divers p ... plus déplorables naufrages.
d'en-bas,
visible o
la joint

Réfle
par a
minor
un r
tous
con
loi

Le Gérant, B

BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 18

Cinq p. 0/0. 118 fr. 95 c.	Quatre canaux.
Trois p. 0/0. 78 fr. 30 c.	Caisse hypothéc
Quatre p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romai
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 50 c.	Rentes de Napl
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haït
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.	Rente d'Espagn

di
l
e

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, r

ETUDES CRITIQUES SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN,

PAR M. L'ABBÉ H. DE VALROGER,

Chanoine honoraire de Bayeux, et professeur au séminaire de Sommervieu (1).

(Premier article.)

« Ce serait une étrange méprise de s'imaginer que la puissance du rationalisme éclectique tient à un seul homme. Cet homme une fois tombé en discrédit, le péril de ses erreurs ne cessera point. Quand il aura disparu de la scène, son école subsistera ; et quand son école sera dissoute, ses doctrines survivront encore. Il y a en effet dans le rationalisme éclectique un principe de vie qu'aucune ordonnance, aucune loi ne peut détruire : c'est qu'il ne représente pas seulement les opinions personnelles d'un penseur isolé, ou même les idées d'une école ; c'est qu'il s'appuie sur les tendances générales d'une classe très-puissante et très-nombreuse ; c'est qu'il s'allie avec toutes les erreurs, avec toutes les passions dominantes de notre époque, en accordant une satisfaction apparente à cet amour du vrai et du bien, qui renaît perpétuellement dans les intelligences élevées. » (*Introduction*, p. XL.)

Pour donner tout d'abord une idée générale de l'objet et du plan des *Etudes critiques sur le rationalisme contemporain*, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter l'analyse de l'ouvrage à l'auteur lui-même : « Comparer (2) la philosophie de MM. Cousin et Jouffroy aux programmes ambitieux de leurs élèves, — montrer l'impuissance dogmatique et morale de cette philosophie, — signaler ses dangers et les funestes résultats de son enseignement, — prouver enfin que ses jeunes missionnaires ont déjà reproduit, appliqué, développé même ses erreurs les plus contagieuses, sans remédier à son impuissance, — ce sera, je crois, le plus sûr moyen de réduire à leur juste valeur les promesses trompeuses qu'on jette à la foule. Je me propose donc de consacrer les trois premiers livres de ces *Etudes* aux fondateurs de l'école éclectique ; j'examinerai successivement leur méthode (livre Ier), l'application qu'ils en ont faite à l'histoire (livre II), et la manière dont ils ont résolu les principales questions de la psychologie, de la théodicée, de la morale (liv. III). Quand les doctrines des maîtres nous seront bien connues, nous aborderons celles des disciples, qui en sont le commentaire et le développement naturel (livre IV). Nous étudierons tour à tour la *droite*, les *centres* et la *gauche* de cette école hautaine, qui n'aspire à rien moins qu'à faire

(1) 1 volume in-8° de 700 pages environ. Prix : 7 fr. Chez J. Lecoffre, libraire-éditeur.

(2) *Introduction*, p. XLIX.

de l'Université une *église laïque* (1). Et en suivant ainsi l'enseignement de cette école dans toutes les phases de cette évolution, nous verrons s'il est réellement (je me sers des paroles mêmes de M. Saisset) « aussi pur » qu'élevé, large comme l'esprit de l'homme, et profond comme son » cœur; » nous saurons comment il *explique nos saintes croyances*, et s'il *recueille toute idée vraie*, s'il alimente *tout noble désir*, s'il *ne laisse enfin à ses adversaires que leurs violences et leurs folies*.

« Pour faire sentir la stérilité du protestantisme, on a démontré qu'en suivant fidèlement la méthode imaginée par ses fondateurs, un chrétien ne pourrait pas même faire un acte de foi. J'espère démontrer pareillement qu'en appliquant les méthodes les plus vantées du rationalisme contemporain, et en suivant les règles posées par ses maîtres dans la critique des traditions chrétiennes, on ne saurait arriver à une notion précise, à une conviction ferme des vérités les plus nécessaires (2). Mais le rationalisme éclectique n'est pas seulement incapable de remplir la première condition du ministère moral et religieux, auquel aspirent ses jeunes représentants : impuissant à édifier, il est puissant pour détruire (3). Par sa méthode, par sa philosophie de l'histoire, par sa psychologie, par sa théodicée et par sa morale, il tend en effet à dissoudre sans bruit la seule foi qui puisse régénérer les intelligences et les cœurs, la seule autorité spirituelle qui puisse lutter avec succès contre l'erreur et les passions. Démontrer *sa stérilité* et *ses dangers*, voilà donc en deux mots l'objet et le plan de cet ouvrage. »

L'auteur a écrit surtout pour des chrétiens dont la foi s'est affermie par des études sérieuses. « Contribuer, suivant mes forces, à soutenir, à exciter encore leur zèle, pour que les dégoûts, les fatigues et les difficultés de la lutte ne le fassent point défaillir ; être utile à ceux de mes frères dans le sacerdoce, qui se sont voués à l'enseignement de la théologie, de la philosophie et de l'histoire ; leur fournir des documents exacts sur les erreurs qu'ils sont appelés à combattre ; leur signaler les questions qui me paraissent les plus importantes dans l'état présent de la controverse ; provoquer ainsi des travaux approfondis sur chacune de ces questions, tel serait mon désir le plus ardent. Ceux qui sont capables de comprendre ce désir et de répondre à mon appel, ne me re-

(1) C'est l'expression même de M. Lerminier. Elle n'est, du reste, que la traduction fidèle des prétentions de M. Saisset, qui réclame sans cesse, pour les professeurs de philosophie, l'honneur d'*exercer le ministère spirituel, comme l'Église l'exerce depuis dix-huit siècles*. — Voyez ses *Essais sur la philosophie et la religion au* XIX*e siècle*, p. XV-XVII, 242-287.

(2) Voyez les chapitres II, III, IV, V du premier livre, et les trois premiers chapitres du second livre.

(3) Voyez les chapitres VI et VII, du premier livre, et les chapitres IV, V, VI, VII du second livre.

procheront pas, je l'espère, d'avoir exposé trop longuement la prétendue philosophie de l'histoire qu'on veut substituer à nos doctrines historiques. N'est-ce pas en effet sur ce terrain qu'il nous faut vaincre à la fois toutes les écoles anti-chrétiennes? N'est-ce pas là que nous aurons à leur livrer un combat général et décisif? Elles l'ont bien compris ; et, pour disposer l'opinion publique à leur venir en aide dans cette lutte, elles n'ont rien négligé, depuis les cours des facultés jusqu'aux classes les plus élémentaires, depuis les abécédaires approuvés par le *Conseil royal* jusqu'aux grands ouvrages de philosophie et d'histoire, depuis les articles des revues les plus influentes jusqu'aux feuilletons des moindres journaux. C'est donc de ce côté qu'il importe de donner à la controverse une direction sûre et une impulsion féconde. Puissé-je tout au moins le faire vivement sentir ! » (*Introduct.*, p. LIV.)

Donnons maintenant une analyse un peu plus détaillée. Ce volume est divisé en deux livres, dont le premier a pour titre : *Examen critique des méthodes à l'aide desquelles M. Cousin et ses disciples prétendent fonder un enseignement dogmatique et moral supérieur à celui du catholicisme.* — Le second livre est intitulé : *Des applications de l'éclectisme et du syncrétisme à l'histoire de la philosophie et à la philosophie de l'histoire.*

Le livre premier se compose de trois sections : 1re *section :* observations préliminaires ; — 2e *section* : le rationalisme a-t-il trouvé dans la méthode éclectique des ressources proportionnées à la grandeur du rôle qu'il ambitionne ; — 3e *section :* du syncrétisme : son absurdité et ses dangers.

L'auteur commence (livre Ier, ch. I) par distinguer un vrai et un faux éclectisme, et par montrer l'usage traditionnel du véritable éclectisme au sein des écoles catholiques. — Il examine les définitions séduisantes mises en avant par M. Cousin et par ses principaux disciples. — Il fait voir que le véritable éclectisme est intolérant pour l'erreur dans le même sens que le catholicisme.

Voici les thèses des chapitres suivants : *A quoi se réduisent les services rendus à la philosophie par l'éclectisme rationaliste* (ch. II) ? — *Inconséquences, incertitudes, hypothèses arbitraires dans lesquelles le rationalisme éclectique prend son point de départ* (ch. III). — *Examen de la seconde condition que le rationalisme éclectique aurait dû remplir* (ch. IV). — *Examen d'une troisième condition que doit remplir le rationalisme éclectique* (ch. V). — *Origine, exposition et appréciation de la théorie du syncrétisme professée par M. Cousin* (ch. VI). — *Rapports du syncrétisme avec les autres théories de M. Cousin, et avec les erreurs les plus funestes de notre époque.*

Avant de terminer ce premier aperçu, nous devons citer, au moins en partie, l'excellente conclusion du chapitre VII du premier livre :

« En dernière analyse, on peut dire avec vérité que tous les adversaires les

plus ardents du catholicisme en France appartiennent *logiquement* à l'école éclectique. A la vérité, ils ne sont pas tous des disciples *avoués* de M. Cousin; quelques-uns même sont aujourd'hui ses ennemis. Mais je défie de montrer chez eux une hérésie de quelque importance dont le premier germe ne se trouve chez le fondateur de la philosophie officielle et chez quelques-uns de ses disciples favoris. Malgré leurs divisions, leurs rivalités et leurs haines, tous les chefs du rationalisme contemporain se rattachent donc les uns aux autres par des liens secrets; et le syncrétisme est le nœud qui réunit tous ces liens...

» Oui, si l'auteur de l'*Introduction à l'histoire de la philosophie* était mort en 1829, il est très-vraisemblable que les saint-simoniens, les fourriéristes et les prédicateurs illuminés du progrès humanitaire se poseraient unanimement aujourd'hui comme les héritiers légitimes de l'illustre mort...

» La vérité est pourtant que si M. Cousin a continué de se transformer depuis quinze ans, comme auparavant, il y a en lui quelque chose qui a persisté à travers toutes ces métamorphoses : c'est le rationalisme éclectique, avec sa conséquence inévitable, le scepticisme religieux.

» Voilà pourquoi, malgré les dissidences de ses anciens élèves, il est encore le chef suprême de toutes les écoles hétérodoxes, et, pour ainsi dire, le suzerain de cette féodalité intellectuelle dont l'humeur indépendante, l'orgueilleuse ambition et l'esprit dominateur menacent la liberté de la science comme la liberté des cultes. »

(La suite à un prochain Numéro.)

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

On sait notre profond dégoût pour les discussions où l'injure et les passions se mêlent.

Il faut pourtant quelquefois, quoi qu'il en coûte, descendre jusqu'à ces déplorables attaques, et les relever, non pour les combattre, mais pour les attacher par la publicité même, comme une juste flétrissure, au front de leurs auteurs.

A propos d'un article publié par le *Siècle* la semaine dernière sur quelques faits extraordinaires présentés comme des miracles, l'*Univers* n'a pas rougi d'attaquer notre foi, de nous accuser d'impiété, enfin de mettre en cause l'*Ami de la Religion* comme l'allié d'un journal voltairien, et cela pour avoir le prétexte de fulminer contre nous une diatribe où l'on retrouve ces insinuations perfides et l'acrimonie de ce ton plein de fiel qui ont fait à ce journal une place à part et déplorée de tous dans la presse religieuse.

Voici comment nous traitent ces écrivains qui prétendent au monopole du zèle religieux, de la foi... et de la charité sans doute :

« Quelques faits miraculeux très-récents, qui ont occupé le public religieux sans l'étonner, sont parvenus jusqu'au *Siècle* et l'ont grandement surpris. Il les raconte sommairement, avec ce ton de fine ironie qui le distingue entre tous les journaux, et fait en même temps ses petites observations, qui sont assez bénignes. Nous aurions souhaité qu'il mît dehors, à cette occasion, les trésors de sa dialectique, pour savoir une bonne fois quels sont, en gros et en détail, ses arguments contre les miracles; mais il se borne à nous opposer l'autorité de

l'*Ami de la Religion*. Que dit donc l'*Ami de la Religion*? Rien; seulement il doute, comme le *Siècle*, *d'un de ces miracles*, celui précisément qui est jusqu'ici le mieux attesté.

» Le premier fait que le *Siècle* rapporte et dont ni l'*Ami de la Religion* ni nous n'avons encore parlé, est une apparition qui a eu lieu aux environs d'un village du diocèse de Grenoble.

» Le *Siècle* déplore qu'on répande de pareilles histoires. « Elles empêchent » les transactions, dit-il, et elles ajoutent aux inquiétudes suscitées déjà sur » plusieurs points par la cherté des subsistances. » Cependant, si l'histoire est vraie? Mais, dit le *Siècle*, c'est qu'elle n'est pas vraie. « Nous apprenons que » M. l'évêque de Grenoble, ayant ordonné une enquête, la commission instituée » n'a pu recueillir aucune preuve. »

» Nous apprenons, nous, tout le contraire. Une lettre de M. le curé de Corps, publiée par une feuille religieuse, annonce que l'autorité diocésaine prépare une relation complète de ce qui est arrivé. D'ici là, nous conseillons au *Siècle* de ne pas trop s'engager; car qu'importe que l'événement lui paraisse incroyable, si on lui prouve qu'il a eu lieu? Et s'il a eu lieu, qu'importe que le *Siècle*, *et même* l'*Ami de la Religion*, le trouvent fâcheux et de nature à empêcher les transactions?

» Si le *Siècle* était mieux au courant de ce qui se passe, il aurait pu ajouter à son article un paragraphe qui lui aurait permis de l'intituler, non pas *Trois miracles au dix-neuvième siècle*, mais *Trente miracles en* 1846. *Nous mettons trente pour ne pas l'effrayer*. Il trouvera que c'est assez, que c'est trop. Comme il voudra. Est-il en état de nous exposer, *même avec le secours de l'Ami de la Religion*, les raisons qui peuvent empêcher Dieu de glorifier ses saints par des miracles? Il ne s'aventure pas en de telles entreprises, mais il trouve souverainement déplacé que, sans attendre l'avis de Rome, on se permette de distribuer à profusion dans l'Orléanais « une petite brochure pour annoncer cette intéressante » histoire. »

» Il voit que l'*Ami de la Religion*, qui craint le péché, les conteste. Il peut les contester également, moyennant des arguments bons ou mauvais, et même sans arguments, par une dénégation pure et simple. C'est ce qu'il fait, *c'est ce que fait l'Ami de la Religion*, c'est ce que chacun peut faire; il accordera bien que chacun peut aussi apprécier ces arguments et ces dénégations, comme nous le faisons nous-mêmes. Ensuite le Saint-Siége prononce. Si le *Siècle* se laissait moins émouvoir par l'horreur instinctive que lui inspirent les miracles, *ou s'il vénérait moins l'Ami de la Religion* (*bien digne d'ailleurs de ses sentiments*), il rendrait grâce à cette publicité spontanée qui divulgue le fait miraculeux sur le lieu même où il s'est accompli, en présence de tous ceux qui peuvent y contredire et réclamer, et crier, et prouver que le prétendu prodige est un fait naturel ou une fraude. De quoi le *Siècle* se plaint-il? Tout ce contrôle deviendrait impossible si l'on se contentait d'envoyer par la poste, à la congrégation romaine, une relation bien cachetée. Que dirait le *Siècle*, alors? Il serait forcé d'incliner sa tête superbe, ou de s'écrier que les fidèles gallicans ne doivent aucune confiance à ces miracles dont ils n'ont pas entendu parler et qui leur sont adressés tout faits de Rome. *L'Ami de la Religion, ne sachant comment le convaincre, serait réduit à verser une larme sur son endurcissement.*

» *Mais quoi! l'Ami de la Religion douterait peut-être aussi*? Le *Siècle* n'aime pas qu'un miracle se fasse en France, l'*Ami de la Religion n'aime pas qu'il se fasse à Rome*, témoin la manière dont il a reçu le récit de la guérison de M. l'abbé Blanpin, due aux prières de la vénérable abbesse de Minsk. La précision des

détails relatifs à cette guérison, le nombre et la qualité des témoignages qui l'attestent auraient ébranlé la conviction du *Siècle;* mais, dit-il, « ces attestations n'ont pas persuadé l'*Ami de la Religion*, l'un des plus zélés défenseurs de l'Eglise. » Dès lors, pourquoi persuaderaient-elles le *Siècle? C'est très-bien; seulement, qu'on nous dise où il faut qu'un miracle se fasse pour contenter tout le monde, afin que, dans notre désir de ne scandaliser personne, ni le* Siècle, *ni l'*Ami de la Religion, *nous puissions ne parler que de ceux qui s'accompliront d'une façon convenable et régulière aux lieux assignés.* Car, de n'en parler point du tout, c'est à quoi nous ne pouvons consentir. *Tous les raisonnements, toute la théologie de l'*Ami de la Religion *et du* Siècle *ne sauraient nous démontrer,* contre le témoignage de notre foi et même de nos sens, *que Dieu ne fait plus de miracles, ou que, s'il en fait, c'est pour qu'on les taise.* Quand des événements de ce genre sont certifiés par les hommes les plus vénérables, que nous importe le gros rire de l'incrédule, ou même l'objection pincée et pusillanime de certains chrétiens, qui tremblent toujours qu'on ne charge trop leur foi et qui semblent avoir assez à faire de porter le *Credo?* Tant pis pour ceux-là; *nous parlons et nous écrivons pour ceux qui raisonnent et qui aiment.* Ce ne sont pas ceux qui croient le plus légèrement. Sans doute, il leur suffit d'une parole grave; mais les autres n'en demandent pas tant: contre vingt chrétiens qui se nomment, ils ne demandent que deux lignes *jetées sans signature dans un journal qui cède peut-être, nous avons honte de le dire, au dépit de n'avoir pas été le premier informé. Là-dessus leur doute se cramponne et demande des enquêtes. Hélas! qu'ils fassent une enquête dans leur esprit, c'est là que sont les ténèbres.*»

Ces tristes excès ne nous feront point sortir de la dignité de notre caractère.

Ces provocations incessantes et toujours plus injurieuses, ne nous feront pas dévier de la ligne qui n'excite à ce degré la colère de l'*Univers*, que parce qu'il sait bien qui nous l'a tracée et qui nous encourage à la suivre.

Que l'*Univers* continue donc à marcher dans la voie qu'il s'est faite, et dans les emportements de sa polémique irritante; qu'il se fasse illusion jusqu'à croire qu'il y trouvera l'appui de l'épiscopat, la confiance du clergé, le triomphe de la cause de l'Eglise;

Que, ne tenant aucun compte des avertissements si sérieux que de vrais amis de l'Eglise lui ont fait parvenir de Rome même, il continue à prendre ses inspirations auprès du grave correspondant qui l'y a si bien servi jusqu'ici:

Nous continuerons, quant à nous, à déplorer de tels excès, parce qu'ils sont de véritables malheurs: nous les déplorerons en silence tant que nous ne serons pas condamnés, comme aujourd'hui, à les signaler à l'indignation des honnêtes gens. La patience des hommes religieux n'y suffit pas toujours, et l'*Univers* doit se souvenir de cette parole sévère échappée à la douleur de l'un des plus illustres défenseurs de la liberté de l'Eglise: QUELLE CROIX, QUELLE HONTE, QUELLE HUMILIATION D'ÊTRE DÉFENDUS PAR UN TEL JOURNAL!

De quoi s'agissait-il d'abord entre l'*Univers* et l'*Ami de la Religion ?* — De la guérison de M. l'abbé Blanpin, attribuée aux prières de la vénérable abbesse de Minsk.

Loin de contester le fait de cette guérison, l'*Ami de la Religion*, dont le directeur se trouvait en ce moment à Rome, a été le premier à l'annoncer.

Mais c'est une règle fondamentale de la foi catholique de ne reconnaître et de ne proclamer comme *miracles*, que les faits examinés et déclarés tels par l'autorité de l'Eglise.

L'*Univers* n'a tenu aucun compte de cette loi si sage : nous, nous l'avons respectée, et c'est notre foi qu'on accuse !

Le *Réveil du Midi* annonce que M. l'archevêque d'Albi est parti lundi dernier pour Paris, où les affaires de son diocèse réclamaient sa présence.

Les quêtes ordonnées par Sa Grandeur dans toutes les églises de son diocèse, en faveur des victimes des inondations de la Loire, ont produit 7,500 fr. Cette somme a été répartie de la manière suivante : 500 fr. au diocèse d'Autun, 1,000 fr. à celui de Blois, 500 fr. à celui de Bourges, 1,000 fr. à celui de Lyon, 500 fr. à celui de Moulins, 1,000 fr. à celui de Nevers, 1,000 fr. à celui d'Orléans, 1,000 fr. à celui du Puy, et 1,000 fr. à celui de Tours.

Nous lisons dans la *Gazette de Lyon :*

« Hier, à l'issue de la messe canoniale, après la lecture de la lettre apostolique du Pape Pie IX pour le Jubilé universel, Son Eminence le cardinal-archevêque a lu le mandement qu'il publie à cette occasion et pour le Carême de 1847.

» Ce Mandement, naturellement inspiré par la circonstance du Jubilé, n'aborde pas les hautes et solennelles questions des Mandements précédents, mais c'est une lettre pastorale paternelle, un chef-d'œuvre de charité et d'onction. Quelle tendre et inquiète sollicitude, quelle douce et maternelle commisération pour le malheur ! et, en même temps, quelle énergique indignation contre ceux qui trafiquent des sueurs du pauvre et spéculent sur sa faim !

» Après cette lecture, avec quel accent de piété, avec quelle vive éloquence, il invitait les fidèles à se presser autour des autels, auprès du Dieu, ami, père et protecteur des pauvres, et à lui demander la grâce d'une tendre compatissance pour les privations et les douleurs de nos frères délaissés !

» Au moment où le père des pauvres parlait avec le plus de véhémence en faveur de cette portion de son troupeau, qu'il se plaît à appeler la portion privilégiée, la plus aimée, la plus bénie de son héritage, des cris, le passage d'une musique bruyante se sont fait entendre et ont troublé quelques instants l'attention de l'auditoire.

« Oh ! s'est écrié le saint archevêque, que ces concerts du monde s'harmoni-
» sent mal avec les gémissements de la misère ! et que l'agitation, le tourbil-
» lonnement de ses danses contrastent douloureusement avec les langueurs et
» l'abattement de la faim !

» Un journal de notre ville a insinué que le clergé sentait la charité se refroi-
» dir dans ses entrailles au moment même où les pauvres avaient le plus besoin
» de son zèle.

» Il n'a pas dit vrai. Les pauvres, eh! ne sont-ils pas la famille du prêtre, les
» enfants de notre dilection, recueillis et réchauffés au fond de nos entrailles de
» père, parce qu'à raison même de leurs souffrances et de leurs larmes ils sont
» visiblement les privilégiés de Jésus-Christ qui fut pauvre et souffrant lui-
» même? Eh! qui donc pourrait nous empêcher d'entendre les soupirs et d'être
» attentif à la prière du pauvre? Nous ne nous mêlons pas à vos dissipations et à
» vos divertissements.

» Ces malheureux qui nous entourent, savent bien qu'ils sont l'objet de nos
» plus vives inquiétudes, et ceux même qui nous calomnient ne l'ignorent peut-
» être pas; et s'ils venaient jamais à tomber sous les coups de l'adversité, nous
» volerions bien vite à leur secours, et nous serions pour eux plus empressés que
» pour les autres, notre zèle croîtrait à proportion de leurs outrages et de l'in-
» justice de leurs paroles. »

» Il est impossible de redire l'impression produite par cette allocution inspirée par la foi, et brûlante comme la charité qu'il puise tous les jours dans le cœur du divin Maître. »

Les exercices d'une retraite viennent d'être donnés avec le succès le plus consolant et dans les circonstances les plus édifiantes, au petit séminaire de Montfaucon, diocèse de Cahors. Ils ont été prêchés par M. l'abbé Bonhomme, que son zèle et les bonnes œuvres qu'il a fondées dans ce diocèse ne recommandent pas moins que son talent de prédicateur. Le jour de la clôture de cette pieuse retraite a été surtout remarquable. « Nous aurions voulu, dit une lettre qui nous transmet ces in-
» téressants détails, que les hommes qui parlent si souvent de la con-
» trainte, des tristesses, des terreurs de l'éducation cléricale, eussent
» pu contempler la douce sérénité qui régnait sur le front de ces jeu-
» nes gens lorsqu'ils sont allés s'asseoir à la table sainte. Ce spectacle suf-
» firait pour servir de réponse à plus d'une attaque dirigée contre l'édu-
» cation qui prend la religion pour base. Nous aimons à le répéter, depuis
» déjà bien des années nous vivons au milieu des jeunes gens, jouissant
» de toute leur confiance, confidents de leurs pensées intimes : eh bien!
» nous les avons constamment trouvés d'autant plus assidus au travail,
» d'autant plus généreux, d'autant plus énergiques, d'autant plus heu-
» reux, qu'ils étaient plus fidèles à remplir les devoirs de la religion. Et
» ce que nous n'ajouterons pas sans dessein, c'est que leurs rapports
» avec leurs maîtres sont pleins de candeur et de franchise, c'est que
» leur confiance est sans borne, et leur attachement simple, vif et
» sincère. »

Le désintéressement est la vertu de notre clergé des campagnes. Le *Journal du Loiret* en signale une preuve nouvelle :

« M. Caget, curé de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, digne homme que chacun aime et vénère dans sa commune, avait reçu du ministère des cultes, à titre d'indemnité pour les pertes qu'il avait faites lors de l'inondation, une somme de

75 fr. A la dernière réunion du bureau de bienfaisance de Saint-Pryvé, M. Caet est venu mettre cet argent à la disposition du bureau, en disant que dans sa aroisse, où pas une habitation n'a été épargnée par le fléau, il y avait beaucoup e malheureux qui en avait plus besoin que lui.

» Cette action de M. Caget, qui ne parvient à notre connaissance que par la ienveillante indiscrétion d'un des membres du bureau, ne surprendra aucune les personnes qui le connaissent. Il est coutumier du fait. La conduite couraeuse et pleine de générosité qu'il a tenue lors de l'inondation, lui a valu d'être orté pour la *médaille d'or*. L'abandon d'une somme qui, probablement, lui était écessaire, est d'autant plus méritoire, que M. Caget est loin d'être riche. »

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de maintenir la jeunesse des colléges dans l'esprit de religion qui conserve l'ordre, le calme, et favorise l'étude. La tranquillité de ces établissements et la confiance des familles sont à ce prix.

Une émeute a eu lieu, la semaine dernière, au collége royal de Lyon. Les élèves pensaient depuis long-temps avoir à se plaindre de la qualité de la nourriture, et prétendaient en outre avoir des griefs contre un maître d'étude. Ils se sont mutinés et ont fait tapage. Le proviseur et l'aumônier sont allés auprès des mutins pour tâcher de leur faire entendre la voix de la raison. Mais ceux-ci ont accueilli ces Messieurs par le chant de la *Marseillaise*. Il paraîtrait que l'émeute s'est prolongée assez avant dans la nuit, et que les souliers des élèves ont servi de projectiles dans les mains des jeunes combattants. Enfin on a promis de les nourrir plus confortablement, on a congédié le maître d'étude antipathique, et le collége est rentré dans l'ordre.

D'autre part, les attaques les plus vives et les plus passionnées sont journellement dirigées, soit contre la grande et belle institution de l'école de Sorèze, soit contre M. l'abbé Gratacap, son digne et habile réformateur.

A l'occasion de troubles fâcheux survenus dans une institution voisine, et qui ont compromis d'une manière peut-être sérieuse l'existence de cette maison d'éducation, on est allé jusqu'à dire que l'école de Sorèze était menacée des mêmes excès et des mêmes revers, que sa situation financière ne permettait pas au directeur de maintenir l'école à la hauteur et dans les conditions de bien-être où il l'a placée.

Nous ne chercherons pas à combattre des bruits trop méchamment absurdes pour nuire à l'institution de Sorèze ; nous nous bornerons à dire que jamais il n'y eut dans aucune maison d'éducation une discipline plus exacte et plus sévèrement maintenue, dont l'excellent esprit de l'école est loin de menacer l'existence : que nulle part l'émulation et le travail n'ont amené de plus beaux résultats que ceux obtenus ou ceux qu'on espère obtenir cette année. Et quant à la question d'argent, nous dirons que les pères de famille qui ont voulu s'associer à l'œuvre de M. Gratacap, ont eu dans leur réunion de novembre une somme de plus de dix mille francs à se partager, toutes les dépenses de l'école préalablement soldées. Plus que jamais cet établissement est digne de toutes les sym-

pathies des gens de bien, plus que jamais il est en mesure de répondre à leurs justes et légitimes espérances.

ALLEMAGNE. — L'Eglise indépendante qui s'est formée à Hambourg ne rencontre pas plus de faveur que la cohue rongienne, auprès de la magistrature urbaine de cette grande ville ; il n'est pas permis à ces nouveaux sectaires d'annoncer leurs réunions dans les feuilles publiques. Pour s'en consoler, les indépendants viennent d'adresser aux rongistes une épître fraternelle où l'on trouve les passages suivants, qui développent le plus naïvement du monde leurs véritables et communes tendances : « En dehors de notre société, notre principal but sera la réunion de ceux de nos frères allemands qui, sortis du protestantisme ou du catholicisme, se sont élevés au même degré que nous. Nous sommes sur le seuil d'une ère nouvelle que nous voulons franchir d'un commun effort *pour entrer dans le royaume de la* PURE HUMANITÉ, (c'est-à-dire de l'athéisme antropolâtre)... Il faut que nous apprenions à nous élever jusqu'à l'idée d'une unité nationale et d'une église germanique, au sein de laquelle toute commune soit un temple, etc. » En conséquence, la missive fraternelle propose de renoncer à toute dénomination ou qualification spéciale pour prendre un nom générique et commun qui réponde à cette idée d'union.

REVUE POLITIQUE.

L'IRLANDE. — LES WIGHS ET LES TORYS.

Le ministère anglais, auquel préside lord John Russell, vient de remporter une victoire parlementaire sur la question irlandaise, et à propos de la motion de lord Bentinck, chef du nouveau parti tory. On sait que lord Russell et ses collègues avaient fait du vote de la chambre, sur la motion de lord Georges Bentinck, une question de cabinet. La séance du 16 au soir s'est prolongée jusqu'au 17 au matin ; et c'est à trois heures, après de longs et très-vifs débats, que le bill a été rejeté par 322 voix contre 118. Ce vote laisse donc le ministère Russell au pouvoir; mais il constate encore plus, s'il était possible, l'effroyable situation de l'Irlande. Quelle terrible responsabilité, ou plutôt quels remords doivent peser sur la conscience de l'Angleterre ! soit qu'elle vote ou rejette les mesures d'urgence qu'on propose, la famine et son horrible cortége atteint et décime cette population irlandaise qu'on a accablée politiquement depuis 200 ans !

Toutefois, si l'on veut bien saisir la portée politique du dernier vote, et comprendre pourquoi l'implacable politique anglaise s'émeut enfin en faveur des Irlandais, il faut se rappeler deux points importants : 1° qu'en ces derniers temps les *wighs*, et spécialement lord Russell, se sont posés contre les tories comme les défenseurs des catholiques d'Irlande, promettant toute satisfaction politique et religieuse, si jamais le pouvoir retombait entre leurs mains. C'est pour cela qu'O'Connell et ses amis ont constamment voté avec les wighs, soit dans l'opposition, soit lorsque ces derniers étaient aux affaires. On sait d'ailleurs comment le grand agitateur s'exprimait dans les *meetings* contre les *exécrables tories*.

2° Depuis que l'illustre Robert Peel est entré vis-à-vis de l'Irlande dans une disposition d'entière équité politique, depuis surtout que cet homme d'Etat, par ses réformes vraiment sociales, a noblement rompu avec le *vieux torysme*, c'est lord Georges Bentinck, soutenu à la chambre des lords par lord Stanley, qui s'est mis à la tête des adversaires des wighs. En conséquence, lord Russell ayant dernièrement présenté, pour venir au secours de l'Irlande, un subside de quatre millions sterlings, sir Georges Bentinck, par sa motion, proposait d'en voter CENT pour être employés en constructions de chemins de fer ; c'est-à-dire que par un revirement de tactique, les tories, ces implacables et antiques ennemis du peuple irlandais, proposaient aujourd'hui de répandre sur ce sol affamé de l'or et du travail sans mesure. C'était là de la politique et de l'habileté cruellement trop tardives. Ce que l'Irlande, qui se meurt au milieu d'angoisses indicibles, réclame plus que jamais et promptement, c'est du pain, mais c'est aussi l'égalité politique.

Voilà en effet ce qu'a déclaré sir Robert Peel, lorsqu'il a si glorieusement cédé à son rival la place de premier ministre, annonçant qu'il n'y aurait de paix et de repos entre l'Irlande et l'Angleterre, que lorsqu'on se serait montré vis-à-vis de la première tout à la fois HABILE et GÉNÉREUX. Lord Russell, en acceptant un tel héritage, a été jusqu'ici soutenu par tous les hommes intelligents et généreux de tous les partis. Tous ses plans ne sont peut-être pas praticables aux yeux des membres du parlement de ces diverses nuances, mais au fond et en définitive toutes ses vues réparatrices seront appuyées. Sir Robert Peel l'avait annoncé, et d'après le vote d'avant-hier, lord G. Bentinck et ses partisans doivent le comprendre.

En résumé, l'intérêt, qui est le grand mobile de la politique anglaise, presse celle-ci de secourir l'Irlande. Mais pour nous, il est évident que la grande et difficile question de la politique de l'Angleterre en ce moment n'est point dans la querelle de plus en plus aigrie entre lord Palmerston et M. Guizot : mais que la nation, ainsi que le parlement des trois royaumes-unis, sont justement alarmés par l'épouvantable situation de l'Irlande. Ce malheureux pays a besoin, et d'une manière excessivement urgente, d'être secouru par tous les moyens humains. Daigne la Providence, avant tout, venir en aide à la détresse de ce peuple, resté si fidèle à la véritable Eglise de ce sauveur Jésus, qui multiplia autrefois si merveilleusement le pain et le poisson du désert !

M. GUIZOT ET LORD NORMANBY.

Nous n'avons pas rapporté, parce que le fait nous a paru par trop invraisemblable, une grossière insulte qui aurait été faite personnellement à M. Guizot dans les invitations de lord Normanby pour la soirée qui se prépare à l'hôtel de l'ambassade anglaise. Cependant quelques journaux insistent.

Voici ce qu'on lit dans le *Galignani's-Messenger :*

« Nous voyons dans quelques journaux la nouvelle que lord Normanby a retiré une invitation adressée à M. Guizot pour sa soirée de vendredi prochain, et a renouvelé ainsi l'incident de l'amiral Dacres et de M. Barbet de Jouy. Nous croyons pouvoir prendre sur nous de déclarer que cette nouvelle est erronée. La vérité semble être qu'une invitation a été envoyée par erreur à M. Guizot, et que celui-ci en est informé ; mais il est, croyons-nous, également vrai qu'il en

a été instruit d'une manière indirecte en l'absence de toute circonstance qui pût lui donner sujet de s'offenser.»

La *Presse* d'aujourd'hui donne sur cet incident les explications suivantes :

« Il se dit cent choses contradictoires à propos du bal que donne demain lord Normanby, et d'une invitation envoyée à M. Guizot, qui aurait été désavouée. Le *Siècle* consacre ce matin sa seconde colonne à recueillir et à commenter ces récits édifiants; et, de peur sans doute que ses lecteurs ne se trompent sur le degré d'importance de cette politique d'antichambre, il l'intitule en gros caractères: M. GUIZOT ET LORD NORMANBY.

« Voici la vérité dégagée de tout ornement. Lady Normanby donne en effet un bal demain vendredi. A ce bal, les filles de M. Guizot, qui n'ont pas encore fait leur entrée dans le monde, avaient été invitées. Aucune invitation personnelle n'était encore parvenue à M. le ministre des affaires étrangères, lorsqu'il fut appelé, le vendredi 12, à donner à la tribune des explications sur le langage que lui avait fait tenir M. le marquis de Normanby dans l'une de ses dépêches, et amené à dire avec un tact exquis qu'il « *se fût exprimé autrement, et peut-être mieux.* » C'est le surlendemain dimanche, 14 février, que l'invitation de lord Normanby fut remise à M. Guizot. Les amis particuliers de M. le ministre des affaires étrangères disent que son dessein n'était pas de s'y rendre; mais peut-être, après l'accueil marqué au coin de la bienveillance la moins équivoque fait au comte de Sainte-Aulaire par S. M. la reine Victoria, M. Guizot eût-il changé de pensée et de conduite, et se fût-il décidé à faire défaut à son propre salon pour paraître au bal de l'ambassade britannique, lorsque de toutes parts on vint l'avertir que lady Normanby disait hautement autour d'elle que l'invitation adressée à M. Guizot était le résultat d'une méprise, d'une erreur de valet de chambre ou d'huissier. C'est la version même donnée dans le *Galignani's Messenger*, qui partage avec le *Constitutionnel* la faveur des communications de l'ambassade anglaise. Dès-lors, aucune hésitation n'était plus possible; il n'y avait plus à choisir, cette fois, entre l'une ou l'autre conduite; il n'y en avait qu'une seule à tenir. Non-seulement M. le ministre des affaires étrangères ne se rendra pas demain au bal où on prétend l'avoir invité *par erreur*, mais tous ses collègues, avec raison, ont considéré comme un devoir de s'abstenir d'y paraître. Cette conduite, assure-t-on, sera imitée par tous les amis politiques du cabinet, pairs, députés, fonctionnaires. On ne croit pas qu'un seul membre appartenant à la diplomatie française, parmi les invités, fasse exception à la résolution qui a été prise spontanément de ne pas se montrer demain soir dans les salons de lord Normanby. S'il en est ainsi, la leçon méritée sera complète, et il importe qu'elle le soit. M. le marquis de Normanby n'est plus absolument un adolescent, il a atteint cet âge de maturité où toutes les actions ont de la portée, parce qu'elles doivent toutes avoir un sens. Or, de deux choses l'une : ou lord Normanby s'était senti blessé dans sa dignité de la manière, cependant si délicate et si réservée, dont sa dépêche avait été redressée à la tribune par M. Guizot, et, dans ce cas, Son Exc. l'ambassadeur d'Angleterre n'avait qu'un parti honorable à prendre; solliciter de sa cour son rappel ou tout au moins un congé; ou bien M. le marquis de Normanby ne pensait pas que l'explication donnée à la tribune fût de nature à blesser sa susceptibilité, et, dans ce cas, ce qu'il avait de mieux à faire, c'était d'abord de ne pas écrire à lord Palmerston sa dernière dépêche du 6 février, assez mal tournée et fort obscure; c'était ensuite d'éviter toute occasion d'avoir à faire un acte significatif. Il serait difficile de pousser le manque de tact et d'habileté plus loin que lord Normanby, en cette circonstance. Il eût perdu la tête qu'il ne se fût pas conduit avec plus d'inconséquence! Il donne un bal qu'il

n'aurait pas dû donner ; d'abord il commence par inviter les filles de M. Guizot et par ne pas inviter M. le ministre des affaires étrangères ; puis il l'invite tardivement ; puis, enfin, troisième inconséquence, s'apercevant du mauvais effet produit dans la société britannique par l'envoi de cette invitation, il fait dire par lady Normanby, il fait plus : il fait imprimer dans le *Galignani's Messenger* que cet envoi est le résultat d'une *erreur*... A quelle école lord Normanby a-t-il donc été élevé ? Serait-ce à bord du vaisseau de l'amiral Dacres ?

» Les Anglais de distinction sont furieux contre leur représentant ; ils trouvent qu'en cette circonstance il a manqué, à la fois et également, à la dignité de l'ambassadeur et à la courtoisie du gentleman. S'apercevant, mais trop tard, de la succession de fautes qu'il venait de commettre, lord Normanby, à force de chercher un expédient pour sortir de la fausse voie dans laquelle il s'était si aveuglément égaré, croyait en avoir trouvé un : c'était de faire interpeller hier à la tribune M. Guizot, et d'obtenir de M. le ministre des affaires étrangères que celui-ci dît un mot, un seul mot qui pût servir de prétexte au rétablissement des bonnes relations entre le ministre et l'ambassadeur. Mais le ministre n'a pas voulu se prêter à l'expédient, et par suite l'ambassadeur n'a pas trouvé de député, même M. Thiers, qui voulût lui servir de compère. La savante manœuvre sur laquelle lord Normanby avait compté, et pour le succès de laquelle il s'était donné toutes les peines du monde, a donc complètement échoué. Maintenant que va faire lord Normanby ? — Demandera-t-il fièrement son rappel ou un congé, ou bien demeurera-t-il, en subissant avec résignation les conséquences de sa fausse conduite ? — La réponse ne fait dans notre esprit l'objet d'aucun doute. M. le marquis de Normanby, qui n'a pas de fortune, qui n'a pas été heureux dans les divers postes qu'il a remplis de vice-roi d'Irlande, de ministre des colonies, etc., etc. ; M. le marquis de Normanby demeurera à Paris, où il sera d'autant plus souple, que M. Guizot se montrera plus ferme. »

Constantinople, 27 janvier 1847.

(*Correspondance particulière de* l'Ami de la Religion.)

Le gouvernement ottoman persévère avec un zèle qui mérite d'être encouragé dans la voie des réformes où il est entré depuis quelques années, mais surtout depuis le retour aux affaires de Réchid-Pacha. Il vient dernièrement de publier des instructions fort détaillées, qui doivent dorénavant diriger la conduite de tous les fonctionnaires de l'empire, et il est juste de dire que ces instructions sont empreintes d'un caractère de sagesse et d'équité, qui fait le plus grand honneur au jeune sultan, et qu'elles sont de nature à accélérer la réforme des mesures proposées aux hommes éclairés qui siégent dans son conseil. Quoiqu'en Turquie, les plus sages réglements obtiennent rarement le résultat que le gouvernement se propose, à cause de la difficulté de trouver des hommes assez amis du bien, et assez dévoués à leur pays pour les mettre à exécution, avec le désintéressement qu'ils exigent ; on espère pourtant que ceux qui viennent d'être publiés exerceront une influence salutaire et contribueront à accélérer la réforme de l'administration, qui, dans les provinces surtout, laisse encore beaucoup à désirer. — Le gouvernement vient de prendre une autre mesure d'une haute importance, au point de vue moral. Dans un conseil tenu ces jours derniers à la Sublime-Porte, et présidé par le sultan en personne, on a arrêté que l'impôt perçu sur les esclaves exposés en vente dans les bazars, serait aboli, et

que le marché public affecté à cet infâme trafic de chair humaine, serait également supprimé. Les regards des voyageurs, chaque jour plus nombreux, qui viennent visiter la capitale de l'empire, ne seront donc plus attristés dorénavant par le spectacle révoltant de créatures humaines exposées en vente sur les places publiques comme un vil bétail. C'est là un premier pas vers l'abolition complète de l'esclavage. Le jeune sultan, à qui tout le monde s'accorde à reconnaître une grande pénétration d'esprit, en même temps qu'un cœur généreux et compatissant, espère qu'un jour il lui sera permis de compléter cette première mesure, en procurant la liberté à tous les esclaves de ses vastes Etats.

La réception faite à Paris au bey de Tunis, a produit ici la plus fâcheuse impression. On comprend quel parti les représentants des puissances jalouses de notre influence, ont tiré de la conduite de notre gouvernement envers un vassal de la Sublime-Porte, pour faire entendre à celle-ci qu'elle n'avait rien à espérer de la France, et que sous ses protestations d'intérêt et de bonne amitié, elle nourrissait les projets les plus hostiles contre la Turquie. Malheureusement les honneurs extraordinaires rendus à notre allié de Tunis, donnaient à ces observations une apparence de réalité; ce qui a fait naître dans le cabinet ottoman des défiances qu'il ne sera pas si facile de détruire.

Chaque année, pendant l'hiver, les faubourgs de Péra et de Galata sont exploités par des bandes de malfaiteurs, qui dévalisent les magasins et s'attaquent souvent même aux personnes; mais jamais les choses n'avaient été portées à un excès semblable à celui dont nous sommes témoins cette année. Chaque jour on entend parler de vols et d'assassinats commis avec une audace incroyable; la frayeur est générale, on n'ose presque plus sortir le soir sans avoir pris les plus grandes précautions. La plupart de ces bandits sont des aventuriers Maltais ou des îles Ioniennes, et par conséquent des sujets anglais. On accuse bien un peu la police turque de négligence dans la poursuite des malfaiteurs; mais on dit aussi que la facilité avec laquelle la chancellerie anglaise relâche ceux que l'on parvient à saisir, encourage ces misérables à se livrer à de nouveaux forfaits, assurés qu'ils sont de l'impunité. A la suite de fréquentes réunions, qui ont eu lieu ces jours derniers, entre les représentants des cinq grandes puissances, il paraît que M. Wellesley, ministre d'Angleterre, aurait pris des mesures efficaces, pour mettre un terme à un si déplorable état de choses.

Comme la population est sous l'impression d'une sorte de terreur que les faits ne justifient que trop, on croit voir des voleurs partout, ce qui parfois donne lieu à des méprises qui ne laissent pas que d'être assez plaisantes. C'est ainsi que tout dernièrement l'anecdote suivante a égayé les salons diplomatiques et autres. Il y a quelques jours, des passants remarquèrent, *à neuf heures du soir*, une échelle dressée contre le mur de façade d'une église sous protection autrichienne; aussitôt on crie « au voleur, » le bedeau arrive, et saisissant l'échelle par le pied, menace de renverser un individu perché à l'extrémité supérieure. « Arrêtez, s'écrie tout tremblant le pauvre homme, je ne suis pas un voleur, je » viens de la part de M. le comte de Sturmer pour enlever de la façade de » l'église, les armes d'Autriche, qui sont vieilles et usées, et les remplacer par » des neuves. » Mais le bedeau, qui trouvait mauvais qu'on choisît une heure aussi indue pour une pareille opération, menaça de nouveau de secouer l'échelle, et

force fut à l'envoyé de M. l'ambassadeur d'Autriche de renoncer à sa mission vraiment diplomatique ; car le bruit s'est répandu qu'elle cachait certains projets peu favorables à la juridiction ecclésiastique. Ce contre-temps assure probablement encore au vieil écusson plusieurs années de vie.

— 27 *janvier*. — La nuit dernière, un incendie terrible s'est déclaré dans le quartier de Péra, habité par les Européens. Le théâtre et 150 maisons environ sont devenus la proie des flammes ; pendant quelques instants tout le quartier a été sérieusement menacé d'une entière destruction.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 19 février. — L'infant don Enrique est arrivé à Toulon le 14, venant de Barcelone.

— On assure que les dispositions de la loi du 28 janvier dernier, relatives à l'importation en France, avec diminution de droits, des grains, farines, riz, légumes secs, etc., venant de l'étranger, vont être immédiatement étendues à l'Algérie avec les différences que comporte la législation particulière de cette colonie.

Ainsi, ces denrées alimentaires seraient admises en franchise de droit d'entrée, sous quelque pavillon que ce fût, jusqu'au 31 juillet prochain ; et, en outre, les navires étrangers qui les apporteraient seraient exemptés du droit de tonnage.

— Un journal du soir annonce que la reine Marie-Christine vient de faire savoir officiellement à Paris qu'elle y arrivera dans le courant du Carême.

La nouvelle a été, dit-on, accueillie avec de grandes démonstrations d'intérêt et d'amitié, et, dans la réponse qui a été faite, on a beaucoup insisté pour que la reine occupât, pendant son séjour à Paris, une résidence royale, de préférence à l'hôtel de la rue de Courcelles.

— Une commission d'enquête administrative a été formée par M. le préfet de la Seine pour examiner le projet d'isolement de la bibliothèque royale et sa reconstruction sur son emplacement actuel. Cette commission devra donner son avis sur l'utilité de ce projet et sur les diverses questions qu'il pourrait soulever.

— Le ministre de la marine et des colonies vient de décider que huit bourses seraient instituées au compte de son département à l'institut royal agricole de Grignon en faveur de jeunes créoles de nos colonies à culture, ce qui comporte deux bourses pour chacune des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon.

L'importance et surtout l'opportunité de cette fondation n'ont pas besoin d'être démontrées aux familles qui se trouveraient en position d'en réclamer le bénéfice pour leurs enfants.

Les conditions d'âge, d'études préparatoires, etc., exigées par le programme de Grignon, devront être remplies par les candidats à ces bourses spéciales. Quant aux demandes, elles devront parvenir au département de la marine par l'intermédiaire du gouverneur de chaque colonie, même dans le cas où les familles résideraient en Europe.

— La comtesse Mastaï-Mosconi, tante du Pape, est morte à Jési, le 10 janvier, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

— Un grand nombre d'étudiants viennent de fonder une société ayant pour but : 1° le soulagement des pauvres ; 2° l'étude pratique du droit ; 3° d'établir l'union et la confraternité parmi les étudiants. La première conférence a eu lieu samedi dernier.

— M. le préfet de police a refusé pour le Carême toute autorisation de bal public, et il a recommandé à ses agents d'exercer la plus grande surveillance sur toutes les maisons borgnes où pourraient se donner clandestinement des fêtes de ce genre. Nous félicitons sincèrement M. Delessert de sa sollicitude.

Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'elle ne se soit pas manifestée quelques jours plus tôt; s'il en eût été ainsi, on n'aurait pas eu avant-hier et hier le spectacle dégoûtant des danses et des orgies qui ont continué à la Courtille.

— Nous lisons dans le *Courrier* du Havre :

« Le carnaval a ses licences, nous le reconnaissons, mais il a aussi ses limites, et s'il lui arrive de les franchir, en outrageant le sens intime d'une population, il est juste que l'opinion publique flétrisse de son mépris des manifestations presque sacriléges contre lesquelles protestent tous les honnêtes gens. Voici ce que nous rapporte un témoin oculaire sur un fait qui a eu lieu hier :

» Une scène plus ignoble que burlesque s'est passée dans la rue de Paris; les rares déguisements qui circulaient dans la ville meritaient à peine la plus médiocre attention ; mais une mascarade, composée d'une douzaine d'individus, a fixé quelques instants la curiosité publique : une croix en bois était portée en tête du cortége ; un dominicain, burlesquement coiffé d'un chapeau en forme d'éteignoir, son habit blanc décoré de larges bandes de couleur en forme de croix, paraissait comme le président ; quatre hommes portaient sur leurs épaules un mannequin dont le corps était recouvert d'une toile noire en forme de drap mortuaire.

» Vouloir enterrer le Mardi-Gras de son vivant, c'était un contre-sens; vouloir *jouer au convoi funèbre*, c'était une déraison; aussi le dégoût public en a-t-il fait justice, et la police qui était sur pied a mis fin au scandale. Elle a arrêté et dissous ce convoi marron; elle a invité ces célébrants parodistes à venir donner leurs explications et leurs noms. Les huées et les rieurs formaient chorus et accompagnaient en foule les pauvres prisonniers qui, contre leur attente, ont vu leurs rires se changer bien vite en pleurs, en attendant une plus sévère leçon. »

— Les eaux de la Seine étaient hier à six mètres ; l'on espère qu'elles ne monteront pas davantage. Les fossés des Tuileries sont remplis d'eau à une hauteur considérable, car on n'aperçoit en ce moment que la tête des rosiers et autres arbustes à tige. Au-dessus et au-dessous de Paris, la rivière déborde sur quelques points.

— Le dimanche 14 février, une tentative sérieuse de désordre a été faite à La Haye (Indre-et-Loire). Deux cents individus se sont portés en masse sur un moulin très-considérable qui existe dans cette localité, en faisant entendre des cris menaçants; et quelque temps après, profitant de l'absence de forces susceptibles de leur résister, ils commencèrent à le dévaster. Heureusement le préfet d'Indre-et-Loire avait été immédiatement prévenu ; un détachement de cavalerie s'était mis en route et arriva assez à temps, avec le préfet, pour empêcher que le projet de ces misérables ne s'accomplît. Un certain nombre d'individus ont été arrêtés et mis à la disposition du ministère public.

—Sept marchands de grains d'Hochfelden (Bas-Rhin) viennent d'être arrêtés à la suite de mandats décernés contre eux par le juge d'instruction de Saverne, comme prévenus de contravention aux articles 419 et 420 du Code pénal, en opérant la hausse des grains par des sur-offres au prix qu'en demandaient eux-mêmes les vendeurs.

— Une batterie d'artillerie est arrivée à Clermont. « Le motif de cette imposante augmentation des forces militaires parmi nous, dit l'*Union provinciale*, est, dit-on, la crainte qu'inspire la cherté des subsistances. Nous avouons ne rien

comprendre à ces appréhensions dont rien ne révèle la justesse. Nos populations sont tranquilles; elles sont beaucoup moins gênées que partout ailleurs, et leurs habitudes laborieuses et patientes laissent peu de prise aux sollicitations de l'émeute. »

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Le *Times* du 17 février contient une lettre de Lisbonne, en date du 10 février, dont nous extrayons le passage suivant :

« Le nouveau ministre britannique, sir H. Seymour, est attendu ici demain ou après-demain; et, si je ne me trompe, les instructions qu'il a emportées sont d'une importance capitale, en ce sens que le gouvernement anglais prêterait désormais un appui décidé à celui de dona Maria. »

— Le *Times* du 16 parle de l'arrivée de don Miguel à Londres comme d'un bruit généralement accrédité; bien que, d'après ses correspondances particulières, ce journal soit, dit-il, porté à croire que le prince se serait rendu directement de Civita-Vecchia en Portugal.

Le *Journal des Débats* du 18 annonce au contraire, comme positive, l'arrivée du prétendant à Londres depuis le 2 courant.

Voici ce qu'on écrit de Rome, le 4 février, à la *Gazette d'Augsbourg*, sur le départ de don Miguel :

« Le départ de don Miguel forme toujours le sujet principal des conversations, d'autant plus que les représentants de la France, de l'Espagne et du Portugal se sont plaints, dit-on, de ne pas en avoir été informés. Il paraît certain que le gouvernement, qui n'a jamais regardé don Miguel comme prisonnier, a été tout-à-fait étranger à sa fuite. On assure qu'à la hauteur de Porte-d'Anzo, séjour habituel de don Miguel, un bâtiment a fait des signaux auxquels il a été répondu des hauteurs de la terre ferme, à la suite desquels le duc de Bragance, car c'est ainsi qu'on l'appelait ici, s'est rendu de là à Pratica, et s'est fait conduire, sur une barque de pêcheurs, à bord d'un vaisseau qu'on dit être anglais. Son départ était resté caché pendant quelque temps à ses partisans, de sorte que jusqu'à présent ils ne savent pas positivement quel jour il est parti. »

ANGLETERRE. — La discussion sur le bill de lord George Bentinck a été terminée dans la séance du 16. Le ministère a eu une majorité de 204 voix.

Ce résultat était prévu. Il a été accéléré par un discours de sir Robert Peel. L'ancien premier ministre a apporté au cabinet de lord John Russell l'appui d'une autorité considérée en Angleterre comme sans égale en matière de finances. Sir Robert Pell, tout en exprimant le ferme espoir qu'il avait du maintien de la paix, a néanmoins signalé le danger qu'il y aurait pour l'Angleterre à grever les finances publiques dans l'état actuel des relations extérieures.

De courtes observations de lord John Russell ont clos un débat qui n'aura eu d'autre résultat que de déterminer la force du parti protectioniste : 118 voix seulement ont voté pour la proposition de lord Georges Bentinck; et il faut comprendre dans ce chiffre un certain nombre de voix irlandaises.

SUISSE.—Le tribunal de Lucerne a promulgué son jugement contre les personnes accusées d'avoir assassiné le docteur Leu. Michel Achermann est condamné à la peine de mort; Rosa Félix, mère de Muller, est condamnée à dix-huit années de réclusion; A. Muller, frère de F. Muller, est condamné par contumace à l'exposition et aux fers forcés; Corraggioni, Hoster, Lorentz, Schmidt, sont acquittés; mais les deux derniers sont condamnés à dix-huit mois de réclusion pour avoir pris part à l'expédition des corps francs. M. Bichler est renvoyé de

l'accusation de complicité dans le meurtre de Leu, mais est condamné à mort par contumace pour avoir pris part à l'expédition des corps francs. De même le lieutenant Brunner. Ineichen est acquitté; Venanz Reiners est condamné à deux mois de travaux; Troller est acquitté.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Election de M. Drouillard à Quimperlé.

Le procès qui vient d'occuper la cour d'assises de Maine-et-Loire, nous montre la corruption électorale dans sa hideuse nudité. 3,000 fr., 2,000 fr. pour les votes de choix; 1,500 fr., 1,200 fr., 900 fr., 300 fr. pour les suffrages de pacotille; voilà les prix courants. Encore peut-on les débattre; c'est d'un bon économe, et la chose se fait. A ce *marché de bestiaux*, comme il l'appelle, un témoin a vu marchander un paysan, auquel on offrait 1,500 fr., et qui en demandait 2,000.

Le prix offert en pièces d'or ou d'argent, en espèces sonnantes et ayant cours est-il rejeté, on y ajoute une belle pendule. L'électeur méprise-t-il ces cadeaux, qu'y faire? C'est *une bête*, dit-on, de ne pas accepter; sa femme sera peut-être moins inflexible. « Elle a son amour-propre blessé : elle a reçu à dîner et n'avait pas d'argenterie; elle a été obligée d'emprunter trois couverts. » Après avoir entendu cette confidence, écoutez maintenant la femme de l'électeur : « On est venu me faire des offres. La première fois on m'a parlé d'une demi-douzaine de couverts; la seconde, aux approches des élections, d'une douzaine de cuillères en argent et d'une grande cuillère à potage. Plus tard, on nous a offert le voyage de Paris. »

De l'argent, des cadeaux, passons aux promesses. Un électeur objecte-t-il que son fils est tombé au sort. « Soyez tranquille, lui répond-on, votre fils ne partira pas. » Un autre montre-t-il quelque hésitation : « Il y a un tas de jeunes gens, lui dit-on, qui sont avoués à ne rien faire dans les tribunaux; vous pourriez avoir une bonne petite place pour votre fils et le marier avec une belle fille. » Ou bien encore : « Vous commencez à vous faire vieux; pourquoi n'entrez-vous pas dans les chemins de fer? Il y a tant d'imbéciles qui gagnent 1,500 fr.; pourquoi ne vous donnerait-on pas une place de 3,000 fr.? »

Ces turpitudes sont-elles particulières aux dernières élections? Que l'on fouille dans le passé. Que l'on écoute déposer sur ce sujet un ancien sous-préfet et député de l'arrondissement de Quimperlé, M. le marquis de Langle. Il déclare être entré comme sous-préfet en rapport avec un candidat ministériel, M. Guilhem, auquel il fit part des besoins des populations, et qu'il engagea à fonder une banque d'escompte. Que lui répondit celui-ci? « Qu'il n'était pas assez riche pour faire une telle opération, qu'*il aimait mieux acheter quelques-uns de ces drôles, quelques-unes de ces canailles-là.* » Ici M. l'avocat-général, M. le président, interrompent le témoin en lui faisant observer qu'il s'agit d'un absent. On lui rappelle les dispositions du code qui punissent les faux témoignages. A peine l'ancien sous-préfet a-t-il le temps de citer cette petite lettre à lui adressée par ce même candidat : « Mon cher, je vous envoie une *somme de* 20,000 *francs* que je destine aux frais de mon élection. »

Un témoin divulgue qu'à une élection précédente, après les opérations du bureau, M. le sous-préfet a fait quinze lieues, pendant la nuit, pour venir l'engager à voter pour ce même candidat, et assure que « c'est une honte d'être électeur à Quimperlé. » Un autre encore déclare être un homme d'ordre, mais que la candidature du favori de l'administration était un danger et une cause de luttes per-

es. En vue de cette élection, « l'*administrateur du pays*, dit ce témoin, *plus un administrateur, mais un agent électoral*..... Les nomina- e maires, de commissaires se faisaient dans ce but unique..... Enfin, c'est n sous-préfet et député de Quimperlé, le même auquel le candidat ériel envoyait 20,000 fr. pour les frais de son élection, qui produit devant r d'assises une lettre dans laquelle un électeur déclare qu'en ne nommant candidat protégé par l'administration, « on a sauvé l'indépendance de l'ar- sement, et que les électeurs, cette fois, ont la satisfaction de ne pas man- s fonds secrets. » Le témoin ajoute qu'aux élections précédentes il y a eu its de corruption; et quand le président lui demande pourquoi il ne les a noncés à la justice; il répond : « *J'étais sous-préfet; si j'eusse dén... le ne l'aurais pas été long-temps.* » Lorsque le président lui rep... d'a- manqué à son devoir pour conserver sa place, l'ancien sous-préfe... : ... icoup d'autres auraient fait comme moi. »

Drouillard avait ses courtiers, qu'il lançait dans les campagnes... n prix fait; les votes sont à 200 fr. la pièce. L'appât? il est gr... ible. L'usure dévore la contrée : on se met à prêter de l'argent ... on le donne si l'emprunteur livre sa voix. Sur quarante-cinq pe... ices figurent trente neuf électeurs. Les livres le constatent, car il y a des sur lesquels la comptabilité des consciences est tenue en partie double. a s'appelle, sans doute, une *banque électorale*? Non, c'est une banque agri- industrielle, philanthropique, tant les mots sont larges et l'intérêt ingénieux interpréter. Cependant le moment approche. D'une part, pour soutenir uilhem, le favori du ministère, « tous s'agitent, dit M. Ferrec, depuis le is greffier jusqu'au président, depuis les expéditionnaires jusqu'au sous- . » De l'autre, en faveur de M. Drouillard, « on voyait, dit M. l'avocat-gé- des agents de tous étages, depuis le portefaix jusqu'au boucher, depuis le er jusqu'au boulanger, depuis le boulanger jusqu'à l'avoué, depuis l'avoué 'au notaire, depuis le notaire jusqu'à l'avocat, courir de droite à gauche, ant, pourchassant, prenant, conduisant de gré ou de force des électeurs : t comme le marché au bétail... on marchandait chaque tête d'électeurs. » it-on tous les membres de ce collége, harcelés, incessamment ballottés par x et le reflux, et entraînés par l'un ou l'autre courant! Pauvres électeurs! lisent ce que l'on pense d'eux; qu'ils écoutent M. Guilhem, l'un des pré- nts à leurs suffrages, faire sur leur compte à M. le sous-préfet de Langle la lence suivante : « Ces *drôles*-là... n'ont pas de conviction politique. Les in- privés sont tout à leurs yeux; pourvu qu'on satisfasse les intérêts matériels, t sûr de les avoir. Il faut payer les votes ou par une place ou par de l'ar- » Comment concilier ce secret mépris pour les électeurs avec le gracieux il que leur fait ce même candidat? « M. Guilhem avait quatre hôtels, déclare moin. » « Il y avait, dit un autre, des banquets où s'asseyaient trente, qua- électeurs; les cultivateurs bretons aiment à boire. Ils allaient chez MM. les préfets... MM. les sous-préfets leur donnaient de bons dîners, et leurs es grâces. »

s électeurs résistent-ils à ces caresses, on les intimide : un témoin déclare « M. Guilhem l'a prévenu que si M. Peyrou lui faisait trop d'opposition, il entre les mains une lettre qu'il lui suffirait de faire voir au ministre pour casser le frère de cet électeur. » On les menace « en leur montrant un ruban : à la boutonnière; » on les destitue : « J'ai été, dit un témoin, M. Penobert, de ma commune depuis vingt ans. J'ai cessé de l'être parce que j'ai refusé le sous-préfet de laisser écrire mon vote par un électeur de Brest, qui était

un partisan de M. Guilhem. » Les électeurs tiennent-ils leurs suffrages en s pens? oh! alors les petits soins redoublent, le candidat prodigue les poignée main, abaisse le tablier, ouvre la portière des voitures. Enfin le vote est c quis! Mais voici l'expiation : « Après le scrutin, dit le témoin Carion, on a tous ces malheureux à la porte, parce qu'on n'avait plus besoin d'eux. »

Cette atmosphère de corruption que nous venons de traverser a fait bien victimes; mais beaucoup, et c'est une idée consolante, ne sont pas encore m tellement atteintes. Plusieurs électeurs, séduits momentanément, se sont rep tis et ont rejeté, avant le jour de l'élection, le prix du vote. L'un d'eux a faill suicider de désespoir. Un autre disait : «Si c'était à recommencer, je ne le rais pas, mais je suis trop avancé pour reculer. » Presque tous ont senti le mords. Des membres du collége ont su conserver leur indépendance, repou avec indignation les tentateurs et prémunir contre le fléau les esprits chan lants. M. Gilbert, à qui l'on proposait 1,200 francs pour son vote, consul femme, qui lui répondit : « Tu serais un indigne, si tu vendais ta voix, » e refusa.

A un individu qui lui offrait 1,500 fr., M. Portier répliqua : « Ah! malheure tu oses me proposer cela! Moi qui suis le maire de la commune, donner le m vais exemple, moi qui ai promis d'en donner de bons et respectables! » Et com on lui disait : « C'est pour l'avantage de tes enfants. — Pour l'avantage de i enfants, reprit-il; ils ont des bras : tiens, vois-les travailler. Compère, deman t-il à quelqu'un qui entrait, que pensez-vous de ces hommes? J'ai envie de faire mettre en prison! » M. Carion ayant rencontré un de ses parents qui s'é laissé entraîner chez un autre électeur, lui dit : « Tu ferais bien de revenir : maison. Quand je vais à la foire vendre un cochon et que je ne le vends pas, j ramène à l'étable. Tu veux te vendre, malheureux! C'est une honte! ce sera malheur!... Conviens que tu as fait une sottise. » Ce parent ayant tiré une bo dans laquelle il y avait 3 ou 400 fr., l'autre ajouta : « Je ne sais pas d'où ça p vient; jamais je n'ai vu rien de semblable dans ta maison ni au bourg. »

Signalons en finissant la belle conduite de M. le curé de Quimperlé, qui, haut de la chaire évangélique, a flétri la corruption et averti ses paroissiens ne pas fléchir.

Voici maintenant le résultat du procès. Sur la déclaration du jury, la co condamné Drouillard, Peyrou, Dagorn, Michel Mathias et Audren, chacun en c années d'interdiction des droits civiques, comme coupables d'avoir acheté vendu des votes aux élections de Quimperlé. En outre, la cour a condam Drouillard et Peyrou chacun en 3,700 fr. d'amende; Dagorn en 1,800 fr.; A dren en 900 fr., et Mathias en 1,000 fr.; et tous solidairement aux frais.

Les condamnés se sont pourvus en cassation.

Les accusés Carré, Jossin, Leflécher père et Leflécher fils ont été acquittés.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 25 c.	Caisse hypothécaire. 280 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3285 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0(

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

[redacted]

MARDI 23 FÉVRIER 1847. (N° 4341.)

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,

POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847, ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

(Suite. — Voir les N°s 4336, 4337 et 4339.)

Son Em. M. le cardinal de Bonald, en annonçant aux fidèles de Lyon la grande grâce du jubilé accordée par le Saint-Père, les exhorte dans sa Lettre pastorale, à l'exemple du vénéré chef de l'Eglise, à la pratique de la prière et du courage chrétien dans cette sainte Quarantaine :

« Au milieu des alarmes qui l'assiégent et des prévisions qui le contristent, Pie IX ne demande pas à la terre des consolations et des espérances : elle ne lui donnerait que des consolations trompeuses et des espérances vaines. Il n'a pas été donné à l'homme de commander aux vents et aux tempêtes qui agitent la barque de Pierre. Diriger cette barque au milieu des flots soulevés, n'a pas été donné à un bras de chair. Que peuvent *la prudence des prudents et la sagesse des sages* pour la direction et le salut du vaisseau de l'Eglise ? Et que peuvent les conseils humains pour préserver ce que la sagesse divine a établi, contre tous les conseils humains et malgré toutes les puissances de la terre ? Mais le Pontife suprême s'élève par la prière et la pénitence jusqu'à celui dont il est le vicaire et le représentant, et il nous invite tous à le suivre au pied du *trône de la miséricorde*, pour y demander avec lui les grâces nécessaires à l'accomplissement de ses grandes obligations, et pour y chercher aussi avec confiance le pardon de nos erreurs passées, la protection contre les dangers à venir, et la patience dans les maux présents. Sa bonté paternelle nous ouvre le trésor des indulgences dont la dispensation lui a été confiée, afin que nos cœurs étant plus purs et mieux disposés, nos supplications soient plus efficaces. Qui de nous, N. T.-C. F., ne s'empresserait pas de se conformer aux intentions du grand Pontife dont l'exaltation est l'objet de tant d'espérances ? Comment refuser à un père ce qu'il demande avec de si vives instances, et fermer l'oreille à une voix qui doit nous être si chère ?

» Oui, N. T.-C. F., nous prierons; et, prosternés aux pieds de celui qui tient dans ses mains les cœurs des législateurs des nations et qui dispose des volontés des hommes, nous le conjurons d'incliner ces volontés et ces cœurs vers la confiance au pasteur suprême. Nous le supplierons de faire comprendre aux juges de la terre, que l'autorité apostolique, qu'ils ont peut-être regardée quelquefois d'un œil inquiet, est le plus ferme appui de leur propre autorité; et que cet oracle, toujours subsistant, dont trop souvent peut-être ils n'ont entendu les accents qu'avec défiance, ne répand parmi les peuples que des doctrines de soumission aux lois, d'amour et de respect pour ceux que les Ecritures nous montrent comme les images de la divinité. Si Dieu prête une oreille attentive à la voix de notre prière, la tristesse de notre Pontife se changera en joie, et ses enfants, par leur docilité, feront son bonheur et seront sa couronne. »

Le Mandement de M. l'archevêque de Toulouse et de Narbonne traite cette année de l'*obligation pour les fidèles de sanctifier le saint jour du dimanche*, et renferme une Ordonnance qui établit une association

pour l'observation de ce jour consacré au Seigneur. L'illustre et vénérable prélat termine ainsi cette Instruction pastorale :

« Faut-il donc que la France, autrefois si chrétienne, se distingue aujourd'hui des autres peuples, même des peuples séparés de l'Eglise catholique, par la profanation des jours consacrés au culte divin? Quel est le Français ami de sa patrie, qui ne désire voir disparaître ces traces hideuses de l'impiété, qui nous déshonorent?

» Aussi, nous le savons, s'est-il déjà formé des associations d'hommes, amis de l'ordre et des mœurs, dans le but de maintenir parmi nous l'observation du dimanche. Bien loin de vouloir nuire à ces sages associations, nous exhortons tous ceux qui s'y sont agrégés, à tenir avec fidélité leurs engagements. Mais combien ne mettrons-nous pas plus d'empressement, N. T.-C. F., à nous unir dans le même but, si nous ne considérons pas seulement l'observation du dimanche sous le rapport des avantages temporels, mais surtout sous celui des biens éternels que la religion assure à tous ceux qui gardent fidèlement ses préceptes!

» A ces causes,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. Ier. Nous instituons dans le diocèse une association qui aura pour but de procurer la fidèle observation du dimanche.

» Art. II. Les personnes qui voudront entrer dans la société prendront l'engagement :

» 1° De ne faire personnellement, et de ne commander ni permettre aux personnes qui leur sont soumises, les jours de dimanche et autres fêtes chômées, hors le cas d'une absolue nécessité, aucun travail ni aucun acte prohibé par l'Eglise en ces saints jours;

» 2° De s'adresser de préférence, pour leurs achats et leurs travaux, aux marchands et ouvriers qui s'abstiennent de vendre ou faire vendre, de travailler ou faire travailler dans ces mêmes jours;

» 3° D'exhorter, autant que les circonstances peuvent le permettre, leurs parents, amis et autres personnes sur qui elles ont quelque influence, à sanctifier les jours consacrés à Dieu, et en particulier à garder le repos commandé;

» 4° De contribuer, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à assurer l'exécution de la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures (1). »

Suivent deux *Indults* du souverain Pontife Pie IX. Par le premier, le Pape accorde des *indulgences* aux membres de la société établie pour l'*observation du dimanche;* par le second indult, le Saint-Père accorde aux associés une *grâce toute spéciale.*

M. l'archevêque de Sens et évêque d'Auxerre, après avoir cité l'Encyclique et les Lettres apostoliques qui proclament le jubilé, invite vivement les fidèles à profiter de ces faveurs spirituelles, que le souverain

(1) « Art. 4. — Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés les dimanches et jours de fête reconnus par la loi. »

L'art. 6 porte que « les chefs d'établissement auront à statuer sur les travaux indispensables à tolérer de la part des enfants, les dimanches et fêtes, dans les usines à feu continu..... à assurer l'instruction primaire et l'enseignement religieux des enfants. »

Pontife répand sur le monde chrétien au début de son auguste pontificat :

« Vous avez entendu sa voix vénérable et si touchante, et c'est encore pour nous rappeler que la barque qu'il est chargé de conduire a, comme autrefois celle de Pierre, un besoin pressant de l'assistance du Très-Haut. Père commun de tous les fidèles, il attend donc de la piété filiale de tous, le concours et la réunion de prières ferventes pour obtenir du ciel les succès de son apostolat. A son tour, en vertu du *pouvoir* qui lui a été spécialement remis *de lier et de délier* sur la terre, le Vicaire de Jésus-Christ ouvre à tous le trésor des grâces célestes, et, sous le nom de *Jubilé*, nous accorde l'application des indulgences.

» Nous la publions, N. T.-C. F., cette grâce du Jubilé, et nous vous annonçons avec bonheur, que cette source précieuse de salut vous sera offerte durant les jours, auxquels nous touchons, de la sainte quarantaine. O enfants fidèles et dociles à la voix de l'Eglise notre mère, avec quelle joie et quel filial empressement vous répondrez aux pieuses intentions du souverain Pontife, établi notre saint Père, chef visible et le représentant de Jésus-Christ sur la terre ! Mais c'est à vous, surtout, pécheurs infortunés qui vivez depuis si long-temps dans l'oubli de vos devoirs et du salut de votre ame, que nous venons présenter cette source vivifiante comme un moyen des plus favorables de vous réconcilier avec vous-mêmes en vous faisant rentrer en grâce avec votre Dieu. »

M. l'évêque de Carcassonne fait remarquer à ses diocésains que le Carême de la présente année leur offre des ressources plus grandes de sanctification à cause des grâces du jubilé accordé par le pape Pie IX :

« Empressons-nous, ajoute le vénérable prélat, de répondre aux pieux désirs du chef visible de l'Eglise, et de participer à l'indulgence qu'il daigne nous proposer. Accomplissons avec ferveur et avec une exactitude scrupuleuse toutes les conditions, d'ailleurs faciles, auxquelles est attachée la concession de cette grande faveur. Oui, N. T.-C. F., une indulgence plénière est une faveur signalée. Si vous avez le bonheur de la gagner, vous obtiendrez la remise tout entière de la peine due à tous les péchés actuels dont vous vous êtes rendus coupables dans le cours de votre vie. Or vous sentirez tout le prix de cette grâce, et vous ne négligerez rien pour la mériter, si vous vous pénétrez de cette vérité que le sacrement de pénitence, en effaçant le péché, nous délivre des tourments éternels ; mais qu'il ne remet pas toujours, bien s'en faut, la peine temporelle due au péché. C'est la doctrine du saint concile de Trente. Il déclare qu'il est faux et contraire à la parole de Dieu, de prétendre que la faute n'est jamais remise de la part de Dieu sans qu'en même temps toute la peine le soit aussi. Et un peu plus loin, il frappe d'anathème celui qui soutiendrait que toute la peine est toujours remise avec la faute. »

M. l'évêque de Strasbourg trouve dans le fait si consolant de l'élection du souverain Pontife, une occasion naturelle d'exposer savamment la doctrine de l'Eglise sur les *Indulgences :*

« Pendant que parmi les puissances terrestres les unes disparaissent à nos regards et les autres luttent péniblement contre les principes de destruction et de ruine qu'elles renferment dans leur sein, nous voyons dans la ville aux Sept-Collines une succession non-interrompue de Pontifes-Rois qui présentent à l'admiration de l'univers des preuves incontestables de la perpétuité de leur puissance et de la divinité de leur mission. Sans alliance et sans généalogie, cette mystérieuse dynastie revit, pour ainsi dire, de ses cendres ; à peine un Pontife est-il

descendu dans la tombe, qu'un successeur lui est donné pour perpétuer l'œuvre du Christ. Cette génération est à l'abri des coups de la mort, parce que les promesses divines lui assurent une domination impérissable, parce que l'esprit de sagesse et de force la protége, et que Dieu lui-même, du haut des cieux, veille sur ses destinées. Le gouvernement de l'Eglise, toujours plein de force et de vigueur, n'a point à craindre les minorités avec leurs crises et leurs secousses. Quand la main de la mort s'étend sur le Vatican, le doigt de Dieu a déjà désigné l'homme de sa droite, destiné à monter sur le siége de Pierre, et qui doit avoir *la justice pour ceinture et la foi pour baudrier*.

» L'élection des chefs de l'Eglise se fait pour l'ordinaire d'une manière si paisible, que la nouvelle en parviendrait à peine dans toute l'étendue de l'empire chrétien, si le lien de l'unité n'attachait les fidèles à leur Père commun, et si le nouveau Pontife n'élevait la voix pour annoncer au monde son avénement au siége de Pierre, et pour répandre avec une sainte profusion sur tous les peuples soumis à son empire les richesses spirituelles dont il est dépositaire.

» Il y a quelques semaines à peine, N. T.-C. F., que nous pleurions un Pontife aussi cher à l'Eglise par ses éminentes vertus que par les grandes choses qu'il lui fut donné d'opérer. Grégoire XVI, dont le nom rappelle de si glorieux souvenirs, intercède maintenant pour nous auprès de Dieu, nous en avons la douce confiance, et son successeur Pie IX, glorieusement régnant, faisant usage du divin pouvoir qui lui a été confié, ouvre les trésors de l'Eglise pour en répandre les bienfaits sur l'Univers catholique. Sous la date du 22 novembre de l'année dernière, il a publié un Jubilé universel, en invitant les pasteurs et les fidèles à profiter de cette inestimable faveur.

» Pour votre édification, comme aussi pour l'instruction de ceux qui ne veulent point se soumettre à la douce autorité du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons cru devoir, N. T.-C. F., appeler votre attention sur les indulgences en général. Afin de vous faire bien comprendre ce point si intéressant de notre sainte religion, nous devons vous faire considérer l'homme dans son origine et dans sa chute, dans sa naissance et dans sa régénération, et mettre ainsi sous vos yeux le plan et l'économie du grand mystère de la Rédemption. »

M. l'évêque du Mans traite un sujet très-opportun dans ce moment de disette, celui de la *Charité fraternelle*, dont il établit l'obligation avec une grande force de preuves, et par de touchantes considérations :

« Il nous a semblé opportun, N. T.-C. F., en vous annonçant de nouveau la sainte Quarantaine, d'appeler votre attention sur la charité fraternelle, point capital de la morale chrétienne ; de vous en montrer brièvement la base, l'étendue, la nécessité, les motifs et les règles....

» Quelle différence, N. T.-C. F., entre cette divine charité par laquelle nous aimons le prochain comme nous-même, en vue de Dieu, pour obéir au commandement de Dieu, et cette indéfinissable sympathie des philanthropes qui, ayant le malheur de ne point connaître Dieu ou de vivre sans relation pratique avec lui, sont étrangers aux saintes inspirations de sa charité ! Vous ne les entendrez pas même prononcer le nom de charité, ou si, par certaines bienséances, ils sont amenés à l'invoquer, ils ne s'en feront point l'application à eux-mêmes...

» Les uns, partant de ce principe que tous les hommes sont égaux par leur nature, veulent que la terre et ses produits soient en commun, que tous puissent en user en pleine liberté, comme ils usent de la lumière qui nous éclaire et de l'air que nous respirons. Si, par le hasard de la naissance et par des transmissions d'héritages, sans participation de la volonté propre, il y a des riches et des heu-

ceux, et à côté de ceux-ci des pauvres et des affligés, c'est, à leur avis, un renversement d'ordre qu'ils ne peuvent souffrir, et que devrait remplacer une égalité parfaite. Dans l'enthousiasme de leurs conceptions réformatrices, ils seraient prêts à dire avec l'un de leurs insignes patrons : *Gardez-vous d'écouter cet imposteur qui ose dire : Ceci est à moi : vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et la terre à personne.*

» Supposons qu'en effet, N. T.-C. F., tous les titres de propriétés disparaissent, qu'une égalité absolue soit proclamée, que, sans égard aux impossibilités qui surgissent de toutes parts, on tente de la réaliser, et qu'on y arrive, combien le temps durera-t-elle ? Dès le lendemain elle aura cessé, parce qu'elle est contre la nature de la société.

» Des esprits moins téméraires, sans être plus religieux, l'ont compris : reculant d'effroi devant les conséquences désastreuses qu'amènerait un tel bouleversement, ils ont imaginé d'autres moyens de remédier au malaise social, et chacun a inventé le sien. Mais leurs vains systèmes, péniblement élaborés, ne peuvent soutenir un examen sérieux, ni résister à l'expérience. Une invincible répulsion, fondée sur le sens commun, en fait prompte justice partout où l'on ose essayer de les mettre en œuvre....

» Déjà nous l'avons dit, il ne s'agit point de détruire la propriété ni de troubler l'ordre constitutif de la société : ce serait une funeste erreur. Gardez-vous de prêter l'oreille à ceux qui vous la prêcheraient. Toujours il y a eu, toujours il y aura des riches et des pauvres, comme il y aura des souverains et des sujets, des maîtres et des serviteurs ; Dieu l'a ainsi voulu, et ce ne serait pas impunément que l'homme chercherait à renverser son ouvrage....

» Dans les circonstances communes, les aumônes ordinaires, telles qu'ont accoutumé de les faire les personnes charitables ou simplement bienfaisantes, suffisent pour l'acquit de la conscience. Mais dans les années calamiteuses, comme celle où nous sommes, et toutes les fois que des besoins extraordinaires se manifestent, nous ne pouvons plus nous contenter de ce qui est ordinaire. Nous devons donner de notre superflu, de notre aisance, même de notre nécessaire, s'il le faut....

» Ne vous paraîtrons-nous point importun, N. T.-C. F., si nous vous parlons encore de nos séminaires ? Pourquoi le serions-nous ? Ces précieux établissements, objet constant de notre sollicitude, ne sont-ils pas à vous aussi bien qu'à nous ? Sans eux que serait l'avenir du diocèse ? C'est par votre concours qu'ils sont arrivés, sous le rapport de l'esprit de piété et de bonnes études, au degré de prospérité où nous les voyons avec tant de consolation et auquel vous ne pouvez être indifférents. Faudra-t-il les en laisser déchoir ? Rien ne serait plus affligeant pour vous comme pour nous.

» Cependant, N.-T.-C. F., nous ne pouvons vous cacher que notre situation est inquiétante. Depuis quelques années nous voyons, avec une peine extrême, le déficit aller en grossissant. Déjà, cette année, il nous a fallu contracter de nouvelles obligations ; c'était immanquable, puisque l'exercice qui court a commencé avec des dettes et sans provisions. Au bout de cette voie, se trouve un abîme, que nous devons éviter à tout prix.

» Il ne nous resterait donc qu'à fermer nos deux maisons jusqu'à ce que nous eussions des ressources suffisantes pour les ouvrir de nouveau, ou à supprimer les secours que nous accordons à des aspirants pauvres, dont la vocation offre toutes les garanties désirables. L'une et l'autre de ces deux mesures serait également funeste dans ses conséquences, et ruinerait, pour long-temps, ce que nous avons eu tant de peine à édifier.

» Nous avons foi en la divine Providence, et nous espérons avec confiance que vous ne nous abandonnerez point, parce que nous croyons avoir cherché, dans ce que nous avons fait, le plus grand bien du diocèse, et ne nous être pas écarté des règles de la prudence.

» En vous recommandant, comme c'est notre conviction et notre devoir, la charité envers les pauvres, nous vous conjurons de faire attention que parmi nos aspirants à l'état ecclésiastique, beaucoup sont pauvres, et ne peuvent continuer leurs études que par les secours de la charité. Venez-leur donc en aide, et vous aurez part au bien qui s'opérera un jour par leur ministère sacré. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

(Correspondance particulière de l'*Ami de la Religion*.)

Rome, 11 février 1847.

Pie IX, à l'approche du Carême, a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude pour l'enseignement des peuples. Il était d'usage à Rome que chaque année, le jeudi qui précède la Quinquagésime, tous les prédicateurs vinssent faire leur profession de foi en présence du cardinal-vicaire et recevoir ses avis. Cette année, par une invitation spéciale, le Saint-Père les a mandés au Quirinal. Tous devaient s'y trouver ce matin à huit heures. Ils étaient fort nombreux, car outre ceux qui sont destinés à prêcher dans les basiliques, dans les églises paroissiales et collégiales, on avait appelé ceux qui doivent en ce saint temps annoncer la parole de Dieu dans les couvents, et on y avait joint tous les curés. Les uns et les autres, convoqués dans la vaste galerie du Quirinal, attendirent quelques instants, puis se formèrent en cercle autour de Mgr Canali, patriarche de Constantinople, vice-gérent du cardinal-vicaire, devant qui un religieux lut lentement, et à haute voix, la profession de foi de Pie IV, qui résume la doctrine de l'Eglise formulée au Concile de Trente. Tous répétaient ensemble, et l'une après l'autre, ces paroles solennelles. Ensuite chacun de nous alla baiser le livre, et promettre, la main sur le texte sacré, de vivre et de mourir dans cette doctrine, et de n'enseigner qu'elle. Nous nous relevons alors et nous sommes introduits dans la salle du trône. Le Saint-Père n'était pas encore présent, et j'eus le temps de considérer cette imposante assemblée où se montrait, sous les vêtements divers du clergé séculier et des ordres religieux, la variété et l'unité de l'Eglise. Mais le Vicaire de Jésus-Christ paraît. et tous inclinés nous recevons à genoux sa bénédiction. Il s'asseoit sur son trône, et de la main nous fait signe de nous relever. Je renonce à vous exprimer la sérénité, la douceur et la majesté de son visage. Ses regards étaient animés de l'amour le plus tendre, et toute sa contenance respirait à la fois le sentiment de l'autorité et de la paternité. Il a commencé par faire ressortir l'importance du ministère de la parole, en exposant en peu de mots l'origine, la nature et la propagation de la parole divine. Il nous a montré le Verbe dans le sein du Père, puis incarné, parlant aux hommes, choisissant ses apôtres, et répandant sa lumière par eux, par leurs successeurs et leurs représentants jusqu'aux extrémités du monde. « C'est ainsi qu'à votre tour, a-t-il dit, vous avez à l'an-

noncer. Recevez mission du premier pasteur, et que l'esprit de Dieu vous inspire. *Spiritus Domini super vos.* » Ensuite il nous a fait voir les différentes manières d'annoncer la parole de Dieu. « Vous l'annoncerez » avec force ou avec douceur. Si c'est avec force, vous romprez les liens » qui enchaînent les ames aux vanités de ce monde ; si c'est avec dou» ceur, vous rappellerez au bercail la brebis égarée. » Je ne puis rendre l'accent de douceur et d'amour avec lequel il nous a fait sentir le bonheur de ramener par la charité un pécheur dans le sein de l'Eglise. Après avoir ainsi fait voir la grandeur de la parole divine, et les voies qu'elle emploie pour se communiquer, le Vicaire de Jésus-Christ a mis sous nos yeux la condition indispensable pour prêcher avec fruit, savoir l'imitation du divin modèle. « *Jesus cœpit facere et docere*, a-t-il » dit. Il faut qu'il en soit ainsi de vous, mes frères : vos paroles ne fruc» tifieront qu'autant qu'elles seront appuyées par votre exemple. Je vous » recommande surtout l'exercice d'une charité mutuelle et la sainteté » des mœurs. » Il daigna entrer sur ce double point en des développements tout paternels ; puis ajouta : « Si vous faites ainsi, vous combat» trez efficacement les deux plus grands maux de la société moderne, la » vanité de l'esprit et l'endurcissement du cœur. » Il termina cette touchante allocution en nous donnant mission expresse d'annoncer aux fidèles la parole divine, et en appelant sur nous, par la bénédiction apostolique, l'effusion de l'Esprit saint qui embrasait les Apôtres. Pie IX, en nous parlant, avait évidemment conscience de l'auguste mission qu'il remplit au nom de Dieu sur la terre, et nous l'avons quitté profondément pénétrés de celle dont il nous a investis, et pour laquelle il nous a inspiré un renouvellement de force, de zèle et d'espérance.

12 février.

L'édit du Carême vient de paraître. S. E. le cardinal-vicaire y déclare que Sa Sainteté aurait désiré rétablir, pour ce temps de pénitence, l'ancienne discipline, mais que les intempéries de la saison, la disette de plusieurs denrées et le prix élevé des autres, l'ont déterminée non-seulement à maintenir les adoucissements accordés durant les dernières années, mais encore à y en ajouter quelques autres. Il insiste néanmoins sur l'obligation du jeûne pour tous les fidèles capables de le supporter.

PARIS.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

M. l'abbé Plantier a prononcé sa première conférence à Notre-Dame, avant-hier premier dimanche de Carême, en présence d'un auditoire nombreux et choisi. Le ministère de la parole sacrée, dans cette chaire, et devant cet auditoire naguère ému par les accents de deux illustres conférenciers, était un héritage aussi glorieux que difficile à porter. On peut dire cependant que l'orateur, déjà si bien apprécié à la faculté de Lyon et dans la retraite ecclésiastique du clergé de Paris, ne s'est point montré au-dessous de ce qu'on pouvait attendre de lui

en cette solennelle circonstance. M. l'abbé Plantier, en effet, sorti de cette école ecclésiastique de Lyon qui remonte aux traditions de saint Irénée, et qui a fourni au clergé de France tant d'hommes éminents, apporte dans la chaire de Notre-Dame les qualités essentielles aux apologistes de la religion : une grande exactitude de doctrine, une méthode parfaitement accusée, un langage très-pur et toujours orné, enfin une largeur de polémique qui ne pourra que lui concilier l'entière estime sinon l'assentiment des adversaires qu'il combat. Si le geste et le ton de la voix rappellent encore trop le professeur de la faculté de théologie, il n'y a pas à s'alarmer cependant pour le succès de cette noble et savante parole. Nous nous rappelons encore aussi les premiers débuts de M. Lacordaire à Saint-Roch, et de M. de Ravignan à Saint-Thomas-d'Aquin. Alors, comme aujourd'hui, l'*Ami de la Religion* saluait ces essais qui ont été bientôt suivis dans la chaire chrétienne par des succès dont l'éclat a justifié, sinon dépassé toute espérance.

M. Plantier, qui portait les insignes de chanoine de Bordeaux, après avoir payé un très-noble tribut d'hommage au talent de ses deux illustres devanciers et de profonde reconnaissance envers Mgr l'Archevêque qui l'a choisi pour remplir cet éminent ministère auprès d'un pareil auditoire, M. Plantier a tout d'abord nettement exposé le sujet de ses conférences, c'est-à-dire la défense de la religion contre la philosophie moderne. Mais, à l'exemple des plus illustres apologistes de notre foi, il a déclaré qu'il voulait prendre à tâche de rendre toujours complète justice à ceux qu'il venait combattre. En conséquence l'orateur a divisé ainsi son premier discours : 1° Quels sont les mérites des philosophes modernes ? 2° Quels sont les reproches que le catholicisme a malheureusement trop de droit de leur adresser ?

Nous devons tenir compte en effet à la philosophie moderne, 1° de ses travaux et de ses découvertes ; 2° de l'introduction du spiritualisme dans les nouveaux systèmes philosophiques, etc.

Quant aux reproches, ils sont, hélas ! trop nombreux, et bien autrement fondés. Le premier, c'est la confusion et la perturbation introduites dans le langage philosophique ; le second, c'est le vague des définitions ; le troisième, c'est l'exaltation de la raison aux dépens de la révélation ; et le quatrième enfin, c'est cette audace téméraire avec laquelle on jette l'esprit des jeunes gens qui débutent dans l'étude philosophique sur les questions les plus ardues, les plus difficiles et les plus nécessaires pour la vie intellectuelle et morale ; de là cette fluctuation d'idées, cette incertitude de tout principe incontesté, qui livre notre génération au vent de toute doctrine, au relâchement de toute morale, et par conséquent à l'inconsistance de toute société politique et religieuse. Toutes ces démonstrations, nettement énoncées à l'avance et développées avec l'antique et forte méthode, merveilleusement secondée par un style pur, toujours brillant, et par des traits d'éloquence vive, mais contenue, ont produit sur cet auditoire d'abord incertain, mais parfaitement attentif, l'effet le plus rassurant pour cette belle et si religieuse institution des conférences

ondées et inaugurées avec tant de bonheur par l'illustre et vénérable Mgr de Quelen, dans cette antique métropole de Notre-Dame de Paris.

Après s'être livré contre nous à des attaques dont l'injustice et la violence n'ont pas eu tout le succès qu'il attendait, l'*Univers* change de ton et prend un air dégagé qu'il s'efforce de rendre plaisant.

Ses plaisanteries sont d'aussi bon goût que ses emportements, sans être plus risibles.

Qu'on nous pardonne d'en citer quelques traits :

*L'*Ami de la Religion *crie et se lamente, il lève les yeux au ciel et prend toute la terre à témoin de nos injustices. Ce qui empourpre l'*Ami de la Religion, *c'est que nous n'avons pas rougi d'attaquer sa foi*... C'est en effet si peu de chose ! Des chrétiens et des prêtres n'ont-ils pas tort de se plaindre qu'on touche à tout ce qu'il y a de plus vif et de plus sacré dans leur ame ! Ne faut-il pas qu'ils se laissent calomnier en silence et publiquement dénoncer comme des impies, sans mot dire !

*L'*Ami de la Religion, dit ailleurs l'*Univers*, *a de ces phrases qui savent être grosses de mensonges sans offenser la vérité. S'il se trouve parfois l'allié des journaux voltairiens, c'est dans une excellente intention*... Passant ensuite de ces aménités aux grands airs qu'il affecte si volontiers : *Nous ne savons*, ajoute-t-il, *si l'*Ami de la Religion *a une ligne, nous ignorons qui la lui a tracée, ligne ou cercle*... L'*Univers* ne s'en met pas autrement en peine, il lui suffit de prendre *ce pauvre Ami de la Religion* en tutelle, *de le surveiller, de le contenir*... Nous aurions cru que l'*Univers* avait assez à faire de *se contenir* et de se modérer lui-même : nous avions même ouï dire que depuis long-temps ses amis lui venant en aide lui en donnaient, mais en vain, le conseil.

Mais n'insistons pas davantage ; laissons-là pour ce qu'elles valent ces vaines prétentions. Passons sur l'inconvenance d'un tel langage. L'*Univers* d'ailleurs nous déclare que si le ton sur lequel il nous exprime ses sentiments nous blesse ou nous afflige, *il faut que nous nous y accoutumions*. Hélas ! le public aussi essaie depuis long-temps de s'y accoutumer ; mais il n'y parvient pas, et c'est à nous que l'*Univers* s'en prend.

Quant à la parole prononcée contre lui par un homme éminent dans l'opinion catholique, ce n'est pas sérieusement que l'*Univers* peut nous sommer de lui en dire la source. Il ne sait que trop à quoi s'en tenir sur l'authenticité de cette accablante condamnation. Nous lui dirons seulement que loin de contester ces paroles, lorsqu'elles ont été revélées pour la première fois dans la presse, il les a lui-même accompagnées en les reproduisant, d'une réflexion qui témoignait assez et de sa propre conviction, et de l'amertume qu'il en ressentait.

L'*Univers* trouvera peut-être dans cette réserve, la preuve que nous

le connaissons, et que nous rendons suffisamment justice à son esprit et à son habileté.

Une assemblée de charité aura lieu en l'église de Saint-Médard, le mercredi 24 février 1847, à deux heures, en faveur des pauvres visités dans cette paroisse, dite le faubourg Saint-Marceau, par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Deguerry, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, curé de Saint-Eustache.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon sont priées de vouloir bien remettre leur offrande à M. le curé de Saint-Médard, ou bien à M. Giraudet, trésorier de la Conférence, rue Servandoni, 26.

Les quêtes faites dans le diocèse de Troyes, pour les inondés, se sont élevées à 6,600 fr. 10 cent Cette somme a été versée dans la caisse de M. le receveur de l'Aube, pour être répartie entre les différents évêques dont les diocèses ont le plus souffert des inondations.

Quelques semaines auparavant, une quête générale prescrite par Mgr de Troyes, au profit des incendiés qui, cette année, ont été si nombreux dans son diocèse, avait rendu 36,000 fr.

Son Eminence le cardinal de Bonald, dont le zèle ne se lasse jamais, a bien voulu, dimanche 7 du courant, se rendre à la Croix-Rousse, où est établie la deuxième section de l'œuvre de Saint-François-Xavier. A six heures précises, Mgr de Bonald a été reçu dans l'église de Saint-Denis, au son d'une musique d'ouvriers, organisée par les soins de M. le curé et des Frères des Ecoles chrétiennes; il a été complimenté par un ouvrier, membre de l'œuvre.

Rien de plus touchant que l'allocution prononcée à cette occasion par Son Eminence. En voyant un si grand nombre d'ouvriers (plus de deux mille), il s'est écrié : *Misereor super turbam*, j'ai pitié de ce peuple. Et pourquoi? — Parce qu'il est exposé à une triple séduction :

Celle des sociétés secrètes qui lui offrent de belles théories, au lieu de lui apporter du travail et du secours ;

Celle des méthodistes qui cherchent à égarer sa foi ;

Celle des maisons de plaisir et des réunions turbulentes qui lui ravissent son argent et sa santé.

« Ce sont là les motifs qui m'ont déterminé, a dit Son Eminence, à instituer l'œuvre de Saint-François-Xavier. Là, vous trouverez une instruction religieuse à votre portée ; là vous trouverez des secours dans vos besoins!... Les pauvres, a-t-elle dit ensuite avec un accent de tendresse, sont mes meilleurs amis!... mais ma famille est grande, très-grande!... » a-t-elle ajouté.

Il serait impossible de rendre l'impression qu'a produite sur tous les assistants la parole simple, mais chaleureuse, de Mgr l'archevêque. Au milieu de l'émotion générale, le cardinal a donné sa bénédiction du haut

de la chaire, et de l'autel la bénédiction du Saint-Sacrement, à cette masse d'hommes avides de la recevoir.

M. l'abbé Nampon, dont la voix et le cœur sont connus de ces excellents ouvriers, est ensuite monté en chaire, et leur a rappelé les devoirs qu'ils avaient à remplir dans le carnaval, dans le carême, et surtout dans le temps du jubilé qui va s'ouvrir. L'orateur a été écouté avec une religieuse attention, et lorsqu'il a terminé son discours, on lisait sur tous les visages le désir de l'entendre encore.

Voilà le religieux spectacle qu'ont donné les ouvriers de la ville de la Croix-Rousse. Voilà une des plus belles réunions de la société de Saint-François-Xavier. Puisse cette œuvre s'étendre de plus en plus, et édifier toujours par le zèle et la bonne conduite de ses membres ! C'est un bel hommage rendu au catholicisme, et une preuve éclatante de la foi vive et sincère qui anime la classe ouvrière de cette cité.

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 6 février :

« L'empereur, sur la proposition du sénat dirigeant, vient de rendre une nouvelle loi ayant pour objet d'empêcher le prosélytisme en faveur de tout autre culte que la religion gréco-russe.

» Voici les principales dispositions de cet acte d'intolérance et de despotisme :

« 1° Toute personne qui aurait abjuré la religion gréco-russe sera mise à la disposition des autorités ecclésiastiques. Si une telle personne a des parents professant la religion gréco-russe, elle est de plein droit déshéritée par eux. Toute sa fortune sera mise sous curatelle, et elle ne sera pas admise à demeurer dans le district où se trouvaient ses biens meubles ou immeubles. Ces dernières mesures cesseront si le prosélyte rentre dans le giron de l'Eglise dominante ; s'il ne le fait pas dans le délai qui lui sera fixé à cet effet par l'autorité ecclésiastique, il sera traduit devant un tribunal criminel, qui ne pourra lui appliquer une peine moindre que la détention perpétuelle dans un couvent gréco-russe, où il sera forcé à faire sans cesse pénitence et des actes de contrition. Si le prosélyte a des enfants mineurs, le gouvernement statuera sur leur sort.

» 2 Tout homme qui permettra à sa femme et à ses enfants d'embrasser une religion étrangère, sera pareillement traduit devant un tribunal criminel, et puni selon toute la rigueur des lois existantes.

» 3° Tout individu qui aurait engagé une personne à abjurer le culte gréco-russe, perdra les prérogatives de son rang et tous ses droits civils, et il sera en outre exilé à vie dans la Sibérie occidentale. S'il appartient à la classe à laquelle les punitions corporelles sont applicables, il lui sera administré un certain nombre de coups de knout, et il servira pendant le reste de sa vie dans une compagnie disciplinaire.

» 4° Quiconque aurait prononcé des discours ou publié des écrits tendant à faire abjurer des personnes appartenant au culte gréco-russe, perdra les prérogatives de son rang, et sera détenu d'un à deux ans dans une maison de force. En cas de récidive, le délinquant sera condamné à la perte des droits civils et aux travaux dans une forteresse pendant quatre à six ans. S'il se rend une troisième fois coupable du même délit, il sera exilé dans les provinces de Tobolsk ou de Temsk, en Sibérie. Indépendamment de ces peines, un tel individu, s'il fait partie des classes sujettes aux châtiments corporels, recevra le knout.

» 5° Les pères et mères du culte gréco-russe, qui font baptiser leurs enfants dans une autre confession chrétienne, seront punis de deux ans d'emprisonnement, et on leur ôtera leurs enfants, lesquels seront élevés par d'autres membres gréco-russes de leur famille ; s'ils n'ont pas de parents de cette religion, le gouvernement les confiera à des tuteurs nommés par lui.

» Toute personne qui empêche le membre d'un culte étranger d'embrasser la religion gréco-russe sera punie d'un emprisonnement de plusieurs mois.

» Tout ecclésiastique d'un culte étranger qui enseignera à des mineurs gréco-russes les principes de sa religion, même sans intention de les faire abjurer, sera suspendu de l'exercice de ses fonctions pendant une ou plusieurs années. En cas de récidive, il sera condamné à un emprisonnement d'une à deux années, et à être placé perpétuellement sous la surveillance de la haute police.

» Tout ecclésiastique d'un culte étranger qui reçoit dans sa confession un individu gréco-russe, sera puni de la perte de sa place et de toutes les prérogatives qui y seraient attachées.

» Il est interdit aux ecclésiastiques catholiques, tant réguliers que séculiers, dans les provinces de l'ouest, d'avoir à leur service aucune personne professant le culte gréco-russe, et ce, sous peine de 40 roubles effectifs (160 fr.) par chaque domestique. »

On connaît, d'après l'annonce des journaux, la ruine imminente qui menace l'église paroissiale de Guéret. Depuis que le danger a été constaté, l'accès de l'église a été interdit aux fidèles et on a cru devoir, par mesure de prudence, démolir le clocher et une partie de la voûte. Le chef-lieu du département de la Creuse se trouve donc privé d'église paroissiale. Le culte en est réduit pour son exercice à des chapelles étroites, affectées d'ailleurs à des destinations particulières. Un pareil état de choses ne pourrait se prolonger long-temps, et nous sommes heureux d'apprendre que le conseil municipal de Guéret, prenant en considération les besoins d'une population religieuse, vient de voter une première somme de dix mille francs. D'autre part, une liste de souscription, en tête de laquelle M. l'évêque de Limoges a bien voulu s'inscrire pour une somme considérable, se couvre des noms les plus honorables. Cet empressement si légitime mettra un terme à une triste situation.

La *Nouvelle Sion* publie la statistique suivante de l'Eglise catholique. Cette notice qui, au dire de la feuille allemande, lui aurait été fournie par M. l'archevêque de Thessalonique, secrétaire de la congrégation de la Propagande, comprend la population catholique de toutes les parties du monde, et se résume dans les nombres suivants :

Europe, 125,000,000 de catholiques ; 108 archevêchés, 469 évêchés.

Asie, 1,200,000 catholiques, 25 archevêchés, 34 évêchés.

Amérique, 26,000,000 de catholiques, 12 archevêchés et 67 évêchés.

Océanie, 300,000 fidèles, 2 archevêchés et 5 évêchés. A ce nombre, il faut joindre les différents vicariats et préfectures apostoliques qui comprennent : en Europe, 3,500,000 catholiques ; en Asie, 240,000 ; en Amérique, 1,500,000 ; dans l'Océanie, 60,000. De ce calcul, sur l'exactitude duquel l'on croit pouvoir compter, il résulte que le nombre des

catholiques répandus sur le globe serait d'environ *cent soixante millions*.

ESPAGNE. — La commission ou *junte* supérieure ecclésiastique de Madrid, présidée par M. l'archevêque-élu de Tolède, a publié l'état de recettes et de dépenses, ou mieux des rentrées et des distributions qui ont été faites, d'après la loi de dotation du culte et du clergé, à partir du 19 janvier 1846 jusqu'au 20 janvier 1847. On sait que la somme votée par les chambres pour cet objet est dans le budget de 150 millions de réaux. La commission a reçu et distribué pour ladite année 91,327,645 réaux, et pour les arrérages des années précédentes, 7,015,834 réaux ; en tout, 98,343,479 réaux.

De sorte qu'il est officiellement constaté que, pour couvrir la somme annuelle affectée au culte et au clergé pour l'an 1846, il manque encore 58,672,355 réaux, c'est-à-dire plus d'un tiers, et cela dans l'année la plus favorisée.

SUISSE.—Voudra-t-on croire, qu'en vertu d'une loi de l'année 1835, il est défendu à tout monastère ou corporation religieuse, dans le canton de Saint-Gall, de distribuer des soupes aux pauvres, ou de leur faire l'aumône, et cela sous peine d'une amende de 5 à 10 florins ! Ainsi le couvent du Mont-Sion et celui de Weesen ont eu à acquitter des amendes, l'un de 8, l'autre de 5 florins pour infraction à ces lois qui sont une insulte aussi grande au bon sens qu'à l'humanité et à la religion. Il ne paraît pas cependant que ce genre d'économies, imposées par les autorités protestantes, profite beaucoup aux instituts monastiques en Suisse, depuis surtout que les gouvernements protestants les ont mis en tutelle, et se sont emparés de l'administration de leurs biens. Depuis que cette mesure, d'une injustice criante, s'exécute contre eux, les monastères de Thurgovie éprouvent un *déficit* qui s'élève actuellement à 113,000 florins (275,000 fr.), sans comprendre dans ce chiffre le produit de la vente de leurs meilleurs domaines. Quand on aura achevé de les ruiner, le prétexte sera tout trouvé pour procéder à leur suppression.

REVUE POLITIQUE.

L'IMPÔT DU SEL. — LA RÉFORME POSTALE. — LA BANQUE DE FRANCE.

Usant du *droit d'initiative* que la charte lui confère, la chambre des députés a présenté cinq propositions dont les bureaux viennent d'autoriser la lecture. Parmi ces propositions, il en est trois qui ont donné lieu à d'intéressantes discussions dans cet examen préliminaire, soit à raison de leur opportunité, soit à cause des points de contact qu'elles ont avec la politique ou des rapprochements qu'elles présentent avec d'autres époques difficiles où s'est trouvé notre pays. De tout temps, en effet, ç'a été un intérêt majeur, pour le peuple surtout, que l'impôt du sel fût moins lourd, que le numéraire fût abondant et facile pour toutes les transactions, que les correspondances par lettres fussent rendues plus fréquentes et moins coûteuses au moyen d'un droit de poste uniforme et réduit. Tels sont les avantages qui ont été présentés à l'appui de ces diverses proposi-

tions dans les réunions des bureaux de la chambre. Nous croyons devoir en donner une idée sommaire. La proposition de M. Demesmay, sur la réduction des droits sur le sel, a été admise à la lecture dans tous les bureaux. L'auteur de la proposition, sans entrer dans le fond de la question, estime que la population aura à supporter dans cette année une surcharge de plus d'un milliard, parce que les 100 millions d'hectolitres de céréales nécessaires à sa consommation coûtent 10 fr. de plus par hectolitre que les autres années. Il croit qu'il serait urgent d'alléger les contribuables en leur accordant l'abaissement des droits sur le sel, ce qui servirait à augmenter la production des denrées alimentaires. M. Salvandy, en répondant à M. Demesmay, a déclaré que le gouvernement ne s'opposait point à la lecture, et qu'il ne reculerait pas devant l'initiative de cette mesure, dès qu'il la croirait demandée par le vœu public et lorsque les circonstances le permettront.

La lecture de la proposition présentée par M. Glais-Bizoin sur la réforme postale a été autorisée par huit bureaux sur neuf. Elle n'a soulevé aucune discussion importante. Quelques députés, notamment M. Desmousseaux de Givré, en ont demandé l'ajournement, pour laisser tous les avantages de la priorité à celle de M. Demesmay sur le sel.

Enfin le projet de loi tendant à autoriser la Banque de France à abaisser à 250 fr. la moindre coupure des billets de la Banque, a soulevé une discussion très-animée. M. Thiers n'a pas eu de peine à montrer d'après l'histoire, que le papier avait toujours malheureusement représenté le numéraire dans notre pays. En conséquence, M. Thiers n'approuvera pas le projet de loi. Le ministre des finances s'est exprimé sur cette mesure à peu près en ces termes :

« La mesure que le gouvernement propose est autorisée dans les départements. Si les billets de 250 fr. ont été utiles à Lyon, à Bordeaux, à Rouen, la même coupure à Paris fournirait des facilités d'autant plus profitables au commerce, qu'elle s'appliquerait à un plus grand nombre de négociations. Cette coupure permettrait en outre de réaliser, pour le seul service des encaissements de la Banque, de notables améliorations.

» L'expérience faite dans chaque rayon des banques et des comptoirs départementaux a démontré que l'émission, à Paris, des billets de 250 fr. n'entraînerait aucun danger. Ces billets n'ont pas expulsé le numéraire des départements où ils circulent; ils ne le feront pas sortir davantage de Paris. L'expulsion du numéraire est sans doute la conséquence naturelle des petites coupures, et c'est en cela que ces dernières peuvent préparer des crises monétaires. Mais pour que le numéraire tende à disparaître, il faut que l'exiguité du chiffre de la coupure la rende propre à entrer dans les transactions journalières du détail, et à y remplacer les espèces métalliques. Evidemment, des billets de 250 fr. sont loin d'avoir ce caractère et de préparer de semblables conséquences; on ne saurait, sous le rapport de la circulation, les considérer comme de faibles coupures. »

Par des considérations opposées, mais exactes autant que curieuses, M. Léon Faucher, appuyé par M. Beudin, a, dans le 8e bureau, exprimé le vœu que la Banque émît des billets de 100 fr. ou de 125 fr. M. Léon Faucher a donné quelques développements à son opinion, en s'appuyant sur l'exemple de l'Angleterre. En voici un résumé :

« Les banques départementales émettent des billets de 250 fr.; les comptoirs

de la Banque de France usent de la même faculté, et la Banque elle-même, à Paris, sur le théâtre de son privilége, ne peut pas émettre des coupures inférieures à 500 fr. !

» Le projet de loi fait cesser cette anomalie, en donnant à la Banque le droit d'émettre des billets de 250 fr.; il rétablit en quelque sorte la logique dans la circulation ; mais n'y a-t-il rien de plus à faire ?

» Les billets de 250 fr. n'ont pas obtenu jusqu'à présent un grand succès. On peut en juger par les émissions des comptoirs, qui s'élèvent à peine en moyenne au chiffre de 8 millions. A Paris, ces billets, tout nécessaires qu'ils paraissent, ne seront pas beaucoup plus demandés. Ce que le commerce de la capitale demande, ce que plusieurs régents de la Banque sont d'avis d'accorder, ce sont des billets de 125 fr. ou de 100 fr.

» En Angleterre, le billet de 5 liv. sterl. (environ 126 fr.) est consacré par une longue expérience. C'est la coupure que le public préfère et qui entre le plus avant dans la circulation. Pourtant le billet de 5 liv. sterl. aurait pu sembler moins nécessaire en Angleterre, que celui de 125 fr. ou de 100 fr. chez nous. Dans la Grande-Bretagne, l'or est l'étalon de la valeur, tandis que l'argent remplit la même fonction en France. L'or est une monnaie de l'autre côté de la Manche ; il n'est ici qu'une marchandise. La Banque d'Angleterre donne de l'or en échange de ses billets ; la Banque de France donne de l'argent. Pour un billet de 5 liv. sterl., on reçoit à Londres 5 souverains en or ; pour un billet de 100 fr., on recevrait à Paris vingt pièces de 5 fr. La monnaie est portative d'un côté, comme on voit, bien lourde déjà et bien embarrassante de l'autre. Supposez que les coupures ne descendent pas au-dessous de 250 fr.; le change d'un billet de 500 fr. se composera, dans cette hypothèse, d'un billet de 250 fr., plus cinquante pièces de 5 fr., c'est-à-dire d'un poids de 1 kilogramme et de 250 grammes en argent.

» Il y a quelques années, la création des billets de 125 fr. ou de 100 fr. n'aurait été qu'une convenance du crédit, aujourd'hui elle devient une nécessité. Nous n'avons plus cette immense richesse métallique que les statisticiens évaluaient à 3 milliards. Plusieurs causes ont contribué à réduire en France la circulation et la réserve en numéraire : la première a été l'affinage des pièces qui contenaient de l'or, des écus de 5 fr. frappés à l'effigie de la république, de Napoléon et de Louis XVIII ; la seconde a été l'adoption, à l'état d'usage et de tolérance, de notre type monétaire par la Suisse, par plusieurs Etats allemands et par le commerce du Levant, pour lequel nos écus de 5 fr. commencent à remplacer les piastres. Pendant que notre circulation essuyait ces larges saignées, les arrivages du Mexique ne venaient plus combler les vides. Le Mexique, livré à l'anarchie, n'exploitait plus les métaux précieux avec la même ardeur, et ne faisait plus que des envois intermittents à l'Europe. Enfin les achats de grains ont temporairement contribué à vider nos caisses ; nous avons passé de l'abondance du numéraire à un état voisin de la pénurie. Dans mon opinion, c'est au papier de banque à remplir ces lacunes de la circulation. »

INCIDENT NORMANBY.

Le *Galignani's-Messenger* publie les détails ci-après sur la soirée de l'ambassade anglaise :

« S. E. la marquise de Normanby a donné hier au soir un *rout* splendide, à l'ambassade d'Angleterre. Les invités commencèrent à arriver un peu après dix heures, et à minuit les salons étaient combles, et présentaient une apparence très-

animée et très-brillante. A cette heure, il y avait près de mille personnes présentes, et parmi elles se trouvait l'élite des Anglais et des étrangers de distinction maintenant à Paris. Tous les salons du rez-de-chaussée étaient ouverts et richement décorés, ce qui, joint aux toilettes recherchées des dames, formait un coup-d'œil magnifique.

» Un concert a été donné dans la salle du bal. On a servi un souper qui a excité l'admiration générale, par l'effet que produisaient de beaux orangers qui décoraient la salle à manger.

» L'absence des ministres à cette fête, ainsi que celle des membres du parti ministériel dans les chambres, étaient remarquées généralement quoiqu'on s'y attendît.

» Le comte Molé et M. Thiers étaient à cette soirée. »

— Voici quelques autres détails donnés par un journal du soir sur le même sujet :

« Ainsi qu'on l'avait annoncé, aucun membre du cabinet et aucun aide-de-camp du roi ne s'est rendu chez lord Normanby. Cette décision avait été prise, il y a deux jours, dans le conseil des ministres qui s'était réuni deux fois pour délibérer à ce sujet. On remarquait également l'absence dans les salons de l'ambassade, de tous les membres du corps diplomatique francais, et celle des hauts fonctionnaires civils et militaires.

» La réunion, néanmoins, était nombreuse et brillante. Parmi les pairs de France qui s'y trouvaient, on remarquait MM. le comte Molé, le comte de Montalembert, le prince de la Moskowa, le marquis Barthélemy, le comte de Pontois, le comte de la Redorte, le duc de Richelieu et le marquis de Boissy.

» Parmi les députés, on remarquait d'abord M. Thiers, dont l'entrée dans les salons a produit une certaine sensation; M. Roger, M. le comte de Rémusat, M. Duvergier de Hauranne, quelques membres de l'opposition, et deux députés conservateurs, M. le marquis de Castellane et M. le comte de Mérode.

» Au reste, c'est à tort que l'on disait hier à l'hôtel des Capucines, que des invitations avaient été envoyées par lord et lady Normanby à tous les membres de l'opposition dans les deux chambres : il n'y a eu, en réalité, d'invitations adressées qu'aux seules personnes qui avaient été précédemment présentées, et avaient fait des visites à l'ambassadrice.

» Seul de tous les membres du corps diplomatique étranger, l'ambassadeur turc a fait option complète en faveur d'une seule des deux réunions, et s'est décidé pour la soirée anglaise, où il est demeuré fort long-temps avec sa suite.

» M. Kisselef, chargé d'affaires de Russie, n'a fait qu'une apparition chez lord Normanby, et est demeuré très-long-temps dans les salons de M. Guizot, où on lui a fait l'accueil le plus empressé.

» En général, on remarquait peu de Russes à l'ambassade anglaise.

» M. le comte et Mme la comtesse d'Appony, M. le prince et Mme la princesse de Ligne, et en général toutes les personnes tenant à la diplomatie des cours étrangères, ont affecté de rester rigoureusement le même espace de temps dans les salons de M. Guizot et dans ceux de lord Normanby.

» La haute finance, représentée par M. le baron de Rothschild, avait cru devoir suivre le même système *juste-milieu* de circonspection et de prudence.

» Parmi les hautes notabilités qui s'étaient rendues à l'invitation de lord Normanby, se trouvait le prince Czartoryski, le représentant de l'émigration polonaise. »

Le *Théâtre* prétendu *Historique* a commencé ses représentations. Voici comment le *Courrier français* apprécie ce premier essai du nouveau théâtre de M. Alexandre Dumas :

« Nous voulons, au nom de la pudeur publique, demander compte de l'insulte qu'on lui a faite en autorisant avec tant de fracas une scène où viennent s'étaler, au grand jour de la rampe, toutes les débauches du roman-feuilleton.

» Quoi ! c'est votre intention,—vous le dites, du moins,—de consacrer ce nouveau théâtre à la reproduction animée, vivante des faits de l'histoire, vous entendez sans doute exercer par-là une sorte de mission sociale, et, dès le début, vous ne trouvez rien de mieux à offrir au peuple, dans le quartier précisément les classes laborieuses, que des scènes de libertinage, de poison et de sang! Ce que vous allez chercher dans notre histoire, ce sont des princesses dévergondées, un roi assassin, une Messaline ou plutôt une Locuste couronnée qui se complaît à compter les râlements de ses victimes, à savourer les angoisses de son fils expirant! Et ce spectacle hideux, dans lequel revient à chaque instant, de la façon la plus inconvenante et à la fois la plus grotesque, le nom de Henri IV, on n'a pas rougi de le donner à de jeunes princes qui s'enorgueillissent, dit-on, de sentir couler dans leurs veines le sang du Béarnais ? »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 22 février. — M. Martin (du Nord) a quitté samedi l'hôtel de la place Vendôme dans un état de santé fort inquiétant. Il a donné sa démission et a dit adieu à ses amis.

Il se retire au château de Lormoy.

— La *Patrie* rapporte différents bruits de remaniements ministériels, pour la plupart fort invraisemblables, et dont il convient encore de se défier.

« La retraite de M. Martin (du Nord), dit la *Patrie*, est certaine, comme nous l'avons annoncée déjà depuis deux jours. M. Cunin-Gridaine, si l'on en croit les rumeurs parlementaires, se retirerait également, et on assurait à la salle des conférences, où se trouvaient réunis aujourd'hui une cinquantaine de députés, que sa démission était déjà envoyée et acceptée. MM. Cunin-Gridaine et Martin seraient suivis de près dans leur retraite par MM. Laplagne et Moline Saint-Yon, dont nous avons, dans notre numéro d'hier, représenté la position comme fort incertaine.

» On cite déjà plusieurs noms comme devant entrer en possession des portefeuilles vacants. On parle de M. Muret de Bort pour le ministère de l'agriculture et du commerce, de M. Hippolyte Passy pour celui des finances. Nous avons annoncé que M. Hébert était accepté pour le portefeuille de la justice. On confierait la direction des cultes à un sous-secrétaire d'Etat nouveau, M. de Carné. Trois candidats sont mis en avant pour le portefeuille de la guerre : M. le maréchal Bugeaud, M. le lieutenant-général Schramm et M. le lieutenant-général Despans-Cubières.

» Mais il ne paraît pas que M. le maréchal Bugeaud consente à abandonner le gouvernement général de l'Algérie ; MM. Guizot et Duchâtel ne voudraient pas du général Despans-Cubières, qui fut ministre de la guerre sous le 1er mars, et M. le maréchal Soult aurait déclaré qu'il se démettrait de la présidence du conseil si on confiait le portefeuille de la guerre au général Cubières, qui a attaqué, comme on le sait, à la dernière session, l'administration du maréchal. La candidature du général Schramm est donc celle qui a le plus de chances.

» On parle aussi de la retraite de M. de Mackau, et il serait question de confier ses fonctions à un homme d'Etat pris en dehors de la marine. Le pouvoir se rappelle que l'administration de ce département fut remarquablement dirigée, sous la restauration, par MM. de Chabrol et Hyde de Neuville. M. de Salvandy est le Colbert nouveau auquel sera dévolu le soin de relever notre marine et de consoler nos colonies. M. Liadières remplacerait M. de Salvandy à l'instruction publique. »

— On assure que le gouvernement a été informé par dépêche télégraphique de l'évasion du beau-frère de Cabrera, le général Polo, qui se serait enfui d'Aragon et aurait passé la frontière des Pyrénées.

— D'après *l'Akhbar* d'Alger du 11 février, les nouvelles reçues de Boghar et de Teniet-el-Had disent que Bou-Maza, n'ayant pu s'arrêter dans les Ziban, est revenu sur ses pas, vers l'ouest, et se trouve maintenant chez les Ouled-Naïls Cheragas, dans le sud de Koarcherf. Ce retour n'inspire aucune inquiétude; nulle population ne paraît disposée à remuer; le shérif continuera probablement d'errer de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest, parallèlement à la limite du Tell, sans essayer de la franchir. Ces courses, à 160 ou 200 kilomètres de nos postes les plus avancés, ne présentent, quant à présent, aucun danger. Seulement on ne le perd pas de vue, afin de réprimer à propos toute tentative plus sérieuse. Toute la province d'Alger jouit du plus grand calme.

— L'exemple de M. de Larochejaquelein n'a pas été perdu pour les âmes généreuses. Voici M. de Coëtlogon qui s'empresse de marcher sur ses traces; il fait distribuer 500 bons, chacun de 30 centimes, à déduire sur le prix de la taxe du pain, et spécialement destinés aux ouvriers typographes, par préférence à ceux qui ont des femmes et des enfants.

— Le tribunal de première instance a rendu son jugement dans l'affaire de la *Presse* et du *Constitutionnel* contre le *Siècle* et autres journaux et M. Alexandre Dumas. Il a débouté la *Presse* et le *Constitutionnel* de leurs prétentions contre le *Siècle*, et condamné M. Alexandre Dumas à exécuter ses engagements envers les journaux.

— Le *National* était cité samedi devant la cour d'assises de la Seine pour outrages envers la personne du roi. Déclaré non-coupable par le jury, le gérant du *National* a été acquitté.

— La fonte des neiges a tellement grossi la Garonne que les eaux ont débordé de toutes parts. On annonce que plusieurs sinistres ont eu lieu du côté d'Agen et de Marmande.

— Un grand nombre d'artisans et de chefs ouvriers se sont réunis à Mulhouse et ont formé entre eux une société de secours pours s'entr'aider en cas de maladie et d'infirmité. Nous y remarquons les clauses suivantes, rédigées dans un excellent esprit: « Pour y être admis, il faut jouir d'une bonne réputation. Toute maladie qui sera le résultat de la débauche ou de l'inconduite ne donne aucun droit aux secours de la caisse et motive même l'exclusion. Tout sociétaire malade cessera d'être secouru dès qu'il sera rencontré dans un cabaret. »

— On écrit de Quettehou au *Journal de Cherbourg* :

« Le digne curé de Quettehou, M. Adelée, depuis que le pain est devenu cher, réunit autour de lui, les dimanches et les mercredis, tous les pauvres de la commune, qui sont au nombre de plus de quatre-vingts. Une excellente soupe est servie à ces malheureux, et après il leur est distribué un fort morceau de pain. Les infirmes qui ne peuvent venir prendre part au banquet de l'infortune reçoivent leurs portions à domicile. »

Ce généreux ecclésiastique n'a d'autre fortune que sa cure.

lous lisons dans la *Gazette de Lyon* :

personnes qui portent intérêt au collége royal de Lyon, sont venues hier ffirmer que les troubles qui avaient eu lieu au collége, et dont nous avons lans notre numéro d'avant-hier, avaient été exagérés. Ainsi, il ne serait ai que les élèves aient chanté la *Marseillaise* ; il ne serait pas vrai qu'il y des projectiles lancés; il ne serait pas vrai qu'un maître d'étude ait été ré pour obéir aux injonctions des élèves mutinés. Il y aurait eu seulement gère émotion dans le quartier des grands, mais cette émotion n'aurait eu durée éphémère. — Elle aurait commencé à se manifester à quatre du soir, et à quatre heures et demie les élèves seraient rentrés dans . Nous enregistrons ces rectifications sans nous en rendre les garants.

EXTÉRIEUR.

PAGNE.— On annonce de Madrid, à la date du 15 février, qu'une nouvelle ication ministérielle pourrait bien retarder encore la discussion de l'Adresse le Congrès. Le général Pavia, ministre de la guerre, venait de donner sa sion. On assure qu'il voulait réunir en sa personne toutes les attributions du alissime. Ces prétentions n'ayant pas eu l'assentiment de ses collègues, le lent du conseil, le duc de Sotomayor, doit, dit-on, au nom des autres mis, engager la reine à accepter la démission du général Pavia, et à nommer lace le général Jose Concha, qui appartient au parti modéré de l'opposition. erait encore à nommer le ministre de la marine, et on croit que M. Olivan appelé à ce poste.

IGLETERRE.— Une courte discussion s'est élevée jeudi dans la chambre ords sur les affaires du Portugal. Lord Beaumont s'est plaint de la dureté laquelle le gouvernement portugais traitait le général Bonfim et les autres nniers de Torres-Vedras en les envoyant sur un point insalubre de la côte ique ; et il a demandé si des communications avaient été échangées à ce sujet le gouvernement anglais et celui du Portugal.

rd Lansdowne a répondu que des représentations avaient été faites par le sentant anglais, et qu'il espérait qu'un contre-ordre avait été donné par les ités portugaises; que, du reste, l'Angleterre n'avait point, dans les circons présentes, le droit d'intervenir; ce qui serait à considérer seulement Miguel, par exemple, mettait en danger la sécurité du trône de la reine.

rd Aberdeen a blâmé assez vivement l'apparence même d'intervention du rnement anglais, et il a ajouté que les bruits répandus sur la faveur dont le rnement anglais passait pour entourer l'insurrection en Portugal devaient dre extrêmement prudent. Cette allusion a donné au marquis de Lansdowne ion de protester contre tous les bruits qui avaient couru à ce sujet. Le et avait de cette question fait une question neutre; lord John Russell, sir ges Grey, ministre de l'intérieur, et plusieurs autres, ont voté pour cette re, qui était fortement combattue par le chancelier de l'Echiquier.

majorité pour le ministère dans le vote sur le bill de lord Georges Bentinck de 214 voix, et non pas de 204, comme l'avaient rapporté par erreur les taires de la chambre.

Mercredi, la chambre des communes a voté, à une majorité de 108 voix contre 87) la seconde lecture du bill de M. Fielden, qui a pour but de réduire heures, au lieu de douze, le travail des femmes et des enfants dans les manures.

Le *Morning-Chronicle* annonce formellement que le bruit qui avait couru

à Paris du prochain départ de lord Normanby n'a aucun fondement, et qu'il n'existe pas la plus légère probabilité d'un changement quelconque dans le cabinet britannique.

CIRCASSIE. — On assure que la nouvelle est arrivée à Paris d'une insurrection dans les districts de la Circassie occupés par les Russes. Les troupes impériales, attaquées par les populations, auraient été obligées de s'enfermer dans les forteresses.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre s'est réunie samedi en séance publique. M. Ch. Dupin a donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au cabôtage des grains par navires étrangers. Sur la proposition de M. Fulchiron, la chambre s'est occupée ensuite, sans attendre qu'il eût été soumis à l'examen d'une commission, du projet de loi qui demande un crédit de 2 millions pour secours à accorder aux hospices et aux bureaux de charité. Ce projet a été adopté à l'unanimité.

Aujourd'hui, la chambre a voté sans discussion et à l'unanimité, le projet de loi relatif au cabotage des grains.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 22 février.

M. d'Angeville donne lecture de sa proposition relative aux irrigations. Les développements de cette proposition auront lieu demain. M. Demesmay lit à son tour sa proposition sur la taxe du sel, dont les développements sont renvoyés à samedi. Enfin M. Glais-Bizoin donne lecture d'une proposition concernant la taxe des lettres, qui sera développée samedi après celle de M. Demesmay.

M. le ministre des finances présente un projet de loi relatif au reboisement des montagnes.

La chambre entend des rapports de pétitions. Une pétition d'un sieur Morris, demandant que des modifications soient apportées à la législation concernant les octrois, est renvoyée à M. le ministre des finances, après une épreuve douteuse, et malgré les efforts des centres.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à accorder au ministre de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 4 millions 500,000 fr. pour accroissement de l'effectif de l'armée dans les divisions territoriales de l'intérieur.

Après des débats fort animés, et dans lesquels plusieurs orateurs rendent hommage à la restauration qui, avec bien moins de troupes, a constamment maintenu l'ordre sur tous les points de la France, le projet de loi est adopté à la majorité de 205 voix contre 29.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 95 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 60 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 75 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

ETUDES CRITIQUES SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN,

PAR M. L'ABBÉ H. DE VALROGER,

Chanoine honoraire de Bayeux, et professeur au séminaire de Sommervieu (1).

(Second et dernier article. — Voir le N° 4340.)

Après avoir consacré le premier livre à l'examen critique des *Méthodes* à l'aide desquelles M. Cousin et ses disciples prétendent fonder un enseignement dogmatique et moral supérieur à celui du catholicisme, l'auteur des *Etudes critiques* examine dans son second livre comment les rationalistes ont appliqué l'éclectisme et le syncrétisme à l'histoire de la philosophie et à la philosophie de l'histoire. — Ce livre est divisé en deux sections, dont la Ire a pour titre : *Le rationalisme a-t-il trouvé dans l'histoire de la philosophie des ressources proportionnées à son ambition et à ses promesses?*

Suivant M. Cousin, il y a identité entre la philosophie et son histoire. Mais cette identité suppose 1° que tous les systèmes sont des fragments de la vérité absolue, 2° que l'ordre chronologique de leur développement est identique à l'ordre logique suivant lequel ils doivent entrer dans l'ordre définitif de la science. — La réfutation de ces deux hypothèses, tel est le sujet du premier chapitre. — Dans les deux chapitres suivants, l'auteur examine : 1° la doctrine de M. Cousin sur la méthode à suivre dans l'histoire de la philosophie ; 2° quel est, suivant M. Cousin, le rôle de la philosophie et de son histoire dans le développement spirituel de l'humanité.

« M. Cousin s'est moqué avec autant d'esprit que de bon sens des philosophes rationalistes qui commencent l'histoire par des hypothèses... Rien de plus irrationnel assurément que cette manière de procéder. Pourquoi donc M. Cousin ne commence-t-il pas l'histoire par l'histoire, comme il le promet, comme il s'en vante? Son véritable point de départ, c'est l'*identité de la psychologie et de l'histoire*. Mais cette identité n'est-elle pas une supposition aussi gratuite, aussi arbitraire que l'hypothèse de l'état sauvage, dans lequel la plupart des historiens rationalistes veulent placer les premiers hommes? »

M. de Valroger prouve que cette théorie paradoxale, empruntée à Schelling et Hégel, implique le panthéisme idéaliste, ou tout au moins le fatalisme et le naturalisme. (Pag. 185 et suiv.)

La IIe section est intitulée : *Comment MM. Cousin, Damiron et Jouffroy, tout en faisant l'histoire de la philosophie ou la philosophie de l'histoire, minent les fondements du christianisme.* — Trois chapitres sont employés à faire ressortir l'*antagonisme de la doctrine chrétienne et de la doc-*

(1) 1 volume in-8° de 700 pages environ. Prix : 7 fr. Chez J. Lecoffre, libraire-éditeur.

trine éclectique, concernant : 1° l'histoire primitive ; — 2° l'histoire du paganisme, du mosaïsme et de la révélation évangélique ; — 3° l'histoire de la religion et de la philosophie depuis les premiers siècles de notre ère. L'auteur conclut par des observations générales sur les conséquences théologiques de la prétendue philosophie de l'histoire enseignée par les professeurs rationalistes de l'Université.

Dans tout le cours de cette analyse, il ne se borne pas à établir que nos dogmes sont radicalement inconciliables avec les prétentions du rationalisme éclectique ; il montre aussi combien ces prétentions sont arbitraires ; et il fait voir qu'elles n'ont rien de commun avec les droits légitimes de la raison, avec l'enseignement véritable des sciences philosophiques et historiques.

Le chapitre VII est une étude spéciale sur l'enseignement de Jouffroy, concernant l'histoire philosophique et religieuse du dix-huitième siècle et du dix-neuvième.

« Moins souple, moins fécond, moins brillant que M. Cousin, Jouffroy était plus hardi dans l'exposition de ses erreurs. Il n'a pas joué un rôle important comme administrateur; mais il a exercé une influence très-profonde sur les jeunes philosophes de l'Université, et personne peut-être n'a propagé le scepticisme religieux d'une manière plus efficace. Entre les questions historiques qu'il traite dans ses écrits, il en est trois principales sur lesquelles il a contribué, plus que M. Cousin lui-même, à déterminer les idées de l'école éclectique. Ces questions, d'une importance extrême, sont celles-ci : Quel a été et quel a dû être le rôle des philosophes au dix-huitième siècle ? Quelle est aujourd'hui leur mission ? Que faut-il penser de l'état présent du christianisme et de son avenir ? Nous allons exposer les doctrines de Jouffroy sur ces questions : ce sera exposer celles de tous les rationalistes les plus influents de notre époque... »

Après avoir signalé le *fatalisme* immoral auquel Jouffroy a eu recours pour justifier la philosophie anti-chrétienne du dix-huitième siècle, l'auteur des *Etudes critiques* ajoute des réflexions bien frappantes sur les ravages causés dans la société par le fatalisme historique. (Pag. 461-465.)

Le paragraphe suivant est intitulé : *Doctrine de Jouffroy sur la décadence du christianisme, sur son présent et sur son avenir.* M. de Valroger commence par faire observer avec quelle persévérance et quel succès les maîtres du rationalisme universitaire se sont attachés à travestir le catholicisme en un ennemi aveugle et impuissant de la liberté et du progrès.

« Une des infirmités morales les plus communes parmi nous, fils du dix-neuvième siècle, c'est une crainte excessive de paraître *arriérés*. Quand une vérité passe autour de nous pour surannée, il nous faut un courage presque héroïque pour l'étudier de sens rassis, pour reconnaître ses titres à notre foi, et surtout pour la défendre ouvertement contre une foule railleuse, qui obéit à la mode comme à la loi suprême. Une autre faiblesse non moins commune et qui résulte de celle que je viens de signaler, c'est la crainte aveugle de sembler hostile à la liberté, à la philosophie, à la civilisation, en un mot, à tout ce qui excite aujour-

d'hui l'enthousiasme le plus unanime. On tremble toujours d'être mis au ban de son époque, et il y a bien des gens qui n'oseront jamais discuter les doctrines les plus funestes à la liberté, à la philosophie, à la civilisation, au progrès, tant que ces doctrines seront proclamées hardiment au nom des grandes choses qu'elles tendraient à détruire... Dans cette situation des esprits, le moyen le plus efficace peut-être pour ébranler la foi des masses, et surtout celle de la jeunesse, c'est de proclamer bien haut que la religion de nos pères est tombée en discrédit parmi les intelligences d'élite, que la science moderne l'a pesée dans sa balance et l'a trouvée trop légère ; que l'Eglise en un mot est une institution décrépite, incompatible avec les progrès de la civilisation, inconciliable avec la philosophie et hostile à toute liberté. Employée avec audace et persévérance, cette tactique a, si je ne me trompe, causé de nos jours plus d'apostasies que toutes les objections théologiques les plus spécieuses... (p. 466.) »

On lira avec un vif intérêt, dans ce paragraphe, l'analyse critique : 1° d'un célèbre pamphlet de Jouffroy ; 2° de sa leçon sur le scepticisme actuel.

En parcourant les quatre derniers chapitres du second livre, quelques lecteurs s'étonneront peut-être que l'auteur attache tant de prix à faire ressortir l'antagonisme des doctrines chrétiennes et des doctrines enseignées par l'école éclectique. « Si votre christianisme, diront-ils, est in- » compatible avec la philosophie, tant pis pour lui ! tant pis pour votre » Eglise ! Loin de le proclamer, ne devriez-vous pas le dissimuler autant » que possible ? Pour sentir cela, il ne vous faudrait qu'un peu de bon » sens et de prudence ! » Ecoutons la réponse de l'auteur (*Introd.*, p. LII et suiv.) :

« D'abord, ce reproche ne peut m'être fait par les philosophes que je combats. Il y a, je l'avoue, grande apparence que tous ces *libres penseurs* rougiraient d'être tenus par leurs disciples intimes pour des croyants fidèles et soumis. Mais il n'en est pas moins vrai que la plupart se recommandent sans cesse au public comme de bons chrétiens calomniés par des prêtres jaloux. Ils s'inclinent devant l'Eglise avec toutes sortes de politesses, et ils supplient les théologiens de vouloir bien leur montrer en quoi leur doctrine est opposée à celle du catholicisme (1). S'ils ne se jouent pas indignement de l'Eglise et du public ; si à défaut d'une foi vive et pure, ils ont au moins, comme ils l'affirment, une vénération sincère pour le christianisme, au lieu de se plaindre, ils profiteront de notre critique et corrigeront leur enseignement. Si, au contraire, leurs protestations respectueuses ne sont qu'une comédie sacrilége, tout homme de sens, tout adversaire loyal reconnaîtra dans sa conscience que nous avons rempli un devoir en essayant de leur enlever leur déguisement séducteur. Dévoiler des erreurs qui se cachent, n'est-ce pas commencer leur réfutation ? Déchirer leur masque, n'est-ce pas le plus sûr moyen de les confondre ? Nos adversaires exhalent tous les jours

(1) Voyez les paroles de M. Cousin, citées dans notre second livre, au paragraphe 5 du ch. VI. « Je m'incline, écrivait encore naguère le prudent philosophe, dans la préface de son livre contre Pascal, je m'incline devant la révélation, source unique des vérités surnaturelles ; je m'incline aussi devant l'autorité de l'Eglise, nourrice et bienfaitrice du genre humain, à laquelle seule a été donné de parler aux nations, de régler les mœurs publiques, de fortifier et de contenir les ames. » (Avant-propos, p. LII.)

un profond mépris pour les équivoques du langage et pour la fausseté du caractère. Eh bien! nous en appellerons à ce sentiment, et nous sommes assurés que partout où il existe, nos efforts obtiendront un accueil sympathique (1). »

Pour confirmer et compléter plusieurs de ses thèses, l'auteur a ajouté à la fin du volume, p. 519-612, un grand nombre de notes qui contiennent soit des révélations très-piquantes empruntées à Jouffroy lui-même, soit d'autres documents pleins d'intérêt. Nous avons remarqué entr'autres la note intitulée : *Des rapports de M. Cousin avec les maîtres du rationalisme allemand*, p. 529 et suiv., et la note xi[e] (p. 568 et suiv.) : *De la vraie méthode à suivre pour arriver par l'histoire à une solution certaine des problèmes les plus importants, et à une sûre appréciation des principales doctrines religieuses et philosophiques.* M. de Valroger présente, dans cet article, des aperçus qui nous ont paru avoir une grande portée, et dont le développement pourrait, ce nous semble, faire le sujet d'un nouvel ouvrage d'apologétique spécialement adapté aux besoins de notre époque. Comme nous sommes bien fondés à croire que cette esquisse est le résultat des méditations et de l'expérience du savant professeur, et que, par conséquent, nul ne serait plus à même de réaliser un plan si heureusement conçu, nous formons le vœu que ses autres travaux lui permettent de composer une nouvelle apologie du christianisme d'après la méthode qu'il expose avec tant de lucidité, et dont il fait si bien ressortir les avantages.

Nous ne saurions mieux conclure ce *compte-rendu*, qu'en citant un passage où l'auteur expose lui-même comment il comprend les devoirs d'un controversiste, et les conditions essentielles de la controverse. S'il est impossible d'avoir des idées plus justes et plus élevées, il serait bien difficile, ce nous semble, de les réaliser avec plus de talent.

« Si la controverse, nécessaire en tout temps, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, il importe aussi plus que jamais peut-être de ne pas s'y engager avec une ardeur aveugle. Malheur à celui qui se jettera dans la mêlée sans études sérieuses, et s'efforcera plutôt de frapper fort que de frapper juste! Il compromettra infailliblement la cause qu'il voudra servir. Pour ne pas devenir funeste coupable, la polémique doit être constamment loyale, modérée, scrupuleusement exacte, forte sans violence, éclairée et charitable sans mollesse. Nous espérons n'avoir rien négligé pour remplir, dans la mesure de nos forces, ces conditions essentielles; et pourtant ce n'est pas sans crainte que nous entrons dans la li[ce]. Si, à notre insu, il nous a échappé quelques paroles trop sévères, nous les désavouons; si nous nous sommes trompé sur le sens de quelques textes, qu'on [le] prouve, et nous confesserons notre méprise avec loyauté; mais nous sommes [a]ssûr que nos erreurs auraient tout au plus pour objet des détails peu impor[tants] au fond de notre thèse. (Voyez à ce sujet les notes I, IV, XII à la fin du volu[me].) Nous prions enfin nos adversaires de ne pas imputer nos fautes ou nos erre[urs à] la sainte cause pour laquelle nous combattons : elle ne saurait inspirer à ceu[x]

(1) « La pire de toutes les hypocrisies, disait naguère M. Lerminier, [c'est] l'hypocrisie des philosophes. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1843, p. 196.)

la défendent que justice et charité ; le reste vient des hommes et doit retomber sur eux seuls (1). »

Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'à la veille des débats qui vont s'engager de nouveau sur la question vitale de la liberté d'enseignement, ce livre, si intéressant par lui-même, ajoute à ses autres titres de recommandation l'intérêt de l'actualité et le mérite de l'opportunité.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le *Roman-Advertiser*, journal anglais fondé à Rome depuis l'avénement du Pape actuel, contient, sous la date du 13 février, ce qui suit :

« Lundi 8 février, à une heure après midi, S. S. a reçu en audience particulière le comité fondé à Rome dans le but de recevoir des souscriptions pour soulager la famine en Irlande.

» Le Pape a reçu les personnes composant le comité avec une courtoisie pleine de dignité. C'est le docteur Cullen, président du collége irlandais, accompagné de M. Kirby, vice-président, qui a introduit le comité et l'a présenté en termes généraux. S. S. ayant demandé de quelles parties du Royaume-Uni étaient les personnes admises en sa présence, il lui fut répondu qu'il y en avait d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

» M. Harford, président du comité, adressa alors au Saint-Père les paroles suivantes :

« Nous avons l'honneur de nous présenter à Votre Sainteté comme membres » du comité formé à Rome pour recueillir des souscriptions destinées à venir au » secours d'une grande partie de nos compatriotes irlandais affligés actuellement » par la cruelle calamité de la famine, et nous désirons exprimer à Votre Sainteté » notre vive reconnaissance pour la manière bienveillante et spontanée avec la- » quelle Votre Sainteté nous a fait connaître sa généreuse intention de contribuer » à notre œuvre par le don de 1,000 scudi.

» Nous prions aussi Votre Sainteté de nous permettre de dire que nous som- » mes convaincus que le sentiment qui anime dans ce moment nos cœurs sera » profondément partagé, non-seulement par les Anglais présents à Rome, mais » encore dans toutes les parties de l'empire britannique. »

» Le Saint-Père a paru écouter ces quelques paroles de M. Harford avec la plus vive satisfaction et avec émotion. Il y a fait cette gracieuse et affectueuse réponse :

« Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer. C'est une » douce consolation pour moi de voir tant de personnes charitables appartenant à » toutes les parties du Royaume-Uni vouées à une aussi admirable œuvre de » charité, s'efforçant d'arrêter le progrès de la famine, et d'alléger la détresse de » leurs frères en Irlande. Si je disposais de ressources plus considérables, je ne » me serais pas borné au peu que j'ai fait dans une cause qui a toutes mes sym- » pathies. Pour suppléer à ce défaut, j'adresserai de ferventes prières au Tout- » Puissant pour qu'il ait pitié de son peuple, qu'il éloigne le fléau, et donne au » pays la paix, le bonheur et l'abondance. »

(1) *Introd.*, p. VII.

PARIS.

La chambre des requêtes de la cour de cassation vient de sanctionner un point de la discipline ecclésiastique, par un arrêt qui se résume en ces termes : « L'engagement dans les ordres sacrés constitue un empêchement dirimant au mariage, même pour le prêtre qui a abandonné le sacerdoce et s'est fait protestant. » Voici le résumé des faits :

Jacques Vignaud, prêtre desservant de la commune de La Croix, au diocèse de Limoges, a, depuis plusieurs années, cessé de remplir les fonctions de son ministère et de porter l'habit ecclésiastique. Il s'est livré au commerce. Sous le poids d'une interdiction indéfinie comme prêtre, il a embrassé le culte protestant. Un mariage a été projeté entre lui et Madeleine Bertrand. Déjà même les publications qui devaient en précéder l'exécution avaient eu lieu, lorsque, par acte du 19 mai 1845, le procureur du roi fit signifier au maire de la commune de La Croix, devant lequel devait s'accomplir le mariage projeté, qu'il s'opposait à ce mariage, sur le motif que Jacques Vignaud, étant engagé dans les ordres sacrés, ne pouvait se marier.

Vignaud, averti de cette opposition, fit assigner le procureur du roi devant le tribunal de Bellac, soutenant qu'il n'avait pas qualité pour former opposition, et que, dans tous les cas, son opposition n'était pas fondée, l'engagement dans les ordres sacrés ne devant pas être considéré comme un empêchement au mariage.

Une décision de la cour de Limoges, rendue, toutes les chambres assemblées, en 1846, avait jugé que, même après avoir quitté le sacerdoce, un prêtre catholique ne peut jamais être admis à se marier. Cette décision de la cour de Limoges présentait cette circonstance remarquable qu'elle n'avait été adoptée qu'après un arrêt de partage.

On n'a pas oublié que la chambre des requêtes avait déjà eu à se prononcer sur un pourvoi absolument identique porté devant elle par le prêtre Dumonteil contre un arrêt émané de la cour royale de Paris, et que, par son arrêt du 21 février 1833, rendu malgré les conclusions contraires de M. le procureur-général Dupin, elle repoussa la demande de Dumonteil.

Le pourvoi de Vignaud vient d'éprouver le même sort, et la chambre des requêtes, maintenant sa jurisprudence, a, sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Chégaray, confirmé l'arrêt de la cour royale de Limoges.

L'*Univers* se débat comme il peut sous le coup des paroles qu'a écrites contre lui l'un des plus illustres et des plus zélés défenseurs de la cause catholique.

Il ne les nie pas, IL NE PEUT PAS LES NIER.

Pourquoi donc cette persistance à vouloir nous faire dire des noms propres que d'autres d'ailleurs moins réservés que nous ne se sont pas fait faute de lui donner ?

Est-ce la vérité du fait que vous cherchez, ou l'occasion d'un éclat dont la pensée semble se lire dans toutes vos paroles ?

Si c'est la vérité, nous affirmons de nouveau qu'elle vous est entièrement connue.

Si c'est du scandale, nous refusons nettement d'en fournir le prétexte et d'en être les complices.

M. le ministre de la marine a demandé au supérieur-général des Frères des Ecoles chrétiennes, un nouvel envoi de ses religieux pour aller seconder dans l'île Bourbon les enseignements donnés par les prédicateurs de la foi aux esclaves qui viennent de recevoir la liberté. Dix d'entre les Frères ont été choisis. Tous auraient voulu l'être ! Aujourd'hui nous pouvons redire ce qu'on nous a appris de leur voyage. Il y a, ce nous semble, quelque chose d'intéressant et d'instructif dans ce simple récit.

Les dix Frères choisis partirent de Bordeaux le 5 juillet 1846, à bord du navire marchand l'*Artilleur*, capitaine Petit. Ils furent recommandés de la manière la plus pressante par M. Chabrol, armateur du navire, dont la bienveillance et la loyauté sont bien connues, et qui a mérité d'être choisi souvent pour transporter dans les régions lointaines les missionnaires catholiques. La recommandation n'a pas été vaine. M. Petit, capitaine, et tous les mariniers, à son exemple, se sont conduits, pendant la traversée, non-seulement comme des hommes polis et bien élevés, mais surtout comme de bons chrétiens qui ne rougissent point de faire hautement profession de leur foi. Pour ne point blesser les oreilles religieuses des bons Frères (plusieurs l'ont avoué ingénument), ils ont pris la résolution de s'abstenir, pendant tout le voyage, de ces paroles grossières que l'on est trop habitué à regarder comme une nécessité dans le langage de ces hommes ; et leur résolution a été si ferme, qu'aucune expression peu mesurée n'est sortie de leur bouche pendant plus de trois mois qu'a duré la traversée. Les Frères, de leur côté, ont voulu se montrer dignes de cette estime dont on les entourait. Avec l'approbation du capitaine Petit, dont la bienveillance ne s'est pas démentie un instant, ils ont ouvert à bord une espèce d'école ; dans les moments que la manœuvre laissait libres, on voyait les bons matelots se presser autour de leurs nouveaux maîtres pour en recevoir des leçons d'écriture, d'arithmétique et d'orthographe ; leçons que complétait toujours une courte instruction religieuse. Leur zèle a reçu une bien douce récompense. Deux pauvres marins, âgés l'un de 20 ans, l'autre de 28, n'avaient pas encore fait leur première communion. Ils ont prié les Frères de leur donner des instructions particulières, et à leur arrivée à Bourbon, ils ont eu la consolation d'accomplir cet acte si important de la vie chrétienne.

Le vénérable supérieur du séminaire des Missions-Etrangères veut bien nous signaler une erreur qu'il a remarquée dans la statistique de l'Eglise catholique, publiée par la *Nouvelle Sion*, et que nous avons re-

produite dans notre numéro de mardi. Il y est dit que les différents vicariats et préfectures apostoliques comprennent, en Europe, 3,500,000 catholiques ; en Asie, 240,000 : c'est ce dernier chiffre qui serait une erreur. Dans le Tong-King seul, il y a trois vicariats apostoliques qui comptent près de 400,000 catholiques : si on y ajoute la population de deux vicariats apostoliques de Cochinchine et les nombreux vicariats apostoliques qu'il y a en Chine, dans la presqu'île de l'Inde, dans l'Inde septentrionale, dont quelques-uns comptent beaucoup de catholiques, il sera facile de conclure, dit M. Langlois, que l'évaluation des catholiques en Asie est fautive. Peut-être aurait-on mis 240,000 au lieu de 2,400,000 ; mais si le nombre de 240,000 est manifestement au-dessous de la vérité, je pense, ajoute notre respectable correspondant, que le nombre de 2,400,000 serait au-dessus.

Le *Courrier du Danube* raconte les heureux fruits des charitables enseignements et des exhortations du digne curé de Haileengen ; tout une communauté de schismatiques est rentrée au sein de l'Eglise avec des transports de joie. Cet heureux événement a eu pour résultat des réconciliations de famille et le retour de la paix et de la confiance parmi tous les habitants de cette commune.

Le jeune prédicateur rongiste Dowiat, qui a acquis une certaine réputation parmi ses coreligionnaires, vient d'être victime d'un odieux attentat dont les feuilles allemandes attribuent la cause à la haine des piétistes.

Voici ce qu'on écrit de Dantzick, le 7 février :

« Mardi dernier, à onze heures du matin, au moment où M. Dowiat, prêtre germano-catholique, venait de déjeûner, un homme de peine lui apporta une bouteille de vin de Madère, accompagnée d'une lettre signée : *Un de vos nombreux amis*, et par laquelle on le priait de boire ce vin à la santé des catholiques-allemands de Dantzick. M. Dowiat en but sur-le-champ un verre, et aussitôt il éprouva de violents vomissements, des vertiges, et sa langue se paralysa.

» Un médecin fut appelé. Après avoir donné à M. Dowiat les soins que son état réclamait, il analysa le vin resté dans la bouteille, et il y reconnut une dissolution de stramoine. Dans la soirée, M. Dowiat a éprouvé une seconde paralysie, qui s'est manifestée dans tout le côté droit, depuis l'épaule jusqu'au pied. Il continue d'être en proie à d'horribles souffrances, et il n'y a aucun espoir de lui sauver la vie.

» On a retrouvé le portefaix qui avait porté chez M. Dowiat la bouteille de vin et la lettre ; il a déclaré que ces deux objets lui avaient été remis par un jeune homme très-bien habillé, qui lui avait payé d'avance sa course, et qui l'avait chargé de remettre la bouteille et la lettre à un domestique, sans attendre de réponse, ce qu'il avait exécuté exactement.

» M. Dowiat n'avait d'ennemis que parmi les piétistes, lesquels lui avaient juré une haine mortelle, parce que, dans quelques-uns de ses sermons, il avait combattu leurs principes, et parce que plusieurs piétistes avaient abjuré entre ses mains et embrassé le catholicisme allemand. »

ALLEMAGNE.—L'on nous écrit de Stuttgard que le refus fait par le ouverain Pontife de confirmer l'élection de M. Strœbelé n'a point été ıublié, et n'en est pas moins parfaitement connu du public. Le gouver-ıement s'est résigné à cet échec qu'il eût pu si facilement prévoir, mais l insiste aujourd'hui pour que le Saint-Siége accorde au chapitre de Rottenbourg la faculté d'une élection nouvelle. Pour cela l'on se fonde ur la bulle du 11 avril 1827, où ce cas est ainsi prévu : *Si verò aut lectio minimè fuerit canonicè peracta, aut promovendus prædictis dotibus in-tructus non reperiatur, ex speciali gratia summus Pontifex indulgebit ut ca-itulum ad novam electionem..... valeat procedere.* Ces paroles qui n'accor-lent au chapitre de la province ecclésiastique du Haut-Rhin que par grâce spéciale la faculté d'une seconde élection, lorsque la première a été rejetée, sont assurément bien connues du Pape ; mais si, dans le cas donné, il refuse au chapitre de Rottenbourg la faculté d'une nouvelle élection, c'est qu'il a pour cela de très-importants motifs, trop tristement connus de tous les catholiques wurtembergeois. Toutefois, pour que le siége de Rottenbourg soit pourvu le plus tôt possible d'un digne évêque, Sa Sainteté vient d'adresser au roi la liste d'un certain nombre d'ecclé-siastiques qu'elle regarde comme propres à porter ce lourd fardeau, en invitant Sa Majesté à lui désigner les quatre sujets qui lui seraient *les moins désagréables*, et parmi lesquels Sa Sainteté choisirait celui qu'elle jugerait le plus convenable. L'on ne sait point encore si le gouvernement wurtembergeois a pris sur cette proposition une résolution conforme aux intentions si éclairées et si bienveillantes du chef de l'Église.

ANGLETERRE. — Une de nos correspondances de Londres contient le passage suivant :

« L'université de Cambridge paraît depuis quelque temps disposée à entrer dans les mêmes voies que sa savante sœur, l'*alma mater* d'Oxford, et à se rapprocher comme elle du centre de l'unité catholique. Tout récemment, M. Suffield, membre du collége de Saint-Pierre de Cambridge, a fait profession publique de la foi catholique au séminaire d'Uschaw. »

AUTRICHE. — Le haut clergé de l'empire se fait admirer, de nos jours, par sa charitable munificence. Ainsi le vénérable patriarche-archevêque d'Erlau en Hongrie, nourrit chaque jour 900 pauvres sur les revenus de son diocèse, car lui-même ne possède aucune fortune, et le chapitre de sa métropole suit ce bel exemple. Le nom de cet admirable prélat est depuis long-temps célèbre dans la littérature : Mgr Stanislas Pyrker est un ancien religieux de l'abbaye de Lilienfeld en Allemagne, où, l'année dernière, il a célébré le jubilé de son entrée en religion.

Le prince-évêque de Laibach vient d'avoir la douce satisfaction d'ouvrir le petit séminaire fondé, sous le nom de *Collegium Aloysianum*, en grande partie par sa munificence. Pour le moment, il ne compte que 22 élèves, mais au printemps prochain un vaste pavillon sera joint au corps-de-logis, et il pourra alors recevoir un bien plus grand nombre de

jeunes étudiants. Jusqu'ici, ces constructions ont coûté plus de 200,000 fr. que l'évêque y a généreusement consacrés.

BAVIÈRE. — Nous apprenons de Munich que le roi de Bavière, fidèle aux pieuses habitudes de son illustre maison, s'est rendu, dans l'après-midi du Mardi-Gras, en grand cortége à l'église de Saint-Michel, pour y assister à la clôture des prières des Quarante-Heures. C'est à de pareils exemples donnés du haut du trône qu'il faut, en grande partie, attribuer le profond attachement du peuple bavarois à la foi catholique.

POLOGNE. — Nous apprenons de Cracovie que, deux jeunes personnes prussiennes et catholiques étant au moment de faire leurs vœux, après avoir terminé leur noviciat dans un couvent de cette ville, la supérieure a reçu des nouvelles autorités autrichiennes défense de recevoir leur profession, et ordre de les renvoyer dans leur pays natal. Il aurait au moins fallu se souvenir qu'elles étaient entrées au noviciat lorsque Cracovie était encore en jouissance de son indépendance.

PRUSSE. — La plainte du prince-évêque de Breslau, contre le tribunal supérieur de la province de Silésie, au sujet du conflit dont nous avons déjà parlé, est arrivée à Berlin. Nous voyons par ce document, que le tribunal ne s'était pas contenté d'exiger du consistoire épiscopal un compte-rendu de toutes les causes jugées par lui en 1846, mais qu'il avait même poussé sa prétention jusqu'à vouloir obliger le président du consistoire à lui fournir un rapport personnel et détaillé sur la conduite des membres de ce tribunal. Mgr de Lattussek renvoya le tribunal laïque à s'en enquérir, si bon lui semblait, près du prince-évêque, seul supérieur du consistoire. Mais le tribunal provincial tenant à établir sa suprématie directe sur le tribunal ecclésiastique, fit, comme nous l'avons dit, procéder contre lui par voie d'exécution, en déléguant un commissaire qui fit crocheter les armoires de la chancellerie du consistoire, en présence de son président qui ne put opposer à cette voie de fait que des protestations verbales. La plainte de Mgr de Diepenbroke est adressée au ministère, mais, le cas échéant, elle deviendrait l'objet d'un recours direct au roi.

REVUE POLITIQUE.

LE ZOLLVEREIN ET LA CONSTITUTION PRUSSIENNE.

Tous les journaux de l'Allemagne qui jusqu'ici s'étaient bornés à enregistrer les dispositions de la nouvelle constitution prussienne, ont enfin, à ce qu'il paraît, obtenu de la censure la faculté d'émettre leur jugement sur cet acte important du gouvernement du roi Frédéric-Guillaume. Nos journaux français, non plus que ceux de l'Angleterre, n'avaient pas attendu ce *laissez-passer* des chancelleries allemandes pour apprécier cette grande innovation prussienne. Tous se sont accordés à proclamer que c'était là le début heureux d'une ère nouvelle et de

rénovation pour l'Allemagne. L'ABSOLUTISME DU NORD A REÇU PAR CET ACTE, disent-ils, SON ATTEINTE MORTELLE. Nous n'oserions, quant à nous, prendre une part de la responsabilité d'une semblable et si tranchante affirmation.

Quoi qu'il en soit, l'acte du roi Frédéric-Guillaume ne peut qu'être approuvé, et c'est au moins imprudemment qu'on va chercher, dans de secrets embarras, l'explication de cette libérale concession du monarque prussien. La situation et les besoins actuels de cette monarchie, qui ne compte pas encore un siècle d'existence dans les rangs des grandes puissances, expliquent suffisamment l'acte du roi de Prusse. Qu'on se rappelle seulement les deux actes ou les deux tentatives les plus signalées du règne du roi Guillaume, père et prédécesseur du prince actuel. Toute sa vie politique, en dehors de ses luttes et de sa patriotique résistance à Napoléon, toute sa vie politique et gouvernementale a pu se résumer dans deux vastes projets : la reconstitution de l'*évangélisme* et l'établissement du *zollverein*. Par le premier projet, le roi de Prusse voulut tenter l'impossible ; c'est-à-dire chercher dans une fusion politico-religieuse entre les luthériens, les baptistes, les piétistes et les méthodistes, à constituer une suprématie pour le culte évangélique de l'Etat, et ressusciter, en quelque sorte, par l'*évangélisme germanique,* la grande et souveraine idée du *Saint-Empire.* Par là, on croyait venir à bout des sociétés secrètes, et de toute conspiration radicale, illuminée ou communiste.

Le défunt roi Guillaume a pu, de son vivant, assister aux funérailles de sa grande entreprise politico-religieuse. Après avoir fait peser toute l'humeur de son peu de succès sur les catholiques de ses Etats, après les persécutions contre l'illustre archevêque de Cologne, Guillaume a vu, des débris de ses malheureux essais d'*Eglise évangélique*, sortir cette grande et ridicule parodie qu'on a nommée le rongisme. Voilà tout ce que la Prusse et l'Allemagne ont gagné à ce rêve d'un roi piétiste.

Le zollverein, c'est-à-dire l'union douanière de tous les Etats secondaires allemands avec la Prusse, a obtenu plus de succès. Il s'agissait là d'intérêts matériels et presque identiques. Peuples et souverains avaient compris cette nécessité d'union matérielle ; les résultats ont répondu à de telles espérances.

Mais les idées et leur mouvement ne se parquent point comme le produit du fisc. La Prusse et toute l'Allemagne continuent à fermenter. Là où l'on rêve sur tout et à propos de tout, là où il n'y a ni frein ni règle dans les croyances, il était difficile que la liberté de discussion dans les choses politiques, ne cherchât pas à se faire jour, peut-être avec une terrible explosion, comme le volcan jusque-là sans issue. Ni l'*évangélisme* de l'Etat, ni le zollverein pour les intérêts matériels, n'ayant pu calmer la Prusse, le roi Frédéric-Guillaume a pris le devant sur l'explosion imminente. Il a donné la constitution long-temps promise et impatiemment attendue. Mais qu'il y a loin de cet acte au système représentatif d'Angleterre et même de France !

En effet ce système, et il n'en pouvait être autrement, a été disposé de manière à détruire, en grande partie, le bénéfice des concessions faites par l'autorité royale. La discussion des *pétitions et doléances* est soumise à des conditions telles, que le décret du 3 février consacre un principe rétrograde ; au lieu

d'étendre les droits actuellement acquis au pays, il les confisque. La preuve en est facile.

Jusqu'ici les Etats provinciaux étaient armés, d'une manière complète, de ce droit de formuler les *pétitions et les doléances des habitants*; rien n'empêchait l'initiative des villes, des communautés et des simples particuliers.

Il en sera autrement désormais; car cette initiative est exclusivement dévolue aux membres des Etats généraux, et aucune décision n'est valable si elle ne réunit les deux tiers de voix dans chacune des deux chambres; c'est-à-dire que non-seulement l'ordre équestre, qui compte 231 membres, suffit pour paralyser le vote des 306 représentants des villes et des campagnes appelées à siéger avec lui dans la chambre des représentants, mais encore une seule voix au-dessus du tiers des membres de la chambre des seigneurs met en une sorte d'interdit les deux autres tiers de cette chambre et la totalité de la chambre des représentants.

Ajoutez que la formation de la chambre des seigneurs aura lieu presque exclusivement au profit des provinces féodales, car dans les autres les éléments manquent pour ce haut patriciat, et vous comprendrez l'inquiète sollicitude qui a réprimé le premier mouvement d'enthousiasme au sein de la population.

L'ordre des seigneurs est déjà fort inégalement réparti : la province de Prusse en compte 9, le Brandebourg 11, la Poméranie 1, la Silésie 29, le duché de Posen 4, la Saxe 7, la Westphalie 12, les Provinces-Rhénanes 4. La Silésie, à elle seule, possède donc plus du tiers des membres de la chambre haute. Elle jouit ainsi d'un droit de *veto* sur les actes des états-généraux. La faculté que le roi s'est réservée d'accroître l'ordre des seigneurs ne fera qu'étendre ces inégalités au lieu de rétablir l'équilibre rompu, car, nous le répétons, ce sont les contrées plus fortement représentées dans la chambre haute qui possèdent le personnel le plus nombreux et le plus propre à être utilisé pour des promotions nouvelles.

Aussi le sentiment de l'insuffisance du décret du 3 février est-il général. Halle, une des villes les plus éclairées de la Prusse, a pris à cet égard une remarquable initiative : tout en manifestant sa joie de voir la carrière ouverte à la nation pour obtenir une forme libre de la vie publique, cette cité a confié à une commission spéciale la rédaction d'une adresse au roi. Dans cette adresse, à côté de l'expression de la reconnaissance des habitants, se trouve celle de leurs espérances et de leurs vœux pour un développement politique plus complet, mieux en harmonie avec les besoins de notre époque.

Maintenant il faudrait encore pouvoir recueillir ici les divers jugements qu'expriment, sur l'acte du roi Guillaume, les journaux allemands, particulièrement la *Gazette du Rhin et de la Moselle*, le *Mercure de Westphalie*, la *Gazette de Cologne* et le *Journal de Francfort*. On verrait combien, sur le sol allemand, les esprits sont émus par cette initiative de la Prusse. Le temps seul nous dira ce qu'il fallait raisonnablement en attendre. Mais on conviendra que le protestantisme allemand est encore loin d'avoir inauguré, en politique, l'ère de liberté et de bonheur pur qu'il avait si témérairement promise aux peuples, en dehors et par haine de la papauté et de cette grande unité que Charlemagne voulut fonder, et qui mérita si bien le titre à la fois antique et moderne de *saint empire romain*.

le *Commerce*, voici quels étaient hier les bruits qui circulaient
uloirs de la chambre : M. Guizot, fier de sa majorité, se croit indis-
la situation ; il a donc la pensée de fortifier le cabinet par un rema-
Quatre membres seraient sacrifiés; M. Moline, M. Cunin-Gridaine,
ant depuis quelques semaines; M. Martin (du Nord), dont la santé
itre mauvaise, et M. Lacave-Laplagne, que le soin des affaires conten-
M. le duc d'Aumale réclame impérieusement.
ot sait bien que les ambitions mises en jeu par l'espoir d'obtenir un
e, vont lui causer quelques embarras ; il y a tout d'abord, l'homme de
à outrance, M. le procureur-général Hébert, qui croit avoir des droits
uille de la justice; mais M. Hébert, dont l'abord est rude, pointu et
sagréable, a su, depuis long-temps, se faire des ennemis sur tous les
nporte, M. le ministre des affaires étrangères espère, en homme habile,
s difficultés.
uizot a le désir de voir sa position ministérielle affermie, ce désir n'est
é par M. de Montalivet, car s'il n'y a pas d'autre moyen de se récon-
l'Angleterre, il faudra bien sacrifier M. Guizot; et à quoi bon raffermir
tomber peut-être? Or, comme M. Martin paraît être le lien qui retient
destinées ministérielles, M. le ministre des cultes a reçu, dit-on, une
graphe qui l'engage vivement à refuser d'une manière péremptoire
nde de démission.
in, dont on connaît la déférence pour M. de Montalivet, s'est empressé
re à son avis, et pour ne point se laisser fléchir par les instances et les
de ses collègues, il vient de partir pour son château de Lormoy.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

, 24 février. — Le collége électoral de Thiers (Puy-de-Dôme) s'est
ffet de nommer un député, par suite de l'option de M. Berger pour le
ssement de Paris.
ost, maire de Thiers, a été élu au second tour de scrutin par 151 voix
données à M. Baudet-Lafarge.
i et la reine des Belges sont arrivés avant-hier, à sept heures du soir,
es Tuileries, venant de Bruxelles.
azette de Cologne, d'après une correspondance de Berlin en date du 17,
mme inexacte la nouvelle donnée par la *Presse* et le *Constitutionnel*,
ion de Frédéric-Guillaume à la protestation de lord Palmerston contre
e Montpensier. La feuille allemande déclare que le gouvernement
'a pas le droit d'intervenir dans l'ordre de succession au trône d'Es-
qu'en protestant il se créerait sans aucune nécessité des embarras qui
un jour l'entraîner dans une guere désastreuse.
colonel Walcski, chargé, conjointement avac lord Howden, de termi-
ivement les affaires de la Plata, s'embarquera à Toulon le 10 mars, à
teau à vapeur le *Cassini*, mis à sa disposition par le gouvernement.
auzet, président de la chambre des députés, est parti pour Lyon.
enri Fournel, ingénieur en chef des mines en Algérie, quitte ce poste
pour rentrer en France. M. Garella, chargé récemment d'une intéres-
on à l'isthme de Panama, est désigné pour le remplacer.

— Par ordonnance du 26 janvier, M. Ferdinand de Lesseps a été nommé consul-général à Barcelone, où il résidait à titre de consul de 1re classe.

— Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique viennent de décider que l'école des Chartes serait transférée immédiatement dans les bâtiments nouvellement restaurés et appropriés des archives du royaume, situés rue du Chaume et rue de Paradis, au Marais.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance du roi portant organisation de l'administration des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Cette ordonnance est rendue en vertu de la loi du 28 avril 1816, portant que la caisse des dépôts et consignations sera organisée par une ordonnance royale, sur la proposition de la commission de surveillance instituée par l'art. 99 de ladite loi.

— Une somme de 600,000 fr. a été votée par le conseil municipal de Paris pour subvenir à la dépense que nécessitera la distribution des bons de pain pendant la première quinzaine de mars; et pour que l'organisation immédiate d'un atelier de travail pût avoir lieu, le conseil a voté une somme de 760,000 fr., qui sera employée à l'établissement d'un bas port sur le canal Saint-Martin, parallèlement au boulevard Contrescarpe. Ces travaux vont commencer très-incessamment, sous la direction de la compagnie des canaux de Saint-Denis et Saint-Martin.

— Les portes du musée ont été fermées le 21 au soir. Le jury d'admission, dont M. Fontaine est président, a terminé sa tâche, qui n'a pas été moins rude que l'an dernier. Plus de 5,000 ouvrages de peinture, sculpture, dessin, etc., ont été apportés au musée.

— Le collége de France a tenu dimanche une assemblée à l'effet de présenter un candidat pour la chaire de persan, vacante par la mort de M. Amédée Jaubert. Vingt-quatre membres ont pris part au vote. M. Jules Mohl, membre de l'Institut, a réuni 17 voix; M. Garcin de Tassy, également membre de l'Institut, en a eu 6. Il y a eu un billet blanc.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Quelques journaux annoncent qu'une maladie épidémique règne en ce moment à Saint-Lazare, que tous les lits de l'infirmerie sont occupés, et qu'une enquête est commencée à cet égard.

» Ces bruits n'ont aucune espèce de fondement : il n'y a pas d'épidémie à Saint-Lazare; l'infirmerie n'est pas plus remplie qu'à l'ordinaire, et on n'a point eu d'enquête à ordonner à ce sujet. »

— Le mariage du grand-duc Constantin de Russie avec la princesse Alexandrine de Saxe-Altembourg est décidé, mais il n'aura lieu que dans deux ans, au retour d'un voyage autour du monde que projette le grand-duc.

— La *Gazette de Cologne* assure que le jour de la réunion de la diète sera marqué en Prusse par un nouveau bienfait. Le roi accorderait ce jour-là une amnistie générale aux détenus politiques.

— MM. les maires de Paris viennent de faire placarder à leurs mairies respectives un avis adressé aux *futurs époux*, lequel est ainsi conçu :

« Le public est prévenu que des individus prenant faussement le titre d'employé de la mairie, se présentent chez les futurs époux, ou leurs parents, et exigent, à l'occasion des mariages, des gratifications. Afin de faire cesser un tel abus, l'administration invite les personnes à faire arrêter ces individus comme des escrocs, et à les faire conduire chez les commissaires de police. »

— *Disparition et réapparition du journal l'*Époque. — La presse ministérielle vient de nous offrir un curieux spectacle, qui a complètement édifié le public sur les mœurs nouvelles introduites récemment dans le journalisme.

Hier matin la *Presse* publiait en tête de sa feuille, cette note précise :

« A partir d'aujourd'hui mardi 23 février, la *Presse* sera envoyée, jusqu'à l'expiration de la date de leur abonnement, aux abonnés du journal l'*Époque* qui cesse de paraître. »

La *Presse* avait donc acheté le journal l'*Epoque*, pour se mettre ainsi purement et simplement en son lieu et place, et ce marché s'était fait, sans doute, avec toute la solennité et toutes les garanties légales qu'on a l'habitude d'apporter dans les affaires sérieuses !

Aussi n'est-ce point sans étonnement que nous avons lu hier soir, dans la *Patrie*, l'avis suivant, inséré à la prière des rédacteurs et des actionnaires de l'*Epoque* :

« Hier soir, à huit heures et demie, au moment où le rédacteur en chef entrait dans les bureaux pour faire son article, comme d'habitude, on lui a annoncé que le journal en entier venait d'être déménagé depuis environ une heure. Les registres d'abonnements, les bandes imprimées, les formes d'adresses, tout ce qui est nécessaire à la publication du journal venait d'être nuitamment emporté aux bureaux de la *Presse* par M. Deville, gérant de la société de l'*Epoque*.

» Des informations immédiatement prises par le rédacteur en chef, ont établi qu'aucun des intéressés de la société de l'*Epoque* n'avait été prévenu de la mesure qui supprimait violemment le journal, de telle sorte que la plupart n'ont appris que ce matin, par la *Presse*, que ce journal, qui était leur propriété, avait soudainement disparu.

» Un référé est introduit pour demain matin à neuf heures, par tous les actionnaires de l'*Epoque*, qui demandent qu'on leur restitue leur propriété, afin d'en continuer la publication.

» En attendant, l'*Epoque* reparaîtra demain matin, et sera servie à ses abonnés, comme d'habitude. »

En effet, l'*Epoque* a reparu ce matin ; elle annonce qu'une nouvelle tentative de déménagement clandestin a été faite hier dans la soirée, et qu'elle n'a échoué que grâce à la vigilance et à la fermeté de son concierge.

Voilà bien les résultats déplorables de cette concurrence effrénée à laquelle certains journaux se livrent, sur le terrain des intérêts purement matériels. Comme on le pense, nous n'avons pas à nous occuper ici de la solution de la question litigieuse soulevée par ce curieux incident entre deux journaux ministériels ; nous constatons des faits, et nous laissons au bon sens public le soin d'en apprécier la moralité.

— Le *Moniteur Algérien* du 15 février raconte la tournée faite par le gouverneur-général dans les villages établis dans le rayon d'Alger à Blidah, et les heureux résultats qui ont été constatés.

— On écrit de Limoges à la *Gazette des Tribunaux*, que la cour royale (chambre d'accusation) vient de renvoyer devant la cour d'assises de la Creuse, pour achat et vente de suffrages dans l'élection des membres du conseil général, M. Boutmy, M. Rieublanc, notaire, et trois autres électeurs.

— Mercredi dernier, par suite des ordres transmis pour empêcher la mendicité, dix-sept individus, hommes, femmes et enfants, ont été arrêtés par la gendarmerie de Cloyes (Eure-et-Loir), et conduits à la mairie. Lorsqu'on voulut les transférer à Châteaudun, une foule nombreuse vint réclamer sur la place leur élargissement. La gendarmerie parvint cependant à contenir cette foule jusqu'à l'arrivée du procureur du roi et du sous-préfet de Châteaudun, escortés de quatre-vingts cuirasssiers.

Il était alors trois heures du soir, la foule s'était considérablement grossie, les

bûcherons et les paysans des communes voisines étaient arrivés armés de haches et de bâtons : on demandait à grands cris la mise en liberté des prisonniers ; M. le sous-préfet et M. le procureur du roi, après avoir inutilement employé tous les moyens de persuasion, jugèrent nécessaire enfin de recourir à l'emploi de la force.

Des pierres étaient lancées, des coups étaient portés aux hommes de la troupe ; on fit alors charger les pistolets, et deux sommations étaient déjà faites ; au moment où l'on allait prononcer la troisième, qui serait devenue le signal d'une collision sanglante, trois conseillers municipaux sont accourus supplier le sous-préfet de rendre la liberté aux prisonniers, en l'assurant que le calme serait promptement rétabli. Les personnes arrêtées furent alors rendues, et les groupes se dispersèrent en effet aussitôt.

M. le maréchal-de-camp commandant le département et M. le préfet, à la nouvelle de ce qui s'était passé, sont partis immédiatement pour Cloyes, avec un escadron de cuirassiers de la garnison de Chartres. Nous apprenons que le maire, l'adjoint et le commissaire de police de Cloyes ont donné leur démission.

Le *Journal de Chartres* du 21, en rapportant ces nouvelles, ajoute :

« Le marché s'est passé hier assez tranquillement, grâce à un déploiement de forces considérable. M. le préfet et M. le général commandant le département s'étaient rendus sur les lieux. Jeudi, nous pourrons donner à nos lecteurs des détails circonstanciés : en attendant, nous devons démentir le bruit que la troupe aurait été maltraitée mercredi dernier par le rassemblement ; aucune voie de fait n'a eu lieu.

» Demain, un bataillon d'infanterie doit arriver à Chartres : quelques compagnies seront envoyées en cantonnement dans le canton de Cloyes. »

— Le *Courrier de l'Eure* cite l'exemple d'un habitant d'Evreux, le sieur Goujeon, qui, ne récoltant que deux sacs de blé, en met un à la disposition de son boulanger, afin d'être réparti aux pauvres. M. Goujeon, qui n'est pas riche, élève trois enfants abandonnés par leur père. Ce sont là des traits de bienfaisance qu'on est toujours heureux de publier.

— Le magnifique paquebot la *Créole*, qui faisait depuis long-temps les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Bordeaux, vient de périr dans sa traversée, sur la côte Est de l'île de Cuba, à la hauteur de Nuevita, canal de Bahama.

Parti de Bordeaux, le 8 novembre dernier, ayant à bord 135 personnes, tant passagers qu'appartenant à l'équipage, il se trouva le 19 décembre dressé par les courants sur des roches sous-marines, où le navire échoua ; il resta dans cette position deux jours et trois nuits ; capitaine, équipage et passagers firent tous leurs efforts pour le retirer, mais inutilement. Le temps devenu de plus en plus mauvais, on fut obligé de couper la mâture, et de procéder au sauvetage des passagers, ce qui devait être long, en raison de la distance de la terre ferme. Mais bientôt le navire se trouva mis en pièces. Sur cent trente-cinq personnes composant l'équipage et les passagers, quatre-vingt-deux seulement ont été sauvées ; parmi les victimes, on compte le capitaine Jules Cayol, qui n'a voulu quitter son navire que le dernier, et dont le corps brisé et mutilé par les débris a été recueilli à la côte.

Parmi les personnes sauvées, M. Basse fils, qui écrit à sa famille, cite M. Carrière et M. Garreau.

Nous n'avons pu encore nous procurer d'autres renseignements, car la lettre qui mentionne cet affreux naufrage, est venue par la voie de Cadix.

Elle annonce que les naufragés étaient Naventas, et parfaitement traités par

les habitants, et qu'ils comptaient partir sous peu pour la Nouvelle-Orléans.

— On écrit de Condom, le 11 février, qu'une portion notable de la route royale de Condom à Nérac, vient de s'écrouler, et que l'éboulement continue avec une intensité dont il serait téméraire de calculer à l'avance le progrès ou le terme.

— On lit dans la *Presse :*

« Dans notre numéro du 26 juin 1846, nous avons annoncé, sur la foi d'un journal américain, la mort du célèbre naturaliste et voyageur M. de Bonpland. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette nouvelle paraît dénuée de fondement. On nous communique des lettres du Paraguay, desquelles il résulte qu'au mois d'août de l'année dernière, M. de Bonpland était en bonne santé et continuait ses explorations scientifiques.

— On écrit de Cancale au *Publicateur de Saint-Malo* :

« Il s'est passé, il y a quelques jours, dans notre commune, un fait des plus bizarres, et capable de révolter tous les cœurs honnêtes.

» De jeunes fous, revêtus d'ornements sacerdotaux, vont courir la nuit dans les campagnes, s'arrêtent aux maisons où se trouvent des malades, et se mettent à hurler le *Libera* et les psaumes des morts.

» Une pauvre jeune fille à l'agonie a été tellement épouvantée par ces sinistres plaisanteries qu'elle en est morte de frayeur. Mais les mauvais sujets, cause de ce malheur, ne se sont pas contentés du mal déjà fait : ils ont escaladé les murs du cimetière et ont allumé sur les tombes des feux chimiques, pour effrayer les âmes superstitieuses.

» M. E. Avice de Bellevue, maire de notre commune, ayant eu connaissance de ce scandale, a fait surprendre en flagrant délit les coupables, qui vont répondre en justice de leurs faits et gestes. »

— L'empereur de Russie va faire construire un pont suspendu à l'endroit même où il a failli se noyer, il y a quelque temps, en traversant le Niémen près de Kowno. La construction de ce pont coûtera, dit-on, 8 millions de roubles. Les travaux commenceront au printemps prochain.

— Par suite du prix excessivement élevé des avoines en Angleterre, résultat du peu d'abondance des récoltes en grains de toute espèce, un ordre vient d'être adressé à tous les régiments de cavalerie au service de S. M. B., pour leur enjoindre d'opérer une réduction du tiers environ de la ration d'avoine des chevaux de troupe. Dans un régiment de 800 chevaux, l'épargne qui résultera de cette mesure sera de 50 boisseaux par jour, c'est-à-dire de plus de 18,000 boisseaux pour toute l'année.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid* du 16 février a publié les décrets par lesquels la reine a accepté la démission du général Pavia, ministre de la guerre, en nommant à ces fonctions le général Oraa, sénateur et membre du conseil royal. Le général Oraa a servi dans la dernière guerre civile, et fut désigné par le ministère Perez de Castro pour remplacer dans le commandement en chef de l'armée le général Espartero, dont il était chef d'état-major. M. Alexandre Olivan, député et membre du conseil royal, a été nommé ministre de la marine. Ainsi se trouve définitivement complété le nouveau ministère espagnol.

— En apprenant la nomination du général Oraa, le général Pezuela, capitaine général de Madrid, a donné sa démission. Au départ du courrier, on ne savait pas encore qui, du général Coucha ou du général Armero, devait le remplacer.

— Le capitaine-général Palafox, duc de Sarragosse, qui a défendu cette ville

contre l'armée française en 1809, est mort le 15 de ce mois à Madrid, à l'âge de soixante-six ans. La reine a ordonné de lui rendre les plus grands honneurs funèbres.

ANGLETERRE. — Suivant une correspondance particulière de Londres, le gouvernement anglais aurait l'intention de proposer immédiatement au parlement une augmentation de l'impôt sur les revenus, dit *income tax*. On ajoute qu'il proposera en outre d'étendre cet impôt à l'Irlande, qui, jusqu'à présent, n'a point payé d'impôt direct à l'Etat.

— Un document intéressant vient d'être communiqué à la chambre des communes, c'est le relevé de tous les individus qui occupent des terres comme tenanciers en Irlande, avec désignation de la quantité d'acres de terre qu'ils occupent. Ce relevé, basé sur le recensement de 1841, contient les détails suivants : en 1841, la population de l'Irlande était de 8,174,029 habitants; la quantité des terres occupées était de 19,146,502 acres anglais. Le nombre des tenanciers était de 883,097, représentant avec leurs familles 4,500,000 individus.

— Les lords de l'amirauté viennent de prendre une décision portant qu'aucun châtiment corporel ne pourra être infligé, à bord des bâtiments de la marine royale, que sur l'ordre écrit de l'amiral commandant la station, ou, en son absence, du plus ancien officier.

IRLANDE. — Les journaux de Dublin, des provinces irlandaises et les correspondances particulières contiennent des détails navrans sur les ravages de la famine et de la fièvre dans les comtés du Roi, Tipperary, Cork, Kerry, Mayo, Sligo, Waterford et d'autres comtés. Les paysans y meurent de faim par centaines. Partout on demande des cercueils pour enterrer les victimes de la famine. Une mère et son enfant fiévreux ont été tous deux réduits en cendres sur la paille où ils étaient couchés, et qui a pris feu. A Elisden, comté de Galway, les hôpitaux regorgent de fiévreux.

ITALIE. — M. le comte et Mme la comtesse de Molina (S. M. le roi Charles V d'Espagne et la reine Marie-Thérèse) sont arrivés le 30 janvier à Modène, venant de Gênes. Les deux infants d'Espagne accompagnaient leur auguste père. Le 6 février a eu lieu le mariage de l'infant d'Espagne don Juan-Carlos-Maria de Bourbon, second fils du roi Charles V, avec S. A. R. Mme la princesse Marie-Béatrix de Modène, sœur du duc régnant et de Mme la comtesse de Chambord.

BAVIÈRE. — Le ministère bavarois vient de se retirer, après avoir été pendant dix ans à la tête des affaires du pays. Un courrier a été expédié au prince d'Oettingen-Wellersten, ambassadeur de Bavière à Paris, auquel paraissent réservés le ministère de l'intérieur et la présidence du conseil.

POLOGNE. — On écrit de Varsovie que toute la monnaie polonaise, maintenant en circulation, va être retirée et remplacée par des pièces à l'effigie russe. Le gouvernement voulait même défendre, dès ce moment, la libre circulation de la monnaie de Pologne ; mais, sur les pressantes instances du commerce, il se décide à attendre l'arrivée des pièces russes, pour mettre à effet sa prohibition.

ETATS-UNIS. — Dans l'une des dernières séances de la chambre des représentants, aux Etats-Unis, un des membres, M. King, de la Géorgie, a fait une proposition tendante à ce qu'il fût donné, au nom du gouvernement américain, des médailles d'or et d'argent aux officiers et matelots des bâtiments de guerre français, espagnols et anglais qui ont si généreusement porté secours aux naufragés du *Somers*, perdu sur les côtes du Mexique. Cette proposition a été accueillie à l'unanimité.

ANTILLES. — Les dernières correspondances des Etats-Unis nous appren-
t qu'une révolte venait d'éclater dans une des Antilles anglaises, parmi les
res émancipés. Cette nouvelle a été apportée à Key-West par un navire an-
s à bord duquel se trouvaient cinquante émigrants victimes de cette insurrec-
, dont la petite île de *Green-Turtle*, l'une des Bahamas, a été le théâtre. Ces
heureux, abandonnant leurs propriétés, s'étaient jetés à la hâte sur le navire
les a transportés aux Etats-Unis. On n'avait, d'ailleurs, pas encore reçu à
v-York les détails de cet événement; on savait seulement que les nègres,
ivant que l'Angleterre, en leur donnant la liberté, ne leur a donné que la mi-
, avaient résolu de se rendre propriétaires du sol qu'ils ne veulent plus ex-
ter au profit de leurs anciens maîtres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

a chambre des députés a tenu hier mardi une séance qui n'a duré que quel-
s instants. M. de Lafarelle a lu sa proposition sur les irrigations, et elle a été
se en considération sans débat.

lusieurs pétitions ont été ensuite rapportées. Trois seulement avaient un in-
t sérieux. La première était signée par 5,000 ouvriers de Paris, qui protes-
t contre le projet de loi sur les livrets des ouvriers; la seconde, relative à la
rté d'enseignement, a été renvoyée à M. le ministre de l'instruction publique;
roisième, concernant un impôt sur les chiens, a été renvoyée à M. le ministre
finances. La chambre a passé à l'ordre du jour sur le simple énoncé d'une pé-
on du sieur Paganel qui « demande l'intervention de la chambre pour que le
istre de la justice fasse prononcer le jury sur le détournement de plusieurs
lions qu'il prétend avoir été fait à l'archevêché de Paris, et qu'il voudrait voir
sacrer au soulagement des inondés de la Loire. »

l n'y aura pas de séance publique avant samedi prochain.

DE LA MALADIE DES POMMES DE TERRE.

Un agronome distingué du département de l'Eure, M. Delanney, propriétaire à
mpigny, s'est livré au sujet de la maladie des pommes de terre, à des recher-
es qui paraissent avoir eu pour résultat de découvrir la véritable cause de cette
ladie et d'en trouver le remède. On sent combien cette découverte serait pré-
use, si elle venait à être confirmée par d'autres expériences. C'est donc rendre
service au pays que d'appeler l'attention de tous les agronomes sur le résultat
s observations de M. Delanney.

Voici comment il l'expose lui-même :

« Le peu d'intensité du froid de nos derniers hivers a permis à diverses famil-
d'insectes de multiplier à l'infini.

» Chacun de ces insectes a causé plus ou moins de ravages dans les récoltes :
mille pieds, insecte aptère, s'est attaqué à la pomme de terre, et a seul causé
maladie dont elle a été atteinte dans les deux dernières récoltes.

» Lorsque j'ai fait ma dernière récolte de pommes de terre, en ouvrant les ti-
s qui avaient fourni les tubercules malades, je trouvai jusqu'à trente ou qua-
nte mille-pieds réunis à l'intérieur de chaque tige, dans laquelle ils s'étaient in-
oduits par un ou plusieurs orifices d'un millimètre environ de diamètre; je
ouvai la substance médullaire complètement détruite et remplacée par une ga-
rie servant de refuge à ces insectes, et de moyen pour se mettre en communi-
tion directe avec les premiers tubercules, qu'ils atteignaient par un orifice pa-
il à ceux trouvés le long de la tige.

» La destruction de la moelle des tiges, arrêtant prématurément tout développement de la sève, serait déjà une cause suffisante de maladie ou au moins d'appauvrissement et de détérioration des tubercules, si je n'avais à ajouter que je trouvai les mêmes insectes distribués au pourtour des tubercules qui étaient tachetés couleur de rouille, surtout aux endroits où ils s'étaient fixés.

» Cette couleur d'oxide de fer, symptôme certain de maladie et de prompte destruction du tubercule, lui est, je pense, communiquée par la morsure ou la succion de l'insecte.

» Ces observations peuvent être encore vérifiées partout où il se trouve des tiges de pommes de terre, et je crois qu'on en pourrait trouver chez tous les cultivateurs; il serait facile de constater l'existence des orifices indiqués, et la suppression complète de la substance médullaire.

» Quant au remède, les habitudes des insectes me paraissent l'indiquer suffisamment : ils craignent beaucoup le froid, ils cherchent à s'en préserver en s'enfonçant dans la terre plus ou moins profondément, suivant ce qu'ils ont à craindre de l'intensité de l'hiver.

» Pour en détruire une grande quantité, il suffirait de les exposer à l'action du froid, en donnant un labour profond à la terre destinée à la culture de la pomme de terre, au moment des plus fortes gelées; c'est-à-dire donner le premier labour dans le commencement de janvier, au lieu de le donner dans le courant de mars, et surtout planter les tubercules beaucoup plus tôt qu'on ne le fait ordinairement, afin que la végétation fût beaucoup plus avancée, lorsque le mille-pieds voudrait commencer ses ravages.

» Si après vérification ce que j'ai observé paraît être la vérité, il serait, je crois, utile de donner de la publicité aux moyens que j'enseigne, et surtout de rassurer les cultivateurs qui pourraient être dégoûtés de la culture des pommes de terre, par l'insuccès des dernières récoltes, ou parce qu'on leur aurait fait craindre que ce précieux tubercule aurait perdu de ses facultés de se régénérer autrement que par des semis nouveaux, qui ne manqueraient pas de laisser un très-grand vide dans les subsistances pendant plusieurs années.

» Delanney,

» *Propriétaire à Campigny (Eure).*

» *P. S.* Il est à craindre qu'après un hiver aussi doux que celui que nous parcourons, nous ne soyons encore exposés aux mêmes ravages du mille-pieds; aussi je considérerais comme très-urgent de recommander aux cultivateurs de planter les tubercules de très-bonne heure, par les motifs que j'ai expliqués ci-dessus : l'insecte ne commence à attaquer les récoltes que dans le courant de juillet, on sauverait ainsi ce que la végétation, non contrariée jusqu'alors, aurait produit de tubercules sains, qu'on enlèverait aussitôt que la végétation serait arrêtée. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 24 FÉVRIER 1847.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 90 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 50 c.	Caisse hypothécaire. 250 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 50 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 75 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

(Suite. — Voir les N°s 4336, 4337, 4339 et 3441.)

A la vue des privations et des souffrances qui pèsent plus cruellement encore cette année sur les classes pauvres, M. l'archevêque de Reims a senti le besoin de rappeler à ses diocésains la loi salutaire et souveraine de la bienfaisance et de la charité fraternelle.

« C'est ici, dit le savant prélat, une dette permanente, et dont, selon la pensée de saint Augustin, on ne saurait être affranchi, même après l'avoir payée. C'est une vertu qui aspire à se dilater sans cesse et à se répandre sans mesure. Non contente d'avoir honoré d'un regard ceux qu'on lui abandonne comme les rebuts du monde, et d'avoir prêté l'oreille comme en passant aux cris de leur détresse, elle essaie de les dédommager des injustes préventions dont ils sont trop souvent l'objet, et de les consoler des affronts qu'une froide indifférence leur fait essuyer. Après s'être inclinée vers eux avec joie et bienveillance, elle les reçoit dans son sein, les adopte et les protége comme ses enfants. Ce n'est pas assez qu'elle ait amorti pour un instant l'aiguillon de cette faim qui les presse, et l'ardeur de cette soif qui les consume; ni qu'elle ait réchauffé pour un jour leurs membres glacés, et couvert d'un vêtement les haillons de leur misère. Tant qu'elle voit des larmes à essuyer, des infortunes à secourir, des besoins à soulager, elle doit puiser dans son ingénieuse tendresse un zèle toujours renaissant et des ressources toujours nouvelles.

» Voilà, N. T.-C. F., ce que les pauvres attendent aussi de vous. Les marques déjà nombreuses et touchantes qu'ils ont reçues de votre sollicitude leur adoucissent la perspective de l'avenir, et leur offrent le gage de ce qu'ils ont à espérer. Leur confiance pourrait-elle n'être qu'une flatteuse illusion? Leurs titres pourraient-ils s'affaiblir, et leurs intérêts cesser de vous émouvoir? Ah! toujours le malheur de leur condition plaidera leur cause au-dedans de vous avec la même éloquence. Toujours la religion viendra vous parler au cœur, et attirer sur eux vos largesses.»

Dans le développement de ces considérations, nous avons remarqué ce triste tableau de la situation malheureuse à laquelle sont condamnés plusieurs milliers de nos concitoyens et de nos frères :

« Dans cette patrie que tous chérissent à l'envi, sur ce sol vaste et fécond que nous pressons sous nos pas, il y a des hommes qui semblent déshérités, et qui ne partagent point la richesse commune. De quelque côté qu'ils portent les yeux, ils aperçoivent les limites que d'autres ont tracées, et les barrières qui défendent l'entrée de vos domaines. Partout ils rencontrent le sceau inviolable de la propriété, et vos droits sanctionnés par la justice. En quelque lieu qu'ils s'arrêtent pour y fixer leur demeure, ils y sont comme des étrangers. Au milieu de ces plantes chargées de fleurs et de fruits, ou de ces campagnes couvertes d'abondantes moissons, il n'y a pas un espace qui ne soit pour eux un exil. Tout excite

» La destruction de la moelle des tiges, arrêtant prémat... pement de la sève, serait déjà une cause suffisante de malad... pauvrissement et de détérioration des tubercules, si je n'a... trouvé les mêmes insectes distribués au pourtour des tub... tés couleur de rouille, surtout aux endroits où ils s'étai...

» Cette couleur d'oxide de fer, symptôme certain... destruction du tubercule, lui est, je pense, comm... succion de l'insecte.

» Ces observations peuvent être encore vérifié... tiges de pommes de terre, et je crois qu'on en... tivateurs; il serait facile de constater l'exist... pression complète de la substance médulla...

» Quant au remède, les habitudes des ... samment : ils craignent beaucoup le fro... fonçant dans la terre plus ou moins ... dre de l'intensité de l'hiver.

» Pour en détruire une grande ... froid, en donnant un labour pro... de terre, au moment des plus ... bour dans le commencemen... mars, et surtout planter le... nairement, afin que la vé... pieds voudrait commenc...

» Si après vérificatio... utile de donner de ... rer les cultivateurs ... terre, par l'insuc... dre que ce préc... trement que p... grand vide d...

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME DE 1847, ET S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION. (Nos 1536, 1537, 1539 et 3441.)

... souffrances qui pèsent plus cruellement ... pauvres, M. l'archevêque de Reims ... dans la loi salutaire et souveraine ... selle.

... si robustes, ... se prêter au travail. Le... ...que soutien, les ont précédés dans ... longue absence. Il ne leur reste d'autre ... et le dénûment; ils passent leurs derniers jours ... et un entier délaissement. D'autres avaient pu espérer ... ment leur carrière au sein d'une famille à laquelle ils ont ...

» P... ...s soins, consacré toute leur existence; mais ils voient des cha... couro... ...peser sur elle et s'aggraver de plus en plus; ils sont témoins d... auss... qu'elle endure et des sacrifices qu'elle s'impose; ils commencent à ... pla... ...ser à eux-mêmes l'inaction à laquelle ils sont condamnés, et la chét... de ...riture qu'ils ne gagnent plus. Ils comprennent, hélas! qu'il est temps de ... ...cher un refuge dans les asiles de la charité, de se séparer de tout ce qui ... cher au monde, et d'aller attendre au milieu de ceux qu'ils ne connais... point la fin d'une vie trop éprouvée. »

Le vénérable évêque de Mende profite de la double circonstanc... Carême et du Jubilé pour exhorter les pécheurs à se convertir. ... Mandement est comme la touchante effusion d'un cœur de paste... de père qui se désole de la perte de ses enfants, et qui les sollicit... les plus tendres prières de revenir à Dieu, de secouer les liens ... mort et de ressusciter avec Jésus-Christ :

« Combien d'années, pécheur, se sont écoulées depuis qu'enseveli da... mort du péché, vous avez senti la nécessité, renouvelé le projet, annoncé ... la résolution d'en sortir? Et cependant le fatal *demain* que déplorait si a... ment saint Augustin enfin converti, vous a retenu sous vos tristes liens.

» Dans le Carême où nous entrons, comme dans les précédents, l'Égli...

yeux les oracles multipliés de l'Esprit saint, sur l'affreux
à la grâce, et le désespérant avenir qui l'attend. Ses pres-
invitations, ainsi que ses terribles menaces vont être rappe-
.a part, nous vous annonçons que s'il a fallu, pour notre sa-
.scitât, il n'est pas moins nécessaire que vous renouveliez
're que Jésus-Christ a remportée sur le péché. Certes,
' roi David, *Dieu ne pouvait pas permettre que son saint*
.*., quelque séjour qu'il y fît; aussi en sort-il à l'heure
.ant de siècles annoncée.
.re résurrection, est ce même jour sanctifié par
Pâque de cette année à laquelle se trouve jointe
.l. *Hodie* c'est cette grande solennité où tout
entièrement perdu la loi. Mille exemples vous
.ous pourriez n'être plus à temps. Une ex-
. dit que l'ame sous les chaînes du péché
.plus en plus, et devient chaque jour plus
.ntable chemin que déjà vous avez fait.
.vé dans la mort du péché, désolé de
.s vous promettiez bien d'être plus
convenez-en, a vu les précieuses
.ette année, encore ce Jubilé : et
. que le caractère ineffaçable
.autres à révoquer en doute,
..ux et inébranlable fondement de

..oyes, à propos des circonstances difficiles qui affli-
.nes contrées de la France, traite la question de la PAUVRETÉ
.CHESSE ; le zélé prélat, en s'élevant à de hautes considéra-
.donne des applications très-propres à dissiper les erreurs et
. du moment; on en jugera par ces courts extraits :

., ceux qui ont cru que l'empire de l'Eglise sur les peuples avait pour
.ui les richesses dont elle disposait, lui ont fait un crime de ce qu'elle
.il ont reproché amèrement ce qu'ils appelaient son opulence. Ils
.bus!... L'abus, triste apanage de la faiblesse humaine, a pu se pré-
.lus d'un point, nous ne le contesterons pas. Quelle est l'institution
.a jamais les siècles sans abus! Mais quels que fussent ces abus, trop
.érés par la jalousie et encore plus par l'incrédulité, n'est-il pas vrai,
.es époques, les pauvres trouvèrent des ressources continuelles dans
.ons journalières que leur faisaient les monastères et les membres du
.er? N'est-il pas vrai que leur porte hospitalière ne se ferma jamais
. qu'on ne lui demanda jamais son nom, sa patrie, sa religion? Sainte
.ertu des premiers âges, vertu chrétienne, qu'êtes-vous devenue

. auteur protestant (Cobett), examinant au point de vue social les ré-
.prétendue réforme, reconnaît que les ravages du paupérisme n'ont
. exercer leur triste influence en Angleterre que du moment où un
. par une passion brutale, a introduit un schisme funeste dans les
.ques, a envahi les biens des monastères et mis les biens du clergé
. les mains de ceux qui n'avaient plus que l'apparence du sacerdoce.
.re que les fermiers, les serviteurs des monastères, étaient les plus

leur convoitise, et tout les repousse. De même qu'il ne leur a point été donné de semer, il ne leur est point permis de recueillir et de mettre en réserve les choses nécessaires à leur subsistance. Ils sont pauvres, N. T.-C. F., et plusieurs ne sont pauvres que pour avoir voulu rester vertueux.

» Au sein de cette société où les charges publiques, les dignités et les distinctions sont si honorables; où les emplois sont pour la plupart avantageux et lucratifs, il vous est loisible de choisir une carrière dans les différents ordres de la hiérarchie, et de prendre place dans leurs divers degrés. Mais il y a autour de vous des hommes qui n'y parviendront jamais. Pour s'avancer et pour réussir, ils auraient besoin d'être appuyés par la fortune et par la protection : et la fortune et la protection leur manquent à la fois. Ignorés et inconnus, ils ne peuvent se produire avec un nom qui les honore, un titre qui les anoblisse ou des talents qui les distinguent. Ils sont pauvres et retenus au dernier rang, dévoués presque tous à des professions pénibles et ingrates. Si le travail ou la santé ne correspondent pas à leurs besoins, ils tombent dans l'indigence, et languissent dans le dénûment.

» Sous ces humbles toits que dominent vos maisons ou vos palais; dans ces réduits où la pauvreté fixe son séjour, il naît des enfants pour qui la vie ne sera, dans tous ses âges, qu'une suite de privations et de souffrances. La faim, la nudité entourent leur berceau, et s'attachent à eux comme un sort inévitable. Exposés dès-lors à leurs atteintes comme de faibles victimes, ils ne sont point préservés par ceux qui leur ont donné le jour, et qui, malgré leurs sueurs et leurs veilles, ne réussissent qu'à les empêcher de mourir.

» Dans ces chaumières retirées et silencieuses, il y a des vieillards courbés sous le poids des années et des infirmités. Leurs bras, autrefois si robustes, leurs mains si actives et si intelligentes ne peuvent plus se prêter au travail. Les enfants qu'ils ont élevés, et qui étaient leur unique soutien, les ont précédés dans la tombe, ou sont éloignés d'eux par une longue absence. Il ne leur reste désormais en partage que la tristesse et le dénûment; ils passent leurs derniers jours dans une misère profonde et un entier délaissement. D'autres avaient pu espérer d'achever paisiblement leur carrière au sein d'une famille à laquelle ils ont prodigué tous leurs soins, consacré toute leur existence; mais ils voient des charges onéreuses peser sur elle et s'aggraver de plus en plus; ils sont témoins de privations qu'elle endure et des sacrifices qu'elle s'impose; ils commencent à se reprocher à eux-mêmes l'inaction à laquelle ils sont condamnés, et la chétive nourriture qu'ils ne gagnent plus. Ils comprennent, hélas! qu'il est temps de solliciter un refuge dans les asiles de la charité, de se séparer de tout ce qui leur est cher au monde, et d'aller attendre au milieu de ceux qu'ils ne connaissent point la fin d'une vie trop éprouvée. »

Le vénérable évêque de Mende profite de la double circonstance du Carême et du Jubilé pour exhorter les pécheurs à se convertir. Son Mandement est comme la touchante effusion d'un cœur de pasteur et de père qui se désole de la perte de ses enfants, et qui les sollicite par les plus tendres prières de revenir à Dieu, de secouer les liens de la mort et de ressusciter avec Jésus-Christ :

« Combien d'années, pécheur, se sont écoulées depuis qu'enseveli dans la mort du péché, vous avez senti la nécessité, renouvelé le projet, annoncé même la résolution d'en sortir? Et cependant le fatal *demain* que déplorait si amèrement saint Augustin enfin converti, vous a retenu sous vos tristes liens.

» Dans le Carême où nous entrons, comme dans les précédents, l'Eglise v

vous mettre sous les yeux les oracles multipliés de l'Esprit saint, sur l'affreux état du chrétien mort à la grâce, et le désespérant avenir qui l'attend. Ses pressantes et charitables invitations, ainsi que ses terribles menaces vont être rappelées à votre foi. De sa part, nous vous annonçons que s'il a fallu, pour notre salut, que le Christ ressuscitât, il n'est pas moins nécessaire que vous renouveliez en vous-même la victoire que Jésus-Christ a remportée sur le péché. Certes, comme le chantait le saint roi David, *Dieu ne pouvait pas permettre que son saint vît la corruption du tombeau*, quelque séjour qu'il y fît; aussi en sort-il à l'heure précise si souvent et depuis tant de siècles annoncée.

» Mais ce jour assigné à votre résurrection, est ce même jour sanctifié par celle du Sauveur. *Hodie* c'est la Pâque de cette année à laquelle se trouve jointe l'insigne faveur du Jubilé universel. *Hodie* c'est cette grande solennité où tout parle au cœur de quiconque n'a pas entièrement perdu la foi. Mille exemples vous crient que plus tard, demain, *cras*, vous pourriez n'être plus à temps. Une expérience qui vous est personnelle vous dit que l'ame sous les chaînes du péché se flétrit, se dégrade chaque année de plus en plus, et devient chaque jour plus méconnaissable. Ah! considérez l'épouvantable chemin que déjà vous avez fait. Lors de la première Pâque, qui vous a trouvé dans la mort du péché, désolé de ne pouvoir partager la joie de l'Eglise, vous vous promettiez bien d'être plus heureux à la Pâque suivante. Chaque année, convenez-en, a vu les précieuses étincelles de foi s'affaiblir, s'éteindre. Encore cette année, encore ce Jubilé : et qui sait si bientôt, ne conservant plus du chrétien que le caractère ineffaçable du baptême, vous ne viendrez pas comme tant d'autres à révoquer en doute, puis à méconnaître, à blasphémer le glorieux et inébranlable fondement de notre sainte religion?»

M. l'évêque de Troyes, à propos des circonstances difficiles qui affligent quelques contrées de la France, traite la question de la PAUVRETÉ et de la RICHESSE ; le zélé prélat, en s'élevant à de hautes considérations, leur donne des applications très-propres à dissiper les erreurs et les préjugés du moment; on en jugera par ces courts extraits :

« Toutefois, ceux qui ont cru que l'empire de l'Eglise sur les peuples avait pour principal appui les richesses dont elle disposait, lui ont fait un crime de ce qu'elle possédait, lui ont reproché amèrement ce qu'ils appelaient son opulence. Ils ont crié à l'abus!... L'abus, triste apanage de la faiblesse humaine, a pu se présenter sur plus d'un point, nous ne le contesterons pas. Quelle est l'institution qui traversera jamais les siècles sans abus! Mais quels que fussent ces abus, trop souvent exagérés par la jalousie et encore plus par l'incrédulité, n'est-il pas vrai, qu'à toutes les époques, les pauvres trouvèrent des ressources continuelles dans ces distributions journalières que leur faisaient les monastères et les membres du clergé séculier? N'est-il pas vrai que leur porte hospitalière ne se ferma jamais au besoin, et qu'on ne lui demanda jamais son nom, sa patrie, sa religion? Sainte hospitalité, vertu des premiers âges, vertu chrétienne, qu'êtes-vous devenue parmi nous?

» Aussi, un auteur protestant (Cobett), examinant au point de vue social les résultats de la prétendue réforme, reconnaît que les ravages du paupérisme n'ont commencé à exercer leur triste influence en Angleterre que du moment où un prince, guidé par une passion brutale, a introduit un schisme funeste dans les îles Britanniques, a envahi les biens des monastères et mis les biens du clergé séculier entre les mains de ceux qui n'avaient plus que l'apparence du sacerdoce. Il avoue encore que les fermiers, les serviteurs des monastères, étaient les plus

heureux, et que l'on s'y faisait un devoir de prévenir tous leurs besoins; car les religieux, malgré les imperfections attachées à notre malheureuse nature, n'avaient pas oublié ce que le saint patriarche des cénobites d'Occident recommandait avec tant d'instance, sur le soin que l'on doit prendre des pauvres et des étrangers.

» Or, demandez actuellement à l'Irlande qui se meurt de faim, ce qu'ont fait et ce que font pour elle les nouveaux maîtres des terres de l'ancien clergé séculier et régulier.

» Enfin, qu'il nous soit permis de vous appeler vous-mêmes en témoignage, N. T.-C. F. : depuis que l'Église de France est dépouillée de tous ses biens, les ministres du sanctuaire se sont-ils montrés étrangers à cet esprit de charité? Réduits au strict nécessaire, ne sont-ils pas encore la ressource habituelle des malheureux? Dans les grandes catastrophes, au milieu de ces fléaux que Dieu déchaîne de temps en temps sur les peuples pour les rappeler à lui, manquèrent-ils jamais de zèle et de dévouement, et dans toutes les calamités publiques, leur voix compatissante n'est-elle pas la première à se faire entendre? et quand ils ne peuvent plus donner, ne vont-ils pas jusqu'à se faire mendiants pour l'amour de Jésus-Christ et des pauvres?...

» Concluons, N. T.-C. F., et que cette conclusion ne soit pas seulement un sentiment d'admiration pour le divin législateur qui a prévu si sagement tous les besoins de l'ordre social; que notre respect et notre attachement à sa loi n'aient pas pour premier motif la paix transitoire de ce monde : la scène à laquelle nous figurons ici-bas n'est que de quelques instants, et une couronne nous attend dans l'éternité. Que nos cœurs s'élèvent plus haut que ce monde visible; citoyens des cieux, soyons dignes de notre patrie !

» Et pendant que durera ce jour de la vie, faisons le bien en remerciant Dieu qui, par égard pour notre faiblesse, a bien voulu lui donner une récompense dès ce monde. Mais avant tout, soyons chrétiens pour sa gloire et pour notre éternelle félicité. »

M. l'évêque d'Agen reproduit en tête de son Mandement le Bref apostolique du Saint-Père sur le Jubilé. C'est comme le texte sacré de la savante instruction qui l'accompagne, et dans laquelle Mgr de Vesins a développé l'origine, le but et les grâces nombreuses de ce temps appelé avec tant de raison *l'année sainte*, *l'année de la rémission et de la libération spirituelles*. Parmi ces grâces, celle de la rémission des peines temporelles dues au péché, y est plus particulièrement rappelée aux fidèles :

« Si cette pénitence du cœur, cette pénitence fondamentale est nécessaire, à quoi donc nous servira la grâce du Jubilé? A quoi, N. T.-C. F.? A satisfaire avec plus de plénitude à la justice divine, car c'est un dogme de notre foi que toute la peine due au péché n'est pas toujours remise avec la faute. Dieu ne laisse pas, il ne peut pas laisser le péché impuni, pas même celui qu'il pardonne; s'il accorde le pardon au repentir, il ne l'accorde pleinement qu'à celui qui sait châtier le coupable. Quand Dieu, par son infinie miséricorde, nous a pardonné nos péchés et qu'il nous a remis la peine éternelle qu'ils méritaient, si notre conversion n'a pas été assez parfaite, notre douleur assez vive, notre amour pour Dieu assez fort pour ne laisser dans notre âme aucun reste des souillures anciennes et satisfaire entièrement à la justice divine, il nous reste l'obligation rigoureuse

d'expier par des œuvres satisfactoires, par des privations et des mortifications, ce qui ne l'a pas été suffisamment.

» Cette doctrine de la nécessité de l'expiation, qui précède, accompagne ou suit le pardon, a été célèbre dans tous les temps, d'Adam à Moïse, des Prophètes à Jésus-Christ, et des Apôtres jusqu'à nous. Convertissez-vous au Seigneur de tout votre cœur, dans les jeûnes, les larmes et les sanglots, c'est le langage des prophètes : faites donc de dignes fruits de pénitence, c'est la voix de l'Evangile : j'annonçais aux nations de se convertir à Dieu et de faire des œuvres dignes d'une sincère pénitence, c'est l'enseignement des Apôtres : que nos larmes égalent nos dérèglements, afin qu'un traitement convenable ne manque pas à d'anciennes et profondes blessures ; que la pénitence enfin ne soit pas moindre que le crime, c'est la doctrine et la pratique de l'Eglise, le cri d'une mère éplorée qui veut sauver un fils qui reste redevable à la justice divine.

» Cet esprit de mortification et de pénitence que nous vous prêchons, l'Eglise l'a reçu de son Fondateur : elle le conserve et le transmet de génération en génération, malgré la sensualité et la mollesse qui le repoussent. De là ces longues et dures pénitences si connues dans l'histoire de l'Eglise, ces canons pénitentiaux si rigoureux en apparence, ces jeûnes, ces veilles, ces macérations de la chair, ces regrets inconsolables, soit pour obtenir, soit après avoir obtenu la rémission de ses péchés, afin de donner à Dieu pleine satisfaction pour ses fautes.

» Ne dites pas, N. T. C. F., que Dieu, en exigeant ces œuvres satisfactoires, n'accorde qu'un demi pardon : car le pardon est complet, quant à la rémission de la coulpe et de la peine éternelle. Que Dieu rende son amitié au pécheur qui, au mépris de ses engagements les plus sacrés, l'avait librement et volontairement perdue, c'est en quoi il se montre infiniment miséricordieux ; mais que Dieu exige après ce premier et essentiel pardon, une expiation temporelle, c'est d'une rigoureuse justice ; qu'il exige que la réparation soit proportionnée aux fautes et que l'ordre violé soit rétabli, c'est sagesse : car Dieu est obligé de pourvoir au maintien des lois du monde moral et de l'ordre éternel : que Dieu exige que le pécheur se punisse des fausses douceurs du péché, par l'amertume des œuvres de pénitence, afin de mieux en détacher son ame et en concevoir une aversion plus prononcée qui le préserve de nouvelles chutes, c'est bonté ; tel est le fondement de la doctrine de la nécessité des œuvres expiatrices que l'hérésie a attaquée au détriment de la pureté des mœurs, et que l'impiété tourne en dérision sans la comprendre. »

M. l'évêque de Langres, renonçant à présenter aux fidèles quelques-unes des réflexions importantes que suggère habituellement aux premiers pasteurs le saint temps du Carême, a cru plus avantageux pour tous de remplacer sa parole par celle du Prince visible de tous les pasteurs. Il ordonne en conséquence la lecture de l'Encyclique du Pape, qu'il accompagne de la lettre suivante adressée à son clergé :

« Monsieur le Curé,

» Plusieurs fois depuis le Carême dernier, vous avez lu du haut de la chaire des Instructions émanées de nous. Néanmoins nous avions l'intention de communiquer encore au clergé et aux fidèles de notre diocèse, à l'occasion du Carême qui va commencer, quelques-unes des réflexions importantes et nombreuses que nous inspirent les circonstances actuelles. Mais, ayant reçu du Saint-Siége l'admirable lettre encyclique dont vous avez déjà connaissance, nous avons cru avan-

tageux pour tous de pouvoir cette fois remplacer notre parole pastorale par la parole du Prince visible de tous les pasteurs. Nous avons traduit nous-même avec le plus grand soin cette instruction vraiment apostolique, où tous les besoins de l'Eglise sont appréciés et signalés, en même temps que tous les remèdes sont indiqués et prescrits.

» Vous aurez donc, Monsieur le Curé, à lire au prône de la messe paroissiale cette Encyclique tout entière, sans y rien changer, sans en rien retrancher, ainsi que vous devez l'observer toujours quand nous vous envoyons des Instructions à communiquer aux fidèles.

» Toutefois, la lettre de notre Saint-Père le Pape étant d'une certaine étendue, et traitant successivement de divers points qui intéressent le monde catholique, vous pourrez la partager en autant de lectures que vous jugerez à propos, pourvu que tout soit terminé avant la solennité pascale.

» Notre ordonnance pour le Carême devra être lue le dimanche de la Quinquagésime.

» Agréez, Monsieur le Curé, tous les vœux que nous formons pour les succès de votre saint ministère durant ces jours de travaux, de pénitence et de salut, ainsi que l'expression de nos sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

» ✝ PIERRE-LOUIS, évêque de Langres. »

Le Mandement de M. l'évêque du Puy, nommé à l'archevêché d'Aix, exprime les regrets du pieux prélat en quittant ces montagnes du Velay où, à l'occasion du Jubilé, des milliers de pèlerins accouraient de si loin pour recueillir les grâces que la vierge du mont Anis prodigue à ses enfants bien-aimés :

« Pourquoi, s'écrie le pasteur désolé, pourquoi faut-il qu'au moment où nous vous montrons les gras pâturages et les eaux vives, nous sentions la houlette pastorale s'échapper de nos mains? La trace de nos premiers pas sur le sol de la Haute-Loire est encore toute fraîche : il nous semble que notre entrée parmi vous ne date que d'hier, et voilà que les dispositions de la Providence nous appellent déjà sur une autre terre, sous d'autres cieux. Les liens qui nous unissent encore à vous vont se rompre. Nous allons quitter la tente chérie sous laquelle nous avions espéré mourir!

» Cette pensée, N. T.-C. F., inonde notre cœur d'amertume et a déjà fait couler de nos yeux des larmes abondantes. Nous avions apprécié la richesse et la beauté de l'héritage confié à notre culture. Il n'est pas, à notre avis, sous le ciel de la patrie, de terre plus féconde en fruits de bénédiction et de salut que la terre du Velay. Elle donne des prêtres à plusieurs Eglises des Gaules; elle en donne à toutes les missions lointaines; et cependant les rangs de sa milice ne cessent pas un instant d'être au complet. Elle a même un corps de réserve pour remplacer ses vétérans qui meurent glorieusement dans les saints combats. Interrogez les vertueux disciples du bienheureux abbé de La Salle. Demandez-leur quel est le diocèse où ils recrutent avec plus de facilité leurs phalanges. Ils vous répondront, sans nul doute, que c'est le diocèse du Puy. Avec quelle abondance cette heureuse terre exhale le parfum des vierges! Nous avons peine à compter le nombre de ses communautés religieuses, et cependant il n'est presque pas de province de notre belle France où l'on ne rencontre les généreuses filles de la Haute-Loire, ici sous la cornette blanche des Sœurs de la Charité, là sous le voile mystérieux des autres congrégations hospitalières ou enseignantes. Quel-

ques-unes montent sur l'aile des vents pour aller jusqu'aux extrémités de la terre consoler tous ceux qui pleurent, soulager tous ceux qui souffrent. On les trouve à Constantinople, à Smyrne, sur les plages brûlantes de l'Afrique, au-delà de l'Indus, sur les rives du Gange, et partout leur sublime dévoûment fait bénir le Dieu des catholiques.

» Aussi l'Eglise du Puy nous était chère comme l'épouse l'est à son époux. Nous ne la quittions jamais... Chaque année, bien-aimés enfants, nous consacrions deux ou trois mois à parcourir vos villes et vos campagnes, et les jours que nous passions dans ces courses pastorales étaient les plus heureux de notre vie. Comme notre cœur se dilatait lorsque nous voyions l'élite de vos jeunes gens, arriver sur les coursiers de la montagne, pour former à nos côtés une garde d'affection et d'honneur! Comme notre sensibilité était émue lorsque des mères pleines de foi nous arrêtaient sur le penchant des collines ou dans le fond des vallées pour nous faire bénir leur jeune famille! Qu'elles étaient douces les larmes d'attendrissement qui coulaient de nos paupières, lorsque vous vous pressiez autour de la chaire de vérité pour y recueillir de notre bouche les avertissements du salut, ou que vous environniez la Table sainte pour y recevoir de notre main le pain de vie! Que notre droite se dessèche si nous oublions jamais des scènes si touchantes; que notre langue s'attache à notre palais, si jusqu'à notre dernier soupir nous ne mettons l'Eglise du Puy avec l'Eglise d'Aix à la tête de tous nos cantiques de joie!»

M. l'évêque de Nîmes, après avoir ordonné que pendant le Carême on lise dans toutes les églises de son diocèse l'Encyclique et la Bulle du Jubilé, s'exprime d'abord ainsi dans son Mandement :

« Aujourd'hui, N. T.-C. F., nous nous tairons, et nous nous estimons heureux d'avoir à garder le silence; une voix auguste, plus puissante et plus solennelle que la nôtre, s'est fait entendre, et il est juste qu'elle arrive jusqu'à vous; car c'est la voix de notre père commun, de celui devant la dignité et l'autorité duquel les évêques s'inclinent avec autant et plus de respect, peut-être, que le plus humble des fidèles, de celui à qui il a été donné de paître les brebis aussi bien que les agneaux, de celui à qui Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des cieux, de celui, en un mot, qui est Pierre et sur qui repose l'édifice de l'Eglise.

» N'est-il pas vrai, N. T.-C. F., qu'à ce seul nom de Vicaire de Jésus-Christ, de successeur du Prince des Apôtres, de Souverain Pontife, votre attention s'éveille et votre cœur se réjouit et se dilate, afin de recueillir et de conserver chacun de ces enseignements divins qui tombent de sa bouche sacrée?»

Puis le prélat termine par cette touchante considération :

« Enfin, N. T.-C. F., Nous voulons aussi que vous n'ignoriez pas les saintes pages qui nous ont été adressées. Puissiez-vous, en entendant la lecture de cette lettre bénie, comprendre et la sollicitude du souverain Pontife, et les devoirs qui sont imposés à vos évêques et à vos prêtres, et accepter avec plus de reconnaissance et de fruits leurs charitables remontrances et leurs paternelles exhortations! Puissiez-vous comprendre les dangers imminents et les suites désastreuses de ces erreurs et de ces faux systèmes que la sentinelle vigilante signale à notre zèle en jetant le cri d'alarme, afin que nous travaillions à vous en préserver ou à vous en guérir! Puissiez-vous comprendre l'intérêt immense qui s'attache à l'éducation des jeunes lévites, et favoriser, par vos sacrifices, le développement des vocations au sacerdoce dont vous apercevriez le germe au milieu de vous! Puissiez-vous, enfin, N. T.-C. F., toujours de plus en plus soumis et dévoués à

cette Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres Eglises, non-seulement conserver pour vous-mêmes, et léguer à vos enfants cette foi catholique que vous avez reçue de vos ancêtres, mais faire briller autour de vous sa bienfaisante lumière, et en étendre le pacifique empire par l'ascendant de vos vertus et par l'efficacité de vos prières, afin que, selon le vœu de notre Seigneur Jésus-Christ, tous les hommes soient consommés dans l'unité, et qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur! »

M. l'évêque de Saint-Brieuc traite l'important sujet de l'Education :

« N. T.-C. F., nous vous parlerons cette année de l'éducation de l'enfance. Cette grave question, qui excita toujours la sollicitude de l'Eglise, qui fixa l'attention des maîtres des nations, et à la solution de laquelle les sages mêmes du paganisme consacrèrent leurs veilles et leur sagacité, est devenue de nos jours l'objet d'une préoccupation universelle. Et cela seul nous semble déceler ou une grande négligence dans l'accomplissement de ce devoir, ou, dans le sens qu'on lui donne et la manière dont on prétend l'accomplir, l'existence d'erreurs qui causent d'autant plus d'inquiétude que les suites en seraient plus funestes dans un ordre purement humain, comme dans l'ordre moral et religieux.

» Déjà plusieurs de nos vénérables collègues ont traité avant nous cette haute question avec une force de raisonnement et une éloquence à laquelle un esprit droit et non prévenu ne résiste guère, et les belles pages qu'ils ont publiées sont venues probablement à la connaissance d'un grand nombre d'entre vous. Après que leur puissante voix a retenti, pour ainsi dire, d'un bout de la France à l'autre, est-ce une raison pour notre médiocrité de garder le silence? »

M. l'évêque de Versailles expose l'antique prescription de la sanctification du dimanche, d'après l'enseignement de l'Ecriture et de l'Eglise, et dans l'intérêt même de la société :

« La sanctification du dimanche n'est pas seulement nécessaire à l'homme, mais encore à la société dont elle resserre les liens. Partout il n'y a qu'une voix, qu'une plainte sur les progrès effrayants de l'égoïsme, sur les divisions qu'il engendre, sur les guerres domestiques qu'il suscite. Faut-il vous en étonner, N. T.-C. F.? Où l'homme puiserait-il la sève vivifiante de la charité? est-ce dans ces associations d'industrie qui offrent tant d'écueils à la vérité et à la justice? Est-ce dans ces réunions de plaisirs où les larmes de toute une famille paient souvent les jouissances d'un seul? Est-ce dans ces assemblées mondaines où prennent naissance les rivalités de l'orgueil et de la jalousie, où s'alimentent les haines, où se forment les noirs projets de la vengeance? Et, en dehors de tant d'éléments de discorde, est-ce au milieu d'affaires qui se succèdent sans interruption?... Mais que le dimanche soit remis en honneur, qu'en ce jour saint vos maisons apparaissent comme autant de sanctuaires interdits à toute occupation servile, que le père conduise son fils au temple du Seigneur, et la mère sa fille, que tous, à des époques marquées, viennent s'asseoir à la table sainte : la famille, dès-lors, et par suite la société entière, prend une physionomie nouvelle. Les membres qui la composent se réunissent au centre commun, l'Eglise. Prosternés au pied du même autel, assis sur les mêmes bancs, ils se voient, se rapprochent, apprennent à se connaître. Le prêtre, du haut de la chaire, rappelle aux grands la bassesse de leur origine, aux petits leurs glorieuses destinées...

» Souvenons-vous donc, N. T.-C. F., de sanctifier le dimanche.

» Souvenez-vous-en, maîtres de la terre, et jamais n'effacez de vos codes la loi éminemment sociale qui prescrit le repos du saint jour. Nous vous remercions

de l'y avoir laissée inscrite pour protester contre tant de violations qui nous désolent. Cesser de réclamer pour Dieu l'hommage du septième jour, ce serait, en abaissant l'autorité de Dieu, abdiquer la vôtre, qui n'en est qu'une émanation, et vous livrer, pour notre malheur, aux caprices dangereux d'une multitude sans frein. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Le vénérable archevêque de Toulouse nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante qui, en relevant une légère inexactitude dans la notice que nous avons donnée sur les Dames Bénédictines du Saint-Sacrement, confirme les autres parties de cette notice, et y ajoute quelques détails intéressants :

« Toulouse, le 11 février 1847.

» A Monsieur le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

» MONSIEUR,

» Vous tenez sûrement à ce que l'*Ami de la Religion* soit un dépôt fidèle où l'on puisse puiser avec sûreté les faits qui appartiennent à l'histoire de nos jours. Vous serez donc bien aise que je rectifie ce qu'il y a de peu exact dans un article inséré au Numéro du mardi 26 janvier, page 203. L'erreur est peu importante, je l'avoue; mais c'est une erreur, et je tiens d'autant plus à la relever, qu'on a voulu l'appuyer sur mon témoignage.

» L'auteur de l'article dit, et c'est un fait incontestable, que la Congrégation des Dames Bénédictines du Saint-Sacrement existait avant 89, et que la première maison était, à cette époque, dans la rue Cassette. Mais il se trompe quand il avance que ces religieuses s'étaient réunies, dans les derniers temps, dans cette même rue Cassette, et *qu'elles avaient reçu pour supérieure, à l'époque de* 1815 *et* 1816, *la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*.

» La vérité est que Mme Louise, entrée pendant l'émigration dans l'institut des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, avait formé le projet de fonder à Paris, dès qu'elle serait rentrée en France, une maison de son institut; que son grand désir était d'y réunir les religieuses de l'ancienne maison de la rue Cassette. Cette seule pensée la rendait heureuse. Elle gémissait de les voir au milieu du monde, privées des consolations que les personnes consacrées à Dieu goûtent dans la solitude et dans les exercices habituels de la prière. Elle pensait que quelques-unes d'entre elles pouvaient même manquer des choses nécessaires à la vie. Aussi, une fois arrivée à Paris, elle envoya une personne de confiance chez chacune d'elles pour leur manifester ses intentions.

» Presque toutes étaient dans le sein de leur famille, y recevaient tous les soins qu'elles pouvaient attendre de parents honnêtes et chrétiens. Elles étaient arrivées la plupart à un âge fort avancé, et sujettes à bien des infirmités. Elles prièrent la personne qui était venue les voir, d'exprimer à la princesse toute leur gratitude, de lui dire combien elles seraient heureuses de profiter de ses offres généreuses pour rentrer dans leur état.

» Bien du temps se passa depuis cette première visite jusqu'au moment où le Temple fut définitivement affecté à la fondation projetée par Mme Louise. La princesse en prit possession, amenant avec elle Mme Sainte-Rose, religieuse qui l'avait accompagnée pendant son émigration et qui est encore au Temple, Mme Pin, autre religieuse Bénédictine de la maison d'Aix en Provence, et quel-

ques autres religieuses ou postulantes. Quant aux anciennes religieuses de la rue Cassette, leurs familles les dissuadèrent, et l'on ne pouvait blâmer leurs motifs, d'aller à un âge si avancé, et chargées d'infirmités, après vingt-quatre ou vingt-cinq ans passés hors du couvent, s'attacher à une maison naissante, dont le régime devait être plus sévère que celui de leur ancienne communauté.

» Ce que l'on me fait dire comme tiré d'un rapport que j'aurais fait, et qui est extrait apparemment de quelqu'une de mes lettres, est aussi très-vrai, au moins dans le fond; ainsi il est très-vrai « que Mme Louise voulut fonder au Temple sa » communauté à titre de société expiatrice des crimes commis sur la personne de » Louis XVI, et chargée d'implorer la miséricorde du ciel sur la France; que des » prières y seraient faites dans ce noble but... qu'en outre la communauté s'ap- » pliquant, par son institution, à l'éducation de la jeunesse, un certain nombre » de demoiselles... y trouveraient... une éducation soignée. » J'ai remplacé par des points les choses dont je ne me souviens pas, mais qui ont très-bien pu être dites.

» J'ajouterai que non-seulement Mme Louise voulait que l'on élevât de jeunes personnes, comme il est marqué dans les règles de son institut; mais qu'en considération des besoins du temps, avec la permission des supérieurs, on en reçut un nombre plus grand que celui qui était fixé, permission qui fut bien facilement accordée.

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, Monsieur le Rédacteur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» ✝ P.-T. D., Arch. de Toulouse. »

Le conseil de l'OEuvre pour le patronage des jeunes filles pauvres, sous la protection de sainte Elisabeth de Hongrie, invite les fidèles à l'Assemblée de charité qui aura lieu en faveur de cette OEuvre, dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, le lundi 1er mars 1847, à deux heures très-précises.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Deguerry, curé de Saint-Eustache. Après le sermon, M. l'évêque de Troyes donnera la bénédiction du très-saint Sacrement.

La quête sera faite par Mesdemoiselles : Elisabeth de Montalembert, rue du Bac, 36; Noélie Dumas, au Jardin-des-Plantes; Héloïse Weller, rue Michel-le-Comte, 14; Marie d'Assonville, au Palais-Bourbon; Marguerite de Wailly, au collége Henri IV; Caroline Aubert, au collége Louis-le-Grand; Blanche Sagerait, rue des Saints-Pères, 75; Victorine Prévot, rue Saint-Lazare, 32.

Les personnes qui ne pourraient pas venir à l'Assemblée, sont priées d'envoyer leur offrande chez Mesdemoiselles les quêteuses, ou chez Madame Deville, trésorière de l'OEuvre, rue de l'Arbalète, 17.

Forcés de répondre à de nouvelles provocations de l'*Univers*, nous le ferons en quelques mots précis, calmes et mesurés, même en présence de l'emportement et de l'injure.

Nous maintenons formellement notre refus de désigner par son nom l'illustre personnage dont le jugement contre l'*Univers* tient depuis *huit jours* ce journal au supplice.

Ce refus ne couvre ni *intrigues*, ni *machinations ;* il ne compromet ni notre *honneur*, ni notre *loyauté*, car nous mettons l'*Univers* au défi de soutenir que le nom du personnage dont nous avons rapporté les paroles, ne lui est pas connu.

Ce nom n'est un secret pour personne, il est dans toutes les bouches, l'*Univers* peut le publier s'il le juge si essentiel à sa défense. Il est bien le maître de s'affranchir de ce qui est pour nous un devoir sacré de délicatesse et de convenance.

Il serait plus sage peut-être d'accepter en silence et de mettre à profit la sévère leçon qui lui a été donnée. Dans tous les cas, nous espérons que l'*Univers* aura assez de conscience et de pudeur pour ne plus dire qu'il ignore d'*où elle vient.*

Nous recevons de Varsovie le texte du serment exigé des prêtres nouvellement ordonnés à l'Académie ecclésiastique de Varsovie. En voici la teneur :

« Je, soussigné, promets et jure devant Dieu tout-puissant, unique dans la très-sainte Trinité, que je désire et que je m'engage à servir fidèlement et sincèrement, et à être obéissant en tout à S. M. I., mon réel, légitime et le plus miséricordieux maître, l'empereur Nicolas Pawlowicz, autocrate de toutes les Russies, et à S. A. I. le successeur du trône de toutes les Russies, S. G. I. le grand-duc Alexandre-Nicolasewicz.

» Je m'engage en outre à observer et à défendre, sans épargner ma vie, ni une goutte de mon sang, tous les droits et toutes les prérogatives attachés déjà à la haute autocratie, force et puissance de S. M. I., et devant y être attachés encore dans l'avenir, et cela dans l'étendue la plus illimitée de leurs forces et de leur importance.

» Je m'engage de plus à appuyer avec zèle, autant qu'il me sera possible, et sous tous les rapports, tout ce qui peut être lié aux intérêts du fidèle service de S. M. I. et à l'avantage de l'Etat. Dès que j'apprendrai par conséquent quelque chose qui puisse attirer un dommage, une perte ou une diminution dans les droits et le bien de S. M. I., non-seulement j'en donnerai connaissance au plus tôt, mais je tâcherai de plus d'en détourner et d'en empêcher la réalisation par tous les moyens; en m'engageant aussi à garder le secret qui me sera confié, et à remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs qui me seront imposés, soit par des prescriptions, des réglements et des usages établis, soit par le serment présent et universel, soit par les serments particuliers que de temps en temps mes supérieurs peuvent m'imposer au nom de S. M. I.

» Je m'engage enfin à ne point agir contrairement à mon devoir et à mes serments, par des vues d'intérêt privé, de celui de ma famille, de mes amis ou d'un sentiment de haine; et d'agir et de me comporter comme il convient et comme il est dû à un fidèle sujet de S. M. I., afin de pouvoir en rendre toujours compte à Dieu et devant son terrible jugement.

» Que Dieu et l'innocent martyre de son Fils me soient en aide. Ainsi soit-il. »

Le diocèse de Versailles, si éprouvé déjà et si affligé, vient de subir un nouveau malheur par la mort d'un vénérable prêtre, M. l'abbé Meunier, curé de Saint-Symphorien, de la ville de Versailles.

Enlevé à 49 ans à l'amour de ses paroissiens, sa vie cependant était pleine devant Dieu! Savant et modeste, pieux et charitable, bon jusqu'à l'extrême douceur, généreux jusqu'à s'oublier lui-même, il était un parfait modèle des vertus sacerdotales.

Les larmes et la douleur d'une grande paroisse, d'un nombreux clergé, disent plus que des paroles combien il était aimé et vénéré, et combien sa mémoire sera bénie.

Dimanche dernier a eu lieu, dans les églises de Toulouse et du diocèse, d'après la lettre apostolique de Sa Sainteté Pie IX, et conformément au mandement de Mgr l'archevêque, l'ouverture du jubilé. A neuf heures du matin, dit la *Gazette du Languedoc*, notre vénéré prélat, entouré de son chapitre, commença à la messe de paroisse, dans l'église métropolitaine, cette période de jours où l'Eglise dispense plus abondamment les trésors de ses grâces aux fidèles, par le chant solennel du *Veni Creator*. Sa Grandeur célébra ensuite les saints mystères et distribua elle-même, pendant plus de trois quarts d'heure, le pain eucharistique. L'instruction sur le jubilé fut prêchée par M. l'abbé Piéchaud, curé de Saint-Etienne, et ses paroles instructives et touchantes furent pieusement écoutées par ses nombreux auditeurs. Comme aux jours de nos plus grandes solennités chrétiennes, la vaste nef de la métropole était remplie par une foule de fidèles empressés et recueillis. Ces faits que nous exposons ici sans réflexion, prouvent sous quels auspices consolants s'ouvre le saint temps du jubilé et celui du Carême.

Dans les diverses paroisses de la ville, on a remarqué le même empressement ; MM. les curés ont généralement fait entendre dans leur église leur grave parole, pour instruire leurs paroissiens sur l'importance du jubilé, et sur les faveurs spirituelles que l'Eglise y attache.

ALLEMAGNE. — L'on n'a pas plus tôt connu en Allemagne l'édit de l'empereur de la Chine qui autorise dans ses Etats l'exercice du culte chrétien, qu'il s'est aussitôt formé une association de missionnaires protestants pour aller exploiter ce vaste empire au profit de leur doctrine. Le siége de cette société s'est établi à Cassel, capitale de la Hesse-Electorale.

Les fondateurs de cette association sont en même temps directeurs d'une autre société qui s'intitule : *Des Amis d'Israël*, et qui a pour objet de protestantiser les Juifs de cette partie de l'Allemagne.

DANEMARCK. — L'Eglise catholique recueillera pieusement le souvenir d'un nouveau confesseur de la foi. Le peintre Nilsson, banni à perpétuité de la Suède sa patrie, pour y avoir embrassé la foi catholique, vient de mourir à l'hôpital de Copenhague, n'ayant pour dernière ressource que la charité publique, et laissant sa femme et ses enfants dans la plus profonde misère. C'est aux douleurs de sa position, et aux effets des vexations sans nombre que lui avait fait subir le consistoire de

Stockholm, qu'est due la maladie qui l'a conduit au tombeau. Il n'en est mort que d'autant plus profondément attaché à la foi qu'il avait achetée à un si haut prix. Son décès a produit sur les protestants danois une si salutaire impression, que le clergé luthérien, député aux Etats de Nœskild, a pris l'initiative pour une proposition de loi qui, pareille à celle qu'ont formulée les Etats de Norwége, abrogerait toute pénalité quelconque contre ceux qui abandonneraient la religion de l'Etat pour embrasser un autre culte.

IRLANDE. — Une pétition revêtue de la signature des membres de l'épiscopat irlandais a été présentée par O'Connell, avant sa maladie, à la chambre des communes. Les vénérables prélats demandent entre autres choses que les commissaires catholiques soient nommés *ex officio*, et proposent de déclarer membres du comité les quatre archevêques d'Irlande; et, en cas de refus de l'un d'eux, le plus ancien évêque suffragant, dans chacune des quatre provinces ecclésiastiques, remplacerait *ex officio* son métropolitain.

Tout porte à supposer que le ministère se montrera favorable à cette pétition de l'épiscopat catholique.

SUISSE. — Le conseil d'Etat du canton de Vaud a conçu le projet d'une loi sur les assemblées religieuses des dissidents, lequel sera soumis aux delibérations du grand-conseil dans sa session du mois de mai prochain. Ces assemblées seront permises, mais à condition qu'elles seront tenues à portes ouvertes; que tout individu y pourra assister; que l'on s'y abstiendra *d'orgueilleuses controverses*, et qu'enfin la tranquillité n'y sera aucunement troublée; le tout sous peine d'amendes de 20 à 400 fr. de Suisse pour les simples membres de ces réunions, et du quadruple pour ses pasteurs, présidents et directeurs.

Il suffira donc de la malveillance d'un curieux qui se permettra quelques vociférations injurieuses contre l'assemblée, pour faire condamner ses membres et ses chefs à d'énormes amendes, car aucune protection ne lui est promise contre des perturbateurs qui voudraient s'y introduire. Le passé prouve ce qu'à cet égard l'on peut attendre pour l'avenir; et cette loi sera appelée Edit de tolérance !

REVUE POLITIQUE.

PLANS FINANCIERS DE LORD RUSSELL POUR L'ANGLETERRE ET POUR L'IRLANDE.

Le ministère wihg de lord Russell, en obtenant dernièrement dans le parlement anglais le rejet de la motion de lord G. Bentinck, s'était engagé à proposer immédiatement ses propres plans afin de venir au secours de la détresse irlandaise. Cette première bataille gagnée sur les vieux torys avait consolidé la politique extérieure du cabinet whig; il lui restait une autre épreuve à subir, afin d'obtenir l'approbation du parlement sur la politique intérieure. On sait que chez les Anglais les affaires du dehors ne sont pour ainsi dire que le *passe-temps* du par-

lement et de l'opinion publique. Leur grande et unique affaire, c'est la situation du dedans, les questions industrielles et l'équilibre dans le budget. Or, le chancelier de l'échiquier, au nom de lord Russell, est venu proposer d'un seul coup à la chambre des communes, et l'état des revenus et dépenses publiques, et les secours que le gouvernement se prépare à envoyer en Irlande. Malgré les difficultés du moment, le cabinet whig s'efforce de ne point sortir des plans financiers de sir Robert Peel; il ne propose ni de nouvelles charges, ni des impôts surajoutés aux précédents. Il se borne à obtenir la faculté d'un emprunt de 8 millions auprès de la banque d'Angleterre. Quant à l'Irlande, il demande pour elle la somme de 200 millions.

Le gouvernement anglais emploie actuellement en Irlande 471,000 personnes, et le chiffre des dépenses faites jusqu'au 20 février s'élève à environ 50 millions de fr.; c'est-à-dire qu'il a absorbé tout l'excédant de recettes de l'année. Il est impossible de réduire les secours publics jusqu'à la prochaine récolte; au contraire, à mesure que les individus ont épuisé leurs ressources personnelles, ils retombent à la charge du gouvernement. En évaluant la dépense mensuelle à 25 millions de fr., c'est 200 millions que l'Angleterre dépensera cette année en Irlande.

Le chancelier de l'échiquier croit inopportun de grever la propriété de charges plus fortes par l'établissement de taxes nouvelles; il répugne également à tenter une expérience périlleuse en augmentant les droits sur les articles dégrevés. Il sera toujours temps d'en venir à ces ressources extrêmes; et, comme dans l'hypothèse d'une bonne récolte, un emprunt serait suffisant, il se décide pour ce dernier parti, et demande l'autorisation de contracter un emprunt de 200 millions.

Ce qui encourage le chancelier dans cette opinion, c'est l'état satisfaisant de la place de Londres. Malgré les achats considérables de blé qui ont eu lieu, à l'étranger, la réserve métallique de la Banque d'Angleterre n'est inférieure en ce moment que de 30 millions au chiffre du 23 février 1846. Le chancelier en conclut que l'Angleterre a payé les importations de céréales qui ont eu lieu en produits manufacturés bien plutôt qu'en argent, et cette circonstance lui paraît du plus favorable augure.

Le chancelier espère obtenir les 200 millions dont il a besoin au taux de 3 1/2 p. 0/0. C'est donc une somme nouvelle de 280.000 livres à ajouter au chapitre de la dette. Mais en même temps il faudra relever le cours des bons de l'échiquier à la bourse, et pour cela augmenter le taux de l'intérêt. Ce sera une nouvelle dépense de 135,000 livres. L'excédant de recettes se trouverait donc réduit de 439,000 livres à 67,000 livres. Mais le dernier paiement que les Chinois doivent faire à l'Angleterre, déduction faite des dépenses imprévues qu'a occasionnées la marine, portera cet excédant à 332,000 livres ou 8 millions.

En présence d'un si faible excédant, le chancelier déclare qu'il lui est impossible, à son grand regret, d'accorder aucune des réductions de droit qui ont été sollicitées sur divers objets de consommation, sur le thé, la drèche, le tabac, le cuivre. Il exprime sa douleur de ce qu'une calamité nationale le contraint de s'arrêter momentanément dans la politique commerciale si heureusement inaugurée *par sir* Robert Peel. Cet exposé et ce discours ont été accueillis par les plus vifs

applaudissements. Les whigs, on le voit, n'ont pas voulu revenir sur ce qu'avait fait leur illustre prédécesseur. Le chancelier a protesté que le malheur des temps l'empêchait seul de faire de nouveaux pas dans la même voie d'une politique intelligente et généreuse.

Le chancelier de l'échiquier et lord Russell ont donc sauvé habilement toutes les difficultés de leur position, et ils présentent un budget en équilibre ; car la chambre des communes a voté séance tenante l'emprunt de 200 millions qui était le point capital du plan du cabinet, et a ainsi accepté implicitement le reste du budget. Lord George Bentinck n'a fait qu'une seule observation qui trahissait le désappointement de son parti : « Le chancelier, a-t-il dit, n'a pas voulu de mon plan, et ne propose pas de taxes nouvelles pour ne pas compromettre la popularité du gouvernement à la veille des élections. »

Les élections, voilà en effet ce qui préoccupe tous les esprits en Angleterre ; voilà la dernière et décisive épreuve que subira le ministère de lord Russell. D'ici là, il peut compter sur dix mois d'existence paisible ; s'il franchit cette épreuve comme les précédentes, il aura peut-être devant lui un long avenir.

BRUITS SUR LES MODIFICATIONS DU MINISTÈRE.

Voici la version du *Constitutionnel* sur les remaniemens ministériels dont il est question depuis quelques jours :

« Diverses combinaisons dans lesquelles des membres du cabinet étaient tour à tour sacrifiés, conservés ou déplacés, ont été mises en avant depuis quelques jours.

» On a d'abord pensé à M. Hébert, pour le ministère de la justice et des cultes ; mais M. Hébert s'était trop énergiquement prononcé en faveur de l'Université et de la ferme exécution des lois ; il a été considéré pendant quelque temps comme repoussé nécessairement par le clergé et comme impossible.

» M. Dumon, ministre des travaux publics, aspirait à devenir garde-des-sceaux ; il en a été grandement question pendant plusieurs jours. Si cette combinaison avait été adoptée, le ministère voulait chercher parmi les jeunes membres les plus laborieux, les plus pratiques du parti conservateur, des ministres des travaux publics, du commerce et des finances : on a pensé, dit-on, à M. Vitet, à M. de Morny, à M. Muret (de Bort), à M. Bignon. C'est même dans l'espérance que M. Vitet allait devenir ministre, que M. Lanyer a montré un zèle ministériel si dévoué, et une ardeur conservatrice si exclusive. Il comptait remplacer M. Vitet comme président de section au conseil d'Etat.

» Soit qu'on ait rencontré des refus, soit pour autre cause, il n'est plus aujourd'hui question de M. Dumon pour la justice ; on est revenu à M. Hébert. On a d'abord résolu de lui confier seulement le portefeuille de la justice, de détacher les cultes, qui devaient être ou réunis à l'instruction publique, ou érigés en ministère spécial. Mais ces deux expédients ont soulevé de telles objections dans le cabinet qu'on y a renoncé. On va jusqu'à dire que M. de Carné espère devenir directeur des cultes, afin de donner toute satisfaction au parti catholique.

» En attendant, on se dispute déjà la succession de M. Hébert à la cour royale. M. Delangle était sur les rangs pour devenir procureur-général. Mais M. Hébert propose M. Boucly. »

D'autre part, on lit à ce sujet dans le *Journal des Débats* :

« Nous ne puisons sans doute pas nos informations aux mêmes sources que le *Constitutionnel* ; mais enfin nous n'avons pas entendu dire que la moindre divi-

sion se fût introduite dans un cabinet qui a donné depuis sept ans l'exemple rare de l'union la plus parfaite; et quant à la majorité, si le ministère l'abandonnait, ce serait de gaîté de cœur; car elle paraît bien résolue à ne pas abandonner le ministère. Il faut donc que le *Constitutionnel* s'y résigne : si les whigs sont solides en Angleterre, les conservateurs ne semblent pas moins solides en France, et l'on rencontre jusque dans l'opposition des gens qui pensent que sacrifier aujourd'hui M. Guizot serait une énorme lâcheté. Les capacités du *Constitutionnel* attendront.

» Le ministre de la justice est gravement malade : voilà tout ce qu'il y a de vrai dans la nouvelle du *Constitutionnel*. Quand un ministère dure long-temps, il n'est pas fort surprenant que quelqu'un de ses membres soit forcé à la retraite par l'âge ou par la maladie. Les cabinets de la formation de M. Thiers ne sont jamais exposés à ces sortes d'accidents : ils durent si peu ! »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 26 février. — Le collége électoral de Lannion, convoqué pour nommer un député en remplacement de M. le général Thiard, qui a opté pour Châlons-sur-Saône, a élu, au second tour de scrutin, M. Yves Tassel, l'un des candidats de l'opposition, qui a réuni 263 voix ; M. Jules Simon, porté aussi par l'opposition, en a obtenu 169. Le ministère ne présentait aucun candidat.

— De nouvelles dépêches de M. le contre-amiral Bruat, datées du 20 octobre au 12 novembre, sont parvenues au ministre de la marine et des colonies.

Les 30 octobre, 7 et 12 novembre, des engagements avaient eu lieu entre les insurgés et les indigènes alliés, soutenus par les troupes établies au poste de Punavia.

Dans ces escarmouches, amenées par la nécessité éprouvée de part et d'autre par les Indiens de pénétrer dans les vallées et d'y faire des vivres, il y a eu, du côté de nos troupes et des indigènes alliés, douze hommes blessés, la plupart légèrement.

Plusieurs chefs importants avaient fait leur soumission au protectorat, mais sans qu'il parût en résulter encore un changement sensible dans les dispositions des insurgés, que M. le contre-amiral Bruat considérait toujours comme ne devant mettre bas les armes qu'après l'arrivée des renforts attendus.

— Les journaux d'Alger que nous recevons aujourd'hui nous apportent, avec quelques bulletins tout-à-fait insignifiants de razzias et de soumissions, la nouvelle d'un grand désastre qui a frappé la ville de Milianah. Des pluies continuelles ont amené une inondation qui a causé d'immenses pertes.

— Le maréchal Bugeaud a fait répandre au milieu des tribus arabes, mais principalement des tribus voisines du Maroc, la proclamation suivante :

Proclamation aux Arabes de la frontière du Maroc.

« Arabes,

» El-Hadj-Abd-el-Kader fait courir partout le bruit qu'il traite avec nous, comme s'il était un sultan avec lequel le grand roi des Français pût traiter d'égal à égal. C'est une des mille ruses qu'il a souvent employées pour vous abuser et vous précipiter vers votre perte. N'ayez aucune foi dans ces bruits. Nous ne renouvellerons jamais avec lui des traités qu'il a brisés lui-même. Il ne lui reste qu'une chose à faire, c'est de s'en remettre, lui et sa famille, à la générosité du roi des Français : notre souverain est grand et généreux, il le traitera bien quand il se soumettra ; en dehors de cela, il n'y a que de la poudre pour lui.

» Sachez qu'il ne sera plus reçu de lui aucune lettre, à moins qu'il n'envoie un homme de marque de sa confiance pour annoncer sa soumission. Salut.»

— Le bruit courait dans la province d'Oran qu'Abd-el-Kader avait failli récemment périr, victime d'un assassinat. Trois tolba de la tribu des Halafs auraient fait feu sur lui, pendant qu'il faisait sa prière à l'entrée de sa tente. Deux balles l'auraient légèrement atteint. Les coupables, saisis immédiatement, auraient été brulés vifs.

— Mercredi dernier, une réunion nombreuse et imposante, sous le patronage de 24 députés de la Bretagne, composée de ce que Paris renferme de plus éminent et présidée par M. Bignon, vice-président de la chambre, s'est tenue dans un des bureaux du palais Bourbon. Cette assemblée avait pour objet d'entendre les communications de M. Achille du Clésieux sur l'œuvre de la colonisation des enfants pauvres qu'il a fondée en Bretagne. Les développements donnés par ce courageux et ardent continuateur de la mission de saint Vincent de Paul ont vivement intéressé les auditeurs. L'urgence et l'opportunité de cette œuvre, sa marche sage et progressive, la simplicité des moyens d'organisation, non moins que son but si élevé, si noble, lui promettent le concours de toutes les ames dévouées au bien du pays. L'assemblée s'est séparée sous les impressions les plus favorables et les plus sympathiques à l'œuvre entreprise par M. du Clésieux.

— M. le contre-amiral Montagniès de la Roque a, dit-on, écrit au gouvernement, pour annoncer son intention de se rendre en France, afin de rendre compte de sa conduite à l'occasion du naufrage de la frégate à vapeur le *Caraïbe*.

— Le *Moniteur* publie : 1° la loi qui ouvre au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 2 millions, à titre de secours à distribuer aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance ; 2° la loi qui permet aux navires étrangers de concourir, jusqu'au 31 juillet 1847, aux mêmes conditions que les navires français, au transport, par cabotage, des grains, farines, etc.

— Nous trouvons dans la même feuille l'ordonnance qui approuve les nouveaux tableaux de population dressés par les préfets, d'après le recensement quinquennal fait en 1846.

Nous remarquons, par ces tableaux, que la population totale de la France, en 1846, était de 35,400,486 ames. Le précédent recensement de 1841 avait donné 34,230,178. C'est une augmentation de 1,170,308, soit à peu près 3 1\|2 pour 100.

Cinq départements ont présenté une diminution : ce sont l'Eure, de 2,533 ; le Jura, de 734 ; le Lot-et-Garonne, de 813 ; la Meuse, de 662 ; et la Haute-Saône, de 531.

Les départements qui ont offert le plus d'accroissement sont la Seine, près de 12 0\|0, les Bouches-du-Rhône, 10 0\|0 ; le Cher, la Loire-Inférieure et la Haute-Vienne plus de 7 0\|0, la Gironde, 6 0\|0.

Les départements les plus peuplés sont : la Seine, 1,364,467 ; le Nord, 1,132,980 ; la Seine-Inférieure, 757,990 ; le Pas-de-Calais, 695,7.6. Les moins peuplés sont : les Hautes-Alpes, 133,400 ; la Lozère, 143,331 ; les Basses-Alpes, 156,675.

Voici quelle progression a suivie la population de la France depuis 20 ans : En 1825, 30,400,000 ; en 1831, 32,560,934 ; en 1841, 34,230,178 ; et en 1847, 35,400,486. C'est un accroissement de 5 millions ou un peu plus de 16 0\|0.

—Les actionnaires et rédacteurs de l'*Epoque* ont été en référé hier, ainsi qu'ils l'avaient annoncé ; mais le président n'a pas voulu prendre sous sa responsabilité de décider une question grave de propriété, et il a renvoyé l'affaire à vendredi pour plaider au fond. En attendant, le procureur du roi a autorisé un des

administrateurs de l'*Epoque*, M. Maugnin, à signer provisoirement le journal. Cette feuille a reparu hier matin ; cependant la *Presse* continue d'annoncer qu'à partir du 23 février elle servira les abonnés de l'*Epoque*.

Elle publie aussi le traité intervenu entre M. Deville et M. E. de Girardin, par lequel le premier déclare que n'ayant ni argent, ni papier, ni cautionnement pour continuer la publication de l'*Epoque*, il s'est adressé à M. de Girardin pour faire servir les abonnés de son journal par la *Presse* jusqu'à ce que l'*Epoque* puisse reparaître ; M. de Girardin lui prête 50,000 fr, pour payer les dettes du journal, et se réserve un privilége sur le produit de la vente de l'*Epoque*, etc., etc.

On a appelé le même jour à la police correctionnelle le procès de MM. Solar e Deville, gérants, pour défaut de cautionnement.

Le tribunal, après une assez longue délibération en la chambre du conseil, a prononcé un jugement qui condamne MM. Solar et Deville chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

— La lutte entre la rédaction de l'*Epoque* et M. de Girardin continue d'être pleine des plus déplorables incidents. Voici une note que plusieurs journaux publient aujourd'hui.

AUX ABONNÉS DE L'ÉPOQUE.

La force matérielle a interdit hier matin aux rédacteurs de l'*Epoque* l'entrée des bureaux. On leur a ôté les presses, on leur a violemment enlevé tous les moyens de publier aujourd'hui le journal. Voilà à quelles extrémités on a eu recours pour empêcher de *paraître* une feuille qu'on a présentée comme ne pouvant plus *paraître*.

Aujourd'hui vendredi, le tribunal de la Seine doit prononcer sur les droits des proprietaires du journal ; nous ne doutons pas, nous ne pouvons pas douter qu'ils ne soient reconnus. Les idées conservatrices et fermes dont nous sommes les organes retrouveront donc demain leurs défenseurs. En tout état de cause, nous osons renouveler l'assurance que nous ne leur manquerons pas.

L'issue de la lutte engagée est donc très-prochaine. Nous espérons que nos lecteurs l'attendront avec autant de confiance que nous, et qu'ils nous conserveront leurs sympathies aussi long-temps que nous conserverons notre courage.

Les rédacteurs de L'ÉPOQUE.

— M. le baron Alexandre Guiraud, de l'Académie française, est mort avant-hier, à Paris, à la suite d'une longue et cruelle maladie ; M. Guiraud n'avait pas soixante ans. En six années, l'Académie française a perdu douze de ses membres, six jeunes encore et six avancés en âge.

— Mme de Bressac, née de Sucy, est morte à Valence, le 1er de ce mois, à l'âge de 74 ans ; elle était sœur de M. de Sucy, ordonnateur en chef de l'armée d'Egypte, assassiné en Sicile, où il avait relâché à son retour en France. M. de Sucy fut l'ami de Bonaparte, avec qui il s'était étroitement lié à Valence, lorsque l'empereur était simple lieutenant d'artillerie d'un régiment en garnison dans cette ville.

— La princesse de Leuchtenberg, fille aînée de l'empereur de Russie, vient d'accoucher d'un fils.

— Le conseil municipal de Paris avait bien des fois réclamé contre un usage invariablement suivi par MM. les architectes, qui ont toujours besoin de crédits extraordinaires pour terminer les travaux qu'ils entreprennent ; et il s'était notamment réservé la faculté de voter selon les convenances les travaux d'ornementation des escaliers de la préfecture.

Malgré cette résolution, on a passé outre ; des ouvrages de sculpture et de peinture ont été exécutés à grands frais, sans aucune autorisation régulière. Les

travaux achevés, M. le préfet de la Seine est venu, vendredi dernier, réclamer la somme qu'ils ont coûtée : 45,000 fr., ni plus, ni moins : mais le conseil municipal, froissé du peu de cas qu'on a fait de son intervention, a refusé d'accéder à la demande du préfet.

— On vient de découvrir de nouvelles truffières dans les forêts du département des Basses-Alpes. Leurs produits paraissent jusqu'ici abondants et de bonne qualité.

CURIEUSE ANTIQUITÉ AMÉRICAINE. — Il a été signalé dernièrement à la Société Ethnologique de New-York une découverte assez curieuse faite par le M. E. G. Squier et le Dr. Davis, durant leur exploration parmi les *tumuli* de la vallée de Scioto. Sur une petite colline dont la longueur n'est que de 120 pieds, ils ont découvert la figure modelée, en terre, d'un gigantesque serpent qui semble avaler un œuf également représenté en terre. La colline est légèrement en pente ; l'œuf en occupe l'extrémité la plus élevée ; et le serpent couvre tout le reste de son corps. Ce monument barbare est d'autant plus important qu'il rappelle d'une façon singulière l'un des symboles mythologiques de l'Hindoustan.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — La séance du 22, à la chambre des communes, a été marquée par la présentation du rapport annuel sur la situation des finances publiques. Après avoir donné le détail des branches du revenu qui, cette année, offrent un not ble accroissement, le chancelier a fait connaître son intention d'ouvrir un emprunt de 8 millions sterl. (200 millions de fr.), destiné au soulagement des misères de l'Irlande.

Le chancelier de l'échiquier a exprimé son espérance de pouvoir contracter, à 3 1/2 p. 100, cet emprunt, qui a été voté séance tenante.

A l'ouverture de la séance, lord Palmerston a répondu négativement à une interpellation de M. Milnes, qui demandait si le cabinet britannique avait adressé au conseil exécutif de Berne quelque avis au sujet de la réponse faite par ce conseil aux notes de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, annonçant la prétention d'intervenir dans les affaires intérieures de la confédération helvétique dans certains cas prévus.

— Le 24, la discussion s'est engagée sur le bill qui a pour but d'affranchir les catholiques du reste des incapacités qui pèsent sur eux. Après avoir entendu divers orateurs, la chambre a voté le bill à une majorité de 102 voix contre 99.

LOMBARDIE. — D'après le journal *Il Ticinese*, qui se publie à Lugano, des troubles sérieux auraient éclaté à Varese, sur la frontière de la Lombardie. Au marché du 15, quelques négociants du canton du Tésin avaient acheté tous les blés : le peuple, mécontent, commença à huer et à frapper les négociants suisses. A la prière de l'autorité, ceux-ci cherchèrent un refuge dans une maison. Deux d'entre eux faillirent être tués. Lorsqu'ils voulurent revenir au marché pour prendre leur blé, le tumulte recommença.

Le peuple arrêta les voitures et les pilla. Un corps de 300 Autrichiens parut ; mais il ne put se rendre maître du tumulte. Le peuple criait : « Nous ne laisserons point partir les blés ! mort aux Suisses ! » Tout le pays de Varese à Laveno était en mouvement, et partout on arrêtait les voitures chargées de grains. Les mêmes scènes eurent lieu à Gavirate et à Sarone.

La tranquillité se rétablit à grand'peine dans la soirée ; et dans la nuit un assez grand nombre d'arrestations furent opérées.

Deux jours après, 3,000 paysans de Sexto Calendo pénétrèrent dans les maga-

sins de blé, et forcèrent les propriétaires à vendre au-dessous du cours, ensuite ils arrêtèrent les bateaux chargés de céréales.

Un des bateaux chercha un refuge à Castello, sur le territoire sarde, mais les paysans l'attaquèrent; alors les gendarmes firent feu, leur tuèrent deux hommes et en blessèrent plusieurs autres. A Arona, une troupe de paysans voulut aussi s'emparer de quelques bateaux chargés de blés, mais la force armée intervint.

Ces événements ont décidé le gouvernement autrichien à prohiber totalement l'exportation des grains dans le royaume lombardo-vénitien.

INDE. — La malle de l'Inde est arrivée par la voie de Marseille; les nouvelles sont du 15 janvier de Bombay. Elles ont peu d'importance.

Le traité avec les Sikes, qui assure aux Anglais l'occupation permanente de Lahore, a été ratifié par le maharajah et le gouverneur-général de l'Inde, le 25 décembre. Le choléra a visité Madras, mais il diminuait au départ des derniers avis.

Par ses efforts constants à remplir ses engagements et à maintenir ses doctrines, l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle* justifie pleinement la confiance qu'elle a obtenue du clergé. Aux deux livraisons dont nous avons récemment annoncé la publication, succèdent deux nouveaux volumes, et deux autres vont paraître prochainement. Cette marche rapide ajoutera sans doute encore au succès de l'entreprise.

Déjà nous avons signalé les travaux de MM. *de Cormenin*, *Beugnot*, *Guiraud*, *Liouville*, *Ch. Lenormant*, *Drach*, *Artaud*, *de Pastoret*, *Edwards*, *Jomard*, *Pariset*, *de Pontécoulant*, *Biot*, *Champollion*, *Dufresnoy*, *Arago*, *C. Prévost*, *Récamier*, *Tissot*, de MM. les abbés *Féletz*, *Deguerry*, *Dassance*, *Blanc*, *Caneto*, et tant d'autres savants ou écrivains non moins distingués, dont on retrouve les noms dans les livraisons nouvelles, à côté de ceux de MM. *Boussingault*, *Payen*, *Letronne*, *Dupin aîné*, *Ch. Dupin*, *Flourens*, *Valenciennes*, *Richard*, *Balbi*, etc., tous membres éminents de l'institut.

Nous pourrions citer en outre, dans ces nouveaux volumes, une foule d'articles qui sont des traités complets, tels que Cromwell et Philologie, de M. *Ph. Chasles*; Cuivre, de M. *Gauthier de Claubry*; Police, de M. *Lenciza*; Pouvoir, de M. *Buchez*; Peinture, de M. *Delécluze*; Crime et Philosophie, de M. *Laurentie*, qui venait de traiter Religion et Restauration avec un talent si remarquable; Création, Couleur, Corps célestes, Prescience, de l'abbé *Moigno*; Prière, Préjugés, Possédés, de l'abbé *Flottes*; Prêt, Prescription, Pragmatique, Pontifes, Port-Royal, Providence, Croisades, etc., de l'abbé *Receveur*, rédacteur en chef.

Des travaux de cette importance, dus à des hommes d'un talent bien reconnu, expliqueront suffisamment le succès de l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle*, qui, assure-t-on, d'après un compte-rendu, a recueilli, dans le clergé seulement, plus de 1,200 souscriptions.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER 1847.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 75 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 40 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
Quatre p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 50 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 75 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

DES PROGRÈS DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS,

D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES PROTESTANTS.

Lorsque l'on veut se faire une idée juste et parfaitement impartiale du triomphe de la foi catholique qui se prépare dans ces vastes contrées comprises sous le nom des Etats-Unis d'Amérique, il importe de réunir aux témoignages de nos frères ceux de nos adversaires, et de recueillir de leur bouche ce que quelquefois ils se donnent la peine de nous en apprendre. Il est universellement reconnu qu'un des principaux moyens de la Propagation de la Foi chez les nations hérétiques, c'est l'éducation des enfants du sexe féminin, appelés plus tard à ouvrir l'esprit de leurs propres enfants aux vérités chrétiennes, et à exercer sur leurs époux cette salutaire influence, que fait naître la supériorité des connaissances religieuses et morales, chaque jour pour ainsi dire infiltrées dans le cœur des hommes par le doux exemple des vertus de leurs femmes. C'est ce que comprend parfaitement l'Eglise catholique, qui a vu éclore dans son sein tant d'instituts religieux uniquement dévoués à l'éducation féminine.

Les sectes hérétiques, qui ont également compris la puissance de cette éducation des femmes, n'ont pas manqué de se coaliser avec les institutrices laïques pour attaquer ces pieux et si utiles instituts, non sous le rapport de la capacité et des vertus des religieuses qui se vouent à cette œuvre de charité, mais en soulevant contre eux, sous le prétexte de prosélytisme, tous les préjugés et toutes les passions de leurs coreligionnaires. C'est ainsi que les inculpations de jésuitisme ont été prodiguées aux Sœurs de la Charité, aux Dames du Sacré-Cœur, aux Ursulines et à toutes les autres congrégations religieuses vouées à l'éducation des jeunes personnes. On a essayé de dénigrer leur esprit, leurs méthodes ; on s'est récrié surtout contre les moyens mis à leur disposition pour se multiplier et pour s'étendre, au grand détriment de l'éducation laïque. Sous ce rapport, il n'en est pas autrement en Amérique qu'en Europe, et toutes les voix des institutrices protestantes qui s'élèvent à l'unisson contre l'extension des ordres féminins, s'efforcent de donner à leurs réclamations intéressées une couleur à la fois nationale et religieuse.

C'est ainsi qu'une dame renommée par son instruction et par sa capacité en fait d'éducation, Miss Beecher, qui venait de voir périr entre ses mains un institut-modèle qu'elle avait fondé dans l'espérance de rivaliser avec l'enseignement des monastères catholiques, vient d'entreprendre un long voyage tout à travers des Etats de l'Union américaine, dans le but de convoquer dans toutes les villes des meetings de dames, afin d'exciter

tout leur zèle contre les institutions monastiques vouées à l'éducation des jeunes filles. Elle avait préparé à cet effet un rapport très-circonstancié, dont elle faisait lecture dans ces réunions, et qui se distingue en effet tant par une exposition très-lucide de l'état des choses, que par un don d'observation peu ordinaire. Ce rapport qui vient d'obtenir les honneurs de la publicité par la presse, se résume dans une exhortation aux protestants de toutes confessions de s'unir étroitement pour fonder et pour soutenir des pensionnats féminins, attendu que sans leur appui tous les instituts laïques feraient banqueroute, et que leurs élèves passeraient aux couvents catholiques.

Ce petit opuscule renferme des éclaircissements extrêmement remarquables sur la vitalité toujours croissante de l'Eglise catholique en Amérique, et, sous ce rapport surtout, il n'est pas sans importance de le faire connaître en Europe.

Si je vous parlais, nous dit notre correspondant américain, de la confiance dont jouissent en Amérique les instituts des Jésuites, des Ursulines et des Dames du Sacré-Cœur ; si je vous disais que d'année en année ils s'étendent davantage sur la terre américaine, mon témoignage pourrait peut-être vous paraître entaché de quelque partialité et peu digne de confiance. Le témoignage de Miss Beecher vous paraîtra à cet égard plus catégorique et moins suspect, car ce n'est pas dans sa bouche que doivent se trouver les éloges de ces instituts.

« Avant tout, dit-elle, à la page 17 de son rapport, il faut déplorer l'indifférence et l'oubli avec lesquels les protestants considèrent l'éducation en tant qu'elle doit être religieuse, tandis que l'Eglise catholique considère cette importante question sous un point de vue qui prouve sa sagesse consommée. Dans l'Etat de Kentucky, il n'existe que deux pensionnats protestants, auxquels la moindre partie de la population protestante n'accorde qu'un médiocre intérêt, tandis que l'éducation des enfants appartenant aux familles les plus considérées, est aux mains des catholiques. Dans l'Etat d'Indiana, l'on ne trouve pas un seul pensionnat protestant pour les classes supérieures. Mon frère, pasteur dans la capitale de cet Etat, m'a dit qu'en dépit de tous ses avertissements et de toutes ses exhortations, les membres de sa congrégation continuent à placer leurs filles dans des couvents catholiques, et cette situation est la même dans tous les Etats occidentaux de l'Union. Au cœur même de la nouvelle Angleterre puritaine, parmi les descendants de ces pélerins qui, pour échapper au despotisme civil et religieux, se condamnèrent autrefois à un bannissement volontaire, et que, à raison de l'esprit qui les anime, l'on devrait croire inébranlables dans la foi de leurs pères, l'on voit s'opérer de nombreuses défections *sous l'influence de leur conscience*; les rangs des protestants s'y éclaircissent de plus en plus, tandis que les catholiques se fortifient de ces apostasies. Ah ! si nous n'avions à combattre qu'un système d'erreur soutenu et propagé par des hommes ignorants, vicieux ou mondains, nous n'aurions que peu de chose à craindre. Mais Rome a pour elle la puissance des richesses, de l'intelligence et du savoir ; elle a pour elle l'esprit de

conservation, les attraits de la poésie, du goût et des sentiments, la crainte et l'horreur d'un scepticisme effréné, et du radicalisme de notre époque, auxquels elle oppose son système aussi sage que rationnel ; elle s'appuie sur une corporation d'ecclésiastiques expérimentés, et elle a pour appui les efforts désintéressés d'hommes et de femmes aussi pieux que purs dans leur moralité, et qui se vouent à l'éducation avec un zèle inimitable. Il est donc grand, très-grand même, le péril dont nous sommes menacés. »

L'on pourrait demander à Miss Beecher, sous quel rapport ces hommes et ces femmes si pieux et si sages peuvent être réputés dangereux, et quelles sont ces richesses dont Rome disposerait, au dire de l'auteur. Au siècle de Léon X, une pareille allégation sortie de la bouche de Luther pouvait être comprise et adoptée, mais aujourd'hui les richesses du Saint-Siége ne consistent que dans l'obole de la veuve, du pauvre laboureur et de l'artisan, qui, de leurs dons volontaires, soutiennent l'association de la Propagation de la Foi.

Il ressort encore de l'exposé de l'auteur qu'aux quatre diocèses de Louisville, de Cincinnati, de Saint-Louis et de Vincennes, il existe 29 monastères qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse des deux sexes. Leur nombre augmente chaque jour, tandis que le peu d'institutions protestantes de la même espèce périssent tour à tour. Dans l'ouest des Etats-Unis, dit-elle, là où se fixera quelque jour le siége de la domination américaine, et où la population augmente dans une proportion si grande, il n'existe de véritable éducation que chez les Jésuites. Elle-même avait échoué dans ses efforts pour fonder à Cincinnati une école normale, afin d'y former les institutrices protestantes ; faute d'élèves et d'argent, elle se vit forcée de fermer cette école. Un pensionnat catholique qui, avant même d'être ouvert, avait déjà réuni un fonds de 50,000 fr., y fut fondé. Bientôt après, il y fut établi un noviciat catholique, auquel fut jointe une école gratuite pour l'enfance, et cet établissement occasionna une nouvelle dépense de 150,000 fr. Tout cela s'est fait dans un pays où jusqu'ici aucune institution d'éducation protestante n'a pu trouver la moindre assistance, dans une ville dont la population catholique s'est peu à peu formée de pauvres émigrants arrivés de différents pays, et qui cherchaient eux-mêmes à se procurer par leur travail les nécessités de la vie. Et pourquoi donc les protestants n'agissent-ils pas comme le font les catholiques ; par quels motifs refusent-ils de s'obliger à consolider, au moyen de contributions régulières, le maintien et la prospérité de leurs instituts d'éducation ? La réponse à cette question est moins difficile à donner que Miss Beecher ne semble le supposer : c'est que les motifs qui déterminent l'action catholique et protestante, sont on ne peut pas plus différents. D'après son système religieux, le protestant croit avoir fait tout ce que son devoir lui impose en portant quelques

écus à la société biblique, pour contribuer à ce qu'il appelle la diffusion de la parole divine. Ces idées religieuses ont un caractère tout local, et sont par conséquent extrêmement circonscrites. Le catholique, au contraire, connaît et apprécie l'universalité de sa foi; il considère son Eglise comme la mère-commune de tous les croyants dont les besoins sont les siens, et cette pensée vivifie son charitable zèle, soit qu'il s'agisse d'une mission lointaine ou des besoins de sa paroisse. C'est cette universalité de son Eglise qui devient le motif de tous les sacrifices qu'il s'impose, et à cet égard il lui est très-indifférent que ces sacrifices profitent à sa patrie ou à ses antipodes, qu'elles profitent aux sauvages des montagnes Rocheuses ou à la fausse civilisation des Etats-Unis, parce que toujours, et en tout cas, c'est sa foi qui triomphe.

Du reste, nous n'avons pu apprendre si l'appel fait aux Dames américaines de contribuer à la fondation de l'école normale proposée par miss Beecher a produit, en sa faveur, les fruits qu'elle en attendait, ni si elles se sont décidées à retirer leurs filles des couvents catholiques. Il nous paraît probable qu'en cette circonstance l'amour maternel, éclairé des lumières de l'expérience, l'aura emporté sur l'esprit de parti.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans le courant de la semaine qui a précédé le Carême, pendant que la population de Rome se livrait à ses divertissements accoutumés, le Saint-Père a visité plusieurs des principales basiliques et des établissements religieux.

Le lundi 8 février, Sa Sainteté se rendit à St-Jean-de-Latran, y fit sa prière devant le saint Sacrement et vénéra les têtes des Apôtres saint Pierre et saint Paul. En sortant de la basilique, elle alla visiter l'hôpital voisin *ad Sancta sanctorum* et adressa de touchantes paroles de consolation et d'encouragement aux malades, aux religieux *crociferi*, et aux sœurs hospitalières qui se dévouent avec tant de zèle et de charité au service des infirmes. Poursuivant le cours de ces visites vraiment pastorales, le Saint-Père se plut à honorer de son auguste présence, dans la même journée, le monastère des *SS. Quattro incoronati*, les religieuses de Sainte-Thérèse, *aux Quatre-Fontaines*, et le couvent des *Barberine*.

Le mardi suivant, le Pape visita successivement Sainte-Marie-Majeure, l'oratoire de *Caravita*, où le saint Sacrement était exposé, et le couvent des Ursulines.

Le mercredi, ce furent les Dames du Sacré-Cœur qui eurent le bonheur de recevoir le Saint-Père dans leur couvent de Sainte-Rufine; puis les religieuses de Saint-Cosimate, où Sa Sainteté daigna assister une de ces saintes filles mourante et lui donna sa bénédiction apostolique. De là le Pape se rendit au célèbre établissement de Saint-Michel, qu'il visita avec le plus grand intérêt dans ses immenses détails, depuis les riches ateliers où s'exécutent des travaux d'art remarquables, jusqu'aux

salles qui servent d'asile à la vieillesse infirme et à l'enfance abandonnée. Pie IX y laissa particulièrement dans le cœur des pauvres malades les consolations divines qui accompagnent la touchante effusion de ses paroles.

Le vendredi, on célébrait les prières de Quarante-Heures dans la basilique de Saint-Laurent *in Damaso*. Le Pape alla y adorer le saint Sacrement et se rendit ensuite au couvent de Saint-Urbain, au monastère des Paolottes et à celui des religieuses connues sous le nom si austèrement expressif de *Sepolte vive*.

Une cérémonie plus solennelle attira le Pape à l'église de Saint-Appollinaire le samedi 18 février. C'était le deuxième anniversaire séculaire de la manifestation d'une sainte image de la Vierge Marie qui se conserve sous le portique de cette église. Sa Sainteté y célébra la messe et y donna la sainte communion aux élèves du séminaire et à un grand nombre de personnes pieuses, parmi lesquelles on distinguait S. A. R. la princesse de Saxe. Après avoir assisté à une messe d'actions de grâces qui fut dite par Mgr Pichi, l'un de ses chapelains secrets, le Pape daigna conférer le sacrement de confirmation à trois jeunes séminaristes dans la chapelle particulière du séminaire. Ce même jour, le Saint-Père visita le monastère voisin de *Campo Marzo*, dont l'entrée, par une faveur spéciale de Sa Sainteté, fut permise à S. A. R. la pieuse princesse de Saxe qui, ayant reçu, le matin, la sainte communion des mains de Pie IX, voulut encore avoir la consolation de baiser son pied avec les religieuses de cette communauté.

Le lendemain dimanche, le Pape se rendit à la basilique Vaticane pour y assister à l'exposition solennelle du très-saint Sacrement à l'occasion des prières de Quarante-Heures. Sa Sainteté, entourée des cardinaux palatins, suivit la procession. En sortant de cette religieuse cérémonie, Pie IX, accompagné de S. Em. le cardinal Lambruschini, bibliothécaire de la sainte Eglise romaine, visita la bibliothèque du Vatican, et s'arrêta particulièrement dans la salle des archives secrètes où se conservent les plus célèbres et les plus rares monuments de l'histoire des Papes. Sa Sainteté exprima sa vive satisfaction pour le zèle et le soin que mettent à veiller sur ces précieuses collections, tant l'illustre cardinal qui en a la haute administration, que les savants prélats, Mgr Laureani, Mgr Molza, gardiens de la bibliothèque, et Mgr Marino Marini, préfet des archives.

— Sa Sainteté a daigné nommer Mgr Stella, camérier secret participant, en remplacement de Mgr Borgia, qui a quitté ces fonctions pour passer au tribunal de la Consulta. Mgr Stella avait été grand-vicaire et conclaviste du cardinal Mastaï : les éminentes qualités qui le distinguent ont fait accueillir avec une satisfaction unanime le choix que le Saint-Père a fait de ce prélat pour les hautes fonctions qu'il va remplir auprès de son auguste personne.

20 février.

Mgr Rusconi, délégat extraordinaire d'Ancône, vient d'annoncer dans la proclamation suivante un nouvel acte de clémence de S. S. le pape Pie IX.

« Les acclamations de joie par lesquelles les habitants de cette province ont ho-
» noré dans notre personne le représentant du souverain, n'ont pas étouffé les
» gémissements des malheureux qui s'étaient laissé entraîner dans les troubles
» de Jesi et Fiume Esino. C'est pour cela que notre cœur, plus ému de ces se-
» crètes douleurs que de la joie publique, mêlait ses propres soupirs aux larmes
» de ces infortunés ; mais la clémence du Père du monde catholique a fait davan-
» tage : notre gracieux et adoré monarque, l'immortel Pie IX, celui que nous
» pouvons appeler Pie IX le Grand, plein d'une compatissante mansuétude,
» a daigné accorder grâce entière et pardon. Non-seulement Sa Sainteté a exaucé
» les vœux de son délégat auprès de vous ; mais au succès de nos prières ren-
» dues encore plus efficaces par la bonté de cœur et par l'appui de S. E. le car-
» dinal secrétaire d'État, le Saint-Père a voulu ajouter une faveur inespérée,
» celle d'étendre aux contumaces le bienfait de la grâce et du pardon.

» Organe et ministre d'une si haute clémence, au nom du Souverain, nous avons
» ordonné et ordonnons ce qui suit :

» 1° Que tous ceux qui sont détenus pour avoir pris part aux troubles de Jesi
» et Fiume Esino, à l'occasion des subsistances, soient rendus à la liberté.

» 2° Que les contumaces inculpés pour les mêmes délits, suffisamment punis
» par les privations de leur vie errante, se remettent en paix et ne soient point
» recherchés.

» Que tous ces malheureux retournent au sein de leur famille ; qu'ils gardent
» le souvenir des souffrances qui ont été la suite de leur égarement ; qu'ils se
» défient à l'avenir des mauvais et perfides conseils ; qu'ils pensent enfin que si
» la clémence est toujours glorieuse pour le souverain qui l'accorde, elle n'honore
» pas toujours celui qui la reçoit, car elle devient au contraire un sujet de
» honte pour celui qui se montre ingrat et qui en abuse.

» Ancone déclaré de nouveau *port franc*, les subsistances assurées, le calme et
» la pacification obtenus, des actes de justice énergiquement rendus, des actes de
» clémence largement accordés, un échange sans borne d'amour et de confiance
» entre nous et nos administrés, tels ont été en peu de jours les gages bien chers
» de nos sollicitudes et de la bonne intelligence commune.

» Donné à Ancône, le 9 février 1847. »

PARIS.

Quand le *Constitutionnel* a épuisé ses principales ressources d'opposition dans le domaine politique, et qu'il se retire battu de l'assaut livré aux portefeuilles, on est à peu près sûr de le voir comme aux temps fameux de la grande comédie de quinze ans, faire un appel aux préjugés hostiles au clergé, et reprendre les thèses haineuses de l'honorable M. Isambert contre les congrégations religieuses. Tout d'un coup des salons de lord Normanby, le journal de M. Thiers nous transporte au milieu des Frères *ignorantins*, et consacre à dénigrer les humbles travaux de ces modestes religieux, les huit colonnes ordinairement occupées par ses *premiers-paris*.

Ce qu'il reproche aujourd'hui aux bons Frères des Ecoles chrétiennes

trouve être précisément ce qu'il opposait en 1827 contre les Jésuites, c'est-à-dire *leur nombre, leurs richesses et leur dépendance d'un supérieur-général*. Il n'y a donc rien de nouveau dans cette diatribe contre les Frères ; c'est toujours la même haine qu'il porte aux ordres religieux. Pauvre tactique, on l'avouera, que celle-là, en ce temps où le pouvoir ne saurait être assurément taxé d'une protection trop généreuse pour les institutions monastiques.

Mais laissons là cet anachronisme que lui fait commettre son vieil instinct irréligieux. Laissons aussi pour ce qu'ils valent ces arguments d'économie politique voltairienne par lesquels on cherche à démontrer que les Frères sont des *spéculateurs cupides et des accapareurs, moins utiles et coûtant plus cher que les anciens préposés des maisons centrales, honnêtes pères de famille qui connaissaient mieux les passions des détenus*. Tout cela, encore une fois, pouvait être bon au temps de la restauration, sous le règne de cette opinion libérale qui a joué depuis tant de rôles différents.

Un mot seulement sur les prétendues richesses et les immenses acquisitions des bons Frères ; il s'agit ici de faits patents et parfaitement connus partout, excepté dans les bureaux du *Constitutionnel*. Voici d'abord en quels termes ce journal cherche à tromper l'opinion publique sur cette congrégation si utile et si populaire des Frères des Ecoles chrétiennes :

« La révolution de 1830 avait porté, dit-il, un terrible coup à l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Il vit alors diminuer considérablement ses ressources, ainsi que son personnel. Fort peu assurés des sympathies populaires, les Frères, à Paris et dans plusieurs autres localités, s'étaient faits petits et fort humbles. Dans l'intérêt de leur sécurité individuelle, ils avaient même cru devoir renoncer à leur costume pour se produire en public, attendant en silence, comme tant d'autres, que la bourrasque fût passée. Peu à peu, en effet, des jours meilleurs se lèvent pour eux.

» Aujourd'hui, l'importance de cette congrégation, ses ressources, disons mieux, ses richesses, ne sont un mystère pour personne. Fortement constituée, elle compte, en ce moment même, cinq mille membres, et, chaque jour encore, elle fait de nouvelles recrues. Ses richesses, qu'elle voit se grossir chaque année, lui permettent de faire d'importants achats d'immeubles et d'en élever à grands frais ! témoins la propriété considérable qu'elle a récemment acquise à Paris, sur le boulevard des Invalides, et le bâtiment seigneurial qu'elle a fait édifier à Passy, construction que l'on évalue à la somme de cinq cent mille francs.

» Cinq mille hommes sont enrégimentés dans la congrégation des Frères. Que fait-on de cette multitude ?

» Depuis dix ans, depuis vingt ans même, le gouvernement français songe sérieusement à la réforme des prisons. La pensée qui domine le débat, c'est la *régénération morale* des prisonniers. Cette pensée a dû frapper jusqu'au clergé et aux congrégations religieuses. Aussi, l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui cherchait autour de lui les moyens d'utiliser, *avec bénéfice*, ceux de ses membres qui ne pouvaient pas être employés dans ses écoles ; l'institut n'avait garde de laisser échapper l'occasion que lui présentait la réforme du régime pénitentiaire. Il fit sonner bien haut l'admirable dévouement de ses Frères et

leur aptitude pour cette mission, pleine de difficultés, d'abnegation et de sacrifices.»

Or il n'y a pas une de ces assertions qui ne soit fausse. D'abord, en dépit des souvenirs révolutionnaires du *Constitutionnel*, en 1830 les Frères restèrent respectés par le peuple, et purent, le lendemain des barricades, se montrer les premiers avec leur costume dans les rues de Paris. Comme l'empereur en 1804, le gouvernement de juillet les juges très-propres à l'éducation et à la moralisation de ce peuple de Paris qu'on nommait *vainqueur*. Ce furent même les membres du gouvernement provisoire qui vinrent les chercher ; et nous devons en féliciter surtout M. Guizot. Ces bons religieux n'eurent pas besoin de manœuvres pour se faire apprécier. En quoi donc, depuis ce moment, ont-ils obtenu des jours meilleurs?

Secondement, *leurs prétendues richesses ne leur permettent aucune de ces immenses acquisitions* rêvées par le *Constitutionnel*. Car tout le monde sait que la maison centrale actuelle du faubourg Saint-Martin appartient à la ville, et que l'ayant cédée à l'administration des chemins de fer, l'autorité municipale cherche, pour la remplacer, à acquérir l'hôtel de la rue Plumet, dont les jardins longent le boulevard des Invalides.

Quant au pensionnat de Passy, la plume universitaire qui l'évalue à 500,000 fr., dans le *Constitutionnel*, pourrait peut-être nous expliquer comment il se fait que ce *bâtiment seigneurial* est renfermé dans de telles limites, qu'il ne peut s'agrandir du terrain nécessaire pour former une seconde cour aux deux ou trois cents élèves qui l'occupent. Voilà un singulier domaine seigneurial en effet, lequel ne compte pas deux arpents d'étendue. Avouez-le plutôt, après avoir vainement essayé de chasser les Frères de l'instruction populaire, vous voudriez au moins parvenir à les bannir de la surveillance des maisons de correction, sous le prétexte doublement trompeur que *des gardiens honnêtes pères de famille seraient préférables*. Vous disiez aussi que des instituteurs laïques offraient plus de garanties que des religieux. Heureusement ni le gouvernement ni le peuple n'ont été de votre avis.

Nous espérons bien que les services incontestables que ces modestes religieux rendent à l'Etat dans tous les établissements publics où ils ont été appelés, inspireront à M. le ministre de l'intérieur une résolution plus sage et plus juste que celle que vous lui conseillez. Loin de profiter de la faculté que lui donne le règlement du 4 juillet 1843, de congédier les Frères en les prévenant deux mois à l'avance, le gouvernement mieux avisé ne se privera pas d'une coopération qu'aucune autre n'a pu remplacer, uniquement pour vous plaire et pour satisfaire vos antipathies irréligieuses.

Mgr l'archevêque de Cambrai a consacré le 10 de ce mois une nouvelle église dans la ville de Roubaix, et lui a donné pour patronne la très-sainte Vierge sous le titre de son Immaculée Conception. Cette imposante cérémonie se fit dans l'ordre le plus parfait et au milieu d'un

grand concours de peuple, attiré tout à la fois par la nouveauté de ce religieux spectacle et par le désir d'assister à la première messe célébrée dans une église qu'il appelait de tous ses vœux. Cette ville, en effet, qui, il y a cinquante ans, n'était qu'un gros bourg de 10 à 12,000 ames, compte aujourd'hui une population de 32,000 ames, augmentation prodigieuse due à l'immense développement du commerce et de l'industrie qui y attirent chaque année de nouveaux habitants. Et cependant jusqu'à ce jour la ville de Roubaix ne possédait encore qu'une modeste église bien insuffisante pour un peuple si nombreux : depuis long-temps l'on sentait le besoin toujours de plus en plus urgent d'en bâtir une seconde dans le quartier qui, à cause de sa proximité du chemin de fer, prend le plus d'extension. Grâces à la sollicitude et à la religieuse bienveillance des autorités ecclésiastiques et civiles de Roubaix, on a vu en moins de trois ans s'élever une belle et vaste église que Mgr l'archevêque de Cambrai vient de consacrer, et que les paroissiens riches ou aisés s'empressent à l'envi d'orner par leurs pieuses largesses. Puissent les sentiments religieux qui animent cette population industrielle recevoir de ce bienfait une nouvelle et plus vive impulsion !

Le lundi 15 février, a eu lieu pareillement dans la paroisse de Fournès, diocèse de Nîmes, la bénédiction d'une nouvelle église. Cette cérémonie que présidait M. l'évêque, assisté de M. l'abbé Privat, chanoine de la cathédrale, et de plusieurs ecclésiastiques, avait attiré dans le pays un grand nombre de pieux étrangers.

Il serait difficile de peindre la joie des bons habitants de Fournès en voyant inaugurer ce monument, qui, par sa régularité et son élégance, peut le disputer, en son genre, aux monuments des grandes villes.

Cette église, qui a trois nefs, se distingue principalement par sa façade monumentale, ainsi que par son sanctuaire aux formes graves et éminemment religieuses. Tout en ce lieu inspire le recueillement et la piété.

A la vue des dépenses qu'avait dû entraîner la construction d'un pareil édifice, le vénéré prélat n'a pu s'empêcher d'en exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance à ses chers enfants. L'administration municipale, aussi bien que le digne curé de la paroisse, ont eu une large part dans les félicitations que S. G. adressait à tous, en retour de tant de sacrifices et de généreux efforts.

Après la bénédiction, et au moment de célébrer les augustes mystères, on s'est rendu processionnellement à l'ancienne église pour y faire le dépouillement des tabernacles, et transporter le saint Sacrement sur les nouveaux autels.

Si nos prétendus sages assistaient à nos fêtes chrétiennes, s'ils étaient témoins de l'enthousiasme qu'excite au sein de nos populations la vue d'un temple catholique, ils pourraient se convaincre que la religion ne

s'en va point, mais qu'elle reste toujours inébranlable, et qu'un sentiment de foi vive fait battre encore bien des cœurs.

M. l'abbé Fournier, connu dans le diocèse de Nîmes par ses prédications apostoliques, vient de terminer, à Remoulins, une mission commencée depuis trois semaines. Cet infatigable missionnaire, soutenu par le zèle du pasteur si cher à ses ouailles et de deux autres ecclésiastiques, a vu ses travaux couronnés des plus consolants succès. Toutes les ames se sont rendues à la voix de la grâce, et un peuple livré naguère à de vieilles divisions est aujourd'hui un peuple de frères.

Cette époque ne sera point perdue dans les souvenirs des habitants de Remoulins ; long-temps il se rappelleront ces jours de bénédictions et de faveurs célestes, ces jours où leur pieux évêque est venu au milieu d'eux pour les bénir, pour applaudir à leur piété, pour leur distribuer le pain des anges.

Si le monde a ses triomphes, la religion a aussi les siens ; sous peu on verra s'élever au sein de cette population une croix monumentale, fruit de la générosité des fidèles ; c'est ainsi que ce peuple veut s'abriter à l'ombre de cet arbre qui seul peut donner la véritable liberté.

M l'abbé Claris, auteur d'un *Dictionnaire des hérésies*, vient de protester contre la publication qui a été faite de son ouvrage par M. Migne dans un volume qui renferme en même temps le *Dictionnaire des livres jansénistes*.

« Il m'est impossible, nous écrit cet ecclésiastique, d'autoriser par mon silence la réunion d'un ouvrage, que je soumets sans restriction et sans réserve au jugement du chef suprême de l'Eglise, à un autre ouvrage déjà *improuvé* par le Saint-Siége, tel que le *Dictionnaire des livres jansénistes*.

» En conséquence, je ne reconnaîtrai comme authentiques que les exemplaires revêtus de ma *signature*, quel qu'en soit le format et l'éditeur. »

On écrit d'Annecy, 18 février :

« Une société de bienfaisance, ayant pour but de fournir des blés à la ville d'Annecy et à son marché, vient de se former sous les auspices de Mgr l'évêque d'Annecy. La liste des souscripteurs-sociétaires est couverte des noms les plus honorables. Le capital social, qui ne portera aucun intérêt en faveur des sociétaires, monte déjà à 140,000 fr. Dans peu il atteindra 180,000 fr., qui est le maximum du chiffre posé par les statuts.

» La société s'est déjà réunie dans une des salles du palais épiscopal, et, acceptant avec un profond sentiment de reconnaissance l'offre généreuse de Sa Majesté notre bon roi, de faire transporter gratuitement à Annecy une certaine quantité de blé, elle a arrêté de faire acheter en Piémont, pour la ville d'Annecy et son marché, 4,000 hectolitres de blé, sous la condition que, comme on le lui a fait espérer, la moitié serait transportée aux frais du gouvernement. »

SUISSE. — Un organe du radicalisme Saint-Gallois annonce le prochain retour du président Gmür, envoyé à Rome, comme l'on sait,

pour y conclure l'interminable affaire de l'évêché de Saint-Gall. La feuille protestante prétend, à ce sujet, que cet habile négociateur est parvenu à enlever les pierres qui, de Lucerne, avaient été jetées dans la voie de cette négociation, désignant, par cette insidieuse parole, la nonciature apostolique comme auteur de ces difficultés. Un journal catholique lui a clairement démontré par des faits positifs quelles étaient les véritables mains qui avaient lancé ces pierres.

Le petit conseil du canton vient d'accorder enfin au mandement pour le Carême le *placet* qu'il lui avait refusé, parce que Mgr Mirer y avait pris le titre d'évêque-élu de Saint-Gall. Il est fort remarquable que ce soient deux conseillers protestants qui ont signé l'acte du *placet* d'un mandement qui encourage les catholiques à résister jusqu'à la dernière extrémité aux efforts des ennemis de leur Eglise.

REVUE POLITIQUE.

LE LIVRET DES OUVRIERS.

Voici un projet de loi qui a déjà subi l'épreuve d'une première discussion à la chambre des pairs. Toutefois cette question, qui va être soumise à la chambre des députés, paraît encore très-éloignée d'une solution satisfaisante, malgré les nombreux intérêts qui s'y rattachent et la lumière qui a pu jaillir des premiers débats. La presse de tous les partis s'en préoccupe encore gravement, et avec justice ; car il s'agit ici non pas seulement d'affaires de commerce et d'industrie nationale, mais du peuple, mais de l'ouvrier, c'est-à-dire de ce qui constitue la partie la plus nombreuse et souvent la plus malheureuse de la société. Il faut enfin s'occuper d'une organisation si importante et si nécessaire à l'harmonie sociale ; il faut réformer la classe laborieuse sans porter atteinte à ses droits et aux principes d'égalité inscrits dans la charte : c'est ce que se propose le projet de loi ; c'est-à-dire qu'après cent ans révolus de déclamations contre les *maîtrises* et les *jurandes* si chrétiennes et si favorables aux ouvriers du moyen-âge, en dehors de toute influence religieuse, on en est venu à une sorte d'imitation de ces mêmes moyens inspirés autrefois par l'Evangile. L'ouvrier de notre époque surtout a besoin d'être préservé de deux choses : 1° de l'oisiveté qui l'entraîne à la débauche; 2° des *coalitions* qui menacent à la fois son intérêt et celui de la société tout entière. Ce sont là les points essentiels du projet de loi qui touche également, on le voit, et à la politique et à l'organisation sociale. Or, le *livret* tel qu'il est proposé résoudra-t-il cette difficile question ? Parce qu'il tiendra lieu de *passeport*, et qu'il constatera un espèce *d'état de service*, sera-t-il un bienfait pour l'ouvrier, et ne le rendra-t-il pas le serf des hauts barons de la manufacture ou de l'atelier ? C'est ce que redoutent presque unanimement tous les économistes qui ne sont pas de l'école de M. Duchâtel ; c'est ce qu'affirment aussi tous les ouvriers journalistes ; et l'on doit avouer que les raisons qu'ils allèguent pour repousser la loi *du livret* ne sont pas toutes dénuées de force et de puissants motifs.

Voici à ce propos ce que nous révèle la *Voix Nouvelle*, qui est un journal du protestantisme progressif. On sent bien que les idées catholiques pèsent encore

plus à cet organe réformateur que toutes les mesures proposées par le gouvernement au sujet des ouvriers; mais il n'en faut pas moins écouter ce qu'il en expose :

« Il y a quatre journaux, dit-il, à Paris, rédigés par des ouvriers; ces quatre journaux, en cela l'image de l'opinion publique, ne sont pas le moins du monde d'accord entre eux sur la plupart des questions qu'ils débattent; ils demandent bien tous le complément d'indépendance dont leur classe a besoin, mais chacun d'eux invoque un principe particulier pour arriver à ce but commun : celui-ci veut fortifier le pouvoir et l'investir d'une omnipotence dont il sera permis d'attendre les plus merveilleux effets; celui-là veut confondre tous les intérêts dans un même sentiment, il fait du communisme ayant pour devise la fraternité; l'un veut simplement associer tous les éléments de la richesse et de la production; et *enfin l'autre, c'est l'utopiste par excellence, attend le bonheur et le triomphe du peuple de la régénération du catholicisme*. Voilà bien des points de vue qui doivent donner lieu à d'essentielles dissidences; mais, parmi tous ces esprits qui se sont développés, cultivés sous l'influence de leurs propres efforts, il n'y a qu'une seule opinion sur le livret, et cette opinion c'est que le livret doit être réprouvé par tous ceux qui ont au cœur quelque conscience de leur dignité; c'est qu'il a pour objet de mettre entre les mains d'une classe déjà favorisée un nouvel élément de domination, et de réduire à une situation de plus en plus passive et humiliante la classe déjà si impuissante malgré ses droits naturels, et si humiliée en dépit de l'exaltation mensongère qui lui a été prodiguée un instant.

» Si cette opinion n'était que celle de quelques individus, il serait facile d'en amoindrir l'importance : les ouvriers devenus journalistes, dirait-on, ont bientôt abandonné les instincts de leur classe pour les habitudes de la vie littéraire; les opinions qu'ils professent sont une affaire de mode ; ils reçoivent le mot d'ordre de la grande presse qu'ils paraphrasent tant bien que mal. Ces gentillesses ne sont pas possibles. La vérité est que la presse populaire n'a jamais été plus fidèle à son titre et à son œuvre que dans cette conjoncture ; il est dans l'essence morale du peuple de résister à un envahissement nouveau sur le domaine de sa liberté déjà si restreinte, et surtout alors que cet envahissement doit s'accomplir au profit de la classe qui a eu trop souvent l'imprudence de mettre ses intérêts en opposition avec les siens. »

En résumé, la *Voix nouvelle* répète exactement les paroles et les arguments de M. Pierre Leroux, du *National* et de la *Réforme*, lesquels ne sont guère sympathiques au catholicisme et à ses enseignements. S'élever contre l'oppression du prolétaire et de l'ouvrier, n'est point chose difficile ni rare en ce moment; on en faisait autant à Rome à l'occasion des lois agraires. Au contraire, moraliser et diriger chrétiennement le peuple dans sa voie de labeur, c'est se montrer véritablement ami de ses intérêts, c'est avoir acquis le droit d'avertir efficacement le gouvernement et les chambres qui vont décider ces importantes questions. Eh bien! qu'a fait l'Eglise au moyen-âge? elle a donné constamment au peuple du pain et du travail. Les constructions des cathédrales si grandioses, en sont les monuments impérissables. Le protestantisme s'est usé vainement à renverser ces chefs-d'œuvre. Mais l'Eglise a fait encore plus en faveur de l'ouvrier : elle institua les sociétés et les associations de *pieux et libres travailleurs*. Certes, ce n'est point sa faute, si les vices des temps vinrent plus tard, comme parmi les Templiers, détruire le principe qu'elle avait introduit dans ces réunions.

Aujourd'hui le clergé, si bien secondé par les infatigables Frères des Ecoles

chrétiennes, le clergé de Paris, en particulier, et celui des autres grandes villes du royaume, cherchent encore à réunir, à instruire et moraliser la classe ouvrière, tout en lui procurant du travail. L'œuvre de Saint-François-Xavier en est la preuve. Les moyens qui sont employés à cet effet sont tout apostoliques; les veilles, le dévouement, le zèle sans mesure. Et pourtant, que d'obstacles ne lui sont pas opposés! Le *National*, la *Réforme* et les journaux protestants n'y sont-ils pas au moins pour leur part de déclamation? La moralisation et l'instruction chrétienne sont cependant plus efficaces que le *livret*, et dans tous les cas lui viendront singulièrement en aide s'il est vraiment protecteur, c'est-à-dire s'il a pour but d'écarter tout ce qui tendrait à imposer à l'ouvrier un joug ou monopole inventé par la politique.

RAPPROCHEMENT DE M. GUIZOT ET DE LORD NORMANBY.

Le *Journal des Débats* annonce en ces termes la reprise des rapports entre M. Guizot et lord Normanby :

« Des circonstances assez connues pour que nous n'ayons pas besoin de les rappeler, et à l'égard desquelles nous nous sommes imposé une réserve que nous sommes loin de regretter, avaient apporté une interruption momentanée dans les rapports de l'ambassadeur d'Angleterre et du ministre des affaires étrangères de France. Il était vivement à désirer, et pour les bonnes relations des deux gouvernements et pour la dignité de leurs représentants, que cette situation eût un terme.

» Nous croyons pouvoir annoncer avec certitude qu'elle a reçu une solution également honorable pour les deux parties.

» Si nous sommes bien informés, avant-hier vendredi, l'ambassadeur d'Angleterre aurait prié l'ambassadeur d'Autriche de vouloir bien lui servir d'intermédiaire pour amener un rapprochement entre lui et M. Guizot, et de prendre ainsi l'initiative d'une démarche toute de conciliation, et propre à terminer leur différend.

» Le ministre des affaires étrangères aurait répondu à cette démarche en autorisant M. le comte Appony à déclarer, ainsi qu'il l'avait dit constamment depuis la séance de la chambre des députés du 5 février, et dans le discours même prononcé par lui dans cette séance, qu'il n'avait jamais songé à inculper la bonne foi ou la sincérité de l'ambassadeur d'Angleterre. M. Guizot aurait, à cette occasion, rappelé un passage de ce discours que nous croyons devoir reproduire, et qui était conçu en ces termes :

« Après la question de nécessité, vient la question de loyauté. Messieurs, je la
» pose à regret; je n'ai jamais, pour mon compte, inculpé les intentions ni la bonne
» foi de personne; quand je discute avec des adversaires étrangers ou nationaux,
» je ne vois dans ce que je discute que des erreurs, une bonne ou une mauvaise
» politique: mais de la mauvaise foi, de la déloyauté, jamais je n'en imputerai à
» personne; la liberté et la dignité des relations diplomatiques, comme des débats
» parlementaires, le commandent; et quelque différente conduite qu'on tienne
» envers moi, et qui que ce soit qui la tienne, je ne changerai point de maxime ni
» de pratique à cet égard. »

» L'ambassadeur d'Angleterre aurait, de son côté, déclaré auparavant à M. le comte d'Appony qu'il n'avait jamais eu, à l'occasion de la soirée donnée par lui le 19 février, l'intention de rien faire qui pût être inconvenant ou blessant pour le ministre des affaires étrangères, et aurait désavoué tous les bruits qui avaient été répandus à ce sujet.

» Les choses ayant été ainsi expliquées comme il convenait à la dignité mutuelle des deux parties, M. Guizot et lord Normanby se sont rencontrés hier samedi, à cinq heures du soir, chez l'ambassadeur d'Autriche, et ont repris, sans autre explication, leurs rapports naturels.

» C'est uniquement dans l'intention de servir le rétablissement de la bonne harmonie et de prévenir des commentaires erronés, que nous avons cru devoir exposer brièvement ces faits; et nous espérons qu'il ne restera plus aucune trace d'un incident dont on s'est déjà occupé trop long-temps. »

UN SCANDALE RÉPARÉ.

Les bruits de la nature la plus scandaleuse ont été répandus dans Paris contre l'un des plus hauts fonctionnaires de l'administration. Ils ont fourni pendant un mois un thème inépuisable à la malignité des salons, à la malice des journaux, à la malveillance des partis politiques. Il est aujourd'hui reconnu que ce scandale si malheureusement et si facilement accrédité n'a pris sa source que dans une abominable calomnie.

Un journal qui avait accueilli ces bruits vient de donner un noble exemple : il s'est fait un devoir d'honneur et de conscience de les rétracter dans un article intitulé RÉPARATION. Nous nous empressons d'en citer les passages suivants :

« ... Et tout à coup, au milieu de ces impuretés, voilà qu'apparaît un nom parmi les plus hauts placés dans les pouvoirs responsables !

» C'était un récit à faire rougir les roués du Directoire. Un nom était dans les bouches, dans celles surtout qui auraient le moins dû le prononcer. Jamais la malignité publique n'avait accumulé plus de détails : jamais instruction judiciaire n'avait assemblé plus de témoignages! On eût dit que la société indignée voulait faire elle-même l'office de juge à tous les degrés.

» A la moindre allusion, les personnages austères du pays légal prenaient leurs plus grands airs et gémissaient sourdement. Les plus intéressés au silence soupiraient avec hypocrisie; les égaux confiaient tout bas à leurs intimes les plus significatives circonstances; et les amis de dauber en bons amis de cour, et les subalternes de s'épanouir en récits graveleux tels que les étalerait, au bas de certains journaux, la littérature la plus dévergondée.

» Les femmes elles-mêmes voulaient savoir ce qui absorbait tous les *à parte*, et rougissaient d'avoir interrogé. Les esprits les plus purs, les bouches les plus chastes avaient leur part des confidences.

» La notoriété générale en était venue à ce point que, sous peine de paraître arriver de l'autre bout du monde, après la cour, après la ville, après toutes les salles des pas perdus, les organes de la presse les plus charitables, les plus mesurés dans leurs jugements, n'ont pu maintenir leur silence. Et encore la plus grande part de réserve a-t-elle été dans la voix de la publicité. N'y avait-il pas d'ailleurs pour les gens de bien une satisfaction légitime à voir qu'une immoralité enfin avait pu réveiller la morale engourdie et révolter la pudeur publique?

» Et aujourd'hui que toutes les limites du possible sont atteintes, que toutes les limites de l'impossible sont dépassées; *qu'une famille est désolée, qu'un homme se meurt peut-être sous le poids de l'animadversion générale, il reste un secret plus triste à découvrir ; le secret d'une révoltante et universelle injustice. Car il n'est plus permis d'en douter, tout est invention dans ces récits impurs si monstrueusement controuvés*, qui ont réussi à détourner quelques jours l'attention des plus graves intérêts. C'est une calomnie, une atroce calomnie.

» Mais où prendre l'infâme auteur de cette infernale invention?

» Est-ce odieux caprice d'oisiveté? talent pervers? vengeance? haine ou ma-

nœuvre politique? Mieux vaut peut-être ne rien découvrir, et laisser à chacun sa part, car tout le monde est coupable.

» Mais quelle réparation? dire hautement le nom qu'il faut réhabiliter deviendrait une nouvelle insulte.

» Que ce soit au moins une leçon pour tous les parti's, de savoir avec quel empressement le temps présent se prête à la calomnie, avec quelle difficulté peut-être il accepte les réparations. »

4e Liste de pétitions pour la liberté d'enseignement.

Finistère. — *Arrondissement de Quimper.* — Pontecroix, 405; Douarnenez, 223; Pont-l'Abbé, 199; Plougastel, 65; Fouesnant, 38; Rospoiden, 56; Concarneau, 46; Briec, 104; Quimper, 147. — *Arrondissement de Quimperlé.* — Pont-Aven, 99; Arzano. 13; Bannalec, 55; Scaër, 40. — *Arrondissement de Morlaix.* — Landivisiau, 283; Laumeur, 160; Plouescat, 260; Plouzeredé, 289; Ponthan, 291; Saint-Pol-de-Léon, 274; Saint-Thegonec, 318; Sizun, 172; Taulé, 215; — *Arrondissement de Châteaulin.* — Châteaulin, 147; Carhaix, 172; Châteauneuf, 160; Crozon, 92; Le Faou, 99; Huelgoat, 149; Pleyben, 272; — *Arrondissement de Brest.*—Lambezellec, 92; Daoulas, 15; Ouessant, 37; Landernau, 416; Lesneven, 284; Plabennec, 125; Ploudiry, 97; Ploudalmezan, 581; Lannilis, 312; Saint-Renan, 442.

Total, 7,244.

Total des listes précédentes, 12,061.

Total général, 19,305.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 1er mars. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder dix mille francs pour la création de trois écoles primaires en Algérie, aux villages de Fouka, Dououda et Chéragas.

— M. Duvergier de Hanranne a déposé samedi sur le bureau de la chambre des députés une proposition de réforme électorale, sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

— Le journal l'*Epoque* avait annoncé que quelques familles légitimistes, comme les Kergorlay, etc., avaient assisté au fameux raout de lord Normanby. M. le comte Florian de Kergorlay écrit à quelques journaux pour les prier de démentir le fait. M. le comte de Kergorlay ni aucune personne de sa famille n'étaient à Paris ce jour-là.

— M. le comte de Quatrebarbes adresse la lettre suivante au rédacteur du *Journal des Débats* :

« Monsieur,

» Le jour même où vous me faites assister à Paris au bal de lord Normanby, des motifs graves m'appelaient en Anjou.

» Je n'ai pas l'honneur de connaître, même de vue, M. l'ambassadeur d'Angleterre; mais je puis vous assurer que toutes les fois que, guidé par ma conscience, je croirai devoir faire de l'opposition, elle sera, comme il me convient, publique, franche et loyale, et se révélera hautement à la tribune ou dans la presse, *et non pas au milieu des salons d'un ambassadeur étranger.*

» Angers, le 23 février 1847.

» Comte de Quatrebarbes,

» *Député de Maine-et-Loire.* »

— M. le duc et Mme la duchesse de Bordeaux étaient attendus à Florence dans la soirée du 15 février.

— Malgré les efforts de la diplomatie britannique pour empêcher le pavillon russe de naviguer dans le golfe d'Asterabad, la cour de Saint-Pétersboug vient d'obtenir du shah de Perse le droit de pêche dans ces parages pour les navires russes. Il y a quelques années, le gouvernement moscovite avait été autorisé, par la cour de Téhéran, à construire un petit fort à l'entrée de la baie d'Asterabad, afin de protéger les pêcheries russes contre les indigènes. Cette construction fut entravée long-temps par les révoltes des indigènes, et les navires russes durent se tenir éloignés. En vain le prince Dolgorouki s'adressa-t-il au shah pour assurer au pavillon russe la franchise octroyée ; le shah crut pouvoir éluder l'accomplissement de ses promesses ; mais le cabinet de Saint-Pétersbourg ayant envoyé dernièrement un ultimatum énergique à Teheran, le shah s'est engagé positivement à obtempérer aux vœux de la Russie.

— M. Weyland, ministre résident de LL. AA. RR. les grands-ducs de Saxe-Weimar, de Mecklenbourg-Strélitz et d'Oldenbourg près le gouvernement français, est mort samedi, à Paris, en son hôtel, rue Caumartin, 7, frappé subitement d'une attaque d'apoplexie.

— On écrit de Toulon, le 22 février, que, la veille, à huit heures du matin, lorsque le vapeur espagnol le *Vulcain* est sorti de quarantaine, les bâtiments de guerre présents sur rade ont salué de vingt-un coups de canon et se sont pavoisés. Mais l'infant don Enrique, dont on était venu prendre les ordres, ayant exprimé le désir qu'il ne lui fût fait aucune réception en ville, les troupes sont restées dans les casernes. Le prince espagnol est descendu en ville avec les officiers du vapeur le *Vulcain* et le consul-général d'Espagne à Marseille, et s'est rendu à la Croix-d'Or, où des appartements étaient retenus pour lui et sa suite.

— Le roi de Sardaigne vient d'ordonner la réouverture de la grande route qui, en passant par le mont Genèvre, le col de Sestrières et Fenestrelles, réunit le midi de la France, du côté de Briançon, aux plus belles provinces de la haute Italie. Cette route, qui avait été construite sur une très-grande échelle par Napoléon, avait été négligée jusqu'à présent par le gouvernement sarde.

— On lit dans l'*Emancipateur*, de Cambrai :

« Quelques scènes déplorables de pillage ont eu lieu dans diverses communes de notre arrondissement.

» Hier, vendredi matin, à Iwuy, une voiture de pommes de terre qu'un cultivateur de cette commune avait vendues à son beau-père, habitant une commune voisine, a été assaillie par une troupe d'hommes et de femmes, qui reprochaient au propriétaire de s'être refusé à leur vendre ces pommes de terre. Ils renversèrent la voiture, et se mirent à piller son contenu. M. le procureur du roi de Cambrai, averti, s'est transporté à Iwuy, avec la gendarmerie qui a arrêté et conduit dans les prisons de Cambrai, quatre femmes et un homme.

» Le bruit court qu'une autre scène de pillage aurait eu lieu, le même jour, à Solesmes. Deux voitures de blé qui traversaient ce bourg, pour être conduites au Cateau, auraient été assaillies par le peuple, et l'intervention de la force publique aurait été également requise. »

— Chaque jour les feuilles de province nous apprennent que des boulangers ont été forcés de cesser leur commerce. Ce fait vient encore de se reproduire à Cherbourg.

— Le poste de chancelier de l'université de Cambridge était disponible depuis quelque temps : le prince Albert s'est mis sur les rangs pour cette dignité, dont la collation dépend des suffrages des *fellows* ou membres de l'université ; mais

malgré sa haute position, le prince *consort*, comme l'appellent nos voisins, n'est pas resté sans concurrent pour les fonctions qu'il ne briguait qu'à titre de hochet. Un membre de l'aristocratie anglaise, lord Powis, s'est mis aussi sur les rangs pour les lui disputer. Le *Morning Post* s'est prononcé en faveur de ce dernier candidat, et il l'a fait en termes assez peu obligeants pour l'altesse royale, comme on jugera par l'extrait suivant de l'article qu'il publie à ce sujet :

« Toute considération de rang doit être ici écartée ; il s'agit de mérite et de science, il faut pour la chancellerie de Cambridge un homme parfaitement apte à remplir les devoirs de cette position, apte à défendre, au besoin, l'université dans le parlement, toutes les fois que ses priviléges sont menacés, un homme enfin d'un attachement reconnu à l'église établie.

» *Caligula fit de son cheval un consul ; mais il faut bien se garder ici de suivre un pareil exemple.* »

Quelques jours après, le scrutin a été ouvert : les chances entre les deux candidats se sont long-temps balancées. Enfin le dépouillement définitif des votes des électeurs de l'Université de Cambridge a donné le résultat suivant : le prince Albert, 828 voix, le comte Powis, 763 ; majorité en faveur du prince, 65. S. A. R. est donc élue, mais dans des conditions qui, d'après sa lettre officielle, ne lui permettent pas d'accepter la dignité qui lui est conférée à une si faible majorité.

— On écrit de Tain, 20 février 1847, au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche :*

« Monsieur le rédacteur,

» Nous approchons du moment auquel il faudra planter les pommes de terre, et l'on ne saurait prendre trop de précautions pour préserver, s'il est possible, ce précieux et si utile tubercule de la maladie qui, depuis deux années, en a fait périr une si grande quantité.

» Vulgariser pour cela le procédé qu'a fructueusement employé *le père Innocent Natti*, et dont il a fait part au huitième congrès des savants italiens assemblés à Gênes, vous paraîtra, comme à moi, Monsieur, j'en suis certain, une chose profitable à l'agriculture, et je viens vous demander de le publier en l'insérant dans votre journal.

» Le père Innocent Natti a fait, dans le même terrain, en même temps, enfin dans des conditions absolument semblables, l'essai de divers procédés, comme aussi la plantation de pommes de terre telles qu'elles avaient été récoltées ; celles-ci ont été attaquées de la maladie, et à côté d'elles une plantation faite après que les tubercules eurent trempé vingt-quatre heures dans un bain composé d'*eau* et de *chlorure de chaux* a donné une superbe et abondante récolte sans altération.

» Il est inutile, Monsieur, d'entrer dans le détail des autres procédés employés par le père Innocent Natti, qui tout en préservant les pommes de terre de la maladie n'en font obtenir que des tubercules très-petits, enfin une récolte presque nulle.

» Voici maintenant les proportions indiquées au congrès par le père Natti. Je copie textuellement :

» *Une once de chlorure de chaux par chaque bouteille d'eau*, laisser tremper vingt-quatre heures les pommes de terre avant de les planter.

» Vous voyez, Monsieur, qu'il n'y a là ni grande dépense, ni grande difficulté.

» Recevez, etc.

» Le marquis de CORDOUE,

» Président de la Société départementale d'agriculture de la Drôme. »

TROUBLES DANS LES ARDENNES ET EN BELGIQUE. — La Semoy et la partie du

canton de Charleville qui touche à la Belgique viennent d'être le théâtre d'une manifestation séditieuse qui s'annonçait sous l'aspect le plus effrayant.

Depuis quelque temps déjà, les Hautes-Rivières, la localité la plus pauvre de la Semoy, donnait de vives inquiétudes. On y répandait que la Belgique allait refuser toutes ses denrées à la France, c'est-à-dire à eux, les habitants des Hautes-Rivières. De là, par représailles, des menaces de voies de fait contre les nombreux cloutiers belges établis sur notre territoire.

Le 18, en effet, au point du jour, la générale battait aux Hautes-Rivières, et telle était, à cette heure, l'effervescence publique, qu'en vain l'autorité déploya une énergie qui devait, au moins sauvegarder son caractère. Avant midi, les 300 blocs à travailler des cloutiers étrangers, établis aux deux sections de Failloué et de Sorrendal, étaient arrachés de l'atelier et jetés à la rivière!

Loin de regretter ce déplorable succès, le même jour, à trois heures de l'après-midi, plus de quatre cents de ces mêmes séditieux, tous pourvus d'outils destructeurs, arrivaient à Gespunsart, tambours et drapeau en tête. Là encore, l'autorité municipale devait être méconnue, maltraitée même, dit-on, et Dieu sait ce qui serait advenu si les cloutiers belges, travaillant à Rogissart, n'avaient pas lestement vidé les lieux; car c'est dans ce hameau qu'on se rendait: 129 blocs de travail renversés, les soufflets éventrés, tels furent les excès auxquels se portèrent les perturbateurs, dont le nombre s'accrut encore d'une notable portion de la populace de Gespunsart.

La justice informe contre les auteurs du désordre. Ces faits n'ont qu'une importance locale, et ne se rattachent que très-indirectement à la question des subsistances.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Le ministère espagnol a présenté, dans la séance du congrès du 23 février, deux projets de loi modifiés par les récentes démonstrations dans les provinces. Le premier de ces projets de loi tend à autoriser le gouvernement à décréter, quand il le croira opportun, une levée de 50,000 hommes; le second a pour but de l'autoriser à contracter un emprunt de 200 millions de réaux (50 millons de francs) à 3 pour 100 d'intérêt. Le gouvernement aurait la faculté d'employer au paiement des intérêts de cet emprunt la partie des revenus qu'il jugerait nécessaire d'y consacrer; mais il serait tenu d'en rendre compte aux cortès.

On annonce que le gouvernement, pour empêcher le mouvement carliste de se propager dans le Maestrasgo, qui a été le théâtre principal des exploits de Cabrera pendant la dernière guerre civile, vient d'envoyer dans cette province le général Blaser avec des forces considérables. Un autre général, Enna, a reçu l'ordre de se rendre à Barcelone pour y agir contre les carlistes sous les ordres du capitaine-général de la Catalogne.

L'ancien ministre de l'intérieur, M. Pidal, a terminé son discours au congrès, dans la séance du 23. En parlant sur la question des mariages, M. Pidal a déclaré qu'il se félicitait pour lui et pour ses collègues que ces mariages eussent été célébrés en même temps, « car en agissant ainsi, a-t-il dit, nous avons fait un grand bien non-seulement à l'Espagne, mais à l'Europe entière. »

SUISSE. — On écrit de Lugano, le 22 février:

« Des troubles ont eu lieu avant-hier à Mendrisio, canton du Tessin. Quelques communistes de Vacallo, prenant prétexte de l'ordonnance du gouvernement autrichien qui défend l'exportation des grains de la Lombardie, se sont mis à par-

courir 'a campagne, en disant que le temps était arrivé de faire une distribution au peuple des grains qui sont dans les magasins. Quelques paysans suisses, auxquels se sont joints des paysans lombards, s'était laissé entraîner par ces déclamations, on a formé une bande armée qui s'est dirigée d'abord sur Chiasso, et Capolago ; mais les habitants de ces deux petites villes étant en mesure de repousser l'attaque, la bande s'est jeté sur Mendrisio, elle où est entrée le 20, a pillé les magasins et a enlevé quelques sommes d'argent.

» Aussitôt cette nouvelle arrivée ici, le conseil d'Etat s'est réuni en une séance extraordinaire, a fait marcher des troupes sur les lieux, a nommé des commissaires, et a envoyé une Adresse aux autorités du canton, en leur recommandant de déployer tout le zèle et la fermeté que les circonstances exigent pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

» Le conseil d'Etat a jugé convenable de demander en même temps au gouvernement lombard la révocation de la mesure qu'il vient de prendre relativement à l'exportation des grains, comme contraire au traité qui existe entre le Tessin et l'Autriche, et d'après lequel le Tessin a le droit de tirer de la Lombardie 80,000 muids de grains (186,000 hectolitres environ), quand même il y aurait disette dans ce pays, et nonobstant les mesures prohibitives de l'Autriche. Les conseillers Franscini et Jogliardi ont été chargés d'aller réclamer l'exécution de ce traité ; ils sont immédiatement partis pour Milan.

» *P. S.* La garde civique est de retour, la bande a été dispersée et l'ordre rétabli. Les frères Pagani, de Vacallo, chefs de cette tentative, sont en fuite.

» Des troubles ont aussi eu lieu à Lecco et sur d'autres points de la Lombardie, du côté du Piémont. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Hébert. — *Séance du 27 février*.

M. DE RÉMILLY donne lecture de sa proposition tendant à établir une taxe annuelle sur la race canine, qui sera perçue, à compter du 1er janvier 1848, par les communes et à leur profit, sur les possesseurs de chiens pour chacun de ceux qui leur appartiendront. En est seul affranchi le chien d'aveugle. Le taux maximum de cette taxe est fixé, savoir : 1° à 2 fr. pour les chiens employés à la conduite des bestiaux et pour les chiens de cour servant exclusivement à la garde de toutes exploitations agricoles, de tous établissements d'industrie ou de commerce, de propriétés isolées ; 2° à 10 fr. pour tous autres chiens. Les conseils municipaux pourront réduire cette taxe, mais de moitié au plus.

Cette proposition sera développée samedi prochain.

M. HORTENSIUS SAINT-ALBIN présente une proposition relative au classement des pétitions. Sur la demande de l'auteur de la pétition, les développements seront présentés le 15 mars.

M. TAILLEFER présente une proposition relative au classement et déclassement des routes départementales. Cette proposition sera développée samedi prochain.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Demesmay relative à la réduction de l'impôt du sel.

M. DEMESMAY développe cette proposition, qui a été repoussée par la chambre des pairs. L'orateur insiste pour la prise en considération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

M. D'ELCHINGEN. Messieurs, votre quatrième bureau a été réuni pour examiner l'élection de Quimperlé. (Mouvement.) Permettez-moi de vous rappeler en peu de mots les faits qui se rattachent à cette élection.

On s'est plaint, dans une protestation, de faits de corruption et d'achats de votes. Trois voix seulement ont formé la majorité. Un magistrat consciencieux avait déjà cru devoir appeler l'attention de la justice sur les manœuvres coupables auxquelles les électeurs avaient été en butte.

Que devait faire la chambre en présence de pareils faits? Des poursuites judiciaires étaient commencées; M. le ministre de la justice avait annoncé que des faits graves avaient été révélés. La chambre devait ordonner une enquête parlementaire ou prononcer un ajournement. Ce dernier parti ne préjugeait rien; il laissait à la chambre et à la justice tout à la fois leur liberté d'action. C'est celui que vous proposa votre quatrième bureau; c'est celui qui fut adopté par la chambre.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, l'instruction judiciaire marchait, et elle produisait des résultats. Non-seulement plusieurs prévenus avaient été appelés à rendre compte des manœuvres dont ils avaient entaché l'élection, mais encore M. Drouillard lui-même avait été compris dans les poursuites. Renvoyés d'abord devant le tribunal correctionnel, ils furent tous ensuite, par un arrêt de la cour de cassation, traduits devant la cour d'assises de Maine-et-Loire. Vous connaissez maintenant, messieurs, les résultats de ce grave et déplorable procès; votre bureau n'a pas jugé nécessaire de vous présenter le résumé des débats; vous les avez tous lus avec un sentiment de honte et d'indignation contre cette corruption impudente qui avait un instant porté la tête haute et avait souillé l'exercice de droits qui garantissent nos libertés. (Marques d'approbation.) La magistrature et le jury se sont prononcés; il est temps que la chambre se prononce à son tour.

L'avis de votre bureau est que la chambre n'a pas besoin de nouveaux renseignements; le pourvoi en cassation ne peut rien faire sur sa décision. Il vous propose donc de repousser par un vote unanime les actes blâmables qui ont signalé l'élection de Quimperlé; il vous demande d'annuler cette élection.

Après quelques observations de M. Lherbette et du ministre de l'intérieur, l'annulation de l'élection de M. Drouillard est prononcée à l'unanimité.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dépose 1° un projet de loi relatif aux crédits extraordinaires que nécessite, pour 1847, l'entretien de l'effectif en Algérie: 2° un projet portant demande d'un crédit de 3 millions pour l'établissement de camps agricoles en Afrique.

Après un court débat, la chambre décide que ces deux projets seront renvoyés à une même commission, mais qu'elle devra faire deux rapports.

M. GLAIS-BIZOIN développe ensuite sa proposition sur la réforme postale. Cette proposition est prise en considération, malgré quelques observations de M. le ministre des finances.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 1er MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 95 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 50 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3300 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

JEUDI 4 MARS 1847. (N° 4345.)

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER A NOTRE-DAME.

STATION DU CARÊME DE 1847 (1).

(2e Conférence.)

Erreur de la philosophie contemporaine sur la religion. — La religion est-elle le fruit d'un progrès humanitaire ?

Dès son début, et par sa première conférence, M. l'abbé Plantier, chanoine honoraire de Belley (2), avait fait concevoir à l'immense auditoire qui se presse encore cette année dans les vastes nefs de la métropole, l'espérance bien fondée que ce haut enseignement continuerait d'être digne par sa force et par son éloquence, des hommes d'élite qui vont l'y recueillir. L'orateur, dans son second discours de dimanche dernier, a pleinement justifié cet espoir. En louant la manière brillante et forte à la fois dont il a traité le grand sujet de cette nouvelle conférence, nous ne faisons qu'exprimer faiblement l'assentiment très-marqué qu'il a reçu de cet auditoire choisi.

Nous venons, selon notre usage, à l'aide de nos souvenirs et de nos impressions encore toutes vives, essayer de communiquer à nos lecteurs, au moins par une analyse et quelques extraits suffisamment fidèles, ce riche enseignement de la foi qui retentit chaque année dans la chaire de Notre-Dame. Puisque la chaîne des apologistes éloquents de la religion qui remonte à M. Frayssinous, et Dieu en soit loué ! n'éprouve aucune interruption, l'écho qui s'est plu le premier à redire quelques-uns de leurs nobles accents, doit se montrer fidèle aussi à l'orateur nouveau, digne de ses illustres prédécesseurs. M. l'abbé Plantier a commencé en ces termes :

« Ce n'est pas seulement par des torts généraux que la philosophie contemporaine ternit les quelques gloires dont elle est en possession ; elle les flétrit encore par des illusions de détail sur les questions religieuses. Tout ce que celles-ci renferment de fondamental, elle l'a remué ; l'origine de la religion, la substance de la religion, la constitution de la religion, la dignité de la religion, les droits de l'intelligence humaine en matière de religion, voilà autant de formidables abîmes qu'elle a sondés tour à tour ; et malheureusement sur chacun de ces grands objets, elle n'a le plus souvent fait autre chose que poser de fausses maximes, bâtir des théories fabuleuses ou désolantes, revendiquer enfin des libertés tantôt équivoques et tantôt imaginaires. Nous essaierons du moins de l'en convaincre, non pas pour l'humilier, à Dieu ne plaise ! mais uniquement pour l'instruire.

» Commençons aujourd'hui par l'origine de la religion. D'où vient-elle ? Com-

(1) Ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame ne peut être reproduit qu'en indiquant qu'il a été emprunté à l'*Ami de la Religion*.

(2) C'est par erreur que nous avions donné à M. l'abbé Plantier le titre de chanoine de Bordeaux.

ment se forme-t-elle? Fleur merveilleuse, quelle sève lui donne sa vie, quelle chaleur son développement, quel soleil ses couleurs? La philosophie a résolu ce problème de mille manières différentes et très-souvent contradictoires. Tantôt elle a dit la religion fille de l'enthousiasme et de la poésie; tantôt elle l'a supposée fille de la nature qui la révélerait là par l'Océan, ici par le désert. Mais de toutes les solutions, celle qui me paraît maintenant dominer toutes les autres, c'est que la religion procède d'une force mystérieuse dont le foyer repose dans les entrailles de l'humanité : force sourde et profonde, mais force d'une énergie et d'une fécondité toutes puissantes; force d'où partent toutes les créations et toutes les ruines dont l'univers est le théâtre; force qui fait à la fois les vicissitudes des institutions et celles des croyances; force enfin qui s'en va poussant le monde par toutes nos révolutions théologiques et sociales, comme par autant de transformations graduellement plus brillantes, vers un idéal de bonheur, de lumière et de foi, dont l'avenir seul connaît le moment et goûtera le bienfait; cette force, vous le pressentez, Messieurs, est ce qu'on appelle, avec une certaine emphase, la grande force, la grande loi du PROGRÈS!

» Est-ce là une vérité ou simplement un rêve? La religion est-elle réellement ou non l'œuvre et le résultat de ce progrès humanitaire, qu'on en dit le principe? C'est ce que nous allons discuter.

» Permettez-moi, Messieurs, trois petites observations avant de commencer.

» 1° Une semblable discussion, je le sens, paraît bien profane et presque déplacée dans la chaire évangélique; mais vous me la pardonnerez, parce qu'elle est nécessaire pour abriter le fait de la révélation que la doctrine du progrès a, je ne dis pas pour intention, mais pour effet d'anéantir.

» 2° Il est des circonstances, Messieurs, où le ministère de l'apologiste est bien pénible; c'est quand il doit réfuter des systèmes comme celui que j'aborde, c'est-à-dire des systèmes qui, d'un côté, sont faux, et de l'autre pou t nt pa aissent honorables à l'humanité. Il semble alors, en combattant l'erreur, qu'il prenne plaisir à déprécier la nature humaine. Mais je compte sur votre sagesse pour me protéger contre ce soupçon. Vous comprendrez, j'en ai l'assurance, qu'on n'abaisse pas l'humanité quand on se borne à la dépouiller d'une grandeur imaginaire, et surtout d'une grandeur qui ne lui fut attribuée que pour la débarrasser du christianisme et de Dieu.

» 3° Enfin je ne suivrai pas le progrès dans toutes les formes qu'il a prises; je m'arrêterai à celle que je crois aujourd'hui la plus accréditée, et je tâcherai de la combattre avec cette clarté qu'un auteur appelle la bonne foi du dialecticien, qu'un autre en nomme la politesse, et que l'esprit de zèle nous apprend à considérer comme un devoir. »

On peut déjà, par ce magnifique exposé, pressentir l'éclat que l'orateur va donner au développement de ce beau sujet; il définit d'abord avec une rare lucidité et dans ces termes brillants, ce qu'il faut entendre par le progrès :

« Voici, dit-il, la doctrine du progrès dans sa définition la plus ingénieuse. La religion n'est pas multiple, dit-on, mais une, et dans sa vaste unité elle ne se fond pas d'un seul jet comme une statue de bronze; elle s'en va se développant à travers les âges, et se formant par degrés, comme certaines îles qu'on voit naître et sortir de dépôts de sable, successivement jetés par la vague d'un fleuve autour d'un centre qui les arrête, et gagne chaque jour de l'espace sur les flots qu'il divise. Les mille symboles entre lesquels s'est partagé le monde ont tour à tour passé devant elle; elle les a vus s'engendrer les uns les autres avec une pu-

reté de dogme toujours croissante jusqu'au christianisme qui en a été jusqu'à présent l'épanouissement et le résumé le plus sublime; et lorsqu'ils se sont brisés, chacun d'eux lui a laissé, comme par testament, une parcelle de lui-même. A celui-ci elle doit une vérité, à celui-là une loi morale; et ce qui s'est fait dans le passé se reproduira dans l'avenir. Avec de nouvelles sociétés, de nouvelles croyances se succéderont ici bas; comme toutes celles qui les ont devancées, celles-ci renfermeront un certain mélange de ténèbres et de lumière. Ce qu'elles pourront avoir de faux passera avec les peuples et les génies qui les auront inaugurées; ce qu'elles auront au contraire de juste et de solide restera comme l'humanité qui ne périt point; et voilà que ces débris s'ajoutant d'eux-mêmes à la religion commune, cet imposant édifice grandira sans cesse avec le nombre des siècles, et finira par abriter des générations dont on ne prévoit pas la date sous une doctrine où se rassembleront, comme en un seul trésor, les richesses et les découvertes de toutes les époques.

» Tel est le fond de cette théorie, c'est-à-dire en trois mots : 1° la religion se forme pièce à pièce à travers l'immensité des temps ; 2° les religions particulières qui concourent à composer cette religion générale, se succèdent elles-mêmes avec un progrès toujours plus éclatant de lumière ; 3° le christianisme, après tout, n'est qu'une dernière phase de ces transfigurations successives. Ainsi parle l'esprit de système : est-ce ainsi que parle la vérité ? »

L'orateur, après avoir annoncé qu'il réservera pour la conférence prochaine, la troisième de ces questions relative au christianisme, arrive aux deux autres. Nous ne pouvons qu'indiquer très-sommairement ses développements qui ont été parfaitement remplis. Cette brillante thèse a été successivement prouvée par la métaphysique et par l'histoire.

Première partie.—Preuve métaphysique. En principe, la religion peut-elle être progressive, et se composer de lambeaux glanés çà et là dans les différents symboles particuliers?

Non, et pourquoi ? 1° La religion serait impossible: qui pourrait trier, à travers la poussière des symboles particuliers, les éléments que devrait s'assimiler cette religion humanitaire? 2°ce serait démentir l'humanité; jamais elle n'a compris la religion autrement que comme un tout complet, et qui éclairât l'homme sur la plénitude de ses destinées; 3° ce serait se rire de l'humanité. Nous promettre, pour un avenir indéterminé, c'est-à-dire pour quelque dix mille ans après notre mort, des solutions dont nous avons besoin à présent et pendant la vie, n'est-ce pas une dérision?

4° Ce serait opprimer l'humanité.

« En même temps qu'il dément l'humanité, poursuit ici de plus en plus énergiquement l'orateur, le progrès religieux l'opprime. Voyez le sort qu'il nous fait! Il y a, je le suppose, des siècles incalculables que nous existons, et depuis l'heure où nous avons été arrachés du néant, individus et peuples, nous nous sommes tourmentés dans le double labeur de la science et de la foi; nous avons créé, puis brisé, et puis créé encore non-seulement des institutions sociales, mais des religions innombrables; nous avons épuisé notre esprit pour justifier ces doctrines, nos richesses pour les traduire dans un culte digne de leur objet, notre sang même pour les soutenir à travers les tempêtes, et cela sans avantage personnel,

mais pour la chétive gloire de transmettre à d'hypothétiques héritiers un atôme de sagesse qu'ils démêleront comme ils pourront au milieu de nos ruines. Voilà ce que dit le progrès. Mais y pense-t-on, Messieurs? Eh quoi! en fait de religion, l'humanité se partagerait en deux catégories extrêmes; l'une immense et déshéritée du jour, travaillerait péniblement ici-bas comme dans une mine ténébreuse, à exploiter gratuitement son intelligence; et l'autre se composerait seulement de quelques misérables privilégiés! Et ces heureux favoris, après avoir dormi des millions d'années dans un paisible néant, s'en viendraient nonchalamment à une heure donnée dévorer la récolte éclose des sueurs de leurs frères!... Eh quoi! pour ceux-là pas d'autre destinée que de se fatiguer à balayer des ombres; et pour ceux-ci le tranquille bonheur de s'épanouir au soleil! Et c'est nous qui voudrions que la Providence eût établi l'atrocité de cet ilotisme religieux, nous qui avions applaudi si frénétiquement à la chute de l'ilotisme social, cependant moins barbare, nous qui proclamons avec tant d'éclat l'égalité des hommes devant le Très-Haut comme devant la loi! Non, Messieurs, malgré notre inconséquence qui la rêve et la glorifie, une semblable économie ne saurait être une réalité; elle serait trop cruelle, pour que le Créateur en ait fait la loi du monde. Ou Dieu n'est plus qu'un vain mot, ou nous ne sommes point ainsi condamnés à brûler en masse entre les bras d'un monstrueux et insatiable Moloch, uniquement pour garder et couver sous nos cendres une étincelle de vérité qu'en tireront je ne sais quelles mains dans je ne sais combien de siècles!»

On peut, à la simple lecture de ce morceau magnifiquement énergique, se faire une idée du frémissement approbateur qu'il a excité dans l'immense auditoire.

5° Enfin ce serait dépraver l'humanité; elle ne s'attacherait plus ni aux religions particulières, qui ne seraient plus que des formes vides, ni à la religion humanitaire, qui ne serait jamais précisée, et ainsi de son poids elle retomberait dans l'athéisme.

Deuxième partie.

Preuve historique. — En fait, la religion n'a pas toujours suivi la loi du progrès. Trois phases le démontrent : 1re phase de déchéance; 2e phase d'immobilité dans l'erreur une fois acceptée; 3e phase de retour à des erreurs déjà dépassées ou abandonnées. L'orateur a successivement montré par l'histoire du polythéisme, du brahmisme et du mahométisme, que le progrès n'avait jamais existé en fait de religion.

Mais ces quelques idées sommaires, encore une fois, saisies à la hâte, ne rendent pas la plénitude des pensées et encore moins l'éclat qu'elles avaient sur les lèvres de l'orateur. Comment analyser entr'autres cette démonstration de la troisième phase, celle du retour :

« Il y aura bientôt vingt siècles, s'est écrié l'orateur en son style magique et singulièrement pur, l'humanité dormait sur l'océan des doctrines, comme un vaste navire penché sur un écueil; on entendait dans son sein je ne sais quel sourd craquement qui menaçait du naufrage, et voilà que tout à coup un souffle libérateur se lève; le vaisseau se redresse, et poussé par le vent mystérieux et fort qui l'a remis en équilibre sur lui-même, il vogue six cents ans d'une marche triomphante sur ces flots qui jadis se préparaient à le dévorer. C'est là l'œuvre du catholicisme.

» Mais alors apparaît un nouveau révélateur : c'est Mahomet ; lui aussi, comme ous les initiateurs qui l'ont précédé, se flatte d'imprimer à la religion un branle upérieur à ceux qu'elle a jamais reçus. Lui aussi prétend ouvrir dans les proondeurs des mondes invisibles des horizons jusqu'alors inaperçus par les naions. Et le fait-il réellement ? Est-il, comme il l'a promis, le promoteur d'un pas le plus dans la voie du progrès ? Non, messieurs ; au lieu de se précipiter en vant, il se rejette en arrière ; il pétrit le dogme qu'il annonce, moitié de visions uériles comme on en sait faire en Orient, moitié de traditions patriarcales acrilégement défigurées ; il abaisse Jésus-Christ pour glorifier une parodie l'Abraham, et pendant qu'il recule ainsi pour la croyance, il se refoule encore bien plus dans le passé pour la doctrine morale. La dépravation du paganisme st vaincue par la corruption musulmane ; celle des anciens s'arrête sur le seuil le l'Élysée, Mahomet prolonge les débordements de la sienne jusque dans le nonde à venir, et quiconque parmi ses prosélytes aura honoré Dieu ici-bas, par es honteuses licences que l'islam autorise, celui-là sera récompensé un jour par e droit de se livrer à des infamies plus effrénées encore. Tel est le venin que e rude Messie du désert inocule aux veines de la nation qu'il suscite, et pour qu'en elle tout soit rétrograde, le caractère aussi bien que la religion, il la remplit l'une ambition sans exemple, tant elle est vorace ! il y joint un fanatisme sans nodèle, tant il est barbare ! et la voilà qui se rue sur le monde comme un tigre chappé des solitudes où fut son berceau. Tourmenté par la triple faim du carnage, du plaisir et des ruines, le monstre cherche à l'assouvir sur la civilisation qui l'entoure, et peut-être l'eût-il dévorée tout entière, peut-être l'eût-il abrutie à on image, si le catholicisme, rempart du progrès après en avoir été le créateur, l'eût été là pour museler la furie de l'animal farouche, le rejeter du cœur de 'Europe aux frontières de l'Asie, et l'enchaîner sans retour dans cette CONSTANTINOPLE, où maintenant ivre de sang, rongé par douze siècles de dissolutions abuleuses à force d'avoir été brutales, il chancelle sur lui-même, et n'a plus de igueur, ce semble, que pour attendre un pied qui l'achève, et pousse son adavre dans le Bosphore, impatient, dirait-on, de l'engloutir.....

» C'est là, Messieurs, l'unique religion proprement dite qui se soit avisée de araître depuis le catholicisme, et, comme vous le voyez, elle ne fut pas un rogrès, mais un triste retour.

» Et nous-mêmes, Messieurs, nous qui parlons tant de progrès, au lieu de lui lonner des gages, ne le dénaturons-nous pas en revenant sur un chemin déjà ait ?... »

Nous aimerions à citer encore la conclusion de l'orateur sur le progrès lu philosophisme ; c'est à regret que nous nous voyons forcés d'abréger ette exposition des vérités les plus belles et les plus hautes.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Lettre du R. P. Gotteland, Supérieur des Missions de la Compagnie de Jésus en Chine, à un Père de la même Compagnie en France.

« Kiang-Nan, 3 décembre 1846.

» MON RÉVÉREND PÈRE,

» Un nouveau résultat des démarches bienveillantes de M. de Lagrenée, en aveur du christianisme en Chine, vient d'avoir lieu à Chang-Hai ; et en nous con-

[redacted]

vaincant de plus en plus de l'influence que peut exercer la France pour le bien de la religion en ces lointaines contrées, il servira en même temps à renouveler et à rendre plus vifs nos sentiments de reconnaissance envers le noble représentant de notre patrie au céleste empire ; voici le fait :

» Lorsque M. de Lagrenée vint à Chang-Haï, le bruit courut que la grande pagode, encore aujourd'hui vulgairement nommée *le temple du maître du ciel* (en nankinois *Tié-tsu-dam*), allait être rendue aux chrétiens auxquels elle avait jadis appartenu. M. l'ambassadeur s'occupa en effet d'obtenir cette restitution ; mais il y rencontra des difficultés auxquelles personne ne s'attendait. Ce refus parut, avec raison, injurieux à Son Excellence ; et dès ce moment elle traita avec les mandarins, de manière à le leur faire sentir. Cependant, comme M. de Lagrenée n'était point venu en Chine pour menacer le grand empereur d'une seconde invasion européenne, et qu'il n'avait à Chang-Haï personne avec qui il pût traiter d'égal à égal, il attendait son retour à Canton, pour demander réparation. Il obtint, en effet, un nouveau rescrit impérial qui prescrivait la restitution des anciennes églises des chrétiens, non-seulement à Chang-Haï, mais encore dans toute la Chine. Toutefois, comme si le Souverain avait voulu justifier la tenacité des mandarins nankinois, il déclarait non comprises dans son décret toutes les églises actuellement converties en pagodes ou en bâtiments à l'usage du peuple. La nouvelle faveur accordée aux chrétiens chinois, en considération de la France, fit quelque sensation à Chang-Haï, mais n'y produisit pour lors aucun résultat. On n'y pensait pour ainsi dire plus, et voilà qu'en vertu du nom français seulement, nos chrétiens vont, sans aucuns frais, être mis en possession d'un terrain propre à les dédommager de ce qu'on refuse de leur rendre.

» Mgr de Bési cherchait un site convenable à la construction d'une église, lorsqu'on lui fit observer qu'il y aurait peut-être moyen de l'obtenir sans dépense, du gouvernement même. En effet, le dernier rescrit impérial, rendu sur la demande de M. de Lagrenée, accorde restitution de tout ce qui n'est pas actuellement pagode ou bâtiment public. Or il y a derrière le *Tié-tsu-dam*, un grand jardin qui en dépendait et qui n'est ni pagode, ni bâtiment public ; il y a à côté de ce même *Tié-tsu-dam* un vaste édifice qui formait également une de ses dépendances, et qui n'est pas non plus occupé par le peuple. Les deux propriétés sont dans le cas de restitution autorisée par l'empereur, et on a persuadé au digne prélat de les réclamer, mais Sa Grandeur ne pouvait intervenir dans cette réclamation, puisque sa présence seule et celle des autres missionnaires dans l'intérieur du pays, était contraire aux conditions mêmes du traité. Les autorités anglaises qui nous protégent ici d'une manière si noble et si glorieuse pour elles, voulaient bien se charger de présenter la requête ; mais elles répugnaient, dans l'intérêt même de la pétition, à l'entourer des difficultés secondaires, qui pouvaient aisément la faire échouer ; les mandarins n'auraient pas manqué de demander quel était le personnage qui formulait cette demande, d'où il venait, ce qu'il faisait en Chine, etc., etc. Heureusement le troisième renfort de nos Pères venait d'arriver, et j'étais parvenu, non sans peine, à loger l'un d'eux à Chang-Haï même. Un jeune Père Français (1), tout récemment venu d'Europe, était l'homme convenable pour réclamer auprès des autorités chinoises l'exécution des rescrits impériaux obtenus par la France en faveur des chrétiens. Sur la demande des magistrats anglais (je dis *des magistrats*, parce que, outre le consul, il y a ici un négociant bien connu par son obligeance extrême, que le Danemarck a récemment chargé de ses affaires), sur la demande

(1) Le P. Lemaître, neveu de Mgr l'Evêque du Mans.

ıc des magistrats anglais, le P. Lemaître, nouvellement installé à Chang-Haï, ıt mis en avant et a rédigé, en sa qualité de Français, un écrit qu'il a remis ; consuls, et par lequel il réclamait en faveur des chrétiens le jardin et lifice dont j'ai parlé plus haut, plus le cimetière des anciens missionnaires que ı voit encore hors de la ville. Ces messieurs ont eu la bienveillance de se faire s avocats auprès du To-dé, premier mandarin du lieu; la pétition d'une main le rescrit impérial de l'autre, ils l'ont si habilement et si fortement pressé, il n'a pu résister. Il finit par déclarer que cette affaire était importante, et il avait besoin de temps pour y réfléchir. Il partit aussitôt pour Sou-Tchou, e de deuxième ordre, à une vingtaine de lieues de Chang-Haï. En étant revenu ı de jours après, il alla lui-même rendre sa visite au consul anglais pour lui liquer le résultat de ses réflexions.

» Aucune difficulté pour le cimetière des anciens missionnaires; on l'aura quand voudra. Quant aux dépendances de la pagode, il est impossible de les rendre ır bien des raisons dont quelques-unes sont très-graves; mais on donnera eurs une compensation: que les Chrétiens cherchent eux-mêmes ce qui pourı leur convenir. C'est tout ce que l'on désirait; car les dépendances même de ıagode ne nous conviendraient point pour l'exercice du culte catholique; on en ce moment occupé à faire la recherche en question. Le P. Lemaître m'é- t de Chang-Haï : « Les païens parlent beaucoup de la restitution qui doit être ıe aux Chrétiens; il paraît que le To-dé serait disposé à donner une bonne in- nnité, et qu'on ne le trouve pas mauvais. »

» Agréez l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis, etc.

» CLAUDE GOTTELAND, S. J.»

Beaucoup de personnes, même parmi les plus chrétiennes, ou manent d'une instruction suffisante sur l'origine et l'objet du jubilé, ou ne rent par quelles pieuses pratiques, en dehors de celles qui sont prestes par le souverain Pontife, sanctifier ce temps si favorable au salut, mériter une plus grande abondance de grâces.

M. l'abbé Dupanloup, qui a déjà consacré à la publication de deux ouıges de piété, pour les hommes du monde, le fruit d'études toutes parulières et d'une longue expérience dans la direction des ames, leur re, pour cette *année sainte*, que le chef de l'Eglise vient d'ouvrir au onde catholique, un livre qui renferme assurément ce qu'ont écrit de ıs substantiel, de plus édifiant et de plus pratique sur le jubilé les preers orateurs de l'Eglise de France. Ce livre a pour titre : LE VÉRITAE ESPRIT DU JUBILÉ, *expliqué par Bossuet, Fenelon, Bourdaloue, Massillon Fléchier.* Laissons M. Dupanloup exposer lui-même la pensée qui lui a t entreprendre la publication d'un livre qui doit devenir le manuel inıpensable des personnes chrétiennes pendant ce saint temps du jubilé :

« L'admirable Pontife que Dieu vient de donner à son Eglise, et dont l'avéneınt est un signe de joie et d'espérance pour tous, *signum in bonum*, ouvre en ce ıment au monde catholique le trésor des grâces spirituelles par la promulgation ıu Jubilé universel.

» Sa voix paternelle y convie tous les enfants de la grande famille de Jésusrist, et à cette voix celle de nos évêques a répondu avec les accents d'une use reconnaissance. Dans tous les diocèses de ce royaume, les fidèles sont

appelés pendant le saint temps du Carême à prendre leur part des saintes largesses descendues du trône apostolique.

» Il nous a semblé que ce serait, selon notre faible pouvoir, entrer dans la pensée du père commun des chrétiens, que de venir en aide tout à la fois à la piété des ames ferventes et aux bons désirs de ceux qu'une circonstance précieuse pressera peut-être de revenir à Dieu.

» Nous offrons donc aux uns et aux autres le *Véritable Esprit du Jubilé*, expliqué par Bossuet, Fenélon, Bourdaloue, Massillon et Fléchier.

» Il y a chez ces grands hommes, dont le premier mérite fut d'être des hommes de Dieu, il y a des secrets d'onction, de lumière et de grâce que les personnes pieuses n'y soupçonnent pas toujours, et que les personnes du monde n'y trouveront pas sans plaisir, et, nous l'espérons, sans fruit. Chacun d'ailleurs pourra puiser dans ces sources célèbres et variées, selon le degré, l'attrait et les besoins de sa dévotion. Après Bossuet, dont la grandeur austère et la noble simplicité élèvent les ames; après Fénelon, qui révèle son cœur et touche le nôtre par la sollicitude et la vivacité du zèle pastoral, nous pensons que la sévérité presque extrême de Massillon frappera les grands pécheurs, et que l'admirable sagesse de Bourdaloue, sa doctrine si modérée, sa morale si exacte, satisferont les esprits les plus difficiles et gagneront les plus rebelles. Quelques pages de Fléchier, bien qu'inférieures à celles de ces princes de l'éloquence sacrée, ne seront pas cependant sans prix.

» Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le désir seul d'être utile nous a déterminé à cet humble travail, dont nous souhaitons de toute notre force que Dieu tire sa gloire, et quelques ames leur profit.»

Nous avons dit au *Constitutionnel* que les hommes qui se sont le plus occupés du régime pénitentiaire, et qui ont étudié avec le plus de soin la question de la réforme des prisons, sont loin de partager l'injuste opinion que les antipathies de ce journal lui ont fait exprimer contre les Frères des Ecoles chrétiennes.

Nous sommes heureux de trouver aujourd'hui dans le *Journal des Débats* le témoignage d'un inspecteur-général des prisons qui apprécie bien autrement l'influence de ces bons religieux sur l'amendement des coupables auprès desquels ils sont appelés à remplir une autre mission que celle de simples gardiens.

« Le couronnement de tout bon système pénitentiaire, dit M. Cavel, » c'est la religion. Long-temps la loi n'a songé qu'à frapper; alors elle » se bornait à mettre en face du détenu le geôlier. Mais quand à côté » de l'expiation la loi a placé l'amendement du coupable, la religion est » entrée dans les prisons, et le *Frère des ordres religieux a été substitué au* » *geôlier*. Nul système, autant que le cellulaire, ne livre le détenu à l'in» fluence régénératrice de la religion. »

M. l'archevêque de Toulouse vient d'envoyer à M. l'archevêque de Tours, la somme de 4,500 fr. pour complément des quêtes et dons recueillis au secrétariat de l'archevêché pour les inondés de la Loire.

Cette somme de 4,500 fr. devra être répartie, comme les 10,000 fr. primitivement envoyés, entre les évêques circonvoisins de Tours dont les diocèses ont été le plus frappés du fléau.

Le clergé du diocèse d'Aire a versé à la souscription ouverte *pour les victimes* du même désastre, une somme de 7,500 fr. recueillie par ses soins.

A mesure que les rigueurs de la saison et le prix toujours plus élevé des subsistances augmentent la misère et les privations des pauvres, le clergé redouble de zèle pour organiser partout des moyens de secours et porter quelque adoucissement à tant de souffrances. Pauvres eux-mêmes, les respectables curés de nos campagnes en particulier, après avoir distribué le peu qu'ils possèdent, s'en vont frapper aux portes des habitants notables de leurs paroisses, les pressent, les exhortent, et trouvent dans le sentiment de charité qui les inspire, des paroles si touchantes, que bientôt des souscriptions s'organisent, des associations charitables se forment, et les pauvres sont secourus. Nous pourrions citer un grand nombre de paroisses, dans la Vendée surtout, où le zèle et le dévouement des pasteurs ont su procurer aux plus nécessiteux de leurs paroissiens une distribution régulière de pain. Il est bon de publier de tels exemples, mais il faut laisser à Dieu le soin d'écrire ces noms modestes au livre de vie, le seul où ils ambitionnent d'être inscrits.

ANGLETERRE. — Plusieurs organes de l'opinion publique en Angleterre, s'occupent aujourd'hui de la question de l'admission des fils de famille catholique aux universités de l'Etat, et cette question, à mesure qu'elle mûrit, semble promettre de plus en plus une solution favorable aux catholiques. L'on comprend enfin combien il est insensé de prétendre exclure de l'enseignement public, des jeunes gens qui, plus tard, pourront occuper des siéges au parlement britannique. Ceux-ci d'ailleurs sont devenus trop nombreux pour qu'il soit désormais facile de maintenir contre eux des lois d'exclusion. L'on a fait à ce sujet les rapprochements suivants, qui donnent une idée nette des progrès de l'Eglise catholique en Angleterre. Au commencement du règne de George III, l'on ne comptait en Angleterre et en Ecosse que 60,000 catholiques; en 1821, un dénombrement officiel portait déjà ce chiffre à 700,000; en 1842, à 2,500,000; et à la fin de l'année 1845, leur nombre s'était accru jusqu'à 3,380,000.

BELGIQUE. — Le *Journal de Bruxelles* annonce la mort de M. De Gheldere, chanoine titulaire de la cathédrale de Bruges, décédé à l'âge de 93 ans. M. De Gheldere était né à Bruges en 1754. Il était avant la révolution française chapelain bénéficier de la chapelle du Saint-Sang, et c'est à ses soins surtout que la villes de Bruges doit la conservation de cette précieuse relique durant le règne de la terreur. Il n'a pas depuis ce temps rempli d'autres fonctions. Nommé chanoine honoraire en 1833, il devint titulaire en 1838. M. De Gheldere était un homme profondément pieux. Il a conservé, jusqu'à la fin de sa longue carrière, toutes ses facultés intellectuelles, et avait encore la mémoire

de tous les événements auxquels il avait assisté. M. De Gheldere était le doyen d'âge du clergé du diocèse de Bruges.

PRUSSE.—La secte sortie du protestantisme, et qui s'est formée à Kœnigsberg, sous la direction du docteur Rupp et sous le nom *d'église libre*, fait des progrès considérables. Les feuilles prussiennes, fort bien informées de sa situation, disent qu'elle se compose déjà de 270 familles, formant un total de 1,400 à 1,500 individus, et elles ajoutent que chaque semaine voit régulièrement ce nombre s'augmenter. S'il en est ainsi de la seconde capitale du royaume, où siége le consistoire évangélique, appuyé de toute l'énergie de l'autorité civile, l'on peut se figurer quels sont les progrès du rationalisme ruppiste dans les autres parties du royaume.

SILÉSIE. — Nous avons, il y a peu de temps, fait connaître l'acte de violence que le tribunal provincial de Silésie s'est permis contre le consistoire épiscopal de Breslau, et le recours du prince-évêque contre cet abus de la force. Nous apprenons que le ministère prussien a provisoirement ordonné la suspension de tout acte exécutoire ultérieur, ce qui fait espérer que le tribunal civil recevra la réprimande qui lui est due. Les jurisconsultes allemands qui se sont occupés de cette affaire font remarquer, qu'indépendamment de l'incompétence absolue du tribunal provincial à connaître des causes évoquées au consistoire, causes qui n'ont pour objet que le *lien sacramentel du mariage*, il y a encore dans la prétention du tribunal civil interversion d'hiérarchie, attendu que le tribunal provincial est soumis, en appel, au tribunal suprême de Berlin, et que le consistoire est un tribunal souverain, composé de trois instances successives, dont la troisième juge en dernier ressort et sans appel. Le tribunal provincial est donc inférieur en rang et en dignité au consistoire, et c'est de sa part une prétention insoutenable que celle de vouloir soumettre celui-ci à son contrôle. L'on ne doute pas, à Breslau, que ce conflit ne soit vidé dans ce sens par le ministre de la justice, et, le cas échéant, par le roi lui-même.

SUISSE. — VALAIS. — Mgr l'abbé-évêque de Saint-Maurice et de Bethléem a adressé au clergé et aux fidèles de sa juridiction, à l'occasion de la fête d'actions de grâces que les sept cantons catholiques ont célébrée le jour de la Purification, une lettre pastorale dont ce seul passage fera suffisamment connaître la religieuse et patriotique pensée:

« Profondément ému à la vue des maux qui pesaient déjà sur nous, et des malheurs qui menaçaient encore la confédération helvétique, nous vous avons engagés, de concert avec NN. SS. les évêques de la Suisse, dans notre lettre pastorale du 17 octobre dernier, à lever vos regards, vos mains suppliantes, vers le Dieu des miséricordes et des consolations, afin de détourner de dessus nos têtes coupables, par les armes de la prière, les fléaux de la colère divine. La voix des premiers pasteurs a été reçue avec une piété toute filiale par tous les vrais catholiques, et ce n'est point en vain, nous osons le dire, N. T.-C. F., que tant d'ames pures et ferventes, touchées, comme nous, des calamités sans nombre qui déso-

laient notre belle patrie, ont invoqué l'immaculée Marie, notre auguste protectrice, notre refuge, notre mère, pour l'heureux succès de la plus sainte des causes. Oui, les vœux de la piété et de la fidélité ont été exaucés, et la cause de la justice et de la religion a triomphé. Fribourg, aidé de la protection du ciel, s'est montré digne de la piété des Nicolas de Flüe, de la valeur des Maurice, en étouffant, dès sa naissance, la guerre civile qui venait d'éclater dans son sein, et a accompli une grande œuvre en éteignant une torche allumée par des mains criminelles pour porter l'incendie dans la Suisse entière.

» Mais que le juste sujet de joie qui nous anime, N. T.-C. F., ne nous empêche pas de veiller sans cesse, de nous tenir toujours sur nos gardes, de réfléchir surtout sur les grandes leçons que nous donnent les événements incessants qui se passent sous nos yeux. Notre vigilance doit être d'autant plus grande lorsque les dangers qui nous environnent, qui nous pressent, sont plus imminents. C'est maintenant que les peuples doivent apprendre plus que jamais à fermer l'oreille aux suggestions empoisonnées de l'esprit de ténèbres, de ces hommes qui les constituent souverains pour n'en faire que leurs esclaves... C'est maintenant qu'ils doivent bien se convaincre que tout ennemi de la religion est l'ennemi de son pays; que jamais ils ne seront heureux que sous l'empire de la loi de l'éternelle justice, et que toute la garantie de leur repos et de leur sécurité consiste à suivre la justice, la foi et la charité.

» Déjà en possession de tant de bienfaits reçus, jouissant par un espoir bien fondé de ceux que nous offre un meilleur avenir, vous vous sentez pressés assurément, N. T.-C. F., d'en remercier la divine Providence. Vous êtes trop religieux pour ne pas être reconnaissants envers elle, trop Suisses pour ne pas éprouver un besoin que vient de nous exprimer notre gouvernement, au nom des sept cantons de l'alliance catholique, dans son message du 23 janvier dernier, en demandant que le jour de la fête de la Purification de la bienheureuse vierge Marie, soit un jour d'actions de grâces pour la Suisse catholique, et qu'il plaise aux évêques des divers diocèses d'ordonner des prières pour le 2 février, afin que la Suisse désormais ne forme plus qu'un peuple de frères. C'est donc avec la plus grande confiance, que nous vous invitons, N. T.-C. F., à acquitter une dette que vous désirez vous-mêmes de payer; à remplir un devoir qui semble plus facile envers l'auteur de tout bien, lorsqu'il se montre à nous comme un Dieu de paix, que lorsqu'il semblait n'être pour nous que le Seigneur des armées.

» A ces causes, etc.

» † Etienne,

» *abbé-évêque de Saint-Maurice et de Bethléem.*

» Saint-Maurice, le 30 janvier 1847. »

CANADA.—Le 5 janvier, la superbe église de Ste-Geneviève, dans l'île de Montréal, bâtie par les soins et sous les auspices de M. Lefebvre, curé du lieu, a été bénite par M. Marcoux, curé de l'île Bizard, qui a aussi prêché à la grand'messe, chantée par M. Brunet, curé de Sainte-Rose. Cette magnifique église a 151 pieds de long sur 66 de large, et 31 pieds de haut depuis les lambourdes; les tours ont 66 pieds de haut. Elle est faite suivant un plan de M. Thomas Baillargé, architecte de Québec, d'après les dimensions tant intérieures qu'extérieures d'une église des Pays-Bas. Elle est partagée en trois nefs, soutenues par deux rangs de colonnes d'ordre ionique, qui se prolongent jusqu'au fond du sanctuaire.

Du plancher de la nef à l'autel, il y a neuf marches, une pour les balustres, deux pour le chœur, trois pour le sanctuaire, et les trois marches de l'autel. Outre l'autel du milieu il y a deux autres autels latéraux. La façade de l'église et les deux tours sont en pierre de taille. Sous le chœur, il y aura deux autels souterrains, l'un consacré au souvenir du Saint-Sépulcre, l'autre dédié à l'Enfant-Jésus. La sacristie a 40 pieds carrés, et se compose de deux étages ; l'étage du haut formera une chapelle sous le *vocable* de la Sainte-Famille. Elle est, comme l'église, partagée en trois nefs par deux rangs de colonnes ; c'est dans cette chapelle que se diront ordinairement les messes quotidiennes tant en hiver qu'en été.

REVUE POLITIQUE.

M. Duvergier de Hauranne, pour rendre au parti politique dont il est à la chambre l'un des membres les plus spirituels, un peu de cette popularité qui, chaque jour, se retire du camp de M. Thiers, a imaginé de rajeunir, sinon de changer les couleurs de son drapeau. Il a saisi parmi les idées que l'opinion publique accueille aujourd'hui avec plus de faveur, l'idée de la réforme électorale, et il en a fait le sujet d'une sorte de manifeste destiné sans doute à remplacer le programme fort usé du vieux libéralisme. Après avoir écrit sur la réforme électorale un livre que le *Siècle* et le *Constitutionnel* ont beaucoup vanté, M. Duvergier de Hauranne a voulu faire consacrer une partie de ses théories par une loi : c'est le but de la proposition que l'honorable député du Cher vient de présenter à la chambre.

Nous n'avons pas l'intention de la discuter en ce moment. Nous en ferons seulement connaître les dispositions, nous bornant à remarquer que le moindre défaut de cette prétendue réforme électorale est de consacrer par une apparence de concession tout ce qu'il y a d'arbitraire et d'illogique dans le système électif que nos lois ont établi. M. Duvergier de Hauranne abaisse de quelques francs le chiffre du cens électoral : aux privilégiés du cens il ajoute quelques capacités, et puis tout est dit, le cercle du monopole un moment élargi se referme, et tout ce qui reste en dehors doit se résigner à la condition d'ilotes politiques. Demandez à M. Duvergier de Hauranne le motif de ces exclusions ; demandez-lui de quel droit il fixe à 100 fr. de contributions directes en principal, et non à 80 ou à 50 fr. par exemple, la somme qui fait l'électeur; demandez-lui surtout en vertu de quel jugement suprême il fait à nos quarante mille prêtres l'injure de ne pas les comprendre dans la catégorie des capacités ; demandez-lui enfin pourquoi les hommes qui n'ont *ecclésiastiquement* aucun privilége dans le pays, ont mérité d'être encore, comme citoyens, dépouillés du droit que l'on confère sans difficulté à d'autres classes dont la *probité*, la *capacité* et la salutaire influence peuvent égaler la leur, mais non la surpasser à coup sûr : demandez tout cela et beaucoup d'autres choses encore à l'auteur du nouveau projet de réforme électorale, et nous croyons qu'il se bornera pour toute réponse à vous dire que ce n'est point ici une question de droit ou de logique, que c'est tout simplement et tout crûment de l'arbitraire, et tout au plus une tactique de parti.

Cela posé, voici le texte de la proposition qui sera prochainement soumise à l'examen des bureaux de la chambre :

« Les articles 1, 2, 3, 38 et 39 de la loi du 19 avril 1831 sont modifiés ainsi qu'il suit :

» Art. 1er. Tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de vingt-cinq ans accomplis et payant 100 fr. de contributions directes en *principal*, est électeur, s'il remplit d'ailleurs les autres conditions fixées par la présente loi.

» Art. 2. Si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'élève pas à 400, ce nombre sera complété en appelant les citoyens les plus imposés au-dessous de 100 fr.

» Art. 3. Sont en outre électeurs :

» 1° Les membres et correspondants de l'Institut ;

» 2° Les officiers des armées de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite de 1,200 fr. au moins, et justifiant d'un domicile réel de trois ans au moins dans l'arrondissement électoral;

» 3° Les juges des cours et tribunaux en activité ou en retraite ;

» 4° Les professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des sciences, ceux du Collége de France et du Jardin des Plantes;

» 5° Les avocats inscrits près les cours et tribunaux, après cinq ans d'inscription et de domicile réel dans l'arrondissement électoral ;

» 6° Les docteurs des facultés de médecine, après cinq ans de domicile dans l'arrondissement électoral, à dater de l'obtention du diplôme ;

» 7° Les notaires et avoués, après cinq ans de domicile réel dans l'arrondissement électoral;

» 8° Les membres des chambres de commerce, des conseils de manufactures et des conseils de prud'hommes ;

» 9° Les membres des conseils municipaux des villes, chefs-lieux d'arrondissement, ou dont la population agglomérée s'élève au moins à 3,000 ames.

» Art. 38. La chambre des députés se compose de 538 députés.

» Art. 39. Le nombre des députés de chaque département, et la division des départements en arrondissements électoraux, sont réglés par le tableau ci-joint, faisant partie de la présente loi. »

Nous lisons dans l'*Union Monarchique* :

« On s'obstine à vouloir faire un *parti catholique* distinct des partis, et en particulier du parti royaliste. Nous contestons, nous nions, d'une manière absolue, la puissance de créer un tel parti ; et voici, en deux mots, la raison formelle de notre opinion.

» Le mot de parti implique une pensée de politique, un système d'Etat, un ordre quelconque d'idées, soit anciennes, soit nouvelles, soit historiques, soit révolutionnaires, se rapportant, de droit ou de fait, au gouvernement d'une société ou à la dispute du pouvoir.

» Dans une société *catholiquement* constituée, il se concevrait, par cela même, un parti *catholique*, puisque, politiquement, un tel parti aurait pour objet la défense publique et légale de la constitution de l'Etat.

» Dans une société sans *foi* publique, l'idée d'un parti catholique n'est pas plus logique que l'idée d'un parti protestant ou d'un parti juif.

» Dans cette société, il n'y a de possible que des agglomérations d'individus, s'unissant pour défendre en commun des intérêts ou des droits privés. Mais ces agglomérations ne constituent des partis que lorsqu'elles dérivent d'une pensée

commune sur le moyen de rattacher ces droits et ces intérêts à la constitution même de l'Etat.

» Ainsi, pour ne parler que des intérêts et des droits de la *conscience*, qui sont les premiers de tous, il est manifeste que le républicain, que le légitimiste, que l'impérialiste, que le dynastique les rattachent à des systèmes très-divers de politique pratique. Comment donc, revendiquant en commun des intérêts et des droits de cette sorte, constitueraient-ils un parti proprement dit? Est-ce que cette idée ne heurte pas la raison?

» On le comprendra par ce qui se passe dans le temple. Nous voici, hommes de toute opinion politique, agenouillés autour du même autel; est-ce que cette association de culte et de prières fait un parti? elle fait une *église*. Où commencent les partis? au seuil du temple, à la sortie de la maison de Dieu, au moment où s'offrent aux fidèles dispersés des pensées différentes de celles du ciel ou de la conscience.

» Que s'il arrive à ces hommes d'opinions diverses de s'unir pour revendiquer, en vertu de certaines lois politiques ou civiles, ce droit de la prière, cette liberté de culte qui leur est à tous un égal besoin, ce n'est pas à dire qu'ils constituent davantage un parti politique; par cela même qu'ils gardent leurs idées propres de parti, ils ne font pas un parti; ils forment tout au plus une association mutuelle pour la défense de certains droits qui leur sont communs.

» Comment avoir besoin d'exposer des vérités si simples? ah! c'est que nous les voyons entourées de sophisme. On veut à toute force mettre les royalistes, en tant que royalistes, hors des idées catholiques. Les royalistes, on nous le dit, ne sont en France autre chose qu'un parti vulgaire, aspirant à supplanter le juste-milieu! S'ils ne sont rien de plus, en effet, on a raison de les dénoncer, de les attaquer, de les bafouer.

» Mais est-ce bien là le caractère public des royalistes? et est-il bien permis, au nom de l'intérêt catholique, de manquer à ce point à la vérité, à la justice, à la convenance? Nous voudrions bien qu'on nous dît ce que le *parti catholique*, s'il pouvait exister, gagnerait à cette séparation déclarée avec la partie de la nation qui est justement la plus notoirement fidèle au catholicisme! »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 3 mars. — Aujourd'hui, M. le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre des députés, convoquée dans ce seul but, un projet de loi ainsi conçu:

Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'état de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit de 4 millions de francs, pour venir en aide, par subventions, aux travaux d'utilité communale.

Ces fonds seront applicables conformément aux ressources des communes.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses au moyen des ressources de finances de l'exercice 1847.

Sur la demande de M. le ministre, ce projet de loi est renvoyé à la commission des crédits supplémentaires, qui est déjà saisie de demandes de ce genre.

— M. Ernest Portalis, dont l'élection avait été annulée, a été réélu par le deuxième collége électoral de Toulon.

— Le *Moniteur* contient plusieurs nominations dans l'ordre judiciaire, entre autres les suivantes:

Conseiller à la cour royale de Bordeaux, M. Fonreau, avocat-général à la même cour;

...r royale de Bordeaux, M. Sénéca, avocat-général à la ...'Orléans, M. Mantellier, avocat-général à la ... M. Riquier, substitut du procu- ... élan, président du tribunal de première ... re instance de Brignoles (Var), M. Reynaud. ...; ... de Douai, M. de Guerne, substitut du procureur- ...

...e rendue le 28 février, M. le capitaine de vaisseau de ... été nommé au grade de contre-amiral, en remplacement ... cédé.

...écision royale rendue le même jour, M. le contre-amiral Tré... nommé au commandement de l'une des divisions de l'escadre d'évo... remplacement de M. le contre-amiral Quernel.

... après une circulaire du ministre de la guerre, en date du 24 février, tous militaires libérables en 1847, et qui sont aujourd'hui en congé à un titre quelconque, sont maintenus provisoirement dans leur position; il faut en excepter toutefois ceux qui manifesteront l'intention de rentrer à leur corps à l'expiration de leur congé.

— M. le duc de Polignac est mort avant-hier à Paris à la suite d'une longue et cruelle maladie.

— M. Benjamin Delessert, ancien député de Paris et de Saumur, vient aussi de succomber à une longue et douloureuse maladie.

Par une de ses dernières volontés, M. Delessert a demandé que son enterrement se fit de la manière la plus simple et sans aucun appareil militaire; que ses parents seuls et un très-petit nombre d'amis y fussent invités; qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et que les 12,000 fr. qui auraient pu être employés à son enterrement fussent distribués à 1,200 pauvres qui seraient désignés par les maires des douze arrondissements de Paris; 1,500 fr. aux pauvres de Passy, et 2,000 fr. aux pauvres de l'Eglise réformée, à laquelle il appartenait.

M. Benjamin Delessert était né à Lyon en 1773.

— On mande de Honfleur au *Mémorial de Rouen* que des désordres graves ont eu lieu à la halle du 27 février. A l'ouverture de la vente, la charge de blé était offerte par les vendeurs au prix de 76 fr. Plusieurs blatiers ayant manifesté la prétention d'élever ce prix, une rumeur a eu lieu. En peu d'instants des rassemblements se sont formés, et la populace s'est précipitée dans le marché et s'est emparée des marchands, qu'elle a maltraités et entraînés hors de la halle. Des agents de police et des gendarmes, étant survenus, ont essayé de rétablir l'ordre; mais ils ont été obligés d'user de ruse pour soustraire les marchands à la fureur populaire : ils se les sont fait livrer en disant qu'ils allaient les conduire en prison. Sans cela, on ne sait ce qui serait arrivé à ces malheureux, la force publique n'étant pas en nombre pour tenir tête à l'émeute.

Plusieurs sommes de blés ont été vendues au premier prix demandé; mais une autre partie a été enlevée de force par les acheteurs aux prix de 40 à 60 fr. la charge. Des mesures sont prises pour que ce désordre ne se renouvelle pas.

—Les boulangers de Toulouse se plaignent, par l'organe de leurs syndics, de

commune sur le moyen de rattacher ces droits et ces intérêts à la constitution même de l'Etat.

» Ainsi, pour ne parler que des intérêts et des droits de la *conscience*, qui sont les premiers de tous, il est manifeste que le républicain, que le légitimiste, que l'impérialiste, que le dynastique les rattachent à des systèmes très-divers de politique pratique. Comment donc, revendiquant en commun des intérêts et des droits de cette sorte, constitueraient-ils un parti proprement dit? Est-ce que cette idée ne heurte pas la raison?

» On le comprendra par ce qui se passe dans le temple. Nous voici, hommes de toute opinion politique, agenouillés autour du même autel; est-ce que cette association de culte et de prières fait un parti? elle fait une *église*. Où commencent les partis? au seuil du temple, à la sortie de la maison de Dieu, au moment où s'offrent aux fidèles dispersés des pensées différentes de celles du ciel ou de la conscience.

» Que s'il arrive à ces hommes d'opinions diverses de s'unir pour revendiquer, en vertu de certaines lois politiques ou civiles, ce droit de la prière, cette liberté de culte qui leur est à tous un égal besoin, ce n'est pas à dire qu'ils constituent davantage un parti politique; par cela même qu'ils gardent leurs idées propres de parti, ils ne font pas un parti; ils forment tout au plus une association mutuelle pour la défense de certains droits qui leur sont communs.

» Comment avoir besoin d'exposer des vérités si simples? ah! c'est que nous les voyons entourées de sophisme. On veut à toute force mettre les royalistes, en tant que royalistes, hors des idées catholiques. Les royalistes, on nous le dit, ne sont en France autre chose qu'un parti vulgaire, aspirant à supplanter le juste-milieu! S'ils ne sont rien de plus, en effet, on a raison de les dénoncer, de les attaquer, de les baffouer.

» Mais est-ce bien là le caractère public des royalistes? et est-il bien permis, au nom de l'intérêt catholique, de manquer à ce point à la vérité, à la justice, à la convenance? Nous voudrions bien qu'on nous dît ce que le *parti catholique*, s'il pouvait exister, gagnerait à cette séparation déclarée avec la partie de la nation qui est justement la plus notoirement fidèle au catholicisme! »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 3 mars. — Aujourd'hui, M. le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre des députés, convoquée dans ce seul but, un projet de loi ainsi conçu:

Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'état de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit de 4 millions de francs, pour venir en aide, par subventions, aux travaux d'utilité communale.

Ces fonds seront applicables conformément aux ressources des communes.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses au moyen des ressources de finances de l'exercice 1847.

Sur la demande de M. le ministre, ce projet de loi est renvoyé à la commission des crédits supplémentaires, qui est déjà saisie de demandes de ce genre.

— M. Ernest Portalis, dont l'élection avait été annulée, a été réélu par le deuxième collége électoral de Toulon.

— Le *Moniteur* contient plusieurs nominations dans l'ordre judiciaire, entre autres les suivantes:

Conseiller à la cour royale de Bordeaux, M. Fonreau, avocat-général à la même cour;

Avocat-général à la cour royale de Bordeaux, M. Séněca, avocat-général à la cour royale d'Orléans ;

Avocat-général à la cour royale d'Orléans, M. Mantellier, avocat-général à la cour royale de Colmar ;

Avocat-général à la cour royale de Colmar, M. Requier, substitut du procureur-général près la cour royale d'Agen ;

Conseiller à la cour royale d'Aix, M. Vélan, président du tribunal de première instance de Brignoles ;

Président du tribunal de première instance de Brignoles (Var), M. Reynaud, juge d'instruction au siége d'Apt ;

Conseiller à la cour royale de Douai, M. de Guerne, substitut du procureur-général près la même cour.

— Par une ordonnance rendue le 28 février, M. le capitaine de vaisseau de 1[re] classe Lemarié a été nommé au grade de contre-amiral, en remplacement de M. Quernel, décédé.

— Par une décision royale rendue le même jour, M. le contre-amiral Tréhouart a été nommé au commandement de l'une des divisions de l'escadre d'évolutions, en remplacement de M. le contre-amiral Quernel.

— D'après une circulaire du ministre de la guerre, en date du 24 février, tous les militaires libérables en 1847, et qui sont aujourd'hui en congé à un titre quelconque, sont maintenus provisoirement dans leur position ; il faut en excepter toutefois ceux qui manifesteront l'intention de rentrer à leur corps à l'expiration de leur congé.

— M. le duc de Polignac est mort avant-hier à Paris à la suite d'une longue et cruelle maladie.

— M. Benjamin Delessert, ancien député de Paris et de Saumur, vient aussi de succomber à une longue et douloureuse maladie.

Par une de ses dernières volontés, M. Delessert a demandé que son enterrement se fît de la manière la plus simple et sans aucun appareil militaire ; que ses parents seuls et un très-petit nombre d'amis y fussent invités ; qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et que les 12,000 fr. qui auraient pu être employés à son enterrement fussent distribués à 1,200 pauvres qui seraient désignés par les maires des douze arrondissements de Paris ; 1,500 fr. aux pauvres de Passy, et 2,000 fr. aux pauvres de l'Eglise réformée, à laquelle il appartenait.

M. Benjamin Delessert était né à Lyon en 1773.

— On mande de Honfleur au *Mémorial de Rouen* que des désordres graves ont eu lieu à la halle du 27 février. A l'ouverture de la vente, la charge de blé était offerte par les vendeurs au prix de 76 fr. Plusieurs blatiers ayant manifesté la prétention d'élever ce prix, une rumeur a eu lieu. En peu d'instants des rassemblements se sont formés, et la populace s'est précipitée dans le marché et s'est emparée des marchands, qu'elle a maltraités et entraînés hors de la halle. Des agents de police et des gendarmes, étant survenus, ont essayé de rétablir l'ordre ; mais ils ont été obligés d'user de ruse pour soustraire les marchands à la fureur populaire : ils se les sont fait livrer en disant qu'ils allaient les conduire en prison. Sans cela, on ne sait ce qui serait arrivé à ces malheureux, la force publique n'étant pas en nombre pour tenir tête à l'émeute.

Plusieurs sommes de blés ont été vendues au premier prix demandé ; mais une autre partie a été enlevée de force par les acheteurs aux prix de 40 à 60 fr. la charge. Des mesures sont prises pour que ce désordre ne se renouvelle pas.

— Les boulangers de Toulouse se plaignent, par l'organe de leurs syndics, de

la situation déplorable où la cherté des grains les réduit. Ils assurent ne pouvoir plus se livrer à la fabrication du pain sans subir des pertes énormes.

— On nous signale le fait suivant que nous enregistrons avec plaisir :

« Mme Quinton, femme du maire de Chaumes (Seine-et-Marne), fait distribuer deux fois par semaine cent cinquante soupes aux plus nécessiteux. Cet exemple a été suivi par toutes les dames de la ville, qui ont voulu concourir à cette bonne action en se cotisant entre elles pour rendre journalier ce secours. Espérons que cette noble association se propagera dans notre pays où il y a tant de misères ! »

— C'est lundi dernier que se sont terminées les longues et décisives épreuves qui ont retardé jusqu'à présent l'ouverture du chemin de fer du Havre.

Si nous sommes bien informés, la commission des ponts-et-chaussées, chargée d'inspecter la ligne entière, et de faire son rapport définitif sur l'état des travaux, doit effectuer cette opération jeudi prochain. Tout porte à croire qu'il sera favorable, et que nul obstacle ne s'opposera plus à l'exploitation, qui commencerait simultanément pour les voyageurs et les marchandises, la compagnie étant prête sur tous les points, et n'ayant plus besoin que de l'autorisation supérieure. L'inauguration, dit-on, aurait lieu pour le 15, ou, au plus tard, à la fin de mars.

— Le sultan vient d'ordonner l'envoi en France et en Angleterre de seize jeunes musulmans, élèves de l'école navale de Terz-Hané, parmi lesquels plusieurs ont terminé leurs études d'ingénieurs, et qui vont se perfectionner dans les arts et métiers qui se rattachent à la marine.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—Une lettre de Cervera adressée au *Fomento*, journal de Barcelone, annonce que le 16 février la bande carliste, en se retirant de cette dernière ville, s'était emparée par surprise de la petite ville de Guisona, où se trouvait un détachement de troupes de la reine. Après avoir fait prisonnier le détachement, les carlistes l'ont emmené avec eux dans les montagnes, ainsi que la garde civique. Ils se sont contentés de leur enlever leurs armes et leurs munitions, et les ont renvoyés le jour même dans la ville.

— On écrit de Barcelone, le 25 février, que le capitaine-général de cette province avait reçu l'avis du ministère que des ordres avaient été donnés pour diriger des forces considérables en Catalogne. Un des bateaux à vapeur qui se trouvent à Cadix a reçu l'ordre d'embarquer un bataillon d'infanterie, en garnison dans cette ville, pour le transporter immédiatement à Barcelone.

— Enfin, le *Clamor publico* publie ces lignes :

« Nous savons positivement que le ministre des finances a reçu hier un courrier extraordinaire du commandant des carabiniers de la province du Lérida, qui lui a donné la nouvelle que Cabrera et ses suivants ont pénétré dans cette province. Les autorités sont consternées, et elles ont pris les plus grandes précautions pour éviter un coup de main. Nous verrons si le *Heraldo* dément cette nouvelle dont nous avons la plus parfaite certitude. »

ANGLETERRE.—Dans la séance de la chambre des communes d'Angleterre du 26 février, le secrétaire de l'amirauté, M. Ward, a présenté le budget de la marine. Le chiffre de ce département sera augmenté cette année de 1,557,000 fr. M. Ward a justifié cette augmentation par la nécessité de suivre les progrès rapides qu'a faits depuis ces dernières années la marine française, et le développement donné aux moyens de défense de la France.

— Les journaux de Londres du 1er mars annoncent la conclusion de l'emprunt

de 8 millions sterling. Les adjudicateircs sont MM. Rothschild et Baring frères qui se sont réunis pour faire cette opération.

LEVANT. — Dernièrement à Janina, la populace, exaspérée contre deux malfaiteurs, voulut forcer la maison du consulat de France où elle les croyait déposés. Heureusement le courage et la fermeté déployés dans cette circonstance par le consul de France, M. Sabatier, continrent les assaillants et prévinrent de graves désordres.

Dès que ces faits furent connus à Constantinople, le ministère s'empressa de prendre des mesures commandées par la circonstance. Le kébaya du pacha de Janina et l'un des membres du conseil, Vébib effendi, accusés d'avoir encouragé les perturbateurs, sont destitués et appelés à Constantinople pour être jugés par le conseil de justice. Un commissaire va être envoyé sur les lieux pour procéder à une enquête et faire arrêter les coupables. En même temps, le ministre des affaires étrangères a écrit à M. Sabatier une lettre propre à effacer le mauvais effet causé par cet incident.

— Une complication assez grave vient de survenir dans les relations de la Grèce avec la Porte. Le représentant du sultan à Athènes, M. Mussurus, avait refusé de signer le passeport pour Constantinople, de M. Tzami Caratusso, aide de camp du roi Othon, parce que cet officier avait pris part à l'expédition dirigée en 1841 contre des provinces turques. Le roi avait, à cette occasion, adressé un reproche assez vif au ministre ottoman qui s'était plaint à sa cour, et le divan avait envoyé au Pirée un bateau à vapeur qui devait ramener à Constantinople le représentant du sultan, s'il n'avait pas obtenu une réparation dans le délai de trois jours.

Nous apprenons aujourd'hui que le président du ministère grec, M. Coletti, ayant refusé d'accorder la satisfaction demandée par la Porte, le ministre turc à Athènes s'est embarqué au Pirée le 14 février, et est arrivé à Constantinople le 17. Cet événement a causé dans cette dernière ville une assez vive sensation.

QUESTIONS PRATIQUES D'ADMINISTRATION,

RELATIVES AUX FABRIQUES ET A TOUS LES OBJETS DU CULTE CATHOLIQUE.

(V° Question.)

Convient-il à un curé de se faire l'architecte ou le décorateur de son église, ou l'entrepreneur des travaux qui doivent s'y exécuter?

L'examen et la solution de cette question nous conduiront, nous le craignons bien, à contrarier de vieilles habitudes, peut-être, disons-le bien bas, quelques prétentions fort innocentes en elles-mêmes, et que, pour cette raison, nous ne voudrions pas affliger quand notre dessein n'est que de les éclairer, non pas seulement sur les fâcheux commentaires que provoquent les erreurs d'un zèle plus louable souvent par son objet que par ses manifestations, mais de plus sur les dangers quelquefois sérieux où il peut entraîner.

C'était, il y a plusieurs siècles, nous le savons tous, le clergé (séculier ou régulier) qui bâtissait ses édifices; et ce que nous savons également, c'est qu'il s'en acquittait assez bien. Il ne recueillait que des éloges tant qu'il pouvait doter les populations de beaux monuments dont il faisait tous les frais; mais d'anciens édits royaux et d'anciens monuments judiciaires nous apprennent que les difficultés les plus graves s'élevaient volontiers dès qu'il s'agissait d'astreindre les paroisses à fournir un contingent. Ces difficultés n'ont fait que croître sous tous les régimes administratifs, jusqu'à nos jours, et les formes étroites consacrées par le décret de 1809 et par la loi de 1837, les ont rendues plus compliquées encore.

Plus d'une entreprise importante, commencée par un curé (des évêqu
n'ont pas été mis à l'abri de ces rigueurs) sans le concours d'un architec
moins sans celui de l'autorité laïque, qu'ils avaient cru pouvoir décliner da
poir que leurs ressources les dispenseraient du besoin de recourir à des
tions administratives, s'est trouvée rester au compte personnel de son aut
suite du refus de la commune ou du gouvernement de se charger des
ments contractés sans leur aveu. Autre part, l'autorité s'est vue quelquef
la nécessité de faire jeter bas des constructions déjà avancées sur des p
cieux et contraires à toutes les règles de la stabilité, lorsqu'elles ne prena
l'initiative en s'écroulant d'elles-mêmes.

Les personnes qui n'ont pas fait une étude approfondie de l'art de con
bien des architectes sont dans ce cas, à plus forte raison celles qui ne s'é
jamais occupées, ne sauraient se rendre compte, par le simple raisonnem
rapports mathématiques nécessaires qui existent entre les formes de l'arc
ture, quel que soit le style qu'elle adopte, et les principes de la statiq
quels varient d'ailleurs selon la qualité des matériaux qu'on emploie. Si d
assez fréquents constatent que les hommes spéciaux qui font profession de
ou d'exécuter des travaux de cette nature, ne sont pas toujours à l'abri de
tes erreurs, combien donc l'homme qui ne possède point leurs connais
théoriques et pratiques s'expose-t-il à en commettre?

Quoiqu'aucune tradition, à défaut de monuments écrits, ne nous appren
le clergé du moyen âge se livrait spécialement à ce genre d'étude, les be
fices qu'il nous a laissés, et dont la hardiesse étonnante a su braver l'acti
tructrice des éléments depuis tant de siècles, malgré l'emploi économique d
modestes matériaux, nous donnent la preuve la plus incontestable que d
écoles cette branche de l'enseignement était cultivée avec le plus grand s
plus haute perfection. Elle en sortit peu à peu, pour finir par se greffer e
ment sur le tronc de l'enseignement laïque. Le goût éclairé de l'art s'en r
même temps. Le clergé s'en rapporta désormais aux artistes de professio
d'être maître dans une science où il avait excellé, et ne fut plus que le tri
de ceux qui l'y avaient remplacé. L'invention de l'imprimerie, en suppri
besoin des copistes de manuscrits, fit à son tour tomber peu à peu c
liers de calligraphes et de miniaturistes qui existaient dans les monastères
ont produit tant de magnifiques illustrations sur le vélin. L'art devint ains
fait étranger aux mains qu'il avait autrefois illustrées. Les conséquences de
ble abandon se sont manifestées par une réaction en sens inverse. Le cler
prendre à tâche alors de détruire ce qu'il avait édifié. On voit le chapitre de
Dame de Paris faire abattre au commencement du dix-huitième siècle le j
fermait l'entrée du chœur, gratter ou badigeonner les peintures des voûte
parois latérales de l'église, détruire les grandes verrières peintes. Un de
plus tard, les chanoines de Chartres commettent des excès sembl-bles
cathédrale de cette ville; déjà le clergé paroissial de Saint-Germain-l'A
avait renversé un beau jubé de Jean Goujon et de Pierre Lescot, pour
chœur dans l'état où il est resté, et détruire un grand nombre de vitrau
reusement le curé actuel n'a pas hérité de l'esprit dévastateur de celui q
plaça le chapitre de l'ancienne collégiale en 1745.

Le clergé cédait à l'entraînement du goût général; ce n'était donc pas
particulier. Ce n'est point aussi pour l'accuser que nous citons ces fai
seulement pour constater que depuis long-temps il a cessé d'être apte à
directement aux opérations qui regardent la construction et l'embellissem
édifices du culte.

Les précautions que l'autorité publique a été obligée de prendre pour assurer la conservation des objets d'art ou d'antiquité existant encore dans les églises, et qui ont fait la matière de notre II[e] question, sont une preuve qu'en beaucoup d'endroits leur mérite ou leur importance sont encore mal appréciés; et les renseignements qui nous sont fournis nous apprennent qu'il ne faudrait pas remonter à beaucoup d'années pour rencontrer les traces de nouvelles mutilations commises sur les édifices mêmes, des églises repeintes les unes en blanc, les autres en couleurs bleues, vertes, chocolat, agréablement variées; d'antiques sculptures abattues, des boiseries arrachées. Cela s'appelle de la décoration, de l'amélioration, et peut-être en effet cela en tient-il lieu dans quelques localités, mais tout ne se borne pas à l'assentiment de ce public local. Il n'est point une petite commune, si retirée qu'elle soit, qui demeure aujourd'hui à l'abri de l'invasion des explorateurs que les diligences multiplient, et que les wagons des chemins de fer vomissent, surtout si elle offre un monument, un site, une fontaine minérale susceptible d'appeler l'attention sur elle. Ces *erreurs* de goût ne peuvent donc se flatter d'échapper long-temps à des censures motivées, à des critiques amères, à des sarcasmes d'autant plus tranchants et d'autant plus sûrs d'une prompte publicité, que l'édifice offrira un plus grand intérêt comme monument d'art ou d'archéologie.

Si cependant ce mauvais goût devoit encore prévaloir, que du moins le clergé paroissial se borne à le souffrir, et s'abstienne d'y participer, encore mieux de le provoquer.

Un grand nombre de ses membres ont repris les études, qui l'aidèrent autrefois à produire de si belles choses; ils auront des imitateurs. Mais dans l'organisation actuelle des choses, ces connaissances reconquises ne doivent plus leur servir que pour le conseil, et non les porter à l'action. Les hommes qui se mêlent, comme simples amateurs, de travaux sujets aux jugements du public ou d'hommes spéciaux, nécessairement plus habiles qu'eux, et dans lesquels se trouvent mêlés des intérêts matériels, contractent une responsabilité ou s'exposent à des critiques auxquelles il n'est pas convenable de voir un ecclésiastique s'assujétir. S'il commet une faute, et qu'il en porte la peine, le public, toujours assez peu charitable, surtout quand il paie, est toujours disposé à dire : De quoi aussi se mêlait-il ?

Il faut maintenant préciser, mieux que nous ne l'avons fait, l'étendue et la nature de la responsabilité dont le mot se reproduit si souvent sous notre plume.

L'art. 1792 du code civil dit expressément, que *si un édifice vient à périr en tout ou en partie par le vice de la construction, même par le vice du sol, les architectes et entrepreneurs en sont responsables pendant dix ans.*

On entend par vice de construction aussi bien la mauvaise disposition du plan que l'emploi de matériaux d'une mauvaise qualité, leur appareil imparfait, ou leur assemblage vicieux Chacun n'est pas responsable ici seulement de son fait. La garantie s'exerce encore contre l'entrepreneur pour avoir exécuté un plan mal conçu sous le rapport de la solidité, dont son expérience doit le mettre à même de reconnaître les défectuosités, s'il ne justifie d'ordres écrits et impératifs de l'architecte de se conformer à ses plans. L'architecte répond concurremment avec l'entrepreneur de l'emploi de mauvais matériaux qu'il devait savoir distinguer, et que son obligation était de repousser. Tous deux répondent des vices du sol, parce que tous deux ont dû s'en rendre compte lors de la pose des fondations.

Le curé qui aura reconstruit son église, sera-t-il considéré comme architecte ? Des exemples prouvent que cette qualité peut lui être judiciairement reconnue,

Plus d'une entreprise importante. … architecte. Alors i
n'ont pas été mis à l'abri de ces … code. Il devra supp…
moins sans celui de l'autorité l… ou il n'y échappera qu…
poir que leurs ressources les …
tions administratives, s'est t… que la qualité d'architecte
suite du refus de la commun… il reste toujours sous le coup d'…
ments contractés sans leur … d'une part, compromis les intérêts
la nécessité de faire jeter … pieuses, en dilapidant leurs fon…
cieux et contraires à to… projet, ou de meilleurs travaux, p…
l'initiative en s'écroula… offerte un architecte de profession.

Les personnes qui … pour le curé qui se fait entrepreneur,
bien des architectes … c'est-à-dire qui se charge de les faire ex…
jamais occupées, n… puisque l'entrepreneur n'est pas autrement trai…
rapports mathém… du code. Le curé, en se chargeant de l'entreprise
ture, quel que s… d'avoir fait perdre à la partie, quelle qu'elle soit
quels varient d'… le bénéfice du rabais d'une adjudication, et la garan…
assez fréquent… pendant la durée des travaux, par le cautionn…
ou d'exécuter … l'usage d'exiger d'un adjudicataire.

les erreurs, … d'oublier cependant, qu'il est des circonstances où …
théoriques … administratifs dispensent de la formalité de l'adjudication; et peu…
Quoiqu'a… l'opinion que dans ces circonstances un curé peut se ch…
le clergé … tout autre, de diriger les travaux, s'il en possède la capacit…
fices qu'il … que cette exception n'étant motivée que sur l'importan…
tructrice … d'art, ou sur la nécessité de recourir à une indus…
modeste … circonstances graves, de semblables motifs, bi…
écoles … de l'autorité supérieure, ne paraissent guère êtr…
plus ha… présumée.

ment s… Messieurs les curés et tous autres ecclésiastiques, dont l…
même … pour les arts et l'archéologie se sera développé et éclairé par l'étude, de…
d'être … répandre les lumières qu'ils auront acquises, mais de se garder d…
de ce … l'application par eux-mêmes, parce que celui qui, en la…
beso… en fait d'architecture, n'a pas joint l'usage du crayon et…
liers … et surtout la pratique de l'atelier et du chantier à la théorie des livres, ne …
ont … notions incomplètes; parce que l'homme qui est investi…
fait … jamais que des … ne doit point livrer la blancheur de son surplis aux éclabou…
ble … ministère sacré, … du touriste désœuvré, du satyrique de quelque revue, ou …
pr… sures de la plume … de commerce.
D… greffier du tribunal …
fe Nous reviendrons à loisir sur l'intéressant article de la décoration des églis…

***

Le Gérant, Adrien Le Clere

p
c
a
c
t

BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1847.

Cinq p. 0/0. 118 fr. 80 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 50 c.	Caisse hypothécaire. 600 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 105 fr. 00 c.	Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 25 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1515 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. … fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.	… d'Espagne. 5 p. 0/0 … fr. 0…

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

ES PASTORALES ET MANDEMENTS
LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
CORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

(Suite. — Voir les N°s 4336, 4337, 4339, 4341 et 4343.)

l'archevêque de Cambrai, qui a publié presque en même temps Lettre Pastorale à l'occasion du Jubilé, et un Mandement sur la duite de l'ame chrétienne durant le saint temps de Carême, exhorte ord les fidèles par les motifs les plus pressants à profiter de la grande e accordée par le Saint-Père :

Notre Saint-Père le pape Pie IX, que Dieu a donné pour chef à son Eglise des voies si visiblement miraculeuses, vient, N. T.-C. F., de se conformer à ieux et antique usage dont, à défaut de traditions antérieures, il aurait trouvé piration dans son cœur paternel, dans sa religion profonde, dans l'ardeur de zèle apostolique pour le salut et la perfection de ses enfants. Du haut de cette ire sublime dont les oracles sont entendus de toute la terre, il a proclamé *l'a-tion du péché, la rémission des peines qui lui sont dues, l'avénement du ume de Dieu dans les ames, par leur retour à la justice et à la sainteté chré-ne*, une nouvelle ère de bonheur et de paix, cimentée dans les embrassements l'indulgence et du repentir. Déjà il avait préludé à cet acte de munificence tificale par un acte de munificence et de magnanimité royale. De nombreuses times expiaient dans l'exil ou dans les prisons de coupables égarements. Sa pre-re pensée a été de les couvrir d'un pardon généreux, de rendre à ces infortu-les douceurs de la liberté, de la famille et de la patrie. On sait avec quel en-usiasme cet acte de clémence a été salué par toutes les bouches, par toutes les mes, non-seulement à Rome et dans les Etats du Saint-Siége, mais chez tou-les nations civilisées du globe. Jamais monarque, jamais pontife, jamais père reçut de son peuple, de son troupeau, de ses enfants, un tribut plus unanime, s éclatant et plus vrai de louanges, de bénédictions, d'actions de grâces, et le nps qui refroidit si vite les impressions, à notre époque surtout où elles s'effa-nt par leur succession rapide, le temps a laissé encore vivantes dans tous les urs ces graves émotions.

» Accueillerez-vous, N. T.-C. F., avec moins de reconnaissance et de joie une onde amnistie générale aussi supérieure à la première que les intérêts du ciel nt élevés au-dessus de ceux de la terre? Il est d'autres captifs que ceux qui rtent des chaînes; il est d'autres proscrits que ceux que la justice humaine a ppés; il est d'autres exilés que ceux qui ont été forcés de fuir les doux riva-s de la patrie!...

» Oui, le péché est encore une proscription et un exil. Banni du séjour de la ie lumière et des régions qu'habite la paix, dépouillé de ses biens et de ses oits, déshérité des espérances du ciel, devenu étranger à lui-même comme à n Dieu, comme aux croyances et aux devoirs qui sont ici-bas la patrie du chré-n, le pécheur se voit condamné à errer sur une terre ingrate, mendiant, à la rte de toutes les passions, de toutes les vanités, de toutes les erreurs, un pain

lorsqu'il s'est de son plein gré chargé des fonctions d'architecte. Alors il ne peut le dérober à l'application du principe posé par le code. Il devra supporter les conséquences pécuniaires de son inexpérience, ou il n'y échappera que par une déconfiture.

S'il échappe à la responsabilité matérielle, parce que la qualité d'architecte ne lui sera pas attribuée (la jurisprudence varie), il reste toujours sous le coup d'une fâcheuse responsabilité morale, pour avoir, d'une part, compromis les intérêts de la fabrique, de la commune, ou des personnes pieuses, en dilapidant leurs fonds, et pour les avoir privées ou d'un meilleur projet, ou de meilleurs travaux, pour le moins de la garantie légale que leur eût offerte un architecte de profession.

La situation est absolument identique pour le curé qui se fait entrepreneur de travaux autorisés régulièrement, c'est-à-dire qui se charge de les faire exécuter par des ouvriers qu'il choisit, puisque l'entrepreneur n'est pas autrement traité que l'architecte par l'article du code. Le curé, en se chargeant de l'entreprise, s'expose, en outre, au reproche d'avoir fait perdre à la partie, quelle qu'elle soit, qui supporte la dépense, le bénéfice du rabais d'une adjudication, et la garantie particulière assurée au moins pendant la durée des travaux, par le cautionnement qu'on est dans l'usage d'exiger d'un adjudicataire.

Nous n'avons garde d'oublier cependant, qu'il est des circonstances où les règlements administratifs dispensent de la formalité de l'adjudication; et peut-être exprimera-t-on l'opinion que dans ces circonstances un curé peut se charger, aussi bien que tout autre, de diriger les travaux, s'il en possède la capacité.

On peut répliquer que cette exception n'étant motivée que sur l'importance des travaux comme objets d'art, ou sur la nécessité de recourir à une industrie spéciale, ou sur quelques circonstances graves, de semblables motifs, laissés d'ailleurs à l'appréciation de l'autorité supérieure, ne paraissent guère être de nature à justifier l'opinion présumée.

Nous conjurons donc Messieurs les curés et tous autres ecclésiastiques, dont le goût pour les arts et l'archéologie se sera développé et éclairé par l'étude, de se contenter de répandre les lumières qu'ils auront acquises, mais de se garder du désir d'en vouloir faire l'application par eux-mêmes, parce que celui qui, en fait d'art, et surtout en fait d'architecture, n'a pas joint l'usage du crayon et du compas, et la pratique de l'atelier et du chantier à la théorie des livres, ne possédera jamais que des notions incomplètes; parce que l'homme qui est investi d'un ministère sacré, ne doit point livrer la blancheur de son surplis aux éclaboussures de la plume du touriste désœuvré, du satyrique de quelque revue, ou du greffier du tribunal de commerce.

Nous reviendrons à loisir sur l'intéressant article de la décoration des églises.

***

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 3 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 80 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 50 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 25 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

—

(Suite. — Voir les N°s 4336, 4337, 4339, 4341 et 4343.)

—

M. l'archevêque de Cambrai, qui a publié presque en même temps une Lettre Pastorale à l'occasion du Jubilé, et un Mandement sur la conduite de l'ame chrétienne durant le saint temps de Carême, exhorte d'abord les fidèles par les motifs les plus pressants à profiter de la grande grâce accordée par le Saint-Père :

« Notre Saint-Père le pape Pie IX, que Dieu a donné pour chef à son Eglise par des voies si visiblement miraculeuses, vient, N. T.-C. F., de se conformer à ce pieux et antique usage dont, à défaut de traditions antérieures, il aurait trouvé l'inspiration dans son cœur paternel, dans sa religion profonde, dans l'ardeur de son zèle apostolique pour le salut et la perfection de ses enfants. Du haut de cette chaire sublime dont les oracles sont entendus de toute la terre, il a proclamé *l'abolition du péché, la rémission des peines qui lui sont dues, l'avénement du royaume de Dieu dans les ames, par leur retour à la justice et à la sainteté chrétienne*, une nouvelle ère de bonheur et de paix, cimentée dans les embrassements de l'indulgence et du repentir. Déjà il avait préludé à cet acte de munificence pontificale par un acte de munificence et de magnanimité royale. De nombreuses victimes expiaient dans l'exil ou dans les prisons de coupables égarements. Sa première pensée a été de les couvrir d'un pardon généreux, de rendre à ces infortunés les douceurs de la liberté, de la famille et de la patrie. On sait avec quel enthousiasme cet acte de clémence a été salué par toutes les bouches, par toutes les plumes, non-seulement à Rome et dans les Etats du Saint-Siége, mais chez toutes les nations civilisées du globe. Jamais monarque, jamais pontife, jamais père ne reçut de son peuple, de son troupeau, de ses enfants, un tribut plus unanime, plus éclatant et plus vrai de louanges, de bénédictions, d'actions de grâces, et le temps qui refroidit si vite les impressions, à notre époque surtout où elles s'effacent par leur succession rapide, le temps a laissé encore vivantes dans tous les cœurs ces graves émotions.

» Accueillerez-vous, N. T.-C. F., avec moins de reconnaissance et de joie une seconde amnistie générale aussi supérieure à la première que les intérêts du ciel sont élevés au-dessus de ceux de la terre? Il est d'autres captifs que ceux qui portent des chaînes ; il est d'autres proscrits que ceux que la justice humaine a frappés ; il est d'autres exilés que ceux qui ont été forcés de fuir les doux rivages de la patrie !...

» Oui, le péché est encore une proscription et un exil. Banni du séjour de la vraie lumière et des régions qu'habite la paix, dépouillé de ses biens et de ses droits, déshérité des espérances du ciel, devenu étranger à lui-même comme à son Dieu, comme aux croyances et aux devoirs qui sont ici-bas la patrie du chrétien, le pécheur se voit condamné à errer sur une terre ingrate, mendiant, à la porte de toutes les passions, de toutes les vanités, de toutes les erreurs, un pain

d'amertume, et ne trouvant nulle part où reposer les agitations de son cœur. Ah! que son infortune est digne de notre compassion et de nos larmes! Mais qu'il serait mille fois encore plus à plaindre si, à l'heureuse nouvelle que la liberté va lui être rendue, et qu'il peut rentrer dans ses foyers, il n'éprouvait pas ces transports de joie qui ravissent le cœur du prisonnier, quand il apprend que ses fers vont tomber, et de l'exilé qui voit se rouvrir devant lui le chemin de la terre natale! »

Dans son Mandement, l'éloquent prélat expose ainsi le sujet qu'il développe d'une manière très-pratique :

« Nous parlons de ces hommes, catholiques par la foi, et même jusqu'à un certain point catholiques par les œuvres, qui, soit usage, bienséance, traditions de famille, ou délicatesse de conscience, se feraient scrupule de confondre avec les autres époques de l'année le temps de la pénitence quadragésimale, qui en gardent même avec plus ou moins d'exactitude les observances, mais de qui l'on peut dire, comme des pêcheurs de l'Evangile, *qu'après avoir travaillé toute la nuit, ils se sont trouvés les mains vides*, c'est-à-dire que, le Carême écoulé, ils n'en ont laissé voir aucun fruit, nul amendement de leur vie, nulle réforme sérieuse de leurs mœurs, nul progrès sensible dans la vertu.

» Ne serait-ce point qu'ils s'abusent sur la fin du précepte, s'attachant à *la lettre qui tue*, et négligeant *l'esprit qui vivifie*, prenant les moyens pour le but, et croyant avoir dignement sanctifié par quelques jeûnes et l'abstinence de certaines viandes un temps qui, dans les intentions de l'Eglise, doit amener le complet renouvellement de l'homme intérieur? Le remède à cette erreur est dans un plan de conduite qui rende le Carême profitable à l'ame chrétienne. Nous allons le tracer en peu de mots. »

M. l'archevêque d'Avignon, afin de faire rentrer les fidèles dans le véritable esprit de l'Eglise durant le saint temps du Carême, leur rappelle quels sont les fondements de la foi :

« Appliquons-nous, N. T.-C. F., pendant la sainte quarantaine où nous allons entrer, à etudier les fondements inébranlables sur lesquels repose notre foi. Une légère connaissance de la religion nous en éloigne, une étude approfondie nous y ramène, et en réveillant nos espérances nous fait goûter ses préceptes. Celui qui cherche Dieu, le connaît; celui qui le connaît, l'adore; et celui qui l'adore éprouve les bienfaits de sa miséricorde infinie. Si notre vie est moins fervente que celle des premiers chrétiens, la religion que nous professons est la même; leur Dieu est notre Dieu, leur symbole est notre symbole, Jésus-Christ est aujourd'hui ce qu'il était hier, et ce qu'il sera jusqu'à la fin des siècles, toujours infaillible dans ses promesses et immuable dans sa doctrine. »

Et après avoir nettement établi ce haut enseignement, Mgr Naudo termine ainsi :

« La religion sainte de Jésus-Christ est placée sur nos têtes, comme le soleil dans l'espace. Elle voit passer les générations et les siècles; et, parcourant majestueusement sa carrière, elle répand sans cesse des torrents de lumière, pour éclairer l'univers. Malheur au peuple qui se soustrait à l'influence salutaire de cet astre bienfaisant! il sera bientôt plongé dans les ténèbres de l'ignorance la plus honteuse et la plus profonde.

» Nous voudrions peut-être, N. T.-C. F., que Dieu fît des miracles pour exciter notre foi; mais ne s'est-il point assez montré pour satisfaire les esprits dociles et raisonnables? Les triomphes de la religion depuis dix-huit cents ans, ne sont-

ils pas un miracle perpétuel et incontestable? Ne faut-il pas, pour conserver ce qui est, la même puissance et la même sagesse que pour créer ce qui n'était pas? Pouvons-nous méconnaître le doigt de Dieu dans l'immortelle durée d'une religion si faible dans tous les moyens apparents de son existence, et si contraire à tous les préjugés et à toutes les passions des hommes? Ce miracle de la puissance de Dieu est-il moins réel parce qu'il est moins aperçu? Que de phénomènes dans la nature, dont nous sommes témoins sans en être frappés? Les astres qui s'éteignent et se rallument; le temps qui finit et recommence; les fruits qui passent et reviennent; la semence qui se corrompt pour se féconder; les plantes qui se conservent par leur destruction même, et qui se reproduisent par leur mort; les mouvements de la lumière, les effets de la chaleur, toutes ces merveilles et tant d'autres que Dieu opère sous nos yeux, sont-elles moins admirables, parce qu'elles sont plus fréquentes?

» Rendons grâces à Dieu, N. T.-C. F., de ce qu'il a daigné nous faire connaître son éternelle vérité; gardons-nous d'endurcir notre cœur et de nous montrer insensibles aux accents de sa parole. »

M. l'évêque de Marseille a heureusement profité de la joie et de l'enthousiasme qu'a excités à Rome et dans le monde entier l'exaltation du souverain Pontife Pie IX, pour montrer que l'Eglise de Jésus-Christ triomphera toujours de tous les obstacles humains :

« Une expérience de près de deux mille ans devrait bien convaincre les ennemis de l'Eglise de l'inanité de leurs efforts. Que n'ont-ils pas vainement tenté contre elle? Et le glaive des bourreaux durant trois cents ans de persécution ; et les sophismes de tout genre de l'incrédulité et de l'hérésie; et les mesures hostiles et souvent pleines d'astuce d'une politique ombrageuse et envahissante; et les faveurs dangereuses des uns, et la haine habile des autres; et les injustices quelquefois atroces d'une opinion égarée parmi les esprits enflés d'un faux savoir ou dans les masses ignorantes et corrompues; et à une époque, les torrents dévastateurs qui, du fond du Nord, roulaient à grands flots sur la civilisation tout entière tant de hordes de barbares ardents à porter partout le fer et le feu; et à une autre époque, les mouvements désordonnés de ces immenses événements qui bouleversent les sociétés, font crouler les empires et entraînent dans l'abîme les institutions les mieux affermies; et l'action lente du temps qui n'épargne rien de ce qui est de l'homme, et atteste souverainement partout l'incessante instabilité de ce qui est sous le soleil : l'Eglise a triomphé de tout. »

Cette belle lettre pastorale se termine ainsi :

« Vous voyez par ce que nous venons de dire, que si l'Eglise, société essentiellement militante, doit toujours soutenir des combats au-dedans et au-dehors, toujours aussi la victoire lui est assurée, soit au-dedans soit au-dehors. Le passé et le présent témoignent hautement de l'accomplissement des promesses. C'est ce que nous avons cru utile et convenable de vous prouver avec développement tandis qu'un nouveau pape, dont l'élection a été marquée au coin le plus évident de la protection divine, vient en quelque sorte se faire reconnaître de tous les fidèles, en réclamant le concours de leur piété pour qu'il puisse *relever et ordonner*, comme il le dit lui-même, dans une allocution solennelle, *les affaires de l'Eglise*. Le tableau que nous venons de vous présenter est de nature à augmenter votre confiance dans l'accomplissement des intentions du Saint-Père, surtout si vous considérez que la victoire commence à peine en ce qui regarde notre époque, et qu'il est peut-être permis de penser que, malgré les embûches redoutables, les

puissants moyens et le nombre des ennemis, elle sera achevée avant qu'un long espace de temps soit écoulé...

» Or, N. T.-C. F., l'occasion qui nous est offerte par le souverain Pontife est spécialement favorable. Dans la pensée d'attirer sur la sainte Eglise de Dieu des bénédictions qui fassent fructifier son pontificat, dont les plus justes motifs nous font concevoir de si grandes espérances, il a voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs, accorder un Jubilé universel. Il en explique lui-même l'objet et les conditions dans la Lettre apostolique qu'il nous a adressée. Cette Lettre, que nous publions ci-après, nous dispense de tout commentaire. Puisse le temps de grâce et de salut qui nous est donné commencer enfin l'ère nouvelle dont plusieurs signes semblent annoncer l'aurore! Puissiez-vous, en entendant pour la première fois la voix de Pie IX, sentir vos cœurs se renouveler dans le Seigneur! Puissiez-vous, avec une sainte joie, entrer complètement dans la pensée du vicaire de Jésus-Christ! »

M. l'évêque de Montpellier expose ainsi le sujet de son Mandement, où l'on retrouve son érudition ecclésiastique et son éloquence ordinaire :

« La voix du Pontife suprême que la divine Providence a naguère élevé sur le siége de Pierre, et dont le règne, ouvert sous les plus brillants auspices, a été salué, N. T.-C. F., par les acclamations de la Ville éternelle et du monde catholique, vient de se faire entendre solennellement. Du haut de ce trône vénéré, d'où descendent pour les enfants de Dieu les oracles du Pasteur éternel, elle annonce, cette voix auguste, les *jours de rémission et de salut*, et une nouvelle effusion des trésors spirituels déposés au sein de son Eglise par le Fils de Dieu. Partie du faîte sublime de la hiérarchie sacerdotale, elle retentit jusqu'aux confins de l'univers, répetée du haut de tous les trônes élevés par la main de Dieu sur les douze tribus d'Israël; et tous les évêques du monde dans un concert unanime de foi, de puissance, de respect et d'amour, s'unissent au Pontife, établi Vicaire de Jésus-Christ sur toutes les Eglises, pour inviter le peuple fidèle à recueillir avec empressement les dons du Seigneur et la grâce précieuse du Jubilé.

» Si les enfants du siècle pouvaient se derober un instant aux tumultueuses préoccupations de leur vie si inquiète, ils n'entendraient point sans un sentiment de religieuse vénération toutes ces voix qui ne forment qu'une seule et imposante voix, celle de l'épiscopat catholique, organe de l'éternelle vérité, puisque, seul, il demeure inébranlable, parmi les révolutions qui emportent toutes les choses humaines. Pour tout homme qui vit encore de la vie de l'intelligence, ce ne peut être qu'un spectacle merveilleux, et tout empreint d'une majesté surhumaine, que celui qu'offre au monde, depuis plus de dix-huit cents ans, ce sacerdoce vénérable, qui se proclame le gardien d'une foi descendue du ciel, et le dépositaire des promesses divines.

» Pour réveiller, s'il est possible, ce légitime sentiment de vénération dans le cœur des enfants du siècle, et aussi pour la consolation de votre piété, N. T.-C. F., nous voulons aujourd'hui, comme nous l'avons déjà fait dans une Lettre pastorale plus spécialement adressée, il y a quelque temps, à notre clergé, exposer rapidement à vos yeux les glorieux titres en vertu desquels l'épiscopat catholique réclame à bon droit vos hommages, sollicite votre amour, et attend de vous tous une soumission filiale, dans l'ordre des choses spirituelles. »

Le prélat termine cette apologie de l'épiscopat par ces vives paroles :

« O enfants des hommes! écoutez-la donc cette parole de vos évêques; prêtez

surtout l'oreille à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, à cette voix auguste qui émeut, en ce moment, le monde catholique tout entier, et qui force jusqu'à des admirations auxquelles la mortelle indifférence et la haine souvent aveugle de nos temps actuels ne l'avaient pas habituée. Oui, qu'elle se réalise cette parole descendue naguère, aux applaudissements de tous, de la plus retentissante de nos tribunes politiques; qu'il fasse beaucoup de *croyants*, mais qu'il fasse surtout beaucoup de *saints*, selon le vœu le plus ardent de son cœur paternel, ce Pontife, *qui nous est apparu comme la réconciliation au temps de la colère*! »

M. l'évêque de Digne, dans son Instruction pastorale *sur les moyens qu'offre la religion pour adoucir les horreurs de la mort*, a su tirer de l'affection que ses ouailles lui avaient témoignée durant sa récente et grave maladie, le solennel enseignement que l'approche de la mort présente à l'ame chrétienne :

« Nous ne sommes pas loin du jour, N. T.-C. F., où après avoir long-temps flotté entre la vie et la mort, nous revenions des portes de l'éternité au sein de notre famille spirituelle. Nous ne pourrons jamais oublier comment tous les cœurs volèrent à notre rencontre pour fêter un retour si désiré, mais qui avait lieu, vous le savez, contre toute espérance. Combien de fois n'avons-nous pas remercié la Providence de nous avoir fait assister, en prolongeant ainsi un peu notre vie, au triomphe que vous fîtes à la religion dans la personne de son Pontife ! Car c'est à la religion elle-même, qui a établi entre nous de si sacrés et si doux liens, que revenait l'honneur de ce triomphe inaccoutumé, et tout-à-fait inconnu, pouvons-nous dire, en dehors du sacerdoce catholique. C'est elle qui vous faisait voir en nous le représentant de Jésus-Christ, votre guide dans les voies du ciel, votre pasteur et votre ami, le père de vos ames. C'est elle qui faisait briller dans les yeux de tous nos enfants une pieuse joie, et les inclinait avec amour, sur notre passage, pour recevoir une de nos bénédictions. C'est elle enfin qui faisait couler ces larmes de tendresse paternelle dont notre visage fut inondé, en même temps que nous goûtions, dans l'attendrissement de notre cœur, des douceurs ineffables.

» C'est donc, N. T.-C. F., au milieu de ces communes émotions, après six mois de douleurs et d'absence, que notre parole se fit de nouveau ouïr à vous. Il nous souvient qu'à la suite des premiers et mutuels épanchements de nos cœurs, nous crûmes entendre chacun de vous nous dire : « O père, racontez-nous » maintenant les impressions de ce terrible voyage !...

» Pourquoi nous interroger ainsi, N. T.-C. F. ? Est-il besoin qu'un mort ressuscite pour vous apprendre ce qui se passe au-delà du tombeau? En croiriez-vous donc à ce mort plutôt qu'à l'Evangile, plutôt qu'aux apôtres, plutôt qu'à Jésus-Christ? Dieu, arbitre de la vie et de la mort, lui-même a parlé. Si cependant la parole divine n'a pas la puissance de vous convaincre et de vous émouvoir, écoutez du moins cette voix terrible qui sort du fond de toute la nature : elle ne cesse d'éclater, comme la foudre, sur vous, autour de vous : c'est la voix de la mort. »

M. l'évêque de Beauvais exhorte ses diocésains à savoir reconnaître la main puissante et toujours favorable du Tout-Puissant dans l'exaltation du Pape Pie IX.

« N. T.-C. F., depuis que Pie IX est arrivé au souverain pontificat et tient en main les rênes du gouvernement de l'Eglise, il n'y a qu'une voix dans le monde pour glorifier sa personne, célébrer ses hautes et éminentes qualités,

et bénir les premiers actes de son autorité paternelle. Chose admirable et presqu'inouïe! toutes les bouches s'accordent à publier ses louanges et à présager les succès et la gloire de son règne pacifique. Depuis les heureux habitants de Rome qui, dans l'ivresse de leur joie, ont retrouvé pour leur prince bien-aimé les magnificences des anciens triomphes, jusqu'aux rédacteurs de nos feuilles quotidiennes dont la hardiesse, trop souvent hostile, n'a pu s'empêcher, cette fois, de s'incliner avec respect devant la noble et sainte figure qui lui a apparu; depuis les solennelles actions de grâces qui sont offertes dans les temples catholiques, jusqu'à l'humble prière du chrétien qui témoigne sa reconnaissance à Dieu du milieu des pays schismatiques et infidèles; depuis les démonstrations si sincères et si vives de l'épiscopat jusqu'aux félicitations des rois et de leurs ambassadeurs, c'est un concert unanime d'admiration et de confiance en l'honneur du vénérable Pontife que le ciel nous a donné. Tout le monde comprend que, si la papauté impose d'immenses devoirs, la Providence a préparé Pie IX à porter dignement ce glorieux fardeau...

» Oh! qu'il nous serait doux, N. T.-C. F., d'apprendre de la bouche de vos pasteurs que vous avez compris les intentions du Souverain Pontife et les nôtres! Qu'il nous serait doux d'apprendre que l'indulgence jubilaire a été, pour tous nos diocésains, l'occasion d'un sincère retour à Dieu et d'une pratique plus fidèle de toutes les vertus chrétiennes! Qu'il nous serait doux d'apprendre, ô nos enfants bien-aimés en Jésus-Christ, que vous êtes devenus plus justes et plus agréables au ciel, meilleurs et plus heureux; que vous avez beaucoup prié pour le Pape qui vous le demande, pour Nous qui vous le demandons pareillement, et pour vous qui en avez aussi besoin! Si ces bonnes et consolantes nouvelles nous arrivent, et nous l'espérons en partie, nous bénirons le Seigneur dans toute l'effusion de notre ame, et l'année de l'exaltation de Pie IX et celle de son Jubilé seront vraiment pour nous des années d'allégresse et de jubilation. »

M. l'évêque d'Angers, avant d'expliquer aux fidèles quels sont les inappréciables trésors spirituels renfermés dans le Jubilé, se livre aux sentiments de l'admiration la plus vive et de la vénération la plus tendre envers le nouveau chef de l'Eglise :

« Vous savez, N. T.-C. F., avec quel concert d'éloges fut salué ce choix providentiel. L'Italie s'ébranla. La ville éternelle qui a vu tant de joies et tant de douleurs; qui, du haut de ses collines, voit avec calme tomber les trônes et passer les tempêtes, Rome s'émut: avec des acclamations de joie elle salua le nouvel élu, le présenta au monde catholique, et, comme si, par une illumination soudaine, cette heureuse famille avait vu tout ce que l'avenir lui apportait de bienfaits, elle s'empressa de lui prodiguer les marques de son dévoûment...

» Et nous, Père, qui ne pouvons aller à vos pieds déposer notre amour, mais dont le cœur bat aussi de joie et de reconnaissance, oh! nous ne sommes pas tristes du bonheur de nos aînés, des faveurs que vous répandez sur ceux de nos frères qui, les premiers, ont entouré votre trône, et reçu les prémices de vos bénédictions; mais un regard ne tombera-t-il pas sur nous plus tard, sur nous, qui, quoique éloignés, appartenons aussi à la famille?...

» Et dans quel temps, N. T.-C. F., fut-il plus besoin que l'Eglise vînt en aide à la faiblesse de ses enfants, que dans ce siècle de mollesse, où, pour des ames sans énergie et sans vigueur, tout semble trop pesant? où l'on n'a de force que pour les plaisirs et les affaires? Dans les siècles de foi et de vie, les pécheurs comprenaient ce qu'il fallait de repentir et d'efforts pour obtenir la grâce du pardon. Le langage austère de l'Eglise, la sévérité des pénitences, leur longue durée,

leur publicité même ne rebutaient point les coupables. Pour l'obtenir, on les voyait solliciter les prières des confesseurs et des martyrs, s'enfoncer dans les déserts, se condamner à des jeûnes effrayants, à des austérités dont nous n'osons plus même vous faire le récit. Chassés des temples, ils demeuraient prosternés à la porte, pleurant, suppliant, se recommandant au souvenir de ceux qui avaient le bonheur d'y être admis ; et le souverain lui-même repoussé par la main d'Ambroise, allait se mêler à la foule des pénitents, ou, se dépouillant de la pourpre impériale, il se prosternait sur le pavé de la basilique sous la main du Pontife dont il implorait le pardon.

» Siècles de foi, saintes rigueurs de la pénitence, que vous êtes loin de nous! »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous avons annoncé l'arrivée à Rome de S. Exc. Chekib-Effendi, envoyé extraordinaire de la Porte-Ottomane. Nous donnerons aujourd'hui quelques détails authentiques sur l'objet de cette mission, qui sera certainement l'un des événements les plus mémorables de l'histoire religieuse et politique de notre époque.

Le sultan Abdul Megit-Kan n'est pas demeuré étranger au sentiment d'universelle allégresse qu'a excité parmi tous les peuples l'élévation du Pape Pie IX sur le trône pontifical, et il a voulu en donner au monde entier une preuve éclatante. Il a chargé son ambassadeur près la cour d'Autriche, Chekib-Effendi, qui se rendait à Vienne, de passer par Rome pour exprimer en son nom et de vive voix au souverain Pontife ses félicitations les plus sincères, comme aussi pour attester hautement la profonde estime dont S. H. I. s'est sentie pénétrée pour un souverain qui, dans le court espace de quelques mois, a su mériter l'admiration et les applaudissements de toutes les nations civilisées.

Ce sont là à peu près les termes des lettres officielles que S. A. le grand-visir Reschid-Pacha a adressées à S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat, et par lesquelles le nouvel ambassadeur ottoman a reçu de son gouvernement cette haute mission.

Dans la matinée du 16 février, Chekib-Effendi se rendit à la secrétairerie d'Etat pour y présenter ces lettres, et prier en même temps S E. le cardinal Gizzi de demander au Saint-Père quel jour et à quelle heure Sa Sainteté daignerait l'admettre en son auguste présence. Pie IX désigna la matinée du samedi suivant 20 février. En conséquence, Chekib-Effendi se transporta, au jour et à l'heure indiqués, au palais du Quirinal en voiture de grande cérémonie. Une foule immense de Romains et d'étrangers était accourue sur son passage, dans toutes les rues qu'il devait parcourir, avide d'un spectacle si nouveau, et qui est tout un événement. C'est en effet le premier de ce genre que l'histoire ait eu à recueillir : c'est la première fois qu'un ambassadeur ottoman a reçu la mission spéciale d'aller complimenter un pontife romain. L'ambassade envoyée par Bajazet auprès d'Innocent VIII en 1490, avait un autre but et un tout autre caractère : on sait qu'elle se rapportait seulement à la captivité de Zizime, frère du sultan, que les chevaliers de Jérusalem avaient fait prisonnier et avaient remis entre les mains du Pape.

Le cortége de Chekib-Effendi entra dans la grande cour du palais du Quirinal. Après avoir ensuite traversé les vastes salons de la demeure pontificale où se trouvaient rangés, dans toute leur splendeur, les dignitaires de la maison du Pape, Son Excellence fut introduite avec sa suite en présence de l'auguste Pontife. Pie IX était assis sur son trône, avec cette majesté sereine qui laisse briller sur son front l'éclat de ses vertus sublimes où se confondent, par un admirable mélange, les hautes qualités du prince temporel et du monarque spirituel, du chef de l'Eglise et du chef de l'Etat. Digne de sa glorieuse mission et fidèle interprète de l'empereur ottoman, Chekib-Effendi s'est exprimé dans cette solennelle circonstance en des termes dont le Saint-Père s'est montré vivement touché : il a commencé par dire avec quelle immense satisfaction le sultan, son auguste maître, avait appris l'heureux avénement de Sa Sainteté au trône pontifical. Il a ajouté que quoiqu'il n'ait pas existé jusqu'ici de relations particulières entre la Sublime-Porte et le gouvernement du Saint-Siége, le sultan son maître, s'associant à la joie du monde entier au sujet de l'exaltation de Sa Sainteté, lui avait donné la glorieuse mission de lui présenter en son nom les félicitations les plus vives et les plus sincères; que Sa Hautesse saisissait avec empressement cette heureuse occasion d'entrer en relation avec le gouvernement de Sa Sainteté. L'ambassadeur a terminé ce discours en exprimant la ferme confiance que les sentiments bienveillants de son auguste souverain envers ses sujets de toute condition, qu'il aime et protége, sans distinction de croyance, comme un père qui chérit indistinctement tous ses enfants, seront plus particulièrement appréciés par Sa Sainteté dont S. H. I. désire ardemment l'estime et la haute amitié.

Le Saint-Père a répondu à ce discours dans les termes les plus gracieux. Il a chargé l'ambassadeur turc de faire connaître à l'empereur avec quelle reconnaissance il avait accueilli les sentiments de loyale amitié qui venaient de lui être exprimés par son organe ; avec quelle joie son cœur s'ouvrait à la douce espérance que les relations que le sultan désirait établir avec son gouvernement tourneraient à l'avantage des catholiques de son vaste empire ; ajoutant que plus leur condition religieuse serait améliorée par de nouveaux et plus nombreux effets de sa puissante et souveraine protection, plus son amitié lui serait précieuse, et plus aussi lui seraient agréables les bonnes relations qui vont s'établir entre les deux gouvernements.

Son Em. le cardinal Mezzofanti avait été invité par le Saint-Père à assister à cette audience, et le R. P. abbé Dom Arsène Angiarakian, procureur-général des moines Arméniens de Saint-Antoine, remplissait les fonctions d'interprète.

Chekib-Effendi eut l'honneur de présenter au Pape, qui leur adressa d'aimables paroles, Arit-Bey, son fils, premier secrétaire de l'ambassade ; Aly-Effendi, second secrétaire, et M. Gaspard de Manass, interprète. Le Saint-Père s'entretint ensuite en particulier avec Son Exc. qui se retira enfin le cœur pénétré de l'accueil si bienveillant et si honorable qu'il

avait reçu. En sortant de l'audience du Pape, Chekib-Effendi se rendit chez le cardinal secrétaire d'Etat, avec lequel il eut une conférence dont les deux illustres interlocuteurs eurent également lieu d'être satisfaits

La *Gazette des Postes d'Augsbourg*, journal catholique, rend également compte de cette mémorable audience. Nous reproduisons son récit, quoiqu'il rentre à peu près complètement dans celui que nous venons de donner nous-mêmes :

« Chekib-Effendi, arrivé à Rome le 15 février, a eu, aujourd'hui 20, l'honneur d'être reçu en audience solennelle par Sa Sainteté. Le représentant de la Sublime-Porte s'approcha du Pape assis sur son trône, avec toutes les marques du plus profond respect. Ses deux bras étaient, à l'orientale, croisés sur la poitrine; il fit plusieurs profondes salutations, et après que le Pape l'eut invité, par l'organe du cardinal Mezzofanti, à prendre place sur le fauteuil qui lui était préparé, il adressa sa harangue à Sa Sainteté. Chaque fois que l'ambassadeur prononçait le nom de Sa Sainteté, il inclinait profondément la tête; sa main gauche reposait immobile sur la garde de son magnifique cimeterre, tandis que sa droite accompagnait toutes ses paroles de gestes aussi nobles qu'animés. A la fin de sa harangue, qui avait duré à peu près dix minutes, Chekib-Effendi se leva de son siége, et remit la traduction de son discours traduit d'avance en italien, au Père Arsène, qui en fit aussitôt et à haute voix la lecture.

« De même qu'anciennement la reine de Saba avait salué le roi Salomon, de » même l'envoyé de la Sublime-Porte venait saluer le Pape Pie IX au nom de » son monarque. Les merveilles et les sublimes actions de Sa Sainteté ayant » non-seulement rempli l'Europe de ses louanges, mais s'étant répandu au loin » dans toutes les contrées de l'univers, son puissant monarque l'avait honoré de » la mission de présenter à la sublime personne du Pape ses plus cordiales félici- » tations pour son exaltation sur le siége de Pierre. Bien que depuis des siècles il » n'ait existé entre Constantinople et Rome aucune relation amicale, son » puissant empereur, disait-il, désire vivre en amitié avec Votre Sainteté. Il a » pour la personne de Votre Sainteté la plus haute estime, et il saura protéger les » chrétiens qui habitent ses vastes Etats. » Sa Sainteté répondit « qu'Elle ne ces- » serait de supplier le Tout-Puissant de ne point abandonner ses fidèles enfants » qui habitent l'Orient, ajoutant qu'Elle aussi désirait cultiver de bonnes relations » avec le sultan, et qu'Elle s'en expliquerait plus au long dans l'audience secrète » qu'elle allait lui accorder. »

» Cette seconde audience à laquelle n'assista que le cardinal Mezzofanti, dura à peu près un quart d'heure. Immédiatement après les portes s'ouvrirent, et Chekib-Effendi se retira en faisant encore plusieurs fois de profondes salutations. Il ne manqua pas de distribuer de riches présents à la cour pontificale. »

L'apparition d'un ambassadeur turc au pied du trône occupé par le successeur de saint Pierre, est par lui-même un événement assez étonnant, qui semble faire pendant à la visite si extraordinaire de l'empereur Nicolas. Mais quelle foule de réflexions il fait naître dans l'ame d'un catholique fidèle ! La capitale de l'empire d'Orient est occupée par un prince mécréant, vicaire et représentant de l'imposteur arabe, et des hommages que les empereurs schismatiques, dont l'islamisme a conquis l'héritage, refusaient au chef visible de l'Eglise universelle, lui sont rendus par le grand kalife du mahométisme! Israël a cessé d'être fidèle, et c'est

Ismaël qui le remplace au pied du trône du Vicaire de Jésus-Christ! O profondeur des jugements du Très-Haut!

PARIS.

Tandis que le gouvernement vient demander aux chambres, pour la colonisation de l'Afrique, les sommes énormes qu'exige ce vaste plan d'une importance nationale; et que M. le ministre de la guerre offre à l'examen de chaque député la statistique de la situation militaire, agricole et civile de toute l'Algérie, il était à propos, ce semble, que la religion, par l'organe de M. l'évêque d'Alger, vînt aussi révéler la situation de l'Eglise d'Afrique, cette autre conquête spirituelle de notre belle patrie Une lettre éloquente de Mgr Pavy, nous arrive en effet et comme à point nommé, pleine de consolantes et curieuses révélations sur l'état de l'Eglise et du diocèse d'Alger, qui comprend toute l'Afrique française. C'est un document intéressant qui mériterait certainement d'être publié dans son entier, si l'espace et les autres matières ecclésiastiques que nous avons à mentionner, ne nous obligeaient pas à n'en extraire que les passages suivants qui nous ont paru les plus essentiels par les faits qu'ils contiennent :

ÉVÊCHÉ D'ALGER.

« Alger, le 30 décembre 1846.

» Monsieur le Curé,

» Un de nos premiers vœux, en prenant en main le gouvernail de l'Eglise d'Afrique, était de lui préparer, dans l'extension du grand séminaire et dans la création du petit, une jeune pépinière où, sans avoir besoin d'en appeler aux autres diocèses, le sacerdoce Algérien pût convenablement se recruter...

» Sans doute, Monsieur le Curé, personne n'apprécie plus que nous à leur juste valeur les services rendus à l'Algérie par le clergé actuel. C'est lui qui a fondé nos autels; lui qui, à travers mille périls et mille fatigues, a définitivement assis nos trente et une paroisses que l'année prochaine verra s'augmenter d'un tiers; lui qui a donné la première impulsion aux œuvres de charité qui couvrent déjà notre colonie; lui enfin qui a rendu le nom du Christ glorieux et adoré sur cette vieille terre qui reniait sa divinité depuis quatorze siècles. Mais ce qui était indispensable, ce qui suffisait aux débuts, n'est plus indispensable et ne saurait suffire, après seize ans d'évangélisation, en présence de l'accroissement progressif de la population civile et en regard des espérances de l'avenir...

» A notre arrivée en Afrique, nous avons trouvé soixante-treize prêtres employés aux diverses fonctions du ministère (1). Quatre sont rentrés en France; quinze sont venus à notre suite ou ont été, soit ordonnés, soit appelés par nous depuis notre installation. C'est donc quatre-vingt-quatre prêtres que compte aujourd'hui le ministère actif de l'Algérie. Or, ce nombre est de beaucoup insuffisant. Des centres déjà nombreux de population restent encore sans prêtres: parmi les paroisses dotées de curés, la plupart auraient besoin de vicaires ou d'aumôniers. Pour remplir cette lacune qui ne peut que s'agrandir avec l'accrois-

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris les révérends Pères Trappistes de Staouëli. Cette maison compte dix religieux prêtres et un nombre beaucoup plus considérable de Frères. Cette addition porterait, y compris l'évêque, à quatre-vingt-quinze prêtres le chiffre de tout le clergé de l'Algerie.

sement de la population, il fallait, de toute nécessité, prévoir le moment où nous ne pourrions plus compter sur de suffisantes recrues arrivant du dehors; il fallait donner immédiatement à notre grand séminaire un développement proportionné aux besoins et fonder en toute hâte un petit séminaire. C'est là ce qui a sollicité, avant tout, notre zèle, et c'est le succès qui aura marqué les premiers pas de notre épiscopat.

» Nous avons d'abord songé au grand séminaire. Le grand séminaire confié, comme vous le savez, Monsieur le Curé, aux vénérables Lazaristes, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, était installé dans une maison fort étroite et à demi ruinée; il comptait, au 10 juillet 1846, onze élèves en théologie. En attendant qu'il nous fût possible de le transférer dans un local plus spacieux et plus convenable, nous avons dû réclamer l'agrandissement provisoire du local actuel. Par décision du 27 octobre 1846, M. le ministre de la guerre a approuvé une location qui permet d'admettre un plus grand nombre d'élèves; ils sont aujourd'hui vingt-deux; notre désir est d'arriver à doubler ce chiffre.

» Une fois obtenu ce premier résultat, dont vous apprécierez facilement toute l'importance, Monsieur le Curé, nous nous sommes donné tout entier à la création du petit séminaire. La tâche était autrement difficile. Il était difficile de trouver un personnel complet de maîtres habiles et déjà expérimentés; difficile de se procurer des ressources suffisantes pour l'acquisition et l'entretien d'une propriété convenable; difficile enfin d'asseoir légalement, et avec la promptitude réclamée par l'urgence des besoins, cet établissement...

» Une ordonnance royale, en date du 20 novembre, en autorise la création aux environs de la ville. En conséquence nous l'avons placé à l'ancien consulat de France, à la Bouzaréah. C'est de là que partit, il y a seize ans, la dépêche qui provoqua les vengeances de la France et amena la conquête de l'Afrique; de là monteront désormais de tendres vœux qui appelleront sur elle la miséricorde du Très-Haut, et achèveront sa conquête morale par l'Evangile.

» La même ordonnance nous autorise à porter à cent, le nombre des élèves. Nous sommes loin d'aspirer de long-temps à ce chiffre, si jamais nous l'atteignons; nous ne pouvons et ne voulons y arriver que graduellement; la maison compte aujourd'hui trente-deux élèves. Nous avons à nous féliciter, Monsieur le Curé, du personnel des maîtres que nous leur avons donnés...

» Ne nous demandez pas maintenant, Monsieur le Curé, par quels moyens nous avons pu réussir à doter si promptement l'Algérie d'un établissement regardé jusqu'ici comme à peu près impossible. Contentez-vous de remercier avec nous la Providence qui a béni nos premiers efforts; le gouvernement du roi qui a mis à les favoriser le plus généreux empressement, et le conseil de la Propagation de la Foi qui a bien voulu compter cette année, parmi les œuvres qu'elle soutient en Afrique, le petit séminaire d'Alger. Le reste est le secret du temps. Pour nous, Monsieur le Curé, nous ne vous demanderons actuellement qu'une chose; mais nous vous la demanderons avec instance, nous disons plus, nous vous la demandons avec autorité, ouvrez, si vous ne l'avez déjà fait, une maîtrise. Appelez y, selon l'intention du concile de Trente, de préférence les enfants pauvres sans exclure les riches, pourvu qu'ils témoignent de leur zèle pour le service de Dieu et de l'Eglise. Regardez comme une des fonctions les plus importantes de votre ministère de leur enseigner vous-même ou de leur faire enseigner par d'autres les premiers éléments de la science ecclésiastique, de les former aux cérémonies et de les préparer, par l'étude et la piété, à entrer avec succès au petit et plus tard au grand séminaire. Ainsi se lient et se complètent l'une par l'autre les institutions chères à l'Eglise : la maîtrise, le petit et le grand séminaire. Si le

grand séminaire est la pépinière de l'apostolat, si le petit séminaire est la pépinière du grand, la maîtrise doit être la pépinière de l'un et de l'autre. Un des clergés les plus nombreux de la France, celui de Lyon, se recrute annuellement, pour les deux tiers, de prêtres ayant commencé leurs études dans les maîtrises des villes et de la campagne du diocèse, et des dix-sept archevêques et évêques, aujourd'hui vivants, qu'il compte dans les cinq parties du monde, il n'en est peut-être pas deux qui n'aient reçu dans quelque maîtrise les premières leçons de la science cléricale.

» Pourquoi, Monsieur le Curé, l'Eglise d'Afrique, autrefois si fertile en évêques et en prêtres, semée et cultivée maintenant par le zèle apostolique, ne reprendrait-elle pas son ancienne fécondité? Pourquoi ces germes naissants ne se développeraient-ils pas un jour au soleil de la foi? Pour nous, grande est notre confiance dans l'avenir religieux de cette providentielle conquête. Agissons chacun dans la plénitude de nos forces, de notre charité et de notre dévouement, et l'Eglise se réjouira, et la France s'enorgueillira, et le monde peut-être s'étonnera de la rapidité et de la multiplicité des triomphes de l'Evangile.

» † LOUIS-ANTOINE-AUGUSTIN, *évêque d'Alger*. »

On assure que l'ordonnance royale qui nomme M. Hébert ministre de la justice et des cultes, est signée depuis plusieurs jours. Des motifs de haute convenance et de justes égards pour le triste état de M. Martin (du Nord) auraient, dit-on, seuls retardé jusqu'ici la publication de l'ordonnance qui donne un successeur à l'ancien garde-des-sceaux.

Bien qu'on affirme aujourd'hui qu'une certaine amélioration s'est manifestée dans l'état de santé de M. Martin (du Nord), nous croyons qu'on ne lira pas sans un sentiment de religieuse satisfaction, les circonstances édifiantes qui ont marqué les derniers jours pendant lesquels sa vie s'est trouvée en danger. Avant sa dernière visite à la chancellerie, et au moment où il venait prendre congé définitif du roi et des autres ministres ses collègues, M. le garde-des-sceaux, comptant partir pour l'Italie, avait employé plusieurs jours à s'entretenir de son éternité avec un ecclésiastique de Paris qui se trouvait au château de Lormoy, chez M. Paturle, son hôte. Ce fut à la suite de ces conférences que M. Martin (du Nord), encore dans toute la plénitude de ses facultés, demanda lui-même à recevoir le sacrement de pénitence. Il voulut encore expressément que son confesseur l'accompagnât dans sa voiture lors de son dernier voyage à Paris.

De retour une seconde fois à Lormoy, M. Martin ayant perdu l'usage de la parole, bien qu'il conservât toute sa connaissance, fit comprendre par écrit à sa famille et à ses amis qu'*il ne fallait pas attendre qu'il fût presque réduit à l'état de cadavre* pour lui faire donner les derniers sacrements de l'Eglise; et comme il indiquait la consolation et le soulagement spirituel qu'il éprouverait d'être exhorté en ce moment suprême par le digne curé de Saint-Roch, dans la nuit du vendredi son fils aîné accourut en toute hâte à Paris, et ramena M. l'abbé Morel au chevet du lit de son père mourant. Le malade, à l'aspect du vénérable curé, se prit à fondre en larmes et à lui presser vivement les mains, faisant com-

prendre cependant que son émotion était toute chrétienne et non point l'effet de la terreur aux approches de la mort. Après d'assez longues exhortations d'un intime et solennel tête-à-tête avec M. le curé de Saint-Roch, M. Martin du Nord reçut de nouveau l'absolution, et suivit ensuite avec une attention et une piété très-marquée toutes les prières et les augustes cérémonies de l'Extrême-Onction Ses yeux suivaient tous les mouvements du ministre de la religion, et son oreille se montrait de plus en plus attentive à ses religieuses et touchantes exhortations. Toute sa famille éplorée était agenouillée aux pieds de ce lit de souffrance et de mort imminente; quelques amis intimes assistaient aussi à ce spectacle que la foi et ses ineffables consolations dernières rendaient d'autant plus saisissant, qu'en face de cette tombe entr'ouverte, le monde honteux d'avoir été, durant quelques jours, bien cruellement injuste pour celui que la mort menaçait de frapper, semblait avoir voulu apporter en ce moment suprême une juste quoique tardive réparation.

Mgr Fidèle Sutter, vicaire apostolique de Tunis, évêque de Rosalia *in partibus*, est arrivé samedi à Marseille de retour de Paris, où il était allé, dit-on, remplir une mission religieuse auprès du gouvernement. On ajoute que le ministère lui ayant accordé le passage sur un des paquebots de l'Etat, ce prélat doit s'embarquer prochainement pour la régence. Dimanche, M. de Rosalia a fait, dans le couvent de la Croix-de-Reynier, une ordination extraordinaire, par délégation de Mgr l'évêque du diocèse, et a conféré la prêtrise à quatre religieux de la maison ; il était assisté dans cette cérémonie par M. l'abbé Caillol, chanoine de la cathédrale. Les Frères laïques du tiers-ordre, en habit, faisaient le service de l'autel. Une nombreuse assistance s'était portée à cette ordination pour voir officier l'évêque capucin.

ANGLETERRE. — Une nouvelle conversion vient de réjouir le cœur des catholiques d'Angleterre Le révérend Edouard Caswall, *maître ès-arts* du collége Brasenase d'Oxford, vient d'embrasser la foi catholique. Son frère avait fait son abjuration de l'anglicanisme l'année dernière.

PRUSSE. — Tout récemment un mandataire de la commune catholique de Meurs, parcourait la contrée voisine, sollicitant des aumônes pour la construction d'une église catholique dont cette commune avait le plus grand besoin. Non seulement les protestants, malgré la cherté des vivres et les misères de l'époque, contribuèrent en presque totalité à cette œuvre, mais on vit même un pasteur évangélique s'adjoindre à ce collecteur, parcourir avec lui toute sa commune et se faire son intercesseur près de ses ouailles. Nous n'hésiterons jamais à citer de pareils traits; et nous ne regretterons qu'une chose, c'est qu'il soit si rare de la part de nos frères séparés.

— L'on mande de Berlin, que le gouvernement, bien convaincu de la nécessité d'accorder enfin à ses sujets catholiques un organe qui puisse

régulièrement défendre les droits et les intérêts de leur Eglise, se montre disposé à accorder la permission nécessaire pour la fondation et l'exploitation d'un journal exclusivement catholique. Il a fallu bien du temps pour le faire arriver à une conviction qu'il eût déjà puisée dans le plus simple bon sens, si celui-ci eût pu se débarrasser des préjugés haineux du protestantisme à l'égard de l'ancienne religion.

REVUE POLITIQUE.

LES CAMPS AGRICOLES EN ALGÉRIE.

Le discours de la couronne, au moment de la réouverture des chambres de cette session de 1847, avait annoncé un projet de loi sur la colonisation de notre conquête d'Afrique. Ce projet, en effet, a déjà été présenté par M. le ministre de la guerre, qui l'a fait précéder d'un *exposé des motifs* qu'on vient de distribuer aux membres de la chambre. On sait que ce projet de loi porte demande d'un crédit de 3,000,000 de francs pour l'établissement des *camps agricoles en Algérie*. En même temps qu'il présente ce projet de colonisation militaire, le gouvernement offre, comme on le verra plus bas, un plan ou système de *colonisation civile*, qu'il semble vouloir pareillement adopter, mais en le rapprochant, comme la justice l'exige, du système de colonisation militaire. Pour aujourd'hui, nous devons nous borner à présenter une analyse exacte de l'*exposé des motifs*, qui est en tout état de cause, un document très-important. Nous nous réservons de l'examiner plus tard, et de le comparer avec ce que l'histoire politique et religieuse de l'Algérie peut nous révéler d'expériences et d'applications utiles. Voici en résumé ce que propose le gouvernement.

Le gouvernement avoue d'abord que l'ère de la colonisation n'a commencé, pour l'Algérie, qu'à partir de 1842. A cette époque, le territoire dit le *Sahel*, qui entoure Alger de l'est à l'ouest et le sépare de la Metidja, a été divisé en trois zônes. Du mois de janvier 1842 au mois d'avril 1845, quinze centres, dont une petite ville, y ont été fondés et peuplés. Coléah a été rebâtie et dotée de trois villages; Bouffarick est devenu un point important; Blidah, Cherchell ont été reconstruites. Cinq villages grandissent aux environs de Blidah; trois villes se forment à Tenez, à Orléansville, à Dellys. Médéah, Milianah, Bougie se renouvellent et s'augmentent.

« Dans la province d'Alger, dit l'exposé, 27 centres nouveaux ont été fondés depuis la conquête; 6 villes anciennes ont été reconstruites, sans compter celle d'Alger, qui est devenue une ville européenne de premier ordre, et une population européenne d'environ 73,000 ames s'est établie dans cette province. »

Dans la province d'Oran, il faut compter : la transformation d'Oran, trois centres agricoles dans le territoire civil de cette capitale; un quatrième centre agricole entre Oran et Mascara; deux villages sur le territoire de Mostaganem, la création de la petite ville d'Arzew sur la rade de ce nom; la fondation de Djemma-Ghazaouat, position maritime voisine de Tlemcen; la reconstruction de Mostaganem, de Mascara, de Tlemcen.

« Ainsi, dit l'exposé, huit centres nouveaux ont été créés dans la province d'Oran, trois villes y ont été relevées, indépendamment de celle d'Oran, et une population européenne de plus de 22,000 ames s'y est fixée. »

La province de Constantine présente, dans cet actif du tableau de notre colonisation : la fondation de Philippeville et de cinq villages, dont trois dans sa banlieue, et deux sur le parcours de la route qui relie Philippeville avec Constantine; l'agrandissement de Constantine; la reconstruction de Bone; la création de trois villes à Guelma, à Sétif et sur les ruines de La Calle.

« Huit centres nouveaux, dit l'exposé, ont donc été fondés dans la province de Constantine; trois villes anciennes y ont été rebâties, et une population européenne de près de 12,000 ames s'y est établie. »

Si nous résumons le résultat de nos travaux de colonisation, on trouve, pour l'ensemble de nos trois provinces africaines : la création de quarante-trois centres nouveaux; la reconstruction de douze villes anciennes, sans compter les augmentations des trois villes d'Alger, d'Oran et de Constantine; enfin l'établissement d'une population européenne de 107,000 ames. M. Bugeaud, dans son dernier écrit, porte le chiffre de la population européenne à 105,000 individus, sur lesquels, dit-il, il n'y a que 46,000 Français.

Après avoir développé le tableau qui précède, l'exposé des motifs ajoute une indication des travaux que le gouvernement compte entreprendre. Il s'agit :

Pour la province d'Alger, de peupler de villages la ligne décrite autour de la Métidja, au midi par le versant septentrional de l'Atlas, à l'est par le Fondouck et l'Isser, à l'ouest par Blidah, le Chenouan et Cherchell;

Pour la province d'Oran, de coloniser, moyennant la fondation de quatorze communes, tout le triangle, d'une superficie de 80,000 hectares, ayant sa base à la mer, d'Oran à Mostaganem, et son sommet à Mascara;

Pour la province de Constantine, d'établir entre toutes les villes, dans leurs alentours, et toujours préférablement dans les vallées, un réseau de bourgs et de villages, ayant pour but de relier les uns avec les autres les divers centres de population.

Les travaux projetés pour les trois provinces, concernent la colonisation civile; ils seront entrepris par les concessionnaires eux-mêmes, qui seuls prendront à leur charge les frais relatifs à leur établissement privé; l'Etat ne se propose de subvenir à ces fondations que pour la construction des routes, édifices et autres travaux d'intérêt public. Le gouvernement veut n'appeler que les riches capitalistes au partage des concessions. Une exception seulement est faite pour la province de Constantine, où l'on admettra le coucours des *petits propriétaires*.

Il ne paraît malheureusement plus possible d'élever des doutes sur les graves motifs qui ont déterminé les ministres du roi de Bavière à donner en masse leur démission. Une lettre datée de Munich, le 27 février, et insérée dans le *Journal des Débats*, explique ainsi cette déplorable affaire :

« Vous savez, comme toute l'Europe le sait aujourd'hui, l'inexplicable faveur dont jouit ici, auprès du roi, la trop fameuse danseuse Lola Montès, et vous avez appris comment son royal protecteur, plutôt que de se séparer d'elle, a mieux aimé accepter la démission de tous ses ministres. C'est un fait inouï et qui a dû vous surprendre ; toutefois je vous adresse aujourd'hui une pièce qui, je le crois, ne vous étonnera pas moins, vous qui connaissez l'Allemagne et notre pays : c'est la protestation rédigée collectivement contre la favorite par les ministres du roi, protestation dont on fait circuler ici un grand nombre de copies. »

En empruntant cet exposé et la pièce qui l'accompagne au correspondant des *Débats*, nous ne saurions trop nous élever contre les commentaires injustes auxquels il se livre contre les membres d'un cabinet qui, certes, ont donné là une haute leçon de conscience et de dignité religieuse. Il faut vraiment avoir l'esprit encore plus mal façonné que celui qui inspire tant de haineuses préventions à MM. Isambert et Dupin contre les Jésuites, pour trouver opportun et plaisant le rapprochement que voici : *C'est encore là un résultat de la domination de notre ligue ultramontaine en Bavière; c'est en deux mots la guerre déclarée entre Lola et Loyola.* Ces pauvretés ne suffisent pas à couvrir un grand scandale et ne porteront aucune atteinte à l'honneur qui revient au ministère de M. d'Abel, dont nous donnons ici la protestation :

« SIRE,

» Il y a dans la vie des circonstances où les hommes investis de l'inappréciable confiance de leur souverain et chargés par lui de la direction supérieure des affaires, n'ont plus que le triste choix ou de renoncer à l'accomplissement des devoirs les plus sacrés qu'ils avaient scellés par leur serment, leur fidélité, leur attachement et leur reconnaissance, ou de ne pas craindre, pour satisfaire à leur conscience, de s'exposer au douloureux danger d'encourir la désapprobation de leur monarque bien-aimé.

» Telle est la triste nécessité dans laquelle les soussignés se trouvent placés par la décision royale qui a pour but d'accorder à la signora Lola Montès l'*indigénat* bavarois. Tous sont incapables de trahir les serments qu'ils ont prêtés à Votre Majesté, et leur résolution n'a pu être un moment incertaine.

» Cette question d'indigénat a été franchement et hautement, dans la séance du conseil d'Etat du 8 de ce mois, qualifiée par le conseiller d'Etat de Maurer de *calamité la plus grande qui puisse jamais affliger la Bavière*. Cette conviction a été partagée par tout le conseil, elle est en même temps l'expression de l'opinion de tous les fidèles sujets de Votre Majesté, et il n'était pas nécessaire que le conseil d'Etat s'assemblât pour la faire partager sans réserve par tous les soussignés.

» Depuis le mois d'octobre dernier, les yeux de tout le pays sont fixés sur Munich. Dans toutes les provinces de la Bavière, on ne s'occupe que de ce qui se passe ici, de ce qui fait presque exclusivement le sujet de toutes les conversations, soit particulières, soit publiques, et les opinions manifestées à cette occasion sont des plus graves.

» Le respect pour le souverain s'affaiblit de plus en plus dans tous les cœurs, parce qu'on n'entend de toutes parts que des expressions du blâme le plus amer, et de la désapprobation la plus énergique. De plus, le sentiment national est blessé, parce que la Bavière se croit gouvernée par une étrangère dont la réputation est flétrie dans l'opinion publique, et qu'en présence de tant de faits rien ne peut déraciner cette idée.

» Des hommes comme l'évêque d'Augsbourg, dont la fidélité et l'attachement à Votre Majesté ne sauraient être révoqués en doute, répandent chaque jour des larmes amères sur ce qui se passe sous nos yeux; les ministres de l'intérieur et des finances ont été témoins de sa profonde douleur et de ses vifs regrets. Le prince-évêque de Breslau, apprenant qu'on avait répandu ici le bruit qu'il avait émis une opinion tendante à excuser cet état de choses, s'est empressé d'écrire à des personnes de Munich pour les prier de démentir cette assertion de la manière la plus formelle partout où besoin serait, et de faire connaître, au contraire, qu'il désapprouvait complètement ce qui s'était passé. Sa lettre n'est plus

un secret ; bientôt elle sera connue dans tout le pays. Et quels en seront les résultats?

» Les feuilles étrangères nous racontent chaque jour les plus scandaleuses anecdotes, et contiennent les attaques les plus dégradantes contre Votre Majesté. Le numéro 5 ci-joint de la *Chronique d'Ulm* en est une autre preuve. C'est en vain que la police cherche à empêcher l'introduction en Bavière de ces gazettes; on les répand partout, on les lit avec avidité. L'impression qu'elles laissent dans les esprits n'est pas douteuse; elle se renouvelle chaque jour, et bientôt rien ne pourra plus l'effacer. Cette opinion est la même depuis Berchtesgaden et Passau, jusqu'à Aschaffenbourg et Deux-Ponts. Elle est la même par toute l'Europe, la même dans la cabane du pauvre comme dans le palais du riche.

» Ce ne sont pas seulement la gloire et le bonheur du gouvernement de Votre Majesté qui sont compromis, mais encore l'existence de la royauté. C'est ce qui explique la joie de ceux qui travaillent à renverser le trône, et dont tous les efforts tendent à anéantir cette même royauté. Mais c'est en même temps la cause de la profonde douleur et du désespoir de tous ceux qui sont fidèlement attachés à Votre Majesté, et qui ne peuvent fermer les yeux sur les dangers auxquels, à aucune époque peut-être, le pays n'a été plus fortement exposé.

» Dans cet état de choses, il est hors de la puissance humaine d'empêcher qu'à la longue le contre-coup de ce qui se passe sous nos yeux ne réagisse avec plus de violence encore sur l'armée, et si ce malheur se réalisait, si ce boulevard venait aussi à chanceler, quelle serait notre ressource?

» L'exposé que les soussignés, dont le cœur est navré, se permettent de placer sous les yeux de Votre Majesté, n'est pas le résultat d'une imagination frappée de terreur, c'est le résultat des observations que chacun d'eux, dans le cercle de ses attributions, est à même de faire journellement depuis plusieurs mois. On peut facilement prévoir quels seront, lors de la prochaine session parlementaire, les résultats de semblables circonstances. Leurs effets ne peuvent se calculer, si les délibérations des chambres s'ouvrent sous de pareilles impressions.

» Chacun des soussignés est prêt à tout moment à faire à Votre Majesté le sacrifice de sa vie et de sa fortune. Ils croient lui avoir donné assez de preuves de leur fidélité et de leur attachement, et c'est pour eux un devoir doublement sacré de signaler à Votre Majesté les dangers qui grandissent tous les jours, afin qu'elle daigne écouter leur humble prière, et renonce à la pensée que ce qui arrive est le résultat des passions ou de l'opposition à son auguste volonté, tandis que cette opposition n'est réellement dirigée que contre une situation qui, aux yeux de chaque fidèle Bavarois, menace de détruire ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire la renommée, la puissance, le bonheur et tout l'avenir d'un roi chéri.

» Les soussignés ont pesé respectueusement et minutieusement toutes les circonstances d'une démarche à laquelle leur profond et sincère attachement à Votre Majesté, et la connaissance de la gravité des circonstances, les ont seuls décidés. Leur conviction intime est que, si Votre Majesté ne daigne pas accueillir leurs supplications, ils doivent se démettre des emplois auxquels les avaient appelés la bienveillance et la confiance de leur souverain, et qu'il ne leur reste plus alors qu'un seul devoir à remplir, celui de prier respectueusement Votre Majesté de vouloir bien reprendre les portefeuilles qu'elle leur avait confiés.

» Signé : D'Abel, ministre de l'intérieur;
Gumpenberg, ministre de la guerre;
Senshein, ministre de la justice ;
Shrenke, ministre des finances. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 5 mars. — Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les autorisations de passage gratuit en Algérie ne seront valables que pendant trois mois, à partir de la date de la délivrance.

En conséquence, les familles de cultivateurs admises au passage gratuit, qui auraient préalablement à mener à fin quelques affaires nécessitant un plus long espace de temps, ne recevront leurs permis d'embarquement que lorsque leurs préparatifs de départ seront terminés.

— Le ministre de l'instruction publique vient de décider que la bibliothèque de la Sorbonne serait ouverte au public jusqu'à dix heures du soir. Afin d'augmenter le nombre des ouvrages à consulter, sans que les fonds, d'ailleurs peu considérables, affectés à cet établissement se trouvent obérés par de nouvelles acquisitions, M. de Salvandy a invité les ministres ses collègues à faire don à la bibliothèque de la Sorbonne d'un exemplaire de tous les ouvrages qui se publient sous leurs auspices. (*Débats*.)

— Sept à huit cents élèves de l'école de médecine se sont présentés mercredi chez M. le prince de la Moskowa, pour le prier d'appuyer la protestation qu'ils ont adressée à la chambre des pairs contre le nouveau projet de loi sur les études médicales.

— La dépense faite par la ville de Paris depuis le 16 novembre dernier, pour distributions de bons en supplément du prix du pain, se montait au 28 février à 1 million 256,000 fr. On évalue la dépense qu'exigera le mois de mars seul à 1 million 24,000 fr.

— L'*Echo d'Oran* du 20 février consacre quelques lignes à la tentative d'assassinat dirigée contre Abd-el-Kader. La version qu'il rapporte est la même que celle qu'on a déjà fait connaître. Trois individus auraient saisi le moment où l'émir allait faire sa prière pour tirer sur lui, et l'auraient légèrement blessé à l'épaule ; les assassins auraient été brûlés vifs.

On ne sait pas encore d'où ils sont venus. Seulement, ajoute le journal que nous citons, dans un pays comme le Maroc, où le fanatisme est si ardent, on peut croire que ce fait a pour origine une réprobation religieuse contre l'émir, qui se traduirait par des actes. Cette supposition acquerrait plus de probabilité si, ce que l'on répète, l'inimitié des tribus marocaines des environs d'Aïn-Zora contre la deïra venait à se confirmer.

— On annonce d'Oran que les prisonniers arabes détenus au fort de Mers-el-Kébir se sont évadés, et que, par suite de cette évasion, le commandement du fort a été mis aux arrêts forcés.

— Le *Courrier de Nuremberg* annonce que, suivant un bruit qui circulait à Vienne, dans les cercles diplomatiques, le gouverment prussien proposerait un projet de loi général sur la presse, pour tous les Etats de la confédération, et que la plupart des souverains de l'Allemagne avaient déjà donné leur adhésion. On ajoute que ce projet de loi a été communiqué à la cour de Vienne avec invitation d'y adhérer. D'après une autre version, le gouvernement prussien aurait, dans tous les cas, l'intention de prendre l'initiative à ce sujet auprès de la diète germanique.

— Après plus de huit jours de débats, la cour d'assises de l'Indre a rendu son arrêt dans l'affaire des troubles de Buzançais.

Bienvenu, Michot et Velluet ont été condamnés à la peine de mort.

[redacted]

Arrouy, Brillant-Godeau, Rouet-Bézard et Billaut ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Tous les autres accusés, à l'exception de Louis Bézard qui a été acquitté, sont condamnés aux travaux forcés à temps ou à la réclusion.

— On écrit de Rennes (Ille-et-Vilaine) :

« La cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a eu à s'occuper, dans son audience du 15 février, de l'accusation de pillage de grains commis dans la forêt de Fougères. Les accusés étaient au nombre de dix.

» Le jury a déclaré que la femme Beaudoin n'était pas coupable. L'Écuyer, Giroux, Briône, Lemaître et Pichard père, reconnus coupables, avec circonstances atténuantes, de pillages de denrées, en réunion et à force ouverte, et d'entrave à la circulation des grains, ont été condamnés, les deux premiers à cinq ans de prison, et les trois autres à trois ans de la même peine. Beaudoin, Desmoirs, Mottain et Pichard fils, reconnus coupables seulement d'entrave à la libre circulation des grains, ont été condamnés chacun à 58 fr. 50 c. d'amende, pour laquelle ils seront tenus de fournir caution, faute de quoi ils auront à subir six mois de prison, par application des articles 1 et 2 de la loi du 21 prairial an II.

» L'attitude des neuf condamnés pendant les débats et lors du prononcé de l'arrêt, leur a concilié l'intérêt général. Quand M. le président leur a demandé s'ils avaient quelque chose à dire sur l'application de la peine requise par le ministère public, presque tous ont répondu : « Grâce pour nos femmes et nos » enfants ! »

— L'*Abeille de la Vienne* donne aujourd'hui des détails sur une tentative d'émeute qui a eu lieu dans les environs de Montmorillon. Le sous-préfet s'était transporté avec un détachement de troupes dans une commune de l'arrondissement pour protéger un enlèvement de grains, auquel la population menaçait de s'opposer. Obligé de traverser la Gartempe dans un bateau qui ne pouvait recevoir qu'une partie de son escorte, ce magistrat s'est trouvé presque seul au milieu des émeutiers, qui l'ont accueilli par les cris de : *A l'eau le sous-préfet !* Il a été obligé d'engager une lutte corps à corps, et est parvenu à terrasser l'un des plus furieux. Cependant, les cris et les menaces redoublant, le sous-préfet a alors ordonné à la troupe de tirer en l'air. Cette démonstration, et l'arrivée d'un renfort, ont suffi pour disperser le rassemblement. L'individu, terrassé par le sous-préfet, a été arrêté.

— A Meymac (Corrèze), un rassemblement s'est formé le 21 février pour empêcher la circulation des charrettes chargées de grains. Ce rassemblement, pendant la nuit, devint assez considérable pour que le brigadier de gendarmerie de la localité crût devoir faire prévenir M. le procureur du roi et le lieutenant de gendarmerie à la résidence d'Ussel. Ces derniers étaient à cheval à une heure du matin, et se transportaient sur le théâtre de l'émeute. Attaqués par une grêle de pierres, et en face de 500 personnes en délire, les gendarmes ont pu opérer l'arrestation de huit ou dix individus des plus mutins, et les mener dans la prison d'Ussel, à 16 kilomètres de là, malgré les efforts tentés pour leur délivrance.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* du 1er mars :

« Des troubles graves ont éclaté à Montauban, à propos de la cherté des grains ; la troupe aurait, dit-on, été obligée de faire feu : il y aurait eu trois hommes tués. »

— Nous lisons dans une lettre adressée par M. le curé de Vourey à un journal de Grenoble :

« L'honorable famille du comte de Meffray, propriétaire du château de Vou-

rey (Isère), vient de mettre à ma disposition 2,500 kilog. de pain pour être distribués aux pauvres de Vourey, de telle manière que je puisse, jusqu'à la nouvelle récolte, leur en remettre 150 kilog. par semaine; de plus, cette même famille vient de prêter, sans intérêt, 3,000 fr. à la commune pour faire venir du blé de Marseille, qu'on cèdera au prix de revient aux habitants de Vourey. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—Un décret publié par la *Gazette de Madrid*, du 26 février, réunit les banques de Saint-Ferdinand et d'Isabelle, qui n'en formeront plus qu'une seule, sous la dénomination de banque espagnole de Saint-Ferdinand. Le capital est fixé à 400 millions de réaux (100 millions de France).

ANGLETERRE.—Dans la séance de la chambre des communes du 1er mars, lord John Russell a fait connaître à la chambre que S. M. avait donné l'ordre de convoquer un conseil pour fixer un jour de jeûne et d'humiliation à cause du fléau (la famine) dont il a plu à la Providence d'affliger l'Irlande.

—Un meeting des plus importants vient d'avoir lieu mardi dernier à Londres, dans la salle des francs-maçons. Il s'agissait d'arrêter les termes d'une adresse qui doit être présentée à la reine, dans le but de protester contre la violation des traités de Vienne, qui résulte de l'incorporation de Cracovie dans le territoire de l'Autriche. On y a remarqué un grand nombre des notabilités de l'aristocratie, de la politique, de la littérature et de la marine, tels que le marquis de Northampthon, le comte Fitz William, le comte Rosseberry, le vicomte Sandon, lord Beaumont, lord Hatherton, lord Arundel, lord Surrey, lord Warncliffe, lord Dudley Stuart, sir W. Clay, sir Ch. Napier, M. Williams, M. Milnes, M. J. S. Buckingham.

—Le *Chronicle* publie le texte d'une convention conclue le 21 février 1841, entre l'Angleterre et le roi et les chefs nègres du cap Mount (côte occidentale d'Afrique). Ce traité, confirmé le 2 janvier 1846, est ainsi conçu :

« Art. 1er. La traite des nègres est complètement abolie, et tout commerce d'esclave déclaré saisissable.

» Art. 2. Les vaisseaux anglais pourront entretenir librement, et sans aucune entrave, des rapports avec la population indigène.

» Art. 3. Tous les Anglais qui descendront à terre seront protégés.

» Art. 4. Un comptoir britannique pourra être établi.

» Art. 5. En cas de mésintelligence entre les indigènes et quelques personnes placées sous la protection de l'Angleterre, les coupables seront remis respectivement aux juges auxquels ils appartiennent, pour être punis conformément aux lois.

» Un article additionnel porte qu'aucun esclave appartenant à des indigènes, ou leur sujet ou tributaire, ou à des étrangers (hommes blancs), n'aura la permission d'entrer sur le territoire du Cap Mount. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 55 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 15 c.	Caisse hypothécaire. 275 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.	Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 109 fr. 25 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

[redacted]

MARDI 9 MARS 1847. (N° 4347.)

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER A NOTRE-DAME.

STATION DU CARÊME DE 1847.

(3e Conférence.) (1).

Erreurs de la philosophie actuelle sur l'origine du christianisme en particulier. — Le christianisme est-il, comme doctrine, un épanouissement ou un résumé de la philosophie antique, et comme Eglise, une copie de l'organisation romaine?

A mesure qu'il fait un pas dans l'exposé de son sujet, si éminent et si opportun, M. l'abbé Plantier découvre à son auditoire de plus en plus nombreux, toute la profondeur et la solidité de l'enseignement catholique comparé aux erreurs, et aux rêves plus ou moins ingénieux de la philosophie antique et moderne. Ces horizons de notre foi sont assurément magnifiques par le talent qui les révèle ; mais ce qui ajoute un caractère spécial et propre à ce haut enseignement de l'apologiste, c'est qu'il est définitif et péremptoire pour le chrétien soumis comme pour le jugement impartial de tout philosophe sincère. On en jugera par l'analyse et les extraits suivants.

PREMIÈRE PARTIE.

L'orateur annonce d'abord dans son exorde qu'autant les anciens se sont trompés sur la source du Nil, autant la philosophie actuelle s'est abusée sur l'origine de la religion prise en général ; elle en a voulu faire l'œuvre et le résultat on ne sait de quel progrès humanitaire. La dernière conférence a démontré que cette théorie était complètement inadmissible. Après avoir sommairement et nettement résumé son discours précédent, M. Plantier continue ainsi l'exposé de la grave question qu'il va débattre aujourd'hui :

« Jusqu'ici, comme vous le voyez, Messieurs, nous nous en sommes tenus à des termes généraux ; il s'agit maintenant de débattre la question vis-à-vis du christianisme en particulier. Comment donc expliquer sa formation? Il n'y a pas très long-temps encore, on eût répondu que nous avions pris l'élément primitif de notre foi dans les théogonies de l'Egypte et de l'Inde. Aujourd'hui l'on revient un peu de cette idée, et assez universellement on nous fait la politesse de supposer que nous ne descendons ni de Brahma, ni de l'illustre bœuf Apis. Mais il est une autre généalogie dont on s'opiniâtre à nous infliger le déshonneur.

» A quelque ordre qu'elles appartiennent, dit-on, les grandes institutions ne naissent pas tout d'un coup ; elles se préparent pendant des siècles ; leurs éléments s'élaborent çà et là dans le monde, sous la lente action du progrès ; et quand ils sont tous créés, du vaste sein de la nature toujours féconde sort à propos un génie qui rassemble ces lambeaux dispersés, les coordonne, et fait suc-

(1) Ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame ne peut être reproduit qu'en indiquant qu'il a été emprunté à l'*Ami de la Religion*.

céder à leur précédent pêle-mêle, un édifice où se résument, dans un harmonieux ensemble, toutes les conquêtes de l'humanité.

» Ainsi, poursuit-on, en a-t-il été du catholicisme; il était avant d'exister; son dogme reposait de vieille date, non pas tant au sein des traditions juives qu'au fond du platonisme; le stoïcisme contenait la base de sa morale, l'idée de son Eglise était dans la constitution de Rome; une main vigoureuse, qui pût s'emparer de ces matériaux, les rapprocher et les mettre en œuvre, voilà seulement ce qui lui manquait au siècle d'Auguste, pour s'organiser définitivement et prendre possession du monde. Le Christ alors se leva. Puissante intelligence, il lui fut donné d'opérer cette fusion sublime; il mêla dans son symbole les spéculations de l'Académie aux souvenirs du Portique, puis plaça cette doctrine sous la tutèle d'une société formée à l'image de l'empire, et ainsi furent jetées les bases du monument qui porte son nom. Monument magnifique, il est vrai, mais qui fut moins une rupture avec le passé que sa suprême efflorescence; monument qu'on doit regarder plutôt comme une œuvre d'imitation, d'emprunt et de résumé, que comme une création véritable et comme une révélation faite au monde, monument enfin qui, non-seulement ne fut pas une découverte, mais encore ne fut pas même en commençant un ouvrage complet. Son fondateur n'avait fait que l'ébaucher; il fut ensuite achevé par les docteurs des premiers siècles, qui d'ailleurs, pour le terminer, s'aidèrent et de la même philosophie, et du même modèle, dont s'était inspiré l'architecte primitif.

» Voilà, Messieurs, ce qu'on lit tous les jours, et dans des ouvrages renommés, et dans les *revues* les plus accréditées et les plus sérieuses; voilà aussi ce que nous allons discuter, et nous établirons deux choses bien simples, mais éminemment péremptoires.

» 1° Les éléments du christianisme ne sont pas dans les sources d'où on les suppose sortis.

» 2° Quand ils y seraient, on ne pourrait dire qu'ils y ont été puisés.

» Comme l'intérêt le plus grave et le plus sacré, celui de la divinité du christianisme, est engagé dans ce débat, je tiens à ce que mes paroles vous laissent, non-seulement sans réponse, mais encore sans défiance, et pour cela je serai calme et sévère. Lorsque le controversiste déploie trop d'ardeur ou d'éclat, on se tient en garde contre ses raisonnements; et alors, quand même on aurait été seulement convaincu, l'on craindrait encore d'avoir été surpris. Il n'en est pas de même s'il est simple et contenu : je tâcherai d'être l'un et l'autre, afin que vous puissiez vous reposer dans mes conclusions avec une pleine et profonde sécurité. »

Cette exposition, qui a quelque chose de l'ampleur et de la solidité de la forme antique, a été couronnée par des développements parfaitement analogues, mais dont notre analyse ne peut offrir que des restes mutilés.

Et tout d'abord, l'orateur fait remarquer que c'est bien vainement qu'on allègue, comme on le fait tant de fois dans les livres et dans les salons, que Jésus-Christ est venu, non point dogmatiser, mais se renfermer dans la mission du moraliste; autant vaudrait dire que Solon n'a pas fondé de loi, que Démosthènes n'a point prononcé de harangues, ou que César n'a fait ni commentaires, ni plans de bataille. Mais ces dogmes, pour la substance et l'esprit général qui les anime, Jésus-Christ les a-t-il extraits des entrailles du platonisme? Non.

1° La Trinité, l'Incarnation, la création, voilà la substance du dogme

catholique, et vous ne trouvez rien de tout cela dans le platonisme. Secondement, l'amour de la spéculation pour elle-même, tel est l'esprit du platonisme ; la préoccupation du bien, le soin de rattacher toutes ses révélations à la pratique des devoirs, tel est l'esprit du dogme catholique. Où se trouve alors l'analogie de l'un à l'autre?

« Disons donc, s'est écrié l'orateur en terminant ce magnifique parallèle, disons-donc, Messieurs, appuyés sur tant d'oppositions, disons, si vous le voulez : Oui, Platon rayonne dans l'histoire comme un astre magnifique. C'est une âme noblement sereine; et dans ses écrits on respire un calme solennel comme celui de l'Océan qui repose. C'est un écrivain merveilleux; et lui qui proscrivait de sa république les arts d'imagination, leur fait d'honorables excuses en se parant, dans son langage, des plus éblouissantes fleurs que la poésie fasse éclore. C'est un philosophe étonnant; supérieur à Pythagore, émule au moins du fameux fils de Sophronisque, il plongea dans la conscience de l'homme et l'essence de Dieu, des regards tour-à-tour profonds et sublimes; et quand il enseignait au bord des flots, le rocher sur lequel il était assis n'était pas seulement une chaire pittoresque d'où il dominait la brillante mer d'Ionie, c'était un piédestal du haut duquel il commandait l'antiquité profane. Mais s'il fut un génie, il ne fut pas un prophète; dans aucun de ses dialogues ne se rencontrent les préludes et l'aurore des révélations évangéliques. Incarnation, Trinité, création, soin de rattacher tous ses dogmes à la sanctification du monde, voilà le résumé de ce que Jésus-Christ doit être un jour; voilà aussi tout autant de choses dont le disciple de Socrate ne présente pas un vestige; et si, quatre siècles après sa mort, il avait pu revenir sur le Cap, autrefois dépositaire et témoin de ses leçons, si du haut de Sunium sa grande ombre avait pu contempler le docteur ensanglanté du Calvaire, au lieu de le saluer pour son commentateur, il se fût étonné d'y voir un contradicteur et un maître, et n'eût pas manqué de lui crier à travers les espaces : NON, Ô SAGE DES SAGES ! JE NE FUS PAS TON PRÉCURSEUR, ET TU N'ES PAS MON HÉRITIER, TU T'INSPIRES DE TOI-MÊME !... »

2° De cette première conclusion aussi éclatante que vigoureuse, l'orateur passe à l'examen du stoïcisme, dans lequel on prétend trouver la source de notre morale chrétienne. Or, le stoïcisme ne contient pas la morale catholique ; ces deux morales ne se ressemblent ni par le but, ni par le mobile, ni par l'idée fondamentale qui les résume, ni par les détails les plus saillants dont elles se composent. Mais ici écoutons encore bien plutôt l'orateur dont les idées et les expressions perdent toujours à être séparées :

« Quand Pompée en eut fini avec Mithridate, il se rendit à Rhodes pour visiter Posidonius, stoïcien alors célèbre dans le monde. Arrivé à l'habitation du philosophe, le licteur s'apprêtait, selon l'usage, à en frapper la porte pour annoncer la présence du consul ; mais le général ne le souffrit pas ; et celui qui venait de pacifier l'Orient, voulut que les faisceaux de la république s'inclinassent devant la demeure d'un sage. Ainsi parle Pline ; et le respect d'un vainqueur illustre pour le disciple de Zénon, ne me paraît pas étrange. Le stoïcisme, assez pauvre comme spéculation, ne manquait pas d'une certaine élévation morale, et méritait à plus d'un titre de voir tomber à ses pieds même les plus hautes gloires militaires.

» Mais est-ce à dire pour cela que sa morale contient la morale du catholi-

cisme? Et par où ces deux morales se toucheraient-elles? serait-ce par le but qu'elles poursuivent? Mais celle du Portique ne cherche qu'une stérile grandeur ou un bonheur égoïste, tandis que celle du Calvaire propose à ses observateurs la paix de la conscience et la conquête d'un monde à venir, ce qui est bien plus sublime! Serait-ce par le mobile qui les met en action? Mais le stoïcien ne s'inspire que d'une raison sèche ou d'un secret amour-propre; plus noble, le chrétien place le ressort de sa vie dans l'amour de son Dieu. Serait-ce par l'idée fondamentale qui les résume? Le stoïcisme se réduit à ces deux maximes : la douleur n'est pas un mal, la félicité de l'homme n'est pas dans les avantages de la terre, elle est en lui-même. Mais vous le sentez, Messieurs, autre chose est de dire: La douleur n'est pas un mal; autre chose de dire qu'elle est un bien : autre chose est d'affirmer que la félicité de l'homme n'est pas dans les avantages de la terre, autre chose d'enseigner qu'elle consiste à en être dépourvu; et voilà ce qu'a fait l'Evangile : *Bienheureux les pauvres*! *bienheureux ceux qui pleurent! bienheureux sont ceux que les hommes haïssent et persécutent*! tel est son langage; c'est-à-dire qu'il renverse toutes les idées reçues, proclame un esprit nouveau, et fonde la plus inouïe des créations sur le plus inouï des bouleversements. Serait-ce enfin par les détails dont elles se composent que la morale catholique et la morale stoïque se ressembleraient? Mais quatre vertus appartiennent au catholicisme comme sa constellation la plus brillante : l'humilité, la chasteté, la résignation, la fraternité universelle. Et quelle est celle dont le stoïcisme a soupçonné la gloire? etc. »

3° L'Eglise n'est point une copie de l'organisation romaine; ces deux sociétés se distinguent par le but, par les moyens, par la constitution :

« Ainsi, ajoute l'orateur à la fin de ce développement éloquemment philosophique et historique, ainsi, par un prodige jusque-là sans exemple, aura-t-on le spectacle d'une hiérarchie assez étendue pour embrasser l'humanité sur tous les points de l'espace, assez puissante pour rester intacte en dépit de toutes les nuances et de tous les chocs des nationalités, assez souple pour s'accommoder, sans en contrarier le jeu, à toutes les formes sociales, depuis celle de la tribu la plus sauvage jusqu'à celle de la plus brillante civilisation; assez heureuse enfin pour trancher du tout au tout sur la vieille unité romaine, unité brutale, qui, pour s'établir, humiliait toutes les couronnes, absorbait tous les gouvernements, et forçait tous les peuples à subir l'empreinte d'un moule de fer, qu'elle leur présentait à la pointe du glaive, par les mains réunies de la violence et de la victoire.

» Voilà donc un fait bien établi, Messieurs, c'est que ni le platonisme, ni le stoïcisme, ni l'unité romaine ne continrent les éléments de la religion fondée par Jésus-Christ, ni le type de la société qu'il en a constituée dépositaire; matériaux et plan, rien n'est emprunté dans son auguste édifice. Et s'il était permis aux grands hommes de l'antiquité de venir contempler ce monument sublime, nul n'aurait le droit de dire : Voilà qui fut à moi; ce détail est mon ouvrage...»

DEUXIÈME PARTIE. — *Quand même les éléments du christianisme eussent existé dans les sources qu'on indique, on ne pourrait dire qu'ils y ont été puisés.*

1° Ce ne serait pas Jésus-Christ qui les aurait pris ; car de deux choses l'une : ou on le regarde comme Dieu, ou non ; si on le regarde comme Dieu, dire qu'il a copié le paganisme, c'est un blasphème ; si on ne le regarde pas comme Dieu, dire qu'il s'est inspiré du polythéisme, c'est prétendre l'impossible. En effet, lui qui était juif, et juif sincère, se se-

rait-il emparé des théories des faux sages et de l'organisation des sociétés étrangères? Mais il n'était pas seulement juif, il était sans lettres ; il avait fait son éducation dans la cabane de Nazareth ; et s'il n'est que notre égal, il ne peut rien savoir ou du moins il ne doit posséder qu'une instruction légère. Enfin il n'a pas plus d'âge qu'il ne peut avoir de science. C'est à trente ans qu'il commence à dogmatiser, et c'est à trente-trois ans qu'il meurt. Comment avec si peu de culture et d'années, supposer qu'il a pu lire, approfondir et dépouiller les monuments philosophiques où l'on affirme qu'il a puisé ses doctrines?

« Nous voudrions, poursuit l'orateur, qu'à un âge où l'on touche à peine à la virilité de l'esprit, à un âge où les recherches et les observations, si on en a faites, ne peuvent après tout avoir été que légères, à un âge où la critique et la raison ne sont pas entièrement formées, il eût remué de fond en comble les matériaux entassés par la sagesse antique ! Nous voudrions qu'il eût reconnu, noté, séparé, dans cet amas de pierres accumulées sans ordre, toutes celles dont la veine était pure, et que la vérité avait marquées de son sceau ! Nous voudrions qu'il en eût construit en un clin-d'œil, et comme par enchantement, le prodigieux édifice sur lequel il a gravé son nom ! Nous voudrions que pour veiller à la garde de ce monument auguste, il eût inauguré une société dans laquelle se réfléchît l'ancienne administration romaine, mais avec des dimensions plus vastes, mais avec un cadre moins inflexible, mais avec une solidité plus durable ! Nous voudrions enfin qu'il eût accompli une entreprise dont la seule tentative nous semblerait ridicule dans un autre, fût-ce un homme de la maturité la plus haute et de l'expérience la plus consommée ! Mais alors qu'en faisons-nous donc? quelle colossale nature prétendons-nous lui donner? Ah ! évidemment, nous enflons ses proportions, nous élevons sa taille jusqu'à en faire, non pas un prodige, mais une chimère, si nous n'en faisons pas un Dieu ! »

2° Ce n'est pas non plus l'Eglise qui aurait fait des emprunts à la philosophie. Il est ici une chose dont il faut convenir, c'est que ceux des saints Pères qui vécurent à l'époque du néoplatonisme parlent souvent des philosophes anciens, et plus d'une fois s'en appuient ; mais c'est dans le but de montrer, et cela pièces en main, que les sages antiques, sans en excepter Platon lui-même, ont tiré de la Bible, en les mutilant toutefois, leurs plus nobles vues sur Dieu, le monde et l'histoire de l'humanité ; c'est ensuite pour puiser dans la sagesse et la science des païens des faits ou des arguments personnels propres à confirmer l'Evangile ou à confondre les attaques dont il était l'objet. Les saints docteurs se servent de tous ces moyens, en apologistes qui vengent ; mais ils n'y moissonnent pas en éclectiques qui cherchent. Ils y puisent des armes pour défendre leur symbole, jamais de nouveaux dogmes pour l'augmenter. « Ils s'approprient, ajoute M. Plantier, les ruines et la substance de Babylone, pour en faire tantôt une avenue, et tantôt un rempart à la sainte cité ; mais la cité sainte elle-même, ils n'y ajoutent pas un seul grain de sable, et alors comme aujourd'hui cette Jérusalem de la terre peut se

glorifier de n'avoir pas une assise qui ne soit venue du ciel, et n'ait été posée de la main de Jésus-Christ même. »

PÉRORAISON : — «Ce que je vous dis là, Messieurs, comme tout ce que je vous ai dit dans ce discours, est de la vérité la plus authentique; et pourtant je n'exige pas que vous vous en rapportiez aveuglément à mes paroles. Je vous adresserai plutôt cette invitation qu'une voix mystérieuse fit autrefois entendre à saint Augustin: *Tolle librum, et lege.* Oui, quand quelques-uns des livres modernes où sont exprimés les paradoxes que nous venons de combattre vous tomberont dans les mains, ne vous bornez pas à eux, je vous prie; ne vous en remettez pas avec une confiance exclusive à leurs allégations; ne vous laissez pas subjuguer sans examen par ce faste d'érudition qu'ils déploient. Je ne dirai pas que cette science est perfide, à Dieu ne plaise! mais elle est au moins trompeuse; elle mutile les textes qu'elle produit; elle se méprend sur leur signification; elle leur prête des analogies de principes quand ils ne contiennent que des analogies de langage; elle suppose entre les doctrines qu'ils renferment des influences et une filiation imaginaires; en un mot, au lieu d'offrir le miroir vivant du passé, elle n'en présente que le cadavre défiguré par d'horribles cicatrices. Voulez-vous connaître les choses telles qu'elles sont? Ah! *tolle et lege*, lisez les auteurs et les ouvrages dont on vous parle, non dans des citations qui les altèrent, mais dans la lettre même ou dans des versions fidèles! Lisez les philosophes antiques, et vous verrez avec éclat qu'ils ne furent pas chrétiens, en dépit de tout ce qu'on vous en assure! Lisez les Pères des premiers siècles, et vous verrez qu'ils ne furent pas platoniciens, malgré ce qu'on en a pu prétendre! Lisez l'Evangile, confrontez-le, soit avec les temps qui le précèdent, soit avec ceux qui le suivent, et vous vous convaincrez, d'une part, qu'il n'a rien puisé dans ces écoles d'autrefois qu'il est venu démentir; de l'autre, qu'il n'a jamais été modifié par l'Eglise, qui s'est toujours renfermée dans la mission d'en déterminer le sens! En un mot, lisez, en regard des monuments qui cherchent à vous égarer, ceux qui peuvent vous instruire, et, en dernier résultat, ce parallèle vous conduira toujours à vous écrier avec enthousiasme :

» Non, le catholicisme n'est pas un épanouissement des doctrines et des institutions du polythéisme! Non, Jésus-Christ n'est pas, comme révélateur un écho de Platon, comme moraliste un héritier de Cléante, comme organisateur un imitateur des consuls ou des Césars; et plus on les compare avec l'antiquité païenne, plus son symbole et son Eglise nous apparaissent comme une œuvre originale... En rayonnant comme il le fait sur les deux grands hémisphères de l'histoire, le catholicisme ne leur renvoie pas des lueurs qu'il ait reçues d'un foyer profane. Ce qu'il est, il l'est par la seule vertu de son auteur, et nul autre ne peut se flatter ni d'avoir allumé ces feux dont il étincelle, ni d'avoir élevé la colonne du haut de laquelle son fanal brille au loin sur l'étendue des siècles et des nations. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Quelques journaux français ont rapporté, d'après une correspondance d'Italie adressée au *Journal allemand de Francfort*, une nouvelle inquiétante sur la santé du pape Pie IX, que sa gravité même, comme la source d'où elle venait, aurait dû peut-être ne faire accueillir qu'avec une extrême défiance. Nous la croyons, quant à nous, absolument fausse. Aucune des lettres que nous recevons régulièrement de Rome, chaque se-

:, de personnes qui sont en position d'être bien informées, ne fait
on de ce douloureux accident, qu'on n'aurait eu aucun motif de
laisser ignorer.

e autre circonstance plus décisive nous porte à considérer cette
:ureuse nouvelle comme un bruit sans fondement. D'après la lettre
: publiée par le *Journal de Francfort*, l'accident dont on a parlé
t eu lieu dans le courant de la dernière semaine du carnaval. Or,
ément tous les jours de cette semaine, le Saint-Père est sorti ac-
ıgné d'une partie de sa maison, pour visiter les basiliques de Rome
elque monastère.

ıs apprenons qu'il va paraître un nouvel écrit de M. l'abbé Du-
ıup sur la liberté d'enseignement, ayant pour titre : *Etat actuel de*
stion.

---

société charitable, fondatrice des Ecoles chrétiennes et gratuites
' arrondissement de Paris, faubourg Saint-Germain, fera célébrer
ıesse basse, le jeudi 11 mars, dans l'église paroissiale de Saint-Tho-
l'Aquin, à neuf heures précises, en l'honneur de saint Vincent de
patron de ces écoles.

ı suite de la messe, il y aura sermon par M. l'abbé Humphry, pré-
ur de la station, et bénédiction du Saint-Sacrement.

quête pour le soutien de ces précieux établissements sera faite par
ne la princesse Etienne de Beauveau, et madame la comtesse de
le.

personnes charitables qui ne pourront pas assister à la messe et
mon, sont priées de faire remettre leurs dons, soit chez M° Frot-
otaire royal, trésorier de la société, rue des Saints-Pères, n° 14;
ıez madame la princesse Etienne de Beauveau, rue de Lille, n° 92;
dame la comtesse de Castille, rue Taranne, n° 7.

---

l'évêque de Clermont a réparti, entre les curés de trente et quel-
ıaroisses de son diocèse, une somme de 21,650 fr., pour être dis-
e par eux à ceux de leurs paroissiens qui sont devenus le plus né-
:ux, par suite des inondations de l'Allier, de la Dore et de leurs af-
s. Cette somme se compose de l'offrande personnelle du pré-
e quelques dons particuliers, et de la part qu'a eue le diocèse de
ont dans les quêtes qu'ont ordonnées, dans leurs diocèses respec-
N. SS. les archevêques de Paris, de Cambrai, de Rouen, de Bor-
, d'Avignon; et les évêques de Chartres, de Meaux, de Versailles,
ıgres, de Grenoble, de Beauvais, d'Amiens, du Mans, d'Angers,
ıtes, de Rodez, de Montauban, de Metz, de Verdun et de Saint-

---

li dernier, on célébrait à Saint-Martin de Metz une messe d'enter-
t. L'église était tendue de noir, le luminaire considérable, et

l'assistance aussi nombreuse qu'un jour de grande fête. L'élite du clergé de la ville et de la société, des colonels et des magistrats, des fidèles de tous rangs, des personnes étrangères aux pratiques habituelles de la religion, tous émus et recueillis, occupaient la nef, et refluaient dans les allées collatérales, tandis qu'une masse de peuple se tenait, triste et silencieuse, au bas de l'église.

On aurait dit les funérailles de quelque grand fonctionnaire, et cependant la bière ne renfermait qu'un vieux prêtre, mort presque indigent, car tout ce qu'il possédait il le donnait aux pauvres, et ne se réservait rien sur le modique traitement du sacerdoce.

Cet hommage public, solennel, universel, — le plus touchant que nous ayons jamais vu rendre à un défunt, — il s'adressait à l'abbé Faucheur, le plus charitable et le meilleur des ecclésiastiques, au *bon abbé Faucheur*, comme on l'appelait, mort à 85 ans, après avoir rempli pendant 45 ans, et sans avoir jamais voulu les quitter, les modestes fonctions de vicaire de Saint-Martin.

Après l'évangile, M. le curé de cette paroisse a voulu payer un tribut à la mémoire de son zélé collaborateur ; il l'a fait en quelques paroles touchantes, esquissant rapidement cette vie de charité et de dévoûment apostoliques, dont les détails sont profondément gravés dans le cœur reconnaissant des paroissiens de Saint-Martin : ce petit discours, simple comme celui à la mémoire duquel il s'adressait, mais parsemé de pensées si délicates et si chrétiennes, a redoublé l'émotion de l'auditoire. On ne pouvait mieux parler de celui que tout le monde regrette ; des larmes étaient dans tous les yeux.

L'abbé Faucheur, vicaire de Sainte-Ségolène avant la première révolution, avait été forcé d'émigrer ainsi qu'un de ses frères, qui servit dans la légion de Mirabeau. Toujours plein de charité, alors qu'il ne pouvait plus remplir le saint ministère, il s'était dévoué comme infirmier au soin des blessés de l'armée de Condé.

C'est cet excellent homme qui, de concert avec M. D..., un autre ami des malheureux, a institué à Saint-Martin le *Chauffage des pauvres*, œuvre si utile et si populaire. (*Gazette de Metz.*)

Nous lisons dans l'*Avenir national :*

« M. l'abbé Texier, après nous avoir fait connaître dans un fort bon travail toutes les particularités relatives à l'art des émailleurs de Limoges, n'a pas voulu s'arrêter dans une carrière que ses connaissances et ses talents savent rendre féconde : il vient de publier cette semaine l'histoire de la peinture sur verre en Limousin. La méthode suivie par cet archéologue nous paraît excellente. Il ne s'est pas contenté d'aller fouiller dans les bibliothèques pour y trouver les documents propres à éclairer son sujet. On conçoit que de pareilles recherches peuvent servir à fonder des théories, mais en définitive n'apprennent rien de nouveau. A l'exemple de tous les hommes de talent, M. l'abbé Texier a voulu remonter aux sources et étudier l'histoire de l'art sur les monuments eux-mêmes. Pour atteindre ce résultat, M. Texier a parcouru les temples de nos villes et de nos campagnes, en les étudiant dans leurs détails les plus minutieux ; il a visité

tout ce qui reste dans nos cités des débris d'antique architecture civile, et a su y retrouver les traces de l'art dont il voulait faire l'histoire.

» La dernière partie de l'ouvrage de M. Texier traite d'un sujet qui doit flatter singulièrement notre amour-propre national. Il résulte, en effet, d'une savante discussion, que la peinture sur verre, qui fait encore aujourd'hui l'admiration des hommes de goût, a eu son origine à Limoges. Ainsi les habitants de notre cité encore si industrieuse, auraient eu au moyen âge l'honneur de propager en Europe, deux des arts les plus en renom : l'émaillerie et la peinture sur verre. »

Quelques journaux suisses, et même certains organes de la presse étrangère, disent que M. l'ambassadeur de France, dans une conférence à Lucerne, a demandé le renvoi des Jésuites si douze voix se formaient contre eux dans le sein de la diète, et que M. Siegwart-Müller a refusé au nom de l'alliance catholique d'obtempérer à ce vœu. Nous croyons que ces journaux sont mal informés. Assurément, nous n'attachons pas aux négociations diplomatiques plus d'importance qu'elles n'en méritent ; mais certains indices, certains faits que nous ne préciserons point, nous mettent à même de dire que M. Bois-le-Comte et M. Siegwart-Müller sont tombés d'accord sur des points essentiels, et qu'il n'a pas été question des Jésuites dans leur conférence. (*Union Suisse.*)

On nous écrit de Stockholm, le 12 février 1847, au sujet de la mort du peintre Nilsson, que nous avons annoncée dernièrement :

« Nilsson vient de succomber au fanatisme luthérien de ses compatriotes : il vient de mourir à l'hôpital de Copenhague, le 23 janvier dernier, à l'âge de 28 ans et quelques jours, au 18e mois de son exil.

» Je ne dirai pas que ce sont les souffrances morales, la haine et l'opprobre déversés sur lui depuis près de cinq ans, et en public et en particulier, dans les journaux comme dans les tribunaux, etc., la douleur et le chagrin de se voir arraché à sa patrie, jeté au hasard dans un pays étranger, avec sa femme et deux malheureux petits enfants, manquant presque de tout, et réduit à se réfugier à l'hôpital de Copenhague; je ne dirai pas que ce sont toutes ces causes qui ont engendré l'affreuse maladie qui l'a emporté.

» Je serais cependant bien curieux de savoir comment la mort de Nilsson, contre lequel la grande majorité des Suédois, à en juger par ses représentants à la diète dernière, a prononcé le *crucifigatur*, sera jugée par le monde civilisé, si scandalisé dernièrement de ce que, en Turquie et en Chine, on condamnait encore à la mort, conformément *à une ancienne loi*, ceux qui abandonnaient le mahométisme ou le paganisme *pur*, pour embrasser ce que leurs juges appelaient une *religion erronée*.

» Cependant, cet acte d'intolérance suédoise ne sera pas sans fruit pour la liberté religieuse dans le Nord, du moins dans le Danemarck. Touché, à ce qu'il paraît, de l'iniquité de l'exil de Nilsson, le clergé luthérien de Copenhague et des environs vient de prendre lui-même l'initiative pour procurer au Danemarck la liberté de conscience, au moins comme en Norwége. Dans sa dernière conférence, tenue à Roskilde le 14 octobre 1846, on résolut, à une majorité de 43 voix

contre 1 : « Que, par rapport à la question de la liberté de religion en-dehors de » l'Eglise de l'Etat, la conférence adresserait au gouvernement la demande que » les lois en faveur de l'Eglise de l'Etat qui sont encore en vigueur (et qui ne sont » pas moins sévères en Danemarck qu'en Suède), soient soumises à une révision, » et subissent un changement qui aura pour base : *Qu'aucune confession de foi » chrétienne, dans son culte ou dans sa propagation, ne soit sujette, comme telle, » à aucune peine civile, aussi long-temps qu'on reste dans les limites que le gou- » vernement voudra bien fixer, suivant la nature propre de chaque secte.* (Dansk » Kirketidende.) »

» En Suède, on voudrait bien aussi la liberté de conscience, s'il ne s'agissait que du *Straussisme*, si du moins les catholiques ne devaient pas en profiter ; car, disait ce matin une personne protestante de la meilleure société, et très à même de juger ses compatriotes : « Il n'y a plus en Suède d'autre crime que celui d'être, » mais surtout de se faire catholique. »

» Aussi les journaux de toutes les couleurs, qui cependant citent de temps en temps *Dansk Kirketidende*, dont j'ai emprunté le passage cité plus haut, se sont bien gardés de parler de la *résolution* du clergé danois, de peur d'exciter une pareille idée dans l'esprit de leurs compatriotes. Il y a plus, les journaux libéraux, entre autres l'*Aftonblad*, malgré la demande expresse qui leur en a été faite, ont *refusé* de l'insérer, même en langue danoise. Mais on ne néglige pas de rappeler de temps en temps, à ceux dont le *luthéranisme pur* ne peut pas contenter les besoins religieux, que la loi punit de l'exil les apostats.

» Si donc le roi venait à sanctionner la loi qui, à la diète dernière, a été proposée *unanimement* par les quatre Etats, savoir, que le prêtre catholique sera forcé dorénavant de dénoncer (moyennant une liste détaillée de toutes ses ouailles mise à la disposition du consistoire) tous ceux qui, pendant le cours de l'année, se seraient faits catholiques ; le monde étonné verra, peut-être sous peu, un spectacle bien plus touchant que celui que lui fournit la triste fin de Nilsson. On verra peut-être des épouses arrachées d'entre les bras de leurs époux et de leurs enfants, des jeunes gens comme des vieillards prendre, *pour l'édification de leurs concitoyens*, le chemin de l'exil.

» Mais tout cela n'empêche pas les Suédois de se croire le peuple le plus tolérant du monde. La raison en est qu'ils confondent la tolérance religieuse, dogmatique ou théologique, avec la tolérance civile. Ils donnent le ciel à tout le monde, mais la terre seulement aux élus, c'est-à-dire aux luthériens.

» J'aurais, à ce sujet, des témoignages bien singuliers à citer, si je ne craignais pas de vous fatiguer. Ce sont des extraits de lettres que des curés de la campagne viennent d'écrire à une demoiselle qui veut se faire catholique ; je pourrai vous les faire connaître une autre fois. Cependant je ne résiste pas à la tentation de vous citer un passage de la lettre d'un évêque luthérien à un ami, qui lui avait déclaré son intention de se faire catholique : « Très-cher frère, lui dit-il, votre » lettre m'est parvenue avec la dernière poste. Je n'ai pas le droit de juger son » contenu. Je dois admettre que votre résolution est dictée du fond de votre con- » science, et qu'en la prenant vous n'avez suivi d'autre direction que celle qui » nous est donnée, la parole révélée. Et quelle autorité humaine (hors peut-être » la cour royale et le tribunal suprême en Suède) aurait le droit de faire des re-

marques là-dessus? Vous savez bien que moi, tout aussi bien que tous ceux qui :roient comme moi, nous ne reconnaissons dans les questions de foi aucun autre pouvoir humain, mais uniquement la parole de Dieu. »

» Mais pourquoi condamner alors à l'exil ceux qui abandonnent le luthéranisme r, et embrassent une doctrine que vous n'avez pas le droit d'appeler *erronée*?»

ALLEMAGNE. — Nous apprenons avec bien de la joie, par les jour-.ux catholiques d'Allemagne, que les antiques et vénérables diocèses de ldesheim et d'Osnabrük ne restent pas en arrière du beau mouvement ligieux qui embrasse l'Allemagne tout entière. Dans le premier de s diocèses, M. Alzog, bien connu en France par ses savants ouvrages ii y ont été traduits, est parvenu, à travers mille difficultés, à organir un institut où seront solidement enseignées la philosophie et la théogie catholiques. On y a appelé MM. Mattès et Gams, ecclésiastiques ırtembergeois, que leur orthodoxie a obligés de quitter l'université de ıbingue. Le premier y enseignera la dogmatique et une section de phiıophie, l'autre y donnera des leçons d'histoire. En même temps, on ganisait, pour l'éducation supérieure des jeunes personnes, un pen-ınnat catholique dont la ville et le diocèse d'Hildesheim avaient grand soin, attendu que bien des familles catholiques, au mépris des danrs qu'elles couraient, envoyaient leurs filles dans des pensionnats prostants, d'où elles revenaient imbues de principes et d'idées, dont le ɔindre mal était de les prédisposer aux mariages mixtes, sans condiıns pour l'éducation religieuse de leurs enfants.

BELGIQUE.—M. l'évêque de Namur a clôturé hier (21 février) à la caédrale, les exercices du Jubilé, par un sermon et par un salut solennel. tte grande et belle cérémonie avait réuni une foule immense de fidèles ıpressés d'entendre la parole de Dieu de la bouche de notre premier pasır, après avoir suivi, pendant quinze jours, la station du jubilé prêchée r les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, dans cette même basilique et à glise paroissiale de Notre-Dame. Le vénérable prélat avait pris pour jet de son sermon les motifs et les moyens de persévérance dans la ie du salut, où les uns sont rentrés, où les autres se sont affermis par grâce du Jubilé. Il a développé ce sujet tout pratique, avec cette adıable simplicité dont il possède si bien le secret, et avec cette onction i donne tant de force à sa parole, et pénètre si profondément l'ame de auditeurs. En terminant, il a félicité ses ouailles d'avoir suivi avec ıt d'empressement les exercices du Jubilé, et d'avoir si bien profité des gesses spirituelles de l'Eglise. Il a aussi adressé ses remerciments au rgé de son diocèse et aux prêtres de la Compagnie de Jésus, pour le e qu'ils ont déployé, les uns au tribunal sacré, les autres dans la chaire vérité, non-seulement dans la ville épiscopale, mais encore dans toules paroisses du diocèse; car partout, a-t-il dit, le clergé s'est montré

animé du même zèle, partout les fidèles confiés à ses soins ont recueilli, en grand nombre, des fruits abondants de ce temps de salut.

(*Ami de l'Ordre de Namur.*)

HOLLANDE. — Le Jubilé accordé par N. S. P. le pape Pie IX a été reçu avec joie et reconnaissance. Pendant trois semaines, il a été célébré dans tout le royaume de Hollande. Ouvert le dimanche 24 janvier, il vient d'être clos le dimanche 14 février ; les fruits en ont été vraiment consolants et des plus abondants. Les RR. Ordinaires avaient prescrit des instructions pour préparer les fidèles, et des sermons ont été faits dans toutes les paroisses pendant ces 21 jours de salut et de miséricorde spéciale. Aussi les fidèles de toutes les conditions ont-ils répondu à l'appel de leurs pasteurs ; il y a quantité de paroisses, autant dans les districts de la mission hollandaise que dans les vicariats apostoliques de Bois-le-Duc, de Breda et du Limbourg, où tous les fidèles, sans exception, ont profité de la grâce du Jubilé en accomplissant les œuvres et les conditions prescrites par le souverain Pontife. L'aumône étant une des conditions voulues pour gagner le Jubilé, les pauvres y ont trouvé beaucoup de soulagement, surtout pendant la dure saison et ce temps de détresse.

AUSTRALIE. — L'Australie, qui, en 1820, était sans autel et sans prêtre, est devenue, sous la direction de Mgr Polding, une province ecclésiastique où l'on compte l'archevêché de Sydney, les évêchés d'Adélaïde et d'Hobartown, une église métropolitaine, 25 chapelles, 31 écoles et 56 missionnaires, partagés entre le soin de la population civile, des colonies pénales, et des sauvages de la Nouvelle-Hollande. Mais les régions de l'ouest étaient sans secours religieux ; c'est là qu'en 1840, le Saint-Siége a érigé en évêché la ville de Perth, siége du gouvernement colonial, lequel comprend 2,000,000 d'indigènes et 8,000 colons répandus sur 600 lieues de littoral. M. l'abbé Brady, élu premier évêque, y est arrivé le 8 janvier 1846, emmenant avec lui 30 personnes, parmi lesquelles on compte des enfants de Saint-Benoît, des religieux du Sacré-Cœur de Marie, et des Sœurs de la Merci. Un des missionnaires, M. Bouchet, est mort peu de jours après son arrivée. « Le succès ne peut manquer à notre mission, ont écrit les dévoués apôtres, puisqu'elle commence par un sacrifice. »

Une autre lettre de M. Thiersé, du Sacré-Cœur de Marie, datée de Perth, 8 février 1846, donne de nouveaux détails sur le pays et les sauvages ; quelques chefs sont déjà venus les visiter, et leur ont promis de pourvoir à leur nourriture, s'ils voulaient venir se fixer parmi eux pour les instruire ; le zélé missionnaire se dispose à partir pour aller à 150 milles de Perth, fonder la mission de la Sonde.

REVUE POLITIQUE.

Un orateur célèbre, dont la parole ardente lance quelquefois en courant quelqu'un de ses traits de feu dans le domaine des questions sociales ou politiques, portait naguère aux souverains de notre époque, du haut de la chaire de Notre-Dame, le défi d'imposer aux peuples le scandale de leurs royales débauches et le joug dégradant de quelque nouvelle Dubarry.

Un prince cependant qui, dans le cours d'un long règne, avait su mériter l'amour et l'admiration de ses sujets par la pratique exemplaire de tous les devoirs chrétiens non moins que par les tendances sagement libérales de son gouvernement, vient de démentir avec un éclat déplorable cette généreuse conviction de l'orateur chrétien touchant l'impossible retour des scandales qui, sur la fin du dernier siècle, ont souillé le trône et avili la majesté royale. Si les tristes nouvelles apportées de Munich par les correspondances particulières et par les feuilles publiques sont fondées, nous verrions le roi de Bavière sacrifier à sa passion pour une aventurière, non pas seulement la dignité de sa couronne et de ses cheveux blancs, mais encore les fruits longuement amassés d'un gouvernement religieux et le repos peut-être de son royaume.

Le peuple bavarois de son côté se montre peu résigné à subir cette dégradante domination d'une danseuse de théâtre. Les ministres ont fait les premiers leur devoir : serviteurs dévoués et fidèles, ils ont d'abord adressé de respectueuses remontrances à leur souverain ; hommes d'honneur et de conscience, ils ont ensuite protesté de la seule manière qui fût en leur pouvoir, ils ont donné leur démission en masse. L'Université de Munich n'a pas voulu dissimuler ses sentiments dans cette douloureuse circonstance : elle a manifesté hautement ses sympathies pour les ministres qui ont si noblement déposé leurs portefeuilles. Les professeurs se sont réunis en séance extraordinaire afin de provoquer une démonstration publique et de se rendre en corps auprès de M. d'Abel pour lui exprimer leurs regrets.

Cette manifestation n'a pas eu lieu, et toutefois, comme la honte des désordres appelle presque toujours la violence des actes, quatre professeurs ont été destitués. L'un d'eux, M. Lasseaux, professeur de théologie, a fait afficher dans l'intérieur de l'Université un avis annonçant qu'il cessait son cours, et que, ne devant plus revoir ses élèves, il leur faisait ses adieux. Cette nouvelle a produit une grande agitation, surtout parmi les étudiants de théologie, qui ont décidé aussitôt qu'ils se rendraient en masse à la maison de leur professeur pour lui témoigner leurs sympathies. Une foule considérable de gens du peuple se réunit à eux et se porta devant la demeure du professeur, en criant *vivat Lasseaux!* Cette démarche n'était que le prélude d'une autre démonstration plus significative : le nom de Lola Montès, proféré parmi les cris des étudiants, fut le signal d'un nouveau mouvement : la foule se porta sous les fenêtres de la maison qu'elle habite. L'entraînement était si grand, que bientôt, vers quatre heures et demie du soir, un attroupement de plus de six mille personnes s'est formé devant la maison de la trop célèbre danseuse, en poussant des cris séditieux et des menaces. Les rues étaient gelées, la multitude ramassa les glaçons à défaut de pierres et les lança dans les fenêtres de Lola Montès. Les troupes qu'on avait appelées n'ont pu mettre un terme à ces désordres, qui ont continué une partie de la nuit. On a cassé

un grand nombre de réverbères et brisé les vitres de plusieurs maisons et établissements publics. La résidence royale n'a pas été épargnée par la foule, et quelques fenêtres du rez-de-chaussée du palais ont eu leurs vitres brisées.

Le lendemain 2 mars, de nombreux rassemblements ont eu lieu encore dans les rues et sur les places publiques, et des cris séditieux ont été proférés. Le gouvernement a pris des mesures énergiques : les troupes ont été consignées dans leurs casernes, la garde urbaine a été rappelée, et les scènes de la veille ne se sont pas renouvelées.

Il est probable que ce déploiement de force armée contiendra la population de Munich, malgré le degré d'exaspération auquel son indignation paraît montée. Mais quelles seront pour l'avenir de la Bavière les conséquences d'un mouvement dont le tumulte du 1er et du 2 mars n'a été qu'un épisode? Nous ne dissimulerons pas nos craintes à cet égard. Le parti radical et protestant, contenu jusqu'ici par la sagesse et la fermeté du ministère dont M. d'Abel était le chef, triomphe aujourd'hui de sa retraite, et saisit avidement, sans le moindre scrupule, le pouvoir que la faveur d'une courtisane plutôt que l'estime du souverain et la confiance de la nation vient de faire tomber dans ses mains. Un changement de politique se revèle déjà dans un manifeste de la *Gazette officielle de Munich* que l'on attribue au roi lui-même, et qu'à ce titre surtout nous croyons devoir reproduire :

« Aujourd'hui, nous saluons une ère nouvelle dans la vie politique de la Bavière. On reproche ordinairement à la politique de ne s'occuper que des vœux et des exigences du présent, tandis que la vraie politique doit aussi s'occuper de l'avenir. Gouverner en vue de l'avenir est une très-grande tâche, presque impossible à remplir complétement au milieu de la rapidité des événements et du choc incessant des opinions qui débordent et se combattent. Au lieu de demander où nous allons, il doit donc suffire de rechercher où nous sommes et dans quelle position nous nous trouvons. Approfondir le présent dans toutes ses manifestations, dans toutes ses aspirations, dans ses joies et ses souffrances publiques et secrètes, et fixer d'une manière précise pour l'avenir le plus prochain, les résultats édifiants ou décourageants de cet examen, tel paraît être le devoir des gouvernements de tous les pays.

» De quelque côté que nous jetions les yeux, nous apercevons un mouvement extraordinaire. Ce mouvement se manifeste dans l'Eglise, dans l'Etat, dans l'industrie, dans le commerce, dans les arts et les sciences; *la vie de famille même est sortie de son cercle intime et restreint*, on l'entraîne, on l'expose au grand jour de la vie politique; personne ne peut plus dire : Je veux fuir le monde et me renfermer dans ma chambre avec mes livres; le monde le poursuit, les livres même le font rentrer dans le tumulte de la vie réelle. Personne ne peut dire : Je veux m'enterrer dans un cloître; les débats religieux envahissent les couvents; ils retentissent autour de leurs fenêtres couronnées de lierre, et vous avertissent que vous êtes encore au milieu du monde. Le monde est inévitable; il étreint de ses immenses bras de polype ceux qui veulent lui échapper.

» Ainsi donc, la tâche immédiate des particuliers et des hommes politiques doit consister à bien définir et préciser ce que l'on appelle le présent, envisagé sous toutes ses faces. Or, rien ne pourrait donner un tableau plus fidèle et plus consciencieux du présent que la presse si elle obtenait des gouvernements la protection, l'intérêt et les généreux encouragements dont elle est digne. Nous espérons, nous avons la ferme confiance que le nouveau ministère bavarois se mon-

trera paternel pour la presse. Nous apprenons que dans d'autres Etats l'autorité supérieure s'occupe de régler la législation sur la presse. Le grand roi de Bavière et les hommes d'Etat éclairés qui l'assistent ne se laisseront pas enlever la gloire de prendre les devants dans une affaire aussi grande et aussi patriotique que l'institution légale d'une presse libre.

» Que l'on réfléchisse bien que nous vivons dans un siècle où les péchés d'omission et de faiblesse sont punis plus rapidement et d'une manière plus terrible que les fautes d'une force excessive et surabondante.

» *Videant, caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat,* disait-on aux anciens consuls de Rome. L'office du *ne quid detrimenti* ne peut être consciencieusement et complètement rempli de nos jours que par une presse libre ; c'est la presse libre qui peut seule étouffer la *vetus insita mortalibus potentiæ cupido,* c'est elle seule qui peut nous garantir contre les *turbulentis tribunis,* les *consulibus prævalidis*; elle seule peut paralyser et éloigner à jamais *in urbe et foro tentamenta civilium bellorum.* »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 8 mars. — Le collége du 6e arrondissement électoral du département du Finistère est convoqué à Quimperlé, pour le 10 avril prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Drouillard.

— Le collége du 3e arrondissement électoral du département des Deux-Sèvres est convoqué à Parthenay, pour le 6 avril prochain, également à l'effet d'élire un député, par suite de la promotion de M. Allard au grade de colonel.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 5 mars :

« M. Guizot vient de recevoir une invitation à dîner de lord et de lady Normanby pour le mardi 16 de ce mois. Ainsi la réconciliation est complète, car demain M. Guizot répondra à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il accepte cordialement l'invitation. »

— Le roi et la reine des Belges ont quitté samedi les Tuileries pour retourner à Bruxelles.

— Samedi les bureaux de la chambre des députés ont examiné la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Trois bureaux ont autorisé la lecture de cette proposition dont les développements sont fixés au 22 mars.

— La reine d'Angleterre a quitté Londres pour se rendre à Osborne-House avec le prince Albert et ses enfants. Avant son départ, le prince Albert avait adressé, au vice-chancelier de l'Université de Cambridge, une lettre pour lui annoncer qu'il acceptait sa nomination comme chancelier. Le prince, assez embarrassé de sa première lettre, par laquelle il avait déclaré tenir à l'unanimité des suffrages, se tire d'affaire :

« L'élection est aujourd'hui terminée, et une majorité comprenant un grand nombre des membres les plus éminents par les services rendus à l'Eglise, à l'Université, aux sciences et aux lettres, s'est prononcée en ma faveur. Ce devient dès-lors pour moi un devoir que de faire connaître le parti auquel je m'arrêterai dans ces circonstances... J'ai résolu d'accepter le mandat que l'Université veut bien me confier. En prenant cette détermination, j'ai agi sous l'impulsion d'une déférence respectueuse pour les suffrages de la majorité des membres de l'Université ; j'ai voulu lui épargner la nécessité d'une nouvelle épreuve : et j'ai surtout été mû par l'espoir qu'en m'acquittant avec zèle et impartialité du mandat que j'accepte, je m'acquerrai des titres au bon vouloir et à la confiance du corps académique en entier. »

— Le gouvernement papal, voulant organiser une administration pour le service des travaux publics et des chemins de fer en tous points conforme à celle des ponts et chaussées de France, a fait demander au ministre des affaires étrangères les renseignements propres à cette organisation. Les documents les plus précis vont être mis à la disposition du représentant du gouvernement papal par le ministre de travaux publics. (*Débats.*)

— On lit dans l'*Observateur autrichien* du 26 février :

« Depuis plusieurs semaines, divers journaux allemands, malgré le démenti déjà donné par la *Gazette de Cracovie*, s'occupent continuellement à répandre les bruits les plus faux sur les prétendues concentrations de troupes dans le royaume de Pologne et sur les marches de ces troupes vers la frontière sud-ouest de ce royaume. Ils parlent aussi de renforts considérables que les troupes autrichiennes auraient reçus à Cracovie et aux environs de cette place. Toutes ces nouvelles sont dénuées de fondement; mais nous voudrions bien savoir dans quel but on les répand; car comment tromper les personnes qui sont sur les lieux? Ainsi le but ne peut être que d'égarer l'opinion à l'étranger. »

Maintenant, voici ce qu'on écrit de Cracovie, le 22 février, à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

« Malgré toutes les dénégations qui ont eu lieu, il est certain que le royaume de Pologne fourmille de troupes jusqu'à la Baltique. On ne sait pas quel est le but de cette concentration. On croit qu'il s'agit de maintenir dans le devoir les paysans de la Gallicie qui refusent de se soumettre à la corvée. On n'ignore pas que plusieurs bandes armées de paysans ont franchi la frontière. On les a désarmées. »

— L'Académie des beaux-arts a procédé samedi à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. le comte de Clarac. Le nombre des votants était de 47 ; la majorité de 24. M. le baron Taylor a obtenu 27 voix; M. le prince de la Moskowa, 18; M. le comte de Noé, 2.

M. le baron Taylor a été élu.

— La compagnie du chemin de fer du Nord et celles des chemins de Saint-Germain et de Versailles (rive droite) viennent, en raison de la cherté des subsistances, de décider que la retenue de 5 pour cent exercée sur les traitements de leurs employés pour faire un fonds de réserve serait suspendue pendant quatre mois, à dater du 1er mars. Elles ont accordé en outre pendant la même période un supplément de traitement extraordinaire de 10 pour cent à ceux de leurs employés dont les émoluments fixes ne dépassent pas 1,200 fr. par an.

— On lit dans le *Mercure Ségusien* :

« Depuis le commencement de l'hiver, une seule personne accomplit à Saint-Symphorien-de-Lay l'œuvre de bienfaisance que vient d'entreprendre notre société de prévoyance pour tout l'arrondissement de Roanne. Le supérieur de l'école des Frères, M. Veyssier, il nous pardonnera de le nommer, touché des malheurs qui pèsent cette année sur les paysans de nos campagnes, s'est noblement chargé de pourvoir à l'approvisionnement de Saint-Symphorien. Sans fortune, sans relations, il a su trouver les avances nécessaires à la réalisation de son projet, et, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, malgré la rigueur de la saison, il s'est rendu lui-même à pied, à Lyon, pour y acheter des grains qu'il revenait ensuite vendre au prix de revient, quelquefois même avec perte, aux gens nécessiteux de sa commune. »

— La misère qui désole les Flandres a fait refluer vers Bruxelles une quantité considérable de pauvres; le gouvernement, alarmé de cette invasion de men-

diants, a pris le parti de les faire reconduire dans leurs communes respectives.

— Une émeute, dont malheureusement les suites ont été sanglantes, a éclaté à Wick (Ecosse), au sujet d'un navire qui devait prendre un chargement de grains. Le lord-avocat a donné au commencement de la séance du 4 les explications suivantes sur cette regrettable affaire :

« Quelques désordres ont eu lieu à Wick, à l'occasion des grains. La force armée a été appelée pour apaiser l'émeute. Deux personnes ont été blessées ; l'une légèrement, l'autre grièvement ; mais l'autorité n'a encouru aucun blâme, elle avait pris, dès la veille, toutes les précautions nécessaires, ayant été informée que très-probablement il y aurait du tumulte. Dans la matinée le shériff avait été prévenu qu'un bâtiment avait été assailli dans le port, et qu'il serait sage de décharger le blé, sans quoi le navire serait défoncé dans le port et l'équipage jeté à la mer. Le shériff a fait alors demander des renforts considérables, et le déchargement a eu lieu sous la protection de la force armée. Pendant le trajet en ville, la populace a été d'une violence extrême et elle s'est portée à des voies de fait. Si l'on considère attentivement les circonstances, on trouve que l'autorité civile a tenu une conduite ferme et sage ; le shériff a agi de concert avec les autorités locales du comté ; loin d'être homme à mettre de la précipitation et de la brutalité dans ses actes, le shériff est un homme bienveillant et doux. »

— Méhémet-Rechid-Pacha, qui commandait les troupes turques à la bataille de Nézib, vient de mourir à l'âge de 45 ans. Il était séraskier de l'armée de Roumélie.

— Une famille d'émigrants, célèbre dans l'Asie, songe à se fixer en Algérie. Il existe en Géorgie, près du lac d'Ourmia, une tribu gouvernée depuis des siècles par la noble famille des Karapapaks. Cette famille se compose aujourd'hui de quatre frères qui, par l'intrépidité de leur caractère, la bonté de leur cœur, ont acquis une réputation méritée. Ils se livrent à l'agriculture, à l'éducation de nombreux troupeaux, et font le commerce des bestiaux, du lainage et surtout des produits agricoles. Ils aiment les Européens et sont partisans du progrès.

Lorsque les Russes s'emparèrent de la Géorgie, en 1824, les quatre frères ne voulant pas vivre sous leur domination, émigrèrent à la tête de leur tribu, et vinrent s'établir en Perse, où ils se fixèrent sur la frontière du pays des Kurdes. Ils fondèrent des villages, formèrent une milice d'environ 6,000 hommes, et repoussèrent les incursions de ces peuples barbares.

Pendant dix ans, les services qu'ils rendirent à la Perse leur attirèrent la bienveillance du gouvernement de ce pays ; mais bientôt la reconnaissance fit place à l'injustice : on les accabla d'impôts, de contributions ordinaires et extraordinaires, de vexations de toute espèce. Cet état de choses, depuis deux ans surtout, est devenu si intolérable que les quatre frères ont résolu de s'y soustraire et d'aller, dans des pays plus hospitaliers, porter leurs pénates.

Ils viennent demander un asile à la France et solliciter une concession en Algérie. L'un des quatre frères, Iskender-Khan, qui s'est acquis en Perse une immense réputation par sa belle conduite au siége de Hérat, est arrivé le 2 février à Constantinople, se rendant en France, où il vient pour s'entendre avec le gouvernement français sur les conditions de l'établissement en Algérie de la tribu des Karapapaks. (*Patrie.*)

— Un violent incendie a détruit dernièrement le théâtre de Carlsruhe. Le *Mercure de Souabe* porte à 123 le nombre des personnes qui ont péri dans cette catastrophe, brûlées ou étouffées.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — M. Isturitz est nommé ambassadeur en Angleterre.

Voici comment M. Martinez de la Rosa a terminé son discours sur la question des mariages :

« L'Europe a vu régner en France Louis XIV et en Espagne son petit-fils Philippe V, sans que l'on crût ruiné l'équilibre des puissances, et la France était alors plus puissante relativement. La Russie venait de naître sous la main rude et puissante de Pierre-le-Grand, et la Prusse n'avait pas encore vu naître le grand Frédéric; quant à l'Espagne, elle jetait dans la balance un nouveau monde soumis à sa domination. Aujourd'hui, je le répète, les craintes de voir l'Espagne se courber sous une politique étrangère sont exagérées; cela ne saurait arriver tant qu'elle aura les institutions qui la régissent. Une nation est indépendante et libre quand elle veut l'être. »

ANGLETERRE. — M. Hume a présenté au parlement, ainsi qu'il l'avait annoncé, sa motion au sujet de la Pologne. Par une des stipulations du traité de Vienne, l'Angleterre s'est engagée à payer pour la Russie l'intérêt de la dette russo-hollandaise; ce qu'elle continue de faire chaque année. La motion de M. Hume se compose de quatre articles; les trois premiers sont une protestation contre la suppression de Cracovie et une déclaration que les trois puissances, en violant le traité de 1815, en ont affranchi les autres parties contractantes; le quatrième article stipule que le traité de Vienne ayant cessé d'exister, l'Angleterre n'est plus tenue de faire et ne fera plus le service des intérêts de la dette russo-hollandaise.

Lord Sandon a appuyé la motion de M. Hume et a interpellé lord Palmerston. C'est lord John Russell qui a pris la parole au nom du gouvernement. On savait d'avance, par un article du *Morning-Chronicle*, la conduite que le cabinet se proposait de tenir. Lord John Russell a déclaré qu'il se bornerait à demander la question préalable, ce qui équivaut à l'ordre du jour, sur les trois premiers articles de la motion. Il lui semble contraire aux précédents et à la dignité du parlement d'émettre, sans y avoir été provoqué, un avis sur la conduite des puissances étrangères, et de faire une déclaration destinée à demeurer sans effet.

Sur le quatrième article, lord John Russell a déclaré avoir consulté les jurisconsultes de la couronne, qui ont répondu que la convention relative au service de la dette russe ayant été renouvelée en 1831, était une stipulation à part, dont l'Angleterre ne pouvait se prétendre libérée. Le ministre a donc annoncé que, conformément à cette décision, il repousserait formellement la motion.

Après le discours de lord John Russell, la discussion sur la motion a été renvoyée à jeudi prochain.

BAVIÈRE. — On écrit de Munich, le 1er mars :

« On dit que le roi a nommé l'ancien ministre de la guerre, M. le général baron de Gumppenberg, chef d'une brigade d'infanterie de la troisième division militaire, en remplacement de M. le général-major de Haubenhausen, qui était chargé provisoirement du portefeuille de la guerre.

» Le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Zenetti, a reçu aujourd'hui tout le personnel de son administration. »

La *Gazette de Munich* félicite le nouveau ministère sur son avénement au pouvoir. Elle ajoute que le nouveau cabinet sera favorable à la liberté de la presse.

LEVANT. — On écrit de Constantinople, 18 février :

« Hier une modification importante a eu lieu dans le ministère :

» Le ministre des finances, Nafiz-Pacha, a donné sa démission, qui a été acceptée;

» Le conseiller du grand-visir, Sarim-Effendi, a été nommé ministre des finances et promu au rang de muchir (pacha à trois queues).

» Sarim-Effendi est une des meilleures têtes de la Turquie, et ce changement est un nouvel élément de force pour le cabinet. »

— Nous avons rapporté les détails du différend survenu entre la Grèce et la Turquie. On sait que l'ambassadeur ottoman à Athènes, M. Musurus, a cru devoir refuser à M. Karatassos, aide-de-camp du roi Othon, un passeport pour se rendre à Constantinople, sous prétexte que cet officier avait été l'un des chefs de l'expédition qui a eu pour but de soulever, en 1841, la Macédoine contre le gouvernement de la Porte. Le roi Othon, irrité de ce refus, a dit à M. Musurus : « J'espérais que le roi de la Grèce méritait plus de respect que vous n'en avez montré, Monsieur. » Après quoi il lui a tourné le dos sans lui donner le temps de s'expliquer.

L'envoyé de la Porte en a écrit aussitôt à son gouvernement, et le ministre des affaires étrangères, Aali-Effendi, a notifié au gouvernement grec que les rapports entre les deux puissances seraient rompus, à moins que M. Coletti n'écrivît, au nom du roi de Grèce, une lettre d'excuse à M. Musurus, et qu'il se rendît à l'ambassade ottomane pour faire à M. Musurus ses excuses personnelles. L'ambassadeur recevait en même temps l'ordre de revenir à Constantinople, si la satisfaction demandée n'était pas accordée dans le délai de trois jours.

Dans les notes qui ont été échangées entre les deux gouvernements pendant cet intervalle, on voit que M. Musurus prétend qu'il a prié M. Karatassos de différer son départ jusqu'à ce qu'il eût reçu du divan l'autorisation de viser son passeport; qu'il s'en était expliqué dans les mêmes termes avec M. Coletti, qu'il s'était rendu au bal de la cour dans la pensée que M. Coletti avait averti son roi, et que S. M., en ne retirant pas l'invitation adressée à l'ambassadeur ottoman, semblait avoir pris tacitement l'engagement de bien accueillir cet ambassadeur. M. Musurus accuse enfin M. Coletti de n'avoir pas fait part au roi des explications qui lui avaient été données.

M. Coletti s'est justifié dans plusieurs notes envoyées à l'ambassadeur de Grèce à Constantinople. Les prétentions du divan étaient trop exagérées pour qu'il fût possible de le satisfaire. L'envoyé ottoman s'est embarqué, en conséquence, sur le bâtiment à vapeur turc qui avait été mis à sa disposition. Les relations sont donc rompues pour le moment; mais les termes de la lettre de M. Coletti font espérer qu'elles ne tarderont pas à être renouées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 6 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi d'intérêt local. Le premier autorise le département de l'Allier à contracter un emprunt de 50,000 fr. à un taux qui ne pourra excéder 4 1|2 0|0. — Adopté.

Un second projet autorise le même département à emprunter 40,000 fr. au même taux d'intérêt pour réparation des routes départementales endommagées par les dernières inondations. — Adopté.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Achille Fould. Elle est ainsi conçue :

Art. unique. Sera rayée du grand livre de la dette publique la somme de 11,584,983 fr. de rentes 3 0|0 inscrites au nom de la caisse d'amortissement et rachetées par elle depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1846. Ces

rentes seront définitivement annulées en capital et arrérages à dater du 22 juin 1847.

M. FOULD lit des développements dans lesquels il s'attache à démontrer que sa proposition est utile et opportune. Il entre dans de longs détails de chiffres à l'appui de cette proposition.

Il explique, au milieu du bruit et des conversations particulières, les chances d'amélioration que présente sa proposition. Il soutient que rien ne s'oppose à l'exécution d'une mesure qui doit ramener l'ordre dans nos finances.

M. DE VUITRY vient combattre la proposition de M. Fould. Il soutient que la situation de nos finances n'est pas telle qu'il faille recourir à une mesure aussi rigoureuse que celle qui est proposée. C'est surtout sous le rapport de l'opportunité que l'orateur repousse la proposition. Il entre à son tour dans des détails de chiffres contradictoires pour démontrer l'inopportunité de la proposition.

M. CLAPIER demande pourquoi, lorsque toutes les puissances s'occupent de mettre ordre à leurs affaires, nous ne mettrions pas ordre aux nôtres. La prise en considération ne sera pas une décision, mais ce sera un progrès en faveur de notre état financier, et c'est pour cela qu'il votera la prise en considération.

M. LE MINISTRE DES FINANCES vient combattre la proposition; selon lui, il faut des circonstances impérieuses, pour prendre une détermination aussi grave. L'état de nos finances n'est pas tel qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt, car l'abaissement de l'amortissement ne serait qu'un emprunt déguisé. Si, comme l'a dit M. de Vuitry on ne veut faire qu'une économie, cette économie serait dangereuse, car cette mesure n'aurait d'autre résultat que d'arrêter l'essor du crédit public.

Séance du 8.

Après la lecture d'une proposition de M. Hallez-Claparède relative aux routes et chemins situés dans la zône frontière, et de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, M. de Mornay demande que la chambre fixe un jour où il pourra interpeller M. le ministre des finances sur la situation des relais de poste. La chambre décide que ces interpellations auront lieu samedi.

L'ordre du jour appelle la suite des débats sur la prise en considération de la proposition de M. Fould.

M. Jules de Lasteyrie appuie la prise en considération.

M. Fould soutient qu'il est urgent d'adopter la mesure qu'il a proposée. Il termine ainsi : M. le ministre des finances, qui nie la nécessité de contracter un emprunt, la reconnaîtra peut-être bientôt. Les circonstances s'aggraveront, le jour où il faudra faire un emprunt viendra, et vous n'y aurez pas pourvu.

La prise en considération de la proposition est mise aux voix et rejetée.

Une proposition de M. Taillefer, relative à un nouveau classement de routes, est développée par son auteur ; et après une courte discussion, la chambre décide à une forte majorité qu'elle ne la prendra pas en considération.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 50 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 40 c.	Caisse hypothecaire. 275 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.	Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 25 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1320 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

JEUDI 11 MARS 1847. (N° 4348.)

DE LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT.

ÉTAT DE LA QUESTION, PAR M. L'ABBÉ DUPANLOUP.

Trois ans d'efforts persévérants pour la conquête de la liberté d'enseignement n'ont pas été perdus. Après toutes les vicissitudes de cette longue lutte, une partie du terrain disputé est désormais à l'abri de toute contestation sérieuse. Il y a des points essentiels sur lesquels, grâce aux lumières de la discussion et à la force invincible du bon sens public, les esprits d'abord les plus opposés se sont rencontrés en parfait accord. Il importait, au moment où la question si grave de la liberté d'enseignement va être soumise à de nouveaux débats, de bien déterminer les points sur lesquels on s'est entendu déjà, d'établir nettement le véritable *Etat de la question* qui va se débattre dans les chambres. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Dupanloup dans une brochure qui paraît aujourd'hui et que la bienveillante amitié de l'auteur nous a permis de lire et d'apprécier avant le public. Nous ne louerons ni la lumineuse concision du style, ni la vigueur d'une dialectique pressante, ni cette parfaite urbanité de langage qui est dans les discussions de la presse ce qu'étaient les armes courtoises dans les combats des preux. Nous ferons mieux que louer les brillantes et solides qualités de cet écrit, nous en citerons les principales pages :

« Dans les discussions graves il importe avant tout de bien s'entendre et de fixer les points sur lesquels on est d'accord.

» C'est le seul moyen de prévenir la confusion des idées et des choses, d'éviter les débats inutiles, les paroles amères, les conflits dangereux, les dissentiments sans retour, et enfin d'apaiser l'irritation des esprits et la violence des disputes.

» Je crains que des préoccupations sans lumière ne préparent un malentendu redoutable dans la grande question de la liberté d'enseignement : ce serait un malheur pour tous.

» Cette question sera un principe incessant d'agitations pour le pays, d'embarras pour le gouvernement, de légitimes alarmes pour la conscience des évêques et des pères de famille, tant qu'elle n'aura pas reçu une solution sage, une solution claire, une solution réelle et loyale.

» Il faut une loi qui réalise sincèrement le vœu et la promesse de la charte; une loi qui, en conservant à l'Etat son autorité, son action, son intervention tutélaire sur l'éducation, respecte les *droits antérieurs*, les *droits primitifs et inviolables* des familles, en même temps qu'elle maintiendra les droits sacrés de l'Eglise sur l'éducation religieuse et morale de ses enfants. Il faut une loi sans ambiguité et sans détour, une loi forte et intelligente qui concilie tous les intérêts, réponde à toutes les réclamations légitimes; enfin, une loi qui soit faite avec la fermeté, avec les lumières, et surtout avec la sincérité, avec la haute loyauté que tous peuvent attendre des hommes qui siégent en ce moment dans les conseils de la couronne et dans les grandes assemblées législatives du pays.

» Jamais loi ne dut être moins faite sous la funeste influence d'un malentendu quelconque, par un parti ou au profit d'un corps, quel qu'il soit.

» Jamais loi ne dut être conçue dans des vues plus larges et des pensées plus indépendantes des préoccupations étroites et passionnées de la politique journalière.

» Ce n'est pas une loi de circonstance, c'est une loi d'avenir, ce n'est pas une loi de politique vulgaire, c'est une loi religieuse et sociale qu'il s'agit de faire. Cette grande œuvre est aujourd'hui plus facile à accomplir qu'on ne le pense peut-être.

» Car, au fond, nous sommes bien près d'être tous aujourd'hui d'accord sur les principes généraux et sur les points les plus importants de la question : le bon sens public et la bonne foi ont singulièrement rapproché les esprits. Les choses en sont venues au point qu'il suffit peut-être aujourd'hui simplement de s'expliquer et de s'entendre pour mettre de côté les points sur lesquels la discussion est désormais inutile.

» Je vais essayer de le faire, et, si je ne me trompe, après m'avoir lu, plusieurs seront étonnés des progrès qui se sont accomplis par la marche seule du temps dans l'intelligence de la question, et des pas insensibles que deux années de trêve nous ont tous conduits à faire les uns vers les autres.

» Il va sans dire que je ne m'occuperai point ici des opinions extrêmes; je n'aime à invoquer dans la polémique que la pensée sérieuse des hommes graves qui comptent dans leur parti, et dont la voix est une autorité, parce que leur modération est une force et leur parole une lumière.

» Je pourrais citer un grand nombre de points sur lesquels l'accord dont je parle existe entre nous et nos contradicteurs. Je me bornerai à trois principaux, sur lesquels la loyauté de nos adversaires les plus honorables et la puissance du bon sens, ce grand maître de la vie humaine, ce modérateur suprême et infaillible des discussions publiques, ont amené une entente plus certaine, à peu près universelle, et presque *cordiale*.

» Tous les hommes les plus éminents conviennent, en effet,

» 1° qu'il faut enfin, en conservant à l'Université son existence et ses priviléges, et à l'Etat son *intervention tutélaire*, donner aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants, une liberté véritable;

» 2° Que la liberté d'enseignement n'est véritable, sincère, que si elle est entre les divers instituteurs une franche et loyale concurrence;

» 3° Qu'il n'y a pas de franche et loyale concurrence, ni même de concurrence en aucun sens possible. si l'Université demeure l'arbitre de ses concurrents, si elle est juge et partie.

» On le voit, je ne prétends ici rien proclamer de nouveau : je prétends seulement, comme je le disais tout à l'heure, constater les progrès amenés par la discussion, les points importants dont on est d'accord, et l'état actuel de la question.

I.

» *Il faut enfin, en conservant à l'Université son existence et ses priviléges, et à l'Etat son intervention tutélaire, donner aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants une liberté véritable.*

» Le bon sens le plus commun et la bonne foi la plus vulgaire ont suffi pour mettre tout le monde d'accord sur ce point.

» En effet, tous sans exception ont été amenés à déclarer que la liberté de l'enseignement est tout à la fois un *droit naturel*, le droit primitif et inviolable des pères de famille ; un *droit politique*, et la promesse de la charte; un *droit*

religieux, et la conséquence essentielle et immédiate de la liberté de conscience; enfin, même, un *droit littéraire et intellectuel*, conséquence de la liberté de l'intelligence et de la liberté des lettres.»

M. l'abbé Dupanloup cite ici les noms et les paroles des orateurs du gouvernement aussi bien que les noms et les paroles des membres de l'opposition : M. de Tracy, M. Thiers, M. Guizot, M. de Lamartine, M. Saint-Marc-Girardin, M. de Broglie.

. . . .

II.

« *La liberté d'enseignement n'est une liberté véritable, sincère, que si elle est, entre les deux instituteurs, une franche et loyale concurrence.*

» C'est ce que M. Guizot déclarait en termes exprès devant la chambre des députés :

« Aux maximes du monopole, nous substituons celles *de la concurrence.*

» Les établissements privés, les institutions et les pensions seront désormais » *les libres émules* des établissements publics.

» L'Etat accepte la nécessité, le devoir de soutenir avec succès, avec éclat, » *une concurrence infatigable.*

» La prééminence des études publiques doit remplacer le monopole.

» En un mot, ce n'est plus en auxiliaire, mais *en rivale*, que l'industrie pri- » vée peut donner l'instruction secondaire.»

Au témoignage de M. Guizot, M. l'abbé Dupanloup ajoute ici celui de M. de Salvandy, de M. Villemain, de M. Saint-Marc-Girardin.

. . . .

« Ce second point que je tenais à établir ne souffre aucune contestation.

III.

» Le troisième en souffre moins encore, à savoir :

» Qu'il n'y *a plus de libre et loyale concurrence, ni de concurrence même en aucun sens possible, si l'Université demeure la maîtresse et l'arbitre de ses concurrents*, si elle est juge et partie.

» Je le sais, dans le projet de loi de M. Thiers, toutes les maisons d'éducation, tous les maîtres sans exception jusqu'aux plus humbles surveillants, tous les réglements intérieurs, tous les programmes d'études, tous les programmes d'examen dépendaient uniquement de l'Université.

» L'Université demeurait l'arbitre suprême de tous ceux qui se destinent à l'enseignement, l'arbitre en dernier ressort de tous les établissements déclarés libres et indépendants par la charte.

» M. Thiers s'était plu à proclamer l'Université maîtresse absolue du terrain, des conditions de la lutte, des lois du combat; c'est elle seule qui devait apprécier les efforts de ses émules, examiner leur mérite et leurs œuvres.

» Elle seule qui devait décider leurs torts et les réprimer; elle seule qui devait les juger, les condamner, les suspendre, les supprimer enfin quand elle croirait devoir le faire.

» Voilà *la liberté pure et simple, la liberté complète, la liberté pleine et entière, la liberté sans limites*... telle que M. Thiers nous la préparait.

» Mais le bon sens public a fait de tout cela bonne justice; le bon sens public a proclamé que rien de tout cela n'est possible, si on ne veut pas consacrer l'*excès du monopole et du despotisme universitaire*, si on ne veut pas retenir indignement d'une main ce que l'on feint de donner de l'autre, si on ne veut pas renon-

cer à jamais à la liberté d'enseignement, et anéantir avec la généreuse émulation née de la libre concurrence la promesse de la charte; le bon sens public a proclamé que si on veut être de bonne foi, il faut essentiellement faire autre chose.

» Et, en effet, que l'Université soit juge des maisons universitaires, des progrès de leurs études, et de ce qui les intéresse, cela est simple : mais qu'elle soit l'arbitre des maisons formées hors de son sein, des établissements déclarés libres et indépendants, voilà ce qui est absolument impossible, ce qui implique contradiction dans les termes; voilà ce que la bonne foi non plus que le bon sens ne peuvent admettre.

» Il est manifeste que la liberté promise par la charte doit donner à chacun, moyennant de justes conditions, le droit de former et de maintenir sous la haute surveillance de l'Etat des établissements en dehors et indépendamment du régime universitaire. « *Ou la liberté d'enseignement n'est rien, ou elle est cela.* »

. . . .

» Voilà ce que le bon sens, ce que la bonne foi ont proclamé de concert avec une force irrésistible.

» M. Thiers l'avait bien prévu : un esprit comme le sien ne pouvait s'y méprendre. *Là seulement*, écrivait-il dans son fameux rapport, *réside la vraie difficulté*. Aussi n'a-t-il jamais donné à son langage un caractère de gravité plus haute, ni de plus profonde habileté qu'en traitant cette question. Sentant que la controverse se retrouve ici tout entière, et, selon ses propres paroles, *que là réside la vraie difficulté*, il fait des efforts inouïs pour la résoudre. Sentant même que la solution logique était impossible, il a voulu l'emporter violemment et comme de haute lutte, et pour cela il n'a pas craint d'élever à ce propos contre le clergé les accusations les plus odieuses.

» Voici ses paroles :

« Qui inspectera, qui surveillera, qui jugera les nouveaux établissements? —
» Quant à nous, messieurs, la réponse n'a pas été douteuse ... c'est l'Université.
» C'est à elle qu'il faut donner le soin de surveiller, de juger, d'inspecter les établissements d'instruction publique, d'apprécier leurs défauts et leurs mérites. »

» Cette solution donnée, M. Thiers ajoute :

« Ici, messieurs, s'élève une sorte de clameur *de la part du clergé*.
» Être surveillé, inspecté, jugé par l'Université, est une tyrannie intolérable...
» C'est, disent-ils, les faire dépendre de rivaux pour entrer dans la carrière, pour
» y vivre, pour y être maintenus ou en être exclus. »

» Quelques lignes plus bas, il dit encore :

« Lisez *tous les écrits du clergé* ou de ceux qui, avec plus ou moins de raison,
» se font ses représentants. Vous y trouverez qu'on y constitue la servitude, et
» non la liberté de l'enseignement, lorsqu'on veut faire dépendre le *clergé* du jugement de l'Université, soit pour la collation des grades, soit pour la surveillance et la juridiction. »

» Et la conclusion est que :

« Ces prétentions sont inconciliables avec la bonne police de l'Etat : c'est le
» renversement de toutes les lois et de tous les principes : c'est le renversement
» des plus simples notions de la justice et du bon sens. »

» Certes, en étudiant le rapport de M. Thiers, à l'époque où il parut, je regrettai souvent d'y rencontrer, sous la simplicité apparente d'un style agréable, des contradictions bizarres, des équivoques nombreuses, des sens douteux, comme une duplicité perpétuelle de parole qui me condamnait à ne presque jamais pouvoir bien saisir la véritable pensée de l'auteur pour l'admettre ou pour la combat-

re : elle m'échappait toujours sous la transparence et la rapidité trompeuse de ce style si clair et si facile, qu'on ne parvient à se défier de lui qu'après en avoir éprouvé plusieurs fois les singuliers mécomptes :

. . . *Obliquo*
Laborat lympha fugax.

» Mais, il le faut avouer, les phrases que je viens de rappeler ne laissent rien à regretter, ni dans le style, ni dans la pensée.

» Tout est net, clair, précis, décisif; tout est dit manifestement avec l'espérance d'étonner par la hardiesse de l'affirmation, et d'ôter tout d'abord aux adversaires jusqu'à la pensée d'une résistance sur un terrain où l'on paraît si sûr de son fait, si fort de son droit.

» Malheureusement il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que M. Thiers, et au besoin plus de hardiesse encore : c'est tout le monde. Après un premier moment de surprise, l'opinion publique, éclairée par le bon sens, n'a pas tardé à proclamer qu'il n'y eut jamais ni un droit plus odieux, ni une thèse plus fausse, ni un terrain plus mauvais, ni des prétentions plus inconciliables avec la justice, ni un renversement plus étrange des plus simples notions de l'équité la plus vulgaire.

» M. Thiers a eu beau dire que c'était la *clameur du clergé*, qu'il ne s'agissait ici que des intérêts du *clergé*, que cette question était uniquement la cause du *clergé*, et qu'il suffisait de lire les *écrits du clergé*, d'écouter les *représentants du clergé*, pour en demeurer convaincu; on n'a pas voulu le croire, et ceux mêmes qui y ont mis le plus de bonne volonté n'ont pu se persuader que ce qui était évidemment une question de bon sens et de bonne foi pour tout le monde, fût uniquement la question du clergé. Aussi les témoignages des hommes les plus dévoués à l'Université, l'autorité de ses amis les moins suspects, les paroles de ses plus hauts dignitaires, en un mot, les organes les moins favorables au clergé, ont poussé si loin la démonstration de ce que j'avance, que je n'ai plus en vérité qu'à les laisser désormais parler.....

» Ainsi il n'y a que nous, ministres de la religion, il n'y a que nous en France qui trouvons que l'Université ne peut demeurer l'arbitre de ses concurrents, être juge et partie tout à la fois! M. de Broglie, M. Saint-Marc Girardin, M. Rendu, M. Guizot, M. Eusèbe Salverte, M. de Sade, M. de Tracy, et tant d'autres, n'ont rien dit et pensé à cet égard ! ou bien peut-être ces hommes honorables sont-ils les agents secrets, comme dit M. Thiers, les *représentants* du clergé ! Quelle pitié ! Ainsi, parce que le bon sens ne nous permet pas plus qu'à d'autres de penser que les instituteurs libres, laïques ou non, puissent être jugés et gouvernés par leurs concurrents, nous ne voulons ni des lois, ni des institutions, ni de la gloire nationale, ni de la patrie : nous sommes *une classe d'hommes qui voulons être à part des autres citoyens*, au prix du renversement de toutes les lois et de tous les principes! Voilà ce que M. Thiers fait de nous. Est-ce de la vérité? Non; mais qu'importe? Est-ce de la justice? Non; mais qu'importe encore? Est-ce même cette probité qu'on doit toujours garder avec ses ennemis? Non, et j'en prends à témoin tous les hommes de bonne foi, les hommes de toutes les opinions dont j'ai déja cité les noms et les paroles, et tous ceux que je dois citer encore.

» A la veille d'une nouvelle discussion, M. Thiers lui-même, s'il est ami de la vérité, me remerciera de lui apporter ici les lumières qui lui ont manqué, j'aime à le croire. Ce ne sont pas les miennes, je le répète, ce ne sont pas les lumières du clergé que je lui apporte, ce sont celles de tant d'hommes considérables très-dévoués à l'Université, tout-à-fait étrangers au clergé, mais équitables, et dont

cer à jamais à la liberté d'enseignement, et anéantir avec la gén graves contr.
née de la libre concurrence la promesse de la charte ; le bon
clamé que si on veut être de bonne foi, il faut essentiellem calauréat ou à la
» Et, en effet, que l'Université soit juge des maisons u ents libres, à l'us.
de leurs études, et de ce qui les intéresse, cela est sim retrouve partout, chez
bitre des maisons formées hors de son sein, des étab même pensée, la même
indépendants, voilà ce qui est absolument impossib calauréat...
tion dans les termes ; voilà ce que la bonne foi ne ont plus à en craindre. Je
veut admettre. téressé que celui de M. Cousin
» Il est manifeste que la liberté promise t toutes les paroles, tous les te-
moyennant de justes conditions, le droit de es dispositions du projet de loi de
surveillance de l'État des établissements e ompare tout cela, je ne sais plus qu
universitaire. « *Ou la liberté d'enseigner* but du célèbre rapporteur, ni ce qu'il a
. . . . rait que ç'a été une véritable gageure, et
» Voilà ce que le bon sens, ce que universitaire *plus fanatique que M. Cousin*
une force irrésistible. pté sur les ressources infinies et sur la puis-
» M. Thiers l'avait bien prévu re accepter ce tour de force à l'opinion pu-
prendre. *Là seulement*, écrivait té oublieuse du caractère français, ne se sou-
ficulté. Aussi n'a-t-il jamais es de la charte, se laisserait donner complai-
haute, ni de plus profonde b la liberté.
controverse se retrouve ici le vote de la chambre élective, en 1846, et les
side la vraie difficulté, il ultés aux dernières élections, et les solennelles dé-
que la solution logique de candidats, sont venus s'ajouter à tous les té-
comme de haute lutte. reux, rapportés précédemment, pour démontrer
chargé les accusation sens et de la bonne foi est invincible, que l'habi-
» Voici ses parol s contre elle, et qu'on se diminue à les combattre.
« Qui inspectera était ni sensé, ni prudent, ni digne. La pacification
» Quant à nous, n'était pas une loi de paix, c'était une loi de guerre
» C'est à elle qu ne grande politique, c'était une mauvaise conduite.
» blissements justes et nécessaires à contre-cœur, trahit de la fa-
» rites. » le caractère ; mais quiconque viole une promesse so-
» Cette so mplir, fait pis encore.
« Ici, me ne révélait donc ni vraie intelligence de la situation,
» Être s rit, ni générosité, ni loyauté, ni justice : ces choses lui
» C'est, d it fait pour lui, sa fortune ne pouvait qu'être médiocre ;
» y vivre une loi, cette loi n'eût été qu'un malaise de plus dans un
» Que s d'ailleurs, et n'a pas besoin qu'on ajoute à ses irrita-
« Lis
» fo
» non les plus graves conviennent :
» gen s, en conservant à l'Université son existence et ses privilè-
» lau rvention tutélaire, donner aux pères de famille, pour l'édu-
» s, une liberté véritable ;
« d'enseignement n'est véritable, sincère, que si elle est, ca-
» re ars, une libre et loyale concurrence ;
» c' de libre et loyale concurrence, ni même de concurrence en
si l'Université demeure l'arbitre de ses concurrents, si elle
ta
er cipes sur lesquels les hommes les plus éminents et les plus gra-
n sur lesquels la bonne foi et le bon sens ne permettent plus de
v
sent pas.

-de est à peu près d'accord.

-éjà bien des points importants sur lesquels il
-is vers une entente plus parfaite et si dé-
-our opérer cet heureux rapproche-
-faut s'accorder? Les voici :
seront-ils admis à enseigner?
s programmes d'examen et les exa-

-pection les instituteurs libres seront-ils

-aire les soumettra-t-on?
. à la discussion, et sur lesquels l'accord est à

convenablement éclaircie et complètement posée; la
-ment préparée et la solution possible.
-e? Je l'ignore. Si je regarde l'avenir, ma confiance est pro-
-nde entière. La liberté d'enseignement est une cause invincible.
-onne foi, le bon sens, la vérité, la justice, la feront infailliblement

-egarde le présent, j'espère aussi. Les efforts persévérants, infatigables
-holiques ont enfin décidé les hommes politiques les plus éminents dans
-ion publique à s'occuper sérieusement de cette grande controverse. J'es-
-t je veux espérer que tous parviendront de concert à lui ménager une so-
digne d'eux, digne de l'Eglise, digne de la France, une solution qui pré-
et accomplisse parmi nous l'immense bienfait de la pacification reli-
-.

-ue si une fausse prudence, je ne sais quelle politique ombrageuse, jetait la
-té dans leurs conseils, l'incertitude, la défiance dans leurs pensées, et ne
-ermettait rien de grand, rien de généreux, rien de sincère, je leur dirais,
M. Saint-Marc Girardin :

-uand l'opinion publique réclame un changement, il y a pour l'administra-
- quelque chose de pire que de mépriser les vœux de l'opinion publique :
-t d'y mal obéir et de dénaturer l'idée en l'exécutant. »

-ue si, d'autre part, des préjugés aveugles, d'étroites rancunes, entravaient
-aissance une pensée généreuse et l'empêchaient de devenir la loi du pays,
-ais, avec M. de Lamartine, à cette malheureuse opposition :

-ujourd'hui les libéraux de la restauration mentiraient-ils à leur passé? Mes-
-urs, ce serait discréditer la politique; ce serait faire dire qu'il y a un langage
-r le combat, et un langage après la victoire. »

-ue si, enfin, la crainte de je ne sais quel fantôme d'impopularité enlevait à
-ommes que j'honore le courage d'esprit et la fermeté de caractère sans les-
- on n'accomplira jamais cette grande œuvre, j'oserais leur dire, avec M. de
- :

-ans certaines circonstances, rares il est vrai, un ministre, un homme d'E-
-ne chambre peut se passer de popularité; *mais d'une réputation de probité*
la bonne foi, jamais. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

. le ministre des travaux publics, remplissant par intérim les fonc-
- de garde des sceaux, a présenté hier à la chambre des pairs un pro-

le bon sens comme la bonne foi sont dignes de décider en ces graves controverses.

» Que la grande question qui nous occupe soit relative au *baccalauréat* ou à *des jurys d'examen*, ou au *gouvernement intérieur des établissements libres*, à *l'inspection de ces établissements* et à la *répression des abus*, je retrouve partout, chez les hommes probes et impartiaux, je retrouve partout la même pensée, la même inspiration de justice relativement à l'examen du baccalauréat...

» J'ai fini mes citations ; M. Thiers et le lecteur n'ont plus à en craindre. Je ne saurais trouver un appui plus fort et plus désintéressé que celui de M. Cousin. Mais en vérité, quand je repasse dans mon esprit toutes les paroles, tous les témoignages que je viens d'amasser et toutes les dispositions du projet de loi de M. Thiers, quand je rapproche, quand je compare tout cela, je ne sais plus qui croire, je ne découvre ni la pensée, ni le but du célèbre rapporteur, ni ce qu'il a fait, ni ce qu'il a prétendu faire. On dirait que ç'a été une véritable gageure, et qu'en prenant à tâche de se montrer universitaire *plus fanatique que M. Cousin lui-même*, M. Thiers avait assez compté sur les ressources infinies et sur la puissante subtilité de son esprit pour faire accepter ce tour de force à l'opinion publique, et il lui a paru que la légèreté oublieuse du caractère français, ne se souvenant plus des promesses formelles de la charte, se laisserait donner complaisamment la servitude au lieu de la liberté.

» C'est une grave erreur, et le vote de la chambre élective, en 1846, et les engagements pris par 149 députés aux dernières élections, et les solennelles déclarations d'un grand nombre de candidats, sont venus s'ajouter à tous les témoignages si graves, si nombreux, rapportés précédemment, pour démontrer à M. Thiers que la cause du bon sens et de la bonne foi est invincible, que l'habileté et l'esprit ne suffisent pas contre elle, et qu'on se diminue à les combattre.

» Non, rien de tout cela n'était ni sensé, ni prudent, ni digne. La pacification religieuse n'était pas là. Ce n'était pas une loi de paix, c'était une loi de guerre. Ce n'était ni une petite ni une grande politique, c'était une mauvaise conduite. Quiconque fait les choses justes et nécessaires à contre-cœur, trahit de la faiblesse dans l'esprit ou dans le caractère ; mais quiconque viole une promesse sacrée en paraissant l'accomplir, fait pis encore.

» Le projet de M. Thiers ne révélait donc ni vraie intelligence de la situation, ni vraie supériorité d'esprit, ni générosité, ni loyauté, ni justice ; ces choses lui manquent ; quoi qu'on ait fait pour lui, sa fortune ne pouvait qu'être médiocre ; et quand il serait devenu une loi, cette loi n'eût été qu'un malaise de plus dans un pays qui n'en manque pas d'ailleurs, et n'a pas besoin qu'on ajoute à ses irritations et à ses inquiétudes.

» Je résume ces pages.

» Tous les hommes les plus graves conviennent :

» 1° Qu'il faut enfin, en conservant à l'Université son existence et ses privilèges, à l'Etat son intervention tutélaire, donner aux pères de famille, pour l'éducation de leurs enfants, une liberté véritable ;

» 2° Que la liberté d'enseignement n'est véritable, sincère, que si elle est, entre les divers instituteurs, une libre et loyale concurrence ;

» 3° Qu'il n'y a pas de libre et loyale concurrence, ni même de concurrence en aucun sens possible, si l'Université demeure l'arbitre de ses concurrents, si elle est juge et partie.

» Voilà les principes sur lesquels les hommes les plus éminents et les plus graves s'entendent, sur lesquels la bonne foi et le bon sens ne permettent plus de dissentiment.

» Voilà ce dont tout le monde est à peu près d'accord.

» Certes, je le répète, ce sont déjà bien des points importants sur lesquels il n'y a plus à discuter, bien des pas de faits vers une entente plus parfaite et si désirable pour tous. Que manque-t-il encore pour opérer cet heureux rapprochement? Quelles sont les questions sur lesquelles il faut s'accorder? Les voici :

» 1° A quelles conditions les instituteurs libres seront-ils admis à enseigner?

» 2° Quels seront désormais les examens, les programmes d'examen et les examinateurs?

» 3° A quelle surveillance, à quelle inspection les instituteurs libres seront-ils assujétis?

» 4° A quelle juridiction disciplinaire les soumettra-t-on?

» Voilà les points qui restent à la discussion, et sur lesquels l'accord est à faire.

» La question est donc convenablement éclaircie et complètement posée; la discussion est suffisamment préparée et la solution possible.

» Quelle sera-t-elle? Je l'ignore. Si je regarde l'avenir, ma confiance est profonde et ma certitude entière. La liberté d'enseignement est une cause invincible. Le temps, la bonne foi, le bon sens, la vérité, la justice, la feront infailliblement triompher.

» Si je regarde le présent, j'espère aussi. Les efforts persévérants, infatigables des catholiques ont enfin décidé les hommes politiques les plus éminents dans l'opinion publique à s'occuper sérieusement de cette grande controverse. J'espère et je veux espérer que tous parviendront de concert à lui ménager une solution digne d'eux, digne de l'Eglise, digne de la France, une solution qui prépare et accomplisse parmi nous l'immense bienfait de la pacification religieuse.

» Que si une fausse prudence, je ne sais quelle politique ombrageuse, jetait la timidité dans leurs conseils, l'incertitude, la défiance dans leurs pensées, et ne leur permettait rien de grand, rien de généreux, rien de sincère, je leur dirais, avec M. Saint-Marc Girardin :

« Quand l'opinion publique réclame un changement, il y a pour l'administra-» tion quelque chose de pire que de mépriser les vœux de l'opinion publique : » c'est d'y mal obéir et de dénaturer l'idée en l'exécutant. »

» Que si, d'autre part, des préjugés aveugles, d'étroites rancunes, entravaient à sa naissance une pensée généreuse et l'empêchaient de devenir la loi du pays, je dirais, avec M. de Lamartine, à cette malheureuse opposition :

« Aujourd'hui les libéraux de la restauration mentiraient-ils à leur passé? Mes-» sieurs, ce serait discréditer la politique; ce serait faire dire qu'il y a un langage » pour le combat, et un langage après la victoire. »

» Que si, enfin, la crainte de je ne sais quel fantôme d'impopularité enlevait à des hommes que j'honore le courage d'esprit et la fermeté de caractère sans lesquels on n'accomplira jamais cette grande œuvre, j'oserais leur dire, avec M. de Tracy :

« Dans certaines circonstances, rares il est vrai, un ministre, un homme d'Etat, une chambre peut se passer de popularité; *mais d'une réputation de probité » et de bonne foi, jamais.* »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

M. le ministre des travaux publics, remplissant par intérim les fonctions de garde des sceaux, a présenté hier à la chambre des pairs un pro-

jet de loi relatif à la réorganisation du chapitre royal de Saint-Denis. Voici le texte de ce projet de loi et de l'exposé des motifs dont M. Dumon a donné lecture à la chambre :

« Messieurs, le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter au nom du roi a pour objet de régler, par l'accord de la puissance spirituelle et de la puissance civile, l'organisation canonique et légale d'une grande fondation impériale, du chapitre de Saint-Denis.

» L'église de Saint-Denis, si souvent citée dans notre histoire, a servi pendant des siècles à la sépulture des rois de France. Elle a dû à cette auguste destination une grande partie de sa splendeur ; elle lui devait surtout des immunités ecclésiastiques, qui disparurent, comme le culte lui-même, au milieu des orages de la révolution.

» L'empereur Napoléon, qui releva les autels, ne pouvait oublier la grande pensée, religieuse et monarchique tout ensemble, qui s'attachait à la vieille basilique de Saint-Denis ; peu d'années après la promulgation du concordat, il voulut la faire revivre, et la rajeunir, pour ainsi dire, en l'appropriant à l'esprit du temps et à nos lois nouvelles. Les Bénédictins, qui avaient été si long-temps préposés à la garde des tombes royales, furent remplacés par un chapitre épiscopal. Napoléon n'hésita pas à donner à cette grande institution une place à part dans la hiérarchie qu'il venait de rétablir. Il mit à sa tête le grand aumônier. Le chapitre impérial de Saint-Denis, ainsi fondé, n'était point soumis, pour le spirituel, à l'autorité diocésaine, et ne reconnaissait que son chef pour supérieur ecclésiastique.

» La restauration resta fidèle à cette pensée de l'empire. Le chapitre de Saint-Denis fut reconstitué et agrandi. Au-dessous des chanoines évêques vinrent s'asseoir des chanoines du second ordre. A leur tête fut placé le grand aumônier de France, avec le titre de primicier. Le primicier présentait les chanoines, soit évêques, soit prêtres, à la nomination royale, et un réglement approuvé par le roi, sur le rapport du primicier, déterminait dans toutes ses parties le service du chapitre.

» Ainsi la restauration, comme l'empire, ne consentait pas à faire du chapitre de Saint-Denis un simple établissement diocésain soumis à la juridiction de l'ordinaire. C'était également, sous deux régimes différents, une intitution religieuse et politique fondée pour consacrer par le sceau de la religion les plus beaux souvenirs de notre histoire, placée sous l'autorité du roi lui-même, et trouvant dans cette situation élevée le principe de son indépendance à l'égard de l'autorité diocésaine.

» Toutefois, l'autorité diocésaine essaya plus d'une fois de contester cette indépendance, mais elle la contesta sans la détruire. Nous ne vous retracerons pas, messieurs, l'histoire de ces conflits, nous venons vous proposer d'en supprimer la cause et d'en prévenir le retour.

» La révolution de juillet a religieusement conservé le chapitre royal de Saint-Denis. Le traitement des chanoines est spécialement inscrit au budget de l'Etat ; mais l'organisation canonique du chapitre reste inachevée. Le chapitre royal de Saint-Denis, qui n'est pas un chapitre cathédral, n'a pas de place marquée dans l'organisation ecclésiastique, telle que l'ont faite le concordat de l'an 9 et les articles organiques de ce concordat. C'est cette place que le gouvernement du roi a voulu lui faire, en conservant le caractère de la fondation impériale et en se rattachant pour le conserver aux principes mêmes de la législation de l'an 10.

» L'ordre des juridictions ecclésiastiques a été réglé parmi nous par le concours

de la puissance civile et de la puissance spirituelle. Gardienne permanente des libertés de l'Eglise gallicane, la puissance civile a traité avec le Saint-Siége pour l'établissement de ces juridictions, la loi est intervenue pour les consacrer. Tel est l'esprit de la législation de l'an 10 tout entière. Toute modification à l'ordre légal des juridictions spirituelles doit être faite conformément à cette règle. Le gouvernement du roi s'en montre, dans cette circonstance, l'exact observateur plus que la restauration et que l'empire lui-même. L'empire avait fondé, par un décret, le chapitre impérial de Saint-Denis, et il l'avait distrait de la juridiction de l'Archevêque de Paris, en le plaçant sous l'autorité du grand-aumônier; la restauration avait imité cet exemple. Le gouvernement du roi a cru devoir suivre une autre voie. Il a pensé que l'organisation du chapitre royal de Saint-Denis avait besoin de la sanction législative, et que la nomination de son chef et de ses membres devait rester placée sous la garantie de la responsabilité ministérielle.

» Sur la demande du gouvernement du roi, et après un concert préalable avec le Saint-Siége, une bulle donnée à Rome le 3 avril 1843, a organisé canoniquement le chapitre royal de Saint-Denis. Le chapitre se compose de chanoines-évêques et de chanoines-prêtres; son chef est nécessairement un archevêque ou un évêque, et prend le titre de primicier. Le roi nomme le primicier, les chanoines des deux ordres, et tous les officiers attachés au chapitre. Conformément au principe du concordat, le primicier et les chanoines du premier ordre qui sont revêtus du caractère épiscopal sont institués par le pape; le primicier donne l'institution aux chanoines-prêtres et aux officiers du chapitre. La juridiction sur le chapitre appartient au primicier.

» Telles sont, Messieurs, les principales dispositions de la bulle. Sans doute elles modifient l'un des articles organiques du concordat, puisqu'elles portent exemption et attribution de la juridiction épiscopale ; mais qui pourrait contester qu'en présence d'un fait nouveau que la loi établie n'avait point prévu, cette loi ne puisse être modifiée par une loi nouvelle? Il y a plus, une modification est inévitable, à moins d'abolir le chapitre de Saint-Denis; sous quelque juridiction qu'on veuille le placer, il faut changer un des articles organiques du concordat. Si l'art. 10, en effet, abolit tout privilége portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, l'art. 11 ne reconnaît dans un diocèse que le chapitre cathédral, et supprime tous les autres établissements ecclésiastiques, en telle sorte qu'il faut également une loi nouvelle soit pour distraire le chapitre de Saint-Denis de la juridiction de l'ordinaire, soit pour l'y soumettre.

» Toute la question est donc de savoir dans quel sens aura lieu une modification nécessaire de la législation de l'an 10. Nous reconnaissons la sagesse de la règle qui étend sur tous les établissements ecclésiastiques d'un diocèse la juridiction épiscopale. Mais est-ce de cette règle qu'il s'agit ici, et le chapitre royal de Saint-Denis peut-il être comparé à un établissement ecclésiastique ordinaire? A-t-il spécialement pour but comme les institutions diocésaines, qui doivent être nécessairement soumises à l'autorité de leur évêque, l'intérêt et le service d'un diocèse? Non; c'est pour un service national qu'il a été fondé : pour employer une expression consacrée, il n'est d'aucun diocèse, *nullius diœcesis*; il appartient à la France entière. Il est donc en dehors des juridictions ordinaires : c'est sous une juridiction spéciale qu'il doit être placé. C'est ainsi que la fondation a été comprise par le fondateur; et, remarquez-le bien, Messieurs, ce fondateur est le législateur même qui a déclaré abolis tous les priviléges de juridiction, et qui n'en a pas moins institué une juridiction spéciale pour le chapitre de Saint-Denis. Ce n'est donc pas un régime nouveau qu'il s'agit d'introduire : c'est un régime ayant quarante ans de durée qu'il s'agit de consacrer en le régularisant.

» La juridiction du primicier s'étendra sur la maison royale de la Légion d'honneur, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Denis. Ces deux fondations de l'empire se touchent pour ainsi dire; il nous a paru naturel de les réunir et de placer sous la même autorité religieuse de pieux évêques à qui le roi donne dans le chapitre de Saint-Denis une retraite pleine de dignité, et les filles qu'il adopte au nom du pays et qu'il dote d'une éducation libérale, comme de la plus noble récompense due aux services de leurs pères.

»Nous rappellerons, en terminant, que l'exécution de la bulle du 3 avril 1843 ne peut impliquer aucun assentiment à celles de ses dispositions qui seraient contraires à nos lois ou à nos maximes, et nous renouvelons dans la loi même que nous vous proposons les réserves par lesquelles la vigilance du pouvoir civil a constamment protégé les libertés et les franchises de l'Eglise gallicane. »

PROJET DE LOI.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons ordonné et ordonnons que le projet de loi dont la teneur suit soit présenté, en notre nom, à la chambre des pairs, par notre ministre secrétaire d'Etat des travaux publics, chargé par intérim du département de la justice et des cultes, que nous chargeons d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Art. 1er. Le chapitre royal de Saint-Denis, fondé par le décret du 20 février 1806, est et demeure distrait, ainsi que ses dépendances et annexes, de la juridiction de l'archevêque de Paris.

Art. 2. La bulle donnée à Rome le 3 avril 1843, vérifiée et transcrite sur les registres du conseil d'Etat, sera exécutée, sans approbation des clauses, formules et expressions qu'elle renferme, qui sont ou pourraient être contraires aux lois du royaume et aux libertés, franchises et maximes de l'Eglise gallicane.

Fait à Paris, le 8 mars 1847.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'Etat chargé par intérim du département de la justice et des cultes,

S. Dumon.

Quelque nombreuses que soient les misères qui partout en France sollicitent notre compassion et nos secours, la charité catholique ne peut ni se lasser ni même se renfermer dans les frontières de notre patrie. Imitant le touchant exemple donné naguère par l'auguste chef de l'Eglise, Mgr l'évêque de Marseille vient de faire un appel à la charité du clergé et des fidèles de son diocèse, et de prescrire une quête générale dans toutes les églises, en faveur de nos frères d'Irlande si cruellement décimés par la famine.

« En présence des incomparables souffrances des Irlandais, s'écrie le charitable prélat, nous n'avons pas à leur demander de quel pays ils sont; toute étroite pensée de nationalité doit s'effacer pour laisser prévaloir l'esprit grand et généreux de la charité catholique; la grandeur, l'excès du mal réclame auprès de toutes les nations. Il nous semble enfin que la chrétienté entière doit s'empresser d'imiter l'exemple que lui a déjà donné son auguste chef et venir efficacement au secours de l'Irlande, car il s'agit, après tout, d'un peuple nombreux qui se meurt.

en proie aux plus affreuses horreurs de la faim ; c'est le sang d'une grande multitude de frères qui crie vers nous tous !... »

Le *Réveil du Midi* annonce que Mgr l'évêque de Pamiers vient de créer l'œuvre des Missions qui manquait jusque-là dans ce diocèse, mais dont l'établissement si utile était depuis long-temps réclamé autant par les besoins spirituels des fidèles que par le zèle et la piété du clergé. Les missionnaires sont déjà livrés aux saintes fatigues de ce grave ministère, dans la populeuse paroisse de Seix dans le canton de Saint-Girons qui formait jadis l'antique diocèse de Couserans. Depuis le premier dimanche de Carême que les fervents missionnaires évangélisent la paroisse de Seix, ils ont déjà obtenu des résultats consolants; déjà ils ont vu autour de leur chaire et de leurs confessionnaux cette population heureuse et touchée donnant ainsi au reste du diocèse de nouveaux exemples d'édification. Ces heureux débuts et ces premiers fruits du zèle pastoral sont bien propres à faire descendre les bénédictions du ciel sur tout une carrière épiscopale.

On nous écrit du Mans :

« La ville du Mans vient d'être témoin d'une cérémonie imposante qui laissera après elle de longs souvenirs, moins encore à cause de l'éclat dont cette cérémonie a été environnée, que parce qu'elle a excité les sympathies les plus vives et les plus unanimes.

» Depuis douze ans, un nouveau cimetière général a remplacé les deux cimetière de la Couture et du Pré, où jusque-là s'étaient faites les inhumations. Le terme de non-usage fixé par la loi étant passé pour ces derniers, l'autorité municipale a pensé que le moment était venu d'exhumer les ossements qui y étaient demeurés entourés d'un légitime et religieux respect, pour les transférer au nouveau cimetière.

» Trois cents mètres cubes d'ossements ont été retrouvés ; l'on ne sera pas étonné de cette quantité énorme, si l'on songe à la longue existence de ces cimetières. Celui de la Couture, dit le *Grand-Cimetière*, paraît avoir servi depuis au moins le treizième siècle. L'on possède plusieurs monuments écrits pleins d'intérêt relatifs à son histoire.

» Dans le cimetière général actuel, avait été creusée une immense fosse commune, à l quelle une heureuse pensée avait fait donner la forme d'une croix. Tous les ossements y ont été portés à l'avance, à l'exception de quelques-uns réservés pour remplir deux bières (une de chaque cimetière), et représenter en quelque sorte tous les autres à la cérémonie religieuse de la translation.

» Cette cérémonie a eu lieu le mardi 2 mars.

» A cette occasion, M. l'évêque du Mans avait adressé aux habitants du Mans un mandement spécial qui a été lu dans les églises de la ville, le dimanche précédent, et depuis envoyé dans tout le diocèse.

» Le lundi au soir, les cloches de toutes les églises ont annoncé pendant une heure la cérémonie du lendemain.

» Le mardi, dès sept heures et demie du matin, Monseigneur, accompagné du chapitre, du clergé des paroisses de la ville, des élèves du grand séminaire, et de plusieurs ecclésiastiques des environs, s'est rendu de la cathédrale au Grand-Cimetière pour faire la levée des corps. Là se trouvaient, au même moment, M. le

préfet de la Sarthe, MM. les membres du conseil municipal, ayant à leur tête M. Richard, chargé de l'administration provisoire de la ville, MM. les membres du tribunal, en costume, toutes les autorités civiles et militaires, etc. Là, attendaient encore deux détachements du régiment des carabiniers en garnison au Mans, deux compagnies de troupes de ligne, les deux compagnies de sapeurs-pompiers et d'artilleurs de la garde nationale, pour précéder et suivre le cortége, et le protéger en formant deux haies dans sa longueur, pendant la marche.

» Après les prières, le cercueil a été déposé sous un dais noir; quatre membres du conseil municipal tenaient les coins du poêle.

» Le cortége est rentré lentement à la cathédrale où un magnifique catafalque avait été dressé.

» Pendant ce même temps, le clergé de la paroisse du Pré faisait au second cimetière, dit *du Pré*, la levée des corps, et arrivait à la cathédrale quelques moments avant le grand cortége.

» Un service solennel a été célébré par Monseigneur. Quand les prières de l'absoute ont été terminées, le convoi est parti dans l'ordre qu'il avait suivi d'abord pour se rendre au cimetière. Quoique la distance de celui-ci fût déjà considérable, même par le plus court chemin, l'on n'avait pas hésité à choisir une voie beaucoup plus longue, mais où le cortége pouvait se développer d'une manière plus complète et plus imposante.

» C'était un spectacle plein de majesté que celui de ce clergé nombreux, entouré de militaires de toutes armes, suivi des autorités de la ville, s'avançant au chant des psaumes ou au son d'une musique funèbre, au milieu d'une immense population qui témoignait assez par son recueillement et sa tenue respectueuse. l'impression profonde et religieuse qu'elle éprouvait !

» Après une heure et demie de marche, le cortége est arrivé au cimetière, et s'est rangé avec ordre autour de la fosse commune ouverte pour recevoir les restes de tant de générations. Nous avons dit qu'elle avait été creusée en forme de croix. Au centre avait été placée la croix de l'ancien cimetière de la Couture: belle et touchante pensée que celle qui avait fait choisir, pour le relever en ce lieu, l'antique symbole de foi et d'espérance à l'ombre duquel étaient accoutumées à reposer les générations éteintes auxquelles étaient rendus ces honneurs funèbres !

» Quand les deux bières réservées ont été déposées dans la tombe, les prières et les bénédictions de l'église terminées, le clergé a repris sa marche, puis s'est divisé à la porte du cimetière pour retourner aux églises respectives.

» La cérémonie avait commencé à sept heures et demie du matin ; il était plus de midi quand elle a été achevée.

» On comprendra maintenant sans peine ce que nous avons dit, savoir qu'elle avait excité les plus vives sympathies. C'est qu'en effet elle s'adressait aux souvenirs les plus chers du cœur, aux sentiments les plus intimes de la foi. Dans ces défunts, tous voyaient des concitoyens moissonnés avant eux ; combien n'y comptaient pas des amis ou des membres de leur famille !

» Nous ne saurions trop rendre hommage au zèle et au tact exquis que M. Richard, dont nous avons déjà parlé, a montrés dans cette grave et solennelle circonstance, et qui lui ont valu, avec la reconnaissance de tous, le concours le plus unanime.

» Ne serait-il pas à souhaiter que cet exemple fût suivi dans des occasions semblables, et que pareilles translations d'ossements, devenues assez souvent nécessaires, fussent entourées partout d'un aussi religieux respect ? »

Depuis long-temps, les habitants du quartier Saint-Etienne, à Toulouse, beaucoup trop éloignés de la cathédrale et de toute autre église, formaient les vœux les plus ardents pour obtenir l'établissement d'une nouvelle paroisse. Ces vœux ont été entendus : une nouvelle église va s'élever sur le terrain de l'ancien cimetière de cette partie de la ville.

La pose et la bénédiction solennelle de la première pierre de cette nouvelle église de Saint-Aubin, ont eu lieu le 4 de ce mois. La cérémonie a été des plus imposantes.

Conformément aux rites de l'Eglise catholique, une grande croix de bois avait été plantée la veille au lieu même où doit être placé le maître-autel. Une haute et majestueuse estrade qui dominait l'enceinte, s'élevait au fond, en face de la porte d'entrée. Les armes papales, surmontées de la croix, resplendissaient au milieu du frontispice ; aux deux extrémités, brillaient celles de M. l'archevêque et celles de la ville.

A deux heures, M. l'archevêque est arrivé. Les places réservées et la vaste enceinte du lieu funèbre étaient depuis long-temps envahies. Le pontife a fait son entrée la mitre en tête et revêtu de ses habits pontificaux. Il était assisté de ses vicaires-généraux, du chapitre, du clergé de Saint-Aubin, de MM. les curés de Toulouse et d'un grand nombre de prêtres de la ville et d'élèves des séminaires. Il est allé se placer sur le trône qui lui avait été préparé.

On remarquait à droite et à gauche, MM. le préfet, le secrétaire-général de la préfecture, le maire et plusieurs conseillers municipaux ; le lieutenant-général de la division militaire; le maréchal-de-camp commandant le département; un grand nombre d'officiers supérieurs et subalternes de toute arme, et les membres de la fabrique.

La cérémonie a commencé par un remarquable discours de M. l'abbé Montels, le digne pasteur de la nouvelle paroisse.

Après ce discours, M. l'archevêque, accompagné et assisté de son clergé, est descendu de son trône et a procédé, conformément aux vénérables rites de la sainte Eglise catholique, aux imposantes cérémonies qui l'appelaient dans ces lieux. Il a béni d'abord la première pierre. Après avoir placé, avec une truelle d'argent, la première assise de mortier, qui lui a été présenté dans un plat du même métal, S. G. a posé cette pierre au lieu préparé, a tracé à l'aide d'un poinçon une croix au milieu et à chacun de ses angles, et y a déposé cinq médailles du Sacré-Cœur, sur la demande d'une personne pieuse qui, en reconnaissance, offre une somme considérable pour la construction d'une chapelle du Sacré-Cœur, dans la nouvelle église; le prélat y a déposé aussi des pièces d'or et d'argent de toutes les valeurs, à l'effigie du roi régnant et au millésime de 1846.

On a continué les prières liturgiques, et le pontife est allé répandre l'eau sainte le long des fondations du nouveau temple. Revenu au centre du crypte, M. l'archevêque a terminé la cérémonie. S. G. a donné ensuite la bénédiction pontificale à la foule qui couvrait le sol du cimetière, et pour laquelle cette vaste enceinte semblait trop étroite puisqu'elle avait envahi jusqu'aux toits des maisons voisines et les murs de

clôture. Pour conserver à cette fête religieuse le caractère qu'elle empruntait si naturellement des lieux où elle venait d'être célébrée, M. l'archevêque entonna le psaume *De profundis*, qui fut chanté en chœur, et répandit encore ses bénédictions sur cette terre si souvent bénite. Le cortége sortit de l'enceinte réservée et des anciens cimetières, en chantant le *Te Deum*.

Ainsi s'est terminée cette solennité religieuse : c'était un beau jour pour le premier pasteur du diocèse, qui voyait se réaliser un de ses vœux les plus chers : un jour de joie pour le curé de la nouvelle paroisse, et de consolantes espérances pour tous.

PAYS-BAS — L'on nous mande de La Haye que Monseigneur Grooff ne retournera pas à Java, mais qu'il se rendra en qualité de visiteur apostolique à Surinam. Un coadjuteur doit lui être donné pour administrer son vicariat apostolique des Indes Néerlandaises. Le supérieur du grand séminaire de Haven va, dit-on, être nommé évêque d'Adras *in partibus*, et coadjuteur de l'évêque de Dardanie.

SUISSE. — Le canton du Tessin commence à se relever de sa chute radicale, et tout fait espérer qu'il ne tardera pas à sortir de la situation contre nature que lui a faite la faction révolutionnaire en l'engageant, lui canton exclusivement catholique, dans l'alliance des ennemis les plus acharnés à la destruction de l'Eglise. Les deux conseils, qui connaissent les mesures coërcitives dont le canton est menacé de la part de l'Autriche, ont rejeté, ou au moins indéfiniment ajourné plusieurs propositions irréligieuses et radicales, et ces rejets peuvent être considérés comme le prélude de changements plus ou moins prochains dans le personnel des conseils. Depuis le 1er janvier le canton possède un journal qui se montre énergiquement catholique, et qui est dirigé par l'avocat Sommazzi

---

REVUE POLITIQUE.

L'AMORTISSEMENT ET L'ÉTAT DE NOS FINANCES.

La chambre des députés vient de rejeter, à la suite d'une discussion publique, une proposition de M. Achille Fould, qui a donné lieu à d'importantes révélations sur la constitution de notre amortissement et sur toute notre situation financière en ce moment si critique. La crise des chemins de fer, l'augmentation du prix et la difficulté des subsistances, la gêne de l'industrie et du commerce, les émeutes à l'occasion des grains, toutes ces malheureuses circonstances avaient naturellement fait naître dans les esprits ordinairement les plus tranquilles, l'anxiété et les alarmes. Plusieurs journaux, et des plus graves, avaient même jeté dans le public, déjà bien réellement alarmé, le mot terrible de *déficit* et de banqueroute de l'Etat. Une telle situation politique et matérielle aurait suffi peut-être, il y a cinquante ans, pour exciter dans toute la société, l'un de ces chocs terribles qu'on a si justement nommé révolution. L'expérience du passé, la lassitude et le bon sens de la nation, et par-dessus tout la divine providence, semblent

devoir épargner un tel malheur non-seulement à la France, mais à l'Angleterre et à l'Allemagne qui ne souffrent pas moins que nous. Hélas ! nous n'osons pas même mentionner les calamités de l'Irlande, car elles dépassent toute croyance. Toujours est-il cependant que l'état de nos finances préoccupe justement tous les esprits prévoyants; et c'est sans doute un effet de cette anxiété générale qui avait porté un député conservateur, M. Achille Fould, à proposer une loi qui pût prévenir toute espèce de catastrophe financière. On sait que sa proposition avait pour objet la radiation du Grand-Livre de la dette publique de la somme de 11 millions 584,983 fr. de rentes 3 pour 100 que la caisse d'amortissement a rachetées depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1846 ; ces rentes seraient définitivement annulées en capital et en arrérages à dater du 22 juin 1847. Or, pour bien saisir les avantages ou les inconvénients de l'économie de ces 11 millions qui devaient résulter de l'adoption de ce plan, proposé par M. Fould et vivement appuyé par M. Jules de Lasteyrie, il est nécessaire d'avoir quelque notion du mécanisme de notre amortissement.

Il n'existe pas chez nous de dettes perpétuelles. Toutes les fois que l'Etat emprunte, il inscrit au budget de ses dépenses annuelles une somme destinée à racheter le capital emprunté. Cette somme est ordinairement de 1 pour 100 du capital nominal ; c'est le chiffre fixé par les dernières lois qui ont réglé en France les conditions de l'amortissement. Il y a deux systèmes d'amortissement, l'amortissement simple et l'amortissement qui procède par la voie des intérêts composés. Le premier n'emploie au rachat de la dette que sa dotation annuelle ; il agit avec une puissance toujours égale ou, plus exactement, toujours proportionnelle; le second y fait concourir, avec la dotation, les intérêts des rentes rachetées, il agit donc avec une puissance croissante. Le système d'amortissement adopté par l'Etat qui emprunte n'est pas chose indifférente aux prêteurs. L'époque de la libération de l'Etat est bien plus prochaine dans le second que dans le premier ; mais cette considération n'est pas la seule, et les prêteurs sont bien plus touchés de celle-ci ; quand le fonds d'amortissement est monté par les intérêts accumulés à 5 ou 6 pour 100 du capital, il donne à la rente une valeur supérieure à celle qu'elle empruntait à un amortissement de 1 pour 100 ; en d'autres termes, quand pour chaque 100 fr. de capital à racheter la caisse d'amortissement consacre annuellement 5 fr., 6 fr., etc., etc., la rente monte plus que si elle consacrait seulement 1 fr. Ceci est le commencement de l'économie politique.

Or nos lois ont adopté le système de l'amortissement par la voie des intérêts composés, non pas pourtant d'une manière absolue. C'est par les intérêts composés que la caisse d'amortissement s'est enrichie depuis 1833 de ces 11 millions et demi qu'elle emploie à l'amortissement du Trois pour 100 en sus de la dotation affectée à ce fonds, et que M. A. Fould propose d'effacer du Grand-Livre de la dette publique et d'annuler. On conçoit bien qu'il y a tout d'abord un certain profit dans l'adoption de la mesure proposée; l'Etat y gagnerait en apparence ces 11 millions et demi, ou du moins il diminuerait d'autant sa dette. Il a beau consacrer tous les ans à la racheter une certaine somme qu'on appelle la dotation de l'amortissement, il a toujours la même rente à payer, avec cette seule différence qu'il paie à la caisse d'amortissement ce qu'il a racheté aux rentiers. Il devrait continuer à la servir, cette rente, jusqu'au jour où la caisse d'amortis-

clôture. Pour conserver à cette fête religieuse le caractère qu'elle empruntait si naturellement des lieux où elle venait d'être célébrée, M. l'archevêque entonna le psaume *De profundis*, qui fut chanté en chœur, et répandit encore ses bénédictions sur cette terre si souvent bénite. Le cortége sortit de l'enceinte réservée et des anciens cimetières, en chantant le *Te Deum*.

Ainsi s'est terminée cette solennité religieuse : c'était un beau jour pour le premier pasteur du diocèse, qui voyait se réaliser un de ses vœux les plus chers : un jour de joie pour le curé de la nouvelle paroisse, et de consolantes espérances pour tous.

PAYS-BAS — L'on nous mande de La Haye que Monseigneur Groof ne retournera pas à Java, mais qu'il se rendra en qualité de visiteur apostolique à Surinam. Un coadjuteur doit lui être donné pour administrer son vicariat apostolique des Indes Néerlandaises. Le supérieur du grand séminaire de Haven va, dit-on, être nommé évêque d'Adras *in partibus*, et coadjuteur de l'évêque de Dardanie.

SUISSE. — Le canton du Tessin commence à se relever de sa chute radicale, et tout fait espérer qu'il ne tardera pas à sortir de la situation contre nature que lui a faite la faction révolutionnaire en l'engageant, lui canton exclusivement catholique, dans l'alliance des ennemis les plus acharnés à la destruction de l'Eglise. Les deux conseils, qui connaissent les mesures coërcitives dont le canton est menacé de la part de l'Autriche, ont rejeté, ou au moins indéfiniment ajourné plusieurs propositions irréligieuses et radicales, et ces rejets peuvent être considérés comme le prélude de changements plus ou moins prochains dans le personnel des conseils. Depuis le 1er janvier le canton possède un journal qui se montre énergiquement catholique, et qui est dirigé par l'avocat Sommazzi

---

REVUE POLITIQUE.

L'AMORTISSEMENT ET L'ÉTAT DE NOS FINANCES.

La chambre des députés vient de rejeter, à la suite d'une discussion publique, une proposition de M. Achille Fould, qui a donné lieu à d'importantes révélations sur la constitution de notre amortissement et sur toute notre situation financière en ce moment si critique. La crise des chemins de fer, l'augmentation du prix et la difficulté des subsistances, la gêne de l'industrie et du commerce, les émeutes à l'occasion des grains, toutes ces malheureuses circonstances avaient naturellement fait naître dans les esprits ordinairement les plus tranquilles, l'anxiété et les alarmes. Plusieurs journaux, et des plus graves, avaient même jeté dans le public, déjà bien réellement alarmé, le mot terrible de *déficit* et de banqueroute de l'Etat. Une telle situation politique et matérielle aurait suffi peut-être, il y a cinquante ans, pour exciter dans toute la société, l'un de ces chocs terribles qu'on a si justement nommé révolution. L'expérience du passé, la lassitude et le bon sens de la nation, et par-dessus tout la divine providence, semblent

ɛvoir épargner un tel malheur non-seulement à la France, mais à l'Angleterre et à Allemagne qui ne souffrent pas moins que nous. Hélas! nous n'osons pas même nentionner les calamités de l'Irlande, car elles dépassent toute croyance. Toujours st-il cependant que l'état de nos finances préoccupe justement tous les esprits révoyants; et c'est sans doute un effet de cette anxiété générale qui avait porté un éputé conservateur, M. Achille Fould, à proposer une loi qni pût prévenir toute spèce de catastrophe financière. On sait que sa proposition avait pour objet la adiation du Grand-Livre de la dette publique de la somme de 11 millions 84,983 fr. de rentes 3 pour 100 que la caisse d'amortissement a rachetées lepuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1846; ces rentes seraient définiivement annulées en capital et en arrérages à dater du 22 juin 1847. Or, pour bien saisir les avantages ou les inconvénients de l'économie de ces 11 millions qui levaient résulter de l'adoption de ce plan, proposé par M. Fould et vivement ıppuyé par M. Jules de Lasteyrie, il est nécessaire d'avoir quelque notion du nécanisme de notre amortissement.

Il n'existe pas chez nous de dettes perpétuelles. Toutes les fois que l Etat emprunte, il inscrit au budget de ses dépenses annuelles une somme destinée à racheter le capital emprunté. Cette somme est ordinairement de 1 pour 100 du capital nominal; c'est le chiffre fixé par les dernières lois qui ont réglé en France es conditions de l'amortissement. Il y a deux systèmes d'amortissement, l'amortissement simple et l'amortissement qui procède par la voie des intérêts composés. Le premier n'emploie au rachat de la dette que sa dotation annuelle; il agit avec une puissance toujours égale ou, plus exactement, toujours proportionnelle; le second y fait concourir, avec la dotation, les intérêts des rentes rachetées, il agit donc avec une puissance croissante. Le système d'amortissement adopté par l'Etat qui emprunte n'est pas chose indifférente aux prêteurs. L'époque de la libération de l'Etat est bien plus prochaine dans le second que dans le premier; mais cette considération n'est pas la seule, et les prêteurs sont bien plus touchés de celle-ci; quand le fonds d'amortissement est monté par les intérêts accumulés à 5 ou 6 pour 100 du capital, il donne à la rente une valeur supérieure à celle qu'elle empruntait à un amortissement de 1 pour 100; en d'autres termes, quand pour chaque 100 fr. de capital à racheter la caisse d'amortissement consacre annuellement 5 fr., 6 fr., etc., etc., la rente monte plus que si elle consacrait seulement 1 fr. Ceci est le commencement de l'économie politique.

Or nos lois ont adopté le système de l'amortissement par la voie des intérêts composés, non pas pourtant d'une manière absolue. C'est par les intérêts composés que la caisse d'amortissement s'est enrichie depuis 1833 de ces 11 millions et demi qu'elle emploie à l'amortissement du Trois pour 100 en sus de la dotation affectée à ce fonds, et que M. A. Fould propose d'effacer du Grand-Livre de la dette publique et d'annuler. On conçoit bien qu'il y a tout d'abord un certain profit dans l'adoption de la mesure proposée; l'Etat y gagnerait en apparence ces 11 millions et demi, ou du moins il diminuerait d'autant sa dette. Il a beau consacrer tous les ans à la racheter une certaine somme qu'on appelle la dotation de l'amortissement, il a toujours la même rente à payer, avec cette seule différence qu'il paie à la caisse d'amortissement ce qu'il a racheté aux rentiers. Il devrait continuer à la servir, cette rente, jusqu'au jour où la caisse d'amortis-

sement ayant tout racheté, il ne resterait plus un seul titre sur le marché ; alors l'Etat se trouverait libéré tout à coup. C'est là l'idéal de la théorie de l'amortissement par la voie des intérêts composés.

Assurément la situation si difficile où notre pays se trouve en ce moment, éprouverait une amélioration notable si toutes ces déductions financières pouvaient être acceptées comme des faits incontestables.

« Mais, ajoute ici le *Journal des Débats*, tout cela rendait-il la proposition utile » et opportune? Non, car personne ne doute, et ceux qui soutenaient la proposition ne doutaient pas du tout que son adoption aurait pour effet immédiat » une diminution dans le taux de la rente 3 p. 100. Quoi! on ne craint pas d'amener une diminution de la rente au moment où l'on conseille d'emprunter? » sont-ce là des conditions favorables pour un emprunt? Un journal annonçait » même ce matin que le ministre des finances avait à peine quelques millions à sa » disposition pour faire face aux besoins du semestre qui est à la veille d'échoir. » Les lecteurs de ce journal ont dû croire que la France allait déposer son bilan. M. Lacave-Laplagne a terminé son discours et clos la séance par une déclaration qui, nous l'espérons, les rassurera. L'encaisse du Trésor était à la date » du 5 mars de 118 millions. Or la moyenne des encaisses, dans les années ordinaires depuis 1820, n'a été que de 60 millions à la même date du 5 mars. Si » depuis 1836 elle a été plus élevée, cela a tenu à des circonstances tout-à-fait » exceptionnelles. En tout cas, il faut croire que le Trésor, avec 118 millions » dans ses caisses, ne fera pas banqueroute de cette fois. »

6e *Liste de pétitions pour la liberté d'enseignement.*

EURE-ET-LOIR. — Blainville, 85.

GERS. — Auch, 370.

GARD. — Le Vigan, 334; Uzès, 436; Lussan, 95.

LANDES. — *Arrondissement de Saint-Sever.* — Audignou, 48; Aurice, 51; Souprosse, 27; Banos, 84; Eyres-Moncube, 47; Sarraziet, 51; Saint-Sever, 204; Fargues 1re, 38; Bahus, 34; Batz, 38; Boulin, 93; Saint-Lou, 16; Oriste, 27; Fargues 2e, 30; Lucy, 22; Lacrabe, 135; Lamotte, 34. — *Arrondissement de Dax.* — Saubusse, 11; Labattier, 84.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Boussay, 83; Varades, 82.

AIN. — *Arrondissement de Trévoux.* — Toissey, Messimy, Lurcy, Fareins, Beauregard, Ars, Chaleins, 124.

HAUTE-MARNE. — Cusey, 80; Moivre, 50.

TARN. — Castres, 412; Roquecourbe, 177; Damiate, 62.

SARTHE. — Asnières, 23.

CREUSE. — Ajain, 53.

DEUX-SÈVRES. — *Arrondissement de Niort.* — Fontenay, 7. — *Arrondissement de Melle.* — Chenay, 39; Chey, 41; Plibou, 15; Melleran, 76; Chef-Boutonne, 13; Proussay, 61; Sepvret, 46. — *Arrondissement de Parthenay.* — Tennezay, 32; Aubigny, 15; Lhommoy, 14; La Peyratte, 9; Ressigny, 37.

VIENNE. — *Arrondissement de Loudun.* — Loudun, 72; Veniers, 19; Saint-Chartres, 17; La Chaussée, 24; Saint-Clair, 21; Craon, 25; Saint-Jean-de-Sauves, 22; Mazeuil, 12; Ouzilly, 8; Le Bouchet, 6; Chouppis, 48; Neuil-Sainte-Faye, 19; Pouant, 19; Prinçay, 15; Verrus, 23; Curçay, 24; Glenouse, 9; Ranton, 42. — *Arrondissement de Montmorillon.* — Chauvigny, 69; Saint-Pierre-Eglise, 68;

Sainte-Radegonde, 10; Adriers, 56; Villemort, 7. — *Arrondissement de Civray.* — Gençay, 42; Châteaugarnier, 29; Laferrière, 23; Montamisé, 12. — *Arrondissement de Poitiers.* — Saint-Cyr, 20; Sauxay, 82; Cherves, 11; Cubon, 35; Thurageau, 6; Fontaine-le-Comte, 15; Vouneuil, 31; Gizay, 9; Vivonne, 55; Sèvres, 19; Marnay, 25; Poitiers, 1085. — *Arrondissement de Chatellerault.* — Antrand, 13.

Total, 6,058.

Total des listes précédentes, 29,929.

Total général, 35,987.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 10 mars. — Le *Moniteur* publie les nominations suivantes :

Vice-président du tribunal de première instance de Strasbourg (Bas-Rhin), M. Adam, juge au même siége ;

Juge au tribunal de première instance de Strasbourg (Bas-Rhin), M. Lauth, juge de paix du canton *sud* de Strasbourg ;

Procureur du roi près le tribunal de première instance de Nantua (Ain), M. Leduc, substitut près le même siége ;

Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Nantua (Ain), M. de Larminat (Henri), avocat, docteur en droit ;

Juge au tribunal de première instance de Saint-Amand (Cher), M. Maffard, substitut du procureur du roi près le siége du Blanc (Indre).

La feuille officielle publie en outre des nominations de juges suppléans, juges d'instruction, juges de paix, maires et adjoints.

— Le *Moniteur* publie l'arrêté ministériel suivant :

« A partir du 6 mars courant, les céréales importées et déclarées en consommation, seront transportées gratuitement par le chemin de fer. »

— M. le prince de Joinville est parti pour Toulon. Le vaisseau l'*Iéna*, qui doit faire partie des forces navales que commandera le prince, a mis à la voile de Brest, le 4 mars.

— On écrit de Rome, le 28 février :

« L'ambassadeur turc, Chékib-Effendi, a été de nouveau reçu en audience particulière par le Pape, le 24 au soir. Sa Sainteté a surtout insisté sur la recommandation qu'il avait faite en faveur des chrétiens d'Orient. Le 26, Chékib-Effendi a assisté à une grande soirée donnée par le duc Torlonia. On a remarqué que le cardinal Alfiéri s'y est long-temps entretenu avec lui. M. Cobden a aussi été reçu par le Saint-Père.

» La députation de la Société nationale pour les chemins de fer de l'Etat a présenté au Pape les statuts de la compagnie. Le marquis Guidotti, sénateur de Bologne, le comte Marchetti et M. Silvani ont déposé aux pieds de Sa Sainteté le drapeau envoyé par les Bolonais. Pie IX a promis de le bénir et de le remettre lui-même à la garde civique de Rome. Il y aura en cette occasion une grande fête dans la capitale. »

— Dans une réunion très-nombreuse qui vient d'avoir lieu à Saint-Quentin, et composée des citoyens les plus notables, on a pris la généreuse résolution de créer un fonds de 300,000 fr., qui serait employé à acquérir des grains, afin de confectionner du pain qui serait fourni aux pauvres et aux ouvriers à un prix réduit.

— Une agitation extrême régnait le 14 mars sur le marché de la Bassée (Nord).

On venait d'apprendre que plusieurs fermiers des environs avaient vendu, en dehors du marché, leur blé à des marchands. On disait que leurs sacs, sur le marché, ne seraient pas ouverts ; on craignait enfin que les approvisionnements ordinaires vinssent à manquer. M. le maire, secondé par les gendarmes de la brigarde de Fournes, a fait ouvrir ces sacs et distribuer ce blé aux particuliers qui en avaient besoin pour le prix auquel il avait été vendu aux marchands. Grâce à cette mesure, qui a été généralement approuvée, l'ordre a été rétabli et le blé n'a pas éprouvé de nouvelle hausse.

— On écrit de Roscoff (Finistère) que les menaces des habitants de Saint-Pol-de-Léon, tumultueusement rassemblés, ont empêché le chargement de deux navires qui devaient prendre du froment afin de le transporter à Bordeaux et à Dieppe. Du reste, ce commencement d'émeute n'a eu aucune suite sérieuse.

— Le maire de Tours, afin de faciliter un alignement, avait proposé au conseil municipal d'abattre une portion des arbres du boulevard ; mais le conseil avait opposé un refus à peu près unanime à cette opération. Le maire n'en a pas moins passé outre, et par une belle nuit, des ouvriers, mis à l'œuvre, ont abattu ces arbres et fait disparaître les bois provenant de l'abattage, dont la presque totalité a été retrouvée chez les hommes employés par le maire à cette œuvre de destruction. Le conseil municipal de Tours s'est réuni pour s'occuper de cette affaire, et sur la proposition d'une commission nommée *ad hoc*, il a déclaré, à la majorité de dix-huit voix contre cinq, que le maire avait manqué à ses devoirs, perdu la confiance du conseil, et que le dévouement seul des conseillers aux intérêts de la cité empêchait le conseil de lui refuser immédiatement son concours.

Nous apprenons qu'à la suite de ce vote, le maire vient de donner sa démission.

— Mme la marquise de Villeneuve-Bargemont est morte le 8 février, au château de Bargemont, en Provence, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Sœur de M. de Bausset, l'un des derniers archevêques d'Aix ; nièce de M. de Bausset, évêque de Fréjus, et cousine de Son Em. le cardinal de Bausset, Mme la marquise de Villeneuve fut mère de M. le comte Christophe de Villeneuve, mort préfet de Marseille ; de M le marquis Ferdinand de Villeneuve, ancien préfet d'Amiens ; de M. le comte Joseph de Villeneuve, ancien directeur-général des postes ; de M. le marquis de Villeneuve-Trans, membre de l'Institut, ancien gentilhomme de la chambre du roi Charles X ; de M. le vicomte Alban de Villeneuve, ancien préfet de Lille, membre de l'Institut et député du Nord ; de M. le vicomte de Villeneuve, ancien capitaine de vaisseau. Deux autres de ses fils, officiers, avaient péri, l'un à la suite des campagnes d'Italie, l'autre dans la campagne de Russie. Elle avait eu quatorze enfants, et en avait réuni douze auprès d'elle.

— Les obsèques de M. le duc de Sabran, pair de France, et lieutenant-général en retraite, mort dernièrement à Marseille, avaient attiré une foule nombreuse sur tous les points de leur itinéraire. Elle admirait la splendeur inusitée de ce cortége, que composaient le chapitre de la cathédrale et tout le clergé des paroisses, un bataillon d'infanterie, une nombreuse suite d'assistants civils. On remarquait au convoi MM. de Sabran-Pontevès, fils adoptifs du défunt, et en qui commence la troisième branche de la maison ; M. de la Coste, pair de France, préfet du département, et diverses notabilités. Les deux poêles étaient tenus, l'un par MM. les administrateurs de la Providence, dont M. de Sabran était membre, l'autre par plusieurs officiers généraux et supérieurs. Sur le cercueil que portait le corbillard reposaient l'épée du défunt, ses épaulettes de lieutenant-général, son cordon de commandeur de Saint-Louis, et l'ancien et riche manteau de pair brodé, fleurdelisé et garni d'hermine. En M. de

Sabran s'éteint la seconde branche de la maison illustre qui fut quelque temps la rivale du comte de Provence, qui eut l'honneur de s'allier à saint Louis par Marguerite, et qui donna à l'Eglise saint Elzéard et sainte Delphine, époux dont le nom est resté en vénération dans la ville d'Apt, et à l'Etat des généraux, des évêques, et beaucoup de personnages distingués.

— Vingt-six personnes, parmi lesquelles on cite six étudiants, ont été arrêtées à Munich, par suite des manifestations du 1er mars. Une proclamation publiée défend tout rassemblement de plus de dix personnes.

— Pendant le cours d'opérations cadastrales ordonnées par Méhémet-Ali, on a reconnu que le sol de l'Egypte s'exhaussait chaque année d'une manière sensible, par suite du dépôt successif de limon que le Nil laisse sur la terre. Cet exhaussement, d'après des calculs précis, est, depuis le commencement du siècle, de plus de dix mètres pour les provinces qui avoisinent le fleuve.

Cet exhaussement, du reste, avait été déjà reconnu et constaté par la commission des membres de l'institut, qui accompagnait l'expédition d'Egypte.

— Selon la *Gazette de Carlsruhe*, les victimes de l'incendie de la salle de spectacle ne sont qu'au nombre de 62. On avait porté plus haut ce chiffre, par suite de doubles déclarations faites à la police dans le premier moment d'effroi.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Les nouvelles du Portugal, par la voie d'Espagne, ne vont que jusqu'au 23 février. Le général das Antas, obligé de se replier devant les troupes de la reine, commandées par le baron Cazal, était entré à Oporto, où il a été rejoint par le général miguéliste Povoas, qui s'est réfugié dans cette ville avec 300 guerilleros. Dans la province de l'Alentejo, auprès du Tage, quelques engagements ont eu lieu entre les troupes de la reine, commandées par le général Schwalbach, et une division des insurgés sous les ordres du comte de Mello. Ce dernier, ayant voulu s'emparer de la ville forte d'Estremos, a été repoussé avec perte et a été obligé de s'enfermer dans Evora, où il se trouve à l'abri d'un coup de main.

BELGIQUE. — Les craintes inspirées par l'état des approvisionnements excitent en Belgique des désordres qui paraissent devoir s'étendre sur plusieurs points et dans les villes les plus importantes. Des troubles ont éclaté à Bruges la semaine dernière. Il y a eu aussi quelques désordres à Liége, à Verviers et dans la Flandre orientale. A Anvers, jusqu'à présent tout s'est borné à des provocations. Des mesures ont été prises par les autorités sur ces différents points pour assurer le maintien de l'ordre, et en même temps la subsistance des classes souffrantes.

IRLANDE. — On écrit de Dublin, le 6 mars, au *Morning-Chronicle* :

« Les journaux des provinces continuent de contenir les détails les plus affligeants sur la famine. Les rapports de diverses parties de l'Ulster sont aussi tristes que ceux du sud ou de l'ouest. On importe des aliments, et le gouvernement et les particuliers font assaut de générosité; mais comment secourir un peuple entier qui meurt de faim? Dans la ville de Derrymacasb, comté d'Antrim, du 1er janvier au 20 février, on a compté 400 décès. Le comté d'Armagh a beaucoup souffert. Dans la division occidentale de West-Carberry, l'autorité locale a été forcée d'ordonner de nouvelles fosses, le terrain du cimetière ne suffisant pas. Dans la maison des pauvres de Kilkenny, 520 fiévreux ont succombé. Ce qui rend la fièvre mortelle, c'est que le typhus vient fréquemment la compliquer. »

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des pairs a tenu hier 9 mars séance publique.

M. le président a d'abord déclaré qu'une commission de six membres, chargée d'examiner les titres de M. d'Andigné de la Chasse, déclarait à l'unanimité ces titres valables, et qu'en conséquence M. d'Andigné de la Chasse sera admis dès qu'il se présentera.

Trois projets de loi ont été ensuite déposés, l'un par M. Moline-Saint-Yon, ministre de la guerre, relatif à l'augmentation de l'effectif des divisions intérieures en infanterie et cavalerie; l'autre, par M. Dumon, ministre des cultes par intérim, concernant la réorganisation du chapitre de Saint-Denis; le troisième, par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, sur l'enseignement du droit.

M. de la Moskowa dépose également plusieurs pétitions de docteurs et élèves en médecine contre le projet de loi relatif à l'exercice et à l'enseignement de la médecine.

Le reste de la séance a été consacré à quelques rapports de pétitions dénués d'intérêt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 9 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 4,000,000 de francs pour subventions aux travaux d'utilité communale.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du projet, la chambre passe à la délibération des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de quatre millions de francs (4,000,000 f. pour subventions aux travaux d'utilité communale.

» Ces subventions seront applicables, concurremment avec les ressources des communes, aux travaux entrepris dans le but d'occuper les classes ouvrières»

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources créées par la loi de finances du 3 juillet 1846. »

Ces deux articles sont adoptés sans discussion.

M. DE COURTAIS propose un article additionnel portant qu'à la session prochaine le ministre de l'intérieur distribuera aux chambres le tableau des communes qui auront obtenu des subventions.

Cette proposition n'est pas adoptée.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 236 voix sur 236 votants.

La chambre adopte encore un projet de loi relatif à un échange conclu entre l'Etat et le département de la Somme, au sujet d'immeubles situés à Abbeville.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 10 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 00 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 10 c.	Caisse hypothécaire. 275 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 3/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

[redacted]

BULLE DE S. S. LE PAPE GRÉGOIRE XVI

PORTANT INSTITUTION CANONIQUE DU CHAPITRE ROYAL DE SAINT-DENIS.

GRÉGOIRE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Pour en conserver à jamais le souvenir.

Plus les temples consacrés à la religion étaient remarquables par leur ancienneté et leur splendeur, plus aussi les Pontifes romains, nos prédécesseurs, se sont appliqués à les combler d'honneurs et de priviléges, bien persuadés que c'était un moyen d'entretenir et d'augmenter la piété des fidèles. C'est ainsi que la vaste et magnifique église fondée dès le sixième siècle dans la ville de Saint-Denis, près Paris, sous l'invocation de ce glorieux évêque et martyr que l'illustre nation des Français a toujours honoré d'un culte si religieux comme l'apôtre envoyé de Dieu pour lui porter la lumière de la foi chrétienne, a été, dès le commencement, distinguée par les priviléges extraordinaires que les Pontifes romains lui ont accordés, pour seconder le désir qu'ont toujours eu les rois eux-mêmes de la rendre plus vénérable. Imitant également sur ce point la bienveillance des rois français, ils n'ont pas témoigné moins d'amour aux abbés et aux religieux de la communauté qui s'était vouée au service de cette basilique, dont la splendeur et la dignité s'accrurent ainsi de jour en jour.

Telle fut la source des droits qui, pour nous servir des expressions du saint Pontife Alexandre II dans sa lettre à un archevêque de Reims, ont été utilement accordés et saintement établis en faveur de cette abbaye par de saints et apostoliques personnages.

Cette église, recommandable sous tant de rapports, et en particulier par l'honneur insigne de renfermer les tombeaux des rois français, qui l'avaient choisie pour lui confier leurs cendres glorieuses, enlevée par le malheur des temps au culte divin, a déjà, depuis longues années, été rendue à sa pieuse destination et enrichie d'un corps d'ecclésiastiques choisis ; tous les gens de bien s'en sont réjouis et ont béni l'auteur des lumières et le Père de toute consolation, qui n'avait pas laissé plus long-temps son temple sans honneur.

Mais, notre cher fils en Jésus-Christ, Louis-Philippe, roi très-chrétien des Français, désirant honorer encore davantage cette église, nous a fait demande, par notre cher fils, le noble comte Septime de Fay de la Tour-Maubourg, son ambassadeur auprès de nous et auprès du Saint-Siége, d'y instituer canoniquement un chapitre approuvé par nous et soumis immédiatement, d'après quelques règles expressément déterminées, au Siége apostolique, et d'étendre ces priviléges à l'établissement

royal fondé dans les bâtiments du monastère attenant à l'église, dans lequel les filles des chevaliers de la Légion-d'Honneur sont formées à la religion, aux bonnes mœurs et à l'instruction qui convient à leur sexe. A l'exemple de nos prédécesseurs, qui ont comblé de faveurs singulières l'abbaye de Saint-Denis, que saint Bernard, dans sa lettre à Eugène III, leur recommande avec tant d'instance, nous avons reçu avec bienveillance la demande du sérénissime roi, comme une preuve éclatante de sa sollicitude pour les intérêts sacrés de la religion.

Ayant donc examiné avec soin toute l'affaire, après nous être concerté avec Sa Majesté et après avoir entendu notre vénérable frère Denis-Auguste, archevêque de Paris, usant de la plénitude de la puissance apostolique pour la gloire de Dieu tout-puissant et l'honneur de la bienheureuse Marie, toujours vierge, patronne de la France, et de saint Denis, apôtre de cette nation ;

Nous avons cru devoir décréter pour toujours ce qui suit :

Nous déclarons par nos présentes lettres apostoliques, constitué canoniquement le chapitre établi pour célébrer le service divin dans ladite église de Saint-Denis ; lequel chapitre, ayant un seul dignitaire sous le titre de Primicier, et qui sera toujours choisi parmi les évêques, se compose de membres dont les uns sont honorés du caractère épiscopal et les autres sont de l'ordre des prêtres, et possède un nombre convenable de ministres inférieurs : nous accordons et atribuons à ce corps tous les droits, honneurs et insignes des chapitres, autorisant dès actuellement à jouir de ces privilèges tous ceux qui, par la suite, pourront être adjoints légitimement aux membres actuels, si l'on en augmente le nombre.

Nous déclarons que tous, le primicier, les chanoines-évêques, et non-évêques, et les autres qui font partie du chapitre, devront être choisis par la libre nomination de Sa Majesté, qui jouit du patronage royal sur ladite église de Saint-Denis. Nous nous réservons de conférer, par des Bulles apostoliques, l'institution canonique, tant au primicier qu'aux évêques appelés à faire partie du chapitre ; attribuons aux primicier le droit de la conférer en notre nom aux chanoines qui n'ont pas le caractère épiscopal et aux membres du chapitre. Nous recevons et établissons sous notre tutelle particulière et celle de nos successeurs l'église, le primicier, les chanoines, le chapitre, tous ceux qui font partie du corps capitulaire, et les ministres ecclésiastiques ou laïques qui seront de fait attachés à son service, les déclarant pour toujours soumis immédiatement à nous et au Siége apostolique pour tout ce qui se rapporte au soin intérieur de l'église, aux offices divins, à la discipline du chœur, à l'exécution des charges pieuses, à l'administration de la fabrique et des revenus. Nous désignons et établissons pour toujours le primicier dudit chapitre,

comme chargé, en notre nom et avec notre autorité, au nom et avec l'autorité du Siége apostolique, d'exercer cette juridiction sur l'église, le clergé et les officiers du chapitre ; décrétons et ordonnons par nos présentes lettres apostoliques, que cette juridiction lui soit dévolue, comme annexée à la dignité de primicier, aussitôt qu'il aura pris légitime possession de cette dignité. Nous réservons audit primicier le droit de visiter, en notre nom et au nom du Siége apostolique, en se conformant aux règles de droit, l'église et tout ce qui en dépend, ne reconnaissant à qui que ce soit le droit d'y faire la visite sans avoir consulté le Siége apostolique.

Nous accordons au même primicier le droit d'approuver, pour recevoir les confessions des fidèles de tout sexe dans l'enceinte de l'église, ceux du chapitre qui auront été jugés capables d'exercer ce ministère par les examinateurs choisis par lui et du consentement du chapitre ; toutefois, les confesseurs ainsi approuvés par le primicier ne pourront pas absoudre les personnes qui ne font point partie du chapitre, ou qui ne sont pas attachées à l'église, des cas réservés dans le diocèse de Paris. Quant aux chanoines revêtus du caractère épiscopal, ils pourront être députés par le primicier pour exercer ce ministère sans avoir à subir aucune épreuve relativement à la science devant les examinateurs ; de plus, le primicier pourra désigner, parmi les membres du chapitre et parmi ceux qui sont attachés à son service, les personnes qu'il destinera pour prêcher dans l'église et pour y remplir les autres offices ecclésiastiques ; de plus, le même primicier pourra célébrer, dans son église collégiale, les offices pontificaux avec les mêmes insignes d'honneur et les mêmes cérémonies que les évêques dans leurs propres diocèses.

Les priviléges que nous venons d'établir pour l'église et le chapitre, nous les étendons également, d'après le vœu du sérénissime roi, à l'établissement royal formé dans l'ancien monastère pour élever et former à la piété, ainsi qu'aux arts propres à leur sexe, les filles des chevaliers de la Légion-d'Honneur. En conséquence, nous déléguons et autorisons le primicier pour exercer, au nom et avec l'autorité du Siége apostolique, la juridiction ecclésiastique sur cette maison royale tant qu'elle sera destinée au service dont nous venons de parler, sur les maîtresses, les élèves, les domestiques, c'est-à-dire sur toutes les personnes attachées à leur service qui habitent la maison le jour et la nuit. Le primicier aura donc le droit d'exercer, par lui-même ou par un autre, toutes les fonctions pastorales à leur égard ; nous déclarons toutefois que cette concession ne déroge en rien aux dispositions du droit en faveur des curés, relativement aux mariages et à leur publication, si quelque personne de la maison royale contracte cette union.

Quant à l'enterrement des membres du chapitre, des chefs, des maî-

tresses, des élèves et des serviteurs qui mourront dans la maison de Saint-Denis et dans l'établissement royal, nous établissons et nous voulons que le curé de la paroisse sur laquelle sont placés ces établissements se présente à la porte de l'église ou de la maison royale, reçoive des mains du chapitre le corps du défunt, le fasse porter, selon l'usage, dans l'église paroissiale, où l'on fera le service funèbre et l'office divin, et d'où l'on transportera le corps au cimetière. Que si, dans la suite, la munificence royale donne aux lieux sus-mentionnés un cimetière particulier, nous ordonnons que le droit des funérailles des personnes qui mourront dans ces établissements appartiendra intégralement au primicier et aux vicaires choisis par lui, sans que le curé y puisse rien prétendre.

Pour l'exercice des fonctions paroissiales, nous voulons que le primicier lui-même établisse un des chanoines qui, avant d'user de ses pouvoirs, aura été jugé capable par les examinateurs, et qui sera révocable à la volonté du primicier. Ce dignitaire désignera, pour aider le susdit chanoine dans ses fonctions, un ou plusieurs prêtres qui, après avoir préalablement subi l'examen, auront été jugés capables d'entendre les fidèles de l'un et de l'autre sexe.

Nous accordons encore au primicier, ou à un autre évêque choisi par lui parmi les membres du chapitre, le droit d'administrer la confirmation aux fidèles qui appartiennent au chapitre ou à la maison royale.

Mais comme il est nécessaire de pourvoir à l'administration spirituelle du chapitre, de l'église et de la maison royale pendant le temps où le primicériat viendrait à vaquer par la mort ou par quelque autre cause légitime, nous ordonnons et réglons que, dans l'espace de huit jours, l'un des chanoines choisi vicaire capitulaire par la voie du scrutin secret, soit chargé de l'administration temporaire des susdits lieux. Que si l'élection n'est pas faite dans le temps marqué, nous déclarons, pour cette fois, le droit d'élection dévolu à l'Archevêque de Paris, qui appellera un des membres du chapitre à remplir cette charge.

Pour conduire à bonne fin et d'une manière régulière ce que nous avons décrété, nous voulons et ordonnons que l'exécution de nos présentes lettres soit confiée à celui de nos vénérables frères les évêques que notre nonce apostolique auprès du sérénissime roi des Français désignera en temps convenable et selon qu'il jugera devant Dieu plus utile ; il lui confiera cette charge au nom du Saint-Siége, et lui donnera tous les pouvoirs nécessaires et utiles pour faire, statuer et décréter par lui-même ou par un autre personnage constitué en dignité ecclésiastique que pourra subdéléguer l'exécuteur lui-même, tout ce qui lui paraîtra convenable pour l'exécution des susdites prescriptions. Il lui appartiendra, à lui ou à son subdélégué, de prononcer définitivement sur toute opposition qui pourrait s'élever, de quelque part que ce soit, contre ce qui

précède, à la charge toutefois de transmettre en temps convenable, à notre congrégation préposée aux affaires consistoriales, un exemplaire de tous et de chacun des décrets qu'il aura portés pour arriver à l'exécution des présentes lettres ; cet exemplaire devant être, comme de coutume, déposé et conservé dans les archives de ladite congrégation consistoriale.

Nous voulons et décrétons que les présentes lettres et tout ce qu'elles renferment ne soient jamais notées, attaquées ou révoquées en doute comme subreptices, obreptices ou nulles, ou comme manquant de la sanction de notre volonté pour quelque cause, prétexte ou raison quelconque, fût-elle même renfermée dans le corps du droit ; mais qu'elles soient toujours et à jamais valides et efficaces ; qu'elles obtiennent leur plein et entier effet, et qu'elles soient inviolablement observées par tous ceux qu'elles concernent ou qu'elles pourront dans la suite concerner de quelque manière que ce soit ; et, à cette fin, de la plénitude de notre autorité apostolique, nous dérogeons à toute disposition contraire, même à celle dont il devrait être fait mention spéciale et expresse.

Nous voulons, en outre, que l'on ajoute aux copies, même imprimées, des présentes lettres, pourvu toutefois qu'elles soient revêtues de la signature d'un notaire public et du cachet d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi que l'on ajouterait à nos lettres même si elles étaient exhibées et présentées.

En conséquence, qu'il ne soit loisible à personne de violer et de contredire par de téméraires démarches cette expression de nos concession, attribution, déclaration, députation, mandat, décret, dérogation et volonté. Que quiconque oserait s'y opposer sache qu'il encourrait l'indignation de Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1843, le jour des nones d'avril, l'an 13 de notre pontificat.

A la suite de la Bulle dont la traduction a été vérifiée sur le texte latin, plusieurs journaux publient les statuts suivants comme ayant été communiqués par le gouvernement au conseil d'Etat :

« Art. 1er. Il sera établi, dans la basilique de Saint-Denis, un chapitre sous le titre de Chapitre royal de Saint-Denis.

» Art. 2. Le Chapitre sera composé : 1° de .... chanoines-évêques ; 2° de ... chanoines du second ordre, dont quatre dignitaires.

» Le Chapitre aura pour chef un primicier pris parmi les chanoines-évêques.

» Art. 3. Le primicier, les chanoines-évêques, les dignitaires et chanoines du second ordre seront nommés par le roi.

» Art. 4. L'institution canonique sera donnée par le Saint-Père et par ses successeurs au primicier et aux chanoines-évêques nommés par le roi.

» La faculté de donner la même institution aux chanoines du second ordre est à perpétuité concédée au primicier.

» Art. 5. L'église royale de Saint-Denis, son Chapitre, la maison royale de la Légion-d'Honneur, ainsi que les succursales de cette maison, et toutes les personnes attachées au service soit de l'église, soit du Chapitre, soit de l'institution royale de la Légion-d'Honneur et de ses succursales, demeureront exempts de la juridiction spirituelle, tant ordinaire que déléguée, de l'archevêque de Paris.

» Art. 6. Le primicier du Chapitre sera chargé d'exercer à perpétuité, au nom du Saint-Siége apostolique, la juridiction spirituelle sur l'église, sur le Chapitre, sur les capitulaires et sur les individus employés au service de l'église, du Chapitre et des établissements en dépendant, ce privilége étant annexé à sa dignité primicériale.

» Art. 7. Le primicier pourra célébrer les offices pontificaux en faisant usage de la crosse épiscopale et des autres attributs de la dignité d'évêque dans l'église de Saint-Denis et dans les chapelles annexes de l'institution royale de la Légion-d'Honneur et de ses succursales.

» Art. 8. Le primicier aura le pouvoir de concéder aux prêtres faisant partie intégrante du Chapitre, l'autorisation de confesser, dans l'intérieur de l'église et de ses annexes, les fidèles de l'un et de l'autre sexes.

» Art. 9. Le primicier fera, avec tous les attributs de l'autorité apostolique, la visite de l'église de Saint-Denis, comprenant tout ce qui appartient à la sacristie et celle des annexes de l'église royale.

» Art. 10. Durant la vacance du primicériat, l'administration provisoire appartiendra à deux vicaires capitulaires choisis par tout le Chapitre, et ils ne pourront entrer en fonctions qu'après l'approbation donnée par le roi à leur nomination. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. le pape Pie IX vient de nommer une commission spéciale qui, sous la présidence de S. Em. le cardinal Altieri, secrétaire des *Mémoriaux*, est chargée de faire un rapport sur la manière de placer dans les attributions de la *magistrature romaine* (autorités municipales), certaines branches de l'administration qui regardent plus particulièrement la ville de Rome : S. S. a voulu qu'il fût tenu compte des différences que le titre de capitale de l'Etat pontifical établit entre Rome et les autres villes des provinces.

Outre S. Em. le cardinal Altieri, qui en est président, cette commission se compose des princes Orsini, Corsini et Borghèse ; du marquis del Buffalo, du chevalier Ferd. del Cinque, du chevalier D. Vincent Colonna, de Mgr Bartoli, avocat-général du fisc, et de l'avocat consistorial Armellini.

Le premier lundi de Carême, le Pape se rendit en cortége de cérémonie, à l'église del *Gesù*, pour visiter le très-saint Sacrement, qui y était solennellement exposé. Le R. P. Roothaan, général des Jésuites, à la tête de ses religieux et des élèves du collége germanique, eut l'honneur de recevoir Sa Sainteté. Après avoir prié quelque temps devant le maître-autel, Pie IX passa dans la sacristie, où il daigna, avec sa bienveillance accoutumée, admettre au baisement du pied les RR. PP. de la Compagnie et leurs élèves, ainsi que le grand nombre de personnes qui s'em-

pressent toujours d'accourir partout où l'on sait que le Saint-Père doit se montrer.

Le 24 février, Sa Sainteté, sans être attendue, fit une visite à la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem, desservie par les moines de Citeaux. En sortant de l'Eglise, Pie IX daigna se rendre dans l'intérieur du couvent, où, à la première nouvelle de cette visite imprévue, tous les religieux étaient accourus au-devant de l'auguste pontife. S. S. s'arrêta quelques moments dans la cellule du R. P. abbé, et visita ensuite la riche bibliothèque du couvent, conversant familièrement avec les respectables religieux, qu'elle laissa pénétrés de la reconnaissance et de la joie la plus profonde.

Le lundi suivant, 1er mars, l'ambassadeur extraordinaire de la Porte-Ottomane fut reçu par le Pape en audience particulière, pour prendre congé de Sa Sainteté. Le fils de Chekib-Effendi, Ali-Effendi, second secrétaire de l'ambassade, et l'interprète, M. de Manass, eurent ensuite l'honneur d'être aussi reçus par le Saint-Père, qui leur fit ses adieux de la manière la plus cordiale, et dans les termes de la plus gracieuse bienveillance. L'ambassadeur turc et sa suite partirent le lendemain pour Ancône, à sept heures et demie du matin.

La ville de Jesi où est morte, comme nous l'avons dit, la comtesse Marguerite Mastaï Ferretti Mosconi, tante du souverain Pontife Pie IX, a payé un nouveau tribut de regrets et de prières à la mémoire de cette pieuse et illustre femme que ses vertus avaient rendue si chère à tous. Le trentième jour après son décès, un service funèbre a été célébré avec une grande solennité pour le repos de son ame dans l'église cathédrale. S. Em. le cardinal Corsi, évêque de Jesi, le gouverneur de la ville, toutes les autorités civiles et militaires, au milieu d'un immense concours d'habitants de toute condition, assistaient à cette religieuse cérémonie. Une oraison funèbre y fut prononcée par le docteur Giannini, professeur d'éloquence, et les prières de l'absoute solennelle furent récitées par Son Eminence le cardinal-évêque.

PARIS.

Une assemblée de charité aura lieu à Saint-Eustache, le dimanche 14 mars prochain, en faveur des pauvres de la paroisse.

A une heure et demie, vêpres; à deux heures et demie précises, sermon par M. l'abbé Bautain, chanoine de Strasbourg, prédicateur de la station du Carême. Après le sermon, salut en musique. M. l'Archevêque de Paris donnera le salut.

Les personnes qui ne pourront pas assister à la réunion, sont priées d'envoyer leur offrande, soit à la Sœur Ramond, supérieure de la Maison de Charité, impasse Saint-Eustache, n° 3, soit à M. le curé.

Cette offrande, si minime qu'elle puisse être, sera reçue avec reconnaissance, et continuera à secourir de nombreuses et grandes misères.

M. l'abbé Deguerry, curé de la paroisse de Saint-Eustache, qui a prê-

ché et continue à prêcher chaque année pour beaucoup d'œuvres de charité ; qui ne refuse aucune de celles qui réclament son ministère, ose espérer que les personnes charitables voudront bien lui venir en aide pour le soulagement du grand nombre de pauvres dont Dieu lui a spécialement confié le soin. Il le leur demande instamment au nom de Jésus-Christ.

L'œuvre charitable de Saint-Jean, pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de Sainte-Valère et de Saint-Pierre du Gros-Caillou, tiendra une autre assemblée de charité le lundi 15 mars 1847, en l'église Sainte-Valère.

A deux heures précises, sermon par M. l'abbé de Lavigne.

Après le sermon, salut et bénédiction du très-saint Sacrement.

167 jeunes garçons sont, cette année, à la charge ou sous le patronage de l'œuvre ; ils sont répartis de la manière suivante : 70 sont en apprentissage chez différents maîtres ; 3 sont placés dans diverses pensions ; 4 ont été admis au noviciat des Frères ; 90 suivent la classe du soir, qui leur est spécialement consacrée.

On voit par ce simple résultat combien cette œuvre est digne de l'intérêt des personnes charitables.

On écrit de Marseille que deux ministres anglicans convertis, anciens membres de l'université d'Oxford, viennent d'y arriver, se rendant à Rome. L'un d'eux est le révérend M. Macmullen, naguère attaché à la paroisse Saint-Sauveur, à Leeds, dont la conversion a fait tant de bruit et a mis le diocèse de Lincoln dans un tel émoi, que l'évêque a ordonné une enquête sur tout ce qui se rattachait à la paroisse où le révérend M. Macmullen officiait ordinairement. M. Macmullen, fils du docteur Macmullen de Taunton, est un des hommes éminents du clergé anglican. Pour obtenir ses grades en théologie, il soutint une lutte longue et vive contre le docteur Hampdem, l'un de ses examinateurs, qui lui reprochait d'avoir sur certains points des doctrines contraires à la foi anglicane. M. Macmullen finit par triompher. Ce digne et savant néophyte se rend à Rome, où il a l'intention de passer plusieurs années avant de recevoir les ordres sacrés.

Le compagnon de M. Macmullen est le révérend M. Coffin, ancien curé d'une des paroisses d'Oxford, qui va rejoindre M. Newman au collége de la Propagande.

Ces deux messieurs, qui parlent très-bien le français, ont été accueillis avec la cordialité d'un frère par Mgr de Mazenod, à qui ils étaient recommandés par les missionnaires français que le vénérable évêque de Marseille a envoyés en Angleterre travailler à l'œuvre des missions.

Les rapports qui s'établissent chaque jour entre les anciens membres du clergé anglican et les catholiques de la France ont un résultat fort utile, en ce qu'ils entretiennent chez nous l'intérêt qu'excitent naturellement les progrès de la religion en Angleterre. Plus cet intérêt sera

grand, plus on priera pour la conversion de ce pays, et plus de missionnaires français iront y travailler à la gloire de Dieu.

Nous avons annoncé la mort du respectable M. Labeyrie, grand-vicaire d'Aire. Mgr Lanneluc, par une circulaire du 7 février dernier, rend aux vertus de ce prêtre vénérable un hommage public, que nous nous empressons de reproduire :

« M. Jacques-Dominique Labeyrie-Hourticat, né à Hagetmau, le 30 juillet 1764, vient de rendre aujourd'hui même son ame à Dieu, dans la 83e année de son âge, muni de tous les secours de la religion et préparé depuis long-temps à son heure dernière par la pensée habituelle de la mort, par la vivacité de sa foi et les souffrances par lesquelles il a plu à Dieu de l'éprouver dans les derniers temps.

» Confesseur de la foi dans sa jeunesse, il se montra digne d'appartenir à ce glorieux clergé d'Aire, qui jouissait d'une si juste réputation de régularité, d'orthodoxie et d'inébranlable fidélité dont il donna, dans les jours mauvais, de si éclatants témoignages. Rappelé dans sa patrie, après dix ans d'exil, M. Labeyrie fut nommé curé de l'ancienne cathédrale d'Aire, alors veuve de ses Pontifes. Le nouveau pasteur rappela bientôt dans la chaire de vérité, par la supériorité de son talent, la solidité de ses instructions, la pureté de sa doctrine et le zèle de sa foi, les enseignements que, dans des jours meilleurs, des prêtres éminents, aussi remplis d'instruction que de vertus, avaient fait entendre en présence de ce chapitre vénérable dont plusieurs membres avaient laissé dans la mémoire des générations suivantes un grand souvenir de talent, de science et de sainteté. Il sut acquérir et conserver pendant tout le temps de son administration pastorale, cette considération, ce respect et cette confiance que commandent toujours un mérite reconnu, une vie sacerdotale sans tache, une prudence constante, et un discernement éclairé dans les relations qu'un pasteur doit entretenir sans familiarité comme sans hauteur avec toutes les familles qui composent son troupeau.

» La sagesse de son administration pastorale et la supériorité de ses talents furent distingués par le savant prélat qui reçut le premier l'institution canonique du siége nouvellement rétabli. Il chargea M. Labeyrie d'en prendre possession en son nom, avec le titre de premier vicaire-général, dont il a été constamment honoré depuis le rétablissement du siége. Nous fûmes heureux de lui conserver près de nous ce titre, qu'il avait également reçu de la confiance et de l'estime de notre illustre et vénéré prédécesseur. Pendant tout le temps que sa santé lui a permis de prendre part aux travaux de notre conseil, nous avons toujours provoqué avec empressement l'expression de sa pensée sur toutes les affaires du diocèse, et nous nous sommes toujours estimé heureux d'obtenir le concours de ses conseils et de ses lumières. Nous avions en effet apprécié, comme vous, nos très-chers Coopérateurs, la rectitude de son jugement, la lucidité de son esprit, la sagesse de ses vues, l'élévation de ses pensées, son expérience formée, sans doute, par le temps et le travail, mais surtout éclairée par cette habitude d'observation qui avait produit en lui une connaissance profonde des esprits et des cœurs.

» Ce témoignage que nous nous plaisons à rendre à la mémoire d'un prêtre éminent par son mérite et ses hautes fonctions, ce témoignage sera confirmé par la juste vénération que lui portait tout le clergé du diocèse.

» † Fr.-Ad.-Ad., évêque d'Aire. »

ALLEMAGNE — La diète germanique va bientôt s'occuper des perturbations religieuses qui troublent l'Allemagne. Déjà l'année dernière ce grave sujet avait un moment fixé son attention; mais l'on avait jugé plus prudent de laisser les choses se développer de plus en plus. Aujourd'hui que l'expérience est faite, et qu'il est pleinement connu et prouvé que les *illuminés protestants*, aussi bien que les *dissidents rongistes*, bien qu'ils n'aient pas publiquement accompli la fusion de leurs sociétés en une association commune, forment cependant une secte encore plus révolutionnaire qu'irréligieuse, le moment semble venu de décréter des mesures générales et coërcitives contre l'extension ultérieure de cette secte dangereuse. Le projet peut être bon et utile; mais par quelle voie parviendra-t-on à extirper des principes, qui, du haut des chaires ecclésiastiques et universitaires, ont été jetés à profusion parmi le peuple et dans la classe des soi-disant savants?

HANOVRE. — Le royaume d'Hanovre a produit son P. Mathew, dans la personne du chapelain Seling, attaché à la paroisse de Saint-Jean d'Osnabruk. L'on sait quelle est, en général, la passion des peuples du Nord pour l'eau-de-vie, et tout ce que ce goût produit de crimes et de malheurs jusque dans l'intérieur des familles. M. Seling, à l'imitation du P. Mathew, a entrepris de fonder dans sa patrie des sociétés de tempérance qui s'étendent dans les villes et dans les campagnes. Sa formule d'engagement est un peu moins absolue que celle de l'apôtre de la tempérance en Irlande et en Angleterre. Le récipiendaire se borne à promettre, à genoux devant Dieu, de s'abstenir entièrement de toute liqueur distillée, et de n'user qu'avec une sage réserve de boissons fermentées. Le gouvernement hanovrien ne s'oppose point aux prédications de M. Seling, qui sont faites en public, et souvent en plein air.

PRUSSE. — Bien que la cour de Prusse ne se soit pas jusqu'ici montrée disposée à embrasser le système par trop élastique du concile national de Berlin, les piétistes ne s'en inquiètent pas moins des concessions qui pourraient être faites, par nécessité, à ce système. Le 10 et le 11 février il s'est formé à Berlin une réunion assez nombreuse d'ecclésiastiques de la confession strictement luthérienne, à laquelle s'étaient joints d'autres pasteurs de l'église évangélique, mais partisans de la confession d'Augsbourg, ainsi que plusieurs ministres protestants étrangers à la Prusse. Cette réunion de piétistes avait pour but de *préparer ses membres et de les conforter, par des méditations communes, pour les combats de cette menaçante époque, pour le cas où l'on songerait sérieusement à donner suite aux décrets du concile.* Toutefois, et bien que le *symbolisme* fût le caractère essentiel de l'assemblée, elle n'a pu s'entendre sur la résolution proposée de sortir de l'Eglise de l'Etat, dans le cas éventuel de son accession aux décrets du concile. Ainsi, il est de plus en plus manifeste que tout ce que le protestantisme semi-chrétien de la Prusse entreprend pour en sauver les

restes, tourne à sa confusion et ne fait qu'élargir la plaie qu'il porte au cœur, dont il ne peut guérir et avec laquelle il ne peut vivre. C'est avec beaucoup de sens et de vérité que le rationalisme porte à l'évangélisme prussien le défi de prolonger long-temps sa débile existence ; bientôt il n'existera plus en Allemagne de place entre l'orthodoxie catholique et l'anti-christianisme le plus absolu.

SUISSE.—Nous apprenons de Saint-Gall, que toutes les difficultés relatives à l'exécution du concordat pour l'érection du siége épiscopal sont heureusement levées. Le grand conseil catholique s'assemblera incessamment pour entendre le rapport de son mandataire à Rome, qui ne peut assez se louer des bontés du Saint-Père à son égard, comme envers tous ses fidèles enfants de la Suisse. M. Gmur restera à Rome pour y attendre la ratification du résultat de ses négociations, et ne retournera à Saint-Gall que porteur des bulles de circonscription du nouveau diocèse. L'on n'a plus d'inquiétudes sur la ratification du grand conseil cantonal; attendu que plusieurs chefs de file de la faction radicale en sont réduits à déclarer que l'érection du siége épiscopal doit être désormais considérée comme un *triste fait accompli*, auquel il n'y a plus qu'à se soumettre.

WURTEMBERG. —L'on nous mande de Stuttgard, que le roi de Wurtemberg paraissait assez enclin à admettre la proposition que lui a faite le Saint-Siége, au sujet de l'élection de l'évêque de Rottenbourg ; proposition dont nous avons précédemment rendu compte à nos lecteurs. Mais M. de Jaumann, premier membre du conseil ecclésiastique catholique attaché au ministère de l'intérieur, et *administrateur capitulaire actuel du diocèse*, s'est mis en avant pour représenter au roi, que la proposition du Saint-Siége était attentatoire aux droits comme à l'honneur de la couronne. Le ministère n'a pas manqué de soutenir cette thèse, en sorte qu'il a été, dit-on, expédié directement pour Rome une note ministérielle qui insiste sur le droit du chapitre de Rottenbourg, de procéder à une seconde élection. Or, le choix qu'a fait le chapitre de M. Jaumann pour lui confier l'administration du diocèse, *sede vacante*, nous avons regret à le dire, ne suffit que trop pour faire persévérer le Saint-Siége dans son premier refus. Le ministère voudrait bien passer outre, en autorisant cette seconde élection ; mais le résultat de cette seconde élection, *invito pontifice*, serait une intrusion, et celle-ci, le ministère le sait, produirait immédiatement un schisme, suivi de troubles et de scènes analogues à celles qu'a produites, en France, l'introduction de la constitution civile du clergé. Jamais, il faut l'espérer, le ministère n'oserait prendre sur lui une semblable responsabilité. Le Saint-Siége gardera donc, à cet égard, toute son indépendance.

REVUE POLITIQUE.

La politique extérieure et ses grands intérêts européens ne se règlent ni ne se débattent tout entiers dans les grandes assemblées parlementaires de France et

d'Angleterre. Les discours solennels de M. Guizot, de M. Thiers et de M. de Broglie, dans les chambres françaises; ceux de lord Palmerston, de sir Robert Peel et de lord Russell, dans le parlement anglais, n'ont point terminé la question d'Espagne, tout le monde le sait et le proclame. Si grande, en effet, que soit l'influence de ces importantes assemblées constitutionnelles, si éclatantes que soient les lumières répandues par les discours de tant d'hommes d'Etat habiles et expérimentés, il y a encore quelque chose de plus fort que ces solennelles paroles, c'est la marche des événements. Suivez en effet d'un regard attentif le cours des affaires d'Espagne, de Portugal, de Suisse et d'Allemagne; cherchez-y l'application des belles thèses qui ont été soutenues. Vous n'y trouverez, à quelque chose près, que de solennels démentis donnés à des prévisions qu'on déclarait cependant infaillibles. Et d'abord l'Espagne est-elle pacifiée? Les guérillas montémolinistes, et le retour en France de la reine Marie-Christine, obligée une troisième fois de s'exiler de Madrid, répondent à cette question d'une manière trop significative. Et le Portugal, que la guerre civile régularisée partage en deux camps égaux en force et en irritation mutuelle, que devient-il, ainsi prêt à s'entr'égorger sous les yeux de la flotte anglaise, aux portes même de l'Espagne qui n'ose rien pour lui? La quadruple alliance n'était donc qu'un leurre politique, püisque ce traité conclu, dit-on, en faveur des Etats faibles du Midi, ne peut rien pour ces royaumes désolés par la guerre civile. La France et l'Angleterre, qui ont pu réunir leurs drapeaux en 1827 pour aller secourir les pirates grecs et les constituer en royaume, laissent en ce moment et sous leurs yeux, le Portugal s'entre-déchirer et périr. Et cela uniquement, parce qu'on a voulu gêner cette nation dans ses rapports avec les membres de son ancienne dynastie. Est-ce donc que l'intérêt anglais exige que la Lusitanie reste toujours affaiblie et divisée par la guerre intestine? Mais l'Espagne et la France ont d'autres motifs pour y aviser. Du reste, il faudrait lire tout ce qui est proclamé en ce moment dans les cortès espagnoles, sur cette situation politique que l'Angleterre et la France avaient prétendu régler et constituer définitivement, mais que les événements refusent de sanctionner. Les journaux espagnols sont encore dans l'enthousiasme que leur inspire le dernier discours d'un jeune et brillant orateur, M. Donoso-Cortès, qui a su exciter au plus haut degré tous les sentiments patriotiques de l'antique fierté espagnole.

L'éloquent orateur voudrait d'abord que la diplomatie espagnole obéît à une double inspiration. Elle devrait travailler, premièrement, à porter, par la force, l'influence matérielle de l'Espagne aux côtes d'Afrique; secondement, à faire prévaloir, par la diplomatie, son influence morale en Portugal.

En mettant résolument le pied sur le sol africain, l'Espagne évitera le blocus dont elle est menacée par la France qui, pesant déjà si violemment par les frontières du Nord, sur ses destinées et sa civilisation, absorberait complètement sa nationalité, le jour où, arrivant au but de son évidente ambition, elle aura établi une autre France au midi de la Péninsule... En reprenant sur le Portugal l'influence que lui donnent naturellement le climat, l'idiome, l'égalité de race et d'habitudes, l'Espagne brisera, sans violence, les liens qui attachent ce pays à l'Angleterre, dont la tendance est d'absorber la vie politique et commerciale de la Péninsule par l'occupation des deux plus grands ports de son vaste littoral

Si la France réussissait à étreindre l'Espagne dans le cercle immense qui l'entourerait de Bayonne à Ceuta, et que l'Angleterre l'écrasât encore plus fortement en Portugal, la première ne tarderait pas à absorber et à tuer son agriculture, l'autre son industrie.

Par conséquent, a dit M. Donoso-Cortès, les deux premières bases de notre politique extérieure doivent être, premièrement de nous opposer à l'agrandissement des Français en Afrique ; secondement à la domination de l'Angleterre en Portugal. Hors de là, il n'y a point d'avenir pour la nation espagnole. C'est la politique qui a inspiré les rois d'Espagne depuis la fin du quinzième siècle, qui a porté jusqu'aux côtes d'Afrique les armes d'Isabelle Ire et de Charles-Quint, et qui plus tard a poussé Philippe II à la conquête du Portugal.

Ces idées exprimées dans le plus beau langage tenaient l'assemblée et les tribunes suspendues aux lèvres de l'orateur dans une espèce de ravissement silencieux, quand, abordant brusquement la question des mariages et rappelant les prétentions de l'Angleterre qui voudrait faire renoncer la duchesse de Montpensier à ses droits éventuels à la couronne, M. Donoso-Cortès s'est écrié au milieu des plus frénétiques applaudissements :

« Ce que demande l'Angleterre, à ce qu'il paraît, c'est la renonciation de l'infante, duchesse de Montpensier, à la couronne d'Espagne. Cette renonciation serait inutile et de plus impossible. La renonciation actuelle de l'infante n'aurait pas plus de valeur que celle que fit l'infante, épouse de Louis XIV. Cette renonciation n'empêcha pas Philippe V de venir régner sur la monarchie espagnole avec l'acquiescement des Espagnols. Si cette renonciation n'a pas eu de force, celle que sollicite l'Angleterre n'en aurait pas davantage ; outre son inutilité, elle serait de tous points impossible. Le trône est un majorat qui ne dérive pas de la volonté du testateur, mais bien du bénéfice de la loi. L'infante ne peut pas renoncer pour ses successeurs ; cela ne peut se faire qu'en excluant ceux que la constitution exclut ; cela ne peut pas être fait par un étranger, mais par un parlement ; cela ne peut pas se faire. Non, cela ne se fera pas (*no se hara*) tant qu'il y aura des hommes d'honneur dans les cortès, des Castillans en Castille, des Espagnols en Espagne. »

Ce discours, bien que réfuté dans sa partie d'opposition par M. Martinez de la Rosa, n'en est pas moins un événement dans cette question espagnole qui menace de nous coûter, outre la perte de l'entente cordiale, d'autres sacrifices dont l'avenir seul possède les secrets.

Quant à la Suisse et à l'Allemagne, c'est vraiment peine perdue que de se fier aux discours et aux meetings politiques de l'Angleterre, à propos de ces pays menacés par de nouvelles commotions. Nos journaux libéraux ne sont pas moins suspects dans leur intérêt prétendu pour la liberté allemande. Car les uns et les autres semblent ne faire des vœux pour la liberté qu'autant que les catholiques seront opprimés. En ce qui touche la Suisse, par exemple, ne sont-ils pas unanimes dans leurs clameurs contre les cantons catholiques qui prennent leurs mesures pour résister d'une manière à la fois permanente et efficace à l'invasion des corps francs ? Et relativement à l'Allemagne, le roi de Bavière n'est-il pas applaudi dans nos journaux français lorsqu'il abandonne son ancienne politique, soutenue par des hommes d'Etat catholiques, et qu'il va se jeter, pour cacher sa honte, dans les bras du parti protestant ?

Qu'est-ce donc que tous ces vains discours en faveur de la liberté et des droits généraux, quand les nationalités les plus chrétiennes périssent étouffées ou déchirées en lambeaux ? La politique de l'Europe restera-t-elle donc dans l'histoire avec ses impuissantes paroles en face de l'infortune de la Pologne et des malheurs sans nom qui déciment l'Irlande?

Le gouvernement a reçu d'Afrique le rapport suivant :

Le maréchal duc d'Isly, gouverneur-général de l'Algérie, à M. le pair de France, ministre de la guerre. (Extrait.)

« Aumale, le 1er mars 1847.

» Monsieur le Ministre,

» Sid-Ahmed-ben-Thaleb-ben-Salem, l'un des plus puissants kalifats d'Abd-el-Kader, s'est enfin décidé à venir à nous. Il s'est rendu près de moi à Aumale, escorté par tous les chefs importants des revers nord, sud et ouest du Jurjura. Il était également suivi par plusieurs hommes de marque, appartenant aux contrées soumises depuis long temps, mais qui, n'ayant jamais accepté personnellement notre domination, s'étaient réfugiés dans la Grande-Kabylie.

» De ce nombre est Bou-Chareb, de Médéah, homme de capacité et de courage, qui nous a fait la guerre avec acharnement, et a reçu plusieurs blessures en combattant contre nous. On remarque encore parmi les insoumis rentrés, Sid-Abderrahman, ancien chef de Dellys sous Abd-el-Kader, lieutenant et ami de Ben-Salem.

» Bel-Kassem ou Kassi, ancien chef de toute la vallée du Sebaou, s'était mis en route; mais étant tombé malade, il a envoyé son frère pour le remplacer et pour me dire qu'il acceptait d'avance tous les arrangements qui seraient faits par Ahmed-Ben-Salem.

» Les tribus assez nombreuses qui habitent les parties élevées de la grande chaîne du Jurjura n'ont jamais obéi ni à Bel-Kassem ou Kassi, ni à personne; mais la personne de ce chef y est écoutée lorsqu'il y a des querelles intestines ou des affaires capitales à régler entre ces petites républiques, qui ont toujours su conserver leur indépendance. Elles le doivent à l'âpreté de leurs montagnes, à leur pauvreté, à leur esprit belliqueux.

» L'arrivée de Ben-Salem et de tous les hommes considérables qui ont suivi son exemple est un événement qui, non-seulement nous fait faire un pas immense vers la domination complète de la Kabylie, mais qui doit ajouter encore beaucoup à notre sécurité dans toute la province d'Alger.

» L'aman demandé par ces chefs qui avaient montré une si grande fidélité à l'ex-émir, ne peut manquer de produire un grand effet moral sur toutes les populations; elles verront, par ce signe éclatant, qu'elles doivent renoncer à l'espérance de voir revenir Abd-el-Kader à leur tête.

» La frontière Est de la province d'Alger n'était qu'à dix-huit lieues de cette ville ; à compter d'aujourd'hui elle est à cinquante lieues. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 12 mars. — M. Martin (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est mort ce matin, à deux heures et demie, au château de Lormoy, près Paris.

— Le collége électoral de Valence s'est réuni à l'effet de nommer un député par suite de l'annulation de l'élection de M. le comte de Sieyes; les deux pro-

miers tours de scrutin n'ont pas amené de résultat. M. de Sieyes avait pour concurrent M. de Monicault, candidat conservateur.

M. de Sieyes a été élu au scrutin de ballotage.

— Une pétition signée par 1,044 ecclésiastiques, ayant à leur tête M. l'évêque de Nancy, demandant l'abolition immédiate de l'esclavage dans nos colonies, a été déposée sur le bureau de la chambre des pairs. Cinq autres pétitions sur le même sujet, et signées par plus de 300 personnes, ont été également déposées. M. le comte Beugnot a été nommé rapporteur de ces pétitions.

— Un des commissaires de police spéciaux attachés aux délégations de la préfecture de police et du parquet, s'est transporté lundi à la prison de Sainte-Pélagie, et a procédé, en exécution sans doute de commissions rogatoires, à une enquête ayant pour objet de constater l'origine de bruits fort graves qui avaient été répandus et accrédités parmi les prisonniers. Ces bruits, qui se rapporteraient à des rumeurs diffamatoires dont un haut fonctionnaire avait été l'objet, et qui ont été énergiquement démentis, ont donné lieu à l'interrogatoire d'un certain nombre de détenus successivement appelés au greffe. Nous ignorons quel a pu être le résultat de la minutieuse enquête du magistrat; mais il nous a été rapporté qu'un des employés du service de la prison avait été privé de ses fonctions par suite de cette mesure. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On vient de mettre à exécution un nouvel arrangement au moyen duquel les dépêches de France seront désormais transmises à Londres par le convoi spécial accéléré de quatre heures de l'après-midi, toutes les fois que l'arrivée des paquebots-postes le permettra, au lieu d'être retenue à Douvres jusqu'au départ du convoi d'une heure du matin; la malle de France, qui n'arrivait à Londres qu'à cinq heures du matin, y sera donc rendue désormais dès la veille à six heures un quart du soir : les dépêches seront donc remises à leur destination onze heures plus tôt qu'avant, grâce à cette judicieuse combinaison.

— L'*Union Francomtoise* dit, au sujet du titre de *duc de Montmorot* donné par le gouvernement français à M. Munoz, mari de la reine Christine :

« Montmorot, dont le nouveau duc, puisque duc il y a, va porter le nom, est situé dans le Jura, aux environs de Lons-le-Saulnier. C'est, nous dit-on, un village près duquel se trouve une des riches mines de sel dont la reine Christine est propriétaire. »

— Le jury d'expropriation pour cause d'utilité publique s'est occupé, dans ses audiences des 8, 9 et 10 mars, de l'indemnité réclamée par la Ville de Paris et par les Frères des Ecoles chrétiennes, pour prix d'un terrain affecté par la Ville à l'institut des Ecoles chrétiennes, et dont l'expropriation a eu lieu par suite de la loi qui a autorisé la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Le jury, après s'être transporté sur les lieux et avoir longuement délibéré, a rendu la décision suivante :

Il a alloué à la ville de Paris, pour la propriété des terrains et des constructions qu'elle a affectés au service de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 963,727 fr. 10 c.

Il a alloué pour les constructions élevées par les Frères sur le terrain de la ville, et avec son consentement, et pour les frais de la translation de leur établissement du local actuel à la rue Plumet, la somme totale de 350,299 fr., savoir : 215,000 fr. pour les constructions élevées par les Frères, et le surplus pour leurs frais de déplacement.

L'Etat offrait, pour l'ensemble des constructions, tant de la Ville que des Frères, 908,400 fr.

Qu'est-ce donc que tous ces vains discours en faveur de la liberté et des droits généraux, quand les nationalités les plus chrétiennes périssent étouffées ou déchirées en lambeaux ? La politique de l'Europe restera-t-elle donc dans l'histoire avec ses impuissantes paroles en face de l'infortune de la Pologne et des malheurs sans nom qui déciment l'Irlande?

Le gouvernement a reçu d'Afrique le rapport suivant :

Le maréchal duc d'Isly, gouverneur-général de l'Algérie, à M. le pair de France, ministre de la guerre. (Extrait.)

« Aumale, le 1er mars 1847.

» Monsieur le Ministre,

» Sid Ahmed-ben-Thaleb-ben-Salem, l'un des plus puissants kalifats d'Abd-el-Kader, s'est enfin décidé à venir à nous. Il s'est rendu près de moi à Aumale, escorté par tous les chefs importants des revers nord, sud et ouest du Jurjura. Il était également suivi par plusieurs hommes de marque, appartenant aux contrées soumises depuis long temps, mais qui, n'ayant jamais accepté personnellement notre domination, s'étaient réfugiés dans la Grande-Kabylie.

» De ce nombre est Bou-Chareb, de Médéah, homme de capacité et de courage, qui nous a fait la guerre avec acharnement, et a reçu plusieurs blessures en combattant contre nous. On remarque encore parmi les insoumis rentrés, Sid-Abder-rahman, ancien chef de Dellys sous Abd-el-Kader, lieutenant et ami de Ben-Salem.

» Bel-Kassem ou Kassi, ancien chef de toute la vallée du Sebaou, s'était mis en route ; mais étant tombé malade, il a envoyé son frère pour le remplacer et pour me dire qu'il acceptait d'avance tous les arrangements qui seraient faits par Ahmed-Ben-Salem.

» Les tribus assez nombreuses qui habitent les parties élevées de la grande chaîne du Jurjura n'ont jamais obéi ni à Bel-Kassem ou Kassi, ni à personne ; mais la personne de ce chef y est écoutée lorsqu'il y a des querelles intestines ou des affaires capitales à régler entre ces petites républiques, qui ont toujours su conserver leur indépendance. Elles le doivent à l'âpreté de leurs montagnes, à leur pauvreté, à leur esprit belliqueux.

» L'arrivée de Ben-Salem et de tous les hommes considérables qui ont suivi son exemple est un événement qui, non-seulement nous fait faire un pas immense vers la domination complète de la Kabylie, mais qui doit ajouter encore beaucoup à notre sécurité dans toute la province d'Alger.

» L'aman demandé par ces chefs qui avaient montré une si grande fidélité à l'ex-émir, ne peut manquer de produire un grand effet moral sur toutes les populations ; elles verront, par ce signe éclatant, qu'elles doivent renoncer à l'espérance de voir revenir Abd-el-Kader à leur tête.

» La frontière Est de la province d'Alger n'était qu'à dix-huit lieues de cette ville ; à compter d'aujourd'hui elle est à cinquante lieues. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 12 mars. — M. Martin (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est mort ce matin, à deux heures et demie, au château de Lormoy, près Paris.

— Le collége électoral de Valence s'est réuni à l'effet de nommer un député par suite de l'annulation de l'élection de M. le comte de Sieyes ; les deux pré-

miers tours de scrutin n'ont pas amené de résultat. M. de Sieyes avait pour concurrent M. de Monicault, candidat conservateur.

M. de Sieyes a été élu au scrutin de ballotage.

— Une pétition signée par 1,044 ecclésiastiques, ayant à leur tête M. l'évêque de Nancy, demandant l'abolition immédiate de l'esclavage dans nos colonies, a été déposée sur le bureau de la chambre des pairs. Cinq autres pétitions sur le même sujet, et signées par plus de 300 personnes, ont été également déposées. M. le comte Beugnot a été nommé rapporteur de ces pétitions.

— Un des commissaires de police spéciaux attachés aux délégations de la préfecture de police et du parquet, s'est transporté lundi à la prison de Sainte-Pélagie, et a procédé, en exécution sans doute de commissions rogatoires, à une enquête ayant pour objet de constater l'origine de bruits fort graves qui avaient été répandus et accrédités parmi les prisonniers. Ces bruits, qui se rapporteraient à des rumeurs diffamatoires dont un haut fonctionnaire avait été l'objet, et qui ont été énergiquement démentis, ont donné lieu à l'interrogatoire d'un certain nombre de détenus successivement appelés au greffe. Nous ignorons quel a pu être le résultat de la minutieuse enquête du magistrat; mais il nous a été rapporté qu'un des employés du service de la prison avait été privé de ses fonctions par suite de cette mesure. (*Gazette des Tribunaux*.)

— On vient de mettre à exécution un nouvel arrangement au moyen duquel les dépêches de France seront désormais transmises à Londres par le convoi spécial accéléré de quatre heures de l'après-midi, toutes les fois que l'arrivée des paquebots-postes le permettra, au lieu d'être retenue à Douvres jusqu'au départ du convoi d'une heure du matin; la malle de France, qui n'arrivait à Londres qu'à cinq heures du matin, y sera donc rendue désormais dès la veille à six heures un quart du soir : les dépêches seront donc remises à leur destination onze heures plus tôt qu'avant, grâce à cette judicieuse combinaison.

— L'*Union Francomtoise* dit, au sujet du titre de *duc de Montmorot* donné par le gouvernement français à M. Munoz, mari de la reine Christine :

« Montmorot, dont le nouveau duc, puisque duc il y a, va porter le nom, est situé dans le Jura, aux environs de Lons-le-Saulnier. C'est, nous dit-on, un village près duquel se trouve une des riches mines de sel dont la reine Christine est propriétaire. »

— Le jury d'expropriation pour cause d'utilité publique s'est occupé, dans ses audiences des 8, 9 et 10 mars, de l'indemnité réclamée par la Ville de Paris et par les Frères des Ecoles chrétiennes, pour prix d'un terrain affecté par la Ville à l'institut des Ecoles chrétiennes, et dont l'expropriation a eu lieu par suite de la loi qui a autorisé la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Le jury, après s'être transporté sur les lieux et avoir longuement délibéré, a rendu la décision suivante :

Il a alloué à la ville de Paris, pour la propriété des terrains et des constructions qu'elle a affectés au service de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 963,727 fr. 10 c.

Il a alloué pour les constructions élevées par les Frères sur le terrain de la ville, et avec son consentement, et pour les frais de la translation de leur établissement du local actuel à la rue Plumet, la somme totale de 350,299 fr., savoir : 215,000 fr. pour les constructions élevées par les Frères, et le surplus pour leurs frais de déplacement.

L'Etat offrait, pour l'ensemble des constructions, tant de la Ville que des Frères, 908,400 fr.

La ville de Paris demandait, pour les constructions élevées, soit par elle, soit par les Frères, 1,721,179 fr. 60 c.

Les Frères demandaient pour leur déplacement 312,500 fr.

Le jury a en outre alloué au sieur Mathieu Bransiet (c'est le nom civil du Frère Philippe, supérieur-général des Frères), pour une propriété qu'il avait achetée sous son nom personnel, et qu'il avait annexée aux dépendances de l'institut des Frères, 442,000 fr.

La demande d'indemnité pour cet immeuble était de 520,000 fr. Les offres de l'Etat étaient de 284,191 fr. 90 c.

— On écrit d'Amiens, le 9 mars, que l'exploitation du chemin de fer d'Amiens à Abbeville doit commencer lundi prochain.

— Nous sommes redevables à l'Autriche d'une invention assez heureuse et toute récente. Un individu de ce pays a imaginé d'employer la force galvanique à la conservation des arbres et des plantes. Le procédé est tout simple; le voici en deux mots : on emploie pour cela deux anneaux, l'un de cuivre et l'autre de zinc. Après les avoir ajustés l'un sur l'autre, on les applique autour de la plante. Si un insecte quelconque touche seulement à l'anneau de cuivre, à l'instant même il reçoit un coup électrique qui le tue ou le fait tomber. L'effet produit par cet appareil a lieu aussi bien en temps sec qu'en temps humide, et l'action ne cesse pas.

— M. l'avocat-général Jallon se rendant au Palais, il y a quelques jours, traversait le passage vitré qui conduit de la rue du Harlay à la cour du même nom, lorsqu'il vit venir vers lui un individu que des agens de police poursuivaient, et qui se sauvait de chez M. Jennesson, commissaire de police. M. Jallon barra le passage au fuyard, et, par l'effet du choc, tous deux tombèrent. Grâce aux efforts de M. Jallon, l'homme poursuivi ne put se relever, et il a été repris par les agents à qui il avait échappé. En se relevant, il s'adressa à M. Jallon, qu'il ne connaissait sans doute pas, et lui dit avec menace : « Toi, je te retrouverai! — C'est possible, lui a dit M. Jallon, à la cour d'assises. »

— On écrit de Vienne (Autriche), le 2 mars, que la reine de Bavière est arrivée dans cette capitale, venant de Munich. S. M. est descendue au palais de son gendre, l'archiduc Albert, et se propose, dit-on, de séjourner plusieurs mois à Vienne. Cette résolution est attribuée à la présence de Lola Montès à Munich et à l'ascendant extraordinaire que cette favorite a pris sur le vieux roi.

— Châteauroux, 6 mars. — Depuis avant-hier, les condamnés de Buzançais ne sont pas sortis de l'abattement qui a succédé à l'exaltation dont ils ont été saisis en entendant prononcer leur arrêt. Plusieurs d'entre eux, et Michot notamment, refusent de prendre aucune nourriture. Les personnes que leurs fonctions appellent à visiter la prison, disent qu'il est impossible d'imaginer un spectacle plus déchirant.

Tel était l'égarement de ces malheureux, que la plupart croyaient être condamnés tout au plus à quatre ou cinq mois de prison. Venin demandait si on lui rendrait sa faux pour la fenaison prochaine. Laumant faisait écrire à sa femme et à ses enfants qu'il sortirait, pour sûr, avant la moisson.

— La misère et la disette sont si grandes dans les communes de la Meurthe, qui se trouvent au pied des Vosges, que des familles de quatre, six et huit personnes ne vivent que de sang de bœuf et de vache qu'elles vont chercher aux boucheries de Phalsbourg et qu'elles font cuire.

— Le 5 de ce mois, une quinzaine d'Arabes sont arrivés à Montpellier, enchaînés et escortés par la gendarmerie et un détachement de la ligne. Une foule nombreuse a suivi ce cortége jusqu'à la citadelle, où les prisonniers ont été écroués

dans la prison militaire pour comparaître prochainement devant le conseil de guerre. Ces Arabes, hommes à physionomie farouche, et parmi lesquels quelques-uns se faisaient remarquer par leurs formes herculéennes, appartiennent au dépôt de malfaiteurs exportés d'Alger au fort Brescou. Ils ont été arrêtés à la suite d'une tentative de révolte qui a heureusement avorté.

— La gare de Rouen vient d'être le théâtre d'un accident qui aurait pu avoir les suites les plus funestes. Voici le fait : Le train de poste était arrivé à onze heures ; suivant l'usage, la locomotive était retournée à Sotteville où se trouve le dépôt des machines ; là, le mécanicien, après l'avoir placée sur la plaque qui devait la diriger vers la remise, descendit, croyant avoir fermé le régulateur qui empêche l'effet de la vapeur sur le piston. Aussi quels ne furent pas sa surprise et son effroi en voyant sa machine se remettre en marche : il essaya de la reprendre, mais le mouvement était déjà tellement accéléré qu'il n'y put réussir, et bientôt il la vit se diriger avec une rapidité effrayante vers la gare de Rouen. Elle suivait alors la voie descendante ; c'était sur cette voie que se trouvait le train-poste.

La machine se précipita sur cet obstacle avec un fracas épouvantable, brisa plusieurs wagons heureusement vides, rencontra le wagon-poste, le traversa entièrement, puis poussa devant elle le reste du train. Un peu plus loin, plusieurs hommes étaient occupés à charger une voiture de marée ; à peine eurent-ils le temps de se sauver. La voiture de marée fut également broyée, et le dégât ne se serait pas borné là si un essieu du wagon-poste n'eût été lancé de front sur la voie. La machine s'arrêta contre cette espèce d'arc-boutant, et alors on put s'en rendre maître en faisant jouer les pompes sur le foyer pour éteindre le charbon. On évalue à un chiffre considérable le dégât causé par la machine.

UN MARONITE CHEF DU JURY. — La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a ouvert le 1er mars sa session du deuxième trimestre. La première affaire soumise au jury offrait peu d'intérêt par elle-même. Cependant un public nombreux y assistait et sa curiosité paraissait vivement excitée. C'est qu'à la tête du jury siégeait majestueusement un vieillard à la moustache blanche, au riche turban de cachemire indien, au tatariek relevé par de magnifiques fourrures de Russie.

Chacun se demandait si nous allions assister à une scène de justice turque, si réellement nous étions bien France, et non pas sur la terre des Osmanlis. Malgré l'apparence, nous pouvons assurer à nos lecteurs que M. Dahdah Mery Abdalah, chef du jury des Bouches-du-Rhône, loin d'être un Musulman, est au contraire un de ces chrétiens fidèles qui ont toujours conservé pour les descendants de saint Louis un amour et un respect inaltérables.

M. Dahdah est le chef d'une des trois maisons alliées et les plus distinguées qui gouvernent les cantons chrétiens du Mont-Liban. La famille Dahdah, qui est à la tête du canton de Fetouh, fournit, de droit et héréditairement, des ministres à l'émir.

M. Mery Dahdah est plus remarquable encore par son passé et par les événements auxquels il a pris part que par son brillant costume maronite et par son attitude patriarchale.

L'histoire des successeurs du terrible *Vieux de la Montagne* est écrite, comme on le sait, avec du sang, et compte plus d'un prince cruel, plus d'un Djezzar. Voici par suite de quels événements M. Dahdah a été conduit à devenir un jour chef d'un jury français.

M. Dahdah a été pendant onze années ministre de l'émir Beschir et son fils, l'émir Cassen, gouverneur du pachalick de Jhobeil. En 1823, l'émir Beschir, d'accord avec Abdallah-Pacha, se révolte contre le grand-seigneur, et tandis

qu'il part pour l'Egypte, charge son neveu, l'émir Abbas, du gouvernement du Liban. L'émir Abbas s'entoure, suivant les intentions de son oncle, des conseils du cheik Daddah pour les Maronites, et du cheik Beschir pour la faction druse, et il dirige prudemment les affaires de la montagne.

L'émir Beschir, vaincu par les armées du sultan, revient plein de colère et de honte, et, dans sa jalousie farouche contre son neveu et contre les ministres qui l'avaient sagement guidé, il fait crever les yeux et couper la langue à Abbas, supplice assez en usage dans la tribu des Hashi-Shins (assassins), puis il poursuit les cheiks Dahdad et Beschir, qui prennent la fuite. Cheik Beschir va tomber entre les mains de Mustapha-Pacha, de Damas, qui, pour être agréable au prince féroce du Liban, fait trancher la tête à son intime ami. Quant à Dahdah, plus heureux que son collègue, après des traverses de tout genre, il atteignit la terre hospitalière de France. Là, confiant en Dieu et en l'avenir, éloigné de sa femme et de ses enfants, réduit à l'indigence pendant trois ans, par la confiscation de ses biens et de son trésor, M. Dahdah se livra au commerce et parvint bientôt à se faire restituer ses biens, par l'intermédiaire de M. Drovetti, consul-général d'Alexandrie.

Reconnaissant envers un pays qui l'avait si généreusement secouru, M. Dahdah, déjà chrétien, aspira à devenir Français, et obtint bientôt ses lettres de grande naturalisation. On l'a entendu naguère s'écrier : « Nous, Maronites, ce que nous respectons le plus après Dieu, c'est le roi des Français. » Il ajoute maintenant : « Et cette justice française, dont j'ai plus été flatté d'être pendant un jour le ministre comme juré, que d'avoir été pendant des années ministre d'un émir de mon pays. »

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Le steamer *le Porto*, qui transportait les dépêches du gouvernement, venant de Vigo, est entré dans le Douro; l'équipage s'est révolté contre les officiers et a livré le bâtiment à la junte. La reine n'a plus un seul steamer. On annonce qu'elle veut louer celui de la Compagnie péninsulaire, le *Royal-Tar*. La junte possède quatre bateaux à vapeur.

BELGIQUE. — Des troubles ont éclaté à Bruxelles dans la journée du 7, à l'occasion d'une nouvelle augmentation de prix du pain. Des rassemblements se sont formés dans les environs du marché aux grains et devant les boutiques des boulangers. L'autorité a pris le parti de surtaxer les pains de 1re et 2e qualité seulement, et de maintenir, à titre de compensation, le prix du pain de 3e qualité ou de ménage au taux primitif. Grâce à cette mesure, les désordres n'ont pas été graves à Bruxelles même; mais un bateau chargé de froment en transit pour la France a été pillé sur la Lys; des émeutes ont eu lieu à Wavre et à Deyose. On en craint d'autres à Anvers. Partout, en un mot, règne une fermentation alarmante.

ANGLETERRE. — Dans la chambre des communes de lundi, M. Roebuck, qui fait depuis le commencement de la session une guerre sans pitié aux propriétaires d'Irlande, a fait une motion portant qu'aucune avance de fonds ne fût faite aux propriétaires irlandais sans qu'en même temps ils fussent soumis, comme l'Angleterre elle-même, à la taxe générale sur tous les revenus. Cette motion, développée par M. Roebuck dans le langage le plus agressif, a été combattue par le gouvernement, et rejetée.

Il a dû y avoir hier un débat sur les affaires de la Grèce.

— Dans la séance du 10, M. Ewart a présenté et soutenu, à la chambre des

mmunes, une pétition ayant pour objet l'abolition de la peine de mort. La mo-
a été rejetée par 81 voix contre 44.

— Le *Morning-Post* attribue au ministère le dessein de dissoudre le Parle-
nt à la fin de juin ou au commencement de juillet, nouvelle répétée par le
be, qui ne la croit pas fondée.

— Cette dernière feuille rend compte, de son côté, d'un fait qui a aussi son
portance :

« Plusieurs jurisconsultes éminents, parmi lesquels on compte l'attorney-gé-
al et l'avocat de la reine, consultés par les porteurs de bons, auraient exprimé
inion que les porteurs de bons espagnols peuvent requérir le gouvernement
lais de forcer le gouvernement espagnol à réparer les injustices dont ils sont
times, mais qu'il reste à la discrétion du gouvernement anglais de décider
*déclarera la guerre et s'il ordonnera ou permettra des représailles sous ce rap-
rt.* »

— Un conseil a été tenu pour fixer le jour du jeûne général et national à l'occa-
ion des fléaux qui ont frappé le peuple des trois royaumes. C'est le 24 mars
i a été désigné.

SUISSE. — Quelques désordres ont eu lieu le dimanche 7 mars à Lausanne, à
ccasion de la réélection d'un membre conservateur du grand-conseil. Les ra-
aux ont organisé une émeute contre le *Cercle de l'Espérance*, fondé par les
nservateurs; les membres du cercle ont déclaré qu'ils se défendraient s'ils
ient attaqués, car la force publique était impuissante à les protéger. Tout s'est
rné jusqu'à présent à des cris et à des coups de fusil tirés en l'air, mais on
aignait pour la tranquillité de la ville.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le projet de loi portant demande d'un crédit de 4 millions pour subvention
x travaux d'utilité communale, voté mardi au palais Bourbon, présenté hier à
chambre des pairs, a été adopté par elle, le même jour, après un court exa-
n dans les bureaux et quelques observations échangées à la tribune entre
Charles Dupin et M. le ministre de l'intérieur. Malgré l'urgence, M. de Boissy
eût point voulu que le projet fût discuté, sans avoir passé par les mains d'une
mmission.

A la fin de la séance, M. de Montalembert a demandé que la Bulle du Pape,
lative au chapitre de Saint-Denis, fût insérée en regard du projet de loi qui le
organise. L'intention de M. le ministre des cultes était de la communiquer sim-
ement à la commission qui eût décidé si l'impression devait avoir lieu. La
ambre a donné son adhésion au vœu exprimé par M. de Montalembert.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 12 mars.*

M. Lahaye Jousselin donne lecture de sa proposition relative aux défriche-
ents. Cette proposition sera développée mardi prochain.

M. Hallez-Claparède développe sa proposition relative aux servitudes militaires
r les routes et chemins de toute classe compris dans la zône frontière. La
ise en considération est votée sans opposition.

La chambre adopte ensuite, à la majorité de 233 voix contre 4, le projet de
i relatif à l'entretien de trois bâtiments à vapeur affectés au remorquage des
vires de commerce.

M. d'Angeville a demandé à M. le ministre de la marine quelques explications sur le naufrage du vapeur le *Caraïbe*, à bord duquel se trouvait l'amiral Montagniès de Laroque. M. le ministre a répondu qu'il n'avait pas reçu de rapport officiel. M. Mauguin déclare qu'il avait l'intention d'adresser des interpellations formelles sur le nombre effrayant de navires perdus par notre marine de guerre dans ces derniers temps.

PORTRAIT DE PIE IX, GRAVÉ A ROME.

A l'approche du Jubilé, nous croyons rendre un véritable service aux ecclésiastiques et aux personnes pieuses qui désireraient conserver les traits chéris du souverain Pontife, en leur recommandant celui dont MM. Marteau et Cie, fabricants d'ornements d'église, place Saint-Nizier, n. 6, viennent de recevoir le dépôt de Rome. Nous pouvons affirmer que ce portrait est le seul qui ait été approuvé par Sa Sainteté, comme étant d'une ressemblance parfaite. Cette approbation a été publiée dans le *Diario* de Rome avec le plus grand éloge du talent de l'auteur, l'abbé Scarponi.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1847.

Cinq p. 0/0. 115 fr. 60 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 77 fr. 75 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 25 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3255 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER A NOTRE-DAME.

STATION DU CARÊME DE 1847.

(4e Conférence.) (1).

Erreurs de la philosophie actuelle sur la substance de la religion. — Les dogmes religieux ne sont-ils qu'un symbolisme poétique?

Si l'erreur et la philosophie contemporaines osent attaquer jusqu'à la substance même de la religion, l'apologiste chrétien n'hésitera pas à les poursuivre, le flambeau de la vérité catholique à la main, jusque sur ces hauteurs vénérables et sacrées, qu'une audace impie cherche à couvrir de ses ténébreux sophismes. C'est ce qu'avait entrepris M. l'abbé Plantier, et ce qu'il a fortement et savamment accompli dans cette conférence sur le SYMBOLISME. Après avoir résumé, selon sa coutume, la thèse et la conclusion précédentes, par un enchaînement naturel de ses démonstrations de plus en plus vigoureuses, aujourd'hui l'orateur s'exprime ainsi dans son exorde :

« Nous ne pousserons pas plus loin, Messieurs, la réfutation des erreurs actuelles sur l'origine de la religion : je crois avoir touché sur cet objet, ce qu'il pouvait y avoir de plus important à débattre. La substance de la religion, c'est-à-dire la nature et la valeur des dogmes religieux ; tel est le point que nous traiterons aujourd'hui, et cela pour combattre et dissiper encore une illusion de notre époque.

» Voici à peu près à cet égard le fond de sa pensée. En ce qui touche aux questions essentielles de Dieu et de ses attributs, de l'homme et de sa destinée, la vérité se produit ici-bas sous deux formes différentes : ce sont la philosophie et la religion. L'une et l'autre la possèdent à peu près au même degré. Mais elles se distinguent par la manière dont elles l'expriment. La philosophie lui fait parler le langage d'une raison sévère ; la religion lui prête la langue plus brillante, mais aussi moins précise de l'enthousiasme. La première la produit sans nuage et dans tout l'éclat de son essence ; la seconde n'en laisse voir les rayons adoucis qu'au travers d'images plus ou moins discrètes, plus ou moins transparentes, et ainsi ce qu'on appelle dogmes ou mystères, aussi bien dans le catholicisme que dans toutes les autres croyances, au lieu d'être une réunion de faits réels ou d'oracles tombés d'un monde supérieur, tout cela n'est au fond qu'un ensemble d'idées métaphysiques, déguisées sous le voile de poétiques symboles.

» Symboles nécessaires au peuple, parce que ses regards sont trop faibles pour soutenir la splendeur des principes présentés en eux-mêmes et contemplés face à face! symboles respectables même pour le sage, parce qu'après tout ils contiennent, quoique sous le manteau de l'allégorie, une certaine solution des grands problèmes de l'humanité! mais symboles qu'il se garde bien d'accepter tels quels. Que le vulgaire adore cette enveloppe, à la bonne heure! pour lui, sans la mépriser, il ne s'y attache pas ; il la perce, et va s'abreuver sans intermédiaire

(1) Ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame ne peut être reproduit qu'en indiquant qu'il a été emprunté à l'*Ami de la Religion*.

de la sève, ou en d'autres termes, de la pensée qui se cache et circule sous l'écorce, et pour ainsi dire dans les veines de la lettre dogmatique.

» Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, j'en suis sûr, qui n'ait vu cette doctrine exprimée dans une foule d'écrivains modernes; c'est une des erreurs aujourd'hui les plus répandues; elle est même commune à des écoles rivales; comme aussi des hautes régions de la science, elle est descendue jusque dans le monde des affaires, et y a subjugué plus d'un homme qui, assez humble pour convenir qu'il ne peut trancher du philosophe, se croit cependant assez fort pour pouvoir trancher de l'incrédule.

» A raison de ce vaste crédit qu'elle possède et de l'immense ascendant qu'elle exerce, nous examinerons soigneusement cette théorie comme principe et comme fait, et nous démontrerons :

» 1° Qu'en principe général, on ne peut réduire les dogmes religieux à n'être qu'un *symbolisme* poétique à l'usage du peuple ;

» 2° Qu'en fait, les dogmes religieux, dans le catholicisme au moins, sont tout autre chose que ce *symbolisme* misérable.

» Je vous demande pardon, Messieurs, de ce mot de *symbolisme* que je viens de vous faire entendre. Ce n'est pas mon usage d'employer de nouveaux termes; je les ai même en horreur. Mais si j'adopte celui-ci, c'est qu'il m'est nécessaire pour caractériser mon sujet et lui donner une expression nette et précise ; tout autre que j'aurais pu choisir aurait conservé quelque chose de vague et d'indéterminé.

» Il est une seconde chose sur laquelle je vous prie de m'excuser; c'est l'audace avec laquelle je m'attaque aux plus formidables sujets que puisse aborder aujourd'hui la controverse. Athlète d'un jour, je sens bien que ma hardiesse peut être de la témérité ; mais je crois que c'est là votre utilité comme mon devoir ; à ce titre je ne balance plus, et telle est ma confiance, qu'à l'humble fronde d'un autre David, Dieu donnera sinon de terrasser, tout au moins d'ébranler un autre Goliath !... »

Première partie. — Il est un symbolisme légitime, on doit en convenir, que non-seulement la religion a le droit mais doit avoir l'habitude d'employer, parce que l'usage en est non-seulement utile mais nécessaire au succès de sa mission, à l'efficacité de son influence aussi bien auprès des hommes instruits qu'auprès des hommes sans culture. Symbolisme dans l'enseignement : tout le monde conçoit que si l'interprète d'un dogme quelconque, mais surtout sublime et mystérieux, ne se sert, en l'exposant, d'images et de comparaisons qui l'expliquent, difficilement il pourra réussir à le faire comprendre et retenir par les intelligences même éclairées auxquelles il s'adressera. Symbolisme dans le culte ; et rien ne saurait être plus sage que de reproduire les croyances d'une nation dans les cérémonies exécutées autour de ses autels ; la liturgie réunit alors à toute la dignité d'une prière toute l'utilité d'une profession de foi. Symbolisme enfin dans les monuments sacrés, « et jamais, à moins, ajoute ici l'orateur, d'être iconoclaste, c'est-à-dire stupide, on ne reprochera comme un crime aux beaux arts et aux génies qui le représentent, soit de faire palpiter sur la toile ou d'incarner dans le marbre les phénomènes invisibles de la conscience et de l'éternité, soit d'imprimer aux

temples un caractère emblématique, et de transformer les lignes architecturales dont ils se composent en autant de vastes inscriptions où se lisent les dogmes des peuples qui s'y rassemblent. Toutes les religions et tous les siècles ont consacré l'application de ce genre de symbolisme ; depuis deux mille ans il est mis en œuvre par le christianisme lui-même, quoique si spirituel et si éthéré, comme un précieux et presque indispensable auxiliaire ; et je ne sache pas que nous ayons droit de nous plaindre ici ni des inspirations qu'il a reçues de la foi, ni des chefs-d'œuvre catholiques dont il a peuplé le monde, puisque nous lui devons et le *Moïse* de Michel-Ange, et la *Transfiguration* de Raphaël, et cette magnificence de nos vieilles cathédrales gothiques, qui ne peut être effacée que par l'incomparable basilique du Vatican. »

L'orateur explique ici la différence qui existe entre le symbolisme qu'on peut appeler *instrumental*, et le symbolisme *dogmatique* : le premier n'a rien que de légitime, tandis que le second a mille torts, que M. Plantier résume dans les quatre points suivants : 1° Torts vis-à-vis de Dieu, puisqu'il permet d'en altérer la notion véritable pour y substituer des notions chimériques et absurdes. 2° Torts vis-à-vis de la religion, d'une part, en supposant qu'elle se confond avec la philosophie pour la substance, et ne s'en distingue que par des nuances de formes ; d'autre part, en la condamnant, non pas à éclairer, mais plutôt à tromper les hommes sur les grands problèmes de leur origine et de leur destinée. 3° Torts vis-à-vis de la société qu'il suspend sur le vide en lui donnant pour soutien, non pas des doctrines saines, mais de fabuleuses croyances. 4° Enfin, torts vis-à-vis du peuple ; il le calomnie dans son intelligence ; il le blesse dans le plus sacré de ses droits ; il le dépouille de la plus précieuse consolation :

« Mais de grâce, Messieurs, s'écrie énergiquement l'orateur, quels sont donc les objets que l'on accuse ainsi les masses de ne pouvoir entendre ? Quelles sont donc ces vérités qu'on ne peut leur présenter que sous un déguisement poétique ? Est-ce par exemple qu'il existe un Dieu unique, spirituel ? Est-ce que ce Dieu a créé l'univers et le gouverne encore sous le nom de providence ? Est-ce que l'homme échappé de ses mains doit adorer ici-bas ses grandeurs, et s'attendre, après ce rêve fugitif, qu'on appelle la vie, à retourner dans son sein pour ne jamais plus en sortir ? Est-ce en un mot, ce qu'il y a d'essentiel à connaître et ce qui suffit au peuple pour éclairer, et, si je puis ainsi dire, orienter ici-bas son existence ? Mais nous autres prêtres catholiques, nous lui enseignons chaque jour ces grands faits ; nous en instruisons, non-seulement les ouvriers et les manœuvres de nos villes, mais encore les paysans les plus incultes de nos montagnes, mais les femmes les plus ignorantes du plus ignorant des hameaux, mais les sauvages les plus idiots et les plus barbares... Et croyez-vous que nos leçons passent devant eux comme de vaporeux fantômes, comme des ombres indécises dont ils ne puissent ni saisir les traits, ni retenir un vestige ? Ah ! loin de là, MM., il n'est pas une seule de ces vérités dont on ne parvienne, avec un peu d'industrie, à les mettre en possession... Ainsi ne confondons pas des dogmes bien expliqués avec les abs-

tractions d'une science bizarre. Oh ! si la vérité religieuse, c'était ces rêves insaisissables, dont se nourrit de nos jours une certaine sagesse ; si pour parler son langage naturel, il lui fallait employer le jargon barbare dont se sert la philosophie allemande, et qui sait si bien rendre les choses les plus simples incompréhensibles, même pour les plus intelligents, je concevrais que la foule ne dût trouver en elle que d'insolubles énigmes. Mais, grâces à Dieu, d'une part elle n'a rien de commun avec ces indéfinissables chimères ; de l'autre, elle n'est pas forcée d'adopter l'idiôme sauvage qui les traduit. Outre cette manière de s'exprimer technique et ténébreuse, elle a sous sa main la langue limpide et lumineuse des esprits nets, des hommes de bon sens, et tant qu'elle en fera la sienne, elle sera comprise indistinctement de tout le monde ; forts ou faibles, tous les regards pourront en supporter les pures et saintes lueurs ; tous pourront se passer d'intermédiaires et de fictions qui en ternissent ou plutôt qui en faussent l'éclat ; et si moi, pauvre enfant du peuple, je voyais alors un philosophe armé de symboles et d'allégories se placer devant moi, et me masquer le jour par pitié pour mes yeux, du sein de mon néant je dirais à ce nouvel Alexandre, avec la rude fierté de l'ancien Diogène : « O vous, qui me couvrez de votre ombre » indiscrète ! retirez-vous, je vous prie, de devant mon soleil ; je n'ai pas » seulement besoin de le voir, j'ai aussi, quoi qu'il vous plaise d'en dire, la force » de le contempler !... »

Ainsi, d'après l'orateur, calomnie, injustice, cruauté vis-à-vis du peuple, voilà donc les torts du symbolisme. Calomnie, parce qu'il attribue à la foule beaucoup moins d'intelligence qu'elle n'en a réellement ; injustice, parce qu'il lui ravit une vérité sur laquelle elle a des droits ; cruauté, parce qu'en la blessant dans le plus sacré de ses droits, il la dépouille aussi de sa plus haute consolation. Donc, le symbolisme est intolérable comme principe. Serait-il plus admissible comme fait ? C'est ce qu'il faut examiner dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE. — Les religions de l'antiquité furent-elles symboliques ? Est-il vrai que sous leurs apparentes absurdités elles contenaient une métaphysique sublime ? Doit-on dire que les anciens apologistes du christianisme ont trop vivement attaqué la surface et la lettre des vieilles mythologies, et qu'ils auraient dû en respecter les dehors par égard pour le sens profond qu'ils recelaient ? Oui, répondent aux premiers siècles de l'Eglise quelques philosophes païens des deux grandes écoles d'Alexandrie et d'Athènes : oui, répondent encore parmi nous certains hommes qui se sont chargés de réveiller et de continuer à notre époque les bizarres opinions de Jamblique et de Proclus. « Homère, disent-ils dans un texte signé d'un nom qui n'est pas sans éclat, Homère nous a peint dans ses combats Diomède frappant courageusement et blessant des dieux.... L'excuse de Diomède, c'est que ces dieux étaient déguisés et que son œil mortel n'apercevait pas leur divinité. Ainsi, poursuit-on, les chrétiens ont frappé les dieux d'Homère, n'apercevant pas la sainte religion cachée sous les mythes du polythéisme. » (*P. Leroux.* — *Encyclopédie nouvelle.* — *Christianisme.*)

Mais il suffit de lire saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Lactance et saint Augustin, qu'on accuse d'avoir méconnu et calomnié les doctrines païennes, pour se convaincre au contraire qu'ils possédaient éminemment cette haute question, et la tranchèrent victorieusement en dépit des insultes et des dédains que leur jette, seize siècles après coup, l'école humanitaire. Mais il n'en a pas été ainsi du catholicisme ; tout défend en effet de le considérer comme symbolique, et tout prescrit au contraire de l'envisager comme littéralement vrai ; oui, tout, et 1° le but de son auteur :

« Oui, messieurs, une parole merveilleuse retentit autrefois dans le monde; jusqu'au moment où elle éclata, d'illustres initiateurs avaient paru, des maîtres de renom s'étaient montrés sur différents points du temps et de l'espace ; Zoroastre avait dogmatisé dans la Perse; Confucius avait étonné la Chine par sa haute sagesse; la grande Grèce avait vu Pythagore préparer ses disciples par de systématiques initiations à l'étude de la métaphysique; Socrate s'était endormi dans les fers, du sommeil de cette immortalité dont il avait, un instant avant d'expirer, démontré l'existence et salué les mystères ; enfin Cicéron avait d'une main couronné Platon d'une impérissable gloire, en le proclamant le prince des philosophes, de l'autre écrit sur la nature des dieux et les théories des vieilles écoles, ces livres, où à travers de déplorables fluctuations, le bon sens a revêtu parfois pour s'exprimer le langage le plus délicat de l'esprit, et la plus aimable fleur de la plaisanterie. Et pas un de ces hommes ne s'était rencontré qui eût voulu se constituer le docteur des indigents, et faire de la science religieuse une fontaine publique où chacun fût admis à s'abreuver à l'aise. Au lieu de la rendre ainsi accessible à tout le monde, ils la retenaient sous le sceau, non-seulement sans scrupule, mais presque par conscience, et telle était leur maxime, qu'autant il serait mal à propos, disons même criminel, de révéler la vérité au peuple, *indicare in vulgus nefas*, autant il est innocent de l'amuser par des symboles, et de le tromper par une décevante mythologie...

» Mais pour Jésus-Christ, ce n'est plus de même. A qui est-il envoyé par son Père ? C'est à ces misérables dont les anciens ne se sont occupés que pour en faire des dupes ou des esclaves, *evangelizare pauperibus misit me...* Ainsi plus de mensonge dans les croyances ! plus d'hypocrisie dans leur enseignement ! plus d'initiation ! plus d'acception de personnes ! Au néant ces cachots où l'Inde et ses pagodes, l'Egypte avec ses temples gardés par des sphinx, la Grèce et l'Italie avec leurs mystères et leurs écoles, étouffèrent le sens de leurs religions pour les masses populaires ! La vérité sans voile, la vérité pour tous, telle est la devise de Jésus-Christ et son intention la plus éclatante ; sa mission n'a pour objet, son ame pour désir, que de fonder une foi sans méprise, une prédication sans déguisement, un apostolat sans catégorie ; et si nous osions supposer qu'il a tout simplement, après cela, joué le monde comme les révélateurs apparus avant lui, si nous allions prétendre que sa doctrine n'est autre chose qu'une mythologie un peu plus brillante, mais non moins imaginaire que les mythologies antiques, nous prêterions à son caractère, le plus sincère et le plus sublime qui se soit dessiné dans l'histoire, une dissimulation fabuleuse et une inconséquence impossible, tant elles seraient monstrueuses... »

2° La foi des interprètes de la religion chrétienne s'oppose également à ce qu'elle soit traitée comme *symbolique*. Au contraire leur enseigne-

ment, leurs controverses, leurs décisions, leurs anathèmes, leur trépas même enfin, tout proclame en eux qu'ils croient à la vérité textuelle de l'Evangile et qu'ils veulent y faire croire ceux qu'ils prêchent, qu'ils combattent, qu'ils foudroient, ou qui les tuent; témoins les écrits et les luttes glorieuses de saint Athanase, de saint Cyrille d'Ephèse, de saint Augustin; témoin le martyre de saint Cyprien et de mille autres.

« Et comme ceux qui périrent dans les tourments, ceux de nos docteurs qui s'éteignirent dans la paix, ne protestèrent-ils pas jusqu'au bord du cercueil, de leur naïf et sincère attachement au culte du catholicisme?

» Voyez saint Thomas d'Aquin! Il est à la veille de terminer, dans le silence du désert, une carrière fournie dans les labeurs de la science et les ovations de la gloire. Une maladie soudaine autant qu'inexorable le conduit pour ne plus en revenir aux portes du tombeau. Le pieux Dominicain le comprend; il voit que la vie va lui échapper sans retour, et pour se préparer à faire avec bonheur son passage suprême, il demande le viatique; on le lui apporte, et quand le pain sacré des agonisants est dans sa cellule, en face du Dieu qui le visite, son ame, aussi pieuse qu'elle est grande, se fond de reconnaissance et de tendresse; des larmes d'enivrement inondent sa couche austère, et de cette voix que tant de disciples ont recueillie avec enthousiasme, de cette voix dont les échos retentissent encore, prolongés par l'admiration publique, à Rome, à Naples, à Cologne, à Paris, en Italie, en Allemagne et dans les Gaules, il laisse tomber en présence de ceux qui l'entourent ces mémorables accents : « Je crois que sous les espèces eucharistiques est réellement présent le corps sacré de Jésus-Christ, à qui soit honneur et bénédiction dans les siècles des siècles.» Ainsi l'ange de l'école réunit-il et son professorat et sa mort dans une même confession de foi; ainsi au seuil du sépulcre répète-t-il ce qu'il a si souvent exprimé du haut des tribunes où il monta, sur la vérité de nos sacrements et la sincérité de nos dogmes; ainsi enfin comme il a fait de nos mystères littéralement adorés l'objet de son culte et de ses méditations durant sa vie, de même il en a fait la consolation de son agonie et le gage de son espérance aux formidables frontières de son éternité. Voilà comment les interprètes de nos saintes traditions ont été symbolistes. »

3° La toute-puissance de ses œuvres s'oppose à ce que le catholicisme soit regardé comme *symbolique*; il a transformé le monde, et, certes, il ne l'aurait pas fait avec la puérile poésie du mythe.

4° La nature de ses doctrines qui n'embrassent que des dogmes rationnels, comme l'unité de Dieu, la Providence, la création, ou des dogmes historiques, comme ce qui tient à la vie de J. C.

5° Non-seulement la nature, mais la sagesse de nos dogmes. Si dans la lettre ils offraient quelque chose de déraisonnable, on concevrait qu'on pût recourir au symbolisme pour les expliquer et les absoudre; mais non, tels quels ils n'offrent rien de choquant. Pourquoi donc ne pas les accepter à la lettre?

Enfin la conscience et la loyauté du prêtre; il ne se prêtera jamais à un ministère de déception et de déguisement.

Nous ne faisons qu'indiquer ces dernières preuves dont l'argumen-

tation et l'éloquence ne sauraient être rendues que par les admirables développements que leur a donnés l'orateur.

PÉRORAISON. — Tenez-vous donc en garde, Messieurs, contre cette doctrine du symbolisme, également propre à séduire l'orgueil et l'imagination : l'imagination, par la poésie dont elle se colore ; l'orgueil, par le plaisir qu'elle ferait trouver à se distinguer de la foule. Sous ces dehors décevants et flatteurs elle cache un poison qui doit nous en détourner à jamais. Comme principe, elle est intolérable ; la religion, quoi qu'elle en dise, doit être tout autre chose qu'une image trompeuse ; qu'elle ait peu de rayons, à la bonne heure ; qu'elle ne soit, pour employer une expression de l'Ecriture, qu'une lampe faible et timide, brillant à peine autant qu'il le faut pour éclairer pas à pas l'humanité dans la nuit au sein de laquelle elle s'agite ici-bas, j'y consens ; mais au moins faut-il que si sa lumière est pâle elle soit pure ; si elle n'éclate pas avec splendeur, elle doit luire avec sûreté. Ce n'est pas seulement notre vœu, c'est notre droit ; notre œil sollicite le jour, et, s'il est vrai que le bonheur de nous plonger dans le disque même du soleil, comme dans un océan de feu, ne nous soit réservé que pour l'avenir, dès à présent nous sommes appelés à en recueillir quelques étincelles toutes vives, et celui-là serait injuste qui voudrait les empêcher de parvenir telles quelles jusqu'à notre intelligence. Comme fait, cette doctrine est au moins douteuse en ce qui touche aux religions antiques, et fausse en ce qui tient au catholicisme. Non-seulement elle est fausse, mais elle serait désastreuse. Oui, Messieurs, et laissez-moi finir sur cette pensée par un souvenir de l'Evangile.

» Jésus-Christ, quelque temps après sa résurrection, rencontra sur la route d'Emmaüs deux disciples qui se dirigeaient vers ce village ; il s'unit à eux sans se faire connaître, et les suivit jusqu'au terme où l'un et l'autre ils devaient s'arrêter. Arrivés là, lui veut se séparer de ses deux compagnons qui demeurent, et poursuivre plus loin ; mais eux qui avaient été saisis de ses discours, eux qui avaient senti leur ame s'embraser aux paroles de ce mystérieux voyageur, le pressent de ne pas les quitter et lui disent : Demeurez avec nous ! Le soir se fait et le jour tombe ! *Mane nobiscum quoniam advesperascit et inclinata est jam dies.*

» Et voilà des paroles que je me sens irrésistiblement entraîné à répéter à Jésus-Christ, en terminant ce discours : Oui, ô Jésus ! le jour baisse aussi pour nous ! Les saines croyances, les vraies doctrines, les principes purs et éternels, cette lumière des intelligences, se prennent à s'effacer ; l'obscurité descend sur la patrie, et dans les ténèbres dont elle nous enveloppe, nous sentons déjà passer sur nous comme un souffle de mort, en même temps que nous voyons s'agiter autour de nous de déplorables systèmes, comme autant de lugubres fantômes. *Advesperascit, inclinata est dies.* Vous-même, ô mon Dieu, dénaturé en quelque façon par la nuit qui nous entoure, vous ne paraissez plus, aux yeux de certains esprits, qu'un astre douteux, qu'une ombre aux contours mal arrêtés, à la physionomie indécise et flottante au milieu de je ne sais quel vague symbolisme qui déguise vos véritables traits !

» Ah ! Seigneur, loin de vous éloigner davantage, loin de vous soustraire complètement aux regards de ceux qui se méprennent ainsi sur votre nature et la valeur de vos doctrines, daignez vous en rapprocher au contraire ! Faites-vous voir plus ouvertement à eux, et dans la sublimité de votre grandeur, et dans les droits que possèdent vos enseignements à être textuellement acceptés. Après avoir marché tant de siècles avec nous, demeurez jusqu'à la fin l'inséparable compagnon de notre pèlerinage, *mane nobiscum* ! autrement, si plutôt que de nous éclairer mieux, vous nous abandonniez à des illusions toujours plus opiniâtres et plus profondes,

si vous finissiez par vous enfoncer dans des espaces où nous ne pussions plus vous découvrir, nous aurions à gémir d'une grande désolation : le soleil se serait éteint sur le monde ! *Advesperascit, inclinata est jam dies. Mane nobiscum.* »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Institution canonique du Chapitre royal de Saint-Denis.

Nos lecteurs ont maintenant sous les yeux tous les documents relatifs à la nouvelle organisation du Chapitre royal de Saint-Denis.

Notre opinion sur cette mesure leur est peut-être également connue, s'ils se souviennent des arguments et des faits par lesquels nous avons combattu les attaques dirigées déjà dans la session dernière contre la Bulle du Pape Grégoire XVI.

Aujourd'hui cependant que cette question est officiellement soumise aux délibérations des chambres, et que déjà la presse périodique la discute avec une singulière vivacité, nous ne saurions rester étrangers à une discussion qui touche à de grands intérêts religieux.

Sans autre préoccupation que celle de défendre les droits du Saint-Siége, de quelque côté qu'on les attaque ; sans autre pensée que le besoin profond de reconnaître et d'établir le véritable caractère d'un acte qui émane tout à la fois du pouvoir souverain de l'Etat et de l'autorité spirituelle la plus vénérable et la plus haute dans l'Eglise, nous exprimerons notre opinion avec d'autant plus de calme et de liberté que nous sommes, Dieu merci, complètement en dehors des petits intérêts qui se groupent et s'agitent autour de la question principale.

La nouvelle organisation que le chapitre royal de Saint-Denis va recevoir du concours des deux puissances, peut être envisagée sous le triple rapport de *son principe*, de *son exécution* et de *ses conséquences*.

1° Dans son principe. Deux autorités souveraines, agissant chacune dans leur sphère et dans la limite de leurs droits respectifs, se concertent pour donner à une institution nationale et religieuse une existence légale et canonique : voilà l'origine et l'objet de la Bulle pontificale et du projet de loi soumis aux chambres.

La marche qu'on a suivie, le but qu'on se propose sont parfaitement conformes au droit public de la France comme au droit ecclésiastique.

Le gouvernement a pris l'initiative de cette mesure par la demande qu'il en a faite au Saint-Siége ; il en poursuit aujourd'hui l'exécution par le concours des chambres ; les chambres décideront le point constitutionnel et financier de la question.

Le Saint Siége a prononcé sur la question canonique. La Bulle du Pape Grégoire XVI, mûrement et longuement délibérée dans une congrégation de cardinaux et d'éminents théologiens, est l'acte le plus légitime de cette divine autorité du Pape qui, dans l'ordre spirituel, n'a d'autres limites que celles de l'Eglise même dont il est le chef.

A ce légitime usage de la plénitude de la puissance apostolique, qu'oppose-t-on ? les *Articles organiques* et *les libertés gallicanes*. Et qui

soulève de pareilles objections? Des plumes catholiques! C'est pitoyable et honteux tout ensemble.

2° Mais s'il est impossible de contester au Saint-Siége le droit de constituer comme il l'a fait le Chapitre royal de Saint-Denis, la manière dont le pouvoir temporel semble vouloir exécuter la Bulle pontificale, peut-elle obtenir également sans restriction l'assentiment des catholiques?

Deux actes différents sont proposés par le gouvernement, un acte législatif et un acte réglementaire, une loi et des statuts.

Le projet de loi est ainsi conçu :

« Art. 1er. Le Chapitre royal de Saint-Denis, fondé par le décret du 20 février 1806, est et demeure distrait, ainsi que ses dépendances et annexes, de la juridiction de l'archevêque de Paris.

» Art. 2. La Bulle donnee à Rome le 3 avril 1843, vérifiée et transcrite sur les registres du conseil d'Etat, sera exécutée sans approbation des clauses, formules et expressions qu'elle renferme, qui sont ou qui pourraient être contraires aux lois du royaume et aux libertés, franchises et maximes de l'Eglise gallicane. »

Alors même que cette loi ne serait que l'exécution pure et simple de la Bulle pontificale, nous aurions à faire une réserve qui, pour ne s'appliquer qu'à la forme, n'en serait pas moins au fond d'une importance réelle. L'ordre logique des faits, des idées et des principes exigerait que l'ordre des articles fût interverti. L'art. 1er qui distrait le Chapitre royal de Saint-Denis de la juridiction de l'archevèque de Paris, ne devrait venir qu'après l'article 2, qui prescrit l'exécution de la Bulle, car il est manifeste que le Chapitre royal ne peut être enlevé à la juridiction de l'ordinaire qu'après l'acceptation de la Bulle qui établit cette exemption.

Mais l'article 1er de ce projet de loi soulève une objection plus importante et qui s'applique également aux *statuts* communiqués par le gouvernement au conseil d'Etat.

Cet article et les statuts donnent à la juridiction spirituelle du futur primicier une extension que nous ne voyons pas dans la Bulle.

La Bulle soumet à la juridiction immédiate du Saint-Siége *le Chapitre institué dans l'eglise de l'abbaye de Saint-Denis et l'établissement royal fondé dans les bâtiments de l'ancien monastère pour elever les filles des chevaliers de la Légion-d'Honneur.*

L'article premier du projet de loi y ajoute *ses dépendances et annexes.*

Les articles 5 et 7 des statuts sont encore plus explicites. Ils déclarent *exempts de la juridiction spirituelle tant ordinaire que déléguée de l'archevêque de Paris* non-seulement *le Chapitre de Saint-Denis et la maison royale de la Légion-d'Honneur*, mais encore les *succursales de cette maison* et les *annexes* de l'église.

Or, ceci est d'une immense gravité. Toute juridiction attribuée au primicier en dehors des limites fixées par la Bulle, est radicalement nulle, et son exercice constituerait une usurpation sacrilége. Il n'y a pas un évêque en France qui voulût accepter à ce prix cette haute dignité. Il est donc de toute nécessité ou que le projet de loi et les statuts soient mo-

difiés pour se renfermer dans les limites précises de la Bulle pontificale, ou que la puissance apostolique qui a distrait le Chapitre de Saint-Denis et la maison royale de la Légion-d'Honneur de la juridiction de l'ordinaire pour les soumettre à la juridiction immédiate du Saint-Siége, étende le même privilége aux annexes et succursales dont la Bulle du Pape Grégoire XVI ne fait aucune mention.

3° Les conséquences de la nouvelle organisation du Chapitre royal de Saint-Denis doivent-elles porter « l'effroi parmi les catholiques, les divi» sions et la honte dans les rangs du clergé, l'opprobre et la ruine dans » l'Église de France ? »

S'il faut en croire de sinistres prévisions, un gouvernement hostile à l'Église, après avoir surpris la religion d'un vénérable et savant Pontife, après avoir sous les dehors hypocrites du zèle et de la piété entraîné le Saint Siége dans la complicité d'une œuvre de ténèbres, s'apprêterait à en tirer, comme des flancs d'une machine de guerre, un ensemble formidable de mesures pour corrompre et pour asservir le clergé de France au joug avilissant d'une domesticité de cour.

Nous laissons à d'autres écrivains le soin de défendre le gouvernement contre des imputations si graves.

Nous dirons cependant que, s'il y aurait une simplicité par trop naïve à croire que le gouvernement n'a été dirigé dans cette affaire que par des considérations purement religieuses, il y aurait peut-être aussi bien de l'injustice à ne lui supposer que des pensées mauvaises.

Nous ne voulons être ni simples ni injustes à ce point.

Nous voulons qu'il soit bien entendu pour ceux qui auraient de criminels desseins comme pour ceux qui s'en seraient alarmés, que si la pensée peut en venir, la réalisation en est impossible.

Il ne faut pas sortir du seul fait qui a soulevé toutes ces craintes : le Chapitre royal de Saint-Denis, qui n'avait jusqu'ici qu'une existence irrégulière et provisoire, reçoit de la Bulle du Saint-Siége une institution définitive et canonique.

Or comment cette nouvelle situation du Chapitre devient-elle plus favorable que son existence anormale, aux funestes desseins du pouvoir qui a sollicité ce changement ?

Dans l'état actuel des choses, le gouvernement tient de la manière la plus absolue, dans ses mains, le Chapitre de Saint-Denis, il peut y faire entrer qui bon lui semble, les choix qu'il fait échappent à tout contrôle.

Dans l'état nouveau qui se prépare, toutes les nominations seront soumises à l'approbation du Pape pour les chanoines-évêques, du primicier pour les chanoines de second ordre. Est-ce là ce qui rendra la corruption plus facile ?

Nous entendons dire à quelques-uns de ceux que ces frayeurs ont le plus troublés, que si le Saint-Siége avait laissé le Chapitre de Saint-Denis sous la juridiction de l'ordinaire, l'organisation qui provoque tant d'attaques et tant d'alarmes, *n'aurait pas soulevé la moindre difficulté, n'aurait pas excité le moindre soupçon, n'aurait pas rencontré le moindre obstacle.*

Qu'est-ce à dire? Si M. l'Archevêque de Paris confère aux membres du Chapitre les pouvoirs spirituels, comme aux autres prêtres du diocèse, tous les dangers s'évanouissent, toutes les terreurs se calment! Mais si c'est le Chef suprême de l'Eglise, si c'est un autre pontife revêtu de la dignité de primicier et investi de l'autorité du Pape, les soupçons renaissent, les difficultés surgissent, les obstacles s'amassent, les périls sont imminents! Quel aveu! Y a-t-on bien songé?

Et puis n'est-ce pas oublier ce qu'est aujourd'hui le clergé de France? Parmi les soixante-dix évêques nommés par le pouvoir actuel on n'en trouverait pas un qui, dans une circonstance grave, placé entre ses affections personnelles et ses devoirs d'évêque, ait un moment fléchi; est-ce un tel épiscopat qu'on suppose capable de souiller la sainteté de ses vertus et la splendeur de sa haute renommée en soutenant de ses mains ou couvrant de son silence des institutions aussi maudites, des plans aussi criminels?

Parmi ces trente mille prêtres qui chaque jour accomplissent dans une sainte abnégation l'œuvre pénible du ministère évangélique, quel est donc le symptôme de servilité qui autorise l'injurieuse supposition qu'il pourra jamais en sortir « un clergé qui seconde la pensée temporelle » contre l'Eglise et contre l'épiscopat? »

Nous avons, quant à nous, une autre opinion du clergé de notre pays: nous savons comment s'échappe de sa conscience ce cri de quarante mille voix qui n'en font qu'une quand sa dignité, son honneur ou ses droits spirituels sont menacés de quelque atteinte. Nous savons comment l'admirable esprit qui l'anime suffirait pour retenir, par la crainte d'une éclatante réprobation, ceux de ses membres dont les séductions du pouvoir pourraient tenter la fidélité.

Mais à part ces garanties que nous avons la profonde conviction de trouver dans les vertus du clergé de France, il nous restera toujours, contre l'exécution des projets qui nous menaceraient, l'incorruptible protection du suprême pasteur de l'Eglise.

Aucune des conséquences dont on cherche à effrayer la conscience des catholiques ne peuvent sortir d'elles-mêmes de la nouvelle organisation du chapitre de Saint-Denis.

Que la cour, en effet, si la fantaisie lui en vient et si les chambres n'y mettent point obstacle, rétablisse, comme on le dit, la dignité de Grand-Aumônier, l'œuvre d'asservissement n'en sera pas plus avancée. Avant de mettre sous la dépendance de ce nouveau dignitaire, et par ses mains sous les mains de la cour, les armées de terre et de mer, les hôpitaux, les colléges, les prisons, tous les établissements publics, il faudra bien suivre la marche qui vient d'être suivie pour le Chapitre de Saint-Denis; il faudra bien recourir au Saint-Siége pour en obtenir cette extension nouvelle de juridiction.

Mais est-ce donc que les saintes sollicitudes et les hautes lumières du grand Pontife qui veille sur le monde du haut du Siége apostolique ne suffisent plus à rassurer les catholiques de France?

Si l'institution du Chapitre de Saint-Denis ou le rétablissement de toute autre dignité de cour, cachent de si grands dangers, qu'on aille donc jusqu'à dire sans détour que ni Grégoire XVI, ni Pie IX n'ont pas eu assez de pénétration pour les voir ou assez de fermeté pour refuser de s'en faire les complices!

En vérité on nous donne, au sujet de cette affaire du Chapitre de Saint-Denis, un singulier spectacle! Ceux qui prétendent se poser parmi nous comme les défenseurs exclusifs des prérogatives du Saint-Siége, semblent ne pas voir ce qu'il y a d'heureux pour l'Eglise dans cette reconnaissance officielle de l'autorité suprême du Pape de la part d'un gouvernement qui n'a montré jusqu'ici que d'ombrageuses défiances dès qu'il s'est agi de la moindre intervention de Rome dans les affaires religieuses de notre pays. Ces mêmes hommes sont tout près d'en appeler, eux aussi, du Pape trompé au Pape mieux informé, du souverain Pontife au futur concile.

Pour nous, sans fermer les yeux sur l'abus qui pourra être fait de la nouvelle organisation du Chapitre, comme de toute institution religieuse, comme du concordat, comme du droit bien plus dangereux qu'a le gouvernement de nommer aux siéges épiscopaux, sans oublier ce que la prudence et le zèle conseillent de vigilance, nous nous ferons gloire de n'avoir pas sur cette question une autre opinion que celle du Saint-Siége : ce qu'il a voulu nous l'approuvons, ce qu'il a établi nous le respectons Nous ne prétendons avoir ni plus de prévoyance, ni plus de lumières, ni plus de zèle pour le bien de l'Eglise que les successeurs de saint Pierre. et nous ne comprendrons jamais que des catholiques condamnent avec ce ton d'assurance, comme funeste à l'Eglise, ce que deux grands Papes, après un mûr examen, après avoir entendu toutes les raisons de M. l'Archevêque de Paris, ont approuvé, ont établi comme institution glorieuse et utile aux intérêts de la religion.

On lit dans la *Gazette de France :*

« C'est aujourd'hui un fait avoué que le privilége de Saint-Denis a été obtenu à Rome, malgré les représentations de l'Archevêque de Paris. C'est l'acte d'ultramontanisme le plus outré qui ait été fait depuis long-temps. »

Le *Moniteur* publie l'ordonnance suivante :

« LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,

» A tous présents et à venir, salut.

» M. Hébert, notre procureur-général près la cour royale de Paris, et membre de la chambre des députés, est nommé garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes, en remplacement de M. Martin (du Nord), décédé.

» Le président de notre conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Au palais des Tuileries, le 14 mars 1847. » LOUIS-PHILIPPE.

» Par le roi :

» *Le président du conseil des ministres.*

» Maréchal DUC DE DALMATIE. »

Vol sacrilége dans l'église paroissiale de Saint-Leu.

Un vol sacrilége vient d'être commis pour la seconde fois dans l'église de Saint-Leu. Des voleurs s'y sont introduits dans la nuit de samedi à dimanche, entre minuit et une heure du matin. Ils ont forcé les serrures de tous les tabernacles, ont volé dans celui du maître-autel la boîte renfermant la réserve, et ont laissé sur l'autel les morceaux dispersés des saintes hosties. Tous les troncs ont aussi été forcés. Ensuite ces malfaiteurs ont essayé de s'introduire dans la sacristie, espérant y trouver des objets de prix. A l'aide de fortes pinces de fer, ils étaient déjà parvenus à soulever le seuil de la porte, mais au moment où ils faisaient leurs efforts pour briser la serrure de la sacristie, un employé de l'église ayant été éveillé par le bruit de l'effraction, s'est empressé d'accourir : au moment où il descendait l'escalier, l'un des voleurs lui a crié, en se portant à sa rencontre : « Si tu bronches, tu es mort! » Ce fidèle serviteur n'a eu que le temps de regagner sa chambre, d'où il a appelé les voisins, qui se sont empressés de venir à son secours. Mais les voleurs avaient déjà pris la fuite. Le vol a été peu considérable. On a malheureusement à déplorer la profanation des saintes hosties.

Nous devons faire remarquer que les voleurs se sont introduits dans l'église en se glissant par un espace assez étroit laissé sous une grille, du côté de la rue Salle-au Comte, presque déserte pendant la nuit ; M. le curé de Saint-Leu avait, dans sa sage prévoyance, demandé plusieurs fois avec instance, et même avec une sorte d'importunité, à l'architecte de la ville de faire poser une barre de fer dans cet endroit qu'il jugeait favorable aux entreprises des voleurs. Malheureusement on n'a pas tenu compte de ses observations, et nous ne pouvons nous empêcher d'infliger ici à l'architecte un blâme qu'il n'a que trop mérité.

Une assemblée de charité aura lieu le mercredi 17 mars, dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, en faveur de l'œuvre des Apprentis.

A trois heures précises, sermon par M. l'abbé de Girardin.

Salut et bénédiction du très-saint Sacrement.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon, sont priées d'envoyer leurs offrandes à madame la baronne Dard, rue Saint-Lazare, 108, trésorière du patronage, ou à M. le vicomte de Lambel, trésorier général de l'œuvre, rue Saint-Dominique, 37.

Une retraite a été donnée à la prison de Bellevaux (Doubs), à l'occasion du jubilé. Des prédications ont eu lieu trois fois par jour. Quatre prêtres ont été constamment occupés à entendre les confessions. Tous ceux qui en ont été témoins ont été édifiés des heureux changements qui se sont opérés dans la maison. Il y a eu des traits particuliers vraiment attendrissants. Des infirmes se faisaient porter à l'église dès le matin, et y restaient tout le jour. Des malades se privaient de leurs portions et les donnaient à de plus malheureux. Les détenus, qui n'ont habituellement

que de la soupe, du pain et de l'eau, jeûnaient avec une rigueur incroyable, en se contentant d'un seul repas, c'est-à-dire d'une soupe et d'un morceau de pain par jour On a vu des détenus apprendre les prières à d'autres détenus. Des vieillards imbus d'impiété, qui avaient résisté à toutes les exhortations d'autrefois, qui, depuis soixante ans, n'avaient accompli aucun devoir religieux, accouraient en pleurant, et s'en retournaient prêcher ceux qu'ils avaient scandalisés. Ils avouaient qu'ils passaient les nuits à examiner leurs tristes vies.

M. l'archevêque de Besançon a confirmé 49 personnes. Le jour de la communion générale, ce pieux prélat a prêché deux fois à la messe avec une bonté toute paternelle. L'auditoire entier s'est levé pour la communion. Tous les visages étaient inondés de larmes de joie. Ces heureux résultats sont dus au zèle et à la parole entraînante de M. l'abbé Delacroix, ainsi qu'aux bons exemples des fonctionnaires de la prison qui ont assisté à tous les exercices de la mission.

On lit dans une lettre adressée de Saint-Pierre d'Entremont, au *Courrier de l'Isère*:

« Le R. P. général de la Grande-Chartreuse montre un dévoûment que la religion peut seule expliquer pour secourir les malheureux en si grand nombre qui, chaque jour, viennent demander l'aumône à la porte du couvent. Il leur fait tenir, en outre, plusieurs pains à domicile une fois la semaine. De plus, M. de Ferrus, qui depuis long-temps demeure à la Grande-Chartreuse, a donné plusieurs mesures de maïs. Les revenus de cet homme respectable sont toujours consacrés au soulagement des pauvres.

» Indépendamment des dons que je viens de signaler, le révérend père général, sachant que la commune de Saint-Pierre-d'Entremont avait obtenu du gouvernement 800 fr., à titre de secours, et qu'elle n'avait pas encore reçu cette somme, s'est empressé de faire remettre quatre hectolitres de froment au bureau de bienfaisance, ce qui l'a mis en état de commencer la distribution qui, quoique modique, eu égard au nombre d'indigents, n'a pas moins été accueillie avec une vive reconnaissance. Pauvres et riches, tous adressent de sincères remercîments à ces vénérables pères et bénissent leur nom. »

On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« La semaine dernière, un des Capucins qui desservent la chapelle expiatoire des Brotteaux, passant dans une de nos rues, a été accosté par un personnage bien vêtu qui, d'un air railleur, a prié le respectable religieux de lui dire *à quoi il était utile sur cette terre?* — Monsieur, lui a répondu le bon cénobite, je ne sais trop de quel droit vous me faites une pareille question. Je suis Français comme vous, et le sol n'appartient pas plus à vous qu'à moi; si je porte un habit différent du vôtre, c'est que la religion a ses uniformes divers, comme l'armée a aussi les siens. Quant à mon utilité sur la terre, si vous vouliez passer chaque jour à la porte de notre hospice, aux Brotteaux, vous verriez que nous partageons avec un grand nombre de pauvres familles les aumônes qu'on veut bien nous remettre. Je ne vous parle pas des services plus importants que nous rendons: comme ils sont du domaine de la foi, vous ne comprendriez peut-être pas mon langage. Pour mon compte, monsieur, je pourrais vous parler des services que

j'ai rendus à mon pays : j'ai versé une partie de mon sang pour la patrie. Je suis un vieux soldat ; j'ai fait les guerres de l'empire et j'ai été blessé à Wagram. Je désire, Monsieur, que vous puissiez en dire autant, et que votre utilité passée et présente soit plus réelle que la mienne. — Pendant cette allocution, prononcée avec l'aménité d'un bon religieux et la franchise d'un vieux soldat, la foule s'était attroupée autour des deux personnages. On devine aisément pour lequel des deux furent les honneurs de la séance. Mais n'est-il pas plaisant, en vérité, d'entendre si souvent une foule de désœuvrés, qui traînent leur insipide existence dans les cafés, les spectacles et les bals du Colisée, demander à quoi servent, dans ce monde, ces religieux qui consument leur vie au bien de l'humanité? A quoi ils servent, bon Dieu! Eh! quand ce moine ne servirait qu'à consommer! Vous qui vous plaignez sans cesse de la concurrence extrême qui désole l'industrie, vous devriez encore applaudir à la prétendue inutilité des communautés religieuses. Mais la haine calcule-t-elle?... La vue d'un froc soulève le remords dans les cœurs gâtés, dans les consciences mauvaises, et dès-lors ces violences, en définitive, ne sont qu'un éclatant hommage à la vertu. »

Mgr l'évêque de Montréal, venant de Rome et retournant en Amérique, est arrivé le 10 à Lyon, où il a rencontré un de ses collègues, Mgr Power, l'évêque de Toronto du Haut-Canada, qui se rend à Rome pour les affaires de son diocèse. On parle de l'érection d'un nouveau siége épiscopal dans le nord du Canada, pour faciliter les missions parmi les sauvages et les Canadiens vers la baie d'Hudson.

Les exercices du Jubilé, qui doivent finir cette semaine à Marseille, ont été suivis par une affluence toujours croissante de fidèles. Les églises désignées pour les stations, en mémoire des anciens pélerinages, sont remplies d'une foule qui, à certaines heures, rappelle les visites du Jeudi-Saint.

Une assemblée encore plus imposante assistait dimanche à l'ouverture de l'octave expiatoire fondée en 1829 dans l'église de Saint-Théodore. A cette époque, un vol sacrilége ayant profané le tabernacle de cette église, le premier pasteur et les catholiques de sa ville épiscopale se promirent mutuellement de consacrer, par une solennité votive, le souvenir de leur affliction et de leur foi au grand mystère chrétien. C'est pour rester fidèle à cet engagement que la génération actuelle, héritière des sentiments de celle qui l'a précédée, se porte sur le lieu de la profanation avec un empressement que le temps écoulé n'a point affaibli, et qui semblerait plutôt avoir redoublé de ferveur. La messe de communion célébrée hier matin, n'a pas duré moins de deux heures, par le nombre immense des personnes qui sont venues s'agenouiller à la table sainte. A leur tête, on a vu une masse d'hommes appartenant à tous les rangs de la société, et qui s'étaient fait un devoir de donner un témoignage public de la foi qui les anime. (*Gazette du Midi.*)

AUTRICHE. — Le chanoine Salzbacher, très-connu en Autriche et dans toute l'Allemagne catholique, par la description de ses voyages à

Jérusalem et aux Etats-Unis d'Amérique, ouvrages dont les bénéfices ont été consacrés par l'auteur à l'hôpital de la ville sainte et aux missions américaines, vient d'être promu à la prélature mitrée de la métropole de Saint-Etienne à Vienne. Tous les bons catholiques de la capitale ont applaudi à une élévation si bien méritée.

SUISSE. — On sait que les cantons de Zug et de Lucerne appartiennent à l'évêché de Bâle, et les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald à celui de Coire. Or il est question, d'ériger un diocèse particulier pour ces cinq cantons. Dernièrement, Zug a délibéré sur une proposition relative à ce projet, qui lui avait été faite par Uri; le conseil communal a demandé un délai. (*Union suisse.*)

REVUE POLITIQUE.

On écrit de Mexico, 29 janvier 1847, que le mois qui va finir sera une douloureuse époque dans les annales de l'Eglise mexicaine. Le vice-président Gomez Farias, poursuivant son impitoyable carrière de réformes, a réussi à arracher au congrès une loi qui autorise la vente des propriétés ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars, destinés à soutenir la guerre contre les Etats-Unis. Cette mesure était entourée de difficultés qui ne pouvaient être surmontées que par une opiniâtreté comme celle de Gomez Farias.

Il a été dans l'usage du clergé mexicain de placer de l'argent à intérêt sur les propriétés immobilières. La plupart des grands domaines de ce pays ont été ainsi grevés d'hypothèques à son profit, et comme l'Eglise a toujours été un créancier très-accommodant, il était nécessaire, pour éviter un conflit avec les débiteurs, de les intéresser au transfert de leurs dettes et de leurs propriétés entre les mains du gouvernement, afin de les empêcher de s'associer aux résistances du clergé. Aussi la loi a-t-elle été faite de manière à rendre avantageux à ces débiteurs le rachat de leurs hypothèques; mais on n'a pas réussi aussi bien à offrir des séductions aux spéculateurs qui pourraient être tentés d'acheter des propriétés.

La promulgation de la loi a rencontré de graves difficultés; le gouverneur de district, dont la signature était nécessaire, a mieux aimé donner sa démission que sanctionner la mesure. On a passé outre, cependant: la loi a été officiellement proclamée; aussitôt, toutes les églises se sont fermées, et des symptômes de désordre se sont manifestés au sein du peuple.

Mais Gomez-Farias a tenu bon; il ne s'est laissé effrayer ni par les menaces d'excommunication de l'Eglise, ni par les fanatiques colères de la démocratie, et, comme les quelques troupes régulières qui tiennent garnison dans la capitale espéraient que le produit des ventes serait en grande partie appliqué aux besoins de l'armée, l'émeute a été étouffée.

Les membres du chapitre diocésain ont quitté Mexico, mais les églises ont été rouvertes, et le service divin a recommencé. Le clergé avait compté sur la protection de Santa-Anna; mais ces espérances ont été détruites par une lettre du général en chef de l'armée, qui a chaudement approuvé la confiscation des biens de l'Eglise. Santa-Anna avoue qu'il a eu long-temps des scrupules à ce sujet, et qu'il est allé jusqu'à dire qu'il se laisserait couper la main droite plutôt que de signer un tel décret. Mais il ajoute que le temps et les circonstances lui ont fait envisager la question sous un autre point de vue plus large, et qu'il considère

maintenant le maintien de l'armée comme bien autrement important que celui de l'Eglise.

Le chapitre métropolitain a adressé une énergique protestation au congrès, et travaille activement à provoquer des résistances dans les divers états. A Pueblo, le décret n'a pu être publié; à Queretaro, sa publication a été le signal d'une émeute très-grave, dans laquelle plusieurs personnes ont été tuées. Mais, bien loin de reculer devant ces manifestations, la majorité du congrès, pour faciliter l'exécution de la loi, a résolu d'y introduire un amendement qui autorisera les acheteurs de propriétés ecclésiastiques à payer un papier à terme au lieu de payer en argent.

La grande difficulté pour l'accomplissement de cet étrange coup d'état, c'est le manque de confiance. Les spéculateurs hésitent à aventurer leurs capitaux sur des propriétés qu'une révolution peut rendre demain à leurs détenteurs originaires; et, bien que Gomez Farias soit parvenu jusqu'ici à conjurer l'orage, on croit généralement que les jours du gouvernement sont comptés.

Le vice-président est demeuré pendant quelque temps sans cabinet; tous les ministres s'étaient retirés. Il y a quelques jours cependant, don Ladron de Guevara a consenti à accepter le portefeuille de la justice, et don Suarez Iriarte celui des finances.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 15 mars. — Rien n'est encore statué définitivement sur le choix du successeur de M. Hébert aux fonctions de procureur-général près la cour royale de Paris.

— M. Hébert est, comme l'on sait, l'un des quatre vice-présidents de la chambre des députés. Sa nomination au portefeuille de la justice donne lieu à une nouvelle élection de vice-président qui aura probablement lieu d'ici à trois jours.

— Le corps de M. Martin (du Nord), ministre de la justice et de cultes, vient d'être transféré du château de Lormoy à la chancellerie, place Vendôme, où l'on a procédé à l'embaumement.

Les funérailles du ministre auront lieu jeudi, à la Madeleine, avec une grande pompe.

Depuis 1830, M. Martin est le troisième ministre mort en fonctions : M. Casimir Périer, président du conseil, et M. Humann, ministre des finances, ont été frappés avant lui.

— Le *Moniteur* annonce que, par ordonnance du roi, en date du 11 mars 1847, M. de Carné, membre de la chambre des députés, a été nommé directeur à la direction commerciale du département des affaires étrangères, en remplacement de M. le comte de Lambert, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— La reine Christine est arrivée hier à Paris avec sa famille; elle est descendue à l'hôtel de Courcelles.

— On assure que le conseil de guerre maritime devant lequel doit comparaître M. le contre-amiral Montaguiès de Laroque, qui commandait le *Caraïbe* lorsqu'il a fait naufrage, doit être présidé par l'amiral baron Roussin.

—La première section du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, comprise entre Amiens et Abbeville, a été inaugurée hier par un convoi d'essai.

— Le comte de Montemolin a visité mercredi l'arsenal de Woolwich. Il a été,

dans cette visite, guidé par le commandant de la garnison, et ensuite invité à un déjeûner qui avait été préparé pour lui.

— Des propriétaires fonciers ont eu la pensée de planter dans leurs champs des pommes de terre hâtives, qu'on récolte au mois de juin. Mais il est telles contrées où les habitants des campagnes n'ont pas attendu qu'elles germassent. Un de ces agriculteurs écrivait dernièrement à Paris, d'une de nos provinces du sud-est : « J'avais fait semer plusieurs hectares de pommes de terre hâtives ; il n'en reste plus une seule. Nos malheureux paysans, poussés par la faim sans doute, les ont toutes déterrées pendant la nuit. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 14 mars :

« Au milieu de tant de charges et de misères qui pèsent sur la société, c'est une consolation d'avoir à faire connaître le nom des personnes bienfaisantes qui emploient leur fortune en aumônes. Dans l'arrondissement d'Yvetot, à Yerville, un homme généreux est chaque jour assiégé par plus de deux cents pauvres ; il leur distribue du pain, du bois, de l'argent, des vêtements, selon leurs besoins : sa charité est inépuisable. Nous avons nommé M. le comte de la Myre, maire d'Yerville. Certes il est heureux pour un pays aussi peuplé d'indigents de posséder un tel ami de l'humanité. »

— Une visite domiciliaire a été faite aujourd'hui chez M. le baron de Pignol, par ordre du préfet de police. Tous ses papiers ont été fouillés et examinés, ses malles ouvertes, des dépôts de lettres décachetées. La perquisition a duré quatre heures.

Les agents de la police ont déclaré qu'ils n'avaient trouvé rien de suspect.

(*Gazette de France.*)

— La cour d'assises de la Seine a terminé samedi une longue affaire où figuraient 28 accusés. Il s'agissait de vols avec circonstances aggravantes. Onze ont été acquittés ; les autres ont été condamnés, deux à vingt ans de travaux forcés, deux à quinze ans, un à douze ans, quatre à dix ans, deux à huit ans, trois à cinq ans, et enfin, un à cinq ans d'emprisonnement.

L'un des condamnés était membre de la Légion-d'Honneur. Le président a prononcé sa dégradation.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 8 mars :

« La reine n'a pas accepté la démission du ministère et a souscrit à tout ce que désiraient les ministres, aussi la crise ministérielle peut-elle être considérée comme terminée.

» Le général Pavia est décidément appelé à remplacer le général Breton en Catalogne. On assure que le général Manuel de la Concha doit être nommé capitaine-général de la Vieille-Castille ; il commandera en même temps le corps de troupes d'observation sur la frontière de Portugal.

» Le bruit a couru que le 5 de ce mois il y avait eu un peu d'agitation à Saragosse ; il aurait, dit-on, été proféré des cris de *vive Espartero !* mais la tranquillité n'a pas été un seul instant sérieusement troublée. »

— On lit dans l'*Espagnol* du 8 mars :

« La malle poste partie avant-hier à midi pour l'Andalousie a été arrêtée à une lieue et demie de la capitale, entraînée hors de la grande route, et volée par quatre hommes à cheval, lesquels étaient bien vêtus et armés de fusils, de pistolets, de couteaux et de cartouchières à courroies comme en portent les militaires. »

— Tristany a renouvelé à Tarrassa, petite ville à huit lieues de Barcelone, le

coup de main qui l'avait récemment rendu maître de Cervera. Après avoir pillé les caisses publiques, il s'est retiré devant des forces supérieures. Les carlistes ont eu, disent les journaux de Barcelone, quinze hommes de tués, et les troupes de la reine six.

ANGLETERRE. — A en juger par les aveux mêmes des ministres anglais, l'affreuse mortalité qui décime l'Irlande n'est pas près de cesser.

Dans la séance du 11 mars, à la chambre des communes, lord George Bentinck ayant demandé la production des relevés officiels des décès dans toutes les paroisses d'Irlande pendant les trois derniers semestres écoulés, afin d'établir des termes de comparaison, M. Labouchère, secrétaire-général de l'Irlande, a répondu qu'il était disposé à fournir les documents réclamés, et qu'il n'entrait nullement dans ses vues de chercher à déguiser l'étendue de fléau qui sévissait parmi les habitants de ce pays. « Je déplore cette mortalité autant que personne au monde, a ajouté M. Labouchère; mais je crois qu'*elle continue et qu'elle continuera encore dans des proportions effrayantes.* »

— La proposition de M. Hume, relativement à la suspension de la rente russo-hollandaise, par suite de l'occupation de Cracovie, a été appelée par l'ordre du jour à la chambre des communes, vers la fin de la séance du 11 mars. Cette proposition, appuyée par M. Milnes, M. le docteur Bowring, sir Robert Inglis, M. Duncombe, et repoussée par lord Dalmeny, sir W. Molesworth, lord Mahon, lord Bentinck, a été ajournée à mardi sur la demande de sir Walsh et de M. Smith O'Brien, malgré la vive opposition de lord John Russell et de M. Labouchère, qui réclamaient pour l'Irlande le temps et les débats que M. Hume veut consacrer à la Pologne. M. John O'Connell s'est écrié : « La Pologne est une autre Irlande : une Irlande à l'Est de l'Europe »

ETATS-UNIS.— Les journaux américains, qui nous parviennent aujourd'hui par le *Saint-Nicolas*, arrivé au Havre, sont du 9 janvier, c'est-à-dire de la même date que les nouvelles de New-York apportées par le *Henry-Clay*.

« La seule nouvelle politique de quelque intérêt, dit le *Courrier des Etats-Unis*, qui nous soit arrivée ce matin à Washington, est celle de la conciliation des difficultés qui s'étaient élevées à Rio-Janeiro entre le ministre des Etats-Unis et le gouvernement brésilien. Cette affaire a été arrangée amiablement à Washington par M. Buchanan, le secrétaire d'Etat, et M. de Lisboa, ministre du Brésil. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 13 mars.*

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Remilly sur la taxe à établir sur les chiens.

M. de Remilly se plaint de la grande quantité de chiens qui dévorent en un jour ce qui suffirait à la nourriture de plusieurs familles; il retrace les dangers que fait courir à la population la terrible maladie qui frappe la race canine; et enfin il établit que l'impôt sur les chiens produirait 12 millions et demi.

M. Maurat-Ballange pense qu'il est toujours dangereux de créer un nouvel impôt; et que celui qui frapperait la race canine serait un des plus injustes et des plus difficiles à percevoir.

M. de Tracy appuie la prise en considération.

La proposition est prise en considération à une grande majorité.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York.

Sur une interpellation de M. Lherbette, M. le ministre des finances déclare qu'au nombre des actionnaires de la compagnie qui a soumissionné ce service il

y a un membre de l'autre chambre; mais qu'il n'y en a pas de la chambre des députés.

Les chapitres du projet de loi et du cahier des charges sont adoptés.

M. GLAIS-BIZOIN. Messieurs, j'appellerai l'attention de la chambre sur une inadvertance échappée sans doute à M. le ministre des finances et aux signataires de la convention, l'an 1847, le 21e jour de janvier, et la voici. Je lis en tête de la convention l'intitulé suivant :

« Entre Son Excellence le ministre secrétaire d'Etat des finances, agissant au nom de l'Etat. »

Messieurs, depuis 1830, l'Etat ne reconnaît plus d'excellence responsable agissant en son nom; il n'avoue que des ministres, excellents si l'on veut, mais c'est autre chose.

M. LHERBETTE propose un amendement tendant à supprimer le mot *excellence*.

Séance du 15.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY demande la question préalable sur la proposition de M. Lherbette.

M. LHERBETTE insiste pour l'adoption de son amendement.

M. LUNEAU donne lecture de l'ordonnance du 13 avril 1831, qui supprime le titre de monseigneur donné jusque-là aux ministres, et décide qu'on les appellera monsieur le ministre.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la chambre sur la question préalable.

M. LHERBETTE. Je me réserve de reproduire ma proposition si MM. les ministres révoquent l'ordonnance dont il vient d'être donné connaissance à la chambre. Mais dans ce moment, comme cette ordonnance, ne leur accordant que la qualification de *MM. les ministres*, exclut toute autre, ma proposition devient sans objet, et je la retire.

Le scrutin sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un service de paquebots transatlantiques, donne pour résultat l'adoption par 239 voix contre 4.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Hortensius de Saint-Albin, dont voici le texte :

« A l'ouverture de chaque session, les ministres auxquels des pétitions auront été renvoyées dans la session précédente en fourniront aux deux chambres un état sommaire. Cet état rappellera l'objet des diverses réclamations, et devra contenir, en regard, les décisions qu'elles auront obtenues. Il sera adressé aux présidents de l'une et l'autre chambre, imprimé et distribué. »

Après une assez longue discussion, la chambre décide qu'elle ne prend pas la proposition en considération.

Des rapports de pétitions sans intérêt occupent le reste de la séance.

La chambre s'ajourne à mercredi.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 15 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 60 c.	Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 55 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 75 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 25c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3230 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

LETTRES PASTORALES ET MANDEMENTS
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE,
POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE 1847,
ET LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

(Suite et fin. — Voir les N°s 4336, 4337, 4339, 4341, 4343 et 4346.)

M. l'évêque de Bayonne s'attache dans son Mandement à développer les admirables enseignements que renferme l'Encyclique du Pape Pie IX ; mais auparavant il établit les droits incontestables et divins de la sainte Eglise romaine :

« Telle devait être, en effet, N. T.-C. F., la gloire et la splendeur de l'Eglise romaine, dans laquelle le prince des apôtres a laissé son autorité suprême. Fondement d'une société éternelle, il fallait que cette autorité fût toujours connue, et toujours exercée, pour être toujours suivie; lumière du monde, la foi de Pierre devait briller dans tous les temps et dans tous les lieux ; centre de l'unité, il devait tout rallier autour de sa chaire ; pasteur universel, il avait mission de paître à jamais les agneaux et les brebis. En un mot, la société chrétienne ne pouvait subsister sans le chef visible que Jésus-Christ lui a donné; et là où est Pierre, là où sont ses légitimes successeurs, là aussi se trouve l'Eglise. *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

» Nous n'avons donc rien à craindre, N. T.-C. F., pour l'Eglise ni pour son gouvernement. Elle est l'ouvrage du Tout-Puissant : elle a reçu la promesse d'une éternelle durée, et cette promesse, qui a été si merveilleusement accomplie jusqu'à ce jour, le sera de même dans toute l'étendue des siècles.

» Et maintenant qu'un nouveau Pontife vient gouverner cette Eglise immortelle, comme le digne successeur de Grégoire XVI, de sainte et si glorieuse mémoire, pourrions-nous ne pas saluer de tous nos vœux un si prompt et si heureux avénement ? pourrions-nous nous dispenser de mêler notre joie à l'allégresse commune et nos acclamations à celles de l'Eglise universelle ? C'est un roi pacifique qui paraît au milieu de ses sujets bien-aimés, ou plutôt c'est un père tendre qui vient épancher son cœur dans celui de ses enfants pour les rappeler tous à l'union et à la concorde ; c'est la sentinelle vigilante qui monte sur les remparts de la cité sainte, et qui a déjà découvert les piéges de l'ennemi et tous les dangers qui la menacent ; c'est le chef des armées du Seigneur qui appelle ses frères aux saints combats de la foi, et qui leur donne l'exemple du courage et du dévoûment ; c'est le guide sûr et éclairé qui montre à tous le chemin de l'honneur et de la victoire ; enfin c'est le serviteur prudent et le dispensateur fidèle que Dieu a établi sur sa famille pour lui donner, en ce temps, la nourriture céleste, et qui s'empresse de nous ouvrir les trésors qui lui sont confiés. Béni soit le Seigneur, qui pourvoit ainsi à nos besoins, et qui nous montre l'exaltation de Pie IX et les commencements de son règne comme l'aurore des jours les plus purs et du plus sage gouvernement. »

M. l'évêque d'Evreux, à l'exemple de plusieurs de ses vénérables collègues, publie un Mandement et une Lettre pastorale. Par le premier, le zélé prélat prémunit les fidèles contre les difficultés des calamités du

moment ; aux riches, il prêche les saintes générosités de la charité ; aux pauvres, les consolations de la foi catholique :

« Les terribles épreuves que la divine Providence a ménagées aux pauvres dans le cours de l'année qui vient de finir et dans les premiers jours de cette nouvelle année, vous feront comprendre les devoirs que vous avez à remplir envers ceux qui souffrent, et vous n'oublierez pas que Dieu compte sur vous pour justifier sa providence et pour obtenir de sa miséricorde le pardon de toutes vos iniquités.

» Donnez, donnez beaucoup, multipliez le travail, créez de nouvelles ressources, occupez tous les bras, déguisez l'aumône sous le nom du salaire, soyez pleins de douceur et de compassion pour ceux qui gémissent, et Dieu oubliera vos péchés, et il vous bénira dans vos entreprises et dans l'objet légitime de vos affections.

» Et vous, nos très-chers enfants, vous les amis de Jésus-Christ, vous les privilégiés de Jésus-Christ, pauvres, infirmes, ouvriers sans ouvrage, cultivateurs accablés sous le poids de toutes les privations, levez la tête, étendez les bras vers l'auteur et le consommateur de la foi ; n'écoutez ni les conseils perfides, ni les paroles trompeuses des artisans de désordre ; mettez votre confiance dans *le Seigneur qui a fait le ciel et la terre* ; rappelez-vous qu'il est votre père, qu'il connaît vos souffrances et qu'il vous en récompensera, si vous savez les lui offrir ; n'oubliez pas que jamais il ne permettra que la tentation soit au-dessus de vos forces. »

Dans sa Pastorale, Mgr Olivier s'élève avec force contre l'*indifférence pratique en matière de religion*. Entr'autres arguments, nous devons citer celui qui est tiré du scandale donné par ceux qui sont obligés à donner le bon exemple :

« Ignorez-vous que votre désertion soit un grand scandale ? Pensez-vous à l'influence qu'exercent vos exemples ? Jugez-en par les impressions que de pareils exemples ont produites sur vous autrefois.

» Vous vous plaignez de voir tous les liens de la société se dissoudre et se rompre autour de vous ; vous vous effrayez de voir l'enfance sans docilité, la jeunesse sans frein, le peuple sans soumission, l'autorité sans puissance, l'ambition sans mesure, la soif de l'or sans satiété possible. Mais de bonne foi, croyez-vous que vous ne travaillez pas, pour votre part, à cette effrayante désorganisation ? Comment exigeriez-vous que les lois écrites par les hommes fussent observées, quand vous violez sans scrupule celles que vous croyez émanées de Dieu ?

» Soyez-en convaincus, N. T.-C. F., si les hommes placés à la tête de la société, dans une province, dans une ville, dans une simple bourgade, se montraient exacts observateurs de la religion qu'ils font profession de croire (car nous ne parlons plus aux hommes assez malheureux pour ne pas croire et nous ne leur demandons pas des actes d'hypocrisie), la puissance de leurs exemples entraînerait les multitudes, les efforts des méchants seraient sans effet, l'autorité divine qui réglerait l'usage de l'autorité secondaire lui assurerait la soumission et le respect auxquels elle a droit pour le bonheur de tous. Les souffrances seraient supportées avec résignation, et la violence, l'incendie, la perturbation, l'assassinat, les brigandages, toutes ces scènes de désordre qui ont épouvanté quelques-uns de nos départements, disparaîtraient du milieu de nous ; les riches seraient bienveillants et charitables, les fléaux envoyés par la Providence ne fe-

raient que resserrer l'union de ceux qui possèdent et de ceux qui travaillent et qui souffrent.

» Ceux qui vont aux pieds d'un pauvre prêtre confesser avec humilité leurs fautes légères, ne commettent pas de crimes qui compromettent les sociétés ; ceux qui se nourrissent du pain des anges, aiment à partager avec les pauvres le pain matériel de la vie présente; ceux qui savent se mortifier par le jeûne et l'abstinence, ne se livrent pas aux excès de l'intempérance; ceux qui obéissent par conscience n'ont pas besoin d'être retenus dans le devoir par la peur du glaive; ceux qui aiment Dieu, savent aimer leurs frères.»

M. l'évêque de Viviers, qui avait déjà l'année dernière excité les fidèles à l'exercice de la charité envers les pauvres, revient sur le même sujet avec d'autant plus de force que les malheurs et les fléaux récents ont augmenté la misère. Le zélé et pieux pontife n'a pas de peine à faire sentir que ce sont les violations des lois divines qui nous attirent ces châtiments :

« Est-il étonnant que la justice divine nous visite d'une manière si terrible, lorsque l'impiété et la corruption ont pénétré dans toutes les classes de la société ? Voyez le spectacle que le monde offre aujourd'hui : les lois du Seigneur tombées dans l'oubli ou violées sans remords; le jour du repos que tous les peuples avaient consacré au culte de la divinité, publiquement profané dans nos villes et même dans nos campagnes; les saintes ordonnances de l'Eglise gardées seulement par un petit nombre d'ames restées fidèles: la lumière de la foi obscurcie par les sophismes de l'erreur, la raison superbe se proclamant indépendante de son auteur, et l'esprit de prière qui est la vie des ames, presque entièrement éteint. Ce n'est plus au *Père qui est dans les cieux* qu'on demande *le pain de chaque jour* ; on le demande à la force, à l'industrie, à la science. Celle-ci, dans ses profonds calculs, n'a rien oublié, si ce n'est la part de Dieu dans le gouvernement du monde; elle connaît d'une manière précise la quantité de subsistances qui est nécessaire pour nourrir l'espèce humaine; elle sait aussi dans quelle proportion chaque contrée *produit* et *consomme* ; elle a tout pesé, tout compté, soumis tout à ses infaillibles formules ; elle a même annoncé pompeusement que le fléau de la faim, qui a épouvanté les siècles passés, est désormais impossible. Le genre humain peut se reposer dans une pleine sécurité, la science a préparé de ses mains le pain qu'il doit manger tous les jours de son long pèlerinage sur la terre! Mais on ne s'en tient pas à cette négation indirecte de la Providence divine; l'impiété ne se cache plus, elle se montre au grand jour, elle sème partout le poison de ses funestes doctrines; le blasphème contre Dieu, contre toute vérité qui vient de Dieu, circule sous les yeux de tous dans des écrits publics, multipliés et répandus avec l'activité qui caractérise le génie du mal. »

M. l'évêque de Verdun proclame que si les premiers pasteurs doivent chaque année, au commencement du Carême, élever la voix, aujourd'hui cette obligation redouble par la publication du Jubilé :

« Et toutefois, N. T.-C. F., nous n'aurions rempli que la moitié de notre tâche, si, en présence des grandes choses déjà accomplies par le Pontife que Dieu vient de donner à son Eglise, nous nous bornions à appeler les lumières et les bénédictions du ciel sur son pontificat. Un devoir non moins cher à notre cœur nous est imposé, c'est de placer sous vos yeux les titres du chef de l'Eglise universelle à votre vénération, à votre amour. Dieu sait, N. T.-C. F., avec quelle joie nous saisissons cette occasion de vous parler un instant du Vicaire de Jésus-

Christ, et des divines prérogatives, dont un Dieu a voulu investir son représentant sur la terre. Trop heureux, si, docile à la recommandation que naguère il nous adressait lui-même, nous parvenions *à resserrer les liens qui vous attachent au centre de l'unité catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut, et à fortifier dans vos ames l'obéissance et l'amour pour cette chaire immortelle sur laquelle repose comme sur un fondement inébranlable le majestueux édifice de la religion.* Peu de sujets méritent autant d'éveiller le zèle d'un évêque et l'attention d'un catholique. Tous, nous sommes les membres de la grande famille, dont le Pape est le chef visible ; conviendrait-il à des enfants de méconnaître et d'ignorer les droits de leur père?...

» Mais surtout, N. T.-C. F., vous prierez pour l'exaltation de l'Eglise romaine et celle de son glorieux chef. Plus que jamais elle est digne de notre amour, et si on en excepte l'ère glorieuse des martyrs, le Saint-Siége, à aucune époque, ne brilla de plus de vertus que dans nos temps modernes. Jamais surtout Pontife plus digne de notre vénération ne s'assit sur la chaire de saint Pierre, que ce magnanime Pie IX, qui vient en quelques mois de reconquérir au Saint-Siége l'amour du monde entier. Hâtez, nous vous en conjurons, hâtez par vos prières et vos bonnes œuvres, le jour si désiré où tous les peuples abjurant de fatales erreurs et de trop longues divisions, se réuniront aux pieds du Père commun dans l'unité d'une même foi et d'un même amour. »

M. l'évêque d'Angoulême trouve également dans l'heureux et providentiel avénement du nouveau Pape, la douce obligation d'adresser aux fidèles une instruction plus spéciale sur LES PRÉROGATIVES DU SAINT-SIÉGE :

« Personne n'ignore ni ne conteste le mérite éclatant et les éminentes qualités dont la réunion brille sur le trône pontifical. On admire dans le nouveau chef que Dieu vient de donner à son peuple toutes les vertus des âges apostoliques, unies à une profonde intelligence des temps actuels et de leurs besoins ; une bonté généreuse qui désarme les préventions et les haines, avec une sagesse qui doit rassurer les timidités et les défiances ; la douceur et la simplicité de l'humble disciple de Jésus-Christ, avec l'autorité ferme et vigilante qui convient au prince des pasteurs. Les lumières et les sentiments de Pie IX, tout le monde le reconnaît et le proclame, sont à la hauteur du rang suprême qu'il occupe, et la terre ne sera point trop étendue pour l'active expansion de son zèle.

» Aussi, N. T.-C. F., d'unanimes applaudissements et un enthousiasme sans exemple ont-ils accueilli son élévation au souverain pontificat. Ceux même qui ne partagent pas notre foi n'ont pu demeurer, dans cette solennelle circonstance, entièrement étrangers à nos émotions religieuses. Nos acclamations ont trouvé de l'écho jusque chez les peuples séparés de l'unité catholique, et les contrées sur lesquelles pèsent encore les ténèbres de l'infidélité ont elles-mêmes ressenti quelque chose de ce tressaillement universel.

» Lorsque nous voyons le Siége de Rome si saintement et si glorieusement rempli, c'est pour nous, N. T.-C. F., un bonheur et un besoin de vous entretenir de ses éminentes prérogatives, des liens sacrés qui vous y attachent, des bénédictions dont il est pour les fidèles l'inépuisable source. Nous arrêterons donc quelques instants votre attention sur la miraculeuse perpétuité de sa durée, sur la fixité immuable et l'autorité souveraine de son enseignement, sur les grâces spirituelles que le Pontife béni et vénéré qui vient d'en prendre possession vous invite à recueillir. »

M. l'évêque de Nevers annonce tout d'abord et d'une manière bien

touchante, qu'à l'entrée de la sainte Quarantaine c'est une voix plus auguste qu'il veut laiser entendre aux fidèles :

« Au moment où nous nous disposions à vous adresser nos paternelles exhortations, en ouvrant la sainte quarantaine, une voix plus puissante que la nôtre s'est fait entendre, et nous nous sommes recueilli pour écouter, dans un silence respectueux, les enseignements sacrés de celui que nous vénérons tous comme le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ sur la terre.

» Elevé au faîte de la dignité apostolique, assis sur cette chaire de Pierre, à laquelle ses vertus personnelles et ses rares lumières donnent déjà tant d'éclat, cet auguste Pontife, mettant toute sa confiance dans le secours d'en haut, implore les prières du peuple chrétien pour l'obtenir ; et tandis qu'il ouvre les trésors de l'Eglise pour les répandre sur nous avec abondance, il demande en retour un tribut de supplications et de vœux, afin d'attirer sur le Pasteur et sur le troupeau les faveurs célestes et les bénédictions divines.

» Puis, portant ses regards sur cette immense famille dont il a été établi le chef et le père, il nous signale les embûches cachées sous nos pas ; il nous dévoile les périls sans nombre auxquels se trouvent exposées les brebis confiées à ses soins. »

Puis, en faisant l'énumération de ces divers périls indiqués par le suprême pasteur, Mgr Dufètre insiste à bon droit sur la considération suivante :

« Périls du côté de ces hommes ennemis de la paix autant que de la vérité, qui sont *pleins de menaces et qui ne respirent que la haine des disciples du Sauveur.* Ils savent, ces hommes qu'égare une aveugle prévention, ils savent que le règne du mal trouve sa plus forte opposition dans vos pasteurs ; ils savent que ce règne ne peut s'établir avec succès aussi long-temps que le clergé jouit de la confiance des peuples, et ils s'attachent à séparer le troupeau de ceux qui le gardent ; *ils frappent le Pasteur afin que les brebis soient dispersées.* Que d'imputations mensongères, que d'accusations insensées n'ont-ils pas soulevées ! que d'anecdotes scandaleuses, que de fables ridicules n'ont-ils pas inventées ! que de déclamations violentes sur les prétendus empiètements du clergé, sur les envahissements de son zèle, sur son esprit de domination ! Quelle noire malignité se révèle dans les discours qu'ils tiennent, dans les bruits absurdes qu'ils propagent afin de nous dénigrer à vos yeux, de déverser sur notre ministère la dérision et le mépris, et de nous enlever votre estime, votre confiance et votre amour ! Et aussi, quels efforts infatigables pour atteindre leur but ! La calomnie les précède, l'hypocrisie les couvre, l'audace les soutient ; de là cette terreur vague, ces défiances injurieuses, qu'ils s'efforcent d'inspirer sur les vues du clergé ; ces propos odieux qu'ils accréditent, tantôt à la suite des incendies qui ont ravagé plusieurs départements, tantôt à l'occasion des fléaux redoutables dont Dieu châtie quelquefois nos iniquités. Mais vous savez, N. T.-C. F., comment vos prêtres, fidèles au précepte de leur divin Maître, continuent de se venger, en répondant *aux malédictions par des bienfaits, aux persécutions par la patience, aux blasphèmes par des prières* ; en assistant vos pauvres, en visitant vos malades, en secourant vos veuves, en recueillant vos orphelins, en se dévouant au soulagement de toutes vos misères et de tous vos besoins. »

M. l'évêque de Tarbes s'attache à signaler aux fidèles les écueils qu'il leur importe d'éviter, aussi bien que les naufrages que chaque jour rend si tristement fameux :

« Oui, N. T.-C. F., ils nous semblent arrivés *les jours dangereux pour le salut*, que le grand apôtre montrait d'avance à son disciple Timothée ; nous en avons une preuve manifeste, dans l'effroyable débordement de livres écrits contre nos saintes croyances et les bonnes mœurs, dans le coupable dessein de porter dans le cœur de la jeunesse, l'esprit d'irréligion et le mépris des choses saintes ; second danger qu'il est de notre devoir de vous signaler...

» Chaque jour les feuilles publiques portent du sein de la capitale aux lieux les plus reculés, et dans nos cités et dans nos campagnes, sous le nom de feuilleton, les romans les plus licencieux, où le vice est préconisé, la vertu flétrie, nos saintes croyances livrées au mépris, et les devoirs les plus sacrés au ridicule. Ces productions immorales sont lues avec fureur ; le poison du lendemain est impatiemment attendu, et le danger s'accroît du prestige du talent prostitué et des passions mises en jeu. Que deviendront la foi et les mœurs, dans les familles où ces lectures sont accueillies, même au foyer domestique ? Mères chrétiennes, vous aimez vos filles, vous désirez leur bonheur, et vous jetez dans leur imagination le trouble et le désordre, vous détruisez dans leur cœur l'élément religieux, et vous y allumez de désolantes passions ! Mères imprudentes ! *vous avez semé du vent, vous recueillerez des tempêtes*. Plaise à Dieu que des regrets amers, mais inutiles, ne viennent point réaliser nos tristes prédictions ! »

Enfin, pour couronner cette suite de saints enseignements des chefs vénérés de notre Eglise de France, nous citerons quelques-unes des nobles et éloquentes paroles qui nous arrivent du nouveau pontife chargé du soin spirituel de nos frères d'Afrique. M. l'évêque d'Alger rappelle les plus beaux souvenirs de l'histoire religieuse africaine, pour établir la primauté de la chaire et de l'Eglise de Rome :

« Aussi, N. T.-C. F., comme tous les siècles se sont inclinés devant la chaire où elle retentit, comme toutes les églises ont vénéré cette Eglise, comme tous les pontifes ont salué son pontife des titres les plus augustes ! Comme la chrétienté l'a proclamé son Pasteur ! Comme l'humanité tout entière accepte son glorieux nom de Pape, c'est-à-dire de Père universel ! Nous ne rappellerons pas cette longue série d'hommages que notre grand Bossuet résumait en ces mots : « C'est » cette chaire romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à » l'envi la principauté de la chaire apostolique : la principauté principale, la source » de l'unité et, dans la place de Pierre, l'éminent degré de la chaire sacerdotale » et l'Eglise-Mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres églises, le » chef de l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement, la chaire principale, la » chaire unique en laquelle tous gardent l'unité. » Mais au moment où, pour la première fois, nous proclamons dans l'Algérie chrétienne un acte solennel de la papauté, pourrions-nous oublier d'établir sur ce point la communauté de croyances, entre la vieille et la nouvelle Eglise d'Afrique ?

» Or, N. T.-C. F., que l'Afrique des premiers siècles chrétiens ait regardé Rome comme sa véritable mère, et la papauté comme la source de son apostolat, qu'elle ait constamment professé que de la cité de Pierre lui était venu le christianisme, la science historique n'a pas eu de peine à le démontrer. Mais ce n'est point assez, elle l'a vénérée comme la maîtresse des églises, comme le centre de l'unité catholique, comme le siége de la primauté pontificale, comme la règle vivante de la doctrine, de la morale et de la discipline chrétienne ; et si vive était cette foi que, même après le triomphe de la barbarie, même après une longue suite de siècles d'ignorance et de ténèbres, nous en retrouvons d'é-

clatants vestiges au fond de son histoire. Laissez-nous vous en alléguer les preuves...

» Sans parler de ces saints religieux, premiers nés de saint François d'Assise, qui, au treizième siècle, rougirent de leur propre sang la capitale du Maroc, comment ne pas rappeler l'immortel saint Louis, qui voulut recevoir la bénédiction d'Innocent IV, à son départ pour Tunis; Raymond Lulle, ce théologien dont l'orthodoxie égalait le zèle infatigable, les Pères de la Merci, ces héros de la charité enfantée par la foi, et enfin ces pieux disciples de saint Vincent de Paul qui ont gardé et réchauffé depuis le milieu du dix-septième siècle, comme ils les gardent encore aujourd'hui, sans ombre d'altération, tous les enseignements de l'Eglise romaine! et de là, N. T.-C. F., comment ne pas conclure hautement que la foi de la primauté n'a jamais déserté l'Afrique depuis le jour où elle lui fut apportée par les envoyés même du siége apostolique? éclatante, radieuse, féconde comme un foyer de lumière alors que le christianisme était le maître du pays, pure du moins lorsqu'il fut esclave, et semblable à une étincelle qui brille encore dans l'obscurité d'une nuit barbare.

» Ainsi, N. T.-C. F., l'ancienne Eglise d'Afrique a compté de sublimes docteurs, et tous ont abaissé la hauteur de leur génie devant la primauté du successeur de Pierre. Elle a eu de trop nombreux hérétiques, et c'est la foudre romaine qui les a frappés; elle a eu ses conciles dogmatiques, moraux et disciplinaires, et c'est l'autorité du Pape qui les a confirmés. Elle a eu ses saints innombrables, et c'est l'Eglise romaine qui les a placés ou du moins a permis qu'on les plaçât sur les autels. Elle a eu sa superbe Carthage, et, saisissant contraste, N. T.-C. F.! tandis que Carthage païenne, jalouse des grandeurs de Rome, soutint contre elle des guerres si longues et si acharnées, que la haine du sénat romain n'eut plus d'autre devise que celle de Caton, qui demandait obstinément et obtint qu'on la renversât de fond en comble; Carthage chrétienne s'incline avec amour devant la Rome des Papes, lie avec elle un étroit commerce d'où elle fait dépendre son salut; et Rome, Rome bénit l'église de Carthage comme sa fille, l'initie à toutes ses grandeurs, s'intéresse à toutes ses joies, la console dans tous ses revers, gémit profondément sur sa double chute, et lorsqu'elle n'est plus qu'un vaste monceau de ruines, lorsque de longs siècles ont déjà passé sur sa cendre, foulée par le pied des barbares, Rome garde soigneusement les souvenirs de sa vieille gloire, et les lègue à la mémoire des âges futurs.

» Cette glorieuse primauté du pontificat romain, dont nous sommes heureux de proclamer du milieu de tant de décombres la survivance miraculeuse, l'Afrique la reconnut donc sous les Calixte, les Fabien, les Corneille, les Etienne, les Libère, les Damase, les Célestin, les Zozime, les Léon, les Félix, les Symmaque, les Grégoire-le-Grand, les Théodose, les Grégoire VII, etc., etc.; comme depuis la restauration de notre siége d'Alger, elle la reconnaît dans la personne auguste des Grégoire XVI et des Pie IX. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Samedi 27 février, le Pape, toujours inspiré par cette affectueuse bienveillance dont nous avons déjà cité tant de traits, se rendit dans l'après-midi, sans s'être fait annoncer, au couvent des *Passionistes* sur le mont Celius. A peine le bruit se fut-il répandu dans le monastère que Pie IX venait de descendre à la porte de l'église, que le Père général, suivi de tous ses religieux, accourut plein de joie et d'une vive émotion au-devant de Sa Sainteté. Ce vénérable religieux recueillit

de l'auguste bouche du Saint-Père la promesse qu'il daignerait visiter l'intérieur du couvent. En effet, après être resté quelque temps en prières devant le très-saint Sacrement, Pie IX voulut bien honorer de sa présence et revoir cette sainte maison, que plus d'une fois il avait édifiée en y suivant les exercices spirituels qui y réunissent fréquemment les membres du sacré collége, de la prélature et du clergé de Rome. Par une circonstance fortuite, les cardinaux Mattei et Bianchi se trouvaient en ce moment dans le monastère : Sa Sainteté parut charmée de cette agréable rencontre : elle ne le fut pas moins des témoignages de tendre vénération que lui prodiguaient avec une simplicité touchante tous les membres de cette pieuse communauté.

Dans la soirée de cette même journée, le Pape reçut en audience particulière S. Exc. don Marino Torlonia, duc de Bracciano. Cet éminent personnage, vénéré dans tout Rome pour son amour envers les pauvres et son zèle pour toutes les bonnes œuvres, allait déposer l'hommage de sa reconnaissance aux pieds du Saint-Père, qui, par un bref en date du 26 février, a daigné lui conférer le titre héréditaire de duc romain.

Le jour du consistoire annoncé depuis quelque temps, n'est pas encore fixé. Il paraît certain maintenant qu'il n'aura lieu qu'après les fêtes de Pâques.

PARIS.

A la suite d'un rapport au roi sur les traits de dévouement qui ont été signalés au ministre de l'intérieur à l'occasion des dernières inondations, le *Moniteur* publie aujourd'hui la liste des personnes auxquelles des médailles ont été accordées. Dans cette liste nous sommes heureux de citer : MM. les abbés Choignière, desservant de Saint-Hilaire-Fontaine, diocèse de Nevers (médaille d'or de 1re classe); Giraud, desservant de Bannay, diocèse de Bourges (médaille d'argent de 1re classe); Nicolardot, précepteur (médaille d'argent de 1re classe); Caget, desservant de Saint-Privé-Saint-Mesmin (médaille d'or de 1re classe); Duchemin, desservant de Saint-Martin-d'Abbat (médaille d'argent de 1re classe); Dumet, desservant de Saint-Gondon (médaille d'argent de 1re classe); Méjasson, vicaire à Briare (médaille d'argent de 2e classe); Thoré, vicaire-général de Blois, et Pacheran, chanoine (médailles d'argent de 1re classe); Millet, curé de Pocé (médaille d'argent de 1re classe); Chatain, curé de Noizay (médaille d'argent de 2e classe); Derivière, curé de Saint-Patrice (*id.*); Brette, curé à Luynes (*id.*); Frémont. desservant de Saint-Genouph (*id.*); Alleron, curé à la Riche (*id.*); Bodin, curé de Saint-Symphorien (*id.*).

Deux Frères des Ecoles chrétiennes de Tours ont aussi reçu la médaille d'argent de 2e classe : ce sont les Frères Clouet et Feldinguet.

Une assemblée de charité aura lieu en l'église de Saint-Séverin, le samedi 20 mars, en faveur de cette multitude toujours croissante de fa-

milles pauvres, qui forment plus du tiers de là population de cette paroisse, très-peu féconde d'ailleurs en ressources.

A deux heures et demie précises, sermon par M. l'abbé Le Courtier, théologal et chanoine honoraire de la métropole.

Après le sermon, M. le curé de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, ancien curé de celle de Saint-Séverin, donnera la bénédiction solennelle du très-saint-sacrement.

Les pauvres de la paroisse Saint-Séverin, qui, malgré tout le zèle qu'on met à les soulager, souffrent tant des rigueurs de ce long hiver, ainsi que de l'excessive cherté des denrées, et qui, en grand nombre, manquent souvent de pain et de vêtements, soit pour eux, soit même pour leurs enfants, attendent avec anxiété les dons de la charité; puissent-ils être abondants! car ils doivent fournir aux besoins de toute une année. Le respectable curé de cette paroisse les demande avec confiance, par le cœur si compatissant de Jésus-Christ, le père des pauvres, et au nom de ce divin Sauveur, comme au nom de celle que l'Eglise appelle Mère de la Miséricorde, aussi bien que Mère de la sainte Espérance.

Une assemblée de charité pour le soutien du Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, aura lieu dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, vendredi 19 mars, à deux heures et demie.

Sermon par M. l'abbé Plantier, prédicateur de la station du Carême à la métropole.

Après le sermon, salut et bénédiction du Saint-Sacrement par M. l'Archevêque de Paris.

Nous lisons dans la *Gazette du Midi* du 11 mars :

« Mgr de Prilly, évêque de Châlons, est arrivé à Marseille depuis trois jours, se rendant à Rome. Il a célébré mardi à Saint-Théodore la messe de communion.

» Ce vénérable prélat est logé au palais épiscopal, et doit s'embarquer demain pour l'Italie. »

On écrit de Valence :

« Les plus beaux jours de l'antique église des Apollinaire et des Emilien semblent revivre pendant le Carême de 1847. A l'exemple de ces saints évêques qui évangélisèrent Valence, notre pieux et zélé pontife s'est chargé, avec MM. les vicaires-généraux et MM. les chanoines, des prédications du jubilé et de la station quadragésimale, pour lesquelles on attendait un apôtre étranger, qui n'a pu remplir son engagement.

» Depuis le 14 février, chaque jour, le vendredi et le samedi exceptés, notre belle cathédrale retentit des accents de la parole divine. Monseigneur a cédé aux autres prédicateurs l'honneur de parler le dimanche, où, partout, l'auditoire est plus nombreux et plus brillant. Mais le ciel semble se plaire à bénir et à récompenser sa modestie. Lorsqu'il paraît dans la chaire sacrée, c'est-à-dire quatre fois par semaine, une foule immense, au milieu de laquelle on distingue beaucoup d'ecclésiastiques, se presse autour de lui, silencieuse et attentive. Ce ne

sont plus ces discours solennels, préparés avec soin, et que Monseigneur prononce si souvent aux grandes fêtes de la religion. Ce sont des instructions plus simples sur les principales vérités de la foi chrétienne. Ce sont des improvisations qui, toujours claires, nobles, éloquentes, révèlent, dans l'orateur, une science aussi vaste que profonde, une étonnante facilité d'élocution et un rare bonheur d'expression.

» Mais cette voix auguste, qui nous charme et nous éclaire, cessera bientôt, pendant quelque temps, de frapper nos oreilles. Pour accomplir la promesse qu'il fit, en face des autels, le jour où l'huile sainte coula sur son front, le vénérable prélat va partir pour Rome : il va visiter le tombeau des apôtres, saluer l'illustre Pie IX, le vicaire du Christ, le chef de la catholicité, l'évêque des évêques. »

Outre la Lettre pastorale par laquelle il annonçait son voyage à Rome, Mgr Chatrousse, sous la date du 2 février dernier, en avait adressé auparavant une autre à son clergé. Celle-ci était toute spéciale et bien digne des objets graves et pratiques que son zèle et sa piété proposent aux méditations de tous ses prêtres. Le titre seul en indiquera l'importance pour la pratique du saint ministère : *Sur quelques recommandations particulières aux ecclésiastiques, faites par S. S. Pie IX, dans l'Encyclique du 2 novembre* 1846 ; et partant de là, le vénérable évêque y fait l'énumération des défauts qui finissent par affaiblir ou éteindre l'esprit de foi dans l'ame du prêtre. Le septième défaut signalé par M. l'évêque de Valence est un *Défaut de subordination* :

« Vous pourrez être étonnés, Messieurs, que nous signalions ce défaut, en nous adressant à des prêtres qui nous ont constamment donné des témoignages de respect, de docilité, d'affectueuse obéissance. Si quelques circonstances ont pu présenter des exceptions à ces sentiments honorables, ces exceptions ont été si rares, qu'elles ne laissent dans notre cœur qu'un sentiment de reconnaissance envers le Dieu de miséricorde qui nous a donné un clergé si digne de notre estime et de notre attachement. Cependant, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, notre sollicitude doit vous prémunir contre cet amour d'indépendance, contre cet esprit d'insubordination, contre cette impatience de toute supériorité qui est la tendance de notre époque, qui forme une atmosphère insalubre qui nous environne et que nous respirons à notre insu. Cette tendance est alimentée par la licence de la presse, par le scandale des débats publics, par la violence des attaques contre l'autorité civile et religieuse.

» Ajoutons, Messieurs, qu'un danger peut naître pour vous de circonstances particulières où s'est trouvé, depuis quelques années, le clergé de France. Des écrivains ardents, des docteurs sans mission, ont récemment élevé une chaire audacieuse : en apparence ils veulent procurer une plus stricte observation des lois de l'Eglise; dans le fond, ils ne procurent que la discorde dans la tribu lévitique; l'autorité la plus sainte, la plus vénérable dans l'Eglise, ils la représentent comme une autorité arbitraire, despotique ; ils sèment dans les esprits des germes funestes; ils relâchent les liens de cette douce et salutaire obéissance jurée au pied des autels; serviteurs plus actifs que fidèles, ils affichent un dévoûment suspect, et, sous prétexte d'ajouter des ornements à l'Epouse de Jésus-Christ, ils en déchirent la robe sans couture.

» A ces enseignements faux et dangereux que votre sagesse a toujours repoussés, Messieurs, vous opposerez les vrais principes de l'Eglise catholique et de la

piété sacerdotale; vous vous rappellerez que, dans la société établie par Jésus-Christ, le pouvoir vient de Dieu et non des hommes... que la désobéissance est le premier et le plus désastreux effet de l'enflure de l'orgueil; que cette désobéissance, dès qu'elle est entrée dans une ame, l'endurcit et l'aveugle; qu'il faut obéir à son évêque comme Jésus-Christ obéit à son Père; que Dieu n'a pas pour agréable une obéissance qui se montre difficile, qui retarde, qui dispute, à plus forte raison une obéissance imparfaite, pleine d'illusion, qui suppute la limite où elle deviendrait révolte, pour s'y arrêter; qui nourrit des préventions, qui fomente sourdement des partis, qui sème la discorde parmi les frères, péché que *Dieu déteste plus que six autres crimes objets de sa haine*. Cette disposition, Messieurs, n'est pas la vôtre, et ce n'est pas sur vous que retombera la malédiction prononcée par le Pontife consécrateur d'un évêque : *Qui maledixerit ei* (*Episcopo*) *sit ille maledictus.* »

Nous ne croyons pas pouvoir refuser à la prière qui nous en est faite, l'insertion de la lettre suivante, dictée d'ailleurs par une respectable intention :

« Monsieur,

» Lorsque vous avez parlé du voyage de M. l'abbé Clavel à Rome, vous avez exprimé le désir plutôt que l'espérance de voir l'ancien rédacteur du *Bien Social*, condamné par M. l'Archevêque de Paris, profiter à l'avenir des conseils que n'a pu manquer de lui donner le souverain Pontife pour le faire entrer dans une voie meilleure.

» Les publications nouvelles, le *Rappel* et la *Quinzaine*, qui ont remplacé le *Bien Social*, ne prouvent guère que M. Clavel se soit entièrement conformé aux avertissements qu'il a reçus. S'il paraît s'abstenir d'attaquer en masse l'épiscopat et de souffler autant que par le passé l'esprit d'indépendance et d'insubordination parmi le clergé du second ordre; s'il affecte de ne prendre à partie qu'un ou deux prélats dont il censure plus volontiers les actes administratifs, ce n'en est pas moins le même système d'opposition, c'est toujours, quoique moins violente peut-être, cette polémique téméraire qui ne peut qu'affaiblir dans l'esprit du clergé et des fidèles le respect et la soumission qu'ils doivent également aux autorités diocésaines.

» N'y aurait-il pas quelque moyen de mettre un terme à ces attaques, à ces critiques amères? Ne serait-il pas posssible de retirer l'auteur de ces prétendues publications ecclésiastiques de la voie dangereuse qui peut l'entraîner à de nouveaux écarts? J'ai entendu dire que quelques évêques avaient essayé, après sa soumission publique au mandement de M. l'Archevêque de Paris, de l'encourager dans ses bonnes dispositions, et de faire tourner au profit de l'Eglise cette ardeur et ces connaissances en matières religieuses, qui n'ont servi jusqu'ici qu'à porter le trouble dans les rangs du clergé. J'ignore quelles circonstances ont pu s'opposer à la réalisation d'une telle pensée : mais il me semble bon de la rappeler, ne fût-ce que pour ôter au rédacteur de l'ancien *Bien Social* le prétexte de dire que la justice ou la mansuétude, les conseils ou les secours lui ont été refusés.

» Agréez, etc. »

Nous avons plusieurs fois appelé l'attention de nos abonnés, tant ecclésiastiques que laïques, sur l'ouvrage si remarquable de feu M. l'archevêque de Cologne : *De la paix entre l'Eglise et les Etats*. Cet important ouvrage se vend aujourd'hui chez Lecoffre et Cie, rue du Vieux-Colombier, 29. Prix : 3 fr.

L'académie de littérature et de musique, érigée au séminaire archiépiscopal de Malines (première section), a tenu hier une séance. Son Em. Mgr le cardinal-archevêque l'honorait de sa présence ; on remarquait aussi dans l'auditoire de hauts fonctionnaires de l'ordre civil et les personnes les plus notables. Après l'admission des nouveaux membres de l'académie, des exercices littéraires ont eu lieu ; par intervalle, un nombreux orchestre et les chœurs de chant se faisaient entendre. Les sujets traités par les élèves et la manière dont ils ont été déclamés, de même que l'exécution de la musique, ont été justement applaudis. La réunion ressemblait à une fête de famille. (*Journal de Bruxelles.*)

L'on ne cesse d'admirer en Hongrie l'inépuisable charité de Mgr Ladislas Pyrker, patriarche-archevêque d'Erlau, qui, depuis plusieurs mois, continue à fournir, de ses propres ressources, de la soupe et du pain aux pauvres qui se présentent chaque jour à la porte de son palais, et dont le nombre monte ordinairement de 13 à 1,400 personnes. La riche église d'Angleterre ne sait pas donner au monde un si édifiant spectacle. Malheureusement pour la métropole d'Erlau, son charitable pasteur a éprouvé une rechute dans la maladie qui, l'année dernière, l'avait conduit aux portes de la mort, et vu son grand âge on a bien peu d'espoir de le conserver à son église.

ALLEMAGNE. — L'association prétendue germano-catholique, se voyant tombée dans un état de nullité qu'expliquent fort bien l'indifférence qui a remplacé l'intérêt que les passions protestantes y avait pris, et la consommation absolue des ressources pécuniaires qu'elle en avait tirées, songe à donner de nouveaux signes de vie dans le ridicule spectacle d'un *synode*, qu'elle se propose de donner à l'Allemagne, à Weimar ou dans quelque autre ville sur le choix de laquelle elle n'a pu encore tomber d'accord. Elle paraît être si bien accoutumée aux sifflets, que d'avance elle se résigne à ceux que ne peut manquer de provoquer une pareille assemblée synodale.

HONGRIE. — Le parti qui, en Hongrie, fait la guerre au catholicisme romain, a imaginé, comme manifestation de ses tendances, de faire élever, dans la capitale de ce royaume, un monument à l'empereur Joseph II, de funeste mémoire. Par cette démonstration, il voudrait condamner la résistance de ses pères aux entreprises irréligieuses de ce malheureux monarque. Mais il ne paraît pas que ce projet ait trouvé beaucoup de sympathie parmi les Hongrois, qui se montrent très-peu généreux en fait de souscriptions pour cet objet. En revanche, la maison de banque (grecque-schismatique) Sina, la maison juive Rothschild, et la compagnie de navigation du Danube, espèce d'*omnibus religieux*, ont souscrit au monument joséphin, la première pour 5,000 fr., celle de

Rothschild et la compagnie pour 2,500 fr. chacune. Comme l'on n'a pas l'intention de rien entreprendre avant d'avoir réalisé pour le moins 250,000 fr., de peur de demeurer en chemin, l'entreprise pourra rester long-temps encore en projet. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est que l'on ne voit pas que l'empereur, ni aucun membre de la famille impériale se soit associé, par souscription, à cette œuvre. On comprend le parti que la faction anti-catholique et radicale eût tiré de cette participation de la famille impériale à une œuvre si insidieusement conçue par elle. L'on s'attend à lui voir déployer toutes ses ressources pour empêcher l'élection en diète de l'archiduc Etienne à la dignité de comte palatin du royaume.

PRUSSE. — L'assemblée de pasteurs luthériens, dont nous avons parlé dans un de nos derniers Numéros, et qui se composait de 300 membres, s'est enfin arrêtée à une énergique résolution. Après avoir déclaré au roi leur séparation irrévocable de l'Eglise évangélique-unie, et leur adhésion exclusive aux livres symboliques de la confession d'Augsbourg, les pasteurs supplient S. M. de prononcer *la dissolution de l'Union*, c'est-à-dire la destruction de l'œuvre réputée la plus importante du dernier règne. Mais la dissolution de l'Union en Prusse aurait infailliblement en Allemagne, où le crédit du cabinet de Berlin était parvenu à la faire admettre dans tous les Etats protestants, l'un de ces deux résultats : ou bien ces Etats suivraient la Prusse dans sa marche rétrograde vers la réforme du seizième siècle ; et, dans ce cas, les Amis des lumières auraient beau jeu pour se récrier sur la servilité des églises protestantes et sur l'absolue nécessité de leur émancipation du pouvoir politique, et ces clameurs seraient répétées par tous les échos rationalistes germaniques;—ou bien ces Etats maintiendraient chacun sa petite église nationale ou politique ; et alors, ayant perdu leur chef de file, leur résistance aux efforts du rationalisme deviendrait nécessairement molle, incohérente, et par conséquent sans force contre un ennemi audacieux, et pour le moment, au moins, très-fortement uni. Il est donc évident que le roi de Prusse ne peut pas accéder à la demande des 300 pasteurs ; mais ces hommes-là ne sont pas sans une clientelle assez nombreuse pour se rendre redoutables, et marchant droit à la réhabilitation du vieux luthéranisme, si long-temps et si durement persécuté en Prusse, ils placeront l'Eglise-unie entre le feu de deux ennemis qu'à la longue elle ne pourra pas soutenir. L'indifférentisme en religion, comme le juste-milieu en politique, quelle que puisse être la durée de leur empire, ne sont et ne peuvent jamais être que des positions transitoires que doit, un jour ou l'autre, enlever celui des deux partis auquel appartiendra la victoire ; c'est celle qu'occupe en Prusse et en Allemagne l'Eglise politique que l'on a qualifiée d'*Union*. Probablement elle se fondra, sans de trop violents combats, entre les deux systèmes contendants ; mais alors commencera un combat plus sérieux entre les deux partis extrêmes : l'orthodoxie luthérienne ou calviniste, et l'illuminisme, qui n'admettant aucune autorité, ni passée, ni présente, ni future, ni

spirituelle, ni temporelle, pousse à sa dernière conséquence logique la doctrine du jugement individuel.

REVUE POLITIQUE.

Deux cent cinquante mille Irlandais sont morts atteints par l'horrible famine; les riches propriétaires de l'Irlande, privés de leurs revenus, crient encore merci à l'Angleterre qui leur a déjà tant prodigué de faveurs, et chassent de leurs possessions des milliers de pauvres qu'ils forcent de s'embarquer pour Liverpool et Manchester, afin d'être dispensés de les secourir; en un mot, toutes les horribles calamités compagnes de la faim, et comme dernier malheur, O'Connell éloigné de son pays et de la chambre par une maladie grave, tel est le spectacle que présente l'Irlande en ce dernier degré de la désolation qui l'accable.

Et cependant que fait l'Angleterre? elle vote des millions qui ne peuvent donner présentement un once de pain au pauvre irlandais qui meurt dans son triste réduit, au milieu de sa propre famille agonisante de misère. M. Roëbuck et lord Brougham font des motions contre les opulents propriétaires qui ont tant épuisé l'Irlande par l'*absentéisme*; sir John Russell propose pour l'Irlande la loi des pauvres, et prodigue en vain toute espèce d'efforts et de promesses en présence des calamités qui dévorent ce pays; la reine Victoria, chef suprême de la religion anglicane, ordonne un jeûne général qui procurera, dit-on, des millions aux pâtissiers anglais, chez lesquels les gentlemens et les ladies iront ce jour-là se dédommager, selon l'usage anglican, de l'austérité officielle des repas de famille; M. Hume, chef du parti radical, propose aux communes, à l'occasion des événements de Cracovie, de refuser la continuation des subsides que l'Angleterre paie aux puissances alliées depuis 1815; sir Robert Peel et lord Russell profitent de cette circonstance pour proclamer de nouveau que la politique de la Grande-Bretagne a toujours eu plus de sympathie pour les puissances du Nord que pour l'entente cordiale avec la France. Tel est le résumé fidèle de toute la politique qui défraie depuis huit jours tous les journaux du continent aussi bien que ceux de l'autre côté de la Manche. L'Irlande et les conséquences politiques des mariages espagnols, voilà ce qui tient en arrêt et comme dans une anxiété désolante les hommes d'Etat de l'Angleterre. Le discours de sir Robert Peel, qui paraît aux journaux tout un événement, à raison du peu de regret ou plutôt de la satisfaction qu'il exprime de la rupture de l'entente cordiale avec la France, est à nos yeux entièrement conforme au passé de cet homme d'Etat. M. Peel préfère certainement M. Guizot à M. Thiers: c'est une entente cordiale ou plutôt une préférence de personnes. Mais au fond, dans cette ame anglaise, c'est le Nord et les anciens alliés qui l'emporteront toujours sur la France. M. Peel et lord Wellington n'ont-ils pas vu tomber avec satisfaction le roi Charles X à cause de la conquête d'Alger? Les mariages espagnols, c'est-à-dire la consécration de l'alliance de famille entre la France et l'Espagne, selon l'expression de M. Berryer, voilà ce qui fatigue la politique anglaise, et l'oblige, en réponse au discours de M. Donoso-Cortès si applaudi en Espagne, de se retourner vers ces puissances du nord qui l'ont aidée à une autre époque à ruiner l'Espagne et à humilier si profondément la France! En face donc des malheurs

sans issue de l'Irlande, ce cadavre attaché aux flancs de l'orgueilleuse Albion, le discours de sir Robert Peel sur la politique extérieure ne saurait être autre chose qu'une habile tactique de diplomatie parlementaire. M. Thiers et M. Guizot y sauront-ils découvrir une haute leçon de nationalité persévérante ? Rome ne l'emporta sur Carthage que par un patriotisme supérieur.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

Constantinople, 27 février 1847.

Les hommes sincèrement attachés au catholicisme en Orient, et qui, à raison de leur position, de leur fortune ou de leur caractère, sont susceptibles d'exercer une influence à son profit, suivent avec un intérêt tout particulier les débats parlementaires, et les publications quotidiennes et autres qui se font en Europe. et qui ont rapport à l'empire ottoman considéré au double point de vue politique et religieux. Il est pour eux hors de doute que l'avenir de l'Orient dépend en grande partie de la direction que ces débats et ces publications imprimeront à l'opinion publique. La raison en est claire. On ne saurait se dissimuler, en effet, que les puissances chrétiennes ne soient aujourd'hui toutes-puissantes à Constantinople, et qu'au lieu d'avoir rien à redouter de la Turquie, celle-ci au contraire n'existe que parce que c'est le bon plaisir de celles-là. Le jour où les puissances chrétiennes viendraient à s'entendre sur le partage, c'en serait fait de l'empire ottoman. Le salut du trône des Osmanlis est donc dans la division qui règne entre les divers cabinets de l'Europe sur cette importante question, division fondée sur les intérêts opposés de chacun d'eux. Les hommes qui depuis quelques années ont dirigé ou dirigent les affaires de la Turquie, l'ont parfaitement bien senti : aussi ne négligent-ils rien pour se mettre au courant de tout ce qui se dit ou s'imprime sur l'Orient, afin de reconnaître où est leur véritable point d'appui. L'opinion, que certains publicistes proclament la reine du monde, exerce peut-être ici plus d'influence que nulle part ailleurs. Le cabinet ottoman ne discute aucune mesure de quelque importance, sans se demander tout d'abord quelle impression cette mesure produira en Europe. Il n'a pas fallu toutefois une grande dose de perspicacité aux musulmans pour reconnaître que des cinq grandes puissances de l'Europe, la France et l'Angleterre, mais surtout la France, étaient celles qui pouvaient leur accorder un appui plus sincère, par la raison qu'il est plus désintéressé. Nous disons : surtout la France, car l'esprit mercantile de l'Angleterre ne rassure qu'à moitié le cabinet ottoman, qui redoute, non sans quelques motifs, de voir un jour lord Palmerston ou quelqu'un de ses successeurs entrer dans les vues ambitieuses de la Russie et de l'Autriche, si *le marché* paraissait offrir pour le moment d'assez beaux bénéfices. C'est donc naturellement vers la France que se tournent les regards de la Turquie, et elle lui accorderait volontiers toute sa confiance, ou plutôt, disons le mot, elle subirait volontiers son influence, si elle était parfaitement rassurée sur les vues ultérieures de cette puissance. Malheureusement des faits regrettables donnent lieu aux musulmans, bien que sans motifs, nous aimons à le croire, de se défier aussi de la France. C'est ainsi que la réception faite dernièrement au bey de Tunis a vivement froissé le sultan et ses ministres. D'un autre côté, les orateurs parlementaires et la presse quotidienne

et périodique ne laissent que trop souvent percer des sentiments hostiles à l'endroit de la Turquie. Une telle conduite est-elle conforme aux intérêts de la France? Nous ne le croyons pas. La France a en effet deux intérêts à protéger en Orient, son intérêt politique, comme grande puissance de l'Europe, et les intérêts du catholicisme dont la Providence lui a conféré depuis des siècles le glorieux patronage. L'examen de cette importante question sera le sujet de notre prochaine correspondance.

Le différend survenu entre la Turquie et la Grèce continue d'être l'objet des préoccupations du divan et de la diplomatie. Malgré les fréquentes conférences qui ont eu lieu entre Ali-Effendi, ministre des affaires étrangères, et les membres du corps diplomatique, les difficultés n'ont pu encore être aplanies. On annonce que le gouvernement ottoman a laissé au cabinet grec un délai d'un mois pour acquiescer aux demandes de la Porte, en déclarant qu'à l'expiration de ce délai il se verrait forcé d'interrompre ses relations officielles avec le chargé d'affaires du cabinet hellénique. Tout le monde ici est bien persuadé que ces velléités belliqueuses de la Porte se calmeront avant l'expiration du délai fixé. Dans tous les cas, la diplomatie saura bien y mettre ordre. M. Musurus, chargé d'affaires du gouvernement ottoman auprès de la cour de la Grèce, est arrivé ici depuis quelques jours avec tout le personnel de la légation. Il a laissé à Athènes un agent consulaire chargé de la gestion des affaires courantes.

Septième liste de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

ALLIER. — Montluçon, 34.
MAINE-ET-LOIRE. — Jallais, 161.
SARTHE. — La Ferté-Bernard, 114; Sablé, 115.
ARDENNES. — Lavoust, 48; Machault, 70.
OISE. — Cuigy, 20.
DEUX-SÈVRES. — Thouars, 71.
CÔTES-DU-NORD. — *Arrondissement de Saint-Brieuc*, formant à lui seul 7,046 signatures. — Morieux, 29; Tremeloir, 85; Lambert, 44; Pommeret, 51; Pledran, 155; Pommeril-le-Vicomte, 132; Plerneuf, 100; Pléneuf, 92; Harmoye, 28; Saint-Igneuc, 22; Saint-Carreuc, 22; L'Hermitage, 56; Trégueux, 67; Saint-Gildas, 116; Quessoy, 264; La Mathoure, 33; Lantic, 74; Trebry, 111; Saint-Glen, 39; Ploufragan, 123; Saint-Brandan, 132; Saint-Julien, 92; Étables, 237; Tremuson, 29; Plelo, 529; Le Merzer, 46; Boquelio, 132; Plouvara, 131; Pordic, 430; Plouha, 214; Saint-Bihy, 37; Moncontour, 149; Saint-Alban, 132; Plangueneual, 164; Tressignaux, 147; Henon, 390; Saint-Trimoël, 67; Gomenech, 57; Brehan, 143; Lanvollon, 76; Hillion, 132; Plourhan, 132; Chatelaudren, 132; Maugon, 51; Le Bodeo, 124; Saint-Aaron, 79; Andel, 76; Meslin, 112; La Poterie, 37; Tregomar, 35; Lamballe, 163; Vieux-Bourg-Quintin, 204; Trevenеuc, 73; Plaine-Haute, 62; Lanpain, 61: Coëtmieux, 68; Pleguien, 131; Lanloup, 62; Quintin, 132; Le Foeil, 160; Noyal, 23.

Total, 7,679.
Total des listes précédentes, 35,987.
Total général, 43,666.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 17 mars. — M. le ministre des finances vient de faire publier et distribuer le projet de loi pour le réglement définitif du budget de l'exercice 1845, avec les nombreux tableaux qui y sont annexés, et le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.

— M. le prince de Joinville est arrivé à Toulon le 12 mars; il s'est rendu le même jour à bord de l'escadre.

— Par une décision royale en date du 1er mars, M. l'intendant militaire Melcion d'Arc, membre du comité d'infanterie, a été appelé aux fonctions d'intendant de la 1re division, en remplacement de M. le baron Boissy-d'Anglas, admis à la retraite.

— Le *Moniteur* publie la loi qui ouvre à M. le ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un nouveau crédit extraordinaire de quatre millions de francs, pour subvention aux travaux d'utilité communale.

— Une ordonnance du roi crée auprès du camp de Sétif (Algérie) une ville européenne qui portera le nom de Sétif.

— Par ordonnance royale, M. Anisson, sous-préfet de Saverne (Bas-Rhin), remplace M. Vallon à la sous-préfecture de Louviers.

— Une lettre écrite d'Algérie, du 6 mars, à M. le général Changarnier, contient un fait important.

Une tribu marocaine des plus considérables a attaqué la déira d'Abd-el-Kader auprès de Sevra, en Maroc. L'émir avait exercé, quelques jours avant, une razzia sur cette population. Abd-el-Kader a perdu une cinquantaine d'hommes dans cette attaque.

On considère ce fait comme un des plus importants depuis que notre armée occupe l'Afrique. (*Patrie.*)

— Les dernières nouvelles d'Alger datent du 7. La plus grande sécurité continue à régner sur toutes les communications.

La colonne du général Marey s'est avancée jusqu'à Djemmed, à 500 kilomètres d'Alger. Elle a fait de nouvelles razzias sur les Ouled-Aïssa, et poussé les Cheragas dans l'est, sur le khalifa El-Molkhrani, à qui cette tribu s'est soumise. Sa colonne a beaucoup souffert dans cette longue course, du froid et de la neige.

— Le départ de M. le maréchal Bugeaud pour la France, d'abord fixé au 16 mars, se trouve retardé par suite d'indisposition.

— M. Martin (du Nord) a eu la consolation avant de mourir, de fiancer son fils et sa fille : son fils à la petite-fille de M. Paturle, dans le château duquel il est décédé; sa fille au fils de M. Lefort-Gonsolin, député de la Seine-Inférieure. Les deux mariages, qui sont de part et d'autre très-brillants, auront lieu aussitôt que les convenances le permettront.

— Quelques journaux ont annoncé que les obsèques de M. Martin (du Nord) auraient lieu au frais de l'Etat, et qu'une pension de 6,000 fr. était accordée à sa veuve.

Ces deux assertions sont complètement dénuées de fondement.

(*Moniteur Parisien.*)

— A la dernière vente d'autographes qui vient de se terminer chez le libraire Charavay, se trouvait une lettre de Mme Elisabeth, du caractère le plus touchant. Nous la reproduisons textuellement:

« Samedi.

» Je possède au monde deux amies, et elles sont toutes deux loin de moi, cela

est trop pénible, il faut absolument que l'une de vous revienne, si vous ne revenés pas, j'irai à Saint-Cyr sans vous, et je me vengerai encore en mariant notre protégée sans vous, mon cœur est plein du bonheur de cette pauvre enfant qui pleure de joie, et vous n'estes pas là! J'ai visité deux autres familles pauvres sans vous, j'ai priée Dieu sans vous, mais j'ai priée pour vous, car vous avés besoin de sa grace et j'ai besoin qu'il vous touche, vous qui m'abandonnés; je ne sais pas comment cela se fait je vous aime toujours tendrement.

» ÉLISABETH-MARIE. »

Cette lettre était adressée à Mme la marquise de Bombelles; elle a été acquise par M. de Falloux son petit-neveu.

— Une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce, adressée aux préfets, leur prescrit de tenir le gouvernement jour par jour au courant des espérances et de la situation de la nouvelle récolte des céréales.

— On lit dans le *Courrier du Nord* du 16 mars :

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, et nous communiquons avec empressement à nos lecteurs une nouvelle assez rassurante.

» Les arrivages de céréales dans le port d'Anvers sont tellement considérables en ce moment que le gouvernement belge, malgré l'immense matériel dont il dispose sur ses chemins de fer, vient d'être obligé d'emprunter à la compagnie du chemin de fer du Nord cent cinquante wagons de marchandises, pour la prompte expédition des blés destinés à la France.

— On écrit de Lyon, sous la date du 13 mars courant :

« Des quantités considérables de grains et farines traversent notre ville depuis quelque temps. Qu'on se figure une procession de charrettes chargées de farines et de blés, commençant le matin et continuant presque sans intervalle jusqu'à la nuit close. Tout cela monte par les routes de Bourgogne et de Franche-Comté, et on ne peut s'empêcher de dire en soi-même : Si le pain est cher, au moins il ne manquera pas. »

— On écrit du Caire, le 16 février :

« La récolte en céréales de cette année s'annonce sous les meilleurs auspices. Déjà, dans quelques parties de la Basse-Egypte, les épis de blé commencent à se former; dans la Haute-Egypte, la récolte se fera à la fin du mois prochain. Il reste encore en Egypte, de la récolte de l'année dernière, environ 600,000 ardebs (1 million 32,000 hectolitres) de grains de toutes sortes à exporter, ce qui élèvera le chiffre total de l'exportation de grains, provenant de la récolte de 1846, à 1 million 200,000 ardebs (2 millions 64,000 hectolitres). Il est arrivé dernièrement une grande quantité de navires dans le port d'Alexandrie. Dix-sept ou dixhuit bâtiments français y sont en ce moment en charge pour Marseille. Le fret est sensiblement diminué.»

— M. le supérieur du petit séminaire de Bergerac (Dordogne), vient d'adresser au nom des élèves de cet établissement une somme de 300 fr. au maire de la ville, et une somme de 100 fr. au président de la société de Saint-Vincent-de-Paul, pour être distribuées aux pauvres.

— On assure, dit le *Phare de Bayonne*, que, d'après les arrangements entre la France et l'Espagne, un hôpital militaire français serait établi à Mahon, et qu'on y ferait de plus un dépôt de charbon de terre pour le service des bateaux à vapeur de la Méditerranée. La France a joui précédemment de cette faculté, qui lui avait été ensuite ôtée par Espartero.

— Le Salon d'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure, a été ouvert hier mardi. Une grande affluence d'artistes et d'amateurs

s'y est portée; la foule a été si considérable un moment, qu'il était difficile de circuler.

— La *Gazette de Lyon* publie la lettre suivante :

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

» Il semble que vous devriez bien protester encore et vous élever avec indignation contre les saturnales du Colysée. Hier dimanche, entre cinq à six heures de l'après-midi, des groupes de masques à pied ont parcouru nos quais, se rendant au bal; d'autres étaient en voitures, mais ils se montraient comme aux jours du carnaval.

» Si la police de la Guillotière ne veut pas interdire ces bals pendant le Carême, celle de Lyon ne devrait-elle pas interdire la circulation des masques dans notre ville? On annonce les derniers bals pour samedi et dimanche prochains ; je crois que c'est un devoir pour la *Gazette de Lyon* de conjurer un nouveau scandale. Il y en a eu assez comme cela.

» Votre bien dévoué,

» *Un Abonné*.

» *P. S.* La population qui voyait passer ces masques, paraissait plutôt indignée que satisfaite. »

— Depuis la mort du roi Guillaume IV, qui amena la séparation des couronnes d'Angleterre et de Hanovre, le gouvernement de ce dernier pays réclame la remise d'un assez grand nombre de diamants, qu'il prétend être retenus à tort par la couronne d'Angleterre.

Les réclamations du Hanovre ont une double origine, et peuvent se ranger sous deux rubriques : 1° diamants appartenant dès le principe aux électeurs de Hanovre, et légués par le roi Georges II à ses successeurs à l'électorat. Ces diamants ont été apportés, de Hanovre en Angleterre, par l'ordre du roi Georges III, lors de son avénement ; 2° diamants que le roi Georges III acheta de son oncle, le duc de Cumberland, pour 54,000 livres sterl., et donna en présent de noces à la reine Charlotte, qui les légua (dans des éventualités qui se sont réalisées) à la maison de Hanovre, pour demeurer dans la ligne directe de succession, ainsi que cela est réglé par les lois et par la constitution du Hanovre.

Depuis 1837, cette affaire, traitée soit en chancellerie soit par correspondance diplomatique entre le comte de Kielmansegge, ministre de Hanovre à Londres, et le secrétaire d'Etat des affaires étrangères de S. M. britannique, est restée en instance, sans qu'aucune décision definitive soit intervenue.

Les diamants ont été remis, à titre de dépôt, au lord-chambellan de la reine d'Angleterre.

—Les Anglais viennent de trouver un nouvel objet d'importation; c'est l'importation des dents humaines. Les sauvages de l'Australie ont des dents magnifiques, qu'ils consentent à se faire arracher, moyennant un mouchoir, ou tout autre objet de peu de valeur. Un négociant a imaginé de spéculer sur ces objets, et il a envoyé en Angleterre plusieurs caisses de dents qu'il a vendues très-avantageusement aux dentistes de Londres.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid sont du 10 mars. La veille, il y avait eu à la chambre des députés une séance dans laquelle M. Sagasti a développé sa proposition pour obtenir la production et le dépôt des pièces relatives à la succession de Ferdinand VII. Cette proposition a été rejetée à une forte majorité.

ANGLETERRE.—Dans la séance de la chambre des communes du 12 mars,



lord John Russell a fait une proposition qui est fort probablement destinée à soulever de très-vifs débats. Nous voulons parler de la présentation d'une loi des pauvres pour l'Irlande. C'est une mesure extrême, un cas de dernière ressource.

La loi des pauvres sera en Irlande ce qu'elle est en Angleterre, c'est-à-dire qu'il y aura des maisons d'asile, et qu'en outre il sera distribué des secours à domicile à quiconque justifiera de son dénûment. Mais il y aura cette différence, qu'en Angleterre les propriétaires peuvent payer la taxe des pauvres, et qu'en Irlande une grande partie des propriétaires est déjà ruinée, et presque aussi pauvre que les pauvres.

ITALIE. — On écrit de Pise, le 7 mars, qu'une démonstration politique a eu lieu dans cette ville à l'occasion de l'arrivée de l'archiduc Ferdinand d'Este, qui lors des événements de Gallicie, l'année dernière, était gouverneur civil et militaire de cette province. Dans la journée, des groupes nombreux se sont réunis devant le palais qu'il habite dans l'intention de lui donner un charivari au moment où il paraîtrait en public. Les autorités ayant réuni la gendarmerie, ont dispersé les rassemblements. Mais à minuit une forte détonation a produit une vive émotion dans la ville. Les perturbateurs avaient réussi à placer sous la voûte même du palais un pétard auquel ils ont mis le feu. La commotion causée par l'explosion du pétard a été très-grande et a brisé les vitres du palais et des maisons voisines.

Les esprits sont vivement agités à Pise ; on trouve tous les jours des écrits affichés dans les rues, où se trouvent des allusions et des invectives grossières contre les Autrichiens. La police est à la recherche des coupables, et l'on annonce qu'elle a fait déjà quelques arrestations.

Le grand-duc de Toscane vient de décider que l'armée de ligne serait augmentée.

BAVIÈRE. — Le roi de Bavière a fait mettre en liberté tous les individus arrêtés à la suite des désordres qui ont accompagné l'avénement du nouveau ministère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Aujourd'hui, M. Lahaye-Jousselin a présenté les développements de sa proposition relative au défrichement des terres incultes. Après avoir entendu plusieurs orateurs pour ou contre la prise en considération de cette proposition, la chambre s'est prononcée pour la négative.

Les deux articles du projet de loi qui tend à ouvrir au ministre de la guerre un crédit de 160,000 fr. pour la création d'un hôpital militaire à Vichy, sont adoptés sans discussion, mais, faute d'un nombre suffisant de votants, le scrutin est annulé et renvoyé à la prochaine séance qui aura lieu samedi.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1847.

Cinq p. 0/0. 115 fr. 70 c.	Quatre canaux. 1242 fr. 50 c.
Trois p. 0/0. 77 fr. 75 c.	Caisse hypothécaire. 215 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 101 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

SAMEDI 20 MARS 1847. (N° 4332.)

ROME ET LA RUSSIE.

Quatorze mois se sont écoulés depuis que le puissant monarque qui commande aux régions hyperboréennes du vieux continent, poussé par un bras plus fort que la fierté que lui inspire sa souveraine omnipotence sur 70 millions de sujets, venait à Rome, non pour y recevoir l'accueil qu'il recevait dans toutes les capitales de l'Europe, mais pour contempler le front austère du Vicaire de Jésus-Christ, et pour entendre de sa bouche auguste de salutaires avertissements.

Il était permis alors de voir dans cet étrange spectacle, qui dans l'histoire n'a d'analogue que l'entrevue de saint Léon-le-Grand et de cet autre autocrate qui s'intitulait lui-même le *fléau de Dieu*, le point de déclin de l'ère de persécution qui date du commencement du règne de l'empereur Nicolas, mais qui sévit plus encore contre la religion catholique depuis la révolution de Pologne.

L'espérance est naturelle à la charité qui, suivant la parole de l'apôtre, *croit tout, souffre tout, espère tout.* L'on pouvait espérer que, parti du front auguste du Vicaire de Jésus-Christ, un rayon de la grâce pénétrerait au cœur du nouvel Antiochus, et lui inspirerait le dessein de rebâtir le légitime sanctuaire du Dieu vivant, envahi et profané par le culte schismatique dont il est le chef. D'autres pouvaient croire au renouvellement du miracle qui d'un persécuteur avait fait un apôtre. Mais ceux-là perdaient de vue la différence du caractère et des dispositions intérieures de Paul et de Nicolas : le premier sévissant contre ses frères devenus disciples du Christ, par un égarement du zèle dont son cœur était embrasé pour la loi de ses pères; tandis que Nicolas, dans ses tyranniques violences, n'a d'autre mobile que le but politique qu'il s'est posé depuis le commencement de son règne, et qu'il ne cesse de poursuivre avec une persévérance digne d'une meilleure cause. Ce but, on le connaît, c'est l'unité absolue de tous ses sujets en une même Eglise, en une même langue, en des mœurs et des coutumes communes, afin de faire de ses peuples une masse compacte, et de remplacer l'unité d'origine qui lui manque par une unité forgée sous le marteau de l'autocratie. Dieu qui lit au fond des cœurs et qui y discerne jusqu'à l'élément de nos plus secrètes pensées, a sans doute *discerné la cause* du zélateur de la loi de Moïse, de celle de l'Epiphane de nos jours, puisque la céleste lumière qui a terrassé l'un sous les murs de Damas, n'a fait qu'effleurer les yeux de l'autre, en les éblouissant plus qu'elle ne les a éclairés.

Les atrocités commises sur les personnes de la vénérable Mère Macrine et de ses Sœurs, méritaient un châtiment exemplaire, et

il était de l'intérêt même de l'empereur de l'infliger à leur principal auteur, l'apostat Siemiaszko, ne fût-ce que pour décliner aux yeux de l'Europe, autant qu'un souverain peut s'y soustraire, la responsabilité des crimes commis en son nom. C'était là la pierre de touche du commencement de satisfaction qui pourrait être donné au Père commun des fidèles, et du degré de confiance que l'on pourrait, sans trop de simplicité, accorder aux velléités d'amendement que l'empereur pouvait avoir conçues. La punition de Siemiaszko devait être éclatante, sinon par sa rigueur, au moins par sa publicité. Or, les personnes qui suivent avec le plus d'attention les affaires intérieures et religieuses de la Russie, savent que, ni avant ni après le retour de l'empereur dans sa capitale, il n'a point été question de cet inique persécuteur, en sorte que la responsabilité de ses crimes continue à peser sur le souverain dont toujours il s'est dit le mandataire.

L'on sait qu'en quittant Rome, le monarque russe y avait laissé son chancelier pour ouvrir avec le cardinal-secrétaire d'Etat les négociations préalables à la conclusion d'un concordat pour les affaires catholiques dans l'empire. Pour négocier et conclure ce concordat, il eût suffi du ministre plénipotentiaire accrédité près le Saint-Siége, et le comte de Boutenieff avait, ce semble, donné à sa cour assez de preuves de sa dextérité diplomatique, pour qu'on eût pu sans danger lui confier le soin de poursuivre cette difficile et délicate négociation. Loin de là, l'empereur imagina d'envoyer à Rome un plénipotentiaire *ad hoc*, et pour remplir cette mission il fait choix du comte Bloudoff, dont le nom est devenu si odieusement fameux dans l'histoire de la séduction et de l'apostasie d'une partie si considérable du clergé et des catholiques grecs-unis. Après l'empereur lui-même, premier auteur de cette lamentable défection, M. Bloudoff était certainement la personne dont la vue devait le plus offenser et le plus profondément contrister le regard du vieillard apostolique dont Nicolas avait humblement baisé les mains et, qui bientôt après devait aller porter sa plainte devant le tribunal du divin pasteur des ames. Etait-ce à dessein que l'on avait fait un pareil choix ? Voulait-on faire expier à l'auguste Pontife, par cette nouvelle amertume, les hommages insolites que, courbé sous je ne sais quelle force, le terrible despote du Nord venait de lui rendre? *Est qui quærat et judicet.*

Quoi qu'il en soit, la négociation languit, ou ne marche qu'avec des difficultés extrêmes ; et il ne pouvait guère en être autrement, du moment qu'elle avait été confiée à un mandataire qui certainement avait eu une grande part à la rédaction des instructions dont il se trouve porteur. L'on sait d'ailleurs à Rome ce que valent aux yeux de l'autocrate russe les traités qui n'ont pas été conclus avec plus fort que lui ; l'omnipotence impériale qui ne reconnaît pas même un frein dans ses propres

lois, se dégage facilement des conventions diplomatiques qui la gênent. En Russie tout semble basé sur la force, et cependant les principales armes dont on aime à s'y servir, *c'est la finesse*, c'est-à-dire la duplicité et l'imposture. En attendant, les affaires ecclésiastiques y suivent leur marche accoutumée. Des édits de proscription, comme savaient en inventer la violence et l'astuce hypocrite des empereurs romains, jettent l'épouvante parmi les catholiques russes. L'empereur dispose de tous les bénéfices à charge d'ames et de toutes les chaires d'enseignement. Un tel instrument dans ses mains ne prépare-t-il pas contre l'Eglise catholique du rite romain de ses Etats, le succès de l'œuvre lente mais incessante qui a conduit à l'apostasie définitive les pasteurs de l'Eglise catholique du rite oriental? L'œuvre de destruction des monastères catholiques ne s'y poursuit pas moins activement, bien que l'étoffe paraisse prête à manquer à cette détestable opération.

A défaut de documents plus authentiques, nous empruntons au rapport récemment présenté à l'empereur Nicolas par son ministre de l'intérieur, les données suivantes sur la statistique religieuse de l'empire quant aux confessions étrangères; on sait que l'Eglise greco-russe dépend du synode, et non du département de l'intérieur.

A la fin de l'année 1845, le total des habitants de la Russie qui n'appartiennent pas à l'église orthodoxe grecque était de 8,658,725, savoir : 1° catholiques romains, 2,699,427; 2° arméniens catholiques, 20,230; 3° arméniens grégoriens (schismatiques), 346,002; 4° luthériens, 1,669,456; 5° réformés, 40,893; 6° mahométans, 2,320,576; 7° juifs, 1,166,570; 8° boudhistes, 2,023,643; 9° idolâtres, 171,928. Toutes ces confessions réunies possédaient (les monastères non compris) 11,542 églises, temples, chapelles, mosquées, synagogues et autres oratoires; nommément : les catholiques romains, 2,378; les catholiques arméniens, 52; les arméniens grégoriens, 225; les luthériens, 220; les réformés, 32; les juifs, 643; les mahométans, 6,163; les boudhistes, 156; et les idolâtres, 273.

Le nombre des prêtres et ministres des autres cultes offre un total de : 1° catholiques romains, 2,037; 2° arméniens catholiques, 52; 3° arméniens grégoriens, 2,247; 4° luthériens, 444; 5° réformés, 33; 6° mahométans, 18,807; 7° juifs, 1,017; 8° boudhistes, 3,651; 9° idolâtres, 449; en tout, 28,737. Le ministre annonce que par défaut de religieux, il s'est vu obligé de fermer dans le diocèse de Wilna 20 monastères catholiques. Les églises et monastères furent transformés en églises paroissiales, et les édifices qui y appartenaient furent mis à la disposition des autorités urbaines. Le séminaire de Mohilew a été, dans la même année, réuni à celui de Minsk, et placé dans le couvent des Dominicains qui, à cette occasion, a reçu une plus grande étendue. Aujourd'hui, il n'existe plus

que cinq séminaires catholiques avec 212 élèves. De l'académie ecclésiastique catholique romaine de Saint-Pétersbourg, il est sorti 16 élèves qui y avaient fini leurs cours, 14 d'entre eux furent envoyés dans les diocèses auxquels ils étaient destinés, et deux furent placés à l'académie même comme maîtres d'étude. L'Eglise greco-orthodoxe avait reçu dans son sein plus de 3,200 individus venus à elle de différents cultes.

Le ministre se vante d'ailleurs des grands succès qu'il dit avoir obtenus dans ses efforts pour rétablir l'influence du patriarche arménien (schismatique) Etschmiadsin, et pour preuve de ce succès, il assure que des arméniens étrangers ont itérativement recouru au patriarche Nazzis, comme au chef suprême de leur Eglise, en le suppliant d'accorder sa protection à l'Eglise arménienne. Ce dont le ministre se fait le plus d'honneur, et ce qu'il considère comme un événement des plus importants pour l'Eglise protestante de Russie, *c'est que, dans le courant de l'année* 1845, 16,500 *paysans livoniens ont passé à l'Eglise greco orthodoxe*. L'on sait par quels moyens cette conquête a eu lieu.

Par la lamentable partie de ce tableau, qui concerne spécialement l'Eglise catholique, l'on voit à quel degré de misère et d'abjection l'on est parvenu à réduire cette Eglise si florissante autrefois de Pologne. Il ne reste plus, dans les neuf gouvernements (provinces), dont il n'y a guère que 75 ans elle a dépouillé la Pologne, et où la religion catholique était dominante, qu'un peu plus de 2 millions de catholiques romains (les catholiques grecs sont censés en avoir entièrement disparu). On n'a laissé aux catholiques, dans ces vastes provinces, que 2,378 églises ou chapelles, et, ce qui est plus affreux encore à penser, que 2,037 prêtres, en y comprenant ceux à qui leur position ou leur santé ne permettent pas d'exercer le saint ministère. De cette sorte chacun de ceux qui pourraient l'exercer ont à conduire chacun plus de 1,550 ames, disséminées à de très-grandes distances, à pourvoir à l'administration des sacrements; et comme il est rigoureusement défendu à tout prêtre de sortir du rayon de sa paroisse, sans permission de son supérieur ecclésiastique, qui devient personnellement responsable de l'usage qui pourra être fait de cette permission, toujours d'ailleurs visée par l'autorité civile, il devient évident que le très-grand nombre des catholiques, en Russie, sont privés de toute participation aux secours spirituels de leur Eglise (1). Les arméniens (que l'on appelle *grégoriens*, comme si saint Grégoire l'Illuminateur, premier apôtre de cette nation, les eût initiés à l'hérésie monophysite née après lui), les arméniens schismatiques, bien que leur erreur soit condamnée par l'Eglise grecque, sont traités avec bien plus de faveur. Pour 346,000 ames, ils n'ont pas moins de 2,247 prêtres, c'est-à-

(1) C'est le moyen que l'on croit le plus efficace pour les obliger à recourir à des prêtres russes.

dire un pour à peu près 150 ames. C'est que leur patriarche qui se fait appeler le *catholicos*, réside sur la terre de Russie, et est aussi bien au spirituel qu'au temporel sujet de l'empereur ; motif suffisant pour favoriser ainsi ses ouailles.

Qui eût pu croire qu'après les confiscations en masse opérées sur les instituts monastiques de l'Eglise catholique, l'avide main du ministre de l'intérieur eût encore trouvé à glaner sur ce vaste champ de dévastation? Nous voyons cependant que dans le seul diocèse de Wilna, il a posé cette main spoliatrice sur 20 monastères catholiques, sous le prétexte canonique (car l'on sait que pour opérer la clôture des couvents précédemment confisqués, on a eu soin d'invoquer des canons de conciles catholiques) du trop petit nombre de leurs religieux. Et pour atteindre plus promptement cette situation, on a encore pris le soin d'entourer de tant d'entraves et de conditions difficiles, les jeunes vocations, que la réception de novices est devenue impossible Ainsi tout a été savamment combiné pour faire sécher sur pied l'arbre catholique en Russie, afin de pouvoir y porter la hache et l'abattre, en lui appliquant par une sanglante ironie, la parole du propriétaire de l'Evangile : *Ut quid etiam occupat terram?*

L'autocratie, d'ailleurs, est un terrible fardeau. En Russie, elle autorise tout ce qui peut sortir de la volonté désordonnée du souverain, lorsqu'il prétend se faire obéir à tout prix. Mais revenir sur le mal qu'il a ordonné, réparer celui qu'il a fait, *hic opus, hic labor.* Réformer sur tel ou tel sujet l'expression de sa volonté, ce serait la reconnaître erronée et funeste dans ses conséquences ; ce serait s'avouer faillible, et le bon sens humain comprend à merveille que la toute-puissance ne peut avoir d'autre base rationnelle que l'infaillibilité. Ainsi l'empereur a pu livrer au culte schismatique une multitude d'églises catholiques ; il ne pourrait en restituer une sans être accusé d'avoir profané un temple de l'église orthodoxe.

Sous de pareils auspices, l'on comprend combien est difficile la négociation d'un concordat stable entre Rome et la Russie. Le passé a d'ailleurs assez fait connaître le système permanent de ruse qui, en Russie, préside à tout ce qui se rapporte à l'exécution de toute convention conclue avec le Saint-Siége. Si le Pape avait 3 ou 400,000 baïonnettes à sa disposition, on pourrait peut-être prêter quelque attention à ses plaintes. Il n'est entouré que des prélats de l'Eglise romaine ; dès-lors il n'est plus à redouter!... Que l'empereur cependant songe qu'il existe une autre force que celle des armées : qu'il cherche à comprendre par quel mystère divin l'avénement de Pie IX sur la chaire de saint Pierre a si profondément remué toutes les parties du monde!

M. J.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS *qui ordonne une quête générale, à l'effet d'acquérir, en faveur du diocèse de Paris, l'ancien monastère des Carmes.*

« Nous aurions voulu ne pas faire un nouvel appel à votre charité, au moment où tant de pauvres la sollicitent et en ont un si pressant besoin; mais les engagements que nous avons pris en acquérant, pour le diocèse, le monastère des Carmes, ne nous permettent pas de renoncer pour quelques années encore à votre généreux concours.

» Vous serez encouragés à nous le continuer en ayant sous vos yeux le spectacle de la pieuse communauté qui habite le monument conservé au moyen de vos aumônes. Les services que vous rendent déjà ceux qui sont revêtus du sacerdoce, les études faites avec succès par plusieurs jeunes lévites appliqués à l'étude approfondie des auteurs sacrés et profanes, vous donnent l'assurance que Dieu veut bénir cette œuvre. Quelle institution peut être aussi utile que celle qui assure à une partie du clergé de Paris une instruction plus étendue, et tous les secours nécessaires pour se former à l'art si difficile de l'enseignement et de la prédication? — Notre institution ne forme sans doute jusqu'ici qu'un germe; mais en considérant son premier développement, nous sommes rempli de confiance. Si vous la partagez, N. T.-C. F., comme nous n'en doutons pas, vous ne lui refuserez pas le secours que nous venons vous demander.

» † DENIS, *Archevêque de Paris.* »

Nous voyons avec peine que quelques journaux de province qui ont toutes nos sympathies, adoptent quelquefois avec un empressement et une confiance trop peu réfléchis les faits les moins certains ou les appréciations les plus hasardées qui leur viennent de Paris, soit par les journaux quotidiens, soit par leur correspondance particulière, touchant les affaires religieuses. Ainsi, pour n'en citer que deux exemples, un de ces journaux, bien mieux inspiré quand il ne prend pour règle de ses jugements que la rectitude de ses propres convictions, s'est laissé surprendre jusqu'au point d'avancer qu'il *est question d'ajouter au Chapitre royal de Saint-Denis un établissement de hautes études* qu'il appelle *un séminaire d'évêques.* Ce même journal, sans paraître soupçonner tout ce qu'il y a d'invraisemblable dans cette nouvelle, nous donne pour certain que *c'est dans la maison même de la Légion-d'Honneur que sera établi ce collége des hautes études.* Les quatre cents demoiselles qui sont élevées aux frais de l'État dans cette maison, feraient sans doute place aux jeunes séminaristes du nouvel établissement ecclésiastique.

Un autre journal, à propos des chanoines-évêques institués par le Pape, demande sérieusement « qui fera les informations pour qu'à 40 » lieues de Paris on puisse procéder en véritable connaissance de cause; et il répond avec la même assurance que ce sera l'*évêque du dehors et le ministre des cultes.*

Et les évêques nommés aussi par le gouvernement, par qui donc sont-ils institués? Et leurs informations, par qui donc sont-elles faites? Et

ce à 400 lieues de Paris? Est-ce par l'évêque du dehors et son ministre des cultes, ou par le Nonce de Sa Sainteté résidant à Paris?

Nous comprenons qu'on puisse avoir quelque défiance à l'égard de l'institution du Chapitre de Saint-Denis, en raison de l'abus qui pourrait en être fait; mais encore faudrait-il justifier ces alarmes par des allégations un peu plus vraisemblables, et fonder son opposition sur des raisons plus concluantes.

Deux nouveaux auxiliaires entrent en campagne contre la Bulle du Pape Grégoire XVI relative à l'institution canonique du Chapitre de Saint-Denis: le *Siècle* et le *Courrier français* arborent leur bannière autour du drapeau du *National*, de la *Gazette* et de l'*Univers*.

Le *Siècle*, avec un attirail d'érudition ecclésiastique puisée, comme du reste il en fait l'humble aveu, dans les almanachs de 1757, a découvert, sous la mosette épiscopale du futur *primicier*, l'éminent et redoutable personnage qui s'appelait APOCRISIAIRE sous la première race, ARCHICHAPELAIN sous la seconde, et GRAND-AUMÔNIER sous la troisième. Il voit déjà l'héritier de tant et de si antiques prérogatives, vainement *déguisé*, pour tromper les simples, sous le titre de primicier, installé à la cour du roi des Français, présent *au lever et au coucher du roi pour assister aux prières de S. M., aux repas publics du roi pour la bénédiction de la table et pour les grâces; à la messe du roi, pour présenter à S. M. son livre de prières et lui donner l'eau bénite; à l'offrande, pour l'accompagner depuis le prie-dieu jusqu'à l'autel; à certaines fêtes de l'année, lui faisant baiser l'Evangile; le jour de la Cène, lui donnant l'absoute avec la crosse et la mitre, lui administrant la communion ainsi que les autres sacrements, et enfin l'exemptant de l'abstinence.*

Voilà les dangers qui troublent le repos du *Siècle*, voilà les nouvelles pratiques religieuses qui vont s'introduire demain dans ce château des Tuileries où depuis tantôt 17 ans nous ne voyons pas un chapelain pour y dire officiellement la messe.

Le *Courrier français* aperçoit d'autres dangers non moins graves dans la Bulle pontificale. S'il est moins effrayé que son estimable confrère de voir un *Primicier, Apocrisiaire ou Archichapelain* assister matin et soir aux prières de S. M. Louis-Philippe, dire à la table royale le *Benedicite* et les grâces; il est révolté de l'énorme privilége qui confère, de par le Pape, au Primicier de Saint-Denis le droit *d'approuver pour la confession ceux du Chapitre qui auront été jugés capables d'exercer ce ministère par les examinateurs choisis par lui*, ou bien, *ce qui est contre toute règle canonique*, de faire *que des Chanoines puissent être députés par le Primicier pour exercer ce ministère, sans avoir à subir aucune épreuve relativement à la science devant les examinateurs.* C'est, suivant le *Courrier*, *supprimer d'un seul trait l'autorité diocésaine*, l'AUTORITÉ QUE NOUS AVONS CONQUISE EN 1682, *et qui fait la gloire et la force de notre Eglise de France*.

Un si beau zèle pour *l'autorité diocésaine*, si péniblement *conquise en* 1682, mérite assurément sa récompense. Nous demandons pour l'écri-

vain gallican du *Courrier* un bonnet de docteur en droit canon, et pour lever toute difficulté à cet égard, nous réclamons en sa faveur ce qu'il refuse aux Chanoines de Saint-Denis, le privilége d'être reçu *sans avoir à subir aucune épreuve relativement à la science.*

Une susceptibilité fort honorable a inspiré à M. l'abbé Rigollot un désaveu que nous nous empressons de publier :

« Paris, 19 mars.

» Monsieur le Rédacteur,

» La *Gazette de France* contient dans son numéro d'aujourd'hui 19, une lettre émanée, dit-elle, d'un ecclésiastique de Paris, et qui porte à la fin l'initiale de mon nom.

» Je déclare que je ne suis point l'auteur de cette lettre. Je tiens à le déclarer pour deux raisons : la première, c'est que je ne partage en aucune manière les opinions exagérées qu'on y débite contre l'organisation du chapitre de Saint-Denis. La seconde, c'est qu'elle est écrite d'un style si étranger à toute gravité, pour ne pas dire si ridicule, que je ne me sens pas la force de consentir à en porter seulement le soupçon aux yeux de ceux qui me connaissent.

» Veuillez donc, Monsieur le Rédacteur, insérer cette déclaration dans un de vos plus prochains Numeros.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» L'abbé Rigollot, chan. hon. d'Orléans. »

Une disposition du réglement de l'établissement thermal de Vichy admet, à l'usage gratuit des eaux, les ecclésiastiques desservant les succursales de campagne, soit comme recteurs, soit comme vicaires, de même que les aumôniers des institutions charitables. Sont également admis à participer à cette faveur les instituteurs primaires, appartenant ou non à des congrégations religieuses, et les membres des congrégations hospitalières de l'un et de l'autre sexe.

En conséquence, pour concilier le bénéfice de ces bains gratuits avec les exigences du service de l'établissement des bains de Vichy, le ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir pris l'avis du médecin-inspecteur, vient de fixer les époques suivantes : du 15 mai au 15 juin, et du 15 août au 15 octobre. Hors de ces deux époques, les personnes qui font partie de l'une des deux catégories précédemment énoncées paieront comme les autres malades.

Une touchante cérémonie a clos dernièrement une retraite donnée aux prisonniers d'Angers, sous la direction de leur digne aumônier, M. l'abbé Bodaire.

A huit heures, M. l'évêque a commencé la célébration de la messe. Au bruit des menottes et des chaînes, qui avait d'abord impressionné douloureusement l'assemblée, a succédé une musique simple et grave, formée par les voix des prisonniers et les sons d'un orgue. Dès l'intonation de ces chants, il s'est manifesté de tous côtés une vive sympathie qui s'est encore accrue lorsqu'un jeune détenu, à la physionomie intelli-

gente, au regard triste et doux, est venu quêter dans les rangs des assistants, traînant avec lui ses fers. Qu'elle porte en elle un merveilleux critérium de divinité, la religion qui peut ainsi transfigurer un coupable et faire rayonner la réhabilitation sur un front où les hommes n'ont su marquer que l'ignominie ! Après le sacrifice de la messe, le prélat s'est adressé aux prisonniers. En leur rappelant l'histoire de saint Pierre, détaché de ses fers et rendu à la liberté par la foi, il leur a montré la religion venant aussi briser les chaînes de leurs passions, et leur ouvrir la porte du ciel. Il a parlé à ceux-là de résignation, à ceux-ci d'espérance, à tous d'amour et de gratitude pour un Dieu dont la miséricorde n'a jamais fait défaut au repentir.

Après la cérémonie, les détenus ont remercié le prélat des bienveillants encouragements qu'il venait de leur donner, et l'aumônier de ses soins et de son dévoûment.

Sur les limites du Cher et de l'Indre, entre les villes d'Issoudun et de Lignières, on voit s'élever l'ancienne et magnifique abbaye de Chezal-Benoît. Là, sous la direction habile d'un prêtre, qui joint la piété au talent et à la science, M. l'abbé Dubouchat, vient se réunir l'élite de la jeunesse du Berri et des provinces environnantes. Fondée en 1833, cette institution a déjà, par une éducation soignée, par une discipline ferme et paternelle, par des études solides et variées, formé à la vertu et à la science un grand nombre de jeunes gens, qui se font aujourd'hui remarquer dans le monde. Une seule chose manquait à cet établissement : M. le grand-maître de l'Université vient de la lui accorder. Se rendant au vœu des familles et à l'avis favorable de l'académie de Bourges, il a érigé Chezal-Benoît en institution de plein exercice. Désormais, heureux de terminer leurs études dans une maison qu'ils ne quittaient qu'avec regret, et où ils aiment à revenir souvent, les élèves de Chezal-Benoît pourront, au sortir de la philosophie, aller se présenter aux épreuves du baccalauréat, ainsi qu'aux écoles spéciales du gouvernement.

Voici un trait qui peint dans la sublime simplicité d'une vertu qui s'ignore peut-être elle-même et qui voudrait se dérober à tous les regards, l'admirable charité du clergé catholique. C'est une lettre d'un prêtre du diocèse d'Orléans qu'une heureuse indiscrétion livre à la publicité. Après avoir vendu, pour soulager les pauvres, une partie de sa riche bibliothèque, M. Méthivier, curé de Bellegarde, écrivait à un orfèvre d'Orléans cette lettre dont l'aimable et spirituelle gaîté ne fait rien perdre à la générosité de ses nobles sacrifices :

« Bellegarde, 28 février 1847.

» Monsieur,

» Les jours les plus pénibles pour les malheureux ne sont pas encore passés ; les ressources s'épuisent et la misère augmente : pour moi, je ne puis plus subvenir aux besoins de mes indigents qu'en vendant mon argenterie. J'ai la ferme

confiance que ma soupe sera meilleure dans une cuillère d'étain, si mes cuillères d'argent peuvent procurer quelques pains de plus à ceux qui ont faim.

» Je profite de l'absence de ma vieille domestique, qui jetterait les hauts cris si elle voyait sa cuisine dépouillée de ses richesses. Ces coups doivent se faire à la sourdine. Je compte donc sur votre discrétion, en vous priant d'acheter cette argenterie aux prix que vous fixerez dans votre exquise délicatesse. Je joins deux salières, et de plus deux montres, trottant un peu mieux que le soleil, qui me semble fort en retard cette année. L'une de ces montres est anglaise, c'est tout dire; l'autre est à répétition et elle est française. J'avoue que je n'ai jamais pu les mettre d'accord ; mais faut-il s'étonner qu'il n'y ait point d'entente entre deux machines combinées par le génie de deux nations rivales? Au reste, ce désaccord par esprit de nationalité prouve la régularité de leurs mouvements. Vous les acheterez donc et les revendrez comme excellentes. Puis, quand ce petit bagage sera, par vos soins, converti en pièces de cinq francs, vous remettrez sans bruit la somme au digne patachier qui vous présente cet envoi. Alors nous aurons fait une bonne action en deux et vous aurez votre part auprès de celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné de bon cœur.

» Je vous témoigne à l'avance ma reconnaissance pour le service que vous allez rendre à mes pauvres et à moi. Je prends la liberté de vous recommander de nouveau une silencieuse discrétion touchant cette affaire commerciale; si la police le savait, elle me forcerait de prendre une patente de marchand de bric-à-brac.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

On lit dans la *Gazette de Liége*, sous la date du 17 mars :

« Avant-hier Sa Grandeur Mgr l'évêque, accompagné du R. P. Lacordaire, s'est rendu à Saint-Trond, pour visiter avec son hôte illustre le séminaire du diocèse.

» On sait assez quel rang la maison de Saint-Trond occupe parmi les établissements d'instruction. Notre évêque y a réuni un corps professoral composé d'hommes d'élite, dont le savoir ne le cède qu'au zèle et au dévoûment; par leurs soins, quatre cents élèves internes reçoivent à la fois l'instruction et l'éducation. Tous ceux qui sont au courant du mouvement des études, reconnaissent que, sous tous les rapports, le petit séminaire de Saint-Trond est une institution modèle.

» Le prélat et le P. Lacordaire étaient attendus; et à leur arrivée ils ont été complimentés par M. le directeur. MM. les doyens des environs, les professeurs de la faculté de théologie, plusieurs étrangers de distinction alors à Saint-Trond, et notamment M. le comte de Mérode et son neveu, étaient présents. Les premiers moments ont été consacrés à la visite du vaste établissement, si remarquable, comme on sait, sous le rapport architectural et par sa bonne distribution.

» Après le dîner, M. l'évêque et le Père Dominicain se sont rendus au couvent des Récollets et à celui des Rédemptoristes; à leur retour au séminaire, des exercices littéraires les attendaient. Les élèves ont exécuté plusieurs cantates; ils ont lu et déclamé différentes pièces de vers, une idylle, des allégories, des odes : c'était leur œuvre. L'établissement de Saint-Trond possède en effet dans son sein deux Sociétés littéraires ; elles admettent après une épreuve au scrutin les pièces qui leur sont offertes, les revoient, les corrigent : mais les professeurs restent étrangers à ces compositions.

» Le R. P. Lacordaire a témoigné une vive satisfaction; il a adressé la parole aux élèves. « Vous m'avez fait entendre trois langues, a-t-il dit, la langue des » dieux, celle de la musique et la langue flamande. Dans mon jeune âge, lorsque » j'avais 15 ou 16 ans, je faisais aussi des vers; mais, a-t-il ajouté avec bonté, » j'eusse craint de me mesurer avec les jeunes poètes qui viennent de parler. Au- » jourd'hui encore j'aime et j'apprécie la musique : quant à la langue flamande, » j'avoue mon ignorance; toutefois en écoutant le poète, j'ai compris son lan- » gage, il a parlé le langage du cœur. » Il a chaleureusement félicité les élèves à l'occasion de tout ce qu'il avait vu. « Vous êtes heureux, a-t-il dit, d'avoir trouvé » un asile si pur; souvenez-vous toujours de la vie dont vous y avez vécu, et » alors, j'en suis sûr, il sortira de cette maison des hommes capables de rendre » les plus grands services à la société et à l'Eglise. »

Les catholiques néerlandais font les plus nobles efforts pour venir au secours de la pauvre Irlande. L'impulsion a été principalement donnée par la société de Saint-Vincent-de-Paul et par le journal catholique d'Amsterdam le *Tyd*. Les cinq premières listes de souscription publiées par le *Tyd* font monter les dons de la charité au-delà de 38,000 fr.

On vient de mettre en vente l'*Histoire des souverains Pontifes romains*, par M. le chevalier Artaud de Montor, auteur de beaucoup d'autres ouvrages religieux. Cette publication obtient un honorable succès. Nous en rendrons compte.

Il vient d'être proposé aux dissidents de Magdebourg d'ajouter à leur profession de foi les articles suivants : le fait ne serait pas croyable, s'il n'était donné comme authentique par les journaux d'Allemagne.

« Art. 1. Tout membre de cette communauté jouit de la plus entière liberté de conscience pour s'appeler schneidemühlien, breslavien, czerskiste ou rongiste, suivant qu'il adhère à l'une ou à l'autre de ces confessions.

» Art. 2. Le prédicant qui n'a pas sa propre femme et ses propres enfants ne pouvant apprécier les douces relations de famille des membres de sa communauté ni partager avec eux les plus délicats sentiments, et devant d'ailleurs se trouver exposé à mille suspicions et calomnies, il est jugé nécessaire que le nouveau prédicant soit non-seulement marié, mais aussi père de famille. C'est par ce motif que la communauté approuve et ordonne qu'à l'exemple de l'*apôtre* Czerski, le prédicant se procure à cet égard, et de bonne heure, la certitude désirable.

» Art. 3. Le prédicant est obligé à la bienfaisance, et, sous ce rapport, la commune adopte l'article 12 de la confession de Breslau *sur la nécessité des bonnes œuvres*. Mais pour que le prédicant puisse accomplir ce devoir, sans manquer aux obligations qui lui incombent envers sa famille, il sera tenu, avant de contracter avec une femme *une liaison quelconque*, de justifier d'une fortune de 20,000 écus (à peu près 75,000 francs).

» Art. 4. La doctrine de Czerski, suivant laquelle deux personnes de sexe différent peuvent à chaque instant et sans témoins, contracter mariage en vertu de leur seule volonté, et qu'un pareil mariage est effectif et véritable, n'est point admise par la commune, *attendu qu'elle est trop patente*. Toutefois cette clause

n'est obligatoire que pour l'avenir, en sorte que nul ne devra être exclus pour avoir *une ou plusieurs fois contracté de pareils mariages*.

» Art. 5. La communauté ne refuse de s'agréger que des personnes qui, en ce moment encore, sont à la tête *de maisons déshonnêtes*.

» Art. 6. Celui qui croira que par ces articles il est dévié des confessions de Schneidemühl ou de Breslau, pourra, sans déroger à sa liberté de conscience, s'appeler Magdebourgeois! »

Il en coûte de transcrire de pareilles turpitudes ; mais il faut bien se résigner à surmonter une trop juste répugnance, afin de faire voir à quel degré d'abjection sont déjà parvenues ces misérables sectes qui osent encore prétendre à se dire chrétiennes.

ANGLETERRE. — Mgr Brown, vicaire apostolique du district de Wales, a conféré, le 4 mars, le baptême à M. J.-M. Gibson, esq. M. Gibson a voyagé durant plusieurs années en Orient, d'où il a rapporté l'eau du Jourdain qui a servi à son baptême. Il y a deux ans, il s'est rencontré, dans la maison d'un ami, avec le cardinal archevêque-évêque d'Imola, qui depuis est monté sur le trône pontifical. Il discuta longuement alors, avec le pieux cardinal, sur divers points de la doctrine catholique.

PRUSSE. — M. l'archevêque de Posen et de Gnesne vient d'adresser une lettre-circulaire aux curés des deux métropoles, pour les avertir de ne pas permettre que les offices de l'église, et notamment le saint sacrifice, puissent servir à des manifestations politiques, comme il allait arriver à l'occasion de l'exécution d'Antoine Babinski, fusillé pour crime de meurtre commis contre un gendarme chargé de son arrestation. Une réunion de Polonais avait commandé dans une des églises de Posen un service solennel pour le repos de son ame, et un très-beau catafalque avait été érigé dans cette église ; mais l'archevêque, averti à temps, l'avait fait enlever avant que la police ne fût intervenue. Le prélat proteste d'ailleurs que par cet avertissement il n'entend aucunement déroger aux préceptes de l'Eglise, qui non-seulement permet les prières pour des suppliciés, mais encore exhorte les fidèles à venir à leur secours par des supplications d'autant plus fréquentes que leur crime a été plus grand. Cette circulaire a suffi pour arrêter les mesures répressives que le gouverneur avait l'intention d'ordonner dans le but de mettre obstacle à toutes ces démonstrations.

REVUE POLITIQUE.

(Correspondance particulière de l'*Ami de la Religion*.)

Alger, 21 février 1847.

Laissez-nous vous dire sans préparation et au cours des événements ceux qui, dans la région la plus humble de la charité publique, touchent aux intérêts religieux d'Alger ; les paroles sont toujours assez élégantes quand les pensées sont bonnes, quand les sentiments sont chrétiens.

Nous venons d'assister au compte que la conférence de Saint-Vincent-de-

Paul s'est rendu à elle-même de sa première année d'existence à Alger. C'était une assemblée générale; il s'y est trouvé jusqu'à 12 membres! Cependant on avait mis dans la convocation les instances les plus vives, comme les membres auront mis, nous en sommes convaincus, dans le rendez-vous les efforts les plus réels, la bonne volonté la plus sincère. Ainsi, pour le prouver, nous citerons l'exemple d'un officier de ligne dont le bataillon est employé à 8 lieues d'Alger aux défrichements des terres cédées aux colons; il est membre de notre conférence, et l'un des plus actifs; il a demandé et obtenu avec peine un congé de deux jours pour assister à notre assemblée générale; à cette occasion il nous a donné des détails sur les travaux de la colonisation, qui méritent de vous être transmis; ils vous feront mieux comprendre qu'une brochure faite à Paris, les difficultés de toute nature qui se rencontrent dans l'œuvre que la France a commencée sur les côtes d'Afrique.

Il s'agit du village de Sainte-Amélie; un bataillon est campé sur son territoire, les soldats sont tous les jours mis au service des colons et à tour de rôle pour défricher la terre couverte de palmiers nains; c'est une plante qui mérite bien son nom; elle s'élève à un pied du sol tout au plus en étalant comme les cinq doigts d'une main ouverte, ou comme les arêtes vives d'un éventail, ses feuilles longues et effilées. Il semble qu'une bien courte racine devrait suffire à une tige et à un feuillage aussi humble; il n'en est rien pourtant : la nature a oublié cette fois la règle des proportions; en effet, la racine de palmier nain s'enfonce perpendiculairement dans le sol à 6 pieds de profondeur, jetant autour d'elle avec une exubérance fatale des milliers de rameaux chevelus, dont un seul brin, s'il échappe au défricheur, reproduira avec la même fécondité cette désespérante végétation. C'est donc à cette grande profondeur que nos soldats sont obligés de remuer la terre sur une largeur d'un mètre, pour la purger de cette plante; l'Etat paie ce travail à 4 centimes par mètre carré, c'est 400 fr. par hectare. Quand un demi hectare est défriché pour un colon, on rend le même service à son voisin, et ainsi de suite pour chacun; puis l'on revient au premier dont on défriche un nouveau demi-hectare en suivant toujours le même ordre. Il est aisé de comprendre, à raison des difficultés de ce défrichement, toute l'étendue du service rendu aux colons, et les frais considérables qui en résultent pour l'Etat; il serait donc naturel de croire que les colons, sensibles à ce bienfait, sont les premiers à l'œuvre pour guider et encourager les soldats; il est triste de le dire, mais à peu d'exceptions près, c'est le contraire qui arrive. La pensée de gagner plus facilement et plus rapidement de l'argent les séduit et les aveugle; ils font venir d'Alger des vins et des liqueurs, établissent un grand nombre de cantines, y attirent les soldats et les détournent de leurs travaux; de là des infractions à la discipline, des peines et des désordres de toute nature, dont les colons sont trop souvent les dernières victimes; ils tombent alors dans la misère eux et leurs enfants; ils se rabattent sur Alger et viennent demander à la charité publique qui ne l'a pas, un pain qu'ils auraient pu gagner honorablement par un travail soutenu et une conduite sage. Il faut tenir compte de ces funestes effets de la cupidité, de l'inintelligence des colons, pour apprécier la nature des obstacles que l'administration rencontre dans l'accomplissement du bien qu'elle veut faire. Les hommes sont ici, et nous ne parlons que des Européens, aussi rebelles à l'action de la bienfaisance que la

terre à la culture ; nous-même, plus d'une fois parmi ceux qui demandaient notre appui, nous en avons trouvé qui, si on n'y avait mis obstacle, auraient converti en argent, les secours en nature qu'ils recevaient de nous.

Nous vous disions donc que l'assemblée la plus nombreuse à laquelle nous soyons parvenus s'élevait à douze membres ! Voilà les ouvriers qui, il y a un an, le 15 février 1846, entraient sans se compter dans le champ où le Père de famille a tant de misères à secourir. Qu'y ont-ils fait? C'est facile à dire en peu de mots : Ils ont fourni à peu près tous les jours de l'année ce qui serait strictement nécessaire en pain, viande et légume, pour nourrir deux familles composées des père et mère, et deux enfants ! C'est bien peu assurément, infiniment peu selon les besoins de la population indigente : c'est beaucoup selon les forces de ceux qui essaient de les secourir.

Il faut en effet se rappeler qu'ils sont en petit nombre, et qu'ils tirent d'eux-mêmes exclusivement la substance de leurs aumônes, aumône d'argent, aumône de temps, l'une et l'autre également difficiles, celle du temps, parce que la journée qui a 48 heures pour la paresse des indigènes, n'en a pas 24 pour l'activité des Européens ; celle d'argent, parce qu'elle ne s'alimente que par l'offrande hebdomadaire des membres de la conférence, jamais, comme à Paris, par les quêtes abondantes qui se font dans chaque paroisse à l'issue d'un discours des PP. Lacordaire ou de Ravignan ; jamais non plus par la distribution des fonds qui sont mis à la discrétion de l'autorité pour les pauvres.

Nous sommes ignorés, d'abord parce que la société ne se met pas en évidence, et ensuite parce qu'on ne veut pas la voir ; si elle disait : J'existe, peut-être on lui demanderait : Légalement? Elle répondrait : Non, mais charitablement ! Et la réponse ne semblerait pas péremptoire.

Une circulaire de la conférence centrale de Paris a été lue dans notre réunion générale ; elle faisait un appel à la charité chrétienne au nom de la malheureuse Irlande, qui meurt de misère et de faim à côté de l'opulente Angleterre ; ce cri de détresse n'a pas retenti en vain sur les côtes d'Afrique ; la pauvre conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'est fouillée, et elle a trouvé au fond de sa bourse épuisée ce denier de la veuve qui s'y cache toujours quand il n'y a plus rien ! Chose merveilleuse ; car déjà nous pensions avoir envoyé le dernier, il y a trois mois, au secours des inondés de la Loire !

La conférence de Toulon nous avait adressé le compte-rendu de son dernier exercice ; plus heureuse que nous, elle a fait plus de bien que nous, elle l'a bien fait, elle l'a bien dit, car ce compte-rendu était accompagné d'un discours dont nous avons écouté la lecture comme il le méritait, avec recueillement, édification et bon propos. C'est si beau, la morale chrétienne dans un beau langage !

FUNÉRAILLES DE M. MARTIN (DU NORD).

Hier ont eu lieu avec une grande pompe les obsèques de M. Martin (du Nord). La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'église de la Madeleine, où se trouvaient réunis, outre un nombreux clergé, le conseil des ministres, le corps diplomatique, la plupart des membres des deux chambres, tous les corps de la magistrature, les autorités civiles et militaires du département de la Seine, etc. L'absoute a été faite par M. l'Archevêque de Paris. Les cordons du

poêle étaient tenus par M. le maréchal Soult, M. le comte Duchâtel, M. Dumon et M. Hébert.

Le cortége militaire, qui était très-nombreux et très-brillant, se composait, outre les différents états-majors de la division, de onze bataillons d'infanterie, de quatre escadrons de cavalerie, d'un escadron et d'un bataillon de la garde municipale, de deux forts détachements de la gendarmerie de la Seine et d'une demi-batterie d'artillerie. Les équipages de la cour étaient au nombre de sept.

Ce n'est qu'à deux heures et demie que le cortége s'est mis en marche pour le cimetière du Père-Lachaise, en suivant la ligne des boulevarts, dont les contre-allées étaient couvertes d'une foule immense.

Cette triste cérémonie, qui a été favorisée par un temps magnifique, n'a été troublée par aucun désordre ni aucun accident, elle avait attiré une énorme affluence. M. Martin (du Nord) avait eu ce rare privilége de se concilier les affections les plus vives, les sentiments les plus dévoués et les plus chaleureux de la part de toutes les personnes qui avaient le bonheur de l'approcher et de le connaître intimement. Ces affections, ces sentiments ont survécu au ministre, déjà perdu depuis quelque temps pour la vie publique avant que la tombe s'ouvrît pour recevoir sa dépouille mortelle.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe de l'ancien ministre.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en citant les passages suivants du discours de M. Bommart, député du Nord :

« Né en 1790, d'une famille honorable, mais placée dans une modeste condition de fortune, M. Martin fut de bonne heure dirigé vers les études du droit. Après de brillants succès obtenus à Paris, il fut reçu avocat à vingt-un ans et revint s'établir à Douai. Les Codes, qui sont une des gloires de notre patrie, venaient d'être tout récemment promulgués ; l'esprit actif et pénétrant du jeune avocat sut en sonder rapidement les profondeurs, et quelques années s'étaient à peine écoulées qu'il se trouva à la tête d'un barreau qui, à toute époque a compté dans ses rangs beaucoup d'hommes d'un remarquable mérite. Il avait toutes les qualités aimables qui font accepter sans murmure la supériorité : il devint bâtonnier de l'ordre, et ne perdit définitivement la dignité que lui avaient décernée l'estime et l'affection de ses confrères que quand il accepta de hautes fonctions publiques qui ne lui permettaient plus de la conserver....

» On aurait peine à comprendre comment il pouvait à la fois suffire aux immenses travaux de son ministère et aux soins si multipliés que volontairement il s'imposait, si l'on ne savait que pour lui les jours avaient plus de durée que pour la généralité des hommes. Ses collaborateurs peuvent dire avec quelle facilité et quelle ardeur il travaillait, et ses journées étaient de dix-huit heures ! Pendant ce temps si considérable, il ne quittait son cabinet que pour assister aux grands conseils de l'Etat ou pour prendre momentanément quelque repos près de sa femme qu'il chérissait, près de sa jeune famille dont il était fier à juste titre, au milieu de quelques amis qui à toute heure avaient la liberté de parvenir jusqu'à lui. Nul peut-être ne fut jamais plus économe de son temps : il était du petit nombre des hommes qui peuvent, minute par minute, rendre compte de leur vie à la face du soleil.

» Ce travail acharné, sans relâche, a épuisé chez lui les sources de l'existence et hâté l'invasion de la maladie terrible qui a terminé sa vie. »

— M. Martin (du Nord) avait 57 ans, il était né à Douai le 30 juillet 1790. Il fut nommé en 1833 avocat-général à la cour de cassation, puis, le 5 avril 1834, procureur-général à la cour royale de Paris. Il fut secrétaire de la cham-

bre des députés, où il entra le 9 novembre 1830, dans les sessions de 1832 à 1835, et aux sessions 1835 et 1836 il fut élu vice-président.

Il a fait partie du cabinet du 15 avril comme ministre des travaux publics et du commerce. Le 1er avril 1839, il quitta le ministère et fut nommé vice-président de la chambre à cette même session. Il rentra aux affaires le 29 octobre 1840, comme ministre de la justice et des cultes.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 19 mars.—Le collége du 5e arrondissement électoral du Finistère est convoqué à Quimper pour le 10 avril, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. de Carné au poste de directeur à la direction commerciale du département des affaires étrangères.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Un arrangement important vient d'être conclu par la banque de France pour le placement d'une partie des rentes dont elle est propriétaire. Le 27 février dernier, l'empereur de Russie a fait donner par M. le comte de Nesselrode. à M. de Kisséleff. son chargé d'affaires en France, l'ordre de se rendre auprès du ministre des affaires étrangères, et de lui dire que le gouvernement russe était prêt à acquérir les inscriptions de rentes françaises dont la banque voudrait se défaire, au cours moyen de la bourse, le jour de la proposition (11 mars), et jusqu'à concurrence de 50 millions de francs en capital. Cette somme sera mise en numéraire, à Saint-Pétersbourg, à la disposition de la banque de France. Le ministre des affaires étrangères a immédiatement mis le chargé d'affaires de Russie en rapport avec le ministre des finances et le gouverneur de la banque. Les propositions transmises par ordre de l'empereur ont été débattues et acceptées, et une convention a été signée à cet effet, entre le gouverneur de la banque et le chargé d'affaires de Russie. Cette convention a été approuvée par le conseil général de la banque de France dans sa réunion de ce jour. »

— M. Vernes, sous-gouverneur de la Banque de France, est parti hier pour Saint-Pétersbourg.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 6 mars :

« Des lettres arrivées ici annoncent que, suivant des bruits qui ont circulé dans les bourses de Londres et de Paris, le gouvernement aurait défendu l'exportation des blés ; en conséquence, le ministre des finances déclare formellement que ces bruits sont dénués de fondement, et que le gouvernement favorisera, au contraire, par tous les moyens en son pouvoir, l'exportation des grains des ports de l'empire. »

— L'*Indépendance* de Bruxelles dit qu'aux marchés de Louvain, Courtray et Termonde, les grains ont éprouvé lundi une baisse sensible. A Furnes et à Poperinghe, il y a eu aussi une assez forte baisse sur les cours de la semaine précédente.

Nous apprenons, dit le *Nouvelliste des Flandres*, que la navire l'*Espoir*, entré dans le port d'Ostende, a rencontré, à la hauteur de Cowes, une quarantaine de navires chargés de grains, venant de Constantinople et d'autres ports de la mer Noire. Pour peu que le vent continue de souffler de l'ouest, une partie de ces navires entrera incessamment dans les ports de la Belgique.

— Sur plusieurs points des départements du Nord et de la Seine-Inférieure, le blé a subi une baisse notable.

— Quelques désordres ont eu lieu à Montargis (Loiret), à Ry (Seine-Inférieure), et à Renaix.

— Le ministre de la marine et des colonies a reçu aujourd'hui, par le télégraphe, la nouvelle qu'un commencement d'incendie s'était déclaré la nuit dernière, à onze heures, dans les combles du nouveau magasin général de la marine à Cherbourg.

Le feu était complètement éteint à trois heures après midi. Les causes de l'événement ne sont point connues; mais tout porte à croire qu'il n'est point le résultat de la malveillance.

La perte s'élève à 100,000 fr. environ. (*Moniteur parisien.*)

— On écrit de Châteauroux, 16 mars :

« Hier dimanche, vers quatre heures du soir, un exprès est venu annoncer à Châteauroux que le feu était dans les bois de la Lienne, propriété de Mme de Montaigu. Un détachement de la compagnie de sapeurs-pompiers s'est dirigé en toute hâte sur le lieu du sinistre, ainsi que M. le maréchal-des-logis de la compagnie de gendarmerie de Châteauroux.

» Malgré la promptitude et l'intelligence des secours, environ cent hectares de taillis de 5 à 6 ans ont été brûlés.

» Lorsqu'on achevait d'éteindre le feu au bois de la Lienne, on a appris qu'il se déclarait dans une coupe voisine, à plusieurs cordes de bois appartenant à M. Emile Mathieu, des Clos. Les pompes s'y sont portées sur-le-champ, et l'on est parvenu à arrêter ce nouveau sinistre.

» En présence de ces incendies, et quelle que soit leur cause, ne serait-il pas convenable de faire sillonner le pays par des détachements de cavaliers? Ne serait-il pas bien utile surtout que, dans chaque localité, la garde nationale s'organisât en vue d'une surveillance devenue si nécessaire?... »

— M. le vice-amiral Massieu de Clerval vient de mourir à Paris.

— La somme totale de la population européenne de l'Algérie se trouvait au commencement de l'année de 125,083 habitants. Sur ce nombre, nous ne pouvons guère compter que 12,000 colons environ.

— M. Doré, qui avait signé commé gérant, après l'arrangement fait entre MM. Deville et E. Girardin, les numéros des 24 et 25 février dernier du journal l'*Epoque*, poursuivi, comme on sait, comme ayant publié un journal sans déclaration ni cautionnement, a été condamné à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende pour chaque contravention, soit deux mois de prison et 400 fr. d'amende.

—Mardi, dans la soirée, quelques rassemblements qui se sont formés inopinément, ont déterminé les marchands de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à fermer leurs boutiques ; les vitres de plusieurs boulangers ont été brisées à coups de pierres; mais la force armée est intervenue et a mis immédiatement fin au désordre.

Mercredi soir, on voyait encore, vers huit heures, dans le faubourg Saint-Antoine, quelques groupes ; la présence des troupes qui stationnaient depuis la brune, à tous les coins de rue, a maintenu les perturbateurs.

Depuis plusieurs jours, dans les quartiers fréquentés plus spécialement par les travailleurs, des affiches manuscrites et des manifestes autographiés sur des chiffons de papier, adressent au peuple de stupides provocations.

Nous avons sous les yeux l'un de ces factums, c'est un papier de la grandeur d'une pièce de cinq francs, sur lequel on lit tant bien que mal : *Incendions jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de résistance au juste partage des terres et des récoltes !*

C'est en plein jour que ces papiers sont répandus à profusion, et le croirait-on?

les agents de police, qui sont toujours prêts à réprimer les délits les plus minimes, n'ont pu parvenir à empêcher cette inconcevable manifestation.

—Le gouvernement belge vient de rendre un arrêté, aux termes duquel toutes inventions faites par les fonctionnaires et employés, appartenant au département des travaux publics, appartiendront au domaine public.

— Le journal ministériel du soir fait connaître que depuis l'entrée de l'hiver, la liste civile a autorisé pour 556,000 fr. de dépenses consacrées à des travaux extraordinaires dans les forêts, domaines et parcs de la couronne.

— L'avant-dernière nuit, vers minuit, un voleur s'est introduit dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par une des fenêtres dégarnies de leurs grillages de la rue Chilpéric. Le gardien de nuit ayant entendu quelque bruit, se présenta bientôt; mais malheureusement il parut avec une lumière à la main, et le voleur, qui était occupé à forcer le tronc du bureau de bienfaisance, disparut par la fenêtre par laquelle il était entré, sans avoir rien pris, mais aussi sans que les personnes appelées au secours aient eu le temps de le saisir. Le voleur ne s'est point adressé aux tabernacles, parce qu'il avait sans doute remarqué que dans cette église les vases sacrés sont enlevés chaque soir et mis à l'abri de toute surprise.

— Par le *Virginian*, qui a apporté les dernières nouvelles des Etats-Unis, on a appris un affreux sinistre : c'est la perte corps et biens du trois mâts, de Hambourg, *le Stéphani*, ayant à bord plus de cent soixante émigrans. Ce navire était parti de Hambourg le 28 octobre dernier pour le Canada ; vingt jours environ après son départ, il fut assailli par les violents ouragans qui se sont fait sentir vers le milieu de décembre, et, après avoir été pendant long-temps le jouet des flots, désemparé et faisant eau de toutes parts, il finit par couler.

Le capitaine, ainsi que quatre hommes de l'équipage, parvinrent seuls à se jeter dans une embarcation, où, après d'horribles souffrances, ils ont été recueillis, à demi-morts de froid ou d'épuisement, par une goëlette, qui les a conduits à la Nouvelle-Orléans.

— Le président Riché, chef de la république d'Haïti, vient, d'après des indications qu'une circonstance fortuite lui a fournies, d'ordonner des fouilles pour rechercher le fameux trésor de Toussaint-Louverture. On sait que ce chef célèbre, lorsqu'il fut poursuivi par les troupes françaises aux ordres du général Leclerc, fit enfouir, dans des mornes presque inaccesibles, une somme d'environ 15 millions, et que, pour cacher à jamais la trace du lieu où se trouvait le trésor, il fit mettre à mort les nègres qui l'avaient enfoui. Un d'entre eux, cependant, très-jeune alors, parvint à se sauver, s'embarqua à bord d'un bâtiment marchand qui le retint prisonnier et le vendit à Cuba. Depuis, ce malheureux a écrit plusieurs fois au gouvernement d'Haïti pour offrir d'aider à retrouver le trésor de Toussaint-Louverture ; mais on n'a pas ajouté foi à ses paroles. Dernièrement enfin, il a écrit au président Riché; les renseignements qu'il a donnés ont paru si précis, que celui-ci a cru devoir le faire racheter. A peine de retour à Haïti, des fouilles ont été entreprises sous sa direction.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — D'après l'*Héraldo* du 14 mars, les bruits de crise ministérielle auraient pris plus de consistance depuis la veille. Il est question de la retraite du duc de Sotomayor, de M. Santillan et du général Oraa; retraite motivée sur ce que la reine aurait refusé de signer un décret nommant le général Serrano au commandement militaire de la Navarre, poste si important dans les circonstances actuelles.

ANGLETERRE. — Nous recevons de Londres un compte-rendu sommaire du commencement de la séance de la chambre des communes du 16. Lord John Russell a demandé que le révérend M. Dombey, archidiacre de Surrey, fût prié de prêcher devant la chambre le jour du jeûne général.

L'ordre du jour a ensuite appelé la reprise de la discussion sur la motion Hume, relative au paiement des intérêts de l'emprunt russo-hollandais.

Après une discussion assez courte, la motion a été retirée par son auteur.

— Les dernières nouvelles de la santé de M. O'Connell, qui est toujours à Hastings, sont des meilleures. On a maintenant la certitude de son prochain retour à la santé.

— Les journaux de Londres annoncent que la duchesse de Kent (mère de la reine Victoria) quittera l'Angleterre après Pâques pour faire une excursion en Belgique, en Allemagne et en France.

— On vient de faire en Angleterre, à bord du *Curlew*, l'essai d'un mortier suspendu. Plus de vingt bombes ont été lancées avec un grand succès. Le mouvement du navire n'a modifié en rien la position du mortier.

GALLICIE. — On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* qu'une collision a eu lieu dernièrement en Gallicie entre les paysans et les Juifs : un grand nombre de ces derniers ont péri victimes de la fureur de leurs adversaires, et, sans l'intervention de la force armée, le massacre eût été plus affreux encore. On craint le renouvellement de ces scènes de carnage ; car, depuis les boucheries officielles, la population des campagnes semble ne plus connaître aucun frein.

MEXIQUE. — Le *Courrier des Etats-Unis* publie le texte du message de Santa-Anna par lequel il répond à la notification officielle du vote du congrès qui l'appelle à la présidence.

Dans ce document, en date du 27 décembre, après avoir exprimé sa gratitude au congrès dans les termes les plus chaleureux, le généralissime mexicain déclare que son patriotisme et la crainte de voir son refus devenir une cause de désunion dans le pays, le décident, malgré ses objections personnelles, à accepter le poste qu'on lui offre.

Il ajoute qu'il espère qu'avant peu l'ennemi sera chassé du pays, et lorsque ce jour sera venu, il priera le congrès d'accepter sa démission de la magistrature suprême pour se retirer dans les douceurs de la vie privée.

Depuis les derniers avis, il n'était arrivé aucune nouvelle du théâtre de la guerre.

— Le *New-York Courier and Enquirer*, du 28 février, publie une lettre particulière datée de Tampico le 4 du même mois. L'auteur de cette correspondance dit que le bruit court qu'une division américaine, partie de Santa-Fé, s'étant avancée jusqu'aux environs de Chihuahua, s'est trouvée attaquée par une force mexicaine supérieure. Après une action sanglante, plus sanglante qu'aucune de celles de cette guerre, les Américains auraient eu le dessus, seraient entrés en vainqueurs dans la ville, et, arborant le drapeau de l'Union à la place de celui du Mexique, auraient déclaré Chihuahua possession américaine.

A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

C'était à vous, l'un des plus sages amis de la religion et du clergé, et par conséquent du nouveau chef que la généreuse Providence du dix-neuvième siècle a donné à l'Eglise, que je devais adresser le document le plus frappant, le plus romain et même le plus français qui se puisse concevoir en ce moment, et que le hasard, cet *incognito de la Providence*, m'a fait rencontrer.

Ce document, c'est le portrait et comme l'histoire, déjà si belle, de Pie IX,

écrite presqu'en toutes lettres, en France, dès le seizième siècle, dans le *Mirabilis Liber*, livre vraiment admirable en effet, et qu'on alla voir et étudier en foule à la *Bibliothèque royale de Paris*, lettre Z, n° 2537; dans ce livre où se trouve annoncée, *presque littéralement*, toute la Révolution française, et enfin l'Aigle volant dans l'univers et subjuguant toutes les nations (*Aquila volabit per mundum, et subjiciet sibi multas nationes*); et puis le Lys privé de sa noble couronne, donnée à un autre (*Lilium nobili corona privabitur et expoliabitur, et dabit alteri, cui non est. Humiliabitur usque ad confusionem, et multi dicent : Pax, pax, pax, et non erit,* etc., etc.)

Quoi qu'il en soit de tout ce qui peut se rapporter aux événements politiques, c'est d'abord l'élection de l'évêque d'Imola, si imprévue du public, et si voulue *de Dieu*, et faite comme *par acclamation* par le plus digne des sacrés collèges : *Assumetur per voluntatem Dei unus Papa qui erit de reliquiis ecclesiæ : Et hic vir sanctissimus et in omni perfectione perfectus. Hic per sanctos angelos coronabitur et introducetur in sanctam sedem per fratres suos.*

Il *réformera* le monde par le seul ascendant de sa sainteté personnelle : *Ipse REFORMABIT universum mundum in melius per suam sanctitatem et ad pristinum modum vivendi secundum formam discipulorum Christi*, *reducet omnes viros ecclesiasticos ; et omnes ipsum timebunt propter suas virtutes sanctissimas.*

Il montera en chaire et portera lui-même la parole, ce que n'avait pas fait un Pape depuis des siècles : *Et prædicabit ubique nudis pedibus.*

Il ne craindra rien des princes, ni même des dissidents, qu'il ramènera au Saint-Siége ; et il convertira les infidèles, et surtout les Juifs : NEC TIMEBIT POTENTIAM PRINCIPUM *ex quo multos ab erroribus vitâ sua mala ad sanctam sedem reducat. INFIDELES CONVERTET et quasi omnes* (1), *sed præcipuè judæos.*

Enfin le grand Pape aura pour lui, et comme à côté de lui, un grand roi issu des rois de France, lequel lui sera en aide dans la réforme générale de la chrétienté : *Dominus autem cardinalis habebit secum imperatorem virum sanctissimum QUI ERIT DE RELIQUIIS SANCTISSIMI FRANCORUM REGUM SANGUINIS. Et erit sibi in adjutorium AD REFORMANDUM universum orbem.*

Ce qui revient à ces paroles récentes du *Siècle* : « Les regards du monde entier se tournent aujourd'hui vers l'Italie ; l'avénement de Pie IX est une ère nouvelle. »

Paris, le 17 mars 1847.

A. MADROLLE.

(1) Ce qui rappelle ces mots extraordinaires de l'Apocalypse : PIUS IX : *Quoniam omnes gentes venient et adorabunt in conspectu tuo, quoniam judicia tua manifesta sunt.*

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 19 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 75 c.	Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 00 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/4.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER A NOTRE-DAME.

STATION DU CARÊME DE 1847.

(5° Conférence.) (1).

Erreurs de la philosophie actuelle sur la constitution de la religion. — La morale peut-elle se séparer du dogme?

On ne peut en avoir fini tout d'un coup avec les aberrations de la philosophie contemporaine ; fille de l'esprit de mensonge et d'erreur, cette fausse et orgueilleuse sagesse, battue et repoussée de ces hauteurs sublimes où sont placées les divines origines de la religion qu'elle a tenté d'obscurcir, cherche encore, comme Satan son père, à séparer le devoir de l'enseignement divin, c'est-à-dire à ne donner à la morale qu'une source purement humaine. M l'abbé Plantier la suivra sur ce nouveau terrain, toujours avec cette force de logique, cette puissance de vérité, nettement et vigoureusement énoncées. On a pu déjà s'en convaincre : le caractère spécial et le mérite de l'apologiste moderne, c'est de savoir, à l'exemple des Pères d'Alexandrie, tirer de leurs ténébreux sanctuaires ces mensonges philosophiques, les étaler au grand jour, et par là leur enlever tout prestige, puisque la seule approche de la vérité catholique leur devient aussitôt fatale. C'est ce que nous a paru faire avec une égale supériorité encore aujourd'hui l'orateur, qui s'exprime ainsi en résumant dès son début la conférence précédente :

« Après avoir faussé l'origine de la religion, dit-il, la philosophie contemporaine devait en fausser la substance, et puisqu'elle ne voulait voir dans les dogmes que l'œuvre et le fruit de l'intelligence humaine, pour être logique, il fallait qu'au lieu de les accepter comme des révélations et des mystères d'une vérité littérale, elle les réduisît à n'être plus que des idées rationnelles cachées sous le manteau d'une poésie plus ou moins ingénieuse. C'est aussi ce qu'elle a fait. Elle a proclamé que la religion n'était qu'un pur symbolisme à l'usage du peuple, et non pas du philosophe qui, se gardant bien d'en adorer la lettre comme le vulgaire, perce le voile de la forme, et va contempler face à face la pensée que la forme déguise et recèle tout ensemble. Discuter cette théorie, tel a été l'objet de notre dernière conférence, et nous avons établi qu'elle était également inadmissible et comme principe et comme fait...

» Sur quel terrain transporterons-nous aujourd'hui la controverse? Ce sera non plus sur l'origine, non plus sur la substance, mais sur la constitution de la religion. Et qu'en pense la philosophie actuelle?

» Prise dans son ensemble, dit-elle, la religion se compose de deux grandes parties, le *Dogme* et la *Morale*. Par la première, elle éclaire comme elle peut les secrets de notre destinée; par la seconde, elle dirige notre vie; par toutes les deux, elle répond avec plus ou moins de plénitude aux besoins essentiels de

(1) Ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame ne peut être reproduit qu'en indiquant qu'il a été emprunté à l'*Ami de la Religion*.

l'humanité. Mais parce qu'elle réunit ces deux éléments en un même faisceau, ce n'est point à dire qu'ils soient indivisiblement liés l'un à l'autre; ils sont frères à la vérité, mais frères indépendants. Le dogme ne doit rien à la morale, la morale à son tour ne doit rien au dogme; elle ne trouve en lui ni sa racine, ni son autorité, ni son soutien; c'est plutôt dans la conscience qu'elle puise sa sève, sa vigueur et son pouvoir; et parce qu'il en est ainsi, parce qu'elle ne repose pas sur les croyances comme sur sa tige naturelle et nécessaire, chacun peut briser les nœuds par où la religion quelquefois les rassemble, et laissant de côté les mystères, s'attacher uniquement à la sainte règle des mœurs, sans risquer par cette séparation, ni de l'altérer dans son éclat, ni de l'énerver dans sa puissance.

» Voilà ce que l'on proclame tous les jours dans le monde. Voilà aussi, Messieurs, ce que nous allons combattre; et pour cela nous développerons tout à la fois, et nous prouverons les deux maximes suivantes :

» 1° Ou les dogmes sont faux, et alors ils influent inévitablement sur la morale pour la corrompre en théorie aussi bien qu'en pratique ;

» 2° Ou les dogmes sont vrais, et alors ils sont précieux et même nécessaires à la morale pour la maintenir pure et la rendre efficace et féconde.

» Ainsi sera-t-il démontré qu'en tout état de nature et quelle que soit leur valeur, les dogmes ne sont point insignifiants pour la conduite, comme nous le prétendons, et qu'ils tiennent inséparablement à la morale par un lien de dépravation, s'ils sont mensongers et pervers; et s'ils sont purs et vrais, par un lien de bienfait et de protection. Je ne dirai rien aujourd'hui du catholicisme; nous en ferons plus tard, si Dieu nous le permet, l'objet d'une conférence spéciale.

» Du reste, en l'élevant à des termes généraux, la question n'en sera peut-être que plus grave et d'un contre-coup plus profond. Il serait difficile de proposer à vos méditations un sujet plus sérieux; j'ose espérer que vous daignerez en honorer les développements de ce silence religieux, par lequel je vous remercie de m'avoir encouragé dès le commencement de ces trop redoutables conférences.

PREMIÈRE PARTIE. — S'il fallait nous borner à la stricte et sommaire analyse de cette première argumentation de l'orateur, nous énoncerions en ces quelques mots la suite de ses preuves :

1° Tout dogme faux contient un élément logique de morale dépravée.

2° Ces éléments, de logiques qu'ils sont, deviendront pratiques, et pourquoi? 1° parce qu'il existe dans les nations un instinct qui les pousse inexorablement à tirer des doctrines perverses qu'ils ont admises, les conséquences qu'elles renferment ; 2° cet instinct sera d'autant plus rigoureux qu'il sera encouragé par le sentiment d'un double droit : droit d'imitation, droit de nature. Mais ce n'est point là donner une idée de cette pensée et de cette élocution si nettes et si richement complètes; tout en nous restreignant, nous essayerons encore de reproduire les passages les plus saillants de ce discours.

Après avoir constaté qu'un des traits distinctifs de notre époque, en matière religieuse, c'est évidemment la tolérance dogmatique, M. Plantier expose en quoi consiste cette singulière tolérance. L'essentiel c'est qu'on reconnaisse Dieu ; peu importe ensuite sous quels noms et sous

quelles formes et sous quelles notions on l'adore ! Individus et peuples, chacun est maître ici de penser ce qu'il lui plaît ; et la seule autorité devant laquelle il puisse avoir à rendre compte de sa foi, c'est celle de la conscience. Voilà ce qu'on dit tous les jours ; voilà ce qu'on lit dans les ouvrages ; voilà ce qu'on répète sans cesse dans les conversations, et cela d'autant plus facilement qu'on suppose les dogmes par eux-mêmes inoffensifs pour les mœurs, ne contenant dans leurs entrailles aucune règle de vie, ni bonne ni mauvaise, planant enfin sur les nations comme ces nuages légers et transparents qui ne portent avec eux ni la rosée ni la foudre. Erreur manifeste que cette dernière idée ! Non, métaphysiquement parlant, les dogmes ne sont pas vides de lois ni de conséquences pratiques.

On ne conçoit pas de religion sans dogmes non-seulement définis, mais acceptés. Or, autant le dogme est inévitable, autant il est fécond. Sommes-nous panthéistes, Dieu est tout, c'est-à-dire que d'un pareil dogme s'exhale une horrible influence qui engloutit la pudeur, la justice, la probité des individus comme des peuples.

« Voilà pourtant, Messieurs, s'écrie l'orateur, un de ces dogmes qu'on appelle inoffensifs ; il aboutit logiquement, vous le voyez, par le Dieu qu'il affirme, à consacrer les plus révoltantes ignominies ; à quelques nuances près, il en est de même de toute autre croyance qui n'est pas pure. Autant un symbole est fait pour égarer l'esprit, autant il l'est pour pervertir le cœur ; chaque élément d'erreur dogmatique qu'il contient est un germe de vice ; et toutes les fois qu'une de ces semences fatales tombe dans les convictions d'un peuple, on peut se dire avec une secrète terreur, en montrant le sol sous lequel elle repose : Ne remuons pas trop cette terre, elle recèle un monstre...

» Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que le monstre sortira.... Oui, Messieurs, quand il s'agit de doctrines saines et pures, on n'oserait dire que les nations où elles ont pris racine en tireront tous les éléments de vie qu'elles contiennent ; les passions peuvent y mettre obstacle. Mais s'agit-il de doctrines corruptrices ? il en va tout autrement ; la logique des peuples est pour elles à la fois pénétrante et inexorable ; pénétrante, elle leur fait deviner d'un infaillible coup-d'œil tout ce que les faux principes dont ils sont épris renferment de conclusions désastreuses ; inexorable, elle les force en quelque manière d'arracher une à une toutes ces conséquences, et de les appliquer à leur vie. Nulle extrémité ne les arrête ; ils les franchissent toutes avec le temps ; et doivent-ils tomber ou dans le sang ou dans la fange, ils obéissent jusqu'au bout à cette rectitude impitoyable qui les pousse à suivre une idée même funeste dans tous ses résultats, et à faire jaillir de son sein tout ce qu'elle est destinée à produire de tempêtes. On a vu mille fois, dans l'ordre politique, se vérifier ce phénomène ; sur ce qui flatte leurs penchants, ils n'ont pas deux manières de raisonner ; et comme sur les questions sociales, ils sont inflexibles à tirer d'une théorie absurde, quand ils l'ont adoptée, tous les bouleversements dont elle porte le germe, ainsi dès qu'ils auront admis un symbole pervers, ils épuiseront sans réserve toutes les dépravations qu'il autorise, et c'est seulement après avoir bu la dernière goutte du poison dont elle est infectée qu'ils songeront à briser cette coupe de mort.

» Du reste ils seront en cela d'autant plus rigoureux qu'ils y seront encouragés par le sentiment d'un double droit : droit d'imitation et droit de nature. Qu'est-ce que le dogme, Messieurs? c'est avant tout l'inauguration d'un Dieu quelconque; et dire un Dieu, ce n'est pas seulement désigner un maître, c'est encore parler d'un modèle; par là même que vous le livrez aux hommages, vous autorisez à en copier les traits; il ne saurait être défendu d'en reproduire les exemples quand il est permis de les adorer; et de quelque nom qu'il s'appelle : Saturne, Bacchus ou Teutatès, quelles que soient les indignités dont il présente l'apothéose, à quelques hideux souvenirs que se rattache sa mémoire, du moment où il est sur l'autel, on sera toujours innocent de se faire à son image.

» Voilà le droit des peuples, et que feront-ils? Ah! évidemment ils n'auront pas plus de délicatesse que leurs dieux, ils se garderont bien d'insulter par leurs vertus ceux qu'ils honoreront de leurs sacrifices; sous un dogme pur, la moralité leur paraîtrait au moins une convenance; ils la fuiront ici comme une sorte d'impiété; et d'une licencieuse mythologie ils feront sortir, comme par conscience, une licencieuse histoire.

» Pervers par droit d'imitation, les peuples, sous un dogme faux, le seront encore par droit de nature. Le dogme faux, en effet, pousse au mal, parce qu'il fausse la liberté, et qu'en la dénaturant ainsi il autorise le vice ou comme franchise ou comme nécessité. Voyez comme l'histoire en dépose! pas une nation, pas une tribu ne s'y rencontre qui n'ait jeté une portion de ses instincts, de ses habitudes au moule de ses erreurs dogmatiques. Au nord, les Germains et les Scandinaves se représentent la divinité sous des traits non pas voluptueux mais cruels; d'après leurs idées elle n'aime pas la boue mais le carnage, et voilà qu'à son imitation ces peuples sont à la fois chastes et barbares; ils regardent le lien conjugal comme inviolable et sacré d'une part, et de l'autre ils prennent un atroce bonheur à boire la liqueur du festin dans le crâne de leurs ennemis, devenu pour eux une coupe de joie. A l'orient, le bouddhisme pèse sur l'Inde : il consacre logiquement pour elle le droit du désordre et la doctrine du fatalisme; et par cette double conséquence philosophique, frappant des contre-coups analogues sur les mœurs, il souille des plus dégoûtantes ignominies le culte religieux des populations asiatiques, et enchaîne en même temps leur activité sociale dans une immobilité de plomb.

» A l'Occident enfin, Rome peupla l'Olympe et le Panthéon de génies immondes; c'est Jupiter dominé par des instincts de brute; c'est la bonne déesse; et qui ne sait qu'encouragés par ces illustres exemples, la ville éternelle et les empereurs se plongèrent dans une dépravation, dont Suétone et Tacite même n'ont pu peindre avec justesse les effroyables raffinements, malgré qu'ils aient épuisé pour les décrire, le premier tout le cynisme, le second toute la vigueur de la langue la plus énergique et la plus audacieuse qui se soit parlé dans le monde! »

Deuxième partie. — 1° Les dogmes sont infiniment précieux pour rendre la morale efficace. Imprimer à la règle des mœurs le double sceau de la sainteté la plus auguste et de la majesté la plus vénérable; prévenir jusque dans la racine qui les fait éclore les transgressions qui l'altèrent et l'outragent; aux motifs qui porteraient à l'enfreindre, opposer des motifs plus puissants pour incliner à l'accomplir; faire peser enfin ces diverses influences d'un poids uniforme sur toutes les ames, de manière à ce qu'elles ne soient ni au-dessus des intelligences vulgaires, ni au-dessous des esprits éclairés, et qu'accessibles pour les unes elles soient

encore formidables pour les autres : c'est là ce qu'on peut imaginer de plus salutaire pour assurer un respect universel et permanent à la morale. En consacrant ainsi ses lois, en poursuivant tous les germes d'où leurs infractions pourraient naître, en abritant derrière leur observation les intérêts les plus sacrés et les plus dignes d'envie, en faisant planer sur toutes les consciences des espérances et des terreurs égales pour toutes, et pour toutes imposantes, on rassemble autour de la liberté les raisons les plus décisives, les attraits les plus entraînants, les aiguillons les plus victorieux, les auxiliaires les plus énergiques pour la déterminer au bien. Il est presque impossible de rien ajouter à ces divers mobiles sans la contraindre et lui ravir cette flexibilité de mouvement d'où dépendent à la fois et sa propre existence, et la notion du devoir, et le mérite de la vertu. « Eh bien ! Messieurs, ajoute M. Plantier, comment ne pas voir que tels seront les bienfaits des dogmes religieux, si surtout ils sont purs ! ».... (Nous ne pouvons donner que la conclusion de cette belle preuve développée par l'orateur.

« Ainsi, dit-il, les dogmes religieux sont donc tout-puissants pour assurer l'empire de la morale. Mais 2° ils sont nécessaires, rien ne peut les remplacer. Et que prendriez-vous pour combler le vide creusé par leur absence ? Compterez-vous sur la beauté de la morale même ? Mais dire une belle morale, c'est dire une morale sévère ; la splendeur alors est un éclat qui tue ; et je ne sache pas que ce soit là un attrait pour la faire pratiquer. Ce n'est pas parce qu'une machine sera d'or ou de diamant, que vous trouverez du plaisir, je pense, à vous faire broyer entre ses rouages. L'intérêt ? mais l'intérêt, on peut le placer dans la violation de tout devoir comme dans le mépris de toute vertu. L'honneur ? mais on peut mal le comprendre, et mettre sa gloire ou dans des monstres de débauche comme Héliogabale, ou dans des raffinements de barbarie comme Caligula. L'opinion ? mais qui ne sait qu'elle peut tour à tour, oracle mensonger et tyran féroce, consacrer les vices les plus dégoûtants, et commander les atrocités les plus inhumaines ?

» Non, Messieurs, entre les sauvegardes humaines offertes à la morale, il n'y en a que deux qui pourraient lui communiquer une certaine autorité pratique, si, pour soulever le monde, elle n'avait pas besoin d'appuyer son levier en-dehors du monde même. Ce sont la conscience et la raison. La raison, flambeau sacré, rayon vénérable quoique mutilé, de la sagesse infinie, phare salutaire appelé non-seulement à nous éclairer sur le devoir, mais encore à nous le faire chérir en nous le faisant apprécier, et à nous conduire à la vertu par une vive intelligence de sa nécessité comme de ses gloires. La conscience, instinct céleste, conseiller et juge mystérieux de la vie, ange invisible, mais pourtant réel, et agitant sur le seuil de l'ame un glaive de feu pour purifier ou punir les actions qu'elle enfante ; conscience et raison, mots prononcés avec vénération par toutes les langues, puissances reconnues de tous les peuples comme de tous les âges. Et cependant, croyez-vous qu'isolées des dogmes religieux, elles suffiraient pour asseoir et garantir l'ascendant et l'intégrité de la règle des mœurs ? Pensez-vous, par exemple, que la raison serait aussi forte que le sceptre de Dieu pour fonder le règne de la vertu ? La raison ? Mais de grâce, qui donc la prend pour guide de sa conduite, etc. »

Poursuivant cet énergique développement, l'orateur cite un beau passage de M. Frayssinous, qu'il nomme l'immortel inaugurateur de ces conférences.

« La conscience? ajoute-t-il encore : mais tout le monde ne l'entend pas de la même manière ; Tibère et saint Louis en parlaient tous les deux, et cependant quelle différence !... Insuffisance donc de la conscience! insuffisance de la raison! insuffisance de toutes les murailles élevées de main d'homme autour du cœur mortel pour l'emprisonner au sein du devoir et de la vertu. A vrai dire, tout cela peut bien avoir une certaine force si vous le combinez avec le dogme religieux. Ainsi on ne sera pas tenté de mépriser la raison, si derrière ses lumières éclatent, pour les contenir, les feux d'un avenir menaçant. Ainsi, on ne se moquera pas de la conscience, si les sentences qu'elle prononce présagent pour au-delà du sépulcre une sentence plus terrible que celle de son tribunal... Mais que cette alliance entre le temps et l'éternité se brise, c'en est fait de la sainteté des vertus privées et publiques. Il est certaines mers que des rivages bas et modestes n'auraient pu contenir; perpétuellement émues, il leur fallait, pour ne point déborder, de hautes falaises, des rochers gigantesques; et le créateur leur a donné cet arrêt colossal pour neutraliser leur courroux et refouler éternellement sur elles-mêmes leurs vagues éternellement impatientes de barrières. Ainsi en est-il du cœur des particuliers et des peuples. C'est le plus rebelle et le plus furieux des océans; il a besoin, pour ne pas sortir de lui-même, d'un môle à la fois élevé et profond comme l'infini, large comme l'immensité, inébranlable comme l'éternité même, c'est-à-dire qu'il a besoin de Dieu, de sa providence, de sa justice, de ses colères; et si vous abattez ce tout-puissant obstacle, vous aurez beau accumuler pour le remplacer des encouragements et des terreurs, des lois et des faisceaux, des échafauds et des colonnes, des têtes couronnées et des têtes abattues; vous ne bâtirez jamais qu'une digue éphémère; au premier choc elle tombera devant les passions qu'elle prétendra retenir prisonnières, et les flots se jouant avec ses débris, s'en iront libres et meurtriers engloutir et les mœurs et la tranquillité des nations semées sur leur formidable passage.

Conclusion. — « Voilà ce que confirme l'histoire; et pour les sociétés évanouies, sans aucune exception, la décadence des mœurs a daté du même jour que l'affaiblissement ou l'extinction des croyances. Voilà ce qu'ont pensé tous les peuples.

» Voilà enfin quelle fut la persuasion de tous les philosophes judicieux, de tous les publicistes graves, de tous les moralistes sérieux, de tous les jurisconsultes honorables. Et de là vient cette grande parole de Bossuet : « Bien croire c'est le « fondement de bien vivre ; » de là ce beau mot de Montesquieu : « Une religion « même fausse, est encore le plus sûr garant de la vertu des hommes ; » de là cette maxime de Joubert dans ses Mémoires : « Ce monde a besoin d'être gou« verné par les idées de l'autre ; » de là cette sentence remarquable de Portalis l'ancien : « Une morale sans dogme est une loi sans tribunaux ! »

» Gardons-nous donc, en face de tant de siècles, de nations et de génies qui se sont réunis pour regarder comme indestructible et féconde l'union de la morale et du dogme, gardons-nous de substituer à cette alliance, scellée de si augustes approbations, le divorce, par lequel de nos jours on a voulu la briser. Logiquement, cette séparation serait absurde; pratiquement, elle serait désastreuse, et un lugubre phénomène se manifesterait dans le monde. Qu'un astre soit le satellite d'un autre, sa subordination vis-à-vis de l'étoile principale fait sa gloire et sa vie; tant qu'elle dure, il brille et roule dans l'espace, et du jour au contraire où il s'affranchirait de sa dépendance, du jour où il se détacherait du corps lumineux

autour duquel il gravite et dont il est en quelque façon l'esclave, il s'en irait au hasard dans le vague des cieux, et finirait bientôt par se perdre dans une sphère de ténèbres et d'immobilité. Tel est le sort de la morale; satellite du dogme, si je puis ainsi parler, elle trouve dans cet astre suprême, sa raison, sa consécration, sa puisance. Tant qu'elle est unie à lui, elle est forte et respectée; mais si par malheur elle se dérobait à son influence et repoussait son appui, cette imprudente émancipation lui serait mortelle; on ne la regarderait plus que comme un capricieux météore, personne ne la voudrait pour guide, et bientôt elle irait s'éteindre dans la double nuit du mépris universel et de la dépravation générale. »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les Ecoles nocturnes que dirigent quelques prêtres pleins de zèle, et que soutiennent de leurs aumônes des personnes charitables, ne pouvaient manquer d'intéresser vivement Sa Sainteté le Pape Pie IX, dont la religieuse et paternelle sollicitude embrasse avec plus de prédilection tout ce qui se rapporte à l'instruction morale et chrétienne du peuple. Dans la soirée du 9 mars, le Saint-Père, accompagné seulement de Mgr Piccolomini, l'un de ses camériers secrets, sortit du palais du Quirinal dans le plus strict *incognito*, et se rendit à l'Ecole de la rue de l'Agneau, au quartier *dei Monti*. Il serait impossible d'exprimer les sentiments d'admiration, d'amour et de reconnaissance dont cette apparition à l'improviste de l'auguste Pontife fit tressaillir le cœur des jeunes écoliers et de leurs maîtres. Après avoir reçu avec sa bonté et sa grâce souriante les hommages de cette réunion d'enfants profondément émus, Sa Sainteté daigna présider à la distribution des prix, qui devait précisément avoir lieu ce soir-là. Pie IX se plut à louer le zèle de ces pieux instituteurs de l'enfance, et leur distribua quelques médailles comme souvenir de cette visite et comme témoignage de son auguste satisfaction. Il adressa parcillement une paternelle exhortation à ces enfants, les encourageant à vivre avec honneur dans leur modeste condition, à sanctifier leur état par la fidèle pratique de tous leurs devoirs religieux. Le Saint-Père se retira ensuite, après avoir remis aux directeurs une généreuse offrande pour le soutien de cette école, et laissant tous les cœurs plus touchés encore que surpris d'une telle marque de son auguste bienveillance.

Les membres du sacré collége que la haute confiance du Pape a associés au gouvernement de l'Etat, secondent avec autant d'activité que d'intelligence les généreuses intentions et les paternelles sollicitudes de Sa Sainteté. A Bologne, Son Eminence le cardinal Amat vient de prendre une excellente mesure pour empêcher que l'avidité des spéculateurs n'arrête ou n'entrave la circulation des grains. Chaque propriétaire, fermier ou agent d'affaires est obligé, sous peine d'une forte amende et de la confiscation au profit des pauvres, de déclarer dans le délai de huit jours au magistrat de sa commune respective, la quantité de grains et farines dont il serait en possession. A Rome, Son Eminence le car-

dinal Massimo, préfet des eaux et routes, a fait publier une notification pour annoncer que le souverain Pontife autorise la construction hors de l'enceinte de la ville, d'un établissement général pour l'extraction et la distribution du gaz. L'adjudication de cette grande entreprise aura lieu par soumission cachetée.

Le docteur Urisarri, chargé d'affaires de la république de la Nouvelle-Grenade près du Saint Siége, a eu l'honneur de présenter au Pape le 6 mars, en audience publique, les lettres du président de cette république, par lesquelles il est accrédité auprès du souverain Pontife Pie IX en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire.

Le 11 du même mois, M. le commandeur don Ferdinand Lorenzana a eu pareillement l'honneur de remettre à Sa Sainteté, en audience particulière, une lettre autographe du président de l'Equateur qui exprime ses respectueuses félicitations au Saint-Père au sujet de son élévation sur le trône pontifical.

PARIS.

Les rectifications seraient longues et fréquentes, si nous nous imposions la tâche de démentir toutes les nouvelles fausses ou inexactes que les feuilles allemandes reçoivent de Rome, et propagent ensuite dans la presse de tous les pays.

En voici quelques-unes, cependant, qui ont fait un certain bruit dans Paris, et qu'il nous semble impossible de passer sous silence.

On dit d'abord « que Mgr Fornari, nonce du Pape à Paris, a été rappelé et va être nommé cardinal. »

Nous ne doutons pas que le digne représentant du Saint-Siége en France ne reçoive, dans un temps peut-être peu éloigné, cette haute dignité du cardinalat, comme la juste récompense de ses longs services et de son mérite éminent : mais nous pouvons affirmer que jusqu'ici aucune lettre de rappel n'a été adressée par son gouvernement à Mgr Fornari.

Autre nouvelle, dont les feuilles allemandes ont seules le secret :

« *Vu la cherté des vivres, et pour ne pas enlever à une foule de personnes leurs moyens d'existence, le Pape a autorisé les spectacles à continuer leurs représentations durant le Carême. C'est la première fois qu'une pareille mesure a été adoptée.* »

Celle-ci est plus curieuse encore :

« *Le Pape a créé à Rome une garde civique d'élite dont il s'est déclaré colonel. Avez-vous jamais lu dans l'histoire des Papes un pareil fait?* »

Ici la crédulité du journaliste paraît du moins ébranlée par l'énormité de l'invention.

Enfin, suivant la même correspondance,

« Le différend qui s'était élevé entre le Saint-Siége et l'abbé de Lamennais doit prochainement s'arranger. M. de Lamennais a déjà fait auprès du Pape les démarches nécessaires à cet effet. Le monde sera certes bien étonné de cette affaire, qui a été tenue secrète jusqu'à ce jour. »

Personne plus que nous ne serait heureux d'apprendre et d'annoncer que M. de Lamennais se relève par une entière soumission à l'autorité du Saint-Siége, d'une chûte où sa gloire et son génie ont encore plus perdu que l'Église qu'il a abandonnée. Mais nous le disons à regret et avec un sentiment de profonde douleur, d'après les rapports de personnes en position d'être bien informées sur les dispositions actuelles du célèbre écrivain, il n'est malheureusement pas permis de croire que son retour à l'unité catholique soit aussi prochain qu'on l'a dit.

Mgr le cardinal-archevêque se propose de visiter successivement, pendant le Jubilé, toutes les églises de Lyon, d'y prêcher lui-même et d'assister au sermon du prédicateur de la station, ainsi qu'au salut. Déjà Son Eminence a commencé le cours de ces apostoliques visites. Hier, elle a prêché dans l'église de Saint-François-de-Sales, où un concours immense de fidèles s'était rendu. Monseigneur a pris occasion du Jubilé et des œuvres de pénitence et de miséricorde, auxquelles cette grande circonstance invite les chrétiens, pour leur recommander l'aumône et le soulagement généreux, abondant, de ces pauvres si nombreux et si malheureux cette année, de ces pauvres familles d'ouvriers, pour lesquels son cœur de père et d'évêque est toujours aussi ému qu'éloquent. (*Gazette de Lyon.*)

Mgr Morlot, archevêque de Tours, dont nous ne saurions trop louer l'inépuisable charité, a distribué, depuis les désastres du mois de novembre dernier, une somme de 60,000 fr. environ aux communes du département qui ont souffert de l'inondation. Cette distribution de secours, faite par l'intermédiaire de MM. les curés, provenait des quêtes faites dans le diocèse de Tours et des offrandes adressées à notre bon et excellent prélat par les autres diocèses de France. (*France cent.*)

M. l'archevêque de Toulouse, dont la touchante sollicitude veille sans cesse aux nombreux besoins du troupeau qui lui est confié, vient d'appeler dans sa ville épiscopale des Sœurs de charité, de Nevers. Cette nouvelle communauté, placée dans la vaste paroisse de Saint-Sernin, va s'occuper de l'éducation des jeunes filles appartenant à la classe marchande et ouvrière.

Le père recteur des Rédemptoristes de Bavière vient de démentir la pensée que des journaux, même catholiques, lui avaient prêtée, de refuser des religieux pour la prédication des missions en Franconie. Dans une déclaration signée de sa main, le vénérable supérieur de la maison-mère déclare que ces missions ne sont qu'ajournées jusqu'à l'issue de négociations actuellement pendantes entre l'évêque de Würzbourg et lui. On avait essayé d'induire le peuple catholique en erreur, en lui insinuant que par suite de la dernière révolution ministérielle en Bavière, les Ré-

demptoristes avaient eu ordre de se dédire de leur promesse antérieure de prêcher des missions dans cette partie du royaume.

La *Gazette évangélique* de Berlin s'épuise en conjectures sur la réaction anti-catholique qui, suivant elle, se prépare en Bavière. Elle va jusqu'à prétendre que M l'archevêque de Munich va être obligé de rétablir son siége à Freysing, et que bientôt on verra M. le comte de Reisach reprendre le modeste manoir de Saint-Corbinien. Or il faut savoir que l'érection de l'évêché de Munich en métropole, en lui adjoignant seulement la dénomination de l'antique siége de Freysing, premier de la Bavière, a eu lieu à l'instante prière du défunt roi, et a été insérée au concordat, qui est devenu loi de l'Etat. Cette simple remarque suffit pour montrer que le roi actuel, quand il le voudrait, et il n'y songe pas, n'aurait ni le droit ni le pouvoir de procéder à une pareille translation de siége.

ANGLETERRE. — L'accession continuelle des membres distingués de l'Eglise d'Angleterre à l'Eglise romaine, est l'un des signes les plus remarquables de ce temps. A peine se passe-t-il un jour sans qu'une ou plusieurs conversions de protestants éminents, généralement ecclésiastiques ou parents d'ecclésiastiques, à peine racontées, ne soient suivies d'un grand nombre d'autres conversions. Cet état de choses remplit naturellement de joie et d'espérance les catholiques, et les moins confiants d'entre eux commencent à penser qu'il n'y avait rien de si extravagant dans la prédiction que faisait O'Connell, il y a une couple d'années, que parmi ceux qui vivent aujourd'hui, il y en aurait qui verraient célébrer la grand'messe dans Westminster-Abbey.

Parmi les preuves et les résultats de cet heureux mouvement des esprits vers la foi catholique, on mentionne le fait d'un nouvel organe de la presse qui serait sur le point d'être fondé par douze gentlemen de distinction littéraire et politique, pour défendre les principes et l'influence sociale de la foi catholique et romaine. Un capital de 5,000 liv. sterl. est déjà souscrit ; et du succès du premier essai dépendra l'augmentation future du fonds social.

IRLANDE. — *Meetings du clergé catholique irlandais pour défendre le peuple contre la calomnie.* — Le temps devient beau même en Irlande : le ciel est pur, le vent est sec ; il fait penser au vieux proverbe de cette île malheureuse qui dit : qu'en mars, un grain de poussière c'est un boisseau d'or. Dans ce cas, l'espoir peut être grand pour l'Irlande ; cependant, malgré la beauté du temps, le sol reste inculte.. Le laboureur n'a rien pour semer, et les forces lui manquent. Ses détracteurs, les lords, disent que c'est par mauvaise volonté, qu'il y a une conspiration contre la culture ; mais le clergé catholique se réunit en plusieurs endroits en meetings pour venger le pauvre peuple de cette calomnie. Le *Freeman* de Dublin du 11 mars nous rapportait les résolutions du meeting du

clergé du doyenné catholique de Castlebar ; celui du 16 mars rapporte celles du meeting catholique du clergé du doyenné de Westport. Les résolutions de ces deux comités sont touchantes et curieuses ; elles renvoient à leurs auteurs l'accusation de conspiration contre la culture lancée contre les catholiques, et font voir que c'est uniquement le défaut de forces et de semence qui empêche la culture du sol. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de traduire ici textuellement les résolutions de ces meetings qui font tant d'honneur au clergé catholique d'Irlande, et qui prouvent qu'il est à la fois le protecteur et le pasteur de son peuple.

GENÈVE. — Les travaux laborieux de l'assemblée constituante touchent à leur terme. La question la plus grave, celle du culte protestant, est achevée. Les débats ont été très-orageux et marqués d'un caractère de violence et d'acrimonie. Au fond, c'était une question toute politique à discuter, quoique, en apparence, il n'y eût que les dogmes et la discipline de l'Eglise protestante mis en cause. Les radicaux du pouvoir veulent reconstituer l'Eglise nationale et lui donner des allures plus libérales. Ils accusent les corps ecclésiastiques d'avoir perdu les véritables traditions du protestantisme, de s'être trop mêlés de politique et d'avoir employé une grande influence illégitimement usurpée au détriment des intérêts populaires. A cet effet, d'après le projet, on donne à l'Eglise une constitution toute démocratique. Les pasteurs ne se recruteront plus par eux-mêmes, ils seront nommés par un corps laïque, le consistoire, composé de délégués des électeurs protestants. L'élection définitive n'appartiendra pas à ce corps, il nommera trois candidats entre lesquels choisiront les électeurs protestants de la paroisse à pourvoir. La compagnie des pasteurs, jusqu'à ce jour toute puissante sur les affaires de l'Etat, sur l'instruction publique, n'aura plus à s'occuper que des prédications et de l'enseignement théologique. Ce système soumet toutes les choses religieuses aux influences variables et passagères de la politique. Les radicaux veulent à tout prix modifier l'esprit de la compagnie des pasteurs. Les nominations futures vont devenir des luttes électorales animées de toutes les passions à l'ordre du jour. Il est facile de prévoir que l'intérêt religieux sera presque nul. Il est impossible de pousser jusqu'au bout avec plus de logique toutes les conséquences de la doctrine réformée, qui soumet l'Eglise en esclave au pouvoir politique.

Ce projet de loi des radicaux a été adopté aux applaudissements de la majorité. Les sectes séparées de l'Eglise nationale, connues sous le nom de méthodistes, ont aidé les radicaux à consommer la ruine de l'Eglise d'Etat.

La compagnie des pasteurs n'a pas d'adversaires plus violents que ces sectaires. Ils espèrent avec le temps, grâce aux dispositions démocratiques de la loi, arriver à faire prévaloir leurs opinions dans le pays. Pour le moment ils ne sont pas les plus forts, mais ils se réjouissent des humiliantes vicissitudes de leur mortelle ennemie.

L'article du culte catholique n'a donné lieu à aucune discussion de cette nature. Cette nouvelle loi sur le culte protestant est un événement grave pour Genève.

AMÉRIQUE. — Dans l'avant-dernier numéro du *Freeman* ou *Catholic Register* de New-York, on remarque des détails intéressants sur l'ancienne république catholique du Paraguay, et surtout la lettre pastorale au sujet du Carême du vénérable John Hughs, évêque de New-York, sur les colléges, séminaires et autres établissements religieux, qui s'augmentent tellement dans son diocèse, qu'il a cru devoir prier les membres du concile provincial de Baltimore de se joindre à lui pour obtenir du Saint-Siége la création de deux ou trois nouveaux siéges épiscopaux dans sa vaste étendue. Vu la détresse de l'Irlande, le prélat ajourne à l'automne la quête en faveur de ses établissements religieux, afin de laisser à la charité toutes ses ressources actuelles pour venir au secours des pauvres Irlandais.

REVUE POLITIQUE.

LA DISETTE EN IRLANDE.

Les Anglais l'avouent eux-mêmes, le royaume-uni est sévèrement visité par la Providence. Ils ont la sagesse de s'incliner respectueusement sous la main divine, et des jeûnes publics sont ordonnés. La crise change de phase, mais non pas d'intensité. Loin de ramener l'espérance, le printemps ne fait qu'amener un redoublement d'effroi. La presse anglaise jadis si fière, si insolente contre nous, n'est plus en quelque sorte qu'un registre funèbre, et sa voix qu'un long glas de mort! — MORE DEATHS FROM STARVATION : *Encore des morts d'inanition*, tels sont les titres lugubres qu'on lit en tête de presque tous ses journaux. C'est surtout la presse de l'Irlande, notre pauvre sœur, qui est lamentable. Ce pays se meurt, mais il revivra : son patriotisme est trop grand et sa foi est trop vive pour ne pas finir bientôt par sortir de ce cercueil de plomb, où l'hérésie victorieuse s'est appliquée à l'enfoncer pendant des siècles, tantôt à coup de baïonnettes, tantôt à coup de *bills* hypocrites et iniques. On a voulu briser toutes ses énergies, on lui a arraché son dernier denier, et l'on s'étonne d'être obligé de la nourrir ; et il se rencontre un membre du parlement, un Roebuck pour lui reprocher, pour lui chicaner misérablement cette parcimonieuse, cette involontaire aumône, et pour l'insulter jusque dans l'agonie de ses enfants qui descendent par milliers silencieux et résignés dans la tombe! Pauvre et noble Irlande!

Quand on lit les journaux irlandais, on se croit reporté aux jours sinistres du choléra, où il suffisait de jeter les yeux sur la place publique pour y voir des morts et des convois sans fin.

Voici quelques-uns des traits de ce lamentable tableau. Dans le *Pilote*, nous lisons sous ce titre : *Etat du pays :*

« Le sort du pays est toujours alarmant. Il nous arrive de Sligo, de Galway, de Roscomon, de Tyrone, ainsi que de tout le Sud, des rapports du genre le plus

déplorable. Partout la détresse est extrême, toujours des morts d'inanition : l'espace nous manque pour tant de détails. »

Le lendemain, un autre journal de Dublin, le *Freeman*, empruntait aux journaux des diverses localités dont il parle, des détails qui navrent de pitié :

1° D'après l'*Examiner* de Kerry :

« Encore des morts d'inanition. — Jeudi dernier, les corps de Mathieu O'-Brien et de son fils furent portés au cimetière de Keelmackeder. Le fils était mort depuis huit jours passés et le père depuis trois. Les corps, couverts de quelques poignées de foin, furent traînés dans une charrette et enterrés sans châsse presque à fleur de terre. Le fils qui avait accompagné son père et son frère à leur dernière demeure avait à peine assez de force pour regagner la maison. Le lendemain deux autres étaient morts dans la même paroisse. C'étaient le mari et la femme qu'on trouva morts de faim dans le lit conjugal. De tels événements se présentent chaque jour. »

2° D'après le *Waterford Chronicle* :

« Encore des morts d'inanition. — A Bonmahon la mort marche en reine et d'un pas rapide à travers les rangs de la population indigène. Le peuple est affamé. Dans tous les coins on trouve des cadavres. Au milieu de ce nombre immense de morts, dans les districts les plus reculés de ce pays, nous apprenons par des correspondants dignes de foi que les hommes, les femmes, les enfants se fanent et tombent comme les feuilles en octobre. De cent morts, il n'y en a qu'un sur lequel on fasse une enquête. Cette semaine M. Gamble, le coroner, en a fait une sur le corps de Nicholas White et de Jeanne Munahan, trouvés morts sur la route. Il peut être bon de remarquer qu'on laisse passer sans la moindre enquête les centaines qui meurent entre les murs de leurs habitations. Ils sont morts de faim ? Ce n'est rien, c'est régulier, c'est naturel, et le coroner n'a d'enquête que pour ceux qui sont jetés sur la voie publique pour rendre l'âme.

» Morts d'inanition a Mohil. — Lundi dernier une pauvre veuve et son enfant orphelin sont morts dans un lieu nommé Gubadrush, à deux milles de la ville ; ils sont morts de faim.

» La misère de ce pays passe toute description ; la famine y est répandue avec toutes ses formidables horreurs. Ceux qui sont employés aux travaux publics ne sont pas dans une position bien supérieure à ceux qui n'ont pas cette ressource. La ville est remplie d'une foule qui demande à manger.

» La fièvre et la dyssenterie sévissent toujours dans le Workhouse (maison de travail). Dimanche et lundi on a compté 14 morts.

» A Banager, la fièvre et la dyssenterie se répandent également dans toute la contrée. »

« Encore, dit le *Tuam Herald*, des morts d'inanition ! Il ne se passe pas un jour qui n'apporte dans notre voisinage les événements les plus affligeants et les plus terribles. Entendre dire que des personnes meurent de faim est devenu aussi familier à nos oreilles que le son de l'horloge. Nous voyons tomber notre peuple sous les ravages de la famine et de la maladie comme les feuilles des bois devant le souffle du vent. Quand le coroner fait une enquête sur une mort, il en résulte les détails les plus affligeants, et quand le jury se rassemble pour délibérer à cet effet, son verdict est celui-ci : *Mort de faim.* »

Le *Champion de Sligo* dit : « Les détails que nous avons reçus cette semaine sont vraiment effrayants. C'est par centaines que le peuple meurt de faim, et ceux qui ne meurent pas absolument de ce besoin sont enlevés par la fièvre et la dyssenterie, maladies qu'a produites la rareté des provisions. On ne peut s'en

rapporter pour les morts aux enquêtes du coroner, car la police ne l'envoie plus quand elle sait que le mort est une victime de la faim. Il n'y a plus d'enquête que pour ceux qui tombent sur la route et dans les fossés.»

« Depuis quelques jours, dit le journal de Kilkenny, tout coche ou voiture quittant cette ville pour Carlow ou Athy est rempli d'émigrants de toutes les parties de ce comté qui passent par Dublin pour quitter leur sol natal.

» Le chiffre de l'émigration de l'Irlande en Amérique pour cette année n'est pas loin d'excéder dix fois celui de toute autre époque. Les petits fermiers qui ont pu se procurer les moyens suffisants s'en vont par milliers. D'après un état du district de Colliery dans le comté de Kilkenny, quatre cents familles se préparaient à partir pour aller former entre elles une colonie au delà de l'Atlantique.»

« C'est avec douleur, dit le *Tyrone Constitution*, que nous nous apercevons que l'état des districts de ce comté devient plus alarmant de jour en jour. Le pauvre peuple tombe graduellement, et un grand nombre est maintenant incapable de continuer les travaux du Workhouse, par l'effet combiné de la famine et de la maladie.»

La *Bannière de l'Ulster* établit d'après l'autorité d'un prêtre que, dans la banlieue de Derrymacash, le nombre des morts, depuis le 1er janvier jusqu'au 20 février, excédait 400. Et presque toujours la maladie qui les a emportés pouvait être attribuée au défaut de nourriture.

Après avoir énuméré plusieurs cas de misère, le rédacteur du *Cork Examiner* établit que, dans une maison de de Boland's Lane (terre de Boland), il n'a pas trouvé moins de 25 créatures mourant de faim, sans un seul haillon pour se couvrir. Les malheureuses mères, ajoute-t-il, s'efforçaient d'apaiser leurs enfants, plus malheureux encore, en leur offrant de l'eau chaude qu'ils avalaient avidement.

M. Barry de Bantry écrit au même journal : « L'état du peuple ici ne peut se décrire. J'avoue mon impuissance à en donner une idée. Ils meurent par centaines. Et ce qui rend encore ce spectacle plus pénible, c'est que les gardiens du Workhouse ont été engagés à refuser des cercueils à ceux qui meurent hors de l'établissement, tant avait été grande la dépense pour en fournir à ceux qui sont morts dans la paroisse pendant les trois dernières semaines. Depuis trois ou quatre jours, on ne voit pas moins de cinq corps à la fois gisant sans sépulture, faute de bière. Aujourd'hui on en a jeté un dans le champ voisin du Workhouse, afin, j'ose le dire, de forcer les gardiens à fournir des bières. »

Voilà l'état de l'Irlande; voilà quelques traits seulement de l'effroyable tableau qu'aucune plume n'a le courage de retracer dans tous ses affreux détails. Dans cette crise suprême, les véritables amis du peuple se révèlent. Nous examinerons la conduite du clergé catholique parallèlement à celle des landlords protestants.

PROGRÈS ET PREMIERS RÉSULTATS DES RÉFORMES PONTIFICALES.

C'est le *Siècle* qui parle : un tel hommage rendu à la papauté nous semble précieux à recueillir :

« Au milieu des affligeants spectacles que présentent la plupart des royautés européennes, il est consolant d'arrêter ses regards sur les actes du nouveau gouvernement romain. Qui l'eût prévu il y a un an? C'est de ce gouvernement, le plus décrépit, le plus rétrograde et le plus incorrigible de tous en apparence, que

devait partir pour l'Italie le signal du progrès; c'était de Rome que devait s'élever la parole de vie, comme aux temps des barbares, des croisades et de la renaissance! Singulières destinées que celles de cette ville, qui fut deux fois, à des titres si divers, reine du monde, et qui, moralement déjà, se retrouve en quelques jours constituée la métropole de l'Italie!

» Le mouvement civilisateur commencé il y a huit mois sous les auspices de Pie IX continue, malgré tous les obstacles que lui opposent l'ignorance, les intérêts et les passions, appuyés de l'intrigue étrangère. Bien que la marche du gouvernement pontifical puisse sembler un peu lente aux imaginations habituées aux changements à vue et aux théories radicales, il est incontestable que ce gouvernement a déjà déployé une activité rare dans les fastes de l'Italie et surtout de l'Eglise. Il n'a pu s'empêcher de consulter des commissions spéciales au sujet de certaines réformes ou mesures capitales, et l'on sait par expérience, même dans notre pays de *furia francese*, combien traînent les études législatives ou administratives confiées aux commissions les mieux choisies. Mais dans nombre de cas, Pie IX s'est décidé en vertu du *motu proprio*, et ses actes ont prouvé qu'il pouvait, en toute sécurité, s'abandonner aux inspirations de ses lumières et de sa conscience...

» Le véritable esprit d'un gouvernement se manifeste surtout par le choix de ses employés. En tous pays, et principalement chez les peuples à imagination méridionale, les fonctionnaires sont l'incarnation de la politique, la loi vivante, le modèle à suivre. La confiance et l'amour, le soupçon, le mépris et la haine se mesurent à la réputation bonne ou mauvaise des agents de l'administration. Eh bien! sous ce rapport, Pie IX n'a pas été moins sage ni moins heureux. Les magistratures communales sont généralement composées d'hommes connus par un libéralisme éclairé. Les commissions, notamment celles pour l'extinction de la mendicité et la réforme du code pénal, s'enorgueillissent de réunir les économistes et les jurisconsultes les plus distingués. Au sommet de l'administration, on s'applaudit de voir briller le cardinal Gizzi, secrétaire d'Etat, MM. Amat, Ferretti, Bofondi, Rusconi, Grassellini, préposés au gouvernement de Bologne, d'Urbin, de Ravenne, d'Ancône et de Rome....

» Tout annonce d'ailleurs que la grande majorité des populations s'associe de cœur et d'esprit aux intentions paternelles du saint Père....

» Le peuple romain paraît comprendre le prix d'un pareil avenir, car déjà il travaille à s'en rendre digne. Voici de ce fait des preuves irréfragables. Les corps judiciaires de la ville et du territoire de Rome ont dernièrement publié le résultat de leurs investigations statistiques sur les derniers mois de l'année 1846. Il ressort de ce tableau que dans le mois de juin 500 délits de toute nature furent poursuivis; dans le mois de juillet, 340; en août, 230; en septembre, 200; et en octobre seulement 112. Une diminution si rapide de criminalité n'est-elle pas une sorte de prodige? De tels chiffres ne sont-ils pas la plus satisfaisante démonstration de ce que peuvent sur la moralité d'un peuple les mesures et surtout les exemples d'un bon gouvernement? Comparez à cela les statistiques criminelles des pays les plus fiers de leur civilisation, de l'Angleterre et de la France: de quel côté est l'avantage? Ne semble-t-il pas que sur les deux rivages de la Manche la civilisation véritable rétrograde, et que sur les bords naguère si décriés du Tibre, la dignité, la liberté humaines, relevées par un pouvoir magnanime, seront bientôt mieux fondées que chez nous à revendiquer la jouissance de tous leurs droits?

» Mais la vénération et l'amour du peuple, la sûreté et l'obéissance intérieures ne sont pas l'unique récompense des gouvernements libéraux. De la possession

de ces avantages il résulte une grande force morale, et de cette force naissent la considération et l'influence extérieure. Pie IX n'est pas seulement populaire à Rome, il l'est aussi à Naples, à Florence, à Turin, à Milan, dans toute la chrétienté et même au-delà de ses limites. Cette immense popularité a déjà rejeté dans l'ombre la timide modération du grand-duc de Toscane, pour rendre le premier rôle au nom et au génie romain. Elle a encouragé les velléités d'indépendance et de réforme du cabinet sarde ; elle a paralysé le mauvais vouloir des gouvernements napolitain et même autrichien; elle a rendu presque impossible, moralement, l'intervention brutale des baïonnettes tudesques; enfin, autre phénomène bien caractéristique de notre époque, elle a attiré dans la métropole du monde chrétien un ambassadeur du sultan, du principal pontife de l'islamisme! Le commerce et la sûreté des sujets de l'Eglise, dans le Levant, seront dorénavant protégés directement par le pavillon et des consuls pontificaux. Ils l'étaient depuis des siècles par la France ; mais les chrétiens de Syrie ont assez fait connaître, après tant d'autres, la valeur actuelle de la protection française. Un faible prêtre, sans marine ni soldats, trouvera ainsi plus de respect chez des infidèles et des barbares, que le roi *très-chrétien* avec ses armées et ses flottes, soutenues d'un budget fabuleux et d'une population de trente-cinq millions d'ames !

» Contestez après cela l'efficacité des influences morales et l'utilité pratique de la gloire. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 22 mars. — Par suite de la nomination de M. Hébert aux fonctions de garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, le 6e collége électoral de l'Eure est convoqué à Pont-Audemer pour le 10 avril, à l'effet d'élire un député.

— M. Léon de Malleville, candidat de l'opposition, a été nommé aujourd'hui vice-président de la chambre des députés, à la majorité d'une seule voix, en remplacement de M. Hébert. Le candidat du ministère était M. Duprat, qui avait eu l'avantage des voix sur M. de Malleville dans les deux premiers scrutins.

— M. Chapuys de Montlaville a déposé samedi à la chambre une proposition relative à une réduction sur le prix du timbre pour les journaux.

— Lundi dernier, M. le ministre de la guerre a déposé un projet de loi portant demande d'un crédit de 500,000 fr., à répartir en secours aux gendarmes chargés de famille, que la cherté excessive des vivres met dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance avec leur solde. Le ministre constate dans l'exposé des motifs, que la plupart des gendarmes sont actuellement dans une extrême misère, et que beaucoup n'ont pour se nourrir et nourrir leur famille, absolument que du pain, à l'achat duquel ils consacrent toute leur solde.

— L'inauguration du chemin de fer de Paris au Havre a eu lieu samedi.

Le convoi est parti à six heures et demie de la gare de Paris. Il devait être rendu à la station de Rouen, rive droite, à neuf heures un quart, et arriver au débarcadère du Havre vers midi et demi.

Le clergé des quatre grandes paroisses de Notre-Dame et de Saint-François du Havre, d'Ingouville et de Graville, s'est rendu processionnellement au débarcadère du Havre. Le curé de Notre-Dame a bénit la voie.

La compagnie n'a adressé qu'un très-petit nombre d'invitations ; l'argent qui aurait été dépensé en fêtes devant être consacré au soulagement des malheureux,

le conseil d'administration de la compagnie, dans sa séance de mercredi, a voté une allocation de 12,000 fr. destinée à être distribuée aux pauvres, et qui sera répartie comme suit :

1,500 fr. pour la ville de Rouen.
1,500 fr. pour la ville du Havre.
1,000 fr. pour la ville d'Ingouville.
1,000 fr. à la commune de Graville.
7,000 fr. pour les communes traversées par le chemin de fer, et remis à la disposition du préfet.

— On lit dans la *Patrie* :

« Trois de nos plus graves journaux, que la politique tient échelonnés à divers degrés dans le camp du rationalisme, reproduisent aujourd'hui, d'après le *Times*, une lettre au moins singulière, datée du 11 mars, et signée *Lola Montès*, où l'héroïne des troubles de Munich met le public dans la confidence de ce que *lui a dit le roi*. Nous aurions pu prendre l'avance au sujet de cette publication, et nous nous en sommes abstenus, faute d'une *foi* aussi robuste que celle qui a déterminé en cette circonstance nos sceptiques confrères. Nous ne croyons nullement en effet que le sceptre de Bavière soit tombé en quenouille chorégraphique à ce point de prendre une sylphide d'opéra pour l'organe quasi-officiel des manifestes destinés à notifier sa nouvelle politique à l'étranger. La lettre de Mlle Montès nous paraît donc une assez mauvaise plaisanterie. »

— La mort vient de frapper d'un coup terrible M. le duc et Mme la duchesse de Galiera. Jeudi dernier, leur fils unique, plein de santé et d'avenir, se trouvait encore au milieu de ses condisciples, et hier matin il n'était plus ! Une fièvre scarlatine, qui ne s'était annoncée qu'avec les caractères les plus bénins, l'a enlevé. Ce jeune homme réunissait au physique le plus heureux, toutes les qualités de l'esprit et du cœur dont ses parents étaient fiers à bon droit. Ses succès au collége Bourbon lui assuraient le premier prix d'excellence pour le semestre de Pâque ; il était appelé à jouir d'une fortune qui ne s'élève pas à moins de huit cent mille livres de rente. Ses camarades, dont il était aimé, ressentent une douleur aussi profonde que légitime.

M. le comte de Brignolle, ambassadeur de Sardaigne, perd ainsi son dernier petit-fils.

— Le conseil municipal de Paris a été saisi d'une proposition faite par M. Rothschild à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Rothschild propose d'ouvrir un crédit de 5 millions destiné à acheter des grains sur les marchés étrangers pour concourir à l'approvisionnement du marché de la capitale. Il demande que le gouvernement nomme une commission pour surveiller les engagements qu'il offre de prendre, et qui consisteraient à vendre les blés sur le marché au prix courant de leur jour d'arrivée. Si l'opération présentait des pertes, M. de Rothschild les supporterait seul; si elle donnait des bénéfices, ceux-ci seraient convertis en bons de pain pour les classes nécessiteuses.

Le conseil a voté des remerciements à M. de Rothschild, pour sa proposition, et l'a engagé à y donner suite ; mais il a décliné toute coopération directe ou indirecte dans l'opération.

—On lit dans le *Journal des Débats:*

« Les journaux des départements continuent à signaler une baisse graduelle dans le prix des grains sur un assez grand nombre de marchés. La panique a cessé, et la spéculation est réduite à modérer ses prétentions, en présence de

quelques arrivages déjà importants, et dans l'attente des nombreux navires annoncés pour le mois prochain. »

— Un trafic odieux s'exerçait depuis quelque temps sur les bons de pain accordés par la ville, pour la soulagement de la classe ouvrière. Avant-hier, onze individus qui avaient fait de faux certificats de propriétaires, pour obtenir des bons à la mairie du premier arrondissement, ont été arrêtés.

— M. le ministre de l'instruction publique, préoccupé des désastres qui ont frappé si cruellement les populations riveraines de la Loire, a recherché si les colléges royaux, indépendamment des quêtes faites dans leur sein, ne pourraient pas encore, par une autre voie, concourir aux efforts de la charité publique. Ces établissements ayant tous en réserve du linge et des effets d'habillement hors de service qui sont habituellement vendus à leur profit, M. le ministre a décidé, en conseil royal, le 6 janvier dernier, qu'il serait, par exception, fait abandon, en faveur des enfants des victimes des inondations, d'une partie de ce linge et de ces effets d'habillement.

— Un cultivateur aisé d'Athies (Aisne), M. Julliart, mariait sa fille le 18 mars. Quelques jours avant la noce, la jeune fiancée pria son père de restreindre le nombre des invités et de donner aux pauvres si nombreux de la commune la somme que produirait l'économie à réaliser dans les dépenses de la fête. Emu de cette bonne pensée, M. Julliart consentit à ce que désirait son enfant, et jeudi 250 kilogrammes de pain étaient distribués, au nom de la jeune mariée, entre 26 familles d'indigents.

— Quelques désordres pour la cherté des grains ont encore eu lieu dans les départements du Nord et de la Somme, et à Dax (Landes).

— Jeudi, une alerte assez vive a mis Orléans en émoi. Les bruits les plus sinistres circulaient. Les gardes nationaux étaient convoqués à domicile. Des groupes d'ouvriers et de curieux stationnaient sur la place de l'Etape. On parlait de scènes de pillage qui venaient d'avoir lieu à l'écluse de Combleux, de rassemblements nombreux qui s'avançaient sur Orléans. La ville avait vu la troupe de ligne se diriger à marche forcée vers les bords du canal. L'inquiétude était partout.

Le soir, le conseil municipal, convoqué à la hâte, se réunissait sous la présidence du premier adjoint, et là on apprenait le mot de l'énigme : — A deux heures une lettre de M. le préfet était arrivée à la mairie, elle avait annoncé qu'un rassemblement de 1,500 personnes marchait sur Orléans et serait le soir à nos portes. Elle invitait en même temps l'autorité municipale à rassembler la garde nationale, et à prendre toutes les mesures propres à assurer la tranquillité publique.

M. le préfet avait singulièrement exagéré les choses. En réalité, ce rassemblement de 1,500 personnes se réduisait à 200 malheureux, hommes, femmes et enfants, qui, poussés par la faim et la misère, s'étaient d'abord présentés à Pont-aux-Moines, demandant du pain. Tous étaient sans armes; plusieurs portaient des sacs de toile; ils avaient remonté le canal jusqu'à Combleux dans l'espoir d'y trouver un bateau. Mais le bateau était resté en pleine Loire.

M. le procureur du roi et M. le préfet ont d'abord fait cerner ce rassemblement. Plusieurs individus ont été arrêtés. Mais comme leur attitude n'avait rien de menaçant, que la misère seule et le manque de pain les avaient poussés vers les bateaux, l'autorité leur a rendu immédiatement la liberté. On leur a distribué quelques secours, et le rassemblement s'est dispersé. (*Journal du Loiret.*)

— On écrit de Bellegarde (Loiret), le 19 mars, que tout ce canton, voisin des deux cantons de Lorris et de Châteauneuf, sur lesquels les désordres ont eu lieu,

est lui-même dans un état de trouble fort inquiétant. Les bûcherons, qui composent la majeure partie de la population, ont quitté l'ouvrage, et des bandes parcourent la nuit la campagne et portent l'alarme de tous côtés.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Nous recevons aujourd'hui le résultat de la séance du sénat espagnol du 15 mars, dans laquelle a été discutée la mise en accusation du général Serrano, membre du sénat, qui n'a pas voulu obtempérer à l'ordre du cabinet d'aller prendre d'abord le commandement des provinces du nord de l'Espagne, et ensuite l'inspection des troupes qui se trouvent dans ces provinces.

Le sénat, à l'exception de M. Luzuriaga, qui a été autrefois ministre dans le cabinet Olozaga avec le général Serrano, s'est prononcé à l'unanimité pour la mise en accusation du général Serrano. Il y avait en tout 89 votants.

Dans la séance du congrès du 16, une proposition, ayant pour but d'approuver la conduite du ministère, a été déposée sur le bureau du président; M. Bravo Murillo a déclaré, au nom du cabinet, qu'il se ralliait avec empressement à cette proposition. Dans les circonstances graves où le ministère se trouve, a dit le ministre de la justice, il importe que le cabinet puise une nouvelle force morale dans la consécration de ses principes et dans l'approbation de sa conduite politique par le corps législatif.

La proposition sera discutée et votée aussitôt que le congrès aura statué sur un amendement de M. Mendizabal au septième paragraphe de l'adresse.

ANGLETERRE. — Il y a eu, le 19, une séance importante aux communes. La matière en discussion était le moyen d'atteindre l'*absenteism* en Irlande, c'est-à-dire de forcer les propriétaires à dépenser au moins une partie de leur revenu dans le pays. M. S. O'Brien a demandé qu'une taxe spéciale, portée d'abord à 10 p. 0/0, mais qu'on élèverait plus haut, s'il était besoin, fût mise sur les propriétaires qui n'auraient pas séjourné six mois chaque année, en Irlande. La proposition a été combattue, au nom du gouvernement, par M. Labouchère, et ensuite repoussée par la chambre à une majorité de 70 voix contre 19.

POLOGNE. — On lit dans la *Presse* les faits suivants que nous ne reproduisons qu'à titre de renseignement.

« Une lettre écrite des bords de la Sprée, le 12 de ce mois, et insérée dans la *Gazette de Cologne* du 19, confirme d'une manière explicite, les nouvelles importantes données par notre correspondant de Vienne dans sa lettre du 1er de ce mois. La *Gazette universelle*, le *Journal de Francfort*, et plusieurs autres feuilles allemandes, ont reproduit la lettre publiée par la *Presse*, en ajoutant que des rapports venus d'autre part les portaient à ajouter pleine foi à ce que cette lettre contenait sur l'établissement d'une nouvelle vice-royauté en Pologne, et la conclusion du concordat entre la cour de Saint-Pétersbourg et le Saint-Siége.

» Voici la lettre insérée dans la *Gazette de Cologne* :

« La nouvelle donnée par les journaux français, que le grand-duc Michel serait nommé vice-roi de Pologne, avec les mêmes attributions et pouvoirs qu'avait eus, jusqu'en 1830, le grand-duc Constantin, est pleinement confirmée. En tout cas, le grand-duc Michel n'aura pas contre lui l'opinion publique, car il a un caractère exempt de blâme. On rattache à cette mesure un concordat concernant l'Église catholique en Pologne; un nonce du pape arrivera à Varsovie, indépendamment des évêques polonais qui y sont attendus.

» La nouvelle que nous donnons est émanée d'une source digne de foi. »

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des pairs a tenu samedi une séance d'une heure. Elle a entendu des rapports de pétitions sans intérêt.

Le reste de la séance a été rempli par deux réclamations : l'une de M. de Montalembert, qui a demandé le rapport des pétitions sur l'esclavage; ces pétitions seront rapportées jeudi ; l'autre de M. de Boissy, qui voudrait qu'on laissât à la chambre le temps nécessaire pour étudier la loi sur les écoles de droit avant que la discussion à ce sujet ne commençât dans les bureaux. Cette discussion a été fixée à aujourd'hui lundi.

Séance du 22.

Après une très-courte séance consacrée encore à des rapports de pétitions, la chambre s'est retirée dans ses bureaux pour examiner les projets de loi relatifs au Chapitre de Saint-Denis et à l'enseignement du droit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 20.

L'ordre du jour est la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à la création d'un hôpital militaire thermal à Vichy. Ce projet est adopté à la majorité de 131 voix contre 5.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, présente plusieurs projets de loi d'intérêt local : et un autre projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 2 millions, pour un nouveau secours à accorder aux bureaux de bienfaisance et de charité.

Ces projets sont renvoyés à la commission des crédits supplémentaires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur l'alcool, à l'octroi de Rouen.

Après une courte discussion, l'article unique du projet est voté. Le scrutin donne aussi pour résultat l'adoption par 150 voix contre 82.

Séance du 22.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président. M. L. de Malleville est proclamé député au troisième tour de scrutin.

La parole est ensuite donnée à M. Duvergier de Hauranne pour développer sa proposition sur la réforme électorale.

Le discours de M. Duvergier de Hauranne à l'appui de sa proposition occupe toute la séance, et la discussion sur la prise en considération est renvoyée à demain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1847.

Cinq p. 0/0. 117 fr. 00 c.	Quatre canaux. 1237 fr. 50 c.
Trois p. 0/0. 78 fr. 80 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
Quatre p. 0/0. 102 fr. 00 c.	Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 50 c.	Rentes de Naples. 102 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'ESPRIT DE MGR HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

Recueilli de ses œuvres et de ses vertus.

—

Ce n'est pas seulement l'*Esprit* des Saints inscrits solennellement par l'Eglise dans ses dyptiques sacrés, qu'on est dans l'usage d'offrir aux pieuses méditations des ames chrétiennes ; on peut encore donner un utile aliment à leur ferveur en leur présentant les vertus, les actions, les paroles, l'ame de ces personnages d'élite, aimés de Dieu et des hommes, et dont la mémoire est en bénédiction. A ce titre, personne ne méritait mieux que M. de Quelen, qu'un écrivain intelligent et plein de cœur recueillît dans sa belle vie, dans ses discours et dans ses écrits, des leçons et des exemples de piété et d'édification. Prélat éminemment remarquable par l'aménité de ses mœurs, par l'élégance de ses manières, par une piété douce et affectueuse, par l'éclat qu'il répandait sur les cérémonies religieuses, et par un zèle assidu à tous les devoirs de son état, il fut surtout sublime de force et de vertu au sein de l'orage. L'ingratitude et la haine purent méconnaître son caractère, des détracteurs passionnés ou des ennemis farouches attaquer ses intentions, et menacer même son existence, il n'en fut pas moins étranger aux sentiments de la haine et de la vengeance ; sa charité descendit souvent sur ses persécuteurs, et sa pauvreté glorieuse comme celle de saint Vincent de Paul, dont elle retraça plus d'une fois les merveilles, fut féconde en bonnes œuvres de tout genre.

L'ouvrage que nous annonçons se compose de deux parties distinctes : la première contient des lectures pieuses pour les dimanches, mercredis et vendredis de chaque semaine, recueillies des mandements et lettres pastorales de l'illustre prélat. Ces extraits ont pour sujets la pensée de la mort, la pénitence, la croix et la passion du Sauveur. On pense bien que ces grandes vérités du christianisme sont développées avec une piété, une onction, un charme, un naturel exquis, qui laissent dans l'ame les impressions les plus délicieuses. Le vénérable auteur avait profondément étudié la science de la croix, et son talent, animé par une foi vive et tendre, savait puiser dans cette source sacrée tout ce qu'il y a de plus propre à toucher le cœur et à l'attirer à Dieu. Je me plaindrai seulement que ces extraits soient trop courts. M. de Quelen a eu souvent occasion de parler à son peuple dans ses mandements et dans ses allocutions, et il ne fallait pas craindre d'exploiter cette mine aussi pure que féconde. Nous avons entendu dire plusieurs fois à un des meilleurs critiques de notre époque, que le discours prononcé à Notre-Dame en 1834

pour l'œuvre des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul par suite du choléra-morbus, était un véritable chef-d'œuvre digne des plus belles époques de la chaire chrétienne, et que le magnifique commentaire de ces paroles du prophète Amos : *Væ qui opulenti estis in Sion... et nihil patiebantur super contritione Joseph!* décelait un talent à qui toutes les ressources de l'art oratoire étaient familières.

La seconde partie de l'*Esprit de Mgr de Quelen* est consacrée à retracer les vertus de l'éminent prélat. Là, j'ai retrouvé plusieurs traits déjà cités par ses historiens, mais qu'on revoit avec plaisir. On aurait pu en citer une foule d'autres qui ne peuvent qu'ajouter au profond sentiment d'admiration qu'inspire le nom de M. de Quelen. Un attrait irrésistible l'entraîna de bonne heure vers le ministère ecclésiastique. C'est au moment où la foudre grondait sur le trône et sur l'autel, qu'il demanda à ses parents et en obtint d'être tonsuré ; noble et généreuse résolution qui allait si bien à ses sentiments de Breton et de chrétien ! Quand, après la Terreur, l'horizon devint plus serein, M. de Quelen voulut se préparer au sacerdoce sous la conduite de M. Emery. Déjà ce supérieur au-dessus de tout éloge, selon l'expression de M. le cardinal de Bausset, avait réuni quelques jeunes gens dont la vocation courageuse n'était point ébranlée par les orages précédents, se hâtant de remplir ainsi les vides effrayants du sanctuaire. Parmi les ecclésiastiques qui s'étaient associés à ses travaux, M. de Quelen fit choix d'un directeur, depuis supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, M. l'abbé Duclaux, vers lequel l'attirait une heureuse conformité de goûts et de sentiments. L'élève ne se lassait point d'admirer l'aimable simplicité et l'inaltérable douceur du pieux Sulpicien ; de son côté, le maître avait voué un tendre attachement à celui qui venait se placer sous sa discipline, et qui déjà faisait pressentir l'heureux mélange de force et de grâce qu'il devait déployer plus tard dans des moments difficiles ou dans des temps plus prospères. Ordonné prêtre en 1807 par M. Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, il fit quelques mois après un voyage à Paris, où son directeur lui dit ces paroles, qui restèrent profondément gravées dans sa mémoire : « Vous voilà prêtre, » faites-vous une bonne réputation, et comme l'agrément du style et les » soins du discours y contribuent, ne les négligez point ; c'est à ce prix » que vous pourrez utilement travailler dans le saint ministère. » Doué surtout d'un talent particulier pour la direction des consciences, par les accents touchants de son ame religieuse et sensible, par sa connaissance profonde du cœur humain, plus d'une fois M. de Quelen fit couler les larmes du repentir et descendre la sérénité dans des cœurs flétris ou désolés. Madame Andryane, dans le journal si intéressant qu'elle a joint aux mémoires de son beau-frère, rapporte qu'étant arrivée à Milan pour demander à l'empereur d'Autriche la grâce de M. Andryane, détenu

dans les prisons du Spielberg, elle apprit que l'archevêque de Paris se trouvait dans cette même ville, se rendant à Rome. « Ah ! c'est Dieu qui » me l'envoie ! » s'écria-t-elle avec un sentiment de joie indéfinissable, et aussitôt elle court lui confier ses démarches et ses anxiétés. « Parti déjà » depuis long-temps pour aller chez le prince de Metternich, il avait » laissé ignorer à quelle heure il rentrerait ; après avoir déposé une lettre » à sa porte, je suis revenue chez moi, où j'ai trouvé ma fille et Joséphine » transportées de joie... Elles avaient reçu Monseigneur, il avait passé » avec elles une demi-heure à m'attendre, en promettant de revenir » sans pouvoir fixer le moment, et le digne homme avait été si bon, si » gai avec ma Louise, qu'elle en était encore toute rouge de plaisir !..... » La journée m'a semblé d'une longueur interminable dans l'attente de » cette chère visite !... Enfin Monseigneur est arrivé à la fin du jour, et » quoique bien heureuse en le retrouvant pour moi ce qu'il y a de meil- » leur au monde, je suis restée frappée au cœur en le voyant malade, » profondément triste, persuadé de sa fin prochaine, et m'exhortant à la » résignation, parce qu'il ne croit pas que je puisse rien obtenir. Hélas ! » il sortait de chez l'empereur, il avait causé avec le prince de Metter- » nich, et certainement il sait quelque chose des dispositions impériales. » Tout ce qu'il m'a dit, m'a ravi mes illusions... Je suis anéantie !... » Après nous avoir adressé ses adieux, après nous avoir bénies, il m'a dit » du ton le plus touchant : « Peut-être ne sommes-nous plus destinés à » nous revoir sur cette terre, mais si la bonté de Dieu m'appelle à lui, » ma première prière sera pour votre frère. » Hélas ! je n'ai pu lui ré- » pondre que par mes larmes. »

On lit aussi dans les *Mélanges religieux*, par Mlle Natalie P., le récit d'un voyage que fit sa mère en Italie pour prodiguer ses soins à un fils chéri qu'elle eut le malheur de perdre. Voici comment elle raconte son entrevue avec M. de Quelen à Suse, dernière ville du Piémont, où elle se trouvait pour passer le mont Cénis. « Je ne connaissais pas le premier » pasteur de ma ville natale, mais je n'ignorais pas ses vertus. A son nom ré- » véré, en apprenant sa présence en ce lieu, où j'étais si loin de l'attendre, » je me sentis comme retirée de l'abîme. L'espoir d'une consolation pé- » nétra dans mon ame ; je désirai le voir, je lui en fis demander la permis- » sion ; il me l'accorda sans délai. Je courus aussitôt dans la salle ou il était » avec ses respectables grands-vicaires ; je m'avançai précipitamment » jusqu'à lui, sans savoir ce que j'allais dire ni même si je pourrais par- » ler, tant je versais de larmes. Son air grave et doux, qui inspire à la » fois le respect et la confiance, encouragea ma timidité, et m'asseyant » sur un siége qu'il m'offrit, je recueillis toutes mes forces, et je lui dis » en m'arrêtant presque à chaque mot : « Monseigneur, vous voyez de- » vant vous une Française..., votre diocésaine..., une mère bien mal-

» heureuse..., qui vient vous demander des consolations que d'elle-
» même elle n'a plus la force de chercher... » Puis je lui racontai
» brièvement la mort précipitée de mon fils aîné, à peine rendu à ma
» tendresse après deux ans d'absence ; la mort de ma fille, que j'avais vu
» descendre par degrés au tombeau ; le départ de mon dernier enfant,
» sa maladie à Naples, et mon arrivée dans cette ville ; notre pénible
» voyage jusqu'à Sestri ; sa mort sur ces bords étrangers ; et je finis par
» lui lire la lettre d'adieu qu'Arthur m'avait écrite, n'espérant plus me
» revoir...

» Le prélat avait d'abord été ému à la vue d'une Française plongée
» dans une vive affliction, et le récit de ses malheurs, entrecoupé de
» de tant de larmes, l'attendrit profondément ; ses grands-vicaires pleu-
» raient aussi. Touché de compassion, comme son divin Maître quand
» il vit, à Naïm, la veuve qui pleurait son fils unique, il s'empressa de
» secourir celle que le Seigneur envoyait à sa rencontre ; il comprit mes
» douleurs, et répandit sur elles le baume des consolations chrétiennes,
» me parla de la lettre de mon fils, qu'il trouvait *admirable*, me rappela
» de saints exemples de courage dans de semblables afflictions, et la
» main de Dieu qui s'y trouve, et les adoucit en attendant le grand jour
» de l'éternité, où elle prendra le soin elle-même d'*essuyer les larmes*.
« Prions donc, disait-il, que notre pèlerinage s'achève en esprit de rési-
» gnation, que notre grain *se sème arrosé de nos pleurs, afin qu'au temps*
» *de la moisson nous venions avec allégresse les bras chargés de gerbes bien*
» *fournies, chantant avec les enfants d'Israël : Nous nous sommes réjouis à*
» *proportion des peines que nous avons éprouvées, et notre humiliation a été*
» *la mesure de notre gloire.* » Tandis que j'écoutais attentivement la voix
» du saint pasteur, je sentais s'alléger ce poids immense qui m'oppres-
» sait : l'onction de sa parole, sa douce autorité, calmèrent l'agita-
» tion de mes pensées, ranimèrent dans mon ame l'espérance chrétienne,
» et la résignation s'y fit sentir pour la première fois, pendant qu'il bé-
» nissait à ses pieds et les larmes que j'offrais à Dieu et le sacrifice de
» ma dernière joie sur la terre. — A peine étais-je rentrée depuis une
» heure dans mon appartement, que le pieux prélat, qui n'oublie aucun
» soin de la charité, me fit demander si je pouvais le recevoir ; sur ma
» réponse affirmative, il vint aussitôt. « Madame, me dit-il avec cet air
» toujours affable qui soulage déjà l'affligé, j'ai désiré vous revoir ; j'ai
» craint de ne vous avoir pas dit tout ce qui pouvait servir à votre con-
» solation. Je pars à l'instant pour passer le mont Cénis ; je serai à quatre
» heures chez les religieux, je compte y dire la messe ; c'est dimanche.
» vous ne pouvez qu'avoir part à mes prières : mais lundi je m'arrêterai
» au château de M..., et là je vous promets, madame, de dire la messe
» pour monsieur votre fils. » En écoutant ces paroles de bonté, de plus

» douces larmes coulaient de mes yeux, et je bénissais Dieu et son mi-» nistre charitable. »

La citation que nous avons empruntée au journal de Madame Andryane suffit pour faire justice des bruits plus ridicules les uns que les autres qu'on fit courir dans le temps sur le voyage de M. de Quelen en Italie. Tantôt c'était un exil momentané que lui infligeait la cour, et il était inconsolable d'avoir encouru la disgrâce de la famille royale; tantôt la politique n'était pas étrangère à son excursion, et une mission secrète de la plus haute importance lui était confiée. Parmi tous les motifs qu'on alléguait, on oubliait le plus simple et le seul vrai, l'intérêt de la santé de l'archevêque gravement compromise, et il était naturel qu'il se décidât à diriger ses pas vers Rome, au moment où le jubilé réunissait de tous les côtés, dans la ville sainte, l'affluence des pieux fidèles. M. de Quelen laissa à Rome le souvenir le plus aimable de la douceur et des agréments de sa société, en même temps qu'il enchanta le sacré collége et les personnages de distinction qui affluent dans cette ville, par la noblesse de ses manières et la dignité de son caractère. Le Pape Léon XII, après une des audiences qu'il lui accorda ainsi qu'à ses deux grands-vicaires, MM. Desjardins et Borderies, dit ces paroles : « Quand on n'au-» rait pas tant de raisons d'honorer M. l'archevêque de Paris, il suffirait » pour l'apprécier de jeter les yeux sur les hommes distingués qui l'en-» tourent. » Les Romains prétendent qu'un évêque, quelque célèbre qu'il soit, est peu remarqué à Rome, et que la pourpre seule y jette de l'éclat. Un personnage éminent le rappelait, il y a quelques années, à un Français qui se permit de lui répliquer : «Mgr de Quelen a donc passé » ici inaperçu? — Oh! non, seul il nous a prouvé qu'on pouvait faire » sensation à Rome sans être cardinal : mais aussi quelle grandeur, quelle » élégance parfaite! Le peuple se rangeait sur son passage et le montrait » au doigt en s'écriant : *l'arcivescovo di Parigi.* »

L'auteur de l'*Esprit de Mgr de Quelen* n'a pas eu de peine à recueillir dans la vie de l'illustre prélat de nombreux traits qui mettent dans tout leur jour ses éminentes vertus, sa foi, son zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain, sa soumission à la volonté divine, sa charité pour les pauvres, sa noble fermeté, sa douceur jusque dans les bras de la mort.

Ce fut surtout en 1830 que M de Quelen excita au plus haut degré l'admiration de tous ses contemporains. Quelques jours avant les ordonnances de juillet, le prince de Talleyrand lui avait dit : «Tenez bon, » Monseigneur, ceci est plus ferme (en montrant Notre-Dame) que les » Tuileries. » L'archevêque tint bon, et la révolution de 1830 ne fit que donner un nouveau relief à sa grandeur et à ses vertus épiscopales. Proscrit au milieu de ses diocésains, et obligé de se cacher, il consolait les

malheureux des débris de sa fortune. Quand le choléra éclata sur la capitale, le pontife rompit son ban pour prendre sa place au chevet de l'indigent et du moribond. C'est sans contredit l'époque la plus glorieuse de son épiscopat, celle qui dévoila le mieux tout ce qu'il y avait de grandeur dans son caractère et de sainte charité dans son cœur. Et puis quelle sainte et édifiante mort ! De graves symptômes se manifestent dans sa santé, il ne se méprend pas sur la gravité de sa position, et il est le premier à réclamer les prières de l'Eglise. Malgré ses souffrances, son égalité d'ame est admirable. Bon, affectueux pour tous ceux qui l'entourent, il parle avec calme de sa fin prochaine, et il ne semble occupé qu'à consoler ses amis éplorés. Prêt à paraître devant Dieu, il dit à un frère digne de toute sa tendresse. « Surtout fais bien en sorte que l'on » sache qu'en mourant, je n'emporte aucune amertume contre qui que » ce soit, et que je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait » quelque mal. » — « J'ai parcouru, dit-il à son chapitre réuni autour » de son lit de mort, une mer orageuse. Si je puis, comme je l'espère, » par la grâce de Notre-Seigneur et sous les auspices de l'*Etoile de la mer*, » arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité où vous » viendrez tous aborder, pour vous attendre, vous recevoir et vous donner » le baiser de paix fraternel et éternel. C'est là qu'il sera heureux de » dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* »

Nous ne saurions, on le voit, trop recommander un ouvrage qui reproduit fidèlement les principaux traits de l'admirable vie d'un saint prélat, l'onction et le charme de diction que respiraient ses discours et ses écrits. C'est un hommage du cœur rendu à la mémoire de M. de Quelen, et l'auteur qui a voulu garder le voile de l'anonyme nous permettra de lui dire que son œuvre faite avec goût et méthode, honore ses sentiments, donne une haute idée du pontife qu'il a célébré, et lui assure les remercîments et la reconnaissance de la piété.

L'abbé Dassance.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.

Un membre du chapitre métropolitain qui a autant d'instruction que de piété, et de filial amour pour le Saint-Siége, nous prie d'insérer la lettre suivante :

A Monsieur le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu, dans l'*Univers* du 19 février dernier, des réflexions sur la question liturgique à l'occasion de deux lettres, l'une de M. l'évêque de Nevers, dans laquelle il annonce à son clergé que le souverain Pontife approuve le parti qu'il a pris de conserver la liturgie française ; l'autre de M. l'évêque de Saint-Brieuc, par laquelle il fait connaître à son diocèse qu'il va reprendre la liturgie romaine,

attendu que le Saint-Père lui en a exprimé le désir. Une note de la rédaction constate que ce nouveau travail appartient à un de ceux qui ont le droit de parler dans l'Eglise avec le plus d'autorité, sous le triple rapport du rang, de la science et de la vertu. Je le crois d'autant plus facilement que ces réflexions sont empreintes d'un ton de sagesse et de modestie, auquel ne nous avaient point accoutumés jusqu'à présent les controverses liturgiques.

Ce n'est point, Monsieur le Rédacteur, une polémique que je prétends soulever contre le respectable auteur anonyme; je n'ai l'intention ni d'admettre, ni de combattre ses conclusions. Je suis persuadé que les journaux se sont trop occupés de liturgie. Je me propose seulement de soumettre à l'illustre auteur, par la voie de votre Journal, quelques inexactitudes historiques que son excellent esprit s'empressera de rectifier.

Je lis dans l'article de l'*Univers* que le changement liturgique commença en France sous M. de Vintimille, archevêque de Paris, et que les derniers changements n'eurent lieu, pour quelques diocèses, qu'immédiatement avant la révolution de 1789. Si je consulte l'histoire ecclésiastique de France, j'y lis au contraire que la réforme des bréviaires en France commença par Vienne en 1678. Les bréviaires de Paris en 1680, de Cluny sous le cardinal de Bouillon en 1690, de Sens en 1702, de Narbonne en 1709, de Besançon en 1712, de Meaux en 1713, d'Angers en 1717, de Troyes en 1718, d'Autun en 1726, de Nevers en 1728, de Langres et d'Orléans en 1731, de Clermont en 1732, d'Avranches en 1733, de Bourges en 1734, de Rouen en 1738, ont précédé la réforme de M. de Vintimille. Châlons-sur-Marne, Limoges et Auxerre eurent en même temps leurs bréviaires en 1736, et tous ces bréviaires sont dans le même goût que celui de Paris; donc Paris n'a pas commencé.

On observe encore « que les premiers et les principaux *exécuteurs* de la ré-» forme en France furent notoirement des jansénistes plus ou moins prononcés; » qu'il est certain que le premier bréviaire qu'il produisirent, celui de Paris, ren-» fermait en effet quelques-unes de leurs erreurs plus ou moins déguisées, et que » M. de Vintimille, dont l'orthodoxie était très-prononcée, fut obligé de le faire » cartonner. » « Sans nul doute, ajoute-t-on, ni le bréviaire parisien, ni les autres bréviaires qui sont venus après le parisien et qui ne font presque que de le reproduire, ne sont hérétiques; mais il faut avouer pourtant qu'*au moyen de la suppression de certaines fêtes*, le jansénisme y avait laissé quelques traces de son peu d'inclination pour le culte de la sainte Vierge, et pour l'autorité du Saint-Siége. Autrement on ne s'expliquerait pas pourquoi quelques-uns de ces bréviaires avaient retranché deux des fêtes les plus touchantes et les plus populaires, celle du saint Nom de Marie et celle du Rosaire. »

Je suis heureux de pouvoir expliquer à l'illustre auteur ce qui lui paraît si difficile. Les fêtes nouvelles, telles que le Rosaire, étaient seulement célébrées dans les communautés et dans quelques paroisses; les chapitres ne les avaient point adoptées, parce qu'on tenait à n'introduire point d'offices nouveaux. Les offices des saints Anges Gardiens et de saint Charles furent d'abord insérés à Paris, à la fin du bréviaire, en 1643, mais à dévotion seulement; on ne les faisait pas à la métropole. L'auteur du bréviaire de Paris, François-Nicolas Viger, était un homme instruit, et il avait pris le parti de la soumission dans les disputes qui agitèrent l'Eglise de son temps. Une partie des hymnes fut faite par un professeur d'humanités qui tenait à la secte; mais il ne faut pas oublier que la commission diocésaine, opposée au jansénisme, surveillait son travail. L'histoire des cartons dont on fait tant de bruit est un pur roman. Les endroits attaqués avaient été la plupart cartonnés avant qu'il s'élevât aucune réclamation. Ce point a été

parfaitement éclairci par l'estimable et judicieux auteur de la *Notice historique sur les rites de l'Eglise de Paris*; j'y renvoie le lecteur pour de plus amples développements.

J'observerai, en finissant, que les bréviaires ont toujours eu en France le nom de leurs diocèses, même depuis 1568, *Bituricense*, *Rotomagense*, *Remense*, *Narbonense*, *Parisiense*, etc., sans que ces différentes dénominations aient jamais été considérées par le Saint-Siége comme une atteinte à l'unité romaine. Ne pourrais-je pas ajouter que les Eglises de France se trouvent précisément dans le même cas que l'Eglise de Milan, qui, sans changer ses rites, a réformé plusieurs fois les prières qui les accompagnent?

L'auteur de l'article qui m'a paru exiger ces courtes observations, reconnaît lui-même dans sa conclusion que le Saint-Siége a toléré la réforme des bréviaires, « ce qui suffit, dit-il, pour que chaque évêque dans son diocèse puisse conserver en conscience l'état de choses qu'il y a trouvé. ».

Je fais des vœux pour qu'on s'en tienne plus fidèlement à l'avenir à cette juste conclusion : pour moi, je le répète, je n'ai eu pour but que de rétablir la vérité de quelques faits historiques qu'on oublie trop vite en France. Je n'ai pas la prétention d'éclairer et de modérer le zèle de certains laïques qui n'ont jamais ouvert un bréviaire, et qui alimentent la presse périodique de cette controverse irritante qu'on devrait laisser à la sagesse de nos évêques.

Agréez, etc. UN CHANOINE DE PARIS.

Nous avons reçu, au sujet de la même controverse, d'un ecclésiastique distingué, ancien grand-vicaire, une réclamation que nous avions différé de publier, mais qui trouve ici naturellement sa place.

« Monsieur le Rédacteur,

» Permettez à un de vos plus anciens abonnés de protester à son tour, avec un des *plus vénérables membres de l'épiscopat français*, contre les attaques dont l'ancien clergé de France est de nos jours l'objet de la part de quelques écrivains prétendus religieux.

» Je suis un vétéran du sacerdoce, car j'étais vicaire-général en 1788. J'ai donc connu l'ancien clergé, et surtout un grand nombre de ces vénérables évêques, qui, à l'époque de notre première révolution, confessèrent la foi catholique, et leur inaltérable dévoûment au Siége apostolique, aux dépens de leurs biens, et même de leur vie. Oui, j'ai connu l'Eglise de France à une époque où elle était encore, comme disait notre grand Bossuet, *si pleine de force, de science et de piété*.

» On pardonnerait peut-être à un vieillard d'être *laudator temporis acti;* mais à Dieu ne plaise que louangeur excessif d'un temps qui est déjà si loin de nous, j'aie la pensée d'établir aucune comparaison injurieuse entre ce que j'ai vu et ce que je vois aujourd'hui ; d'affaiblir en rien l'admiration que doivent exciter la piété et le dévoûment du clergé actuel de l'Eglise de France.

» Qu'il me soit permis néanmoins de défendre la mémoire outragée de tant de grands évêques et de savants docteurs qui ont honoré à jamais le clergé français pendant un siècle et demi, et l'ont rendu si illustre dans l'Europe entière ; qu'il me soit, dis-je, permis de réclamer en leur faveur contre ceux qui les signalent de nos jours au jeune clergé comme des *fauteurs de schisme et d'hérésie*, parce qu'ils ont donné leur approbation à ce qu'on appelle de *nouvelles liturgies*.

» L'accusation est aussi grave que possible, et si elle avait quelque fondement véritable, seule elle suffirait pour imprimer une flétrissure ineffaçable à l'ancien

épiscopat français. On ne pourrait certes le justifier en disant qu'il s'est laissé surprendre par *ignorance;* il ne resterait donc qu'à reconnaître en gémissant, qu'il a été en effet *fauteur d'un esprit de schisme et d'hérésie.*

» Je ne veux entrer dans aucune discussion sur le fonds de la controverse qui a été nouvellement soulevée; d'autres plus habiles que moi l'ont déjà fait. Je dirai seulement que grand fut mon étonnement quand j'appris en 1846 qu'il y avait en France près de *trente liturgies!* J'avoue naïvement que jusqu'à présent j'avais cru que notre Eglise ne faisait usage que de la liturgie romaine, puisque, comme dit le savant Bergier, « on nomme proprement *li-*
» *turgie* ce qui a rapport à la consécration de l'Eucharistie, parce que c'est la
» partie la plus auguste du service divin. » Or, en comparant le Missel romain à nos Missels de France, je trouve que les prières de la messe, depuis l'offertoire jusqu'à la communion, sont absolument les mêmes. Les cérémonies de la messe basse se ressemblent parfaitement (l'antique église de Lyon seule offre quelques différences). Les oraisons sont presque toutes tirées du Missel romain, ou des plus anciens sacramentaires. Nous avons, il est vrai, quelques proses, et quatre ou cinq préfaces qui ne se trouvent pas dans le Missel romain ; est-ce là ce qu'on entend par une *liturgie différente*? En vérité ce serait par trop abuser des mots.

» Il y a, je l'avoue, une différence plus grande dans la disposition de nos Bréviaires, qui sont à peu près tous les mêmes. Dans les Bréviaires de France, le Psautier est divisé de manière à ce qu'il est récité en entier toutes les semaines. Les antiennes et les répons sont, sans exception, tirés de l'Ecriture sainte. Nous n'avons plus les anciennes hymnes, cela est vrai, et, pour être impartial, je consens à avouer que plusieurs de ces hymnes sont regrettables.

» Mais enfin, des différences si peu importantes méritent-elles qu'on dénonce au monde catholique l'Eglise de France, avec ses TRENTE LITURGIES, comme ayant obéi, il y a plus d'un siècle, à un mouvement du schisme? Faut-il pour cela que de jeunes laïques prennent en main la férule pour régenter nos évêques, et leur imposer l'obligation d'adopter le Missel et le Bréviaire romains? Ne serait-ce pas un honteux scandale que ces hommes sans mission aucune, parvinssent à flétrir la mémoire de notre ancien épiscopat? Si un changement, si une réforme doivent avoir lieu, n'est-ce pas aux évêques à s'entendre entre eux et avec le Saint-Siége ; et l'impulsion doit-elle être donnée par des laïques? La *Congrégation des Rites* doit-elle siéger en France dans les bureaux d'un journal? Dieu me préserve, avant de mourir, de voir l'Eglise de France tomber aussi bas. Il ne m'est pas même permis de craindre que cela arrive jamais ; la piété et la sagesse de nos vénérables évêques m'en donnent la certitude.

» Recevez, monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

» *****

» Ancien vicaire-général qui mourra, avec la grâce de Dieu, plein d'amour pour l'unité catholique, quoiqu'il fasse usage, depuis soixante-six ans, du Bréviaire parisien

» *P. S.* Au moment de vous envoyer ma lettre, j'ai lu dans votre journal la circulaire de M. l'évêque de Nevers aux curés de son diocèse. Le Pape ne regarde donc pas comme schismatiques ceux qui ne récitent pas le Bréviaire romain. Sa Sainteté pense à cet égard comme son prédécesseur de si sainte mémoire, Pie VII, qui faisait un jour l'éloge de la belle disposition du Bréviaire parisien. J'ai entendu moi-même le savant Muzzarelli, théologien de la Pénitencerie romaine, manifester le plaisir qu'il éprouvait à se servir

de notre Missel. Il habitait alors à Paris au couvent des Dames-Saint-Michel : c'était l'époque de la captivité de Pie VII. La décision de Rome dont parle M. l'évêque de Nevers, ne nous surprend pas ; les docteurs de cette capitale du monde chrétien connaissent trop les antiques traditions de l'Eglise sur la liturgie, pour approuver les exagérations de nos modernes réformateurs ; ils savent que sur ce point l'unité rigoureuse n'a jamais existé, que la sagesse consiste à ne pas s'écarter de cette règle prescrite, il y a quinze siècles, par saint Augustin : « *Ad quam » fortè Ecclesiam veneris, ejus morem serva, si cuiquam non vis esse scandalo nec » quemquam tibi. Ipsa enim mutatio consuetudinis etiam quæ adjuvat utilitate, » novitate perturbat.* »

Une lettre de Rome, publiée dans les journaux catholiques d'Allemagne, raconte qu'à son audience de congé, au moment où le Pape lui remit son portrait enrichi de diamants, Chékib-Effendi se mit à genoux pour le recevoir, et qu'il demanda au souverain Pontife, comme une singulière faveur, la permission de le porter en forme de *nischan*, c'est-à-dire de décoration. Ce sera certes un bien étrange spectacle de voir le portrait du pontife romain briller sur une poitrine turque ; il serait plus étrange encore qu'à l'occasion, par exemple, d'une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg, Chékib-Effendi se présentât, orné de cette décoration, à l'empereur Nicolas. Le czar ne pourrait pas en témoigner de la surprise, puisque, en Russie, les hauts personnages qui ont parcouru les premières classes de tous les ordres de l'empire, reçoivent pour suprême et dernière faveur le portrait du souverain qu'ils portent attaché, sur leur uniforme déjà tout bariolé d'étoiles, à un large ruban bleu.

On sait que la Société de Saint-François-Régis a pour objet le mariage civil et religieux des pauvres qui vivent dans le désordre. Nous avons sous les yeux le compte-rendu, pour l'année 1846, des résultats obtenus par la Société de Saint-François Régis de Paris :

Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1846, la Société a reçu 15,463 ménages vivant dans le désordre, et ainsi cherché à ramener à la religion et aux bonnes mœurs 30,926 individus ; on ne croit pas s'écarter de la vérité en évaluant à plus de 12,000 le nombre des enfants naturels qui, pendant ce même espace de temps, ont reçu le bienfait de la légitimation. En 1846, la Société a reçu 1,656 ménages, en a fait marier 1,248, et a assuré à 1,037 enfants le bienfait de la légitimation.

Une assemblée de charité aura lieu, le vendredi 26 mars 1846, dans l'église Saint-Roch en faveur de l'Association des Mères de famille.

A une heure précise, sermon par M. l'abbé Petetot, curé de Saint-Louis-d'Antin, chanoine honoraire de Paris.

Le sermon sera suivi du salut et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

La quête sera faite par Mesdames : la comtesse de Boisguion, rue Cassette, 35 ; E. Boutry, rue du Parc-Royal, 12 ; Durand Saint-Amand,

rue Louis-le-Grand, 25 ; Jouet Lucot, rue d'Aguesseau, 9 ; Ch. de Ladoucette, rue Saint-Lazare, 58 ; A. de Lange, rue de l'Université, 14 ; de Latour, rue de Valois, 2, au Palais-Royal ; Paguéguy, rue Meslay, 9.

D'après le compte-rendu qui vient d'être imprimé de toutes les aumônes recueillies dans le diocèse de Montpellier, en faveur des inondés de la Loire, le total général des sommes envoyées depuis le 7 novembre jusqu'au 1er mars, s'élevait à 18,082 fr. 25 c. M. l'évêque de Montpellier avait envoyé directement 400 fr. pour son offrande personnelle à cette bonne œuvre.

Nous lisons dans la *Guienne* de Bordeaux, à la date du samedi 20 mars :

« C'est demain que se termine, par une communion générale et par le chant du *Te Deum*, la retraite prêchée par M. l'archevêque, à l'occasion du Jubilé. Notre immense cathédrale a retenti trois fois le jour de la parole du pieux et éloquent pontife, qui, à l'exemple de tant de saints évêques, a voulu évangéliser lui-même son peuple bien-aimé. C'était un spectacle attendrissant que celui de cette foule silencieuse se pressant, heureuse et attentive, autour de son premier pasteur !

» Le soir, Sa Grandeur donnait des discours solennels, préparés avec soin, sur les grandes vérités du christianisme ; mais le matin et à deux heures de l'après-midi, elle laissait tomber de ses lèvres de paternelles improvisations, qui, toujours pratiques, claires, nobles, éloquentes, révèlent dans Mgr Donnet, avec un rare bonheur d'expressions, une science aussi variée que profonde.

» Nous entendrons demain, à l'issue des vêpres, son dernier discours. Le zèle et le dévouement du chef du troupeau a porté ses fruits : partout, clergé et fidèles ont redoublé d'ardeur ; les églises si nombreuses et si vastes de notre ville, ont à peine suffi à la foule qui, matin et soir, se pressait dans leur enceinte : un ébranlement général s'est fait sentir. Puissent ces bonnes nouvelles consoler le cœur du chef de l'Eglise, et lui rappeler, *lorsque sa tête s'inclinera devant les obstacles nés des choses et des hommes*, que, selon la belle expression de la lettre pastorale de Monseigneur, *il a derrière lui et pour lui la phalange sacrée de ses frères et les vœux de ses enfants !* »

REVUE POLITIQUE.

Si vous tenez tant soit peu à ne pas demeurer étranger aux phases si diverses de notre politique journalière, il faut vous décider pour le moment à laisser là les grandes considérations sur l'Espagne, la Turquie et la Grèce, l'Autriche et la Prusse, l'Angleterre et le Portugal. A cette heure, en effet, l'action politique semble pour chacune de ces puissances s'être renfermée dans son intérieur. C'est aussi ce que nous faisons en France, dans nos journaux, dans le parlement et jusque dans les conseils suprêmes de l'administration.

Vous savez d'abord combien la Bourse s'est un moment réjouie de la fameuse opération que la Banque de France vient de conclure avec la Russie. L'autocrate moscovite, tout barbare et peu constitutionnel qu'il soit, n'a pas hésité à envoyer cinquante millions à notre banque, en échange de la même valeur en titres de rentes. Le *Constitutionnel*, tout étourdi de ce coup à la fois diplomatique et financier de l'autocrate russe, s'est hâté de montrer par des chiffres qui paraissent exacts, que le czar en cette affaire se rendait à lui-même un très-

grand service, puisqu'à l'exemple de Napoléon en 1814, ses caves impériales regorgent de numéraire et de lingots. Mais pour la Banque de France, il ne s'agit point de telles considérations; depuis quelques mois ses réserves diminuaient, le commerce n'en réclamait pas moins ses escomptes, et l'Angleterre ne pouvait ou ne voulait plus rien avancer. Les cinquante millions de la Russie sont donc, financièrement parlant, un véritable coup de providence pour notre Banque et le recouvrement du crédit. L'Angleterre et ses journaux qui nous traitaient naguère si fièrement depuis les mariages espagnols, commencent à s'alarmer de ce premier rapprochement de la France et de la Russie. Bien certainement M. de Talleyrand aurait dit en pareille circonstance : C'est encore là un commencement d'une fin.

Mais la Bourse et la Banque ne sont pas seules à nous procurer quelque émotion nouvelle. La chambre des députés nous offre aussi de petits drames, ou si l'on aime mieux, de singulières péripéties.

Figurez-vous qu'en remplacement de M. Hébert, l'énergique et fidèle représentant de la pensée politique de M. Guizot, la chambre vient de se donner pour vice-président M. Léon de Malleville, cet honorable membre du centre gauche, le plus spirituel et le plus épigrammatique des lieutenants de M. Thiers. C'est tout une grande affaire de petits désappointements. Le *Constitutionnel* n'en pouvait croire à ses yeux, et mouillait de ses larmes joyeuses ses antiques lunettes; le *Journal des Débats* n'en rit point, lui, et s'il ne va pas jusqu'à répandre des pleurs, il tance assez vertement toutes les catégories des *conservateurs*; et même les ministres, qui ont ainsi contribué à laisser entamer l'admirable phalange de la majorité.

« L'impartialité est une si belle chose! dit ce journal. Soit; mais il faut que les *jeunes conservateurs, les conservateurs progressistes* et *impartiaux, toutes les espèces de conservateurs* qui tiennent à se distinguer par un nom particulier le sachent bien : c'est ainsi que les majorités se dissolvent. Est-ce là le but auquel on tend? Il est impossible sans doute que tant d'esprits divers qui composent un parti voient toujours les choses du même œil : s'ensuit-il que chacun votera selon son humeur? Alors, à chaque vote, pour ainsi dire, les partis se dissoudront. Il ne faudra plus parler de majorité et d'opposition. Au lieu d'avoir le gouvernement parlementaire, on aura le gouvernement du hasard, le pire des gouvernements! Nous engageons aussi le ministère à y réfléchir. »

Nous ne dirons que peu de mots de la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Les longs et très-spirituels développements dans lesquels est entré l'honorable auteur de cette proposition prouvent deux choses bien établies : 1° que la solution de cette question de la *réforme électorale* depuis 89 est absolument, en politique, la pierre philosophale que la science cherche depuis si long-temps; 2° que l'honorable M. de Hauranne a suffisamment d'esprit et de ressources pour nous donner, en 1847, une thèse absolument contraire à celle qu'il soutenait il y a douze ans à propos de la même loi sur les élections. Aussi MM. Liadières et de Golbéry ont-ils proclamé que M. de Hauranne et ses amis ne demandaient jamais la réforme que lorsqu'ils étaient loin du pouvoir.

Enfin le dernier petit drame politique dont nous ayons à vous entretenir, c'est la grande excommunication que le *National* et la *Réforme* viennent de faire pro-

mulguer contre les fouriéristes, par l'oracle de M. de Lamennais. Les radicaux ont cru remporter en cette circonstance une double palme victorieuse. D'abord ils annoncent que leur *patriarche sacré* est très-loin de vouloir rentrer sous le joug du Pontife de Rome ; ensuite ils publient du même coup la lettre suivante, dans laquelle M. de Lamennais exprime son opinion sur les divers systèmes socialistes qui se sont produits depuis quelque temps :

« Paris, 2 mars 1847.

» Vous voulez que je vous dise, monsieur, ce que je pense des systèmes socialistes qui ont cours de notre temps. Comme vous n'entendez pas que j'entame une discussion qui dépasserait de beaucoup les bornes d'une lettre, que vous me demandez simplement mon avis personnel en peu de mots, il me sera facile de vous satisfaire.

» Je ne vois guère, dans les doctrines qui se sont produites jusqu'à ce jour, qu'un symptôme du besoin profond qu'éprouve la société d'une meilleure application de la justice à la rétribution du travail, afin d'améliorer la condition partout maintenant si déplorable des travailleurs. Par ce côté, on ne peut qu'applaudir aux tentatives faites pour atteindre ce but. Mais il s'en faut bien, selon moi, qu'il en soit ainsi des moyens proposés par les différentes écoles.

» Je n'en connais pas une seule qui, plus ou moins directement, n'arrive à cette conclusion, que l'*appropriation* personnelle est la cause du mal auquel on cherche à remédier ; qu'en conséquence la propriété doit cesser d'être individuelle, qu'elle doit être concentrée exclusivement dans les mains de l'Etat, qui, possesseur unique des instruments de travail, organisera le travail même en attribuant à chacun la fonction spéciale et rigoureusement obligatoire pour lui, à laquelle on l'aura jugé propre, et distribuera, selon certaines règles, sur lesquelles on diffère d'ailleurs, le fruit du labeur commun.

» Il m'est évident que la réalisation d'un pareil système conduirait les peuples à une servitude telle, que le monde n'en a point encore vue, réduirait l'homme à n'être qu'une pure machine, un pur outil, l'abaisserait au-dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au-dessous de l'animal. Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes soient entrées dans l'esprit humain ; et ne méritassent-elles pas ces qualifications, qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus radicalement impraticables.

» Le fouriérisme et quelques sectes issues de l'école saint-simonienne, non moins absurdes, à mon avis, dans leurs principes économiques, se caractérisent en outre par la négation plus ou moins absolue de toute morale. Je n'ai rien à dire de celles-ci. La conscience publique les a déjà jugées.

» Vous m'avez demandé, monsieur, mon sentiment; le voilà. Recevez en même temps l'assurance de mon dévouement le plus affectueux.

» F. LAMENNAIS. »

Que répond à cela la *Démocratie pacifique*, ce journal des phalanstériens qui parle chaque jour avec emphase des succès et des prédications de ses missionnaires dans nos départements? Le voici ; et ce langage est aussi curieux qu'instructif pour quiconque veut connaître la valeur des prétendus remplaçants du catholicisme :

« M. de Lamennais, après avoir passé par toutes les étapes du cercle politique et religieux, va bientôt se retrouver à son point de départ. Brillante comète à longue queue, il a passé à travers le soleil sans en aspirer un seul rayon de

chaleur, et sur la terre sans l'éclairer. M. de Lamennais, après avoir écrit, et très-bien écrit, douze ou quinze volumes, ne laisse aucune idée, n'a défriché aucun terrain, n'a arrosé aucune fleur : c'est une étoile filante qui tombe, et qui, en disparaissant, voit avec un impuissant dépit l'astre social, à la sereine lumière, qui s'élève au-dessus de l'horizon. M. de Lamennais mourra demain, et il ne restera de lui que la biographie de ses nombreuses conversions.

» Pour avoir été le martyr de M. Thiers, et parce que l'honnêteté de son cœur se révolte contre les turpitudes politiques de notre siècle, M. de Lamennais se croit un grand homme. Cela ne suffit pas. M. de Lamennais appartient à cette vieille école moisie qui, au lieu de chercher les causes du mal général dans les institutions sociales, les cherche exclusivement dans les hommes et dans les formes du gouvernement, ne fût-ce que pour avoir l'orgueilleux prétexte de croire que s'il était maître il changerait l'homme, le désosserait de toutes ses passions et le décharnerait de tous ses besoins, afin d'en faire un bon républicain du *National* de la façon du cheval de Roland. Il n'est pas étonnant que M. de Lamennais attaque Fourier qu'il a peu lu sans doute, et l'accuse d'immoralité, car les passions sont immorales dans les élucubrations du prêtre-tribun.

» M. de Lamennais est arrivé à cet âge de la seconde enfance, qui croit tout savoir par intuition et tout juger par révélation. Et le *National*, aussi, n'a-t-il pas atteint cet âge, lui qui depuis quelque temps, poussé par la *Réforme*, avait abordé avec talent, sinon avec raison, les questions sociales, et qui exprime aujourd'hui sa joie d'avoir pu insérer la lettre nulle et négative de M. de Lamennais ? Quand M. de Lamennais juge en deux lignes des hommes de génie dont il n'atteint pas la cheville, ce n'est que ridicule et prétentieux. Ce n'est pas nous qui serions allés demander l'opinion de M. de Lamennais sur une question sociale ; mais il est utile de constater que le *National*, d'un saut, recule de deux ans : nous en prenons note. Quand on saute, ce devrait être au moins pour avancer un peu. »

Assurément ces étranges paroles sont inconvenantes sous plus d'un rapport : mais ne dirait-on pas qu'à l'exemple des révolutionnaires et des terroristes de 93 qui s'envoyèrent tour à tour à l'échafaud, tous nos réformateurs socialistes ou radicaux travaillent merveilleusement à la destruction de leurs systèmes rivaux?

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 24 mars. — La chambre des députés a autorisé hier la lecture de deux propositions relatives à la législation actuelle de la presse. La première, présentée par M. Chapuys-Montlaville, tend à supprimer l'impôt du timbre, mais seulement pour les journaux qui ne publient pas de feuilletons. Cette proposition a été lue aujourd'hui à la chambre. Elle sera développée le 10 avril.

La seconde proposition, émanée de MM. Glais-Bizoin et de Girardin, ne se contente pas de supprimer l'impôt du timbre, elle le remplace en interdisant à toute personne étrangère au service des postes de s'immiscer dans le transport et la distribution des imprimés de quelque nature qu'ils puissent être, ayant moins de cinq feuilles d'impression de 40 décimètres carrés, sous peine d'une amende de 300 fr. par chaque contravention. Cette proposition, d'ailleurs, apporte un remède à la situation dans laquelle se trouve la presse à l'égard de la perception des droits de poste. La chambre a décidé aujourd'hui qu'elle entendrait lundi prochain les développements de cette proposition.

— Le *Moniteur* annonce la nomination de M. Delangle aux fonctions de procureur-général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Hébert. L'ordonnance royale est du 22 mars. Mais la nomination du successeur de M. Delangle n'est point encore publiée.

Une autre ordonnance de la même date, nomme procureur du roi à Joigny, M. Bourgoin ; procureur du roi à Arcis-sur-Aube, M. Huvier, en remplacement de M. Bertrand, non-acceptant ; juge à Nogent-sur-Seine, M. Deschamps ; substitut à Sisteron, M. Mougins de Roquefort ; juge suppléant à Troyes, M. Boucher ; juge suppléant à Toulon, M. Isnard ; M. Goudé, juge au tribunal de première instance de Louviers, remplira au même siége les fonctions de juge d'instruction.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'instituer un prix de 3,000 fr. pour encourager la propagation des pommes de terre par semis, et les essais à tenter afin de prévenir le retour de la maladie.

— M. le préfet de la Seine a adressé une circulaire aux receveurs des contributions du département, pour leur ordonner de n'exercer de poursuites contre les contribuables retardataires qu'après l'avoir prévenu et après que l'autorisation en aura été accordée.

— On a reçu à Marseille, par le paquebot *la Ville de Bordeaux*, des nouvelles d'Alger du 17. L'amélioration qui s'était manifestée dans la santé du maréchal Bugeaud n'avait malheureusement pas continué, et le maréchal ne peut encore songer à s'embarquer pour la France comme il en avait le dessein.

Parmi les passagers débarqués de *la Ville de Bordeaux*, se trouve M. le chevalier Raffo, ministre du bey de Tunis, chargé d'une mission auprès du roi.

— La quatrième session du congrès central d'agriculture s'est ouverte avant-hier dans une salle de la Sorbonne, mise à sa disposition par M. le ministre de l'instruction publique.

Trois cent cinquante-sept délégués des sociétés et comices des départements assistaient à cette première réunion. Après avoir constitué son bureau, l'assemblée a repris la discussion d'un rapport présenté en 1846, sur l'amélioration des bêtes bovines.

— Lundi et mardi, le conseil d'Etat, les députations de la cour de cassation, de la cour royale de Paris, du tribunal de première instance de la Seine, du tribunal de commerce et les juges de paix de Paris, ont été reçus par M. le garde des sceaux, et lui ont présenté leurs félicitations.

— Sur la demande de M. l'abbé Claris, la reine a daigné accorder un secours de cent francs à l'église de Mélac (Aveyron).

— Il paraît que le roi de Bavière a changé la destination de M. d'Abel, et l'a nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Sardaigne. Tel est du moins le bruit répandu à Munich. M. d'Abel avait cependant été désigné officiellement pour représenter la Bavière près les cours de Belgique et de Hollande.

— Mlle Mars, la célèbre comédienne, vient de succomber à la cruelle maladie dont elle avait ressenti les premières atteintes, il y a un mois environ. Elle était âgée de 69 ans. Ses derniers moments ont été on ne peut plus édifiants. Elle avait depuis quinze jours demandé les secours de la religion. C'est M. l'abbé Gallard, premier vicaire de la Madeleine, qui s'est rendu auprès d'elle. La célèbre artiste a reçu les sacrements, et les amis qui l'entouraient ont pu voir ce qu'il y a de puissant et de doux dans ce retour aux pensées du ciel, au moment où l'ame échappe aux illusions et aux bruits de la vie. Durant ces derniers quinze jours, Mlle Mars a manifesté la foi et la piété la plus vive, trouvant de ces paroles qui

émeuvent et consolent, et parlant à ses anciens amis du théâtre comme à des fidèles dignes de partager ses joies chrétiennes.

— Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir, par des dépêches de M. Lemoyne, consul-général et chargé d'affaires de France à Lima, une affreuse et fatale nouvelle, qui plonge dans le deuil une honorable famille, et qui doit être aussi l'objet des regrets sérieux du pays. M. Eugène d'Osery, qui faisait avec M. de Castelnau, un voyage de découvertes dans l'Amérique du Sud, est mort assassiné, au moment où il touchait au terme des fatigues et des dangers naturels de cette laborieuse entreprise.

— Le directeur et les élèves de l'école française d'Athènes sont arrivés dans cette ville par le paquebot de la correspondance, le 25 février. Le lendemain, ils ont été présentés par l'ambassadeur de France au roi Othon, qui leur a fait l'accueil le plus affable.

— Le prince Oscar de Suède, voyageant sous le nom de comte de Tulgarn, est arrivé à Rome le 9 pour y passer quelques jours.

— Par arrêté du roi des Belges, du 20 mars, le terme fixé pour la libre entrée des farines et des gruaux de toute espèce, en Belgique, est prorogé jusqu'au 1er octobre 1847.

— On écrit de Dublin, le 15 mars :

« Aujourd'hui, dans la réunion ordinaire de l'association du repeal, il a été donné lecture d'une lettre de M. J. O'Connell, qui annonce que par ordre de ses médecins, son père, M. D. O'Connell, partira pour le midi de l'Europe, et que les médecins ont promis qu'il serait entièrement rétabli l'automne prochain. »

— M. O'Connell est arrivé lundi à Boulogne par le bateau à vapeur de Folkstone. Il est accompagné de son fils aîné et se rend en Italie pour rétablir sa santé gravement altérée par les longues et glorieuses agitations de sa vie. Il devait partir mardi pour Paris. Ses deux autres fils l'ont accompagné jusqu'à Folkstone, et sont ensuite retournés à Londres pour occuper leur siége dans le parlement.

— On a commencé ces jours derniers à distribuer aux communes inondées des environs d'Orléans un premier secours en argent sur les fonds de la souscription centrale. Ce secours, qui est du dixième environ des pertes constatées, a été délivré exclusivement aux habitants classés comme pauvres ou peu aisés.

— A Saint-Romain-Lachalm, près Saint-Didier-la-Sauve (Haute-Loire), un propriétaire, M. Gatet, a distribué tous ses grains aux pauvres, et quand ceux-ci en offraient le paiement : « Ça va bien! leur disait-il, vous me le rendrez à la récolte. » Il a ainsi distribué toute sa provision ; à peine en a-t-il gardé assez pour attendre la récolte. De pareils traits sont au-dessus de tout éloge.

— Les journaux du midi signalaient naguère au gouvernement le dommage occasionné au commerce, par la station forcée que les bateaux à vapeur faisaient en amont et en aval du pont Saint-Esprit, à cause des grosses eaux ; maintenant c'est la cause contraire qui les retient à l'attache.

Si l'interruption de la navigation continuait, on verrait forcément augmenter les prix de transport à cause des masses de grains qui doivent remonter jusqu'à Lyon.

— On annonce encore plusieurs incendies de bois : la semaine dernière le feu a été mis quatre fois dans la forêt de Roumare, sur la route de Rouen à Paris. Heureusement le dommage n'a pas été considérable.

Le *Courrier de Saint-Etienne* rapporte aussi qu'un incendie a éclaté dans le bois de Pelussin et y a consumé les arbres et taillis sur un espace considérable.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Le congrès espagnol, dans sa séance du 16 mars, a approuvé, à la majorité de 144 voix contre 60, la conduite du ministère dans l'affaire du général Serrano. Tous les membres du parti progressiste, et quinze membres environ de la fraction puritaine, ont voté contre le ministère. Le général Serrano reste toujours à Madrid, mais on ignore le lieu de sa retraite. Le gouvernement n'a pas encore nommé le conseil de guerre qui doit le juger, ni le rapporteur chargé d'instruire cette affaire. On disait que le général Serrano, revêtu de tous ses insignes de général, s'était rendu au palais pour obtenir audience de la reine, mais que l'entrée lui en avait été refusée.

VALACHIE. — On écrit de Bucharest :

« Je suis heureux de pouvoir vous informer d'une mesure qui honore le gouvernement et la chambre valaques. L'affranchissement des esclaves bohémiens appartenant aux couvents vient d'être décrété législativement. La même loi contient des dispositions qui tendent à amener l'affranchissement successif des esclaves appartenant aux particuliers. Ces dispositions seraient plus efficaces, si le prince émancipait les Bohémiens dont il est propriétaire.

» Dans ce cas les boyards se feraient un point d'honneur d'imiter son exemple. Mais il est à croire qu'en Valachie comme ailleurs, les impulsions généreuses partent d'en bas le plus souvent, et qu'un de ces jours les citoyens prendront l'initiative de cette mesure que l'humanité commande. »

ORIENT. — Nous recevons les journaux de Constantinople du 6, et ceux d'Athènes du 9 mars. Les difficultés entre le divan et M. Coletti sont toujours pendantes, sans qu'il soit possible d'y prévoir une solution satisfaisante. L'*ultimatum* du divan a été expédié à Athènes ; il porte que si, dans le délai d'un mois, à partir du 1er mars, M. Coletti n'a pas donné à M. Mussurus la satisfaction exigée, le chargé d'affaires turc quittera Athènes, et M. Argyropoulo, ambassadeur de Grèce à Constantinople, recevra ses passeports.

— Le *Moniteur grec* annonce que les réparations demandées par le sultan ne seront point accordées.

INDE. — Voici ce que nous trouvons de plus important dans les dernières nouvelles de l'Inde :

Sauf quelques désordres qui n'ont pas encore été apaisés dans Goomsoor, la tranquillité règne dans l'Inde, et l'on procède déjà à la réduction qui a été décidée dans l'armée pour rétablir définitivement l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Lall Singh, le vizir dépossédé au Lahore, est arrivé à Agra, où il a été renfermé dans un fort. Sa famille, qui l'a suivi dans son exil, n'a pas pu obtenir de communiquer avec lui.

La nouvelle était arrivée dans l'Inde d'une révolution qui aurait éclaté chez les Birmans. Le fils de Tharawaddi, régent après la déposition de son père, et empereur à sa mort, aurait été assassiné par un des grands personnages de sa cour, nommé Mounhiva, qui serait parvenu à se faire proclamer souverain de l'Ava. Toutefois, nous n'avons pas encore de détails sur cet événement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 23 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

M. DE GOLBÉRY ne croit pas que la loi électorale de 1831 soit irréprochable. Il regrette notamment qu'elle n'ait pas compris au nombre des électeurs les citoyens inscrits sur la liste du jury. On ne s'explique pas en effet que des citoyens appelés à participer à l'action de la justice, à connaître des questions les plus graves, à décider de l'honneur et de la vie de leurs semblables ; que des citoyens appelés à l'élection des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement, ne soient pas admis à prendre part à la nomination des députés. Leur influence s'exercerait, l'orateur en a la conviction, en faveur de la majorité conservatrice, et il appartient à la majorité conservatrice de prendre l'initiative de cette réforme; elle est assez puissante pour en déterminer les limites et pour choisir le moment où il sera opportun de l'opérer. Mais cette opportunité ne peut se rencontrer au lendemain d'une dissolution.

Arrivant à l'examen de la proposition, l'orateur soutient qu'elle créerait des inégalités plus choquantes que celles qu'il a signalées. Le nombre des électeurs n'est pas le seul élément qui constitue la base de la représentation nationale. Il y a les intérêts territoriaux qui ont droit aussi d'être représentés, quelle que soit leur infériorité relative; la loi a eu pour but de les protéger, elle a été juste et rationnelle.

On a beaucoup insisté sur les influences administratives qui s'exercent plus facilement dans les petits colléges qu'ailleurs; mais les colléges trop nombreux sont-ils à l'abri des mauvaises influences ; le seront-ils surtout lorsque, pour les composer, il faudra descendre à des chiffres d'impôt très-inférieurs au minimum actuel ?

On vous a dit hier, Messieurs, que vous ne représentiez ni la majorité de la population ni la majorité de l'intelligence ; on vous l'a dit avec douceur, il est vrai, mais c'était pour vous amener à le reconnaître et à sanctionner l'accusation portée contre une chambre qui n'a rien fait encore que voter une adresse où sont exprimés les sentiments d'honneur national et de généreuses sympathies pour la classe nécessiteuse.

C'est dans cet état qu'on vient dire à la majorité de la chambre : Nommez une commission pour constater que vous êtes la minorité, que vous êtes corrompus, que vous ne représentez pas le pays. Je croirais faire injure à la chambre si j'insistais sur une question aussi nettement posée. Je vote contre la prise en considération.

M. DE GENOUDE, remontant à 1788, veut établir que le droit de voter appartient à tout contribuable, et que l'impôt n'est exigible que s'il a été consenti par tous ceux qui le supportent. C'est là, suivant l'orateur, qu'est le remède à la corruption, cette plaie qui s'étend sans cesse et qui tend à tout dévorer.

Il votera donc pour la prise en considération.

M. LIADIÈRES. J'ai combattu la lecture de la proposition, surtout parce que je la regardais comme injurieuse pour la chambre. On a beaucoup dit, l'honorable M. Duvergier de Hauranne a imprimé dans une brochure que la majorité actuelle était le produit de la corruption. Il me semblait qu'autoriser la lecture, c'était accepter une part du reproche. Je me suis opposé à la lecture ; je combats, à bien plus forte raison, la prise en considération. Je sais bien qu'en agissant de la sorte je m'expose à être destitué du titre de conservateur progressiste, et à être classé parmi ceux qu'on appelle les conservateurs immobiles.

A gauche : Bornes ! bornes !

M. LIADIÈRES. Bornes si vous voulez, j'accepte volontiers la qualification en songeant que les bornes servent souvent de garde-fous. (Rires aux centres.) Je

me résigne donc à n'être pas aussi progressif que ceux qui ont accepté la proposition ; mais je crois l'être un peu plus que ceux qui l'ont présentée. (Mouvements divers.)

L'orateur passe à l'examen de la proposition qu'il combat, à la forme près, par les mêmes arguments que M. de Golbéry.

M. ISAMBERT appuie la prise en considération. L'honorable membre pense qu'en élargissant la base de la représentation, au lieu d'affaiblir la chambre des députés, on ne ferait qu'accroître sa force, son autorité. Si, au contraire, on persiste à repousser des questions aussi graves, à refuser de les examiner, ou la nation restera froide, ou elle s'agitera ; et, dans un cas comme dans l'autre, on devra craindre quelques-uns de ces événements contre lesquels la sagesse humaine est impuissante.

M. D'HAUSSONVILLE ne croit pas la proposition admissible au commencement d'une législature. Ce n'est qu'une tentative de l'opposition pour détruire par un moyen détourné l'ascendant de la majorité. L'orateur parle du rôle de l'opposition sous la restauration, et de celui qu'a pris sous le gouvernement actuel l'opposition de droite. Il lui reproche de montrer un peu trop de complaisance pour le passé, et croit devoir lui rappeler qu'en entrant dans la chambre, elle a pris des engagements et s'est ralliée au principe de la royauté actuelle.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN répond à cette dernière partie du discours du préopinant.

M. d'Haussonville, dit l'honorable membre, nous a jeté avec politesse, mais avec dédain, l'accusation d'avoir trop de complaisance pour le passé, que sa famille a servi très-honorablement, et dont elle a droit de se souvenir au moins autant que personne : il est vrai qu'il est trop jeune pour avoir de ces souvenirs. (On rit.) Oui, Monsieur... (Interruption.) Oui, Messieurs, j'ai contracté les mêmes engagements que vous ; j'ai eu souvent occasion de dire que je les acceptais dans toute leur intégrité ; personne n'a jamais mis en doute ma bonne foi, et je défie qui que ce soit de le faire en face. (Mouvement.)

L'honorable membre entre ensuite dans le fond de la question ; il déclare qu'il ne défendra aucun privilége politique, et se range pour l'élection à double degré, prenant la commune pour point de départ du système électif.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 24.

M. G. DE BEAUMONT examine un à un tous les arguments qui ont été présentés contre la proposition, et termine ainsi son discours :

Je le dis sincèrement : dans cette chambre, nous croyons tous à la bonne foi les uns des autres ; et quand nous changeons d'avis, nous sommes encore de bonne foi ; sans cela, nous ne discuterions pas ; mais le malheur veut que celui qui a changé d'avis, a changé en même temps d'intérêt.

J'avoue que je trouve quelque chose de provoquant dans ce ton fier, dans cette attitude superbe de ceux qui, jadis fougueux réformistes, sont tout à coup devenus si intolérants conservateurs.

Je ne puis de sang-froid écouter ce langage de la part de ceux qui, après avoir été les plus chauds partisans de la liberté, viennent aujourd'hui adresser de semblables reproches à ceux qui n'ont commis d'autres crimes que de rester fidèles aux convictions et aux intérêts qu'ils ont eux-mêmes abandonnés.

M. MOULIN soutient que la loi de 1831 n'a pas démérité de la France, et que par conséquent elle ne doit pas être réformée. (L'orateur s'évanouit au milieu de son discours, et la séance est suspendue pendant 20 minutes.)

M. MOULIN trouve que nous avons autre chose à faire que de nous occuper de

la réforme proposée. Prêter, ajoute-t-il, au gouvernement notre appui et la force qui lui est si nécessaire pour la défense de nos intérêts nationaux; rétablir d'une main ferme, au besoin d'une main avare, l'équilibre du budget; étudier, organiser la colonisation de l'Algérie; instituer prudemment, mais loyalement l'enseignement libre; résoudre la question sociale de la réforme des prisons; rechercher incessamment l'amélioration du sort de nos classes laborieuses : voilà, messieurs, les grands intérêts qui doivent vous occuper; voilà la mission digne de cette chambre. Ce programme est assez vaste, assez étendu, sans que nous ayons à y inscrire la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne, sans qu'il soit besoin de nous jeter dans les hasards et l'inconnu d'une réforme électorale, inutile, inopportune, injuste, et peut-être dangereuse!

M. BILLAULT presse vivement le ministère de s'expliquer sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Après avoir exposé tous les motifs qui militent en faveur de cette proposition, il s'exprime ainsi :

J'ai considéré la proposition de M. Duvergier de Hauranne comme un cadre d'examen et non pas comme une bonne loi, comme une loi bien faite, mais comme une loi à faire. Ce que nous demandons, c'est l'examen de cette question, c'est que vous déclariez, en votant la prise en considération, qu'il y a un mal que vous sentez et auquel vous voulez porter remède.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond à M. Billaut que si le ministère a combattu la lecture de la proposition, ce n'est probablement pas avec l'intention d'appuyer la prise en considération.

M. le ministre trouve la loi électorale actuelle très-bonne; il examine ensuite les détails de la proposition et les motifs donnés par son auteur, et termine ainsi:

Toutes les fois que dans un pays quelconque on a remanié la loi électorale, les travaux ont été suspendus; on n'a jamais demandé à une assemblée politique, dans de telles circonstances, de s'occuper des intérêts de la nation.

On nous dit que nous n'irons que là où nous voudrons aller. Pour ma part, je ne veux pas aller où l'honorable orateur veut me conduire. La situation ne serait tenable pour personne. L'opposition seule aurait le droit et le devoir de se mettre à la tête d'une situation semblable.

Quant à ceux qui croient la politique conservatrice nécessaire aux intérêts du pays, qui sont profondément convaincus que la proposition ne peut que les compromettre, ils doivent bien comprendre qu'il serait imprudent de s'associer à la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne.

Il faut faire les affaires du pays, et pour qu'elles se fassent, il ne faut pas frapper la chambre d'impuissance; c'est pour cela que je repousse la prise en considération de la proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 24 MARS 1847.

Cinq p. 0/0. 117 fr. 00 c.	Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Trois p. 0/0. 79 fr. 00 c.	Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Emprunt romain. 102 fr. 1/8.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 102 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3286 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

[redacted]

SAMEDI 27 MARS 1847. (N° 4355.)

CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCÈSE DE TROYES (1).

Il n'y a pas long-temps encore, il était de bon ton, dans une certaine classe d'esprits, de faire peser sur le clergé des paroisses le blâme d'ignorance. Avant de l'accuser ainsi, la justice autant que les convenances demandaient qu'on fît la part des circonstances, et qu'on recherchât si le clergé avait eu les moyens d'acquérir cette science qu'on lui reprochait de ne pas avoir. Pour se livrer à l'étude, il faut deux choses : des loisirs et des livres. Or jusqu'à ce jour, le clergé paroissial, ordinairement insuffisant pour répondre aux besoins du ministère, a pu distraire peu de temps, dans le cercle de ses occupations, au profit de la science ; tandis que la parcimonie dont le budget use à son égard, ne lui a guère permis de se procurer les ouvrages qui sont les éléments indispensables de la science. Cependant, malgré ces grandes difficultés, il n'a point failli à sa mission qui est de s'instruire pour pouvoir enseigner. Les évêques, chefs intelligents et dévoués que l'Esprit saint a placés à la tête de l'Eglise pour la diriger, ont trouvé le moyen de ranimer et d'entretenir partout dans leurs diocèses le goût et l'ardeur des solides et fortes études. En mettant à profit l'époque de l'année où les travaux du ministère absorbent le moins la vie du prêtre, huit ou dix curés peuvent se réunir une fois par mois pour conférer sur des matières ecclésiastiques et résoudre en commun des questions proposées. Par là, les lumières de chacun tournent au profit de tous, en même temps que les bibliothèques privées s'accroissent et s'enrichissent de tous les ouvrages possédés par les prêtres d'un même canton. Aussi, partout où les conférences sont établies ont-elles porté des fruits qui tournent à la gloire du clergé, au maintien de la discipline et à la bonne administration des paroisses.

Les conférences ecclésiastiques qui, dans le diocèse de Troyes, datent déjà de plusieurs années, viennent de recevoir une nouvelle impulsion sous la direction du zélé prélat placé à la tête de ce diocèse. Le travail de chaque conférence, résumé dans un seul rapport, est envoyé au séminaire, soumis à un examen approfondi et à une nouvelle rédaction, puis livré à l'impression. Les trois volumes contenant le travail des trois dernières années viennent d'être publiés et forment autant de traités différents :

Le I[er], sur le sacrement de mariage ;

Le II[e], sur la grâce ;

Le III[e], sur le sacrement de l'extrême-onction, et plusieurs questions préliminaires à l'étude de l'herméneutique sacrée.

(1) 3 vol. in-8°.

Toutes les grandes questions de dogme et de morale se rattachant à ces différents traités, sont abordées et résolues avec clarté et solidité. La facilité et l'exactitude de la rédaction témoignent du savoir théologique de l'ecclésiastique chargé de ce travail, comme aussi des ressources qu'il a trouvées dans les rapports fournis par les conférences. Nous avons remarqué qu'on s'était attaché de préférence et avec discernement aux points de dogme et de morale qui ont le plus de rapport avec les besoins de notre époque. Par ce moyen, toutes les questions qui ont un intérêt d'actualité et qui rentrent dans les cas les plus ordinaires de l'administration des paroisses, après avoir été discutées dans les conférences particulières, et résolues en dernier ressort dans le rapport imprimé, retournent et vont se résoudre au sein du diocèse dans une pratique uniforme et générale. Un clergé ainsi appliqué à des études sérieuses et pratiques ne peut être qu'un clergé remarquable par sa discipline et l'amour de ses devoirs. Heureuses les populations qui ont à leur tête de tels pasteurs! Heureux le premier pasteur lui-même de pouvoir ainsi communiquer à son clergé, ce zèle que la science dirige et que la charité enflamme!

Notices nécrologiques sur MM. Garat, Dieulin et Champagne.

Le diocèse de Bayonne vient de perdre un saint prêtre dont la carrière évangélique a été une suite non interrompue de vertus, de mérites et de bienfaits. En se dévouant au service des autels, il n'eut d'autre pensée que la gloire de Dieu et le bonheur de ses semblables. Sa vie toute sacerdotale a réalisé ce vœu de son cœur. Jean-Baptiste Garat naquit à Hasparren, le 7 juillet 1773. Il eut le bonheur de recevoir les premiers exemples de piété au sein de sa famille où se conservaient précieusement les anciennes mœurs et les habitudes chrétiennes. Ses parents l'ayant envoyé au petit séminaire d'Aire pour commencer ses études, il se mit sous la direction de M. l'abbé Lalanne qui gouvernait alors cette maison, et qui avait le double talent de former des disciples instruits, et de préparer à l'Eglise des ministres vertueux. M. Garat se disposait à entrer en philosophie lorsque la révolution française, qui venait d'éclater, signala ses premiers excès par fermer tous les établissements religieux, et l'obligea de prendre les armes. A l'époque de la paix qui fut conclue entre la république et l'Espagne, M. Garat quitta le service militaire, et ses parents songèrent à lui faire contracter une union avantageuse, et convenable sous tous les rapports; mais quelques difficultés étant survenues, il se détermina à suivre sa première vocation. Il fit son cours de philosophie auprès du vénérable abbé Duhalde, ancien supérieur du séminaire de Larressore, et depuis curé de Bayonne. Il entra ensuite au grand séminaire de cette ville pour y suivre son cours de théologie et s'y préparer aux fonctions du saint ministère. Son application constante et sa piété, qui prenait tous les jours de nouveaux accroissements, le firent

chérir de ses maîtres, et le rendirent l'édification de ses condisciples. Aussitôt après sa promotion au sacerdoce, il fut nommé vicaire d'Ustaritz. Ce fut un avantage inappréciable pour M. l'abbé Garat, et dont il a toujours conservé un précieux souvenir, que de trouver au début de sa carrière sacerdotale un guide aussi sage, aussi éclairé, aussi expérimenté que M. Etcheverry, curé de cette paroisse. Digne du beau nom de pasteur, dans la plus sainte acception du mot, cet ecclésiastique avait été, avant la révolution, directeur de séminaire, et s'étant ensuite consacré aux missions, il avait évangélisé les principales paroisses du pays Basque, et laissé partout la réputation d'un excellent théologien qui savait expliquer et mettre à la portée de tous les vérités du salut et les préceptes de la morale chrétienne. Pendant les mauvais jours de la terreur, il fut forcé de chercher un asile sur la frontière d'Espagne; mais il rentra bientôt en France, et son zèle ingénieux trouva mille moyens de porter les secours de la religion là où il savait que son ministère était réclamé par des ames fidèles. Sa conversation était attachante et variée; M. l'abbé Garat ne se lassait pas de l'écouter, et il ne réclama jamais en vain les fruits de ses lumières et de son expérience. C'était entre le curé et son vicaire un mutuel commerce d'égards, de condescendance et d'amour pour le bien. Ils vivaient sous le même toit, et leur temps consacré à la prière, à l'étude, aux devoirs de leur état ou à des entretiens instructifs, retraçait par sa régularité la pieuse et édifiante vie du séminaire. Ils sont moins heureux, nous devons en convenir, les jeunes prêtres qui se vouent maintenant au service des autels; cette noble génération d'anciens du sacerdoce les a précédés dans la tombe, et ils doivent regretter amèrement de n'avoir pas pu jouir de la société habituelle et intime de ces prêtres vénérables, dépositaires des plus pures traditions de l'Eglise de France, et qui savaient mettre dans leurs rapports avec leurs jeunes collaborateurs autant de noblesse et de bienveillance que de politesse et d'aménité.

M. l'abbé Garat se distingua bientôt par un rare talent pour le ministère de la parole. Sa vie sainte et exemplaire était déjà une éloquente prédication, et on était persuadé d'avance qu'il était le premier à pratiquer ce qu'il recommandait aux autres. Il fit le même bien à Hasparren où il fut envoyé comme vicaire en 1814. Par son zèle et ses prédications, cette grande paroisse changea promptement de face ; les sacrements furent fréquentés, les abus réprimés, la jeunesse éloignée des réunions dangereuses, l'instruction religieuse répandue dans toutes les classes, et la piété remise en honneur. M. l'abbé Garat ne fut pas étranger à l'établissement des Sœurs de la Croix, qui rendent des services si importants aux enfants de la classe laborieuse et pauvre. Il contribua aussi à faire venir à Hasparren les Frères des Ecoles chrétiennes. Pour fonder ces établissements, et pour d'autres bonnes œuvres, il a sacrifié tout son patrimoine, qui était considérable : ce qu'il avait, il le donnait aux pauvres, et il lui est arrivé souvent de se dépouiller de tout, et de distribuer son linge à ceux qui venaient implorer sa charité. Mgr d'Astros, alors évêque de

Bayonne, si juste appréciateur du mérite et de la vertu de ses prêtres, conçut le dessein de rendre utiles à plusieurs parties de son diocèse la foi vive et le zèle charitable de M. l'abbé Garat. Il le nomma supérieur des missionnaires qu'il venait d'établir, et il aimait à dire qu'il comprenait mieux les sermons de M. Garat, quoique celui-ci prêchât en basque, que ceux des autres prédicateurs. C'étaient la sainteté du missionnaire, l'expression touchante de sa physionomie, son air pénétré, qui parlaient à l'ame du vénérable prélat. M. Garat a été l'apôtre du pays basque. Il est peu de paroisses importantes qu'il n'ait évangélisées comme missionnaire. Dieu a toujours béni sa parole, et dans les huit ou dix années qui ont précédé sa mort, en proie aux douleurs les plus violentes, accablé d'infirmités, il a été un modèle de patience et de résignation. Toujours uni à Dieu par les exercices d'une fervente oraison, il ne cessait de donner les plus beaux exemples de foi, d'humilité et de détachement. Les nombreux prêtres qui venaient le visiter se retiraient touchés et attendris de son abandon plein de confiance à la volonté divine, et du calme et de la sérénité qu'il montrait au milieu de ses souffrances. Quelquefois il s'accusait auprès d'eux, avec une pieuse et excessive modestie, d'avoir eu, au début de son ministère, une piété mêlée d'une teinte de tristesse et d'austérité. En avançant en âge, il s'appliqua constamment à retracer l'inaltérable douceur du divin Maître.

M. l'abbé Garat est mort à Hasparren le 4 janvier 1847.

Celui qui consacre ces lignes à la mémoire de ce vertueux ecclésiastique, l'a connu personnellement, il a fait ses premières études sous sa discipline, et c'est la dette de la reconnaissance qu'il acquitte. Au reste, il ne craint point d'être contredit par ceux qui auront été témoins de la vie habituelle du saint missionnaire. Les élèves qu'il a formés, les confrères qu'il a édifiés, les peuples qu'il a instruits, se souviendront avec bonheur, selon le conseil de l'apôtre, de celui qui leur a annoncé la parole de Dieu, afin qu'en considérant le fruit de ses travaux, ils imitent sa foi.

M. Dieulin, vicaire-général du diocèse de Nancy, et l'un des membres les plus distingués du clergé français, accablé par les soins d'une administration dont il a porté long-temps le fardeau presque seul, épuisé par l'ardeur de ses études, et l'attention minutieuse qu'il a voulu apporter jusqu'au dernier instant à la perfection de ses ouvrages, est mort le 15 mars à l'âge de 52 ans seulement.

Nous nous associons avec empressement au juste tribut de regrets et d'éloges que la *Gazette de Metz* paye à la mémoire de ce respectable et savant ecclésiastique.

Dans les diverses positions où il a été appelé par la Providence, M. Dieulin a toujours su y conquérir des suffrages nombreux. Doué d'une rare facilité d'élocution et d'un jugement sain, il occupait le premier rang sur les bancs du séminaire à un âge peu avancé. Plus tard,

devenu curé de Bourdonnay, canton de Vic, il s'était fait adorer de ses paroissiens. Tous le regardaient comme le modèle des pasteurs, comme leur guide et leur confident le plus intime dans leurs peines, dans leurs joies et dans toutes les affaires qui venaient traverser leur existence.

C'est à Bourdonnay que Mgr de Forbin-Janson est venu chercher le modeste curé pour l'élever aux fonctions de vicaire-général, et jamais promotion n'a excité, dans le diocèse, des sympathies plus générales. Les jours étaient difficiles : le premier pasteur se trouvait exilé ; il fallait dissiper des préventions hostiles, aplanir de nombreux obstacles, en un mot rétablir la paix dans les rangs du clergé comme dans les rapports avec l'autorité civile. Une pareille situation eût effrayé tout autre courage, mais M. Dieulin, qui n'avait pas ambitionné la dignité qu'on lui imposait, se mit à l'œuvre, et après quelques années d'efforts persévérants, eut la consolation de rétablir dans le diocèse le calme et la prospérité.

Aucune expression ne rendra jamais ce qu'il y avait dans cette ame de dévoûment, de générosité, d'affection réelle, d'affabilité à l'égard de tous les prêtres. Les laïques, l'administration civile elle-même n'échappaient pas à l'influence de ses formes si cordiales. Le dernier des curés de campagne trouvait en lui un père et un ami ; aussi depuis les premières atteintes de sa maladie, l'inquiétude était universelle : c'est dire assez à quel point aujourd'hui les regrets sont profonds.

M. Dieulin ne s'est pas contenté du simple rôle d'administrateur diocésain : il a laissé des ouvrages qui suffiraient pour faire honorer sa mémoire et pour nous révéler à tous les vertus de son cœur. Le *Guide des Curés dans l'administration temporelle des paroisses; Le bon Curé au dix-neuvième siècle*, et les excellentes brochures sur la *Question de la liberté d'enseignement*, vivront aussi long-temps qu'il y aura dans notre France des prêtres vraiment dignes de leur vocation.

Le clergé de Troyes vient de perdre une de ses gloires dans la personne de M. l'abbé Claude Champagne, chanoine archiprêtre de la cathédrale de Troyes, chanoine honoraire de Châlons. Précieux débris échappé à la tourmente révolutionnaire, ce prêtre vénéré prêchait depuis plus d'un demi-siècle la foi qu'il avait confessée dans les fers. C'est le 11 de ce mois, à l'âge de 80 ans, qu'il couronna par une sainte mort, une vie belle devant Dieu et devant les hommes. Né à Châlons-sur-Marne le 16 novembre 1766, de parents chrétiens, il fit avec distinction ses humanités au collége de cette ville ; ses brillants succès lui ouvrirent les portes du célèbre collége de Sainte-Barbe à Paris ; mais la faiblesse de sa santé l'obligea bientôt de quitter cette maison, où, cependant, il put faire la connaissance et mériter l'estime de Mgr de Seguin des Hons, de douce et pieuse mémoire. Trop jeune pour prendre les ordres après ses études de théologie, il fut chargé de l'éducation des enfants de M. le comte de

l'Estrade. Au commencement de sa 24e année, il recevait le sous-diaconat; la révolution le trouva diacre, et il eut le courage d'accepter le sacerdoce dans un temps où le caractère de prêtre était un titre aux persécutions et à la mort. N'ayant pu être attaché au ministère pastoral, il ne tombait point sous la loi du serment; mais son zèle et sa charité le trahirent. Arrêté à Minecourt, paroisse abandonnée à laquelle il prodiguait tous les soins d'un dévoûment volontaire, il fut incarcéré à Vitry-le-Français, et de là transféré avec d'autres confesseurs de la foi dans les prisons de Sézanne, où le peuple les accabla d'injures et d'outrages. Il resta en captivité environ dix mois, attendant chaque jour la mort que des chants forcenés lui annonçaient du dehors. Devenu libre comme par miracle, il trouva moyen d'entrer dans le collége de Juilly, sous l'habit séculier. Là encore, ses vertus le firent reconnaître, mais cette fois il avait affaire à des hommes; et déjà l'aménité de son caractère, sa politesse exquise, son rare mérite lui avaient concilié les cœurs. Il échangea les fonctions de professeur contre celles de secrétaire près de Mgr de Barral, ancien évêque de Troyes, qui occupait alors le siége de Meaux. Quelques années après, il fut chargé de la paroisse de Saint-Amand, où sa mémoire est restée en vénération. Appelé en 1808 dans le diocèse de Troyes, il occupa jusqu'en 1814 la place de principal au collége de Bar-sur-Aube. Mgr de Boulogne, si capable d'apprécier le talent, si fidèle à récompenser la vertu, lui confia successivement, en moins de trois ans, la cure de Saint-Fargeot, celle de saint Pantaléon de Troyes, puis enfin le contraignit, malgré ses refus, d'accepter le titre de pro-curé de sa cathédrale. Neuf mois après, il était nommé chanoine archiprêtre. C'est dans ce poste éminent qu'il passa ses 29 dernières années, offrant dans toute sa conduite le modèle accompli du pasteur. Les ames pieuses aiment à dire la ferveur sensible qu'elles éprouvaient en le contemplant à l'autel, et long-temps encore on se rappellera l'élégante pureté, les grâces séduisantes d'une parole qui servait si bien les inspirations de sa piété et l'extrême délicatesse de son ame. Le dirai-je? La mort n'osa troubler l'exacte régularité d'une vie que tout le monde admirait. Le 10 mars. M. l'abbé Champagne avait célébré la sainte messe; le soir on l'avait vu assister aux exercices du Jubilé; et le lendemain il se confessait pour la dernière fois, et expirait en recevant le sacrement des mourants. M. l'évêque de Troyes honora de sa présence la pompe de ses funérailles; le clergé de la ville, les séminaires qu'il avait faits ses héritiers, les pauvres qu'il nourrissait, tous ceux qu'il avait tant aimés, l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous recevons par la voie de mer l'ÉDIT que le gouvernement pontifical vient de publier pour l'organisation d'un *Conseil de Censure*. Cette mesure, que rendait nécessaire l'extension accordée par Pie IX à la liberté de la presse périodique, montre avec quelle sagesse la

haute intelligence de ce Pape sait concilier ce qu'exigent les progrès politiques de notre époque, avec ce que réclament de ferme protection les mœurs publiques et les droits sacrés de la religion.

Voici le texte de cet édit :

« Pascal Gizzi, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de sainte Pudentienne, secrétaire d'Etat de S. S. le Pape Pie IX.

» La presse étant l'une des inventions modernes qui devait le plus accroître la puissance de la parole, et multiplier les biens et les maux, les vérités et les erreurs, fut dès le commencement l'objet des plus graves sollicitudes de la part des souverains Pontifes, soit pour en favoriser les progrès utiles, soit pour en arrêter les dangers. Comme glorieux monuments de cette double vigilance, il faut citer d'une part les imprimeries qui ont acquis une si haute célébrité, à Rome sous la protection des souverains Pontifes, au-dehors sous celle des évêques ; de l'autre, les sages lois établies pour mettre un frein aux abus de ce noble art, et pour empêcher que tandis qu'il offrait de nouveaux secours et de nouvelles richesses à l'esprit humain, il ne pût pas servir à altérer la foi, ni à corrompre les mœurs des peuples.

» La forme de ces lois dut toutefois subir de temps en temps des modifications successives, à mesure que le nombre croissant des auteurs et des livres imprimés rendait trop lent ou trop incomplet l'examen que devaient en faire les seuls censeurs à qui ce soin avait d'abord été confié. Ce fut pour écarter cet inconvénient et rendre la censure plus sûre et plus prompte, que le Pape Léon XII, d'heureuse mémoire, fit publier par son cardinal-vicaire l'édit du 18 août 1825. L'intention de son auguste successeur, le Pape heureusement régnant, est de maintenir cet édit en vigueur pour ce qui se rapporte à la censure scientifique, morale et religieuse. En ce qui regarde la censure politique, ce même édit, § 8 du titre Ier, ordonnait que tout écrit destiné à l'impression, qui serait de nature à exciter des plaintes de la part des gouvernements étrangers, ou à soulever dans l'Etat des controverses dangereuses, ne pût être publié sans la permission préalable de la secrétairerie d'Etat. Or, aujourd'hui, telle est la quantité des productions que font naître les besoins de l'époque, et dans lesquelles il est traité directement ou indirectement, en tout ou en partie, de matières qui se rapportent à la politique, qu'il est devenu impossible à la secrétairerie d'Etat de satisfaire à toutes les demandes avec la promptitude naturellement désirée par les auteurs. En conséquence, Sa Sainteté voulant tout à la fois que cette difficulté ne puisse ni entraver une honnête liberté de la presse, ni la laisser dégénérer en funeste licence, après avoir entendu l'avis des autorités compétentes, nous a ordonné d'établir de la manière suivante, dans Rome comme dans les provinces, un conseil de censure auquel les examinateurs ecclésiastiques ordinaires devront désormais renvoyer tous les écrits politiques, après les avoir examinés d'abord pour s'assurer qu'ils ne contiennent rien de contraire à la religion, à la saine morale et aux lois de l'Eglise.

» En exécution de cette volonté souveraine, et avec l'auguste approbation de Sa Sainteté, nous avons décrété le réglement suivant :

TITRE Ier.

Du Conseil de Censure.

« 1° Le conseil de censure, à Rome, sera présidé par le R. P. Maitre du S. Palais, et ne pourra être composé de plus de cinq membres, choisis par Sa Sainteté parmi les hommes les plus distingués dans les lettres.

» 2° Dans les chefs-lieux de provinces, le conseil sera composé de deux censeurs également nommés par Sa Sainteté, sur la proposition du chef de la province qui remplira les fonctions de président;

» 3° Les conseillers seront renouvelés par moitié tous les cinq ans; la première fois par la voie du sort. Ils pourront cependant être confirmés par la volonté souveraine de Sa Sainteté;

» 4° Les membres du conseil se partageront entre eux les différentes matières scientifiques ou politiques de chaque journal ou de tout autre écrit soumis à leur examen, selon l'ordre et la méthode qui seront déterminés par le président. Si la décision d'un conseiller atteint la substance même de l'écrit soumis à son examen, il pourra être fait appel de son vote à celui du conseil tout entier : comme il sera pareillement libre à chaque conseiller de soumettre au conseil réuni les choses sur lesquelles il ne croirait pas pouvoir prononcer sûrement tout seul;

» 5° Le conseil de censure à Rome prononcera sans appel, d'après les règles indiquées plus bas, et sous sa propre responsabilité vis-à-vis du gouvernement, sur toutes les demandes qui lui seront présentées.

» 6° Le vote des censeurs de province, en cas de division, sera soumis au jugement du président qui sera sans appel quand il s'agira d'articles de journaux ou d'opuscules; mais s'il est question d'ouvrages de plus grande importance, le président lui-même en appellera de son conseil à celui de Rome.

» 7° Un écrit désapprouvé par le conseil de Rome ne pourra être présenté à aucun des conseils de province, et toute approbation obtenue de cette manière serait nulle.

TITRE II.

Règles à suivre par le conseil de censure.

» 1° Le conseil de censure ne pourra approuver un journal ou toute autre publication périodique nouvelle, sans en référer préalablement à la direction générale de la police qui donnera par écrit la permission voulue, après déclaration des matières traitées par le journal, des noms de ses principaux collaborateurs, de son mode de publication, de ses moyens d'existence, et après qu'un éditeur responsable aura garanti par une caution proportionnée l'exacte observation des lois sur la presse.

» 2° Il sera permis de traiter tout sujet de science, de lettres et d'art; l'histoire contemporaine et les matières concernant l'administration publique avec les garanties expliquées plus loin ; tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la navigation, des entreprises de travaux publics. Il sera permis aussi de reproduire les actes du gouvernement, quand ils auront déjà été publiés dans le journal officiel, d'insérer les annonces des cérémonies religieuses, des spectacles publics, des ouvrages imprimés ou sous presse, et autres annonces excepté les annonces judiciaires, se conformant toujours à la disposition du réglement sur le timbre et l'enregistrement du 29 décembre 1827, article 219, à l'exécution duquel veilleront les autorités compétentes.

» 3° Sont défendues non-seulement les choses qui tendraient au mépris de la religion, de l'Eglise, de ses dignités et de ses ministres; mais encore tout ce qui offenserait l'honneur des magistrats, de l'armée, des familles et des citoyens, des gouvernements et des puissances étrangères, des familles régnantes et de leurs représentants publics.

» 4° Est également défendu tout discours qui directement ou indirectement rendrait odieux aux sujets de l'Etat, les actes, les formes, les institutions du gouvernement pontifical, ou qui alimenterait les factions, ou exciterait des mouvements populaires contre les lois.

» 5° Il est défendu de reproduire par la presse les discours prononcés dans des assemblées non légalement autorisées.

» 6° Le conseil sera tenu de prévenir le gouvernement toutes les fois que les écrits imprimés ne seraient pas conformes au manuscrit approuvé. Sur le rapport du conseil et après la défense des accusés, il sera procédé par le ministère public à l'application de la peine, ou contre l'éditeur responsable s'il s'agit de journaux autorisés, ou, dans les autres cas, contre les imprimeurs et distributeurs de ces publications. Ces peines consisteront dans la confiscation des exemplaires, et dans une amende qui pourra varier de 10 à 100 écus (50 à 500 fr.), plus, dans la suspension temporaire de leur industrie, si les coupables sont en état de récidive.

» Et cela sans préjudice de l'action criminelle et civile qu'en vertu des lois en vigueur et selon la nature du délit, les parties offensées voudraient exercer contre les coupables devant les tribunaux compétents.

» De la secrétairerie d'Etat, le 15 mars 1847.

» P. card. Gizzi. »

PARIS.

M. le ministre des affaires étrangères, qui a pris aujourd'hui la parole dans la discussion sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne, a déclaré, en réponse à une interpellation de M. Blanqui, que le gouvernement avait enfin des idées arrêtées sur la question de la liberté d'enseignement, et que d'ici à peu de jours un projet de loi sur l'instruction secondaire serait présenté aux chambres. Reste à savoir quelles sont les idées des ministres, et quel sera ce projet de loi depuis si long-temps promis et attendu.

A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

« Monsieur le Rédacteur,

» Un fait assez important que je viens d'apprendre, concernant l'histoire de Fénelon, me fait désirer de plus amples éclaircissements, que je ne puis guère me procurer autrement que par la voie des journaux. Je m'adresse donc à vous avec confiance, pour vous prier de vouloir bien m'aider à obtenir, s'il est possible, les éclaircissements que je désire.

» Une personne grave, très-bien informée, et digne de toute confiance, assure que, en 1802, un homme se présenta à Mgr Belmas, alors évêque de Cambrai, pour lui offrir d'acheter l'ostensoir d'or pur offert par Fénelon, en 1714, à son église métropolitaine. Cet homme faisait un grand mystère du lieu où était caché l'ostensoir, et il en demandait 10,000 fr.

» Mgr Belmas, qui venait à peine d'être installé dans le siége de Cambrai, ré-

pondit qu'il n'avait pas le moyen, dans les circonstances, de faire une pareille acquisition. La chose en demeura là ; et depuis 1802, on n'en a plus entendu parler dans le pays.

» Il s'agit maintenant de savoir ce qu'est devenu, depuis 1802, ce précieux monument de la piété de Fénelon. L'ostensoir a-t-il été fondu pour être employé à d'autres usages, comme il est naturel de le craindre? ou bien a-t-il été transporté en pays étranger, et vendu à quelque église, ou à quelque amateur de curiosités? Cette dernière supposition semble malheureusement peu probable; et il est difficile de croire que, dans ce cas, rien n'eût transpiré là-dessus dans le public, depuis plus de 40 ans. Cependant, il n'est pas sans exemple que des objets de ce genre se soient conservés, même pendant un temps plus considérable, dans les cabinets de quelques curieux, sans que le public s'en doutât. Tout le monde sait qu'on est depuis peu parvenu à rassembler de divers pays, et à replacer à Versailles, dans les appartements de Louis XIV, la plus grande partie de leur ancien ameublement. L'ostensoir de Fénelon ne serait-il pas aussi conservé dans quelque église hors de France, ou dans quelque cabinet de curiosités, en Allemagne, en Angleterre ou ailleurs? L'importance de ce monument mérite sans doute qu'on ne néglige rien pour obtenir à ce sujet tous les éclaircissements désirables. L'intérêt qu'il présente comme monument religieux et historique, est encore augmenté par les contestations élevées dans ces derniers temps, sur la forme et le dessin de cet ostensoir, contestations qui paraissent avoir été terminées par la dissertation insérée sur ce sujet, dans l'*Histoire littéraire de Fénelon*. (Pag. 268, etc. Paris et Lyon, 1842, grand in-8°, chez Périsse.)

» Il serait donc à souhaiter que les personnes qui peuvent fournir quelques renseignements à ce sujet, voulussent bien le faire. De quelque nature que soient ces renseignements, soit qu'ils tendent à prouver la destruction de ce monument dont il s'agit, soit qu'ils donnent lieu de penser qu'il a été conservé depuis 1802, pendant un temps plus ou moins considérable; ils contribueraient à éclaircir le fait en question, et peut-être à fixer entièrement l'opinion publique sur ce point. En conséquence, Monsieur, permettez-moi d'employer la voie de votre journal pour prier les personnes qui pourraient donner là-dessus quelque éclaircissement, de vouloir bien l'adresser par lettres, soit à M. l'abbé Bernard, vicaire-général de Cambrai, soit à moi-même.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» A. LEGLAY,
archiviste-général du département du Nord. »

Les Dames de l'association de Sainte-Anne tiendront une assemblée de charité le Mardi saint 30 mars 1847, en l'église Saint-Roch, à une heure et demie précise.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Dupanloup.

Après le sermon, salut et bénédiction du saint sacrement par M. l'Archevêque de Paris.

Les personnes qui ne pourront pas assister au sermon sont priées d'envoyer leurs offrandes à Mmes les quêteuses, ou à Mme la comtesse de Rambuteau, présidente de l'OEuvre, à l'Hôtel-de-Ville.

Une autre assemblée de charité aura lieu à Saint-Sulpice, le Lundi

saint, 29 mars 1847, à deux heures très-précises, en faveur de l'établissement des Enfants délaissés.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé de Lavigne.

Il y a quarante-quatre ans que cette œuvre se soutient par la charité; cent jeunes filles y sont élevées gratuitement, et un grand nombre d'enfants lui ont dû leurs principes religieux et leur état.

Les personnes qui ne pourront pas s'y trouver sont invitées à faire remettre leurs dons à Mesdames la duchesse de Montmorency, rue Saint-Dominique, 111, et la comtesse de Saisseval, rue Notre-Dame-des-Champs, 17.

On exécutera dans l'église de Saint-Roch, le Jeudi et le Vendredi saints, à l'office des ténèbres, un *Stabat* de M. le comte Théobald Walsh. Cette exécution aura lieu sous l'habile direction du maître de chapelle de Saint-Roch; les solos de ténor seront chantés par M. Alexis Dupont.

M. l'évêque de Saint-Flour est en ce moment à Aurillac où il a commencé ses instructions dans l'église de Notre-Dame-aux-Neiges. Sa parole élégante, chaleureuse, pleine d'onction, attire autour de la chaire un auditoire nombreux et choisi. On espère beaucoup du succès du zèle de notre premier pasteur. (*Union Provinciale.*)

La station du Carême à La Rochelle est prêchée avec un très-grand succès par M. l'abbé Menuet, chanoine de Luçon, et ancien ami et vicaire-général du vénérable Mgr Soyer. La cathédrale ne suffit pas à contenir le nombre des auditeurs. « Comme au siècle des apôtres, qui réunissaient autour d'eux Juifs et gentils, Grecs et barbares, subjugués par la croix, l'orateur, dit une lettre, attire autour de sa chaire catholiques et protestants, hommes de science et d'épée, tous avides de recueillir cette parole sainte, à laquelle la vive foi et le talent de l'orateur ajoutent comme un irrésistible charme. »

M. Marbeau vient de publier le remarquable discours qu'il a prononcé dans la séance d'inauguration de la société des crèches, dans lequel il réfute d'une manière victorieuse toutes les objections faites jusqu'à ce jour contre l'établissement des crèches. Ceux qui ont des préventions contre cette institution, verront peu à peu leurs doutes sur l'utilité réelle de l'établissement des crèches se dissiper, et reconnaîtront dans cette fondation une des œuvres les plus nécessaires au soulagement de l'humanité souffrante. Placée à l'ombre de la croix du Sauveur, elle ne peut manquer de prospérer comme toutes les institutions qui ont mis leurs espérances en elle.

M. l'abbé Clavel a cru voir une attaque contre sa personne dans une lettre que nous n'avons insérée que parce que nous y avons reconnu, au

contraire, une intention respectable, et l'expression d'un vœu tout-à-fait favorable aux véritables intérêts de cet écrivain.

Nous ne discuterons pas la réclamation que l'ancien Rédacteur du *Bien social* nous adresse. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce qu'il a pu faire, dire ou entendre à Rome : ce sont des détails personnels qui ne nous regardent pas. Mais en lui laissant la faculté d'exposer dans notre Journal ce qu'il croit nécessaire à sa défense, nous ne saurions lui permettre de nous attribuer des opinions absurdes, et de nous faire dire par exemple que, *selon notre avis, chacun de nos évêques serait doté, en administration, d'une sorte d'infaillibilité*. Nous savons très-bien que nos évêques ne sont pas infaillibles : mais nous ne croyons pas que lorsqu'ils se trompent, le scandale d'un blâme public dans un journal soit toujours le meilleur remède au mal qui peut résulter d'une erreur ou d'une faute d'administration.

A M. le Directeur de l'*Ami de la Religion*.

« Paris, 20 mars.

» Monsieur,

» Vous avez admis, dans votre feuille, une lettre non-signée, qui attaque ma personne et les publications périodiques la *Quinzaine* et le *Rappel*. Vous ne pouvez me refuser d'y opposer une réponse.

» Cette lettre, dites-vous, a été dictée par une intention respectable. Pourquoi donc essaye-t-elle de transformer en question de personnes une question de doctrine et de principes non contestés dans l'Eglise catholique? Tous nos théologiens sont d'accord pour admettre qu'*un évêque en particulier peut tomber dans des erreurs déplorables*. L'histoire ecclésiastique ancienne, moderne et contemporaine, est remplie de faits qui rendent cette thèse évidente. J'en citerai un seul, dont l'actualité ne peut blesser aucun de vos respectables lecteurs ; la présence d'une illustre religieuse de la Pologne au couvent de la Trinité-du-Mont, à Rome, n'est-elle pas une noble protestation contre les actes de l'évêque russe Siémiaszko?

» Cependant, selon l'avis exprimé dans votre Journal, chacun de nos évêques serait doté, en administration, d'une sorte d'*infaillibilité* qu'il conteste peut-être lui-même au chef suprême de l'Eglise. Le correspondant de l'*Ami de la Religion* reconnaît au sujet de M. Clavel, que la *Quinzaine* et le *Rappel* n'attaquent point l'épiscopat français en masse : il demande s'il n'y aurait pas un moyen de mettre un terme à notre opposition, et il suppose *gratuitement* que nous avons reçu des *avertissements* de la part du souverain Pontife.

» Sans me départir de la réserve stricte, toute de convenance, que je me suis imposée, sur les circonstances de mon voyage à Rome et sur celles de l'insigne honneur qui m'a été fait, d'être admis à une audience particulière de Pie IX, je puis affirmer avec vérité que je n'y ai reçu aucun *avertissement* dans le sens indiqué par l'*Ami de la Religion*. Au contraire, j'ai été traité avec la plus exquise bienveillance par le Saint-Père et par tous les hommes éminents, avec lesquels je me suis trouvé en rapport dans la ville éternelle. Malgré l'indignité de mon humaine misère, j'ai pu y célébrer chaque jour les augustes mystères de notre religion à l'autel des apôtres Pierre et Paul. On m'a loué d'avoir repoussé, comme il convenait à un prêtre-chanoine, les moyens non-ecclésiastiques proposés pour terminer nos polémiques sur le droit-canon. Enfin, on a écouté avec bonté les

explications simples, appuyées par des faits notoires, que j'ai exposées sur l'état actuel de l'Église de mon pays, en plusieurs diocèses.

» Les conseils que j'ai reçus, je puis les suivre avec d'autant plus de facilité, qu'ils sont en parfaite harmonie avec mes convictions, avec mes sentiments de respect pour le Saint-Siége, de soumission pour les lois de l'Eglise, et pour celles qui régissent la France sous le rapport temporel.

» L'opposition ecclésiastique, continuée à Paris dans le *Rappel* et la *Quinzaine*, n'est-elle pas un bien, lorsqu'elle attaque seulement le mal avéré, public, connu de tout le monde ? Le désaveu authentique d'actes que la religion, de concert avec tous les honnêtes gens, réprouve, doit en arrêter le cours, et y porter peut-être le seul remède possible dans les circonstances actuelles. Telle est, Monsieur le Directeur, ma conviction intime. L'*Ami de la Religion* peut en manifester une autre, mais la loyauté et les usages de la presse lui imposent le devoir de subir mes explications, lorsqu'il ouvre ses colonnes pour attaquer ma personne.

» Je m'abstiens, vous le voyez, de toute réflexion capable de blesser qui que ce soit. Je vous prie donc, Monsieur le Directeur, d'insérer la présente dans votre prochain Numéro, et de recevoir mes civilités respectueuses.

» Le Rédacteur de la *Quinzaine* et du *Rappel*,

» Abbé CLAVEL, de Saint-Geniez, chanoine honoraire de la métropole de Sens. »

ALLEMAGNE. — Dans sa détresse, le protestantisme allemand ne sait plus que recourir aux institutions catholiques, sans même en excepter celles que recommande avec tant d'instances le saint concile de Trente. L'on s'occupe à Berlin de l'exécution du plan proposé au synode général, de fonder des séminaires et des vicariats en faveur des candidats de théologie. L'on a reconnu, dit-on, que la vie et l'enseignement universitaires sont très-peu propres à former des pasteurs orthodoxes et moraux (il est incroyable qu'il ait fallu une si longue expérience pour s'en assurer); et comme les candidats parviennent à grand'peine, après dix ans d'attente, à obtenir quelque bénéfice qui leur permette de se marier, ils achèvent de se corrompre plus encore qu'ils ne l'étaient à l'université, où d'ailleurs on leur enseignait, *sous forme de science*, toutes sortes de théories panthéistiques, et tout cela produit, dit-on, la race incrédule qui occupe les chaires protestantes. « Si donc, ajoute un journal prussien, les gymnases (colléges) se vouent davantage à l'enseignement religieux ; si les facultés théologiques viennent à se considérer comme les organes de l'Eglise (qu'étaient-elles donc jusqu'ici ?), et si, ce qui est la chose capitale, on fonde des séminaires et des vicariats, alors l'Eglise évangélique ira au-devant d'un avenir qui brillera d'un éclat plus grand que dans son passé. »

De tout temps, l'Eglise catholique a possédé toutes ces choses, mais elle possédait de plus, dans les maîtres, la soumission aux enseignements de l'Eglise universelle et de ses traditions apostoliques, et dans les élèves une foi vive et sincère, et cet esprit de piété que ses adversaires appellent de la bigoterie. De quels moyens l'évangélisme pourra-t-il faire usage pour remplacer ces deux éléments qui ne sont point à sa portée? Comment arrive-t-il que des hommes graves puissent s'arrêter ainsi aux for-

mes extérieures de nos institutions cléricales, en faisant abstraction de l'esprit seul qui les vivifie!

REVUE POLITIQUE.

La chambre des députés a été enfin amenée par la discussion de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, à l'examen sérieux de ce redoutable sujet : *la réforme électorale*. Après dix ans de silencieux dédain, voici que les conservateurs sont entraînés malgré eux à subir *in extenso* cette question tant de fois ensevelie sous les coups de majorités toujours sourdes à ce cri réformateur. Le discours de M. Duchâtel, avant-hier, était assurément capable, comme jadis, d'étouffer sous un vote habilement obtenu des centres, une semblable discussion ; les arguments pratiques et d'intérêt tout personnel, n'ont certainement pas manqué à l'éloquence de M. le ministre de l'intérieur : mais cependant cette chambre et cette majorité si fidèles, n'ont point paru complètement satisfaites après ce discours, et non-seulement la discussion a continué le lendemain, mais, au grand déplaisir du *Journal des Débats*, cette question de la réforme électorale que M. de Hauranne avait présentée si humble, et sous d'aussi minces proportions, a grandi tout à coup par le discours de M. Odilon-Barrot, et plus encore par les discours élevés que M. Guizot et M. Berryer ont fait entendre aujourd'hui à la tribune. C'est ainsi qu'à propos des plus petits incidents la politique arrive souvent, sans s'en douter, aux questions les plus hautes et les plus ardues. Les hommes de la gauche ont remis en question la loi électorale de 1831. Mais aucun d'eux n'a paru se souvenir de la véritable portée politique de cette loi : à savoir qu'elle a été préparée, amendée et votée par les Laffitte, Odilon-Barrot, Thiers, Béranger et Guizot, dans le but formel d'exclure des colléges et de la chambre, les hommes invariablement dévoués à l'ancienne monarchie. M. Dupin n'hésita pas à le dire alors dans un de ses sarcasmes familiers, et Casimir Périer, qui n'approuvait point cette boutade, n'osa point cependant contredire cet aveu trop brutal de M. le procureur-général. En un mot, cette loi qu'on nomme aujourd'hui *corruptrice des mœurs politiques*, a été une loi de parti, une véritable loi de réaction. Du reste, il y a du vrai, et du trop vrai peut-être, dans ce que nous disent, quoiqu'à des points de vue différents, et M. Duchâtel et l'honorable M. Odilon-Barrot. Non, le changement de la loi actuelle ne tarirait pas le flot de la corruption qui déborde ; non plus que son maintien sans modifications reconnues indispensables, ne saurait être regardé comme un avantage politique et national. La question électorale, en effet, est à la fois l'une des plus fondamentales et des plus difficiles. L'histoire seule de nos cinquante dernières années est là pour répondre à tous les discours qui voudraient en vain nous promettre sur ce point une solution facile et satisfaisante. L'Angleterre n'a-t-elle pas mis cent ans pour arriver à la réforme proposée par lord Grey? Sans doute, on peut en révolution renverser un trône, détruire les castes, briser une église, immoler un roi; on peut même plus tard essayer de restaurer une partie de ces grandes ruines sociales; mais on n'a pas, que nous sachions du moins, encore trouvé le secret d'un mode d'élection sans reproches ni inconvénients majeurs. Les six millions de votes qui produisirent l'assemblée nationale, la loi de l'an 3, celle du vote à deux degrés,

toutes les lois électorales de la république et leurs parodies celles de l'empire. la loi de 1815, celle du 5 septembre, et enfin les ordonnances de 1825, tous ces essais électoraux, qui nous ont conduits à la loi de 1831, indiquent, comme autant de colonnes milliaires sur cette voie, la distance qui sépare encore les hommes politiques du véritable point pratique et favorable aux droits et aux intérêts de tous. Cette distance incontestable est au moins celle que nous a rappelée dans son discours, M. Odilon-Barrot, et qui existe entre le rétablissement canonique du Chapitre de Saint-Denis, et l'époque néfaste où le préfet de la Seine intronisait le culte de Châtel, laissait saccager l'archevêché, Notre-Dame et l'antique église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, 26 mars. — Par ordonnance royale en date du 23, le collége du 5ᵉ arrondissement électoral du département du Nord est convoqué à Marchiennes pour le 17 avril prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Martin (du Nord).

— Plusieurs journaux avaient annoncé que M. de Salvandy venait d'être nommé duc. Le *Moniteur* d'hier dément ce fait dans les termes suivants:

« Les journaux donnent, au sujet de M. le ministre de l'instruction publique, une prétendue nouvelle qui est de tous points controuvée. »

— C'est par erreur qu'il a été dit que la fille de M. Martin (du Nord) était fiancée au fils de M. Lefort-Gonssolin, député de l'opposition. Le fiancé de Mlle Martin (du Nord) est fils de M. Rouland-Gosselin, agent de change.

— Une question de préséance s'est élevée entre le conseil-d'Etat et la cour de cassation, à l'occasion du convoi de M. Martin (du Nord). La députation de la cour de cassation, placée après celle du conseil d'Etat, a protesté et a refusé de suivre le cortége au sortir de l'église de la Madeleine. La *Gazette des Tribunaux* nous donne aujourd'hui quelques détails sur les suites de cet incident :

« En rendant compte, dit ce journal, de l'incident élevé aux obsèques de M. Martin (du Nord), nous avons dit que la députation de la cour de cassation, de retour au palais, avait dressé procès-verbal de tout ce qui s'était passé, et que sans doute ce procès-verbal serait soumis aujourd'hui à la cour, convoquée en audience solennelle, pour le jugement de plusieurs affaires. Il paraît qu'en effet, avant d'entrer en audience publique, la cour s'est occupée, dans la chambre du conseil, de l'incident de jeudi dernier.

» Nous ne devons pas manquer à la réserve que nous impose le huis-clos des délibérations intérieures; nous nous bornerons donc à dire que la cour tout entière aurait, à ce qu'il paraît, approuvé la conduite des membres qui la représentaient aux funérailles de M. Martin (du Nord), et qu'une commission aurait été nommée pour faire un rapport sur la question. Cette commission serait composée de M. le premier président, de MM. Teste, Laplagne-Barris et Lasagni, présidents, et de MM. Miller (chambre civile), Mesnard (chambre des requêtes), de Crouseilhes (chambre criminelle). La cour se serait ajournée à lundi pour entendre ce rapport.

» On assure que de son côté, le conseil-d'Etat se préoccupe aussi assez vivement de la question, et qu'il se propose de soutenir ses prétentions au droit de préséance. »

— M. Daniel O'Connell est arrivé avant-hier soir à Paris, acccompagné de son plus jeune fils, député de Dundalk, qui porte aussi le nom de Daniel.

— Dans sa séance du 23 mars, la commission chargée de centraliser et de répartir les secours recueillis à Paris et dans les départements au profit des victimes des inondations de la Loire, a entendu MM. Mauny de Mornay et [illegible] Renaud, commissaires nommés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce à l'effet de vérifier la constatation des dommages effectués dans les départements inondés.

[illegible] a examiné et discuté la proposition d'une répartition de [illegible] par M. Langlois, maître des requêtes, directeur de la comptabilité [illegible].

[illegible] a arrêté ainsi qu'il suit la répartition d'une somme de 1 million :

[illegible] du Cher.	130,000 fr.
d'Indre-et-Loire.	25.000
de la Loire.	200,000
de la Haute-Loire.	85,000
du Loiret.	375,000
de la Nièvre.	140,000
du Puy-de-Dôme.	45,000
Total.	1,000,000

[illegible] à la caisse centrale du trésor, que 27,229 fr.

— [illegible] de change de Paris vient de faire don aux [illegible] des 43,000 fr. qui lui ont été alloués pour le [illegible] par l'empereur de Russie à la banque de France.

— [illegible] du 23 mars :

[illegible] s'est manifesté dans la forêt de Nouvion, appartenant [illegible] par un vent favorable et alimentée par des herbes [illegible] étendue, et en fort peu de temps environ [illegible] de recrue étaient détruits, ainsi qu'un grand [illegible] étaient réservés.

[illegible] magistrats se livraient à l'instruction, un autre in[illegible] à quelque distance, et malgré les plus [illegible] sur une superficie d'environ soixante ares.

— [illegible] dépendant de la propriété que M. le baron [illegible] [illegible]-Saint-Jean (Saône-et-Loire) ont été consumés ces jours [illegible] à la malveillance.

— [illegible] pouvons assurer, dit le *Courrier de Marseille*, que la lutte qui [illegible] long-temps entre les deux routes de Marseille et de Trieste, [illegible] passage de la malle de l'Inde, est enfin terminée. Le gouvernement an[illegible] ordre au bateau l'*Ardent*, qui avait été mis à la disposition de [illegible] pour ces divers essais, de rentrer à Malte, où il est arrivé le 15. [illegible] gouvernement anglais a définitivement adopté la ligne de Marseille.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Une sorte d'armistice régnait à Madrid, à la date du 15 mars, [illegible] le ministère et le général Serrano. Le général feint de se cacher sous la [illegible] d'être traduit devant un conseil de guerre ; le cabinet fait semblant de [illegible] découvrir sa retraite, et se dispense de désigner les membres du conseil de guerre qui devrait prononcer sur son refus d'accomplir les devoirs qui [illegible] ont été imposés par le ministre de la guerre. En attendant, le général Blaser

a été chargé de l'inspection des troupes que devait inspecter le général récalcitrant.

ANGLETERRE. — Dans la chambre des communes de lundi, le ministre de la guerre, M. Fox Maule, a présenté un projet de loi pour la réforme du service militaire. Désormais les enrôlements, au lieu d'être à perpétuité, ne seraient plus que pour dix ans dans l'infanterie et douze ans dans la cavalerie et l'artillerie. Le bill n'aurait point d'effet rétroactif et ne s'appliquerait point à l'armée actuelle. La chambre en a voté la deuxième lecture.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Lisbonne sont en date du 15. Elles peuvent être résumées en ces mots d'une correspondance anglaise : « Les choses sont mauvaises autant qu'elles peuvent l'être. » Du théâtre de la guerre, on ne sait rien de bien certain. Il paraît que Schwalbach a fait une démonstration insignifiante sur Evora, et qu'il se dirigeait vers le nord, allant chercher le comte Mello, qui se trouve à Portalègre. On pensait qu'il y aurait sur ce point un engagement, chose fort rare dans la guerre civile de Portugal.

Autour de Porto, il se fait des mouvements dont le but est la jonction de Cazal avec Saldanha. Cazal s'est déjà réuni à Vinhaes, grâce à la tolérance des autorités espagnoles, qui lui ont permis d'emprunter leur territoire. On le disait arrivé à Amarante, le 11, et d'autres personnes prétendaient qu'il était même à Valongo, deux lieues à l'est de Porto. Saldanha l'attendait au gué de Carvociro pour passer le fleuve.

Les insurgés manœuvrent de manière à éloigner l'ennemi. Almargem, Povoas et Guedes observent trois routes, et il est probable qu'ils se rencontreront à Amarante pour livrer bataille, disait-on.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 25 mars.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Duvergier de Haranne.

M. CRÉMIEUX. M. le ministre vous a dit que ce n'était pas au lendemain d'une élection que la majorité pouvait venir dire que les colléges électoraux se sont trompés, que cela serait peu logique et peu reconnaissant. Que penser de cela? C'est que jamais il ne se trouvera une chambre qui puisse toucher à la loi électorale. Comment! vous pensez que si on augmente le nombre des électeurs, nous arriverons en masse dans cette enceinte, et que vos bancs se dégarniront; mais si vous pensez cela, dites alors que vous n'êtes pas la représentation du pays.

En 1845, à la fin de la législature, je suis venu proposer l'adjonction des capacités; on m'a répondu qu'il y avait inopportunité. Quand donc pourra-t-on modifier cette loi? Vous ne le voulez pas à la fin d'une législature, vous ne le voulez pas au commencement d'une autre, quand donc le voudrez-vous? Il n'y a donc pas d'opportunité.

Et qu'arrivera-t-il si vous prenez la proposition en considération? Il arrivera qu'une commission étudiera cette loi, la révisera; et ne pensez-vous pas que cette étude donnera au pays une plus haute opinion des travaux de la chambre, et qu'elle gagnera en considération à ce sentiment?

M. le ministre a dit qu'il fallait moraliser avant de toucher à la loi, et c'est vous, qui faites tout pour démoraliser les masses, qui venez tenir un pareil langage! vous qui, au lieu de dire que l'honneur était le premier des biens, avez agi de telle façon qu'aujourd'hui on commence par se procurer les biens pour s'occuper ensuite d'y joindre l'honneur, si c'est possible!

Ne venez donc pas nous dire qu'il faut réformer nos mœurs, vous qui faites tout

ce qu'il faut pour les corrompre. Dites plutôt que vous ne voulez rien faire, et nous vous comprendrons.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE repousse la proposition, dont l'effet le plus certain serait, selon lui, de déconsidérer la chambre, d'annuler le mandat, en un mot, de donner congé à ses membres ; c'est à eux à décider s'ils veulent l'accepter.

L'orateur poursuit au milieu du bruit, et s'attache à démontrer que toute réforme serait inopportune en ce moment.

M. O. BARROT appuie vivement la prise en considération. La restauration, dit l'orateur, avait déclaré que la loi électorale était immuable, et elle l'a modifiée: et vous, qui avez déclaré que la loi pouvait être modifiée, vous voulez maintenant qu'elle soit invariable! Nous n'acceptons pas cette position, nous voulons porter remède au mal avant qu'il nous ait envahi.

Il est un autre argument dont il m'est impossible de ne pas dire quelques mots. On nous dit : Le pays est tranquille, indifférent; il n'y a point de pétitions qui s'accumulent à cette tribune, il n'y a pas de foule qui s'agite aux portes. Si le pays était agité, on ferait appel à notre prudence. Ainsi, tantôt on écarterait les réformes parce que le pays est calme, tantôt parce qu'il est agité; mais que l'on y prenne garde, cependant, en comptant trop sur l'indifférence du pays, on s'exposerait peut-être à d'étranges mécomptes. Il faut connaître un peu son pays pour juger son état moral. La France n'est pas un pays d'agitation politique permanente, cela est vrai, cela manque peut-être à nos institutions. (Rumeurs diverses.)

Il ne s'agit pas de l'agitation révolutionnaire, mais de l'agitation politique, inséparable de l'esprit de liberté.

M. O. Barrot se plaint en terminant des défections amenées par la corruption par les places, qui a entraîné la corruption par l'argent.

M. DE CARNÉ expose, au milieu du bruit et des interruptions de la chambre, les motifs qui l'ont engagé à s'associer à la politique de M. Guizot.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, demande le renvoi à demain. Il veut traiter plusieurs points qui n'ont pas encore été touchés par les orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

Séance du 26.

M. BLANQUI, l'un de ceux que le *Journal des Débats* appelait dernièrement les conservateurs indépendants, tout en désirant voir le ministère marcher dans une voie plus large, combat la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

Nous sommes tous prêts, dit-il en terminant son discours, à appuyer la politique du ministère. Nous demandons qu'elle se montre claire, nette, sans hésitation ; que nous sachions ce qu'il veut faire (et je déclare que pour la plupart des choses je l'ignore).

M. le ministre de l'intérieur peut penser que, soit qu'il ait tort ou raison, quand la majorité est avec lui, il est absous. Mais si M. le ministre de l'intérieur a tort, et que nous, majorité, soyons avec lui, qui donc nous absoudra? (Sensation.)

A la fin de la législature, en présence de l'état du pays, nous aviserons, soit pour apporter par nous-mêmes une satisfaction à des besoins électoraux du pays, dont on ne nous donne aujourd'hui qu'une vague indication ; soit, si le ministère prend une heureuse initiative, pour l'appuyer et travailler avec lui. Telle est notre opinion. C'est sous cette réserve que nous votons contre la proposition de M. Duvergier de Haurannc.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, après avoir longuement com-

battu la proposition, adresse quelques mots à la fraction dissidente de la majorité :

Les honorables membres veulent des progrès, cela est tout naturel. Nous avons la prétention d'en vouloir aussi. En même temps, ils se disent conservateurs. Ils ont été nommés contre des candidats de l'opposition. Ils ont été envoyés ici pour appuyer en l'éclairant, en l'améliorant, l'opinion conservatrice! Ils ont une résolution à prendre, une conduite à tenir: s'ils veulent agir de suite, se décider sur-le-champ, à l'entrée de cette législature, avant de la bien connaître, avant de bien connaître le gouvernement, avant de se bien connaître eux-mêmes... (Explosion d'hilarité aux extrémités.)

Si dans cette situation, dans cette disposition, ils veulent se décider et agir tout de suite, mon Dieu! ils peuvent très-aisément former un nouveau tiers-parti, un nouvel élément flottant, incohérent, irrégulier, au milieu de tous les grands partis dont le cours est clair et régulier. Je me permets de ne pas leur en donner le conseil. Je ne crois pas que les tiers-partis tournent à l'avantage du pays, ni à la considération de ceux qui les composent. Si les honorables membres veulent écouter, juger avant de se décider et d'agir, voici ce qui arrivera.

Ceux qui se seront convaincus que le gouvernement veut réellement, sincèrement le progrès, ceux-là resteront avec nous... Ceux qui acquerront, disais-je, la conviction que le gouvernement veut sincèrement et entend bien le progrès, resteront avec nous.

Ceux qui se convaincront qu'il n'y a d'intelligence, de véritable amour du progrès que de ce côté (montrant la gauche), passeront dans les rangs de l'opposition.

Pour nous, profondément convaincus que la politique conservatrice telle que nous l'avons pratiquée et que nous voulons la pratiquer encore, est à la fois la plus progressive, comme la plus ferme, nous croyons qu'il vaut mieux pour le pays et pour cette politique elle-même, la maintenir avec une majorité moins forte, que l'affaiblir avec une majorité plus considérable.

Ce sera là notre ligne de conduite. Nous en faisons l'application à la question que la chambre discute. Nous croyons que la proposition n'est pas un progrès; nous croyons qu'elle gâterait, au lieu de l'améliorer, la loi électorale. Nous ne disons pas que la loi électorale est parfaite et immuable. Il n'y a pas un homme de sens qui puisse dire cela...

A gauche : C'est ce qu'a dit M. Duchâtel.

M. GUIZOT. Nous n'entendons ni exclure ni engager l'avenir. Nous gardons notre liberté.

Aujourd'hui, nous croyons la proposition mauvaise et inopportune. Nous la repoussons.

M. BERRYER accepte la proposition dans son but, dans sa marche, et l'envisage comme un acheminement vers un développement utile des vrais principes de la représentation nationale.

De quoi sommes-nous témoins depuis plusieurs années? ajoute l'orateur. Les luttes se sont renouvelées plus vives que jamais; on a signalé des faits graves qui doivent être imputés à la conduite, aux manœuvres de tels ou tels individus : il y a là un mal qu'il importe de signaler, et auquel il faut remédier : ce n'est pas dans les hommes, mais c'est dans l'essence, dans le principe même du système qu'est ce mal; ce n'est pas la faute des hommes, c'est la faute de la loi.

Le temps a marché; la loi électorale de 1831 a porté ses œuvres. Comme toutes les choses humaines, comme tous les caractères humains, quand la classe moyenne a eu rempli sa mission, quand elle a établi son ascendant, elle est ren-

trée dans sa nature, et la société a été conduite, non plus par les idées politiques, mais par les intérêts. (Mouvement.)

Quel est le propre de la classe moyenne? Est-elle éminemment propre au gouvernement d'un grand pays? (Interruption. — Murmures sur plusieurs bancs.) Laissez-moi la liberté de ma parole. C'est une question que je veux examiner librement.

Est-ce qu'on a vu beaucoup de nations prendre, pour les diriger, la classe moyenne?

Les classes supérieures, celles dont la sécurité est garantie, n'ont qu'à posséder. Leur ambition, leurs études, leurs instincts, leur liberté, leur loisir les rendent éminemment propres au gouvernement. Les classes inférieures obéissent à de grandes pensées. Elles ont besoin d'étendre leur domination. Elles sont capables de sacrifices. Elles conviennent par là au gouvernement et à la politique.

La classe moyenne n'est politique que dans la lutte pour se maintenir, pour asseoir son ascendant; mais la lutte finie, le résultat obtenu, elle rentre dans sa nature. Ce qui lui est propre, ce sont les préoccupations personnelles, les intérêts matériels... On pense à soi... on s'occupe de sa famille, ce n'est pas un tort, c'est une vertu, mais elle a ses conditions. Bientôt les intérêts particuliers l'emportent sur les intérêts généraux, les préoccupations matérielles dominent les questions politiques; une seule impulsion d'honneur ne suffit plus pour commander de grands sacrifices à une nation quand cette voix moyenne s'élève. (Sensation.)

Après quelques autres considerations, M. Berryer déclare qu'il votera en faveur de la proposition.

M. LE MARQUIS DE CASTELLANE ne pense pas que les principes et les opinions individuelles doivent continuellement s'abaisser. L'orateur adhère aux principes pratiqués par le cabinet et par M. Guizot en particulier; mais il demande en même temps l'amélioration, la conciliation et le véritable progrès administratif qu'il aurait désiré voir figurer dans le programme de M. le ministre des affaires étrangères.

M. CLAPIER essaie de se faire entendre en parlant dans le même sens. Mais le tumulte le force de quitter la tribune.

M. DUVERGIER DE HAURANNE groupe rapidement les principaux arguments qui lui ont été opposés, et y répond en peu de mots. Il persiste à dire que dans sa conviction la liberté est compromise, et qu'il ne croit pas que l'on puisse la sauver sans toucher à la loi électorale.

On procède au scrutin de division. La prise en considération est repoussée à la majorité de 252 voix contre 154.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 35 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 35 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.	Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 102 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1315 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 600 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER A NOTRE-DAME.

STATION DU CARÊME DE 1847.

(6e Conférence.) (1).

Erreurs de la philosophie actuelle sur les droits de la raison en matière de religion. — 1° Droit de spéculation; 2° Droit d'intelligence; 3° Droit de discussion.

Avant d'aborder cette trop fameuse thèse des DROITS DE LA RAISON, que les réformateurs du seizième siècle et les philosophes législateurs de la fin du dix-huitième ont séparée, d'une manière si cruellement funeste, du précepte non moins rigoureux des DEVOIRS, M. l'abbé Plantier, par quelques exhortations tout apostoliques, a engagé ses nombreux auditeurs à venir chaque soir de cette semaine sainte participer aux importants et pieux exercices de la retraite préparatoire à la communion pascale. Trois motifs doivent engager tous ces hommes d'élite à venir, comme les années précédentes, se retremper et s'entr'édifier dans cette vaste enceinte de Notre-Dame. 1° Comme chrétiens, ils doivent être soucieux du soin de leur ame ; 2° comme apôtres, le zèle doit les pousser à y conduire avec eux ceux qui leur sont chers ; 3° rien n'est plus propre à toucher les cœurs pénitents que ce chant du *Miserere*, répété avec foi et dans les sentiments qui agitaient l'ame brisée du royal pénitent, sous ces antiques et vénérables voûtes de la métropole.

Après cette chaleureuse et touchante exhortation préliminaire, l'orateur commence ainsi sa conférence :

« Que les dogmes soient faux et dépravés, ou qu'ils soient purs et vrais, on ne peut jamais dire qu'ils soient étrangers à la morale; faux et dépravés, ils la corrompent dans ses lois aussi bien que dans ses applications; purs et vrais, ils la rendent efficace, et l'appui qu'ils lui prêtent n'est pas seulement précieux, il est encore indispensable; et quand ils viennent à disparaître, on ne peut les remplacer auprès du cœur humain que par des mobiles insuffisants ou d'impuissantes barrières. Voilà ce que nous avons établi dans la dernière conférence, et la conclusion définitive à laquelle nous avons été conduit, peut se résumer par cette parole d'un écrivain dont j'aimerais à citer le nom, s'il ne rappelait le souvenir d'une chute, qui toutefois n'est pas sans espérance : « La saine morale est une fleur » qui s'épanouit ici-bas; ses parfums embaument l'univers; mais sa racine est » dans le ciel. »

» Ainsi s'est trouvée confondue la grande erreur de notre époque sur la constitution de la religion : erreur qui consiste à prétendre que la morale indépendante du dogme ne tient à lui par aucun lien fatal ou salutaire. Quelle question va maintenant succéder à celle-là ?

» Voici à peu près un demi-siècle, Messieurs, qu'en politique nous nous occu-

(1) Ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame ne peut être reproduit qu'en indiquant qu'il a été emprunté à l'*Ami de la Religion.*

pons assez peu de nos devoirs, et beaucoup de nos droits. Il en est de même au sein de cette philosophie, dont nous nous attachons pas à pas à redresser les torts. Les obligations de la raison, c'est chose dont elle ne s'est presque pas inquiétée; je ne sais même si une seule fois elle a eu le courage de les définir avec rigueur et de les proclamer avec empire. Mais les droits de la raison, surtout dans les matières religieuses, voilà le point sur lequel depuis soixante ans elle est le plus fréquemment revenue. Elle y a mis plus que de l'insistance, elle y a porté de la passion. Elle s'était imaginée que nous voulions lui défendre impitoyablement de toucher aux questions dogmatiques, et l'étouffer sous une foi stupide comme sous une masse de plomb qui l'empêchât de palpiter et de se mouvoir. Rien n'était plus injuste et plus gratuit que cette prévention : mais elle l'avait conçue ; et dans une malheureuse inspiration de dépit, elle se prit un jour à revendiquer des libertés et des priviléges dont elle ne s'est pas départie depuis cette époque, et qui, faux ou exagérés en théorie, l'ont conduite et la conduisent encore en pratique aux plus lamentables témérités.

» Droit de spéculation, droit d'intelligence et droit d'examen, voilà surtout les trois prérogatives dont elle a le plus tristement déplacé les limites et dépravé l'usage. Voilà aussi l'objet sur lequel je serais heureux en ce moment de rectifier ses illusions et de relever ses abus. Mais parce qu'embrasser cette matière dans toute son étendue, ce serait nous exposer à d'interminables longueurs, nous renverrons à une autre époque ce qui se rattache au droit d'intelligence. Le droit de SPÉCULATION et le droit D'EXAMEN nous occuperont seuls dans cette conférence, et nous tâcherons, en ce qui les concerne, d'abord, de fixer avec justesse ce que chacun d'eux peut avoir de légitime, puis d'indiquer avec précision, soit les bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer, soit les règles destinées à diriger l'exercice des libertés qu'ils consacrent.

» Dans cette question, la plus délicate peut-être que nous ayons encore traitée, ce sont l'exactitude et l'équité qui doivent dominer avant tout; je m'efforcerai d'avoir l'une et l'autre. Et pour y être plus invariablement fidèle, nous ne ferons pas de la controverse, mais une simple exposition ; presque pas une seule fois nous ne réfuterons directement l'erreur; nous nous bornerons à la confondre indirectement, en établissant des principes; il serait à craindre, si nous engagions une lutte, que l'ardeur et la poussière du combat ne fissent dévier notre parole, tandis qu'une énumération calme nous rendra plus faciles, et cette vérité précise, et cette justice irréprochable auxquelles la philosophie a des droits, et que nous sommes habitué nous-même à regarder comme le plus doux de nos devoirs. »

Première partie. — D'abord l'orateur établit que quand on parle de spéculation religieuse, il y a quatre espèces de liberté que les apologistes catholiques ne refusent pas de reconnaître ; libertés différentes à vrai dire, et par le fondement sur lequel elles reposent, et par la nature du privilége qu'elles consacrent, libertés dont les unes ne tiennent qu'à un état particulier de l'esprit individuel, ou à des considérations sociales, tandis que les autres émanent du fond même des doctrines ; libertés qui, dans quelques-unes de leurs applications, ne constituent, pour ainsi dire, qu'une excuse ou un droit extérieur, au lieu qu'en d'autres elles constituent un droit métaphysique et intime. Mais enfin libertés dont il ne faut pas craindre de proclamer l'existence, pour qu'on sache bien que nous ne voulons mutiler aucunement, et pas même dans ce qu'il pour-

rait avoir de douteux, l'apanage de la raison comme de la conscience humaine.

L'espace destiné à l'analyse accoutumée de ces remarquables conférences, ne nous permettant pas aujourd'hui des citations nombreuses, nous sommes contraints à ne reproduire cette fois que les idées principales. Ainsi il existe quatre espèces de droits en fait de spéculation : 1° droit de bonne foi ; celui-ci n'est pour ainsi dire qu'une excuse ; 2° droit légal ou liberté de conscience ; celui-ci ne constitue qu'un droit purement extérieur et civil ; 3° droit d'opinion ; celui-ci émane de l'incertitude des idées ; 4° droit d'analyse et d'induction, qui consiste à apprécier les grandes vérités religieuses dans leurs beautés, leurs harmonies, et la série plus ou moins prolongée des conséquences morales auxquelles elles se prêtent. Mais ces droits et ces libertés ne sont pas sans limites.

Nous voudrions bien citer quelques-uns des développements magnifiques que l'orateur a donnés à chacune de ces sous-divisions, surtout sur la *liberté de conscience* que seul le christianisme a conquise au prix de tant de sang. Redisons néanmoins quelques-unes des considérations sur le droit d'opinion :

« Défendez, a dit l'orateur, même avec jalousie, toutes les hypothèses de votre création, si vous y tenez, contre toutes les autres hypothèses qui voudraient leur disputer la propriété du sol; c'est votre droit; le terrain du système appartient au premier occupant; il n'est que la vérité, quand elle apparaît et nous contredit avec éclat, qui puisse nous en chasser, et planter sa bannière où flottait notre capricieux pavillon.

» Ainsi parle le bon sens ; ainsi parle le catholicisme lui-même : *in dubiis libertas* ; voilà, Messieurs, l'axiome qu'il a créé pour consacrer cette indépendance. Sur tous les problèmes que ni le bon sens ni la foi n'ont tranchés, sur toutes ces questions indécises où l'on peut affirmer et nier, pencher à droite ou à gauche, se placer aux deux termes opposés sans compromettre aucun principe ni démentir aucune révélation, il nous reconnaît en doctrine parfaitement maîtres d'adopter et d'inventer même la solution qui reviendra le mieux à notre sagesse ou flattera davantage notre imagination. Et ce qu'il approuve en théorie, il le permet en pratique... Ainsi, en métaphysique, saint Augustin, cet esprit à la fois si subtil et si profond, ce génie tout ensemble si positif et si aventureux, s'est engagé plus que personne à travers les spéculations hypothétiques; à chaque page de certains écrits, il en jette à pleines mains qui vous confondent tant elles sont imprévues et hardies ! et si parmi ces aperçus systématiques il en est beaucoup qu'il ait cru devoir rétracter plus tard, il en est plus encore qu'il n'a point désavoués et qui ont après lui traversé les siècles libres de tout anathème. Ainsi, en théologie, ne voyons-nous pas encore de nos jours se prolonger une lutte autrefois solennellement ouverte par Bossuet et Bellarmin, celle des Ultramontains et des Gallicans? Et dans les deux camps, je ne dis pas ennemis, mais opposés, quand on précise bien les termes, quand on fuit les exagérations que mêlent à l'énoncé du problème, l'exaltation des partis et les préjugés politiques, quand on se renferme dans les limites tracées par les grands controversistes qui ont pris part aux débats, ne peut-on pas, aux yeux de l'Eglise, retenir en conscience son sentiment, quel qu'il soit, et s'y regarder comme étant

à l'abri des foudres du ciel, si ce n'est pas à l'abri des foudres de la terre! ne enfin, en psychologie Malebranche... en science Fontenelle... l'un et l'autre ne sont-ils pas demeurés tranquilles possesseurs de leurs suppositions en face du catholicisme, qui a bien pu en sourire, mais qui ne les a pas condamnés! Tant il est vrai qu'il ne ferme pas toute carrière aux explorations, j'ai presque dit aux fantaisies de l'intelligence! Tant il est vrai que l'immutabilité de ses doctrines et l'inflexibilité de la foi ne sont point des langes de fer qui garottent la pensée et la rendent immobile, mais tout simplement un frein souple à la fois et inébranlable qui dirige la fougue de ses élans, sans éteindre le jeu de sa liberté. »

Enfin M. Plantier, sur cette idée que les droits de la raison doivent avoir des limites, termine ainsi cette première partie :

« Quoi ! enfin sur les objets accessoires l'intelligence aurait des points fixes qui lui serviraient de pivots et d'appui dans ses opérations ; et sur l'objet fondamental, sur celui d'où dépendent ses intérêts les plus graves du temps et de l'avenir, c'est-à-dire sur ce qui tient à ses croyances, on voudrait qu'elle n'eût rien de ferme, rien sur quoi poser un pied solide pour de là contempler le ciel et régler sa vie ? Et nous serions jaloux pour elle que ses priviléges et sa condition se réduisissent à poursuivre éternellement des fantômes de sa création, dans un monde éternellement mobile et chimérique ! Ah ! Messieurs, tels ne sont ni sa malheur, ni sa prérogative; ou bien, en religion, il faut dire que pour elle rien n'est vrai, et le prétendre, ce serait également absurde et désastreux ; ou bien, s'il est quelque chose de vrai, comme on ne saurait le nier, il faut dire que la liberté de spéculation ne peut être métaphysiquement illimitée; tout ce qu'il y a de vérité est autant de retranché à l'esprit de système : la théorie ne peut s'établir où règne la certitude; et quand la raison subit un dogme et se le démontre, l'imagination, libre peut-être de s'agiter autour de lui, ne l'est pas de lui substituer ses rêves, et doit en laisser debout la sainte majesté. Ainsi dans les solitudes qui se déploient autour des pyramides, le vent souffle et s'irrite à l'aise ; il soulève et fait tourbillonner les sables du désert; il brise les palmiers auxquels les Arabes en repos ont adossé leurs tentes et emporte ces pavillons en lambeaux avec les débris de l'arbre qui les soutenait; mais pour les pyramides elles-mêmes, il reconnaît en quelque sorte leur royauté funèbre, et tout en mugissant autour d'elles du faîte à la racine, il se garde bien d'en ébranler les bases séculaires. »

DEUXIÈME PARTIE. — L'orateur examine d'abord avec force et étendue le droit de discussion.

« Mais si ce droit de discuter, dit-il, nous appartient, c'est à la condition de l'exercer; il n'est pas seulement un privilége, il est encore un devoir. Ensuite on ne doit pas seulement l'exercer, on doit encore l'exercer convenablement. Et pour cela, dit M. Plantier, cinq règles doivent présider invariablement aux applications que nous pouvons en faire.

» *Première règle*. — Il faut avant tout respecter les principes de bon sens et les vérités qui forment pour ainsi dire la base de l'intelligence humaine.

» *Deuxième règle*. — On doit se contenter du genre de preuves que comportent les objets qu'on discute ; ainsi demander des preuves mathématiques pour constater une vérité morale, ce serait une absurde confusion.

» *Troisième règle*. — Il faut suivre l'ordre et l'enchaînement logique des différentes questions sur lesquelles doit porter le débat; il peut exister en religion certaines vérités préliminaires et fondamentales sur lesquelles tout repose; évidemment c'est par là qu'on doit commencer, autrement toutes les vérités ultérieures qui en dépendent se trouveraient compromises.

» *Quatrième règle.* — C'est de bases certaines et non point de bases hypothétiques qu'on doit partir dans l'examen.

» *Cinquième règle.* — Enfin l'on doit peser et juger les autorités dont on s'appuie, et surtout ne pas s'en rapporter aveuglément à ce qu'on appelle FAIT ACQUIS !...

» C'est ainsi qu'on disait, il n'y a pas long-temps : le christianisme actuellement n'est plus à la hauteur ni de l'intelligence ni de la société ; sa mission touche à son terme ; et la chose est si évidente qu'on peut la regarder comme un *fait acquis*.

» Un fait acquis ? Ah ! Messieurs, que ce mot est parfois précipité ! que d'éclatants démentis on s'expose à recevoir, en le répétant à l'aventure ! Un de ces empereurs romains qui ne se croyaient appelés au pouvoir que pour être des bourreaux couronnés, avait fait égorger plus de chrétiens que ses prédécesseurs ; par son ordre, d'un bout à l'autre du monde, le sang de ces malheureux, que dis-je ! le sang de ces héros avait horriblement débordé ; ses flots étaient montés à une telle hauteur, qu'on le supposait répandu jusqu'à la dernière goutte ; les vieux adorateurs des faux dieux tressaillaient dans cette conviction féroce, et pour immortaliser la mémoire et la clémence de celui qu'ils regardaient comme ayant épuisé les veines de l'Eglise, ils dressèrent une colonne avec cette inscription : « A » Dioclétien, pour avoir anéanti la race, les superstitions et le nom même des » chrétiens. » Ainsi l'extinction de ces êtres abhorrés était un fait acquis ; une pyramide élevée par la reconnaissance publique en constatait l'existence, et voilà que le lendemain la victime ressuscitée soulevait la pierre de sa tombe, tandis que son exterminateur, dépouillé de la pourpre, périssait encore plus sous le poids du mépris que sous celui des années !...

» CONCLUSION. — Terminons en la résumant cette conférence déjà trop longue. En matière de religion, la raison possède et peut exercer un double droit... Mais chacun de ces droits dans son étendue a ses limites, et dans ses applications doit respecter certaines règles. La spéculation doit finir où la certitude et la vérité commencent ; la discussion, qui est d'une part un droit, de l'autre une obligation, doit s'arrêter aux pieds de l'évidence et du sens commun, ne pas confondre les différents genres de vérité, suivre dans le débat des questions un ordre et un enchaînement logiques, appuyer ses opérations sur des principes incontestables ou des faits convenus... Voilà en résumé, et dans ses lignes principales, l'apanage que nous avons tracé et circonscrit à l'intelligence de l'homme sur les choses religieuses. Apanage qui suffit à ses forces, puisque, dans le cercle qu'il embrasse, Augustin, Thomas d'Aquin, Bossuet, Descartes ont pu déployer leurs vastes ailes, et accomplir leurs grandes évolutions sans se trouver à l'étroit. Apanage dont la possession, si elle s'en contente, assurera sa gloire et sa dignité, parce qu'on n'est jamais plus honorable que lorsqu'on se fait une idée juste et nullement exagérée de ses droits et de sa puissance. Apanage enfin dont elle ne saurait franchir les bornes, sans porter le désordre dans le monde moral et s'anéantir elle-même ; toute sa vie, comme toute la vie des nations, émane de certains principes dont la nature l'a pour ainsi dire entourée comme d'un rempart salutaire ; tant qu'elle se renferme dans cette enceinte, tout va bien au-dedans et au-dehors : au-dedans elle possède la sagesse, au-dehors elle respecte tout ce qui assure la paix ; et du moment, au contraire, où elle enfle ses prétentions et surmonte ses digues, elle promène partout le ravage, et finit par périr ensevelie sous ses propres ruines.... »

REVUE ET NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Le *Constitutionnel*, comme les autres journaux de Paris, n'a connu les dispositions de l'édit pontifical relatif à l'organisation des *conseils de censure*, que par la traduction que nous en avons donnée d'après une copie qui nous a été adressée de Rome avant la publication de l'édit dans le journal officiel.

Cela n'empêche pas le *Constitutionnel* d'être déjà parfaitement informé de toutes les circonstances de cette publication, et de prétendre que *cette mesure inattendue a vivement ému la population romaine; que les propriétaires et éditeurs des seize journaux paraissant à Rome, se sont réunis, et ont décidé de suspendre leurs publications tant que l'édit ne serait pas révoqué ; qu'à la suite de cette résolution*, TROIS CENTS *imprimeurs ont projeté de se rendre auprès du Pape avec leurs femmes et leurs enfants, pour le supplier de revenir sur sa décision ;* et qu'enfin *l'ambassadeur autrichien qui devait partir, reste à Rome, réconcilié avec la cour romaine par cette concession faite au système de l'Autriche.*

Le *Constitutionnel* paraît si fort affligé de voir le Pape, dont M. Thiers proclamait naguère à la tribune les saintes vertus et la haute intelligence, perdre les *premiers fruits de sa politique, l'enthousiasme et la reconnaissance de l'Italie*, que nous nous empressons de lui apprendre qu'il n'y a rien de fondé dans ses craintes, comme il n'y a rien de vrai dans son récit.

L'édit que ce journal représente comme contraire aux intentions libérales de Pie IX, et funeste aux intérêts des imprimeurs et des éditeurs des nouveaux journaux, a obtenu l'approbation reconnaissante de tous les esprits éclairés qui veulent le progrès sans la licence : il a été reçu par tous ceux qu'il intéresse plus directement, comme un nouveau témoignage de cette auguste sollicitude qui cherche à concilier les faveurs d'une bienveillante protection envers la presse périodique, avec les devoirs supérieurs du Pontife et du souverain.

Ni les éditeurs des journaux, ni les imprimeurs de Rome, à propos d'un décret qui leur est de tout point favorable, n'ont songé un moment à parodier la protestation de nos journalistes, ni le mouvement populaire de 1830 contre les ordonnances de juillet. Personne, si ce n'est le fabuleux correspondant du *Constitutionnel*, n'a eu la ridicule pensée de cette procession échevelée de femmes et d'enfants, allant tout en pleurs se jeter aux pieds du Pape pour obtenir la révocation d'un édit qui débarrasse leur industrie d'une partie de ses anciennes entraves, et lui assure des garanties nouvelles.

Quant à la satisfaction que, selon le *Constitutionnel*, l'édit pontifical donnerait aux exigences de l'Autriche, la noble et sainte fermeté du caractère de Pie IX suffirait pour écarter jusqu'à l'ombre d'une concession contraire à sa dignité ; mais de plus le *Constitutionnel* lui-même nous fournirait au besoin la preuve que cette conjecture est évidemment fausse : ce journal annonçait, il y a deux jours, que l'ambassadeur d'Au-

triche devait quitter Rome le 18 mars ; or, l'édit sur *les conseils de censure* porte la date du 15 ; l'ambassadeur autrichien aurait donc gardé ses rancunes et persisté à demander ses passeports trois jours encore après cette prétendue concession du gouvernement pontifical ?

Du reste, nous ne pouvons mieux réfuter le récit et les jugements du *Constitutionnel*, qu'en lui opposant le témoignage de l'un de ses confrères en libéralisme. Voici comment s'exprime le *Sémaphore de Marseille* :

« La censure telle qu'elle existait à Rome était intolérable, elle constituait une anomalie profonde avec l'état de choses actuel et les idées du siècle. Une ordonnance sur la censure vient d'être publiée ; elle remplace le *caprice* et l'arbitraire par une législation sagement combinée, qui, en établissant un conseil séparé composé de cinq membres pour la capitale, et de deux membres pour les chefs-lieux des provinces, sépare les attributions des censeurs touchant les matières religieuses, des matières politiques, administratives et scientifiques...

» Le préambule de cette ordonnance est parfaitement rédigé comme tout le reste. Bref, voilà une loi, et il n'en existait pas jusqu'ici sur cette importante matière. Les membres du conseil seront choisis parmi tout ce que Rome a de savant et de distingué....

» Il est à regretter que l'apparition de ce réglement ait donné lieu à une manifestation irréfléchie. On a fait courir le bruit qu'une ordonnance venait d'être affichée, et qu'elle était rédigée dans l'esprit le plus rétrograde ; qu'au lieu d'encourager, elle tuait la presse naissante à Rome. Ce bruit s'est malheureusement accrédité auprès des personnes qui ne s'étaient pas donné la peine de lire et d'approfondir ce long document. Il a été colporté par d'autres, qui ont voulu, pour un moment, faire croire à la population que le gouvernement reculait....

» Mais cette manœuvre n'a pas réussi. Le public, revenu de la première impression causée par les bruits qu'on a fait répandre, a fini par apprécier ce nouveau bienfait du gouvernement de Pie IX.

» Le peuple romain est assez intelligent pour comprendre qu'une liberté de la presse illimitée est impossible dans un moment où il ne fait que ses premiers pas dans la voie des institutions libérales. »

Une assemblée de charité aura lieu le Mercredi saint, 31 mars 1847, en l'église de Saint-Sulpice, en faveur de l'œuvre de la Visite dans les hôpitaux.

A deux heures précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé de Lavigne.

Après le sermon, salut et bénédiction du saint Sacrement.

Les personnes qui ne pourraient pas assister au sermon sont priées de vouloir bien envoyer leurs offrandes à Mmes les quêteuses, ou à Mmes la comtesse de Gontaut, présidente, rue Saint-Dominique, 65 ; la duchesse de Montmorency, vice-présidente, rue Saint-Dominique, 111 ; la comtesse de la Bouillerie, trésorière, rue de la Planche, 24 ; Mlle A. Picot, secrétaire, rue Notre-Dame-des-Champs, 17.

On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Le *Constitutionnel* se fait écrire de Lyon une jérémiade contre nos Frères des Ecoles chrétiennes. Leur crime est de recevoir une subvention de la ville, de donner aux enfants du peuple une éducation qui les fait préférer aux instituteurs

primaires ; de diriger la société de Saint-François-Xavier, où, dit le correspondant du vénérable *Constitutionnel*, parmi les principaux devoirs qui sont prêchés à huis-clos, on n'oublie pas celui de prendre au besoin les armes pour la foi. Voilà les bêtises que le *Constitutionnel* nous envoie sous bande, et qu'il fait presque chaque jour avaler à ses débonnaires lecteurs. Comment ne pas trembler quand ce même *Constitutionnel* ajoute que les Frères ont imposé à leurs élèves un uniforme, la blouse et la calotte grecque ! »

Une pauvre vieille femme de Plœuc, dans le département des Côtes-du-Nord, vient d'être condamnée par le tribunal de Saint-Brieuc, sur la dénonciation d'un sous-inspecteur des écoles primaires, à 50 francs d'amende, pour s'être permis d'apprendre à quelques petits enfants de son village les éléments du catéchisme, du catéchisme seul.

Il faut bien remarquer que cette pauvre femme de 73 ans ne tenait pas école. Uniquement inspirée par cette charité chrétienne qui se retrouve dans toutes les classes, elle avait coutume de réunir auprès d'elle quelques petites filles, et, par de simples causeries, par de naïfs récits, la vieille filandière les initiait, au bruit de son rouet, aux premiers principes de la religion.

Ces sortes de répétitions du catéchisme, si appréciées par les curés et si utiles, quelquefois même si nécessaires à des intelligences qui ne s'ouvrent souvent qu'avec difficulté, n'ont pas lieu seulement en Bretagne. Elles se faisaient depuis 1802 dans presque tous les diocèses, dans les villes comme dans les villages.

Toutes les ames chrétiennes qui se livrent à cette pénible mais généreuse mission ne se doutent pas qu'elles commettent un délit, qu'elles sont en contravention avec les lois, qu'elles encourent la prison et l'amende, et que dans le pays où l'Université aurait le plus d'intérêt à ne pas exagérer ses prétentions, elle les fait valoir à la rigueur.

En vérité, ce fait est si incroyable que les lecteurs en douteraient peut-être encore si on ne mettait sous leurs yeux les considérants mêmes du jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, dans son audience du 13 mars.

« Considérant qu'il résulte du procès que la fille en question réunit journellement et habituellement des enfants des deux sexes pour leur *enseigner le catéchisme*,

» Que cet enseignement faisant partie *des matières comprises dans le programme de l'enseignement primaire*,

» IL S'ENSUIT QU'ELLE TIENT ÉCOLE, *etc.* »

Les exercices du Jubilé, qui ont commencé à Clermont le 14 de ce mois, ont été suivis dans toutes les églises avec une piété et un empressement universel qui ne peuvent plus étonner dans une ville si connue pour ses sentiments religieux, mais qui sont toujours pour les ames chrétiennes un sujet de consolation et de joie.

M. l'abbé Ferrand, prédicateur de la station à la cathédrale, y a donné, depuis le commencement de la semaine dernière, une retraite qui réu-

naissait trois fois par jour autour de sa chaire un auditoire nombreux et recueilli, qui ne se lassait pas plus de l'entendre que lui-même ne se lassait d'évangéliser.

La supérieure du Sacré-Cœur de Montpellier, Mme Gabrielle Carrion de Nisas, fille de l'ancien tribun de ce nom, vient de mourir à Montpellier à l'âge de 50 ans, laissant les dames et les élèves de l'établissement dans la plus grande désolation. Avant d'aller diriger la maison de Montpellier, Mme de Nisas remplissait un des emplois les plus importants du couvent de la Ferrandière, près de Lyon.

La lettre de M. le curé de Bellegarde, qui révèle un esprit et un cœur si parfaits, nous a rappelé une lettre semblable de feu M. l'abbé Mérault, que nous donnons ici comme pendant. Ce sont deux charmants petits tableaux du même genre, et M. Méthivier est bien l'élève de son digne maître.

Orléans n'a point oublié l'admirable grand-vicaire qui créa, fit subsister et dirigea si long-temps le grand et le petit séminaire.

On va voir qu'il ne se contentait pas de verser ses largesses sur le clergé, ce qui était, selon lui, répandre des parfums sur la tête du Sauveur, mais qu'il les faisait tomber à pleines mains sur tous les membres du corps de Jésus-Christ, amis ou ennemis. Voici sa lettre à M. Crignon-Desormeaux, alors maire d'Orléans :

« Orléans, ce 28 février 1811.

» La Providence m'a fait rencontrer le malheureux Lavielle, allant tristement aux Ursulines. Il a été mon geôlier, lorsque j'ai eu les honneurs de la prison. C'est une vraie fortune de rendre quelqu'un à la liberté ; mais surtout celui qui vous a tenu autrefois sous les verroux. En conséquence, je cède à la tentation de cette bonne œuvre ; et, s'il est vaai que ce commissaire sera libre aussitôt qu'il aura payé les quinze ou seize cents francs qu'il doit, je vous prie de m'accepter pour sa caution ; c'est-à-dire, mon engagement précis de payer pour lui ; car je suis assuré qu'il voudra, promettra et ne pourra pas me rembourser. Je ne serai donc trompé que s'il entre en paiement. J'aurais désiré rester inconnu, mais il faut signer un cautionnement. La seule difficulté, c'est que je ne puis vous offrir que pour les termes où je reçois plus sûrement mes revenus, c'est-à-dire en juillet prochain et en janvier 1812 ; ou, ce que vous ne voudrez pas, je serai obligé d'emprunter, ce que je ferais cependant, si vous le jugiez nécessaire.

» Ma lettre porte donc engagement de payer sept cent cinquante ou huit cents francs à la caisse de bienfaisance au 15 juillet prochain, et même somme au 15 janvier 1812.

» Si vous acceptez ma proposition, j'aurai fait, le mardi-gras, un heureux, et je le serai moi-même. Il n'est ni bal, ni fête qui procure un bonheur aussi pur et aussi vrai. »

BAVIÈRE. — Le conseil provincial du palatinat bavarois vient de dénoncer au roi l'état permanent de troubles et de discordes auquel se trouve réduite l'*église protestante-unie* ; il demande, pour y remédier, la convocation d'un *concile général*. Et comme s'il n'y avait pas assez de ces

dissidences intérieures, il prie le roi d'ordonner le renvoi des Sœurs de la Charité de l'hôpital de Deidesheim, et de faire défense d'en introduire d'autres dans la province palatine. A ces demandes, vient se joindre celle d'une loi qui affranchisse la presse, autre moyen de rétablir la concorde entre les partis religieux et politiques qui divisent le pays.

SUISSE.—Le gouvernement bernois court des chances dont il paraît se dissimuler les dangers. Il a appelé à une chaire de théologie le docteur Zeller, apôtre des plus avancés des doctrines hégéliennes, et connu pour ne croire ni à un *Dieu personnel*, ni à l'immortalité de nos ames. Le clergé bernois s'en est ému, et son indignation s'est communiquée à un très-grand nombre de communes rurales. Huit mille pétitions ont déjà été adressées à ce sujet au grand-conseil, actuellement assemblé pour se prononcer sur ce différend. La commission lui propose l'ordre du jour sur toutes ces pétitions, et l'ordre du jour a été adopté ; mais le peuple auquel on a si souvent et sous tant de formes prêché sa souveraineté absolue, illimitée, imitera-t-il celui de Zurich qui, en 1839, pour une cause toute semblable, a chassé son gouvernement ? Du reste, les catholiques demeurent en repos pendant ces querelles intestines du protestantisme bernois.

GENÈVE. —Le grand-conseil a voté les articles de la constitution qui concernent le consistoire. Or qu'est-ce que le consistoire? Le consistoire, à Genève, c'est le corps ecclésiastique qui gouverne, régit, administre l'Eglise réformée. Eh bien, ce corps, qui possède la plénitude de l'autorité spirituelle, pourra, d'après la nouvelle constitution, ne compter dans son sein que des membres laïques ; dans tous les cas, il ne pourra renfermer sur 30 membres, que six ecclésiastiques. Ainsi 30 laïques ou, dans l'hypothèse la plus favorable, 24 laïques à l'encontre de 6 ecclésiastiques, exerceront l'autorité épiscopale, disons mieux, l'autorité papale sur l'*Eglise nationale réformée* ; c'est-à-dire qu'un certain nombre de démocrates de Saint Gervais règleront tout ce qui concerne les mœurs et la discipline, l'enseignement religieux, l'éducation cléricale, l'ordination sacerdotale, la prédication évangélique, la dispensation des sacrements dans la *Rome protestante !*...

REVUE POLITIQUE.

DÉTRESSE DE L'IRLANDE. — LE CLERGÉ CATHOLIQUE.

Nous n'avons pu donner qu'une faible esquisse des misères de l'Irlande. En attendant que nous parlions de la conduite des landlords protestants dans cette grande crise, nous devons dire un mot de celle du clergé catholique, le véritable ami, le seul consolateur de l'Irlande. « Deux lettres, disait le *Pilote de Dublin* du 10 mars, ont été publiées cette semaine : elles sont de deux prêtres catholiques de Mayo, l'une du révérend Jacques Mac-Manus, curé de Castlebar ; l'autre de son frère le révéré recteur catholique de Louisbourg. Ces deux Messieurs

sont l'ornement de leur saint état : ils se sont distingués tous deux par leurs efforts pour le service des pauvres de leurs districts respectifs. »

M. Mac-Manus s'est attaché à venger la population irlandaise de l'indigne calomnie qui l'accuse de s'être entendue pour empêcher la culture du sol. Il demande comment il se peut qu'un peuple tombé si bas, bien que le gouvernement affecte de faire tout effort raisonnable pour l'allégement de sa misère, soit assez satisfait de sa condition qui le réduit à l'état de squelettes, pour empêcher la culture du sol, le seul moyen par lequel son sort peut être amélioré ? Oh non ! c'est quelque cruel ennemi du peuple, quelque landlord au cœur de pierre, qui a mieux aimé calomnier de malheureuses créatures, que de remplir ses devoirs envers elles.

Mais doit-on nier pour cela que la terre reste sans culture ? Non, malheureusement non ! La terre n'est point en voie de culture, mais c'est parce que le peuple a épuisé ses moyens, épuisé ses forces. Hélas ! il n'est pas besoin de complot pour empêcher la culture quand un peuple n'a plus ni semence pour semer, ni forces pour labourer.

Le recteur catholique de Louisbourg, dans une lettre qui paraît écrite pour confondre le raisonnement sur lequel lord John Russell a fondé son refus de donner de la semence au peuple, fait voir combien il est *impossible* pour ce peuple de laisser les travaux publics pour labourer et ensemencer les champs.

« Nous approchons maintenant des ides de mars, dit cette lettre, et rien, littéralement rien n'a été fait pour préparer le sol, et dans un district de vingt milles carrés, on n'a pas encore mis en terre le quart d'une once de quelque semence que ce soit ! Ce n'est point le résultat de l'apathie ou d'une combinaison, c'est une preuve de l'impuissance où sont les habitants de cultiver la terre. S'ils laissaient les travaux publics, ils s'exposeraient par là, ils exposeraient ce qui leur est plus cher qu'eux-mêmes, leur famille, à mourir de faim tout entière, leur famille à laquelle leurs gages actuels ne leur permettent même d'offrir qu'une insuffisante nourriture.

» Aujourd'hui même le pauvre peuple m'a demandé cent fois, et en différents lieux de ma paroisse: «Quand serons-nous retirés du travail de ces routes, et mis » à celui de la terre? » Mais ils n'ont pour ce dernier travail ni subsistance, ni semence. Il n'y a pas trente familles dans cette paroisse qui, sans assistance, puissent cultiver et ensemencer le sol. »

Combien est effrayante et vraie la réflexion par laquelle le curé de Castlebar termine sa lettre :

« A moins qu'on ne fasse promptement quelque chose pour mettre le peuple à même de préparer la moisson, l'année prochaine sera bien pire que celle-ci. »

De tout côté, le clergé catholique fait entendre le même cri de détresse. Sur tous les points où sévit la famine, il conjure, il avertit, en même temps qu'il assiste et qu'il encourage ceux qui souffrent. Voilà comme en Irlande le clergé catholique agit et parle pour son peuple: voilà comme il sait mériter véritablement le titre de pasteur. Si le gouvernement anglais, qui pendant le fléau, depuis si long-temps connu de lui, pour lequel il n'a rien su ou voulu prévoir, pour lequel il n'a rien fait qu'à la dernière extrémité, si le gouvernement anglais, au lieu de laisser cette noble et abondante population s'éteindre ainsi sur elle-même, était porté d'une sincère bienveillance pour sa *province*, il aurait recours au clergé catholique qu'elle vénère et qu'elle aime, il entendrait ses observations, il emploie-

rait son influence charitable et populaire, bien loin de n'en tenir aucun compte, et même de s'en montrer jaloux, de ne l'admettre à rien d'officiel, et d'affecter en vain de le reléguer à l'arrière-ban social. Les journaux eux-mêmes réclament contre cette injustice, et voici ce qu'on lit dans le *Weekly-Register* :

« Nous ne pouvons que protester contre la persistance d'exclusion que manifeste le programme du comité des nouveaux secours contre le jeune, l'énergique corps des curés catholiques de l'Irlande. Nous pensions n'avoir plus à revenir là-dessus après nos observations sur l'omission affectée de cette classe importante dans les premières instructions sur la formation des comités : nous avons la confiance que cette question sera portée dans le parlement par quelqu'un de ses membres irlandais, que justice sera faite au peuple, et que l'insultante exclusion des curés catholiques sera repoussée et supprimée. »

Cependant cette injustice demeure sans réparation. Il paraît même que le gouvernement trouve le moyen d'éluder à peu près complètement la clause de l'acte d'émancipation, par laquelle les catholiques, à l'égal des protestants, sont déclarés aptes à remplir les fonctions publiques.

Une correspondance de Berlin, que nous avons sous les yeux, affirme de la manière la plus positive, que l'acte politique qui sera l'objet du prochain voyage de l'empereur Nicolas à Varsovie, n'est pas d'une nature inquiétante pour la nationalité polonaise. Il s'agirait au contraire de donner au royaume de Pologne un vice-roi dans la personne du grand-duc Michel, avec les mêmes pouvoirs et la même autorité que celle qu'y exerçait le grand-duc Constantin. L'on espère de cette combinaison d'heureux résultats, car tous les Polonais rendent justice à la pureté du caractère de ce prince. A cette occasion, ajoute cette correspondance, il sera publié un concordat réglementaire des affaires ecclésiastiques du rite romain en Pologne; il sera pourvu aux évêchés vacans, et un internonce apostolique prendra résidence à Varsovie.

La lettre d'où nous avons extrait ces nouvelles, assure qu'elles sont le résumé de communications authentiques. Nous ne saurions toutefois encore les garantir complètement.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

INTÉRIEUR.

PARIS, — Vu l'ordonnance royale du 22 mars, qui a nommé procureur-général près la cour royale de Paris M. Delangle, député de la Nièvre, le collège du 4ᵉ arrondissement électoral de ce département est convoqué à Cosne pour le 10 avril prochain, à l'effet d'élire un député.

— M. de Rémusat a déposé sur le bureau de la chambre des députés son ancienne proposition relative aux députés fonctionnaires publics. M. de Rémusat ne demande la mise en vigueur des dispositions de sa proposition qu'aux prochaines élections générales.

— Le prix des céréales continue à baisser dans beaucoup de localités. Une lettre que nous recevons de Blois nous signale une baisse de 25 ou 30 fr. par sac de blé au dernier marché de cette ville. On remarque avec satisfaction que généralement les marchés sont mieux approvisionnés.

— M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, étant né le 29 mars 1765, entre aujourd'hui dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. le duc de Dalmatie est maréchal de France depuis 1804, c'est-à-dire depuis quarante-trois ans.

— Nous avons annoncé l'arrivée à Athènes de l'école française instituée par M. le comte de Salvandy. M. Daveluy, directeur de cette école, a adressé de Rome, où elle a séjourné trois semaines, à M. le comte de Salvandy, un rapport que publie le *Moniteur*, et auquel nous empruntons le passage suivant :

« M. Rossi, notre ambassadeur, nous a conduits et présentés lui-même au Vatican. Le Pape nous a reçus avec une grâce et une bonté qui nous a ravis ; il nous a donné l'anneau à baiser, et s'est entretenu avec l'ambassadeur d'abord, puis a échangé quelques mots avec nous, toujours en italien. J'ai profité d'une question qu'il m'a adressée pour avoir l'honneur de lui dire que rien n'eût égalé notre regret si nous eussions quitté Rome sans pouvoir lui offrir nos profonds respects et les vœux que nous faisons pour la durée d'une vie sur laquelle il y a de si grandes espérances. Ses premières paroles en réponse à M. Rossi ont été que la création de l'école d'Athènes était une belle et grande pensée ; qu'elle faisait honneur à la France, qui l'avait conçue, et à la Grèce, qui paraissait l'accueillir avec empressement.

» Puis se tournant vers nous, Sa Sainteté nous a félicités de notre apostolat, du bien que nous pouvions faire par l'enseignement et les bons exemples, nous assurant de tout son intérêt pour l'œuvre que nous allions commencer. Elle nous a retenus pendant près de vingt minutes, nous charmant par la grâce de ses paroles et de ses manières. Sa figure a une expression de finesse et de bienveillance que ses portraits ne rendent pas. Celui de Vitta me paraît le plus ressemblant de tous, bien qu'il laisse encore beaucoup à désirer. Ici on trouve son image partout. Il faut entendre les Romains de toute classe parler de Pie IX! C'est leur amour, leur admiration, leur espérance surtout. Jusqu'ici la souveraineté temporelle, dans le Pape, cachait en quelque sorte l'épiscopat; aujourd'hui l'évêque s'est montré d'abord dans Pie IX ; la souveraineté paraîtra plus tard. Elle s'annonce déjà par des mots qu'on recueille avidement, qu'on se répète les uns aux autres, et qui tiennent l'Italie tout entière dans l'attente. »

— Un certain nombre d'hommes, appartenant à toutes les opinions politiques, et membres pour la plupart des comités de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, ayant à leur tête M. le comte de Montalembert, avaient sollicité l'honneur d'être admis en présence de l'illustre défenseur de l'Irlande, et de lui offrir l'hommage de leur admiration et de leurs sympathies.

Malgré les souffrances qui l'accablent, le noble vieillard voulut bien consentir à les recevoir, et hier dimanche, vers trois heures, ils furent introduits dans son salon. Là, M. le comte de Montalembert, dans une touchante et chaleureuse allocution, se rendit l'interprète des sentiments dont chacun des assistants était pénétré. Le vénérable défenseur de la liberté catholique témoigna à plusieurs reprises par ses gestes combien il y était sensible. La faiblesse de sa voix ne permit d'entendre qu'une partie de sa réponse ; mais à l'émotion de son visage, il était facile de comprendre combien il était touché de cette démarche.

Puisse cette Rome à laquelle il va demander des consolations et un adoucissement à ses souffrances, lui rendre une santé dont l'Irlande et le catholicisme ont besoin !

— Par *la Pauline*, arrivé de Rio-Janeiro au Havre, on apprend que le navire *la Mutine* avait apporté à Buenos-Ayres des ordres des gouvernements de France et d'Angleterre à MM. Gore Ouseley et le baron Deffaudis, pour signer le traité convenu entre la confédération Argentine, le président Oribe et l'envoyé Hood.

— Nous avons encore la satisfaction, dit le *Morning-Post*, d'annoncer l'approche d'un événement destiné à augmenter le bonheur personnel de notre souveraine et du prince son mari. L'accouchement de la reine doit avoir lieu, dit-on, en août prochain.

— On écrit de Châteauroux (Indre), 25 mars :

« La cour d'assises, après trois jours de débats, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des troubles de Vandœuvres.

» Le 25 mars, à quatre heures du matin, le jury a rendu son verdict, dont voici le résultat :

» Louis Bertrand et François Camelin ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition, plus 5 000 d'amende ; Louis Bidron, dix ans de travaux forcés, 1,000 fr. d'amende ; Armand Martinet et Charles Prédal, cinq ans de réclusion, 500 fr. d'amende ; Pierre Reverdin, deux ans de prison ; Baptiste Arnoncet, trois ans de prison ; Jacques Reverdin, Jean Cazi, Pierre Crespin, cinq ans de prison.

» Cette condamnation, prononcée au milieu du plus profond silence, n'a excité dans l'auditoire aucune manifestation. »

— Dans la nuit du 23 mars, le feu a été mis à la toiture de la sacristie de l'église de Mettray. Malgré la promptitude des secours, l'incendie s'est communiqué à la charpente de l'édifice qui a été détruite en grande partie. La perte est évaluée à 10,000 fr.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On sait que mercredi était le jour fixé pour le jeûne national. La Bourse est restée fermée, et il ne s'est fait aucune affaire dans la Cité.

La reine, le prince Albert et la cour ont assisté au service divin dans la chapelle du palais, où l'évêque d'Oxford a prêché. Au service de la chapelle royale de Saint-James assistaient la reine douairière, le duc de Cambridge, et un grand nombre de membres du Parlement. Le sermon a été prêché par l'évêque de Londres.

La Chambre des Lords est allée à l'abbaye de Westminster. Elle s'est d'abord rassemblée dans la salle de ses séances ; le duc de Wellington est arrivé le premier. Après la prière ordinaire, la Chambre s'est rendue processionnellement à l'abbaye.

La Chambre des Communes s'est réunie de la même manière, et, conduite par le *speaker*, s'est rendue à l'église Sainte-Marguerite, qui est, comme on sait, contiguë à l'abbaye de Westminster.

Dans toutes les églises de Londres, il y avait une foule considérable. Londres avait cet air de tristesse et de calme qu'on remarque le dimanche et qui contraste si vivement avec l'activité et l'animation des jours de la semaine. Mais tandis que les pieux anglicans se rendaient dans les temples pour réciter les prières prescrites par la Reine et son conseil, un grand nombre d'habitants profitaient des quelques rayons de soleil qui perçaient le brouillard pour aller jeûner à Greenwich, Woolwich, Gravesend, Richemond, Windsor et autres lieux de plaisance. Les bateaux à vapeur regorgeaient de passagers et les convois de chemins de fer suffisaient à peine pour transporter dans les environs tous ceux qui voulaient se soustraire à l'influence attristante des rues de la capitale.

DANEMARCK. — Le roi de Danemarck a résolu de donner une constitution

ı ses sujets ; mais au lieu de procéder par voie de patente royale, il convoquerait ı Copenhague une commission composée de vingt-huit membres élus par les asemblées d'Etat. Si, à la suite d'une délibération en commun, les délégués des ıssemblées tombaient d'accord, le roi promulguerait une constitution sur les)ases convenues. On ajoute qu'avec le consentement des Etats, la couronne de Danemarck ne serait plus héréditaire que de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Ceci donnerait une face toute nouvelle à la question des duchés.

LEVANT. — On lit dans le *Times* du 26 mars :

« Nos correspondances de Constantinople annoncent, en date du 8 mars, ju'une grande agitation régnait dans le corps diplomatique à Constantinople, par uite des représentations faites à la porte par MM. Wellesley et de Bourqueney, ıu nom de la France et de l'Angleterre, contre certaines concessions à la Russie)rojetées dans le traité de commerce entre la Porte et la Russie. »

ÉTATS-UNIS. — Le sénat de Washington a eu l'heureuse inspiration d'un ıcte de noble charité internationale. Un de ses membres les plus illustres, M. Crittenden, a proposé un bill par lequel il serait mis 500,000 dollars à la lisposition du président pour l'achat de provisions alimentaires destinées à la nalheureuse Irlande. Cette proposition a été reçue avec acclamations, mais on raignait que son adoption ne pût pas se concilier avec les exigences de la onstitution fédérale. En même temps, le comité des affaires navales avait pro)osé unanimement d'affecter la frégate *Madisonian* au transport des farines jue la charité individuelle des habitants de l'Union se préparait à envoyer en rlande.

La législature de l'état de New-York, s'associant à ces généreuses intentions lu congrès, avait adopté à l'unanimité des résolutions en faveur d'une offrande ıationale de 500,000 dollars; puis, pour donner l'exemple, cette législature ıvait voulu décider que les céréales destinées à l'Irlande seraient exemptes de ous les droits de péage et autres frais sur les canaux de l'Etat. Mais cette meure exceptionnelle avait échoué devant les scrupules constitutionnels dont ıous craignons également l'influence pour la proposition de M. Crittenden.

Mais s'il n'est pas permis de donner à l'Irlande une place dans le budget fédéral, les sympathies du peuple américain pour ce malheureux pays ne s'en manifesteront pas moins par le riche produit des souscriptions volontaires qui ont été ouvertes dans toutes les villes de l'Union. A New-York seulement les donations dépassent déjà deux cent mille francs.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre a consacré ses deux séances de samedi et d'aujourd'hui à la disussion du projet de loi relatif à l'avancement des lieutenants nommés à des onctions spéciales. Les débats ont été fort vifs, et la suite de la discussion a été envoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Lepelletier-d'Aulnay. — *Séance du* 27 *mars.*

Après des rapports de pétitions qui n'offrent pas d'intérêt, M. Rouland dépose u nom du 2ᵉ bureau plusieurs pétitions, couvertes de nombreuses signaıres, demandant la liberté de l'enseignement. J'ai déjà eu l'honneur, dit-il, de résenter des pétitions analogues, qui ont été renvoyées à M. le ministre de l'in-

struction publique. Votre bureau a pensé qu'avant de faire un rapport sur ces pétitions, il était possible de demander ce renvoi.

M. DE LAPLESSE est d'avis que les signatures n'étant pas légalisées doivent perdre tout leur caractère officiel, et c'est ce qu'aurait dû dire le rapport de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre a décidé plusieurs fois qu'il ne serait fait aucune recherche sur l'authenticité des signatures; il n'y a donc pas lieu à donner suite à l'observation du préopinant.

M. LE VICOMTE DE FALLOUX. C'est moi qui ai déposé les pétitions dont M. de Laplesse a moralement incriminé les signatures. Je demande donc à les défendre sur tous les points et sous tous les rapports.

Plusieurs voix : Il n'en est pas besoin.

M. DE FALLOUX. En tout cas, je veux qu'il soit constaté que c'est le sentiment unanime de la chambre qui a répondu pour moi. (Oui! oui!) Mais je l'ai demandé et désiré.

M. LE PRÉSIDENT. Votre défense mettrait en question le droit des pétitionnaires, et c'est pour cela que je ne puis l'admettre.

M. DE TRACY pense qu'il serait utile de renvoyer ces pétitions à la commission qui sera chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire qui doit être bientôt présenté.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible de renvoyer des pétitions à une commission qui n'est pas encore nommée; quand la commission sera nommée, on fera le rapport, et les pétitions lui seront renvoyées.

Séance du 29.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de MM. de Girardin et Glais-Bizoin, portant fixation du port des imprimés et suppression du droit du timbre.

Après un long discours de M. de Girardin à l'appui de sa proposition, M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, déclare qu'il y a une étude sérieuse à faire par le gouvernement, de concert avec la commission qui sera nommée, étude qui aboutira à un projet de loi qui peut être voté dans le cours de cette session.

Par ces motifs, ajoute le ministre, je viens déclarer que le gouvernement adhère à la prise en considération.

La prise en considération est prononcée sans opposition.

La chambre adopte ensuite sans discussion et à l'unanimité : 1° un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 2 millions de francs sur l'exercice 1847, pour servir aux hospices, bureaux de charité et établissements de bienfaisance; 2° un projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour réparation de routes royales et départementales.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 29 MARS 1847.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 80 c.	Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 05 c.	Caisse hypothécaire. 277 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.	Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.	Rentes de Naples. 102 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.	Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.	Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.



